ASSEMBLÉE ORDINAIRE

DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

VERSION 2

Le jeudi 26 avril 2018

à 17 h

AVIS DE CONVOCATION

Montréal, le jeudi 19 avril 2018

Prenez avis qu'une assemblée ordinaire du conseil d'agglomération est convoquée, à la demande du comité exécutif, pour **le jeudi 26 avril 2018, à 17 h**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville. Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises à cette assemblée.

(s) Yves Saindon

_____

Le greffier de la Ville
Yves Saindon, avocat

(English version available at the Service du greffe, City Hall, Suite R-134)

Montréal

ASSEMBLÉE ORDINAIRE

DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

VERSION 2

Le jeudi 26 avril 2018

à 17 h

Ci-joint un nouvel avis de convocation de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du jeudi 26 avril 2018 ainsi que l'ordre du jour remplaçant la version qui vous a été transmise le 12 avril 2018.

Nous attirons votre attention sur l'ajout des articles 4.04, 6.01 à 6.03, 7.01 et 7.02, 20.20 et 20.21, 30.06 à 30.09 et 41.04.

Veuillez noter qu'une version électronique des dossiers accompagne cet ordre du jour et est accessible via la base de données sécurisée ADI et que le document afférent à l'article 3.02 est maintenant accessible via ladite base de données.

Assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
du jeudi 26 avril 2018

ORDRE DU JOUR

VERSION 2

01 – Période de questions du public

01.01 *Service du greffe*

Période de questions du public

02 – Période de questions des membres du conseil

02.01 *Service du greffe*

Période de questions des membres du conseil

03 – Ordre du jour et procès-verbal

03.01 *Service du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

03.02 *Service du greffe*

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 29 mars 2018

04 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

04.01 *Service du greffe*

Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

04.02 *Service du greffe*

Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif

04.03 *Service du greffe*

Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*

04.04 *Service du greffe* - 1183430005

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration ayant étudié le rapport annuel de la vérificatrice générale - Exercice 2016

Compétence d'agglomération : Acte mixte

05 – Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

05.01 *Service du greffe*

Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

06 – Dépôt de rapports des commissions du conseil

06.01 *Service du greffe*

Dépôt du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats intitulé « Bilan de la septième année d'activité (2017) »

06.02 *Service du greffe*

Dépôt des commentaires et recommandations de la Commission permanente sur l'inspecteur général faisant suite au dépôt du Rapport annuel de l'inspecteur général de la Ville de Montréal pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017

06.03 *Service du greffe*

Dépôt des commentaires et recommandations de la Commission permanente sur l'inspecteur général faisant suite au Rapport de l'inspecteur général sur la résiliation de deux contrats de collecte et de transport de déchets (appels d'offres S08/004 et 16-15252)

07 – Dépôt

07.01 *Direction générale , Cabinet du directeur général* - 1183570002

Dépôt du rapport 2018 présentant le suivi des mandats des commissions reçus des conseils municipal et d'agglomération et le suivi des motions référées aux commissions et aux services municipaux

07.02 *Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières* - 1180029003

Dépôt du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal et du document Reddition de comptes financière pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, y compris le rapport produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

11 – Dépôt de pétitions

11.01 *Service du greffe*

Dépôt de pétitions

20 – Affaires contractuelles

20.01 *Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification* - 1183838001

Conclure une entente-cadre d'une durée de 5 ans, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, avec Équipements incendies CMP Mayer pour la fourniture de casques de combat incendie de marque Bullard, modèle PX Re-Track, incluant les accessoires - Appel d'offres public 17-16523 (1 soum.)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.02 *Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification* - 1182645001

Accorder un contrat à La Boutique du Plongeur (Triton) ltée pour la fourniture de services d'entretien et de réparation des compresseurs d'air et des stations de remplissage pour la gestion de l'air respirable pour le Service de sécurité incendie de Montréal, pour une période de 36 mois avec deux options de renouvellement de 12 mois, pour une somme maximale de 308 723,28 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16525 (1 soum.)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.03 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité* - 1186025002

Approuver le projet de 1ère convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue de 3179362 Canada inc. un espace locatif sur le toit de l'immeuble situé au 6600, route Transcanadienne, à Montréal, pour les besoins corporatifs de radiocommunication de la Ville, et ce pour une période de cinq ans, soit du 1er juillet 2018 au 30 juin 2023, moyennant un loyer total de 104 052,40 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.04 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité* - 1184565003

Approuver le projet de dixième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de Place Versailles inc. des espaces à bureaux situés à la Place Versailles, au 7275, rue Sherbrooke Est, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de 6 mois, soit du 1er janvier au 30 juin 2019, pour un loyer total de 673 123,46 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.05 *Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles* - 1187035001

Accorder un contrat au Groupe Puresphera inc. pour la collecte, le transport et le traitement des appareils contenant des halocarbures pour les écocentres et les cours de voirie, pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 846 184 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16707 (1 soum.)

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

20.06 *Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice* - 1180206001

Autoriser une dépense additionnelle de 2 673 281,67 USD $, taxes incluses (3 435 380,80 CDN $, taxes incluses), pour la transposition logicielle du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) ainsi que pour le renouvellement du contrat d'entretien de l'ensemble des logiciels du système RAO du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 5 mai 2018 au 4 mai 2023, dans le cadre du contrat accordé à Northrop Grumman Systems International Trading inc. (CG09 0285), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 118 690,00 USD $ à 5 791 971,67 USD $, taxes incluses / Approuver un projet d'avenant no 3 à cet effet / Autoriser un ajustement de la base budgétaire du Service des TI de 77 700 $ au net pour 2020, de 94 600 $ au net pour 2021, ainsi qu'un ajustement récurrent de 112 200 $ au net à compter de 2022

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.07 *Service du greffe* - 1184145001

Autoriser la prolongation du contrat de fourniture d'un service d'entreposage de documents semi-actifs, pour une période de 12 mois, pour une somme maximale de 154 535,46 $, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Docu-Dépôt inc. (CG13 0265), majorant ainsi les montants autorisés de 714 777,54 $ à 869 313 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.08 *Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal , Direction aménagement des parcs et espaces publics* - 1187488002

Accorder un contrat à Ceveco inc. pour le réaménagement de la portion nord du square Dorchester - Dépense totale de 9 342 184,63 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-6210 (3 soum.)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel

20.09 *Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures* - 1187231013

Accorder un contrat à Les excavations Super inc. pour des travaux de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage dans la rue Clark, de l'avenue Laurier à la rue de l'Arcade, dans l'arrondissement Le Plateau Mont-Royal - Dépense totale de 7 774 763,36 $, taxes incluses - Appel d'offres public 333002 (6 soum.)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)

20.10 *Service de l'eau , Direction de l'eau potable* - 1180598001

Accorder un contrat à Le Groupe LML ltée pour la fourniture et l'installation d'équipements électriques de moyenne tension à l'usine Atwater, pour une somme maximale de 732 520,03 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10253 (4 soum.)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.11 *Service des affaires juridiques* - 1187812001

Accorder trois contrats de services professionnels avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (lot 1 - 566 251,88 $, lot 2 - 710 545,50 $ et lot 3 - 465 648,75 $, toutes ces sommes taxes incluses), pour la fourniture sur demande de prestations de services d'expertise d'affaires, de gestion de changement et d'optimisation opérationnelle, pour la modernisation des activités judiciaires de la cour municipale de Montréal, pour une durée de 36 mois - Appel d'offres public 17-16558 (8 soum.)

Compétence d'agglomération : Cour municipale

20.12 *Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme* - 1184804001

Accorder un contrat de services professionnels à Ethnoscop inc. pour la réalisation d'interventions archéologiques dans le cadre de travaux d'infrastructures et d'aménagement de la rue Saint-Paul, phases 1 et 2 dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour une somme maximale de 345 156,10 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16594 (1 soum.)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel

20.13 *Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme* - 1184804002

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Ethnoscop inc. pour la réalisation d'interventions archéologiques requises dans le cadre du programme de réfection et de développement d'infrastructures d'aqueduc et d'égout, incluant les travaux corrélatifs de laboratoire et de voirie, pour les réseaux artériel et local ainsi que sur le territoire de l'agglomération, pour une somme maximale de 710 576,77 $, taxes incluses - Appels d'offres public 18-16680 (2 soum.)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.14 *Service des infrastructures voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets* - 1184139001

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec IGF Axiom inc. (contrat #1: 3 699 964,49 $, taxes incluses), Les Consultants S.M. inc. (contrat #2: 2 888 401,95 $, taxes incluses) et Axor Experts-Conseils inc. (contrat #3: 875 362,16 $, taxes incluses) pour la gestion des impacts, le maintien de circulation et les communications, dans le cadre de la réalisation des grands projets - Appel d'offres public 18-16584 (10 soum.)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.15 *Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme* - 1184426006

Conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, avec Arkéos inc. pour des services professionnels pour la réalisation d'études et d'interventions archéologiques dans le cadre des travaux d'aménagement du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal sur le territoire de l'agglomération, pour une somme maximale de 900 000 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16774 (2 soum.)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.16 *Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets* - 1187310001

Approuver le projet d'entente détaillée entre l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal établissant la répartition des responsabilités relatives à l'étape 2 du projet de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX comprenant l'implantation du tronçon Montréal d'un service rapide par bus (SRB), consistant en la réalisation des travaux, la mise en service, la mise en exploitation et la clôture du projet

Compétence d'agglomération : Transport collectif des personnes

20.17 *Service de la culture , Direction du développement culturel* - 1187666001

Approuver le projet de modification no 1 à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018 entre la Ville de Montréal et le ministre de la Culture et des Communications, à la suite de l'ajout d'une participation financière de 351 500 $ du Ministère, portant le montant total de l'Entente de 39 791 500 $ à 40 143 000 $

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Culture Montréal

20.18 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité* - 1184565004

Approuver le projet de troisième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de R.L. Franco International Fashions inc. un espace à bureaux situé au 8930, boulevard Pie-IX, pour le poste de quartier 30 du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de 8 ans 3 mois et 22 jours, soit du 10 juillet 2018 au 30 septembre 2026, moyennant un loyer total de 951 627,09 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.19 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité* - 1174565003

Approuver le projet de troisième convention de renouvellement de bail par lequel la Ville loue de Développement Olymbec inc. un espace à bureaux situé au 465, rue Saint-Jean, pour le Service de la performance organisationnelle, pour un terme de 5 ans, soit du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2022, moyennant une dépense totale de 1 080 291,88 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.20 *Service des infrastructures voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets* - 1187394001

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Ceveco inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul, entre le boulevard Saint-Laurent et la Place Jacques-Cartier, de la rue Saint-Gabriel, entre les rues de la Commune et Saint-Paul et la rue Saint-Vincent - phase 2 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 13 741 173,50 $, taxes incluses - Appel d'offres public 329903 (2 soum.)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel

20.21 *Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles* - 1184730003

Autoriser une dépense additionnelle de 328 670,87 $, taxes incluses, pour la poursuite des contrats octroyés à la firme Koncas Recyclage (CG14 0587) pour la réception, le tri et la mise en marché de résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) et encombrants et à la firme Services Matrec (anciennement LEEP) (CG15 0379), majorant ainsi le montant total des contrats de 7 412 537,94 $ à 7 741 208,81 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

30 – Administration et finances

30.01 *Service du développement économique* - 1187030001

Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent à l'aide financière attendue de 150 M$ pour la mise en oeuvre de la stratégie de développement économique de la Ville de Montréal

Compétence d'agglomération : Acte mixte

30.02 *Service des affaires juridiques , Direction des services judiciaires* - 1185304001

Demander à la ministre de la Justice d'entreprendre les procédures nécessaires au lancement d'un avis de sélection aux candidats à la fonction de juge à une cour municipale afin de combler un poste à la cour municipale de la Ville de Montréal

Compétence d'agglomération : Cour municipale

30.03 *Service des infrastructures voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets* - 1187287001

Autoriser une appropriation de 270 000 $ de la réserve de voirie d'agglomération et une appropriation de 4 627 000 $ de la réserve de voirie locale afin de financer des études et autres pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports

Compétence d'agglomération : Acte mixte

30.04 *Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs* - 1172748003

Autoriser l'augmentation du budget de dépenses de fonctionnement et de revenus du Service de police de la Ville de Montréal de 353 700 $ en 2018 provenant du revenu additionnel de frais de gestion de contrats

Compétence d'agglomération : Dépannage, remorquage et remisage des véhicules

30.05 *Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation* - 1180640002

Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalant à la subvention attendue de 22 182 000 $ pour le financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, en application de l'Entente relative au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation émanant de l'Entente Réflexe Montréal

Compétence d'agglomération : Acte mixte

30.06 *Service du développement économique* - 1187586001

Approuver la Stratégie de développement économique 2018-2022

Compétence d'agglomération : Acte mixte

30.07 *Société de transport de Montréal* - 1180854001

Approuver le Plan stratégique organisationnel 2025 de la Société de transport de Montréal

Compétence d'agglomération : Transport collectif des personnes

30.08 *Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1185929002

Report des budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2017 du conseil d'agglomération

30.09 *Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1185205002

Adopter l'affectation de surplus cumulés au 31 décembre 2017 - Volet agglomération

41 – Avis de motion et présentation de règlements

41.01 *Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1183558008

Avis de motion et présentation - Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de bâtiments (RCG 09-023)

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

41.02 *Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées* - 1187526006

Avis de motion et présentation - Règlement autorisant un emprunt de 71 820 000 $ pour le financement des travaux de construction de l'ouvrage de rétention Saint-Thomas et son raccordement au système des intercepteurs

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

41.03 *Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1187303003

Avis de motion et présentation - Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un immeuble à des fins de logement social situé sur le lot 5 963 496 du cadastre du Québec

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

41.04 *Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité* - 1186620004

Avis de motion et présentation - Règlement modifiant le Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional afin d'agrandir le territoire du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

42 – Adoption de règlements

42.01 *Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1175092011

Adoption - Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance situé sur le lot 5 798 658

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

42.02 *Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1175378010

Adoption - Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance situé sur les lots 1 713 026 et 1 713 027

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

42.03 *Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1184348001

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 292 300 000 $ pour le versement à l'Autorité régionale de transport métropolitain de contributions municipales spéciales destinées au financement de la part municipale des projets d'investissement dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des activités locales du Québec (SOFIL)

Compétence d'agglomération : Transport collectif des personnes

42.04 *Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau* - 1185075002

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

42.05 *Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1183843001

Adoption - Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2017)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

42.06 *Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe* - 1185237018

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant la démolition de deux bâtiments ainsi que la construction et l'occupation, à des fins résidentielles, pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement, d'un bâtiment sur le lot 2 317 486 et une partie du lot adjacent 1 885 486 du cadastre du Québec (RCG 17-033)

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

42.07 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Bureau de projet et des services administratifs* - 1187782001

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 $ afin de financer le projet de développement des installations du SPVM dans l'immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

51 – Nomination / Désignation

51.01 *Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1183269001

Approuver la nomination de monsieur Michel Bissonnet à titre de représentant élu de l'arrondissement de Saint-Léonard au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'Île

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

Article 3.02

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal du 29 mars 2018 17 h

Séance tenue le jeudi 29 mars 2018 Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Manon Barbe, M. John Belvedere, Mme Karine Boivin-Roy, M. Alex Bottausci, Mme Julie Brisebois, M. Georges Bourelle, M. Mitchell Brownstein, M. François William Croteau, M. Robert Coutu, M. Benoit Dorais, Mme Rosannie Filato, M. Michel Gibson, Mme Nathalie Goulet, M. Mickey Max Guttman, Mme Paola Hawa, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, M. Beny Masella, M. Peter McQueen, Mme Magda Popeanu, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, M. William Steinberg, Mme Christina M. Smith, Mme Émilie Thuillier, M. Philipe Tomlinson, Mme Maria Tutino et Mme Maja Vodanovic

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* :

M. Sylvain Ouellet

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur général
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Line Comtois, analyste-rédactrice

La présidente d'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement .

---

1 - Période de questions du public

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

Question de	À	Objet
Mme Susan Stacho	M. Normand Marinacci	Responsabilité des arrondissements d'émettre des permis de construction dans les zones inondables / Émission de cartographie des zones inondables

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, la présidente d'assemblée déclare la période de questions du public close à 17 h 06.

---

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Question de	À	Objet
M. Michel Gibson	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Infrastructures entourant l'emplacement de la station du REM dans la Ville de Kirkland / Station Jean-Yves **Dépôt de document**
M. Robert Coutu	M. Benoit Dorais	Article 4.04 de l'ordre du jour / Annonce faite quant au dépôt du rapport à la suite de l'examen public sur le Bilan des actions de l'agglomération de Montréal pour lutter contre le profilage racial et le profilage social
Mme Maria Tutino	M. Benoit Dorais	Participation des villes liées aux différentes ententes-cadres adoptées par l'administration

N'ayant aucune autre intervention de la part des membres du conseil, la présidente d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 20.

CG18 0144

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 29 mars 2018, tel que livré aux membres du conseil ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y ajoutant l'article 7.05.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG18 0145

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 14 février 2018

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 14 février 2018 conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 15 mars 2018 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

CG18 0146

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 22 février 2018

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 22 février 2018 conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 15 mars 2018 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.03

---

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente d'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le porte-parole d'assemblée dépose les documents suivants :

4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* du 1er au 28 février 2018.

4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1er au 28 février 2018.

4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 1er au 28 février 2018.

CG18 0147

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise et de la Commission sur la sécurité publique à la suite de l'examen public sur le Bilan des actions de l'agglomération de Montréal pour lutter contre le profilage racial et le profilage social 2012-2016

Le porte-parole de l'assemblée dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise et de la Commission sur la sécurité publique à la suite de l'examen public sur le Bilan des actions de l'agglomération de Montréal pour lutter contre le profilage racial et le profilage social 2012-2016, et le conseil en prend acte.

04.04 1183430002

---

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Aucun document n'est déposé.

---

7 - Dépôt

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt »

CG18 0148

Dépôt du bilan annuel 2017 de la qualité de l'eau potable de 16 réseaux de distribution desservis par les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.- Des Baillets, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval, en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable

Le porte-parole d'assemblée dépose le bilan annuel 2017 de la qualité de l'eau potable de 16 réseaux de distribution desservis par les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Baillets, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval, et le conseil en prend acte.

07.01 1187855002

CG18 0149

Dépôt du bilan annuel consolidé 2017 faisant état des activités d'entretien déléguées d'aqueduc et d'égout en vertu du Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

Le porte-parole d'assemblée dépose le bilan annuel consolidé 2017 faisant état des activités d'entretien déléguées d'aqueduc et d'égout en vertu du Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002), et le conseil en prend acte.

07.02 1185075001

CG18 0150

Dépôt du rapport annuel d'activités du Comité de vérification élargi de la Ville de Montréal pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017

Le porte-parole d'assemblée dépose le rapport annuel d'activités du Comité de vérification élargi de la Ville de Montréal pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017, et le conseil en prend acte.

07.03 1185330001

CG18 0151

Dépôt de la décision du Bureau de l'inspecteur général de résilier deux contrats de collecte et de transport de déchets avec Services Environnementaux Richelieu inc. à la suite des appels d'offres S08/004 et 16-15252

Le porte-parole d'assemblée dépose la décision du Bureau de l'inspecteur général de résilier deux contrats de collecte et de transport de déchets avec Services Environnementaux Richelieu inc. à la suite des appels d'offres S08/004 et 16-15252, et le conseil en prend acte.

07.04

CG18 0152

AJOUT - Dépôt du rapport annuel 2017 de l'inspecteur général de la Ville de Montréal

Le porte-parole d'assemblée dépose le rapport annuel 2017 de l'inspecteur général de la Ville de Montréal, et le conseil en prend acte.

07.05

---

11 - Dépôt de pétitions

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucun document n'est déposé.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG18 0153

Conclure une entente-cadre, d'une durée de trois ans, avec Équifab inc. pour la fourniture et l'installation sur demande de bennes d'aluminium avec accessoires sur des châssis de camions fournis par la Ville - Appel d'offres public 17-16332 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 février 2018 par sa résolution CE18 0286;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 3 ans, pour la fourniture et l'installation de bennes d'aluminium avec accessoires,

2 - d'accorder à Équifab inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16332 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1186859001

CG18 0154

Accorder un contrat à Génératrice Drummond pour la fourniture et l'entretien d'un groupe électrogène, sous abri insonorisé, incluant les équipements connexes requis pour sa mise en service à l'usine Lachine, pour une somme maximale de 1 873 186,39 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16248 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 février 2018 par sa résolution CE18 0287;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder à Génératrice Drummond, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'entretien d'un groupe électrogène, sous abri insonorisé, incluant les équipements connexes requis pour la mise en service à l'usine Lachine, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 873 186,39 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16248 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : Mme Maria Tutino

20.02 1184087001

CG18 0155

Exercer la deuxième option de prolongation, sans dépense additionnelle, de l'entente-cadre conclue avec Chemise Empire ltée (CG17 0140) pour la fourniture de chemises de différents modèles destinées aux employés du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 février 2018 par sa résolution CE18 0290;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser la deuxième prolongation de l'entente-cadre conclue avec Chemise Empire ltée (CG17 0140), pour une période de douze mois, pour la fourniture de chemises de différents modèles, à l'usage des employés du Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM), selon les mêmes termes et conditions;

2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du SPVM et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1186135002

CG18 0156

Approuver le projet d'addenda No 2 au protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et la Ville de Montréal dans le cadre du programme de financement du Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Grandes villes (FCCQ-GV), numéros 800277 et 810487, d'avril 2012, relatif à une révision générale des projets constituant la programmation de cette entente

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 février 2018 par sa résolution CE18 0298;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'approuver le projet d'addenda no 2 au protocole d'entente intervenu entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et la Ville de Montréal, dans le cadre du programme de financement du Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Grandes villes, dossiers numéros 800277 et 810487, du 19 avril 2012, relatif à une révision générale des annexes B-1 et B-2 de l'entente;

2 - d'autoriser la mairesse et le greffier de la Ville à signer le projet d'addenda pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1181158001

CG18 0157

Approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et la Ville de Montréal relatif à une aide financière de 59,8 millions $ pour le projet de protection de la prise d'eau brute de l'usine de production d'eau potable Atwater

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 février 2018 par sa résolution CE18 0299;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal, relatif à une aide financière de 59,8 millions $ pour le projet de protection de la prise d'eau brute de l'usine de production d'eau potable Atwater.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1181158002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG18 0158

Approuver le projet de convention de modification de bail intervenu entre la Ville de Montréal et le Complexe Chaussegros-de-Léry inc. (CG08 0547), afin d'exclure 14 places de stationnement VIP et de régulariser un espace à vélo d'une superficie de 1600 pieds carrés, dans l'immeuble situé au 303, rue Notre-Dame Est, à compter du 1er février 2018, permettant une économie totale de loyer de 539 601,36 $, taxes incluses, pour la durée du terme / Ajuster à la baisse, à compter de 2019, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière de 45 135,39 $ net des ristournes de taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 février 2018 par sa résolution CE18 0300;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'approuver le projet de convention de modification de bail intervenu entre la Ville de Montréal et le Complexe Chaussegros de Léry inc. (CG08 0547), afin d'exclure 14 places de stationnement VIP et de régulariser l'espace à vélo d'une superficie de 1600 pieds carrés, dans l'immeuble situé au 303, rue Notre-Dame Est, à compter du 1er février 2018, permettant une économie de loyer totale de 539 601,36 $, taxes incluses, pour la durée du terme, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de modification de bail;

2 - d'ajuster à la baisse, à compter de 2019, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), d'un montant de 45 135,39 $ net des ristournes de taxes.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1184069006

CG18 0159

Résilier le contrat avec Entreprise Techline inc. (CG16 0725) pour le montage et démontage de la piste de Formule E dans le centre-ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 février 2018 par sa résolution CE18 0306;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de résilier le contrat accordé à Entreprise Techline inc. (CG16 0725) pour le montage et démontage de la piste de Formule E dans le centre-ville de Montréal à la suite de l'annulation de l'événement à Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1175288002

CG18 0160

Autoriser une dépense additionnelle de 482 131,80 $, taxes incluses, pour une prolongation de 12 mois du contrat pour la fourniture de différents vêtements de pluie, à l'usage des employés du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), conformément à l'entente-cadre conclue avec Martin et Lévesque inc. (CG15 0224), majorant ainsi le montant total du contrat de 657 867,75 $ à 1 139 999,55 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 mars 2018 par sa résolution CE18 0329;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 482 131,80 $, taxes incluses, pour une prolongation de 12 mois du contrat pour la fourniture de différents vêtements de pluie (blousons, pantalons, imperméables et capuchons), à l'usage des employés du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), conformément à l'entente-cadre conclue avec Martin et Lévesque inc. (CG15 0224), majorant ainsi le montant total du contrat de 657 867,75 $ à 1 139 999,55 $, taxes incluses;

2- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du SPVM, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1186135001

CG18 0161

Ratifier l'occupation par laquelle la Ville loue à Cavalia inc., un espace d'entreposage, d'une superficie de 13 300 pieds carrés, à des fins d'entreposage de biens non périssables, situé au 9191, boulevard Henri-Bourassa Ouest, pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2017, pour un loyer total de 160 000 $, excluant les taxes / Approuver un projet de prolongation de bail par lequel la Ville loue à Cavalia inc., un espace d'une superficie approximative de 13 300 pieds carrés, à des fins d'entreposage de biens non périssables, situé au 9191, boulevard Henri-Bourassa Ouest, pour une période additionnelle de 6 mois, à compter du 1er janvier 2018, pour un loyer total de 40 000 $, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 mars 2018 par sa résolution CE18 0333;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de ratifier l'occupation par laquelle la Ville loue à Cavalia inc., un espace d'entreposage d'une superficie de 13 300 pieds carrés, à des fins d'entreposage de biens non périssables, situé au 9191, boulevard Henri-Bourassa Ouest, pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2017, pour une recette totale de 160 000 $, excluant les taxes;

2 - d'approuver un projet de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue à Cavalia inc., pour une période additionnelle de 6 mois, à compter du 1er janvier 2018, un espace situé au 9191, boulevard Henri-Bourassa Ouest, d'une superficie approximative de 13 300 pieds carrés, à des fins d'entreposage de biens non périssables, pour une recette annuelle de 40 000 $**,** excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de bail;

3 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1185323002

CG18 0162

Autoriser la cession de contrat de Provencher Roy urbanisme inc. à Provencher Roy + associés architectes inc. dans le cadre du contrat de services professionnels en architectures et ingénierie octroyé à CIMA+ s.e.n.c. et Provencher Roy urbanisme, approuvé par le conseil d'agglomération le 30 mars 2017 en vertu de la résolution CG17 0096

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 mars 2018 par sa résolution CE18 0337;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver un projet de cession de contrat entre Provencher Roy urbanisme inc. et Provencher Roy + associés architectes inc., auquel interviennent la Ville de Montréal et CIMA+ s.e.n.c., dans le cadre du contrat de services professionnels en architecture et ingénierie octroyé à CIMA+ s.e.n.c. et Provencher Roy urbanisme, approuvé par le conseil d'agglomération le 30 mars 2017 en vertu de la résolution CG17 0096.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1173820005

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG18 0163

Exercer l'option de la deuxième et dernière prolongation, et autoriser une dépense additionnelle de 96 579 $, taxes incluses, pour la fourniture d'un service de techniciens, spécialistes du système de gestion de bases de données Integrated Data Management System (IDMS) de la Compagnie CA du Canada, pour une période d'un an, soit du 1er juin 2018 au 31 mai 2019, dans le cadre du contrat accordé à Les systèmes d'information Héra Évolution inc. (CG14 0245), majorant ainsi le montant total du contrat de 386 316 $ à 482 895 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 mars 2018 par sa résolution CE18 0362;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'exercer l'option de la deuxième et dernière prolongation du contrat et autoriser une dépense additionnelle de 96 579 $, taxes incluses, pour la fourniture d'un service de techniciens, spécialistes du système de gestion de bases de données Integrated Data Management System (IDMS) de la Compagnie CA du Canada, dans le cadre du contrat accordé à Les systèmes d'information Héra Évolution inc. (CG14 0245), pour une période d'un an, soit du 1er juin 2018 au 31 mai 2019, majorant ainsi le montant total du contrat de 386 316 $ à 482 895 $, taxes incluses ;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1186871001

CG18 0164

Conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, avec MVC Ocean inc. pour la fourniture de services de plongeurs - scaphandriers et de robots pour l'inspection sous-marine des bassins d'eau potable et des conduites - Appel d'offres public 17-16560 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 mars 2018 par sa résolution CE18 0370;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de trente-six mois, pour la fourniture de services de plongeurs-scaphandriers et de robots pour l'inspection sous-marine des bassins d'eau potable et des conduites;

2 - d'accorder à MVC Ocean inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16560 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

3 - d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau pour 2019 d'un montant net de taxes de 172 582,09 $ et pour 2020 d'un montant net de taxes de 160 478,75 $;

4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1187878001

CG18 0165

Résilier l'entente-cadre d'une durée de 36 mois avec Uni-Select Québec inc. (Centre de Pièces Gagnon) pour la fourniture d'accumulateurs de véhicules et équipements motorisés (CG16 0706)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 mars 2018 par sa résolution CE18 0360;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de résilier l'entente-cadre de trente-six mois avec Uni-Select Québec inc. (Centre de pièces Gagnon) pour la fourniture d'accumulateurs pour véhicules et équipements motorisés (CG16 0706).

Adopté à l'unanimité.

20.13 1171541003

CG18 0166

Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada ltée pour l'acquisition mensuelle de droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, soit du 1er mai 2018 au 30 avril 2019, pour une somme maximale de 642 980,58 $, taxes incluses (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 mars 2018 par sa résolution CE18 0361;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à IBM Canada ltée, fournisseur unique, pour l'acquisition mensuelle de droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, soit du 1er mai 2018 au 30 avril 2019, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 642 980,58 $, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 15 janvier 2018;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1177833002

CG18 0167

Autoriser une dépense additionnelle de 379 609,57 $, taxes incluses, pour l'achat de trois répéteurs, dans le cadre du contrat accordé à Airbus DS Communications Corp. (CG12 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 47 932 964,99 $ à 48 312 574,56 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 mars 2018 par sa résolution CE18 0363;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 379 609,57 $, taxes incluses, pour l'achat de trois répéteurs, dans le cadre du contrat accordé à Airbus DS Communications Corp. pour le projet SERAM (CG12 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 47 932 964,99 $ à 48 312 574,56 $, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1185260001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG18 0168

Accorder un contrat à Coupal Brassard Chambly pour la fourniture de 100 automobiles électriques de marque et modèle Nissan Leaf, pour une somme maximale de 3 862 930,05 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16247 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 mars 2018 par sa résolution CE18 0364;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder à Coupal Brassard Chambly, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de 100 automobiles électriques de marque et modèle Nissan Leaf, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 862 930,05 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16247 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;

2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1184922002

CG18 0169

Conclure une entente-cadre avec Westburne, Division de Rexel Canada Électrique inc. pour la fourniture de 270 stations de recharge avec accessoires d'installation pour les véhicules électriques - Appel d'offres public 18-16629 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 mars 2018 par sa résolution CE18 0365;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de conclure une entente cadre, d'une durée estimée de 3 ans, pour la fourniture de 270 stations de recharge pour véhicules électriques et des accessoires d'installation et d'opération associés;

2 - d'accorder à Westburne, Division de Rexel Canada Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16629;

3 - d'imputer ces dépenses au budget du PTI du Service de la gestion et de la planification immobilière, et ce, au rythme des besoins à combler selon les projections 2018-2020 pour la livraison de véhicules électriques.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1187897001

CG18 0170

Accorder un contrat d'une durée de 3 ans (avril 2018 - avril 2021) à Groupe Nicky inc. pour l'entretien général du parc Frédéric-Back, pour une somme maximale de 1 244 663,58 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16735 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 mars 2018 par sa résolution CE18 0369;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder à Groupe Nicky inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'entretien général du parc Frédéric-Back, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 244 663,58 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16735 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel ;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1186688003

CG18 0171

Accorder un contrat à Ventilation Manic inc. pour des travaux de mécanique du bâtiment, d'électricité, d'architecture et de structure pour la mise à niveau de la prise d'air extérieure du bâtiment administratif de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 496 490,79 $, taxes incluses - Appel d'offres public SP17078-165024-C (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 mars 2018 par sa résolution CE18 0374;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Ventilation Manic inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour les travaux de mécanique de bâtiment, d'électricité, d'architecture et de structure pour la mise à niveau de la prise d'air extérieure du bâtiment administratif, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 496 490,79 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP17078-165024-C;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1187526005

CG18 0172

Accorder un contrat à La Cie Électrique Britton ltée pour l'installation de nouveaux relais de protection sur les armoires de commutation à 25kV des groupes motopompes à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 502 439,43 $, taxes incluses - Appel d'offres public SP18006-171246-C (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 mars 2018 par sa résolution CE18 0381;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder à La Cie Électrique Britton ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'installation de nouveaux relais de protection sur les armoires de commutation à 25 kV des groupes motopompes à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Macotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 502 439,43 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP18006-171246-C;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1187526007

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG18 0173

Conclure une entente-cadre avec Vincent Ergonomie inc. pour des services professionnels d'ergonomie exclusifs au Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 605 343,38 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16228 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 mars 2018 par sa résolution CE18 0384;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de conclure une entente-cadre pour la fourniture sur demande des services professionnels d'ergonomie exclusifs au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM);

2 - d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, Vincent Ergonomie inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 605 343,38 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16228 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du SPVM, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1187187001

CG18 0174

Conclure 2 ententes-cadres de services professionnels pour les sommes maximales indiquées avec Les Consultants S.M. inc. (entente 1 : 1 692 719,44 $, taxes incluses) et avec SNC-Lavalin inc. (entente 2 : 1 635 519,38 $, taxes incluses) pour la surveillance de travaux de réfection de structures dont en priorité la réfection des ponts Berri/Sherbrooke et Bonaventure - Appel d'offres public 17-16530 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 mars 2018 par sa résolution CE18 0383;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de conclure deux ententes-cadres pour la surveillance de travaux de réfection de structures avec les firmes ci-après désignées, ces dernières ayant obtenu respectivement le plus haut pointage final et le deuxième meilleur pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales et les ententes inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16530;

Firme	Entente	Somme maximale
Les Consultants S.M. inc.	1	1 692 719,44 $
SNC Lavalin inc.	2	1 635 519,38 $

2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1185249001

CG18 0175

Accorder un soutien financier maximal de 1 350 000 $ à la Fondation du startup de Montréal, pour une durée de 3 ans (2018 à 2020), afin d'appuyer son plan de croissance / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 mars 2018 par sa résolution CE18 0397;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder un soutien financier maximal de 1 350 000 $ à la Fondation du startup de Montréal afin d'appuyer son plan de croissance pour la période de 2018 à 2020;

2 - d'approuver un projet de convention ente la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1187511001

CG18 0176

Accorder un soutien financier totalisant 750 000 $, pour une durée de 3 ans (2018-2020), soit 250 000 $ par année, à C2.MTL relativement à la réalisation de l'événement annuel C2 Montréal afin de contribuer au rayonnement de Montréal dans le domaine du commerce et de la créativité / Approuver une convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 mars 2018 par sa résolution CE18 0396;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder un soutien financier de 750 000 $ pour trois ans (2018-2020), soit 250 000 $ par année, à C2.MTL pour l'organisation de l'événement annuel C2 Montréal;

2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1180881001

CG18 0177

Accorder un contrat à Hyundai Sorel-Tracy pour la fourniture de 6 véhicules légers de marque Hyundai, pour une somme maximale de 208 282,96 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16586 (1 seul soum. conforme pour le lot 3)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 mars 2018 par sa résolution CE18 0431;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme pour le lot no 3, Hyundai Sorel-Tracy, le contrat pour la fourniture de 6 véhicules de marque Hyundai, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 208 282,96 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16586 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1184922003

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG18 0178

Conclure une entente-cadre d'une durée de deux ans (avec possibilité de prolongation) avec Location Discount (23137292 QC inc.) pour la location à court terme de camionnettes et de voitures - Appel d'offres public 17-15854 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 mars 2018 par sa résolution CE18 0433;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de conclure deux ententes-cadres, d'une durée de deux ans, pour la location à court terme de camionnettes et de voitures;

2 - d'accorder à Location Discount (23137292 QC inc.), plus bas soumissionnaire conforme pour les Groupes 1 et 2, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15854 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1186859003

CG18 0179

Autoriser une dépense additionnelle de 85 246,19 $, taxes incluses, pour des travaux de construction accessoires au projet de construction du nouveau poste d'essence Saint-Michel dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, dans le cadre du contrat accordé à Morival ltée (CG17 0337), majorant ainsi le montant total du contrat de 827 068,18 $ à 858 169,16 $, taxes incluses et le montant des dépenses incidentes de 37 594,01 $ à 91 739,22 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 mars 2018 par sa résolution CE18 0439;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 85 246,19 $, taxes incluses, pour des travaux de construction accessoires au projet de construction du nouveau poste d'essence Saint-Michel dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, dans le cadre du contrat accordé à Morival ltée (CG17 0337), majorant ainsi le montant total du contrat de 827 068,18 $ à 858 169,16 $, taxes incluses, et le montant des dépenses incidentes de 37 594,01 $ à 91 739,22 $, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1185884001

CG18 0180

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à l'Université de Sherbrooke pour la diffusion, pour l'année 2018, des activités de formation établies dans le cadre du projet Leadership en Santé, sécurité et mieux-être, pour une somme maximale de 197 325,84 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 mars 2018 par sa résolution CE18 0452;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder un contrat de services professionnels pour la diffusion des activités de formation dans le cadre du projet Leadership en Santé, sécurité et mieux-être développées en 2017;

2 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel l'Université de Sherbrooke s'engage à fournir à la Ville, pour l'année 2018, les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 197 325,84 $, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

3 - d'autoriser le directeur général à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;

4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service des ressources humaines.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1187738001

CG18 0181

Conclure une entente-cadre de gré à gré, pour une période d'un an, pour des services professionnels avec l'École Nationale d'Administration Publique (ENAP) afin de maintenir les activités de formation existantes aux gestionnaires, pour une somme maximale de 374 650 $, taxes incluses, pour l'année 2018 / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 mars 2018 par sa résolution CE18 0451;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de conclure une entente-cadre pour la fourniture sur demande des activités de formation existantes aux gestionnaires ;

2 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel l'École Nationale d'Administration Publique (ÉNAP) s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 374 650 $, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 18 janvier 2018 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1181292001

CG18 0182

Approuver le projet d'entente entre la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation, dans le cadre de la mise en oeuvre de l'entente-cadre Réflexe Montréal reconnaissant le statut particulier de la métropole

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 mars 2018 par sa résolution CE18 0460;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le projet d'entente entre la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal concernant le transfert des budgets et la responsabilité en habitation, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Entente-cadre Réflexe Montréal reconnaissant le statut particulier de la métropole.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1180640001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG18 0183

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de 3928446 Canada inc., pour une période de 10 ans à compter du 1er novembre 2018, des espaces situés au 4e étage de l'immeuble sis au 5800, rue Saint-Denis, d'une superficie d'environ 18 180 pieds carrés, pour une dépense totale de 7 070 914,22 $, taxes incluses / Autoriser un virement de crédit de 54 652,19 $, net des ristournes de taxes, en provenance du budget de dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la gestion et de la planification immobilière / Ajuster pour les années 2019 et suivantes, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 mars 2018 par sa résolution CE18 0461;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de 3928446 Canada inc., pour une période de 10 ans à compter du 1er novembre 2018, des espaces situés au 4e étage de l'immeuble sis au 5800, rue Saint-Denis, d'une superficie d'environ 17 750,78 pieds carrés, à des fins de bureau, pour un loyer total de 3 732 167,84 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2 - d'autoriser une dépense de 2 407 576,50 $, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement et les contingences payables à 3928446 Canada inc.;

3 - d'autoriser une dépense de 931 169,88 $, taxes incluses, pour les dépenses incidentes;

4 - d'autoriser un virement de crédit de 54 652,19 $, net des ristournes de taxes, en provenance du budget de dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la gestion et de la planification immobilière et d'imputer la dépense en 2018, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel ;

5 - d'ajuster, pour les années 2019 et suivantes, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1184069001

CG18 0184

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure avec Kemira Water Solutions Canada inc. quatre ententes d'achat contractuelles, d'une durée de cinquante-six mois, pour la fourniture et la livraison de quatre produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable - Appel d'offres public 17-16542 (1 à 2 soum. par contrat)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 mars 2018 par sa résolution CE18 0435;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - de conclure des ententes d'achat contractuelles, d'une durée de cinquante-six mois, pour la fourniture sur demande et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Baillets, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval;

3 - d'accorder à Kemira Water Solutions Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme pour les articles 1 et 3, et seule firme soumissionnaire pour les lots 2 et 4, cette dernière ayant présenté une soumission conforme, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16542 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Article	**Montant**
Article 1 : Mélange de sulfate ferrique et sulfate d'aluminium	2 511 054 $
Article 2 : Aluminate de sodium	589 873,49 $
Article 3: Sulfate d'aluminium acidifié 5%	918 937,69 $
Article 4: Mélange de polyDADMAC et de chlorhydrate d'aluminium (20% / 80%)	3 579 102,77 $

4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1187855001

CG18 0185

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder à Groupe de sécurité Garda SENC un contrat à taux horaire pour la fourniture d'un service de gardiennage et tous les services connexes, pour une durée de 36 mois débutant le 5 mai 2018, renouvelable pour deux périodes additionnelles de 12 mois chacune, pour une somme maximale de 5 569 485,35 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16579 (3 soum., 1 seul conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 mars 2018 par sa résolution CE18 0437;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'accorder à Groupe de sécurité Garda SENC, seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat à taux horaire pour la fourniture d'un service de gardiennage et tous les services connexes, pour une période maximale de 36 mois débutant le 5 mai 2018, avec possibilité de prolongation pour deux périodes additionnelles de 12 mois chacune, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 569 485,35 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16579 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1187890002

CG18 0186

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour la construction d'une conduite d'eau principale de 750 mm de diamètre sous le boulevard Louis-H. Lafontaine, entre le boulevard du Haut-Anjou et la rue Beaubien Est, dans l'arrondissement d'Anjou - Dépense totale de 20 451 442,50 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10228 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 mars 2018 par sa résolution CE18 0443;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'autoriser une dépense de 20 451 442,50 $, taxes incluses, pour la construction de conduites d'eau de 750 mm, en tranchée et en tunnel, sous le boulevard Louis-H. La Fontaine, entre le boulevard du Haut-Anjou et la rue Beaubien, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

3 - d'accorder à Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 19 293 813,68 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10228;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : Mme Maria Tutino

20.34 1175946005

CG18 0187

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de services professionnels et techniques à Le groupe Desfor pour la fourniture de services en foresterie urbaine, pour une somme maximale de 2 418 877,39 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15665 (4 soum., 1 seul conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 mars 2018 par sa résolution CE18 0442;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'approuver un projet de convention par lequel Le groupe Desfor, seule firme ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la fourniture de services en foresterie urbaine, pour une somme maximale de 2 418 877,39 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15665 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1176620002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG18 0188

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Charex inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement sur les avenues Wiseman, Outremont, McEachran, du Manoir et Dollard, le chemin Bates et l'Axe central du projet, incluant les travaux d'égout, d'aqueduc, de voirie, de massifs électriques, d'éclairage et d'aménagement paysager, dans le cadre du projet du site Outremont dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 15 675 921,71 $, taxes incluses - Appel d'offres public 221711 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 mars 2018 par sa résolution CE18 0445;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'autoriser une dépense de 15 675 921,71 $, taxes incluses, pour la réalisation des travaux d'aménagement de l'Axe central du projet et des rues transversales, incluant les travaux d'aqueduc, d'égout, de voirie, d'éclairage et d'aménagement paysager, dans le cadre du projet du site Outremont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

3 - d'accorder à Charex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 14 999 082,36 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 221711;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1181009002

CG18 0189

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Excavation Loiselle inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage dans la rue Saint-André, de la rue Cherrier à l'avenue Laurier, dans l'arrondissement Le Plateau Mont-Royal - Dépense totale de 24 685 023,25 $, taxes incluses - Appel d'offres public 304902 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 mars 2018 par sa résolution CE18 0448;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'autoriser une dépense de 24 685 023,25 $, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage dans la rue Saint-André, de la rue Cherrier à l'avenue Laurier, dans l'arrondissement Le Plateau Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

3 - d'accorder à Excavation Loiselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 22 837 003,78 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 304902 ;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1187231007

CG18 0190

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de construction à Développement Atrium inc., pour le réaménagement de l'édifice Lucien-Saulnier et son Annexe - Dépense totale de 8 296 619 $, taxes incluses - Appel d'offres public 5945 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 mars 2018 par sa résolution CE18 0449;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'autoriser une dépense de 8 296 619 $, taxes incluses, pour le réaménagement de l'édifice Lucien-Saulnier et de son annexe, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

3 - d'accorder à Développement Atrium inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 913 849,16 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5945;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1187619001

CG18 0191

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure quatre contrats de services professionnels avec les firmes suivantes: Cofomo inc. (lot 1 pour une somme maximale de 2 213 268,75 $, taxes incluses, et lot 3 pour une somme maximale de 816 987,38 $, taxes incluses), et Cima + S.E.N.C (lot 2 pour une somme maximale de 1 743 538,39 $, taxes incluses, et lot 4 pour une somme maximale de 1 290 020 $, taxes incluses), pour une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés pour la mise à niveau des technologies opérationnelles des solutions d'affaires pour les services de la gestion du territoire de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 18-16690 (12 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 mars 2018 par sa résolution CE18 0456;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - de conclure quatre contrats, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture, sur demande, de prestations de services spécialisés pour la mise à niveau des technologies opérationnelles des solutions d'affaires pour les services de la gestion du territoire de la Ville de Montréal;

3 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis pour les lots 1 à 3, et par lequel la seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis pour le lot 4, s'engagent à fournir à la Ville les services spécialisés requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16690 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;

Firme	Description	Montant
Cofomo inc.	Lot 1 - Conception et déploiement d'infrastructure de télécommunication et infrastructures TI	2 213 268,75 $
CIMA + S.E.N.C.	Lot 2 - Conception et déploiement de solutions pour les contrôles de procédés	1 743 538,39 $
Cofomo inc.	Lot 3 - Mise en place de nouvelles pratiques de gestion du support et de la continuité des affaires des technologies opérationnelles	816 987,38 $
CIMA + S.E.N.C.	Lot 4 - Conception et déploiement de salles de serveurs pour les technologies opérationnelles	1 290 020 $

4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.39 1187438001

CG18 0192

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure trois ententes-cadres d'une durée de trente-six mois avec les firmes suivantes : Atelier Civiliti inc. pour une somme maximale de 1 837 070,55 $, taxes incluses (8 soum.), Lemay Co inc. pour une somme maximale de 1 543 900,40 $, taxes incluses (7 soum.) et Fahey et associés inc. pour une somme maximale de 571 237,19 $, taxes incluses (7 soum., 1 seul conforme) pour la fourniture de services professionnels multidisciplinaires en aménagement urbain - Appel d'offres public 17-16443 / Approuver les projets de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 mars 2018 par sa résolution CE18 0455;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - de conclure trois ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels multidisciplinaires dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du design urbain, du patrimoine et de la mobilité;

3 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis pour les contrats no 1 et 2, et par lequel la seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis pour le contrat no 3, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16443 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention;

Firme		**Montant maximal**
Atelier Civiliti inc.	Contrat no 1	1 837 070,55 $
Lemay Co inc.	Contrat no 2	1 543 900,40 $
Fahey et associés inc.	Contrat no 3	571 237,19 $

4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1187889001

CG18 0193

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Tour TDC Développements inc., pour fins de construction de logements sociaux et communautaires ou abordables, un immeuble d'une superficie de 1 072,8 mètres carrés, avec bâtiments dessus érigés, situé au quadrant sud-ouest des rues de la Montagne et Saint-Antoine Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, au prix de 5 550 000 $, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 mars 2018 par sa résolution CE18 0463;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Tour TDC Développements inc. un immeuble avec bâtiments dessus érigés, situé au 1300 à 1304, 1306 à 1308, 1314 à 1316, 1320 à 1326 et 1330, rue Saint-Antoine Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué des lots 1 852 902, 1 852 904, 1 852 912, 1 852 913, 1 852 914, 1 854 163, 1 854 164, 1 854 165 et 1 854 166 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires ou abordables, pour la somme de 5 550 000 $, plus les taxes applicables, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

4- d'autoriser le greffier de la Ville, aux termes de la résolution à être adoptée, à signer tout projet d'acte de vente substantiellement conforme à l'entente-cadre Quad Windsor signée le 21 juin 2017 (CG17 0263).

Adopté à l'unanimité.

20.41 1171368004

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 et 30.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG18 0194

Approuver le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 mars 2018 par sa résolution CE18 0339;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1177315006

CG18 0195

Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil d'agglomération pour l'année 2018

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 mars 2018 par sa résolution CE18 0471;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le programme d'activités 2018 des commissions permanentes du conseil d'agglomération ci-après:

Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

- Projet de plan d'action 2018-2028 du Plan directeur du sport et du plein air urbains;

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

- Étude de l'évolution des hausses de loyers pour les commerçants, leurs conséquences sur l'économie de Montréal et les solutions pour les limiter (CM14 0948);
- Motion concernant l'implantation d'un méga centre commercial à l'angle des autoroutes 15 et 40, à Ville Mont-Royal (CM15 0372, CM15 1290 et CM16 1018);
- Consultation - Économie collaborative et hébergement touristique résidentiel à court terme - Le phénomène Airbnb - Quel encadrement est souhaitable pour Montréal ?
- Consultation - Les facteurs de vitalité et d'attractivité des artères commerciales montréalaises, l'angle du prix, de la vacance et du bail des locaux commerciaux;

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

- Déclaration contre l'intimidation sous toutes ses formes (CM16 0174) et Motion de l'opposition officielle sur la prévention de l'intimidation (CM16 0268);
- Motion pour la création de mesures d'hébergements d'urgence et d'accès aux ressources pour les personnes en situation d'itinérance dans les arrondissements périphériques (CM18 0113);

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

- Améliorer les connaissances, les techniques de traitement et la gestion des sols contaminés à Montréal;
- Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal;

Commission sur l'examen des contrats

- Contrats soumis par le comité exécutif qui répondent aux critères d'examen définis par les résolutions CM11 0202 et CG11 0082;

Commission sur les finances et l'administration

- Rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017;
- Programme triennal d'immobilisations 2019-2021;
- Prévisions budgétaires 2019 et budgets des sociétés paramunicipales;

Commission sur l'inspecteur général

- Étude des rapports de l'inspecteur général;

Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal

- Éventuelles modifications au schéma d'aménagement et de développement;

Commission de la sécurité publique

- La Stratégie de réorganisation du SPVM;
- Le projet pilote des caméras portatives;
- Le continuum de la force et les armes intermédiaires;
- Les protocoles d'encadrement des manifestations;
- Le Bilan annuel du Service de police de la Ville de Montréal;
- Présentation du Rapport d'événement et de rétroaction. Inondations 2017;
- La diversité des effectifs au Service de sécurité incendie de Montréal;
- Rapport annuel des activités du Service de sécurité incendie de Montréal;
- Les maladies professionnelles chez les pompiers;

Commission sur le transport et les travaux publics

- Identifier les enjeux et défis de l'arrivée éventuelle de la voiture autonome à Montréal (CM16 0628).

De plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1183430004

CG18 0196

Avis de motion et présentation - Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance situé sur le lot 5 798 658

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance situé sur le lot 5 798 658 » et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

41.01 1175092011

CG18 0197

Avis de motion et présentation - Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance situé sur les lots 1 713 026 et 1 713 027

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance situé sur les lots 1 713 026 et 1 713 027 » et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

41.02 1175378010

CG18 0198

Avis de motion et présentation - Règlement autorisant un emprunt de 292 300 000 $ pour le versement à l'Autorité régionale de transport métropolitain de contributions municipales spéciales destinées au financement de la part municipale des projets d'investissement dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des activités locales du Québec (SOFIL)

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 292 300 000 $ pour le versement à l'Autorité régionale de transport métropolitain de contributions spéciales destinées au financement de la part municipale des projets d'investissement dans le cadre du programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) » et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

41.03 1184348001

CG18 0199

Avis de motion et présentation - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) » et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

41.04 1185075002

CG18 0200

Avis de motion et présentation - Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2017)

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2017) » et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

41.05 1183843001

CG18 0201

Avis de motion et présentation - Règlement modifiant le Règlement autorisant la démolition de deux bâtiments ainsi que la construction et l'occupation, à des fins résidentielles, pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement, d'un bâtiment sur le lot 2 317 486 et une partie du lot adjacent 1 885 486 du cadastre du Québec (RCG 17-033) afin de remplacer le lot 2 317 486 par le lot 2 317 252

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant la démolition de deux bâtiments ainsi que la construction et l'occupation, à des fins résidentielles, pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement, d'un bâtiment sur le lot 2 317 486 et une partie du lot adjacent 1 885 486 du cadastre du Québec (RCG 17-033) » et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

41.06 1185237018

CG18 0202

Avis de motion et présentation - Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 $ afin de financer le projet de développement des installations du SPVM dans l'immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 $ afin de financer le projet de développement des installations du SPVM dans l'immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est » et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

41.07 1187782001

CG18 0203

Adoption - Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de remise d'amendes et de frais

Vu l'avis de motion donné du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de remise d'amendes et de frais à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 février 2018 par sa résolution CG18 0129 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 février 2018 par sa résolution CE18 0234;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de remise d'amendes et de frais ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1173302006

Règlement RCG 18-009

CG18 0204

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (03-098)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (03-098) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 février 2018 par sa résolution CG18 0130 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 février 2018 par sa résolution CE18 0229;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (03-098) ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1172748007

Règlement RCG 18-010

CG18 0205

Approbation du Règlement R-174 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 1 347 795 072 $ pour financer le projet « Acquisition de bus 12 mètres - phase 2 »

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 mars 2019 par sa résolution CE18 0415;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'approuver le règlement R-174 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 1 347 795 072 $ pour financer le projet « Acquisition de bus 12 mètres - phase 2 » le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01);

2 - d'approuver la modification du Programme des immobilisations 2017-2026 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

45.01 1186213001

CG18 0206

Approbation du Règlement R-176 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 5 954 012 $ pour financer le projet « Acquisition de bus électriques 9 mètres »

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 mars 2018 par sa résolution CE18 0416;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'approuver le règlement R-176 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 5 954 012 $ pour financer le projet « Acquisition de bus électriques 9 mètres », le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01) ;

2 - d'approuver la modification du Programme des immobilisations 2018-2027 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

45.02 1186213002

CG18 0207

Approuver la nomination de madame Giuliana Fumagalli à titre de représentante élue de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension au conseil d'administration de PME MTL Centre-Est

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 février 2018 par sa résolution CE18 0309;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver la nomination de madame Giuliana Fumagalli, à titre de représentante élue de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, au conseil d'administration de PME MTL Centre-Est.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1177016003

CG18 0208

Approuver la nomination de madame Laurence Lavigne Lalonde comme représentante élue de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve au sein du conseil d'administration de PME MTL Centre-Est

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 février 2018 par sa résolution CE18 0310;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver la nomination de madame Laurence Lavigne Lalonde comme représentante élue de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve au conseil d'administration de PME Mtl Centre-Est.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1176323005

CG18 0209

Nominations de membres au conseil d'administration du Bureau du taxi de Montréal et désignation du président

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 mars 2018 par sa résolution CE18 0401;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de nommer les personnes suivantes à titre de membres du conseil d'administration du Bureau du taxi de Montréal, pour un mandat de 2 ans à compter du 29 mars 2018 :

- M. Éric Alan Caldwell, conseiller de la Ville, en remplacement de M. Aref Salem;
- M. Younes Boukala, conseiller d'arrondissement, en remplacement de Mme Érika Duchesne;
- Mme Lisa Christensen, conseillère d'arrondissement, en remplacement de Mme Elsie Lefebvre;

2 - de désigner M. Éric Alan Caldwell au poste de président du conseil d'administration.

Adopté à l'unanimité.

51.03 1187590001

CG18 0210

Nominations de représentants de l'agglomération de Montréal au sein du conseil d'administration de Concertation régionale de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 mars 2018 par sa résolution CE18 0402;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de nommer les personnes suivantes à titre de représentants de l'agglomération de Montréal au sein conseil d'administration de Concertation Montréal :

Mme Émilie Thuillier, conseillère de la Ville et mairesse de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;
Mme Josefina Blanco, conseillère de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;
M. Luc Gagnon, conseiller de l'arrondissement de Verdun;
M. Jocelyn Pauzé, conseiller de la Ville, de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie;

2 - de renouveler, pour une période de 2 années, le mandat des personnes suivantes au sein du conseil d'administration de Concertation Montréal :

Mme Karine Boivin-Roy, conseillère de la Ville, de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve;
M. Richard Deschamps, conseiller de la Ville, de l'arrondissement de LaSalle;
M. Robert Coutu, maire de Montréal-Est, représentant des villes liées.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

d'apporter un amendement au premier paragraphe afin de remplacer la désignation de M. Luc Gagnon par celle de Mme Marie-Andrée Mauger.

La proposition d'amendement est adoptée à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité.

51.04 1180191001

À 17 h 40, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée déclare l'assemblée levée.

_____	_____
Manon BARBE	Yves SAINDON
Présidente d'assemblée	Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

_____
Valérie PLANTE
Mairesse

04.01

À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU
26 AVRIL 2018

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION

POUR LA PÉRIODE DU
1ER AU 31 MARS 2018

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 01 MARS 2018 AU 31 MARS 2018

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
LOCATION SAUVAGEAU INC.	ENTENTE CADRE - RÉPARTITION SELON UTILISATION	SERVICE DU MATÉRIEL ROULANT ET DES ATELIERS	DIRECTION	1186859003	CONCLURE AVEC LOCATION DISCOUNT (23137292 QC INC.) ET LOCATION SAUVAGEAU INC. DES ENTENTES-CADRES D'UNE DURÉE DE DEUX ANS (AVEC POSSIBILITÉ DE PROLONGATION), POUR LA LOCATION À COURT TERME DE CAMIONNETTES ET DE VOITURES - APPEL D'OFFRES PUBLIC 17-15854 - 2 SOUMISSIONNAIRES - DÉPENSE TOTALE DE 2 578 279,88 $, TAXES INCLUSES – (LOCATION DISCOUNT (2 290 336,49 $) ET LOCATION SAUVAGEAU INC. (287 943,39 $))	CE18 0433	2018-03-23	287 943,00 $

NOMBRE DE CONTRATS : 1

TOTAL : 287 943,00 $

04.02

À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU
26 AVRIL 2018

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION

POUR LA PÉRIODE DU
1ER AU 31 MARS 2018

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 01 MARS 2018 AU 31 MARS 2018

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
ÉCOLE DES ENTREPRENEURS DU QUÉBEC	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION ENTREPRENEURIAT	1183931002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 90 542 $ À L'ÉCOLE DES ENTREPRENEURS DU QUÉBEC POUR LA MISE EN ŒUVRE ET LA RÉALISATION DE LA SECONDE ÉDITION DU PARCOURS C3 : CULTURE, CRÉATIVITÉ ET CROISSANCE / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE18 0394	2018-03-15	90 542,00 $
REGROUPEMENT DES ÉCO-QUARTIERS	100% AGGLO	SERVICE DE L'EAU	DIRECTION DE LA GESTION STRATÉGIQUE DES RÉSEAUX D'EAU	1184217001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 60 661 $ AU REGROUPEMENT DES ÉCO-QUARTIERS POUR COORDONNER ET METTRE EN PLACE LA NEUVIÈME ÉDITION DE LA PATROUILLE BLEUE DESTINÉE À LA SENSIBILISATION AUX ENJEUX DE L'EAU / APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION DE PARTENARIAT À CETTE FIN.	CE18 0336	2018-03-08	60 661,00 $
CONSEIL QUÉBÉCOIS DU COMMERCE DE DÉTAIL	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION INVESTISSEMENT ET DÉVELOPPEMENT	1184300001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT DE 20 000 $ AU CONSEIL QUÉBÉCOIS DU COMMERCE DE DÉTAIL EN APPUI À LA TENUE DE L'ÉVÉNEMENT « HOP! LE SOMMET DU COMMERCE DE DÉTAIL », POUR L'ANNÉE 2018 / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE18 0464	2018-03-22	20 000,00 $
QUARTIER DE L'INNOVATION	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION ENTREPRENEURIAT	1185008001	ACCORDER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE DE 15 000 $ AU QUARTIER DE L'INNOVATION POUR LE SOMMET DE MONTRÉAL SUR L'INNOVATION QUI SE TIENDRA À MONTRÉAL LE 23 MAI 2018 / ADOPTER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE18 0395	2018-03-15	15 000,00 $

NOMBRE DE CONTRATS : 4

TOTAL : 186 203,00 $

04.03

À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU
26 AVRIL 2018

(DÉLÉGATION DE POUVOIRS RCE02-004 DU 26 JUIN 2002)

SELON L'ARTICLE 477.3 DE LA LOI DES CITÉS ET VILLES

SERVICE CORPORATIFS
POUR LA PÉRIODE DU
1er AU 31 MARS 2018
LISTE SIMON

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
2951-1805 QUEBEC INC.	1262978	20 MARS 2018	MILLIEN, GUIBONSE	Commande de chandails pour rencontre de Calgary pour la semaine du 26 mars 2018. pour l'équipe RSMUEL.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 686,84 $
9052-9470 QUEBEC INC.	DEU30858	05 MARS 2018	SHOONER, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT PIECES MACHINEES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	9 663,05 $
9052-9470 QUEBEC INC.	DEU30928	07 MARS 2018	FONTAINE, RICHARD	REAPPROVISIONNEMENT ENSEMBLES DE ROUE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	16 208,13 $
9055-0344 QUEBEC INC.	DEU30870	05 MARS 2018	SHOONER, MICHEL	40 HEURES DE TRANSPORT DE SABLE AU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 113,17 $
9166-2148 QUEBEC INC.	1261076	09 MARS 2018	HODDER, DANIEL	Octroyer un contrat de services techniques à 9166-2148 Québec Inc. pour l'abattage de frênes dépérissants et le débardage avec cheveaux dans les parcs du Mont-Royal et Tiohtià:ke Otsira'kéhne pour une somme de 22 995 $ TTC. AO # 18-6220.	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	20 997,50 $
9333-4787 QUEBEC INC.	DEU30790	05 MARS 2018	VERREAULT, MICHEL	Installation de plateforme	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 275,62 $
9337-7224 QUEBEC INC.	DEU30936	08 MARS 2018	SHOONER, MICHEL	Réparation et installation	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	10 451,67 $
9352-6689 QUEBEC INC.	1252009	20 MARS 2018	DOUCET, VERONIQUE	Paiement des factures # 1517 et 1516 pour des travaux de révision linguistiques , graphismes et traduction de la stratégie de développement économiques de la ville de Montréal 2018-2022	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	2 639,38 $
9370-3007 QUEBEC INC.	DEU30948	08 MARS 2018	FONTAINE, RICHARD	Maintenance Odowatch	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	17 847,87 $
A.S.N. INC.	1259974	02 MARS 2018	LANDRY, ROBERT	Pièces pour CF-19	Police	Activités policières	2 359,07 $
ABRILOC	DEU31214	29 MARS 2018	VERREAULT, MICHEL	FOURNIR ET INSTALLER ABRIS INDUSTRIELS PRES DE CHAQUE RESERVOIR DHUILE SELON SOUMISSION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 021,03 $
ACCEO SOLUTIONS INC	1260972	08 MARS 2018	CARRIERE, SYLVAIN	ACCEO SOLUTIONS - Contrat de support logiciel (Prise inventaire et saisie des remplissages de bouteilles d'air comprimé respirable. Contrat d'une durée de 3 ans (1er juin 2016 au 31 mai 2019). Payable annuellement. BC POUR ANNÉE 2018	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	7 162,93 $
ACCES COMMUNICATIONS	1259593	01 MARS 2018	CARRIERE, SYLVAIN	ACCES COMMUNICATIONS - Caserne 71 - Connecteur N mâle pour LMR240	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 013,02 $
ACKLANDS - GRAINGER INC.	1263927	23 MARS 2018	LECOURS, SYLVAIN	Batterie 9V pour avertisseur de fumée. (commande urgente)	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 393,71 $
ACKLANDS - GRAINGER INC.	1263927	26 MARS 2018	LECOURS, SYLVAIN	Batterie 9V pour avertisseur de fumée. (commande urgente)	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	104,99 $
ACKLANDS - GRAINGER INC.	DEP20460	05 MARS 2018	PERIARD, MICHEL	Acklands-MP Annuelle- Certification accessoires espace clos et anti-chute	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 130,19 $
ADN5 MEDIA INC.	1262893	20 MARS 2018	BEAUCHESNE, JULIE	Service de revue de presse février 2018	Police	Activités policières	4 199,50 $

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
AESL INSTRUMENTATION INC.	DEP20035	20 MARS 2018	MARTEL, SIMON	AESL- Service technique ponctuel	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	19 382,79 $
AESL INSTRUMENTATION INC.	DEP20607	20 MARS 2018	KAMIL, HOUDA	UPI - Rotamètre pour flotte de niveau	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 032,90 $
AESL INSTRUMENTATION INC.	DEU31149	26 MARS 2018	VERREAULT, MICHEL	2 THERMORÉACTEURS POUR LE LABORATOIRE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 653,03 $
AGENCE FEATURING INC.	1260389	06 MARS 2018	DOUCET, VERONIQUE	Réalisation des phases de Recherche et analyse, Conception et Production des guides de normes je peux , dans le cadre de la refonte des gabarits numériques et imprimés du réseau PME MTL. Voir devis # E-4045.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	21 679,92 $
AGENCES MARTIAL BESSETTE INC.	1251768	08 MARS 2018	COUTURE, MICHEL	REAPP SPVM - BONNETS	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	11 586,00 $
AGENCES MARTIAL BESSETTE INC.	1259594	01 MARS 2018	GAUTHIER, PHILIPPE	Bottes nautique, cagoule nautique et gants à l'essais - Équipe Nautique et glace	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 560,94 $
AGENCES MARTIAL BESSETTE INC.	1263341	22 MARS 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP SPVM - FOULARDS	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	2 849,78 $
AGENCES MARTIAL BESSETTE INC.	1263520	22 MARS 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP SPVM - CRAVATES	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	5 041,91 $
AKRULOGIC	1263090	21 MARS 2018	LACHANCE, ROGER	PTI - Équipement pour échantillonnage de rejets atmosphériques.	Environnement	Protection de l'environnement	12 527,10 $
ALBECO INC.	DEU30842	01 MARS 2018	VERREAULT, MICHEL	132 Joints SKF et autres Roulement - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 785,30 $
ALIGNEMENT BEAUDOIN	DEU30709	15 MARS 2018	VERREAULT, MICHEL	Réfection majeure GMP10	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 824,16 $
ALLIED POWER PRODUCTS INC.	DEU29780	07 MARS 2018	SHOONER, MICHEL	1 Columbia winch wg750	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 896,88 $
ALTIMAGE INC.	1264119	26 MARS 2018	DURAND, MATHIEU	Clés USB. Soumission 21-Mar-18	Police	Activités policières	5 595,83 $
ANIXTER CANADA INC.	DEU30983	12 MARS 2018	VERREAULT, MICHEL	3 Cables Teck 300M - GMP15 et Bassin Homo 01	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 723,64 $
ANNE GOMBERT	1262255	15 MARS 2018	SAVIGNAC, PIERRE-PAUL	Accorder un contrat à Anne Gombert, pour la révision linguistique et la correction de textes en français dans le cadre du plan directeur du parc Jeanne-Mance et de la côte Placide 18-1903	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	12 650,82 $
ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	1259564	01 MARS 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP SPVM - MANTEAUX CADETS (ENTENTE 1256565)	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	3 841,92 $
APSAM ASSOCIATION PARITAIRE SANTE & SECURITE AFFAIRES MUNICIPALES	1249526	14 MARS 2018	BOULET, SUZANNE	Formation espace clos	Environnement	Réseaux d'égout	2 139,00 $
ARBORESCENCE	1262247	15 MARS 2018	BEDARD, DANIEL	Travaux arboricoles d'entretien et d'urgence dans les grands parcs de la ville de Montréal_18-6236	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Horticulture et arboriculture	37 729,88 $

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
AREO-FEU LTEE	1260958	08 MARS 2018	TOUSIGNANT, YVES	Acquisition de diviseur / réducteur de marque ELKHART, modèle B-100-A selon la soumission 64560.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 685,07 $
ARXTECH CANADA	1262103	15 MARS 2018	PERRAS, SYLVAIN	Batterie BP24V28-2U pour modèle de l¿UPS : SU750RTXL2U - 275 Notre-Dame, Montréal (Hôtel de ville) + Installation	Technologies de l'information	Gestion de l'information	3 348,38 $
ATELIER MOTEUR POMPE (AMP)	DEP17204	19 MARS 2018	MARTEL, SIMON	Réfection de la pompe PO-405	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	13 118,19 $
ATELIER MOTEUR POMPE (AMP)	DEP17204	20 MARS 2018	MARTEL, SIMON	Réfection de la pompe PO-405	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	1 049,87 $
ATELIER MOTEUR POMPE (AMP)	DEP17205	19 MARS 2018	MARTEL, SIMON	AMP-Réfection de la pompe moteur PO-103	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	9 343,88 $
ATLAS COPCO COMPRESSEURS CANADA	DEP20571	20 MARS 2018	KAMIL, HOUDA	UDO - Ventilateur pour compresseur (stock déjà reçu)	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 487,48 $
AUTOMATISATION CADENCE INC.	DEU30866	05 MARS 2018	SHOONER, MICHEL	RENEWAL GLOBAL CARE - LICENCES GE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 574,77 $
AUTOMATISATION CADENCE INC.	DEU31194	27 MARS 2018	VERREAULT, MICHEL	3 Modules GE - Analyseur de phosphate	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 964,12 $
AUTOMATISATION JACMAR INC	DEU30941	08 MARS 2018	SHOONER, MICHEL	BLOC D'ALIMENTATION ET SONDES DE TEMPÉRATURE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 525,53 $
AUTOMATISATION JACMAR INC	DEU31067	15 MARS 2018	FONTAINE, RICHARD	60 Composantes Meltric - Mise aux normes de la distribution 600V	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	17 238,95 $
AVENSYS SOLUTIONS INC.	DEU30419	15 MARS 2018	FONTAINE, RICHARD	ANALYSEUR DE PARTICULES AO PUBLIC 17-16524	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	22 635,31 $
AVIZO EXPERTS-CONSEILS INC.	DEU30993	12 MARS 2018	VERREAULT, MICHEL	Mesures de débit - Atelier Opération des Eaux	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 614,73 $
BACHMANN DAMPJOINT INC.	DEU30634	05 MARS 2018	FONTAINE, RICHARD	REMISE À NEUF VOLET CHAUDIÈRE (1 DE 2)	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	16 546,03 $
BACHMANN DAMPJOINT INC.	DEU30635	05 MARS 2018	FONTAINE, RICHARD	REMISE À NEUF VOLET CHAUDIÈRE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	15 611,64 $
BARREAU DU QUEBEC	cotisations2018	21 MARS 2018	ARION BARBU, SIMONA	Cotisations 2018:ajout 27 sous en direct.	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	112 446,44 $
BARREAU DU QUEBEC	cotisations2018	21 MARS 2018	ARION BARBU, SIMONA	Cotisations 2018:ajout 27 sous en direct.	Police	Activités policières	8 026,39 $
BEAUPRE MICHAUD ET ASSOCIES, ARCHITECTES	1264508	27 MARS 2018	DESJARDINS, SYLVIE	QG Offre de Service pour Podium (chef de section dans la salle de répartition) vois soumission du 23 mars	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 301,86 $
BELL CANADA	1261347	12 MARS 2018	BOUVRETTE, JEAN	Installation d'un nouveau branchement des télécommunications de son terminal à la caserne 71 (3115) - incidences 13693	Gestion et planification immobilière	Gestion des installations - Séc. incendie	10 866,29 $
BELL CANADA	DEU26286	06 MARS 2018	FONTAINE, RICHARD	AO P17-008-AE, SERVICE TECHNIQUE CERTIFITÉ EN VDI-VMWARE POUR CONFIGURER LA SOLUTION VDI EXISTANTE EN MODE RELÈVE EN CAS DE DÉSASTRE (DRP)	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 874,06 $

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
BELL CANADA	52621825320180301	28 MARS 2018	VALCOURT, NANCY	Bell 526 Mars 2018 appouvée par S.Carrière	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	3 443,18 $
BELL CANADA	95001875	20 MARS 2018	BOUDREAU, DANIEL	Bell Canada DOS	Police	Activités policières	3 457,61 $
BELL MOBILITE INC	1260095	05 MARS 2018	CHAPUT, CHRISTIAN	72080 - Mise à niveau et modernisation des systèmes de répartition des interventions d¿urgence - Bell Mobilité Inc. - Prestation de services techniques, coordination et support du pilote LTE - Sébastien BERTEAU - 2018-02- - STI - ADRESSES	Technologies de l'information	Communications d'urgence 911	17 441,99 $
BENTLY NEVADA	DEU31089	19 MARS 2018	VERREAULT, MICHEL	4 MONITEURS DE VIBRATION ET 8 SONDES BENTLY NEVADA	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	13 513,99 $
BOIVIN & GAUVIN INC.	1260775	07 MARS 2018	LECOURS, SYLVAIN	DRM APRIA - ERGODYNE, Sacs de partie faciale, couleur rouge - Transport inclus - Référence soumission 11230	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 302,38 $
BOIVIN & GAUVIN INC.	1261221	09 MARS 2018	TOUSIGNANT, YVES	Acquisition de 6 échelles à crochet, Alco-Lite, 14 pieds selon la soumission 11240.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 410,86 $
BOO! DESIGN INC.	1261283	12 MARS 2018	FERRAZ, ANNABELLE	Facture 20044 du 23-02-2018. Étiquettes.	Police	Activités policières	5 239,92 $
BOO! DESIGN INC.	1261593	13 MARS 2018	REEVES, CHANTAL	SPVM PLANIFICATION STRATEGIQUE /	Police	Activités policières	3 307,08 $
BOSCOVILLE	1261403	12 MARS 2018	PICARD, STEVE-ERIC	Entretien février 2018	Police	Activités policières	2 354,97 $
BOUTY INC	1262091	15 MARS 2018	GIRARD, SYLVIE	Div. SST 550, Gouin 1er étage (salle de conférence)	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 197,30 $
BRAULT MAXTECH INC.	DEP20449	02 MARS 2018	KAMIL, HOUDA	UPI - Palier de roulement pour tamis	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 608,94 $
BRODERIES MONTREAL	1263594	26 MARS 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP SPVM - ECUSSONS D'EPAULE	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	3 485,59 $
BUREAU DE NORMALISATION DU QUEBEC (BNQ)	1257152	02 MARS 2018	ARBIC, DENISE	Contrat de service, évaluation ISO 17025	Environnement	Inspection des aliments	12 700,00 $
C.P.U. DESIGN INC.	DEU31195	28 MARS 2018	SHOONER, MICHEL	ACHAT ELITEBOOK X360 - ENTENTE CADRE # 1164102	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 153,02 $
CAFE PISTA	1262513	19 MARS 2018	MARTIN, GERALDINE	Paiement de la facture # 1117 pour les frais de services du traiteur Café Pista pour le salon Expo Entrepreneur qui a eu lieu en janvier 2018	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	2 414,71 $
CANAFLEX INC.	1260964	08 MARS 2018	TOUSIGNANT, YVES	Acquisition de boyaux Amkus de 70" TWIN avec attaches au 5 pieds, modèle bleu et noir selon la soumission 577224	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	8 470,61 $
CANCOPPAS LTD	DEU30932	07 MARS 2018	SHOONER, MICHEL	3 Cartes de circuit - Cheminée des Boues 46M	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 869,86 $
CENTRE DE SERVICES PARTAGES DU QUEBEC	1263253	21 MARS 2018	PERRAS, SYLVAIN	60110 - CSPQ - Production de capsules d'autoformation en cybersécurité - Avenant 1 au projet 0034766023SI1216001 et BC1186077 total acquisition 86312 $ - 2017 - STI	Technologies de l'information	Gestion de l'information	31 888,92 $

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
CENTRE DE TELEPHONE MOBILE LTEE	DEP20371	01 MARS 2018	PERIARD, MICHEL	BCO2018 - SERVICE MENSUEL RADIO MOBILE - USINE ATWATER	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 354,36 $
CENTRE D'EXPERTISE EN ANALYSE ENVIRONNEMENTALE DU QUEBEC	1247545	20 MARS 2018	VERREAULT, MICHEL	2018 - ETALONS CERTIFIES MATERIEL DE REFERENCE EXTERNE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 399,00 $
CENTRE D'EXPERTISE EN ANALYSE ENVIRONNEMENTALE DU QUEBEC	DEU30861	05 MARS 2018	SHOONER, MICHEL	FRAIS ANNUELS D'ACCRÉDITATION 2018-2019	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 306,60 $
CENTRE PATRONAL DE SANTE ET SECURITE DU TRAVAIL DU QUEBEC (C P S S T Q)	DEU30977	12 MARS 2018	VERREAULT, MICHEL	Formation code criminel et diligence raisonnable	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 905,53 $
CHARRON BOISSE LEVESQUE, HUISSIERS DE JUSTICE INC	26085	23 MARS 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juriqidues /frais de significations de dossiers	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 075,41 $
CHEMISE EMPIRE LTEE	1244993	13 MARS 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP SPVM - CHEMISES POLICE	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	7 834,43 $
CHEMISE EMPIRE LTEE	1259709	01 MARS 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP SPVM - CHEMISES (ENTENTE 1084778)	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	2 136,07 $
CLEMENT ET FRERE LTEE	DEU30888	06 MARS 2018	SHOONER, MICHEL	2 Roulottes et Conteneur loués - Réaménagement du Laboratoire	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	14 488,26 $
CLEVERBRIDGE AG	1261928	14 MARS 2018	DESBIENS-COTE, MARTIN	Acquisition logiciel.	Police	Activités policières	2 395,08 $
CLEVERBRIDGE AG	akd73661667353	02 MARS 2018	GUILBAULT, RACHEL	Ref : 130660531 Frais de formation X-Ways	Police	Activités policières	4 048,20 $
CLOTURES JERMAR INC.	DEP20597	19 MARS 2018	REBSELJ, VINCENT	Clôture du stationnement	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 777,09 $
CLOTURES SPEC II INC.	1262702	19 MARS 2018	BILODEAU BALATTI, STEVE	Installation de clôtures à la Pointe-Théorêt 18-6218	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	36 539,85 $
CLUB VOYAGES AFFAIRES	1264486	27 MARS 2018	TINO, RUFFINO	68305.02 - Vol & hôtel à Chicago de Louis Pepin (SPVM), facture 502104419 (1059,24 $); Josée Legault (SPVM), facture 502104416 (1059,24 $); Lyne Gravel (SPVM), facture 502104411 (1059,24 $); Christian Couture, facture 502104467 (1629,39 $);	Technologies de l'information	Activités policières	6 385,60 $
COGEP INC.	1247191	23 MARS 2018	GIRARD, SYLVIE	Renouvellement du contrat de service annuel du logiciel Guide TI pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 pour 6 licences et 2 interfaces	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 984,28 $
COLE-PARMER CANADA COMPANY	DEP20485	07 MARS 2018	KAMIL, HOUDA	UPC - Remplacement station météo	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 631,62 $

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
COLLEGE CANADIEN DE POLICE	1262565	19 MARS 2018	DUPERE, PIERRE	Frais de formation et d'hébergement de Cedrick Chenevert pour le cours Mobile device acquisition and analys du 20 février au 1er mars 2018	Police	Activités policières	2 380,48 $
COLLEGE CANADIEN DE POLICE	1262571	19 MARS 2018	DUPERE, PIERRE	Frais de formation et d'hébergement de Benoit Lamontagne pour le cours de policiers techniciens des explosifs du 5 mars au 6 avril 2018	Police	Activités policières	10 708,24 $
COLLEGE CANADIEN DE POLICE	1262829	20 MARS 2018	DUPERE, PIERRE	Frais de formation de Christopher Audy et Sébastien Pelletier-Langlois pour le cours utiliser l internet - outil renseignement du 05 au 09 mars 2018	Police	Activités policières	2 466,24 $
COMMISSION SCOLAIRE MARGUERITE-BOURGEOYS	DEU30779	01 MARS 2018	FONTAINE, RICHARD	Formation MMF B	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	59 123,45 $
COMMUNAUTIQUE	1166352004180314	24 MARS 2018	HANDFIELD, DANIELE	GDD 1166352004 - Accorder un soutien non récurrent pour le projet EcoFab durable suite à l'appel de projets Automne 2016 du Pram-Est, dans le cadre de l'entente de 175M	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	40 000,00 $
COMMUNICATION MICHEL VERRET	1262865	20 MARS 2018	DUPERE, PIERRE	Formation DAB et formation cadets policiers mars 2018	Police	Activités policières	3 826,79 $
COMMUNICATION MICHEL VERRET	1264183	26 MARS 2018	DUPERE, PIERRE	Formation DAB du 19 et 21 mars 2018 - voir facture 913	Police	Activités policières	2 220,48 $
COMMUNICATIONS RYCOM INC.	1263340	22 MARS 2018	ROUSSIN, VERONIQUE	REAPP SPVM - BAS THERMAUX (ENTENTE 1116902)	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	24 758,58 $
COMNET TECHNOLOGIE INC.	1259715	01 MARS 2018	PICARD, GUY	Paiement de la facture # 365 pour payer les frais de Contrat de maintenance de la solution Voxlog du 01-01-2018 au 31-12-2018	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	14 344,44 $
COMPOSANTS INDUSTRIELS WAJAX	DEU30268	29 MARS 2018	VERREAULT, MICHEL	ESTIME A APPROUVER POUR REPARER POMPE POMPE VOLUMETRIQUE MOYNO 2000 4F022 G1 SSQ DAA(POLYMERE)	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	13 100,76 $
COMPOSANTS INDUSTRIELS WAJAX	DEU30426	08 MARS 2018	SHOONER, MICHEL	Chaine Browning et autres articles de Roulement - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	9 442,05 $
COMPOSANTS INDUSTRIELS WAJAX	DEU30844	01 MARS 2018	SHOONER, MICHEL	Chaines et Roulements - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	20 791,49 $
COMPOSANTS INDUSTRIELS WAJAX	DEU30844	05 MARS 2018	SHOONER, MICHEL	Chaines et Roulements - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	104,99 $
COMPOSANTS INDUSTRIELS WAJAX	DEU31039	16 MARS 2018	VERREAULT, MICHEL	15 articles de Roulement - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 294,07 $
COMPRESSEURS QUEBEC	DEU30951	08 MARS 2018	SHOONER, MICHEL	Compresseur Quincy pour l'emmagasinement 01	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 627,85 $
COMPTEURS D'EAU DU QUEBEC	1262763	20 MARS 2018	LAMARRE, JEAN	Service de vérification de précision pour débitmètres à insertion Primeprobe II - Optimisation des réseaux - DGSRE	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 535,45 $

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
COMPUGEN INC.	1261944	14 MARS 2018	LIEBMANN, RICHARD	RSMUEL : Achat de deux Micro-ordinateurs et accessoires ainsi que deux tablettes robustes avec accessoires pour l'équipe RSMUEL	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	12 557,37 $
COMPUGEN INC.	1264166	26 MARS 2018	CHARRON, DIANE	Achat de 10 licences pour les électrotechniciens du module Télécommunications	Police	Activités policières	2 377,76 $
COMPUGEN INC.	DEU30933	07 MARS 2018	SHOONER, MICHEL	CONTRAT DE SERVICE 1 AN - NEXUS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 356,12 $
CONSTRUCTION HEPPELL ET FILS INC.	DEP20510	09 MARS 2018	MARTEL, SIMON	Appel de service pour la réparation de 2 conduites de fonte 20" - aspiration des pompes	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 955,52 $
CONTOUR D'IMAGE INC.	1262181	15 MARS 2018	LECOURS, SYLVAIN	CUIR: Soumission table PC, panneau et tableau.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	8 014,73 $
CONTOUR D'IMAGE INC.	1264122	26 MARS 2018	LECOURS, SYLVAIN	Aimant, pochette, et auto-collant pour table PC (soumission 180315)	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	8 642,77 $
CONTROLE AIR COMPRESSEUR 2010 INC.	DEU31011	14 MARS 2018	VERREAULT, MICHEL	ENTRETIEN DU COMPRESSEUR À VIS DU POMPAGE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 088,71 $
CONTROLE AIR COMPRESSEUR 2010 INC.	DEU31011	21 MARS 2018	VERREAULT, MICHEL	ENTRETIEN DU COMPRESSEUR À VIS DU POMPAGE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	1 289,32 $
CONTROLES LAURENTIDE LTEE	DEU30963	09 MARS 2018	VERREAULT, MICHEL	10 Positionneurs Fisher et 7 Adapteurs Keystone - Incinérateurs I	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 170,62 $
CONTROLES LAURENTIDE LTEE	DEU30981	15 MARS 2018	VERREAULT, MICHEL	FRAIS DE MISE À NIVEAU DE LA VANNE DE CONTRÔLE D'EAU DE DEUXIÈME DILUTION DE POLYMÈRE DES PRESSOIRS ROTATIF	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 374,70 $
CONVAL QUEBEC	DEP20455	05 MARS 2018	KAMIL, HOUDA	UPC - Pièces pour remplacement des purgeur	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 430,27 $
COPART MONTREAL INC.	1261613	13 MARS 2018	REEVES, CHANTAL	SPVM ANTI-GANG / service d'entreposage	Police	Activités policières	2 047,25 $
COPART MONTREAL INC.	1261917	14 MARS 2018	REEVES, CHANTAL	SPVM ANTI-GANG / service d'entrepose	Police	Activités policières	2 047,25 $
CORPORATION CADILLAC FAIRVIEW LIMITEE	1262731	19 MARS 2018	FERRAZ, MARIO	Location temporaire d'espace pour la formation Velo. Durée de 2 mois - voir contrat amendé en date du 8 mars 2018	Police	Activités policières	26 246,87 $
CORPS CANADIEN DES COMMISSIONNAIRES (DIVISION DU QUEBEC)	1230799	06 MARS 2018	BISSONNETTE, DANIEL	Dans le cadre de la Formule E, patrouilles	Culture	Autres - Activités récréatives	4 283,49 $
CPU SERVICE INC.	1261387	12 MARS 2018	LANDRY, ROBERT	Réparations sur PTM	Police	Activités policières	7 250,43 $
CRI AGENCE	1264260	27 MARS 2018	BRADETTE, LOUISE	Communications - Analyse, recherche et planification stratégique (facture	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	10 257,28 $
CRI AGENCE	1264274	27 MARS 2018	BRADETTE, LOUISE	Communications - Accompagnement analyse et conseil stratégique	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	10 420,01 $
CT CONSEIL ET TECHNOLOGIE	1264103	26 MARS 2018	PICARD, STEVE-ERIC	Contrat d'entretien photocopieur et imprimante pour le 1441 St-urbain 8e étage	Police	Activités policières	2 511,34 $

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
CT SPEC (MC)	DEU30864	05 MARS 2018	SHOONER, MICHEL	RENOUVELLEMENT CTSPEC EGOUT SUPPORT ET MAINTENANCE DU 2018-01-01 AU 2018-12-31 - DEP. 3800	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 160,14 $
CULLIGAN OF CORNWALL	DEU30819	05 MARS 2018	SHOONER, MICHEL	Laboratoire temporairte eau osmosée - Laboratoire	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 932,22 $
D.M. VALVE ET CONTROLES INC.	DEP20639	21 MARS 2018	KAMIL, HOUDA	UPC - Remplacement actionneur de vanne	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 380,61 $
D.M. VALVE ET CONTROLES INC.	DEU30882	06 MARS 2018	SHOONER, MICHEL	2 Vannes Pratt - Canaux S1 et S2	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 596,87 $
D4H TECHNOLOGIES LIMITED	1262357	16 MARS 2018	LIEBMANN, RICHARD	Soumission pour l'ajout d'un module au plate-forme D4H déjà en place	Securite incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 038,00 $
DELOM SERVICES INC	DEU30911	07 MARS 2018	SHOONER, MICHEL	Equilibrage dynamique d'un drive shaft long et d'un drive	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 984,81 $
DESAULNIERS SIMARD	1262895	20 MARS 2018	BEAUCHESNE, JULIE	Facture 201801 - Banque d'heures/Soutien technique sous Word Press	Police	Activités policières	4 535,46 $
DESMARAIS CONCEPT	1260209	05 MARS 2018	PERRY, REMI	CF - Conception d'un lutrin symbolique	Securite incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Sec. incendie	8 357,00 $
DIFFUSION SOLUTIONS INTEGREES INC.	1232531	28 MARS 2018	CHAPUT, CHRISTIAN	Implantation de Progression Live du projet . Voir détails dans la soumission # SOU002025 -	Technologies de l'information	Gestion de l'information	2 624,69 $
DISTRIBUTION CRANE, DIVISON DE CRANE CANADA CO	DEU31097	20 MARS 2018	VERREAULT, MICHEL	Brides, coudes et Tuyaux - Cones de Venturi et Incinérateurs	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 209,05 $
DISTRIBUTION CRANE, DIVISON DE CRANE CANADA CO	DEU31157	26 MARS 2018	VERREAULT, MICHEL	VALVE DIA-FLO STRAIGHT 4'' POUR PRODUITS CHIMIQUES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 733,04 $
DMAX EXPRESS INC.	1262004	14 MARS 2018	ALLARD, LINA	2018 - Service - Déménagement suite aux inondations dans les locaux de Carrie-Derick	Environnement	Protection de l'environnement	2 624,69 $
DR JEAN-ROBERT TURCOTTE INC.	1264133	26 MARS 2018	BIRON, PAULE	expertise dossier 16-001052	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 099,75 $
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEP18221	14 MARS 2018	DAOUST, YVON	Pierrefonds - DUBO - Achat pièces pour 2e mélangeur hydrapol - Intervention PI-169505	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 463,88 $
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEP20459	02 MARS 2018	VENDETTI, PERRY	Éclairage d'urgence chf	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	3 504,09 $
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEP20569	15 MARS 2018	DAOUST, YVON	LACHINE - Électricité - D. Arseneau - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 066,34 $
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEP20701	29 MARS 2018	MARTEL, SIMON	2018 UPC - Correctif - SST - Vérification des lumières d'urgence - atelier électrique	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 901,69 $
DUFRESNE HEBERT COMEAU INC.	1261519	13 MARS 2018	SIMARD, MARIE-ANDREE	avocats dossier 16-000753 fact 142615	Affaires juridiques	Affaires civiles	5 148,32 $
DUFRESNE HEBERT COMEAU INC.	1264136	26 MARS 2018	GERBEAU, ANNIE	avocats dossier 16-001072 fact 142732	Affaires juridiques	Affaires civiles	7 866,19 $
ECHAFAUDS PLUS (LAVAL) INC	DEU31111	21 MARS 2018	VERREAULT, MICHEL	Échafaudage loué pour escalier au Dessableur	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 334,87 $

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
ECO-COMPTEUR INC.	1263117	21 MARS 2018	LEFEBVRE, SERGE	Devis D033072- Éco-Compteur pour les frais annuels de transmission cellulaire des données de comptage de tous les compteur au 1er mai de chaque année - Service des infrastructures, voirie et transports	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	7 385,87 $
ECOLE DE TECHNOLOGIE SUPERIEURE	1264276	27 MARS 2018	L'HOSTIE, SYLVAIN	Facture No P92219 - Formation pour Gustavo Penagos : PER-985 Lean 6 Sigma (LSS) - Ceinture Verte 5 jours consécutifs dès le 21 mars 2018 - Approbation RH	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 190,04 $
ECOLE NATIONALE DE POLICE DU QUEBEC	1262393	16 MARS 2018	DESJARDINS, LINE	Versement de la contribution annuelle 2018 - 2019 au financement de l'ENPQ	Police	Activités policières	4 151 859,98 $
ECOLE NATIONALE DE POLICE DU QUEBEC	1264019	26 MARS 2018	DUPERE, PIERRE	Frais de formation et d'hébergement du cours techniques d'enquête sur les crimes majeures du 12 au 23 février 2018 - Cours du CCP mais diffusé à ENPQ	Police	Activités policières	12 527,08 $
ECOLE NATIONALE DE POLICE DU QUEBEC	1264168	26 MARS 2018	DUPERE, PIERRE	Frais de formation Activité d'intégration en enquête policière cri 1011 du 4 au 21 décembre 2017	Police	Activités policières	18 528,00 $
ECOLE NATIONALE DE POLICE DU QUEBEC	1264178	26 MARS 2018	DUPERE, PIERRE	Frais de formation - Enquêtes sur les crmies à caractère sexuel, abus physique et décède jeunes enfants cri 1022	Police	Activités policières	11 016,00 $
ELECTRONIQUE RAYBEL INC	DEP20547	14 MARS 2018	DAOUST, YVON	UAT - Pièces pour installer UPS	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 254,95 $
ENDURIDE CANADA USA INC.	DEU31090	21 MARS 2018	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT ROULEAUX TRANSPORTEUR	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 912,72 $
ENTREPRISES BROCORP LTÉE	DEP20528	13 MARS 2018	PAUL, SERGE MARTIN	Projet A-203-1: Traduction de documents techniques	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	3 674,56 $
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1203485	20 MARS 2018	BEAULIEU, JOHANNE	Achat de bottes différents modèles - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	3 034,13 $
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1257220	06 MARS 2018	LABELLE, MARC-ANDRÉ	REAPP SPVM - BOTTILLONS PATROUILLE INTERIEURE (ENTENTE 1084008)	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	31 895,20 $
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1257220	20 MARS 2018	LABELLE, MARC-ANDRÉ	REAPP SPVM - BOTTILLONS PATROUILLE INTERIEURE (ENTENTE 1084008)	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	2 057,76 $
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1263338	22 MARS 2018	LABELLE, MARC-ANDRÉ	REAPP SPVM - BOTTES DE COMBAT (ENTENTE 1081954)	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	65 056,16 $
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1263874	23 MARS 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP SPVM - COUVRE CHAUSSURES	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	5 883,80 $

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1264127	26 MARS 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP SPVM - COUVRE-CHAUSSURES	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	3 168,20 $
ENVIRO CONNEXIONS (BOISBRIAND)	DEP20595	22 MARS 2018	PERIARD, MICHEL	BCO2018 - SERVICE DE RÉCUPÉRATION DE MATIÉRES RECYCLABLES	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 281,39 $
ENVIROMET INTERNATIONAL INC.	DEU31141	22 MARS 2018	VERREAULT, MICHEL	Renouvellement abonnement services de détection et d¿alerte foudre	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	9 553,86 $
ENVIRONNEMENT S-AIR INC.	1263482	22 MARS 2018	BERNIER, LISE	Rédaction d'un devis d'amiante, pour évaluation de contamination fongique ainsi que surveillance de chantier dans le cadre de travaux de transformation au sous-sol de l'Édifice Gaston-Miron (0285) - incidences 13807	Service de la mise en valeur du territoire	Biens patrimoniaux	2 795,15 $
EQUIPEMENT LAVIGNE INC	1261233	09 MARS 2018	GIRARD, SYLVIE	Entretien et réparation //Achat de pièces de rechange pour Scie . Voir soumission # 15240.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	10 679,38 $
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC - L'ARSENAL	1260880	08 MARS 2018	TOUSIGNANT, YVES	Huile hydraulique, soupape de décharge et support poignée côté gauche	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 196,87 $
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC - L'ARSENAL	1260936	08 MARS 2018	TOUSIGNANT, YVES	Connecteur avec clapet 4"	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 430,47 $
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC - L'ARSENAL	1261296	12 MARS 2018	LECOURS, SYLVAIN	Manche de gaffe plein avec embout de caoutchouc et sans embout	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	6 343,33 $
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC - L'ARSENAL	1263412	22 MARS 2018	GAUTHIER, PHILIPPE	POSTE DE COMMANDEMENT - TEL QUE DEVIS VILLE DE MONTRÉAL - COULEUR BLEU	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 661,97 $
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC - L'ARSENAL	1264030	26 MARS 2018	LECOURS, SYLVAIN	CUIR: Bottes de pompier viking doublée de feutre transport au frais de CMP	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	8 399,00 $
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC - L'ARSENAL	1264078	26 MARS 2018	LECOURS, SYLVAIN	CUIR: Chapeau PX jaune (soumission 040146)	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	7 878,26 $
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC - L'ARSENAL	1264253	26 MARS 2018	LECOURS, SYLVAIN	APRIA - Achat de sacs noir pour partie facial	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	6 614,21 $
ERGOWEB CANADA INC.	1264620	28 MARS 2018	CHAPUT, CHRISTIAN	Gré à gré - Application mobile - Gestion de fiches de saisie Évaluation foncière - suite - multi-résidentielle pour la DSI	Technologies de l'information	Évaluation	22 572,30 $
ESCALE FAMILLE LE TRIOLET	1156352007180301	01 MARS 2018	HANDFIELD, DANIELE	GDD 1156352007 - Accorder un soutien financier non récurrent suite à l'appel de projets Été 2015 du PRAM-EST, dans le cadre de l'entente de 175 M$.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	4 785,00 $
ESCOUADE GENIE COLLECTIF INC.	1263286	21 MARS 2018	MARTIN, GERALDINE	Les services professionnels de la firme Escouade sont requis afin d'accompagner les membres de Je fais Mtl pour la conception du nouvel appel à projets " Je fais Mtl "	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	22 677,30 $

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
ESRI CANADA LIMITED	1262361	16 MARS 2018	LALANDE, AGATHE	Soumission 20019006-Logiciel ArcGIS pour Ramana Zanfognon	Diversité sociale et des sports	Développement social	7 212,64 $
ETAP CANADA LTD.	DEU30862	05 MARS 2018	SHOONER, MICHEL	RENOUVELLEMENT LOGICIEL ETAP	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 698,00 $
EVEREST AUTOMATION INC	DEP20638	21 MARS 2018	KAMIL, HOUDA	ULA - Débitmètre et vanne de contrôle - D. Arseneau - 2 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 535,00 $
FABRICATION L.L. INC.	DEU30759	05 MARS 2018	SHOONER, MICHEL	(UNITE) Secteur des eaux - Refection majeur GMP10 - usinage et peinture bases pp	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 622,07 $
FISHER SCIENTIFIQUE	1261516	13 MARS 2018	BERNIER, ANNE-MARIE	PTI - Incubateurs pour le laboratoire DB	Environnement	Protection de l'environnement	10 370,66 $
FISHER SCIENTIFIQUE	1264248	26 MARS 2018	ARBIC, DENISE	Matériel de laboratoire	Environnement	Réseaux d'égout	2 976,10 $
FISHER SCIENTIFIQUE	DEU30544	22 MARS 2018	VERREAULT, MICHEL	(UNITE) PANIER EN PP (AUTOCLAVING BASKET) 6" X 5" X 4" NALGENE 6917-0127 - FISHER 0181228	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 528,86 $
FORTERRA CONDUITE SOUS PRESSION, INC.	DEP20625	22 MARS 2018	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	Réparation d'une conduite béton-acier Ø36 pouces	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	20 801,17 $
FRANKLIN EMPIRE INC.	DEP20614	20 MARS 2018	MARTEL, SIMON	Remplacement de l'éclairage par des LED	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	9 418,41 $
FRANKLIN EMPIRE INC.	DEU30890	06 MARS 2018	SHOONER, MICHEL	Composantes électriques - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 750,74 $
FRANKLIN EMPIRE INC.	DEU30890	07 MARS 2018	SHOONER, MICHEL	Composantes électriques - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	787,41 $
FRANKLIN EMPIRE INC.	DEU31032	16 MARS 2018	VERREAULT, MICHEL	12 Articles reliés à l'Électricitié - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 504,33 $
GANTS ET SECURITE MC CORDICK	DEU31151	26 MARS 2018	VERREAULT, MICHEL	6 Ensembles de communication Peltor - Réseau des Intercepteurs	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 033,99 $
GASCO GOODHUE ST-GERMAIN S.E.N.C.R.L.	1259727	01 MARS 2018	BIRON, PAULE	Mémoire de frais dossier 13-003264	Dépenses communes	Autres - Administration générale	7 907,09 $
GASTIER M.P. INC.	DEU30898	07 MARS 2018	FONTAINE, RICHARD	Secteur des eaux - station de pompage - Réfection des bases GMP10	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	20 931,36 $
GASTIER M.P. INC.	DEU30912	07 MARS 2018	SHOONER, MICHEL	(UNITE) BÉTON SIKA DUR 42 SELON FEUILLE DE TRAVAIL 286522	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 176,57 $
GDCF INC.	1260891	08 MARS 2018	SHOONER, MICHEL	Formations sous le thème le climat de travail la responsabilité et l'obligation de tous	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	11 968,57 $
GENDARMERIE ROYALE DU CANADA (GRC)	1262373	16 MARS 2018	GODIN, DIANE	Transport de détenus SPE Sud, facture 1800004999	Police	Activités policières	3 696,63 $
GESTION ANDRE R VAILLANCOURT LTEE - CANADIAN TIRE	1172021	07 MARS 2018	SHOONER, MICHEL	FOURNITURE D'OUTILLAGE ET AUTRES PRODUITS EN 2017	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 579,08 $
GILBERT NETTOYEUR INC.	DEP15962	05 MARS 2018	LACHANCE, YVON JUNIOR	BCO2017 - Service de nettoyage de vêtements (autre que vêtements d'électricien) - Équipe des Vannes - Remplace DEP12445	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	14 249,68 $
GILBERT NETTOYEUR INC.	DEP20389	01 MARS 2018	PERIARD, MICHEL	BCO2018 - Service de nettoyage de vêtements - Usine Atwater - Remplace DEP16034	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 249,37 $

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
GIVESCO INC.	DEU30978	12 MARS 2018	VERREAULT, MICHEL	Coulis SIKADUR pour solidifier Base du GMP	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 622,68 $
GROUPE AMEUBLEMENT FOCUS INC.	1264389	27 MARS 2018	GIRARD, SYLVIE	Centre de relève CCSI : 8 supports MFLEX et livraison soum.: JB-0256-5	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 732,66 $
GROUPE LD INC.	DEU30995	13 MARS 2018	VERREAULT, MICHEL	17 Manomètres Ashcroft - GMP 1 et Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	10 157,24 $
GROUPE LINCORA INC	1259685	01 MARS 2018	GIRARD, SYLVIE	Caserne 47 Casiers et bases pour musettes soum. 18022305	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	3 495,04 $
GROUPE STONCOR	DEU30852	05 MARS 2018	FONTAINE, RICHARD	RECOUVREMENT DALLE - SALLE DE PROCÉDÉS UTO	Service de l'eau	Réseaux d'égout	19 886,74 $
GROUPE TRIUM INC.	1225545	21 MARS 2018	ROUSSIN, VERONIQUE	REAPP SPVM - SHORTS CYCLISTE ET PANTALONS TRANSFO	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	23 596,73 $
GROUPE TRIUM INC.	1262828	20 MARS 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP SPVM - CASQUETTES	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	3 199,01 $
GROUPE TRIUM INC.	1263516	22 MARS 2018	ROUSSIN, VERONIQUE	REAPP SPVM - CACHE-COU ET CASQUETTES, COUVRE KEPIS	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	19 845,15 $
GROUPE TRIUM INC.	1263571	22 MARS 2018	LABELLE, MARC-ANDRÉ	REAPP SPVM - BLOUSONS ET PANTALONS DE COMBAT IGNIFUGES (ENTENTE 1245462)	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	48 398,08 $
GROUPE TRIUM INC.	1263961	26 MARS 2018	ROUSSIN, VERONIQUE	REAPP SPVM - VETEMENTS DE COMBAT IGNIFUGE	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	17 323,57 $
GUARDIAN TELECOM	1260555	07 MARS 2018	CHAPUT, CHRISTIAN	70025 - P6969 : CIT-40 Lawer/Inmat Set, Metal Keypad, Armored Cord - Rejean GAGNE	Technologies de l'information	Cour municipale et magistrature	3 943,18 $
GUARD-X INC	1260772	07 MARS 2018	TOUSIGNANT, YVES	Achat d'extincteur CO2lbs Amerex332. Voir soumission ci-jointe	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 992,14 $
HAINAULT GRAVEL HUISSIERS DE JUSTICE INC.	2018periode05	16 MARS 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2018 - Période 05 - Hainault, Gravel	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	14 537,51 $
HAINAULT GRAVEL HUISSIERS DE JUSTICE INC.	2018periode06	22 MARS 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2018 - Période 06 - Hainault, Gravel	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	8 689,50 $
HAZMASTERS INC.	DEU30855	02 MARS 2018	VERREAULT, MICHEL	2 Détecteurs MSA - Opérations des Boues	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 186,38 $
HETEK SOLUTIONS INC	1264851	29 MARS 2018	GAUTHIER, PHILIPPE	ÉQUIPE GIMD -BON DE COMMANDE ANNUEL POUR LA RÉPARATION ET LA CALIBRATION AVEC CERTIFICAT DES DÉTECTEURS DE GAZ BW & GMI POUR L'ANNÉE 2018	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	8 399,00 $
HILTI CANADA LTEE	DEP20559	14 MARS 2018	DAOUST, YVON	Inventaire magasin - Ancrage Hilti	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 874,22 $
HILTI CANADA LTEE	DEP20560	14 MARS 2018	DAOUST, YVON	VANNES - Ancrages - S. Jean - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 306,32 $
HILTI CANADA LTEE	DEU29674	14 MARS 2018	VERREAULT, MICHEL	(EMB./50) ANCRAGE HILTI KB3 X 5 FL SS304 REÇU SELON PL 614957135 SIGNÉ GÉRALD BOLDUC	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 894,38 $

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
HORTONWORKS	1263816	23 MARS 2018	CHAPUT, CHRISTIAN	70540 - HortonWorks USA paiement en CAD - Formation virtuelle 4 jours X 3 pers. et formation e-learning 3 pers. (3 licences e-learning (non bureautique) - soumission 41588- gré à gré < 25 000 $ - Anthony FERRARINI - 2018-03-22	Technologies de l'information	Gestion de l'information	10 039,68 $
IDENTIFICATION MULTI SOLUTIONS INC.	1260686	07 MARS 2018	ARBIC, DENISE	Étiquette Autocollante pour imprimantes - laboratoire Crémazie - Pierre Morin	Environnement	Traitement des eaux usées	1 425,68 $
IDENTIFICATION MULTI SOLUTIONS INC.	1260686	07 MARS 2018	ARBIC, DENISE	Étiquette Autocollante pour imprimantes - laboratoire Crémazie - Pierre Morin	Environnement	Inspection des aliments	1 357,95 $
IMPRIMERIE F.L. CHICOINE	1245921	13 MARS 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP SPVM - FORMULAIRES	Approvisionnement	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	6 016,41 $
IMPRIMERIE F.L. CHICOINE	1253745	05 MARS 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP SPVM - FORMULAIRES	Approvisionnement	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	7 568,13 $
IMPRIMERIE F.L. CHICOINE	1264443	29 MARS 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP SPVM - FORMULAIRES	Approvisionnement	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	1 328,09 $
IMPRIMERIE F.L. CHICOINE	1264443	27 MARS 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP SPVM - FORMULAIRES	Approvisionnement	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	1 720,74 $
IMRICO LTEE (PREFAIR)	1262820	20 MARS 2018	LAROCQUE, YVES	Vêtements armuriers	Police	Activités policières	2 123,37 $
IMURAL	1263488	22 MARS 2018	GIRARD, SYLVIE	Cas. 28 et 67 2 lits muraux gr. simple et matelas	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 939,64 $
INDUSTRIELLE ALLIANCE ASSURANCES ET SERVICES FINANCIERS INC.	1261823	14 MARS 2018	BELAIR, ROGER JR	Assurance policiers en mission (Prime pour le période du 4 mars 2018 au 15 mars 2019) Insp. Laval Villeneuve.	Police	Activités policières	7 345,61 $
INDUSTRIES UDACO LTEE	DEU30822	01 MARS 2018	SHOONER, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT VANNE TIROIR	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 805,80 $
INFORMATIQUE DIRECT IMPACT INC.	1261741	14 MARS 2018	DOUCET, VERONIQUE	Renouvellement des License de du système interne du SDÉ pour Gestion des Projets du Service. Voir soumission # P-11467	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	15 281,98 $
INFORMATIQUE DIRECT IMPACT INC.	1261741	20 MARS 2018	DOUCET, VERONIQUE	Renouvellement des License de du système interne du SDÉ pour Gestion des Projets du Service. Voir soumission # P-11467	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	2 393,71 $
INNOTEX INC.	1259696	01 MARS 2018	LECOURS, SYLVAIN	DRM CUIR - Inspections avancées selon l'entente C899907 - Facture fac0000025994	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 117,26 $
INNOTEX INC.	1260667	07 MARS 2018	LECOURS, SYLVAIN	DRM CUIR - Inspections avancées selon l'entente C899907. Facture fac0000026118.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	6 626,03 $
INNOTEX INC.	1260728	07 MARS 2018	LECOURS, SYLVAIN	Soumission #3232 - Altération d'habit de combat 45e contingent	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	6 769,09 $
INNOTEX INC.	1263307	21 MARS 2018	LECOURS, SYLVAIN	Altération des habits de combat pour le 46 contingent.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 409,48 $
INNOTEX INC.	1263310	21 MARS 2018	GIRARD, SYLVIE	Production d'habit de combat pour le 46e contingent qtés: 10	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	14 960,72 $
INOLEC	DEP20521	12 MARS 2018	LACHANCE, YVON JUNIOR	Pompe submersible pour 247-07105 et 227-12421	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 639,38 $

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
INSIGHT CANADA INC.	1260587	07 MARS 2018	RIVEST, MARIANNE	Soumission 219851644. Casques d'écoute et autres articles.	Police	Activités policières	7 906,54 $
INSTITUT D'ECHAFAUDAGE DU QUEBEC (I.E.Q.)	DEP20488	14 MARS 2018	REBSELJ, VINCENT	Installation d'échafaudages de dimension variable pour la manipulation des évents durant le projet de remplacement débitmètre Atwater	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 137,24 $
INSTITUT DU NOUVEAU MONDE	1259586	01 MARS 2018	DOUCET, VERONIQUE	Institut du Nouveau Monde - Conseils stratégiques et des services d¿organisation, de coordination et d¿animation des réunions d¿un groupe de travail et des ateliers de consultation auprès de différents groupes cibles + compte-rendu.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	63 750,00 $
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20180082	05 MARS 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2018 - Facture # 2018_0082	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 645,68 $
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20180095	16 MARS 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2018 - Facture # 2018_0095	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 330,72 $
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20180096	16 MARS 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2018 - Facture # 2018_0096	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 708,68 $
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20180097	16 MARS 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2018 - Facture # 2018_0097	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 078,75 $
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20180108	22 MARS 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2018 - Facture # 2018_0108	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 456,71 $
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20180116	27 MARS 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2018 - Facture # 2018_0116	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 330,72 $
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20180118	27 MARS 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2018 - Facture # 2018_0118	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 582,69 $
INTO (1972) INC.	DEU30434	12 MARS 2018	VERREAULT, MICHEL	Certification d'un échafaudage volant - Espaces clos	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 128,44 $
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	1259781	01 MARS 2018	BIRON, PAULE	avocats dossier 18-000330 fact 30546	Affaires juridiques	Affaires civiles	9 633,13 $
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	1263131	21 MARS 2018	BIRON, PAULE	avocats dossier 18-000330 fact 30605	Affaires juridiques	Affaires civiles	9 021,05 $
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	1264020	26 MARS 2018	BIRON, PAULE	avocats dossier 18-000330 fact 30548	Affaires juridiques	Affaires civiles	15 052,58 $
ISOLATION ALGON (2000) INC	DEU31016	14 MARS 2018	VERREAULT, MICHEL	ISOLATION A L INCINERATEUR	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 212,11 $
ISOLATION ALGON (2000) INC	DEU31077	21 MARS 2018	VERREAULT, MICHEL	(UNITE) ENLEVER TOLE ET LAINE SUR INCINERATEUR D'ECUMES NIVEAU 9M, SS1, BLOC F SELON BT 1722 SIGNÉ STÉPHANE BEAULIEU	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 140,83 $

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
ISOTECH INSTRUMENTATION INC. - L'ARSENAL	1259647	01 MARS 2018	LECOURS, SYLVAIN	DRM CUIR - Entretien et inspections de bunker. Cueillette du 2 février 2018. Selon l'entente C991690. Facture 11894.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	13 113,49 $
ISOTECH INSTRUMENTATION INC. - L'ARSENAL	1259684	01 MARS 2018	LECOURS, SYLVAIN	DRM CUIR - Entretien et inspections de bunker - Cueillette du 7 février 2018 - Selon entente C991690 - Facture 11907	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 093,24 $
ISOTECH INSTRUMENTATION INC. - L'ARSENAL	1260669	07 MARS 2018	LECOURS, SYLVAIN	DRM CUIR - Entretien et inspection de bunker - Cueillette du 14 février 2018 - Selon l'entente C991690 - Facture 11940	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 073,91 $
ISOTECH INSTRUMENTATION INC. - L'ARSENAL	1263932	23 MARS 2018	LECOURS, SYLVAIN	DRM CUIR - Entretien et inspections de bunker. Cueillette du 21 février 2018. Selon entente C991690. Facture 11965	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 031,59 $
ISOTECH INSTRUMENTATION INC. - L'ARSENAL	1263935	23 MARS 2018	LECOURS, SYLVAIN	DRM CUIR - Entretien et inspections de bunker. Cueillette du 28 février 2018. Selon l'entente C991690. Facture 11967	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 357,92 $
JEAN GUGLIA & FILS ENR.	1260458	13 MARS 2018	LIEBMANN, RICHARD	RSMUEL : Achat d¿outils de coupe divers; scie et accessoires pour le projet RSMUEL.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	9 812,93 $
JEAN GUGLIA & FILS ENR.	1260458	06 MARS 2018	LIEBMANN, RICHARD	RSMUEL : Achat d¿outils de coupe divers; scie et accessoires pour le projet RSMUEL.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	18 220,95 $
JEAN GUGLIA & FILS ENR.	1260901	08 MARS 2018	TOUSIGNANT, YVES	Acquisition de décompeuses à usage multiple de marque HUSQUARNA selon la soumission 59381.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 935,34 $
JER-B-SYL INC	1260424	06 MARS 2018	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Paiement de la facture # 4691 pour payer les frais de Démantèlement et remontage de comptoir .	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 135,43 $
JMS INDUSTRIEL INC.	DEU30686	14 MARS 2018	FONTAINE, RICHARD	A/O SI18019-BF0000-B, REAPPROVISIONNEMENT ATTACHES EN C POUR CHAINES 260	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	54 525,26 $
JMS INDUSTRIEL INC.	DEU30929	07 MARS 2018	SHOONER, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT SUPPORT PRINCIPAL CADRE COULISSANT	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 144,39 $
JMS INDUSTRIEL INC.	DEU31137	22 MARS 2018	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT PIECES MACHINEES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 459,20 $
JMS INDUSTRIEL INC.	DEU31146	22 MARS 2018	VERREAULT, MICHEL	USINAGE DE NAVETTES POUR TRANSPORTEURS DE PLAQUES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 918,65 $
JMS INDUSTRIEL INC.	DEU31182	27 MARS 2018	VERREAULT, MICHEL	Roulements - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 027,10 $
KARINE NADOTTI	1246894	12 MARS 2018	ROBERT, KARINE	Conseillère en planification stratégique: mandat pour réception, analyse, traitement et suivi des opportunités de rayonnement international offertes aux designers montréalais. - Bureau du design et volet international.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	21 354,46 $
L.L. LOZEAU LTEE.	1261355	12 MARS 2018	TOUSIGNANT, YVES	Achat de jumelle longue vue Nikon 10X5 WP Sporter EX , résistant à l'eau. Voir soumission # SOU0020471	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 352,55 $
LA CIE DE PAVAGE BROADWAY LTEE	1206361	26 MARS 2018	FONTAINE, RICHARD	SERVICE D'UN JOURNALIER SUR DEMANDE POUR LE L.E.T. - 36 MOIS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	13 776,67 $

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
LA CORBEILLE BORDEAUX-CARTIERVILLE	1263052	21 MARS 2018	SAVIGNAC, PIERRE-PAUL	Accorder un contrat à La corbeille Bordeaux-Cartierville pour le service de traiteur en lien avec la Table de concertation du Mont-Royal le 23 mars 2018	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	2 218,65 $
LA CORBEILLE BORDEAUX-CARTIERVILLE	1263052	29 MARS 2018	SAVIGNAC, PIERRE-PAUL	Accorder un contrat à La corbeille Bordeaux-Cartierville pour le service de traiteur en lien avec la Table de concertation du Mont-Royal le 23 mars 2018	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	8,40 $
LA SOCIETE DE VERDISSEMENT DU MONTREAL METROPOLITAIN	DEU30726	05 MARS 2018	FONTAINE, RICHARD	VERDISSEMENT DE LA STATION POUR 2018	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	25 984,39 $
LACHAPELLE LOGISTIQUE	1263933	23 MARS 2018	BOUVRETTE, JEAN	Entreposage du mobilier de la caserne 18 (3332) - incidences 14425	Gestion et planification immobilière	Gestion des installations - Séc. incendie	2 598,44 $
LAFAUNE.CA INC.	1259931	02 MARS 2018	BEDARD, DANIEL	Assurer une assistance en gestion de la faune dans les grands parcs de la Ville de Montréal_18-6213	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Horticulture et arboriculture	15 301,93 $
LAFLEUR & FILS INC.	1262451	23 MARS 2018	DESJARDINS, SYLVIE	Caserne 56 Matériaux et travaux de remplacement d'une section de porte de garage soum.: B40458	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 499,65 $
LAFLEUR & FILS INC.	1262458	16 MARS 2018	DESJARDINS, SYLVIE	200, Bellechasse RSMUEL pour le dépôt RSMUEL achat et installation	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 149,64 $
LAFORTUNE LEGAL	1263105	21 MARS 2018	BIRON, PAULE	Préparation des cahiers dossier 13-000716	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 483,43 $
LAMCOM TECHNOLOGIES INC.	1259808	01 MARS 2018	CORBEIL, JASMIN	Production et livraison de panneaux de chantier au parc nature du Bois-de-Liesse_16-6855-i-004	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	3 738,63 $
LASALLE | NHC INC.	1262650	19 MARS 2018	BIRON, PAULE	expert dossier 08-002165 fact 711	Dépenses communes	Autres - Administration générale	8 713,96 $
LAVE AUTO & CAMION (LASALLE) MARCO POLO INC	DEP20364	13 MARS 2018	DAOUST, YVON	Inventaire magasin - Billets lavage camion	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 099,75 $
LE BARREAU DE MONTREAL	1260388	06 MARS 2018	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Salon Visez droit du 9 au 12 avril 2018. # Facture 2018-02-26	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	3 149,62 $
LE GROUPE ABI INC.	DEU31138	22 MARS 2018	VERREAULT, MICHEL	CONTRAT DE SUPPORT MICROSOFT DIRECTORY & EXCHANGE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 362,22 $
LE GROUPE DESFOR CONSULTANTS FORESTIER SENC	1264403	27 MARS 2018	TREMBLAY, KATIE	Services professionnels pour l'inventaire phytosanitaire forestier- PC 5ième rue- Projet 1503 selon l'offre de service mars 2018	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	5 211,58 $
LE GROUPE J.S.V. INC	DEP20692	27 MARS 2018	LACHANCE, YVON JUNIOR	Couteau pneumatique (Zip gun)	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 472,46 $
LES ENTREPRISES DANIEL ROBERT INC	1263047	21 MARS 2018	DUPLANTIE, SYLVIA-ANNE	Travaux d'ensemencement au parc du Tiohtià:ke Otsirà'kehne situé au sommet d'Outremont sur le Mont-Royal_16-6973-i	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	89 299,74 $

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
LES CEINTURES MEGA INC.	1263344	22 MARS 2018	LABELLE, MARC-ANDRÉ	REAPP SPVM - CEINTURES	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	35 050,07 $
LES CONTROLES I.S.I. INC.	DEP20420	07 MARS 2018	MARCOUX, CHRISTIAN	BANQUE D'HEURES PROGRAMMEUR SCADA IFIX - PROJET AU-2018-04-UDB	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	22 467,32 $
LES CONTROLES PROVAN ASSOCIES INC.	DEU30869	06 MARS 2018	SHOONER, MICHEL	Débitmètre Badger Meter - Opération des Eaux	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 865,91 $
LES CONTROLES PROVAN ASSOCIES INC.	DEU31228	29 MARS 2018	VERREAULT, MICHEL	3 Robinets à boisseau Dezurik - Bassin Homogénéisation 001	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	9 921,32 $
LES CONTROLES ROGER HOGUES MTL INC	DEP20632	21 MARS 2018	KAMIL, HOUDA	UAT - Matériel pour aspiration des pompes	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 881,18 $
LES ENT. DM LEO INC.	1264011	26 MARS 2018	CHAPUT, CHRISTIAN	74561 // Paiement de la facture # 59638 pour la réparations d¿un véhicule Ford Intercepteur 2015 auto-patrouilles du SPVM suite à des essais de déploiement de coussins gonflables avant	Technologies de l'information	Gestion de l'information	2 806,09 $
LES ENTREPRISES DUCKBILL INC.	1264418	28 MARS 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP SPVM - BRETELLES	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	6 709,08 $
LES ENTREPRISES ELECTRIQUES L.M. INC.	1136102	14 MARS 2018	VERREAULT, MICHEL	2016 À 2018 - REPARATION DE MOTEURS ELECTRIQUES SUR DEMANDE POUR UNE PERIODE DE 2 ANS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	38 492,01 $
LES ENTREPRISES ELECTRIQUES L.M. INC.	DEP20424	01 MARS 2018	KAMIL, HOUDA	UAT - Moteur pour pompe d'échangeur	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 202,26 $
LES ENTREPRISES ELECTRIQUES L.M. INC.	DEU30570	27 MARS 2018	VERREAULT, MICHEL	Anneau d'usure remplacé sur Impulseur - Groupe Moto Pompe	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 254,61 $
LES ENTREPRISES ELECTRIQUES L.M. INC.	DEU30630	14 MARS 2018	VERREAULT, MICHEL	REMISE À NEUF DU VENTILATEUR 668-M34-081	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 264,54 $
LES ENTREPRISES ELECTRIQUES L.M. INC.	DEU30714	28 MARS 2018	VERREAULT, MICHEL	RÉPARATION MOTEURS ÉLECTRIQUES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 407,89 $
LES EQUIPEMENTS COFA INC.	DEP18439	01 MARS 2018	PERIARD, MICHEL	Demande de location 1 semaine d'outils pour la vanne D5 à l'interconnexion	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	13 759,92 $
LES FIDUCIAIRES DU FONDS DE PL ACEMENT IMMOBILIER COMINAR	1263798	23 MARS 2018	BRUNELLE, MANON	Travaux de peinture pour la cuisine du 6e étage selon la facture 570153.	Évaluation foncière	Évaluation	3 622,07 $
LES IMPRIMES ADMINISTRATIFS CONTINUUM LTEE	1262044	15 MARS 2018	BRUNELLE, MANON	Impression laser. Voir soumission ci-jointe.	Évaluation foncière	Évaluation	20 840,86 $
LES INDUSTRIES FOURNIER INC.	DEU30950	28 MARS 2018	VERREAULT, MICHEL	8 Clapets de restriction - Filtre pressoir rotatif	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	99,74 $
LES INDUSTRIES FOURNIER INC.	DEU30950	08 MARS 2018	VERREAULT, MICHEL	8 Clapets de restriction - Filtre pressoir rotatif	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 622,07 $
LES INDUSTRIES FOURNIER INC.	DEU31120	21 MARS 2018	VERREAULT, MICHEL	ENTRETIEN SUR FILTRE PRESSE FOURNIER	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 433,02 $
LES INDUSTRIES PAMILIO INC.	1263342	22 MARS 2018	ROUSSIN, VERONIQUE	REAPP SPVM - CHANDAILS ET TUQUES (ENTENTES 1062327 ET 1246158)	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	25 736,65 $
LES ISOLATIONS GENERALES A.P.T. INC.	DEU30940	08 MARS 2018	SHOONER, MICHEL	Calorifugeage de 2 Convoyeurs	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 614,18 $

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
LES PLASTIQUES CY-BO INC	DEP20415	01 MARS 2018	KAMIL, HOUDA	UAT - Pièces pour modification réservoir	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 687,36 $
LES PORTES J.P.R. INC.	DEP20517	12 MARS 2018	MARTEL, SIMON	Appel de service pour le remplacement de la porte de garage au chlore	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	8 717,60 $
LES PRODUITS D'ENTREPOSAGE PEDLEX LTEE	DEP20693	28 MARS 2018	LACHANCE, YVON JUNIOR	Entreposage Des Baillets - Racking traitement des boues	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 156,00 $
LES UNIFORMES D. MARKS LTEE	1246895	16 MARS 2018	GIRARD, SYLVIE	Ceintures, bretelles, épaulettes et lanyards pour tunique d'apparat pour la garde d'honneur	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	1 929,14 $
LES UNIFORMES D. MARKS LTEE	1246895	15 MARS 2018	GIRARD, SYLVIE	Ceintures, bretelles, épaulettes et lanyards pour tunique d'apparat pour la garde d'honneur	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	437,27 $
LES VENTES TECHNIQUES TRELEC ENR.	DEP20685	27 MARS 2018	DAOUST, YVON	UDB - Multilin - M. Vallée - 2 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 859,89 $
LINDE CANADA LIMITEE	1264126	26 MARS 2018	LABELLE, MARC-ANDRÉ	REAPP SPVM - MITAINES	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	42 509,87 $
LINDE CANADA LIMITEE	DEU30535	16 MARS 2018	VERREAULT, MICHEL	9 Remplissages de Bonbonnes de Gaz - Surveillance des gaz en Continu	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 609,19 $
LONG & MCQUADE LIMITED	1263767	23 MARS 2018	ROULEAU, ALAIN	Liquide de fumée Antari pour les roulottes du FSC	Sécurité incendie de Montréal	Prévention - Séc. incendie	2 335,97 $
LOUISE LECLERC	1264708	28 MARS 2018	BASTIEN, NADIA	Accorder un contrat de services professionnels à Mme Louise Leclerc, chercheure, pour la réalisation d'un portrait-diagnostic des jeunes de 6 à 25 ans résidant dans le quartier CDN et de leur environnement (Suite RC1007942)	Diversité sociale et des sports	Développement social	11 286,16 $
LUC BEDARD INGENIEUR	1264212	27 MARS 2018	CORBEIL, JASMIN	Accompagnement lors de la phase de planification des travaux du projet de construction de passerelles et de belvédères au parc nature du Bois-de-l'Île-Bizard 17-1887	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	21 600,00 $
LUC LAPERRIERE ARCHITECTE	1263910	23 MARS 2018	LACHANCE, ROGER	Conception des plans et devis ainsi que l'exécution de travaux dans le cadre du projet de remplacement de la station d'échantillonnage d'air no 55 (1345) - contrat 15322	Environnement	Protection de l'environnement	21 291,46 $
LUSSIER, ANDRE	de180313	21 MARS 2018	COLLIN, MARIO	RÉGLEMENT HORS COUR FRAIS MÉDICAUX	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 000,00 $
MABAREX INC	DEP19989	09 MARS 2018	LABERGE, ANNE-MARIE	Inventaire magasin - Produits Calgon	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	37 814,40 $
MABAREX INC	DEP20503	14 MARS 2018	DAOUST, YVON	Inventaire magasin - Chaîne pour dégrilleur	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	20 094,60 $
MABAREX INC	DEP20509	09 MARS 2018	KAMIL, HOUDA	Inventaire magasin - Pièces Calgon	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 628,36 $
MAGNUS ISACSSON	1262678	19 MARS 2018	LAROCHE, LAURENT	Plan d'entretient préventif annuel -	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	3 112,79 $
MALICIS CONSULTATION INC.	DEU30931	19 MARS 2018	VERREAULT, MICHEL	MAINTENANCE CITRIX NETSCALER DU 2018-03-04 AU 2019-03-05	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 136,13 $

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
MANDEL SCIENTIFIC COMPANY INC.	1259789	01 MARS 2018	LAROCHE, LAURENT	Entretien instrument de laboratoire	Environnement	Traitement des eaux usées	3 349,42 $
MANUFACTURIER BONNEAU (1990) INC.	DEP19114	08 MARS 2018	PERIARD, MICHEL	Travaux à exécuter suite à l'inspection	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 986,91 $
MANUFACTURIER BONNEAU (1990) INC.	DEP19114	09 MARS 2018	PERIARD, MICHEL	Travaux à exécuter suite à l'inspection	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	1 636,07 $
MARMEN INC.	DEU31104	20 MARS 2018	VERREAULT, MICHEL	2 Cartouches Seepex rebaties - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	12 325,53 $
MAXXAM ANALYTIQUE	1248572	14 MARS 2018	LAROCHE, LAURENT	Analyses externes DB - 2018	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	6 645,71 $
MAXXAM ANALYTIQUE	1248572	23 MARS 2018	LAROCHE, LAURENT	Analyses externes DB - 2018	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	1 574,81 $
MAXXAM ANALYTIQUE	1248572	16 MARS 2018	LAROCHE, LAURENT	Analyses externes DB - 2018	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	5 669,32 $
MAXXAM ANALYTIQUE	1248575	16 MARS 2018	BERNIER, ANNE-MARIE	Analyses externes Crémazie- 2018	Environnement	Traitement des eaux usées	28 425,35 $
MCMASTER-CARR SUPPLY CO.	DEP20448	05 MARS 2018	KAMIL, HOUDA	UPI - Composantes pour dessiccateur et inventaire	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 250,36 $
ME PAUL CREPEAU	1262774	20 MARS 2018	BIRON, PAULE	avocats dossier 15-003191 fact 2018-0	Affaires juridiques	Affaires civiles	3 823,64 $
MEGASECUR SE INC.	DEP20482	07 MARS 2018	MARSAN, ANDRE	Barrières de protection contre les inondations	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	22 530,32 $
MEGS INC.	1262669	19 MARS 2018	ARBIC, DENISE	Gaz spéciaux pour analyses de laboratoire	Environnement	Protection de l'environnement	1 612,61 $
MEGS INC.	1262669	19 MARS 2018	ARBIC, DENISE	Gaz spéciaux pour analyses de laboratoire	Environnement	Traitement des eaux usées	1 612,61 $
METAL M-PACT INC.	DEU31046	16 MARS 2018	VERREAULT, MICHEL	4 Plaques Acier Inox - Réseau des Intercepteurs	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 359,81 $
MICHEL PHANEUF DESIGNER INC.	1260398	06 MARS 2018	LACHANCE, ROGER	2018 - Impression-Bannière et installation sur polyester laminé	Environnement	Matières recyclables matières organiques - traitement	2 052,50 $
MINISTERE DES TRANSPORTS CENTRE DE GESTION DE L'EQUIPEMENT ROULANT (CGER)	1262292	16 MARS 2018	REEVES, CHANTAL	SPVM ACCEF / location de véhicules pour le mois de février 2018	Police	Activités policières	8 095,74 $
MINISTERE DES TRANSPORTS CENTRE DE GESTION DE L'EQUIPEMENT ROULANT (CGER)	1262295	16 MARS 2018	REEVES, CHANTAL	SPVM ACCEF / location de véhicules pour le mois de mars	Police	Activités policières	8 095,74 $
MINISTRE DES FINANCES	1257149	02 MARS 2018	ARBIC, DENISE	Reserve Expertise Technique	Environnement	Traitement des eaux usées	2 364,42 $
MISTRAS SERVICES INC.	DEU30664	20 MARS 2018	SHOONER, MICHEL	TRAVAUX D'INSPECTION D'UN ÉMISSAIRE PLUVIAL À PIERREFONDS PAR DES PLONGEURS	Service de l'eau	Réseaux d'égout	4 934,41 $

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
MISTRAS SERVICES INC.	DEU31117	21 MARS 2018	VERREAULT, MICHEL	TRAVAUX DE NETTOYAGE D'UNE CONDUITE D'AGGLO À PIERREFONDS PAR DES PLONGEURS DE LA COMPAGNIE MISTRAS	Service de l'eau	Réseaux d'égout	7 558,84 $
MMODE LA GRAPPE METROPOLITAINE DE LA MODE	1261362	12 MARS 2018	MARTIN, GERALDINE	Paiement de la facture # 2018C022 pour payer les honoraires du mmode //Mandat accordé pour l'activation et la planification, l'organisation et aménagement des quatre espaces satellites	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	40 177,86 $
MOBILISONS MONTREAL	1161063001180219	01 MARS 2018	HANDFIELD, DANIELE	GDD 1161063001 - Accorder un soutien financier non récurrent suite à l'appel de projets Hiver 2016 du PRAM-EST, dans le cadre de l'entente de 175M.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	5 000,00 $
MORNEAU SHEPELL LTD.	1259566	01 MARS 2018	BRUNELLE, MANON	Services professionnels Services individuels (non taxable) - Fourniture de services externes requis dans le cadre du Programme d¿aide aux employés - Service de l'évaluation foncière	Évaluation foncière	Évaluation	9 880,00 $
MORNEAU SHEPELL LTD.	1260197	05 MARS 2018	L'HOSTIE, SYLVAIN	Paiement de la facture : 735710 - Honoraires professionnels pour services rendus pour le mois de décembre 2017 (Programme d'aide aux employés)	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 622,00 $
MORNEAU SHEPELL LTD.	1261540	13 MARS 2018	PRUD'HOMME, MARTIN	SPVM PLANIFICATION STRATEGIQUE / service de psychologue	Police	Activités policières	3 876,00 $
MORNEAU SHEPELL LTD.	1262771	20 MARS 2018	PRUD'HOMME, MARTIN	SPVM PLANIFICATION STRATEGIQUE / services professionnels dans le cadre du programme d'aide aux employés - psychologue - FÉVRIER 2018	Police	Activités policières	4 009,00 $
MORNEAU SHEPELL LTD.	1263420	22 MARS 2018	LIEBMANN, RICHARD	Paiement de la facture : 744558 - Honoraires professionnels pour services rendus au mois de novembre 2017, de décembre 2017, de janvier 2018 et de février 2018 (Programme d'aide aux employés)	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	3 268,00 $
MOUVEMENT QUEBECOIS DE LA QUALITE	1170881004180307	07 MARS 2018	HANDFIELD, DANIELE	GDD 1170881004 - Accorder une contribution financière pour l'organisation et le suivi d'un volet de la programmation du Parcours innovation PME Montréal pour la période 2018-2019.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	86 900,00 $
NEDCO	DEP20494	08 MARS 2018	KAMIL, HOUDA	UAT - Carte mémoire pour automates des réacteurs UV	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	18 935,02 $
NEDCO	DEU31101	20 MARS 2018	VERREAULT, MICHEL	CONTRAT DE SUPPORT CITECTSCADA - 2018-05-01 AU 2019-04-30	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 703,96 $
NEDCO	DEU31220	29 MARS 2018	VERREAULT, MICHEL	Articles électriques - Magasin et Refroidissement de l'Eau	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 336,51 $
NICOLAS MARINO	1245592	12 MARS 2018	DOUCET, VERONIQUE	Nicolas Marino - Assistant affaires internationales - Conseiller en planification stratégique.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	7 299,86 $
NICOLAS MARINO	1245592	19 MARS 2018	DOUCET, VERONIQUE	Nicolas Marino - Assistant affaires internationales - Conseiller en planification stratégique.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	1 303,40 $

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
NOUVELLE HAUTEUR INC.	1261730	14 MARS 2018	GAUTHIER, PHILIPPE	INSPECTION ANNUEL DES ÉQUIPENTS SAUVETAGE EN HAUTEUR DES CAMIONS 600	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	12 094,56 $
NTWARI SONGA	1242052	12 MARS 2018	ROBERT, KARINE	Ntwari Songa - Projet circuit de l'innovation - Conseiller en planification stratégique.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	13 064,00 $
NVENTIVE INC	1264590	28 MARS 2018	PERRAS, SYLVAIN	Prestation de service en PHP Symphony (8 mois) - Appel d¿offres 18-16692	Technologies de l'information	Gestion de l'information	40 002,76 $
OPALE INTERNATIONAL INC.	1264025	26 MARS 2018	ROUSSIN, VERONIQUE	REAPP SPVM - HOUSSES VPB	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	11 089,19 $
OPALE INTERNATIONAL INC.	1264125	26 MARS 2018	ROUSSIN, VERONIQUE	REAPP SPVM - GANTS SIGNALISATION, CHANDAILS COLS CHEMINES	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	17 074,24 $
OUF, SST	1262416	16 MARS 2018	LIEBMANN, RICHARD	Formation de chariot élévateur théorique et pratique pour deux groupes; un groupe de huit (8) personnes pour le 23 mars et un autre de six (6) personnes pour 28 mars.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 173,24 $
OUTDOOR OUTFITS INC.	1253702	08 MARS 2018	LABELLE, MARC-ANDRÉ	REAPP SPVM - MANTEAUX ET VESTES THERMIQUES	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	31 232,88 $
OUTILLAGE PLACIDE MATHIEU INC.	1261215	09 MARS 2018	TINO, RUFFINO	Westpro power tool, modèle PS 400 , PISTOL PULL SETTER . selon soumission 226134	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 251,25 $
PACWILL ENVIRONMENTAL	1262001	14 MARS 2018	LACHANCE, ROGER	2018 - Appareil de mesure de particules	Environnement	Protection de l'environnement	69 786,24 $
PACWILL ENVIRONMENTAL	1263086	21 MARS 2018	LACHANCE, ROGER	PTI - Équipement pour échantillonage des rejets atmosphériques	Environnement	Protection de l'environnement	17 757,59 $
PACWILL ENVIRONMENTAL	1264239	26 MARS 2018	BOULET, SUZANNE	Sonde (matériel scientifique)	Environnement	Protection de l'environnement	4 439,92 $
PALME QUEBEC	1261259	12 MARS 2018	DOUCET, VERONIQUE	Facture 369 - Paiement de membership à l'association québécoise pour la qualité environnementale et le développement durable des territoires d'activités - Frais - Adhésion et cotisation pour la période de janvier 2018 à décembre 2020	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	15 748,12 $
PANAVIDEO INC	1262462	23 MARS 2018	DESJARDINS, SYLVIE	200, Bellechasse RSMUEL soum. 25651-7 Achat et Installation d'équipement d'un système d'intrusion système de caméra de surveillance	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	20 889,93 $
PAPINEAU SANDBLAST AU JET INC.	DEU31058	19 MARS 2018	VERREAULT, MICHEL	SABLAGE AU JET DE LA VOLUTE GMP 10	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 036,78 $
PAQUETTE & ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE S.E.N.C.R.L.	2018periode05	16 MARS 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2018 - Période 05 - Paquette et Associes	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	12 559,72 $
PAQUETTE & ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE S.E.N.C.R.L.	2018periode06	22 MARS 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2018 - Période 06 - Paquette et Associes	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	7 701,85 $

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
PATRICK GALOIS	1264409	27 MARS 2018	TREMBLAY, KATIE	Offre de services professionnels/ Mosaique de milieux naturels dans le prolongement de la 5e Rue- Aménagement d'une piste cyclable - Inventaire d'Herpétofaune- Capture et relocalisation d'espèces d'herpétofaune - Projet 1503 offre mars 2018	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	8 064,09 $
PERFIX INC.	1259672	01 MARS 2018	GIRARD, SYLVIE	Cas. 40 SST Petites cases au-dessus des cases personnels	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	8 493,49 $
PETITE CAISSE - SPVM	20180329	29 MARS 2018	BOISCLAIR, MELISSA	Petite caisse	Police	Activités policières	2 590,99 $
PETITE CAISSE - SPVM	pc20180328	28 MARS 2018	BONAMI, LYNE	Petite caisse	Police	Activités policières	2 500,00 $
PETITE CAISSE - SPVM	pc20180328a	28 MARS 2018	BONAMI, LYNE	Petite caisse	Police	Activités policières	3 100,00 $
PETITE CAISSE - SPVM	ps89574	12 MARS 2018	FILIATRAULT, NADINE	Petite caisse	Police	Activités policières	3 500,00 $
PETITE CAISSE - SPVM	sdf5191	06 MARS 2018	FILIATRAULT, NADINE	Petite caisse	Police	Activités policières	4 500,00 $
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	1262085	15 MARS 2018	BARTH, SIMONETTA	Frais d'observation MARS 2018	Police	Activités policières	8 311,50 $
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	1262092	15 MARS 2018	BARTH, SIMONETTA	Frais d'observation FÉVRIER 2018	Police	Activités policières	8 311,50 $
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	20180312obs	14 MARS 2018	DI STEFANO, MELISSA	Petite caisse	Police	Activités policières	2 956,10 $
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	20180319obsloc	19 MARS 2018	DI STEFANO, MELISSA	Petite caisse	Police	Activités policières	2 075,80 $
PGVMEDIA	1251712	05 MARS 2018	ROULEAU, ALAIN	Impressions d'affichettes "vitres intérieur" : 1000 jaune, 1000 vert, 1000 rouge. Impression recto-verso, couleur papier gloss 80lb texte, 8.5x11, 4 points de colle sur chaque affichette	Sécurité incendie de Montréal	Prévention - Séc. incendie	5 343,86 $
PGVMEDIA	1263886	23 MARS 2018	ROULEAU, ALAIN	Guide "Quoi faire après une inondation" pour 2018	Sécurité incendie de Montréal	Prévention - Séc. incendie	5 614,73 $
PIROGUE COMMUNICATIONS INC.	1259756	01 MARS 2018	CAREAU, LUCIE	Conception et réalisation des activités de médiation culturelle pour l'exposition à la Maison du Citoyen à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles RC15-01.03.02.03.0073	Service de la mise en valeur du territoire	Autres ressources du patrimoine	2 178,49 $
PLAZA UNIVERSEL	1261648	13 MARS 2018	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Dépôt réservation de salle 7 décembre selon la facture 7 décembre 2018.	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 099,75 $
PLOMBERIE CHARBONNEAU INC.	1250713	29 MARS 2018	BOUVRETTE, JEAN	Modification de conduits d'eau chaude existants à la caserne 73 (3114) - Incidence 14508	Gestion et planification immobilière	Gestion des installations - Séc. incendie	8 608,97 $
POLICE ORDNANCE COMPANY INC.	1261495	13 MARS 2018	LAROCQUE, YVES	Munitions ARWEN 37mm	Police	Activités policières	2 170,72 $

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
POMPACTION INC.	DEU26140	06 MARS 2018	FONTAINE, RICHARD	Secteur des boues - Stabilisation thermique - remise à neuf de la pompe à boue 22 Rennel	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	23 904,60 $
POMPACTION INC.	DEU26908	06 MARS 2018	SHOONER, MICHEL	LOCATION POMPE ET GÉNÉRATRICE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 209,99 $
PONT ROULANT PROTECH INC.	DEP19207	20 MARS 2018	DUMAS, STEPHANE	Certification du monorail à la basse pression	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 984,29 $
PREPARATION DE SURFACE S.A.M.	1262460	23 MARS 2018	DESJARDINS, SYLVIE	200, Bellechasse RSMUEL Installation d'une membrane époxy sur la dalle du dépôt	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	15 165,44 $
PRESTON PHIPPS INC	DEU30695	19 MARS 2018	VERREAULT, MICHEL	4 Purgeurs d'air Armstrong - Machines Absorbtion A et B	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 850,42 $
PRIMAX TECHNOLOGIES INC.	DEP20030	22 MARS 2018	DAOUST, YVON	UPC - Pièces remplacement pour chargeur	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 703,44 $
PRIMO INSTRUMENT INC.	DEP20581	16 MARS 2018	DAOUST, YVON	UDB - Générateur D'O3	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 891,36 $
PROAX TECHNOLOGIES LTEE	DEU31050	16 MARS 2018	VERREAULT, MICHEL	12 Barrières Phoenix Contact - Intercepteur Nord	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 343,33 $
PROCEDES DE SOUDURE UNIES (CANADA) INC.	DEU31059	19 MARS 2018	VERREAULT, MICHEL	PIÈCES GMP 15	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 181,12 $
PROCEDES DE SOUDURE UNIES (CANADA) INC.	DEU31078	19 MARS 2018	VERREAULT, MICHEL	24 Paliers reconditionnés au GMP 15	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	11 547,46 $
PROCONSTRUCTION	DEP20677	26 MARS 2018	PERIARD, MICHEL	Projet d'éclairage temporaire sur le site Atwater	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	8 294,01 $
PRODUITS CHIMIQUES MAGNUS LTEE.	DEU31020	15 MARS 2018	VERREAULT, MICHEL	Produits chimiques pour le Traîtement de l'Eau	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 238,74 $
PRODUITS PRAXAIR	DEP20457	05 MARS 2018	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	Machine de coupe au plasma - POWERMAX45 XP	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 551,41 $
PSP	1262078	15 MARS 2018	ROUSSIN, VERONIQUE	REAPP SPVM - MITAINES INTERVENTION	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	17 620,27 $
PUBLICATION 9417	19538	01 MARS 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Publications 9417 - Impression procédures judiciaires cour municipale - Commande # 60510 - Impression 1 millions d'enveloppes	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	20 441,07 $
PUREGAS LLC	DEU31000	13 MARS 2018	VERREAULT, MICHEL	(UNITE) REPLACEMENT TOWER ASSEMBLY PUREGAS 51417	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 539,75 $
PURIBEC INC.	DEP19998	08 MARS 2018	PERIARD, MICHEL	Appel de service pour le remplacement de 4 réservoirs de résine par la Cie Puribec	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 139,67 $
PUROLATOR COURRIER LTEE	1248092	22 MARS 2018	VERREAULT, MICHEL	SERVICE DE TRANSPORT DE PETITS COLIS POUR 2018	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	10 498,75 $
QUATRE CENT QUATRE INC.	1262781	20 MARS 2018	DOUCET, VERONIQUE	Spécialiste Internet et Web // Travaux de mise à niveau de site web Voir soumission# PMEMTL18002.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	15 259,93 $
QUINCAILLERIE SECURITE CANADA (QSC)	DEP20572	15 MARS 2018	REBSELJ, VINCENT	Achat de pièces pour changement des serrures UDB	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 359,09 $

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
RACICOT CHANDONNET LTEE	1260408	06 MARS 2018	BIRON, PAULE	avocats dossier 17-001371 fact 29585	Affaires juridiques	Affaires civiles	3 513,41 $
RAMPART INTERNATIONAL CORP	1261242	12 MARS 2018	LAROCQUE, YVES	Pièces pour Glock G42 et G43	Police	Activités policières	3 769,96 $
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON S.E.N.C.R.L	1262886	20 MARS 2018	DOUCET, VERONIQUE	Écriture de 8 plans d'action // Raymond Chabot Grant Thornton - Conseiller en planification stratégique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	75 591,00 $
RCI ENVIRONNEMENT	1250753	01 MARS 2018	FONTAINE, RICHARD	SERVICE DE CONTENANTS À DÉCHETS POUR 2018	Service de l'eau	Déchets domestiques et assimilés - élimination	18 897,75 $
RECEVEUR GENERAL DU CANADA	1261856	14 MARS 2018	VERREAULT, MICHEL	Renouvellement licence radio	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 746,00 $
RENEE DUPRAS	201811	01 MARS 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2017 - Services judiciaires - Sténographie - Renée Dupras - 2018 - Facture # 2018-11	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 483,03 $
RENEE DUPRAS	201812	01 MARS 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2017 - Services judiciaires - Sténographie - Renée Dupras - 2018 - Facture # 2018-12	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 241,44 $
RENEE DUPRAS	201813	22 MARS 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2017 - Services judiciaires - Sténographie - Renée Dupras - 2018 - Facture # 2018-13	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	3 701,08 $
REPARATEX INC	1246738	27 MARS 2018	PICARD, STEVE-ERIC	Bon de commande ouvert pour la réparation de classeurs et la fabrication de clés pour l'ensemble du APVM pour 2018	Police	Activités policières	2 099,75 $
RESEAU ENVIRONNEMENT INC.	1263000	20 MARS 2018	HACHEY, NORMAND	Programme d'excellence en eau potable pour le réseau de distribution - PEXEP - Unité Plan directeur - DGSRE	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	12 158,87 $
RESEAU ENVIRONNEMENT INC.	DEP20592	16 MARS 2018	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	Adhésion annuelle au PEXEP pour toutes les usines 2018	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	14 304,55 $
RESTO PLATEAU	1261066	09 MARS 2018	PAQUETTE, KARINE	Repas de détenus Février 2018 - Soutien Est	Police	Activités policières	2 481,10 $
RESTO PLATEAU	1262106	15 MARS 2018	THERIAULT, ERIC	FACTURATION REPAS FÉVRIER 2018, facture: 519188 du 28-02-2018.	Police	Activités policières	3 847,25 $
ROBERT ALEXIS TRAITEUR INC	1260048	05 MARS 2018	DOUCET, VERONIQUE	Factures 071063 et 071064 - Robert Alexis - Maison des régions - Traiteur du 22 février 2018	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	5 426,10 $
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1858200393	09 MARS 2018	VALCOURT, NANCY	(Entente cadre #1137408) Rogers Février 2018 approuvée par S.Carrière	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	370,06 $
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1858200393	09 MARS 2018	VALCOURT, NANCY	(Entente cadre #1137408) Rogers Février 2018 approuvée par S.Carrière	Sécurité incendie de Montréal	Prévention - Séc. incendie	5 046,54 $
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1858200393	09 MARS 2018	VALCOURT, NANCY	(Entente cadre #1137408) Rogers Février 2018 approuvée par S.Carrière	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	8 966,86 $
ROGERS COMMUNICATIONS INC.	tr0015722018	15 MARS 2018	BOUDREAU, DANIEL	Rogers Canada	Police	Activités policières	11 023,69 $

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
RONA INC	1260846	08 MARS 2018	MILLIEN, GUIBONSE	Achat d'outils manuels et équipement de sécurité. Voir soumission # 41110-01013293-00	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 601,47 $
ROXBORO EXCAVATION INC.	DEP20479	15 MARS 2018	DUBUC, JEAN-FRANCOIS	Remplacement d'un tuyau endommagé sous l'avenue Viger à l'intersection de l'avenue Papineau.	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	22 800,61 $
ROY BELANGER AVOCATS	1261770	14 MARS 2018	PRUD'HOMME, MARTIN	avocats dossiers police lot A février 2018	Police	Activités policières	25 826,92 $
ROY BELANGER AVOCATS	1261774	14 MARS 2018	PRUD'HOMME, MARTIN	avocats dossiers police lot B février 2018	Police	Activités policières	47 118,58 $
ROY BELANGER AVOCATS	1261780	14 MARS 2018	ROY, SOPHIE	avocats dossiers police lot C février 2018	Police	Activités policières	5 481,92 $
ROY BELANGER AVOCATS	1261782	14 MARS 2018	ROY, SOPHIE	avocats dossiers police lot D février 2018	Police	Activités policières	2 220,49 $
S. A. EXCAVATION	DEP20497	08 MARS 2018	PERIARD, MICHEL	Appel de service pour excavation afin de colmater la fuite sur tuyau de 6" d'eau de service qui entre dans l'interconnexion #1	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 721,82 $
S.C.I. MONTREAL INC.	DEU31022	15 MARS 2018	VERREAULT, MICHEL	7 Transmetteurs et 7 Sondes Greystone - Qualité de l'air à la Station	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 664,05 $
SCIAGE DE BETON 2000 INC.	1262509	19 MARS 2018	GIRARD, SYLVIE	Location d'une pelle 390 Komatsu le 27 janvier 2018. Formulaire de travail #M18-1607 & M18-1608. Facture 218-0070	Sécurité incendie de Montréal	Gestion des équipements - Séc. incendie	4 053,57 $
SCIAGE DE BETON 2000 INC.	1264852	29 MARS 2018	GIRARD, SYLVIE	Location d'une pelle 135D John Deere pour exécutes les travaux suite à une incendie au 3060 rue St-Denis incluant le transport aller et retour en urgence et la main-d'œuvre. Facture 218-0089	Sécurité incendie de Montréal	Gestion des équipements - Séc. incendie	10 357,01 $
SEAVIEWER CAMERAS INC.	1265085	29 MARS 2018	GAGNON, ALAIN	Caméra pour patrouille nautique HD PRO PACKAGE COLOR	Police	Activités policières	8 204,94 $
SECUR-ICARE INC.	DEP20427	01 MARS 2018	LACHANCE, YVON JUNIOR	Service de surveillance pour la période du 27 février 2018 au 26 février 2019	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	3 779,55 $
SECURITE LANDRY INC	1261731	14 MARS 2018	GAUTHIER, PHILIPPE	REMPLACEMENT ÉQUIPEMENTS SAUVETAGE EN HAUTEUR - ÉQUIPE GST	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 032,36 $
SERVICE D'ENTRETIEN D'EDIFICES PERE ET FILS INC.	1263498	23 MARS 2018	DESJARDINS, SYLVIE	Divers bâtiments - année 2018 -Tonte de pelouse, aménagement et entretien paysager du SIM (04-08-13-29-31-35-40-41-43-45-50-DRM-CF-200-7070,rue Casgr)+Nettoyage printanier au CF+Arrosage-taille-fertilisation-binage-sarclage-paillage au CF	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	23 254,73 $
SERVICES DE CONTENEURS ATS INC. (LES)	1264510	28 MARS 2018	LACHANCE, ROGER	2018 - Location d'un conteneur pour l'entreposage des halocarbures à l'écocentre	Environnement	Matériaux secs - traitement	5 996,89 $
SERVICES ET SOLUTIONS PROFESSIONNELS EN TELECOMMUNICATIONS S.S.P. INC.	1261433	12 MARS 2018	CHAPUT, CHRISTIAN	68305-02 Géolocalisation des policiers - SSP Télécom - Acquisition et l¿installation de l¿application Mission-Critical Push-to-Talk (MCPTT) - Sébastien BERTEAU - 2018-03-05 - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Activités policières	19 903,92 $

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
SERVICES LINGUISTIQUES VERONICA SCHAMI	1260892	08 MARS 2018	SAINTE MARIE, PIERRE	Projet Bonaventure - Services professionnels en traduction, SERVICES LINGUISTIQUES VERONICA SCHAMI, DEM : Pierre Sainte-Marie, gré à gré	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	3 464,59 $
SIEMENS CANADA LIMITED	DEP20155	07 MARS 2018	MARTEL, SIMON	URGENT - Siemens- Diagnostique état des variateurs de vitesse et softstarts	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 450,47 $
SIEMENS CANADA LIMITED	DEP20443	05 MARS 2018	MARSAN, ANDRE	Essais avec le groupe turoalternateur de Siemens	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	42 252,42 $
SIEMENS CANADA LIMITED	DEP20443	05 MARS 2018	MARSAN, ANDRE	Essais avec le groupe turoalternateur de Siemens	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	21 126,21 $
SIMARK CONTROLS LTD	1260152	05 MARS 2018	LAMARRE, JEAN	Deux schneider electric SCADAPack 50 avec modem 3G et antenne externe - item TBUP50-1200 - soumission no. Q-70758-1 SCADAPack 50 RFQ du 27 février 2018	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 245,68 $
SNC-LAVALIN GEM QUEBEC INC.	1264042	26 MARS 2018	BOUVRETTE, JEAN	Réaliser 6 essais d'arrachement sur le substrat des blocs de béton existants à la Caserne 18 (3332) - incidences 14425	Gestion et planification immobilière	Gestion des installations - Séc. incendie	3 095,03 $
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9646445699	05 MARS 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2018 - Procédure judiciaire	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	23 628,72 $
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9646455512	05 MARS 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2018 - Période 17-02-2018 @ 23-02-2018	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	9 567,84 $
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9647118803	13 MARS 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2018 - Procédure judiciaire	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	35 328,51 $
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9647126955	13 MARS 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2018 - Période 24-02-2018 @ 02-03-2018	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	7 457,99 $
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9647750079	16 MARS 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2018 - Période 03-03-2018 @ 09-03-2018	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	10 537,68 $
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9648349885	27 MARS 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2018 - Période 10-03-2018 @ 16-03-2018	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	6 468,31 $
SOCIETE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUEBEC (S.A.A.Q.)	90040889	13 MARS 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Société de l'assurance automobile du Québec - Janvier 2018 - facture # 90040889 - CG06-0270	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	13 858,60 $
SOCIETE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUEBEC (S.A.A.Q.)	90040890	13 MARS 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Société de l'assurance automobile du Québec - Janvier 2018 - facture # 90040890 - CG06-0270	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	134 155,96 $
SOCIETE DE TRANSPORT DE MONTREAL (STM)	1260000	02 MARS 2018	TOUSIGNANT, YVES	Contrat de location #50365 31 bus réquisitionnés - évacuations diverses Décembre 2017 et Janvier 2018 155KM	Sécurité incendie de Montréal	Gestion des équipements - Séc. incendie	7 134,28 $

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
SOCIETE DE TRANSPORT DE MONTREAL (STM)	1262362	16 MARS 2018	GIRARD, SYLVIE	12 bus réquisitionnés - évacuations diverses septembre 2017. Contrat de location #50261. Facture 90011358	Sécurité incendie de Montréal	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 891,00 $
SOCIETE QUEBECOISE DE SPELEOLOGIE	1166352004180313	24 MARS 2018	HANDFIELD, DANIELE	GDD 1166352004 - Accorder un soutien financier non récurrents pour le projet - Centre de la Terre à la suite de l'appel de projets Automne 2016 du PRAM-Est.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	5 000,00 $
SOCIETE XYLEM CANADA	DEU30029	02 MARS 2018	VERREAULT, MICHEL	Réparation de la pompe au lac des Régates	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	15 769,22 $
SOCIETE XYLEM CANADA	DEU31176	27 MARS 2018	VERREAULT, MICHEL	Pompe Flygt à réparer - Station Belfroi	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	11 156,56 $
SOLIDCAD UNE COMPAGNIE CANSEL	DEU30930	08 MARS 2018	SHOONER, MICHEL	LOGICIEL AUTOCAD ARCHITECTURE ENGINEERING CONSTRUCTION COLLECTION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	13 018,45 $
SOLOTECH QUEBEC INC.	1262038	15 MARS 2018	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Amplificateur 2 canaux, haut-parleur, câblage et support	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	5 106,59 $
SOLUTIONS INFORMATIQUES INSO INC.	1260975	08 MARS 2018	CARRIERE, SYLVAIN	INSO - Contrat de maintenance prolongé - pièce et main d'¿uvre. Pour le plotteur de la P.O. DesignJet T2500 - sur site 9x5 - temps réponse NBD pour UNE PÉRIODE DE 2 ANS - du 2018-03-15 au 2020-03-15 (Voir soumission #8713961)	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	3 360,65 $
SOUDURE J.P.WELDING	DEU31012	14 MARS 2018	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT CHAINE ASSEMBLEE 240	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 171,88 $
SPECIALITES INDUSTRIELLES SHERBROOKE INC.	DEU31024	19 MARS 2018	VERREAULT, MICHEL	Corrosivimètre Purafil OnGuard - Laboratoire	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 057,77 $
SPECTRA LOGIC CORPORATION	DEU31129	27 MARS 2018	VERREAULT, MICHEL	40 Rubans SpectraLogic - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 507,68 $
SPI SANTE SECURITE INC.	DEP20511	09 MARS 2018	MARTEL, SIMON	SPI-Certification annuelle accessoires anti-chutes (unité mobile)	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 066,99 $
SSQ GROUPE FINANCIER	de180305dasresshuma	05 MARS 2018	ARION BARBU, SIMONA	Assurance collective - Pompiers retraités villes liées - Contrat # 15J00 - du 1er mars 2018 au 31 mars 2018	Dépenses communes	Autres - Administration générale	12 746,88 $
STANTEC EXPERT CONSEILS LTEE	DEU30718	09 MARS 2018	SHOONER, MICHEL	Services d'ingénieurs multidisciplinaires - Service de l'Ingéniérie	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 832,04 $
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP20453	05 MARS 2018	KAMIL, HOUDA	UPI - Tuyau flexible pour inventaire	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 053,71 $
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP20538	13 MARS 2018	PERIARD, MICHEL	Matériel pour le peintre et pièces pour aspirateur Targa	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 770,48 $
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP20613	20 MARS 2018	MARTEL, SIMON	Achat divers Acklands	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 462,06 $
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEU30971	12 MARS 2018	VERREAULT, MICHEL	4 Palans Jet 1 Tonne - Atelier Mécanique des Eaux	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 383,11 $
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEU30990	13 MARS 2018	VERREAULT, MICHEL	600 Masques 3M, 160 Crèmes et 1 Lave yeux Haws - Magasin et Centrale d'énergie	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 600,97 $

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEU31041	16 MARS 2018	VERREAULT, MICHEL	Articles de Quincaillerie - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 021,14 $
STEPHEN ANGERS AVOCAT INC.	1262048	15 MARS 2018	ROY, SOPHIE	Facture police JPR fact 3218	Police	Activités policières	2 952,77 $
STEPHEN ANGERS AVOCAT INC.	1262050	15 MARS 2018	ROY, SOPHIE	Facture police plusieurs fact 3217	Police	Activités policières	8 792,70 $
STUDIO ARCADIA INC.	1263865	23 MARS 2018	DUCAS, SYLVAIN	Réalisation d'un plan directeur de conservation et de mise en valeur du site archéologique de l'Église-des-Saints-Anges-de-Lachine dans la RC 17-01.03.04.00.0046	Service de la mise en valeur du territoire	Autres ressources du patrimoine	22 467,32 $
STUDIO FEED INC.	1262780	20 MARS 2018	DOUCET, VERONIQUE	Paiement de la facture # FF-0853 pour frais d'impression de 1000 brochures //Évènement Expo Entrepreneurs.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	2 078,75 $
SUEZ WATER TECHNOLOGIES & SOLUTIONS CANADA	DEU30919	07 MARS 2018	SHOONER, MICHEL	Spectrus	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 051,54 $
SUEZ WATER TECHNOLOGIES & SOLUTIONS CANADA	DEU31197	28 MARS 2018	VERREAULT, MICHEL	Produits chimiques pour le traîtement de l'eau	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 051,54 $
SUMMIT CANADA DISTRIBUTORS	1264412	27 MARS 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP SPVM - ETUI POUR CARTOUCHE CAYENNE, SAC POUR MASQUE	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	2 150,56 $
SYSTEMES B.C.B.F. 2017	1264774	28 MARS 2018	LACHANCE, ROGER	Remplacements d'équipements et pièces des balances des écocentres	Environnement	Matériaux secs - traitement	5 249,37 $
TAPIS DIMENSION INC	1262122	15 MARS 2018	GIRARD, SYLVIE	6150, Royalmount Tapis Needle (14 endroits) Isabelle Houle	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	3 578,30 $
TECHNO FEU INC	1222759	16 MARS 2018	GIRARD, SYLVIE	Matériel roulant- Achat de 40 toiles de lit à boyau MTL (rouge) sans inscription des numéros d'unité du véhicule, pour pompes E-One 2007 à 2011. Exclusion: track d'aluminium à l'avant de la toile et crochet de côté. Comm. 510802. Fact 48525	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	18 897,75 $
TECHNO FEU INC	1262457	16 MARS 2018	TOUSIGNANT, YVES	Mécanique- Installation de 1 lampe Pélican par camion dans unités 409, 416, 430 et 441. Incluant pièces et main-d'¡uvres, soumission 7986	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 208,94 $
TECHNO-CONTACT INC.	DEU30843	05 MARS 2018	SHOONER, MICHEL	ACHAT MATÉRIEL POUR L'UTO 75	Service de l'eau	Réseaux d'égout	5 070,12 $
TECHNO-CONTACT INC.	DEU30927	08 MARS 2018	SHOONER, MICHEL	COMMUTATEURS DE TRANSFERT POUR LA REDONDANCE DE L'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	12 598,50 $
TECKNO-VALVE R.S. INC.	DEP20446	02 MARS 2018	MARSAN, ANDRE	UPI - Composantes pour dessiccateur	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 377,44 $
TEKNIK EQUIPEMENT INC.	1261461	13 MARS 2018	GROULX, LOUISE	SANGLE ET HARNAIS VICTIME - ÉQUIPES GST	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 164,42 $
TEKNION ROY ET BRETON INC.	1252100	28 MARS 2018	BOUVRETTE, JEAN	Fourniture de mobilier de travail à la caserne 71 - Incidence 13693	Gestion et planification immobilière	Gestion des installations - Séc. incendie	2 018,03 $

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
TEKNION ROY ET BRETON INC.	1259377	15 MARS 2018	ALLARD, LINA	Mobilier pour la section CSD, chef e de section CRI et pour la secrétaire d'unité admistrative	Environnement	Protection de l'environnement	3 543,18 $
TEKNION ROY ET BRETON INC.	1261666	13 MARS 2018	GIRARD, SYLVIE	Caserne 13 2e etage Intimité dans le dortoir	Securite incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 786,04 $
TEKNION ROY ET BRETON INC.	1261671	13 MARS 2018	GIRARD, SYLVIE	Caserne 3 3e étage 10 cloisons GPS4 soum. JB-0222	Securite incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 418,60 $
TEKNION ROY ET BRETON INC.	1261672	13 MARS 2018	GIRARD, SYLVIE	Cas. 33 2e étage 7 cloisons pour dortoir soum. JB-0223	Securite incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 393,02 $
TEKNION ROY ET BRETON INC.	DEU31134	27 MARS 2018	VERREAULT, MICHEL	ENTENTE 854079, CG13 0116, A/O 11811, BUREAU PREPOSE PRE-TRAITEMENT REAMENAGEMENT LABORATOIRE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 132,90 $
TEKNISCIENCE INC.	DEU21638	19 MARS 2018	SHOONER, MICHEL	SR - N, N-DIMETHYL-P-PHENYLENEDIAMINE OXALATE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 876,66 $
TEKNISCIENCE INC.	DEU31167	27 MARS 2018	VERREAULT, MICHEL	Produits chimiques - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 945,67 $
TELUS	88280889	12 MARS 2018	BOUDREAU, DANIEL	Telus	Police	Activités policières	2 204,74 $
TENAQUIP LIMITED	DEP20441	02 MARS 2018	LACHANCE, YVON JUNIOR	Armoire ultra robuste pour mécanique	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 219,09 $
TETRA TECH QI INC.	1264616	28 MARS 2018	LACHANCE, ROGER	2018 - Contrat de services professionnel pour évaluation des opportunités qu'offre la technologie actuelle pour la télégestion	Environnement	Protection de l'environnement	30 053,72 $
THERMO-KINETICS CO. LTD.	DEU30841	05 MARS 2018	SHOONER, MICHEL	MATERIEL POUR L'UTO 75	Service de l'eau	Réseaux d'égout	5 180,08 $
THERMO-KINETICS CO. LTD.	DEU31047	16 MARS 2018	VERREAULT, MICHEL	32 Probes RTD Platinum - Mise a niveau GMP	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 199,50 $
THIBAULT & ASSOCIES - L'ARSENAL	1263808	23 MARS 2018	CHAPUT, CHRISTIAN	68420 Modernisation SIM - THIBAULT & ASSOCIES - L'ARSENAL - Acquisition et installation des équipements de télécommunication pour la mise en place du véhicule d¿urgence 1729 HazMat- Sébastien BERTEAU - 2018-03-21 soumission 7597.	Technologies de l'information	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	13 670,61 $
TOROMONT CAT (QUEBEC)	DEP20496	08 MARS 2018	PERIARD, MICHEL	Réparation de la génératrice XQ200 à la prise d'eau Lasalle	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 576,50 $
TRANSPORT CAMILLE DIONNE (1991) INC.	DEU30498	05 MARS 2018	FONTAINE, RICHARD	Facture 124507	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	17 711,65 $
TRICOTS DRISDELLE	1259710	01 MARS 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP SPVM - BAS COUSSINES(ENTENTE 1022431)	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	3 567,90 $
TRICOTS DRISDELLE	1263339	22 MARS 2018	LABELLE, MARC-ANDRÉ	REAPP SPVM - BAS COUSSINES (ENTENTE 1022431)	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	32 627,59 $
TRIVAL INC	DEP20373	01 MARS 2018	PERIARD, MICHEL	BCO2018 - SERVICE DE RÉCUPÉRATION DE MATIÈRES RECYCLABLES ET LOCATION DE CONTENEURS	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 204,74 $
TROIS-RIVIERES NISSAN INC.	1260842	08 MARS 2018	SAVAGE, CLAUDE	Nissan Altima SV, sedan 4 portes. Couleur: noir intense (1) et gris poudre métallisé (2). Appel d¿offres 17-16586. UADM : SPVM	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	72 194,77 $

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
TS SERVICES PROFESSIONNELS DE CUISINE	1249545	06 MARS 2018	GIRARD, SYLVIE	Bon de commande ouvert pour la réparation des réfrigérateurs pour les bâtiments du SIM, pour l'année 2018	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	3 149,62 $
TUYAUX FLEXIBLES DU QUEBEC INC.	DEP20558	14 MARS 2018	LACHANCE, YVON JUNIOR	Tuyaux flexibles pour pompe 4" et boyau 1" pour désinfection	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 659,35 $
U. CAYOUETTE INC.	1261729	14 MARS 2018	PERRY, REMI	CF - Accessoires pour les contingents	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	3 201,60 $
U. CAYOUETTE INC.	DEP20336	02 MARS 2018	PERIARD, MICHEL	Achat bois pour inventaire menuiserie	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 332,93 $
UNIKING CANADA INC.	DEU31014	14 MARS 2018	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT AXES DE LIAISON TYPE 260	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	15 448,91 $
UPS SCS, INC.	ij1752	29 MARS 2018	GELINAS, ISABELLE	Dédouanement DEU18226 (code 110)	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 439,14 $
URGENCE MARINE INC.	DEP20418	05 MARS 2018	CARRIERE, ANNIE	Contrat de fourniture et installation d'estacades dans le canal aqueduc - Projet 2018-10	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	22 645,80 $
USI-POMPES INC.	DEU30459	08 MARS 2018	SHOONER, MICHEL	REMISE A NEUF POMPE 667-M17-011	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 882,99 $
VELO QUEBEC EDITIONS	1262441	16 MARS 2018	LEFEBVRE, SERGE	Vélo Québec Éditions - Participation de la Ville - Cartes des voies cyclables du Grand Montréal - 2018- Service des infrastructures, voirie et transports	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	11 548,62 $
VENTES INDUSTRIELLES LIQUITECK INC.	DEP20621	22 MARS 2018	DAOUST, YVON	Inventaire magasin - Pièces pompes Goulds	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 836,45 $
VENTILATION MANIC INC.	DEU30920	07 MARS 2018	VERREAULT, MICHEL	10 Joints d'expansion de ventilateur remplacés - Centrifuge 082	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 922,88 $
VENTILATION MANIC INC.	DEU30920	16 MARS 2018	VERREAULT, MICHEL	10 Joints d'expansion de ventilateur remplacés - Centrifuge 082	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	596,33 $
VENTILATION MANIC INC.	DEU31017	19 MARS 2018	VERREAULT, MICHEL	INSTALLATION CONDUIT - SALLE 652-USOC	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 585,84 $
VENTILATION MANIC INC.	DEU31070	19 MARS 2018	VERREAULT, MICHEL	Revêtement métallique à remplacer - Cheminées de la Station	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 837,84 $
VENTILATION MANIC INC.	DEU31156	27 MARS 2018	VERREAULT, MICHEL	4 Joints flexibles à la Ventilation de l'Alimentation 088	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 881,91 $
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEP20458	02 MARS 2018	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	Urgent - Achat sacs de microsable	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 163,92 $
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEP20636	21 MARS 2018	KAMIL, HOUDA	UPI - Analyseur Swan (marchandise déjà reçue)	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 030,90 $
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEP20665	22 MARS 2018	DAOUST, YVON	Inventaire magasin - Pompe McLanahan	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	11 701,85 $
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEP20697	29 MARS 2018	DAOUST, YVON	Inventaire magasin - Pièce pompe McLanahan - Fournisseur unique	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 989,08 $

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEU30970	12 MARS 2018	VERREAULT, MICHEL	Factures 15007180-15006386	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 875,83 $
VERSALYS	1261424	12 MARS 2018	FERRAZ, MARIO	Banque de formation en informatique année 2018	Police	Activités policières	10 498,75 $
VICTAULIC COMPANY OF CANADA ULC	DEU30949	08 MARS 2018	SHOONER, MICHEL	Outillage Victaulic sur Fileteuse Ridgid à Atelier Plomberie aux Boues	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 773,62 $
VISION SOLUTIONS DE PROCEDES INC.	DEP20416	01 MARS 2018	PERIARD, MICHEL	Transmetteur Siemens sitransP	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 497,03 $
VISION SOLUTIONS DE PROCEDES INC.	DEU31204	28 MARS 2018	VERREAULT, MICHEL	2 Sondes et 2 Cartes Milltronics - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 694,34 $
VOLCIO INC.	1262782	20 MARS 2018	DOUCET, VERONIQUE	Accompagnement 2018 pour la Maison des régions d'un Spécialiste des médias sociaux. Voir offre de service # VC-MDRS03	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	8 892,44 $
VWR INTERNATIONAL	1257151	02 MARS 2018	LAROCHE, LAURENT	Matériel de laboratoire	Environnement	Inspection des aliments	199,74 $
VWR INTERNATIONAL	1257151	02 MARS 2018	LAROCHE, LAURENT	Matériel de laboratoire	Environnement	Réseaux d'égout	12 849,68 $
VWR INTERNATIONAL	1262653	27 MARS 2018	ARBIC, DENISE	ACHAT DE CONSOMMABLES - LABO CHIMIE	Environnement	Traitement des eaux usées	284,80 $
VWR INTERNATIONAL	1262653	19 MARS 2018	ARBIC, DENISE	ACHAT DE CONSOMMABLES - LABO CHIMIE	Environnement	Traitement des eaux usées	1 583,87 $
VWR INTERNATIONAL	1262653	19 MARS 2018	ARBIC, DENISE	ACHAT DE CONSOMMABLES - LABO CHIMIE	Environnement	Protection de l'environnement	1 583,89 $
VWR INTERNATIONAL	1264051	26 MARS 2018	LAROCHE, LAURENT	Matériel de laboratoire	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	5 951,90 $
VWR INTERNATIONAL	1264995	29 MARS 2018	ARBIC, DENISE	Matériel de laboraoire	Environnement	Traitement des eaux usées	2 608,68 $
VWR INTERNATIONAL	DEU29133	09 MARS 2018	VERREAULT, MICHEL	Produits chimiques pour le Laboratoire	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	1 953,36 $
VWR INTERNATIONAL	DEU29133	19 MARS 2018	VERREAULT, MICHEL	Produits chimiques pour le Laboratoire	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	146,98 $
VWR INTERNATIONAL	DEU29133	12 MARS 2018	VERREAULT, MICHEL	Produits chimiques pour le Laboratoire	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	818,32 $
VWR INTERNATIONAL	DEU30917	07 MARS 2018	SHOONER, MICHEL	Catalyseur Parker Balston - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 036,11 $
W. COTE ET FILS LTEE	DEP20698	29 MARS 2018	PERIARD, MICHEL	Nouvelle gratte pour tracteur Massey Ferguson de W Côté et fils ltée	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 159,16 $
WAINBEE LIMITEE	DEU31152	27 MARS 2018	VERREAULT, MICHEL	Assécheur d'air instruments - Vannes de Emmagasinement 01	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 208,01 $
WATTCO INC.	DEP20631	21 MARS 2018	KAMIL, HOUDA	UAT - Matériel électrique	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 766,42 $
WEBYOG INC.	1262109	15 MARS 2018	CHAPUT, CHRISTIAN	Achat de 13 licences premium d¿utilisation du logiciel Monyog (fournisseur unique) / # de dérogation R300834	Technologies de l'information	Gestion de l'information	5 660,50 $

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
WESTBURNE	DEU31126	22 MARS 2018	VERREAULT, MICHEL	MATERIEL - CONTROLE SECURITAIRE DES LAMPES UV ET UVV	Service de l'eau	Réseaux d'égout	14 491,94 $
WOLSELEY CANADA INC.	DEP20480	06 MARS 2018	KAMIL, HOUDA	Vannes - Manchon Robar	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 980,32 $
WOLSELEY CANADA INC.	DEP20544	13 MARS 2018	DAOUST, YVON	Inventaire magasin - Plomberie (Aqueduc)	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	9 562,98 $
WSP CANADA INC.	1264288	27 MARS 2018	TREMBLAY, GINA	Services professionnels pour la préparation des plans et devis pour la restauration de l'¿uvre d'art: La puerta de la amistad	Culture	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	22 572,32 $
XEROX CANADA LTEE	DEP16334	19 MARS 2018	BONIFAY, ROMAIN	BCO2017 - Copies d'imprimante Xerox pour la Section projets réseau principal #client 957444870 - Remplace DEP12071	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 996,07 $
XYZ TECHNOLOGIE CULTURELLE INC.	1261732	14 MARS 2018	PERRY, REMI	XYZ Technologie - Salle de cérémonie CF (Phase I) - Programmation des équipements	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Sec. incendie	3 312,35 $
ZOHO CORPORATION	DEU30880	05 MARS 2018	SHOONER, MICHEL	MANAGE ENGINE MOBILE DEVICE MANAGER PLUS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 503,48 $
						Total:	**9 286 649,75 $**

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 04.04

2018/04/26 17:00

(2)

Dossier # : 1183430005

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration ayant étudié le rapport de la vérificatrice générale – Exercice 2016

Il est recommandé au conseil d'agglomération de prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration ayant étudié le rapport de la vérificatrice générale – Exercice 2016

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-03-29 13:15

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1183430005**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration ayant étudié le rapport de la vérificatrice générale – Exercice 2016

CONTENU

CONTEXTE

La Commission permanente sur les finances et l'administration a tenu une étude publique le 14 juin 2017 sur le Rapport annuel 2016 de la vérificatrice générale de la Ville de Montréal. À cette occasion, Mme Michèle Galipeau, vérificatrice générale, a présenté les grandes lignes de son rapport et répondu aux questions des citoyens et des membres de la Commission.
La Commission a consacré deux séances de travail afin de préparer l'assemblée publique, analyser le rapport et formuler ses recommandations qui ont été adoptées en assemblée publique le 28 juin 2017. Ces recommandations ont été respectivement déposées aux conseils municipal et d'agglomération les 21 et 24 août 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Ayant pris connaissance des recommandations contenues au rapport de la commission, le comité exécutif dépose son rapport lui ayant trait.

JUSTIFICATION

Conformément à la résolution CE10 1682, adoptée le 20 octobre 2010, le comité exécutif prend connaissance des recommandations contenues au rapport d'une commission et dépose un rapport ayant trait à celui-ci.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes du conseil sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la *Charte de la Ville de Montréal* , leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux et à favoriser la participation des citoyennes et des citoyens aux débats d'intérêt public.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division et Greffier-adjoint - Élections_ soutien aux commissions et réglementation

Tél : 514 872-6957
Télécop. : 514 872-5655

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-03-29

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division et Greffier-adjoint - Élections_ soutien aux commissions et réglementation

Tél : 514 872-6957
Télécop. : 514 872-5655

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur
Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2018-03-29

RÉPONSE DU COMITÉ EXÉCUTIF AU RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION AYANT ÉTUDIÉ LE RAPPORT ANNUEL DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, EXERCICE 2016

Mise en contexte

La Commission permanente sur les finances et l'administration a tenu une étude publique le 14 juin 2017 sur le Rapport annuel 2016 de la vérificatrice générale de la Ville de Montréal. À cette occasion, Mme Michèle Galipeau, vérificatrice générale, a présenté les grandes lignes de son rapport et répondu aux questions des citoyens et des membres de la Commission.

La Commission a consacré deux séances de travail afin de préparer l'assemblée publique, analyser le rapport et formuler ses recommandations qui ont été adoptées en assemblée publique le 28 juin 2017. Ces recommandations ont été respectivement déposées aux conseils municipal et d'agglomération les 21 et 24 août 2017.

Suivi des recommandations de la VG

R-1
Les membres de la Commission ont statué, aux fins d'analyse du rapport, d'appuyer l'ensemble des recommandations afférentes au chapitre d'audit d'optimisation des ressources et des technologies de l'information[1]. En conséquence, il est recommandé que toutes les recommandations présentes dans le rapport de la VG reçoivent une réponse au même titre que celles élaborées par les membres et qui sont présentées dans le présent rapport.

R-2
Que l'Administration s'assure du suivi des recommandations de la Vérificatrice générale auprès des services corporatifs et des arrondissements afin que ces dernières soient mises en application dans les plus brefs délais et selon les cibles de performance que la Direction générale de la Ville s'est elle-même fixées, soit:

- 70 % des recommandations formulées devront être réglées au terme de la première année suivant leur publication ;

- 90 % des recommandations formulées devront être réglées au terme de la deuxième année suivant leur publication.

[1] Vérificateur général de la Ville de Montréal. *Rapport du Vérificateur général de la Ville de Montréal au conseil municipal et au conseil d'agglomération pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016.* Montréal, 16 mai 2017, 436 p.

R-4
Que la Direction générale de la Ville s'engage à rencontrer en séance de travail la Commission d'ici la fin de l'année afin de formuler des explications sur les retards dans la mise en œuvre des recommandations de la VG et que cet exercice soit reconduit chaque année, le cas échéant.

Réponse à R-1, R-2 et R-4
Le comité exécutif considère les rapports annuels du vérificateur général comme un des outils d'amélioration continue dont dispose l'administration municipale et il est donc favorable à ce que les recommandations qu'ils contiennent soient éventuellement mises en application. Il réitère cependant un point de vue déjà émis, soit qu'il ne lui apparaît pas pertinent de fixer des cibles quantitatives de réalisation sur des horizons à court terme. Certaines recommandations du VG sont d'une haute importance stratégique et il est nécessaire d'y apporter une attention immédiate. D'autres peuvent être mises en application lors de révisions de procédures ou à l'occasion de réorganisations administratives, ou encore, nécessitent du renouvellement d'équipements, informatiques ou autres, toutes choses qui ne se font pas toujours dans les 12 ou 24 mois suivant le dépôt des rapports du VG.

À titre d'exemple, il rappelle qu'en 2014, lorsque le VG a fait état de possibles problèmes de collusion dans les contrats de déneigement et de collecte des matières résiduelles, l'administration a réagi rapidement en centralisant et en uniformisant les processus d'appels d'offres. Ces actions allaient dans le sens des recommandations du VG, qui souhaitait que la direction générale dresse le portrait des contrats octroyés en ces matières par les arrondissements et le dépose aux instances politiques, afin de sensibiliser les élus à la répartition des contrats sur le territoire. Il s'agissait là de répondre à des enjeux majeurs, ce qui n'est pas le cas lorsqu'on recommande de joindre systématiquement aux dossiers une preuve de paiement de la contribution aux fins de parcs, procédure certes souhaitable mais d'une importance stratégique nettement moindre…

Le comité exécutif souhaite donc continuer à mettre l'accent sur la mise en œuvre des recommandations les plus significatives de la vérificatrice générale.

Finalement, le comité exécutif informe les membres de la Commission que le directeur général est disponible pour les rencontrer.

<u>Contenu du rapport du vérificateur général</u>

R-3
Que des tableaux détaillant les retards dans la mise en œuvre des recommandations de la VG par unité d'affaires et par année, tels que ceux déposés en séance de travail par le bureau du VG lors de l'étude de son rapport 2015 et présents en ANNEXE 1, soient systématiquement fournis dans les futurs rapports de la VG afin de faciliter le suivi des plans d'action des unités administratives de la Ville par la Commission et par les élus du conseil municipal. Pour le rapport 2016 de la VG, que cette dernière fournisse ces mêmes tableaux à jour à l'attention de la Commission dans les plus brefs délais.

Réponse à R-3
Le comité exécutif considère que c'est à la vérificatrice générale de déterminer ce qu'elle souhaite inclure ou non dans son rapport annuel.

Commission sur l'examen des contrats

R-5
Que le mandat de la Commission sur l'examen des contrats soit élargi afin de permettre :

- Que soit ajoutée aux sommaires décisionnels soumis à la Commission sur l'examen des contrats l'information relative aux résultats des contrats antérieurs en lien avec le contrat étudié, notamment en ce qui a trait aux dépassements du coût, à l'utilisation des contingences et aux retards dans leur réalisation.

- Que soient soumis à la Commission sur l'examen des contrats les rapports de clôture de projet et les redditions de comptes des contrats qui ont été étudiés par cette dernière.

Réponse à R-5
L'actuelle administration a déjà indiqué qu'elle souhaitait revoir le rôle des commissions permanentes du conseil. Lorsque débutera ce processus de révision, elle prendra en considération l'ensemble des recommandations déjà formulées quant au mandat de la Commission sur l'examen des contrats et statuera sur les suites à y donner.

En conclusion
Le comité exécutif remercie les membres de la Commission permanente sur les finances et l'administration pour la qualité du rapport produit sur le rapport de la vérificatrice générale – exercice 2016 et pour la pertinence des recommandations découlant de leurs travaux.

Commission permanente sur l'examen des contrats

Bilan de la septième année d'activité (2017)

Rapport et recommandations

Rapport déposé au conseil municipal
Le 23 avril 2018

Rapport déposé au conseil d'agglomération
Le 26 avril 2018

Service du greffe
Division des élections, du soutien aux Commissions et de la règlementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidentes

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-de-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Sennevville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

Mme Fanny Magini
Arrondissement d'Outremont

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Montréal, le 23 avril 2018

Madame Valérie Plante
Mairesse
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Bureau 1.113
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Madame la mairesse,

Nous avons l'honneur de déposer au conseil le *Bilan de la septième année d'activité* de la Commission permanente sur l'examen des contrats. Ce rapport, faisant suite à l'examen de quatre-vingt-dix-huit (98) contrats en 2017, présente le bilan des travaux réalisés et fait état de six (6) recommandations découlant des dossiers étudiés durant l'année et des actions prises par l'administration suite aux recommandations antérieures de la commission.

Nous tenons à remercier les représentants des différentes unités administratives qui ont participé aux travaux de la Commission en 2017.

Nous vous prions d'agréer, Madame la mairesse, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

ORIGINAL SIGNÉ	*ORIGINAL SIGNÉ*
Karine Boivin Roy Présidente	Pierre G. Laporte Secrétaire recherchiste

TABLE DES MATIÈRES

Introduction 4

La Commission permanente sur l'examen des contrats 4

Le bilan des activités de 2017 7

Les constats et recommandations 10

Annexe 1 : Liste des contrats étudiés par la Commission permanente sur l'examen des contrats en 2017 14

Annexe 2 : Recommandations ponctuelles faites par la Commission permanente sur l'examen des contrats en 2017 31

INTRODUCTION

En 2017, la Commission a continué d'approfondir les enjeux rencontrés lors de ses sept premières années d'activité. Tout au long de l'année, la Commission a pu réaliser l'étude des contrats soumis à son attention avec une grande cohérence et d'en dégager des positions communes faisant l'objet de recommandations.

La Commission a compilé des statistiques sur les quatre-vingt-dix-huit (98) mandats qui lui ont été confiés en 2017. Ces données témoignent de la diversité des dossiers traités, ainsi que de la charge de travail qui en découle, avec la tenue de vingt-cinq (25) intenses séances de travail et la lecture de milliers de pages de documentation.

LA COMMISSION PERMANENTE SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

En novembre 2009, la Commission de la présidence du conseil s'était vue confier par le conseil municipal le mandat d'évaluer le rôle et les responsabilités des commissions, ainsi que les liens entre les commissions et le comité exécutif, en ayant pour objectifs de mieux définir et d'élargir les responsabilités des commissions, incluant l'examen des octrois de contrats. Cette démarche pouvait ainsi permettre aux élus d'être plus imputables et davantage parties prenantes aux diverses décisions, de même que de rendre plus transparent le processus décisionnel relié à l'octroi de contrats (CM09 0993).

Le 14 juin 2010, la Commission de la présidence du conseil déposait au conseil municipal un rapport de consultation et des recommandations en lien avec ce mandat. Dans son rapport, celle-ci recommandait notamment la création d'une commission sur l'examen des contrats.

Dans sa réponse du 25 octobre 2010 (CM10 0753), le comité exécutif confirmait que « la mise en place d'une Commission d'examen des contrats s'avère un outil indispensable pour tous les élus qui sont imputables des décisions prises au conseil municipal ».

À sa séance du 14 décembre 2010, le conseil municipal créait la Commission permanente sur l'examen des contrats.

La mission

La Commission permanente sur l'examen des contrats a pour mission de s'assurer de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et d'en faire état aux instances compétentes, avant l'octroi. Elle peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de cette Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les membres

La Commission permanente sur l'examen des contrats, à l'instar des autres commissions permanentes, comporte deux volets : un volet municipal, pour les contrats qui concernent des fonds strictement montréalais, et un volet d'agglomération, pour les contrats impliquant des fonds d'agglomération. La Commission à volet municipal comprend neuf membres auxquels s'ajoutent deux représentants des villes liées pour constituer le volet agglomération.

La composition de la Commission a été la suivante en 2017 :

Mme Émilie Thuillier, présidente
Mme Paola Hawa, vice-présidente
Mme Karine Boivin Roy, vice-présidente
Mme Dida Berku, membre
M. Richard Celzi, membre
Mme Marie Cinq-Mars, membre
M. Richard Deschamps, membre
M. Marc-André Gadoury, membre
M. Luc Gagnon, membre (à compter de mars)
M. Manuel Guedes, membre
Mme Louise Mainville, membre (en janvier et février)
Mme Lili-Anne Tremblay, membre

Tout au long de l'année 2017, les membres de la Commission ont participé assidûment et consciencieusement aux travaux dans un climat de grande collaboration. La motivation et l'intérêt manifestés par les membres dans l'étude des mandats reçus du comité exécutif ont été à la hauteur des conclusions et des recommandations qui ont été soumises à l'Administration.

Les critères d'examen

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Les contrats répondant à l'un ou l'autre des critères suivants ont ainsi fait l'objet d'un examen de la conformité du processus d'appel d'offres ou d'octroi de contrat :

1. Contrat de plus de 10 M$;

2. Contrat de biens et services ou contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ ou contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ et répondant à l'une des conditions suivantes :

    - Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres;
    - Aucun appel d'offres effectué, le fournisseur étant considéré unique en vertu du paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*;
    - Contrat accordé à un consortium;
    - Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation;
    - Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;
    - L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent;
    - Transaction immobilière conclue de gré à gré à un montant différent de la juste valeur marchande.

3. Contrat que le comité exécutif ou un conseil d'arrondissement juge nécessaire de soumettre à la Commission.

Le fonctionnement des séances de travail

Compte tenu du caractère confidentiel et stratégique de l'information partagée, les séances de la Commission se déroulent à huis clos. Chaque personne invitée à prendre part à une séance de travail de la Commission, de même que les élus qui en sont membres, sont tenus au respect de la plus stricte confidentialité à l'égard de l'information reçue dans le cadre de l'examen d'un dossier.

Pour chaque contrat étudié, les commissaires reçoivent au préalable le sommaire décisionnel, incluant les annexes et les documents joints. Par la suite, les responsables des unités administratives sont invités à se présenter devant la Commission, afin d'y exposer brièvement leur dossier et répondre aux questions des commissaires. Enfin, la Commission délibère et adopte ses conclusions.

Chaque contrat fait l'objet d'un rapport distinct, soumis au comité exécutif.

LE BILAN DES ACTIVITÉS 2017

En 2017, la Commission a tenu vingt-cinq (25) séances de travail. Elle a étudié un total de quatre-vingt-dix-huit (98) contrats, ce qui constitue une année record et représente 23,2 % de tous les contrats étudiés par la Commission depuis sa création. Soixante-quatre (64) de ces contrats relevaient de la compétence du conseil d'agglomération et trente-quatre (34) de la compétence du conseil municipal. En 2017, la Commission a étudié sept (17) contrats de plus qu'en 2016, qui était la dernière année record.

Mandats reçus du comité exécutif

Mois	2017		2016		2015	
	Agglo	Ville	Agglo	Ville	Agglo	Ville
Janvier	3	2	2	0	3	1
Février	3	3	2	1	1	0
Mars	7	3	7	3	6	1
Avril	2	6	4	3	10	5
Mai	12	1	16	4	4	3
Juin	0	7	6	3	7	2
Juillet	0	0	0	0	0	0
Août	17	11	3	2	8	3
Septembre	20	1	4	2	7	0
Octobre	0	0	1	1	6	1
Novembre	0	0	4	2	4	0
Décembre	0	0	7	4	2	0
	64	**34**	**56**	**25**	**58**	**16**
Total	**98**		**81**		**74**	

Le tableau suivant indique la répartition mensuelle des contrats étudiés par la Commission. On constate que les mois d'août et septembre 2017 ont été les plus achalandés, ce qui n'était pas le cas dans les années précédentes. Enfin, en raison de la période électorale, la Commission a terminé ses travaux en septembre 2017.

Séances et dossiers traités

Mois	2017		2016		2015	
	Séances/dossiers		Séances/dossiers		Séances/dossiers	
Janvier	2	5	1	2	2	4
Février	2	6	3	3	2	1
Mars	3	10	4	10	2	7
Avril	2	8	3	11	4	15
Mai	4	13	4	16	2	7
Juin	2	7	4	9	3	9
Juillet	0	0	0	0	0	0
Août	6	28	2	5	3	11
Septembre	4	21	2	6	3	7
Octobre	0	0	1	2	2	7
Novembre	0	0	2	6	1	4
Décembre	0	0	3	11	1	2
Total	**25**	**98**	**29**	**81**	**25**	**74**

Le tableau suivant montre l'évolution du nombre de dossiers étudiés annuellement par la Commission depuis sa création. Il convient de noter que la Commission a entrepris ses travaux au printemps 2011, ce qui explique le faible nombre de contrats étudiés durant sa première année d'existence. Par ailleurs, la volonté de l'Administration d'augmenter le niveau de réalisation des projets du Programme triennal d'immobilisations (PTI) a entraîné une croissance substantielle du nombre de dossiers étudiés à compter de 2015.

Nombre de dossiers étudiés annuellement par la Commission

Année	Dossiers municipaux	Dossiers d'agglomération	TOTAL
2011	12	18	30
2012	17	32	49
2013	11	32	43
2014	13	34	47
2015	16	58	74
2016	25	56	81
2017	34	64	98
Total	**128**	**294**	**422**

Le tableau ci-dessous indique de quelles unités administratives provenaient les contrats examinés par la Commission en 2017. Les dossiers en provenance du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, du Service des technologies de l'information, du Servie de la gestion et de la planification immobilière et du Service de l'eau comptent pour 81,6 % de tous les dossiers étudiés en 2017.

Dossiers traités par unité administrative responsable

Unité administrative	***2017***	***2016***	***2015***
Service des infrastructures, de la voirie et des transports	*34*	*26*	*23*
Service des technologies de l'information	*18*	*9*	*4*
Service de la gestion et de la planification immobilière	*15*	*17*	*9*
Service de l'eau	*13*	*4*	*15*
Service de l'approvisionnement	*6*	*2*	*4*
Service du matériel roulant et des ateliers	*3*	*0*	*0*
Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal	*2*	*11*	*7*
Arrondissement de Ville-Marie	*2*	*2*	*0*
Service de l'environnement	*2*	*2*	*5*
Service de la concertation des arrondissements	*1*	*1*	*0*
Service des finances	*1*	*0*	*0*
Service des ressources humaines	*1*	*0*	*0*
Service de la culture	*0*	*1*	*0*
Arrondissement de Lachine	*0*	*2*	*0*
Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro	*0*	*1*	*2*
Service des affaires juridiques	*0*	*1*	*0*
Service du développement social et des sports	*0*	*1*	*1*
Service de sécurité incendie	*0*	*1*	*1*
Arrondissement Le Sud-Ouest	*0*	*0*	*1*
Service de l'Espace pour la vie	*0*	*0*	*1*
Service de police	*0*	*0*	*1*
TOTAL	***98***	***81***	***74***

La Commission a également recensé le nombre de dossiers traités par critère d'examen.

Répartition des contrats étudiés selon les critères d'examen

Critères d'examen	Contrats 2017	Contrats 2016	Contrats 2015
Contrats de plus de 10 M$	27	29	27
Contrats de biens et services ou d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$			
• Une seule soumission conforme reçue à un appel d'offres	11	5	10
• Aucun appel d'offres effectué – fournisseur considéré unique	0	2	0
• Contrat accordé à un consortium	0	0	0
• Écart de prix de 20 % entre l'adjudicataire et le 2e plus bas soumissionnaire conforme	18	7	8
• Écart de plus de 20 % entre l'estimation et la soumission de l'adjudicataire	23	30	34
• L'adjudicataire en est à son 3e octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent	6	3	5
• Transaction immobilière conclue de gré à gré à un montant différent de la juste valeur marchande	1	5	1
Contrats de services professionnels de plus de 1 M$			
• Une seule soumission conforme reçue à un appel d'offres	18	7	3
• Aucun appel d'offres effectué – fournisseur considéré unique	0	1	0
• Contrat accordé à un consortium	0	0	0
• Écart de prix de 20 % entre l'adjudicataire et le 2e plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la 2e meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation	17	9	4
• Écart de plus de 20 % entre l'estimation et la soumission de l'adjudicataire	16	6	5
• L'adjudicataire en est à son 3e octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent	7	0	2
Contrats que le comité exécutif ou un conseil d'arrondissement juge nécessaire de soumettre à la Commission	1	0	0

* Plusieurs contrats répondaient à plus d'un critère.

Il convient de souligner que la Commission a constaté la conformité du processus d'appel d'offres ou d'octroi de contrats dans quatre-vingt-dix-sept (97) des quatre-vingt-dix-sept (98) mandats étudiés en 2017. Le dossier pour lequel la Commission n'avait pu constater la conformité fut présenté une seconde fois à la Commission avec des modifications. La conformité fut alors constatée.

CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

La préparation du présent bilan a été réalisée dans un contexte bien particulier, à savoir que la composition de la Commission a considérablement changé suite aux élections du 5 novembre 2017. Ainsi, seulement cinq membres de l'édition 2017 sont de retour en 2018. Les nouveaux membres ont pu prendre connaissance des rapports déposés en 2017, tout en profitant de l'expérience acquise avec l'étude de 27 dossiers dans les trois premiers mois de 2018.

Année record pour le nombre de contrats étudiés, 2017 a pris des allures de marathon pour les membres de la Commission. Considérant qu'elle n'a pas siégé en juillet 2017, la Commission a étudié les quatre-vingt-dix-huit (98) mandats qui lui ont été confiés en huit mois, soit une moyenne de 12,25 contrats par mois ou quelque quatre contrats par séance.

L'amélioration constatée au fil des ans, dans le contenu des sommaires décisionnels présentés par les unités d'affaires, s'est généralement poursuivie en 2017. Néanmoins, il y a encore – et il y aura toujours – place à l'amélioration.

Enfin, la Commission prend acte du fait que l'Administration n'a pas répondu à ses recommandations incluses dans son Bilan des activités 2016. Elle n'en prend pas ombrage, compte tenu du contexte de l'année 2017, mais elle souhaite vivement que l'Administration actuelle profite du présent Bilan des activités 2017 de la Commission pour répondre en une même occasion à ses recommandations 2016 et 2017.

La Commission réitère donc ses recommandations de 2016 et reviendra dans le présent bilan sur certaines d'entre elles, qui sont encore tout à fait d'actualité.

Recommandation à l'égard des renseignements contenus dans les sommaires décisionnels et de l'information soumise à la Commission

La question des renseignements consignés dans les sommaires décisionnels est cruciale pour l'ensemble des élus, qu'ils soient ou non membres de la Commission. Le sommaire décisionnel est le document de soutien qui doit contenir toute l'information nécessaire à la prise de décision des élus. Malgré les progrès réels constatés au cours des dernières années dans le contenu et la forme des sommaires décisionnels, la Commission juge important d'insister sur cette question. Elle réitère donc ici une des recommandations du Bilan des activités 2016.

R-1
Que les unités d'affaires s'assurent de consigner dans leurs sommaires décisionnels les renseignements pertinents relatifs à d'autres contrats passés ou présents relevant du même projet ou se déroulant dans un même environnement, de façon à offrir une vue d'ensemble du contexte d'un contrat donné.

Recommandations à l'égard des critères d'examen

Les critères d'examen de la Commission ont été adoptés en 2011 par les conseils municipal et d'agglomération et n'ont jamais été révisés ou mis à jour depuis.

Pour les membres de la Commission, le temps est venu de réévaluer la pertinence des critères d'examen établis par les conseils en 2011, et ce, à la lumière de l'expérience des quatre cent

vingt-deux (422) dossiers étudiés au cours de ses sept premières années d'existence. Ainsi, un chantier sur cette question s'impose.

Ces critères sont-ils encore pertinents? Les seuils financiers (contrat de biens et services ou d'exécution de travaux de plus de 2 M$, contrats de services professionnels de plus de 1 M$, tous les contrats de plus de 10 M$) devraient-ils être relevés pour tenir compte de la situation actuelle des marchés? Une chose est sûre, l'augmentation du nombre de contrats étudiés par la Commission n'est pas étrangère au fait que les seuils financiers prévus pour les critères sont demeurés les mêmes. Par exemple, les contrats de plus de 10 M$ sont plus nombreux maintenant qu'ils ne l'étaient en 2011 (27 en 2017, contre 14 en 2011). Une étude plus exhaustive des contrats étudiés par la Commission depuis 2011 pourrait enrichir la réflexion sur cette question.

Enfin, y a-t-il de nouveaux critères qui pourraient être ajoutés à la liste existante?

R-2
Que la Commission permanente sur l'examen des contrats soit mandatée pour revoir la pertinence des critères d'examen établis en 2011 par les résolutions CM11 0202 et CG11 0082 et faire des recommandations aux conseils municipal et d'agglomération.

Dans le même ordre d'idées, la Vérificatrice générale de la Ville de Montréal a, dans son Rapport annuel 2016, recommandé à la Direction générale de faire des représentations pour que soient revus les critères d'examen de la Commission permanente sur l'examen des contrats, de façon à permettre à la Commission de couvrir les situations où un seul des soumissionnaires se voit adjuger l'ensemble des contrats faisant l'objet d'un appel d'offres et que la somme des contrats obtenus dépasse 10 M$.

La Commission est aussi d'avis que cette recommandation devrait s'étendre aux situations où un soumissionnaire se voit adjuger une partie des contrats faisant l'objet d'un même appel d'offres et que la somme de ces contrats excède le seuil fixé aux fins d'une analyse (p. ex. 10 M$).

R-3
Considérant la recommandation faite par le Bureau du Vérificateur général en page 290 de son Rapport annuel 2016;

La Commission permanente sur l'examen des contrats demande à l'unanimité à l'Administration de répondre favorablement à la recommandation 4.1.2.C du Rapport du Vérificateur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016, en page 290, qui se lit comme suit : *« Nous recommandons à la Direction générale de faire les représentations nécessaires auprès des instances pour revoir les critères d'examen par la Commission permanente sur l'examen des contrats de façon à couvrir les situations où un seul des soumissionnaires se voit adjuger l'ensemble des contrats faisant l'objet d'un appel d'offres et que la somme de ces contrats excède le seuil fixé aux fins d'une analyse (p. ex. 10 M$). ».*

R-4
La Commission recommande également que cette recommandation s'étende aux situations où un soumissionnaire se voit adjuger une partie des contrats faisant l'objet d'un même appel d'offres et que la somme de ces contrats excède le seuil fixé aux fins d'une analyse (p. ex. 10 M$).

Recommandation à l'égard du suivi des rapports et recommandations de la Commission sur l'examen des contrats

Depuis plusieurs années, les membres qui ont siégé à la Commission ont toujours manifesté le plus grand intérêt pour le suivi de leurs recommandations et ainsi pour l'élargissement de son mandat. Cependant, cet exercice de suivi ne s'inscrit pas actuellement dans le mandat général de la Commission.

Il convient de rappeler que, dans le Bilan de sa sixième année d'activité (2016), la Commission faisait écho à une recommandation de la Commission permanente sur l'inspecteur général qui recommandait l'élargissement du mandat de la Commission, afin de lui permettre d'aller plus en profondeur dans l'étude et le suivi des mandats qui lui sont confiés par le comité exécutif, notamment en lui permettant de recevoir et d'analyser le suivi des déboursés et de l'utilisation des contingences des contrats étudiés.

Dans le même ordre d'idées, la Commission permanente sur les finances et l'administration, en juin 2016 a recommandé que soient soumis à la Commission sur l'examen des contrats les rapports de clôture de projet et redditions de comptes des contrats étudiés par cette dernière.

La Commission juge donc utile de réitérer ici sa proposition sur cette question formulée dans son Bilan des activités 2016.

R-5
Que l'Administration travaille de concert avec l'inspecteur général afin de proposer un élargissement du mandat de la Commission permanente sur l'examen des contrats pour lui permettre, notamment, de faire un suivi des déboursés et de l'utilisation des contingences dans les contrats qu'elle a étudiés.

Recommandation à portée générale

Depuis quelques années, le Service de la gestion et de la planification immobilière est devenu un «client» régulier de la Commission : nombreuses transactions immobilières, déménagement de certains services, travaux de rénovation majeurs dans plusieurs bâtiments, etc.

Comme il s'agit bien souvent, particulièrement dans le cas des transactions immobilières, de transactions réalisées de gré à gré, il est parfois difficile pour la Commission de constater la conformité des processus, sans avoir une vision plus globale de l'approche de la Ville sur les questions immobilières.

La Commission a demandé dans le passé au Service, ainsi qu'au responsable politique du dossier, de lui présenter un exposé sur la Stratégie immobilière de la Ville. Pour les membres, il est pertinent de relancer cette demande.

R-6
Qu'une présentation de la Stratégie immobilière de la Ville de Montréal soit offerte aux membres de la Commission permanente sur l'examen des contrats et éventuellement à l'ensemble des membres des conseils municipal, d'agglomération et d'arrondissement au cours de l'année 2018.

Enfin, la Commission tient à remercier les représentants des services municipaux qui ont participé à ses travaux au cours de l'année 2017 ainsi que le personnel du Service du greffe pour son soutien et pour la coordination des séances de travail.

La Commission assure les membres du comité exécutif et des conseils municipal et d'agglomération qu'elle entend poursuivre son travail d'analyse et de vigilance dans le but de remplir adéquatement sa mission et les mandats qui lui sont confiés.

Annexe 1

Liste des contrats étudiés par la Commission permanente sur l'examen des contrats en 2017

Liste des contrats étudiés par la Commission permanente sur l'examen des contrats en 2017

	Objet du mandat	Conseil municipal	Conseil d'agglomération
1	Mandat SMCE160149003 Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec COFOMO Inc. (Entente no. 1 au montant de 10 942 124,76 $, Entente no. 2 au montant de 10 346 094,36 $), SYSTEMATIX Technologies de l'information Inc. (Entente no. 6 au montant de 6 447 062,16 $) et DIGITAL STATE Solutions Inc. (Entente no.4 au montant de 993 384,00$) incluant les taxes, pour une période de trente (30) mois, pour la fourniture sur demande de ressources d'appoint en support au développement des solutions numériques au Service des technologies de l'information / Appel d'offres public n° 16-15486 - 6 soumissionnaires / Approuver quatre (4) projets de convention à cette fin.		26 janvier
2	Mandat SMCE160298004 Accorder un contrat de services professionnels à la firme Technologies Pure Canada pour l'auscultation de conduites principales d'aqueduc en béton précontraint de type AWWA C-301, pour une somme maximale de 3 461 572,44 $, taxes incluses - Appel d'offres publics 16-15666 - (2 soumissionnaires, 1 seul conforme) - Approuver un projet de convention à cette fin.		26 janvier
3	Mandat SMCE1160660010 Accorder un contrat de services professionnels à Poirier Fontaine architectes inc. et Beaudoin Hurens inc., ingénieurs en électromécanique et ingénieurs en structure et génie civil, pour la réalisation du projet de construction d'un nouveau Complexe aquatique intérieur au Centre Rosemont - Dépense totale de 2 908 151,86 $ - Appel d'offres public 16-15580 (12 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.	23 janvier	
4	Mandat SMCE161009013 Accorder un contrat à Excavation Loiselle Inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet Bonaventure, de travaux d'aménagement de surface et d'infrastructures souterraines, entre les rues Duke et de Nazareth, de la rue Saint-Jacques à la rue Brennan et de réaménagement des rues Ottawa, William, Notre-Dame et Wellington, entre les rues Duke et de Nazareth. Dépense totale maximale de 15 078 846,35 $, taxes incluses (travaux et contingences : 13 734 000,00 $ + incidences 1 344 846,35 $). Appel d'offres public 214721 - 4 soumissionnaires.		26 janvier
5	Mandat SMCE165897007 Conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme Les Consultants S.M. Inc., d'une durée de 24 mois, pour le soutien technique aux activités de la Division de l'exploitation du réseau artériel pour la conception et la surveillance dans le cadre de la mise aux normes de la signalisation lumineuse (feux de circulation) pour une somme maximale de 1 659 412,33 $, taxes incluses - Appel d'offres public No 16-15478 - (3 soumissionnaires) / Approuver le projet de convention à cette fin.	23 janvier	

	Objet du mandat	Conseil municipal	Conseil d'agglomération
6	Mandat SMCE167231054 Accorder deux (2) contrats de services professionnels pour une période de 36 mois : contrat #1 avec Tetra Tech QI inc. pour une somme maximale de 2 086 251,27 $, taxes incluses pour la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable, le support technique et le contrôle de qualité et contrat #2 (un seul soumissionnaire conforme) avec Cima+ S.E.N.C. pour la somme maximale de 1 626 692,17 $, taxes incluses pour la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'égout, le support technique et le contrôle de qualité. Appel d'offres public 16-15591 - 5 soumissions reçues.	20 février	
7	Mandat SMCE167231064 Accorder un contrat à Pronex Excavation inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans l'avenue Merritt, de la rue Sauvé à la rue Prieur dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Dépense totale de 3 574 132,35 $ (contrat: 3 216 232,35 $ + incidences: 357 900,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 292501 - 17 soumissionnaires.	20 février	
8	Mandat SMCE165951001 Accorder un contrat à la firme GLT + inc., pour les services professionnels en économie de la construction, pour les projets du Programme RAC, pour une somme maximale de 1 102 610,25 $, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15532 (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.	20 février	
9	Mandat SMCE164087002 Conclure avec Hewitt Équipement Limitée une entente-cadre, d'une durée de 60 mois, pour la maintenance sur demande des génératrices fixes et mobiles, commutateurs de transfert automatique (ATS) et panneaux de synchronisation- Appel d'offres public 16-15374 - (2 soumissionnaires, 1 seul conforme) - montant estimé de 2 548 343,27 $, taxes incluses.		23 février
10	Mandat SMCE163855003 Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les six (6) firmes suivantes : Solmatech inc. (3 174 402,26 $), Les Services EXP inc. (3 179 173,73 $), GHD Consultants ltée (3 476 614,05 $), Englobe Corp. (3 569 398,88 $), Groupe ABS inc. (3 312 832,16 $) et SNC-Lavalin GEM Québec inc.(3 452 124,37 $) pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements / Appel d'offres public no 16-15511 (7 soumissionnaires) / Approuver les projets de convention à cette fin.		23 février
11	Mandat SMCE164069019 Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue, de CDM de Montréal inc., pour une période de 9 ans à compter du 1er juillet 2017, des espaces situés aux 3e et 4e étages de l'immeuble sis au 80, rue Queen et un espace contigu situé au 4e étage de l'immeuble sis au 87, rue Prince, d'une superficie totale de 28 598 pi², à des fins de bureaux, pour un loyer total de 9 235 992,50 $, incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail et ajuster la base budgétaire du Service de la technologie et de l'information de 8 433 700 $, net des ristournes de taxes, pour les exercices de 2017 à 2026, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. (Bâtiment 8771).		23 février

	Objet du mandat	Conseil municipal	Conseil d'agglomération
12	Mandat SMCE175921001 Accorder un contrat pour les services professionnels d'ingénierie, d'aménagement urbain et d'architecture aux firmes CIMA+ S.E.N.C.et Provencher Roy Urbanisme Inc. pour la conception et la surveillance des travaux du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest (phase 1) pour une somme maximale de 12 897 697,35 $ taxes incluses - Appel d'offres public 17-15853 (4 soumissions, 4 conformes) / Approuver un projet de convention à cette fin.		30 mars
13	Mandat SMCE177231016 Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les trois (3) firmes suivantes : Cima + s.e.n.c. (6 563 232,90 $, taxes incluses), Les Services EXP inc. (6 143 522,41 $, taxes incluses) et Axor Experts-Conseils inc. (5 461 488,41 $, taxes incluses) pour des services en conception dans le cadre des programmes de réfection et de développement des infrastructures sur le territoire de l'agglomération de Montréal - Appel d'offres public nº 16-15643 - 7 soumissionnaires / Approuver les projets de convention à cette fin.		30 mars
14	Mandat SMCE175249001 Conclure trois (3) ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes: SNC-Lavalin inc. (contrat #1: 5 462 146,07 $, taxes incluses), Les Services exp inc. (contrat #2: 5 706 209,25 $, taxes incluses) et Les Consultants S.M. inc. (contrat #3: 5 792 727,94 $, taxes incluses) pour la gestion et la surveillance des travaux dans le domaine des égouts, de l'aqueduc, de la voirie et des structures - Appel d'offres public n° 17-15664 (5 soumissionnaires) / Approuver les projets de convention à cette fin.		30 mars
15	Mandat SMCE162621005 Accorder un contrat à Englobe corp. pour le traitement par compostage de 45 000 tonnes de résidus verts (15 000 tonnes par année) avec retour de compost, pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 3 061 209 $, taxes incluses (2 soum.) / Accorder un contrat à 142975 Canada ltée (Mironor) pour le traitement par compostage de 105 000 tonnes de résidus organiques mélangés (35 000 tonnes par année), pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 9 113 436 $, taxes incluses (3 soum.) Dépense totale de 12 174 645 $, taxes incluses - Appel d'offres public # 16-15674.		30 mars
16	Mandat SMCE167217002 Accorder un contrat à la firme Groupe Geyser inc. pour les travaux de rénovation majeure de la caserne de pompiers no. 26 (0079) située au 2151, avenue du Mont-Royal Est, arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Dépense totale de 11 276 800,09 $, taxes incluses - Appel d'offres 5862 (7soumissionnaires).		30 mars
17	Mandat SMCE170884001 Accorder un contrat à Construction Vert Dure inc. pour la réalisation des travaux d'imperméabilisation et drainage du toit du réservoir Rosemont - Dépense totale de 16 174 579,24 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10203 - (9 soumissionnaires).		30mars
18	Mandat SMCE177526003 Accorder un contrat à la compagnie Générale Électrique du Canada International inc., pour la conception et construction du poste de transformation 315 kV/25 kV à la station d'épuration Jean-R.-Marcotte (phase I), pour une somme maximale de 31 140 422,27 $, taxes incluses – Appel d'offres public 7057-AE – 3 soumissionnaires.		30 mars

	Objet du mandat	Conseil municipal	Conseil d'agglomération
19	Mandat SMCE164362002 Accorder un contrat à l'entreprise Les Constructions Lavacon Inc. pour la construction de l'agrandissement et du réaménagement de la bibliothèque de Pierrefonds (bâtiment #3101) située au 13 555 boulevard de Pierrefonds dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Autoriser une dépense totale de 20 350 614,02 $ (taxes, contingences et incidences incluses). Appel d'offres public # 5887 (10 soumissionnaires). Contrat #13539.	27 mars	
20	Mandat SMCE177231003 Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève et de Saint-Laurent. Dépense totale de 11 155 281,92 $ (contrat: 10 955 281,92 $ + incidences: 200 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 333703 – 2 soumissionnaires.	27 mars	
21	Mandat SMCE177315003 Conclure avec les firmes Construction DJL inc. (4 474 558,30 $, taxes incluses), Les Pavages Chenail inc. (100 258,20 $, taxes incluses), Construction & Pavages Portneuf inc.(741 860,67 $, taxes incluses), Bau-Val CMM, Division de Bau-Val inc. (327 877,08 $, taxes incluses) et Tech-Mix, Division de Bau-Val inc. (83 702,95 $ taxes incluses) des ententes-cadres collectives pour une période de vingt-quatre (24) mois, pour la fourniture sur demande d'enrobés bitumineux à chaud, d'émulsion de bitume et d'asphalte tiède. Appel d'offres public 17-15759 (9 soum.).(Montant total estimé des ententes: 5 728 257,20 $, taxes incluses).	27 mars	
22	Mandat SMCE177100001 Accorder un contrat à CRT Construction inc., pour la construction d'une canalisation en tunnel pour la protection de l'alimentation en eau brute de l'usine Atwater - Arrondissement de Verdun - Dépense totale de 75 384 000,32 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10210 - (3 soumissionnaires).		27 avril
23	Mandat SMCE177371001 1 - Octroyer un contrat à Navettes Maritimes du Saint-Laurent inc. au montant de 2 588 481,61 $ (taxes incluses) et autoriser la dépense afférente pour l'opération d'un service de navette fluviale incluant deux trajets : le premier reliant le Vieux-Port de Montréal, le parc Jean-Drapeau et le Port de plaisance Réal-Bouvier (Longueuil) et le second, le trajet « Express », reliant le Vieux-Port de Montréal et le parc Jean-Drapeau pour les saisons estivales 2017, 2018 et 2019. Appel d'offres public 17-15660 (2 soumissionnaires dont un seul conforme) / 2 - Approuver une entente entre la Ville de Longueuil et la Ville de Montréal concernant le financement et le partage des coûts pour ce contrat de navettes fluviales, pour les saisons estivales 2017, 2018 et 2019 / 3 - Autoriser à cette fin la réception d'un revenu de 801 122,23 $ (taxes incluses) provenant de la Ville de Longueuil pour l'opération et le fonctionnement du service de navettes fluviales pour le trajet reliant le Vieux-Port de Montréal, le parc Jean-Drapeau et le port de plaisance Réal-Bouvier (Longueuil), ainsi que d'un revenu de 15 000 $ (taxes incluses) en frais de gestion de ce service pour la même période.		27 avril

	Objet du mandat	Conseil municipal	Conseil d'agglomération
24	Mandat SMCE177000002 Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour la réfection du passage inférieur Clark / Van Horne (projet 15-18) dans les arrondissements Rosemont-La Petite-Patrie et Plateau Mont-Royal- Dépense totale de 3 921 011,52 $, taxes incluses (travaux et contingences: 3 757 565,13 $ + incidences 163 446,39 $, taxes incluses) - Appel d'offres public 335001 - 13 soumissionnaires conformes.	24 avril	
25	Mandat SMCE177482001 Conclure une entente-cadre avec la compagnie Peintures Ennis Canada ULC, pour une période de trois (3) ans, avec deux (2) possibilités de prolongation de 12 mois chacune, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de peinture pour le marquage routier et ce, à la suite de l'appel d'offres public numéro 17-15537, au montant de 4 117 709,14 $, taxes incluses.	24 avril	
26	Mandat SMCE177231017 Accorder un contrat à Sade Canada inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 10 996 128,21 $ (contrat: 10 791 128,21 $ + incidences: 205 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 333709 - 3 soumissionnaires.	24 avril	
27	Mandat SMCE177231022 Accorder un contrat à Clean Water Works inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements d'Anjou, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, de Saint-Léonard et du Plateau Mont-Royal. Dépense totale de 4 646 000,00 $ (contrat: 4 561 000,00 $ + incidences: 85 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 333710 - 3 soumissionnaires.	24 avril	
28	Mandat SMCE177231018 Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements d'Anjou, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de Saint-Léonard. Dépense totale de 10 118 411,41 $ (contrat: 9 938 411,41 $ + incidences: 180 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 333704 - 2 soumissionnaires.	24 avril	
29	Mandat SMCE177231010 Accorder un contrat à Les Excavations Super inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie et d'éclairage dans la rue Panet, de la rue Ontario Est à la rue Sherbrooke, dans l'arrondissement de Ville-Marie. Dépense totale de 3 290 428,24 $ (contrat: 2 991 428,24 $ + incidences: 299 000 $), taxes incluses. Appel d'offres public 316101- 8 soumissionnaires.	24 avril	
30	Mandat SMCE177480002 Accorder un contrat à Unigertec inc., pour les travaux de reconstruction d'infrastructures sur la rue du Havre et d'aménagements aux abords du parc Médéric-Martin - Dépense totale de 2 914 253,34$, taxes incluses (contrat 2 615 424,74$ + incidences 298,828,60$) - Appel d'offres public VMP-17-007 - (5 soumissionnaires)	15 mai	

	Objet du mandat	Conseil municipal	Conseil d'agglomération
31	Mandat SMCE177526008 Accorder un contrat à SNF Canada Ltd. pour la fourniture et la livraison de polymères à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une période de 4 ans, pour une somme maximale de 8 676 013,50 $, taxes incluses – Appel d'offres public 17-15838 - 3 soumissionnaires.		18 mai
32	Mandat SMCE173855001 Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les trois (3) firmes suivantes : GHD Consultants Ltée (1 521 665,96 $), WSP Canada inc. (1 364 187,57 $) et SNC-Lavalin GEM Québec inc. (1 177 180,74 $) totalisant une somme maximale de 4 063 034,27 $ (taxes incluses) pour réaliser des études et expertises géotechniques et de caractérisation environnementale dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville. Appel d'offres public no 17-15901 - 7 soumissionnaires - Approuver les projets de convention à cette fin.		18 mai
33	Mandat SMCE173855002 Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes : GHD Consultants Ltée (2 285 082,14 $), Les Consultants S.M. inc. (2 412 829,71 $), Solmatech inc. (1 073 234,14 $) et Les Services exp inc. (1 100 920,12 $) pour réaliser la surveillance environnementale des travaux d'excavation des sols et des matériaux dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures / Appel d'offres public no 17-15708 (4 soumissionnaires) / Approuver les projets de convention à cette fin.		18 mai
34	Mandat SMCE175954001 Autoriser une dépense additionnelle de 26 597 443,10 $, taxes incluses pour couvrir les frais de soutien technique et obtenir les droits d'utilisation des licences logicielles Oracle pour la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2022 / Approuver un projet d'addenda #16 modifiant la convention intervenue avec Oracle Canada ULC (CM03 0900) majorant ainsi le montant total du contrat de 58 914 039,15 $ à 85 511 482,25$, taxes incluses.		18 mai
35	Mandat SMCE175139001 Accorder un contrat à Solutions Necando Inc. pour l'acquisition de licences, le support et l'entretien des logiciels IBM, pour la période du 1er juin 2017 au 31 mai 2018, pour une somme maximale de 2 068 559,01 $, taxes incluses - Appel d'offres public #17-15964 - 1 soumissionnaire.		15 juin
36	Mandat SMCE175954002 Accorder un contrat à Keyrus Canada, pour la fourniture d'une solution de visualisation et d'analyse de données en intelligence d'affaires, pour une période de 3 ans, pour une somme maximale de 2 655 577,57 $, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15196 - 3 soumissionnaires / Autoriser un ajustement de la base budgétaire du Service des TI de 147 455,44 $ en 2020.		15 juin
37	Mandat SMCE177631001 Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour des travaux de construction d'une conduite principale d'eau de 400 mm entre le chemin Lakeshore et l'autoroute 40 à Sainte-Anne-de-Bellevue, ainsi que pour les travaux associés à ce projet - Dépense totale de 7 110 478,52 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10216 - (4 soumissionnaires).		15 juin

	Objet du mandat	Conseil municipal	Conseil d'agglomération
38	Mandat SMCE164338003 Conclure avec la firme 1714141 Alberta Ltd (Les Pétroles Parkland), seul soumissionnaire conforme, une entente-cadre collective pour la fourniture, sur demande, de diesel clair et biodiesel B5 pour une période de trois (3) ans avec possibilité de deux (2) renouvellements annuels à la suite de l'appel d'offres public STM-5355-03-16-54 piloté par la Société de transport de Montréal (STM) dans le cadre du regroupement d'achats (2 soumissionnaires).		15 juin
39	Mandat SMCE177231039 Accorder un contrat à 9200 2088 Québec inc. (Duroking Construction), pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue de la Savane, entre la rue Jean-Talon et le boulevard Décarie, dans l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce. Dépense totale de 14 419 107,19 $ (contrat: 13 540 442,07 $ et incidences: 1 315 500,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 209205 - 3 soumissionnaires.		15 juin
40	Mandat SMCE171009008 Accorder un contrat à Électricité Grimard inc.(Licence RBQ # 1163-8350-95), pour l'implantation de la deuxième et dernière phase du système de transport intelligent dans le cadre du projet Bonaventure – Dépense totale de 4 147 295,85 $, taxes incluses (1 soumissionnaire).		15 juin
41	Mandat SMCE175147001 Accorder au seul soumissionnaire conforme (3 soumissionnaires sur l'appel d'offres public 17-15668), Groupe de sécurité Garda SENC, un contrat à taux horaire pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes, tel que défini au document d'appel d'offres, pour une durée maximale de 24 mois débutant le 22 juillet 2017 plus une année d'option, pour un nombre d'heures prévisionnel de 158 184 représentant une dépense estimée à 4 737 301.86 $ incluant les taxes./ Ajustement récurrent à la base budgétaire de 822 394 $ à partir de 2018.		24 août
42	Mandat SMCE177231045 Accorder un contrat à Sade Canada inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, de réaménagement de pistes cyclables, de feux de circulation, d'éclairage incluant des travaux sur le réseau de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) dans les rues Rachel, Chapleau, Frontenac, Gascon, Bercy et Hogan dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Dépense totale de 13 903 345,01 $ (contrat: 12 323 577,65 $ et incidences: 1 586 776,93 $), taxes incluses. Appel d'offres public 321701 - 4 soumissionnaires.		15 juin
43	Mandat SMCE176947001 Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Bruneau Électrique Inc. pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de la signalisation lumineuse à divers endroits du réseau routier de la Ville de Montréal. Dépense totale de 4 182 135,72 $, taxes incluses (Contrat : 2 281 164,94 $, contingences incluses ; incidences : 1 900 970,78 $). Appel d'offres public # 17-44001 (5 soumissionnaires)	12 juin	

	Objet du mandat	Conseil municipal	Conseil d'agglomération
44	Mandat SMCE176947002 Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Bruneau Électrique Inc. pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse à divers endroits du réseau routier de la Ville de Montréal. Dépense totale de 4 015 192,02 $, taxes incluses (contrat : 2 190 104,74 $, contingences incluses ; incidences : 1 825 087,28 $). Appel d'offres public # 17-44002 (5 soumissionnaires).	12 juin	
45	Mandat SMCE176947003 Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Bruneau Électrique Inc. pour la réalisation de travaux électriques et civils de mise aux normes de signalisation lumineuse à divers endroits du réseau routier de la Ville de Montréal. Dépense totale de 12 595 139,59 $, taxes incluses (contrat: 8 890 686,77 $, contingences incluses; incidences de 3 704 452,82 $). Appel d'offres public # 17-44003 (2 soumissionnaires).	12 juin	
46	Mandat SMCE177231050 Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc. pour des travaux de voirie dans divers arrondissements de la Ville de Montréal (PRCPR 2017). Dépense totale de 7 564 119,23 $ (contrat: 7 222 619,23 $ + incidences: 341 500,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 334702 - 1 soumissionnaire.	12 juin	
47	Mandat SMCE173113002 Accorder un contrat à Energère pour la gestion, la coordination et les installations de luminaires DEL 3000K pour le projet de conversion de l'éclairage de rues. Dépense totale de 30 120 273,99 $ taxes incluses (contrat: 29 220 273,99 $ incluant 5% de contingence + incidences: 900 000 $). Appel d'offres public 17-16015 - 4 soumissionnaires.	12 juin	
48	Mandat SMCE173113001 Accorder un contrat à "Current, powered by GE", pour la fourniture de 85 000 luminaires DEL 3000K pour le projet de conversion de l'éclairage de rue. Dépense totale de 18 456 220,63 $ (contrat: 17 956 220,63 $ + contingences: 500 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 17-15727 - 6 soumissionnaires.	12 juin	
49	Mandat SMCE171009014 Octroyer un contrat à 9052-1170 Québec inc (Le Groupe Vespo) d'une valeur totale de 3 247 000 $, taxes incluses pour la réalisation de travaux de terrassement et de décontamination de l'Esplanade Clark, dans le Quartier des Spectacles. Dépense totale de 3 571 700 $, taxes incluses (contrat : 3 247 000 $ (contingences incluses) + 324 700 $ d'incidences). Appel d'offres public 402420; 4 soumissions déposées, 4 soumissions conformes.	12 juin	
50	Mandat SMCE174753001 Accorder un contrat à Pomerleau Inc. pour la construction de la nouvelle station de pompage Rosemont – Contrat R-2012-03 – Dépense totale de 62 479 359,20 $, taxes incluses – Appel d'offres public 10220 (5 soumissionnaires).		24 août

	Objet du mandat	Conseil municipal	Conseil d'agglomération
51	Mandat SMCE177383001 Accorder un contrat de services professionnels en ingénierie et en architecture aux firmes SNC-Lavalin inc. et Provencher Roy + Associés Architectes inc. pour la mise à niveau de la station de pompage et du réservoir McTavish, pour une somme maximale de 17 553 353,97 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15611 - (4 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.		24 août
52	Mandat SMCE177650001 Accorder un contrat à Pronex Excavation inc., pour la construction d'une conduite d'eau de 400 mm sous le boulevard Thimens, les avenues Martin, Jean-Bourdon et Le Mesurier, entre les boulevards Henri-Bourassa et Gouin Ouest - Dépense totale de 4 618 182,83 $, taxes incluses - Appel d'offres public no 10218 - (7 soumissionnaires).		24 août
53	Mandat SMCE177689001 Accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin inc., pour l'évaluation des actifs de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, pour une somme maximale de 1 403 418,83 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15613 - (3 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.		24 août
54	Mandat SMCE174114001 Conclure deux (2) contrats de services professionnels avec les firmes suivantes, soit Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (lot 1 au montant de 4 071 483, 66 $ taxes incluses) et R3D Conseil inc. (lot 2 au montant de 5 369 240,52 $ taxes incluses), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en analyse fonctionnelle et en analyse d'affaires / Appel d'offres public 17-16023 - 3 soumissionnaires / Approuver les projets de convention à cette fin.		24 août
55	Mandat SMCE177438005 Conclure un contrat de services professionnels avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour une durée de 24 mois, pour la fourniture, sur demande, de prestations de services spécialisés en gestion de projets informatiques, pour une somme maximale de 6 809 923, 26 $, taxes incluses / Appel d'offres 17-16021 - 7 soumissionnaires / Approuver le projet de convention à cette fin.		24 août
56	Mandat SMCE177438006 Conclure un contrat de services professionnels avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc., pour une durée de 24 mois, pour la fourniture, sur demande, de prestations de services spécialisés en architecture TI (logiciel et bureautique), pour une somme maximale de 5 376 856,46$, taxes incluses / Appel d'offres 17-16022 - 2 soumissionnaires / Approuver le projet de convention à cette fin.		24 août
57	Mandat SMCE177526024 Accorder un contrat à la firme EBC inc. pour le bassin de rétention Lavigne - Phase 1 : construction des conduites en tunnel et des structures d'accès aux arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Saint-Laurent, pour une somme maximale de 37 910 131,88 $, taxes incluses – Dépenses totales de 39 910 131,88 $ - Appel d'offres public 5048A-EC-105-12 - 5 soumissionnaires.		24 août

	Objet du mandat	Conseil municipal	Conseil d'agglomération
58	Mandat SMCE170652004 Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Les Consultants S.M. inc. et Un architecture inc. pour la réalisation du Programme des compteurs d'eau dans des immeubles municipaux pour une somme maximale de 1 249 490,81 $, taxes incluses - Appel d'offres public (17-16068) - (1 soumissionnaire) / Approuver un projet de convention à cette fin.		24 août
59	Mandat SMCE173285002 Accorder un contrat à Construction Socam Ltée pour réaliser les travaux d'agrandissement et de rénovation d'un immeuble administratif de la Ville de Montréal situé au 10351 Sherbrooke Est (1106) à Montréal-Est. Dépense totale de 20 517 074,90$ (contrat : 16 956 053,10 $ + incidences : 3 561 021,80 $), taxes incluses - Appel d'offres public no 5873 - (5 soumissions).		24 août
60	Mandat SMCE176292002 Accorder un contrat à la firme « Honeywell Limitée » pour le service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC dans 17 bâtiments du SPVM pour une période de 60 mois à compter du 1er septembre 2017 - Dépense de 2 242 066,54 $, taxes incluses - Autoriser une dépense, avec indexation, estimée à 2 333 560,86 $, taxes incluses. Appel d'offres public 17-15949 (3 soumissionnaires).		24 août
61	Mandat SMCE176292003 Accorder 3 contrats à la firme « Honeywell Limitée » pour le service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC dans 58 bâtiments (3 lots) de la Ville pour une période de 60 mois à compter du 1er septembre 2017 - Dépense de 3 933 750,51 $, taxes incluses - Autoriser une dépense, avec indexation, estimée à 4 094 279,13 $, taxes incluses. Appel d'offres public 17-15952 (2 soumissionnaires).		24 août
62	Mandat SMCE177737001 Accorder un contrat de services professionnels à la firme Beaupré Michaud et Associés, Architectes pour des services professionnels en architecture, en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) ainsi que pour des services professionnels de divers consultants afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux liés à la mise aux normes et à la certification LEED de l'hôtel de ville (0001) - Contrat 15193, pour un montant maximal de 7 344 658,32 $, taxes incluses - Appel d'offres public (17-16188) - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.		24 août
63	Mandat SMCE174922009 Accorder un contrat à « Société en commandite Strongco », pour la location de 19 niveleuses articulées pour une période de 5 ans, à raison de cinq mois par année, pour une somme maximale de 4 095 495,73 $, taxes incluses – Appel d'offres public 17-16049 (2 soum.).		24 août
64	Mandat SMCE174922011 Conclure avec « Camions Inter-Anjou inc. », une entente-cadre d'une durée de cinq ans, pour l'acquisition sur demande de châssis de camion de classe 8 de marque International - Appel d'offres public 17-16036 (3 soumissionnaires) - (montant estimé de 29 859 071,16 $, taxes incluses).		Rapport non déposé aux conseils – conformité non constatée

	Objet du mandat	Conseil municipal	Conseil d'agglomération
65	Mandat SMCE175015001 Accorder un contrat de services professionnels à Groupe TBM inc. pour l'évaluation qualitative des immeubles municipaux de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 4 423 318,20 $ taxes incluses, et approuver les dépenses d'incidences à ce projet, pour un montant de 442 331,82 $ - Dépense totale de 4 865 650,02 $ taxes incluses - Appel d'offres public 17-15662 - Un (01) soumissionnaire conforme / Approuver un projet de convention à cette fin.		24 août
66	Mandat SMCE177482004 Conclure avec les firmes Compass Minerals (11 215 172,56 $), Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée (5 851 080,62 $) et la firme Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Ltée (831 000,21 $), des ententes-cadres collectives pour une période approximative de 8 mois, pour la fourniture et la livraison de sel de déglaçage des chaussées à la suite de l'appel d'offres public numéro 17-15993 (3 soumissionnaires). (Montant total estimé des ententes : 17 897 253,39 $, taxes incluses.)		24 août
67	Mandat SMCE177231063 Accorder un contrat aux Entreprises Claude Chagnon inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau et de voirie dans la rue Agnès, de la place Guay à la rue Richelieu dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Dépense totale de 2 308 945,93 $ (contrat: 2 063 545,93 $ + incidences: 245 400 $), taxes incluses. Appel d'offres public 316003 - 3 soumissionnaires.	21 août	
68	Mandat SMCE173827001 Octroyer un contrat à Nippaysage inc. et Les Consultants S.M. inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture de paysage et d'ingénierie (civil, environnement, électrique et circulation) pour l'élaboration de l'avant-projet définitif et la préparation des plans et devis du projet d'aménagement du pôle Gadbois pour une somme maximale de 3 109 437,20 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16149 (6 soumissions déposées, 3 soumissions conformes) / Approuver un projet de convention à cette fin.	21 août	
69	Mandat SMCE177000004 Accorder un contrat à Construction Demathieu & Bard (CDB) inc. pour les travaux de réfection des structures du tunnel St-Rémi situé dans l'arrondissement du Sud-Ouest – Dépense totale de 4 799 261,74 $, taxes incluses (travaux et contingences: 4 544 609,38 $ + incidences: 254 652,37 $, taxes incluses) - Appel d'offres public 300101 - 10 soumissionnaires conformes.	21 août	
70	Mandat SMCE177231064 Accorder un contrat aux Pavages Chenail inc., pour des travaux de voirie dans le site du dépôt à neige Newman dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Dépense totale de 2 224 042,17 $ (contrat: 2 134 542,17 $ + incidences: 89 500,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 330601 - 3 soumissionnaires.	21 août	
71	Mandat SMCE177394001 Octroyer un contrat de construction à Demix construction, une division de groupe CRH Canada Inc. pour la réalisation des travaux de sécurisation de plusieurs passages inférieurs à Montréal - planage, resurfaçage, trottoirs, marquage - LOT 1. Dépense total de 6 148 090,84$, taxes incluses (contrat: 5 878 090,84$ et incidences: 270 000$). Appel d'offres public 401310.	21 août	

	Objet du mandat	Conseil municipal	Conseil d'agglomération
72	Mandat SMCE177394002 Octroyer un contrat de construction à Demix construction, une division de groupe CRH Canada Inc. pour la réalisation des travaux de sécurisation de plusieurs passages inférieurs à Montréal - planage, ressurfaçage, trottoirs, marquage - LOT 2. Dépense totale de 8 263 185,51$, taxes incluses (contrat: 7 948 185,51$ et incidences: 315 000$). Appel d'offres public 401320.	21 août	
73	Mandat SMCE170457001 Accorder un contrat de services professionnels aux firmes TLA architectes inc., WSP inc., et Delisle, Despaux et associés inc. pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Raymond-Bourque (3112) de l'arrondissement de Saint-Laurent pour une somme maximale de 1 303 439,73 $, taxes incluses – Appel d'offres public no 17-16007 –	21 août	
74	Mandat SMCE170695004 Accorder 2 contrats de collecte et transport des matières recyclables aux firmes: Derichebourg Canada environnement Inc. et Services Ricova Inc. pour des durées de 34 et 34 ½ mois respectivement. Dépense totale de 4 898 987 $ taxes incluses - Appel d'offres public # 17-15972 - 10 soumissionnaires.	21 août	
75	Mandat SMCE170890006 Accorder un contrat à Excavation Loiselle inc., pour les travaux de modifications à la conduite d'égout unitaire de l'ancienne rue des Rivières dans le cadre de la phase 2 du Quartier des gares / Dépense totale de 3 798 419, 71$, taxes incluses (c0ntrat : 3 481 884,73$ / Appel d'offres public VMP-17-033 (2 soumissionnaires) / Approuver un projet d'entente entre 44107000 Canada inc. et la Ville de Montréal à cet effet.	21 août	
76	Mandat SMCE174631009 Accorder un contrat à la firme JMV Environnement inc. pour une durée de deux ans et un contrat à la firme Environnement Routier NRJ inc. pour une durée de quatre ans pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs, avec une option de prolongation d'une année - Dépense maximale totale de 12 615 244,49$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16104 - 9 soumissionnaires.	21 août	
77	Mandat SMCE177231067 Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 10 506 257,03 $ (contrat: 10 291 257,03 $ + incidences: 215 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 333713 - 3 soumissionnaires.	21 août	
78	Mandat SMCE177438007 Conclure quatre (4) contrats de services professionnels avec les firmes suivantes: Conseillers en gestion et informatique CGI Inc. (lot 1 au montant de 2 311 273,44 $ taxes incluses, lot 2 au montant de 2 022 364,26 $ taxes incluses, lot 3 au montant de 866 727,54 $ taxes incluses) et Systematix inc. (lot 4 au montant de 747 038,57 $) pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en développement pour solutions numériques, sites web et systèmes mission / Appel d'offres 17-16214 - 8 soumissionnaires / Approuver les projets de convention à cette fin.		28 septembre

	Objet du mandat	Conseil municipal	Conseil d'agglomération
79	Mandat SMCE177438008 Conclure deux (2) contrats de services professionnels avec la firme suivante : Conseillers en gestion et informatique CGI Inc. (lot 1 au montant de 2 311 273,44 $, taxes incluses et lot 2 au montant de 1 090 238,94 $, taxes incluses), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en sécurité publique, développement de nouvelles applications et évolution fonctionnelle / Appel d'offres 17-16215 - 5 soumissionnaires / Approuver les projets de convention à cette fin.		28 septembre
80	Mandat SMCE177438009 Conclure six (6) contrats de services professionnels avec les firmes suivantes : Cofomo inc. (lot 1 au montant de 250 812,44 $, taxes incluses et lot 3 au montant de 455 301,00 $, taxes incluses), Conseillers en gestion et informatiques CGI Inc. (lot 2 au montant de 3 302 587,89 $, taxes incluses, lot 4 au montant de 1 047 295,78 $, taxes incluses, lot 5 au montant de 589 614,80 $, taxes incluses et lot 6 au montant de 576 834,70 $, taxes incluses), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en analyses, configuration et développement de solutions d'affaires pour les services institutionnels de la Ville de Montréal / Appel d'offres 17-16216 - 6 soumissionnaires / Approuver les projets de convention à cette fin.		28 septembre
81	Mandat SMCE177438010 Conclure un contrat de services professionnels avec la firme suivante : CIMA + inc. (lot 3 pour une somme de 1 379 700,00 $, taxes incluses), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en automatisation, modernisation et évolution de la radiocommunication / Appel d'offres 17-16219 - 1 soumissionnaire / Approuver le projet de convention à cette fin.		28 septembre
82	Mandat SMCE177438011 Conclure quatre (4) contrats de services professionnels avec la firme Conseillers en gestion en informatique CGI inc (lot 1 au montant de 1 065 352,60 $, taxes incluses, lot 2 au montant de 2 311 273,44 $, taxes incluses, lot 3 au montant de 683 386,11 $, taxes incluses, et lot 4 au montant de 970 239,53 $, taxes incluses), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en développement, intégration et configuration de solutions d'affaires pour les services de la gestion du territoire de la Ville de Montréal / Appel d'offres 17-16266 - 6 soumissionnaires / Approuver les projets de convention à cette fin.		28 septembre
83	Mandat SMCE177438014 Conclure deux (2) contrats de services professionnels avec les firmes suivantes: Les logiciels Libres LINAGORA Inc. (lot 1 au montant de 2 621 430,00 $ taxes incluses), Conseillers en gestion et informatique CGI Inc. (lot 2 au montant de 2 915 834,99 $ taxes incluses), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en plateformes, infrastructures TI et logiciels infonuagiques / Appel d'offres 17-16217 - 3 soumissionnaires / Approuver les projets de convention à cette fin.		28 septembre

	Objet du mandat	Conseil municipal	Conseil d'agglomération
84	Mandat SMCE175059001 Accorder un contrat de services professionnels à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. pour l'audit externe des rapports financiers de la Ville de Montréal pour les exercices 2017, 2018 et 2019 pour une somme maximale de 1 391 248,00 $, taxes incluses - Appel d'offres public (17-16055) / Approuver un projet de convention à cette fin - 1 soumissionnaire, 1 conforme.		28 septembre
85	Mandat SMCE176671001 Accorder un contrat à Experts Geoconseils inc. pour les services professionnels d'agents de sécurité sur les chantiers de construction de la Direction de l'eau potable, pour une somme maximale de 8 694 921 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16073 - (5 soumissionnaires) / Approuver le projet de convention à cette fin.		28 septembre
86	Mandat SMCE177438012 Conclure quatre (4) contrats de services professionnels avec les firmes suivantes : Cofomo inc. (lot 1 pour une somme de 2 106 054,56 $, taxes incluses, et lot 3 pour une somme de 1 344 057,75 $, taxes incluses), Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (lot 2 pour une somme de 1 460 596,41 $, taxes incluses), ainsi que Les solutions Victrix inc. (lot 5 pour une somme de 1 432 588,50 $, taxes incluses) pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en automatisation, modernisation et évolution de la bureautique et des télécommunications / Appel d'offres 17-16212 - 6 soumissionnaires / Approuver les projets de convention à cette fin.		28 septembre
87	Mandat SMCE177438013 Conclure deux (2) contrats de services professionnels avec les firmes suivantes: Sirius, Services conseils en technologie de l'information inc. (lot 1 au montant de 927 572,31 $, taxes incluses), et Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (lot 2 au montant de 1 335 848,54 $, taxes incluses), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en pratiques de gestion de projets et des services TI en mode agile et hybride / Appel d'offres 17-16213 - 10 soumissionnaires / Approuver les projets de convention à cette fin.		28 septembre
88	Mandat SMCE177438015 Conclure six (6) contrats de services professionnels avec les firmes suivantes : Cofomo inc (lot 1 au montant de 507 039,75 $, taxes incluses, et lot 2 au montant de 1 263 000,38 $, taxes incluses), Bell Canada (lot 3 au montant de 1 086 513,75 $, taxes incluses), et Conseillers en gestion en informatique CGI inc (lot 4 au montant de 1 923 646,73 $, taxes incluses, lot 5 au montant de 973 723,28 $, taxes incluses et lot 6 au montant de 1 488 523,84$, taxes incluses), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services en architecture TI (architecture, analyse de marché et gestion du portefeuille d'actifs TI) et en sécurité TI (Certification, gouvernance, audits et technologies de sécurité) / Appel d'offres 17-16218 - cinq (5) soumissionnaires / Approuver les projets de convention à cette fin.		28 septembre
89	Mandat SMCE176688008 Accorder un contrat à Ramcor Construction inc. pour l'aménagement d'un nouveau seuil dans le secteur Cedar / Côte-des-Neiges au parc du Mont-Royal - Dépense totale de 3 013 491,32 $ taxes incluses - Appels d'offres public 17-6027 - Trois (3) soumissionnaires.		28 septembre

	Objet du mandat	Conseil municipal	Conseil d'agglomération
90	Mandat SMCE171701001 Accorder un contrat à Maçonnerie Rainville et Frères inc. pour la réfection de la maison Thomas-Brunet sise au parc-nature du Cap-Saint-Jacques - Dépense totale de 2 908 264,40 $, taxes incluses - Appel d'offres public (17-6958) - (3 soumissionnaires).		28 septembre
91	Mandat SMCE177217002 Accorder un contrat à la firme La Compagnie de recyclage de papiers MD inc. pour les travaux de conception, construction, exploitation et entretien d'un centre de tri des matières recyclables (CTMR), site Fairway et François-Lenoir, arrondissement Lachine. Dépense totale de 49 711 904,01 $, taxes incluses - Appel d'offres 5849.		28 septembre
92	Mandat SMCE174435008 Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Solutia Canada inc., aux fins d'implantation d'un centre de traitement de matières organiques et aux fins d'augmentation de la capacité de stockage de neige dans le secteur Angrignon, un immeuble vacant ayant front sur la rue Saint-Patrick, à l'est du boulevard Angrignon, dans l'arrondissement de LaSalle, désigné par le lot 3 269 985 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, au montant de 4 484 025 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus audit projet d'acte. N/Réf. : 31H05-005-6662-01.		28 septembre
93	Mandat SMCE174384001 Accorder un contrat de services professionnels à SPB Psychologie organisationnelle inc. pour fournir des services professionnels d'évaluation du potentiel et des compétences de gestion, pour une somme maximale de 1 873 977,53 $, taxes incluses - Appel d'offres public no 17-16179 (5 soumissionnaires, 1 seul conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin.		28 septembre
94	Mandat SMCE174922011-2 Conclure avec « Camions Inter-Anjou inc. », une entente-cadre d'une durée de cinq ans, pour l'acquisition sur demande de châssis de camion de classe 8 de marque International - Appel d'offres public 17-16036 (3 soumissionnaires) - (montant estimé de 29 859 071,16 $, taxes incluses).		28 septembre
95	Mandat SMCE174338001 Octroyer un contrat de gré à gré pour la fourniture de gaz naturel pour la Ville de Montréal au Service de fourniture de Gaz Métro et ce, à compter du 1er novembre 2017 pour une période de cinq ans. (Montant estimé 37 238 522.75 $).		28 septembre
96	Mandat SMCE177360007 Conclure des ententes-cadres collectives avec les firmes Recyclage Notre-Dame inc. (4 510 251,49 $, taxes incluses, excluant la livraison), Englobe Corp. (1 976 688,14 $, taxes incluses, excluant la livraison), et Northex Environnement inc., (835 580,81 $, taxes incluses, excluant la livraison) pour une période de quatorze (14) mois avec une possibilité de prolongation de 12 mois, pour la fourniture de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés ainsi que des matières résiduelles présentes dans les sols provenant des arrondissements et des services centraux à la suite de l'appel d'offres public numéro 17-16180 - au montant total estimé de 7 322 520,44 $, taxes incluses, excluant la livraison (3 soum.).		28 septembre

	Objet du mandat	Conseil municipal	Conseil d'agglomération
97	Mandat SMCE177595002 Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited pour des travaux de réhabilitation par chemisage du collecteur 1500 mm dans la rue Sainte-Catherine Ouest, du boulevard Robert-Bourassa à la rue De Bleury. Dépense totale de 9 160 013,46 $ (contrat: 8 660 013,46 $ + incidences: 500 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 333901 - deux (2) soumissionnaires.		28 septembre
98	Mandat SMCE175364002 Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Groupe Marchand & Design Inc. (gmad) et Les Consultants S.M. Inc.pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour le projet de la cour de services Dickson - Travaux lot 2, située au 2150 rue Dickson, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (MHM) - Appel d'offres public 17-15899 (1 soum.) - Approuver un projet de convention à cette fin - Autoriser une dépense totale de 1 837 190,13$, taxes incluses.	25 septembre	

Annexe 2
Recommandations ponctuelles faites par la Commission permanente sur l'examen des contrats en 2017

Recommandations ponctuelles 2017

	Mandat	Date de la séance	Objet de la recommandation
1	Mandat SMCE173855001 Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les trois (3) firmes suivantes : GHD Consultants Ltée (1 521 665,96 $), WSP Canada inc. (1 364 187,57 $) et SNC-Lavalin GEM Québec inc. (1 177 180,74 $) totalisant une somme maximale de 4 063 034,27 $ (taxes incluses) pour réaliser des études et expertises géotechniques et de caractérisation environnementale dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville. Appel d'offres public no 17-15901 - 7 soumissionnaires - Approuver les projets de convention à cette fin. .	3 mai	La Commission recommande que l'Administration favorise une meilleure concertation des services municipaux dans le lancement d'appel d'offres pour des services professionnels de même nature.
2	Mandat SMCE173855002 Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes : GHD Consultants Ltée (2 285 082,14 $), Les Consultants S.M. inc. (2 412 829,71 $), Solmatech inc. (1 073 234,14 $) et Les Services exp inc. (1 100 920,12 $) pour réaliser la surveillance environnementale des travaux d'excavation des sols et des matériaux dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures / Appel d'offres public no 17-15708 (4 soumissionnaires) / Approuver les projets de convention à cette fin.	3 mai	La Commission recommande que l'Administration favorise une meilleure concertation des services municipaux dans le lancement d'appel d'offres pour des services professionnels de même nature.
3	Mandat SMCE177480002 Accorder un contrat à Unigertec inc., pour les travaux de reconstruction d'infrastructures sur la rue du Havre et d'aménagements aux abords du parc Médéric-Martin - Dépense totale de 2 914 253,34$, taxes incluses (contrat 2 615 424,74$ + incidences 298,828,60$) - Appel d'offres public VMP-17-007 - (5 soumissionnaires)	3 mai	*Considérant l'inefficacité des méthodes d'estimation reposant sur l'historique des prix;* La Commission recommande que les unités d'affaires s'assurent, dans les situations qui s'y prêtent, d'établir leurs estimations de coûts des travaux sur la base du juste prix en utilisant des barèmes de prix unitaires, comme les coûts au mètre linéaire.

Mandat		Date de la séance	Objet de la recommandation
4	Mandat SMCE177231050 Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc. pour des travaux de voirie dans divers arrondissements de la Ville de Montréal (PRCPR 2017). Dépense totale de 7 564 119,23 $ (contrat: 7 222 619,23 $ + incidences: 341 500,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 334702 - 1 soumissionnaire.	1er juin	La Commission recommande, à l'unanimité, que l'Administration identifie quelle instance décisionnelle devrait être responsable de la décision quant à l'annulation d'un processus d'appel d'offres dans les cas où une soumission présente un écart de prix très important avec l'estimation réalisée et que le résultat est défavorable à la Ville.
5	Mandat SMCE177482004 Conclure avec les firmes Compass Minerals (11 215 172,56 $), Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée (5 851 080,62 $) et la firme Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Ltée (831 000,21 $), des ententes-cadres collectives pour une période approximative de 8 mois, pour la fourniture et la livraison de sel de déglaçage des chaussées à la suite de l'appel d'offres public numéro 17-15993 (3 soumissionnaires). (Montant total estimé des ententes : 17 897 253,39 $, taxes incluses.)	10 août	R-1 La Commission recommande à l'Administration d'évaluer la possibilité de faire payer le même prix de base à la tonne métrique pour l'ensemble des participants au regroupement. R-2 La Commission recommande à l'Administration d'inviter le Service de l'approvisionnement à évaluer de nouvelles stratégies de sollicitation du marché dans le dossier du sel de déglaçage à la lumière des résultats obtenus cette année.
6	Mandat SMCE173827001 Octroyer un contrat à Nippaysage inc. et Les Consultants S.M. inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture de paysage et d'ingénierie (civil, environnement, électrique et circulation) pour l'élaboration de l'avant-projet définitif et la préparation des plans et devis du projet d'aménagement du pôle Gadbois pour une somme maximale de 3 109 437,20 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16149 (6 soumissions déposées, 3 soumissions conformes) / Approuver un projet de convention à cette fin.	11 août	La Commission recommande, à l'unanimité, que, dans les sommaires décisionnels, toutes les décisions antérieures pertinentes au dossier soient systématiquement mentionnées, qu'elles relèvent du conseil municipal, du conseil d'agglomération, du comité exécutif ou de toute autre instance décisionnelle de la Ville.

Commission permanente sur l'inspecteur général

Commentaires et recommandations faisant suite au dépôt du Rapport annuel de l'inspecteur général de la Ville de Montréal pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017.

Rapport déposé au conseil municipal
le 23 avril 2018

Rapport déposé au conseil d'agglomération
le 26 avril 2018

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission permanente sur l'inspecteur général

Présidente

Mme Manon Barbe
Arrondissement de LaSalle

Vice-présidentes

Mme Patricia R. Lattanzio
Arrondissement de Saint-Léonard

Mme Marie-Andrée Mauger
Arrondissement de Verdun

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte des Neiges – Notre-Dame-Grâce

M. Mitchell Brownstein
Ville de Côte-Saint-Luc

Mme Mary Deros
Arrondissement de Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension

M. Michel Gibson
Ville de Kirkland

Mme Nathalie Pierre-Antoine
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Yves Sarault
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Alain Vaillancourt
Arrondissement Le Sud-Ouest

Mme Maeva Vilain
Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal

Montréal, le 26 avril 2018

Mme Valérie Plante
Mairesse de Montréal
Membres des conseils municipal et d'agglomération
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,
Messieurs,

Conformément aux règlements 14-013 et RCG 14-014, la Commission permanente sur l'inspecteur général a l'honneur de déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération ses commentaires et recommandations faisant suite au dépôt par l'inspecteur général de son Rapport annuel pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017.

Nous vous prions d'agréer, Madame la mairesse, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)	*(ORIGINAL SIGNÉ)*
Manon Barbe Présidente	Pierre G. Laporte Secrétaire recherchiste

MISE EN CONTEXTE

Le 26 mars 2018, le Bureau de l'inspecteur général (BIG) a rendu public le Rapport annuel de l'inspecteur général de la Ville de Montréal pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017.

L'inspecteur général, Me Denis Gallant, a présenté son Rapport annuel à la Commission le 5 avril 2018.

Les membres de la Commission ont, par la suite, poursuivi leur analyse et convenu des recommandations consignées au présent rapport.

LE RAPPORT ANNUEL DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Pour l'inspecteur général, le Rapport annuel est l'occasion de dresser un bilan de ses interventions et de ses enquêtes pour l'année 2017.

Document de référence, le Rapport annuel de l'inspecteur général permet au lecteur de mieux connaître la mission et les pouvoirs du Bureau de l'inspecteur général (BIG), sa structure organisationnelle, ses activités de formation, les dossiers enquêtés au cours de l'année 2017, ainsi que ses priorités pour l'année 2018.

En 2017, l'inspecteur général de la Ville de Montréal a déposé quatre rapports publics aux instances décisionnelles, soit deux décisions prononçant la résiliation de contrats en cours d'exécution (rendues en vertu de l'article 57.1.10 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*) et deux rapports de recommandations (rendus en vertu de l'article 57.1.23).

Grâce à ses rapports publics, l'inspecteur général a mis en lumière certains stratagèmes employés dans le cadre des processus d'adjudication et de gestion des contrats. Rendre publique une situation impliquant de la collusion, de la corruption, de la malversation, des manquements à l'intégrité ou aux règles applicables, ou encore des manœuvres dolosives, est le meilleur outil pour prévenir et combattre leur survenance.

Il s'agit aussi de l'occasion pour formuler des recommandations visant à assainir les mœurs et les pratiques en cours à la Ville de Montréal, qu'elles soient l'œuvre de personnes spécifiques ou qu'elles soient plus répandues.

Les recommandations de l'inspecteur général visent notamment la mise en place d'outils permettant de détecter, prévenir et combattre divers stratagèmes.

En 2018, le BIG entend assurer une présence sur le terrain auprès des contractants de la Ville sur les chantiers grâce à des opérations de surveillance et auprès des employés de la Ville par des programmes de formation ou le parrainage des unités d'affaires. Il envisage aussi la possibilité de publier deux rapports semestriels traitant des actions posées plutôt qu'un seul rapport annuel. Il pourrait se prévaloir de cette option s'il

l'estime opportun. Il entend aussi continuer de déployer son plan de formation auprès des élus et des employés, ainsi qu'aux sociétés paramunicipales relevant de sa compétence.

Enfin, le BIG travaillera à adapter ses processus opérationnels aux fins d'arrimage avec l'Autorité des marchés publics (AMP).

L'ANALYSE DES MEMBRES DE LA COMMISSION

Pour les membres de la Commission, le Rapport annuel du BIG est une mine de renseignements pour les élus, les employés municipaux et les citoyens. Il témoigne de la volonté de l'inspecteur général de faire preuve de transparence dans l'exercice de son mandat et permet de mieux connaître la nature et la portée de ses activités.

Il convient de saluer l'initiative de l'inspecteur de faire coïncider le dépôt de son Rapport annuel avec la date de la tenue du conseil municipal du mois de mars, plutôt que d'attendre au dernier jour du mois. C'est une façon de faire qui devrait être adoptée chaque année et qui contribue sans doute à favoriser une plus large diffusion du Rapport annuel.

La Commission prend également note de l'intention du BIG de publier deux rapports semestriels, plutôt qu'un seul rapport annuel, dans certaines circonstances.

LES RECOMMANDATIONS

La Commission remercie l'inspecteur général, Me Denis Gallant, et les membres de son équipe pour la pertinence des renseignements contenus dans le Rapport annuel 2017 du BIG.

Elle fait les recommandations suivantes :

CONSIDÉRANT que le Rapport annuel de l'inspecteur général est d'un grand intérêt non seulement pour les membres des conseils municipal et d'agglomération, mais aussi pour les membres des conseils d'arrondissement;

R-1
Que le Rapport annuel de l'inspecteur général soit diffusé aux conseillers d'arrondissement en même temps qu'aux membres des conseils municipal et d'agglomération.

La Commission invite également l'administration à s'assurer que le Rapport annuel de l'inspecteur général soit rapidement rendu disponible aux gestionnaires des arrondissements et des services centraux.

CONSIDÉRANT l’importance d’assurer aux élus et aux employés municipaux afin de les aider à reconnaître et à prévenir les manquements à l’intégrité et aux règles applicables dans le cadre de la passation ou de l’exécution des contrats;

R-2
Que le Bureau de l’inspecteur général accélère, dans la mesure du possible, le déploiement de son plan de formation à l’intention des élus et des employés municipaux.

Commission permanente sur l'inspecteur général

Commentaires et recommandations faisant suite au Rapport de l'inspecteur général sur la résiliation de deux contrats de collecte et de transport de déchets (appels d'offres S08/004 et 16-15252)

Rapport déposé au conseil municipal
le 23 avril 2018

Rapport déposé au conseil d'agglomération
le 26 avril 2018

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission permanente sur l'inspecteur général

Présidente

Mme Manon Barbe
Arrondissement de LaSalle

Vice-présidentes

Mme Patricia R. Lattanzio
Arrondissement de Saint-Léonard

Mme Marie-Andrée Mauger
Arrondissement de Verdun

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte des Neiges – Notre-Dame-Grâce

M. Mitchell Brownstein
Ville de Côte-Saint-Luc

Mme Mary Deros
Arrondissement de Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension

M. Michel Gibson
Ville de Kirkland

Mme Nathalie Pierre-Antoine
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Yves Sarault
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Alain Vaillancourt
Arrondissement Le Sud-Ouest

Mme Maeva Vilain
Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal

Montréal, le 26 avril 2018

Mme Valérie Plante
Mairesse de Montréal
Membres des conseils municipal et d'agglomération
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,
Messieurs,

Conformément aux règlements 14-013 et RCG 14-014, la Commission permanente sur l'inspecteur général a l'honneur de déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération ses commentaires et recommandations faisant suite au dépôt par l'inspecteur général du rapport intitulé *Résiliation de deux contrats de collecte et de transport de déchets (appels d'offres S08/004 et 16-15252).*

Nous vous prions d'agréer, Madame la mairesse, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

Manon Barbe
Présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

MISE EN CONTEXTE

Le 16 mars 2018, le Bureau de l'inspecteur général (BIG) a rendu public un rapport portant sur deux contrats de collecte et de transport de déchets. En vertu de l'article 57.1.10 de la *Charte de la Ville de Montréal*, l'inspecteur général a prononcé la résiliation d'un contrat octroyé par le conseil d'arrondissement de Verdun le 2 juillet 2008 et par le conseil municipal 20 décembre 2016.

L'inspecteur général, Me Denis Gallant a présenté ses conclusions à la Commission le 5 avril 2018.

Les membres de la Commission ont, par la suite, poursuivi leur analyse et convenu des recommandations consignées au présent rapport.

LES CONTRATS DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DE DÉCHETS (APPELS D'OFFRES S08/004 ET 16-15252)

Le BIG a mené une enquête suite à la réception d'une dénonciation à l'effet que l'entreprise Services Environnementaux Richelieu inc. («S.E.R»), à qui l'arrondissement de Verdun avait confié la collecte et le transport de ses déchets, effectuait, en contravention des exigences des documents d'appel d'offres, plusieurs collectes privées de déchets d'établissements situés à l'intérieur et à l'extérieur du territoire de l'arrondissement et que le contenu de ces collectes privées était possiblement éliminé sur le compte de l'agglomération et facturé à la Ville de Montréal.

L'appel d'offres S08/004 a été lancé par l'arrondissement de Verdun en 2008 et visait la collecte et le transport de plusieurs matières résiduelles, dont les déchets, produites par les résidents et les commerçants de l'arrondissement. D'une durée de dix ans, le contrat a été octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit S.E.R. Au fil des années, des addenda ont été émis notamment pour inclure la collecte des déchets des nouvelles habitations et commerces dans l'arrondissement.

Dans le cadre de son enquête, le BIG a effectué une surveillance des opérations de S.E.R. dans l'arrondissement de Verdun. Les résultats de celle-ci l'ont mené à se pencher également sur l'exécution par S.E.R. du contrat de collecte et de transport de déchets dans un arrondissement voisin, soit Le Sud-Ouest. Découlant de l'appel d'offres 16-15252, ce contrat, d'une durée de quarante-trois mois, a été octroyé à S.E.R.

Tant le devis de l'appel d'offres S08/004 que celui de l'appel d'offres 16-15252 comportent de multiples clauses contractuelles balisant les collectes de déchets. Ainsi, l'adjudicataire des contrats doit respecter les quotas de déchets alloués par l'arrondissement à ses habitants. Il peut conclure des contrats privés pour des collectes supplémentaires, mais il lui est interdit d'exécuter ces contrats privés en même temps qu'il effectue la collecte pour le compte des arrondissements. L'adjudicataire doit également respecter le tri des matières résiduelles et la collecte sélective, notamment en ne mélangeant pas le recyclage avec les déchets.

L’enquête a révélé que S.E.R. a enfreint ces dispositions à de nombreuses occasions. En effet, des opérations de surveillance menées par les enquêteurs du Bureau de l’inspecteur général ont permis de constater des collectes auprès d’entreprises privées excédant largement les quantités allouées par l’arrondissement, une collecte mélangeant du recyclage avec des déchets, des collectes de déchets effectuées hors de l’arrondissement désigné et même des collectes de déchets effectuées à l’extérieur du territoire de la Ville de Montréal dont à Brossard, Longueuil, Saint-Basile-le-Grand et Carignan. Ces déchets ont été mélangés avec les déchets des résidents et des commerçants des arrondissements de Verdun et du Sud-Ouest et ont ainsi été déversés, éliminés et facturés au compte de l’agglomération de Montréal.

L’enquête a aussi démontré que la récurrence des manquements jumelée à l’assignation répétée par les superviseurs de S.E.R. de routes alliant collectes publiques et privées constituaient des manœuvres attestant une volonté de S.E.R. de se soustraire à ses obligations financières notamment concernant le paiement à la Ville de Montréal d’une ristourne annuelle due en raison d’une réduction de tonnage de déchets collectés.

L’article 57.1.10 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec prévoit deux conditions cumulatives pour que puisse intervenir l’inspecteur général. Celui-ci doit constater le non-respect d’une des exigences des documents d’appel d’offres ou d’un contrat, ou que des renseignements donnés dans le cadre du processus de passation d’un contrat sont faux. Il doit également être d’avis que la gravité des manquements constatés justifie la résiliation du contrat.

Dans son rapport, l’inspecteur général s’est dit d’avis que les conditions prévues à l’article 57.1.10 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec étaient établies et il a donc prononcé la résiliation des contrats octroyés à S.E.R. par le conseil d’arrondissement de Verdun le 2 juillet 2008 suite à l’appel d’offres S08/004 et par le conseil municipal le 20 décembre 2016 suite à l’appel d’offres 16-15252.

Par ailleurs, l’enquête de l’inspecteur général lui a permis d’observer plusieurs défaillances de la part de la Ville dans la gestion de l’exécution des contrats découlant des appels d’offres S08/004 et 16-15252 qui ont créé un climat propice à la survenance des manquements observés en toute impunité.

Du nombre, la balance publique se trouvant dans l’arrondissement de Verdun et devant être utilisée pour la pesée des camions de S.E.R. était souvent brisée. Les autorités des arrondissements de Verdun et du Sud-Ouest ne vérifiaient pas systématiquement que la benne des camions de S.E.R. était vide à leur arrivée sur le territoire de la Ville. Les données GPS des camions de S.E.R. ont été peu, ou pas, utilisées par les intervenants de la Ville. Il s’agit là d’autant de mesures de contrôle prévues par la Ville qui n’ont pas été exercées avec rigueur, mais qui auraient permis à la Ville de déceler plus tôt les agissements de S.E.R.

Enfin, les faits révélés par l’enquête ont démontré que la répartition des rôles et des responsabilités entre les arrondissements et le Service de l’environnement a entrainé une segmentation des informations et des efforts de surveillance des opérations, laissant le champ libre à des manœuvres frauduleuses. Pour le BIG, la Ville se doit de briser les silos qui caractérisent sa gestion actuelle de ces dossiers et de revoir ses façons de procéder.

L'ANALYSE DES MEMBRES DE LA COMMISSION

Pour les membres de la Commission, l'exposé du BIG ne laisse aucun doute quant à la pertinence de la décision de résilier les deux contrats de collecte et de transport des déchets. Il n'y a donc aucune raison qui justifierait de renverser la décision du BIG.

La Commission salue également le sens des responsabilités des membres du personnel de l'arrondissement de Verdun qui ont alerté le BIG après avoir observé des situations où l'entrepreneur contrevenait sans l'ombre d'un doute aux conditions de son contrat.

Il convient cependant de noter que la dénonciation des employés de l'arrondissement auprès du BIG s'est produite au cours de la neuvième année d'exécution du contrat. Sans présumer du comportement de l'entrepreneur au cours des années précédentes, la Commission croit qu'une gestion et un suivi rigoureux au fil des ans aurait peut-être permis à l'arrondissement de constater et de prévenir plus tôt certaines infractions.

Pour les membres de la Commission, les constats du BIG sont troublants et plaident pour un resserrement des mesures de contrôle du travail des entrepreneurs. Il est certes impossible de suivre constamment tous les camions de collecte, mais l'administration doit favoriser dans ces dossiers la mise en place d'une vigie constante pour assurer que le travail de collecte et de transport respecte les encadrements prévus dans les contrats.

La Commission juge enfin qu'il faudrait évaluer tous les leviers possibles permettant d'imposer des sanctions sévères aux entrepreneurs qui contreviennent à leurs obligations au détriment de la Ville. La récupération de sommes acquises frauduleusement par des entrepreneurs et la possibilité de les rendre inéligibles à l'obtention de contrats devrait être étudiée.

LES RECOMMANDATIONS

La Commission remercie l'inspecteur général, Me Denis Gallant et les membres de son équipe.

CONSIDÉRANT le Rapport de l'inspecteur général intitulé «Résiliation de deux contrats de collecte et de transport de déchets (appels d'offres S08/004 et 16-15252);

La Commission reconnaît la pertinence des commentaires et analyses de l'inspecteur général dans ce dossier et fait les recommandations suivantes aux conseils municipal et d'agglomération.

R-1
La Commission recommande de ne pas renverser la décision de l'inspecteur général de résilier les deux contrats de collecte et de transport de déchets (*appels d'offres S08/004 et 16-15252).*

R-2
La Commission recommande à l'administration de s'assurer que tous les moyens soient mis en place pour assurer la poursuite, sans interruption, des activités de collecte et de transport des déchets dans les secteurs touchés par la résiliation des contrats.

R-3
La Commission recommande que l'administration rappelle aux unités administratives concernées par la collecte et le transport des déchets, notamment les arrondissements et le Service de l'environnement, l'importance d'assurer un contrôle serré et une vigie constante des activités prévues dans les contrats.

R-4
La Commission recommande que l'administration évalue les moyens possibles d'appliquer dans ce dossier une clause permettant de rendre l'entreprise S.E.R. inéligible à l'obtention de contrats de la Ville pour une période de cinq ans.

R-5
La Commission recommande que l'administration évalue les recours possibles pour récupérer les sommes obtenues par l'entreprise S.E.R. en contravention de son contrat et au détriment de la Ville.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 07.01

2018/04/26 17:00

(2)

Dossier # : 1183570002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Déposer le rapport 2018 présentant le suivi des mandats des commissions reçus des conseils municipal et d'agglomération et le suivi des motions référées aux commissions et aux services municipaux.

Il est recommandé de :
- déposer le rapport 2018 présentant le suivi des mandats des commissions reçus des conseils municipal et d'agglomération et le suivi des motions référées aux commissions et aux services municipaux.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-04-13 15:51

Signataire : Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1183570002**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Déposer le rapport 2018 présentant le suivi des mandats des commissions reçus des conseils municipal et d'agglomération et le suivi des motions référées aux commissions et aux services municipaux.

CONTENU

CONTEXTE

En août 2016, le comité exécutif, dans sa réponse à un rapport de la commission de la présidence du conseil, s'est engagé à déposer annuellement un rapport présentant le suivi des mandats des commissions reçus des conseils et le suivi des motions référées aux commissions et aux services municipaux. En octobre 2016, un premier rapport a présenté le suivi des mandats reçus et motions adoptées entre le premier septembre 2013 et le 31 décembre 2015. La réponse du CE à la commission précisait que par la suite, un rapport annuel de suivi serait déposé au conseil au plus tard le 30 avril de chaque année.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0560 - 27 octobre 2016 - Dépôt du rapport présentant le suivi des mandats des commissions reçus des conseils municipal et d'agglomération et le suivi des motions référées aux commissions et aux services municipaux entre le 1er septembre 2013 et le 31 décembre 2015
CG17 0130 - 27 avril -2017 - Dépôt du rapport présentant le suivi des mandats des commissions reçus des conseils municipal et d'agglomération et le suivi des motions référées aux commissions et aux services municipaux .

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à déposer le rapport annuel 2018 de suivi des mandats et des motions.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Aline MARCHAND
Chargé de dossiers / missions

Tél : 514-872-1172
Télécop. : 514-872-2896

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-04-13

Aline MARCHAND
Charge de dossiers ou missions

Tél : 514-872-1172
Télécop. : 514 872-8434

TITRE	RÉSOLU QUE	RÉSO	CONSEIL	SUIVI
Motion pour demander au gouvernement du Québec que la Ville de Montréal obtienne un pouvoir habilitant pour réglementer en matière d'inclusion en logement social et abordable	que le conseil municipal de Montréal demande au gouvernement du Québec, dans le cadre de la reconnaissance de Montréal en tant que métropole, d'accorder les pouvoirs habilitants à la Ville de Montréal pour réglementer en matière d'inclusion en logement social et abordable, soit par une modification à la Charte de la Ville de Montréal ou par tout autre modification législative.	CM14 0441	2014/04/28	Le *Projet de loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, Métropole du Québec* a été adopté le 21 septembre 2017 et accorde des pouvoirs en cette matière / suivi complété
Motion de l'opposition officielle pour encadrer les hausses de baux commerciaux	que le conseil municipal mandate la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation pour étudier l'évolution des hausses de loyers pour les commerçants, leurs conséquences sur l'économie de Montréal et les solutions pour les limiter;	CM14 0948	2014/09/15	Inscrit au programme d'activités 2018 de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation (CM18 0396)

TITRE	RÉSOLU QUE	RÉSO	CONSEIL	SUIVI
Motion de la deuxième opposition demandant l'élection par scrutin secret du président et du vice-président du conseil	réitère sa demande au comité exécutif de procéder rapidement à des démarches auprès du gouvernement du Québec pour que les amendements législatifs soient faits, afin de permettre l'élection du président et du vice-président du conseil par scrutin secret;	CM15 0234	2015/02/23	Une demande de modification législative en ce sens avait déjà été adressée au gouvernement à la suite de la réponse du CE à un rapport de la commission de la présidence déposé en 2013; le gouvernement n'y a pas donné suite.
Motion de l'opposition officielle contre l'implantation d'un méga centre commercial à l'angle des autoroutes 15 et 40	de référer la présente motion à la Commission sur le développement économique, urbain et l'habitation, conformément au 5o paragraphe de l'article 80 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051), avec un mandat qui se lit comme suit : analyser et documenter les enjeux suivants : - analyser les impacts sur les déplacements locaux, à la lumière des données récentes depuis janvier 2013; - analyser les impacts du projet sur les déplacements, notamment du réseau de transports en commun ainsi que sur le réseau routier élargi (englobant le réseau autoroutier et artériel) en tenant compte de la planification du projet Cavendish; - évaluer l'impact du projet sur l'équilibre de la structure commerciale locale et d'agglomération; - faire une évaluation financière et fiscale du projet en considérant les retombées fiscales municipales et les investissements publics à consentir; - entreprendre une analyse de l'insertion urbaine du projet dans une perspective de densification et d'intensification des activités urbaines et du renforcement d'un pôle économique. faire rapport au conseil municipal dans 6 mois ».	CM15 0372	2015/03/23	Rapport d'étape déposé le 23 novembre 2015 (CM15 1290) - prolongation de délai accordée jusqu'en juin 2016; Deuxième rapport d'étape déposé le 26 septembre 2016 (CM16 1018) - prolongation de délai accordée jusqu'en mars 2017; inscrit au programme d'activités 2018 de la commission (CM18 0396)

TITRE	RÉSOLU	RÉSO	CONSEIL	SUIVI
Motion de l'opposition officielle sur la prévention de l'intimidation	mandate le Service du développement social et de la diversité montréalaise pour élaborer une politique de lutte contre l'intimidation sur le territoire de la Ville de Montréal; reconnaisse le 24 février 2016 comme Journée de sensibilisation contre l'intimidation. de procéder à un vote à main levée sur la proposition de référer la présente motion à la Commission sur le développement social et sur la diversité montréalaise pour le même mandat que celui donné pour l'article 15.05.	CM16 0268	2016/02/22	Inscrit au programme d'activités 2018 de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise (CM18 0396)
Motion de l'opposition officielle pour préparer l'arrivée des véhicules autonomes à Montréal	que le conseil municipal mandate la Commission sur le transport et les travaux publics d'identifier les enjeux et défis de l'arrivée future de la voiture autonome à Montréal.	CM16 0628	2016/05/16	Inscrit au programme d'activités 2018 de la Commission sur le transport et les travaux publics (CM18 0396)
Motion de l'opposition officielle sur pour la réalisation de Water Square	de mandater la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs d'évaluer la possibilité de réaliser un projet-pilote de « Water Square ».	CM16 0997	2016/08/22	Rapport de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs déposé au conseil municipal du 25 septembre 2017 - Réponse du CE en traitement
Motion de la troisième opposition pour l'élargissement du mandat du Bureau de l'inspecteur général	que le conseil municipal mandate la Commission permanente sur l'inspecteur général d'étudier la pertinence et la possibilité d'une modification de la Loi concernant l'inspecteur général de la Ville de Montréal dans le but d'élargir son mandat afin d'inclure les processus de changement de zonage et les situations de conflit d'intérêts d'élus, d'employés et d'anciens employés de la Ville.	CM16 1192	24/10/2016	Rapport de la Commission sur l'inspecteur général déposé au conseil municipal en mars 2017 / réponse du CE déposée le 21 août 2017 (CM17 0828) / suivi complété

TITRE	RÉSOLU	RÉSO	CONSEIL	SUIVI
Motion de l'opposition officielle pour une « Vision Zéro » dans les opérations de déneigement	que la Ville de Montréal se conforme au rapport Malouin en intégrant au cahier des charges des entrepreneurs en déneigement lors des appels d'offres l'obligation contractuelle d'installer des dispositifs permettant de réduire les angles morts tels que des miroirs convexes, des caméras et des barres latérales; que ces dispositifs soient intégrés en collaboration avec l'industrie sur tous les équipements impliqués dans les opérations de déneigement qui le permettent, tant pour la flotte de la Ville de Montréal que pour les contractants et sous-contractants; de référer la présente motion à la Commission sur le transport et les travaux publics et de mandater ladite commission pour étudier cette motion ainsi que le mandat qui lui a été donné pour l'étude de la place du camion en ville, et de déposer un rapport au conseil municipal dans un délai de 3 mois.	CM17 0091	23/01/2017	Rapport de la commission déposé au conseil municipal du 15 mai 2017 et au conseil d'agglomération du 18 mai 2017 - Réponse du CE déposée le 28 août 2017 (CG17 0407) / suivi complété
Motion de l'opposition officielle pour l'interdiction des « taxes roses » à Montréal	que le conseil municipal demande au gouvernent du Québec de faire respecter la Charte des droits et libertés de la personne sur l'ensemble du territoire québécois en interdisant toutes pratiques de discrimination dans les prix, basées sur le genre, communément appelées « taxes roses	CM17 0203	20/02/2017	Lettre à cet effet transmise le 23 mars 2017 par le Maire de Montréal à la Ministre responsable de la Condition féminine, copie au Ministre des Finances et à la Ministre de la Justice et responsable de l'Office de protection du consommateur / suivi complété
Motion de l'opposition officielle pour le maintien de la dalle-parc dans le projet du complexe Turcot	que le maire de Montréal réitère sa demande au gouvernement du Québec de respecter l'engagement qu'il a pris lors du réaménagement du complexe Turcot et de réintégrer la dalle-parc au projet.	CM17 0507	24/04/2017	Lettre à cet effet transmise le 26 mai par le Maire de Montréal au Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports / suivi complété
Motion non partisane contre la possible privatisation des aéroports du Canada	que le conseil municipal signifie son opposition à la possible privatisation des aéroports du Canada à l'instar du Conseil national des lignes aériennes canadiennes, d'Air Canada, de Westjet, des autorités aéroportuaires de Vancouver, Calgary et d'Ottawa, du gouvernement d'Alberta et de la Ville de Vancouver; qu'une copie de cette motion soit envoyée au ministre des Transports du Canada, au ministre des Finances du Canada ainsi qu'à tous les députés fédéraux élus sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal.	CM17 0510	24/04/2017	Lettre à cet effet transmise le 9 mai 2017 par le Maire de Montréal au Ministre des Transports du Canada, copie au Ministre des Finances du Canada et aux députés fédéraux élus dont la circonscritpion est comprise dans le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal / suivi complété
Motion de l'opposition officielle pour alléger le fardeau fiscal municipal imposé aux OBNL locataires dans des immeubles non résidentiels	1. que le conseil municipal mandate la Commission sur les finances et l'administration d'étudier l'enjeu du fardeau fiscal imposé aux OBNL et qu'elle fasse rapport de ses recommandations au plus tard 12 mois avant le dépôt du prochain rôle d'évaluation foncière; 2. Deuxième résolu retiré/non adopté	CM17 0634	15/05/2017	Une première séance de travail a eu lieu le 9 août 2017. Les travaux reprendront en 2018 avec les nouveaux membres de la Commission. Conclusion de ces travaux prévu pour 2019.

TITRE	RÉSOLU	RÉSO	CONSEIL	SUIVI
Motion non partisane de soutien pour un salaire minimum à 15 $ de l'heure au Québec d'ici 2019	que la Ville de Montréal donne un mandat conjoint à la Commission sur le développement social et la diversité ainsi qu'à la Commission sur le développement économique afin d'étudier tous les impacts de l'application d'un salaire minimum à 15 $ de l'heure sur l'économie montréalaise ainsi que ses effets sur l'ensemble des activités de la Ville de Montréal.	CM17 1070	21/08/2017	Ce sujet n'a pas été repris dans le programme d'activités 2018 / suivi complété
Motion de l'opposition officielle de solidarité envers les migrants originaires de l'Afrique subsaharienne victimes de pratiques esclavagistes en Libye	1 - que la Ville de Montréal condamne le racisme et les pratiques esclavagistes auxquels ont été soumis des centaines de migrants originaires d'Afrique subsaharienne en Libye; 2 - que la Ville de Montréal enjoigne le gouvernement canadien à faire pression sur les autorités libyennes afin que cessent sans délai ces abominations, crimes contre l'Humanité; 3 - que la Ville de Montréal exprime sa solidarité avec ses villes sœurs membres de l'AIMF touchées directement par ces atrocités; et 4 - que cette résolution soit transmise aux députés fédéraux du territoire de la Ville de Montréal.	CM17 1400	11/12/2017	Lettres à cet effet transmises le 22 janvier 2018 par la Mairesse de Montréal au Secrétaire permananet de l'AIMF, et au Premier ministre du Canada (copie aux ministres des Affaires étrangères, de l'Immigration, des réfugiés et de la citoyenneté); Résolution transmise le 14 décembre 2017 par le Greffe aux députés fédéraux du territoire de la Ville de Montréal / suivi complété
Motion sur les risques pour la santé liés à la consommation de boissons sucrées et pour l'instauration rapide de mesures fiscales sur de telles boissons par le gouvernement du Canada	que le conseil municipal joigne sa voix notamment à celle de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada, de Diabète Canada, de la Société canadienne pour le cancer, de la Fondation pour l'obésité infantile pour souligner les risques importants pour la santé liés à la consommation de boissons sucrées, menant à un nombre de décès prévisibles significatifs chaque année; que le conseil municipal invite le gouvernement du Canada à revoir les taxes alimentaires selon une logique nutritionnelle qui tienne compte de ces risques, notamment en instaurant rapidement une taxation sur les boissons sucrées, tout en mettant en place des mesures appropriées d'éducation et de sensibilisation; que le conseil municipal demande au gouvernement du Canada qu'une portion des sommes perçues sur son territoire par ladite taxe sur les boissons sucrées lui soit transférée afin de financer un fonds soutenant les initiatives faisant la promotion des saines habitudes de vie; que la Ville de Montréal examine des mesures qui pourraient être mises en place dans sa juridiction afin de mieux sensibiliser le public concernant les risques pour la santé liés à la consommation de boissons contenant des sucres ajoutés, de bannir graduellement, lors de la renégociation de nouvelles ententes, la vente de ces produits dans les bâtiments municipaux et d'améliorer l'accès à l'eau potable dans ses lieux publics	CM17 1401	11/12/2017	Lettres à cet effet transmises le 30 janvier 2018 par la Mairesse de Montréal au Ministre des finances et à la Ministre de la Santé du Canada ; Note à ce sujet envoyée par le directeur général aus membres du comité de direction (directeurs de services, d'arrondissements et de bureaux) le 10 janvier 2018; Motion transmise par le Greffe aux organismes concernés le 19 décembre 2017 / suivi complété
Motion pour redonner mandat à la Commission de la présidence de revoir ses rapports précédents concernant le port de la cravate par les membres masculins du conseil municipal	que le conseil municipal redonne mandat à la Commission de la présidence pour réexaminer les propositions de modifications au code vestimentaire tacite du conseil de Montréal afin que le port de la cravate devienne, non pas une obligation, mais un choix personnel; que la Commission de la présidence présente son rapport concernant la problématique soulevée au conseil municipal, au plus tard, à la fin du mois de mai 2018.	CM17 1402	11/12/2017	Inscrit au programme d'activités 2018 de la Commission de la Présidence (CM18 0396)

SUIVI DES MANDATS REÇUS DU CONSEIL PAR LES COMMISSIONS

MANDAT	RÉSOLUTION	DATE	SUIVI
Clarifier les responsabilités relatives à la sécurité des occupants de l'hôtel de ville et des visiteurs	CM14 0934	16/09/2014	Inscrit au programme d'activités 2018 de la Commission de la présidence du conseil (CM18 0396).
- Déterminer des mesures administratives, fiscales ou incitatives en vue d'accroître l'utilisation du transport collectif et actif par les employés de la Ville de Montréal pour les déplacements domicile-travail	CM15 0334	24/03/2015	Rapport de la Commission sur le transport et les travaux publics déposé en juin 2016 / Réponse du CE en traitement
Déclaration contre l'intimidation sous toutes ses formes (a aussi fait l'objet d'une motion - CM16 0268)	CM16 0174	22/02/2016	Inscrit au programme d'activités 2018 de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise (CM18 0396).
Réglementation municipale des bâtiments dans une perspective de développement durable sur le territoire de la Ville de Montréal	CM16 0611	17/05/2016	Rapport de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs déposé au conseil municipal du 24 avril 2017 - Réponse du CE en traitement

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 07.02

2018/04/26
17:00

(2)

Dossier # : 1180029003

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Dépôt à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 avril 2018 du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal et du document Reddition de comptes financière pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, y compris le rapport produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

Je recommande de prendre connaissance du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal et du rapport Reddition de comptes financière pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2017 et de les déposer à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 avril 2018.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-04-16 20:58

Signataire : Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1180029003

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Dépôt à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 avril 2018 du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal et du document Reddition de comptes financière pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, y compris le rapport produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

CONTENU

CONTEXTE

L'article 91 de l'annexe C de la charte de la Ville, en regard des obligations du trésorier, indique ce qui suit : « Il doit déposer ces états et rapports au bureau du greffier au plus tard le 31 mars à moins que, sur rapport du comité exécutif, le conseil ne lui accorde un délai additionnel qui ne doit pas excéder un mois ».
Toutes les données financières contenues dans ces états financiers ont été vérifiées. Les données du rapport financier consolidé vérifié sont les mêmes que celles présentées aux formules prescrites du MAMOT. Seulement la présentation de quelques tableaux diffère des formules prescrites du MAMOT.

De plus, dans une optique de transparence et de seine gestion, l'administration municipale s'est dotée, à partir de l'exercice financier 2014, d'un nouvel outil de gestion, soit le document « Reddition de comptes financière ». Ce document est considéré en soi comme un processus visant à faire la preuve, notamment, sous forme de rapport de gestion, que l'administration municipale a fait tout ce qui était raisonnable avec les pouvoirs et les ressources dont elle disposait, pour l'atteinte des résultats escomptés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1180029001 - CG18 0127 - Report du dépôts des états financiers 2017 au bureau du greffier, du 31 mars au 23 avril 2018, au plus tard.

DESCRIPTION

Prendre connaissance du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal et du rapport Reddition de comptes financière 2017 pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2017 et les déposer au conseil d'agglomération du 26 avril 2018.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Raoul CYR
Directeur - Comptabilité et informations financières

Tél : 514 872-2436
Télécop. : 514 872-8647

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-04-16

Raoul CYR
Directeur - Comptabilité et informations financières

Tél : 514 872-2436
Télécop. : 514 872-8647

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Raoul CYR

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE

Directeur - Comptabilité et informations financières
Tél : 514 872-2436
Approuvé le : 2018-04-16

DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2018-04-16



Reddition de comptes financière

Résultats financiers pour l'exercice terminé
le 31 décembre 2017

2017



Montréal

Préparé par
le Service des finances

NOTES

- Pour les sections « Analyse des revenus par objet », « Analyse des charges par secteurs d'activités », « Autres charges corporatives » et « État des activités d'immobilisations », les données de 2015 et de 2016 ont été redressées, de manière, notamment, à tenir compte des modifications de structure effectuées en 2017, afin de les rendre comparables, dans la mesure du possible, à celles de 2017.

  Pour les autres sections, les données réelles sont comparées avec le budget original afin d'avoir une similitude avec les données figurant aux rapports financiers annuels.

- L'année financière s'étend du 1er janvier au 31 décembre.

- À moins d'indications contraires, toutes les données de ce document sont en milliers de dollars.

TABLE DES MATIÈRES

Messages

Message de la mairesse et du président du comité exécutif 9

Message du directeur général et du trésorier 11

Objectifs de la reddition de comptes financière 13

Activités de fonctionnement – Faits saillants 15

Activités de fonctionnement – Analyse des résultats de 2017 19

Analyse des revenus par objets 23

Taxes 23

Compensations tenant lieu de taxes 24

Quotes-parts 25

Transferts 29

Services rendus 31

Imposition de droits 33

Amendes et pénalités 34

Intérêts 35

Autres revenus 36

Affectation de revenus 37

Analyse des charges par secteurs d'activités 39

Services administratifs 41

Sécurité publique 65

Services institutionnels 71

Développement 85

Qualité de vie 105

Concertation des arrondissements 119

Arrondissements 123

Autres charges corporatives – Financement et autres charges 175

Service de la dette brute corporative 175

Paiement au comptant d'immobilisations 176

Charges communes 177

Charges de contributions corporatives 179

Analyses complémentaires liées aux charges par objets 181

Charges de fonctionnement par objets 181

Analyses complémentaires liées aux charges par objets (suite)
Analyse de certaines activités ... 192
Surplus accumulés et réserves ... 195

Activités d'immobilisations – Analyse des résultats de 2017

État des activités d'immobilisations ... 197
Portrait des investissements ... 198
Analyse des investissements par catégories d'actifs ... 201
Environnement et infrastructures souterraines ... 201
Infrastructures routières ... 202
Bâtiments ... 203
Parcs, espaces verts et terrains de jeux ... 204
Autres catégories d'actifs ... 205
Lien avec le Programme montréalais d'immobilisations (PMI) ... 207
Impact des investissements en immobilisations ... 207
Analyse des principales réalisations ... 208
Services centraux ... 209
Arrondissements ... 217

Dette et financement

Encadrement financier et stratégies de financement ... 225
Encadrement financier ... 225
Stratégies de financement des investissements ... 226
Évolution de la dette directe ... 230
Évolution de la dette consolidée directe et indirecte ... 231
Évolution des ratios énoncés dans la politique de gestion de la dette ... 232
Contributions volontaires énoncées dans la politique de gestion de la dette ... 235

Annexes

1. Données historiques (revenus et charges) ... 1.1
2. Répartition des compétences d'agglomération et locales ... 2.1
3. Glossaire ... 3.1
4. Index des sigles, des acronymes et des autres abréviations ... 4.1

INDEX DES TABLEAUX

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

FAITS SAILLANTS

Tableau 1 Excédent (déficit) non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales, par compétences 17

Tableau 2 Excédent (déficit) non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales 18

ANALYSE DES RÉSULTATS DE 2017

Tableau 3 Excédent (déficit) non consolidé des activités de fonctionnement par secteurs d'activités 20

Analyse des revenus par objets

Tableau 4 Sommaire des revenus 23

Tableau 5 Taxes 23

Tableau 6 Compensations tenant lieu de taxes 24

Tableau 7 Quotes-parts des villes reconstituées 25

Tableau 8 Transferts 29

Tableau 9 Services rendus 31

Tableau 10 Imposition de droits 33

Tableau 11 Amendes et pénalités 34

Tableau 12 Intérêts 35

Tableau 13 Autres revenus 36

Tableau 14 Affectation de revenus 37

Analyse des charges par secteurs d'activités

Tableau 15 Charges par secteurs d'activités 39

Tableau 16 Services administratifs 41

Tableau 17 Communications 42

Tableau 18 Direction générale 44

Tableau 19 Finances 48

Tableau 20 Performance organisationnelle 50

Tableau 21 Ressources humaines 52

Tableau 22 Technologies de l'information 55

Tableau 23 Bureau de l'inspecteur général 58

Tableau 24 Commission de la fonction publique 60

Tableau 25 Secrétariat de liaison 62

Analyse des charges par secteurs d'activités (suite)

Tableau 26 Sécurité publique ... 65
Tableau 27 Police ... 66
Tableau 28 Sécurité incendie ... 69
Tableau 29 Services institutionnels ... 71
Tableau 30 Affaires juridiques ... 72
Tableau 31 Approvisionnement ... 75
Tableau 32 Évaluation foncière ... 77
Tableau 33 Gestion et planification immobilière ... 79
Tableau 34 Greffe ... 81
Tableau 35 Matériel roulant et ateliers ... 83
Tableau 36 Développement ... 85
Tableau 37 Commission des services électriques ... 86
Tableau 38 Développement économique ... 88
Tableau 39 Eau ... 91
Tableau 40 Environnement ... 95
Tableau 41 Infrastructures, voirie et transports ... 101
Tableau 42 Mise en valeur du territoire ... 103
Tableau 43 Qualité de vie ... 105
Tableau 44 Culture ... 106
Tableau 45 Diversité sociale et sports ... 109
Tableau 46 Espace pour la vie – Charges de fonctionnement ... 113
Tableau 47 Espace pour la vie – Revenus ... 114
Tableau 48 Grands parcs, verdissement et mont Royal ... 116
Tableau 49 Concertation des arrondissements ... 119
Tableau 50 Sommaire des arrondissements ... 123
Tableau 51 Ahuntsic-Cartierville ... 124
Tableau 52 Anjou ... 126
Tableau 53 Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce ... 128
Tableau 54 Lachine ... 131
Tableau 55 LaSalle ... 133
Tableau 56 L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève ... 135
Tableau 57 Mercier–Hochelaga-Maisonneuve ... 137
Tableau 58 Montréal-Nord ... 140

Analyse des charges par secteurs d'activités (suite)

Tableau 59 Outremont 143
Tableau 60 Pierrefonds-Roxboro 146
Tableau 61 Plateau-Mont-Royal 148
Tableau 62 Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles 151
Tableau 63 Rosemont–La Petite-Patrie 155
Tableau 64 Saint-Laurent 158
Tableau 65 Saint-Léonard 160
Tableau 66 Sud-Ouest 163
Tableau 67 Verdun 166
Tableau 68 Ville-Marie 169
Tableau 69 Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension 172

Autres charges corporatives – Financement et autres charges

Tableau 70 Autres charges corporatives – Financement et autres charges 175
Tableau 71 Service de la dette brute corporative 176
Tableau 72 Paiement au comptant d'immobilisations 176
Tableau 73 Dépenses communes 177
Tableau 74 Dépenses de contributions corporatives 179

Analyses complémentaires liées aux charges par objets

Tableau 75 Charges de fonctionnement par objets 181
Tableau 76 Rémunération et cotisations de l'employeur 182
Tableau 77 Services professionnels, techniques et autres 185
Tableau 78 Location, entretien et réparation 187
Tableau 79 Biens non durables 188
Tableau 80 Frais de financement 189
Tableau 81 Principales contributions à des organismes 189
Tableau 82 Autres objets 190
Tableau 83 Sommaire des surplus accumulés et des réserves 195

ACTIVITÉS D'IMMOBILISATIONS

État des activités d'immobilisations

Tableau 84 Excédent (déficit) non consolidé des activités d'immobilisations à des fins fiscales..... 197

Analyse des principales réalisations

Tableau 85 Dépenses d'immobilisations par unités d'affaires..... 208

DETTE ET FINANCEMENT

Encadrement financier et stratégies de financement

Tableau 86 Encadrement financier..... 225
Tableau 87 Sources de financement et répartition des dépenses..... 226
Tableau 88 Évolution du solde à financer..... 228
Tableau 89 Évolution du coût réel de la dette, de 2015 à 2017..... 229

ANNEXES

Données historiques (revenus et charges)

Tableau 90 Données historiques (revenus et charges)..... 1.1

INDEX DES FIGURES

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

FAITS SAILLANTS

Figure 1 Répartition du surplus global 15

ANALYSE DES RÉSULTATS DE 2017

Figure 2 Conciliation des données financières du rapport financier annuel et du budget de 2017 . 19

INDEX DES GRAPHIQUES

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

FAITS SAILLANTS

Graphique 1 Provenance des revenus, des charges de fonctionnement, du financement et des affectations 16

ANALYSE DES RÉSULTATS DE 2017

Graphique 2 Sommaire des revenus et des charges 21

Analyses complémentaires liées aux charges par objets

Graphique 3 Coût de l'enlèvement de la neige en fonction des précipitations 192

Graphique 4 Coût de la gestion des matières résiduelles 193

ACTIVITÉS D'IMMOBILISATIONS

Portrait des investissements

Graphique 5 Réalisations annuelles des activités d'immobilisations à des fins fiscales, de 2010 à 2017 199

Graphique 6 Engagements cumulatifs annuels – Ville de Montréal, de 2015 à 2017 200

Analyse des investissements par catégories d'actifs

Graphique 7 Réalisations de 2017, 2016 et 2015, par catégories d'actifs 201

DETTE ET FINANCEMENT

Encadrement financier et stratégies de financement

Graphique 8 Évolution de la dette directe brute et nette, de 2002 à 2017 230

Graphique 9 Évolution de la dette consolidée brute et nette, de 2002 à 2017 231

Graphique 10 Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale), en pourcentage des revenus de la Ville, de 2001 à 2017 232

Graphique 11 Coût net du service de la dette, en pourcentage des charges de fonctionnement, de 2001 à 2017 233

Encadrement financier et stratégies de financement (suite)

Graphique 12 Dette directe nette et dette actuarielle initiale, en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée, de 2001 à 2017 234

Graphique 13 Dette directe nette par citoyen, de 2001 à 2017 235

Reddition de comptes financière

2017



MESSAGE DE LA MAIRESSE ET DU PRÉSIDENT DU COMITÉ EXÉCUTIF





Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

L'exercice financier de l'année 2017 a ceci de particulier qu'il constitue le premier bilan financier présenté par notre administration. Il marque la fin du changement de garde à la barre de la Ville de Montréal en dressant un bilan de la dernière année financière de l'administration précédente.

Le bilan de 2017 présente un surplus global de 139,5 M$, un résultat similaire à celui de 2016. Des éléments extraordinaires expliquent en partie cet excédent, notamment une hausse marquée des transferts, soit plus de 105 M$. Ceux-ci ont ainsi atteint 350 M$ en 2017.

La cession du terrain de l'ancien hippodrome par le gouvernement du Québec à la Ville de Montréal a permis d'enregistrer un gain de 33,6 M$. Un transfert en matière de loisirs et de culture, supérieur de 24,1 M$ au budget original, s'est ajouté au total, tout comme une subvention de 9,4 M$, obtenue dans le cadre du programme Revi-Sols pour la décontamination du site du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles. C'est sans compter l'entente Réflexe Montréal, qui produit un revenu supplémentaire annuel net de 8,6 M$. Tous ces éléments ont contribué à l'accroissement des transferts.

Un marché immobilier en bonne santé a également permis à la Ville de générer des revenus supplémentaires de 58,5 M$ au chapitre des droits de mutation, en plus des 25,6 M$ additionnels liés à la délivrance des permis de construction.

Au chapitre des dépenses engagées, il est important de rappeler qu'encore une fois en 2017, les dépenses relatives à l'activité « neige » ont été en croissance et que les cocktails météo que nous y avons subis ne risquent pas de disparaître. Déjà pour 2018, les dépenses engagées à ce chapitre hypothèquent nos marges de manœuvre.

Par ailleurs, la Ville a continué d'augmenter le paiement au comptant de ses investissements en immobilisations, le faisant passer de 311,5 M$, en 2016, à 377,3 M$, en 2017, ce qui représente une augmentation de 21,1 %. Les dépenses d'immobilisations ont pour leur part grimpé à 1 415 M$ en 2017, une progression de 251 M$ (21,6 %) par rapport aux 1 164 M$ de 2016.

Montréal est donc bien engagée dans la croissance économique : l'emploi est à la hausse, les investissements continuent d'affluer et les pouvoirs et responsabilités obtenus par la Ville – sans compter ceux que nous continuerons d'obtenir en vertu du nouveau statut de métropole – renforceront davantage sa situation économique et sociale.

À ces considérations internes s'ajoutent toutefois des facteurs externes qui doivent inciter à la prudence. La résilience de l'économie montréalaise, grâce à la diversité de ses secteurs d'emplois et de ses pôles économiques, n'est pas inébranlable. La Ville n'est pas entièrement à l'abri de potentiels chocs sur les marchés boursiers. Dix ans après la dernière crise économique, dans le contexte d'incertitude qui plane sur l'avenir des accords commerciaux internationaux et compte tenu des récentes fluctuations des marchés boursiers, notre administration prendra les mesures nécessaires pour protéger l'économie montréalaise et ses travailleurs.

Les travailleurs demeurent d'ailleurs au cœur de nos préoccupations. Notre administration s'engage ainsi à établir des relations de travail harmonieuses et respectueuses, de façon à créer un climat de travail propice à la mobilisation enthousiaste de nos équipes. Nous nous engageons aussi à maintenir une gestion financière rigoureuse, transparente et respectueuse de la capacité de payer de nos concitoyennes et concitoyens.

En terminant, nous tenons à remercier les employés municipaux qui, par leur travail et leur dévouement, nous appuient dans notre quête pour faire de Montréal une ville plus performante, durable et innovante et pour bâtir le Montréal de demain.

La mairesse de Montréal,



Valérie Plante

Le président du comité exécutif,



Benoit Dorais

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DU TRÉSORIER

Mesdames,
Messieurs,

Dans un objectif d'accessibilité à l'information financière et de transparence, nous vous présentons la *Reddition de comptes financière* pour l'année 2017.

Ce document, qui se veut complémentaire au rapport financier annuel, vise à expliquer de façon exhaustive et vulgarisée le processus de gestion des fonds publics, soit les ressources disponibles, les décisions prises par l'administration municipale et leurs impacts sur les finances municipales. La *Reddition de comptes financière* dresse, en quelque sorte, un portrait de la situation financière actuelle de la Ville de Montréal, fait des liens avec le passé, et ce, tout en se positionnant pour l'avenir. Elle permet donc de mieux comprendre le fonctionnement de l'appareil municipal montréalais.

Le contenu présenté dans le présent rapport se divise en deux parties. La première partie est consacrée à l'analyse des activités de fonctionnement et la deuxième, à l'analyse des activités liées aux charges d'immobilisations et des éléments afférents. Les orientations qui ont été prises afin d'assurer une saine gestion des finances publiques et l'atteinte des objectifs budgétaires sont également détaillées.

Les données financières de l'exercice 2017 révèlent un excédent de 139,5 M$ (139,1 M$ en 2016), qui est principalement le résultat de revenus supérieurs de 313,6 M$ à ceux anticipés, contrebalancés par des charges d'exploitation, du financement et des affectations supérieurs de 174,1 M$ à ceux anticipés. Le détail de chacune de ces variations vous sera présenté dans ce document.

Rappelons que cette reddition de comptes est l'aboutissement d'une démarche de mise en commun des informations financières de l'ensemble des unités d'affaires, arrondissements et services centraux, de la Ville de Montréal. Nous tenons d'ailleurs à remercier tous les intervenants engagés de près ou de loin dans ce processus pour leur précieuse collaboration.

Le directeur général de la Ville de Montréal,



Alain Marcoux

Le trésorier de la Ville de Montréal,



Yves Courchesne, CPA, CGA

Objectifs de la reddition de comptes financière

2017



Photo : Frédérique Ménard-Aubin

OBJECTIFS DE LA REDDITION DE COMPTES FINANCIÈRE

À partir de l'exercice financier de 2014, dans une optique de transparence et de saine gestion, l'administration municipale a décidé de se doter d'un outil de gestion, le document *Reddition de comptes financière*.

Ce document, qui se veut complémentaire au rapport financier annuel, permettra à l'administration municipale de répondre aux besoins des différents intervenants concernant l'exercice des responsabilités qui leur sont confiées tout au long de l'année financière.

Le principal objectif du document *Reddition de comptes financière* est de produire une information de gestion plus détaillée que celle du rapport financier annuel. En présentant l'information concernant l'utilisation, par l'administration municipale, des ressources financières mises à sa disposition pour l'année financière, ce document permet d'analyser en détail les différentes activités de la Ville et de comparer les résultats avec les données budgétaires de l'année courante. De plus, des analyses permettent de mettre en évidence les tendances qui se dessinent pour certaines données financières ou qualitatives.

Ce document se divise en trois parties. Dans la première, l'ensemble des activités de fonctionnement sont analysées. Dans la deuxième, l'analyse porte sur les activités reliées aux charges d'immobilisations et la troisième partie présente la dette et les autres sources de financement.

Activités de fonctionnement – Faits saillants

2017



ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT – FAITS SAILLANTS

Afin de faire le lien avec la présentation officielle du rapport financier de la Ville, cette section présente les charges de fonctionnement et les affectations tel que l'exige le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), soit par activités.

L'exercice financier de 2017 de la Ville de Montréal, en excluant les organismes de son périmètre comptable[1], s'est soldé par un surplus global de 139,5 M$, soit 2,6 % des revenus globaux. L'excédent de 139,5 M$ est illustré comme suit :

Figure 1 – Répartition du surplus global

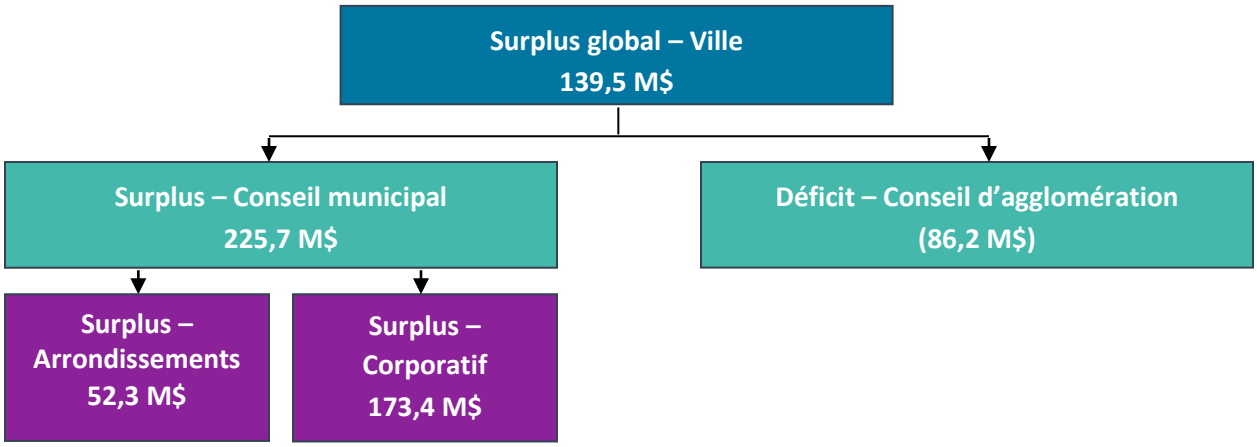

Analyse des résultats de 2017

Les éléments importants ayant permis de générer les surplus de 139,5 M$ sont les suivants :

- une hausse marquée des transferts, soit de 105,4 M$, qui comprend un gain de 33,6 M$ provenant de la cession à la Ville de Montréal du site de l'ancien hippodrome par le gouvernement provincial et un transfert en matière de loisirs et culture de 24,1 M$;
- un marché immobilier robuste, qui a permis de générer des revenus supplémentaires de 58,5 M$ en droits de mutation et de 25,6 M$ en revenus de licences et permis.

1. Le périmètre comptable représente les organismes suivants : la Société de transport de Montréal (STM), la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), le Technoparc Montréal, la Société du parc Jean-Drapeau, le Conseil des arts de Montréal, le Conseil interculturel de Montréal, l'Office de consultation publique de Montréal, Anjou 80, la Société en commandite Stationnement de Montréal, le Bureau du taxi de Montréal et BIXI Montréal.

Graphique 1 – Provenance des revenus, des charges de fonctionnement, du financement et des affectations

Total des revenus → **5 292,2 M$**

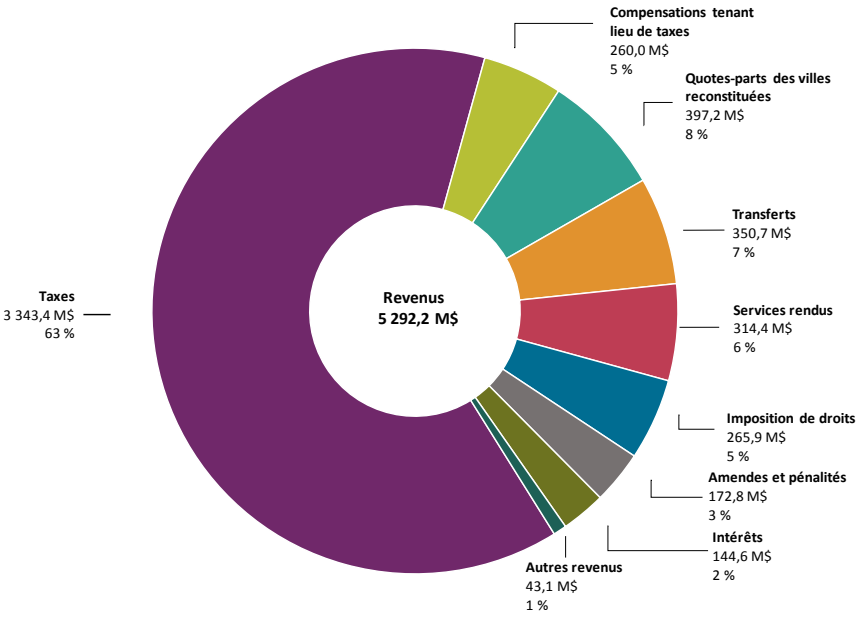

Total des charges de fonctionnement, de financement et des affectations → **5 152,7 M$**

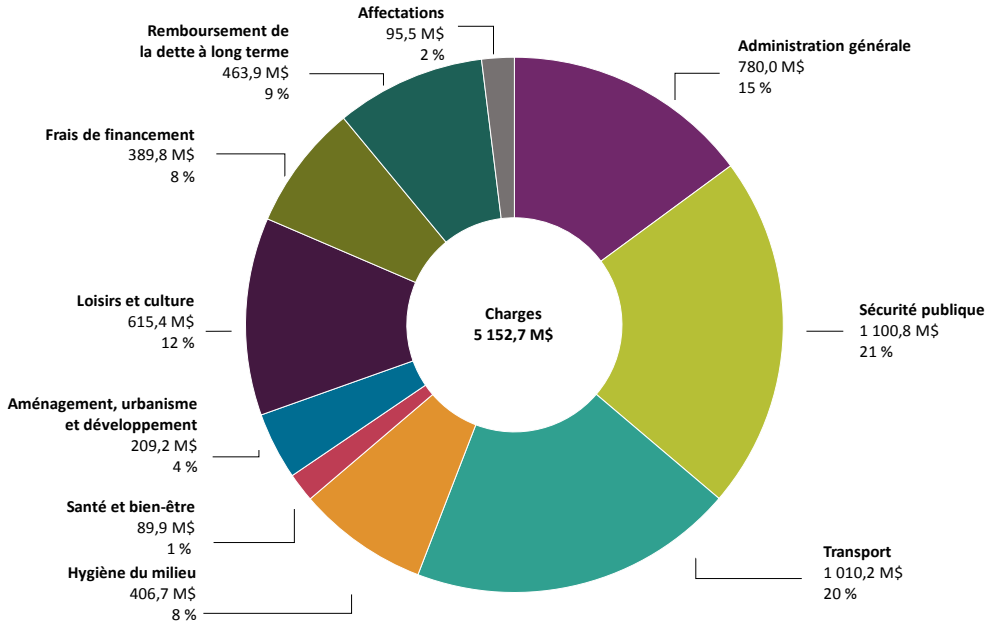

Excédent de l'année → **139,5 M$**

Tableau 1 – Excédent (déficit) non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales, par compétences[2]

(en milliers de dollars)

	2017								2016
	Conseil municipal		Conseil d'agglomération		Éliminations		Total		Total
	Budget	Réel	Budget original	Réel	Budget original	Réel	Budget original	Réel	Réel
Revenus									
Taxes	3 295 353	3 294 737	46 690	48 704			3 342 043	3 343 441	3 262 399
Compensations tenant lieu de taxes	256 495	260 024					256 495	260 024	252 329
Quotes-parts			2 249 175	2 245 365	(1 845 499)	(1 848 118)	403 676	397 247	404 753
Transferts	151 167	239 889	94 110	110 813			245 277	350 702	244 535
Services rendus	272 911	275 466	60 338	56 069	(14 172)	(17 141)	319 077	314 394	314 038
Imposition de droits	179 800	263 953	1 969	1 929			181 769	265 882	222 776
Amendes et pénalités	103 016	93 742	92 190	79 072			195 206	172 814	163 733
Intérêts	75 939	81 943	62 253	62 627			138 192	144 570	138 050
Autres revenus	19 505	36 147	2 375	6 984			21 880	43 131	19 370
	4 354 186	**4 545 901**	**2 609 100**	**2 611 563**	**(1 859 671)**	**(1 865 259)**	**5 103 615**	**5 292 205**	**5 021 983**
Charges de fonctionnement									
Administration générale	499 211	446 036	350 999	334 791	(13 377)	(14 527)	836 833	766 300	756 411
Sécurité publique	8 138	14 074	983 491	1 087 347	(333)	(660)	991 296	1 100 761	1 047 377
Transport	406 642	440 856	565 690	569 841	(107)	(523)	972 225	1 010 174	907 573
Hygiène du milieu	205 477	196 652	212 178	211 044	(29)	(1 036)	417 626	406 660	438 417
Santé et bien-être	66 687	64 056	36 649	25 857			103 336	89 913	89 341
Aménagement, urbanisme et développement	144 511	145 622	57 081	63 958	(293)	(342)	201 299	209 238	210 201
Loisirs et culture	452 106	501 025	96 042	114 383	(33)	(53)	548 115	615 355	559 868
Frais de financement	255 514	255 353	140 829	134 436			396 343	389 789	382 947
	2 038 286	**2 063 674**	**2 442 959**	**2 541 657**	**(14 172)**	**(17 141)**	**4 467 073**	**4 588 190**	**4 392 135**
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	**1 845 499**	**1 848 118**			**(1 845 499)**	**(1 848 118)**			
Excédent avant financement et affectations	**470 401**	**634 109**	**166 141**	**69 906**			**636 542**	**704 015**	**629 848**
Financement									
Remboursement de la dette à long terme	(291 108)	(290 394)	(173 790)	(173 459)			(464 898)	(463 853)	(449 312)
Affectations									
Activités d'immobilisations		(6 672)		(2 815)				(9 487)	(8 624)
Excédent des activités de fonctionnement affecté	57 618	131 487	2 550	10 508			60 168	141 995	68 455
Réserves financières et fonds réservés	(208 203)	(210 713)	(113 198)	(113 415)			(321 401)	(324 128)	(231 921)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(28 708)	(32 137)	118 297	123 105			89 589	90 968	130 674
	(179 293)	**(118 035)**	**7 649**	**17 383**			**(171 644)**	**(100 652)**	**(41 416)**
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice		**225 680**		**(86 170)**				**139 510**	**139 120**

2. Ce tableau permet de faire le lien avec les états financiers consolidés de 2017 de la Ville de Montréal.

Tableau 2 – Excédent (déficit) non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2015	2016	2017	2017	2017	2017
Revenus						
Taxes	3 173 700,8	3 262 398,2	3 343 440,9	3 342 043,4	1 397,5	3 342 043,4
Compensations tenant lieu de taxes	254 543,3	252 329,6	260 024,1	256 494,7	3 529,4	256 494,7
Quotes-parts	406 084,3	404 753,5	397 246,2	403 676,4	(6 430,2)	397 037,0
Transferts	256 024,0	244 535,7	350 701,8	245 276,7	105 425,1	265 349,6
Services rendus	304 688,5	314 037,3	314 394,6	319 076,4	(4 681,8)	315 179,2
Imposition de droits	196 808,6	222 776,2	265 881,6	181 769,6	84 112,0	181 694,6
Amendes et pénalités	170 756,1	163 733,1	172 813,9	195 206,7	(22 392,8)	195 206,7
Intérêts	133 630,1	138 049,4	144 569,7	138 192,1	6 377,6	138 192,1
Autres revenus	28 648,0	19 369,8	43 132,2	21 879,2	21 253,0	25 192,0
Total – Revenus	**4 924 883,7**	**5 021 982,8**	**5 292 205,0**	**5 103 615,2**	**188 589,8**	**5 116 389,3**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	790 120,9	756 410,7	766 300,1	836 833,1	70 533,0	821 974,2
Sécurité publique	1 037 140,1	1 047 376,2	1 100 761,7	991 296,1	(109 465,6)	992 464,6
Transport	870 125,5	907 573,7	1 010 173,5	972 225,4	(37 948,1)	991 123,3
Hygiène du milieu	419 298,3	438 417,2	406 660,2	417 625,7	10 965,5	418 207,6
Santé et bien-être	92 033,1	89 341,0	89 913,5	103 335,1	13 421,6	105 178,2
Aménagement, urbanisme et développement	193 987,7	210 201,0	209 237,8	201 299,0	(7 938,8)	227 075,2
Loisirs et culture	523 338,5	559 867,2	615 354,0	548 115,6	(67 238,4)	568 819,9
Frais de financement	377 064,7	382 947,0	389 789,0	396 343,6	6 554,6	396 343,6
Total – Charges de fonctionnement	**4 303 108,8**	**4 392 134,0**	**4 588 189,8**	**4 467 073,6**	**(121 116,2)**	**4 521 186,6**
Financement						
Remboursement de la dette à long terme	387 158,8	449 312,5	463 853,5	464 897,9	1 044,4	464 897,9
Affectations						
Activités d'immobilisations	25 328,6	8 623,5	9 487,1	-	(9 487,1)	8 487,5
Excédent des activités de fonctionnement affecté	(41 688,6)	(68 455,0)	(141 995,9)	(60 168,7)	81 827,2	(142 031,8)
Réserves financières et fonds réservés	104 114,8	231 922,1	324 128,8	321 401,2	(2 727,6)	316 837,9
Montant à pourvoir dans le futur	1 048,0	(130 674,3)	(90 968,2)	(89 588,8)	1 379,4	(52 988,8)
Total – Affectations	**88 802,8**	**41 416,3**	**100 651,8**	**171 643,7**	**70 991,9**	**130 304,8**
Excédent (déficit) de l'exercice	**145 813,3**	**139 120,0**	**139 509,9**	**-**	**139 509,9**	**-**

Activités de fonctionnement – Analyse des résultats

2017

Analyse des revenus par objet

Analyse des charges par secteurs d'activités

Autres charges corporatives – Financement et autres charges

Analyses complémentaires liées aux charges par objet



ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT – ANALYSE DES RÉSULTATS DE 2017

La présente section comprend quatre parties, soit une analyse détaillée des revenus par objet, une analyse des dépenses par secteurs d'activités, une analyse des charges de financement corporatives et autres charges ainsi qu'une analyse complémentaire de certaines charges par objets.

Les charges de fonctionnement, les frais de financement et les affectations sont regroupés par secteurs d'activités afin de permettre une reddition de comptes financière sur la même base que celle établie pour la production du budget de 2017.

La figure 2 permet au lecteur de faire le lien entre les données présentées dans le rapport financier annuel de 2017 (tableaux 1 et 2), tel que l'exige le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), et la présentation budgétaire de 2017 (tableau 3), élaborée en fonction des secteurs d'activités, et ce, tel que l'ont adoptée les instances de la Ville.

Figure 2 – Conciliation des données financières du rapport financier annuel et du budget de 2017

		Rapport financier	Ajustements	Présentation budgétaire
Revenus	Revenus	5 292,2 M$	–	5 292,2 M$
	Affectations de revenus	–	223,1 M$	223,1 M$
	Total	5 292,2 M$	223,1 M$	5 515,3 M$
Charges	Charges de fonctionnement	5 052,0 M$	–	5 052,0 M$
	Affectations de charges	100,7 M$	223,1 M$	323,8 M$
	Total	5 152,7 M$	223,1 M$	5 375,8 M$
	Excédent	139,5 M$	–	139,5 M$

Tableau 3 – Excédent (déficit) non consolidé des activités de fonctionnement par secteurs d'activités
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2015	2016	2017	2017	2017	2017
Revenus						
Taxes	3 173 700,8	3 262 398,1	3 343 440,9	3 342 043,4	1 397,5	3 342 043,4
Compensations tenant lieu de taxes	254 543,3	252 329,6	260 024,1	256 494,7	3 529,4	256 494,7
Quotes-parts	406 084,4	404 753,6	397 246,2	403 676,4	(6 430,2)	397 037,0
Transferts	263 466,4	244 535,7	350 701,8	245 276,7	105 425,1	265 349,6
Services rendus	304 688,5	314 037,4	314 394,6	319 076,4	(4 681,8)	315 179,2
Imposition de droits	196 808,6	222 776,2	265 881,6	181 769,6	84 112,0	181 694,6
Amendes et pénalités	170 756,1	163 733,1	172 813,9	195 206,7	(22 392,8)	195 206,7
Intérêts	133 630,1	138 049,4	144 569,7	138 192,1	6 377,6	138 192,1
Autres revenus	28 648,0	19 369,7	43 132,2	21 879,2	21 253,0	25 192,0
Affectation de revenus	73 154,2	143 512,6	223 075,1	98 068,7	125 006,4	179 931,8
Total – Revenus	**5 005 480,4**	**5 165 495,4**	**5 515 280,1**	**5 201 683,9**	**313 596,2**	**5 296 321,1**
Charges par secteurs d'activités						
Services administratifs	237 678,3	252 880,7	250 279,1	245 166,4	(5 112,7)	257 179,7
Sécurité publique	1 002 163,8	1 013 987,2	1 079 338,9	980 278,9	(99 060,0)	980 558,1
Services institutionnels	316 346,3	323 790,7	339 460,7	356 246,6	16 785,9	352 900,9
Développement	572 079,4	636 367,0	591 165,9	601 760,9	10 595,0	618 220,9
Qualité de vie	191 077,8	201 047,5	245 517,6	191 159,1	(54 358,5)	198 443,3
Concertation des arrondissements	79 878,2	96 195,6	103 536,2	83 053,5	(20 482,7)	89 055,4
Arrondissements	807 693,0	830 786,8	883 617,1	861 649,5	(21 967,6)	892 659,4
Total – Charges par secteurs d'activités	**3 206 916,8**	**3 355 055,5**	**3 492 915,5**	**3 319 314,9**	**(173 600,6)**	**3 389 017,7**
Charges de financement corporatives						
Service de la dette brute	670 526,7	729 170,0	748 072,8	757 646,4	9 573,6	757 646,4
Paiement comptant d'immobilisations	152 284,1	240 604,2	333 674,4	321 401,2	(12 273,2)	325 325,3
Total – Charges de financement	**822 810,8**	**969 774,2**	**1 081 747,2**	**1 079 047,6**	**(2 699,6)**	**1 082 971,7**
Autres charges corporatives						
Dépenses communes	316 544,8	166 346,0	215 607,4	212 365,8	(3 241,6)	239 295,5
Dépenses de contributions	579 627,2	607 125,6	653 414,2	652 571,9	(842,3)	651 613,9
Total – Autres charges corporatives	**896 172,0**	**773 471,6**	**869 021,6**	**864 937,7**	**(4 083,9)**	**890 909,4**
Élimination des transactions internes et interentités	**(66 232,5)**	**(71 925,9)**	**(67 914,1)**	**(61 616,3)**	**6 297,8**	**(66 577,7)**
Total des charges de fonctionnement, du financement et des affectations	**4 859 667,1**	**5 026 375,4**	**5 375 770,2**	**5 201 683,9**	**(174 086,3)**	**5 296 321,1**
Excédent (déficit) de l'exercice	**145 813,3**	**139 120,0**	**139 509,9**	**-**	**139 509,9**	**-**

Graphique 2 – Sommaire des revenus et des charges

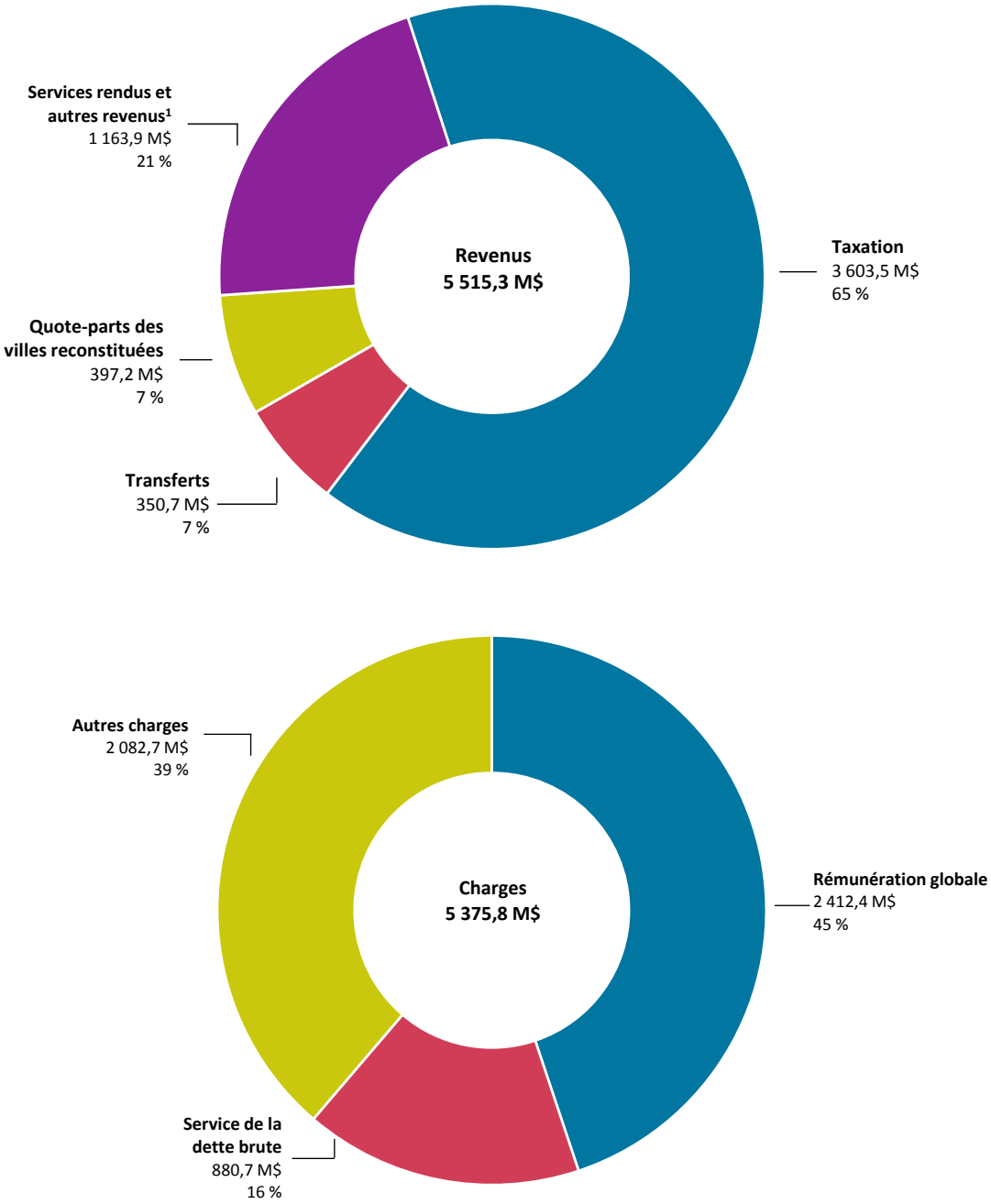

1. Comprend les affectations de revenus, pour 223,1 M$.

Activités de fonctionnement – Analyse des résultats

2017

Analyse des revenus par objet



ANALYSE DES REVENUS PAR OBJETS

Les revenus de 2017, incluant les affectations de revenus, s'élèvent à 5,5 G$, pour un écart favorable de 313,6 M$ par rapport au budget original.

Tableau 4 – Sommaire des revenus
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2015	2016	2017	2017	2017	2017
Revenus						
Taxes	3 173 700,8	3 262 398,1	3 343 440,9	3 342 043,4	1 397,5	3 342 043,4
Compensations tenant lieu de taxes	254 543,3	252 329,6	260 024,1	256 494,7	3 529,4	256 494,7
Quotes-parts	406 084,4	404 753,6	397 246,2	403 676,4	(6 430,2)	397 037,0
Transferts	263 466,4	244 535,7	350 701,8	245 276,7	105 425,1	265 349,6
Services rendus	304 688,5	314 037,4	314 394,6	319 076,4	(4 681,8)	315 179,2
Imposition de droits	196 808,6	222 776,2	265 881,6	181 769,6	84 112,0	181 694,6
Amendes et pénalités	170 756,1	163 733,1	172 813,9	195 206,7	(22 392,8)	195 206,7
Intérêts	133 630,1	138 049,4	144 569,7	138 192,1	6 377,6	138 192,1
Autres revenus	28 648,0	19 369,7	43 132,2	21 879,2	21 253,0	25 192,0
Affectations de revenus	73 154,2	143 512,6	223 075,1	98 068,7	125 006,4	179 931,8
Total – Revenus	**5 005 480,4**	**5 165 495,4**	**5 515 280,1**	**5 201 683,9**	**313 596,2**	**5 296 321,1**

TAXES

Les taxes foncières municipales, basées sur la valeur des immeubles, représentent la principale source de revenus de la Ville de Montréal.

Tableau 5 – Taxes
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2015	2016	2017	2017	2017	2017
Taxes						
Taxes générales	2 508 153,7	2 584 287,6	2 666 834,8	2 669 167,5	(2 332,7)	2 669 167,5
Taxes de secteurs	225 396,0	232 286,1	237 822,2	236 031,6	1 790,6	236 031,6
Taxes sur une autre base – Autres	11 774,4	12 061,0	12 696,6	12 866,4	(169,8)	12 866,4
Taxes, compensation et tarification	111 905,4	111 981,0	113 713,0	111 925,2	1 787,8	111 925,2
Taxes spéciales	316 471,3	321 782,4	312 374,3	312 052,7	321,6	312 052,7
Total – Taxes	**3 173 700,8**	**3 262 398,1**	**3 343 440,9**	**3 342 043,4**	**1 397,5**	**3 342 043,4**

Les revenus de taxes pour l'année 2017 ont atteint 3,3 G$, produisant un écart favorable de 1,4 M$, soit 0,04 % des sommes prévues au budget. Le transfert d'un immeuble de la catégorie « taxable » à la catégorie « compensation tenant lieu de taxes » a créé un déficit de 5,3 M$ dans les taxes générales.

Inversement, des pertes moins élevées au chapitre des contestations du rôle foncier ont réduit ce déficit à 2,3 M$ et ont aidé à générer un surplus de 1,8 M$ pour les taxes de secteurs.

COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES

Ces revenus proviennent des compensations devant être payées par les propriétaires d'immeubles exempts de taxes foncières. À titre d'exemple, les immeubles appartenant aux gouvernements canadien et québécois, les immeubles du réseau de la santé et des services sociaux et du réseau de l'éducation, et ceux dont le propriétaire est mandataire de la Couronne, chef de l'État canadien, sont visés par différentes lois prévoyant le paiement de compensations.

Tableau 6 – Compensations tenant lieu de taxes
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2015	2016	2017	2017	2017	2017
Compensations tenant lieu de taxes						
Gouvernement du Québec	205 901,9	200 844,4	205 537,0	205 845,6	(308,6)	205 845,6
Gouvernement du Canada	34 578,9	36 864,1	41 252,1	36 371,7	4 880,4	36 371,7
Organismes municipaux	11 225,8	11 523,3	11 009,9	11 695,9	(686,0)	11 695,9
Autres organismes compensables	2 836,7	3 097,8	2 225,1	2 581,5	(356,4)	2 581,5
Total – Compensations tenant lieu de taxes	**254 543,3**	**252 329,6**	**260 024,1**	**256 494,7**	**3 529,4**	**256 494,7**

Les revenus provenant des compensations tenant lieu de taxes se sont élevés à 260,0 M$, générant un écart positif de 3,5 M$, ou de 1,4 %, avec le budget. Ce résultat découle d'une augmentation de 4,9 M$ provenant des compensations fédérales, combiné à une diminution de 0,3 M$ des compensations provinciales ainsi qu'à un écart défavorable de 1,0 M$ pour les autres organismes payant des compensations.

- *Fédéral :* le transfert d'un immeuble de la catégorie « taxable » à la catégorie « compensation tenant lieu de taxes » a créé un surplus de 5,3 M$. D'autres transferts moins importants sont venus réduire ce montant pour établir le surplus final à 4,9 M$.
- *Organismes municipaux et autres organismes compensables :* la croissance en nombre et en valeur des comptes associés à ces catégories n'a pas été aussi élevée que prévu.

QUOTES-PARTS

Le conseil d'agglomération partage entre les villes liées, au moyen de quotes-parts, le financement des frais engendrés par l'exercice de ses compétences. Les villes liées peuvent ensuite prélever les sommes nécessaires au paiement de leurs quotes-parts, conformément à leurs propres orientations fiscales.

La Ville de Montréal, en tant que ville liée, participe au financement des dépenses d'agglomération par le paiement de quotes-parts qui ont totalisé plus de 1,8 G$ en 2017. Cette charge a été financée, principalement, par les taxes et compensations tenant lieu de taxes perçues pour l'exercice.

Le montant global que la Ville de Montréal a perçu en 2017 auprès des autres villes liées, au nom de l'agglomération, se chiffre à 397,2 M$, soit 6,4 M$ de moins que le budget original de 403,7 M$. Ces autres villes liées, aussi appelées villes reconstituées, sont :

- Baie-D'Urfé
- Beaconsfield
- Côte-Saint-Luc
- Dollard-Des Ormeaux
- Dorval
- Hampstead
- L'Île-Dorval
- Kirkland
- Mont-Royal
- Montréal-Est
- Montréal-Ouest
- Pointe-Claire
- Senneville
- Sainte-Anne-de-Bellevue
- Westmount

Tableau 7 – Quotes-parts des villes reconstituées
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2015	2016	2017	2017	2017	2017
Quotes-parts des villes reconstituées						
Dépenses générales	362 144,8	360 224,2	357 066,2	363 314,8	(6 248,6)	357 066,1
Alimentation en eau potable	6 723,4	7 079,0	11 055,0	11 143,0	(88,0)	11 143,0
Service de l'eau	29 631,6	29 277,9	21 128,4	21 498,2	(369,8)	21 128,4
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	1 878,7	1 809,9	1 741,0	1 741,0	-	1 741,0
Service des premiers répondants	1 081,4	1 083,1	1 237,0	1 258,0	(21,0)	1 237,1
Tarifaire (compteurs d'eau)	273,1	279,6	415,3	118,1	297,2	118,1
Financement des investissements admissibles à la TECQ	4 063,5	4 446,9	3 445,0	3 445,0	-	3 445,0
Financement des investissements admissibles au FCCQ	287,9	553,0	1 158,3	1 158,3	-	1 158,3
Total – Quotes-parts des villes reconstituées	**406 084,4**	**404 753,6**	**397 246,2**	**403 676,4**	**(6 430,2)**	**397 037,0**

La section qui suit explique brièvement les différentes quotes-parts perçues par le conseil d'agglomération. Une distinction est apportée entre les quotes-parts générales, qui financent la plus grande partie des dépenses, et les quotes-parts spécifiques, pour le financement d'objets précis, notamment tout ce qui concerne la gestion de l'eau.

LES QUOTES-PARTS GÉNÉRALES

Les quotes-parts générales visent à financer les charges relevant des compétences d'agglomération, à l'exception de celles qui font déjà l'objet de quotes-parts spécifiques. Conformément à la Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations, ces charges sont réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif, établi conformément aux règles fixées par le MAMOT. Notons que de nouvelles règles de calcul établies par le ministre au cours de l'exercice 2017 expliquent principalement l'écart défavorable de 6,2 M$.

En effet, aux fins des prévisions budgétaires, la répartition des dépenses à financer a été effectuée selon les précédentes règles, qui étaient en vigueur depuis 2009. Or, le financement définitif des dépenses d'agglomération a plutôt été établi en fonction de nouvelles règles, lesquelles ont réduit le « poids » du potentiel fiscal des villes reconstituées, le faisant passer de 18,137 % à 17,825 %. Cette réduction de 0,312 % pour financer des dépenses totales de 2 G$ explique l'écart mentionné plus haut, écart par ailleurs compensé par une hausse équivalente de la quote-part générale de la Ville de Montréal.

LES QUOTES-PARTS SPÉCIFIQUES

Il existe sept quotes-parts spécifiques, dont cinq financent l'ensemble des coûts de l'eau pour l'agglomération : les quotes-parts pour l'alimentation en eau potable, les quotes-parts pour le service de l'eau, les quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau ainsi que celles pour les travaux admissibles au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) et au Programme d'aide financière Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ). Les deux dernières quotes-parts financent d'autres coûts assumés par l'agglomération, soit le service des premiers répondants et les dettes de la voirie artérielle.

Les quotes-parts pour l'alimentation en eau potable

Les coûts réels relatifs à l'alimentation en eau, assurée par la Ville de Montréal sur le territoire des municipalités reconstituées ainsi que sur son propre territoire, sont partagés au moyen de quotes-parts spécifiques, établies en fonction de la consommation réelle.

Les prévisions budgétaires sont basées sur des estimations, à la fois, du volume d'eau consommée et du tarif au mètre cube. À la fin de l'exercice financier, un tarif réel est établi en fonction des coûts réels et de la production réelle d'eau potable. La quote-part pour l'alimentation en eau potable est alors ajustée sur la base du tarif réel et de la consommation réelle pour chaque ville.

Ainsi, l'écart défavorable de 0,1 M$ s'explique par un tarif réel moins élevé que celui prévu au budget, en raison d'une diminution de l'ensemble des coûts par rapport aux hypothèses budgétaires.

Les quotes-parts pour le service de l'eau

Les autres charges reliées au service de l'eau sont également financées par des quotes-parts spécifiques. Ces charges sont réparties entre les villes liées selon le même mode que celui des quotes-parts générales, à savoir le potentiel fiscal. Aussi, l'écart défavorable de 0,4 M$ entre les prévisions et les données réelles s'explique par la même raison indiquée précédemment, soit le changement des règles de calcul du potentiel fiscal.

Les quotes-parts pour les dettes de la voirie artérielle (2006-2008)

La Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal (projet de loi 22) a restreint considérablement la compétence du conseil d'agglomération concernant le réseau artériel des voies de circulation. Les villes liées ont en effet hérité de la responsabilité d'entretenir ce réseau. Dans cet esprit, la Loi prévoit que toutes les dettes relatives aux travaux d'immobilisations effectués sur les voies de circulation composant le réseau artériel, pour les exercices de 2006, 2007 ou 2008, doivent être financées au moyen de quotes-parts spécifiques par les municipalités ayant bénéficié de ces travaux. Les villes liées où des travaux de voirie artérielle ont été effectués et qui ont conservé un solde impayé assument donc les charges relatives aux dettes restantes au moyen de quotes-parts.

Les quotes-parts pour le service des premiers répondants

La sécurité publique est une compétence d'agglomération, à l'exception du service des premiers répondants sur le territoire de Côte-Saint-Luc[1]. La Ville de Côte-Saint-Luc assume donc localement le financement de son service de premiers répondants et ne contribue pas au financement du service offert dans les autres villes liées.

Les charges nettes des subventions prévues pour le service des premiers répondants sur l'île de Montréal, à l'exception de celui de Côte-Saint-Luc, sont réparties entre les villes liées selon le même mode que celui des quotes-parts générales, en excluant Côte-Saint-Luc.

Les quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau

L'alimentation en eau relève du conseil d'agglomération, notamment la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles. Or, l'agglomération délègue aux municipalités liées les activités de mise en conformité des entrées d'eau, ainsi que d'installation, de lecture, de diagnostic, de réparation et d'entretien des compteurs.

1. Voir la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal, adoptée le 20 juin 2008.

Les quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau permettent donc d'assumer les coûts de ces activités déléguées, de même que le coût des compteurs. Conséquemment, les prévisions budgétaires sont directement liées au nombre de compteurs que l'agglomération estime installer au cours de l'exercice.

L'écart favorable de 0,3 M$ témoigne de l'achat et de l'installation d'un nombre de compteurs plus élevé que prévu dans les villes reconstituées.

Les quotes-parts pour le financement des investissements admissibles au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) et au Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ)

Depuis 2006, les villes liées doivent se partager le financement de travaux effectués sur les infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau. Certains de ces travaux sont admissibles à des programmes de subvention, tels ceux de la TECQ et du FCCQ. Les villes liées doivent choisir annuellement de payer comptant leur part des dépenses pour les travaux effectués l'année précédente ou d'en étaler le paiement sur 20 ans, en s'acquittant d'une quote-part spécifique.

TRANSFERTS

Les revenus de transferts représentent des sommes reçues des gouvernements supérieurs sous forme de subventions. Règle générale, ces subventions sont liées à des ententes de partage, donc destinées à des fins précises, mais il existe aussi des transferts de droits, qui sont des sommes versées à la Ville sans être associées à des activités précises.

Tableau 8 – Transferts

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2015	2016	2017	2017	2017	2017
Transferts						
Contribution au service de la dette	45 673,6	44 204,5	35 454,7	36 319,5	(864,8)	36 319,5
CMM	46 107,6	38 201,0	35 705,5	45 886,2	(10 180,7)	45 886,2
Activités d'immobilisations	2 647,7	2 610,4	-	-	-	-
Gestion des matières résiduelles	37 059,6	35 740,6	37 097,6	35 300,0	1 797,6	35 300,0
Rénovation urbaine	7 199,1	3 213,3	4 807,9	6 074,5	(1 266,6)	3 500,0
Développement économique local	4 376,0	6 559,3	8 582,0	6 464,8	2 117,2	7 757,8
Sécurité publique (police)	7 695,6	8 633,5	9 504,6	8 450,8	1 053,8	8 450,8
Lutte contre la pauvreté	9 311,2	9 352,5	8 903,7	9 000,0	(96,3)	8 903,7
Projet des premiers répondants	8 060,8	7 609,5	8 227,3	8 070,4	156,9	9 040,2
Loisirs et culture	13 014,1	7 372,3	30 194,1	6 084,1	24 110,0	1 930,5
Violence conjugale	2 033,2	1 999,8	1 873,7	2 039,2	(165,5)	2 039,2
Soutien financier au rôle de métropole du Québec	25 000,0	25 000,0	-	25 000,0	(25 000,0)	25 000,0
Droits sur les divertissements	23 002,1	23 007,0	-	22 900,0	(22 900,0)	22 900,0
Projets « Montréal 2025 »	27 035,8	19 159,1	-	26 472,3	(26 472,3)	35 439,3
Réflexe Montréal – Volet inconditionnel	-	-	83 000,0	-	83 000,0	-
Programmes de financements pluriannuels	3 783,9	7 547,6	15 012,6	5 929,3	9 083,3	14 373,1
Autres	1 466,1	4 325,3	72 338,1	1 285,6	71 052,5	8 509,3
Total – Transferts	**263 466,4**	**244 535,7**	**350 701,8**	**245 276,7**	**105 425,1**	**265 349,6**

Les revenus de transferts sont en hausse de 105,4 M$ par rapport au budget original, pour s'établir à 350,7 M$. Cette hausse de revenus s'explique principalement par :

- une diminution de la contribution de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour le programme AccèsLogis (10,2 M$);
- un surplus de 1,8 M$ lié à la compensation de Recyc-Québec pour la collecte sélective (ce budget est basé sur la population ainsi que sur la performance en récupération);
- une baisse de revenus liée à des programmes de rénovations résidentielles (Rénovation Québec, MCCQ) en raison d'un volume moins élevé de demandes (1,3 M$);
- un écart favorable de 2,1 M$, lié principalement à un budget reçu non utilisé, en provenance du Fonds de développement des territoires;

- un écart favorable de 1,1 M$, lié à des subventions reçues pour l'équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme et à des remboursements de dépenses pour des enquêtes policières;
- un écart favorable de 24,1 M$, lié principalement à des dépenses non capitalisables pour l'entente MCCQ (16,2 M$), à des revenus pour des projets d'intégration en français et pour des personnes immigrantes (3,2 M$), et à diverses contributions additionnelles en loisirs et culture (4,7 M$);
- la conclusion d'une nouvelle entente « Réflexe Montréal » avec le gouvernement du Québec, qui se concrétise par un surplus de 83,0 M$, non prévu au budget. Ce surplus vient compenser un déficit de 74,4 M$ occasionné par la fin de 3 ententes, soit le Soutien financier au rôle de métropole du Québec, Montréal 2025, ainsi que les droits sur les divertissements;
- un écart favorable de 9,1 M$, lié principalement à une subvention de 2,9 M$ du programme TECQ pour des travaux d'auscultation, non prévue au budget, et à l'entente MCCQ, pour 5,1 M$, notamment pour les projets Le Carroussel et de l'école de cirque de Verdun;
- un écart favorable de 71,0 M$, provenant principalement d'un revenu non prévu de 33,6 M$, lié à la cession du site de l'hippodrome de Montréal à la suite d'une entente conclue avec le gouvernement du Québec, ainsi que des montants supplémentaires de différents ministères du gouvernement du Québec, pour 34,1 M$.

SERVICES RENDUS

Ces revenus comprennent l'ensemble des montants provenant d'organismes municipaux pour des services rendus sur une base contractuelle ou ponctuelle, en vertu d'ententes intermunicipales et lors de cas d'urgence. De plus, cette rubrique comprend l'ensemble des revenus associés aux services rendus à des gouvernements ou à leurs entreprises et à des tiers.

Tableau 9 – Services rendus
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2015	2016	2017	2017	2017	2017
Services rendus						
Services rendus aux organismes municipaux	242,3	236,6	8 215,2	8 185,0	30,2	8 185,0
Autres services rendus	304 446,2	313 800,8	306 179,4	310 891,4	(4 712,0)	306 994,2
Total – Services rendus	**304 688,5**	**314 037,4**	**314 394,6**	**319 076,4**	**(4 681,8)**	**315 179,2**

Les revenus de 314,4 M$ des services rendus sont en baisse de 4,7 M$ par rapport au budget original. Cet écart s'explique notamment par :

- un déficit relatif à une subvention de 4,1 M$ du MAPAQ pour l'inspection des aliments, dont la comptabilisation du revenu est classée dans l'objet « transferts »;
- un écart défavorable de 3,6 M$ pour des prêts d'employés, lié principalement à l'entente conclue avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et Stationnement Montréal;
- un revenu non perçu de 3,0 M$ pour la facturation relative à l'entente conclue avec le Bureau des régimes de retraite, compte tenu des négociations en cours;
- une diminution de 2,5 M$ des revenus de la Commission des services électriques, attribuable essentiellement à des travaux effectués pour des tiers et pour la Ville, ainsi qu'aux redevances;
- un déficit de 1,3 M$ pour les redevances de Stationnement Montréal, attribuable principalement aux travaux routiers et aux conditions hivernales.

Cette baisse est contrebalancée par des hausses de revenus, soit :

- des revenus additionnels de 4,6 M$ attribuables à une hausse de 20 % du nombre de visiteurs pour les différents événements d'Espace pour la vie (Biodôme, Insectarium, Jardin botanique, Planétarium) et aux recettes des boutiques et des restaurants;
- un écart favorable de 3,3 M$ attribuable aux revenus de location pour les différents baux de location d'immeubles;

- une hausse des revenus de permis – étude de demandes, pour 1,1 M$ dans les arrondissements;
- une augmentation de 1,0 M$ des revenus générés par l'occupation du domaine public, notamment pour des projets dans les arrondissements du Sud-Ouest (secteur de Griffintown), de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, d'Ahuntsic-Cartierville et du Plateau-Mont-Royal.

IMPOSITION DE DROITS

La Ville impose des droits sur les mutations immobilières et perçoit également des revenus pour la délivrance de licences et permis divers.

Tableau 10 – Imposition de droits

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2015	2016	2017	2017	2017	2017
Imposition de droits						
Licences et permis	34 254,1	38 445,9	54 604,9	29 038,7	25 566,2	28 963,7
Droits sur les mutations immobilières	162 554,5	184 330,3	211 276,7	152 730,9	58 545,8	152 730,9
Total – Imposition de droits	**196 808,6**	**222 776,2**	**265 881,6**	**181 769,6**	**84 112,0**	**181 694,6**

En 2017, les revenus de l'imposition de droits sont de 265,9 M$, soit une augmentation de 84,1 M$ par rapport au budget original. Cette hausse est attribuable à :

- une variation favorable de 25,6 M$, en raison principalement des permis de construction et de modification délivrés par les arrondissements pour des projets immobiliers d'envergure tels que la nouvelle Maison de Radio-Canada, Humaniti, la modernisation et l'agrandissement de l'hôpital Sacré-Cœur de Montréal et le développement résidentiel de Griffintown;
- une augmentation de 58,5 M$ des revenus des droits sur les mutations immobilières, en raison d'un marché immobilier actif ayant généré une hausse de 5,6 % du nombre de transactions et de 6,7 % de la valeur moyenne des transactions effectuées. Par ailleurs, les transactions de très grande envergure ont généré 17,0 M$ de plus que la moyenne des trois dernières années, soit 42 % de plus.

AMENDES ET PÉNALITÉS

Cette rubrique regroupe les revenus des contraventions données par les policiers et les agents de stationnement en matière de circulation et de stationnement, ainsi que d'autres types d'infractions, à savoir les contraventions à la réglementation municipale (urbanisme, nuisance, prévention incendie, fausses alarmes, etc.), à diverses lois provinciales et au Code criminel.

Tableau 11 – Amendes et pénalités

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2015	2016	2017	2017	2017	2017
Amendes et pénalités						
Contraventions – Circulation et stationnement	156 705,2	147 309,0	154 959,3	174 292,7	(19 333,4)	174 292,7
Autres – Amendes et pénalités	14 050,9	16 424,1	17 854,6	20 914,0	(3 059,4)	20 914,0
Total – Amendes et pénalités	**170 756,1**	**163 733,1**	**172 813,9**	**195 206,7**	**(22 392,8)**	**195 206,7**

Les revenus de 2017 s'élèvent à 172,8 M$, soit un écart défavorable de 22,4 M$ par rapport au budget original. Cet écart s'explique principalement par :

- un déficit de 19,3 M$ pour les revenus des contraventions en matière de circulation et de stationnement. Ce déficit s'explique par l'effet combiné d'un écart défavorable de 12,5 M$ pour les amendes et frais de greffe associés à l'émission des constats par les policiers et les agents de stationnement, ainsi que d'un écart défavorable de 6,8 M$ pour les procédures judiciaires et les frais de perception des huissiers;
- un déficit de 3,1 M$ pour les autres amendes et pénalités. Les revenus relatifs à la réglementation municipale, aux lois provinciales au Code criminel affichent un écart défavorable de 3,8 M$, associé à l'émission des constats par les différents émetteurs. Par ailleurs, on observe un surplus de 1,1 M$ au chapitre des alarmes non fondées nécessitant l'intervention des policiers ou des pompiers. Enfin, les arrondissements affichent un déficit de 0,4 M$, s'expliquant principalement par une baisse des revenus liés aux amendes dans le domaine de la propreté.

INTÉRÊTS

Ces revenus comprennent les intérêts sur les fonds d'amortissement, les intérêts sur l'encaisse et les autres intérêts, ainsi que les intérêts sur les arriérés de taxes.

Tableau 12 – Intérêts

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2015	2016	2017	2017	2017	2017
Intérêts						
Fonds d'amortissement	59 837,3	66 098,6	68 061,1	67 711,9	349,2	67 711,9
Encaisse et autres intérêts	59 336,4	59 259,9	61 193,6	58 568,7	2 624,9	58 568,7
Arriérés de taxes	14 456,4	12 690,9	15 315,0	11 911,5	3 403,5	11 911,5
Total – Intérêts	**133 630,1**	**138 049,4**	**144 569,7**	**138 192,1**	**6 377,6**	**138 192,1**

Les revenus d'intérêts totalisent 144,6 M$, soit une hausse de 6,4 M$ par rapport au budget original. Cette augmentation est attribuable à :

- des remboursements d'intérêts sur les arriérés de taxes moins élevés que prévu, soit de 3,4 M$, en raison du règlement de contestations de valeurs du rôle d'évaluation foncière;
- des revenus supplémentaires de 2,6 M$ découlant de taux d'intérêt plus élevés que prévu.

AUTRES REVENUS

Cette rubrique comprend les revenus de cession d'éléments de l'actif, les contributions des organismes municipaux et les revenus divers.

Tableau 13 – Autres revenus
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2015	2016	2017	2017	2017	2017
Autres revenus						
Cession d'éléments d'actif	16 004,5	6 810,7	29 327,5	14 852,1	14 475,4	14 852,1
Autres	12 643,5	12 559,0	13 804,7	7 027,1	6 777,6	10 339,9
Total – Autres revenus	**28 648,0**	**19 369,7**	**43 132,2**	**21 879,2**	**21 253,0**	**25 192,0**

Les autres revenus s'élèvent à 43,1 M$, soit une hausse de 21,3 M$ par rapport au budget original. Cet écart s'explique principalement par :

- des revenus non prévus de 18,9 M$, pour le règlement de l'entente d'expropriation du pont Champlain et pour une indemnité provisoire supplémentaire du ministère des Transports du Québec liée à une expropriation pour l'échangeur Turcot;
- des revenus supérieurs aux prévisions pour le traitement des matières recyclables, pour 2,9 M$;
- un écart favorable de 1,5 M$, lié à l'utilisation des fonds des parcs et des terrains de jeux;
- un écart favorable provenant majoritairement d'intérêts sur les prêts accordés à PME MTL, pour 1,3 M$;
- des revenus inférieurs à ceux prévus, pour la cession de terrains à des fins de revente et à des fins municipales, pour 5,2 M$.

AFFECTATION DE REVENUS

Cette rubrique regroupe, d'une part, le financement provenant des excédents cumulés des années antérieures, des fonds réservés et des réserves financières et, d'autre part, les montants à pourvoir permis en vertu des dispositions de la comptabilité municipale du MAMOT.

Tableau 14 – Affectation de revenus

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2015	2016	2017	2017	2017	2017
Affectation de revenus						
Financement à long terme – SOFIL-STM	4 916,0	13 884,0	29 876,0	26 700,0	3 176,0	26 700,0
Financement à long terme – Autres	3 708,9	38 615,0	39 944,7	-	39 944,7	-
Affectation – Montants à pourvoir – TVQ	-	22 500,0	11 200,0	11 200,0	-	11 200,0
Excédent de fonctionnement	41 688,6	68 455,0	93 395,9	48 168,7	45 227,2	93 431,8
Excédent de fonctionnement – Élections	-	-	12 000,0	12 000,0	-	12 000,0
Excédent de fonctionnement – TVQ – Allègement	-	-	9 900,0	-	9 900,0	9 900,0
Excédent de fonctionnement – Régimes de retraite – Allègement	-	-	26 700,0	-	26 700,0	26 700,0
Affectation des réserves et fonds	22 840,7	58,6	58,5	-	58,5	-
Total – Affectation de revenus	**73 154,2**	**143 512,6**	**223 075,1**	**98 068,7**	**125 006,4**	**179 931,8**

Ces affectations, qui totalisent 223,1 M$, affichent un écart favorable de 125,0 M$ qui s'explique principalement par les éléments suivants :

- un écart favorable de 3,2 M$ reflétant un financement par emprunt additionnel pour la contribution versée en 2017 par la Ville dans le cadre du programme de la SOFIL, laquelle s'est avérée plus élevée que prévu compte tenu des investissements plus importants réalisés par la STM;
- un écart favorable de 39,9 M$ reflétant la décision de financer par emprunt certaines dépenses de fonctionnement, notamment :
  - afin de développer le secteur des musées et des centres d'exposition, une contribution de 21,1 M$ versée au musée Pointe-à-Callière pour la réalisation d'importants projets d'expansion et le renouvellement de ses expositions permanentes, ainsi que des dépenses consacrées à la restauration des façades de la Maison du Festival Rio Tinto Alcan et au projet Grand Parcours-Partenariat du Quartier des spectacles (dont une somme de 1,5 M$ est financée par emprunt);
  - des dépenses de près de 2,7 M$ liées à l'acquisition et à la distribution d'outils de collecte de matières organiques, dans le cadre du programme de gestion des matières résiduelles;

- un soutien financier de 4,0 M$ à l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal pour ses travaux de réaménagement, dans le cadre d'une entente prévoyant un appui de la Ville totalisant 10,0 M$ et s'échelonnant de 2017 à 2020;
- des dépenses de 7,3 M$ en lien avec le Plan de gestion de la forêt urbaine, le projet Legs du 375e – Escales découvertes et l'Entente sur le développement culturel;
- des travaux majeurs de nature non capitalisable de 2,3 M$, réalisés par les arrondissements notamment pour entretenir les infrastructures locales de voirie et des parcs;

▪ un écart favorable de 45,2 M$ lié à une utilisation plus élevée que prévu des surplus accumulés des exercices antérieurs, pour financer notamment :

- des dépenses de l'ordre de 23,0 M$, réalisées par les arrondissements et financées à même leurs propres surplus accumulés, pour divers projets d'aménagement urbain, pour des contributions financières à des organismes communautaires et de loisirs ainsi que pour la bonification des services de proximité destinés aux citoyens;
- des dépenses additionnelles de 22,2 M$ réalisées par la Ville centre, notamment :
  - la quote-part de la Ville de Montréal plus élevée que prévu de 6,6 M$, en vertu des nouvelles règles de calcul convenues au cours de 2017 et établies en proportion du « poids fiscal » révisé de chacune des villes liées;
  - une somme de 7,3 M$ en remboursement de la marge de crédit contractée par l'organisme Montréal c'est électrique (MCE) et cautionnée par la Ville de Montréal afin d'organiser l'événement de la formule E, qui s'est tenu à Montréal en 2017;
  - une somme de 6,0 M$ additionnelle, relative aux activités supplémentaires de chargement et de transport de la neige engendrées par des précipitations plus élevées que prévu lors de la confection budgétaire;
  - une dépense additionnelle de 1,3 M$ consacrée au développement économique, financée principalement par le surplus affecté du Fonds de dynamisation des artères commerciales (0,9 M$), versée aux sociétés de développement commercial (SDC) de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;
- l'utilisation de 9,9 M$ d'un excédent affecté provenant du surplus de l'exercice 2016 afin de financer le remboursement de la mesure d'allègement fiscal de la TVQ dont la Ville s'est prévalue en 2016;
- l'utilisation de 26,7 M$ d'un excédent affecté provenant du surplus de l'exercice 2016 afin de financer le remboursement de la mesure d'allègement fiscal pour les régimes de retraite dont la Ville s'est prévalue en 2016.

Activités de fonctionnement – Analyse des résultats

2017

Analyse des charges par secteurs d'activités

- Services administratifs
- Sécurité publique
- Services institutionnels
- Développement
- Qualité de vie
- Concertation des arrondissements
- Arrondissements



ANALYSE DES CHARGES PAR SECTEURS D'ACTIVITÉS

Tableau 15 – Charges par secteurs d'activités

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2015	2016	2017	2017	2017	2017
Services centraux						
Services administratifs	237 678,3	252 880,7	250 279,1	245 166,4	(5 112,7)	257 179,7
Sécurité publique	1 002 163,8	1 013 987,2	1 079 338,9	980 278,9	(99 060,0)	980 558,1
Services institutionnels	316 346,3	323 790,7	339 460,7	356 246,6	16 785,9	352 900,9
Développement	572 079,4	636 367,0	591 165,9	601 760,9	10 595,0	618 220,9
Qualité de vie	191 077,8	201 047,5	245 517,6	191 159,1	(54 358,5)	198 443,3
Concertation des arrondissements	79 878,2	96 195,6	103 536,2	83 053,5	(20 482,7)	89 055,4
Arrondissements	807 693,0	830 786,8	883 617,1	861 649,5	(21 967,6)	892 659,4
Total – Charges par secteurs d'activités	**3 206 916,8**	**3 355 055,5**	**3 492 915,5**	**3 319 314,9**	**(173 600,6)**	**3 389 017,7**

Activités de fonctionnement – Analyse des résultats

2017

Analyse des charges par secteurs d'activités

Services administratifs



SERVICES ADMINISTRATIFS

Tableau 16 – Services administratifs

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2015	2016	2017	2017	2017	2017
Services administratifs						
Services de la direction générale						
Communications	16 680,6	19 084,3	18 546,8	18 006,5	(540,3)	18 970,8
Direction générale	18 106,2	22 926,3	23 142,0	21 707,0	(1 435,0)	25 465,8
Finances	55 067,0	56 838,9	51 187,9	51 500,8	312,9	51 500,9
Performance organisationnelle	3 136,8	3 295,0	3 794,4	3 519,0	(275,4)	3 993,3
Ressources humaines	48 145,0	51 016,0	52 357,2	50 893,7	(1 463,5)	55 477,7
Technologies de l'information	85 549,5	88 317,8	89 882,6	86 077,4	(3 805,2)	88 223,0
Autres services administratifs						
Bureau de l'inspecteur général	4 121,7	4 850,0	4 994,7	5 604,2	609,5	5 690,4
Commission de la fonction publique	1 124,3	859,1	866,9	1 144,8	277,9	1 144,8
Secrétariat de liaison	266,3	218,5	79,4	663,6	584,2	663,6
Vérificateur général	5 480,9	5 474,8	5 427,2	6 049,4	622,2	6 049,4
Total – Services administratifs	**237 678,3**	**252 880,7**	**250 279,1**	**245 166,4**	**(5 112,7)**	**257 179,7**

COMMUNICATIONS

Le Service des communications a pour mission d'informer les Montréalais et les parties prenantes des décisions de l'administration municipale et des services offerts par celle-ci.

Il conseille et accompagne les unités administratives de la Ville de Montréal en matière de communication et déploie des stratégies de communication dans le cadre de la planification et de la mise en œuvre de leurs projets.

Garant de l'image de marque de la Ville de Montréal, le Service des communications en assure la cohérence dans les mandats qui lui sont confiés.

Tableau 17 – Communications
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2015	2016	2017	2017	2017	2017
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	9 792,3	10 906,3	11 273,3	10 594,2	(679,1)	11 392,5
Transport et communications	1 358,0	2 966,6	3 694,0	1 593,5	(2 100,5)	3 747,7
Services professionnels	406,9	235,5	498,6	553,2	54,6	572,2
Services techniques et autres	737,1	640,8	1 432,9	677,6	(755,3)	1 478,0
Location, entretien et réparation	1 583,9	1 580,2	1 456,5	1 579,6	123,1	1 569,3
Biens durables et non durables	2 792,4	2 754,9	180,5	3 008,4	2 827,9	200,1
Contributions à des organismes	-	-	11,0	-	(11,0)	11,0
Autres objets de dépenses	10,0	-	-	-	-	-
Total – Charges de fonctionnement	**16 680,6**	**19 084,3**	**18 546,8**	**18 006,5**	**(540,3)**	**18 970,8**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2017 ont été marqués par les éléments suivants :

- prise en charge de l'ensemble des activités de communications corporatives en assurant une saine gestion budgétaire;
- finalisation de la structure de postes et d'emplois et consolidation de la transformation organisationnelle;
- réalisation de l'ensemble des activités de communication entourant les legs et les activités de la Ville dans le cadre du 375e anniversaire de Montréal;
- lancement de la version 1 de la nouvelle présence numérique de la Ville, le 19 septembre 2017.

Principales variations

Budget modifié

Le service a reçu des budgets additionnels de 0,9 M$ au cours de l'année 2017, principalement pour la mise en place de la phase III de sa transformation organisationnelle.

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service des communications présente un déficit de 0,5 M$ par rapport au budget original, attribuable aux éléments suivants :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart défavorable de 0,7 M$, attribuable en partie à la réorganisation structurelle du service (0,3 M$) ainsi qu'aux taux des cotisations de l'employeur aux régimes de retraite courants plus élevés que les taux budgétaires (0,4 M$);

Autres familles de dépenses

- transfert de la famille de dépenses « biens non durables », qui comprenait le budget original prévu pour le rapatriement des activités de communications, d'une somme de 2,7 M$, aux postes budgétaires « transport et communications » et « services techniques ». Ce transfert budgétaire, effectué pour mieux refléter l'activité du service, amène une économie pour les « biens non durables » et des déficits pour les postes budgétaires bénéficiaires, le tout à coût nul;
- écart favorable de 0,1 M$, occasionné par une dépense de location immobilière moindre que prévu.

DIRECTION GÉNÉRALE

Sous l'autorité du comité exécutif, la Direction générale assure la gestion des activités administratives de la Ville de Montréal, soutient le processus décisionnel des instances politiques et voit à la mise en œuvre de leurs décisions. Elle établit les priorités des services municipaux et en assure le suivi.

La Direction générale exerce un rôle de leadership, d'expertise et de coordination en matière de contrôle interne, de développement durable, de ville intelligente et numérique, de relations gouvernementales et municipales, de relations internationales, d'intégration des nouveaux arrivants, de coordination des projets et programmes d'immobilisations, d'expérience client, de 311 et de résilience.

Tableau 18 – Direction générale

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2015	2016	2017	2017	2017	2017
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	12 968,5	14 136,8	14 481,5	15 087,3	605,8	15 659,4
Transport et communications	475,1	614,3	532,4	617,5	85,1	722,2
Services professionnels	1 288,0	838,1	1 011,6	1 386,5	374,9	1 105,8
Services techniques et autres	1 535,2	1 614,4	1 929,3	1 756,2	(173,1)	2 114,8
Location, entretien et réparation	992,4	1 142,3	1 221,0	1 108,0	(113,0)	1 229,3
Biens durables et non durables	229,4	228,6	338,2	210,0	(128,2)	777,0
Contributions à des organismes	617,6	4 351,8	3 628,0	1 541,5	(2 086,5)	3 857,3
Total – Charges de fonctionnement	**18 106,2**	**22 926,3**	**23 142,0**	**21 707,0**	**(1 435,0)**	**25 465,8**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2017 ont été marqués par les éléments suivants :

Administration

- augmentation de près de 22 % des investissements en immobilisations et accroissement de leur paiement au comptant, pour 120 M$;
- poursuite du plan de réduction de la main-d'œuvre et suppression de 110 postes;

Expérience client

- planification de cinq parcours; mise en fonction de la première version du « dossier citoyen intégré » (« mon compte »);

Ville intelligente et numérique

- inscription de 17 projets du Plan d'action 2015-2017 – Montréal, ville intelligente et numérique en mode déploiement; huit projets en mode test et cinq projets réalisés hors du plan d'action;
- participation à des activités collaboratives de développement de solutions et d'innovation;

- présentation du bilan de mi-parcours du Plan d'action 2015-2017 – Montréal, ville intelligente et numérique et mobilisation des partenaires;

Relations internationales

- consolidation du leadership de Montréal avec la tenue des congrès de Metropolis et de l'AIMF; mise en œuvre de la Déclaration de Montréal, la réalisation de nombreuses activités dont certaines liées au 375e anniversaire de Montréal et la participation active à des missions et des événements internationaux;

Relations gouvernementales et municipales

- adoption de la Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec;
- affirmation de Montréal comme métropole de la réconciliation et dévoilement d'un nouveau drapeau comme legs du 375e anniversaire de la ville de Montréal;
- annonce d'un nouveau plan d'infrastructures de 81,0 G$ dans le budget fédéral de 2017;

Contrôle interne

- révision du Code de conduite des employés; adoption par le conseil d'agglomération; formation sur les modifications;
- participation au Programme de remboursement volontaire; règlement intervenu avec plusieurs intervenants de l'industrie de la construction et des firmes de génie;
- mise en place d'un encadrement relatif aux dommages causés aux actifs de la Ville de Montréal;

Développement durable

- réalisation de la majorité des actions de Montréal durable 2016-2020 en cours;
- déploiement des quatre équipes de mobilisation de Montréal durable 2016-2020;

Gestion des projets et programmes d'immobilisations

- augmentation des investissements en immobilisations de près de 22 %;
- élaboration en cours de plans d'accroissement des investissements pour les programmes de Structures routières et de Maintien de la flotte de véhicules et des équipements;

Intégration des nouveaux arrivants

- mise en ligne du site Internet adaptatif *Montréal, nouveau départ,* site de partage de services et de ressources d'intégration personnalisé selon le statut d'immigration;
- mise en place d'un système de parrainage permettant à de nouveaux arrivants qualifiés d'acquérir une première expérience de travail dans trois grandes entreprises.

Résilience

- finalisation de la production des documents et des analyses nécessaires à l'élaboration de la stratégie;
- établissement du plan d'action – 40 engagements des parties internes et externes;
- participation au réseau des 100 villes résilientes – au Canada et à l'échelle mondiale;

Centre de services 311

- établissement d'un échéancier d'élaboration des besoins de la Banque d'information 311 et mise en œuvre des travaux (en cours);
- élaboration du modèle de gestion du 311 et finalisation de la fusion des unités d'interventions rapides et prioritaires (UIRP) et du Service 311;
- mise en œuvre du projet SERAM dans 13 arrondissements.

Principales variations

Budget modifié

La Direction générale a reçu des budgets additionnels de 3,8 M$ au cours de l'année 2017, principalement pour soutenir les projets ou organismes suivants :

- entente avec la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion relative au solde de l'entente Ville-MIDI 2016-2017 et à l'entente Ville-MIDI 2017-2018 : 1,4 M$;
- entente entre la Ville de Montréal et la Fédération canadienne des municipalités pour la mise en œuvre du Projet d'informatisation du registre foncier en Haïti, financé par le gouvernement du Canada par l'intermédiaire d'Affaires mondiales Canada (AMC) : 0,9 M$;
- contribution financière additionnelle pour l'organisation du congrès de Metropolis : 0,7 M$;
- accueil de réfugiés syriens : 0,4 M$;
- stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones : 0,3 M$;
- journée protocolaire du 17 mai, dans le cadre du 375e anniversaire : 0,3 M$;
- don à la Croix-Rouge canadienne pour l'aide aux sinistrés des inondations du printemps 2017 : 0,2 M$;
- contribution à la Maison du développement durable : 0,2 M$;
- transferts budgétaires à trois arrondissements pour le programme Quartier intégré : (0,5 M$);
- transfert budgétaire vers au Service de la performance organisationnelle pour la création de deux postes : (0,3 M$).

Charges de fonctionnement

La variation globale défavorable de 1,4 M$ entre les dépenses réelles et le budget original est principalement attribuable aux éléments suivants :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart favorable de 0,6 M$ s'expliquant par les éléments suivants :
  - écart défavorable de 0,3 M$, relié aux taux des cotisations de l'employeur aux régimes de retraite courants, plus élevés que les taux budgétaires;
  - écart favorable de 0,9 M$, principalement attribuable à des économies en postes vacants;

Autres familles de dépenses

- écart défavorable de 2,1 M$, principalement attribuable aux soutiens accordés aux organismes mentionnés précédemment et financés par un budget supplémentaire en cours d'année.

FINANCES

Leader de la fonction « finance » et gardien des fonds publics, le Service des finances réalise des activités de conseil stratégiques, opérationnelles et transactionnelles, selon les meilleures pratiques de gouvernance, de gestion et de contrôle.

Le Service des finances :

- réalise la planification financière à long terme de la Ville et fournit des services d'expert-conseil en stratégies financières et fiscales aux unités d'affaires et aux instances;
- conseille et appuie les unités d'affaires dans la planification et l'optimisation des ressources financières. Il assure le respect des normes et l'exactitude de leurs informations financières;
- gère les opérations de taxation et les transactions de facturation et de déboursés, en conjuguant la qualité du service à la clientèle, l'innovation et l'efficience;
- produit les informations financières statutaires et de gestion et fournit un service d'expertise en comptabilité;
- établit les stratégies et gère les activités de financement, de placement et de trésorerie. Dans le cadre de mandats délégués, il administre les régimes de retraite dans le respect des lois et règlements applicables.

Tableau 19 – Finances

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2015	2016	2017	2017	2017	2017
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	43 409,3	45 170,6	38 130,6	36 560,6	(1 570,0)	36 560,6
Transport et communications	1 709,7	1 871,0	1 497,4	1 744,6	247,2	1 800,5
Services professionnels	1 314,5	1 189,5	772,9	1 329,0	556,1	1 313,9
Services techniques et autres	4 216,9	4 024,5	3 223,5	3 680,6	457,1	3 612,1
Location, entretien et réparation	1 280,3	1 522,2	2 307,5	2 823,1	515,6	2 823,1
Biens durables et non durables	591,3	445,0	432,8	564,9	132,1	592,7
Autres objets de dépenses	2 545,0	2 616,1	4 823,2	4 798,0	(25,2)	4 798,0
Total – Charges de fonctionnement	**55 067,0**	**56 838,9**	**51 187,9**	**51 500,8**	**312,9**	**51 500,9**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2017 ont été marqués par les éléments suivants :

- amélioration et actualisation de certains outils de travail informatiques;
- promotion du crédit de la Ville auprès des investisseurs en vue de bonifier la mise en marché du programme d'emprunts de la Ville;
- élaboration d'une formation à l'intention des intervenants en ressources financières des arrondissements pour l'établissement de leur fiscalité locale;
- soutien, par le Bureau de la retraite des commissions des régimes de retraite, à la révision des politiques de placement découlant de l'unification et de la mise en place de la gestion par volets;
- réalisation d'un déménagement harmonieux du Service des finances.

Principales variations

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service des finances dégage un excédent budgétaire de 0,3 M$ attribuable aux éléments suivants :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart défavorable de 1,6 M$, principalement attribuable aux taux des cotisations de l'employeur aux régimes de retraite courants, plus élevés que les taux budgétaires;

Services professionnels

- écart favorable de 0,6 M$, qui s'explique principalement par une plus grande utilisation des ressources professionnelles internes pour la réalisation de divers mandats ainsi que par une économie en frais d'audit des états financiers;

Services techniques et autres

- écart favorable de 0,5 M$, en grande partie causé par une diminution des frais d'impression à la Direction des revenus ainsi que par des économies en frais de formation et en frais de perception du service;

Location, entretien et réparation

- écart favorable de 0,5 M$, imputable au déménagement du service, ce qui a permis de dégager des économies en loyers.

PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE

La mission du Service de la performance organisationnelle est de mener les chantiers d'amélioration de la performance et les démarches d'étalonnage à l'échelle de l'organisation, en vue d'optimiser les façons de faire et de générer des gains d'efficience mesurables et durables.

Tableau 20 – Performance organisationnelle

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2015	2016	2017	2017	2017	2017
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	2 197,8	2 270,6	2 808,6	2 417,5	(391,1)	2 891,8
Transport et communications	15,7	24,9	22,5	48,3	25,8	30,8
Services professionnels	709,2	745,0	722,9	775,4	52,5	810,3
Services techniques et autres	60,6	93,1	58,6	61,0	2,4	65,6
Location, entretien et réparation	124,1	126,4	133,7	148,8	15,1	138,8
Biens durables et non durables	29,4	35,0	48,1	68,0	19,9	56,0
Total – Charges de fonctionnement	**3 136,8**	**3 295,0**	**3 794,4**	**3 519,0**	**(275,4)**	**3 993,3**

Faits saillants

En 2017, le Service de la performance organisationnelle a poursuivi ses travaux au sein des chantiers d'amélioration de la performance et des démarches d'étalonnage :

- indicateurs de performance et démarches d'étalonnage;
- chantiers d'amélioration de la performance :
  - harmonisation des devis;
  - chantier d'optimisation de la gestion des revenus et des paiements;
  - chantier d'implantation de la gestion par activités (GPA);
  - chantier d'augmentation de la productivité du Service du matériel roulant et des ateliers;
  - chantier d'amélioration des processus d'acquisition et d'entretien des immeubles;
  - chantier d'amélioration du réseau logistique et de la gestion des stocks;
  - chantier d'optimisation des activités de déneigement;
  - chantier d'optimisation des travaux publics;
  - chantier d'optimisation de la gestion vestimentaire.

Principale variation

Budget modifié

La variation de 0,4 M$ entre le budget original et le budget modifié est attribuable à la création et à l'attribution de 4 postes, à la suite de la modification de la structure organisationnelle du service.

Charges de fonctionnement

Rémunération et cotisations de l'employeur

- Écart défavorable de 0,4 M$, découlant de la modification de la structure organisationnelle du Service de la performance organisationnelle, ce qui comprend la création de 4 postes pour le chantier d'harmonisation des devis.

RESSOURCES HUMAINES

Le Service des ressources humaines (SRH) exerce un leadership organisationnel en matière de gestion des ressources humaines. Pour ce faire, il offre des services-conseils et des solutions à haute valeur ajoutée qui permettent une gestion saine et équitable des ressources humaines ainsi qu'une expérience client distinctive. Il contribue également de manière importante à ce que les unités d'affaires disposent d'employés compétents et engagés, dans une perspective d'excellence du service aux citoyens.

Tableau 21 – Ressources humaines

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2015	2016	2017	2017	2017	2017
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	39 437,0	42 204,7	42 774,1	40 432,2	(2 341,9)	43 625,1
Transport et communications	481,4	379,7	632,3	637,8	5,5	713,8
Services professionnels	3 562,5	3 612,3	3 789,2	3 816,0	26,8	4 995,6
Services techniques et autres	1 779,2	1 828,4	2 136,7	2 922,4	785,7	3 000,7
Location, entretien et réparation	2 646,4	2 732,3	2 768,5	2 806,0	37,5	2 821,1
Biens durables et non durables	238,5	258,6	256,4	279,3	22,9	321,4
Total – Charges de fonctionnement	**48 145,0**	**51 016,0**	**52 357,2**	**50 893,7**	**(1 463,5)**	**55 477,7**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2017 ont été marqués par les éléments suivants :

- règlement et signature de la convention collective des policiers. Les négociations avec les professionnels généraux, les brigadiers scolaires et les contremaîtres syndiqués se poursuivent;
- restructuration du régime de retraite des cols bleus, des pompiers et des 4 groupes de professionnels, à la suite de l'adoption de la loi 15;
- production de plusieurs capsules de formation en ligne, permettant des gains d'efficacité et d'efficience importants : Cybersécurité, Gestion du temps Kronos, Rappel-Neige, Gestion de performance des cadres, etc.;
- déploiement d'un programme d'identification et de préparation de la relève interne pour des postes de contremaître, dans le but d'assurer la réalisation des activités de proximité liées aux travaux publics;
- mise sur pied d'un programme « Diversité » pour le SIM dont le déploiement est prévu en 2018, avec une mesure exceptionnelle consistant en une promesse d'embauche conditionnelle à la réussite du programme de formation, de façon à favoriser l'accès à la fonction de pompier de personnes appartenant à des groupes cibles;

- révision de plusieurs encadrements en santé, sécurité et mieux-être, par exemple la chute de même niveau (outil permettant de diminuer les chutes et glissades dans les milieux de travail), le cadenassage des réseaux d'eau, la gestion des entrepreneurs et la protection respiratoire;
- développement d'un programme de leadership en SST.

Principales variations

Budget modifié

Le Service a reçu des budgets additionnels de 4,5 M$ au cours de l'année 2017, soit :

- 2,6 M$ pour la mise en place du programme d'assignation temporaire pour les professionnels et les pompiers afin d'augmenter la présence au travail, budget provenant d'un transfert du chapitre corporatif;
- 0,7 M$ pour financer 7 nouveaux postes, à la suite de la modification de la structure organisationnelle du Service des ressources humaines;
- 0,7 M$ pour le financement d'enquêtes externes en matière de harcèlement psychologique;
- 0,5 M$ pour obtenir les services requis afin d'assister la Ville dans le règlement des mandats et des litiges en cours (arbitrages en vertu de la Loi RRSM et requêtes en contestation de la loi 15).

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service des ressources humaines affiche un déficit de 1,5 M$ par rapport au budget original, attribuable aux éléments suivants :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart défavorable de 1,5 M$, principalement attribuable aux taux des cotisations de l'employeur aux régimes de retraite courants, plus élevés que les taux budgétaires;
- écart défavorable de 1,0 M$, en lien avec le programme de parrainage professionnel dont le budget se trouve dans les services techniques;
- écart défavorable de 0,7 M$, découlant de la modification de la structure organisationnelle du Service des ressources humaines, qui comprend la création de 7 postes : 4 postes à la Direction de la santé et du mieux-être, pour la politique du respect de la personne et pour la gestion médico-administrative des dossiers de lésions professionnelles; 2 postes à la Direction des relations de travail, pour mieux gérer les dossiers légaux et assurer un meilleur contrôle des coûts d'arbitrage; 1 poste pour accompagner le SPVM en matière de gestion du changement, dans ses différents dossiers. Ces nouveaux postes ont été financés par les contingences au cours de l'année 2017;

- écart favorable de 1,0 M$, attribuable aux économies générées par les postes vacants;

Services techniques et autres

- écart favorable de 0,5 M$, en raison du fait que le budget destiné au programme de parrainage professionnel est prévu dans les services techniques, mais que les dépenses réelles sont comptabilisées à la rémunération;
- écart favorable de 0,2 M$, attribuable aux retards dans les négociations des conventions des cols bleus et des professionnels ainsi que des règlements des litiges en cours, ce qui reporte l'octroi de certains contrats de services professionnels.

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Le Service des technologies de l'information (STI) assure le maintien des services technologiques clés de la Ville et en soutient la modernisation.

Il appuie aussi les unités de la Ville dans leurs mandats liés à la ville intelligente et numérique, aux autres initiatives citoyennes ainsi qu'aux projets de transformation organisationnelle.

Tableau 22 – Technologies de l'information
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2015	2016	2017	2017	2017	2017
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	47 536,4	46 609,0	50 192,7	46 098,3	(4 094,4)	47 244,4
Transport et communications	6 978,5	7 187,0	8 023,5	5 037,1	(2 986,4)	7 782,8
Services professionnels	953,8	2 201,0	3 040,6	2 715,9	(324,7)	3 287,4
Services techniques et autres	3 131,6	3 422,5	2 641,3	4 286,7	1 645,4	2 949,1
Location, entretien et réparation	24 952,7	26 462,5	23 856,8	26 714,4	2 857,6	24 690,4
Biens durables et non durables	2 146,2	2 432,8	2 094,7	1 225,0	(869,7)	2 235,9
Contributions à des organismes	25,0	3,0	33,0	-	(33,0)	33,0
Autres objets de dépenses	(174,7)	-	-	-	-	-
Total – Charges de fonctionnement	**85 549,5**	**88 317,8**	**89 882,6**	**86 077,4**	**(3 805,2)**	**88 223,0**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2017 ont été marqués par les éléments suivants :

- recrutement et révision des emplois :
  - lancement de deux campagnes de recrutement, avec la collaboration du Service des communications;
  - attribution de près de 90 % des postes de l'équipe de gestion, parmi les postes affichés pour les fonctions clés liées à l'architecture, à la sécurité et à la gestion de projets;
  - diminution du nombre de postes temporaires;
  - augmentation de 34 % du nombre d'années-personnes (a-p) affectées à la réalisation du Programme triennal d'immobilisations (PTI);
- élaboration du plan de formation et déploiement du plan de développement des compétences auprès des employés;
- élaboration du modèle matriciel de rôles et responsabilités du STI;
- déploiement de la gouvernance intégrée de la sécurité à la Ville :
  - nomination du chef de la sécurité, en novembre 2017;

- intégration du groupe de sécurité SPVM au STI;
- mise en place d'un programme de sécurité;
- tenue d'une campagne de sensibilisation en cybersécurité (en cours);
- tenue d'audits de sécurité et autres activités de sécurité (en cours);

- lancement d'un programme de recherche et développement;
- mise en place du centre d'opération réseau, à la suite de la prise en charge complète du réseau par le STI :
  - intégration des réseaux (télécommunications de la Ville, WiFi public et municipal, radiocommunication);
  - mise en place de processus de soutien;
- poursuite de l'architecture d'entreprise et finalisation de la première phase des 30 principaux domaines de la Ville.

Principales variations

Budget modifié

L'écart entre le budget original et le budget modifié s'explique par le transfert de la fonction « TI » du Service de police et du Service de la culture, pour 1,7 M$, et par l'augmentation du budget pour espace locatif supplémentaire, pour 0,5 M$.

Charges de fonctionnement

L'écart défavorable de 3,8 M$ est principalement attribuable aux éléments suivants :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart défavorable de 1,2 M$, attribuable au transfert en cours d'année de 16 a-p.;
- écart défavorable de 1,7 M$, attribuable aux taux des cotisations de l'employeur aux régimes de retraite courants plus élevés que les taux budgétaires;
- écart défavorable de 1,0 M$, attribuable à un retard dans l'application du plan quinquennal de main-d'œuvre;

Transport et communications

- écart défavorable de 3,0 M$, attribuable à la téléphonie, aux télécommunications et à la téléinformatique pour les coûts en parallèle des anciens et nouveaux systèmes. Cet écart a été financé par une économie de 2,9 M$, attribuable au report de la souscription à une suite infonuagique;

Location, entretien et réparation

- écart favorable de 2,9 M$, principalement attribuable au report de la souscription à une suite bureautique infonuagique, dans le cadre du projet *Bureau de demain*;

Services techniques et autres

- écart favorable de 1,7 M$, attribuable principalement à un retard dans le déploiement de la fibre optique;

Biens durables et non durables

- écart défavorable de 0,9 M$, pour l'acquisition d'équipements de radiocommunication.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL

L'inspecteur général a pour mandat de surveiller les processus de passation de contrats et l'exécution de ceux-ci par la Ville de Montréal ou par toute personne morale qui lui est liée, par exemple : la Société d'habitation de Montréal, la Société du parc Jean-Drapeau, le Bureau du taxi, etc.

L'inspecteur général recommande au conseil municipal et à toutes les autres instances toute mesure visant à prévenir les manquements à l'intégrité dans le cadre de la passation de contrats. Il recommande également au conseil toute mesure visant à favoriser le respect des dispositions légales et des exigences de la Ville en matière de passation et d'exécution de contrats.

Il exerce son mandat tant à l'égard des contrats qui relèvent d'une compétence d'agglomération que de ceux qui relèvent d'une compétence de proximité.

Tableau 23 – Bureau de l'inspecteur général
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2015	2016	2017	2017	2017	2017
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	3 005,5	3 563,5	4 143,4	3 964,6	(178,8)	3 964,6
Transport et communications	75,3	86,5	82,3	78,0	(4,3)	114,8
Services professionnels	58,3	118,0	33,5	654,3	620,8	507,2
Services techniques et autres	187,1	624,6	294,7	370,9	76,2	487,3
Location, entretien et réparation	291,6	322,7	310,8	379,9	69,1	378,5
Biens durables et non durables	82,9	132,2	130,0	156,5	26,5	238,0
Frais de financement	-	2,5	-	-	-	-
Autres objets de dépenses	421,0	-	-	-	-	-
Total – Charges de fonctionnement	**4 121,7**	**4 850,0**	**4 994,7**	**5 604,2**	**609,5**	**5 690,4**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2017 ont été marqués par les éléments suivants :

- le Bureau de l'inspecteur général a reçu plusieurs centaines de signalements, réalisé de nombreuses enquêtes, déposé 2 rapports de recommandations aux instances et rendu 2 décisions résiliant des contrats déjà octroyés;
- l'inspecteur général a effectué de multiples interventions auprès des instances, arrondissements, services et organismes relevant de sa compétence, dans le but de remettre à l'ordre du jour l'imputabilité des gestionnaires et de travailler en amont des processus contractuels;

- le législateur a confié à l'inspecteur général, à l'article 57.1.8 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, le mandat de former les membres des conseils et les fonctionnaires afin qu'ils reconnaissent et préviennent les manquements à l'intégrité et aux règles applicables dans le cadre de la passation et de l'exécution des contrats. En 2017, les formations en classe visaient principalement les gestionnaires de la Ville. Une formation a également été offerte aux élus membres de la Commission de l'inspecteur général et de la Commission d'examen des contrats. Au total, 845 personnes ont participé aux activités de formation du Bureau de l'inspecteur général.

Principale variation

Charges de fonctionnement

La variation globale favorable de 0,6 M$ entre les dépenses réelles et le budget original est principalement attribuable au surplus dans les honoraires professionnels qui sont réservés pour des projets ponctuels non récurrents et/ou pour répondre à des circonstances imprévues.

COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

La Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM) a pour mission de vérifier le caractère impartial et équitable des règles de dotation pour pourvoir les emplois que le conseil municipal peut établir en vertu de l'article 49.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec et de ses autres politiques en matière de gestion de la main-d'œuvre. En vertu de la Charte, la CFPM relève du conseil municipal et est encadrée par le règlement 04-061-1 de la Ville.

Tableau 24 – Commission de la fonction publique

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2015	2016	2017	2017	2017	2017
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	930,5	708,7	730,9	904,9	174,0	904,9
Transport et communications	8,0	0,6	10,1	11,4	1,3	19,3
Services professionnels	50,6	27,7	39,3	71,2	31,9	50,2
Services techniques et autres	25,8	17,1	27,7	30,7	3,0	51,2
Location, entretien et réparation	105,0	104,5	55,3	113,6	58,3	111,7
Biens durables et non durables	4,4	0,5	3,6	13,0	9,4	7,5
Total – Charges de fonctionnement	**1 124,3**	**859,1**	**866,9**	**1 144,8**	**277,9**	**1 144,8**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2017 ont été marqués par les éléments suivants :

- un exercice de consultation des intervenants et acteurs clés de la CFPM a été mené, ce qui a permis d'établir les objectifs stratégiques des trois prochaines années;
- le contenu du site web a été rédigé et la création du site, qui sera lancé au printemps 2018, est en cours;
- à la suite d'une révision du processus pour en assurer une plus grande efficacité, le délai moyen pour traiter les plaintes est passé de 96 jours ouvrables en 2016 à 49 jours ouvrables en 2017;
- dans le but d'adopter les meilleures pratiques pour le traitement des plaintes concernant la dotation, l'équipe de la CFPM a suivi une formation sur les enquêtes internes;
- les bureaux ont été déménagés aux Cours Mont-Royal, ce qui a permis une économie.

Principales variations

Charges de fonctionnement

Rémunération et cotisations de l'employeur

- Écart favorable de près de 0,2 M$, principalement attribuable à l'abolition du poste de secrétaire administratif et à la vacance d'un poste de conseiller principal pendant une partie de l'année.

Autres familles de dépenses

- Écart favorable de 0,1 M$, principalement en raison d'une économie sur le loyer, à la suite du déménagement de la CFPM dans un nouvel édifice.

SECRÉTARIAT DE LIAISON

Le Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal (SLAM) est entré en service le 1er janvier 2009, à la suite de l'adoption, par le gouvernement du Québec, du projet de loi 22 modifiant le décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005), en juin 2008. Le SLAM relève directement du conseil d'agglomération (CG).

La mission du SLAM est de répondre à toute demande d'information formulée par un membre du conseil d'agglomération sur tout aspect de l'administration de la municipalité centrale qui intéresse l'agglomération. Pour ce faire, le SLAM soumet une demande à la municipalité centrale en s'adressant à la personne désignée par le directeur général, le tout suivant les dispositions du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005).

Tableau 25 – Secrétariat de liaison

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2015	2016	2017	2017	2017	2017
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	246,5	204,8	67,6	232,4	164,8	232,4
Transport et communications	1,3	-	-	12,7	12,7	12,7
Services professionnels	-	-	-	152,9	152,9	152,9
Services techniques et autres	2,2	3,2	2,7	14,9	12,2	14,9
Location, entretien et réparation	7,1	7,4	8,1	12,1	4,0	12,1
Biens durables et non durables	9,2	3,1	1,0	238,6	237,6	238,6
Total – Charges de fonctionnement	**266,3**	**218,5**	**79,4**	**663,6**	**584,2**	**663,6**

Faits saillants

Les résultats pour l'année 2017 ont été marqués par les éléments suivants :

- le Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal a traité 71 demandes des maires des villes liées;
- il a coordonné 10 demandes de présentation.

Principales variations

Charges de fonctionnement

Rémunération et cotisations de l'employeur

- Écart favorable de 0,2 M$, attribuable au poste vacant de directeur.

Autres familles de dépenses

- Écart favorable de 0,4 M$, principalement attribuable à des besoins et dépenses moins élevés que prévu en honoraires professionnels, en fournitures de bureau et en équipements informatiques.

Activités de fonctionnement – Analyse des résultats

2017

Analyse des charges par secteurs d'activités

Sécurité publique



SÉCURITÉ PUBLIQUE

Tableau 26 – Sécurité publique

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2015	2016	2017	2017	2017	2017
Sécurité publique						
Police	666 672,0	670 027,3	701 159,5	652 076,0	(49 083,5)	651 533,0
Sécurité incendie	335 491,8	343 959,9	378 179,4	328 202,9	(49 976,5)	329 025,1
Total – Sécurité publique	**1 002 163,8**	**1 013 987,2**	**1 079 338,9**	**980 278,9**	**(99 060,0)**	**980 558,1**

POLICE

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a pour mission de protéger la vie et les biens des citoyens, de maintenir la paix et la sécurité publique, de prévenir et combattre le crime et de faire respecter les lois et règlements en vigueur (articles 48 et 69 de la Loi sur la police, LRQ, c. P-13.1).

Les comportements et les actions des membres de la direction, des policiers et du personnel civil sont guidés par les trois valeurs fondamentales de l'organisation : le respect, l'intégrité et l'engagement.

Tableau 27 – Police

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2015	2016	2017	2017	2017	2017
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	627 606,3	626 550,9	660 772,5	606 944,6	(53 827,9)	606 465,3
Transport et communications	1 693,7	1 671,0	2 688,7	2 260,1	(428,6)	2 607,4
Services professionnels	2 220,6	1 587,3	1 670,5	1 992,1	321,6	1 925,2
Services techniques et autres	4 150,4	5 214,9	4 696,5	5 279,5	583,0	5 202,2
Location, entretien et réparation	16 254,7	17 997,1	16 592,9	17 769,6	1 176,7	17 627,4
Biens durables et non durables	10 858,6	12 805,7	11 458,5	13 640,0	2 181,5	13 505,4
Contributions à des organismes	4 308,7	4 200,4	4 258,1	4 190,1	(68,0)	4 200,1
Autres objets de dépenses	(421,0)	-	(978,2)	-	978,2	-
Total – Charges de fonctionnement	**666 672,0**	**670 027,3**	**701 159,5**	**652 076,0**	**(49 083,5)**	**651 533,0**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2017 ont été marqués par les éléments suivants :

- priorisation et attribution des postes liés à l'Agenda de vigilance;
- finalisation et publication du guide d'accompagnement pour l'identification des comportements à risque et leur prise en charge, qui s'inscrit dans une volonté de prioriser le bien-être et la sécurité du personnel du SPVM;
- utilisation optimale des ressources dans la réaffectation des policiers ayant des restrictions médicales temporaires ou permanentes — selon les besoins de l'organisation et les capacités des employés, dans le but de maximiser les ressources disponibles;
- révision des pratiques de reconnaissance du personnel;
- signature de la nouvelle convention collective des policiers, pour la période 2015-2021;
- mise en œuvre du projet de caméras portatives (en cours);

- gouvernance des projets (en cours; fin prévue en 2018);
- élaboration du plan pour assurer et améliorer le lien de confiance des citoyens envers le SPVM (en cours).

Principales variations

Budget modifié

L'écart entre le budget original et le budget modifié, de l'ordre de 0,5 M$, est principalement attribuable au transfert des activités liées à la gestion de la sécurité de l'information du SPVM au Service des technologies de l'information.

Charges de fonctionnement

Rémunération et cotisations de l'employeur

- Le résultat défavorable de 53,8 M$ s'explique par les éléments suivants :
  - impact de la nouvelle convention collective des policiers sur les coûts des régimes de retraite, pour 12,1 M$;
  - impact des ajustements de taux liés au fonds de stabilisation et divers ajustements techniques, pour 16,3 M$. Ces impacts ont été compensés aux dépenses communes;
  - variation de certains avantages reliés à la rémunération, pour 22,9 M$, soit :
    - une augmentation des dépenses de 12,7 M$, résultant de l'application de la nouvelle convention collective des policiers, en primes de métropole et primes de niveau de service;
    - 10,2 M$, d'une part, en paiements de banques accumulées et devenues payables lors de l'entente relative à la convention collective des policiers et, d'autre part, en ajustements de bénéfices imposables tels que la variation des préretraites et du traitement assumé SST;
- dépassement en heures supplémentaires (net des heures remises) des policiers et des employés civils de 10,1 M$, causé essentiellement par la présence policière sur les chantiers de construction, les festivités du 375e anniversaire de Montréal, les inondations et les réponses aux appels d'urgence des préposés aux communications;
- en contrepartie, divers éléments engendrant des économies nettes de 7,6 M$, entre autres, des départs à la retraite, des postes laissés vacants temporairement, des absences ainsi que des transferts interservices.

Honoraires professionnels

- Économie de 0,6 M$, associée aux services professionnels en frais juridiques pour les dossiers de déontologie policière ainsi qu'aux frais de juricomptabilité.

Location, entretien et réparation

- Économie de 0,8 M$ sur les coûts de location reliés aux immeubles et aux terrains.

Biens durables et non durables

- Écart favorable de 1 M$, considérant les reports dans la réalisation des projets de l'Agenda de vigilance.
- Écart favorable de 0,7 M$, relié à l'effet de la variation d'inventaire des équipements à l'Armurerie et du matériel spécialisé de télécommunication.
- Économie de 0,5 M$, sur l'acquisition de munitions.

Autres objets de dépenses

- Diminution de la dépense de 1,0 M$, découlant d'un ajustement comptable pour le transfert de cette dépense du SPVM à la Sécurité civile concernant le dossier des crues printanières.

SÉCURITÉ INCENDIE

Le Service de sécurité incendie de Montréal participe à rendre l'agglomération de Montréal toujours plus sécuritaire en étant prêt à faire face rapidement et efficacement à toute éventualité pour sauvegarder la vie, protéger les biens et préserver l'environnement.

Trois volets pour réaliser la mission : éduquer et prévenir; intervenir; rétablir et sécuriser.

Tableau 28 – Sécurité incendie

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2015	2016	2017	2017	2017	2017
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	315 109,1	324 443,0	353 601,3	309 063,8	(44 537,5)	309 671,7
Transport et communications	1 013,9	593,9	735,5	870,9	135,4	938,8
Services professionnels	1 275,9	1 343,5	977,2	1 623,4	646,2	1 446,6
Services techniques et autres	2 604,4	2 243,0	2 024,0	2 328,1	304,1	2 330,7
Location, entretien et réparation	5 463,4	7 207,9	5 453,7	4 930,9	(522,8)	6 000,3
Biens durables et non durables	9 761,9	7 945,6	9 740,3	9 185,8	(554,5)	8 361,0
Contributions à des organismes	139,4	20,5	10,0	-	(10,0)	10,0
Autres objets de dépenses	123,8	162,5	5 637,4	200,0	(5 437,4)	266,0
Total – Charges de fonctionnement	**335 491,8**	**343 959,9**	**378 179,4**	**328 202,9**	**(49 976,5)**	**329 025,1**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2017 ont été marqués par les éléments suivants :

- élaboration d'un plan stratégique du service pour 2018-2021;
- mobilisation de l'Organisation de sécurité civile de l'agglomération de Montréal en mode alerte et intervention du 6 avril au 19 mai 2017 en raison de la crue des eaux printanières;
- inspection de plus de 1 200 bâtiments lors de la phase de rétablissement, durant la crue des eaux printanières;
- obtention de subventions fédérale et provinciale reliées à l'implantation à Montréal d'une équipe de recherche et de sauvetage en milieu urbain à l'aide d'équipements lourds;
- développement et mise en œuvre d'un plan d'action visant à prévenir les maladies professionnelles chez les pompiers;
- participation des capitaines aux activités de formation pour l'amélioration du climat de travail, du respect et de la civilité ainsi que pour l'accueil et l'appréciation des recrues;
- participation à des événements promotionnels et, à divers comités et élaboration d'un programme de recrutement « Diversité » dans le but de diversifier les effectifs;

- réalisation de plus de 120 000 inspections pour l'agglomération de Montréal et vérification de plus de 109 000 avertisseurs de fumée.

Principales variations

Charges de fonctionnement

Rémunération et cotisations de l'employeur

- Un écart défavorable de 44,5 M$ qui s'explique par les éléments suivants :
  - écart défavorable relié à la nouvelle entente sur les régimes de retraite des pompiers, pour 25,5 M$;
  - écart défavorable relié en majeure partie à la sous-budgétisation des régimes de retraite dans les cotisations de l'employeur pour les pompiers, l'état-major et les autres catégories d'emploi, pour 9,0 M$;
  - objectif de rationalisation non atteint, pour 4,6 M$;
  - écart défavorable relié principalement aux heures supplémentaires des pompiers, pour 5,5 M$, ainsi qu'à la crue des eaux printanières, pour 0,8 M$, pour un montant totalisant 6,3 M$;
  - économies diverses liées aux postes vacants, aux écarts salariaux, aux congés sans solde et autres, pour 0,9 M$.

Autres familles de dépenses

- Un écart défavorable de 5,5 M$ qui s'explique par les éléments suivants :
  - écart défavorable relié aux dépenses de la Sécurité civile, des villes liées et autres services de la Ville concernant les mesures d'urgence qui ont été prises lors de la crue des eaux printanières, pour 7,2 M$;
  - objectif de rationalisation non atteint, pour 1,0 M$;
  - économies en dépenses diverses (honoraires, location, formation et autres), pour 2,7 M$.

Activités de fonctionnement – Analyse des résultats

2017

Analyse des charges par secteurs d'activités

Services institutionnels



Photo : Frédérique Ménard-Aubin

SERVICES INSTITUTIONNELS

Tableau 29 – Services institutionnels

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2015	2016	2017	2017	2017	2017
Services institutionnels						
Affaires juridiques	62 020,4	63 606,9	64 746,8	67 803,7	3 056,9	68 372,3
Approvisionnement	22 126,7	22 194,4	23 174,5	23 352,2	177,7	23 504,4
Évaluation foncière	17 203,8	16 599,9	16 987,4	17 141,1	153,7	17 141,1
Gestion et planification immobilière	75 266,9	79 517,1	81 475,5	92 687,3	11 211,8	87 708,2
Greffe	28 395,0	29 484,2	42 517,0	44 340,6	1 823,6	44 493,9
Matériel roulant et ateliers	111 333,5	112 388,2	110 559,5	110 921,7	362,2	111 681,0
Total – Services institutionnels	**316 346,3**	**323 790,7**	**339 460,7**	**356 246,6**	**16 785,9**	**352 900,9**

AFFAIRES JURIDIQUES

La mission du Service des affaires juridiques est d'offrir des services-conseils en matière juridique ainsi que des services de négociation et de rédaction de contrats et d'actes notariés pour le compte des autorités administratives et politiques de la Ville (services centraux et arrondissements), de rédiger des règlements municipaux, et de représenter la Ville devant les tribunaux de droit commun et les tribunaux administratifs.

Le Service des affaires juridiques vise également à assurer, à la population de l'agglomération de Montréal, les services d'une cour municipale accessible, moderne et efficace ayant pour objectif d'offrir une justice de proximité à l'ensemble des justiciables de l'île de Montréal. Il vise aussi à assurer la représentation de la poursuite de la Ville de Montréal, des 15 autres municipalités de l'agglomération de Montréal, de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), de la Société de transport de Montréal (STM), de Sa Majesté la reine dans les dossiers traités par la cour municipale en matière pénale et criminelle relevant de sa compétence et du Bureau du taxi de Montréal (BTM).

Enfin, le Service des affaires juridiques offre les services accessibles et efficaces du Bureau des réclamations, où les citoyens peuvent déposer leurs demandes d'indemnisation pour des dommages subis en raison d'une faute commise par la Ville ou l'un de ses employés.

Tableau 30 – Affaires juridiques

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2015	2016	2017	2017	2017	2017
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	47 476,9	50 369,2	49 452,1	48 878,6	(573,5)	49 372,2
Transport et communications	2 914,5	1 946,3	2 508,4	2 508,2	(0,2)	2 583,2
Services professionnels	856,9	1 318,6	1 371,2	1 453,1	81,9	1 484,9
Services techniques et autres	6 107,1	5 541,0	6 836,4	10 026,5	3 190,1	10 017,1
Location, entretien et réparation	3 715,6	3 397,1	3 642,4	3 647,3	4,9	3 709,6
Biens durables et non durables	949,4	1 034,7	936,3	1 290,0	353,7	1 205,3
Total – Charges de fonctionnement	**62 020,4**	**63 606,9**	**64 746,8**	**67 803,7**	**3 056,9**	**68 372,3**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2017 ont été marqués par les éléments suivants :

- fin de l'intégration de la nouvelle Division des affaires policières;
- poursuite des travaux pour la mise à niveau des systèmes informatiques afin de générer des avis d'exécution (AVEX), en collaboration avec le Service des technologies de l'information;
- collaboration avec le Contrôleur général de la Ville de Montréal, le Bureau de l'administrateur du programme de remboursement volontaire et d'autres organismes publics concernés par le programme de remboursement (PL 26); préparation des recours et des diverses interventions judiciaires; révision de l'organigramme et de l'offre de service; accompagnement du Service de l'approvisionnement pour l'implantation d'une nouvelle plate-forme de génération de documentation d'appels d'offres;
- réalisation et finalisation de l'architecture d'affaires de l'ensemble des processus de la Direction des services judiciaires (DSJ) et de la Direction des poursuites pénales et criminelles (DPPC) (chantier de la cour numérique); implantation et utilisation de la vidéocomparution, en collaboration avec la magistrature et le SPVM (projet pilote terminé avec succès); gestion des impacts de la décision R. c. Jordan;
- consolidation de l'implantation du programme de toxicomanie; conclusion de protocoles avec diverses maisons de thérapie et divers organismes d'intervention; démarrage d'un chantier d'optimisation, en collaboration avec le Service de la performance organisationnelle; collaboration avec une firme externe (PwC) pour la revue exhaustive des activités des procureurs (tableau des assignations).

Principales variations

Budget modifié

Le budget modifié est plus élevé de 0,6 M$ en raison de la création de 7 postes en lien avec l'arrêt de la Cour suprême dans l'affaire Jordan, qui précise que le délai raisonnable pour être jugé ne peut être supérieur à 18 mois.

Charges de fonctionnement

Rémunération et cotisations de l'employeur

- Écart défavorable de 0,6 M$, relié aux taux des cotisations de l'employeur aux régimes de retraite courants, plus élevés que les taux budgétaires.

Services techniques et autres

- Écart favorable de 1,5 M$, résultant principalement d'économies sur le coût unitaire de signification d'un certain nombre de procédures.
- Écart favorable de 1,3 M$, qui s'explique par des dépenses réelles moins élevées que le budget non récurrent de 2,2 M$, reporté de 2016 à 2017, pour payer certains services techniques, à la suite de l'entrée en vigueur du nouveau Code de procédure civile, le 1er janvier 2016.

APPROVISIONNEMENT

Avec l'expertise de ses employés, le Service de l'approvisionnement soutient les unités d'affaires dans leurs besoins matériels, de services et d'opérations. Il développe des stratégies d'acquisition et de logistique contribuant à la saine gestion et à l'essor de la Ville de Montréal.

Tableau 31 – Approvisionnement

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2015	2016	2017	2017	2017	2017
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	19 749,0	20 146,5	21 023,8	20 108,4	(915,4)	20 260,6
Transport et communications	216,1	163,3	194,5	240,0	45,5	268,9
Services professionnels	62,6	53,2	53,6	186,1	132,5	149,6
Services techniques et autres	152,8	170,9	248,9	563,9	315,0	538,5
Location, entretien et réparation	1 075,1	1 004,2	1 339,4	1 632,3	292,9	1 624,2
Biens durables et non durables	488,1	290,1	290,1	255,9	(34,2)	325,6
Contributions à des organismes	2,0	-	2,0	-	(2,0)	2,0
Autres objets de dépenses	381,0	366,2	22,2	365,6	343,4	335,0
Total – Charges de fonctionnement	**22 126,7**	**22 194,4**	**23 174,5**	**23 352,2**	**177,7**	**23 504,4**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2017 ont été marqués par les éléments suivants :

- implantation du système Edilexpert, qui permet de réduire de 40 % le délai de publication des appels d'offres;
- mise en place de 59 nouveaux regroupements d'achats;
- augmentation du taux de roulement des stocks (1,71 fois par année en 2017, comparativement à 1,62 en 2016), malgré l'augmentation du nombre de produits en stock et de regroupements;
- déploiement de nouveaux dépôts et magasins afin d'approvisionner le Service de la gestion et planification immobilière ainsi que le Service du matériel roulant et des ateliers;
- attribution du contrat pour le programme de gestion vestimentaire;
- formation de 293 employés de la Ville de Montréal sur la gestion de l'approvisionnement.

Principales variations

Budget modifié

Le budget modifié est plus élevé de 0,2 M$ en raison de l'octroi de crédits supplémentaires pour la création de postes d'agents de distribution d'équipements motorisés, temporaires et permanents, qui a permis une prise en charge des achats de biens et services nécessaires au bon fonctionnement de l'activité « entretien et réparation des véhicules de la Ville », ainsi qu'un meilleur contrôle des stocks.

Charges de fonctionnement

Rémunération et cotisations de l'employeur

- Écart défavorable de 0,9 M$, principalement attribuable aux éléments suivants :
  - Taux des cotisations de l'employeur aux régimes de retraite courants plus élevés que les taux budgétaires, pour 0,6 M$.
  - Provision de 0,3 M$ pour un grief concernant les agents d'approvisionnement de niveau 2 du service.

Services techniques et autres

- Surplus de 0,3 M$, attribuable au report de la diffusion de capsules de formation pour les employés de la Ville.

Location, entretien et réparation

- Écart favorable de 0,3 M$, en raison du coût de la location d'immeubles, plus bas que prévu.

Autres objets de dépenses

- Écart favorable de 0,3 M$, attribuable au meilleur contrôle des inventaires de 0,2 M$ ainsi qu'au remboursement de crédits de 0,1 M$ pour les dépenses liées aux mesures d'urgence, à la suite de la crue des eaux printanières.

ÉVALUATION FONCIÈRE

La mission du Service de l'évaluation foncière est de confectionner, tenir à jour et défendre le rôle d'évaluation foncière des municipalités de l'agglomération de Montréal, conformément aux dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale.

Tableau 32 – Évaluation foncière

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2015	2016	2017	2017	2017	2017
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	15 084,2	14 830,6	15 082,0	14 944,8	(137,2)	14 944,8
Transport et communications	149,8	45,3	109,4	164,0	54,6	164,6
Services professionnels	9,1	37,8	10,8	19,7	8,9	14,6
Services techniques et autres	363,0	275,2	319,3	414,9	95,6	420,0
Location, entretien et réparation	1 505,2	1 333,7	1 296,6	1 309,9	13,3	1 309,3
Biens durables et non durables	92,5	77,3	169,3	287,8	118,5	287,8
Total – Charges de fonctionnement	**17 203,8**	**16 599,9**	**16 987,4**	**17 141,1**	**153,7**	**17 141,1**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2017 ont été marqués par les éléments suivants :

- mise au rôle de la valeur des nouvelles constructions et des modifications aux bâtiments, pour une valeur totale de plus de 3,6 G$;
- réception et traitement de plus de 80 % des 4 575 demandes de révision des rôles de 2017;
- audition-règlement des requêtes déposées au Tribunal administratif du Québec concernant les dossiers d'envergure pour les rôles de 2014;
- mise en place d'un nouveau projet de remplacement des systèmes « taxation-évaluation », conjointement avec le Service des finances.

Principales variations

Globalement, le Service de l'évaluation foncière dégage un excédent budgétaire de 0,2 M$, attribuable aux éléments suivants :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart défavorable de 0,1 M$, qui est principalement attribuable aux taux des cotisations de l'employeur aux régimes de retraite courants, plus élevés que les taux budgétaires;

Biens et services

- écart favorable de 0,3 M$, qui s'explique en partie par le fait que les coûts du développement du progiciel de l'Évaluation foncière ont été moins élevés que prévu, ainsi que par des besoins moins importants que prévu en équipements informatiques et en mobilier de bureau.

GESTION ET PLANIFICATION IMMOBILIÈRE

La mission du Service de la gestion et planification immobilière consiste à être un leader novateur et à offrir à ses clients des solutions immobilières performantes et éco-responsables, à l'image et au bénéfice des Montréalais.

Tableau 33 – Gestion et planification immobilière
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2015	2016	2017	2017	2017	2017
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	49 161,9	49 614,4	48 084,0	47 645,4	(438,6)	42 854,1
Transport et communications	776,8	677,3	739,3	748,2	8,9	842,8
Services professionnels	792,7	347,6	1 339,2	4 245,0	2 905,8	3 007,8
Services techniques et autres	608,6	2 173,3	4 197,0	5 339,4	1 142,4	4 912,3
Location, entretien et réparation	17 738,9	20 006,5	20 230,6	27 664,5	7 433,9	27 723,3
Biens durables et non durables	6 097,9	6 698,0	6 873,4	6 751,3	(122,1)	8 282,9
Contributions à des organismes	90,1	-	10,0	-	(10,0)	10,0
Autres objets de dépenses	-	-	2,0	293,5	291,5	75,0
Total – Charges de fonctionnement	**75 266,9**	**79 517,1**	**81 475,5**	**92 687,3**	**11 211,8**	**87 708,2**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2017 ont été marqués par les éléments suivants :

- augmentation de 5,8 % du nombre de transactions immobilières traitées et 13 % du nombre d'évaluations d'immeubles réalisées;
- impartition des activités de gardiennage à la cour municipale et à certaines installations du Service de l'eau;
- réorganisation du mode de gestion des activités d'entretien afin d'améliorer le service à la clientèle et la prestation des services, dans un contexte de décroissance des ressources;
- redéploiement de l'entretien technique de 70 immeubles à forfait.

Principales variations

Budget modifié

La variation à la baisse de 5,0 M$ entre le budget original et le budget modifié du service est marquée par les éléments suivants :

- capitalisation des coûts de la main-d'œuvre du service travaillant sur des projets du PTI financés au comptant (5,0 M$);

- transfert de budget à l'Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour la réfection de la toiture des bureaux et du garage de voirie Saint-Michel (-0,2 M$);
- création de 1 poste de chargé de grands projets et de 3 postes d'agents techniques en architecture (0,2 M$).

Charges de fonctionnement

La variation globale favorable de 11,2 M$ entre les dépenses réelles et le budget original est principalement attribuable aux éléments suivants :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart défavorable de 0,4 M$, attribuable à l'effet combiné des taux des cotisations de l'employeur aux régimes de retraite courants, plus élevés que les taux budgétaires, de l'effort supplémentaire demandé en gestion de la main-d'œuvre, du financement du coût des cols bleus pour la sécurité et de la capitalisation de la main-d'œuvre financée au comptant;

Services professionnels

- écart favorable de 2,9 M$, associé à des coûts d'entretien moins élevés que prévu et au report du démarrage des audits des bâtiments, les expertises se faisant sur 4 ans au lieu de 2 ans;

Services techniques et autres

- écart favorable de 1,1 M$, lié à l'attribution tardive du nouveau contrat de sécurité, dont l'exécution a débuté en octobre au lieu de janvier;

Location, entretien et réparation

- écart favorable de 7,4 M$, découlant principalement de dépenses moins élevées que prévu pour les travaux d'entretien mineurs et les locations d'immeubles.

GREFFE

La mission du Service du greffe comporte la tenue et le suivi des séances du comité exécutif, la préparation, la tenue et le suivi des assemblées du conseil municipal et du conseil d'agglomération, de même que le soutien opérationnel et professionnel aux commissions permanentes du conseil municipal et du conseil d'agglomération, ainsi qu'au Conseil des Montréalaises, au Conseil jeunesse de Montréal, au Conseil interculturel de Montréal et au Conseil du patrimoine de Montréal.

Le Service du greffe est également responsable de la gestion des documents et des archives de la Ville ainsi que du traitement et de la signature des contrats, de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et de la Loi sur les archives et, enfin, de la gestion des processus électoraux.

Tableau 34 – Greffe

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2015	2016	2017	2017	2017	2017
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	24 618,2	25 436,6	30 294,4	30 475,7	181,3	30 566,4
Transport et communications	581,4	504,5	2 342,6	3 511,0	1 168,4	3 185,2
Services professionnels	147,3	238,7	415,7	408,0	(7,7)	571,9
Services techniques et autres	675,8	836,2	5 178,9	5 565,6	386,7	5 488,8
Location, entretien et réparation	1 811,6	1 840,3	3 494,9	3 396,3	(98,6)	3 629,9
Biens durables et non durables	300,8	309,3	540,6	663,8	123,2	697,5
Contributions à des organismes	190,7	249,4	177,5	246,0	68,5	281,0
Autres objets de dépenses	69,2	69,2	72,4	74,2	1,8	73,2
Total – Charges de fonctionnement	**28 395,0**	**29 484,2**	**42 517,0**	**44 340,6**	**1 823,6**	**44 493,9**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2017 ont été marqués par les éléments suivants :

- tenue de l'élection générale du 5 novembre 2017;
- recensement des données relatives au traitement des demandes d'accès à l'information et dépôt d'un bilan au conseil municipal du 12 juin 2017;
- démarche d'amélioration des modalités entourant la participation citoyenne à la période de questions lors des assemblées des conseils, réalisée en collaboration avec le Bureau de la présidence du conseil;

- collaboration de la Section des archives avec la Société des célébrations du 375e anniversaire de Montréal tout au long de l'année, principalement pour les projets suivants : Ligne du temps, l'exposition *La Ville suspendue*, le spectacle *Camillien Houde, le p'tit gars de Sainte-Marie* et l'événement *La Trouble-Fête*, inauguration de trois expositions à l'hôtel de ville : *Les années 60, Le baseball à Montréal et Montréal en Nouvelle-France*; participation à d'autres projets du Bureau de la présidence du conseil.

Principales variations

Budget modifié

L'écart de 0,2 M$ est composé de virements budgétaires provenant des dépenses d'administration générale pour la création d'un poste temporaire d'agent de recherche pour réaliser une étude sur la traite des femmes à Montréal et pour l'octroi d'un contrat de services professionnels en aide-conseil à l'éthique auprès des élus et des membres du personnel des cabinets politiques de la Ville, ainsi que du transfert d'un poste permanent de conseiller en aménagement au Conseil du patrimoine de Montréal (en provenance du Service de la mise en valeur du territoire).

Charges de fonctionnement

Rémunération et cotisations de l'employeur

- Écart favorable de 0,2 M$, principalement attribuable à des économies sur la rémunération du personnel affecté à l'élection générale du 5 novembre 2017.

Biens et services

- Écart favorable de 1,6 M$, en raison des éléments suivants :
  - écart de 1,2 M$, qui s'explique en grande partie par des économies réalisées sur les frais de postes et des avis publics ainsi que sur le résultat des appels d'offres lancés dans le cadre de l'élection générale du 5 novembre 2017;
  - écart de 0,4 M$, attribuable à des dépenses moindres que prévu pour les services techniques en administration, informatiques et événements publics, ainsi que pour les frais de réception et d'accueil à la Division du soutien aux élus et au Bureau de la présidence du conseil, en raison d'activités réduites au cours d'année électorale.

MATÉRIEL ROULANT ET ATELIERS

Le Service du matériel roulant et des ateliers s'assure de la disponibilité et de la fiabilité des véhicules ainsi que de divers services et produits spécialisés et adaptés aux besoins des clients, de façon écoresponsable et dans un milieu de travail sécuritaire.

Tableau 35 – Matériel roulant et ateliers

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2015	2016	2017	2017	2017	2017
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	44 673,4	47 276,5	47 527,4	46 574,2	(953,2)	46 673,7
Transport et communications	192,6	138,4	210,8	150,7	(60,1)	228,1
Services professionnels	41,2	10,3	35,6	80,8	45,2	45,7
Services techniques et autres	3 352,0	3 487,1	2 777,6	3 757,9	980,3	3 043,8
Location, entretien et réparation	18 811,3	14 685,1	15 105,4	17 065,7	1 960,3	15 507,9
Biens durables et non durables	44 413,8	46 931,6	47 906,2	47 099,3	(806,9)	49 988,7
Autres objets de dépenses	(150,8)	(140,8)	(3 003,5)	(3 806,9)	(803,4)	(3 806,9)
Total – Charges de fonctionnement	**111 333,5**	**112 388,2**	**110 559,5**	**110 921,7**	**362,2**	**111 681,0**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2017 ont été marqués par les éléments suivants :

- mise en place de la structure organisationnelle permettant la gestion et l'optimisation des activités du Matériel roulant à la suite de leur regroupement au sein du service, en 2017;
- création et suivi mensuel de 10 indicateurs de performance de l'entretien;
- standardisation de 43,7 % de la valeur du parc de véhicules afin de réduire les coûts d'acquisition et de générer des gains pour ce qui est des pièces, de la formation et de l'expertise;
- acquisition de 127 véhicules sous-compacts 100 % électriques.

Principales variations

Budget modifié

La variation de 0,8 M$ entre le budget original et le budget modifié s'explique par différents ajustements en lien avec le regroupement des activités du Matériel roulant.

Charges de fonctionnement

Rémunération et cotisations de l'employeur

- Écart défavorable de 1,0 M$, principalement attribuable aux taux des cotisations de l'employeur aux régimes de retraite courants, plus élevés que les taux budgétaires.

Services techniques et autres

- Écart favorable de 0,8 M$, principalement dégagé à la suite du remboursement de la Société de l'assurance automobile du Québec pour la gestion de la flotte de véhicules de la Ville, le service ayant droit au crédit maximal.

Location, entretien et réparation

- Écart favorable de 1,9 M$, en lien avec une réduction de certaines dépenses, notamment, d'entretien et de réparation afin de compenser le déficit des autres familles de dépenses.

Bien durables et non durables

- Écart défavorable de 0,8 M$, principalement attribuable aux dépenses relatives aux crues printanières.

Autres objets de dépenses

- Écart défavorable de 0,8 M$, découlant de l'abandon en cours d'année de certaines activités, ce qui a eu pour effet de diminuer la facturation interne.

Activités de fonctionnement – Analyse des résultats

2017

Analyse des charges par secteurs d'activités

Développement



DÉVELOPPEMENT

Tableau 36 – Développement

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2015	2016	2017	2017	2017	2017
Développement						
Commission des services électriques	62 917,4	61 900,1	60 578,9	68 301,1	7 722,2	68 375,5
Développement économique	35 593,5	59 360,8	58 096,0	46 436,6	(11 659,4)	57 011,1
Eau	216 165,7	222 259,8	227 274,6	227 113,2	(161,4)	224 626,9
Environnement	146 170,1	160 834,8	122 579,4	130 813,3	8 233,9	131 233,2
Infrastructures, voirie et transports	53 506,4	68 472,0	78 736,3	68 388,5	(10 347,8)	76 232,9
Mise en valeur du territoire	57 726,3	63 539,5	43 900,7	60 708,2	16 807,5	60 741,3
Total – Développement	**572 079,4**	**636 367,0**	**591 165,9**	**601 760,9**	**10 595,0**	**618 220,9**

COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES

La Commission des services électriques de Montréal (CSEM) s'emploie à promouvoir et à favoriser l'enfouissement des réseaux câblés sur l'ensemble du territoire de Montréal, conformément aux orientations et politiques de la Ville.

La CSEM planifie, conçoit, fait construire, entretient, exploite et administre le réseau de conduits souterrains. Elle gère et coordonne les interventions sur le réseau de distribution aérien et en assure l'intégration au réseau souterrain.

La CSEM s'autofinance au moyen de redevances perçues auprès de ses usagers et de ses utilisateurs.

Tableau 37 – Commission des services électriques
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2015	2016	2017	2017	2017	2017
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	6 937,1	6 694,3	7 630,5	5 949,3	(1 681,2)	5 949,3
Transport et communications	248,3	201,8	178,7	265,1	86,4	247,5
Services professionnels	135,9	195,2	394,4	384,4	(10,0)	510,8
Services techniques et autres	5 005,1	3 846,6	277,0	7 533,7	7 256,7	7 395,8
Location, entretien et réparation	1 041,9	1 118,4	1 102,6	1 137,0	34,4	1 192,3
Biens durables et non durables	442,3	523,2	473,8	489,0	15,2	537,2
Frais de financement	23 721,4	22 439,8	23 487,4	23 778,1	290,7	23 778,1
Remboursement de la dette à long terme	25 120,0	26 180,2	25 866,8	27 024,5	1 157,7	27 024,5
Autres objets de dépenses	265,4	700,6	1 167,7	1 740,0	572,3	1 740,0
Total – Charges de fonctionnement	**62 917,4**	**61 900,1**	**60 578,9**	**68 301,1**	**7 722,2**	**68 375,5**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2017 ont été marqués par les éléments suivants :

- réalisation de travaux de construction et de modification de conduits souterrains, comprenant ceux de la Ville et des tiers, sur le réseau de la CSEM, pour 42,0 M$;
- enlèvement de poteaux sur 6,7 kilomètres de rues;
- inspection structurale de 2 604 puits d'accès et vérification de l'occupation sur 498 structures;
- autofinancement de coûts d'opération au moyen des redevances;
- fixation du taux de redevances à 3,937 $ le mètre, ce qui est inférieur de 1 % à la prévision budgétaire et de 3 % au réel de 2016.

Principales variations

Rémunération et cotisations de l'employeur

- Écart défavorable de 1,7 M$, provenant principalement de la baisse de la rémunération capitalisable reliée aux travaux intégrés et aux travaux des tiers. La majeure partie de cette main-d'œuvre non capitalisée est facturée directement en revenus.

Services techniques et autres

- Écart favorable de 7,3 M$, causé par le fait que plusieurs travaux de conduits sont intégrés aux contrats de la Ville et du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports et ne sont donc pas imputés aux comptes de dépenses et de revenus du service.

Remboursement de la dette à long terme

- Écart favorable de 1,2 M$, relié à des remboursements d'emprunts réels qui sont inférieurs aux montants budgétés.

Autres objets de dépenses

- Écart favorable de 0,9 M$, causé principalement par le report de plusieurs interventions des usagers en vue de l'enfouissement de câbles et du déplacement de poteaux en arrière-lot des projets de conversion.

Développement économique

Le Service du développement économique a pour mission de stimuler la création de richesses, avec l'aide des acteurs du développement économique, dans une perspective de développement durable.

Tableau 38 – Développement économique

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2015	2016	2017	2017	2017	2017
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	3 752,7	5 709,9	5 772,0	5 213,2	(558,8)	5 197,8
Transport et communications	313,6	549,4	395,2	29,6	(365,6)	900,1
Services professionnels	323,8	1 324,8	1 858,9	2 002,6	143,7	2 534,4
Services techniques et autres	181,8	493,4	422,7	85,5	(337,2)	560,0
Location, entretien et réparation	1 000,9	1 403,0	1 230,5	1 733,6	503,1	1 811,4
Biens durables et non durables	21,0	48,1	202,0	6,2	(195,8)	244,2
Contributions à des organismes	13 677,8	31 822,0	29 471,4	13 909,0	(15 562,4)	26 814,2
Autres objets de dépenses	16 321,9	18 010,2	18 743,3	23 456,9	4 713,6	18 949,0
Total – Charges de fonctionnement	**35 593,5**	**59 360,8**	**58 096,0**	**46 436,6**	**(11 659,4)**	**57 011,1**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2017 ont été marqués par les éléments suivants :

- déménagement et changements organisationnels;
- stimulation de l'activité économique par de l'appui à l'entrepreneuriat et aux commerces : versements de 29,5 M$ en contributions et de 18,7 M$ en subventions, par l'intermédiaire des programmes Réussir à Montréal;
- progression du réseau PME MTL, dont les prêts à des entreprises ont favorisé la création de plus de 3 200 emplois;
- négociation du décret portant sur la planification conjointe avec le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation dans le cadre du statut de la métropole;
- élaboration de la planification stratégique 2018-2022.

Principales variations

Budget modifié

L'augmentation de 10,6 M$ entre le budget original et le budget modifié s'explique principalement par les éléments suivants :

- report de budgets de l'entente Imaginer-Réaliser Montréal 2025, conclue avec le gouvernement du Québec, pour 5,1 M$;
- contributions financières à divers organismes, couvertes par des charges d'administration imprévues, pour 2,8 M$: L'Île du savoir, Fusion Jeunesse, Pôle d'excellence québécois en transport terrestre, Institut de l'électrification et des transports intelligents;
- report de budgets de l'entente du Fonds de développement des territoires, pour 1,3 M$;
- transfert de surplus affectés de la Ville au Fonds de dynamisation des rues commerciales pour les sociétés de développement commercial (SDC) de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour 0,9 M$;
- remise des montants reçus pour le partage des actifs des anciens centres locaux de développement et centres de développement économique et communautaire (CLD-CDEC) à des organismes PME-MTL, pour 0,5 M$.

Charges de fonctionnement

L'écart défavorable de 11,7 M$ entre le budget réel et le budget original s'explique principalement par les objets suivants :

Contributions à des organismes

- Augmentation de diverses contributions :
  - 5,8 M$ en provenance de l'entente Imaginer-Réaliser Montréal 2025 et remis à divers organismes;
  - 4,2 M$ liés à des transferts en provenance d'autres postes budgétaires et remis à divers organismes;
  - 2,8 M$ en provenance de charges d'administration imprévues et remis aux organismes suivants : L'Île du savoir, Fusion Jeunesse, Pôle d'excellence québécois en transport terrestre et Institut de l'électrification et des transports intelligents;
  - 1,3 M$ en provenance du Fonds de développement des territoires et remis à divers organismes;

- 0,9 M$ en provenance du Fonds de dynamisation des rues commerciales et remis aux sociétés de développement commercial (SDC) de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;
- 0,5 M$ liés au partage des actifs des anciens centres locaux de développement et centres de développement économique et communautaire (CLD-CDEC) et remis à des organismes PME-MTL;

Autres objets de dépenses

- écart favorable de 6,6 M$, lié à des transferts à d'autres postes budgétaires, y compris les contributions à d'autres organismes;
- écart défavorable de 1,7 M$, en raison de remises plus élevées dans le cadre du PR@M-Industrie.

EAU

La mission du Service de l'eau est d'assurer la maîtrise, la coordination et la cohérence des activités du cycle de l'eau (production et distribution de l'eau potable, collecte et traitement des eaux usées) sous l'angle de l'entretien et de l'extension du réseau, et ce, de manière à développer une organisation de gestion publique de l'eau qui soit performante et perçue comme telle par la population et les usagers de l'agglomération de l'île de Montréal. De plus, le Service de l'eau est responsable du plan d'intervention intégrant le volet voirie afin d'optimiser les interventions nécessaires aux infrastructures de l'eau.

Tableau 39 – Eau
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2015	2016	2017	2017	2017	2017
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	69 411,6	72 812,9	73 365,4	69 582,1	(3 783,3)	69 627,5
Transport et communications	707,7	767,6	634,0	590,7	(43,3)	955,4
Services professionnels	4 757,5	5 067,7	5 949,5	11 028,5	5 079,0	9 769,7
Services techniques et autres	8 274,6	8 643,4	9 914,7	9 682,5	(232,2)	11 113,9
Location, entretien et réparation	14 595,0	11 755,4	14 044,7	21 371,3	7 326,6	18 171,3
Biens durables et non durables	51 505,6	54 719,9	52 788,3	58 144,8	5 356,5	56 811,5
Frais de financement	22 799,6	22 230,1	21 788,5	21 320,0	(468,5)	21 320,0
Remboursement de la dette à long terme	44 719,4	46 903,6	49 545,5	46 581,1	(2 964,4)	46 581,1
Contributions à des organismes	460,5	470,5	1 685,6	422,5	(1 263,1)	1 691,1
Autres objets de dépenses	(1 065,8)	(1 111,3)	(2 441,6)	(11 610,3)	(9 168,7)	(11 414,6)
Total – Charges de fonctionnement	**216 165,7**	**222 259,8**	**227 274,6**	**227 113,2**	**(161,4)**	**224 626,9**

Faits saillants

Les résultats du Service de l'eau pour l'année 2017 ont été marqués par les éléments suivants :

- poursuite des activités et respect du cadre réglementaire dans un contexte de mise à niveau des installations (usines, réseaux, stations de pompage) et des procédés de traitement :
  - suivi constant et rigoureux des activités (attestation du Programme d'excellence en eau potable – PEXEP) dans un contexte de modernisation des usines de production d'eau potable;
  - participation au programme de gestion de la puissance d'Hydro-Québec, permettant des économies;
  - baisse des dosages de rayonnement aux ultraviolets, aux usines de production d'eau potable Atwater et Charles-J.-Des Baillets, avec la même efficacité de traitement, permettant des économies;
  - atteinte de la phase 2 du programme d'excellence en eau potable (volet réseaux d'aqueduc - PEXEP-D);

- installation de plus de 4 000 nouveaux compteurs (2 600 en 2016), pour 14 000 compteurs en exploitation;
- maintien de la cote environnementale à 100 % – station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte;
- optimisation des groupes motopompes et des modes opératoires, permettant des économies à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte;
- valorisation agricole de 14 % des cendres produites;

- entretien optimal des infrastructures de l'eau, d'une valeur de 30,5 G$:
  - réalisation de travaux d'entretien majeurs dans les usines de production d'eau potable (groupe motopompe haute pression – Charles J.-Des Baillets, système de dégrillage – Pierrefonds et Atwater, système d'automatisation – Dorval, groupe électrogène – Pointe-Claire);
  - réalisation de 24 interventions sur les conduites primaires d'aqueduc;
  - augmentation de l'entretien des réseaux secondaires;
  - mise en service du centre de formation (aménagement du centre et formation d'une quarantaine de contremaîtres d'arrondissement);
  - maintien en tout temps des stations de pompage d'eaux usées pendant les inondations printanières;
  - mise à niveau de la station de pompage du lieu d'enfouissement technique;
  - réparation d'urgence du collecteur de la rue Mill;
- augmentation du taux de réalisation des projets d'investissements :
  - planification des projets 2 ans à l'avance :
    - auscultation des conduites primaires et secondaires;
    - plan directeur d'alimentation en eau potable;
    - plan directeur des bassins de drainage;
    - analyse de l'état des usines de production d'eau potable;
- stabilité et respect des objectifs des indicateurs de performance en SST des trois dernières années, à savoir : le taux de fréquence, le taux de gravité, le ratio d'assignation et le taux d'assignation. Cela est le fruit de la prise en charge de la SST à tous les niveaux de gestion. En effet, les comités locaux de SST se réunissent régulièrement. Les gestionnaires de premier niveau tiennent des rencontres SST chaque semaine avec leurs employés et diffusent des capsules d'information selon les besoins. Les gestionnaires de deuxième niveau organisent des rencontres statutaires et s'assurent que les programmes et les encadrements SST sont

appliqués. Le tout en ayant le soutien des conseillers en prévention, qui ont développé une expertise particulière en lien avec les procédés de production, de distribution et de traitement de l'eau;

- harmonisation de la réglementation relative à l'eau :
  - élaboration du règlement harmonisé sur la rétention des eaux pluviales – avancé à 95 %;
  - lancement d'un plan de gestion des débordements des eaux usées.

Principales variations

Budget modifié

L'écart entre le budget original et le budget modifié est de 2,5 M$, en raison principalement de virements faits aux arrondissements afin d'intensifier l'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts.

Charges de fonctionnement

Rémunération et cotisations de l'employeur

- Un écart défavorable de 3,8 M$ est principalement attribuable aux éléments suivants :
  - surévaluation de 2,1 M$ de la prévision de retraite pour le PQMO;
  - sous-évaluation de 1,8 M$ des taux des cotisations de l'employeur aux régimes de retraite courants, plus élevés que les taux budgétaires.

Services professionnels

- Un écart favorable de 5,1 M$ est principalement attribuable aux éléments suivants :
  - économie de 2,4 M$, causée par des contraintes de fermeture et d'ouverture de conduites sur les contrats d'auscultation des conduites primaires d'aqueduc et par une quantité moindre de boues dans les conduites secondaires d'égouts;
  - économie de 1,1 M$, en raison du report de l'octroi de certains contrats de services professionnels;
  - économie de 1,0 M$ sur des dépenses qui ont été capitalisées en fonction de leur nature.

Location, entretien et réparation

- Un écart favorable de 7,3 M$ est principalement attribuable aux éléments suivants :
  - économie de 1,5 M$, attribuable au report en 2018 du programme de réparation ponctuelle d'égouts;

- transfert de 2,3 M$ aux arrondissements, en raison de l'intensification de l'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts;
- économie de 3,4 M$ sur le montant réservé aux interventions pour travaux majeurs et imprévus dans cette famille de dépenses, cette somme ayant été imputée dans d'autres familles de dépenses (contribution à Hydro-Québec et travaux de la rue Mill).

Biens durables et non durables

- Un écart favorable de 5,4 M$ est principalement attribuable aux éléments suivants :

  Électricité

  - économie de 3,4 M$, provenant principalement du crédit de dépenses reçu d'Hydro-Québec pour la participation au programme de puissance, d'un report de l'ozonation en 2018 à l'usine Charles-J.-Des Baillets et en 2019 à l'usine Atwater, ainsi que d'une baisse de l'activité à l'usine de Lachine;

  Pièces et accessoires

  - économie de 0,8 M$, provenant principalement de nouvelles stratégies d'approvisionnement (meilleur taux de roulement et économie d'échelle).

Frais de financement et remboursement de la dette à long terme

- un écart défavorable de 4,4 M$ attribuable à la sous-estimation de la dette de 2017.

Autres objets de dépenses

- Un écart défavorable de 9,2 M$ est principalement attribuable aux éléments suivants :
  - économie anticipée de 10,0 M$, basée sur les historiques passés sans compressions dans les activités, prévue au budget dont les économies réalisées sont imputées dans les diverses familles de dépenses ci-dessus;
  - économie de 1,0 M$, provenant du crédit de dépenses-compteurs et liée à l'augmentation de la cadence d'installation des compteurs dans les institutions, les commerces et les industries.

ENVIRONNEMENT

Le Service de l'environnement oriente ses actions afin d'améliorer la qualité et le cadre de vie des citoyens de l'agglomération de Montréal, en sensibilisant la population aux problématiques environnementales, en assurant la promotion et le contrôle de la qualité du milieu physique, en agissant pour une gestion responsable des matières résiduelles et des ressources sur le territoire et en contrôlant la qualité et l'innocuité des aliments des établissements alimentaires.

Par son expertise, le service assume, auprès des services municipaux, des arrondissements, des villes liées et autres instances, un rôle d'expert en matière de protection de l'environnement et développe, à ce titre, des politiques, des programmes et des plans d'action, le tout dans une perspective de développement durable.

Tableau 40 – Environnement

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2015	2016	2017	2017	2017	2017
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	21 917,8	22 201,7	23 400,2	21 882,9	(1 517,3)	22 140,8
Transport et communications	(74,6)	563,6	395,3	608,6	213,3	494,8
Services professionnels	1 545,8	1 097,7	1 253,2	531,9	(721,3)	2 321,4
Services techniques et autres	108 905,8	103 443,0	103 547,3	107 775,1	4 227,8	106 445,5
Location, entretien et réparation	1 611,9	1 122,0	1 441,5	1 777,6	336,1	1 926,5
Biens durables et non durables	5 161,7	7 208,2	5 076,6	5 556,8	480,2	5 851,1
Contributions à des organismes	100,0	100,0	243,8	107,5	(136,3)	243,8
Autres objets de dépenses	7 001,7	25 098,6	(12 778,5)	(7 427,1)	5 351,4	(8 190,7)
Total – Charges de fonctionnement	**146 170,1**	**160 834,8**	**122 579,4**	**130 813,3**	**8 233,9**	**131 233,2**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2017 ont été marqués par les éléments suivants :

Qualité de l'air

- révision de la réglementation internationale sur la cuisson au bois et des technologies d'épuration existantes, et caractérisation des rejets atmosphériques de 10 établissements (particules et autres contaminants);
- bonification du règlement sur le chauffage au bois, augmentant le nombre de modèles et d'équipements conformes, et lancement d'une nouvelle campagne de sensibilisation par l'envoi d'environ 30 000 courriels aux propriétaires de foyers;
- suivi des travaux et mesure de la qualité de l'air du projet Turcot;
- prise en charge de 1 119 plaintes enregistrées au Contrôle des rejets industriels : 100 % de retour aux plaignants, dont 93 % dans un délai de 24 heures ou moins;

Changements climatiques

- finalisation des documents préliminaires des bilans de mi-parcours des plans de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) pour les activités municipales et la collectivité, et préparation des outils de suivi afin de réaliser le bilan de mi-parcours du plan d'adaptation de l'agglomération de Montréal aux changements climatiques, à l'automne 2018;
- finalisation de la mise à jour des inventaires des émissions de GES des activités municipales ainsi que de la collectivité de l'agglomération de Montréal;
- pilotage du comité de mise en œuvre et gestion de l'équipe de mobilisation « Montréal, sobre en carbone » de Montréal durable, visant à implanter un projet mobilisateur en transport collectif;

Pesticides et lutte intégrée

- établissement d'un portrait complet des lieux d'entreposage et de la gestion des pesticides sur le territoire de Montréal pour mesurer le degré de conformité au règlement municipal ainsi qu'aux lois et règlements fédéraux et provinciaux;
- transmission des commentaires sur le projet de règlement du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) portant sur la modification réglementaire de la Stratégie québécoise des pesticides du gouvernement du Québec;

Qualité de l'eau et du milieu aquatique

- réalisation complète du programme d'échantillonnage de suivi de la qualité du fleuve, en aval de la station d'épuration (programme COURDO). Les résultats sont en cours de validation et seront disponibles au début de l'année 2018;
- vérification des corrections des raccordements inversés effectuées par les arrondissements et les villes liées sur 19 réseaux pluviaux et poursuite du dépistage des raccordements inversés sur 55 réseaux pluviaux susceptibles d'être affectés;
- nouvelles exigences du règlement 2008-47 sur l'assainissement des eaux de la CMM : délivrance de plus de 50 permis et approbations visant l'installation ou l'amélioration de systèmes de traitement d'effluents industriels, prélèvement de 560 échantillons d'effluents industriels afin de s'assurer de leur conformité et analyse de plus de 135 rapports d'échantillonnage d'établissements ayant donné lieu à des lettres-avis pour non-conformité, traitement de 275 plaintes liées à l'assainissement de l'eau et dépôt de 15 poursuites; mise à jour de l'inventaire des industries visées par le règlement;

Matières résiduelles

- révision du processus d'octroi de contrats par l'optimisation et le renouvellement de 6 contrats de collecte-transport touchant 6 arrondissements, pour une économie globale récurrente de près de 1,0 M$ (-20 %). De plus, la modélisation dans les chantiers de gestion par activités (GPA) a été terminée dans les 18 arrondissements visés pour la gestion des matières résiduelles;
- poursuite de la stratégie de collecte et de traitement des matières organiques 2015-2019, qui a été intégrée aux nouveaux contrats octroyés, ajout en 2017 de 93 325 portes (8 logements et moins), soit 76 % de la cible prévue pour la collecte des résidus alimentaires en 2019;
- élaboration en cours du Plan de gestion des matières résiduelles (PDGMR) 2018-2022;
- préparation d'une campagne de sensibilisation et d'une trousse pour la poursuite de l'application des recommandations sur les enjeux et les impacts d'un bannissement des sacs d'emplettes à usage unique des commerces de détail, sur le territoire de Montréal;
- fin de la phase d'incubation pour l'écocentre Dickson, démarches et rencontres en cours pour la détermination d'un futur site dans le secteur ouest;
- poursuite de l'élaboration d'une stratégie pour l'implantation des outils de collecte hors foyer, avec les arrondissements;
- lancement des appels d'offres prévus à la phase 1 pour les 3 centres de traitement des matières organiques;
- octroi du contrat de conception, de construction, d'exploitation et d'entretien du centre de tri de Lachine;
- ouverture au public d'une section du site du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) dans le cadre de sa conversion en grand parc urbain;
- obtention de la certification ISO 14001 pour les activités du CESM;

Gestion des sols

- lancement d'un appel d'offres pour la construction de l'écran d'étanchéité et du système de captage du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles;

Anciennes carrières

- mise en ligne des relevés de méthane de 2016;

Contrôle de la qualité des aliments

- renouvellement de l'entente sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments de la Ville de Montréal, conclue avec le MAPAQ pour l'année 2018, avec une augmentation de la contrepartie financière de 4,1 M$ à 4,7 M$ par année;
- réalisation du mandat prévu à l'entente Ville et MAPAQ pour l'année 2017 :
  - 13 372 inspections (l'objectif annuel de l'entente est de 10 500 inspections);
  - émission de 2 296 avis d'infraction (13 % d'augmentation);
  - dépôt de 940 poursuites (106 % d'augmentation);
  - imposition de 666 640 $ en amendes (14 % d'augmentation);
  - traitement de 2 521 plaintes de citoyens (4 % d'augmentation), dont 92 % des retours aux plaignants sont faits dans les 10 jours;
  - fermeture temporaire de 242 établissements représentant un danger imminent pour la santé (81 % d'augmentation);
  - suspension de 8 permis pour 30 jours (7 en 2016).

Principales variations

Budget modifié

L'écart entre le budget original et le budget modifié est de 0,4 M$ et s'explique par une addition de 0,3 M$ au projet d'entente Turcot entre la Ville et le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour le programme de mesure de la qualité de l'air et de 0,1 M$ pour le programme Climat municipalités.

Charges de fonctionnement

Rémunération et cotisations de l'employeur

- Un écart défavorable de 1,5 M$ est attribuable principalement aux éléments suivants :
  - déficit de 0,8 M$ lié à la rémunération des employés manuels du service qui ont travaillé sur un projet du Service des Grands Parcs, du Verdissement et Mont-Royal dans le cadre du 375e anniversaire de Montréal;
  - objectif de rationalisation non atteint, pour 0,6 M$;
  - sous-évaluation de 0,3 M$ relié aux taux des cotisations de l'employeur aux régimes de retraite courants, plus élevés que les taux budgétaires.

Services professionnels

- Un écart défavorable de 0,7 M$ dû principalement aux éléments suivants :
  - transfert de 1,0 M$ des services techniques pour couvrir les services d'ingénierie au Parc environnemental de la Pointe-Saint-Charles. Ces coûts sont financés à même la réserve du passif environnemental du PEPSC;
  - économie de 0,2 M$, liée à la non-réalisation d'une partie des études requises pour l'implantation du centre de biométhanisation;

Services techniques et autres

- Un écart favorable de 4,2 M$ dû principalement aux éléments suivants :
  - économie de 1,8 M$ liée au facteur d'indexation des coûts de collecte des déchets domestiques et recyclables;
  - économie de 2,2 M$ reliée à la baisse de tonnage des déchets domestiques, ce qui inclut l'impact sur les redevances;
  - transfert de 1,0 M$ aux services professionnels pour couvrir les services d'ingénierie du Parc environnemental de la Pointe-Saint-Charles;
  - écart défavorable de 1,2 M$, lié à la hausse de tonnage pour les résidus alimentaires et mélangés et les CRD;
  - augmentation des coûts de 0,6 M$, en raison des inondations du printemps 2017, remboursés par le gouvernement dans « autres objets de dépense »;

Biens durables et non durables

- Un écart favorable de 0,5 M$ dû principalement aux éléments suivants :
  - report de 2,4 M$, lié au retard de construction de l'usine d'assainissement du lixiviat en raison d'écarts importants entre le coût estimé et les soumissions reçues;
  - écart défavorable de 2,5 M$, associé à l'achat et à la distribution de bacs – pour la collecte de matières organiques et financé par règlement d'emprunt;
  - diminution des coûts de 0,2 M$, pour des forages moins importants que prévu pour les puits de captage de biogaz;
  - économie de 0,2 M$ pour l'usine Biomont en activité depuis le mois de septembre 2017 (4/12 mois);
  - réduction des dépenses de 0,2 M$, reliée aux véhicules automobiles destinés aux activités du Centre environnemental de Saint-Michel qui sont assumées par le Service du matériel roulant et des ateliers.

Autres objets de dépenses

- Un écart favorable de 5,3 M$ attribuable principalement aux éléments suivants :
  - révision favorable de 11,7 M$ de la provision totale du passif environnemental pour le Parc environnemental de la Pointe-Saint-Charles. Cette baisse est principalement attribuable à la confirmation d'une subvention du programme Revi-Sols;
  - hausse de 3,8 M$, liée à la provision totale du passif environnemental des autres sites contaminés, à la suite de l'ajout de terrains en 2017 (un terrain privé et 391 terrains publics);
  - révision favorable de 0,9 M$ de la provision totale du passif environnemental pour le Centre environnemental de Saint-Michel, principalement en raison de dépenses en biens non durables et en entretien moindres que le budget prévu;
  - utilisation moindre que prévu de la réserve pour fermeture et post-fermeture du CESM, principalement attribuable au retard de construction de l'usine d'assainissement du lixiviat et à des dépenses moindres en biens non durables et entretien, pour 3,9 M$;
  - remboursement de 0,6 M$, lié aux dépenses additionnelles entraînées par les inondations du printemps 2017.

INFRASTRUCTURES, VOIRIE ET TRANSPORTS

La mission du Service est de protéger, maintenir, aménager et développer le réseau de rues artérielles de Montréal et l'ensemble de ses infrastructures urbaines.

Tableau 41 – Infrastructures, voirie et transports

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2015	2016	2017	2017	2017	2017
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	19 359,8	27 618,6	35 232,6	33 218,0	(2 014,6)	34 301,0
Transport et communications	1 192,0	1 261,8	1 514,0	1 105,5	(408,5)	1 944,0
Services professionnels	4 206,0	5 726,1	8 521,6	5 814,0	(2 707,6)	11 436,9
Services techniques et autres	2 196,0	4 115,5	4 326,5	2 967,7	(1 358,8)	4 965,1
Location, entretien et réparation	14 712,7	16 234,2	12 499,4	14 815,5	2 316,1	12 820,4
Biens durables et non durables	5 315,5	6 174,4	8 279,7	8 962,2	682,5	8 665,4
Contributions à des organismes	459,3	7 341,4	8 362,5	6 505,6	(1 856,9)	7 100,1
Autres objets de dépenses	6 065,1	-	-	(5 000,0)	(5 000,0)	(5 000,0)
Total – Charges de fonctionnement	**53 506,4**	**68 472,0**	**78 736,3**	**68 388,5**	**(10 347,8)**	**76 232,9**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2017 ont été marqués par les éléments suivants :

- bonification du suivi de la performance de sa stratégie d'investissement, en raison de nouvelles auscultations et de nouveaux relevés de la capacité structurale des chaussées;
- bonification des travaux mineurs sur les infrastructures : nids-de-poule, scellement des fissures, ajustements de services, réfection, entretien et inspection de structures et d'ouvrages d'art, pour atteindre 6,0 M$;
- renforcement de la planification et de l'encadrement de la réalisation des travaux par un rapatriement de la gestion des consentements municipaux octroyés aux réseaux techniques urbains (RTU);
- continuation du déploiement d'activités opérationnelles, y compris au Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU, horaire de 24 heures sur 24);
- poursuite de la prise en charge des activités de BIXI Montréal et des investissements dans les équipements se traduisant, entre autres, par une augmentation de 18 % des déplacements en vélo BIXI par rapport à l'année dernière.

Principales variations

Budget modifié

Le service a reçu des budgets additionnels, au cours de l'année 2017, qui ont occasionné un écart de 7,8 M$ entre le budget original et le budget modifié, principalement pour les éléments suivants :

- réalisation d'études, d'expertises et d'avant-projets préliminaires soutenant les divers projets d'investissements (prolongement du boulevard Langelier, recouvrement de l'autoroute Ville-Marie, Plaza St-Hubert), pour 3,2 M$;
- projets en partenariat (SRB Pie-IX, secteurs Gadbois et Cabot, pont Rockland, appareils de contrôle automatisé), pour 1,5 M$;
- accompagnement du projet du Réseau express métropolitain, pour 1,0 M$;
- projet de la rue Sainte-Catherine, pour 0,6 M$;
- projet de mise aux normes des feux de circulation, pour 0,6 M$;
- station robotisée et levée d'arpentage, pour 0,5 M$.

Charges de fonctionnement

La variation défavorable de 10,3 M$ entre le budget original et le réel de 2017 est essentiellement attribuable aux objets suivants :

Rémunération

- écart défavorable de 2,0 M$, principalement attribuable aux ressources réservées aux projets du Programme triennal d'immobilisations qui sont imputées au budget de fonctionnement;

Services professionnels et techniques

- écart défavorable de 4,1 M$, attribuable à des budgets additionnels reçus pour la réalisation d'études, d'expertises et d'avant-projets préliminaires soutenant les divers projets d'investissements;

Contributions à des organismes

- écart défavorable de 1,9 M$, lié à une contribution à coût nul à BIXI-MTL, pour 1,4 M$, et à d'autres contributions, pour 0,5 M$;

Autres objets de dépenses

- écart défavorable de 5,0 M$, lié à la contrainte budgétaire non respectée.

De plus, des économies de l'ordre de 2,7 M$ ont été générées sur les activités d'entretiens, d'aménagement de rues piétonnes et de redevances et autres.

MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Le Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) a pour mission d'améliorer la qualité du cadre de vie des Montréalais, tout en stimulant la création de richesses collectives. À cette fin, le SMVT fournit aux arrondissements et à la Direction générale l'encadrement et le soutien en planification du développement du territoire qui répondent aux enjeux d'aménagement urbain, d'habitation et de mobilité.

Tableau 42 – Mise en valeur du territoire
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2015	2016	2017	2017	2017	2017
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	16 174,4	17 084,7	17 124,7	17 403,1	278,4	17 436,2
Transport et communications	629,3	483,0	264,8	406,9	142,1	531,2
Services professionnels	1 355,0	1 310,9	1 541,6	5 515,6	3 974,0	4 584,4
Services techniques et autres	357,5	355,8	329,6	230,3	(99,3)	578,2
Location, entretien et réparation	2 525,1	2 609,3	2 383,7	2 487,1	103,4	2 590,4
Biens durables et non durables	111,1	148,7	168,2	228,1	59,9	312,9
Contributions à des organismes	1 223,3	17 117,0	1 214,4	-	(1 214,4)	1 529,8
Autres objets de dépenses	35 350,6	24 430,1	20 873,7	34 437,1	13 563,4	33 178,2
Total – Charges de fonctionnement	**57 726,3**	**63 539,5**	**43 900,7**	**60 708,2**	**16 807,5**	**60 741,3**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2017 ont été marqués par les éléments suivants :

Urbanisme

- adoption du Plan d'action Centre-ville et du PPU Assomption-Nord;
- adoption du Règlement municipal pour la contribution aux fins de parcs dans les projets de redéveloppement immobilier;
- lancement du concours d'aménagement de la place des Montréalaises;
- adoption du Plan d'action en patrimoine 2017-2022;
- acquisition du site des Religieuses hospitalières de Saint-Joseph;
- réalisation du premier projet pilote d'aménagement à « usages transitoires » (TOD en anglais, pour *Transit Oriented Development*);
- coordination de la création d'une agence du stationnement;
- coordination de la Stratégie d'électrification des transports, y compris la planification de l'installation de 250 bornes de recharge sur rue;
- réalisation du diagnostic du Plan de transport 2008;

Habitation

- négociation avec la Société d'habitation du Québec (SHQ) de l'Entente pour le transfert des budgets et de la responsabilité en habitation;
- élaboration du nouveau programme AccèsLogis Montréal et consolidation de l'équipe en vue d'une accélération de la livraison des projets;
- réalisation de 1 080 inspections en salubrité dans les bâtiments présentant les plus lourds déficits d'entretien, soit une moyenne de plus de 150 inspections par inspecteur;
- conclusion de 15 nouvelles ententes d'inclusion, pour un potentiel d'environ 900 logements communautaires et 700 logements abordables;
- rénovation de 820 logements et adaptation de 144 logements pour personnes handicapées;
- réalisation du diagnostic de l'état des coopératives issues des anciens programmes fédéraux, à Montréal-Nord, et enquête auprès des occupants.

Principales variations

Charges de fonctionnement

La variation favorable de 16,8 M$ est principalement attribuable aux objets suivants :

Services professionnels

- écart favorable de 4,0 M$, attribuable au budget d'honoraires professionnels non utilisé, pour 3,0 M$, et à un volume moindre de dossiers admissibles à l'entente conclue avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ), en soutien à la mise en œuvre du Plan d'action en patrimoine, pour 1,0 M$;

Contributions à des organismes

- écart défavorable de 1,2 M$, qui découle des contributions accordées en aide aux ménages sans logis et en soutien aux rénovations patrimoniales, dans le cadre de l'entente MCCQ;

Autres objets de dépenses

- écart favorable de 13,6 M$, attribuable à la difficulté de finaliser les projets inscrits au programme AccèsLogis et à un volume moindre de demandes pour les programmes de subventions suivants : programme Rénovation Québec (PRQ), entente MCCQ, Programme d'amélioration des maisons d'hébergement et Programme d'accession à la propriété.

Activités de fonctionnement – Analyse des résultats

2017

Analyse des charges par secteurs d'activités

Qualité de vie



Photo : Denis Labine

1347592

QUALITÉ DE VIE

Tableau 43 – Qualité de vie

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2015	2016	2017	2017	2017	2017
Qualité de vie						
Culture	53 695,6	55 771,4	93 980,0	47 180,5	(46 799,5)	49 887,5
Diversité sociale et sports	44 711,2	45 112,4	49 124,5	49 529,6	405,1	52 613,5
Espace pour la vie	69 159,6	70 819,7	70 841,0	68 987,7	(1 853,3)	69 740,7
Grands parcs, verdissement et mont Royal	23 511,4	29 344,0	31 572,1	25 461,3	(6 110,8)	26 201,6
Total – Qualité de vie	**191 077,8**	**201 047,5**	**245 517,6**	**191 159,1**	**(54 358,5)**	**198 443,3**

CULTURE

Le Service de la culture a pour mission de consolider, de développer et d'accroître le rayonnement de Montréal comme métropole culturelle, de poser des actions structurantes pour le développement et la consolidation des milieux culturels et créatifs, de fournir une expertise professionnelle à la Direction générale, aux arrondissements et aux services municipaux et d'agir à titre de répondant municipal face aux milieux culturels, aux partenaires publics et privés ainsi qu'au grand public en matière de culture.

De manière plus spécifique, l'action du service a pour but de développer ou de mettre en valeur le réseau des bibliothèques, le réseau municipal de diffusion culturelle (Accès culture), les équipements, espaces et quartiers culturels, l'art public, le patrimoine artistique et le patrimoine immatériel, le loisir et la pratique artistique amateur, les festivals et événements culturels, les événements publics, l'industrie cinématographique et télévisuelle, ainsi que les industries culturelles et créatives.

Tableau 44 – Culture
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2015	2016	2017	2017	2017	2017
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	14 727,1	14 836,2	15 302,7	14 968,0	(334,7)	14 600,0
Transport et communications	470,4	247,3	283,5	208,7	(74,8)	315,7
Services professionnels	1 827,3	1 420,8	2 251,8	3 418,3	1 166,5	3 729,3
Services techniques et autres	2 726,9	5 414,3	5 120,1	3 604,5	(1 515,6)	4 317,9
Location, entretien et réparation	1 990,2	2 082,5	2 129,6	2 485,1	355,5	2 419,7
Biens durables et non durables	4 864,5	5 509,6	5 160,8	5 147,0	(13,8)	5 258,0
Contributions à des organismes	26 852,0	26 055,9	63 488,2	16 813,9	(46 674,3)	18 713,9
Autres objets de dépenses	237,2	204,8	243,3	535,0	291,7	533,0
Total – Charges de fonctionnement	**53 695,6**	**55 771,4**	**93 980,0**	**47 180,5**	**(46 799,5)**	**49 887,5**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2017 ont été marqués par les éléments suivants :

- début des travaux d'aménagement de l'esplanade Clark – pôle Place des Arts;
- inauguration du projet *KM*^{3} et acquisition de trois œuvres permanentes pour le Parterre, la rue Émery et la place de la Paix, et de 20 œuvres temporaires pour l'ensemble du Quartier des spectacles;
- poursuite du déploiement du Centre de services partagés des bibliothèques;
- poursuite de l'octroi de contrats de construction et lancement de concours d'architecture pour des projets de bibliothèques dans le cadre du Programme de rénovation, d'aménagement et de construction (RAC) de bibliothèques;

- poursuite du projet de renouvellement des expositions permanentes du musée Pointe-à-Callière et finalisation de la phase 2 (fort Ville-Marie);
- soutien aux projets de maintien d'installations culturelles montréalaises;
- mise en place du Programme de subvention de mise à niveau numérique des salles de spectacle privées;
- restauration, inauguration et lancement de concours d'œuvres d'art public et réalisation de murales.

Principales variations

Budget modifié

L'écart entre le budget original et le budget modifié s'explique par un budget additionnel de dépenses de 2,7 M$ pour l'octroi de soutien financier à des organismes culturels, pour la tenue de la course de formule E, ainsi que pour l'ajout de ressources et la réalisation d'études non capitalisables dans le cadre du programme RAC.

Charges de fonctionnement

Il y a un écart défavorable de 46,8 M$ entre le budget original et le réel. Toutefois, ce montant inclut 49,1 M$ de dépenses non capitalisables financées par emprunt en lien avec le musée Pointe-à-Callière, la bibliothèque Saint-Sulpice et l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

L'écart entre le budget original et les dépenses réelles est attribuable aux éléments suivants :

Services professionnels

- écart favorable de 1,1 M$ s'expliquant ainsi :
  - report en 2018 de 1,5 M$ pour le projet d'harmonisation des cotes des bibliothèques (système de référence);
  - dépenses de 0,4 M$ pour l'étude de projets liés à l'Entente sur le développement culturel de Montréal et des études non capitalisables pour le programme RAC;

Services techniques et autres

- écart défavorable de 1,5 M$ s'expliquant ainsi :
  - dépenses supplémentaires de 0,8 M$ pour la tenue de la Formule E et de 0,7 M$ pour l'Entente sur le développement culturel de Montréal;

Contributions à des organismes

- écart défavorable de 46,7 M$ s'expliquant ainsi :
  - contributions de 21,1 M$ au Musée Pointe-à-Callière financées par emprunt (phases 2 et 3, et renouvellement des expositions permanentes);
  - contribution financière de 23,3 M$ à différents projets de l'Entente sur le développement culturel de Montréal (soit 15,0 M$ pour le projet de la bibliothèque Saint-Sulpice, 6,3 M$ pour divers organismes et 2,0 M$ pour la restauration des façades de la Maison du Festival Rio Tinto Alcan);
  - contribution financière de 2,3 M$ à divers organismes culturels.

DIVERSITÉ SOCIALE ET SPORTS

La mission du Service de la diversité sociale et des sports est de contribuer à l'épanouissement de l'humain dans la ville, tant dans ses dimensions individuelles que collectives.

Le service vise également à offrir à chacun la possibilité de découvrir, de développer, d'atteindre et de maintenir son plein potentiel pour être en mesure de partager et de valoriser un mieux-être et un mieux-vivre pour tous et d'y participer de manière active.

Tableau 45 – Diversité sociale et sports
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2015	2016	2017	2017	2017	2017
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	11 884,5	12 530,1	12 821,1	12 158,8	(662,3)	12 198,5
Transport et communications	212,0	219,7	239,4	151,6	(87,8)	280,3
Services professionnels	603,8	765,8	839,2	281,1	(558,1)	958,1
Services techniques et autres	2 061,2	2 692,6	3 951,8	3 865,7	(86,1)	3 870,4
Location, entretien et réparation	3 971,7	3 591,0	3 567,3	4 102,8	535,5	4 508,6
Biens durables et non durables	2 250,7	2 278,0	2 447,3	2 134,7	(312,6)	2 294,8
Contributions à des organismes	22 667,5	23 036,0	25 311,1	26 834,9	1 523,8	28 502,8
Autres objets de dépenses	1 059,8	(0,8)	(52,7)	-	52,7	-
Total – Charges de fonctionnement	**44 711,2**	**45 112,4**	**49 124,5**	**49 529,6**	**405,1**	**52 613,5**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2017 ont été marqués par les éléments suivants :

- offre variée d'activités destinées aux citoyens, aux complexes sportifs Claude-Robillard et Marie-Victorin, au Stade de soccer de Montréal, dans les arénas Michel-Normandin et Maurice-Richard, ainsi qu'au TAZ;
- élaboration du Plan directeur du sport et du plein air urbain (document de consultation);
- mise en œuvre de la Stratégie montréalaise en matière d'événements sportifs avec les partenaires en événements sportifs et soutien à 55 événements, pour 0,5 M$, dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure;
- mise en œuvre du Plan d'action montréalais en itinérance - Parce que la rue est une impasse et soutien à 68 projets; consultation des personnes itinérantes par le protecteur et mise en place d'une stratégie de cohabitation sociale dans le cadre du 375e anniversaire de Montréal;
- adoption de la Politique de développement social - Montréal de tous les possibles! ;

- soutien à plus de 400 projets au sein de l'agglomération visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, au moyen d'une entente de 9,0 M$ conclue avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS);
- mise en œuvre du premier Plan d'action annuel issu de la Politique de l'enfant;
- tenue du Sommet #JEUNESSE375MTL et élaboration du Plan d'action montréalais pour jeunes 2018-2020;
- mise en œuvre du Plan d'action en accessibilité universelle (AU) et adoption par le conseil municipal du Bilan de 2016 des réalisations en AU;
- reconnaissance de 19 Bâtisseuses de la cité, issues de chaque arrondissement, et d'une grande Montréalaise, issue des peuples autochtones.

Principales variations

Budget modifié

L'écart de 3,1 M$ entre le budget original et le budget modifié s'explique par un budget additionnel de dépenses pour la Société du parc Jean-Drapeau, pour du soutien financier à la tenue d'événements sportifs d'envergure, ainsi que pour le report d'un budget de dépenses et de revenus lié à diverses ententes gouvernementales.

Charges de fonctionnement

Rémunération et cotisations de l'employeur

- Écart défavorable de 0,7 M$, relié à la provision PQMO, à la gestion des postes vacants et à un écart associé aux taux des cotisations de l'employeur aux régimes de retraite courants, plus élevés que les taux budgétaires.

Services professionnels

- Écart défavorable de 0,6 M$, qui s'explique par l'octroi de budgets additionnels courants et reportés des années antérieures ainsi que par des virements internes à d'autres familles de dépenses pour le projet d'accessibilité universelle et pour le projet #JEUNESSE375MTL.

Location, entretien et réparation

- Écart favorable de 0,5 M$, lié à des économies de loyer à la Diversité sociale, à des virements internes vers d'autres familles de dépenses et à la non-réalisation de l'anneau de glace.

Contributions à des organismes

- Écart favorable de 1,5 M$, relié à la combinaison d'économies de 2,6 M$, réalisées dans le cadre de programmes relatifs à la Politique de l'enfant, de dépenses additionnelles de 0,5 M$, à la suite de l'octroi de budgets supplémentaires dans le cadre de projets consécutifs à des ententes gouvernementales et de dépenses de 0,6 M$, pour des événements sportifs et des projets de diversité sociale.

ESPACE POUR LA VIE

Par ses actions de diffusion, de conservation, de recherche et d'éducation, Espace pour la vie accompagne l'humain pour mieux vivre la nature. Ensemble, le Biodôme, le Jardin botanique, l'Insectarium et le Planétarium Rio Tinto Alcan forment le plus grand complexe muséal en sciences de la nature au Canada – un important pôle de biodiversité actif et ouvert sur le monde, en milieu urbain.

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2017 ont été marqués par les éléments suivants :

- année record pour les recettes et la fréquentation : près de 2,2 millions de personnes ont visité les institutions d'Espace pour la vie, élevant les recettes provenant des droits d'entrée et de la commercialisation (boutiques et restaurants) à un total de 26,2 M$;
- programmation célébrant, en cette année du 375e anniversaire de Montréal, la nature et le vivant sous le thème « Vive la vie! ». Parmi les événements phares de l'année, notons le succès de *Jardins de lumière* et de l'Halloween, attirant à eux seuls plus de 320 000 visiteurs. *Papillons en liberté*, *Les Arts s'invitent au Jardin*, *Monumental Dougherty*, *Aventure tropicale*, *Kyma*, *Mira la petite étoile* et *Croque-insectes* témoignent également de la diversité et de la richesse de l'offre des quatre institutions;
- réalisation d'un sondage pendant *Jardins de lumière* révélant un taux de satisfaction de 97 % à l'égard de l'expérience de visite;
- tête-à-tête avec les chercheurs, blogues, vidéos, conférences et publications : autant de moyens mis en œuvre pour accroître le rayonnement et la mise en valeur des collections et des contenus scientifiques, notamment dans le domaine en plein essor des phytotechnologies;
- 116 certifications pour le programme Mon Jardin Espace pour la vie, qui a continué d'encourager les citoyens à verdir leur milieu de vie, à la faveur d'un véritable mouvement lancé par Espace pour la vie pour la protection de la biodiversité;
- Montréal, première Ville amie des monarques au Québec (juin 2017) : un engagement manifeste pour la protection de la biodiversité. Le programme Mission monarque, un programme de science participative piloté par l'Insectarium, a poursuivi sa croissance, effectuant un premier blitz international, en collaboration avec les États-Unis et le Mexique.

Tableau 46 – Espace pour la vie – Charges de fonctionnement

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2015	2016	2017	2017	2017	2017
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	34 292,0	35 671,8	35 698,1	35 011,9	(686,2)	35 132,8
Transport et communications	1 774,7	1 979,1	2 030,1	885,7	(1 144,4)	2 056,1
Services professionnels	1 431,4	1 502,5	1 478,2	730,9	(747,3)	1 504,1
Services techniques et autres	9 607,4	9 645,5	9 343,7	11 166,2	1 822,5	9 173,4
Location, entretien et réparation	3 180,3	3 126,3	2 848,1	2 841,9	(6,2)	2 850,2
Biens durables et non durables	8 018,5	8 088,5	8 239,8	7 080,8	(1 159,0)	7 750,7
Frais de financement	4 776,6	4 751,2	4 939,6	4 920,0	(19,6)	4 920,0
Remboursement de la dette à long terme	5 130,6	5 706,7	5 918,4	6 005,3	86,9	6 005,3
Contributions à des organismes	948,1	348,1	345,0	345,0	-	348,1
Total – Charges de fonctionnement	**69 159,6**	**70 819,7**	**70 841,0**	**68 987,7**	**(1 853,3)**	**69 740,7**

Principales variations

Budget modifié

L'augmentation de 0,8 M$ entre le budget original et le budget modifié s'explique principalement par les éléments suivants : des contributions financières diverses, pour 0,3 M$, des coûts additionnels liés aux contrats d'échanges de services avec des partenaires, pour 0,2 M$ et un budget additionnel de dépenses pour l'acquisition de marchandises à des fins de revente, pour 0,2 M$.

Charges de fonctionnement

L'écart défavorable de 1,9 M$ est principalement attribuable aux éléments suivants :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart défavorable de 0,7 M$, principalement attribuable à une combinaison des éléments suivants :
  - écart favorable de charges sociales associées aux régimes de retraite de 1,1 M$;
  - écarts défavorables totalisant 1,6 M$, notamment :
    - 0,6 M$ en raison de départs à la retraite qui n'ont pas eu lieu comme anticipé;
    - 0,4 M$ liés aux taux des cotisations de l'employeur aux régimes de retraite courants, plus élevés que les taux prévus;

- économies anticipées sur des postes vacants non réalisées et collisions sur postes (c.-à-d. 2 personnes sur le même poste en même temps), pour 0,3 M$;
- dépassement des charges de rémunération dans le secteur de la restauration, pour 0,3 M$, en raison d'un nombre d'embauches temporaires plus élevé pour faire face à l'afflux de visiteurs;

Transport et communications

- écarts défavorables de 0,9 M$ en programmation d'événements et d'expositions et de 0,2 M$ en budget additionnel de dépenses;

Services professionnels

- écart défavorable de 0,7 M$ en programmation d'événements et d'expositions;

Services techniques et autres

- écart favorable de 1,8 M$ pour financer les activités au programme d'événements et d'expositions;

Biens durables et non durables

- écarts défavorables : de 0,4 M$ attribuable à la contrainte liée à l'historique des dépenses, de 0,3 M$ en budget additionnel de dépenses et de 0,2 M$ en programmation d'événements et d'expositions.

Tableau 47 – Espace pour la vie – Revenus
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2015	2016	2017	2017	2017	2017
Revenus						
Transferts	346,9	213,4	297,7	-	(297,7)	256,3
Services rendus	21 779,5	23 381,3	25 902,7	20 985,8	(4 916,9)	21 482,0
Total – Revenus	**22 126,4**	**23 594,7**	**26 200,4**	**20 985,8**	**(5 214,6)**	**21 738,3**

Principales variations

Budget modifié

L'augmentation de 0,8 M$ entre le budget original et le budget modifié s'explique principalement par les éléments suivants : des contributions financières diverses, pour 0,3 M$, des coûts additionnels liés aux contrats d'échanges de services avec partenaires, pour 0,2 M$ et un budget additionnel de dépenses pour l'acquisition de marchandises à des fins de revente, pour 0,2 M$.

Revenus

L'écart favorable de 5,2 M$ est principalement attribuable aux éléments suivants :

Transferts

- écart favorable de 0,3 M$, attribuable aux subventions reçues;

Services rendus

- écart favorable de 4,9 M$, principalement attribuable au fait que 345 000 visiteurs de plus que prévu ont été accueillis dans les installations d'Espace pour la vie.

GRANDS PARCS, VERDISSEMENT ET MONT ROYAL

En tant qu'acteur majeur de la qualité de vie des Montréalais, le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal a pour mission de protéger et de mettre en valeur les parcs, la forêt urbaine et tous les autres espaces qui enrichissent le patrimoine culturel et naturel.

Tableau 48 – Grands parcs, verdissement et mont Royal

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2015	2016	2017	2017	2017	2017
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	9 967,2	11 608,9	12 179,0	10 802,4	(1 376,6)	10 864,5
Transport et communications	432,4	297,7	179,5	142,6	(36,9)	310,1
Services professionnels	1 036,6	1 356,5	8 016,5	1 185,5	(6 831,0)	1 899,7
Services techniques et autres	3 145,9	5 445,9	3 758,6	8 420,1	4 661,5	4 661,7
Location, entretien et réparation	3 039,7	3 035,7	2 955,5	3 344,0	388,5	3 495,9
Biens durables et non durables	4 873,7	6 172,9	3 728,0	889,7	(2 838,3)	4 323,9
Contributions à des organismes	971,1	1 381,6	705,9	632,2	(73,7)	601,0
Autres objets de dépenses	44,8	44,8	49,1	44,8	(4,3)	44,8
Total – Charges de fonctionnement	**23 511,4**	**29 344,0**	**31 572,1**	**25 461,3**	**(6 110,8)**	**26 201,6**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2017 ont été marqués par les éléments suivants :

- réalisation des projets de legs du 375e anniversaire de Montréal : la promenade urbaine Fleuve-Montagne, l'inauguration de larges sections du parc Frédéric-Back, les Escales découvertes et le réaménagement de la place Vauquelin;
- réalisation de 17 projets de reconstruction ou de réfection dans le réseau des grands parcs;
- réalisation de 9 projets d'aménagement ou de réaménagement dans le réseau des grands parcs;
- réalisation de 13 dossiers prioritaires de planification dans le réseau des grands parcs;
- réalisation du plan de la Forêt urbaine 2017 en quatre champs d'intervention (lutte contre l'agrile du frêne en terrains publics, lutte contre l'agrile du frêne en terrains privés, plantation d'arbres en terrains publics et plantation d'arbres en terrains privés);
- réalisation de projets de protection et de mise en valeur des milieux naturels dans les 10 écoterritoires;
- réalisation d'une étude de segmentation de la clientèle des parcs;
- développement et mise en œuvre du programme d'activités dans les parcs-nature.

Principales variations

Budget modifié

L'écart de 0,7 M$ entre le budget original et le budget modifié s'explique par le report de crédits reliés à certaines ententes.

Charges de fonctionnement

L'écart défavorable de 6,1 M$ s'explique par les éléments suivants :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart défavorable de 1,4 M$:
  - écart de 0,5 M$, relié aux taux des cotisations de l'employeur aux régimes de retraite courants, plus élevés que les taux budgétaires;
  - écart de 0,3 M$, attribuable au nombre de départs à la retraite, moindre que budgétisé;
  - écart de 0,3 M$, attribuable au nombre de postes vacants moins élevé que budgétisé;
  - écart de 0,1 M$, attribuable à la rémunération d'employés dont les postes n'avaient pas été prévus au budget;
  - écart de 0,2 M$ attribuable à la rémunération liée à l'entretien et à l'exploitation des parcs-nature;

Services professionnels

- écart défavorable de 6,8 M$:
  - dépenses non capitalisables de 7,1 M$, dont 5,6 M$ reliées au Plan de gestion de la forêt urbaine et 1,5 M$ au programme Escales découvertes du Mont- Royal (1,5 M$);
  - économie de 0,3 M$ sur des études non réalisées;

Services techniques

- écart favorable de 4,7 M$:
  - économie de 4,0 M$ pour le Plan de gestion de la forêt urbaine et le Bureau du parc Frédéric-Back, concernant des sommes payées dans les autres catégories de dépenses, et économie de 0,7 M$ en raison de retards dans la réalisation des contrats;

Biens durables et non durables

- écart défavorable de 2,8 M$:
  - dépenses de 2,3 M$ pour l'achat de l'insecticide nécessaire à la lutte contre l'agrile du frêne et dépenses de 0,2 M$ en biens durables, compensées par un virement budgétaire interne;
  - dépenses additionnelles de 0,3 M$ reliées à des aménagements paysagers effectués dans le cadre du plan de la Forêt urbaine et compensées par un revenu additionnel.

Activités de fonctionnement – Analyse des résultats

2017

Analyse des charges par secteurs d'activités

Concertation des arrondissements



CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS

La mission du Service de la concertation des arrondissements est d'assurer aux arrondissements et aux services centraux le pilotage de projets corporatifs et d'activités de soutien aux opérations, par des approches de concertation et de services-conseils.

Tableau 49 – Concertation des arrondissements

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2015	2016	2017	2017	2017	2017
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	7 675,2	9 281,2	10 073,4	10 876,6	803,2	10 876,6
Transport et communications	198,6	6,0	170,3	218,7	48,4	224,3
Services professionnels	333,8	560,7	362,9	657,1	294,2	606,4
Services techniques et autres	67 018,5	81 919,9	88 520,6	69 907,4	(18 613,2)	76 769,2
Location, entretien et réparation	3 321,5	3 248,2	3 622,8	3 835,7	212,9	3 645,5
Biens durables et non durables	633,8	684,8	452,3	1 258,0	805,7	578,4
Contributions à des organismes	696,8	522,4	333,9	300,0	(33,9)	355,0
Autres objets de dépenses	-	(27,6)	-	(4 000,0)	(4 000,0)	(4 000,0)
Total – Charges de fonctionnement	**79 878,2**	**96 195,6**	**103 536,2**	**83 053,5**	**(20 482,7)**	**89 055,4**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2017 ont été marqués par les éléments suivants :

Déneigement

- renouvellement des contrats de déneigement et des ententes de transport de la neige pour la saison 2017-2018, conclus avant la fin du mois de septembre;
- recommandations sur les normes d'aménagement et de déneigement du réseau cyclable hivernal;
- mise en œuvre de recommandations pour améliorer la situation du stationnement en période de chargement de la neige;

Pilotage des systèmes et applications des arrondissements

- prise en charge du pilotage de 7 systèmes technologiques prioritaires : Gestion des demandes des clients (GDC), Gestion des demandes des travaux (GDT), Gestion des demandes des travaux mobile (GDT Mobile), Avis d'alerte, Permis animalier, Planif-Neige et SIT-Neige;
- recensement et appréciation de plus de 50 systèmes informationnels en arrondissement;

Propreté

- poursuite du programme intensif de propreté dans 4 arrondissements centraux et maintien du soutien à certaines activités de propreté dans les autres arrondissements;

Cuisine de rue

- mise en œuvre et suivi de la nouvelle entente avec l'Association des restaurateurs de cuisine de rue du Québec (OBNL) pour la gestion du calendrier de cuisine de rue;
- adaptation de certains aspects du règlement régissant la cuisine de rue à la nouvelle entente pour la gestion du calendrier;

Centre de services animaliers municipal (CSAM)

- suivi des étapes préliminaires de la construction du centre auprès du Service de la gestion et planification immobilière et poursuite des analyses pour élaborer le modèle d'affaires du nouveau centre;

Patrouille animale

- poursuite de la mise en application de la nouvelle réglementation sur le contrôle des animaux, notamment par les activités de patrouille animale en soutien aux arrondissements.

Expertise et soutien 311 et unité d'intervention rapide et prioritaire (UIRP)

- création d'une direction centre de services 311 et actions préliminaires de mise en place d'un nouveau modèle de gestion.

Principales variations

Budget modifié

L'écart de 6,0 M$ entre le budget original et le budget modifié a servi à couvrir en partie les coûts supplémentaires de chargement et de transport de neige liés aux différents niveaux de précipitations budgétés.

Charges de fonctionnement

L'écart défavorable de 20,5 M$ entre le réel et le budget original s'explique par les éléments suivants :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart favorable de 0,8 M$, lié aux économies générées par les écarts salariaux et par les postes vacants pourvus;

Services techniques et autres

- écart défavorable de 18,6 M$, relié aux coûts des contrats d'enlèvement, de transport et d'élimination de la neige.

Biens durables et non durables

- écart favorable de 0,8 M$, associé aux budgets transférés aux services techniques pour couvrir une partie des coûts supplémentaires des contrats d'enlèvement, de transport et d'élimination de la neige.

Autres objets de dépenses

- écart défavorable de 4,0 M$, lié à l'objectif de rationalisation des dépenses non atteint;

Activités de fonctionnement – Analyse des résultats

2017

Analyse des charges par secteurs d'activités

Arrondissements

L'île de Montréal et sa population

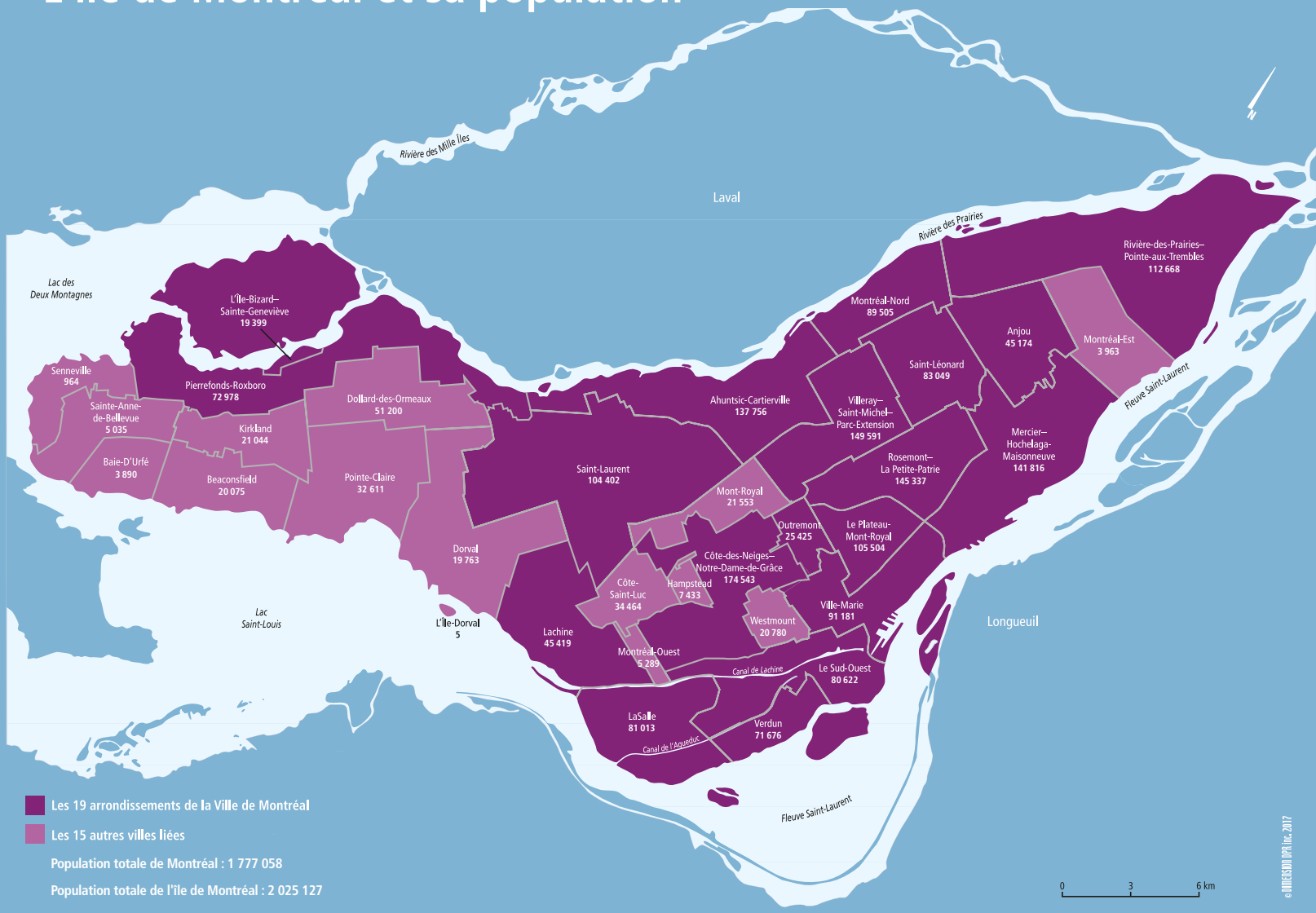

Les 19 arrondissements de la Ville de Montréal

Les 15 autres villes liées

Population totale de Montréal : 1 777 058

Population totale de l'île de Montréal : 2 025 127

© DIMENSION DPR inc. 2017

ARRONDISSEMENTS

Les arrondissements ont généré un surplus de 52,3 M$, sur un budget total de dépenses de fonctionnement de 861,6 M$.

Tableau 50 – Sommaire des arrondissements
(en milliers de dollars)

	Réel 2017					Réel 2016
	Revenus	Charges[1]	Affectations	Ajustements corporatifs	Excédent	Excédent
Arrondissements						
Ahuntsic-Cartierville	54 839,9	54 342,1	805,6	1 552,5	2 855,9	3 916,8
Anjou	24 229,8	26 031,3	1 952,0	418,6	569,1	2 086,2
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	64 217,8	64 413,8	2 232,6	980,5	3 017,1	5 084,6
Lachine	29 509,4	29 866,0	251,6	226,9	121,9	1 291,4
LaSalle	37 484,9	36 602,2	(46,7)	1 313,4	2 149,4	3 889,8
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	10 131,5	10 222,9	96,0	(502,1)	(497,5)	372,4
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	61 081,9	62 263,0	2 623,1	1 969,3	3 411,3	2 372,7
Montréal-Nord	39 905,0	38 422,6	(75,9)	1 294,9	2 701,4	4 550,1
Outremont	13 189,4	14 991,3	1 809,3	(175,4)	(168,0)	2 832,8
Pierrefonds-Roxboro	29 032,7	31 298,1	2 267,5	1 129,5	1 131,6	1 397,6
Plateau-Mont-Royal	55 367,0	55 895,6	1 498,8	1 969,4	2 939,6	917,2
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	55 644,5	55 277,8	578,4	2 403,5	3 348,6	7 639,0
Rosemont–La Petite-Patrie	58 666,1	61 681,8	2 970,5	1 865,7	1 820,5	345,7
Saint-Laurent	68 538,7	69 176,2	747,5	1 811,8	1 921,8	4 491,4
Saint-Léonard	34 325,6	34 073,6	147,6	1 827,8	2 227,4	1 644,4
Sud-Ouest	52 449,2	54 635,9	3 097,2	4 991,6	5 902,1	1 142,5
Verdun	33 712,1	34 618,5	1 090,1	2 709,5	2 893,2	3 550,1
Ville-Marie	84 231,2	89 098,0	7 260,3	11 191,4	13 584,9	9 160,8
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	57 879,4	60 706,4	2 174,4	3 049,7	2 397,1	1 844,8
Total – Arrondissements	**864 436,1**	**883 617,1**	**31 479,9**	**40 028,5**	**52 327,4**	**58 530,3**

1. Inclut le remboursement de la dette à long terme.

Le budget des arrondissements comprend des activités déléguées par le conseil municipal et des activités de compétence locale, notamment l'adoption de tous les règlements relatifs à leur territoire respectif et concernant l'urbanisme, la voirie locale, le développement économique local, communautaire, culturel et social, les parcs locaux ainsi que les activités et équipements sportifs et culturels à vocation locale. Le conseil municipal adopte le budget des arrondissements et leurs surplus de gestion découlant des activités sous leur responsabilité.

Le surplus des arrondissements s'élève à 52,3 M$, incluant des ajustements corporatifs totalisant 40,0 M$. Ces derniers concernent principalement les surplus de revenus de permis de construction et de modification, pour 24,3 M$, une portion des gains de vente de terrains, pour 4,4 M$, le remboursement des dépenses relatives au Plan d'action canopée, pour 2,3 M$, la subvention à l'acquisition de livres, pour 1,4 M$, et des ajustements touchant la charge sociale de la CNESST, pour (4,3 M$).

AHUNTSIC-CARTIERVILLE

Tableau 51 – Ahuntsic-Cartierville

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2015	2016	2017	2017	2017	2017
Revenus						
Taxes et transferts centraux[1]	51 029,0	49 800,1	52 266,9	52 054,6	212,3	52 465,0
Services rendus et autres revenus	1 916,8	2 070,6	2 540,8	1 943,9	596,9	2 090,1
Transferts	30,2	6,9	32,2	-	32,2	25,0
Total – Revenus	**52 976,0**	**51 877,6**	**54 839,9**	**53 998,5**	**841,4**	**54 580,1**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	7 521,7	7 817,1	7 492,9	9 022,8	1 529,9	8 234,6
Sécurité publique	312,7	314,3	346,9	317,4	(29,5)	340,9
Transport	11 710,6	10 809,2	13 102,3	12 513,7	(588,6)	12 732,6
Hygiène du milieu	8 422,6	8 189,5	7 968,9	7 801,3	(167,6)	8 082,1
Santé et bien-être	197,8	229,6	305,0	240,4	(64,6)	248,6
Aménagement, urbanisme et développement	2 861,1	3 273,4	3 151,0	2 868,0	(283,0)	3 144,5
Loisirs et culture	20 078,0	20 784,8	21 975,1	21 234,9	(740,2)	22 413,9
Total – Charges de fonctionnement	**51 104,5**	**51 417,9**	**54 342,1**	**53 998,5**	**(343,6)**	**55 197,2**
Affectations	818,5	522,1	805,6	-	805,6	617,1
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**2 690,0**	**981,8**	**1 303,4**	**-**	**1 303,4**	**-**
Ajustements	(959,0)	2 935,0	1 552,5			
Excédent (déficit) de gestion	**1 731,0**	**3 916,8**	**2 855,9**	**-**	**2 855,9**	**-**

1. Cette rubrique est composée des transferts centraux ainsi que des revenus de taxes locales prévus au budget. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus à la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2017 ont été marqués par les éléments suivants :

- ouverture du pavillon d'accueil du Parcours Gouin, situé dans le parc Basile-Routhier, premier édifice à consommation « nette zéro » de la métropole;
- aménagement d'une patinoire Bleu-Blanc-Bouge dans le parc De Mésy, à la suite d'un don de la Fondation du Canadien pour l'enfance;
- implantation de la collecte des résidus alimentaires dans le district du Sault-au-Récollet;
- bonification du programme Jardins communautaires.

Principales variations

Budget modifié

La variation entre le budget original et le budget modifié est de 1,2 M$. Elle provient essentiellement des éléments suivants :

- affectations de surplus de 0,7 M$, dont un montant de 0,5 M$ est alloué au plan de lutte contre l'agrile du frêne;
- transfert budgétaire de 0,4 M$ de la Ville centre, soit 0,3 M$ pour la réalisation de travaux d'entretien sur le réseau d'aqueduc et d'égouts et 0,1 M$ pour le financement de projets de quartier à l'occasion des Fêtes du 375e anniversaire de Montréal.

Revenus

Services rendus et autres revenus

- Variation favorable de 0,3 M$, provenant principalement des revenus d'occupation du domaine public.
- Facturations de services et revenus divers (ventes d'équipements, location d'installations), pour 0,3 M$.

Charges de fonctionnement

Administration générale

- Écart favorable de 0,7 M$, provenant de transferts à d'autres activités budgétaires.
- Économies budgétaires de 0,8 M$ (services techniques, biens non durables, etc.).

Transport

- Écart défavorable de 0,6 M$, provenant principalement des activités réalisées dans le cadre des opérations de déneigement.

Loisirs et culture

- Écart défavorable de 0,7 M$, provenant essentiellement de dépenses supplémentaires effectuées dans le cadre du renforcement de la canopée et du programme de remplacement des frênes.

ANJOU

Tableau 52 – Anjou

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2015	2016	2017	2017	2017	2017
Revenus						
Taxes et transferts centraux[1]	23 731,4	24 167,8	22 918,4	23 178,1	(259,7)	23 216,3
Services rendus et autres revenus	1 208,2	1 575,2	1 255,8	1 328,5	(72,7)	1 328,5
Transferts	57,2	53,3	55,6	180,5	(124,9)	180,5
Total – Revenus	**24 996,8**	**25 796,3**	**24 229,8**	**24 687,1**	**(457,3)**	**24 725,3**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	3 724,3	4 229,2	3 964,6	4 357,0	392,4	4 326,1
Sécurité publique	197,9	160,7	174,6	173,8	(0,8)	188,0
Transport	5 726,7	5 197,7	6 650,9	6 619,3	(31,6)	6 549,4
Hygiène du milieu	1 726,3	1 795,7	1 809,1	1 937,8	128,7	1 936,7
Aménagement, urbanisme et développement	1 276,5	1 193,6	1 527,4	1 571,7	44,3	1 578,4
Loisirs et culture	11 022,5	11 412,7	11 721,8	11 489,9	(231,9)	11 641,2
Frais de financement	85,3	79,2	72,6	72,7	0,1	72,7
Total – Charges de fonctionnement	**23 759,5**	**24 068,8**	**25 921,0**	**26 222,2**	**301,2**	**26 292,5**
Financement	(97,7)	(103,8)	(110,3)	(110,4)	0,1	(110,4)
Affectations	414,4	606,0	1 952,0	1 645,5	306,5	1 677,6
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**1 554,0**	**2 229,7**	**150,5**	**-**	**150,5**	**-**
Ajustements	(155,0)	(143,5)	418,6			
Excédent (déficit) de gestion	**1 399,0**	**2 086,2**	**569,1**	**-**	**569,1**	**-**

1. Cette rubrique est composée des transferts centraux ainsi que des revenus de taxes locales prévus au budget. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus à la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2017 ont été marqués par les éléments suivants :

- début du processus d'acquisition d'un terrain pour la future maison de la culture;
- inauguration d'une nouvelle place publique au parc Goncourt;
- rénovation intérieure de la bibliothèque Jean-Corbeil;
- campagne de verdissement pour les propriétés résidentielles et sur le domaine public;
- mise en place d'un deuxième point de service pour la confection de cartes de citoyen, au Centre communautaire d'Anjou.

Principales variations

Budget modifié

Le budget de dépenses de fonctionnement de l'arrondissement a augmenté en raison des activités du 375e anniversaire de Montréal.

Revenus

Transferts

- Subvention à l'acquisition de livres de bibliothèque incluse aux ajustements de surplus de gestion, pour 0,1 M$.

Charges de fonctionnement

Administration générale

- Sommes allouées pour imprévus non requis, pour 0,3 M$.

Transport

- Surcroît de dépenses de 0,3 M$ en déblaiement et chargement de la neige, attribuable à des précipitations plus élevées que prévu.
- Économie de 0,2 M$ en raison de réparations ponctuelles sur la chaussée et les trottoirs moins nombreuses que prévu.

Hygiène du milieu

- Économie de 0,1 M$ sur le coût d'entretien des puisards et sur le coût des résidus de balais.

Loisirs et culture

- Dépense non capitalisable du Plan de gestion intégrée de foresterie urbaine, pour 0,3 M$.

Affectations

- Remboursement d'une dépense non capitalisable du Plan de gestion intégrée de foresterie urbaine, pour 0,3 M$.

CÔTE-DES-NEIGES–NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

Tableau 53 – Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2015	2016	2017	2017	2017	2017
Revenus						
Taxes et transferts centraux[1]	58 646,5	57 887,8	60 217,2	60 156,8	60,4	60 466,5
Services rendus et autres revenus	4 556,3	4 059,0	3 985,5	2 842,4	1 143,1	2 890,4
Transferts	7,0	6,1	15,1	-	15,1	-
Total – Revenus	**63 209,8**	**61 952,9**	**64 217,8**	**62 999,2**	**1 218,6**	**63 356,9**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	7 184,8	7 822,6	7 929,5	8 130,5	201,0	7 958,8
Sécurité publique	546,5	563,3	605,7	603,3	(2,4)	621,8
Transport	12 272,6	11 028,9	13 230,1	13 555,5	325,4	13 617,6
Hygiène du milieu	10 189,3	10 317,1	9 951,0	10 080,4	129,4	10 228,2
Santé et bien-être	1 542,4	1 411,3	1 357,0	1 369,1	12,1	1 438,2
Aménagement, urbanisme et développement	3 653,6	3 946,9	4 172,3	4 327,7	155,4	4 690,3
Loisirs et culture	23 853,9	25 026,5	27 168,2	26 018,1	(1 150,1)	26 785,9
Total – Charges de fonctionnement	**59 243,1**	**60 116,6**	**64 413,8**	**64 084,6**	**(329,2)**	**65 340,8**
Affectations	1 208,3	1 145,8	2 232,6	1 085,4	1 147,2	1 983,9
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**5 175,0**	**2 982,1**	**2 036,6**	**-**	**2 036,6**	**-**
Ajustements	2 157,0	2 102,5	980,5			
Excédent (déficit) de gestion	**7 332,0**	**5 084,6**	**3 017,1**	**-**	**3 017,1**	**-**

1. Cette rubrique est composée des transferts centraux ainsi que des revenus de taxes locales prévus au budget. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus à la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2017 ont été marqués par les éléments suivants :

- début du développement du corridor Darlington;
- réalisation de diverses activités liées aux festivités du 375e anniversaire de Montréal, notamment la création de deux placettes, la diffusion en direct du concert de l'OSM dans les parcs Kent et Notre-Dame-de-Grâce ainsi que l'exposition de photographies d'archives et récentes célébrant l'histoire et les richesses de l'arrondissement;
- recours aux services professionnels d'agents de milieu pour améliorer les interventions d'inspection des logements;
- embauche d'une préposée à la patrouille canine;
- poursuite du projet de revitalisation du chemin de la Côte-des-Neiges.

Principales variations

Budget modifié

- Affectations de surplus de 0,9 M$ au budget de fonctionnement pour la réalisation de divers projets, par exemple, l'aménagement de la placette Côte-des-Neiges et la revitalisation du chemin de la Côte-des-Neiges ainsi que des travaux supplémentaires d'essouchement.
- Transfert de 0,2 M$ de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau pour effectuer des travaux supplémentaires.
- Transfert de 0,1 M$ de la Ville centre, dans le cadre du Programme d'implantation de rues piétonnes et partagées.

Revenus

Des revenus supplémentaires ont été encaissés par l'arrondissement dans les catégories suivantes :

- 0,5 M$ liés à l'occupation du domaine public ainsi qu'aux services techniques, comprenant les permis d'excavation et d'occupation temporaire et permanente du domaine public;
- 0,2 M$ générés par les études de demandes, notamment pour le projet de construction d'une résidence pour personnes âgées sur la rue Jean-Talon;
- 0,1 M$ attribuables à des revenus publicitaires et à des commandites ainsi qu'à des redevances diverses;
- 0,2 M$ pour les amendes et pénalités en lien avec la circulation et le stationnement, dans le cadre des opérations de déneigement;
- 0,1 M$ concernant les revenus de stationnement sur les rues réservées aux résidants (SRRR).

Charges de fonctionnement

Administration générale

- Économie de 0,3 M$, sur les coûts en services techniques, dont un montant de 0,1 M$ a été transféré pour permettre la réalisation de divers projets, notamment la Place de Vimy au parc Notre-Dame-de-Grâce, et les travaux préalables au réaménagement du bureau d'arrondissement.
- Écart défavorable de 0,1 M$, lié aux coûts de location, d'entretien et de réparation des immeubles.

Transport

- Économie de 0,5 M$ sur les honoraires professionnels et les services techniques, dont un montant de 0,3 M$ a été réservé au financement de la dépense en main-d'œuvre de la brigade de propreté.
- Écart défavorable de 0,2 M$ dans la rémunération liée aux diverses activités de voirie.

Loisirs et culture

- Déficit de 0,6 M$ dans la rémunération relative aux bibliothèques.
- Écart défavorable de 0,3 M$ dans la rémunération relative aux maisons de la culture.
- Dépassement de 0,1 M$ relié aux contributions financières à divers organismes.
- Variation défavorable de 0,1 M$ dans la rémunération relative aux activités des patinoires.

LACHINE

Tableau 54 – Lachine

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2015	2016	2017	2017	2017	2017
Revenus						
Taxes et transferts centraux[1]	25 143,8	25 838,1	25 989,3	26 133,5	(144,2)	26 025,6
Services rendus et autres revenus	3 694,2	3 420,6	3 404,1	3 579,4	(175,3)	3 579,4
Transferts	56,6	37,5	116,0	71,5	44,5	71,5
Total – Revenus	**28 894,6**	**29 296,2**	**29 509,4**	**29 784,4**	**(275,0)**	**29 676,5**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	4 117,4	4 538,4	3 697,0	4 422,0	725,0	4 241,1
Sécurité publique	65,9	49,7	47,4	60,0	12,6	50,7
Transport	4 201,2	3 944,7	5 354,4	5 186,9	(167,5)	5 273,1
Hygiène du milieu	2 635,1	3 102,2	3 442,0	3 420,9	(21,1)	3 352,2
Santé et bien-être	945,9	1 013,4	1 288,8	1 119,6	(169,2)	1 242,6
Aménagement, urbanisme et développement	1 702,7	1 771,9	1 903,7	1 839,7	(64,0)	2 064,5
Loisirs et culture	13 416,9	14 192,2	14 132,7	13 735,3	(397,4)	13 696,4
Total – Charges de fonctionnement	**27 085,1**	**28 612,5**	**29 866,0**	**29 784,4**	**(81,6)**	**29 920,6**
Affectations	1 209,5	520,2	251,6	-	251,6	244,1
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**3 019,0**	**1 203,9**	**(105,0)**	**-**	**(105,0)**	**-**
Ajustements	(239,0)	87,5	226,9			
Excédent (déficit) de gestion	**2 780,0**	**1 291,4**	**121,9**	**-**	**121,9**	**-**

1. Cette rubrique est composée des transferts centraux ainsi que des revenus de taxes locales prévus au budget. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus à la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2017 ont été marqués par les éléments suivants :

- réorganisation de la fonction administrative par l'abolition de la Direction des services administratifs. L'Arrondissement de Lachine est le seul arrondissement à avoir opéré une telle transformation de ses activités administratives et le seul à créer la nouvelle Direction du développement du territoire et des services administratifs;
- transfert des activités de la Division de la gestion des ressources humaines au Service du capital humain, l'Arrondissement de Lachine étant le seul arrondissement à conclure un contrat de services pour la gestion des ressources humaines avec les services centraux;
- réalisation des festivités du 350e anniversaire de Lachine et du 375e anniversaire de Montréal;
- acquisition de 900 objets de la collection des Sœurs de Sainte-Anne à titre de legs;
- mise en œuvre de la Politique de l'enfant dans le secteur Saint-Pierre.

Principales variations

Budget modifié

- Transfert des activités des ressources humaines au Service du capital humain et réception des crédits en provenance de la Ville centre pour le 375e anniversaire de Montréal, pour 0,1 M$;
- Affectation des surplus pour divers dossiers (revitalisation de la rue Notre-Dame, etc.), pour 0,2 M$.

Charges de fonctionnement

Administration générale

- Réorganisation de la fonction administrative, abolition de la Direction des services administratifs, pour 0,2 M$.
- Réorganisation des activités des ressources humaines, transfert des budgets au Services du capital humain, pour 0,2 M$.
- Transfert de 0,3 M$ à d'autres activités pour divers projets.

Loisirs et culture

- Transfert de 0,3 M$ de l'activité « Administration générale » principalement pour le Batobus et certaines contributions financières.

LASALLE

Tableau 55 – LaSalle

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2015	2016	2017	2017	2017	2017
Revenus						
Taxes et transferts centraux[1]	35 457,6	36 453,4	35 772,2	35 804,5	(32,3)	35 772,2
Services rendus et autres revenus	2 931,2	1 335,3	1 687,9	1 230,4	457,5	1 230,4
Transferts	37,4	30,9	24,8	185,0	(160,2)	185,0
Total – Revenus	**38 426,2**	**37 819,6**	**37 484,9**	**37 219,9**	**265,0**	**37 187,6**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	5 169,1	5 889,9	6 049,3	6 651,7	602,4	6 382,7
Sécurité publique	359,1	418,7	463,1	435,4	(27,7)	476,7
Transport	9 572,5	8 717,8	10 123,3	10 122,5	(0,8)	10 093,1
Hygiène du milieu	3 340,2	3 312,5	3 270,3	3 469,3	199,0	3 387,6
Aménagement, urbanisme et développement	1 285,9	1 352,5	1 530,1	1 460,6	(69,5)	1 581,7
Loisirs et culture	14 635,8	15 408,6	15 166,1	15 080,4	(85,7)	15 219,1
Total – Charges de fonctionnement	**34 362,6**	**35 100,0**	**36 602,2**	**37 219,9**	**617,7**	**37 140,9**
Affectations	(1 191,6)	(21,7)	(46,7)	-	(46,7)	(46,7)
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**2 872,0**	**2 697,9**	**836,0**	**-**	**836,0**	**-**
Ajustements	279,0	1 191,9	1 313,4			
Excédent (déficit) de gestion	**3 151,0**	**3 889,8**	**2 149,4**	**-**	**2 149,4**	**-**

1. Cette rubrique est composée des transferts centraux ainsi que des revenus de taxes locales prévus au budget. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus à la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2017 ont été marqués par les éléments suivants :

- vaste exercice de consultations publiques, suivi de l'élaboration et de l'adoption du nouveau Plan local de développement durable (Pacte vert) 2016-2020;
- réaménagement complet de l'artère commerciale Dollard;
- adoption du premier Plan local de déplacements;
- réaménagement et inauguration du parc Marie-Claire-Kirkland-Casgrain dans le cadre du projet de legs du 375e anniversaire de Montréal;
- organisation de la troisième édition du Festival de la S.O.U.PE.;
- reconstruction et réouverture officielle au grand public du chalet et de la piscine du parc Riverside;
- travaux de réfection majeurs au complexe aquatique Michel-Leduc (Aquadôme).

Principales variations

Revenus

Services rendus et autres revenus

- Surplus de 0,5 M$, s'expliquant principalement par les revenus d'entrées charretières, d'occupation du domaine public, de plans d'implantation et de location d'installations.

Transferts

- Subvention pour la bibliothèque à recevoir dans les ajustements apportés au surplus de gestion, pour 0,2 M$.

Charges de fonctionnement

Administration générale

- Économie de 0,6 M$ sur les dépenses administratives de contingences.

Hygiène du milieu

- Écart favorable de 0,2 M$, relatif au réseau d'égouts et aux matières résiduelles, en fonction des opérations effectuées aux Travaux publics.

L'ÎLE-BIZARD–SAINTE-GENEVIÈVE

Tableau 56 – L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2015	2016	2017	2017	2017	2017
Revenus						
Taxes et transferts centraux[1]	9 672,4	9 774,0	9 637,9	9 423,7	214,2	9 637,9
Services rendus et autres revenus	387,3	375,5	486,6	420,3	66,3	420,3
Transferts	6,5	5,5	7,0	56,2	(49,2)	56,2
Total – Revenus	**10 066,2**	**10 155,0**	**10 131,5**	**9 900,2**	**231,3**	**10 114,4**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	1 929,4	1 764,4	2 004,3	2 206,9	202,6	2 240,3
Sécurité publique	81,6	89,2	72,8	104,4	31,6	120,6
Transport	3 007,0	2 758,2	2 716,7	3 027,1	310,4	2 999,9
Hygiène du milieu	420,0	646,7	558,2	404,4	(153,8)	563,9
Santé et bien-être	12,0	9,0	9,6	19,7	10,1	14,9
Aménagement, urbanisme et développement	455,4	579,0	604,1	739,2	135,1	739,2
Loisirs et culture	3 688,1	3 901,3	4 257,4	3 398,5	(858,9)	3 531,6
Frais de financement	-	-	(0,2)	-	0,2	-
Total – Charges de fonctionnement	**9 593,5**	**9 747,8**	**10 222,9**	**9 900,2**	**(322,7)**	**10 210,4**
Affectations	50,3	38,3	96,0	-	96,0	96,0
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**523,0**	**445,5**	**4,6**	**-**	**4,6**	**-**
Ajustements	(24,0)	(73,1)	(502,1)			
Excédent (déficit) de gestion	**499,0**	**372,4**	**(497,5)**	**-**	**(497,5)**	**-**

1. Cette rubrique est composée des transferts centraux ainsi que des revenus de taxe locale prévus au budget. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxe locale est inclus à la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2017 ont été marqués par les éléments suivants :

- importante mobilisation des ressources humaines et matérielles en raison des inondations du printemps 2017;
- mise en place d'un comité de rétrospective sur les inondations (citoyens et arrondissement) qui a organisé une séance d'information et déposé un rapport de recommandations;
- importante contribution financière au complexe sportif Saint-Raphaël, par la location de temps de glace et de gymnases, pour favoriser et faciliter l'exercice physique chez les citoyens de l'arrondissement (0,7 M$);
- contribution à la salle Pauline-Julien pour le rayonnement des arts et de la culture au sein de l'arrondissement (0,1 M$);
- appel de candidatures et création d'un comité consultatif des aînés;

- finalisation de l'acquisition d'un terrain à Sainte-Geneviève pour en faire un parc riverain et faciliter l'accès à l'eau des citoyens;
- inauguration de jeux d'eau au parc Eugène-Dostie;
- poursuite du projet de reconnaissance du statut « Paysage humanisé »;
- implication des élus dans le projet d'un nouveau pont, dont la construction est prévue en 2018;
- poursuite de la plantation d'arbres, dans le cadre du Plan d'action canopée 2015;
- dans une perspective de développement durable, révision du choix des végétaux dans l'aménagement des platebandes de l'Arrondissement, afin de favoriser la plantation de vivaces plutôt que d'annuelles.

Principales variations

Budget modifié

L'écart entre le budget original et le budget modifié s'explique principalement par un transfert de 0,2 M$ du Service de l'eau

Charges de fonctionnement

L'écart défavorable de 0,3 M$ est relié à la masse salariale, en raison de la crue printanière de 2017 et des activités de déneigement.

MERCIER–HOCHELAGA-MAISONNEUVE

Tableau 57 – Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2015	2016	2017	2017	2017	2017
Revenus						
Taxes et transferts centraux[1]	53 272,2	54 265,1	57 691,0	56 840,6	850,4	58 308,3
Services rendus et autres revenus	3 429,5	2 085,1	3 373,6	2 265,7	1 107,9	2 511,2
Transferts	85,5	33,0	17,3	-	17,3	-
Total – Revenus	**56 787,2**	**56 383,2**	**61 081,9**	**59 106,3**	**1 975,6**	**60 819,5**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	6 544,2	6 947,0	7 583,7	7 192,2	(391,5)	7 391,0
Sécurité publique	445,9	454,8	523,8	457,9	(65,9)	547,9
Transport	11 693,6	12 372,3	15 913,0	15 346,0	(567,0)	16 225,1
Hygiène du milieu	7 918,4	7 982,2	8 258,7	7 397,1	(861,6)	8 009,3
Santé et bien-être	44,0	81,5	218,0	44,4	(173,6)	218,0
Aménagement, urbanisme et développement	2 907,7	3 259,1	3 532,1	3 290,9	(241,2)	3 438,8
Loisirs et culture	24 141,8	26 090,2	26 233,7	25 377,8	(855,9)	26 995,2
Total – Charges de fonctionnement	**53 695,6**	**57 187,1**	**62 263,0**	**59 106,3**	**(3 156,7)**	**62 825,3**
Affectations	1 160,4	2 042,0	2 623,1	-	2 623,1	2 005,8
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**4 252,0**	**1 238,1**	**1 442,0**	**-**	**1 442,0**	**-**
Ajustements	635,0	1 134,6	1 969,3			
Excédent (déficit) de gestion	**4 887,0**	**2 372,7**	**3 411,3**	**-**	**3 411,3**	**-**

1. Cette rubrique est composée des transferts centraux ainsi que des revenus de taxes locales prévus au budget. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus à la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2017 ont été marqués par les éléments suivants :

- relocalisation de l'organisme C.R.C. St-Donat;
- finalisation des réfections majeures et réouverture de la piscine Édouard-Montpetit et de l'aréna Francis-Bouillon; début des travaux à la piscine Pierre-Lorange;
- réaménagement des bureaux administratifs de l'Arrondissement, permettant un regroupement des activités;
- plantation de quelque 700 arbres et enlèvement de plus de 800 souches;
- réalisation d'importants chantiers, tant dans les parcs que dans les rues (investissements totaux de près de 15 M$);
- adoption du Programme particulier d'urbanisme (PPU) Assomption Nord;
- adoption du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour le secteur de la Cité de la logistique;

- tenue de nombreux événements culturels (projets du 375e anniversaire de Montréal, Patio culturel, Festival Montréal complètement cirque, concert de l'Orchestre symphonique de Montréal).

Principales variations

Budget modifié

- Affectation au fonctionnement de 2,6 M$, soit 1,3 M$ pour augmenter l'offre de services prévue au budget, 0,7 M$ pour contribuer à l'offre de services de partenaires et 0,6 M$ pour aménager des installations et renouveler divers équipements.
- Attribution de ressources additionnelles de 0,9 M$ par la Ville centre, soit 0,5 M$ pour la réalisation de travaux sur les réseaux d'aqueduc et d'égout et 0,4 M$ pour divers projets (Programme d'implantation de rues piétonnes et partagées, Quartiers intégrés, 375e anniversaire de Montréal).
- Dotation additionnelle de 0,2 M$, provenant de l'affectation de ressources des revenus reportés pour des besoins de parcs.

Revenus

Taxes et transferts centraux

- Variation de 0,9 M$ découlant de l'attribution de ressources additionnelles pour la réalisation de travaux et de divers projets, notamment pour des travaux sur les réseaux d'aqueduc et d'égouts.

Services rendus et autres

- Revenus excédentaires de 1,1 M$ provenant notamment de l'occupation et la location d'espaces publics, de la délivrance de permis et de l'imposition d'amendes et de pénalités.

Charges de fonctionnement

Administration générale

- Dépassement de 0,4 M$ résultant notamment de dépenses réalisées pour le réaménagement de la mairie d'arrondissement afin de permettre un regroupement des activités administratives.

Transport

- Dépassement de 1,1 M$ résultant principalement d'efforts additionnels en propreté, de l'ajout d'équipes pour la réalisation de travaux (chaussées et trottoirs) et de la poursuite de divers projets dans le cadre du programme d'implantation de rues piétonnes et partagées.

- Économies de 0,5 M$ sur les opérations d'enlèvement de la neige.

Hygiène du milieu

- Dépassement de 0,6 M$ pour les activités d'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égouts, notamment pour la réalisation de travaux de branchement au réseau d'égouts.
- Dépassement de 0,3 M$ pour les activités relatives aux matières résiduelles, en raison d'une sous-budgétisation de la masse salariale de ce secteur d'activité.

Santé et bien-être

- Dépassement de 0,2 M$ résultant de contributions aux activités et projets d'organismes en développement social.

Aménagement, urbanisme et développement

- Dépassement de 0,2 M$ découlant entre autres de la réalisation d'une étude en vue de la tenue d'assises sur la l'embourgeoisement et de contributions à des activités de partenaires visant à stimuler l'activité économique.

Loisirs et culture

- Dépassement de 1,4 M$ pour les parcs et terrains de jeux, résultant notamment d'efforts consentis pour l'intensification de la lutte contre l'agrile du frêne et de la poursuite du programme de surveillance des installations extérieures.
- Dépassement de 0,2 M$ pour les activités culturelles, lié essentiellement à la contribution à divers projets et activités du 375e anniversaire de Montréal.
- Économies de 0,7 M$ sur les autres activités de loisirs, notamment en raison de la fermeture des piscines Pierre-Lorange et Édouard-Montpetit ainsi que de l'aréna Francis-Bouillon pour la réalisation d'importants travaux de réfection et de mise aux normes.

MONTRÉAL-NORD

Tableau 58 – Montréal-Nord

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2015	2016	2017	2017	2017	2017
Revenus						
Taxes et transferts centraux[1]	38 070,1	38 654,3	38 978,1	38 545,2	432,9	38 992,3
Services rendus et autres revenus	921,9	986,8	883,0	837,9	45,1	837,9
Transferts	21,3	24,8	43,9	225,0	(181,1)	225,0
Total – Revenus	**39 013,3**	**39 665,9**	**39 905,0**	**39 608,1**	**296,9**	**40 055,2**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	5 752,7	6 144,5	6 209,8	6 654,5	444,7	6 324,3
Sécurité publique	346,3	229,4	226,8	227,5	0,7	272,1
Transport	7 042,4	6 205,7	6 697,9	7 155,4	457,5	7 021,2
Hygiène du milieu	3 122,7	3 770,3	4 512,0	4 299,5	(212,5)	4 398,9
Santé et bien-être	505,5	714,6	1 498,1	1 358,6	(139,5)	1 606,3
Aménagement, urbanisme et développement	1 892,5	2 430,5	3 073,3	3 042,8	(30,5)	3 442,6
Loisirs et culture	17 685,3	17 688,1	16 204,7	16 792,5	587,8	16 900,9
Total – Charges de fonctionnement	**36 347,4**	**37 183,1**	**38 422,6**	**39 530,8**	**1 108,2**	**39 966,3**
Affectations	365,1	(8,3)	(75,9)	(77,3)	1,4	(88,9)
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**3 031,0**	**2 474,5**	**1 406,5**	**-**	**1 406,5**	**-**
Ajustements	(339,0)	2 075,6	1 294,9			
Excédent (déficit) de gestion	**2 692,0**	**4 550,1**	**2 701,4**	**-**	**2 701,4**	**-**

1. Cette rubrique est composée des transferts centraux ainsi que des revenus de taxe locale prévus au budget. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxe locale est inclus à la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2017 ont été marqués par les éléments suivants :

- déploiement du Plan d'action collectif – Priorité Jeunesse de Montréal-Nord 2017-2027 pour la maturité et la persévérance scolaire, la réussite éducative, le développement des talents, de l'employabilité et de l'entrepreneuriat ainsi que le vivre ensemble;
- obtention du prix ESTim dans la catégorie « Projet d'innovation ou de développement » pour le projet Corridor vert des cinq écoles;
- lors du Rendez-vous Montréal-Nord 2017 – Priorité économie, présentation de plusieurs pistes de développement en lien avec le thème « Prospérer ensemble » et lancement de la campagne « J'entreprends à Montréal-Nord »;
- inauguration de plusieurs projets, soit la phase II de la rue de Dijon piétonne, des jeux d'eau au parc Ménard, 3 ruelles vertes et une vingtaine de projets de verdissement, d'embellissement et d'animation, avec ses partenaires, sur le territoire du Corridor vert, tels qu'une joujouthèque extérieure;

- dans le cadre de la campagne « Verdir pour embellir », plantation de 448 arbres sur des terrains privés, en collaboration avec l'Éco-quartier de Montréal-Nord et la Soverdi. De plus, 684 arbres supplémentaires ont été plantés par l'Arrondissement et la Ville sur le domaine public.

Principales variations

Budget modifié

- Les variations proviennent de dotations supplémentaires pour le 375e anniversaire de Montréal, le projet Quartier intégré, la piétonnisation de la rue de Dijon et le renflouement de la gestion de l'eau, pour 0,4 M$.

Revenus

Taxes et transferts centraux

- Variation favorable de 0,4 M$, principalement attribuable à des dotations supplémentaires.

Services rendus et autres revenus

- Variation favorable de 0,1 M$ pour les travaux remboursables effectués par la Ville, pour la réfection de coupes, la pose du service de l'eau et le raccordement aux égouts;
- Variation défavorable de 0,1 M$ pour les revenus de location d'installations sportives en raison de la fermeture de deux arénas, soit pour une mise aux normes, soit pour des réparations majeures.

Transferts

- Variation défavorable de 0,2 M$ pour la subvention à l'acquisition de livres destinés aux bibliothèques, remboursée par les surplus de gestion.

Charges de fonctionnement

Administration générale

- Budget excédentaire de 0,3 M$ pour les dépenses en immobilisations financées au comptant, découlant des économies associées au PQMO et utilisé pour le financement de projets du PTI tels que le réaménagement de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises et l'achat d'équipement informatique.

Transport

- Excédent de 0,3 M$ sur la masse salariale budgétée à la Division de la voirie, alors que les dépenses ont été effectuées dans d'autres activités telles que la gestion de l'eau, des matières résiduelles ainsi que des parcs et des terrains de jeux;

- Économie de 0,1 M$ relative au budget des nids-de-poule et aux dépenses contingentes à ce dossier, en raison d'un démarrage tardif du projet.

Loisirs et culture

- Excédent budgétaire total de 0,6 M$, relatif à la masse salariale, aux services publics ainsi qu'à la fermeture de deux arénas en raison d'une mise aux normes et de réparations majeures.

OUTREMONT

Tableau 59 – Outremont

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2015	2016	2017	2017	2017	2017
Revenus						
Taxes et transferts centraux[1]	12 956,2	11 963,0	11 701,9	11 822,5	(120,6)	11 725,4
Services rendus et autres revenus	1 546,4	1 557,1	1 483,9	1 726,8	(242,9)	1 726,8
Transferts	8,0	2,3	3,6	3,9	(0,3)	3,9
Total – Revenus	**14 510,6**	**13 522,4**	**13 189,4**	**13 553,2**	**(363,8)**	**13 456,1**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	2 843,7	3 205,1	3 018,0	2 900,9	(117,1)	3 049,6
Sécurité publique	708,3	672,9	517,0	594,5	77,5	732,6
Transport	3 645,6	2 752,9	3 569,1	3 364,5	(204,6)	3 524,6
Hygiène du milieu	534,9	746,1	708,1	845,0	136,9	817,0
Aménagement, urbanisme et développement	944,1	1 322,6	1 384,9	1 088,7	(296,2)	1 344,1
Loisirs et culture	5 492,4	5 330,9	5 794,2	5 509,6	(284,6)	5 774,0
Total – Charges de fonctionnement	**14 169,0**	**14 030,5**	**14 991,3**	**14 303,2**	**(688,1)**	**15 241,9**
Affectations	599,4	1 731,4	1 809,3	750,0	1 059,3	1 785,8
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**941,0**	**1 223,3**	**7,4**	**-**	**7,4**	**-**
Ajustements	(117,0)	1 609,5	(175,4)			
Excédent (déficit) de gestion	**824,0**	**2 832,8**	**(168,0)**	**-**	**(168,0)**	**-**

1. Cette rubrique est composée des transferts centraux ainsi que des revenus de taxes locales prévus au budget. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus à la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2017 ont été marqués par les éléments suivants :

- rénovation de la Maison internationale des arts de la marionnette, dans le cadre du 375e anniversaire de Montréal;
- inauguration du parc Raoul-Dandurand, réaménagé à la suite de la mise en service de l'amphithéâtre de verdure et des jets d'eau;
- finalisation des travaux d'aménagement de l'aire de jeux d'eau du parc Beaubien;
- poursuite des travaux reliés au nouveau campus Outremont;
- soutien à la tenue de plusieurs événements majeurs dans l'arrondissement (notamment la 5e édition de La Foulée des parcs, le 375e anniversaire de Montréal, l'arrivée du père Noël, la fête d'hiver et la kermesse).

Principales variations

Budget modifié

- Affectation de 1,0 M$ au surplus de gestion de l'Arrondissement pour financer diverses opérations.
- Transfert de 0,1 M$ au Service de la culture de la Ville de Montréal comme contribution de l'Arrondissement au Théâtre Outremont, pour la réalisation de la programmation culturelle de proximité.

Revenus

Services rendus et autres revenus

- Diminution de 0,2 M$ des revenus de droits d'entrée reliés à l'exploitation de la piscine et de l'aréna, consécutive à une diminution de l'achalandage.

Charges de fonctionnement

Administration générale

- Écart défavorable de 0,1 M$ pour assumer le salaire d'un employé mis en disponibilité.

Sécurité publique

- Économie de 0,2 M$ en dépenses de sécurité publique à la suite de l'optimisation des dépenses de fonctionnement et de l'abolition d'un poste de cadre administratif.
- Écart défavorable de 0,1 M$ en sécurité publique, qui a servi à payer le contrat des patrouilleurs de quartier.

Transport

- Surplus de 0,1 M$ pour les travaux publics, en raison d'une diminution des dépenses reliées à la réfection des chaussées, au marquage et à la signalisation.
- Dépassement budgétaire de 0,3 M$ pour assumer les activités d'épandage de sel et d'abrasifs, d'entretien paysager et d'émondage des arbres ainsi que le salaire d'un cadre embauché en cours d'année.

Hygiène du milieu

- Variation favorable de 0,1 M$ dans les activités de gestion des matières résiduelles et de gestion de l'eau.

Aménagement, urbanisme et développement

- Écart défavorable de 0,2 M$, principalement pour ajouter du personnel supplémentaire de manière à faire face à l'augmentation des demandes de permis.

Loisirs et culture

- Écart défavorable de 0,3 M$ provenant de charges d'utilités publiques, de fournitures et d'achats de biens non durables pour les parcs et les terrains de jeux ainsi que pour l'offre de services culturels locaux du Théâtre Outremont.

PIERREFONDS-ROXBORO

Tableau 60 – Pierrefonds-Roxboro

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2015	2016	2017	2017	2017	2017
Revenus						
Taxes et transferts centraux[1]	27 251,3	27 276,0	27 597,4	27 670,0	(72,6)	27 803,7
Services rendus et autres revenus	1 920,5	1 074,5	1 427,3	1 266,3	161,0	1 266,3
Transferts	2,8	19,7	8,0	176,0	(168,0)	184,0
Total – Revenus	**29 174,6**	**28 370,2**	**29 032,7**	**29 112,3**	**(79,6)**	**29 254,0**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	4 814,0	4 470,3	4 418,2	4 616,0	197,8	4 605,8
Sécurité publique	329,9	338,4	393,1	382,5	(10,6)	404,9
Transport	6 958,6	7 439,7	8 366,9	6 540,4	(1 826,5)	7 781,9
Hygiène du milieu	3 691,1	3 404,6	2 990,4	3 068,0	77,6	3 081,9
Santé et bien-être	305,0	315,1	292,6	338,3	45,7	329,5
Aménagement, urbanisme et développement	2 250,2	2 535,8	2 409,3	2 554,7	145,4	2 439,0
Loisirs et culture	11 337,8	11 663,6	12 427,6	11 612,4	(815,2)	12 692,0
Total – Charges de fonctionnement	**29 686,6**	**30 167,5**	**31 298,1**	**29 112,3**	**(2 185,8)**	**31 335,0**
Affectations	1 242,0	2 510,8	2 267,5	-	2 267,5	2 081,0
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**730,0**	**713,5**	**2,1**	**-**	**2,1**	**-**
Ajustements	155,0	684,1	1 129,5			
Excédent (déficit) de gestion	**885,0**	**1 397,6**	**1 131,6**	**-**	**1 131,6**	**-**

1. Cette rubrique est composée des transferts centraux ainsi que des revenus de taxes locales prévus au budget. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus à la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2017 ont été marqués par les éléments suivants :

- crues printanières;
- festivités du 375e anniversaire de Montréal;
- mise en œuvre du projet MAXIM'EAU dans l'arrondissement, visant à améliorer l'efficacité de l'entretien et des réparations des égouts et de l'aqueduc;
- poursuite de la lutte contre l'agrile du frêne;
- plan d'action vélo : implantation, marquage et signalisation;
- plantation de plus de 490 arbres, dans le cadre du plan canopée et foresterie urbaine;
- poursuite de la phase 2 du Plan stratégique de développement durable;
- bonification de l'offre de services aux citoyens de l'arrondissement (divers projets).

Principales variations

Variation entre le budget original et le budget modifié

- Appropriation de 2,1 M$ des surplus pour divers projets prioritaires, pour la bonification des services aux citoyens, divers achats, la réalisation d'études et diverses contributions.
- Allocation de budgets additionnels de 0,1 M$ des services centraux pour le plan d'action de la Politique de l'enfant, les festivités du 375e anniversaire de Montréal et le transfert d'une ressource à la voirie.

Charges de fonctionnement

Transport

- Financement par le surplus de diverses activités pour la bonification des services aux citoyens telles que : les opérations de déneigement, l'entretien de la voie publique et le marquage de rue, pour 1,1 M$.
- Écart défavorable pour les activités de déneigement, pour 0,3 M$.
- Dépassement en raison des opérations de nettoyage à la suite des inondations de 2017, pour 0,4 M$.

Loisirs et culture

- Financement par le surplus de diverses activités pour la bonification des services aux citoyens telles que : les coupes de gazon, la lutte contre l'agrile du frêne, l'entretien horticole, pour 0,7 M$.
- Dépassement attribuable aux opérations de nettoyage à la suite des inondations de 2017, pour 0,2 M$.
- Dépassement attribuable aux activités liées au projet de la canopée et de la foresterie urbaine, pour 0,2 M$.
- Diverses économies relatives au projet de construction de la bibliothèque, aux frais de location et frais techniques divers et aux contributions, pour 0,3 M$.

PLATEAU-MONT-ROYAL

Tableau 61 – Plateau-Mont-Royal

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2015	2016	2017	2017	2017	2017
Revenus						
Taxes et transferts centraux[1]	47 495,5	46 323,9	47 614,0	47 059,5	554,5	47 147,5
Services rendus et autres revenus	8 594,9	7 205,9	7 725,5	7 790,3	(64,8)	7 923,5
Transferts	9,1	35,6	27,5	-	27,5	2,0
Total – Revenus	**56 099,5**	**53 565,4**	**55 367,0**	**54 849,8**	**517,2**	**55 073,0**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	6 741,4	7 738,6	6 874,8	7 356,2	481,4	6 640,8
Sécurité publique	201,5	164,3	186,8	219,1	32,3	186,7
Transport	15 831,8	15 469,8	16 453,9	16 353,2	(100,7)	17 038,3
Hygiène du milieu	7 062,3	7 386,5	7 950,6	7 485,5	(465,1)	7 883,0
Santé et bien-être	14,7	205,0	-	-	-	-
Aménagement, urbanisme et développement	3 841,3	3 689,5	4 122,6	4 027,4	(95,2)	4 257,0
Loisirs et culture	18 386,4	18 924,5	20 306,9	20 085,2	(221,7)	21 034,3
Total – Charges de fonctionnement	**52 079,4**	**53 578,2**	**55 895,6**	**55 526,6**	**(369,0)**	**57 040,1**
Affectations	618,9	658,5	1 498,8	676,8	822,0	1 967,1
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**4 639,0**	**645,7**	**970,2**	**-**	**970,2**	**-**
Ajustements	1 302,0	271,5	1 969,4			
Excédent (déficit) de gestion	**5 941,0**	**917,2**	**2 939,6**	**-**	**2 939,6**	**-**

1. Cette rubrique est composée des transferts centraux ainsi que des revenus de taxes locales prévus au budget. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus à la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2017 ont été marqués par les éléments suivants :

- poursuite des interventions prioritaires en matière de verdissement, d'apaisement de la circulation, d'animation et de propreté;
- aménagement de 2 rues vertes et de 9 ruelles vertes, y compris 7 tronçons champêtres;
- marquage permanent de tous les pictogrammes autour des écoles;
- réalisation d'un projet pilote de marquage permanent de 2 aménagements cyclables et de 2 traverses piétonnes;
- réaménagement et animation de plusieurs espaces publics, notamment : piétonnisation de la rue Roy, installation de placottoirs publics, réalisation du projet pilote de halte fraîcheur « La Vague », récipiendaire du prix Design événementiel et installation éphémère, ouverture de nouveaux marchés publics et tenue de nombreuses activités d'animation extérieures (ex.: la revitalisation de la rue Prince-Arthur);

- démarches de requalification du 77, rue Bernard, de gouvernance du Bain Saint-Michel et de consultation pour l'aménagement de nouveaux espaces publics, notamment la rue Guilbault, le 962, avenue du Mont-Royal Est et la place Fairmount;
- réorganisation des collectes de matières résiduelles et déploiement de la collecte des matières putrescibles sur 50 % du territoire;
- poursuite de la lutte contre l'agrile du frêne et les graffitis;
- déploiement d'activités en régie aux bains Schubert et Lévesque;
- mise en œuvre d'initiatives de vulgarisation de la réglementation d'urbanisme auprès des citoyens et des professionnels;
- adoption d'une politique d'approvisionnement responsable.

Principales variations

Budget modifié

- Budget additionnel de 1,3 M$ provenant des surplus à des fins de projets liés à l'aménagement, au transport ainsi qu'aux loisirs et à la culture.
- Virement de 0,3 M$ provenant du Service de l'eau.
- Ajout de 0,2 M$ pour les célébrations du 375e anniversaire de Montréal et les projets de rues piétonnières.
- Utilisation d'un budget supplémentaire de 0,1 M$ en provenance du fonds des parcs.
- Écart défavorable de 0,4 M$, découlant d'un transfert au Service du matériel roulant à la suite de la centralisation des activités.

Revenus

Taxes et transferts centraux

- Virement de 0,3 M$ provenant du Service de l'eau.
- Budget additionnel de 0,2 M$ pour les célébrations du 375e anniversaire de Montréal et les projets de rues piétonnières.

Charges de fonctionnement

Administration générale

- Économie de 0,7 M$ dans les dépenses discrétionnaires de services techniques et d'honoraires professionnels.
- Écart favorable généré par un transfert de 0,9 M$ pour divers projets effectués dans les autres activités, notamment le transport, les sports et les loisirs.
- Déficit de 1,1 M$ pour la gestion des postes vacants.

Transport

- Écart favorable de 0,4 M$, découlant d'un transfert au Service du matériel roulant à la suite de la centralisation des opérations.
- Dépenses supplémentaires de 0,5 M$ pour divers projets tels que la lutte contre les graffitis et l'achat de supports à vélo.

Hygiène du milieu

- Dépenses supplémentaires financées par un budget additionnel de 0,3 M$ provenant du Service de l'eau.
- Dépenses additionnelles de 0,2 M$ pour des projets spéciaux, notamment la réorganisation des collectes de matières résiduelles et le déploiement de la collecte des matières putrescibles sur 50 % du territoire.

Loisirs et culture

- Dépenses supplémentaires de 0,4 M$ pour le verdissement et la création d'endroits publics.
- Économie de 0,2 M$ dans les activités récréatives et culturelles, générée par une meilleure organisation du travail dans les bibliothèques.

RIVIÈRE-DES-PRAIRIES–POINTE-AUX-TREMBLES

Tableau 62 – Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2015	2016	2017	2017	2017	2017
Revenus						
Taxes et transferts centraux[1]	52 120,6	52 489,7	53 953,3	54 042,2	(88,9)	54 148,8
Services rendus et autres revenus	2 481,0	1 893,6	1 636,1	1 553,7	82,4	1 816,2
Transferts	24,3	49,4	55,1	26,0	29,1	26,0
Total – Revenus	**54 625,9**	**54 432,7**	**55 644,5**	**55 621,9**	**22,6**	**55 991,0**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	6 691,9	7 318,4	7 534,0	7 984,5	450,5	7 622,6
Sécurité publique	296,4	329,1	330,6	332,9	2,3	341,8
Transport	11 343,2	10 837,1	14 049,6	14 499,5	449,9	14 694,2
Hygiène du milieu	6 128,6	6 296,9	7 099,1	7 063,7	(35,4)	7 104,6
Santé et bien-être	213,9	168,0	241,6	212,0	(29,6)	251,2
Aménagement, urbanisme et développement	3 218,1	3 454,6	3 183,5	3 021,4	(162,1)	3 277,1
Loisirs et culture	19 106,8	20 527,2	22 839,4	22 507,9	(331,5)	23 086,6
Total – Charges de fonctionnement	**46 998,9**	**48 931,3**	**55 277,8**	**55 621,9**	**344,1**	**56 378,1**
Affectations	(196,0)	424,9	578,4	-	578,4	387,1
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**7 431,0**	**5 926,3**	**945,1**	**-**	**945,1**	**-**
Ajustements	660,0	1 712,7	2 403,5			
Excédent (déficit) de gestion	**8 091,0**	**7 639,0**	**3 348,6**	**-**	**3 348,6**	**-**

1. Cette rubrique est composée des transferts centraux ainsi que des revenus de taxes locales prévus au budget. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus à la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2017 ont été marqués par les éléments suivants :

- obtention de l'attestation Stationnement éco responsable, décernée par le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal) pour la conception non traditionnelle du stationnement au centre communautaire Roussin, valorisant le captage, la rétention et l'infiltration des eaux de pluie à la source de même que pour sa contribution au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur dans l'espace urbain;
- plantation de 17 657 fleurs annuelles et de 527 arbres, élagage de plus de 1 100 arbres et réalisation d'une mosaïque florale représentant le logo des fêtes du 375e anniversaire de Montréal;
- tenue, le 9 septembre 2017, d'une journée découverte de la Maison du citoyen, du belvédère, legs du 375e, de même que de la place du village de Pointe-aux-Trembles, durant laquelle plusieurs activités d'animation et d'information ont eu lieu, ainsi que l'exposition de plusieurs appareils de voirie et des services de sécurité;

- tenue de la première soirée de reconnaissance des projets urbanistiques, permettant de récompenser les citoyens et les entreprises du territoire pour leur contribution à l'amélioration du cadre bâti, à l'aménagement paysager, au dynamisme du développement économique et au rayonnement de l'arrondissement;
- inauguration du nouveau *Guichet entreprises* et diffusion sur le site Internet de l'Arrondissement d'un guide d'accompagnement pour les projets de construction, de transformation et d'occupation d'un bâtiment;
- tenue d'une campagne de promotion permettant à l'arrondissement de se positionner comme territoire ayant sa propre identité et ses avantages tels que : « plus accessible, plus d'opportunités, plus de nature, plus divertissant »;
- croissance immobilière de 400 nouvelles unités d'habitation, dont une cinquantaine de résidences familiales;
- réalisation d'un projet pilote de service de navette entre le Vieux-Port de Montréal et le quai du parc Marcel-Léger à Pointe-aux-Trembles, ayant affiché complet;
- tenue de la première édition de *Tous au spectacle,* offrant aux citoyens des spectacles de grande envergure, adoption de la première Politique en saines habitudes de vie et accueil des Jeux de Montréal;
- signature d'un bail de 20 ans et octroi d'une contribution financière de 0,3 M$ pour le projet de construction de la Maison des jeunes de Pointe-aux-Trembles sur une parcelle du stationnement de l'aréna Rodrigue-Gilbert, en collaboration avec la Caisse Desjardins de Pointe-aux-Trembles, dont l'apport financier s'élève à 0,5 M$.

Principales variations

Budget modifié

L'écart de 0,8 M$ entre le budget original et le budget modifié résulte principalement d'affectations de surplus autorisées par le conseil d'arrondissement pour la réalisation de divers projets (tels que la Maison des jeunes de Pointe-aux-Trembles, le plan local de déplacement, l'acquisition et l'installation de mobilier urbain et d'équipements de sécurité), ainsi que d'un transfert de dotation budgétaire effectué par la ville centre dans le cadre des activités du 375e anniversaire de Montréal.

Revenus

Services rendus et autres revenus

- Augmentation de 0,3 M$ provenant du Fonds réservé – stationnement, en lien avec l'application du règlement de zonage dans le dossier de construction d'un bâtiment industriel dans l'arrondissement.
- Déficit de 0,1 M$ réalisé pour l'occupation du domaine public.
- Variation défavorable de 0,1 M$ pour la location d'installations récréatives.

Charges de fonctionnement

Administration générale

- Économies de 0,2 M$ sur l'énergie, l'entretien et les réparations à la Maison du citoyen et autres.
- Réserve de 0,5 M$ ayant servi au financement de divers projets dans l'année, tels que *Tous au spectacle*, la campagne de promotion de l'arrondissement, croisières et autres, de même qu'au versement de contributions financières aux organismes partenaires.
- Économie de 0,1 M$ découlant du Programme de réduction de main-d'œuvre (PQMO).
- Dépenses additionnelles de 0,3 M$ pour ester en justice et concernant les assignations temporaires.

Transport

- Économies contractuelles de 0,9 M$ en matière de déneigement, conservées en 2017.
- Déficit de 0,8 M$ pour la main-d'œuvre (rémunération et cotisations de l'employeur), principalement pour les heures supplémentaires reliées aux opérations de déneigement et d'épandage d'abrasifs.
- Variations favorables de 0,5 M$, notamment en matière de coûts d'énergie, de charges interunités, de location et d'honoraires professionnels et techniques.
- Écart défavorable de 0,2 M$ provenant de la refonte des parcours de balais et l'amélioration de la signalisation dans l'arrondissement.

Loisirs et culture

- Versement de contributions financières additionnelles de 0,4 M$ aux organismes partenaires.
- Report du projet de la piscine Hans-Seyle en 2018 et économie résultante de 0,2 M$ en frais d'opération.
- Dépenses additionnelles de 0,1 M$ relatives aux contrats d'artistes pour divers spectacles ayant eu lieu au cours de l'année.

ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE

Tableau 63 – Rosemont–La Petite-Patrie

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2015	2016	2017	2017	2017	2017
Revenus						
Taxes et transferts centraux[1]	49 662,2	49 412,1	52 171,4	51 658,9	512,5	52 302,8
Services rendus et autres revenus	6 638,5	5 894,5	6 451,4	3 327,5	3 123,9	5 638,7
Transferts	-	-	43,3	-	43,3	-
Total – Revenus	**56 300,7**	**55 306,6**	**58 666,1**	**54 986,4**	**3 679,7**	**57 941,5**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	9 256,1	10 570,8	10 637,2	9 623,0	(1 014,2)	10 838,5
Sécurité publique	244,5	246,4	256,9	259,8	2,9	257,3
Transport	13 966,2	14 432,4	19 397,8	15 160,4	(4 237,4)	18 439,3
Hygiène du milieu	6 345,6	6 665,5	7 220,3	7 082,5	(137,8)	7 084,7
Santé et bien-être	417,8	480,4	673,4	546,6	(126,8)	748,4
Aménagement, urbanisme et développement	2 812,2	3 039,6	3 645,4	3 050,8	(594,6)	3 581,1
Loisirs et culture	19 046,6	19 800,7	19 850,8	19 467,7	(383,1)	19 831,9
Total – Charges de fonctionnement	**52 089,0**	**55 235,8**	**61 681,8**	**55 190,8**	**(6 491,0)**	**60 781,2**
Affectations	376,3	629,2	2 970,5	204,4	2 766,1	2 839,7
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**4 588,0**	**700,0**	**(45,2)**	**-**	**(45,2)**	**-**
Ajustements	439,0	(354,3)	1 865,7			
Excédent (déficit) de gestion	**5 027,0**	**345,7**	**1 820,5**	**-**	**1 820,5**	**-**

1. Cette rubrique est composée des transferts centraux ainsi que des revenus de taxes locales prévus au budget. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus à la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2017 ont été marqués par les dossiers suivants, en lien avec le développement durable, l'apaisement de la circulation et l'animation du domaine public :

- récupération du bois de frêne et valorisation en mobilier urbain;
- soutien à la récupération de denrées invendues au marché Jean-Talon;
- animation de la place Shamrock;
- soutien financier aux parents pour encourager l'utilisation de couches lavables;
- implantation de nouvelles limites de vitesse;
- démarrage d'un projet pilote de poulaillers en milieu urbain;
- retour du projet *Biquette à Montréal*;
- dévoilement du concept de l'aménagement permanent de la place Shamrock;
- ajout de 700 supports à vélos.

Principales variations

Budget modifié

- Facturation interne de la Division entretien, éclairage, signalisation et marquage sur la chaussée, augmentant de 2,1 M$ le budget de revenus et de charges de fonctionnement.
- Virement du compte de surplus budgétaire pour financer les économies anticipées de rémunération, pour 1,1 M$, différents projets totalisant 1,0 M$ ainsi que des dépenses de déneigement et l'achat de sel et abrasifs, pour 0,5 M$.
- Crédits de 0,4 M$ pour les ateliers spécialisés, en provenance du Service du matériel roulant.
- Budgets additionnels de 0,2 M$ pour les festivités du 375e anniversaire de Montréal et pour les rues piétonnes.
- Utilisation des revenus reportés pour les parcs et les terrains de jeux et du Fonds de stationnement, pour 0,2 M$.

Revenus

Taxes et transferts centraux

- Budget additionnel de 0,4 M$ pour les ateliers spécialisés, provenant du Service du matériel roulant.
- Ajout budgétaire totalisant 0,2 M$ pour les projets de quartier relativement aux festivités du 375e anniversaire de Montréal et pour les rues piétonnes.

Services rendus et autres revenus

- Facturation interne de la Division entretien, éclairage, signalisation et marquage sur la chaussée, pour 2,2 M$.
- Augmentation de 0,2 M$ des revenus de stationnement (hausse des ventes de vignettes SRRR).
- Réclamations de dommages par tiers et récupération de frais divers, pour 0,2 M$.
- Occupation du domaine public (permis d'excavation) et études de demandes, pour 0,3 M$.

Charges de fonctionnement

Administration générale

- Augmentation des retours au travail des travailleurs en assignation temporaire, générant un coût additionnel de 0,5 M$.
- Impact partiel des économies en rémunération anticipées par la Ville, mais non réalisées, pour 0,4 M$.

Transport

- Voirie : réalisation de travaux additionnels d'entretien et de réfection de chaussées et trottoirs, pour 0,6 M$, achat additionnel de sel de déglaçage, pour 0,1 M$, et coût supplémentaire de location et d'entretien de véhicules, pour 0,5 M$.
- Entretien de l'éclairage, signalisation et marquage : Accroissement des demandes de services internes, pour des coûts additionnels de 2,8 M$.
- Dépassement budgétaire de 0,2 M$ pour l'électricité.
- Installation de supports à vélo supplémentaires, pour 0,2 M$.

Aménagement, urbanisme et développement

- Contributions financières additionnelles à différents organismes, pour 0,3 M$.
- Coût additionnel de 0,1 M$ pour la valorisation du bois de frêne.

SAINT-LAURENT

Tableau 64 – Saint-Laurent

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2015	2016	2017	2017	2017	2017
Revenus						
Taxes et transferts centraux[1]	64 628,9	63 075,1	64 167,0	62 354,5	1 812,5	64 254,2
Services rendus et autres revenus	6 737,8	3 592,6	4 371,7	4 315,1	56,6	4 689,4
Transferts	11,7	8,3	-	400,0	(400,0)	400,0
Total – Revenus	**71 378,4**	**66 676,0**	**68 538,7**	**67 069,6**	**1 469,1**	**69 343,6**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	9 800,2	11 131,2	13 340,3	11 294,4	(2 045,9)	11 720,0
Sécurité publique	1 077,3	1 457,7	1 425,1	1 511,7	86,6	1 532,5
Transport	14 520,1	12 638,9	15 253,2	15 650,9	397,7	15 087,3
Hygiène du milieu	5 803,1	5 340,6	5 416,6	5 416,5	(0,1)	5 450,6
Santé et bien-être	1 155,7	1 323,9	1 275,2	1 139,5	(135,7)	1 375,4
Aménagement, urbanisme et développement	4 502,9	4 619,2	4 588,4	4 805,8	217,4	4 887,0
Loisirs et culture	25 739,1	26 022,6	27 877,4	28 172,1	294,7	29 991,3
Total – Charges de fonctionnement	**62 598,4**	**62 534,1**	**69 176,2**	**67 990,9**	**(1 185,3)**	**70 044,1**
Affectations	(5 273,0)	(196,4)	747,5	921,3	(173,8)	700,5
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**3 507,0**	**3 945,5**	**110,0**	**-**	**110,0**	**-**
Ajustements	(14,0)	545,9	1 811,8			
Excédent (déficit) de gestion	**3 493,0**	**4 491,4**	**1 921,8**	**-**	**1 921,8**	**-**

1. Cette rubrique est composée des transferts centraux ainsi que des revenus de taxe locale prévus au budget. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxe locale est inclus à la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2017 ont été marqués par les éléments suivants :

- mise en service et ouverture au public du Complexe sportif;
- programmation du 375e anniversaire de Montréal, comprenant l'inauguration de la place Rodolphe-Rousseau;
- création de trois oasis de biodiversité à l'occasion du 10e anniversaire de la conservation du Boisé du parc Marcel-Laurin;
- dévoilement de 5 plans locaux sur les sujets suivants: développement social, développement culturel, développement durable, déplacements et réduction des émissions des gaz à effet de serre.

Principales variations

Budget modifié

Les dépenses et les revenus locaux budgétés ont été ajustés, principalement pour tenir compte de l'ouverture du nouveau complexe sportif.

Revenus

Taxes et transferts centraux

- Variation favorable provenant principalement d'une dotation additionnelle de 1,8 M$ pour le nouveau complexe sportif.

Transferts

- Écart de 0,4 M$ s'expliquant par la subvention aux bibliothèques, ajustée dans les surplus de gestion.

Charges de fonctionnement

Administration générale

- Paiement non prévu des travaux effectués à la suite de l'incendie des ateliers municipaux et provision pour une cause en justice, pour un total de 2,7 M$.
- Économie anticipée sur les postes vacants non réalisée, pour 0,8 M$.
- Solde restant du budget d'exploitation d'une année complète du complexe sportif, pour 0,9 M$.
- Report de projets générant un surplus de 0,3 M$.
- Économie de 0,2 M$ reliée aux frais de vérification et de gestion du régime de retraite centralisé.

Transport

- Financement au comptant de la main-d'œuvre, représentant une dépense additionnelle de 0,4 M$.
- Report de projets générant une variation favorable de 0,7 M$.

SAINT-LÉONARD

Tableau 65 – Saint-Léonard

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2015	2016	2017	2017	2017	2017
Revenus						
Taxes et transferts centraux[1]	32 577,2	31 683,2	32 573,1	32 640,1	(67,0)	32 766,3
Services rendus et autres revenus	1 959,5	1 833,5	1 740,5	1 592,3	148,2	1 592,3
Transferts	32,1	20,4	12,0	220,1	(208,1)	220,1
Total – Revenus	**34 568,8**	**33 537,1**	**34 325,6**	**34 452,5**	**(126,9)**	**34 578,7**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	5 097,6	5 841,4	5 242,5	6 084,3	841,8	5 697,9
Sécurité publique	139,1	147,3	191,0	162,4	(28,6)	186,0
Transport	7 760,8	5 839,2	7 874,5	7 262,3	(612,2)	7 537,3
Hygiène du milieu	2 467,1	2 322,5	2 639,8	2 855,9	216,1	2 916,0
Santé et bien-être	304,3	290,0	246,6	268,1	21,5	309,1
Aménagement, urbanisme et développement	1 576,0	1 746,1	1 692,0	1 731,8	39,8	1 697,4
Loisirs et culture	14 524,5	14 719,6	15 247,8	15 648,2	400,4	15 296,8
Frais de financement	450,5	416,6	380,4	380,4	-	380,4
Total – Charges de fonctionnement	**32 319,9**	**31 322,7**	**33 514,6**	**34 393,4**	**878,8**	**34 020,9**
Financement	(488,9)	(522,8)	(559,0)	(559,1)	0,1	(559,1)
Affectations	480,0	(306,7)	147,6	500,0	(352,4)	1,3
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**2 240,0**	**1 384,9**	**399,6**	**-**	**399,6**	**-**
Ajustements	41,0	259,5	1 827,8			
Excédent (déficit) de gestion	**2 281,0**	**1 644,4**	**2 227,4**	**-**	**2 227,4**	**-**

1. Cette rubrique est composée des transferts centraux ainsi que des revenus de taxes locales prévus au budget. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus à la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2017 ont été marqués par les éléments suivants :

- déploiement de la collecte des résidus alimentaires dans un deuxième secteur, soit auprès de 5 200 nouveaux foyers;
- inauguration et mise en service d'une scène culturelle permanente au parc Wilfrid-Bastien;
- mise en place d'un nouveau service d'accompagnement en bénévolat pour les organismes partenaires, une initiative qui a valu deux prix d'excellence à l'Arrondissement;
- adoption du Plan local de développement durable 2017-2020 et du Plan d'action culturel 2018-2021.

Principales variations

Budget modifié

- Soutien financier de la Ville centre pour les activités célébrant le 375e anniversaire de Montréal, pour 0,1 M$.
- Soutien financier de la Ville centre pour le projet *Corridor vert et nourricier* du programme Quartier 21, pour 0,1 M$.
- Paiement au comptant d'immobilisations, pour un total de 0,5 M$.

Revenus

Services rendus et autres revenus

- Écart favorable de 0,1 M$ pour les demandes d'étude de dossiers à l'urbanisme ainsi que pour les locations de salles.

Transferts

- Variation défavorable de 0,2 M$ pour la subvention à l'acquisition de livres à la destinés à la bibliothèque, montant transféré dans les ajustements du surplus de gestion.

Charges de fonctionnement

Administration générale

- Écart favorable de 0,4 M$, résultant de l'effet combiné de la diminution de la provision pour causes en justice et d'une économie sur le budget annuel pour ester en justice.
- Transfert de 0,5 M$ des dépenses de contingences pour financer des projets ponctuels ou imprévus.

Transport

- Achat additionnel d'abrasifs et sel de déglaçage, en lien avec les conditions météorologiques, pour 0,2 M$.
- Répartition inégale des dépenses réelles et budgétées entre les activités de voirie et celles concernant les parcs, ce qui a généré un écart défavorable de 0,2 M$.

Hygiène du milieu

- Écart favorable de 0,2 M$ pour les travaux d'entretien des réseaux d'aqueducs et d'égouts.

Loisirs et culture

- Répartition inégale des dépenses réelles et budgétées entre les activités de voirie et celles concernant les parcs, ce qui a généré un écart favorable de 0,2 M$.
- Écart favorable de 0,2 M$ en rémunération pour des postes vacants non pourvus à la bibliothèque.

SUD-OUEST

Tableau 66 – Sud-Ouest

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2015	2016	2017	2017	2017	2017
Revenus						
Taxes et transferts centraux[1]	47 959,1	46 220,4	47 192,4	47 133,6	58,8	47 443,3
Services rendus et autres revenus	4 048,2	4 393,3	5 245,6	3 778,5	1 467,1	3 800,4
Transferts	150,9	7,2	11,2	-	11,2	-
Total – Revenus	**52 158,2**	**50 620,9**	**52 449,2**	**50 912,1**	**1 537,1**	**51 243,7**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	7 252,5	8 551,7	6 939,5	7 275,0	335,5	7 156,0
Sécurité publique	138,1	137,8	180,3	140,8	(39,5)	206,6
Transport	9 548,5	11 015,1	12 453,5	12 872,3	418,8	13 055,1
Hygiène du milieu	8 093,6	7 612,7	7 793,1	7 766,6	(26,5)	7 828,5
Santé et bien-être	24,5	1,0	3 017,5	2 858,2	(159,3)	2 934,4
Aménagement, urbanisme et développement	2 951,6	3 366,9	3 761,6	3 698,7	(62,9)	4 087,3
Loisirs et culture	20 782,3	22 401,6	20 490,4	18 012,1	(2 478,3)	18 857,5
Total – Charges de fonctionnement	**48 791,1**	**53 086,8**	**54 635,9**	**52 623,7**	**(2 012,2)**	**54 125,4**
Affectations	548,4	1 982,5	3 097,2	1 711,6	1 385,6	2 881,7
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**3 915,5**	**(483,4)**	**910,5**	**-**	**910,5**	**-**
Ajustements	2 534,0	1 625,9	4 991,6			
Excédent (déficit) de gestion	**6 449,5**	**1 142,5**	**5 902,1**	**-**	**5 902,1**	**-**

1. Cette rubrique est composée des transferts centraux ainsi que des revenus de taxes locales prévus au budget. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus à la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2017 ont été marqués par les éléments suivants :

- conception du Plan de développement urbain, économique et social (PDUÉS) pour les abords de l'échangeur Turcot et élaboration d'un exercice de planification pour le pôle Lionel-Groulx – Atwater et d'un plan d'intervention spécifique pour le secteur nord de Pointe-Saint-Charles;
- mise en place de la Division de la mobilité et de la planification des déplacements pour assurer une meilleure gestion des impacts de la mobilité sur les milieux de vie;
- poursuite du projet d'aménagement du parvis De Biencourt et création de la place du Marché, aux abords du Marché Atwater;
- accroissement et diversification de l'offre culturelle, sportive et de loisirs, notamment avec la poursuite de la Cyclovia, l'ajout d'une deuxième ludothèque sur la rue Eadie, un nouveau service de prêt de jeux de société et de jouets ainsi que la reprise de l'offre de services en loisir au centre Saint-Charles;

- adoption de la première Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'Arrondissement;
- aménagement de plusieurs ruelles vertes dans les quartiers de l'arrondissement et création d'un répertoire des ruelles du Sud-Ouest;
- mise en œuvre d'une approche novatrice sur le chantier Notre-Dame par l'installation de modules de chantier et l'animation du parc du Bonheur-d'Occasion afin d'atténuer les impacts des travaux;
- implantation du projet intergénérationnel *Un vélo, une ville,* un service de balades de plaisance et utilitaires au bénéfice des aînés, qui allie persévérance scolaire (conduite des triporteurs par les jeunes) et service aux citoyens;
- dévoilement du legs du 375e anniversaire de Montréal du Sud-Ouest, un projet de circuit commémoratif interactif et de mise en valeur des quartiers.

Principales variations

Budget modifié

L'écart de 1,5 M$ entre le budget original et le budget modifié s'explique par une affectation de surplus de 1,2 M$ (notamment pour des contributions financières et la lutte contre l'agrile du frêne) et par un transfert de 0,3 M$ de la Ville centre pour les rues piétonnes et le 375e anniversaire de Montréal.

Revenus

- Surplus de 1,2 M$ en permis d'occupation du domaine public, s'expliquant par la vigueur de la construction dans le secteur Griffintown.
- Revenus additionnels de 0,3 M$ en « autres revenus », soit les études de demandes de permis ainsi que les amendes et les pénalités.

Charges de fonctionnement

Administration générale

- Économie de 0,3 M$, soit un montant de 0,7 M$ qui est lié au renversement de la provision pour des revenus de fonds de parcs en litige et un déficit de 0,4 M$ dans les dépenses de main-d'œuvre pour les employés en disponibilité et la gestion des postes vacants.

Transport

- Déficit de 1,0 M$ provenant de la masse salariale et des heures supplémentaires, en raison des chargements de neige additionnels effectués en décembre.

- Surplus de 0,9 M$ pour la main-d'œuvre de la voirie affectée aux activités de nettoyage, d'entretien et de réfection des chaussées, pour compenser le déficit salarial avec l'activité « loisirs et culture » concernant l'entretien des parcs et des terrains de jeux.
- Économie de 0,5 M$ dans les autres familles de dépenses afin de pallier le déficit de main-d'œuvre.

Loisirs et culture

- Écart défavorable de 1,1 M$ pour la masse salariale, attribuable à un accroissement des activités (prise en charge de Loisirs Saint-Charles, Cyclovia, Ludothèque, ouverture de l'aréna au complexe récréatif Gadbois durant la période d'été, activités du 375e anniversaire de Montréal, inauguration de nouvelles installations, etc.), en partie financé par les affectations de surplus.
- Déficit de 0,9 M$ en lien avec l'activité « transport » pour l'entretien des parcs et des terrains de jeux.
- Dépenses de 0,2 M$ relatives au Plan de gestion intégrée de foresterie urbaine qui seront remboursées à l'Arrondissement lors de l'établissement du surplus de gestion.
- Coûts additionnels de 0,3 M$ pour d'autres services techniques et contributions financières à des organismes, en provenance d'affectations de surplus.

VERDUN

Tableau 67 – Verdun

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2015	2016	2017	2017	2017	2017
Revenus						
Taxes et transferts centraux[1]	31 927,5	31 737,2	31 942,7	31 566,0	376,7	31 944,5
Services rendus et autres revenus	2 042,8	3 933,4	1 760,7	1 579,7	181,0	1 579,7
Transferts	11,5	3,9	8,7	175,0	(166,3)	183,7
Total – Revenus	**33 981,8**	**35 674,5**	**33 712,1**	**33 320,7**	**391,4**	**33 707,9**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	6 000,9	5 176,9	5 553,0	5 429,8	(123,2)	5 456,0
Sécurité publique	927,8	604,7	479,1	77,4	(401,7)	331,9
Transport	11 075,7	9 872,4	10 046,9	10 220,2	173,3	9 724,8
Hygiène du milieu	2 132,9	2 605,0	2 224,5	2 410,4	185,9	2 433,9
Santé et bien-être	467,4	454,2	498,5	478,2	(20,3)	505,3
Aménagement, urbanisme et développement	2 126,8	1 991,5	2 186,1	1 979,1	(207,0)	2 293,4
Loisirs et culture	11 659,0	16 413,0	13 630,4	13 689,9	59,5	14 052,7
Total – Charges de fonctionnement	**34 390,5**	**37 117,7**	**34 618,5**	**34 285,0**	**(333,5)**	**34 798,0**
Affectations	1 449,7	4 172,4	1 090,1	964,3	125,8	1 090,1
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**1 041,0**	**2 729,2**	**183,7**	-	**183,7**	-
Ajustements	489,0	820,9	2 709,5			
Excédent (déficit) de gestion	**1 530,0**	**3 550,1**	**2 893,2**	-	**2 893,2**	-

1. Cette rubrique est composée des transferts centraux ainsi que des revenus de taxes locales prévus au budget. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus à la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2017 ont été marqués par les éléments suivants :

- réalisation de 93 % (en tout ou en grande partie) des 124 actions prévues au Plan de développement stratégique de l'arrondissement pour 2017;
- ouverture du lieu de diffusion culturelle Quai 5160 – la Maison de la culture de Verdun, accessible universellement;
- tenue du Sommet « Tous ensemble pour la réussite éducative à Verdun »;
- adoption du Plan local de déplacements et réalisation d'aménagements prioritaires autour des écoles;
- tenue de 54 activités accessibles universellement.

Principales variations

Budget modifié

- Différents transferts en provenance de la Ville centre, pour un total de 0,4 M$, principalement pour l'ouverture du Quai 5160 – Maison de la culture de Verdun (0,2 M$), la réalisation des festivités du 375e anniversaire de Montréal (0,1 M$) et la participation au Programme d'implantation de rues piétonnes et partagées (0,1 M$ pour le projet d'aménagement temporaire de la rue Wellington).
- Utilisation des surplus de gestion de l'Arrondissement, d'une somme de 0,3 M$, notamment pour financer le projet d'aménagement temporaire de la place publique Wellington (0,1 M$), une contribution financière au Centre local de développement du Grand Sud-Ouest (0,1 M$) et les activités de déneigement (0,1 M$).
- Redressement pour les dépenses recouvrables de tiers de 0,2 M$ dans les surplus de gestion à la suite de la fermeture de plusieurs dossiers.

Revenus

Taxes et transferts centraux

- Variation positive de 0,4 M$, reliée notamment à l'ouverture du Quai 5160 – Maison de la culture de Verdun.

Services rendus et autres revenus

- Écart favorable de 0,2 M$, principalement attribuable à des sommes perçues pour cause de pénalités au contrat plus élevées que prévu.

Transferts

- Écart défavorable de 0,2 M$, attribuable à une subvention à l'acquisition de livres pour les bibliothèques qui sera versée à l'Arrondissement au moyen du surplus de gestion de 2017.

Charges de fonctionnement

Administration générale

- Déficit de 0,1 M$ qui s'explique principalement par une provision prise pour ester en justice.

Sécurité publique

- Écart défavorable de 0,4 M$, relatif surtout à un reclassement en provenance de l'activité « transport » pour couvrir les charges liées au gardiennage.

Transport

- Écart favorable de 0,2 M$, qui s'explique principalement par le reclassement vers les activités de sécurité publique pour financer les charges liées au gardiennage et par une affectation de surplus pour financer les activités de déneigement.

Hygiène du milieu

- Surplus de 0,2 M$ attribuable notamment à des économies réalisées sur les travaux d'entretien et de réparation du réseau d'égouts.

Aménagement, urbanisme et développement

- Dépassement budgétaire de 0,2 M$ qui concerne principalement la contribution financière au Centre local de développement du Grand Sud-Ouest, qui a été financée par l'affectation de surplus, ainsi que le Programme d'implantation de rues piétonnes et partagées.

VILLE-MARIE

Tableau 68 – Ville-Marie

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2015	2016	2017	2017	2017	2017
Revenus						
Taxes et transferts centraux[1]	66 586,1	66 078,0	65 974,5	65 625,0	349,5	66 052,5
Services rendus et autres revenus	20 897,4	19 734,9	18 244,2	17 823,4	420,8	18 032,4
Transferts	21,4	40,7	12,5	20,0	(7,5)	20,0
Total – Revenus	**87 504,9**	**85 853,6**	**84 231,2**	**83 468,4**	**762,8**	**84 104,9**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	12 979,4	13 581,3	11 081,5	13 073,7	1 992,2	11 840,3
Sécurité publique	247,8	301,8	468,2	264,0	(204,2)	564,8
Transport	25 265,9	24 467,6	25 944,0	24 485,1	(1 458,9)	26 008,5
Hygiène du milieu	14 039,6	12 338,4	16 174,4	15 846,5	(327,9)	16 724,8
Santé et bien-être	789,7	753,2	787,4	530,7	(256,7)	851,3
Aménagement, urbanisme et développement	7 681,0	9 264,1	9 135,3	7 273,2	(1 862,1)	9 553,4
Loisirs et culture	22 623,0	23 057,5	25 507,2	22 904,3	(2 602,9)	25 750,1
Total – Charges de fonctionnement	**83 626,4**	**83 763,9**	**89 098,0**	**84 377,5**	**(4 720,5)**	**91 293,2**
Affectations	5 537,5	6 532,1	7 260,3	909,1	6 351,2	7 188,3
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**9 416,0**	**8 621,8**	**2 393,5**	**-**	**2 393,5**	**-**
Ajustements	1 068,0	539,0	11 191,4			
Excédent (déficit) de gestion	**10 484,0**	**9 160,8**	**13 584,9**	**-**	**13 584,9**	**-**

1. Cette rubrique est composée des transferts centraux ainsi que des revenus de taxes locales prévus au budget. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus à la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2017 ont été marqués par les éléments suivants :

- développement urbain : 99 projets en chantier, comprenant plus de 6 600 unités résidentielles, délivrance de 2 748 permis (construction et transformation) représentant des coûts de construction de 1,6 G$;
- permis et inspection : poursuite de la campagne de sensibilisation sur les chantiers de construction et élargissement de la campagne sur le bruit;
- circulation et déplacements : adoption du Plan local de déplacement pour créer une vision de la mobilité sur un horizon de 20 ans et définir les orientations concernant les habitudes de déplacements et les interventions à privilégier sur le territoire de l'arrondissement;
- développement économique et social : soutien financier de 1,2 M$ pour la réalisation de 20 projets, plusieurs initiatives locales et durables dans le cadre d'une stratégie alimentaire, y compris la création d'une serre communautaire au parc Walter-Stewart;

- loisirs, sports et culture : contributions financières de 2,5 M$ pour des projets comme le Festival Montréal en lumière, Les Jardins Gamelin, Fierté Montréal, Médiation et intervention de rue, l'Auguste Théâtre, les murales et d'autres. Présentation de plus de 100 activités et spectacles au square Cabot et de plus de 200 activités de loisirs dans les parcs, les ruelles et autres espaces publics.

Principales variations

Budget modifié

- Affectations de surplus de l'Arrondissement de 6,5 M$, principalement pour l'octroi de contributions financières à des activités de loisirs et de culture, pour des projets de développement économique ainsi que pour le financement de projets d'aménagement urbain.
- Ajustement du Service de l'eau, pour 0,3 M$.

Revenus

Taxes et transferts centraux

- Écart de 0,3 M$, s'expliquant principalement par une entente de partenariat avec le Service de l'eau.

Services rendus et autres revenus

- Déficit de 0,9 M$ concernant l'occupation temporaire du domaine public, attribuable aux célébrations du 375e anniversaire de Montréal qui ont généré un décalage dans la délivrance de ces permis.
- Excédent de 0,7 M$ pour les services techniques et les travaux effectués par la Ville, principalement pour l'entretien et la réfection de chaussée, et de parcs, la réparation de bris facturables en aqueduc et des frais d'études techniques.
- Excédent de 0,4 M$ pour la récupération de frais de stationnement et de divers loyers.
- Encaissement de 0,2 M$ au fonds de stationnement.

Charges de fonctionnement

Administration générale

- Surplus de 2,0 M$, principalement lié au budget des dépenses contingentes, viré pour financer des projets dans d'autres activités.

Transport

- Déficit de 1,3 M$, attribuable à des affectations de surplus de l'Arrondissement pour des achats de biens non capitalisés, des contrats d'enlèvement de graffitis et des contributions à divers partenaires (Éco-quartier, Spectre de rue, Sac à dos, etc.).
- Déficit de 2,0 M$ pour les dépenses de rémunération, les charges sociales et les heures supplémentaires des employés cols bleus affectés à la propreté.
- Économie de 1,8 M$ sur les dépenses de rémunération, les charges sociales et les heures supplémentaires des employés cols bleus affectés à l'enlèvement de la neige, ainsi que sur les services techniques, la location de machinerie et d'équipements à la voirie.

Aménagement, urbanisme et développement

- Déficit de 1,9 M$ occasionné par des affectations de surplus de l'Arrondissement pour financer des contributions en promotion et développement économique (aux SDC de l'arrondissement, au Quartier des spectacles, etc.) et des services professionnels en aménagement urbain.

Loisirs et culture

- Déficit de 2,6 M$ résultant essentiellement des affectations de surplus de l'Arrondissement pour des contributions aux activités culturelles et à divers projets de verdissement, pour l'entretien horticole et la propreté (place du Canada, place Émilie Gamelin et parc du Mont-Royal), ainsi que pour l'achat de biens non capitalisés.

VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION

Tableau 69 – Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2015	2016	2017	2017	2017	2017
Revenus						
Taxes et transferts centraux[1]	52 929,7	52 698,6	53 961,1	53 302,8	658,3	54 143,4
Services rendus et autres revenus	3 372,3	2 685,3	3 916,4	3 155,0	761,4	3 884,5
Transferts	-	-	1,9	-	1,9	-
Total – Revenus	**56 302,0**	**55 383,9**	**57 879,4**	**56 457,8**	**1 421,6**	**58 027,9**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	6 722,6	7 411,3	7 606,7	7 304,2	(302,5)	7 291,1
Sécurité publique	581,6	609,4	636,6	586,2	(50,4)	670,6
Transport	12 211,8	11 842,6	12 827,4	13 596,4	769,0	13 525,6
Hygiène du milieu	8 304,5	8 823,9	10 038,1	8 365,3	(1 672,8)	9 215,5
Santé et bien-être	176,2	190,3	204,6	172,4	(32,2)	202,4
Aménagement, urbanisme et développement	2 987,8	3 120,3	3 205,9	3 393,3	187,4	3 429,9
Loisirs et culture	24 181,4	24 960,1	26 187,1	24 290,0	(1 897,1)	25 702,9
Total – Charges de fonctionnement	**55 165,9**	**56 957,9**	**60 706,4**	**57 707,8**	**(2 998,6)**	**60 038,0**
Affectations	902,9	1 233,3	2 174,4	1 250,0	924,4	2 010,1
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**2 039,0**	**(340,7)**	**(652,6)**	**-**	**(652,6)**	**-**
Ajustements	623,0	2 185,5	3 049,7			
Excédent (déficit) de gestion	**2 662,0**	**1 844,8**	**2 397,1**	**-**	**2 397,1**	**-**

1. Cette rubrique est composée des transferts centraux ainsi que des revenus de taxes locales prévus au budget. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus à la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2017 ont été marqués par les éléments suivants :

- projet de déminéralisation sur le domaine public par l'ajout d'espaces de verdure et la plantation de nouveaux arbres;
- accroissement de la canopée par la plantation de 770 arbres;
- maintien du programme de ruelles vertes;
- continuation des actions liées au Plan de lutte contre l'agrile du frêne de la Ville de Montréal;
- poursuite du projet pilote de rue piétonne partagée – place De Castelnau;
- revitalisation de l'îlot Crémazie – Saint-Laurent;
- revalorisation majeure du parc Sandro-Pertini;
- adhésion de l'Arrondissement à la nouvelle Politique de l'enfant;
- augmentation du nombre d'interventions sur les réseaux d'aqueduc et d'égouts;

- mise sur pied d'une équipe de réfection routière afin d'augmenter le nombre d'interventions sur le réseau routier de l'arrondissement et d'une équipe de béton afin de procéder à la réfection de tronçons de trottoirs;
- bonification de la programmation d'activités dans les parcs pour les festivités du 375e anniversaire de Montréal;
- entretien des carrés d'arbre en trottoir dans différentes rues de l'arrondissement, des terre-pleins et viaducs.

Principales variations

Budget modifié

Les variations sont attribuables aux projets financés par des affectations de surplus et des ajustements à la dotation des services centraux :

- augmentation du nombre d'interventions sur le réseau d'égouts et d'aqueducs, pour 0,8 M$;
- projets de verdissement, pour 0,7 M$;
- projets de réfection routière, pour 0,6 M$;
- festivités entourant le 375e anniversaire de Montréal, pour 0,2 M$;
- mise en œuvre de la Politique de l'enfant, pour 0,2 M$;
- financement de plusieurs activités non prévues au budget, s'élevant à 0,4 M$;
- transfert à la Ville centre des budgets pour la location de véhicules, pour un impact négatif de 0,6 M$.

Revenus

Taxes et transferts centraux

- Écart principalement attribuable à une entente de partenariat avec le Service de l'eau, pour 0,8 M$, à la mise en œuvre de la Politique de l'enfant, pour 0,2 M$, aux festivités entourant le 375e anniversaire de la Ville de Montréal, pour 0,1 M$ et pour la location de véhicules, pour (0,6 M$).

Services rendus et autres revenus

- Variation favorable de 0,8 M$, provenant principalement des réserves de parcs, pour le financement de divers projets de verdissement.

Charges de fonctionnement

Transport

- Écart favorable de 0,4 M$ résultant du transfert à la Ville centre des budgets de location de véhicules.
- Dépenses moins élevées que prévu de 0,1 M$ pour le nettoyage et le balayage des voies publiques et de 0,2 M$ pour les dépenses de services techniques et de location de machinerie et d'équipements.

Hygiène du milieu

- Dépassement de la dépense de rémunération destinée à la gestion des matières résiduelles, pour 0,9 M$.
- Augmentation du nombre d'interventions sur les réseaux d'aqueduc et d'égouts, pour 0,8 M$.

Loisirs et culture

- Rémunération excédentaire de 0,6 M$ pour l'entretien des parcs, l'horticulture et l'arboriculture.
- Augmentation de 0,2 M$ de la dépense de rémunération destinée à la gestion de la maison de la culture.
- Engagement de dépenses additionnelles de 0,2 M$ dans le cadre du Plan d'action canopée.
- Variation défavorable de 0,7 M$ générée par la réalisation de projets de verdissement (financement provenant des revenus reportés de parcs).
- Écart défavorable de 0,2 M$, provenant de la nouvelle Politique de l'enfant.

Activités de fonctionnement – Analyse des résultats

2017

Autres charges corporatives – Financement et autres charges



AUTRES CHARGES CORPORATIVES – FINANCEMENT ET AUTRES CHARGES

Tableau 70 – Autres charges corporatives – Financement et autres charges
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2015	2016	2017	2017	2017	2017
Charges de financement corporatives						
Service de la dette brute	670 526,7	729 170,0	748 072,8	757 646,4	9 573,6	757 646,4
Paiement comptant d'immobilisations	152 284,1	240 604,2	333 674,4	321 401,2	(12 273,2)	325 325,3
Total – Charges de financement corporatives	**822 810,8**	**969 774,2**	**1 081 747,2**	**1 079 047,6**	**(2 699,6)**	**1 082 971,7**
Autres charges corporatives						
Dépenses communes	316 544,8	166 346,0	215 607,4	212 365,8	(3 241,6)	239 295,5
Dépenses de contributions	579 627,2	607 125,6	653 414,2	652 571,9	(842,3)	651 613,9
Total – Autres charges corporatives	**896 172,0**	**773 471,6**	**869 021,6**	**864 937,7**	**(4 083,9)**	**890 909,4**
Total – Autres charges corporatives et de financement	**1 718 982,8**	**1 743 245,8**	**1 950 768,8**	**1 943 985,3**	**(6 783,5)**	**1 973 881,1**

Les dépenses associées aux autres charges corporatives, totalisant 2,0 G$, affichent un écart défavorable de 6,8 M$ par rapport au budget original. Cette rubrique est constituée du service de la dette brute corporative, des paiements au comptant d'immobilisations, des dépenses communes (charges relatives aux régimes de retraite, charges requises en vertu des dispositions légales, etc.) et des dépenses de contributions versées à des agences et organismes gouvernementaux et régionaux pour la réalisation d'activités relevant de leur responsabilité.

SERVICE DE LA DETTE BRUTE CORPORATIVE

Le service de la dette brute corporative comprend les éléments suivants :

- les frais de financement correspondant aux intérêts et autres frais relatifs à l'ensemble des emprunts émis par la Ville;
- le remboursement de la dette à long terme, reflétant les contributions au fonds d'amortissement et les remboursements de capital pour les emprunts liés au financement des dépenses d'immobilisations. Il inclut également le versement de contributions à la réserve financière destinée au remboursement accéléré de la dette;
- le remboursement de capital sur les emprunts servant au financement à long terme de dépenses de fonctionnement.

Tableau 71 – Service de la dette brute corporative

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2015	2016	2017	2017	2017	2017
Frais de financement	377 064,7	382 947,0	389 789,0	396 343,6	6 554,6	396 343,6
Remboursement de la dette à long terme	387 158,8	449 312,5	463 853,5	464 897,9	1 044,4	464 897,9
Affectations – Remboursement de capital	33 693,2	26 247,1	27 098,6	27 156,5	57,9	27 156,5
Sous total – Service de la dette brute	**797 916,7**	**858 506,6**	**880 741,1**	**888 398,0**	**7 656,9**	**888 398,0**
Service de la dette décentralisé[1]	(127 390,0)	(129 336,6)	(132 668,3)	(130 751,6)	1 916,7	(130 751,6)
Total – Service de la dette brute	**670 526,7**	**729 170,0**	**748 072,8**	**757 646,4**	**9 573,6**	**757 646,4**

1. Ce montant correspond aux remboursements de dettes, aux intérêts et autres frais sur la dette à long terme dont le budget se retrouve dans certaines unités d'affaires (Commission des services électriques, Eau, Espace pour la vie et les arrondissements d'Anjou et de Saint-Léonard).

Le service de la dette brute corporative affiche une économie de 9,6 M$, pour s'établir à 748,1 M$. Celle-ci s'explique principalement par une révision à la baisse du programme d'emprunt de 2017, par un financement négocié sur une plus longue période de remboursement et par des taux d'intérêt moindres que ceux prévus lors de la confection budgétaire.

PAIEMENT AU COMPTANT D'IMMOBILISATIONS

Tableau 72 – Paiement au comptant d'immobilisations

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2015	2016	2017	2017	2017	2017
Affectations						
Affectation – Paiement comptant et réserves – Eau	40 453,1	41 845,5	19 979,9	13 623,9	(6 356,0)	13 623,9
Affectation – Paiement comptant et réserves – Voirie	10 895,3	2 484,2	(5 227,8)	-	5 227,8	(5 859,8)
Affectation – Paiement comptant et réserves – Immobilisations	93 170,2	196 324,2	317 467,7	307 700,0	(9 767,7)	316 187,5
Affectation – Fonds réservés	7 765,5	(49,7)	1 454,6	77,3	(1 377,3)	1 373,7
Total – Affectations	**152 284,1**	**240 604,2**	**333 674,4**	**321 401,2**	**(12 273,2)**	**325 325,3**

Le paiement au comptant d'immobilisations, totalisant 333,7 M$, affiche un écart défavorable de 12,3 M$ qui s'explique par les éléments suivants :

- une somme additionnelle de 6,4 M$, allouée à la Réserve financière de l'eau pour financer davantage au comptant les investissements portant sur les infrastructures de l'eau, principalement grâce aux économies importantes générées en 2017 par les activités inhérentes à la gestion de l'eau (dépenses réelles inférieures au budget);

- une somme de 5,2 M$ de la Réserve financière – Voirie, affectée aux activités de fonctionnement pour financer principalement des projets spécifiques et des études devant être réalisées en amont de la planification des projets d'immobilisations liés aux infrastructures de voirie et de transport;
- une somme de 9,8 M$, affectée directement au financement au comptant des activités d'immobilisations;
- une somme de 1,4 M$, versée par des arrondissements à leurs fonds réservés au financement futur de projets d'immobilisations, notamment pour des projets d'aménagement, de parcs et d'aires de stationnement public.

CHARGES COMMUNES

Tableau 73 – Dépenses communes
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2015	2016	2017	2017	2017	2017
Dépenses communes						
Redéploiement des ressources et dépenses relatives aux régimes de retraite	246 947,4	178 770,7	125 913,6	148 366,7	22 453,1	145 766,7
Crédits pour dépenses contingentes	15 917,7	23 934,5	23 451,1	48 971,7	25 520,6	34 539,7
Pertes possibles dans la perception	19 919,0	1 556,0	39 025,6	20 030,0	(18 995,6)	20 030,0
Prêt d'employés au MESS	25 258,3	24 831,2	23 298,2	25 658,5	2 360,3	25 658,5
Aide dédiée au développement économique	20 372,3	10 570,0	24 778,6	16 260,3	(8 518,3)	27 100,1
Développement du réseau des bibliothèques	-	-	-	2 343,2	2 343,2	356,0
Prêt d'employés à la société Stationnement de Montréal	4 076,1	4 444,9	4 532,0	4 408,6	(123,4)	4 408,6
Prêt d'employés au Bureau du taxi de Montréal	2 613,7	2 790,9	2 881,6	2 879,4	(2,2)	2 879,4
Bureau des régimes de retraite	-	-	7 364,7	7 590,3	225,6	7 590,3
Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Mesures d'allègement	-	(59 300,0)	(57 000,0)	(57 000,0)	-	(57 000,0)
Affectation – Régimes de retraite	-	-	26 700,0	-	(26 700,0)	26 700,0
Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Autres	(27 409,6)	(26 878,6)	(19 506,1)	(23 445,3)	(3 939,2)	(23 445,3)
Affectation – Mesures transitoires	3 389,3	4 256,1	-	-	-	-
Affectation – Sites contaminés	-	-	1 600,0	1 600,0	-	1 600,0
Affectation – Montant à pourvoir – TVQ	-	-	11 160,0	-	(11 160,0)	9 900,0
Autres	5 460,6	1 370,3	1 408,1	14 702,4	13 294,3	13 211,5
Total – Dépenses communes	**316 544,8**	**166 346,0**	**215 607,4**	**212 365,8**	**(3 241,6)**	**239 295,5**

Les dépenses communes de 215,6 M$ affichent un écart défavorable de 3,2 M$ qui s'explique par les éléments suivants :

- un écart favorable global de 22,4 M$, associé aux charges liées au redéploiement des ressources et aux régimes de retraite, soit:

- un écart favorable de 2,6 M$, découlant du fait que, à la suite du transfert des budgets requis, les dépenses en matière de réintégration au travail des prestataires d'indemnité de la CNESST ont été réalisées au Service des ressources humaines, qui s'est vue attribuer la mission d'optimiser la performance de la Ville à cet égard;
- un écart favorable de 1,4 M$, lié principalement à des dépenses moindres en matière de relations de travail et de gestion de la santé et de la sécurité au travail;
- un écart favorable de 18,4 M$, découlant des derniers ajustements imputés aux charges de retraite comptabilisées au chapitre corporatif et dont la finalité reflète, conformément au dépôt de la dernière évaluation actuarielle, une charge de retraite globale à la hauteur de 347,9 M$ pour l'ensemble de la Ville, comparativement au budget de 317,1 M$ (écart défavorable de 30,8 M$), tel que le présente le Tableau 76 « Rémunération et cotisations de l'employeur »;

- un écart favorable de 25,5 M$ dans les dépenses contingentes, attribuable principalement au fait que les dépenses ont été réalisées dans les unités d'affaires où des budgets ont été transférés à la suite des autorisations des instances, pour la réalisation de projets ponctuels;
- un écart défavorable de 19 M$ résultant, d'une part, de la radiation d'une créance du Gouvernement du Québec (19,8 M$) dans le cadre de la nouvelle entente « Réflexe Montréal » conclue au cours de 2017 pour assurer un nouveau soutien financier récurrent de 83 M$ annuellement, en remplacement de l'abrogation de trois ententes déjà existantes, soit celle portant sur le « Soutien financier au rôle de métropole du Québec », « Réaliser Montréal 2025 », ainsi que l'entente portant sur les droits sur les divertissements;
- un écart favorable de 2,3 M$, lié à une réduction importante des employés de la Ville (départs à la retraite) affectés à la gestion des programmes sociaux du MESS, conformément à l'entente;
- un écart défavorable de 8,5 M$, reflétant notamment le remboursement de la marge de crédit de Montréal C'est Électrique, pour un montant de 7,3 M$;
- un écart favorable de 2,3 M$, découlant de retards dans l'ouverture d'installations sportives et socioculturelles dont les dépenses de fonctionnement pour 2017 étaient financées par des sommes réservées;
- un écart défavorable de 26,7 M$, découlant de l'obligation, pour la Ville, de rembourser les mesures d'allègement fiscal relativement aux charges de retraite, dont la Ville s'est prévalue en 2016;
- un écart défavorable de 3,9 M$, découlant de la révision des montants à pourvoir liés aux régimes de retraite et établis par la plus récente évaluation actuarielle;

- un écart défavorable de 11,1 M$, découlant de l'obligation, pour la Ville, de rembourser les mesures d'allègement fiscal relativement à la réforme du régime fiscal de la TVQ du secteur municipal, dont la Ville s'est prévalue en 2016;
- un écart favorable de 13,3 M$, découlant principalement de la révision à la baisse des comptes créditeurs en fin d'exercice.

CHARGES DE CONTRIBUTIONS CORPORATIVES

Ce poste prévoit les contributions financières versées à des organismes relevant de la juridiction de la Ville, le paiement des quotes-parts de la CMM ainsi que la contribution à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), nouvel organisme régional créé en 2017 dans le cadre de la réforme de la gouvernance du transport collectif régional.

En vertu de cette réforme, l'ARTM est un organisme municipal qui se consacre à la planification des services de transport collectif sur l'ensemble de son territoire, constitué de ceux de la Communauté métropolitaine de Montréal, de la réserve indienne de Kahnawake et de la ville de Saint-Jérôme. L'ARTM a pour mission d'assurer, par des modes de transport collectif, la mobilité des personnes sur son territoire.

Tableau 74 – Dépenses de contributions corporatives
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2015	2016	2017	2017	2017	2017
Dépenses de contributions corporatives						
Communauté métropolitaine de Montréal	36 841,0	37 873,4	39 113,6	38 777,0	(336,6)	38 777,0
Société de transport de Montréal	423 416,0	446 784,0	485 476,0	482 300,0	(3 176,0)	482 300,0
Agence métropolitaine de transport	63 295,3	58 707,3	26 020,5	64 300,0	38 279,5	11 056,5
Autorité régionale de transport métropolitain	-	-	37 535,7	-	(37 535,7)	53 243,5
Société du parc Jean-Drapeau	10 041,6	13 063,9	12 892,4	12 998,7	106,3	12 998,7
Société d'initiative et de développement commercial	11 774,4	12 061,0	12 696,6	12 900,0	203,4	12 900,0
Conseil des arts	13 450,0	13 950,0	14 450,0	14 450,0	-	14 450,0
Bureau du taxi de Montréal	2 877,3	3 728,6	3 917,6	3 917,6	-	3 917,6
Autres organismes	17 931,6	20 957,4	21 311,8	22 928,6	1 616,8	21 970,6
Total – Dépenses de contributions corporatives	**579 627,2**	**607 125,6**	**653 414,2**	**652 571,9**	**(842,3)**	**651 613,9**

Les dépenses de contributions corporatives, totalisant 653,4 M$, affichent un écart défavorable de 0,8 M$ qui s'explique principalement par les éléments suivants :

- un écart défavorable de 3,2 M$ attribuable à une contribution additionnelle que la Ville a dû verser au programme de la SOFIL, compte tenu des investissements plus élevés réalisés par la STM en 2017;

- un écart favorable de 38,3 M$ pour la contribution versée à l'AMT, à la suite de la cessation de ses activités en 2017 dans le cadre de la réforme du modèle de gouvernance du transport collectif régional, tel que cela a été mentionné en introduction;
- un écart défavorable de 37,5 M$, relatif à la quote-part que la Ville a versée à la nouvelle ARTM, qui prend en charge les responsabilités de l'ancienne Agence métropolitaine de transport (AMT) depuis le 1er juillet 2017;
- un écart favorable de 1,6 M$ au titre des Autres organismes, pour l'organisation des festivités du 375e anniversaire de Montréal, attribuable au fait que des dépenses ont été imputées aux arrondissements où les budgets corporatifs dédiés ont été transférés, conformément aux décisions des instances.

Activités de fonctionnement – Analyse des résultats

2017

Analyses complémentaires liées aux charges par objet



ANALYSES COMPLÉMENTAIRES LIÉES AUX CHARGES PAR OBJETS

CHARGES DE FONCTIONNEMENT PAR OBJETS

Tableau 75 – Charges de fonctionnement par objets

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2015	2016	2017	2017	2017	2017
Charges de fonctionnement						
Rémunération	1 650 401,4	1 689 966,6	1 782 405,5	1 707 274,2	(75 131,3)	1 712 453,3
Cotisations de l'employeur	719 588,1	677 724,7	629 953,0	592 018,6	(37 934,4)	593 185,1
Transport et communications	41 497,9	42 047,0	39 238,0	35 419,5	(3 818,5)	45 016,7
Services professionnels, techniques et autres	312 111,1	321 075,8	384 152,3	396 510,2	12 357,9	424 001,1
Location, entretien et réparation	154 382,6	158 147,7	162 347,0	194 827,9	32 480,9	187 967,7
Biens non durables	230 497,9	234 839,8	240 628,5	252 547,5	11 919,0	258 864,6
Biens durables	13 855,7	19 895,2	21 471,2	14 288,4	(7 182,8)	21 595,5
Frais de financement	377 064,7	382 947,0	389 789,0	396 343,6	6 554,6	396 343,6
Contributions à des organismes	698 336,3	769 656,4	854 046,1	770 643,8	(83 402,3)	811 720,2
Autres objets	105 373,1	95 833,8	84 159,2	107 199,9	23 040,7	70 039,4
Total – Charges de fonctionnement	**4 303 108,8**	**4 392 134,0**	**4 588 189,8**	**4 467 073,6**	**(121 116,2)**	**4 521 187,2**

RÉMUNÉRATION ET COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR

La rémunération globale est le poste de dépenses le plus important. Elle comprend la rémunération ainsi que les cotisations de l'employeur, et ce, pour tous les employés et élus de la Ville. La rémunération englobe les salaires et les indemnités. Les cotisations de l'employeur incluent les avantages sociaux et les charges sociales.

En 2017, la rémunération globale a atteint 2,4 G$, soit un écart défavorable de 113,1 M$ avec les prévisions budgétaires. Ces dépenses sont en hausse de 1,9 % par rapport à 2016.

Tableau 76 – Rémunération et cotisations de l'employeur

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2015	2016	2017	2017	2017	2017
Rémunération						
Salaires et avantages rattachés à la rémunération	1 541 972,3	1 579 567,2	1 665 491,7	1 613 091,3	(52 400,4)	1 619 109,1
Temps supplémentaire	104 056,8	106 028,6	112 343,4	89 324,8	(23 018,6)	88 508,2
Allocations et autres avantages	4 372,3	4 370,8	4 570,4	4 858,1	287,7	4 836,0
Total – Rémunération	**1 650 401,4**	**1 689 966,6**	**1 782 405,5**	**1 707 274,2**	**(75 131,3)**	**1 712 453,3**
Cotisations de l'employeur						
Régimes de retraite						
Services courants	198 687,7	188 964,4	208 523,8	172 843,3	(35 680,5)	173 165,2
Services passés	268 983,4	218 334,9	139 381,6	144 253,7	4 872,1	144 253,7
Total – Régimes de retraite	**467 671,1**	**407 299,3**	**347 905,4**	**317 097,0**	**(30 808,4)**	**317 418,9**
Charges sociales et autres cotisations	251 917,0	270 425,4	282 047,6	274 921,6	(7 126,0)	275 766,2
Total – Cotisations de l'employeur	**719 588,1**	**677 724,7**	**629 953,0**	**592 018,6**	**(37 934,4)**	**593 185,1**
Total – Rémunération globale	**2 369 989,5**	**2 367 691,3**	**2 412 358,5**	**2 299 292,8**	**(113 065,7)**	**2 305 638,4**

Salaires et avantages rattachés à la rémunération

La rémunération régulière, soit les salaires et avantages rattachés à la rémunération s'élève à 1,7 G$ en 2017, soit un écart défavorable de 52,4 M$ avec les prévisions budgétaires. Cette rémunération représente 93,4 % de l'ensemble de la rémunération. L'écart budgétaire s'explique principalement par les éléments suivants :

- Service de police : un écart défavorable de 12,7 M$ généré par la majoration de la prime de métropole et la création d'une prime de service découlant de l'entente avec les policiers, un écart défavorable de 10,2 M$ d'ajustements de bénéfices imposables tels la variation des préretraites et du traitement assumé SST ainsi que le paiement du résiduel non-provisionné de banques existantes. De plus, un écart favorable de 11,3 M$ généré par différentes optimisations de rémunération et autres ajustements;
- Service de la sécurité incendie : un écart défavorable net de 28,5 M$ liée entre autres, aux compensations salariales versées à la suite de la conclusion de l'entente de restructuration du régime de retraite des pompiers;
- Services centraux : un écart défavorable net de 6,5 M$, découlant de dépassements de la structure autorisée dans la grande majorité des services;
- Chapitres corporatifs : un écart favorable net de 8,3 M$, provenant principalement d'un écart d'imputation technique au réel entre la rémunération et les cotisations de l'employeur relatives aux taux standards des policiers, dont la contrepartie est incluse dans la section « Cotisations de l'employeur »;

- Arrondissements : un écart défavorable net de 13,8 M$, provenant notamment de dépenses additionnelles liées aux mesures d'urgence déployées lors des inondations, à la gestion des matières résiduelles ainsi qu'aux travaux d'entretien de la voirie et des réseaux d'eau dans divers arrondissements.

Temps supplémentaire

En 2017, la rémunération liée aux heures supplémentaires s'élève à 112,3 M$, soit un écart défavorable de 23,0 M$ avec les prévisions budgétaires. Une grande partie de l'excédent des dépenses liées à la rémunération supplémentaire concerne la sécurité publique, soit plus de 71 %. Plus spécifiquement, l'écart budgétaire s'explique, notamment, par les éléments suivants :

- Service de police – un écart défavorable de 13,8 M$:
  - policiers et officiers : un écart défavorable de 10,9 M$ lié à la présence policière sur les chantiers de construction, aux inondations printanières, à la formule E et autres;
  - employés civils : activités policières courantes – un écart défavorable de 2,9 M$;
- Sécurité incendie – un écart défavorable de 5,8 M$, associé principalement au travail des pompiers et de l'état-major, à un dépassement en heures supplémentaires notamment relié aux inondations printanières, aux contestations de griefs et aux postes vacants;
- Arrondissements – un écart défavorable de 5,8 M$, principalement attribuable aux heures supplémentaires non budgétées associées à l'enlèvement de la neige.

Allocations et autres avantages

Les allocations et autres avantages s'élèvent à 4,6 M$ en 2017, pour un écart favorable de 0,3 M$ avec les prévisions budgétaires. L'écart budgétaire provient surtout de provisions non utilisées.

Cotisations de l'employeur

Les cotisations de l'employeur incluent les charges des régimes de retraite, les avantages sociaux et la part de l'employeur aux charges sociales.

Les régimes de retraite de la Ville de Montréal sont à prestations déterminées. On entend par régime de retraite à prestations déterminées un régime dans lequel est précisé soit le montant des prestations que recevront les employés, soit le mode de calcul du montant de ces prestations. Ce calcul est basé sur des facteurs comme l'âge, le salaire et le nombre d'années de service du participant.

Un tel régime repose sur le principe de la capitalisation. Les cotisations déposées dans une caisse de retraite et les revenus de placement qui en découlent servent à financer le paiement des prestations prévues.

La charge des services courants représente la valeur des prestations acquises durant l'exercice financier. Elle est déterminée selon les hypothèses actuarielles. Ce montant permet de faire face aux obligations des régimes de retraite en fonction des hypothèses actuarielles. Il s'agit de la part de l'employeur.

La charge des services passés est un montant déterminé par l'actuaire et établi afin de respecter les obligations des régimes de retraite en fonction des déficits actuariels. Il s'agit notamment de la partie nécessaire au remboursement du déficit.

Les dépenses associées aux cotisations de l'employeur ont atteint 630,0 M$ en 2017, soit un écart défavorable de 37,9 M$ avec les prévisions budgétaires. Cet écart provient principalement des régimes de retraite avec un écart de 30,8 M$ ou 81 % :

- Régimes de retraite – un écart défavorable de 30,8 M$ découlant principalement de 3 éléments :
  - nouvelles évaluations actuarielles, changements d'hypothèses et méthodes, générant un écart défavorable de 19,6 M$;
  - économies escomptées au budget de 2017 et non réalisées à la suite à l'entente avec les policiers, générant un écart défavorable de 12,1 M$;
  - économies escomptées au budget de 2017 et non réalisées suite à l'entente avec les cols bleus, générant un écart défavorable de 10,6 M$;
  - écart favorable de 8,9 M$, associé à l'ajustement de coûts de fin d'année à la suite de l'entente des pompiers;
- Taux standards des policiers – un écart défavorable de 8,3 M$ dans le chapitre corporatif provenant essentiellement d'un écart d'imputation technique au réel entre la rémunération et les cotisations de l'employeur relatives aux taux standards des policiers, dont la contrepartie est incluse dans la section « Salaires » de ce chapitre;
- Charges sociales, assurances collectives et autres avantages sociaux – un écart favorable net de 1,1 M$ notamment lié aux provisions diverses d'avantages sociaux non utilisés.

SERVICES PROFESSIONNELS, TECHNIQUES ET AUTRES

Tableau 77 – Services professionnels, techniques et autres

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2015	2016	2017	2017	2017	2017
Services professionnels, techniques et autres						
Honoraires professionnels	42 654,7	47 880,3	63 023,7	66 027,2	3 003,5	80 800,9
Services techniques	265 548,7	269 072,0	316 263,1	325 658,0	9 394,9	337 717,8
Autres	3 907,7	4 123,5	4 865,5	4 825,0	(40,5)	5 482,4
Total – Services professionnels, techniques et autres	**312 111,1**	**321 075,8**	**384 152,3**	**396 510,2**	**12 357,9**	**424 001,1**

Les charges en services professionnels, techniques et autres s'élèvent à 384,2 M$ et affichent un écart favorable de 12,4 M$ par rapport au budget original. Cet écart s'explique notamment :

- d'une part, par une diminution de 3,0 M$ des dépenses en honoraires professionnels, entre autres :
  - 5,1 M$ au Service de l'eau, baisse reliée principalement aux contrats d'auscultation des conduites primaires d'aqueduc et des conduites secondaires d'égout (2,4 M$) et au report d'octroi de certains contrats (1,1 M$);
  - 4,0 M$ au Service de la mise en valeur du territoire, attribuable à des besoins moindres que prévu en études, et ce, principalement pour les activités reliées à l'urbanisme;
  - 2,4 M$ dans les arrondissements, notamment une diminution de 1,1 M$ au Plateau-Mont-Royal reliée, essentiellement, à un transfert de charges à d'autres objets de dépenses;
  - 2,9 M$ au Service de la gestion planification immobilière s'expliquant, principalement, par l'échelonnement des vérifications des immeubles sur 4 ans au lieu de 2 ans (1,5 M$);
  - 1,2 M$ au Service de la culture essentiellement en raison du report du projet pour l'harmonisation des cotes des bibliothèques;
  - contrebalancée, notamment, par :
    - une hausse des dépenses de 6,8 M$ au Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal, reliée principalement au plan de la forêt urbaine (5,6 M$) et au programme Escales découvertes (1,5 M$);
    - une hausse de 4,6 M$ des dépenses des services centraux, essentiellement pour des crédits initialement prévus au poste « Autres objets » aux fins d'expertises juridiques, d'ingénierie et autres, pour le Service du contentieux;
    - une augmentation des dépenses de 2,7 M$ au Service des infrastructures, de la voirie et des transports reliée, entre autres, au projet de passerelle Isabey-Darnley (1,2 M$) et à l'auscultation des surfaces et des inspections de structures (0,9 M$);

- d'autre part, par une baisse de 9,4 M$ des dépenses en services techniques, se répartissant, entre autres, ainsi :
  - 3,6 M$ au Service de l'environnement pour la gestion des matières résiduelles, baisse notamment reliée, à une diminution des coûts d'élimination et de redevances associée à la baisse de tonnage des déchets domestiques et à une indexation moindre que prévu des contrats de collectes et de transport des déchets domestiques;
  - 7,2 M$ à la Commission des services électriques, s'expliquant principalement par une diminution du nombre de travaux effectués, qui sont plutôt intégrés dans les différents projets capitalisés;
  - 3,1 M$ au Service des affaires juridiques, s'expliquant principalement par des frais de perception des huissiers externes (1,5 M$) et pour des dépenses associées à la SAAQ (1,3 M$) moins élevés que prévu, et ce, en raison du nouveau Code de procédure civile;
  - 2,5 M$ aux arrondissements en raison, entre autres, de transferts à d'autres objets de dépenses, en contrepartie de dépenses à la hausse associées, par exemple, à la provision pour la décontamination du parc Pominville, dans l'arrondissement de Lachine;
  - 2,0 M$ à Espace pour la vie, diminution associée notamment à des transferts de crédits à d'autres objets de dépenses;
  - 4,7 M$ au Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal, qui s'explique principalement par le virement de crédits à d'autres objets de dépenses reliés au plan de la forêt urbaine (3,3 M$);
  - contrebalancée par une hausse de 18,2 M$ pour l'activité « neige » au Service de concertation des arrondissements, essentiellement attribuable à des précipitations plus élevées que prévu.

LOCATION, ENTRETIEN ET RÉPARATION

Tableau 78 – Location, entretien et réparation

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2015	2016	2017	2017	2017	2017
Location, entretien et réparation						
Location de bâtiments et de terrains	67 821,0	68 426,9	72 111,3	76 696,0	4 584,7	77 339,8
Location de véhicules et de matériel roulant	18 056,3	15 136,3	15 479,9	16 198,8	718,9	17 826,6
Autres locations	3 837,4	4 173,4	4 446,4	10 050,0	5 603,6	5 286,8
Entretien et réparation de bâtiments et de terrains	23 746,5	27 801,1	26 972,0	34 991,6	8 019,6	35 352,1
Entretien et réparation de véhicules et de matériel roulant	11 053,5	8 884,6	9 064,7	18 156,2	9 091,5	12 097,8
Entretien et réparation – Autres	29 867,9	33 725,4	34 272,7	38 735,3	4 462,6	40 064,5
Total – Location, entretien et réparation	**154 382,6**	**158 147,7**	**162 347,0**	**194 827,9**	**32 480,9**	**187 967,6**

Les charges de location, d'entretien et de réparation sont de 162,3 M$, en baisse de 32,5 M$ par rapport au budget original. Cet écart est attribuable aux éléments suivants :

- une diminution de 21,6 M$ des charges d'entretien et de réparation, soit :
  - 6,6 M$ au Service de l'eau, principalement en raison d'une économie sur le montant réservé aux interventions pour travaux majeurs et imprévus (3,4 M$), cette somme ayant été imputée à d'autres familles de dépenses, ainsi que d'une économie attribuable au report en 2018 du programme de réparation ponctuelle d'égouts (1,5 M$) et du transfert de crédits aux arrondissements pour l'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts (2,3 M$);
  - 2,9 M$ au Service du matériel roulant et des ateliers afin de compenser le déficit dans les autres familles de dépenses;
  - 6,1 M$ au Service de la gestion et planification immobilière, une baisse relative, entre autres, aux travaux d'entretien mineurs;
  - 1,5 M$ au Service des infrastructures, de la voirie et des transports, une diminution associée, entre autres, à des économies sur l'entretien des structures routières et sur l'entretien des systèmes du Centre de gestion de la mobilité urbaine;
  - 2,3 M$ pour diverses économies dans les arrondissements, notamment à l'Arrondissement de LaSalle (0,8 M$), touchant par exemple les immeubles, les infrastructures, les parcs et les terrains de jeux, et à l'Arrondissement de Verdun (0,9 M$), concernant notamment, le virement à l'objet « *biens non durables* »;

- une diminution de 10,9 M$ des charges de location, notamment :
  - 4,6 M$ pour l'ensemble des baux de la Ville;
  - 3,7 M$ au Service des technologies de l'information, principalement en raison du report de la souscription à une suite bureautique infonuagique, dans le cadre du projet *Bureau de demain*.

BIENS NON DURABLES

Tableau 79 – Biens non durables

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2015	2016	2017	2017	2017	2017
Biens non durables						
Fourniture de services publics	84 523,5	83 368,3	82 636,1	86 715,2	4 079,1	83 761,7
Autres biens non durables	145 974,4	151 471,5	157 992,4	165 832,3	7 839,9	175 102,9
Total – Biens non durables	**230 497,9**	**234 839,8**	**240 628,5**	**252 547,5**	**11 919,0**	**258 864,6**

Les charges associées aux biens non durables sont de 240,6 M$, en baisse de 11,9 M$ par rapport au budget original. Cet écart s'explique, notamment, par les diminutions suivantes :

- 4,5 M$ sur les coûts de l'essence pour l'ensemble de la Ville;
- 2,8 M$ au Service des communications, essentiellement attribuable au transfert de dépenses à d'autres objets;
- 3,4 M$ au Service de l'eau pour les frais d'électricité;
- diverses autres économies dans les arrondissements, pour 3,6 M$, notamment :
  - 1,5 M$ à Rosemont-La Petite-Patrie, économies associées principalement à l'activité « éclairage, marquage et signalisation »;
  - 0,9 M$ à Saint-Laurent, économies associées à l'ouverture tardive, en 2017, du complexe sportif;
- 2,8 M$ au Service de la police, baisse notamment reliée, au report de la mise en œuvre de l'Agenda de vigilance (1,5 M$);
- 1,9 M$ au Service des infrastructures, de la voirie et des transports, principalement en raison des économies associées à la réfection des nids-de-poule et des fissures actives;

- diminution contrebalancée, entre autres, par une hausse de 2,6 M$ au Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal, essentiellement attribuable à l'achat d'insecticide pour la lutte contre l'agrile du frêne, par une hausse de 1,5 M$ au Service de la sécurité incendie, associée aux dépenses occasionnées par la crue des eaux printanières, et par une hausse de 4,7 M$ des achats de pièces au Service du matériel roulant et des ateliers.

FRAIS DE FINANCEMENT

Tableau 80 – Frais de financement

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2015	2016	2017	2017	2017	2017
Frais de financement						
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme	376 365,4	381 717,4	388 662,8	394 929,1	6 266,3	394 929,1
Autres frais de financement	699,3	1 229,6	1 126,2	1 414,5	288,3	1 414,5
Total – Frais de financement	**377 064,7**	**382 947,0**	**389 789,0**	**396 343,6**	**6 554,6**	**396 343,6**

Les frais de financement présentent un écart favorable de 6,6 M$ par rapport au budget. Cette économie s'explique principalement par la réduction du programme d'emprunt de 2017 et par un financement négocié à des taux d'intérêt moindres que ceux prévus initialement lors de la confection budgétaire.

CONTRIBUTIONS À DES ORGANISMES

Tableau 81 – Principales contributions à des organismes

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2015	2016	2017	2017	2017	2017
Principales contributions						
Communauté métropolitaine de Montréal	29 398,5	37 873,4	39 113,6	38 777,0	(336,6)	38 777,0
Société de transport de Montréal	423 416,0	446 784,0	485 476,0	482 300,0	(3 176,0)	482 300,0
Agence métropolitaine de transport	63 295,3	58 707,3	26 020,5	64 300,0	38 279,5	11 056,5
Autorité régionale de transport métropolitain	-	-	37 535,7	-	(37 535,7)	53 243,5
Société du parc Jean-Drapeau	10 041,6	13 063,9	12 892,4	12 998,7	106,3	12 998,7
Société d'initiative et de développement commercial	11 774,4	12 061,0	12 696,6	12 900,0	203,4	12 900,0
Conseil des arts	13 450,0	13 950,0	14 450,0	14 450,0	-	14 450,0
Bureau du taxi de Montréal	2 877,3	3 728,6	3 917,6	3 917,6	-	3 917,6
Autres organismes	144 083,2	183 488,2	221 943,7	141 000,5	(80 943,2)	182 076,9
Total – Principales contributions	**698 336,3**	**769 656,4**	**854 046,1**	**770 643,8**	**(83 402,3)**	**811 720,2**

Les charges des contributions à des organismes totalisent 854,0 M$, soit une hausse de 83,4 M$ par rapport au budget original. Cet écart s'explique, entre autres, par les hausses des dépenses suivantes:

- 15,6 M$ au Service du développement économique, comprenant 5,8 M$ pour l'entente Imaginer - Réaliser Montréal 2025, 1,5 M$ pour l'Institut de l'électrification et des transports intelligents et 1,3 M$ pour le Fonds de développement des territoires;
- 46,7 M$ au Service de la culture, pour, entre autres, la contribution à la construction des phases 2 et 3 du musée Pointe-à-Callière et le renouvellement de ses expositions (21,1 M$) et pour l'entente sur le développement culturel (23,3 M), comprenant la contribution pour la bibliothèque Saint-Sulpice (15,0 M$);
- 7,6 M$ pour l'ensemble des arrondissements, qui ont versé des sommes plus importantes que prévu au courant de l'année, entre autres, aux sociétés de développement commercial, à des organismes culturels et à des événements du 375e anniversaire de Montréal;
- 7,3 M$ pour le remboursement de la marge de crédit de Montréal c'est électrique;
- 2,1 M$ à la Direction générale, principalement attribuable aux contributions pour le BINAM;
- 3,2 M$ M$ à la STM, en lien avec la contribution que la Ville est tenue de verser dans le cadre du programme de la SOFIL, hausse résultant du niveau plus élevé que prévu des dépenses d'investissement réalisées par la STM.

AUTRES OBJETS

Tableau 82 – Autres objets
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2015	2016	2017	2017	2017	2017
Autres objets						
Dépenses contingentes	14 966,0	24 412,9	22 593,0	52 433,9	29 840,9	31 039,6
Créances douteuses ou irrécouvrables	21 737,0	1 813,3	39 014,0	20 057,3	(18 956,7)	20 052,0
Autres objets – Autres que dépenses contingentes	68 670,1	69 607,6	22 552,3	34 708,7	12 156,4	18 947,8
Total – Autres objets	**105 373,1**	**95 833,8**	**84 159,3**	**107 199,9**	**23 040,6**	**70 039,4**

Les charges des autres objets totalisent 84,2 M$, en baisse de 23,0 M$ par rapport au budget original. Cet écart est attribuable principalement aux diminutions de charges suivantes :

- 29,8 M$ en dépenses contingentes, principalement en raison d'un transfert de budget à d'autres familles de dépenses en cours d'année;
- 13,6 M$ au Service de la mise en valeur du territoire, baisse reliée essentiellement aux programmes Rénovation Québec et AccèsLogis;

- 4,7 M$ au Service du développement économique, essentiellement en raison de l'inscription des dépenses associées à l'entente Imaginer - Réaliser Montréal 2025 dans d'autres objets de dépenses;
- 5,4 M$ au Service de l'environnement à cause, entre autres, de l'ajustement de la provision du Parc environnemental de Pointe-Saint-Charles;
- diminutions contrebalancées, notamment, par les hausses suivantes :
  - 19,0 M$ au niveau dans les créances douteuses ou irrécouvrables, hausse essentiellement attribuable à la radiation d'une créance du gouvernement provincial dans le cadre de la fin de l'entente Imaginer – Réaliser Montréal 2025;
  - 5,4 M$ au Service de la sécurité incendie pour des dépenses en mesure d'urgence à la suite de la crue des eaux printanières.

ANALYSE DE CERTAINES ACTIVITÉS

ENLÈVEMENT DE LA NEIGE

Graphique 3 – Coût de l'enlèvement de la neige en fonction des précipitations (en millions de dollars)

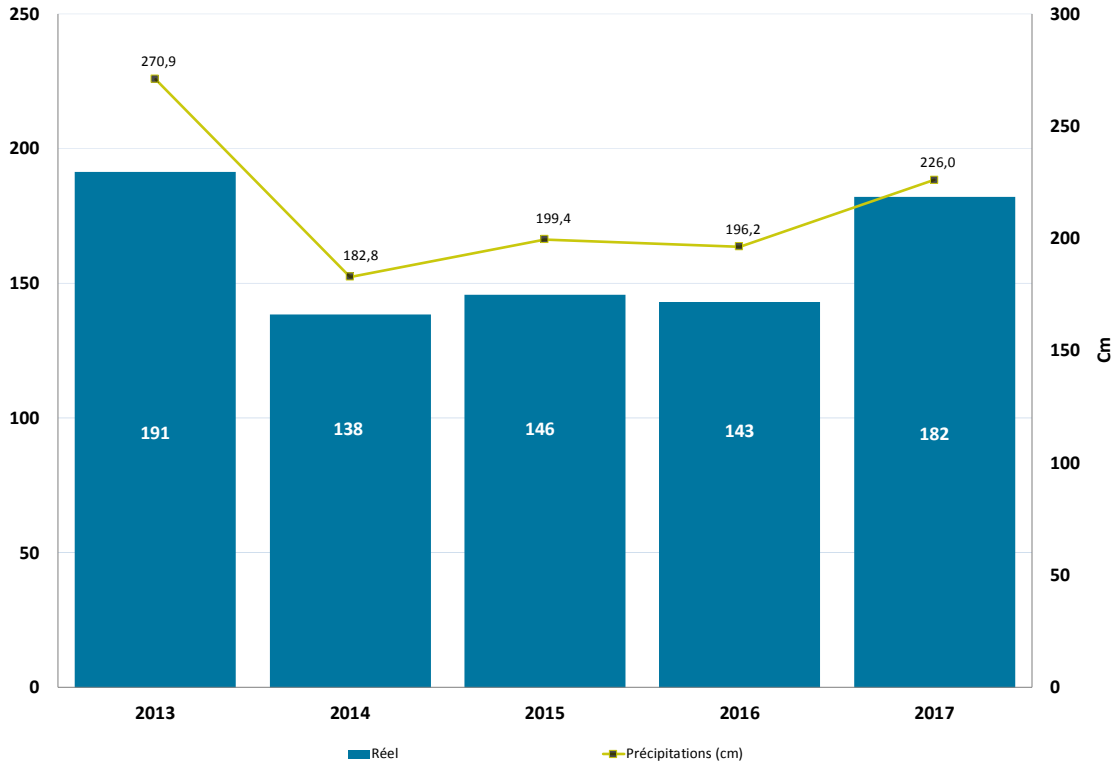

Les opérations d'enlèvement de la neige présentent une forte augmentation des coûts de 39,0 M$ (27,3 %) par rapport à l'année précédente, principalement liée au type de précipitation et à niveau de neige plus élevé de 15,2 %.

Les conditions hivernales de 2017 ont nécessité des interventions supplémentaires de chargement de neige partagées entre les entrepreneurs du secteur privé, pour 30,6 M$, et les services des travaux publics d'arrondissement et, en soutien, le Service du matériel roulant et ateliers, pour 3,4 M$.

Les volumes supplémentaires de neige tombée et transportée aux sites d'élimination de neige ont engendré des coûts d'exploitation supérieurs à ceux prévus dans les contrats de services techniques et de locations, pour 4,3 M$, et en heures supplémentaires, pour 0,7 M$.

Les données relatives aux précipitations proviennent désormais uniquement de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal et ont été redressées rétroactivement pour une meilleure comparabilité annuelle.

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Graphique 4 – Coût de la gestion des matières résiduelles
(en millions de dollars)

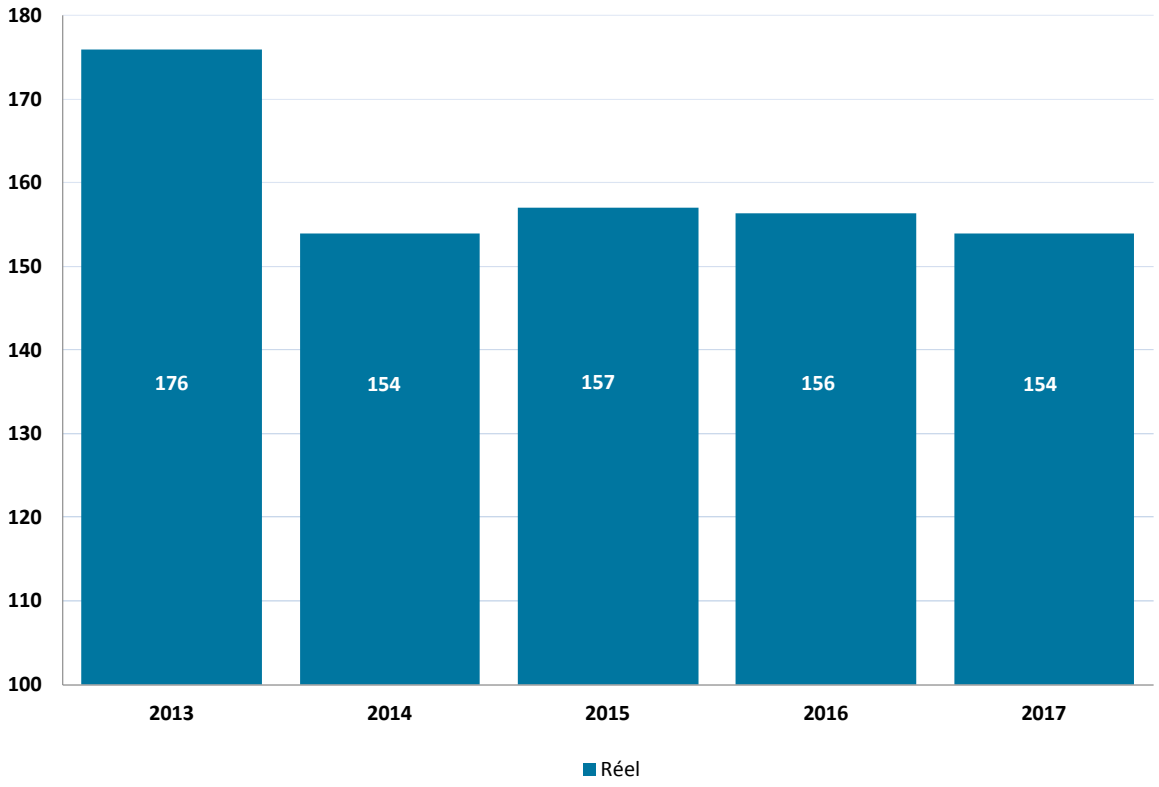

Basé sur les définitions du *Manuel de la présentation de l'information financière municipale*, le coût de la gestion des matières résiduelles regroupe plusieurs dépenses relatives aux activités associées aux matières résiduelles, notamment :

- la collecte, le transport et l'élimination des déchets domestiques et assimilés;
- la collecte, le transport, le tri et le conditionnement des matières recyclables provenant de la collecte sélective;
- la collecte, le transport et le traitement des matières organiques (résidus verts et alimentaires);
- la collecte, le transport et la valorisation des matériaux secs tels que les résidus de construction, de rénovation et de démolition d'immeubles, de ponts, de routes et autres structures;
- la collecte, le transport, l'entreposage et la valorisation des autres matières non énumérées précédemment et destinées à être valorisées comme les pneus, les électroménagers, les meubles, les résidus domestiques dangereux, les résidus technologiques, etc.;
- la réalisation, la modification et la révision d'un plan de gestion des matières résiduelles.

Les dépenses reliées aux matières résiduelles de la Ville s'élèvent à 154,0 M$ en 2017. Il s'agit d'une baisse de 2,4 M$ par rapport à 2016, principalement attribuable aux éléments suivants :

- une centralisation des dépenses de communication explique une baisse de 1,2 M$ en 2017, alors qu'une comptabilisation plus juste des dépenses de rémunération par activités par certains arrondissements a eu un impact négatif de plus de 1,1 M$;
- une économie de 1,3 M$ a été réalisée sur le plan des services techniques en raison d'une baisse du tonnage d'ordures ménagères enfouies et d'une réduction du coût moyen, liée à l'optimisation des contrats. Ces économies permettent d'absorber partiellement l'indexation des divers contrats, des redevances et l'augmentation liée à la hausse du tonnage des matières organiques, des résidus verts et des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD), à la suite de l'implantation de nouvelles collectes, ainsi que la poursuite de la Stratégie montréalaise d'implantation de la collecte des résidus alimentaires;
- les dépenses relatives à l'achat d'outils de collecte de matières organiques ont diminué de 0,9 M$ au courant de 2017, un montant qui était prévu au budget du programme triennal d'immobilisations du Service de l'environnement à titre de dépenses non capitalisables financées par emprunt.

SURPLUS ACCUMULÉS ET RÉSERVES

Tableau 83 – Sommaire des surplus accumulés et des réserves

(en millions de dollars)

	Conseil municipal			Conseil d'agglo-mération	Total	
	Ville	Arrondis-sements	Total		2017	2016
Surplus accumulés non affectés[1]	265,2	52,3	317,5	(81,9)	235,6	201,4
Surplus accumulés affectés	72,6	192,3	264,9	7,5	272,4	331,2
Solde au 31 décembre	337,8	244,6	582,4	(74,4)	508,0	532,6
Réserves						
Eau	27,0	-	27,0	31,4	58,4	115,5
Voirie	38,9	-	38,9	4,5	43,4	47,4
Immobilisations	10,1	-	10,1	30,2	40,3	-
Autres	0,4	11,8	12,2	0,7	12,9	13,6
	76,4	11,8	88,2	66,8	155,0	176,5
	414,2	256,4	670,6	(7,6)	663,0	709,1

1. Après affectation des surplus de gestion aux arrondissements et affectation à l'équilibre budgétaire de l'année suivante.

Les surplus accumulés de la Ville représentent les sommes dont la Ville dispose, en plus de son budget annuel, pour effectuer certains projets spécifiques. Ils sont composés des surplus accumulés non affectés et des surplus accumulés affectés.

SURPLUS ACCUMULÉS NON AFFECTÉS

Ces surplus accumulés représentent les sommes pour lesquelles aucune affectation n'a encore été faite, représentant ainsi les surplus libres de la Ville. Ces montants sont présentés avant toute autre affectation à différents projets ou réserves.

SURPLUS ACCUMULÉS AFFECTÉS (RÉSERVES DE FONDS)

Ces surplus accumulés représentent l'ensemble des sommes affectées par la Ville ou les arrondissements à divers projets, ainsi que les sommes disponibles pour les surplus des arrondissements.

Activités d'immobilisations – Analyse des résultats

2017

État des activités d'immobilisations

Portrait des investissements

Analyse des investissements par catégories d'actifs

Lien avec le Programme montréalais d'immobilisations (PMI)

Impact des investissements en immobilisations

Analyse des principales réalisations



ÉTAT DES ACTIVITÉS D'IMMOBILISATIONS

Le sommaire des résultats contenus dans le tableau suivant présente les activités d'immobilisations de la Ville de Montréal. Ces activités couvrent les investissements réalisés sur le territoire de Montréal. Ce tableau illustre aussi les revenus et le financement à long terme des activités d'immobilisations ainsi que les affectations utilisées pour le paiement des immobilisations.

Tableau 84 – Excédent (déficit) non consolidé des activités d'immobilisations à des fins fiscales
(en milliers de dollars)

		Réel	
	2015	**2016**	**2017**
Revenus			
Transferts	195 018	237 072	268 355
Autres revenus			
Contributions des promoteurs	6 742	250	1 558
Autres	4 857	6 846	6 790
Total – Revenus	**206 617**	**244 168**	**276 703**
Dépenses d'immobilisations			
Infrastructures	645 217	862 671	1 020 585
Bâtiments et améliorations locatives	184 036	181 560	200 402
Véhicules	31 888	42 100	36 647
Ameublement et équipements de bureau	47 850	49 511	76 646
Machinerie, outillage et équipements	15 235	21 453	33 618
Terrains	7 732	5 877	46 220
Autres	(608)	650	800
Total – Dépenses d'immobilisations	**931 351**	**1 163 820**	**1 414 916**
Déficit de l'exercice	**(724 734)**	**(919 652)**	**(1 138 213)**
Financement			
Financement à long terme des activités d'immobilisations[1]	609 785	559 210	679 966
Affectations			
Activités de fonctionnement	25 329	8 624	9 487
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement affecté	14 434	10 307	24 116
Réserves financières et fonds réservés	190 212	292 547	343 716
Total – Affectations	**229 975**	**311 478**	**377 319**
Excédent (déficit) des activités d'immobilisations à des fins fiscales de l'exercice	**115 026**	**(48 964)**	**(80 928)**

1. Comprend le financement par emprunt des dépenses d'immobilisations, pour 676,3 M$ en 2017, ainsi qu'un montant de 3,7 M$ en 2017, associé à la modification de la stratégie de financement en cours d'année pour les subventions dette.

PORTRAIT DES INVESTISSEMENTS

Le Programme triennal d'immobilisations regroupe un ensemble de projets et de programmes d'investissement que la Ville de Montréal compte réaliser ou entreprendre sur son territoire, au cours des trois prochaines années, pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social et améliorer la qualité de vie des citoyens. La valeur de remplacement des éléments des actifs de la Ville est estimée à environ 66 G$.

Les infrastructures de la Ville ont besoin d'entretien et de réfection réguliers afin de parer aux hausses des coûts de fonctionnement et, aussi, d'éviter les coûts substantiels de réfection ou de remplacement complet, à la limite de la durée de vie d'un élément d'actif. Ainsi, les activités d'immobilisations s'imbriquent à plusieurs égards dans le budget de fonctionnement de la Ville pour maximiser l'utilisation des actifs.

Graphique 5 – Réalisations annuelles des activités d'immobilisations à des fins fiscales, de 2010 à 2017
(en millions de dollars)

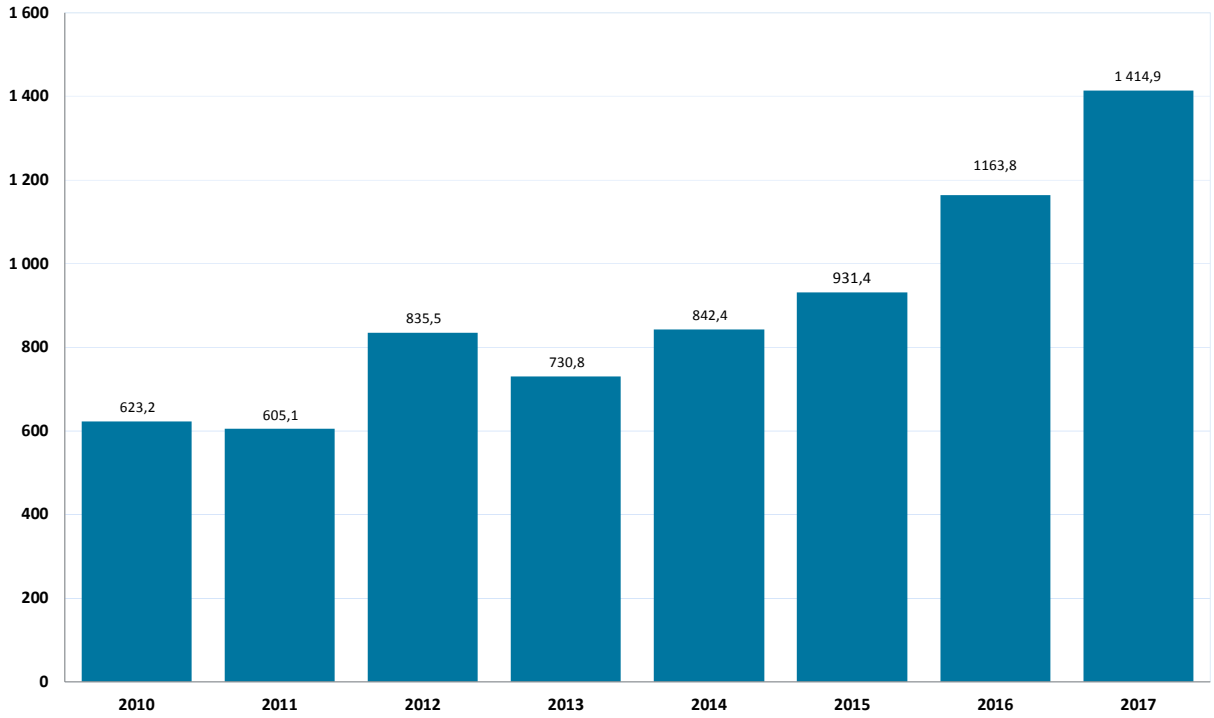

En 2017, les sommes investies sur l'ensemble du territoire montréalais représentent 1,4 G$, soit une hausse de 251,1 M$ ou 21,6 % par rapport à 2016.

La progression des réalisations provient principalement de la croissance des investissements dans les éléments d'actifs liés aux infrastructures routières, pour 104,3 M$, aux parcs, aux espaces verts et aux terrains de jeux, pour 47,1 M$, aux terrains et autres éléments d'actifs, pour 40,5 M$, ainsi qu'à l'ameublement et aux équipements de bureau, pour 27,1 M$.

La progression de la réalisation des investissements en 2017 s'inscrit dans les grandes orientations du Programme montréalais d'immobilisations (PMI) pour la période de 2015-2024, déposé au courant de l'année 2014. Depuis l'entrée en vigueur du PMI, c'est-à-dire dans les quatre dernières années, la valeur des réalisations en investissements a presque doublé (soit une augmentation de 94 %), tel que l'illustre le graphique 5.

La croissance des réalisations observée en 2017 devrait se poursuivre pour les années à venir. Le graphique 6 illustre les engagements annuels cumulés, des années 2015 à 2017. La progression importante des engagements annuels cumulatifs de la Ville en 2017 démontre que de nombreux contrats ont été octroyés durant cette période par les différents services centraux et arrondissements et qu'ils seront réalisés au cours des mois et des années à venir.

Ainsi, cette augmentation importante des engagements annuels se matérialisera indéniablement en une réalisation des investissements encore plus marquée pour les années 2018 et 2019.

Graphique 6 – Engagements cumulatifs annuels – Ville de Montréal, de 2015 à 2017
(en milliers de dollars)

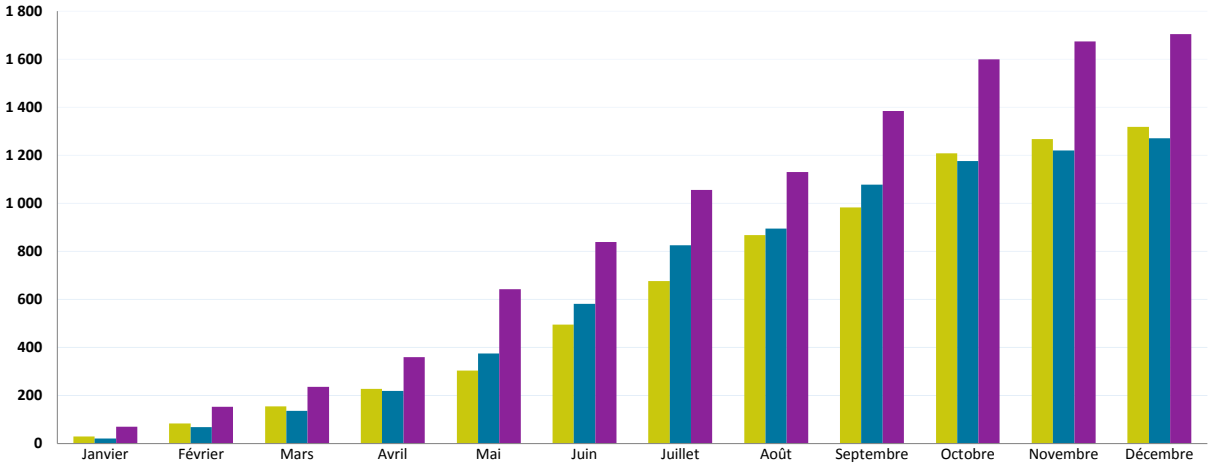

	Janvier Cumul	Février Cumul	Mars Cumul	Avril Cumul	Mai Cumul	Juin Cumul	Juillet Cumul	Août Cumul	Septembre Cumul	Octobre Cumul	Novembre Cumul	Décembre Cumul
2015	28,8	83,5	154,6	227,1	303,9	494,9	676,1	867,3	982,0	1 208,1	1 266,8	1 317,6
2016	20,4	68,4	135,0	219,5	375,2	580,7	824,6	894,7	1 077,7	1 174,8	1 219,1	1 270,9
2017	69,3	153,6	236,2	359,2	642,0	838,4	1 055,5	1 130,1	1 384,2	1 598,1	1 673,2	1 704,2

ANALYSE DES INVESTISSEMENTS PAR CATÉGORIES D'ACTIFS

La Ville de Montréal a injecté, en 2017, 1,4 G$ pour l'entretien, la réhabilitation et le développement d'éléments des actifs sur l'ensemble du territoire de Montréal. À ces investissements totaux, les services centraux de la Ville ont participé à hauteur de 1,2 G$ et les arrondissements, de 184,2 M$.

Cette section présente par grandes catégories d'actifs les principaux projets et programmes pour lesquels les sommes ont été investies.

Graphique 7 – Réalisations de 2017, 2016 et 2015, par catégories d'actifs
(en millions de dollars)

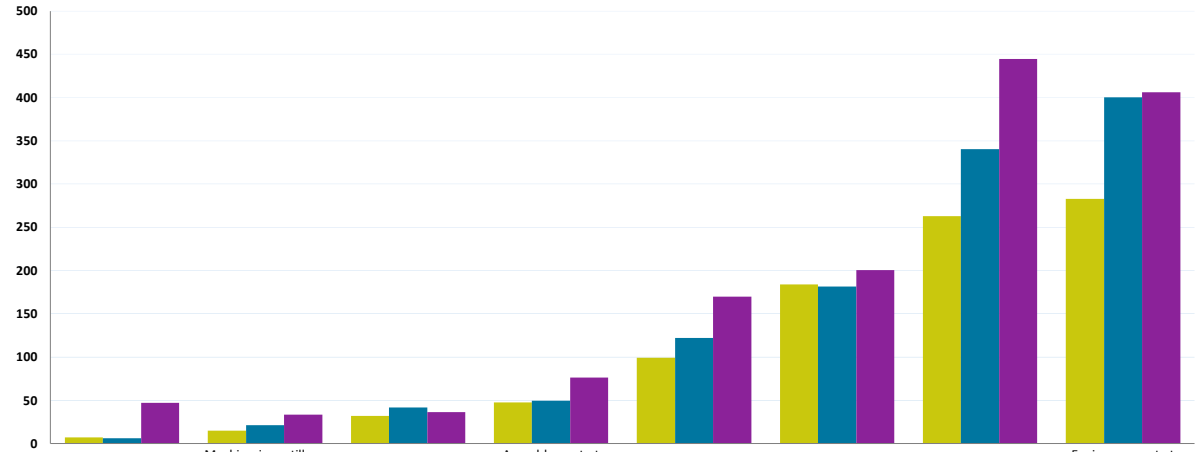

	Terrains et autres éléments d'actif	Machinerie, outillage spécialisé et équipements	Véhicules	Ameublement et équipements de bureau	Parcs, espaces verts et terrains de jeux	Bâtiments	Infrastructures routières	Environnement et infrastructures souterraines
2015	7,2	15,2	31,9	47,9	99,5	184,0	263,0	282,7
2016	6,5	21,4	42,1	49,5	122,1	181,6	340,3	400,3
2017	47,0	33,6	36,6	76,6	169,7	200,4	444,6	406,3

ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES

Un montant de 406,3 M$ a été investi en 2017 dans la catégorie d'actifs relative à l'environnement et aux infrastructures souterraines, en hausse de 6,0 M$ ou 1,5 % par rapport à l'exercice précédent.

La gestion de l'eau est une priorité pour la Ville de Montréal, et de nombreux projets sont réalisés sur l'ensemble du territoire afin d'éliminer le déficit d'entretien des années antérieures ainsi que d'entretenir et de développer l'ensemble des éléments d'actifs relatifs à l'eau.

Des investissements importants, soit 167,3 M$, ont été consentis pour le renouvellement de l'ensemble des conduites. Un montant de 14,5 M$ a servi à la réhabilitation et à la reconstruction de 2,1 km de conduites primaires d'aqueduc, tandis qu'un montant de 144,7 M$ a été investi dans le renouvellement de 49,6 km du réseau d'aqueduc et de 69,5 km d'égouts secondaires. La technique d'intervention sans tranchée a été utilisée pour 67 % des conduites. Un montant de 8,1 M$ a également été consacré au réseau des collecteurs d'égouts. De plus, des investissements de 26,6 M$ ont été réalisés dans le projet

de bouclage des conduites primaires d'eau potable, qui vise à sécuriser l'alimentation en eau potable pour tout le secteur est de Montréal.

Un montant de 41,8 M$ a été consacré à la modernisation et à l'entretien des éléments d'actifs liés aux usines de production d'eau potable (notamment 16,6 M$ à l'usine Atwater et 9,2 M$ à l'usine Charles-J.-Des Baillets). Des investissements ont également été réalisés dans différents projets, soit 15,3 M$ pour la protection de la source d'alimentation à l'usine Atwater, 14,8 M$ pour la remise en service du réservoir Rosemont et 14,7 M$ pour la construction d'un nouveau bâtiment à l'usine Atwater. Afin d'améliorer et d'optimiser la consommation et la distribution de l'eau potable, 12,5 M$ ont été investis de manière à sectoriser le réseau, à réguler la pression et à mesurer la distribution.

Concernant la gestion des eaux usées et la protection de l'environnement, un montant de 11,6 M$ a été investi à la station d'épuration Jean-R.-Marcotte et dans son réseau d'intercepteurs afin de maintenir les éléments des actifs en bon état. Les investissements suivants ont aussi été réalisés en 2017 : 9,5 M$ dans la construction d'ouvrages de rétention afin de réduire les surverses d'eaux usées et 9,3 M$ dans le projet de désinfection à l'ozone des eaux usées.

Des investissements, principalement dans les conduites d'aqueduc et d'égouts, ont également été effectués dans la réalisation de grands projets d'aménagement urbain, soit 5,9 M$ dans le projet du campus d'Outremont et de ses abords et 2,0 M$ dans le projet de requalification urbaine du secteur de Namur-Jean-Talon Ouest (Le Triangle). De plus, 9,6 M$ ont été investis dans plusieurs projets de réaménagements d'artères importantes sur l'ensemble du territoire de Montréal.

La Commission des services électriques de Montréal a investi 35,3 M$ dans le programme de construction et de modification de conduits souterrains. Ce programme est autofinancé à 100 %, à même les redevances facturées aux utilisateurs, selon la portion de conduits qu'ils utilisent.

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

Un montant de 444,6 M$ a été investi en 2017 dans la catégorie d'actifs relative aux infrastructures routières, en hausse de 104,3 M$ ou 30,7 % par rapport à l'exercice précédent.

Maintenir et améliorer l'état d'un réseau routier vieillissant, comprenant plus de 5 000 km de chaussées, constitue un défi majeur et demeure chaque année une grande priorité pour la Ville. En conséquence, la remise à niveau de ce réseau névralgique a été établie comme un objectif stratégique, en visant l'élimination de son déficit d'entretien sur 5 ans.

Globalement, c'est un investissement de 237,8 M$ qui a été consacré à l'entretien des éléments d'actifs liés à la voirie, ce qui a permis de réhabiliter ou reconstruire 284 km de rues. Ainsi, la Ville de Montréal a investi dans plusieurs programmes destinés aux infrastructures de la voirie :

- 81,0 M$ dans les deux programmes complémentaires de planage-revêtement (qui consistent à prolonger la durée de vie des chaussées en attente de réhabilitation majeure);
- 76,9 M$ dans le programme de réfection des artères;
- 57,7 M$ dans le programme de réfection du réseau de rues locales;
- 7,2 M$ dans le programme de réhabilitation de chaussées des artères par planage-revêtement;
- 8,3 M$ dans le programme de réfection des structures routières (ponts et tunnels);
- 3,9 M$ dans le programme d'entretien des infrastructures routières (réseau local).

Le déploiement de systèmes de transport intelligents sur le territoire de la ville se poursuit. Des investissements de 29,4 M$ ont été réalisés en 2017 pour équiper le réseau artériel (caméras, feux de circulation mis aux normes, détecteurs), ce qui a permis la mise en service permanente du Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU) afin de réagir aux perturbations dès qu'elles surviennent sur le réseau et de rétablir des conditions de circulation normale.

Afin d'améliorer la sécurisation des déplacements, un investissement de 9,5 M$ a été réalisé dans le programme de réaménagement géométrique du réseau local, tandis qu'une somme de 35,5 M$ a été investie dans plusieurs projets de réaménagement d'artères importantes sur le territoire de Montréal (notamment la rue Sainte-Catherine Ouest). De plus, un montant de 11,1 M$ a été consacré au programme d'acquisition de mobilier d'éclairage et au projet de mise à niveau de l'éclairage de rues.

La réalisation de grands projets d'aménagement urbain et de transport a également nécessité des investissements en infrastructures routières, soit 15,5 M$ dans le réaménagement de l'autoroute Bonaventure, 8,6 M$ dans la réalisation du campus d'Outremont et de ses abords et 7,9 M$ dans la requalification urbaine du secteur de Namur-Jean-Talon Ouest (Le Triangle). Dans l'optique d'encourager les déplacements actifs, un investissement en infrastructures routières de 14,4 M$ a été réalisé dans le projet de promenade urbaine Fleuve-Montagne.
Enfin, un montant de 48,4 M$ a été investi par les 19 arrondissements dans différents programmes de réfection routière afin de maximiser la durée de vie et le confort du réseau local.

BÂTIMENTS

Un montant de 200,4 M$ a été investi en 2017 dans la catégorie d'actifs relative aux bâtiments, en hausse de 18,8 M$ ou 10,4 % par rapport à l'exercice précédent. Les principaux investissements sont les suivants :

- 20,4 M$ dans le programme de mise aux normes des arénas afin de se conformer à la réglementation d'ici 2020;
- 18,7 M$ dans la mise à niveau des cours de services des arrondissements, dans un but d'optimisation des activités et des ressources;

- 17,2 M$ en matière de sécurité publique (programmes d'entretien des bâtiments du Service de police et du Service de la sécurité incendie, projet de développement du pôle multifonctionnel du Service de police et projet de captation des gaz dans les casernes);
- 16,4 M$ dans le programme d'amélioration locative des immeubles administratifs et dans le programme de protection des bâtiments administratifs et commerciaux;
- 12,8 M$ à Espace pour la vie, principalement dans le programme d'entretien du Jardin botanique, la migration du Biodôme et la métamorphose de l'Insectarium;
- 9,9 M$ dans le projet du campus d'Outremont et de ses abords (nouvelle cour de services de l'Arrondissement d'Outremont);
- 8,3 M$ dans le projet de rénovation du bâtiment de la cour municipal;
- 6,7 M$ dans le réseau des bibliothèques (programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques et aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID);
- 6,3 M$ dans le programme de réfection des bâtiments des grands parcs et dans le programme de protection des bâtiments sportifs;
- 5,0 M$ au parc Jean-Drapeau, principalement dans la protection de son actif immobilisé;
- 3,2 M$ dans le programme d'accessibilité universelle (chalets de parc, bibliothèques et piscines).

Enfin, 52,5 M$ ont été consacrés par les arrondissements à différents programmes de réfection, de protection et d'amélioration des installations et des bâtiments.

PARCS, ESPACES VERTS ET TERRAINS DE JEUX

Un montant de 169,7 M$ a été investi en 2017 dans la catégorie d'actifs relative aux parcs, aux espaces verts et aux terrains de jeux, en hausse de 47,6 M$ ou 39,0 % par rapport à l'exercice précédent.

Un montant de 13,4 M$ a été consacré au réaménagement et à la mise aux normes des grands parcs, qui couvrent plus de 2 200 hectares sur le territoire de l'agglomération. Aussi, 19,7 M$ ont servi à la protection des éléments de l'actif immobilisé et autres projets du parc Jean-Drapeau et 6,6 M$, au programme de réaménagement du mont Royal pour permettre sa protection et sa mise en valeur et bonifier son accessibilité.

La réalisation de projets structurants d'aménagement urbain a également nécessité des investissements dans cette catégorie d'actifs, soit 12,5 M$ dans le secteur de Griffintown, 9,4 M$ dans le réaménagement de l'autoroute Bonaventure et 7,5 M$ dans le réaménagement de la place Vauquelin et des abords de l'hôtel de ville.

Afin de favoriser l'utilisation sécuritaire du vélo selon une approche de développement durable, un montant de 8,8 M$ a été consacré au développement du réseau cyclable. Ainsi, le réseau cyclable s'est accru de 70 km en 2017, pour atteindre 876 km.

Plusieurs projets, faisant partie du legs du 375e anniversaire de Montréal, ont été réalisés en 2017 avec les investissements suivants :

- 5,6 M$ pour l'aménagement du Complexe environnemental de Saint-Michel afin d'en faire un projet emblématique de réhabilitation environnementale pour Montréal et le deuxième plus vaste espace vert de la ville;
- 4,1 M$ pour les Escales découvertes et la promenade urbaine Fleuve-Montagne;
- 6,0 M$ dans différents projets réalisés en arrondissements.

Pour leur part, les 19 arrondissements ont investi un montant de 56,9 M$ dans des programmes de réfection et d'aménagement de parcs et d'aires de jeux.

AUTRES CATÉGORIES D'ACTIFS

Un montant de 76,6 M$ a été investi en 2017 dans la catégorie d'actifs relative à l'ameublement et aux équipements de bureau, en hausse de 27,1 M$ ou 54,8 % par rapport à l'exercice précédent. Les principaux investissements ont été réalisés dans des projets en technologies de l'information (64,0 M$) selon trois différents axes : 18,7 M$ pour l'axe « Ville intelligente et numérique », 11,6 M$ pour l'axe « Transformation organisationnelle » et 33,7 M$ pour l'axe « Modernisation et maintien des actifs ».

Un montant de 36,6 M$ a été investi dans la catégorie d'actifs relative aux véhicules, en baisse de 5,5 M$ par rapport à l'exercice précédent. Un montant de 11,0 M$ a permis d'acheter et de remplacer des véhicules pour le Service de police et le Service de sécurité incendie et un montant de 21,0 M$ a contribué à renouveler la flotte de véhicules, de camionnettes et autres équipements spécialisés pour les services centraux et les arrondissements. Pour leur part, les 19 arrondissements ont investi un montant additionnel de 4,3 M$ dans des programmes de remplacement et d'achat de véhicules.

Un montant de 33,6 M$ a été investi en 2017 dans la catégorie d'actifs relative à la machinerie, à l'outillage spécialisé et aux équipements, en hausse de 12,2 M$ ou 57,1 % par rapport à l'exercice précédent. Les principaux investissements sont les suivants :

- 7,4 M$ pour l'aménagement du circuit de la formule E;
- 4,6 M$ au parc Jean-Drapeau;
- 4,3 M$ pour la mesure de la consommation d'eau;
- 3,3 M$ pour l'acquisition et l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques;
- 2,4 M$ pour le développement et l'optimisation du système de vélo en libre-service BIXI;

- 3,1 M$ par l'ensemble des 19 arrondissements.

Enfin, un montant de 47,0 M$ a été investi pour la catégorie des terrains et autres éléments d'actifs, en hausse de 40,5 M$ par rapport à l'exercice précédent. Les principaux investissements en acquisition de terrains sont les suivants :

- 19,3 M$ dans le projet urbain du secteur de Griffintown;
- 10,7 M$ dans le projet d'acquisitions stratégiques dans les secteurs prioritaires de planification;
- 4,1 M$ dans le projet de développement du pôle multifonctionnel du Service de police;
- 10,1 M$ dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal et de Saint-Laurent.

LIEN AVEC LE PROGRAMME MONTRÉALAIS D'IMMOBILISATIONS (PMI)

Au courant de l'année 2014, la Ville a établi le Programme montréalais d'immobilisations (PMI) pour la période 2015-2024.

Cette nouvelle approche de planification sur 10 ans s'accompagne d'un réalignement majeur du Programme triennal d'immobilisations (PTI) selon deux axes principaux, soit :

- augmenter les montants du PTI – la planification sur 10 ans permet d'affirmer la volonté de la Ville d'augmenter les montants annuels du PTI, les faisant passer de 1,3 G$ en 2014 à 2,1 G$ en 2024;
- accroître le paiement au comptant d'immobilisations – l'augmentation du paiement au comptant d'immobilisations (PCI) de façon récurrente durant 10 ans est une mesure essentielle de ce réalignement.

De plus, la planification à long terme comprend une révision en continu du plan d'emprunt, en fonction des besoins d'investissement réels pour les 10 années du PMI.

IMPACT DES INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS

Les projets et programmes d'immobilisations inscrits au PTI influencent le budget de fonctionnement par leurs modes de financement. En effet, différentes sources de financement sont requises par la Ville, entre autres, des emprunts à long terme, afin qu'elle soit en mesure d'effectuer ses investissements. Les emprunts ainsi contractés constituent la dette de la Ville. Une portion de celle-ci est remboursée annuellement et est incorporée dans les charges prévues au budget de fonctionnement : c'est ce que l'on appelle le service de la dette.

Un autre mode de financement influence également le budget de fonctionnement, soit le paiement au comptant d'immobilisations. Lorsqu'elle utilise cette stratégie, la Ville paie comptant des immobilisations à même le budget annuel de fonctionnement et finance ainsi l'acquisition d'immobilisations dont la période de financement est la plus courte.

Enfin, les frais d'exploitation liés à certains investissements en immobilisations influencent également le budget de fonctionnement. En effet, les charges concernant l'exploitation et l'entretien des infrastructures sont comptabilisées au budget de fonctionnement. Ainsi, toute nouvelle construction ou tout développement d'un nouvel élément des actifs de la Ville doit faire l'objet d'une analyse d'impact sur le budget de fonctionnement à court et long terme pour en mesurer les répercussions sur le cadre financier des prochaines années et établir les besoins de financement qui s'y rattachent.

ANALYSE DES PRINCIPALES RÉALISATIONS

Cette section présente les principales réalisations liées aux investissements effectués par les unités d'affaires de la Ville de Montréal.

Tableau 85 – Dépenses d'immobilisations par unités d'affaires
(en milliers de dollars)

		Réel	
	2015	2016	2017
Services centraux			
Commission des services électriques	23 198,6	29 610,5	35 322,4
Concertation des arrondissements	454,6	9 658,8	12 887,4
Culture	2 063,8	2 128,7	21 954,3
Diversité sociale et sports	21 554,1	31 163,0	26 899,9
Eau	249 131,1	349 700,0	336 472,5
Environnement	5 588,6	6 931,4	9 634,9
Espace pour la vie	8 185,0	8 311,3	15 899,3
Gestion et planification immobilière	66 596,3	84 204,6	92 091,9
Grands parcs, verdissement et mont Royal	40 821,6	57 342,6	54 997,2
Infrastructures, voirie et transports	206 880,9	287 453,1	396 854,3
Matériel roulant et ateliers	20 512,4	24 570,2	34 909,9
Mise en valeur du territoire	41 390,4	48 750,2	97 970,4
Sécurité incendie	-	6 751,3	618,1
Société du parc Jean-Drapeau	10 823,9	11 041,5	29 368,1
Technologies de l'information	43 234,1	44 040,8	64 049,8
Autres ajustements	(316,0)	650,0	800,0
Total – Services centraux	**740 119,4**	**1 002 308,0**	**1 230 730,4**
Arrondissements			
Ahuntsic-Cartierville	8 346,6	12 283,9	12 595,4
Anjou	7 551,8	3 336,4	6 949,2
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	14 993,2	9 920,3	12 454,9
Lachine	6 890,4	7 712,7	2 030,7
LaSalle	3 707,6	3 848,0	9 889,1
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	1 198,1	2 074,0	5 951,4
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	10 843,7	9 824,4	13 925,7
Montréal-Nord	5 794,8	3 870,6	7 918,5
Outremont	3 070,8	2 435,1	1 962,0
Pierrefonds-Roxboro	6 915,6	5 656,8	4 828,5
Plateau-Mont-Royal	4 699,0	4 756,9	11 613,2
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	33 387,2	14 610,2	8 341,6
Rosemont–La Petite-Patrie	7 440,0	12 762,2	11 762,2
Saint-Laurent	27 295,5	16 674,7	23 657,4
Saint-Léonard	13 110,6	5 693,6	10 035,1
Sud-Ouest	14 413,4	4 945,0	10 134,7
Verdun	7 719,9	15 782,3	6 149,0
Ville-Marie	8 788,6	16 678,1	10 697,3
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	5 064,6	8 647,5	13 290,0
Total – Arrondissements	**191 231,4**	**161 512,7**	**184 185,9**
Total – Dépenses d'immobilisations	**931 350,8**	**1 163 820,7**	**1 414 916,3**

SERVICES CENTRAUX

Les services centraux mettent de l'avant des projets et programmes qui sont destinés à la collectivité montréalaise ou qui nécessitent une expertise particulière. Par ailleurs, les services centraux appuient les arrondissements dans la réalisation de différents projets et programmes tels que les programmes de mise aux normes des arénas et des équipements aquatiques, les programmes de réfection des rues locales, les programmes de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques, et d'autres. En 2017, un montant de 1,2 G$ a été consacré à différentes activités d'immobilisations, ce qui représente une croissance de 228,4 M$ ou 22,8 % par rapport à l'exercice précédent.

COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES DE MONTRÉAL : 35,3 M$

- Réalisation de plus de 10 000 interventions de diverses envergures afin d'agrandir, de préserver et d'améliorer le réseau de conduits souterrains (les travaux de la Commission ont été intégrés à une dizaine de projets de la Ville).
- Enlèvement de poteaux sur 6,7 km de rues.
- Coordination de 1 kilomètre de nouveaux ensembles résidentiels.

CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS : 12,9 M$

- Projets relatifs au legs du 375e anniversaire de Montréal :
  - Finalisation par les arrondissements de 14 projets, pour 6,8 M$.
  - Réalisation de projets en cours qui seront terminés en 2018, pour 2,2 M$.
- Investissements de 3,7 M$ dans le programme d'aménagement et de réaménagement des lieux d'élimination de neiges usées (principalement dans la reconstruction de la chaussée et le recouvrement bitumineux du site Newman et dans l'acquisition d'un terrain adjacent au site Angrignon).

CULTURE : 22,0 M$

- Formule E – Aménagement du circuit (fourniture des éléments de protection de la piste au centre-ville), pour 7,4 M$.
- Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques, pour 5,6 M$:
  - 4,9 M$ pour la mise en chantier du projet de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque de Pierrefonds.
  - 0,4 M$ pour le concours d'architecture pour la bibliothèque Maisonneuve.
- Quartier des spectacles – Réaménagement du secteur de la Place des Arts et de l'esplanade Clark, pour 3,7 M$:
  - 1,2 M$ en services professionnels en architecture, ingénierie et architecture du paysage.

- 1,4 M$ pour la réalisation des travaux de terrassement et de décontamination.

- Acquisition et installation d'œuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisations, pour 2,2 M$:
  - 0,6 M$ au Quartier des spectacles.
  - 0,5 M$ à la place de l'Aviation-Civile-Internationale.
  - 0,2 M$ à la promenade urbaine Fleuve-Montagne.
  - 0,6 M$ pour l'aménagement d'un espace d'entreposage d'objets et d'œuvres d'art.
- Aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID, pour 1,1 M$.
- Acquisition et valorisation d'équipements culturels, pour 0,8 M$.
  - 0,4 M$ en équipement multimédia pour le lieu culturel de proximité, dans l'édifice Guy-Gagnon;
  - 0,2 M$ en équipement multimédia pour le Centre d'histoire de Montréal.

DIVERSITÉ SOCIALE ET SPORTS : 26,9 M$

- Investissements dans les installations sportives où le Service de la diversité sociale et des sports agit comme requérant, pour 26,9 M$:
  - Programme de mise aux normes des arénas (réouverture de 2 arénas à la suite de travaux, 6 arénas en chantier, 5 à l'étape des plans et devis et 3 à l'étape de la planification du projet), pour 20,4 M$.
  - Programme de réfection des terrains de balle (21 projets à l'étape de la réalisation), pour 4,9 M$.
  - Projets de construction d'équipements aquatiques (1 projet à l'étape des plans et devis), pour 0,8 M$.
  - Divers projets mineurs : fin de travaux au Stade de soccer de Montréal et aménagement extérieur au TAZ, pour 0,6 M$.
  - Mise à niveau du terrain synthétique de soccer et des terrains de baseball et de balle molle du complexe sportif Claude-Robillard, pour 0,2 M$.
- Mise en place de divers programmes d'investissement par le Service de la diversité sociale et des sports, qui ont donné lieu à des investissements où les arrondissements agissent comme requérants, pour 17,1 M$:
  - 6,9 M$ dans le programme de mise aux normes des équipements aquatiques (28 projets dans 14 arrondissements).
  - 4,2 M$ dans le programme des équipements sportifs à vocation supra-locale (13 projets dans 9 arrondissements).

- 2,5 M$ dans le programme de mise aux normes des arénas (15 projets dans 11 arrondissements).
- 2,0 M$ dans le programme Municipalité amie des aînés et le Plan d'action en accessibilité universelle (24 projets dans 13 arrondissements ainsi que 2 projets dans 2 services centraux).
- 0,8 M$ dans le programme de réfection des terrains de balle (1 projet).
- 0,7 M$ dans le programme des plateaux sportifs extérieurs (6 projets dans 6 arrondissements).

EAU : 336,5 M$

- Protection de la sécurité et de la santé publiques et respect du cadre réglementaire :
  - Modernisation des usines d'eau potable, pour 30,4 M$.
  - Bouclage des conduites primaires d'eau potable, pour 26,6 M$.
  - Protection de la source d'alimentation de l'usine Atwater, pour 15,3 M$.
  - Remise en service du réservoir d'eau potable Rosemont, pour 14,8 M$.
  - Construction d'un nouveau bâtiment à l'usine Atwater, pour 14,7 M$.
- Protection de l'environnement et respect du cadre réglementaire :
  - Désinfection à l'ozone à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour 9,3 M$.
  - Construction d'ouvrages de rétention des eaux usées, pour 9,5 M$.
- Rattrapage du déficit d'entretien pour maintenir les infrastructures en bon état et assurer un service fiable d'eau potable et d'eaux usées :
  - Renouvellement des conduites, pour 168,3 M$.
  - Entretien des éléments d'actifs liés aux usines d'eau potable, pour 11,9 M$.
  - Entretien des éléments d'actifs liés à la station d'épuration des eaux usées, pour 10,4 M$.
- Amélioration et optimisation de la consommation et de la distribution de l'eau potable :
  - Régulation de la pression du réseau d'aqueduc, pour 12,5 M$.
  - Installation de compteurs dans les ICI et réhabilitation des chambres de compteurs, pour 5,4 M$.

ENVIRONNEMENT : 9,6 M$

- Poursuite de la réalisation d'éléments clés du Plan de gestion des matières résiduelles, pour 9,3 M$:
  - 4,7 M$ pour le centre de tri des matières recyclables, investissement constitué essentiellement de l'achat d'un terrain dans l'arrondissement de Lachine. Un contrat a été octroyé pour la conception, la construction, l'exploitation et l'entretien du futur centre.

- 2,6 M$ pour le centre de biométhanisation (phase 2), investissement permettant l'acquisition d'un terrain dans l'arrondissement de LaSalle pour l'implantation d'un deuxième centre.
- Lancement des appels d'offres pour la conception, la construction, l'exploitation et l'entretien du centre de biométhanisation de Montréal-Est et des centres de compostage de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles et de Saint-Laurent.

ESPACE POUR LA VIE : 15,9 M$

- Investissements dans les programmes d'entretien des actifs, pour 13,9 M$:
  - 3,0 M$ pour la remise à neuf des pavillons du Jardin de Chine.
  - 2,7 M$ pour la réfection des bâtiments de la chaufferie, du complexe C et des services annexes du Jardin botanique.
  - 2,8 M$ pour le réaménagement des serres Louis-Dupire et autres.
  - 1,9 M$ pour le réaménagement du Jardin de la pureté – volet phytotechnologique.
  - 1,5 M$ pour la réfection des systèmes d'alimentation électrique du Jardin botanique.
  - 0,6 M$ pour la réfection des zones non touchées par le projet *Migration* du Biodôme.
- Projet *Migration* du Biodôme, pour 0,8 M$.
- Projet de métamorphose de l'Insectarium, pour 1,1 M$.

GESTION ET PLANIFICATION IMMOBILIÈRE : 92,1 M$

- Projets de développement :
  - Relocalisation du Service des finances au 630, boulevard René-Lévesque Ouest, pour 7,9 M$.
  - Acquisition de terrains au sud de la rue Saint-Antoine Ouest pour permettre son élargissement, pour 2,3 M$.
  - Service des technologies de l'information – Améliorations locatives au 80, rue Queen et au 87, rue Prince, pour 2,2 M$.
- Projets de maintien en bon état des éléments d'actifs :
  - Livraison de la cour de services de Ville-Marie, pour 10,5 M$.
  - Caserne 63 – Travaux pour aménager les fonctions d'une caserne et des divisions 1 et 2 des mesures opérationnelles en prévention du SIM, pour 10,5 M$.
  - Cour municipale – Réfection du tunnel, des appentis et de la toiture, pour 8,3 M$.
  - Bâtiment du SIM (6150, avenue Royalmount) – Travaux de rénovation, pour 5,8 M$.
  - Pavillon La Fontaine – Réfection majeure : enveloppe et salles de douches, pour 4,5 M$.
  - Travaux d'accessibilité universelle (chalets de parc, bibliothèques et piscines), pour 3,2 M$.

- Bâtiment de services (parc du Mont-Royal) – Toiture et autres travaux : phases 1 et 2, pour 3,0 M$.
- Garage des Carrières – Mise aux normes, pour 2,3 M$.
- Édifice du SIM (200, rue de Bellechasse) – Sécurisation de l'enveloppe et travaux de décontamination, pour 2,2 M$.
- Centre culturel Calixa-Lavallée – Étanchéisation des fondations et travaux divers, pour 1,3 M$.
- Chalet du parc Maisonneuve – Rénovation complète, pour 1,6 M$.
- Centre interculturel Strathearn – Réfection de l'enveloppe et travaux divers, pour 1,3 M$.

GRANDS PARCS, VERDISSEMENT ET MONT ROYAL : 55,0 M$

- Projets relatifs au legs du 375e anniversaire de Montréal :
  - Promenade urbaine Fleuve-Montagne, pour 20,4 M$.
  - Aménagement du Complexe environnemental de Saint-Michel, pour 6,1 M$.
  - Escales découvertes, pour 2,7 M$.
- Investissements dans différents programmes :
  - Réaménagement du réseau des grands parcs, pour 15,8 M$.
  - Réaménagement du parc du Mont-Royal, pour 6,8 M$.
  - Mise en valeur des milieux naturels, pour 1,4 M$.
- Projet de mise en valeur du square Viger, pour 1,4 M$.
- Projet du parc Frédéric-Back (aménagement des secteurs 2, 3 et 4), pour 0,3 M$.

INFRASTRUCTURES, VOIRIE ET TRANSPORTS : 396,9 M$

- Entretien des actifs de la voirie – Avec des investissements de 237,8 M$, l'entretien a absorbé 60 % du budget dépensé. Ce sont notamment 284 km de rues qui ont été réhabilitées ou reconstruites. Le service a également investi dans plusieurs grands projets structurants, notamment le réaménagement de l'autoroute Bonaventure (26,7 M$) et le réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest (2,2 M$).
- Poursuite du déploiement des systèmes de transport intelligents sur le territoire de la ville. Des investissements importants ont été réalisés en 2017 pour équiper le réseau artériel (caméras, mise aux normes des feux de circulation, détecteurs), ce qui a permis la mise en service permanente du CGMU afin de réagir rapidement aux perturbations dès qu'elles surviennent et de rétablir des conditions de circulation normales (32,8 M$).

- Développement du réseau cyclable – Ce sont des investissements de 8,8 M$ qui ont été consacrés au réseau cyclable par la Ville, l'augmentation de 70 km en 2017, pour un total de 876 km. Par ailleurs, un investissement de 2,4 M$ a permis de développer et d'optimiser le système de vélo libre-service BIXI.
- Projets majeurs – La collaboration entre la Ville et le gouvernement du Québec dans la planification et la réalisation de projets majeurs tels que le complexe Turcot, le secteur de l'autoroute 25 entre les rues Sherbrooke et Notre-Dame et la reconstruction du boulevard Pie-IX pour le SRB. De plus, la Ville accompagne la Caisse de dépôt et placement du Québec infrastructures (CDPQi) pour le développement du projet du Réseau express métropolitain et elle accompagne également le gouvernement du Canada dans l'exécution des travaux du pont Champlain.

MATÉRIEL ROULANT ET ATELIERS : 34,9 M$

- Achats de camions-bennes, de colmateuses, de camionnettes, de remorques et de véhicules légers, et leurs aménagements (pour les services centraux et les arrondissements), pour 11,0 M$.
- Acquisition de 32 tracteurs chargeurs destinés aux arrondissements, pour 7,7 M$.
- Acquisition de véhicules pour le Service de police, pour 6,5 M$.
- Acquisition de 4 camions à échelle aérienne et autres véhicules (Service de sécurité incendie), pour 4,5 M$.
- Acquisition de 82 véhicules électriques, pour 2,3 M$.

MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE : 98,0 M$

- Direction de l'urbanisme – Investissements de l'ordre de 96,0 M$ dans les projets suivants :
  - Projets urbains : le quartier de Griffintown, Le Triangle, le site du campus d'Outremont et les acquisitions stratégiques, pour 84,6 M$.
  - Projets du patrimoine : réaménagement de la place Vauquelin et des abords de l'hôtel de ville, aménagement de la rue Saint-Paul, mise en valeur des immeubles patrimoniaux et réalisation du Plan lumière, pour 11,4 M$.
- Direction de l'habitation – Investissement de 2 MS dans les programmes et projets suivants :
  - Programme d'infrastructures lié à la construction de logements sociaux et communautaires, pour 0,8 M$.
  - Programme d'infrastructures nécessaires au développement immobilier, pour 0,7 M$.
  - Infrastructures et aménagement des bassins du Nouveau Havre, pour 0,4 M$.
  - Réaménagement et infrastructures du site du Faubourg Contrecœur, pour 0,1 M$.

SÉCURITÉ INCENDIE : 0,6 M$

- Fourniture d'équipements de protection individuelle pour le sauvetage nautique et sur glace (ces habits assurent la flottaison lors d'une chute accidentelle et protègent les pompiers contre les chocs thermiques), pour 0,3 M$.
- Acquisition d'équipement et accessoires dans le but de maintenir opérationnel le parc d'appareils de protection respiratoire isolants autonomes (APRIA), pour 0,3 M$.

SOCIÉTÉ DU PARC JEAN-DRAPEAU : 29,4 M$

- Entretien d'actifs : réfection des toiles tendues et de l'éclairage du pavillon du Canada, réaménagement du pavillon des Services, renforcement de la tour des Commentateurs, réfection de divers bâtiments, aménagement de sites extérieurs, achat de divers équipements (ordinateurs, équipement multimédia, câbles et bouées pour le bassin olympique et tapis réfrigérés pour la Fête des neiges) et amélioration du réseau de fibre optique sur l'île Notre-Dame, pour 10,3 M$.
- Poursuite des travaux pour la réalisation du projet *Legs Horizon 2017* visant la célébration du 375e anniversaire de Montréal et du 50e anniversaire d'Expo 67, pour 13,5 M$.
- Travaux d'amélioration des installations du Grand Prix du Canada (aménagement et réfection du circuit Gilles-Villeneuve afin de répondre aux exigences de la Fédération internationale de l'automobile), pour 5,6 M$.

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION : 64,0 M$

- Dépense de 18,7 M$ pour l'axe « Ville intelligente et numérique » :
  - Déploiement du sans-fil extérieur dans le Vieux-Montréal, le Quartier de l'innovation et le centre-ville, et installation de 186 points d'accès, de 900 bornes MTLWiFi actives et de 62 km de fibre appartenant à la Ville.
  - Programme Présence numérique et remplacement du portail Web : déploiement de l'application Mobile Montréal, permettant au citoyen de transmettre des demandes à la Ville (nid-de-poule, graffiti, etc.), déploiement du nouveau portail Web beta.montreal.ca, et mise en place de fondations technologiques pour supporter les développements Web actuels et à venir tels que : solution d'identité et d'authentification, gestion de la relation client et catalogue de services numériques.
  - Cour numérique : modernisation du système d'enregistrement, mise en place de la vidéocomparution des détenus et de l'application Plaidoyer de non-culpabilité, afin de plaider non coupable à une infraction, et adaptation des systèmes de la cour pour les rendre conformes au nouveau Code de procédure civile.

- Dépenses de 11,6 M$ pour l'axe « Transformation organisationnelle » :
  - Déploiement d'une solution de diffusion de capsules de formation en ligne et mise en production d'une solution de gestion des talents, dans le cadre du programme Système de gestion des ressources humaines (TransfoRH).
  - Mise en place d'outils et d'infrastructures d'intelligence d'affaires, comme la conception et l'installation de l'environnement analytique de données massives (*Big Data*), et la création d'une version d'essai du tableau de bord 311 pour les directeurs des travaux publics.
- Dépenses de 33,7 M$ pour l'axe « Modernisation et entretien des actifs » :
  - Réalisation du projet pilote des caméras portatives, au SPVM.
  - Mise en place de l'application Gestion des événements et des effets spéciaux, permettant aux organisateurs et entreprises d'informer le Service des incendies sur les événements à venir.
  - Développement d'un outil mobile du contremaître (GDT mobile) qui permet la saisie en temps réel des travaux effectués pour 6 types de travaux.
  - Développement d'une nouvelle interface pour gérer les dépôts et encaissements pour les sports et loisirs, Espace pour la vie, les bibliothèques et la cour municipale.

ARRONDISSEMENTS

Les arrondissements, au moyen des budgets qui leur sont réservés dans le cadre du PTI 2017-2019, investissent dans les éléments des actifs touchant les services de proximité destinés aux citoyens. Pour 2017, un montant de 184,2 M$ a été consacré à diverses activités d'immobilisations, ce qui représente une croissance de 22,7 M$ ou 14,0 % par rapport à l'exercice précédent.

AHUNTSIC-CARTIERVILLE : 12,6 M$

- Travaux de pavage et de reconstruction de différents tronçons de chaussées et de trottoirs permettant d'améliorer l'état du réseau routier local, pour 2,4 M$.
- Transformation du terrain de soccer en terrain synthétique de soccer à rugby, au parc Henri-Julien, pour 2,2 M$.
- Finalisation de la construction du pavillon d'accueil du parc Basile-Routhier, pour 1,4 M$.
- Aménagement d'une patinoire Bleu-Blanc-Bouge à la suite d'un don de la Fondation des Canadiens pour l'enfance, dans le parc De Mésy, pour 1,3 M$.
- Divers aménagements au parc Raimbault dans le cadre du Programme de soutien de mise en valeur de la rivière des Prairies, pour 0,9 M$.
- Finalisation des travaux de réfection des piscines Marcelin-Wilson et Sophie-Barat, pour 0,9 M$.
- Achat de véhicules, pour 0,8 M$.
- Aménagement d'aires de jeux au parc Marcelin-Wilson, pour 0,8 M$.

ANJOU : 6,9 M$

- Achèvement des travaux de mise aux normes du dépôt à sel, pour 1,2 M$.
- Réaménagement de l'aire de jeux et du chalet du parc Lucie-Bruneau, pour 1,1 M$.
- Rénovation intérieure et réfection du stationnement de la bibliothèque Jean-Corbeil, pour 0,8 M$.
- Rénovation intérieure et début des travaux de fenestration et d'accessibilité universelle de la mairie, pour 0,7 M$.
- Aménagement d'aires de jeux et de jardins communautaires au parc Roger-Rousseau, pour 0,6 M$.
- Réfection du chalet du parc Chénier, pour 0,6 M$.
- Achèvement des travaux de la place publique du parc Goncourt, pour 0,4 M$.
- Réfection des trottoirs, pour 0,3 M$.
- Réaménagement des espaces verts sur les avenues Closeries et de Malicorne, pour 0,2 M$.
- Aménagement et installation d'aires d'entraînement et de balancelles dans divers parcs, pour 0,2 M$.

CÔTE-DES-NEIGES–NOTRE-DAME-DE-GRÂCE : 12,5 M$

- Mise en œuvre du programme de réfection routière et d'apaisement de la circulation, pour 6,7 M$.
- Réaménagement de divers parcs, pour 2,0 M$, comprenant la mise aux normes de la pataugeoire Trenholme, la rénovation du chalet du parc Notre-Dame-de-Grâce, de même que le réaménagement des parcs Notre-Dame-de-Grâce et Marie-Gérin-Lajoie.
- Finalisation des travaux de mise aux normes de l'aréna Bill-Durnan, pour 2,0 M$.
- Achat de véhicules, pour 0,9 M$.
- Finalisation des travaux contingents et incidents au centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce, pour 0,6 M$.
- Début des travaux de restauration de la maçonnerie du centre communautaire de loisirs de la Côte-des-Neiges, pour 0,2 M$.

LACHINE : 2,0 M$

- Travaux de réhabilitation environnementale dans le cadre de l'aménagement du futur parc Pominville, pour 1,2 M$.
- Réfection des terrains de tennis du parc LaSalle et mise en place d'un nouveau mode de gestion, pour 0,3 M$.
- Inauguration du stade de baseball Denis-Boucher, pour 0,3 M$.

LASALLE : 9,9 M$

- Mise en œuvre du programme de réfection des parcs de l'arrondissement, pour 3,9 M$, comprenant l'aménagement de parcs pour chiens, l'installation de jeux et de sentiers, la reconstruction de la piscine et du chalet du parc Riverside, ainsi que la reconstruction du terrain de tennis du parc Ouellette.
- Mise en œuvre du programme de réfection routière, pour 3,0 M$.
- Mise en œuvre du programme de réfection des bâtiments, pour 2,8 M$, comprenant notamment la mairie d'arrondissement, le Centre sportif Dollard-St-Laurent, les ateliers municipaux ainsi que l'Aquadôme.
- Aménagement de la place du 375e, pour 0,1 M$.
- Achat d'un véhicule, d'outillage et d'équipement, pour 0,1 M$.

L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève : 6,0 M$

- Finalisation de l'acquisition d'un terrain à Sainte-Geneviève pour en faire un parc riverain et faciliter l'accès à l'eau des citoyens, pour 2,6 M$.
- Reconstruction de la chaussée, des conduites d'égouts et d'aqueduc et des trottoirs et bordures de plusieurs rues de l'arrondissement, pour 1,1 M$.
- Finalisation de la construction de la salle multifonctionnelle, dans le cadre du 375e anniversaire de Montréal, pour 1,1 M$.
- Aménagement de jeux d'eau dans le parc Eugène-Dostie, pour 0,4 M$; achat et installation d'un abri pour joueurs et remplacement de la clôture à maille du terrain de baseball, au parc Eugène-Dostie, pour 0,1 M$.
- Achat d'un véhicule pour les travaux publics, pour 0,2 M$.
- Remplacement de la salle électrique du chalet du parc Robert-Sauvé, pour 0,1 M$.
- Poursuite des projets de réfection des bâtiments municipaux, pour 0,1 M$.
- Embellissement de la rue principale (boulevard Gouin) de village Sainte-Geneviève par l'enfouissement des réseaux aériens (fils), pour 0,1 M$.

Mercier–Hochelaga-Maisonneuve : 13,9 M$

- Mise en œuvre du programme de protection et de construction des bâtiments comprenant le réaménagement du centre commercial Domaine pour accueillir le C.R.C Saint-Donat, les travaux d'agrandissement et de rénovation du chalet Saint-Clément, la réfection et la mise aux normes de l'aréna Francis-Bouillon et la réfection de la piscine Édouard-Montpetit, pour 7,0 M$.
- Mise en œuvre du programme de réaménagement de parcs anciens comprenant la mise aux normes des pataugeoires Saint-Clément et Pierre-Bédard, avec l'ajout d'un système de filtration, l'aménagement de la place des Tisserandes (legs du 375e anniversaire de Montréal) et le réaménagement des aires de jeux (enfants et adultes) du parc Pierre-Bédard, pour 3,1 M$.
- Mise en œuvre du programme de réfection routière, pour 3,0 M$, comprenant une partie de la reconstruction des infrastructures et du réaménagement de l'avenue Haig (1,8 M$).
- Mise en œuvre du programme d'apaisement de la circulation (dos d'âne et passages piétons surélevés), pour 0,3 M$.

Montréal-Nord : 7,9 M$

- Poursuite du programme local de réfection routière, pour 2,6 M$.
- Travaux de rénovation à la mairie et réaménagement des locaux de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE), pour 1,9 M$.
- Mise aux normes de l'aréna Fleury, pour 0,9 M$.

- Construction de 2 terrains de tennis au parc Le Carignan, pour 0,4 M$.
- Achat et aménagement d'un terrain à des fins de parc, à la Maison Brignon-dit-Lapierre, pour 0,4 M$.
- Mise aux normes des aires de jeux et ajout d'éclairage au parc Lacordaire, pour 0,4 M$.
- Travaux de réaménagement dans différents parcs, pour 0,4 M$.
- Installation de jeux d'eau au parc Aimé-Léonard, pour 0,3 M$.
- Fabrication de stèles à affichage dynamique et de mobilier urbain, pour 0,2 M$.
- Plantation d'arbres et divers travaux dans les ruelles vertes, pour 0,2 M$.
- Travaux de rénovation et achat d'équipements pour les installations culturelles, pour 0,2 M$.

OUTREMONT : 2,0 M$

- Travaux de réfection de chaussées et de trottoirs et implantation des saillies sur les avenues Lajoie et Pratt ainsi qu'à différents endroits sur le territoire, pour 1,1 M$.
- Aménagement d'une aire de jeux au parc Beaubien, pour 0,4 M$.
- Réfection du perron et du trottoir de la salle du conseil ainsi que de l'escalier Maplewood, pour 0,2 M$.
- Recours à des services professionnels en vue de relocaliser le centre d'archives de l'Arrondissement, pour 0,1 M$.

PIERREFONDS-ROXBORO : 4,8 M$

- Réaménagement de divers parcs, y compris un terrain de soccer synthétique à l'école Pierrefonds Comprehensive High School (PCHS), pour 2,6 M$.
- Réfection de divers bâtiments, y compris le garage #3, la mairie et le Centre communautaire de l'est, pour 1,5 M$.
- Réfection routière (ex. : rues Lyons, Saraguay Est, Groulx, Hamel, Perreault), pour 0,5 M$.

PLATEAU-MONT-ROYAL : 11,6 M$

- Acquisition du terrain adjacent au monastère du Très-Saint-Sacrement, pour 3,1 M$.
- Mise en œuvre du programme de réaménagement des infrastructures, pour 2,8 M$, comprenant plusieurs projets de verdissements de ruelles, de saillies et de réaménagements géométriques (notamment : rue Guilbault, place Gérald-Godin et rues Waverly, Saint-Viateur et Poitevin).
- Acquisition d'un terrain pour l'aménagement d'une place publique à l'angle de l'avenue du Mont-Royal et de la rue de Mentana, pour 2,6 M$.

- Mise en œuvre du programme de réfection routière (diverses rues réalisées majoritairement en régie), pour 1,3 M$.
- Mise en œuvre du programme de réaménagement des parcs (0,8 M$ pour le début des travaux d'aménagement du skatepark), pour 1,2 M$.

Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles : 8,3 M$

- Mise en œuvre du programme d'aménagement de parcs et d'aires de jeux, notamment pour la Plage de l'Est, la place publique du parc Saint-Joseph, ainsi que les aires de jeux des parcs des Bouleaux et Marie-Claire Daveluy, pour 3,3 M$.
- Mise en œuvre du programme de réaménagement des terrains de soccer; notamment pour les parcs Conrad-Poirier, Samuel-Morse et Daniel-Johnson, pour 2,3 M$.
- Mise en œuvre du programme de réfection des centres de loisirs et communautaires, notamment pour la mise à niveau des arénas René-Masson et Rodrigue-Gilbert, l'acquisition de 2 glissades au centre aquatique Rivière-des-Prairies et la conception du stationnement écologique de l'aréna Rodrigue-Gilbert, pour 1,1 M$.
- Mise en œuvre du programme de réfection et de réaménagement de rues, pour 1,0 M$.
- Revitalisation du Vieux-Pointe-aux-Trembles, notamment par l'aménagement extérieur de la Maison du citoyen et le stationnement du centre Roussin et par divers travaux sur la place publique, pour 0,4 M$.
- Réaménagement intérieur des cours de services de Pointe-aux-Trembles et Rivière-des-Prairies, pour 0,1 M$.
- Surveillance et contrôle qualitatif de divers projets de développement immobilier (Le Modena, Pointe-Est, Faubourg Pointe-aux-Prairies, Joseph-Morin et Forsyth), pour 0,1 M$.

Rosemont–La Petite-Patrie : 11,8 M$

- Poursuite de la mise en œuvre du Plan local de déplacement (incluant de nombreuses mesures d'apaisement de la circulation : 70 dos d'âne, 136 saillies verdies, sécurisation des pistes cyclables, etc.), pour 3,6 M$.
- Début des travaux de mise aux normes du système de réfrigération de l'aréna Étienne-Desmarteau, pour 1,2 M$.
- Aménagement de jeux d'eau au parc du Père-Marquette, pour 1,2 M$.
- Aménagement de jeux d'eau et réfection du chalet et de l'aire de jeu au parc de l'Ukraine, pour 1,1 M$.
- Aménagement d'une nouvelle aire de planche à roulettes au parc du Père-Marquette, pour 0,6 M$.
- Rénovation du pavillon des baigneurs de la piscine Joseph-Paré, pour 0,4 M$.

- Aménagement d'un plancher de danse pour les aînés au parc Lafond (programme MADA), pour 0,4 M$.
- Aménagement du Réseau-Vert dans le cadre du 375e anniversaire de Montréal, pour 0,4 M$.
- Ajout de 10 ruelles vertes (pour un total de 108), pour 0,2 M$.

SAINT-LAURENT : 23,7 M$

- Acquisition d'un terrain vacant pour le développement d'un pôle de service dans le secteur est de l'arrondissement, pour 4,3 M$.
- Travaux d'infrastructures routières dans l'Éco-campus Hubert-Reeves, pour 2,8 M$.
- Travaux d'aménagement du bassin du ruisseau Bertrand, pour 2,7 M$.
- Réaménagement des parcs Cousineau, Marcel-Laurin et Painter et aménagement d'espaces multifonctionnels au Centre des loisirs et de jardins communautaires, pour 2,7 M$.
- Aménagement du bassin du Suroît dans le parc du Bois-Franc, pour 2,0 M$.
- Fin des travaux de construction du nouveau complexe sportif, pour 1,9 M$.
- Rénovation de la piscine et du chalet du parc Decelles, pour 1,9 M$.
- Construction de la traverse Montpellier et prolongement de la rue Percival-Reid, pour 1,4 M$.
- Mise en œuvre du programme de réfection routière, pour 1,3 M$.
- Aménagement des parcs Philippe-Laheurte Ouest et Raymond-Lagacé, pour 0,8 M$.
- Réfection des toitures du centre des loisirs et de chalets de parcs Alexis-Nihon et Bourbonnière, pour 0,8 M$.

SAINT-LÉONARD : 10,0 M$

- Mise en œuvre du programme de réfection routière, pour 4,6 M$.
- Investissements dans les installations sportives, communautaires et culturelles de l'Arrondissement, pour 4,4 M$:
  - 1,1 M$ pour la piscine et la pataugeoire du parc Pie-XII.
  - 0,8 M$ pour la climatisation de huit pavillons de parcs.
  - 0,8 M$ pour la réfection du pavillon du parc Giuseppe-Garibaldi.
  - 0,5 M$ pour la finalisation de la scène culturelle extérieure permanente du parc Wilfrid-Bastien.
  - 0,3 M$ pour la rénovation de la cuisine communautaire du pavillon Wilfrid-Bastien.

- Investissements dans le programme d'amélioration des aires de jeux de l'Arrondissement, pour 1,0 M$:
  - 0,3 M$ pour l'installation d'un nouvel éclairage au terrain multisports du parc Ladauversière.
  - 0,3 M$ pour l'aménagement d'un terrain de soccer au parc Hébert.
  - 0,2 M$ pour le réaménagement des aires de jeux du parc Giuseppe-Garibaldi.

SUD-OUEST : 10,1 M$

- Parcs :
  - Aménagement d'un parc intergénérationnel au parc Joe-Beef, avec aires de jeux, jeux d'eau, mini-soccer, jeux de bocce et pétanque, aire de jeu libre, mobilier urbain et fontaines à boire, pour 1,9 M$.
  - Réaménagement du terrain de soccer du parc Ignace-Bourget, avec système d'irrigation et de drainage, exerciseurs et aires de jeux pour adultes (pétanque et tables de ping-pong tennis de table), pour 1,2 M$.
  - Remplacement, au parc Le Ber, des tours d'éclairage pour le football, le baseball et la butte de glisse et ajout d'éclairage, pour 0,7 M$.
  - Aménagement du parc Vinet, avec aires de jeux sur une surface synthétique et clôture ornementale, pour 0,6 M$.
- Immeubles :
  - Réaménagement (sanitaires et aménagement intérieur) du chalet du parc Oscar-Peterson afin de permettre la continuation des activités propres à un chalet de parc et de répondre adéquatement à la demande en services communautaires, pour 0,8 M$.
- Programme de réfection routière et mobiliers urbains :
  - Travaux de reconstruction de chaussées, de trottoirs et de saillies sur plusieurs rues de l'arrondissement, comprenant la sécurisation de l'intersection Jolicoeur-Laurendeau par un nouvel éclairage, des feux de circulation et un marquage au sol, pour 1,4 M$.
  - Achat de poubelles BigBelly et de fauteuils Adirondack dans le cadre Plan d'action pour la revitalisation du boulevard Monk, remplacement de tout le mobilier urbain (bancs avec et sans dossiers, supports à vélo, bacs à fleurs), pour 0,7 M$.

VERDUN : 6,1 M$

- Mise en œuvre du programme de réfection routière, pour 2,1 M$ (réfection des rues Truman, Parkdale, Crawford, Brault et Egan et de la 3e Avenue, réfection de la ruelle à l'ouest de la rue de Verdun, entre Galt et de l'Église, et réfection de trottoirs).
- Finalisation du projet de lieu de diffusion culturelle – Quai 5160, pour 1,7 M$.

- Aménagement des parcs et places publiques de l'arrondissement, pour 1,3 M$ (aménagement des aires de jeux et de l'accessibilité universelle des parcs de la Fontaine et Wilson, reconstruction de 2 terrains de tennis à L'Île-des-Sœurs).
- Mise en œuvre du programme de protection des bâtiments, pour 0,4 M$.
- Poursuite du projet de l'auditorium, pour 0,3 M$.
- Poursuite du projet de la plage, pour 0,3 M$.

Ville-Marie : 10,7 M$

- Mise en œuvre du programme de réaménagement des parcs, pour 4,8 M$ (achèvement des travaux de construction d'un terrain multisports au parc Rutherford et travaux de réaménagement des parcs Persillier-Lachapelle, Jovette-Marchessault, Julia-Drummond et Walter-Stewart, phase 1).
- Mise en œuvre de programme de réfection routière, pour 1,6 M$.
- Mise en œuvre du programme de remplacement des véhicules, pour 0,4 M$.
- Mise en œuvre du programme de protection des bâtiments, pour 0,1 M$.
- Projets structurants :
  - Quartier des gares, pour 2,5 M$.
  - Quartier chinois, pour 0,7 M$.
  - Programme d'installation de toilettes publiques, pour 0,4 M$.
  - Quartier latin, pour 0,1 M$.
  - Square Cabot, pour 0,1 M$.

Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension : 13,3 M$

- Finalisation des travaux d'aménagement à la maison de la culture, pour 3,8 M$.
- Poursuite du programme de réfection routière, pour 3,1 M$.
- Travaux de réfection de la toiture du gymnase du Patro Le Prevost, pour 1,3 M$.
- Réaménagement du terrain de baseball du parc Villeray, pour 0,9 M$.
- Aménagement de jeux d'eau aux parcs Saint-Vincent-Ferrier, De Normanville et René-Goupil, pour 0,7 M$.
- Travaux de réfection de la ventilation, des escaliers et de la toiture du clos de voirie, pour 0,6 M$.
- Réalisation de la phase 3 du réaménagement du parc Saint-Roch, pour 0,6 M$.
- Travaux d'aménagement au parc Champdoré, pour 0,4 M$.

Dette et financement

2017

Encadrement financier et stratégies de financement

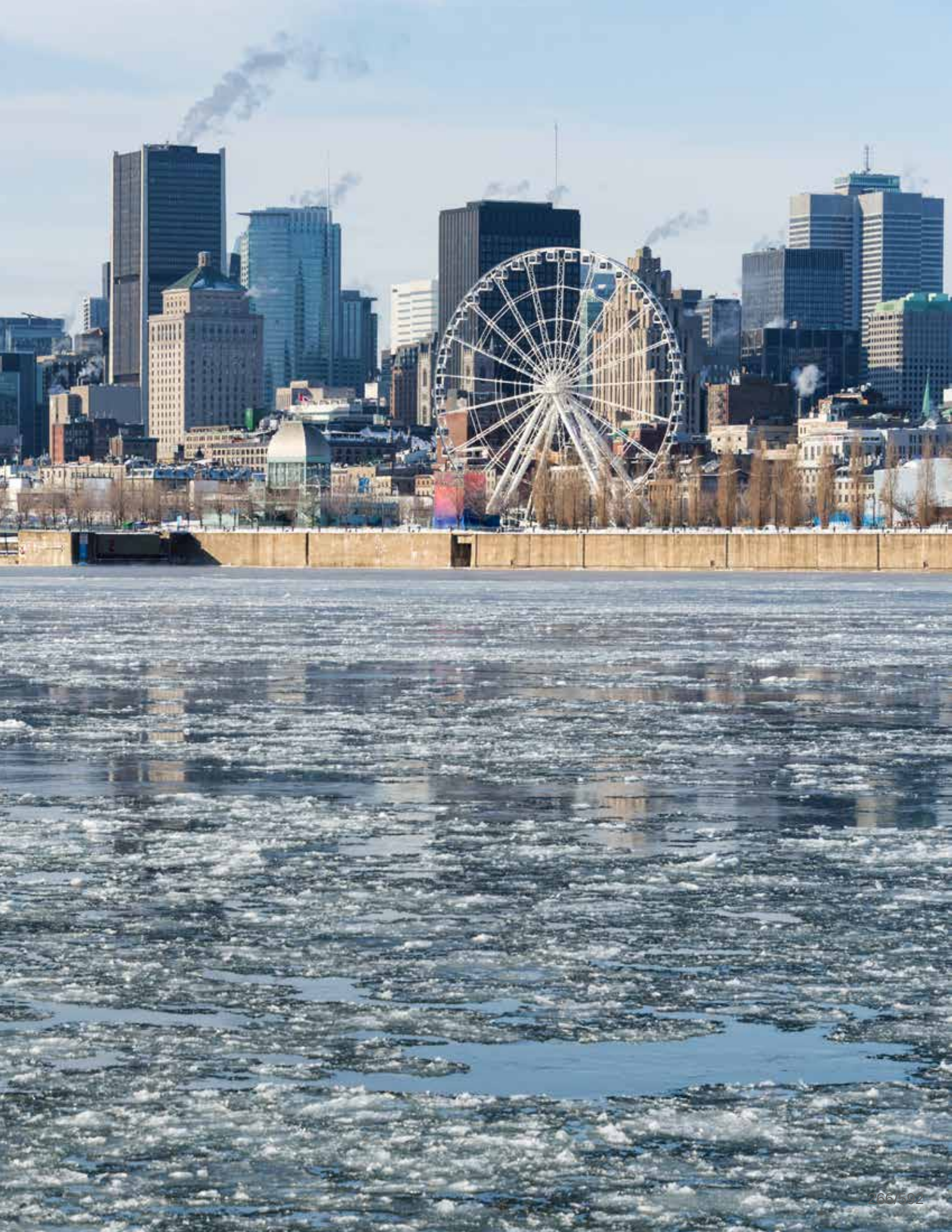

ENCADREMENT FINANCIER ET STRATÉGIES DE FINANCEMENT

ENCADREMENT FINANCIER

La Ville de Montréal a recours à l'emprunt pour financer une partie de ses investissements. Cela implique que la Ville doit faire des choix parce qu'elle ne peut pas s'endetter outre mesure, bien qu'il n'y ait pas de limite légale à son pouvoir d'emprunt. La Ville a donc élaboré une stratégie financière qui tient compte notamment de son endettement. C'est dans cet esprit qu'elle a présenté, au budget de 2004, sa politique de gestion de la dette.

Rappelons que cette politique a pour but :

- de définir les objectifs de la gestion de la dette;
- de rendre plus systématique le processus de prise de décision;
- d'assurer la cohérence en introduisant discipline et continuité dans le processus de décision en matière d'endettement;
- de doter la Ville d'un encadrement permettant de maintenir, voire d'améliorer sa situation financière.

La politique de gestion de la dette fixe également certaines balises essentielles à de bonnes pratiques de gestion. Ces dernières composent l'encadrement financier et sont résumées dans le tableau suivant.

Tableau 86 – Encadrement financier

Balises	Définitions	Objectifs	Limite
Dette directe et indirecte nette / Revenus annuels	Solde de la dette nette par rapport aux revenus annuels	Limiter le niveau de la dette	Limiter le niveau de la dette directe et indirecte nette à 100 % des revenus annuels
Coût annuel net de la dette / Dépenses de fonctionnement	Coût net de la dette par rapport à l'ensemble des charges, du financement et des affectations	Limiter le coût net de la dette	Limiter le coût annuel net de la dette à la charge des contribuables à 16 % des dépenses de fonctionnement
Réserves de fonds (Surplus affectés)	Excédents annuels cumulés des revenus sur les dépenses, réservés à des fins particulières	Créer des réserves suffisantes pour faire face à des situations exceptionnelles ou imprévues	Aucune
Réserve financière pour le paiement accéléré de la dette		Prévoir à même les frais financiers une contribution volontaire devant servir à rembourser la dette	5 M$ + une hausse minimum de 10 % par année et affecter 50 % des économies d'intérêts pour rembourser la dette
Dette nette / Potentiel fiscal	Solde des emprunts contractés par la Ville et à la charge de celle-ci par rapport à la capacité qu'a la Ville de générer des revenus	Éviter que la dette augmente plus rapidement que la capacité qu'a la Ville de générer des revenus	Aucune
Dette par habitant	Niveau d'endettement net par habitant	Déterminer le niveau de la dette par habitant	Aucune

STRATÉGIES DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

En 2017, diverses sources de financement autres que l'emprunt ont servi à financer les dépenses de 1,5 G$ imputées aux différents règlements d'emprunt, tel que le présente le tableau suivant.

Tableau 87 – Sources de financement et répartition des dépenses[1]

(en millions de dollars)

	2015	2016	2017
Paiement au comptant d'immobilisations (PCI)			
Réserve pour le paiement au comptant d'immobilisations	95,7	187,8	267,7
Réserve eau	93,5	96,4	77,1
Réserve du fonds d'amortissement - Politique gestion dette	26,7	-	-
Autres PCI	34,5	33,2	40,9
Sous-total – Paiement au comptant	**250,4**	**317,4**	**385,7**
Fermeture de règlements d'emprunt			
Excédent de financement viré au solde disponible	-	(2,5)	-
Utilisation du Solde disponible	-	1,8	-
Sous-total – Fonds réservé – Solde disponible des règlements d'emprunt fermé	**-**	**(0,7)**	**-**
Subventions gouvernementales			
Subventions différées[2]	163,8	186,7	150,4
Subventions au comptant[3]	108,5	135,3	165,3
Sous-total – Subventions gouvernementales	**272,3**	**322,0**	**315,7**
Total des autres sources de financement	**522,7**	**638,7**	**701,4**
Dépenses 2017 à financer par emprunts	**431,9**	**581,1**	**810,0**
Total – Montant global imputé à l'activité d'immobilisations en 2017	**954,6**	**1 219,8**	**1 511,4**
Répartition des dépenses			
Dépenses d'immobilisations	931,4	1 163,8	1 414,9
Dépenses de fonctionnement	21,1	55,1	99,0
Propriétés acquises à des fins de revente	2,1	0,9	(2,5)
Dépenses totales imputées à l'activité d'investissement	**954,6**	**1 219,8**	**1 511,4**

1. Pour l'ensemble des dépenses qui y sont imputées (immobilisations, fonctionnement et autres).
2. Inclut un montant de 14,5 M$ provenant de la reclassification des subventions qui sont reliées à la dette en subventions différées, à la suite de la modification en 2015 de la stratégie de financement des projets afférents.
3. En 2017, exclut une reclassification de 20,3 M$ en provenance des revenus divers.

STRATÉGIE DE PAIEMENT AU COMPTANT (PCI)

Auparavant, la Ville finançait par emprunts la majorité de ses investissements. Depuis 2014, elle a opté pour une stratégie visant à accroître substantiellement, d'année en année, la portion des investissements qui seront financés au comptant. Au cours de 2017, les emprunts qui ont été évités grâce aux investissements qui ont été payés au comptant s'élèvent à 385,7 M$. Ces efforts contribuent grandement à limiter la hausse de l'endettement.

SUBVENTIONS DETTES DEVENUES SUBVENTIONS DIFFÉRÉES

Afin de financer une partie des investissements de la Ville, le gouvernement du Québec octroie à celle-ci des subventions. Certaines sont payées au comptant, alors que d'autres sont versées sur plusieurs années, selon les différents programmes et protocoles d'entente. Auparavant, la Ville devait financer par emprunt la part du gouvernement du Québec qui était remboursable sur plusieurs années (subventions dettes). Le coût de l'emprunt était alors remboursé par les différents ministères. Depuis quelques années, de nouvelles clauses ont été ajoutées aux protocoles afin de ne plus obliger la Ville à emprunter, et ce, même si la subvention est remboursée par le gouvernement sur plusieurs années (subventions différées). Dans ce cas, des clauses spécifiques indiquent comment déterminer les dépenses d'intérêts qui seront effectivement remboursées à la Ville par les ministères.

Du point de vue financier, il est nettement préférable pour la Ville de bénéficier de ces nouvelles conditions. Cela diminue le besoin d'emprunts et génère des revenus d'intérêts supérieurs, compte tenu des taux d'intérêt des emprunts, des subventions et des placements actuels. Toutefois, mentionnons que la Ville peut bénéficier de cette opportunité grâce à son important excédent d'encaisse. N'eût été cet excédent, la Ville n'aurait eu d'autre choix que d'emprunter.

C'est donc dans ce contexte qu'à la fin de 2015, la Ville a adapté sa stratégie de financement des investissements qui bénéficient de subventions gouvernementales à être versées sur plusieurs années (subventions différées). Cette stratégie sera revue en fonction de l'évolution future du niveau de l'encaisse, ainsi que de celle des taux d'intérêt des emprunts, des subventions et des placements.

FINANCEMENT PAR EMPRUNTS

Une partie des investissements est à la charge de tiers et l'autre, à la charge des contribuables. Dans les deux cas, une portion doit être financée par emprunts. Par conséquent, une partie des emprunts sera à la charge de tiers, et l'autre, à la charge des contribuables.

Plusieurs facteurs doivent être considérés avant la réalisation des emprunts, notamment :

- la capacité de réalisation des investissements au cours des exercices financiers;
- la stratégie de report du financement à long terme des investissements, rendue possible grâce à l'excédent de l'encaisse;

- l'utilisation des sommes réservées, en vue de réduire le recours à l'emprunt, notamment les sommes provenant de la politique de gestion de la dette et celles affectées à la réserve d'immobilisations;
- depuis 2011, l'émission par la Ville des emprunts à long terme nécessaires au financement des investissements non subventionnés de la Société de transport de Montréal (STM). La STM en assume tous les frais;
- les emprunts échus au cours de l'exercice et pour lesquels des refinancements sont requis.

Vu l'ensemble de ces paramètres, la Ville a émis en 2017 un volume d'emprunts de 850,0 M$. Ces emprunts ont été émis pour des termes de 5, 10 et 19 ans, selon les besoins et opportunités des marchés financiers. La Ville a obtenu un taux d'intérêt nominal moyen de 2,96 %. Ces emprunts ont été émis à des fins de refinancement, pour 56,5 M$, pour les besoins de la STM, pour 98,6 M$, et pour le financement à long terme des dépenses de la Ville (dépenses de fonctionnement : 18,7 M$; investissements : 676,3 M$).

Compte tenu des dépenses, des autres sources de financement et des emprunts émis en 2017, voici l'évolution du solde des dépenses à financer en fin d'exercice :

Tableau 88 – Évolution du solde à financer
(en millions de dollars)

	2015	2016	2017
Solde des dépenses à financer par emprunt au 1er janvier	**258,8**	**100,0**	**143,6**
Plus : dépenses	954,6	1 219,8	1 511,4
Moins : autres sources de financement (voir tableau 89)	522,7	638,7	701,4
Total – Montant à financer par emprunt	**690,7**	**681,1**	**953,6**
Moins : emprunts réalisés	590,7	537,5	695,0
Solde des dépenses à financer par emprunt au 31 décembre	**100,0**	**143,6**	**258,6**

Après réalisation du programme d'emprunts, au 31 décembre 2017, la dette brute de la Ville, non consolidée, s'élevait à 8,6 G$, alors que la dette nette atteignait 5,1 G$. Les coûts bruts et nets de cette dette pour les exercices 2015 à 2017 sont présentés dans le tableau ci-après. En 2017, le coût brut s'élève à 990,8 M$ et le coût net, à 710 M$, comparativement à des budgets respectifs de 998,5 M$ et 716,5 M$.

Tableau 89 – Évolution du coût réel de la dette, de 2015 à 2017

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2015	2016	2017	2017	2017	2017
Coût brut de la dette						
Intérêts et autres frais	377 064,7	382 947,0	389 788,0	396 343,4	6 555,4	396 343,4
Remboursement de capital et contributions aux fonds d'amortissement	387 158,8	449 312,0	463 854,0	464 897,9	1 043,9	464 897,9
	764 223,5	**832 259,0**	**853 642,0**	**861 241,3**	**7 599,3**	**861 241,3**
Affectation au remboursement de la dette	33 693,2	26 247,0	27 098,0	27 156,5	58,5	27 156,5
Remboursement de capital par subventions	88 397,6	85 213,0	83 814,4	83 888,7	74,3	83 888,7
Remboursement de capital de la STM	16 156,3	21 399,3	26 206,2	26 206,2	-	26 206,2
	138 247,1	**132 859,3**	**137 118,6**	**137 251,4**	**132,8**	**137 251,4**
Coût brut de la dette	**902 470,6**	**965 118,3**	**990 760,6**	**998 492,7**	**7 732,1**	**998 492,7**
Moins :						
Revenus de placement des fonds d'amortissement	59 837,2	66 099,0	68 061,0	66 956,3	1 104,7	66 956,3
Amortissement de la prime à l'émission	10 762,5	7 507,0	7 577,0	7 409,0	168,0	7 409,0
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec						
pour la portion des intérêts	41 015,6	40 567,0	35 455,0	36 319,5	(864,5)	36 319,5
pour la portion du capital	88 397,6	85 213,0	83 814,4	83 888,7	(74,3)	83 888,7
	200 012,9	**199 386,0**	**194 907,4**	**194 573,5**	**333,9**	**194 573,5**
Moins :						
Recouvrement de la Société de transport de Montréal						
pour la portion des intérêts	15 084,8	18 914,0	21 900,0	22 624,7	(724,7)	22 624,7
pour la portion du capital	16 156,3	21 399,3	26 206,2	26 206,2	-	26 206,2
Recouvrement sous la forme de redevances du fonds des conduits souterrains	38 209,6	37 520,0	37 748,0	38 605,0	(857,0)	38 605,0
	69 450,7	**77 833,3**	**85 854,2**	**87 435,9**	**(1 581,7)**	**87 435,9**
Coût net de la dette à la charge des contribuables	**633 007,0**	**687 899,0**	**709 999,0**	**716 483,3**	**6 484,3**	**716 483,3**

ÉVOLUTION DE LA DETTE DIRECTE

Le graphique suivant illustre l'évolution de la dette directe, brute et nette, depuis la réorganisation municipale de 2002.

La dette nette comprend l'ensemble des emprunts contractés par la Ville, déduction faite de la portion remboursable par le gouvernement du Québec et d'autres tiers, ainsi que des sommes accumulées au fonds d'amortissement.

La dette nette est en hausse de 3,8 % par rapport à 2016. Elle a atteint 5,1 G$ en 2017, soit une augmentation de 186,8 M$.

Graphique 8 – Évolution de la dette directe brute et nette, de 2002 à 2017
(en millions de dollars)

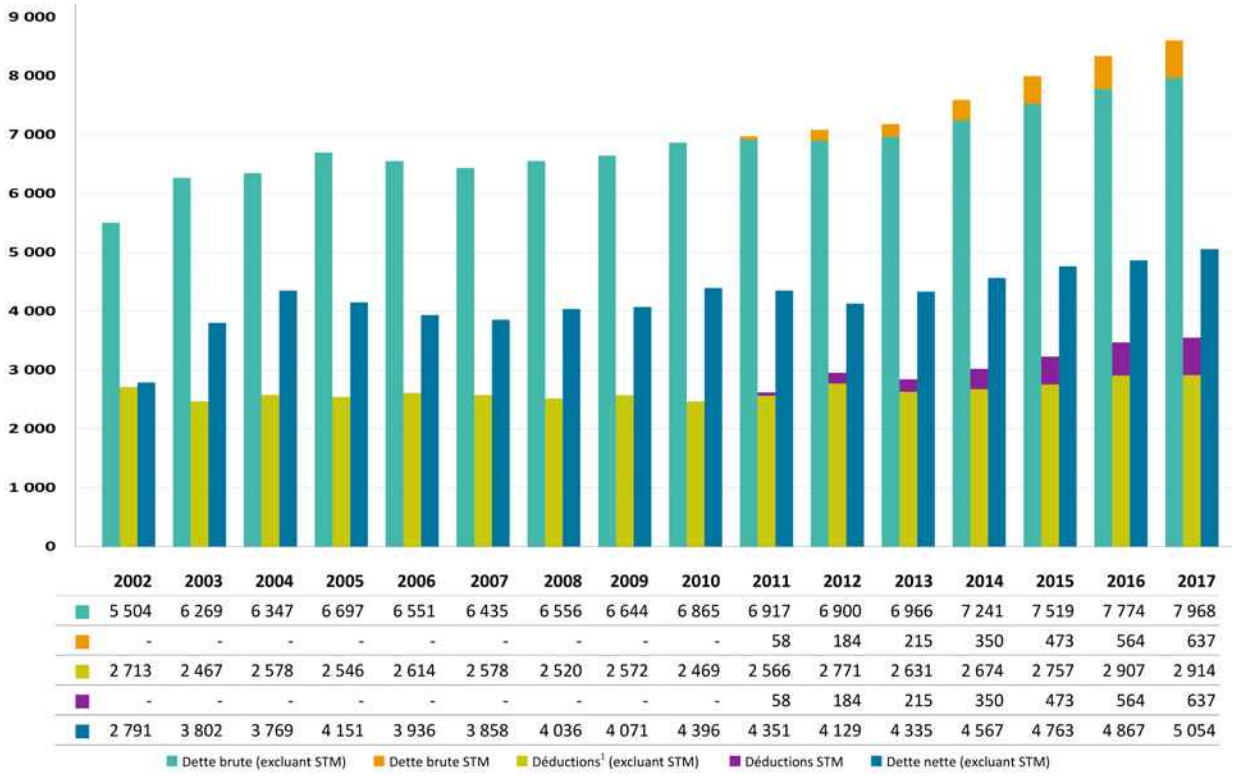

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Dette brute (excluant STM)	5 504	6 269	6 347	6 697	6 551	6 435	6 556	6 644	6 865	6 917	6 900	6 966	7 241	7 519	7 774	7 968
Dette brute STM	-	-	-	-	-	-	-	-	-	58	184	215	350	473	564	637
Déductions[1] (excluant STM)	2 713	2 467	2 578	2 546	2 614	2 578	2 520	2 572	2 469	2 566	2 771	2 631	2 674	2 757	2 907	2 914
Déductions STM	-	-	-	-	-	-	-	-	-	58	184	215	350	473	564	637
Dette nette (excluant STM)	2 791	3 802	3 769	4 151	3 936	3 858	4 036	4 071	4 396	4 351	4 129	4 335	4 567	4 763	4 867	5 054

1. Correspond aux sommes à la charge du gouvernement du Québec et des usagers de la CSEM, ainsi qu'aux sommes accumulées au fonds d'amortissement.

ÉVOLUTION DE LA DETTE CONSOLIDÉE DIRECTE ET INDIRECTE

Le graphique suivant illustre l'évolution de la dette consolidée, brute et nette, de la Ville de Montréal, de 2002 à 2017. Celle-ci comprend la dette directe de la Ville et celle de certains organismes faisant partie du périmètre comptable de la Ville, soit la STM, la Société d'habitation et de développement de Montréal, Technoparc Montréal, Anjou 80, la Société de vélo en libre-service et la Société en commandite Stationnement de Montréal.

Graphique 9 – Évolution de la dette consolidée brute et nette, de 2002 à 2017
(en millions de dollars)

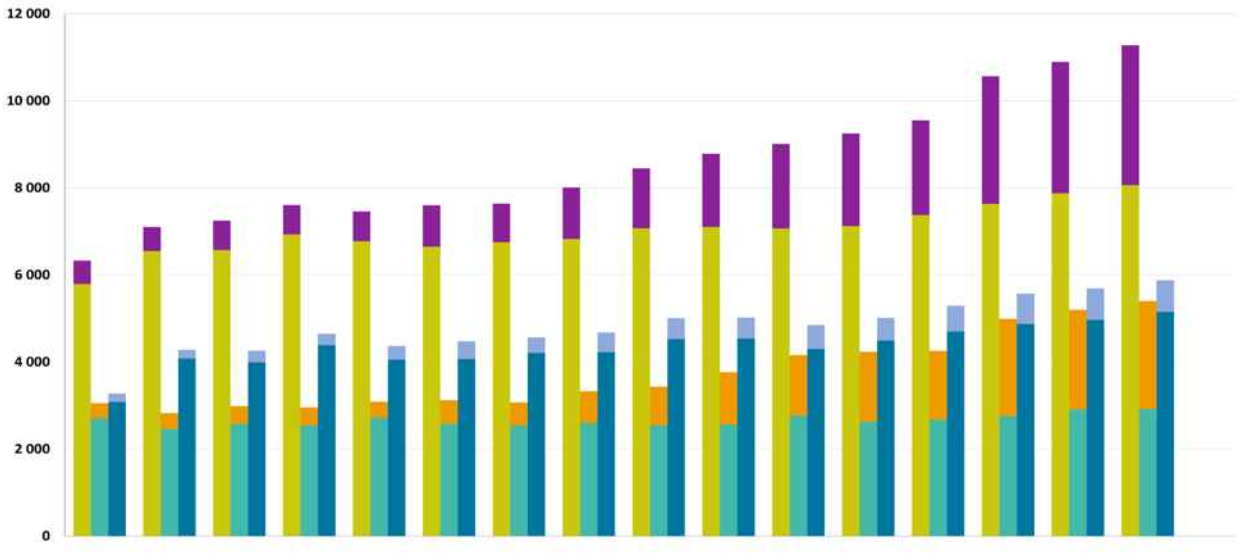

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Dette brute (excluant STM)	5 795	6 547	6 572	6 929	6 776	6 649	6 751	6 828	7 072	7 101	7 069	7 121	7 378	7 632	7 877	8 065
Dette brute STM	535	554	677	676	681	951	887	1 182	1 374	1 684	1 940	2 127	2 174	2 930	3 014	3 213
Déductions[1] (excluant STM)	2 713	2 467	2 578	2 546	2 721	2 578	2 542	2 601	2 546	2 563	2 771	2 631	2 674	2 757	2 907	2 914
Déductions STM	342	354	410	409	369	547	530	728	890	1 200	1 390	1 603	1 584	2 237	2 294	2 487
Dette nette (excluant STM)	3 082	4 080	3 994	4 384	4 055	4 072	4 210	4 227	4 526	4 538	4 298	4 490	4 704	4 875	4 970	5 151
Dette nette STM	193	200	266	267	312	404	357	454	484	485	550	524	590	693	721	726

1. Correspond aux sommes à la charge du gouvernement du Québec et des usagers de la CSEM, ainsi qu'aux sommes accumulées au fonds d'amortissement.

ÉVOLUTION DES RATIOS ÉNONCÉS DANS LA POLITIQUE DE GESTION DE LA DETTE

Ratio de la limite d'endettement

La politique de gestion de la dette, en vigueur depuis 2004, établit un certain nombre de paramètres afin de guider les actions de la Ville relativement à la gestion de sa dette. L'un de ces paramètres a pour but de limiter le niveau de la dette consolidée nette, excluant la dette attribuable au refinancement de la dette actuarielle initiale, à un maximum équivalant à 100 % des revenus du budget global de la Ville de Montréal. L'analyse des données permet de constater que, malgré la croissance de la dette nette de la STM et la diminution des échéances nettes de la dette, pour 2017, ce ratio est encore inférieur au ratio maximal de 100 %, soit à 89 %. Cela est attribuable en partie à la hausse progressive des revenus de la Ville.

Graphique 10 – Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale), en pourcentage des revenus de la Ville, de 2001 à 2017
(données au 31 décembre de chacune des années)

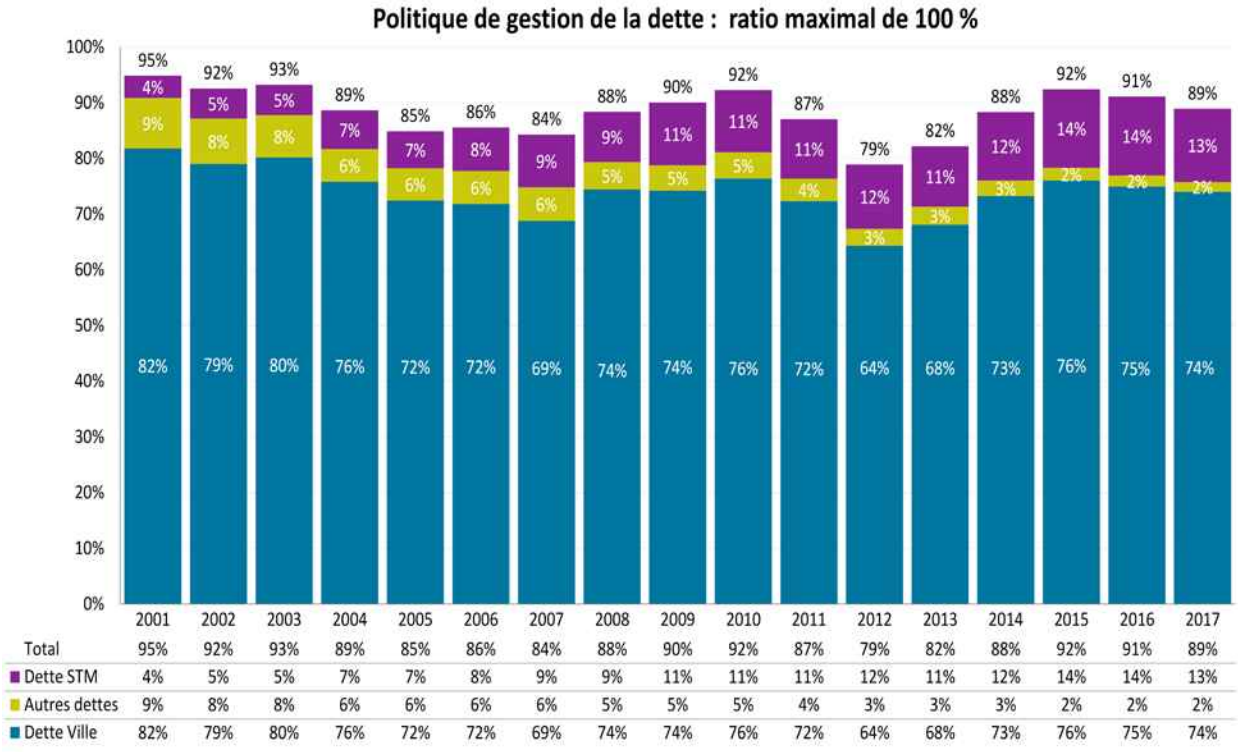

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Total	95%	92%	93%	89%	85%	86%	84%	88%	90%	92%	87%	79%	82%	88%	92%	91%	89%
Dette STM	4%	5%	5%	7%	7%	8%	9%	9%	11%	11%	11%	12%	11%	12%	14%	14%	13%
Autres dettes	9%	8%	8%	6%	6%	6%	6%	5%	5%	5%	4%	3%	3%	3%	2%	2%	2%
Dette Ville	82%	79%	80%	76%	72%	72%	69%	74%	74%	76%	72%	64%	68%	73%	76%	75%	74%

Ratio de la limite du coût de la dette

Le graphique suivant présente le coût net[1] de la dette par rapport à l'ensemble des dépenses[2]. La politique de gestion de la dette limite le coût net de la dette, excluant le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale, à un maximum de 16 % de l'ensemble des charges et du financement de la Ville.

En 2001, le coût net de la dette représentait 16,2 % de l'ensemble des charges de fonctionnement. En 2017, ce ratio n'atteignait que 11,7 %.

Graphique 11 – Coût net du service de la dette, en pourcentage des charges de fonctionnement, de 2001 à 2017

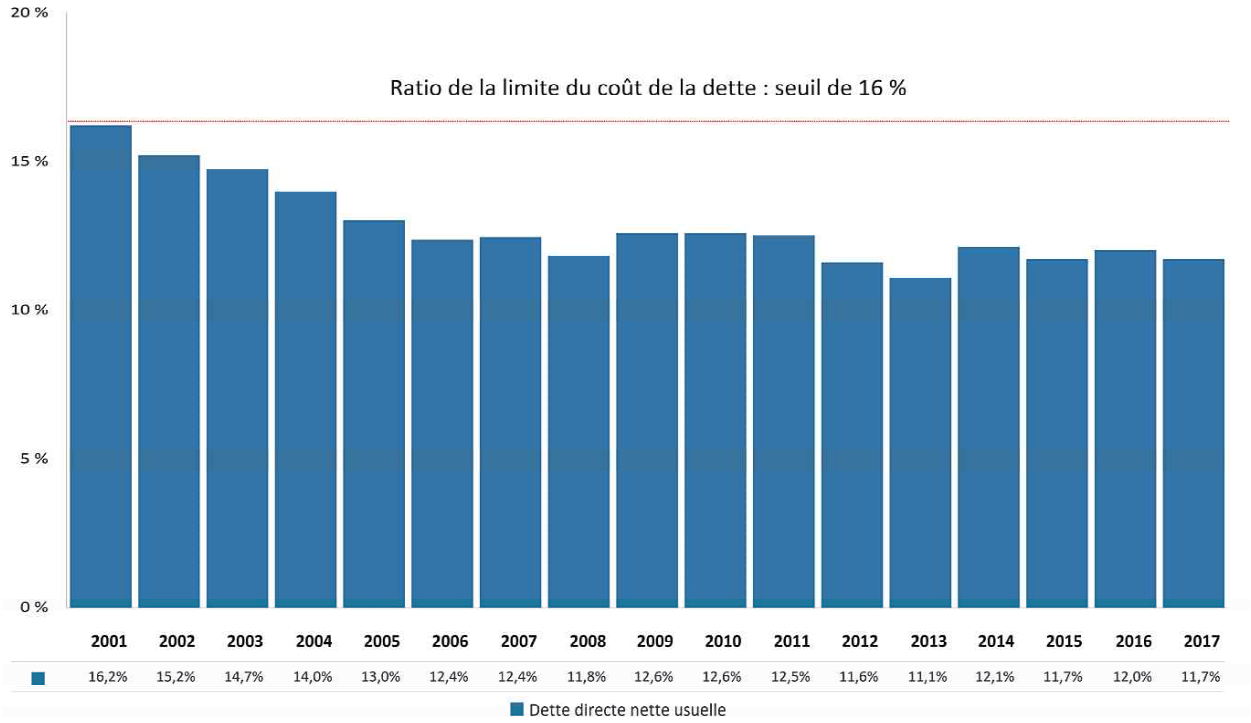

1. Ce coût net de la dette exclut le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale de cinq des six régimes de l'ancienne Ville de Montréal. Ce coût net s'élève à 83 M$.
2. Le niveau des dépenses utilisé aux fins de l'établissement de ce ratio est celui présenté au tableau 3 – Excédent (déficit) non consolidé des activités de fonctionnement par secteurs d'activités.

Ratio du poids de la dette par rapport à la richesse foncière

Le graphique suivant présente la dette directe nette en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée[3]. Le poids de la dette directe nette est passé de 3,3 % en 2001 à 1,5 % en 2017. En tenant compte du refinancement de la dette actuarielle initiale (DAI) de certains régimes de retraite, ce ratio atteint 1,8 % en décembre 2017. Cette réduction est attribuable à trois facteurs principaux :

- l'appréciation de la valeur des immeubles sur le territoire de Montréal;
- l'évolution de la dette directe nette, excluant le refinancement de la DAI;
- la stratégie de refinancement de la DAI de la Ville de Montréal.

Graphique 12 – Dette directe nette et dette actuarielle initiale, en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée, de 2001 à 2017

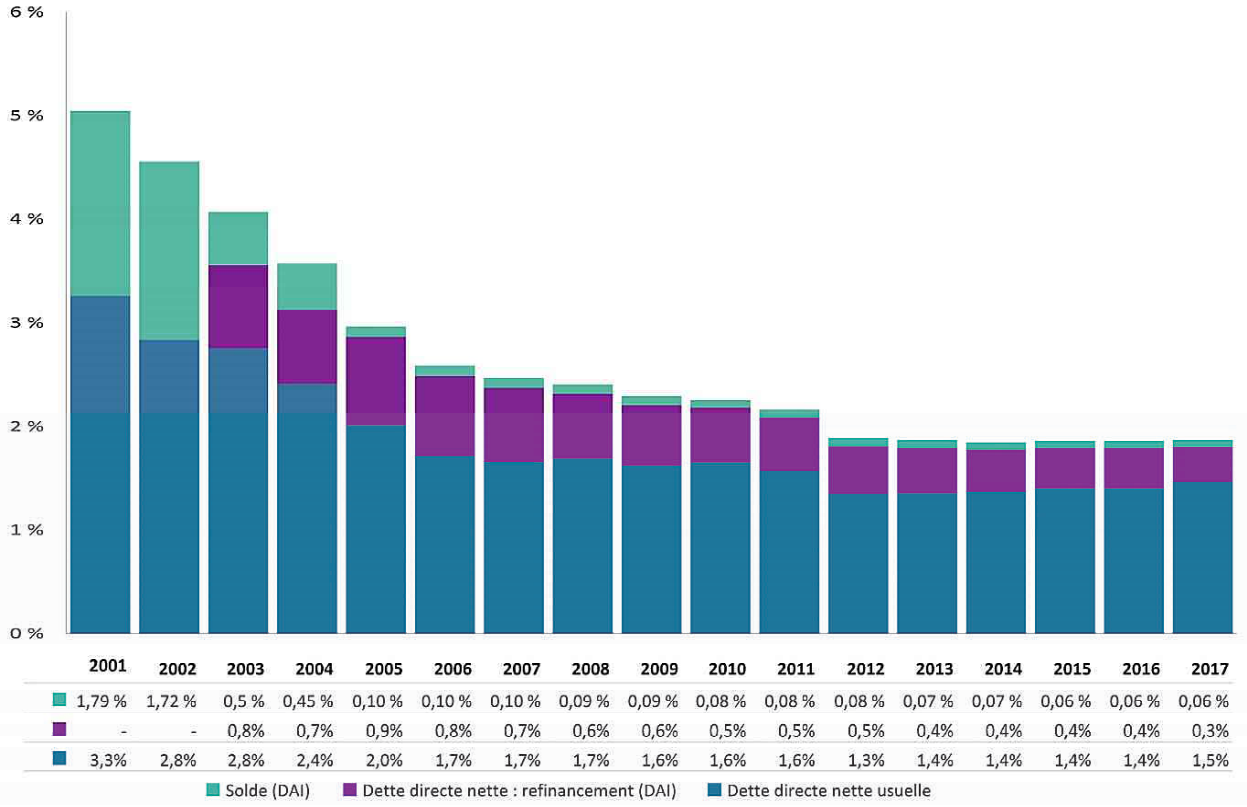

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Solde (DAI)	1,79 %	1,72 %	0,5 %	0,45 %	0,10 %	0,10 %	0,10 %	0,09 %	0,09 %	0,08 %	0,08 %	0,08 %	0,07 %	0,07 %	0,06 %	0,06 %	0,06 %
Dette directe nette : refinancement (DAI)	-	-	0,8%	0,7%	0,9%	0,8%	0,7%	0,6%	0,6%	0,5%	0,5%	0,5%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,3%
Dette directe nette usuelle	3,3%	2,8%	2,8%	2,4%	2,0%	1,7%	1,7%	1,7%	1,6%	1,6%	1,6%	1,3%	1,4%	1,4%	1,4%	1,4%	1,5%

3. La valeur imposable équivalente uniformisée correspond à la valeur imposable plus la valeur ajustée des immeubles non imposables, assujettis à des paiements tenant lieu de taxes. La valeur imposable équivalente est redressée pour tenir compte de l'évolution du marché immobilier depuis le dépôt du rôle foncier et pour refléter les valeurs plus récentes (uniformisées).

Ratio du poids de la dette par citoyen

Le prochain graphique indique que la dette directe nette par citoyen, en incluant le refinancement de la dette actuarielle initiale, a augmenté de 10 % depuis 2001. Elle est passée de 2 511 $ en 2001 à 2 759 $ en 2017, soit une augmentation de 248 $ par habitant.

Graphique 13 – Dette directe nette par citoyen, de 2001 à 2017

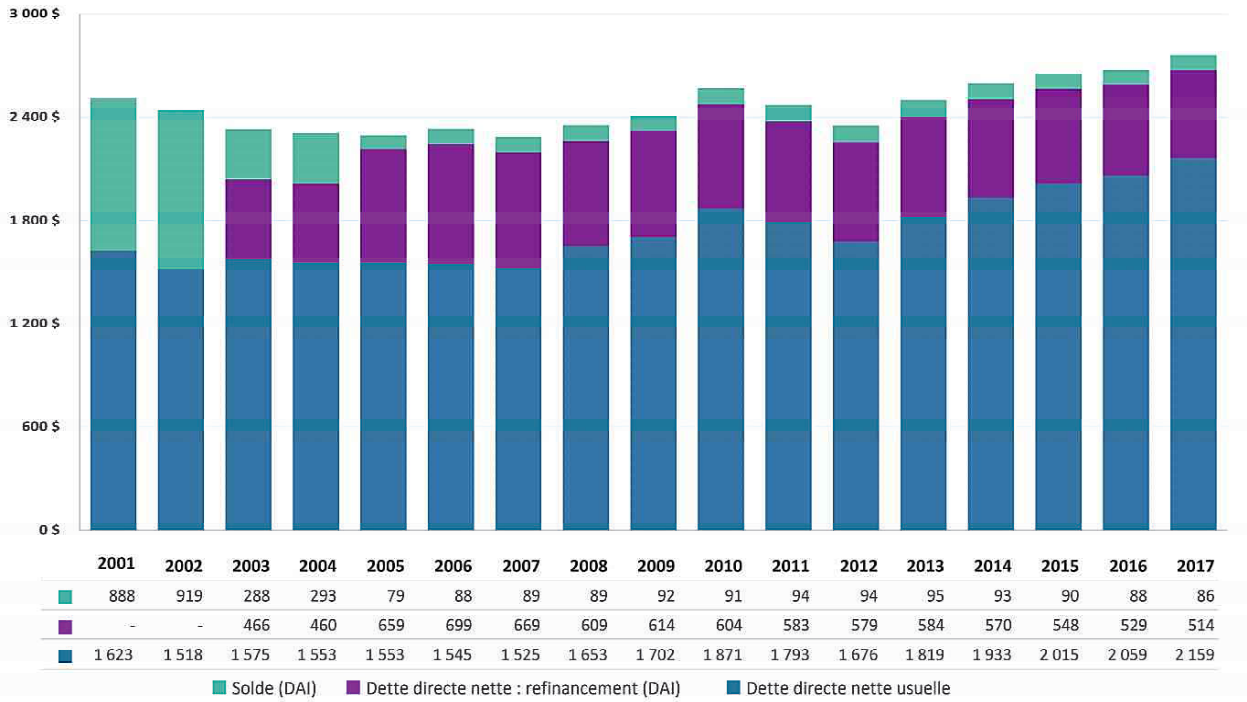

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Solde (DAI)	888	919	288	293	79	88	89	89	92	91	94	94	95	93	90	88	86
Dette directe nette : refinancement (DAI)	-	-	466	460	659	699	669	609	614	604	583	579	584	570	548	529	514
Dette directe nette usuelle	1 623	1 518	1 575	1 553	1 553	1 545	1 525	1 653	1 702	1 871	1 793	1 676	1 819	1 933	2 015	2 059	2 159

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ÉNONCÉES DANS LA POLITIQUE DE GESTION DE LA DETTE

Au-delà de la fixation de plusieurs balises, la politique prévoit notamment l'ajout de contributions volontaires chaque année. Ainsi, depuis sa mise en place en 2004 et jusqu'à la fin de 2017, ces contributions auront permis de réduire l'endettement global net de 496,5 M$. Au 31 décembre 2017, ces sommes ont été utilisées de diverses façons, notamment pour augmenter des contributions au remboursement accéléré d'un emprunt, pour 9,2 M$, pour réduire le recours à l'emprunt dans différents règlements d'emprunt, pour 335,8 M$, ou encore pour éviter des refinancements, pour 28,5 M$. Un solde de 82,4 M$ demeure en réserve au 31 décembre 2017. Il sera utilisé ultérieurement pour réduire les emprunts de refinancements ou pour financer au comptant des dépenses imputées aux règlements d'emprunt.

La mise en œuvre de la politique de gestion de la dette aura donc permis d'améliorer le profil financier de la Ville et, ce faisant, de contribuer à bonifier sa cote de crédit[4].

4. Moody's, depuis 2006 : Aa2; Standard & Poor's, depuis 2015 : AA-.

Annexes

2017

Données historiques (revenus et charges)

Répartition des compétences d'agglomération et locales

Glossaire

Index des sigles, des acronymes et des autres abréviations



DONNÉES HISTORIQUES (REVENUS ET CHARGES)

Tableau 90 – Historique des revenus et des charges

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Revenus										
Transferts	293 236,1	333 226,6	342 899,4	367 108,0	381 637,3	358 327,6	251 799,7	256 024,0	244 535,7	350 701,8
Taxes	2 687 260,7	2 433 251,7	2 583 720,9	2 746 059,4	2 871 471,3	2 973 164,1	3 061 444,5	3 173 700,8	3 262 398,2	3 343 440,9
Services rendus et autres revenus	755 785,1	739 474,4	798 433,4	820 214,4	879 545,1	851 348,8	850 841,6	834 531,3	857 965,8	940 792,0
Quotes-parts	-	320 495,2	360 465,2	378 785,9	393 230,3	396 295,7	400 572,5	406 084,3	404 753,5	397 246,2
Compensations tenant lieu de taxes	226 027,8	204 615,9	266 571,3	227 816,4	241 638,1	238 411,8	250 956,6	254 543,3	252 329,6	260 024,1
	3 962 309,7	**4 031 063,8**	**4 352 090,2**	**4 539 984,1**	**4 767 522,1**	**4 817 548,0**	**4 815 614,9**	**4 924 883,7**	**5 021 982,8**	**5 292 205,0**
Charges de fonctionnement et autres activités financières										
Rémunération globale	1 815 395,2	1 692 574,6	1 652 650,5	2 299 338,0	2 436 570,3	2 439 961,9	2 363 751,2	2 369 989,5	2 367 691,3	2 412 358,5
Frais de financement	392 663,6	390 444,8	398 243,4	388 281,8	365 408,2	366 499,5	376 588,0	377 064,7	382 947,0	389 789,0
Contributions à des organismes	530 752,3	564 406,2	611 988,1	618 052,3	610 378,0	650 025,6	631 586,2	698 336,3	769 656,4	854 046,1
Biens et services	775 800,6	707 777,0	687 307,8	722 779,6	745 029,2	786 509,0	700 785,9	752 345,2	776 005,5	847 837,0
Autres objets de dépenses	61 517,4	88 612,2	118 985,7	85 895,3	39 113,4	187 816,0	69 548,2	105 373,1	95 833,8	84 159,2
	3 576 129,1	**3 443 814,8**	**3 469 175,5**	**4 114 347,0**	**4 196 499,1**	**4 430 812,0**	**4 142 259,5**	**4 303 108,8**	**4 392 134,0**	**4 588 189,8**
Remboursement de la dette à long terme	**(319 647,4)**	**(348 477,6)**	**(358 325,2)**	**(376 004,1)**	**(379 013,9)**	**(376 515,8)**	**(385 304,2)**	**(387 158,8)**	**(449 312,5)**	**(463 853,5)**
Affectations	**33 865,0**	**(239 302,1)**	**(332 524,8)**	**29 596,8**	**(82 883,2)**	**(58 162,2)**	**(74 111,4)**	**(88 802,8)**	**(41 416,3)**	**(100 651,8)**
Transfert aux activités d'investissement	**(12 431,0)**	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales	**87 967,2**	**(530,7)**	**192 064,7**	**79 229,8**	**109 125,9**	**(47 942,0)**	**213 939,8**	**145 813,3**	**139 120,0**	**139 509,9**

RÉPARTITION DES COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION ET LOCALES

Compétences d'agglomération	Compétences locales
▪ L'évaluation foncière ▪ Les services de police et de sécurité incendie et civile ▪ Les services de premiers répondants, à l'exception de ceux de la Ville de Côte-Saint-Luc ▪ Le centre d'urgence 9-1-1 ▪ La mise en œuvre des schémas de couverture de risques en sécurité incendie et en sécurité civile ▪ La cour municipale ▪ Le logement social ▪ L'aide destinée aux sans-abri ▪ La prévention de la toxicomanie et de la prostitution, et la lutte contre celles-ci ▪ L'élimination et la valorisation des matières résiduelles ainsi que tout autre élément de leur gestion, si elles sont dangereuses ▪ L'élaboration et l'adoption du plan de gestion des matières résiduelles ▪ La gestion des cours d'eau municipaux ▪ Les équipements et les infrastructures d'alimentation en eau et d'assainissement des eaux usées, sauf les conduites locales ▪ Le transport collectif des personnes ▪ La détermination de normes minimales de gestion et la planification générale du réseau artériel ainsi que les travaux concernant certaines voies énumérées ▪ La promotion économique, y compris à des fins touristiques, hors du territoire d'une municipalité liée ▪ L'accueil touristique ▪ Les parcs industriels ▪ Le Conseil des arts de Montréal ▪ Les équipements, les infrastructures et les activités d'intérêt collectif nommés à l'annexe du *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (n° 1229-2005 et modifications) ▪ La contribution au financement du déficit de l'Espace pour la vie ▪ Toute autre compétence anciennement accordée à la Communauté urbaine de Montréal, dans le cas où la Ville a succédé à celle-ci	▪ L'urbanisme ▪ La réglementation en matière de construction, de nuisance et de salubrité ▪ L'habitation ▪ La prévention en sécurité incendie et sécurité civile ▪ La collecte et le transport des matières résiduelles ▪ La gestion des rues locales et artérielles ▪ Les conduites qui, au sein des réseaux d'aqueduc et d'égout, sont de nature locale ▪ Les équipements locaux de sport ou de loisir ▪ Les bibliothèques locales ▪ Les parcs locaux ▪ Le développement économique local, communautaire, culturel et social ▪ Le patrimoine ▪ La Commission des services électriques ▪ Les sociétés de développement commercial ▪ Les parcs industriels énumérés au règlement RCG 06-020 ▪ L'organisation des élections

GLOSSAIRE

Acquisition d'immobilisations

Poste qui représente les sommes destinées aux charges d'immobilisations prévues au Programme triennal d'immobilisations.

Affectation

Poste qui renvoie aux montants provenant des excédents accumulés et des réserves financières ou fonds réservés et qui permet de financer certaines dépenses de fonctionnement de l'exercice courant. Ce poste renvoie également aux montants affectés au renflouement des réserves financières et des fonds réservés ainsi qu'au financement des acquisitions d'immobilisations prévues au PTI.

Agglomération

L'agglomération de Montréal est le regroupement de l'ensemble des villes de l'île de Montréal. Elle a été créée le 1er janvier 2006. Elle sert à administrer les services municipaux qui ont été nommés dans la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (2004) comme relevant du regroupement des municipalités, plutôt que de chacune individuellement. Les services concernés comprennent la police et les pompiers, l'aqueduc et le traitement des eaux usées, le transport en commun, les grandes voies de circulation, le développement économique et les équipements régionaux.

Amortissement

Remboursement graduel d'une dette suivant un plan d'amortissement prévoyant l'extinction du capital et le paiement des intérêts s'y rapportant.

Année-personne (a-p.)

Unité de mesure correspondant au temps de travail d'une personne ou d'un groupe d'employés converti en temps de travail régulier (c.-à-d. temps plein). Pour calculer des années-personnes, le nombre d'heures totales travaillées est divisé par le nombre d'heures normalement contenues dans une année de travail du groupe d'emplois.

Arrondissement

Division territoriale, administrative et politique. La Ville de Montréal est divisée, pour l'exercice de certaines compétences, en 19 arrondissements, considérés comme des unités d'affaires.

Budget

Le budget de fonctionnement assure la gestion des affaires courantes : il permet de couvrir les frais liés aux services offerts à la population, tels que le déneigement, la sécurité publique, les loisirs et l'alimentation en eau potable. La principale source de financement du budget provient des taxes municipales.

Capital

Somme empruntée, par opposition aux intérêts qui s'y rapportent.

Charge des services courants

Montant déterminé par l'actuaire du régime pour respecter les obligations du régime de retraite en fonction des hypothèses actuarielles. Il s'agit de la part de l'employeur.

Charges par objets

Système de classification des charges établi en fonction de la nature économique des biens et des services et défini dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale*. La classification regroupe les charges selon les objets qui suivent : rémunération; cotisations de l'employeur; transport et communications; services professionnels, techniques et autres; location, entretien et réparation; biens durables; biens non durables; frais de financement; contributions à d'autres organismes; autres objets.

Charte de la Ville de Montréal

Loi québécoise qui contient les dispositions ayant trait à la constitution, à l'organisation, aux compétences et aux pouvoirs de cette municipalité. C'est dans la Charte de la Ville de Montréal que se trouvent les règles régissant l'harmonisation de la fiscalité municipale.

Dépense contingente

Montant prévu au budget de l'exercice en vue de pourvoir à des dépenses imprévues (éventualités).

Dépenses d'investissement – voir Immobilisations

Charges comprenant les éléments qui peuvent être achetés, construits, développés ou mis en valeur. De plus, ces éléments de l'actif doivent répondre aux critères suivants :

- ils sont destinés à être utilisés pour la production de biens, la prestation de services ou le fonctionnement de l'administration municipale;
- ils ont été acquis, construits, développés ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;
- ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités de l'entité municipale.

Dette

Somme due à un ou plusieurs créanciers.

Dette brute

Ensemble des emprunts contractés par la Ville de Montréal.

Dette nette

Ensemble des emprunts contractés par la Ville de Montréal, déduction faite des sommes accumulées au fonds d'amortissement ainsi que de la portion remboursable par le gouvernement du Québec, d'autres tiers et organismes.

Droits sur les mutations immobilières

Revenus provenant des droits imposés à l'acquéreur à la suite d'une transaction immobilière.

Efficacité

Mesure du degré d'accomplissement d'objectifs donnés.

Efficience

Mesure de l'utilisation des ressources pour atteindre un objectif donné.

Émission

Ensemble de titres d'une catégorie donnée, émis par la Ville de Montréal. Il s'agit d'un contrat d'emprunt.

Financement (mode de)

Véhicule utilisé pour financer une dépense d'immobilisation (emprunt, subvention, paiement comptant, etc.).

Immobilisations

Éléments corporels identifiables de l'actif qui satisfont à tous les critères suivants :

- ils sont destinés à être utilisés pour la prestation de services, à des fins administratives ou pour la production de biens ou encore à servir à l'entretien, à la réparation, au développement, à la mise en valeur ou à la construction d'autres immobilisations;
- ils ont été acquis, construits, développés ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;
- ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités.

Immobilisations (capitalisation)

Charge faite en vue de prolonger la vie utile d'une immobilisation, d'accroître sa capacité de production ou d'en réduire les frais d'exploitation, mais excluant les charges courantes d'entretien et de réparation.

Infrastructures

Installations publiques telles que routes, ponts, rues, conduites d'eau, ports, bâtiments, installations technologiques, etc.

Investissements

Dépenses effectuées par la Ville de Montréal en vue d'acquérir, de construire, de développer, de mettre en valeur ou d'améliorer une immobilisation qui procurera des avantages économiques ou sociales au cours d'un certain nombre d'exercices.

Maintien des infrastructures, des actifs

Action de maintenir en bon état de fonctionnement de l'équipement, des installations, des locaux, etc. On entend par entretien courant l'ensemble des réparations de faible importance effectuées, à la demande des utilisateurs, sur de l'équipement ou des installations afin que ceux-ci puissent les utiliser jusqu'à la fin de la période prévue. L'entretien préventif est constitué de l'ensemble des méthodes et des techniques mises en œuvre pour éviter un dommage ou une panne.

Mutation immobilière

Transfert du droit de propriété d'un immeuble.

Paiement au comptant d'immobilisations (PCI)

Procédé utilisé pour payer comptant des immobilisations à même le budget de fonctionnement, les affectations de surplus, les réserves financières ou les sommes accumulées au fonds d'amortissement, à la suite des contributions effectuées en vertu de la politique de gestion de la dette. Dans ce dernier cas, les sommes utilisées privilégient le paiement au comptant d'actifs dont la période de financement est la plus courte.

Potentiel fiscal

Capacité, pour la Ville de Montréal, de générer des revenus sur la valeur des immeubles faisant partie de son territoire. Sont incluses dans ce potentiel fiscal :

- la valeur des immeubles résidentiels (unifamiliaux, bifamiliaux, multifamiliaux);
- la valeur des immeubles non résidentiels (industriels et commerciaux), majorée d'un facteur pour tenir compte du fait que ces immeubles sont imposés à un taux de taxe supérieur à celui des autres immeubles;
- la valeur pondérée des immeubles à l'égard desquels sont versés des paiements tenant lieu de taxes (gouvernements);
- la valeur des terrains vacants.

Programme triennal d'immobilisations (PTI)

Il regroupe les projets d'investissement que la Ville prévoit effectuer sur son territoire au cours des trois prochaines années pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social et améliorer la qualité de vie par un meilleur aménagement urbain. Différentes sources de financement sont requises pour ces investissements, notamment des emprunts à long terme. L'ensemble des emprunts ainsi contractés constitue la dette de la Ville. Une portion de celle-ci est remboursée annuellement et est incorporée dans les charges prévues au budget de fonctionnement. C'est ce que l'on appelle le service de la dette.

Projet non capitalisable

Élément d'actif qui n'appartient pas à la Ville de Montréal ou qui ne répond pas à la définition d'une immobilisation, mais qui est tout de même acquis par emprunt à long terme (ex. : bacs de recyclage, matériel informatique, armes à feu, etc.). Dans la plupart des cas, il s'agit de différents programmes de subventions (ex. : rénovation des façades commerciales, stabilisation des falaises, aménagement des ruelles, aide à la stabilisation des rives) ou d'ententes de contribution à différents projets.

Proximité (compétences par service)

Un conseil municipal local, formé de représentants élus, possède les pouvoirs de décision, de taxation et de tarification pour les services de proximité (urbanisme, enlèvement des matières résiduelles, développement économique local, communautaire, culturel ou social, culture, loisirs et parcs d'arrondissement ainsi que voirie locale).

Refinancement

Lorsque l'emprunt est contracté pour un terme plus court que la période d'amortissement de certaines sommes, un nouvel emprunt sera requis pour poursuivre le financement par emprunt, jusqu'à la fin du terme de l'amortissement. Ces emprunts qui poursuivent le financement pour le reste du terme d'amortissement sont appelés refinancements.

Régime de retraite à prestations déterminée

Régime de retraite dans lequel est précisé soit le montant des prestations que recevront les participants, soit le mode de calcul du montant de ces prestations; ce calcul est basé sur des facteurs comme l'âge, le salaire et le nombre d'années de service du participant. Dans ce type de régime, la cotisation sert à assurer l'équilibre financier du régime.

Règlement

Acte juridique par lequel le conseil municipal ou le conseil d'agglomération fait état des décisions, donne des directives ou établit des normes, des contraintes et parfois des sanctions.

Règlement d'emprunt

Règlement qui autorise à financer par emprunt certaines dépenses d'investissement, de fonctionnement ou autres. Généralement, le règlement prévoit le terme maximal de l'emprunt ainsi que la clause de taxation. Lorsqu'un emprunt est émis, les charges fiscales sont imposées aux contribuables (capital et intérêts) et, par conséquent, réparties sur plusieurs exercices financiers, selon le terme le plus court : la période prévue au règlement ou la période d'amortissement de l'actif.

Rôle d'évaluation foncière

Registre préparé par le Service de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal et comprenant toutes les données nécessaires à l'élaboration du rôle de taxation.

Service central

Entité administrative ou unité d'affaires qui assurent des fonctions de planification et de soutien à l'Administration et aux arrondissements. Un service central peut également cumuler des responsabilités opérationnelles.

Secteur d'activités

Regroupement de services ou unités d'affaires ayant la même activité principale.

Service de la dette

Le service ou coût brut de la dette comprend les charges d'intérêts, les frais d'escompte et d'émission d'emprunts, les remboursements de capital et les contributions au fonds d'amortissement pour l'ensemble des emprunts en circulation. Le coût net est celui qui demeure à la charge des contribuables, déductions faites des revenus de placements du fonds d'amortissement, des sommes à la charge du gouvernement du Québec et autres tiers ou organismes, et de l'amortissement des revenus reportés reliés aux primes à l'émission d'emprunts, selon le cas.

Transferts

Subventions des gouvernements, des autres organismes publics, des entreprises privées et des personnes, sans aucun service en contrepartie. Les revenus de transferts sont regroupés en fonction de leur finalité. Ils peuvent financer les charges de fonctionnement, le service de la dette ou les investissements.

Unité d'affaires

Entité qui désigne un arrondissement ou un service central.

INDEX DES SIGLES, DES ACRONYMES ET DES AUTRES ABRÉVIATIONS

AA -	Cote de crédit Haute qualité (High grade) de Standard and Poor's
#JEUNESSE375MTL	Projet du Forum jeunesse de l'île de Montréal visant à créer des liens et à faire connaître des modèles de jeunes engagés issus des 19 arrondissements
Aa2	Cote de crédit Haute qualité (High grade) de Moody's
AIMF	Association internationale des maires francophones
AMC	Affaires mondiales Canada
AMT	Agence métropolitaine de transport
A-P.	Année-personne
APRIA	Appareil de protection respiratoire isolant autonome
ARTM	Autorité régionale de transport métropolitain
AU	Accessibilité universelle
AVEX	Avis d'exécution
BINAM	Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal
BIXI	Système de vélos en libre-service de Montréal
BMX	Sport cycliste extrême
BTM	Bureau du taxi de Montréal
C.R.C	Centre récréatif et communautaire
CDEC	Corporation de développement économique communautaire
CDEC	Centre de développement économique et communautaire
CDPQi	Caisse de dépôt et de placement du Québec infrastructure
CESM	Complexe environnemental de Saint-Michel
CFPM	Commission de la fonction publique
CG	Conseil d'agglomération
CGMU	Centre de gestion de la mobilité urbaine
CLD	Centre local de développement
CM	Conseil municipal
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CNESST	Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
COURDO	Programme de documentation de la qualité générale des cours d'eau ceinturant le territoire de Montréal

CRD	Construction, rénovation et démolition
CRE	Centre régional de l'environnement
CSAM	Centre de services animaliers
CSEM	Commission des services électriques de Montréal
DAI	Dette actuarielle initiale
DAUSE	Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
DPPC	Direction des poursuites pénales et civiles
DSJ	Direction des services judiciaires
ESTim	Concours organisé par la Chambre de commerce de l'Est de Montréal pour reconnaitre publiquement des entreprises et organisations qui se distinguent, de façon exceptionnelle, par leur réussite
FCCQ	Fonds Chantiers Canada-Québec
FIA	Fédération internationale de l'automobile
GDC	Gestion des clients
GDT	Gestion des demandes de travaux
GDT Mobile	Gestion des demandes de travaux mobile
GES	Gaz à effet de serre
GPA	Gestion par activités
KM	Kilomètre
MADA	Municipalité amie des aînés
MAMOT	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MAXIM'EAU	Progiciel de gestion et de planification de l'entretien et des réparations des égouts et aqueducs
MCCQ	Ministère de la Culture et des Communications du Québec
MCE	Montréal c'est électrique (OBNL)
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MTESS	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MIDI	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion

MTESS	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MTLWiFi	Réseau d'accès public et gratuit à l'internet sans fil de la Ville de Montréal
OBNL	Organisme à but non lucratif
OSM	Orchestre symphonique de Montréal
PCHS	Pierrefonds Comprehensive High School
PCI	Paiement au comptant d'immobilisations
PDGMR	Plan directeur de gestion des matières résiduelles
PDUÉS	Plan de développement urbain, économique et social
PEPSC	Parc environnemental de la Pointe-Saint-Charles
PEXEP	Programme d'excellence en eau potable
PIIA	Plan d'implantation et d'intégration architecturale
PL 26	Loi visant principalement la récupération de sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats publics
PLANIF-NEIGE	Système de planification des parcours de chargement de la neige
PME MTL	Réseau d'experts en soutien aux entrepreneurs et aux entreprises
PMI	Programme montréalais d'immobilisations
PPU	Programme particulier d'urbanisme
PQMO	Plan quinquennal de main-d'œuvre
PR@M-Industrie	Programme Réussir à Montréal à l'intention des propriétaires de bâtiments industriels de l'agglomération de Montréal
PRQ	Programme Rénovation Québec
PRR	Programme de réfection routière
PTI	Programme triennal d'immobilisations
PwC	Pricewaterhouse Coopers
RAC	Programme de rénovation, d'aménagement et de construction de bibliothèques
REM	Réseau électrique métropolitain
RFID	Identification par radiofréquence
RRSM	Régimes de retraite du secteur municipal
RTU	Réseaux techniques urbains
S.O.U.PE.	Symbole d'Ouverture et d'Union des Peuples
SAAQ	Société de l'assurance automobile du Québec

SDC	Société de développement commercial
SÉRAM	Système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal
SHDM	Société d'habitation et de développement de Montréal
SHQ	Société d'habitation du Québec
SIM	Service de sécurité incendie de Montréal
SIT-Neige	Système intelligent de transport neige
SLAM	Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal
SMRA	Matériel roulant et ateliers (Service du)
SMRA	Service du matériel roulant et des ateliers
SMVT	Service de la mise en valeur du territoire
SOFIL	Société de financement des infrastructures locales
SOVERDI	Société de verdissement du Montréal métropolitain
SPVM	Service de police de la Ville de Montréal
SRB	Service rapide par bus
SRH	Service des ressources humaines
SRRR	Stationnement sur rue réservé aux résidants
SST	Santé et sécurité au travail
STI	Service des technologies de l'information
STM	Société de transport de Montréal
TAZ	Centre sportif intérieur de Montréal pour la pratique du skateboard, du BMX, de la trottinette et du patin à roues alignées
TECQ	Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec
TI	Technologies de l'information
TOD	Transit-oriented development
TVQ	Taxe de vente du Québec
UIRP	Unité d'intervention rapide et prioritaire
WIFI	Réseau local hertzien de communication sans fil et à haut débit d'équipements informatiques

Publié par la Ville de Montréal
Service des finances

630, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H3B 1S6
Canada

ville.montreal.qc.ca/finances

Dépôt légal
2e trimestre 2018
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

978-2-7647-1601-4
Reddition de comptes financière
Imprimé, Français

978-2-7647-1602-1
Reddition de comptes financière
PDF, Français

Design graphique :
Ville de Montréal,
Service des communications
19879 (03-18)

Imprimé au Canada

Ce document est imprimé
sur du papier recyclé.

ville.montreal.qc.ca/finances

Ville de Montréal, Service des communications (03-18) 19879



Rapport financier annuel
Exercice terminé le 31 décembre

2017



Montréal

Rapport financier annuel
Exercice terminé le 31 décembre

2017

Déposé au greffe de la Ville de Montréal
le 18 avril 2018

Montréal

Table des matières

INTRODUCTION

Message de la mairesse III

Message du trésorier VI

Carte géographique du territoire de Montréal IX

L'organisation municipale XI

Résumé des compétences XII

INFORMATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière 1

Rapport de l'auditeur indépendant de la vérificatrice générale de la Ville de Montréal 2

Rapport de l'auditeur indépendant 4

États financiers consolidés

État consolidé de la situation financière 7

État consolidé des résultats 8

État consolidé de la variation de la dette nette 9

État consolidé des flux de trésorerie 10

Informations sectorielles

Annexe 1 – Situation financière consolidée par organisme 11

Annexe 2 – Résultats détaillés consolidés par organisme 12

Annexe 3 – Excédent consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales par organisme 13

Annexe 4 – Déficit consolidé des activités d'immobilisations à des fins fiscales par organisme 14

Annexe 5 – Charges par objet consolidées par organisme 15

Notes et tableaux complémentaires 17

Tableau 1 – Excédent (déficit) consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales par compétence 46

Tableau 2 – Déficit consolidé des activités d'immobilisations à des fins fiscales par compétence 48

Tableau 3 – Excédent accumulé consolidé 50

Tableau 4 – Endettement total net à long terme consolidé 52

Table des matières (suite)

INFORMATION FINANCIÈRE DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

Ventilation par compétence

Tableau 5 – Excédent (déficit) non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales par compétence 54

Tableau 6 – Déficit non consolidé des activités d'immobilisations à des fins fiscales par compétence 56

Tableau 7 – Excédent accumulé non consolidé par compétence 58

Tableau 8 – Charges par objet non consolidées à des fins fiscales par compétence 60

Gestion de l'eau

Tableau 9 – Déficit non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales lié à la gestion de l'eau par compétence 64

Tableau 10 – Déficit non consolidé des activités d'immobilisations à des fins fiscales lié à la gestion de l'eau par compétence 66

Ventilation des charges mixtes

Rapport de l'auditeur indépendant de la vérificatrice générale de la Ville de Montréal sur la ventilation des charges mixtes 70

Tableau de la ventilation des charges mixtes par compétence 72

Notes complémentaires 74

Introduction

2017

MESSAGE DE LA MAIRESSE ET DU PRÉSIDENT DU COMITÉ EXÉCUTIF





Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

L'exercice financier de l'année 2017 a ceci de particulier qu'il constitue le premier bilan financier présenté par notre administration. Il marque la fin du changement de garde à la barre de la Ville de Montréal en dressant un bilan de la dernière année financière de l'administration précédente.

Le bilan de 2017 présente un surplus global de 139,5 M$, un résultat similaire à celui de 2016. Des éléments extraordinaires expliquent en partie cet excédent, notamment une hausse marquée des transferts, soit plus de 105 M$. Ceux-ci ont ainsi atteint 350 M$ en 2017.

La cession du terrain de l'ancien hippodrome par le gouvernement du Québec à la Ville de Montréal a permis d'enregistrer un gain de 33,6 M$. Un transfert en matière de loisirs et de culture, supérieur de 24,1 M$ au budget original, s'est ajouté au total, tout comme une subvention de 9,4 M$, obtenue dans le cadre du programme Revi-Sols pour la décontamination du site du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles. C'est sans compter l'entente Réflexe Montréal, qui produit un revenu supplémentaire annuel net de 8,6 M$. Tous ces éléments ont contribué à l'accroissement des transferts.

Un marché immobilier en bonne santé a également permis à la Ville de générer des revenus supplémentaires de 58,5 M$ au chapitre des droits de mutation, en plus des 25,6 M$ additionnels liés à la délivrance des permis de construction.

Au chapitre des dépenses engagées, il est important de rappeler qu'encore une fois en 2017, les dépenses relatives à l'activité « neige » ont été en croissance et que les cocktails météo que nous y avons subis ne risquent pas de disparaître. Déjà pour 2018, les dépenses engagées à ce chapitre hypothèquent nos marges de manœuvre.

Par ailleurs, la Ville a continué d'augmenter le paiement au comptant de ses investissements en immobilisations, le faisant passer de 311,5 M$, en 2016, à 377,3 M$, en 2017, ce qui représente une augmentation de 21,1 %. Les dépenses d'immobilisations ont pour leur part grimpé à 1 415 M$ en 2017, une progression de 251 M$ (21,6 %) par rapport aux 1 164 M$ de 2016.

Montréal est donc bien engagée dans la croissance économique : l'emploi est à la hausse, les investissements continuent d'affluer et les pouvoirs et responsabilités obtenus par la Ville – sans compter ceux que nous continuerons d'obtenir en vertu du nouveau statut de métropole – renforceront davantage sa situation économique et sociale.

À ces considérations internes s'ajoutent toutefois des facteurs externes qui doivent inciter à la prudence. La résilience de l'économie montréalaise, grâce à la diversité de ses secteurs d'emplois et de ses pôles économiques, n'est pas inébranlable. La Ville n'est pas entièrement à l'abri de potentiels chocs sur les marchés boursiers. Dix ans après la dernière crise économique, dans le contexte d'incertitude qui plane sur l'avenir des accords commerciaux internationaux et compte tenu des récentes fluctuations des marchés boursiers, notre administration prendra les mesures nécessaires pour protéger l'économie montréalaise et ses travailleurs.

Les travailleurs demeurent d'ailleurs au cœur de nos préoccupations. Notre administration s'engage ainsi à établir des relations de travail harmonieuses et respectueuses, de façon à créer un climat de travail propice à la mobilisation enthousiaste de nos équipes. Nous nous engageons aussi à maintenir une gestion financière rigoureuse, transparente et respectueuse de la capacité de payer de nos concitoyennes et concitoyens.

En terminant, nous tenons à remercier les employés municipaux qui, par leur travail et leur dévouement, nous appuient dans notre quête pour faire de Montréal une ville plus performante, durable et innovante et pour bâtir le Montréal de demain.

La mairesse de Montréal,

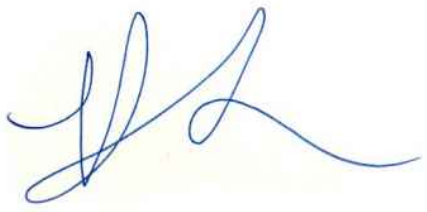

Valérie Plante

Le président du comité exécutif,



Benoit Dorais

Message du trésorier

Mesdames,
Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous présenter le rapport financier annuel de la Ville de Montréal pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017. Ce rapport présente, dans la première partie, une version consolidée des données financières de la Ville, c'est-à-dire l'entité formée par la Ville de Montréal et les organismes inclus dans son périmètre comptable. L'analyse des informations financières de l'administration municipale (excluant les organismes de son périmètre comptable) se trouve dans la seconde partie.

L'exercice financier 2017 de la Ville de Montréal démontre un excédent non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales de 139,5 M$. La saine gestion des charges financières, l'administration prudente et responsable de la dette de la Ville ainsi que le respect des perspectives financières de l'année 2017 ont contribué de façon positive à ces résultats.

Cet excédent de 139,5 M$, qui est comparable aux 139,1 M$ de 2016, est principalement attribuable à des revenus supérieurs par rapport au budget de fonctionnement préalablement déposé. Cet excédent se décline comme suit : un excédent de 225,7 M$ au budget du conseil municipal et un déficit de 86,2 M$ au budget du conseil d'agglomération. Pour les arrondissements, l'excédent de 2017 s'établit à 52,3 M$.

Les revenus globaux non consolidés de la Ville se chiffrent à 5 292,2 M$. Ils sont en hausse de 188,6 M$ (3,7 %) par rapport au budget de fonctionnement préalablement déposé. Cette hausse résulte, entre autres, d'un marché immobilier actif, ayant généré des revenus supplémentaires de 58,5 M$ par l'imposition des droits de mutation immobilière et de 25,6 M$ au moyen de la délivrance des permis de construction et de modification. Elle s'explique aussi par une augmentation de 105,4 M$ des transferts gouvernementaux et par des revenus supplémentaires de 18,9 M$, résultant d'ententes d'expropriation conclues dans le cadre des projets du pont Champlain et de l'échangeur Turcot. Cette hausse est contrebalancée par un ensemble de variations dans les autres catégories de recettes fiscales, notamment une baisse de 22,4 M$ pour les amendes et pénalités.

Les charges de fonctionnement, de financement et les affectations non consolidées de la Ville se chiffrent à 5 152,7 M$, en hausse de 49,1 M$ (1,0 %) par rapport à celles du budget de fonctionnement préalablement déposé. Cette hausse est principalement le résultat d'une augmentation de 113,1 M$ en rémunération et cotisations de l'employeur ainsi que d'une augmentation de 83,4 M$ en contributions aux différents organismes. Elle est, par contre, atténuée par des économies de 63,3 M$ réalisées dans les services professionnels et techniques, les frais de location et d'entretien, les biens non durables et les frais de financement, ainsi que par des affectations supplémentaires de l'ordre de 71,0 M$, provenant essentiellement de surplus accumulés des années antérieures, afin de financer divers projets et contributions.

Pour conclure, nous tenons à remercier sincèrement l'ensemble des employés de la Ville qui ont contribué, de façon positive, à ces résultats.

Le trésorier de la Ville de Montréal,



Yves Courchesne, CPA, CGA

EXCÉDENT (DÉFICIT) NON CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE *(en milliers de dollars)*

	2017								2016
	Compétences de nature locale		Compétences d'agglomération		Éliminations		Total		Total
	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
Revenus									
Taxes	3 295 353	3 294 737	46 690	48 704			3 342 043	**3 343 441**	3 262 399
Compensations tenant lieu de taxes	256 495	260 024					256 495	**260 024**	252 329
Quotes-parts			2 249 175	2 245 365	(1 845 499)	(1 848 118)	403 676	**397 247**	404 753
Transferts	151 167	239 889	94 110	110 813			245 277	**350 702**	244 535
Services rendus	272 911	275 466	60 338	56 069	(14 172)	(17 141)	319 077	**314 394**	314 038
Imposition de droits	179 800	263 953	1 969	1 929			181 769	**265 882**	222 776
Amendes et pénalités	103 016	93 742	92 190	79 072			195 206	**172 814**	163 733
Intérêts	75 939	81 943	62 253	62 627			138 192	**144 570**	138 050
Autres revenus	19 505	36 147	2 375	6 984			21 880	**43 131**	19 370
	4 354 186	4 545 901	2 609 100	2 611 563	(1 859 671)	(1 865 259)	5 103 615	**5 292 205**	5 021 983
Charges de fonctionnement									
Administration générale	499 211	446 036	350 999	334 791	(13 377)	(14 527)	836 833	**766 300**	756 411
Sécurité publique	8 138	14 074	983 491	1 087 347	(333)	(660)	991 296	**1 100 761**	1 047 377
Transport	406 642	440 856	565 690	569 841	(107)	(523)	972 225	**1 010 174**	907 573
Hygiène du milieu	205 477	196 652	212 178	211 044	(29)	(1 036)	417 626	**406 660**	438 417
Santé et bien-être	66 687	64 056	36 649	25 857			103 336	**89 913**	89 341
Aménagement, urbanisme et développement	144 511	145 622	57 081	63 958	(293)	(342)	201 299	**209 238**	210 201
Loisirs et culture	452 106	501 025	96 042	114 383	(33)	(53)	548 115	**615 355**	559 868
Frais de financement	255 514	255 353	140 829	134 436			396 343	**389 789**	382 947
	2 038 286	2 063 674	2 442 959	2 541 657	(14 172)	(17 141)	4 467 073	**4 588 190**	4 392 135
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	1 845 499	1 848 118			(1 845 499)	(1 848 118)			
Excédent avant financement et affectations	470 401	634 109	166 141	69 906			636 542	**704 015**	629 848
Financement									
Remboursement de la dette à long terme	(291 108)	(290 394)	(173 790)	(173 459)			(464 898)	**(463 853)**	(449 312)
Affectations									
Activités d'immobilisations		(6 672)		(2 815)				**(9 487)**	(8 624)
Excédent des activités de fonctionnement affecté	57 618	131 487	2 550	10 508			60 168	**141 995**	68 455
Réserves financières et fonds réservés	(208 203)	(210 713)	(113 198)	(113 415)			(321 401)	**(324 128)**	(231 921)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(28 708)	(32 137)	118 297	123 105			89 589	**90 968**	130 674
	(179 293)	(118 035)	7 649	17 383			(171 644)	**(100 652)**	(41 416)
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice		225 680		(86 170)				**139 510**	139 120

L'île de Montréal et sa population

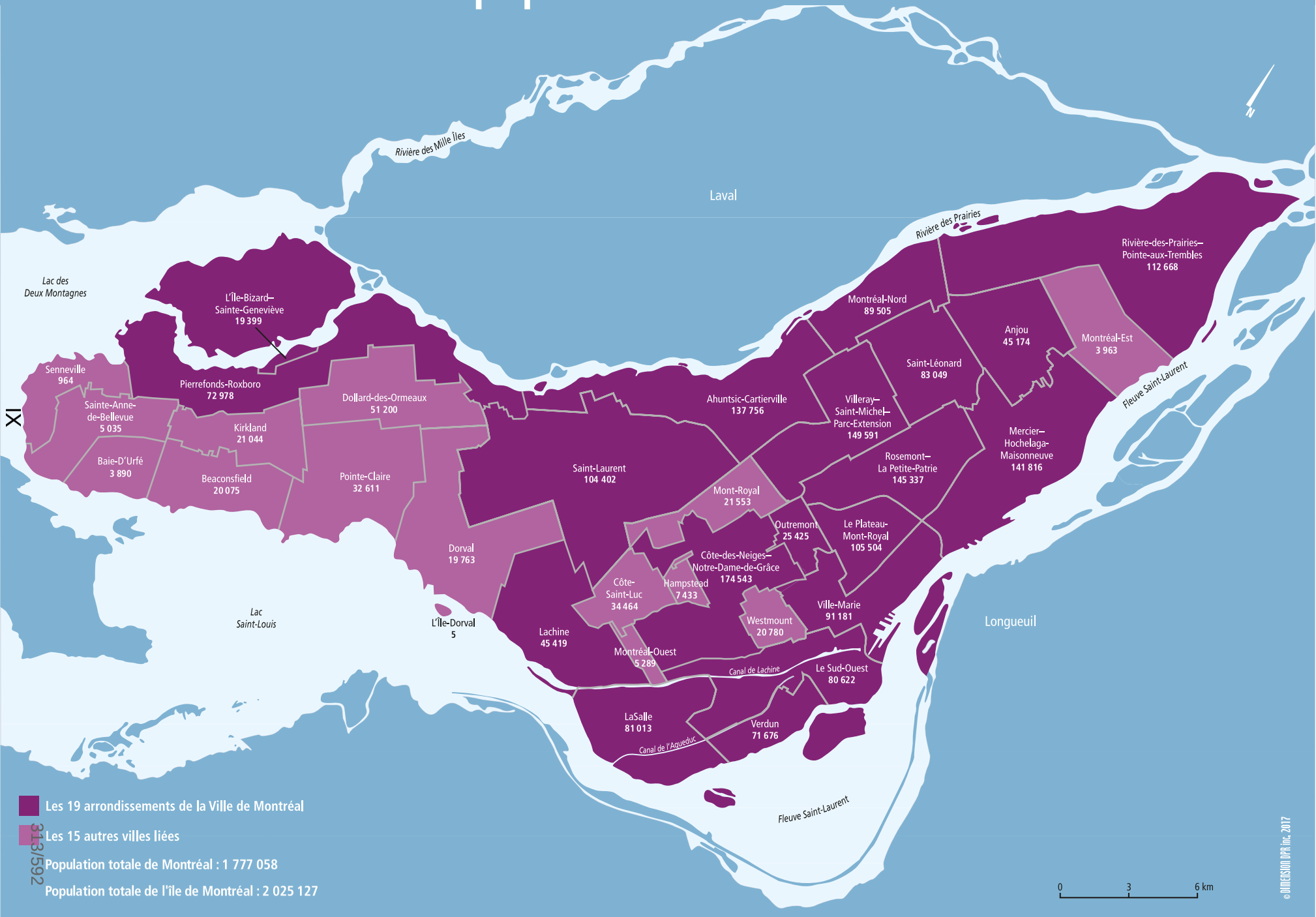

XI

Les 19 arrondissements de la Ville de Montréal

Les 15 autres villes liées

Population totale de Montréal : 1 777 058

Population totale de l'île de Montréal : 2 025 127

313/592

© DIMENSION DPR inc. 2017

L'organisation municipale 2017

Tel que le prescrivent la *Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités,* la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* et ses modifications, les pouvoirs d'administrer la Ville de Montréal sont partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales. La Ville de Montréal, en sa qualité de ville centrale, continue à fournir des services et à gérer des équipements communs pour l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, à la fois sur son territoire et sur celui des 15 villes reconstituées.

La prestation des services communs est assurée par les employés de la Ville de Montréal. Depuis 2009, les 16 villes liées sur le territoire de l'île de Montréal financent au moyen de quotes-parts l'ensemble des services communs placés sous l'autorité du conseil d'agglomération. Ce mode de financement des compétences d'agglomération a été introduit par les modifications législatives contenues dans la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal (projet de loi 22)*, adoptée en juin 2008.

Cette loi apporte également des modifications aux éléments relevant de la compétence du conseil d'agglomération. Ainsi, les activités relatives à la voirie artérielle sont désormais de compétence locale, à l'exception de la détermination de normes de gestion et d'harmonisation, de planification générale du réseau et de certains travaux qui demeurent de compétence d'agglomération.

Aussi, la liste initiale des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif prévue à l'annexe du *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (no 1229-2005 et modifications) a été diminuée de plusieurs éléments, notamment plusieurs grands parcs, équipements culturels, fêtes et festivals.

Suite à l'adoption de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale (Loi 120), à compter du 1er janvier 2017, la Ville de Montréal assume le remboursement des emprunts contractés par le conseil d'agglomération de Montréal pour le financement de dépenses engagées dans l'exercice de la compétence d'agglomération relative à l'aménagement et au réaménagement du domaine public dans le secteur désigné comme le centre-ville.

Les compétences d'agglomération

Les compétences d'agglomération, soit les pouvoirs relatifs aux services fournis à l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, sont exercées au sein du conseil d'agglomération. Cette instance politique et décisionnelle de la Ville de Montréal détient, à l'égard des services communs, le pouvoir d'adopter tout règlement, d'autoriser toute charge et d'imposer toute quote-part sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal.

La structure du conseil d'agglomération se veut légère et démocratique. La mairesse de Montréal choisit les représentants qui l'accompagnent au conseil d'agglomération, lesquels tiennent leurs mandats du conseil municipal; celui-ci détermine les orientations que prennent les élus au conseil d'agglomération. Il en est de même pour les maires des villes reconstituées, qui sont liés aux orientations de leur conseil municipal respectif.

Au total, le conseil d'agglomération est composé de 31 élus, soit :

- la mairesse de Montréal, qui en est la présidente;
- 15 élus du conseil municipal de Montréal, désignés par la mairesse;
- 14 maires des villes reconstituées, dont un nommé vice-président (il n'y a qu'un représentant pour L'Île-Dorval et Dorval);
- un représentant supplémentaire pour Dollard-Des-Ormeaux (en raison de la taille de sa population), désigné par le maire de cette municipalité.

Au sein de ce conseil, les 16 villes liées possèdent une représentation proportionnelle à leur poids démographique, soit environ 87,8 % pour la Ville de Montréal et 12,2% pour les 15 municipalités reconstituées.

Les compétences locales

Par ailleurs, les compétences locales de la Ville, conformément aux différents domaines d'activité énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal*, sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Le conseil municipal de la Ville de Montréal assume ses responsabilités à l'égard des compétences locales sur le territoire de Montréal qui compte 19 arrondissements. Les conseils d'arrondissement assurent, quant à eux, la prestation des services locaux sur leur territoire respectif.

Le conseil municipal est composé de la mairesse de Montréal qui est, d'office, mairesse de l'arrondissement de Ville-Marie, et des 64 conseillères et conseillers municipaux, dont 18 sont des maires d'arrondissement. Un conseil d'arrondissement compte un minimum de cinq membres, soit le maire d'arrondissement, le ou les conseillères et conseillers municipaux et, selon le cas, les conseillères et conseillers d'arrondissement représentant cet arrondissement. Au total, les 19 arrondissements comprennent 46 conseillères et conseillers qui siègent également au conseil municipal et 38 conseillères et conseillers d'arrondissement.

Le coût inhérent aux services locaux fournis sur le territoire de la Ville de Montréal est défrayé à même les revenus provenant de la taxe municipale locale acquittée par les contribuables de la Ville de Montréal. Dans certains cas, les contribuables d'un arrondissement peuvent être appelés, à la suite de décisions de leur conseil d'arrondissement, à verser une taxe d'arrondissement pour des services locaux.

Résumé des compétences relevant soit du conseil d'agglomération, soit des conseils municipal et d'arrondissement

Compétences d'agglomération

- L'évaluation foncière
- Les services de police et de sécurité incendie et civile
- Les services de premiers répondants, à l'exception de ceux de la Ville de Côte-Saint-Luc
- Le centre d'urgence 9-1-1
- La mise en oeuvre des schémas de couverture de risques en sécurité incendie et en sécurité civile
- La cour municipale
- Le logement social
- L'aide destinée aux sans-abri
- La prévention de la toxicomanie et de la prostitution, et la lutte contre celles-ci
- L'élimination et la valorisation des matières résiduelles ainsi que tout autre élément de leur gestion, si elles sont dangereuses
- L'élaboration et l'adoption du plan de gestion des matières résiduelles
- La gestion des cours d'eau municipaux
- Les équipements et les infrastructures d'alimentation en eau et d'assainissement des eaux usées, sauf les conduites locales
- Le transport collectif des personnes
- La détermination de normes minimales de gestion et la planification générale du réseau artériel ainsi que les travaux concernant certaines voies énumérées
- La promotion économique, y compris à des fins touristiques, hors du territoire d'une municipalité liée
- L'accueil touristique
- Les parcs industriels
- Le Conseil des arts de Montréal
- Les équipements, les infrastructures et les activités d'intérêt collectif nommés à l'annexe du *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (no 1229-2005 et modifications)
- La contribution au financement du déficit de l'Espace pour la vie
- Toute autre compétence anciennement accordée à la communauté urbaine, dans le cas où la Ville a succédé à celle-ci

Compétences locales

- L'urbanisme
- La réglementation en matière de construction, de nuisance et de salubrité
- L'habitation
- La prévention en sécurité incendie et sécurité civile
- La collecte et le transport des matières résiduelles
- La gestion des rues locales et artérielles
- Les conduites qui, au sein des réseaux d'aqueduc et d'égout, sont de nature locale
- Les équipements locaux de sport ou de loisir
- Les bibliothèques locales
- Les parcs locaux
- Le développement économique local, communautaire, culturel et social
- Le patrimoine
- La Commission des services électriques
- Les sociétés de développement commercial
- Les parcs industriels énumérés au règlement RCG 06-020
- L'organisation des élections

Information financière consolidée

2017

Responsabilité de la direction de la Ville à l'égard de la présentation de l'information financière

Les états financiers consolidés présentés dans ce rapport sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, le tout tel que décrit à la note 2 afférente à ces états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés et toute l'information figurant dans le présent rapport financier annuel sont la responsabilité de la direction de la Ville. Cette dernière s'est également assurée de la cohérence entre les états financiers consolidés et toutes les autres informations divulguées dans le rapport financier annuel.

Pour évaluer certains faits et opérations, la direction de la Ville a procédé à des estimations d'après la meilleure appréciation qu'elle avait de la situation et en tenant compte de l'importance relative.

La direction de la Ville a la responsabilité de maintenir des systèmes de contrôle interne et de comptabilité appropriés qui fournissent une assurance raisonnable que les politiques de la Ville sont suivies, que ses opérations sont effectuées conformément aux lois et autorisations appropriées, que ses biens sont convenablement conservés et que les états financiers consolidés reposent sur des registres comptables fiables.

Les pouvoirs et les compétences de la Ville sont exercés, soit par le conseil d'agglomération, soit par le conseil municipal ou encore par les conseils d'arrondissement.

Les responsabilités du comité de vérification, lequel est composé de sept membres dont deux sont membres du conseil qui représentent les municipalités reconstituées et deux proviennent de l'externe, comprennent la surveillance du processus de présentation et de communication de l'information financière, ce qui englobe notamment la révision des états financiers consolidés et des autres éléments contenus dans le présent rapport financier annuel.

La vérificatrice générale de la Ville de Montréal et l'auditeur indépendant, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., ont audité les états financiers consolidés et ont présenté les rapports qui suivent.





Yves Courchesne
Trésorier

Alain Marcoux
Directeur général

Montréal, le 13 avril 2018

Vérificateur général
de la Ville de Montréal

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À Madame la Mairesse,
Au président et aux membres du comité exécutif,
Aux membres du conseil de la Ville de Montréal,
Aux membres du conseil d'agglomération de Montréal

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Ville de Montréal, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2017, et les états consolidés des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Vérificateur général
de la Ville de Montréal

Opinion

À mon avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Montréal au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Observations

Sans pour autant modifier mon opinion, j'attire l'attention sur la note 13 des états financiers consolidés qui indique que la Ville de Montréal inclut dans ses états financiers consolidés certaines informations financières établies à des fins fiscales. La direction a choisi de présenter ces données, qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public, car elle juge qu'elles sont nécessaires en vue d'une analyse pertinente et plus approfondie des résultats des activités réalisées.

La vérificatrice générale de la Ville de Montréal,

Michèle Galipeau, CPA auditrice, CA

Michèle Galipeau, CPA auditrice, CA
Montréal
Le 13 avril 2018

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
La Tour Deloitte
1190, avenue des
Canadiens-de-Montréal
Bureau 500
Montréal (Québec) H3B 0M7
Canada

Tél. : 514-393-7177
Téléc. : 514-390-4111
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

À Madame la Mairesse,
au président et aux membres du comité exécutif,
aux membres du conseil de la Ville de Montréal,
aux membres du conseil d'agglomération de Montréal,

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Ville de Montréal, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2017, et les états consolidés des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation de ces risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Montréal au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Observations

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 13 des états financiers consolidés qui indique que la Ville de Montréal inclut dans ses états financiers consolidés certaines informations financières établies à des fins fiscales. La direction a choisi de présenter ces données, qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public, car elle juge qu'elles sont nécessaires en vue d'une analyse pertinente et plus approfondie des résultats des activités réalisées.

Deloitte S.E.N.C.R.L./S.R.L.[1]

Le 13 avril 2018

_____

[1] CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique nº A116207

État consolidé de la situation financière
Au 31 décembre 2017

(en milliers de dollars)

	Notes	2017	2016
ACTIFS FINANCIERS			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	*3*	**279 630**	315 352
Placements	*3*	**3 074 119**	3 474 407
Débiteurs	*4*	**4 205 775**	3 663 112
Propriétés destinées à la revente		**5 491**	13 518
Prêts	*5*	**32 830**	29 130
		7 597 845	7 495 519
PASSIFS			
Emprunts temporaires	*6*	**638 299**	378 127
Créditeurs, provisions et charges à payer	*7*	**1 833 979**	1 748 232
Revenus reportés	*8*	**162 831**	218 520
Dette à long terme	*9*	**11 277 665**	10 891 752
Passif au titre des avantages sociaux futurs	*10*	**458 916**	410 815
		14 371 690	13 647 446
DETTE NETTE		**(6 773 845)**	(6 151 927)
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations	*11*	**14 724 486**	13 149 778
Propriétés destinées à la revente		**130 583**	62 380
Stocks		**85 582**	76 710
Autres actifs non financiers	*12*	**268 587**	422 742
		15 209 238	13 711 610
EXCÉDENT ACCUMULÉ	*13*	**8 435 393**	7 559 683
Engagements et éventualités	*17*		

Les annexes, notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des résultats
Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars)

	Notes	2017 Budget	2017 Réalisations	2016 Réalisations
Revenus				
Taxes		3 321 733	**3 322 152**	3 241 764
Compensations tenant lieu de taxes		256 495	**260 024**	252 329
Quotes-parts		403 718	**397 247**	404 753
Transferts	*14*	1 454 828	**1 496 699**	1 148 806
Services rendus		1 015 907	**1 068 890**	991 940
Imposition de droits		181 769	**265 882**	222 776
Amendes et pénalités		195 206	**172 814**	163 733
Intérêts	*15*	133 838	**138 084**	133 705
Autres revenus		118 010	**121 180**	105 074
		7 081 504	**7 242 972**	6 664 880
Charges				
Administration générale		840 564	**771 379**	759 778
Sécurité publique		1 028 355	**1 137 711**	1 083 256
Transport		2 157 428	**2 202 791**	2 223 221
Hygiène du milieu		639 338	**627 979**	653 038
Santé et bien-être		153 643	**136 835**	129 863
Aménagement, urbanisme et développement		236 686	**246 736**	243 425
Loisirs et culture		676 287	**754 303**	686 163
Frais de financement		505 961	**489 528**	482 793
		6 238 262	**6 367 262**	6 261 537
Excédent de l'exercice		843 242	**875 710**	403 343
Excédent accumulé au début de l'exercice			**7 559 683**	7 156 340
Excédent accumulé à la fin de l'exercice			**8 435 393**	7 559 683

Les annexes, notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé de la variation de la dette nette
Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars)

	Notes	**2017**	**2017**	**2016**
		Budget	**Réalisations**	**Réalisations**
Excédent de l'exercice		843 242	**875 710**	403 343
Variation des immobilisations				
Acquisition	*11*	(2 717 906)	**(2 523 071)**	(1 850 642)
Produit de cession		3 325	**32 196**	5 534
Amortissement	*11*	887 086	**937 965**	865 971
Gain sur cession		(3 325)	**(21 798)**	(2 337)
		(1 830 820)	**(1 574 708)**	(981 474)
Variation des propriétés destinées à la revente			**(68 203)**	16 591
Variation des stocks			**(8 872)**	3 001
Variation des autres actifs non financiers			**154 155**	101 021
			77 080	120 613
Variation de la dette nette		(987 578)	**(621 918)**	(457 518)
Dette nette au début de l'exercice		(6 151 927)	**(6 151 927)**	(5 694 409)
Dette nette à la fin de l'exercice		(7 139 505)	**(6 773 845)**	(6 151 927)

Les annexes, notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des flux de trésorerie
Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars)

	Note	2017	2016
Activités de fonctionnement			
Excédent de l'exercice		**875 710**	403 343
Éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations	*11*	**937 965**	865 971
Gain sur cession d'immobilisations		**(21 798)**	(2 337)
		1 791 877	1 266 977
Variation des éléments hors caisse			
Débiteurs		**(542 663)**	(261 278)
Propriétés destinées à la revente		**(60 176)**	7 488
Prêts		**(3 700)**	(10 900)
Créditeurs, provisions et charges à payer (1)		**14 910**	38 683
Revenus reportés		**(55 689)**	29 427
Passif au titre des avantages sociaux futurs		**48 101**	135 080
Stocks		**(8 872)**	3 001
Autres actifs non financiers		**154 155**	101 021
		1 337 943	1 309 499
Activités d'investissement en immobilisations			
Acquisition d'immobilisations (1)		**(2 452 234)**	(1 737 735)
Produit de cession d'immobilisations		**32 196**	5 534
		(2 420 038)	(1 732 201)
Autres activités d'investissement			
Acquisition de placements		**(569 173)**	(534 388)
Produit de cession de placements		**969 461**	210 747
		400 288	(323 641)
Activités de financement			
Produit des emprunts		**1 403 129**	935 933
Remboursement de la dette à long terme déduction faite des refinancements		**(928 049)**	(504 358)
Rachat d'obligations par refinancement		**(89 167)**	(101 829)
Variation nette des emprunts temporaires		**260 172**	161 291
		646 085	491 037
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		**(35 722)**	(255 306)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		**315 352**	570 658
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		**279 630**	315 352

[1] Le coût des immobilisations impayées au 31 décembre 2017 est établi à 497,5 M$ (426,6 M$ en 2016). La variation de ce coût entre 2017 et 2016 est retranchée des acquisitions puisqu'elle n'a pas d'incidence sur les flux de trésorerie.

Les annexes, notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ANNEXE 1– SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE PAR ORGANISME *(en milliers de dollars)*

	2017				2016
	Administration municipale	**Organismes contrôlés**	**Éliminations**	**Total**	**Total**
ACTIFS FINANCIERS					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	151 637	127 993		**279 630**	315 352
Placements	2 546 834	527 285		**3 074 119**	3 474 407
Débiteurs	2 701 674	2 240 979	(736 878)	**4 205 775**	3 663 112
Propriétés destinées à la revente	1 592	3 899		**5 491**	13 518
Prêts	33 816	3 220	(4 206)	**32 830**	29 130
	5 435 553	2 903 376	(741 084)	**7 597 845**	7 495 519
PASSIFS					
Emprunts temporaires		638 299		**638 299**	378 127
Créditeurs, provisions et charges à payer	1 566 572	367 477	(100 070)	**1 833 979**	1 748 232
Revenus reportés	161 881	15 000	(14 050)	**162 831**	218 520
Dette à long terme	8 604 927	3 313 702	(640 964)	**11 277 665**	10 891 752
Passif au titre des avantages sociaux futurs	316 048	142 868		**458 916**	410 815
	10 649 428	4 477 346	(755 084)	**14 371 690**	13 647 446
DETTE NETTE	(5 213 875)	(1 573 970)	14 000	**(6 773 845)**	(6 151 927)
ACTIFS NON FINANCIERS					
Immobilisations	9 879 569	4 844 917		**14 724 486**	13 149 778
Propriétés destinées à la revente	116 029	14 554		**130 583**	62 380
Stocks	43 561	42 021		**85 582**	76 710
Autres actifs non financiers	37 653	244 934	(14 000)	**268 587**	422 742
	10 076 812	5 146 426	(14 000)	**15 209 238**	13 711 610
EXCÉDENT ACCUMULÉ					
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement non affecté	235 574	(4 604)		**230 970**	196 384
Excédent des activités de fonctionnement affecté	272 379	75 072		**347 451**	404 068
Réserves financières et fonds réservés	154 952	14 384		**169 336**	189 529
Déficit des activités d'immobilisations	(109 170)	(433 851)	(61 263)	**(604 284)**	(223 046)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(1 201 224)	(110 113)	61 444	**(1 249 893)**	(1 219 191)
Investissement net dans les immobilisations	5 510 426	4 031 568	(181)	**9 541 813**	8 211 939
	4 862 937	3 572 456		**8 435 393**	7 559 683

ANNEXE 2 – RÉSULTATS DÉTAILLÉS CONSOLIDÉS PAR ORGANISME *(en milliers de dollars)*

	2017				2016
	Administration municipale	**Organismes contrôlés**	**Éliminations**	**Total**	**Total**
Revenus					
Fonctionnement					
Taxes	3 343 441		(21 289)	**3 322 152**	3 241 764
Compensations tenant lieu de taxes	260 024			**260 024**	252 329
Quotes-parts	397 247	455 600	(455 600)	**397 247**	404 753
Transferts	350 702	215 127		**565 829**	481 458
Services rendus	314 394	845 755	(91 259)	**1 068 890**	991 940
Imposition de droits	265 882			**265 882**	222 776
Amendes et pénalités	172 814			**172 814**	163 733
Intérêts	144 570	15 411	(21 897)	**138 084**	133 705
Autres revenus	35 519	126 254	(48 941)	**112 832**	97 978
	5 284 593	1 658 147	(638 986)	**6 303 754**	5 990 436
Immobilisations					
Quotes-parts		30 066	(30 066)		
Transferts	268 355	662 515		**930 870**	667 348
Contributions des promoteurs	1 558			**1 558**	250
Autres revenus	6 790			**6 790**	6 846
	276 703	692 581	(30 066)	**939 218**	674 444
	5 561 296	2 350 728	(669 052)	**7 242 972**	6 664 880
Charges					
Administration générale	780 880		(9 501)	**771 379**	759 778
Sécurité publique	1 137 711			**1 137 711**	1 083 256
Transport	1 262 196	1 526 982	(586 387)	**2 202 791**	2 223 221
Hygiène du milieu	628 802		(823)	**627 979**	653 038
Santé et bien-être	90 444	57 760	(11 369)	**136 835**	129 863
Aménagement, urbanisme et développement	241 481	12 576	(7 321)	**246 736**	243 425
Loisirs et culture	725 925	60 132	(31 754)	**754 303**	686 163
Frais de financement	389 789	121 636	(21 897)	**489 528**	482 793
	5 257 228	1 779 086	(669 052)	**6 367 262**	6 261 537
Excédent de l'exercice	304 068	571 642		**875 710**	403 343

ANNEXE 3 – EXCÉDENT CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISME

(en milliers de dollars)

		2017				2016
	Budget consolidé	**Administration municipale**	**Organismes contrôlés**	**Éliminations**	**Total**	**Total**
Excédent de l'exercice	843 242	304 068	571 642		**875 710**	403 343
Moins: revenus des activités d'immobilisations	(966 040)	(276 703)	(692 581)	30 066	**(939 218)**	(674 444)
(Déficit) excédent des activités de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales de l'exercice	(122 798)	27 365	(120 939)	30 066	**(63 508)**	(271 101)
Conciliation à des fins fiscales						
Immobilisations						
Produit de cession	3 325	26 407	5 789		**32 196**	5 534
Amortissement	887 086	669 038	268 927		**937 965**	865 971
Gain sur cession	(3 325)	(18 795)	(3 003)		**(21 798)**	(2 337)
	887 086	676 650	271 713		**948 363**	869 168
Financement						
Remboursement de la dette à long terme	(582 687)	(463 853)	(74 210)	(962)	**(539 025)**	(526 106)
Affectations (note 13)						
Activités d'immobilisations	(5 170)	(9 487)	(40 437)	(1 000)	**(50 924)**	(37 423)
Excédent des activités de fonctionnement affecté	60 693	141 995	1 327		**143 322**	68 455
Réserves financières et fonds réservés	(321 401)	(324 128)	(1 327)		**(325 455)**	(231 921)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	94 000	90 968	(32 162)	(28 104)	**30 702**	269 169
	(171 878)	(100 652)	(72 599)	(29 104)	**(202 355)**	68 280
Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice	9 723	139 510	3 965		**143 475**	140 241

ANNEXE 4 – DÉFICIT CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS D'IMMOBILISATIONS À DES FINS FISCALES PAR ORGANISME

(en milliers de dollars)

		2017				2016
	Budget consolidé	**Administration municipale**	**Organismes contrôlés**	**Éliminations**	**Total**	**Total**
Revenus des activités d'immobilisations	966 040	276 703	692 581	(30 066)	**939 218**	674 444
Conciliation à des fins fiscales						
Immobilisations						
Acquisition						
Administration générale	(175 100)	(109 971)			**(109 971)**	(62 538)
Sécurité publique	(68 400)	(41 339)			**(41 339)**	(49 351)
Transport	(1 344 692)	(498 667)	(1 054 595)		**(1 553 262)**	(1 042 567)
Hygiène du milieu	(521 000)	(378 227)			**(378 227)**	(385 647)
Santé et bien-être	(91 739)	(199)	(53 521)		**(53 720)**	(38 632)
Aménagement, urbanisme et développement	(131 400)	(52 712)	(24)		**(52 736)**	(43 344)
Loisirs et culture	(385 575)	(333 801)	(15)		**(333 816)**	(228 563)
	(2 717 906)	(1 414 916)	(1 108 155)		**(2 523 071)**	(1 850 642)
Financement						
Financement à long terme des activités d'immobilisations	1 359 656	679 966	103 894		**783 860**	670 041
Affectations (note 13)						
Activités de fonctionnement	5 170	9 487	40 437	1 000	**50 924**	37 423
Excédent des activités de fonctionnement affecté		24 116			**24 116**	10 307
Réserves financières et fonds réservés	387 040	343 716			**343 716**	292 547
	392 210	377 319	40 437	1 000	**418 756**	340 277
Déficit des activités d'immobilisations à des fins fiscales de l'exercice		(80 928)	(271 243)	(29 066)	**(381 237)**	(165 880)

ANNEXE 5 – CHARGES PAR OBJET CONSOLIDÉES PAR ORGANISME *(en milliers de dollars)*

	2017				2016
	Administration municipale	Organismes contrôlés	Éliminations	Total	Total
Rémunération					
Élus	10 511	165		**10 676**	10 225
Employés	1 771 895	716 941	(7 805)	**2 481 031**	2 362 790
Cotisations de l'employeur					
Élus	4 735	31		**4 766**	4 204
Employés	625 218	212 183		**837 401**	1 038 373
Transport et communication	39 238	155 724		**194 962**	201 057
Services professionnels, techniques et autres					
Honoraires professionnels	63 023	20 433		**83 456**	69 150
Achats de services techniques	316 261	45 968	(16 225)	**346 004**	295 402
Autres	4 866	18 563		**23 429**	22 081
Location, entretien et réparation					
Location	92 038	18 711	(20 493)	**90 256**	88 271
Entretien et réparation	70 309	39 283	(31)	**109 561**	105 700
Biens durables					
Travaux de construction	17 550			**17 550**	18 940
Autres biens durables	3 922			**3 922**	955
Biens non durables					
Fourniture de services publics	82 636	15 376	(4 541)	**93 471**	94 687
Autres biens non durables	157 992	67 012	(6 265)	**218 739**	210 381
Frais de financement					
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge de :					
La municipalité	297 693	33 940		**331 633**	330 127
Gouvernement du Québec et ses entreprises	45 894	83 318		**129 212**	125 996
Autres tiers	45 076		(21 897)	**23 179**	22 994
Autres frais de financement	1 126	4 378		**5 504**	3 676
Contributions à des organismes					
Organismes municipaux					
Quotes-parts - Société de transport de Montréal	484 666		(484 666)		
Quotes-parts - Communauté métropolitaine de Montréal	39 113			**39 113**	37 874
Quotes-parts - Autorité régionale de transport métropolitain	37 536			**37 536**	
Autres	45 650		(44 265)	**1 385**	14 909
Organismes gouvernementaux					
Agence métropolitaine de transport	26 020			**26 020**	58 707
Autres	30 583			**30 583**	14 883
Autres organismes	190 478	13 347	(3 676)	**200 149**	167 594
Amortissement des immobilisations	669 038	268 927		**937 965**	865 971
Perte sur cession d'immobilisations					44
Autres objets					
Créances douteuses ou irrécouvrables	39 014	430		**39 444**	2 088
Autres	45 147	64 356	(59 188)	**50 315**	94 458
	5 257 228	1 779 086	(669 052)	**6 367 262**	6 261 537

1. STATUT

La Ville de Montréal (la Ville) est un organisme municipal constitué le 1er janvier 2002, en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (la Charte de la Ville de Montréal) (RLRQ, chapitre C-11.4).

Le 1er janvier 2006, à la suite des résultats du scrutin référendaire tenu en 2004 en vertu de la *Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités* (L.Q. 2003, chapitre 14), les anciennes municipalités de Baie-d'Urfé, de Beaconsfield, de Côte-Saint-Luc, de Dollard-Des-Ormeaux, de Dorval, de Hampstead, de Kirkland, de L'Île-Dorval, de Montréal-Est, de Montréal-Ouest, de Mont-Royal, de Pointe-Claire, de Sainte-Anne-de-Bellevue, du Village de Senneville et de Westmount ont été reconstituées, créant ainsi une Ville de Montréal résiduaire de 19 arrondissements, laquelle regroupe 88 % de la population totale de l'île de Montréal. Conformément aux dispositions de cette loi, toutes les municipalités situées sur l'île de Montréal demeurent toutefois liées les unes aux autres et forment une agglomération correspondant au territoire de la Ville de Montréal tel qu'il existait au 31 décembre 2005.

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), complétée par le *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (décret numéro 1229-2005) et ses modifications, énumère et circonscrit les compétences d'agglomération. En vertu de cette loi, la Ville de Montréal résiduaire constitue la municipalité centrale chargée d'exercer, en plus de ses compétences de nature locale, les compétences d'agglomération.

L'agglomération est sous l'autorité du conseil d'agglomération de la Ville, instance politique et décisionnelle, investie des pouvoirs décisionnels relatifs à l'exercice des compétences d'agglomération. Le conseil d'agglomération est un organe délibérant de la municipalité centrale, distinct du conseil de la Ville visé par l'article 14 de la Charte de la Ville de Montréal. Il est formé de représentants de chacune des municipalités liées; le nombre de représentants de chacune des municipalités est établi de façon proportionnelle à l'importance relative de leur population respective.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ils contiennent certaines informations financières établies à des fins fiscales présentées à la note 13.

Dans les informations sectorielles et les notes et tableaux complémentaires, l'expression « Ville » désigne l'entité formée par la Ville de Montréal et les organismes qu'elle contrôle et l'expression « administration municipale » réfère à la Ville de Montréal excluant les organismes qu'elle contrôle.

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

a) Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de la Ville et des organismes qu'elle contrôle. Ces organismes sont : la Société de transport de Montréal (la STM), la Société d'habitation et de développement de Montréal (la SHDM), le Technoparc Montréal, la Société du parc Jean-Drapeau, le Conseil des arts de Montréal, le Conseil interculturel de Montréal, l'Office de consultation publique de Montréal, Anjou 80, la Société en commandite Stationnement de Montréal, le Bureau du taxi de Montréal et BIXI Montréal. Les transactions interorganismes et les soldes réciproques sont éliminés.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

b) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction formule des hypothèses et procède à des estimations qui ont une incidence sur les montants présentés aux titres des revenus, des charges, des actifs, des passifs, des engagements et des éventualités. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les principales estimations comprennent : la provision pour créances douteuses sur les débiteurs, la valeur de réalisation nette des propriétés destinées à la revente, la durée de vie utile estimative des immobilisations, les provisions à l'égard des salaires et avantages sociaux, du passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides, du passif environnemental, des contestations d'évaluation et des réclamations en justice, des revenus relatifs aux services rendus par la STM à l'Autorité régionale de transport métropolitain (l'ARTM) et les hypothèses actuarielles liées à l'établissement des charges et du passif au titre des avantages sociaux futurs.

c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et des placements très liquides qui viennent à échéance dans les 3 mois suivant la date d'acquisition.

d) Placements

Les placements temporaires sont présentés au moindre du coût et de leur juste valeur.

Les autres placements sont présentés au coût et sont dévalués lorsque survient une baisse de valeur durable. L'escompte ou la prime relatifs aux placements sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire jusqu'à l'échéance. L'utilisation des sommes accumulées au fonds d'amortissement est restreinte aux remboursements d'emprunts à long terme ne comportant pas de remboursement annuel.

e) Propriétés destinées à la revente

Les propriétés destinées à la revente sont comptabilisées au moindre du coût et de leur valeur de réalisation nette. La portion de ces propriétés destinées à être vendues au cours de l'exercice subséquent est présentée dans les actifs financiers.

f) Prêts

Les prêts sont présentés au moindre du coût et de leur valeur de recouvrement nette. Les prêts assortis de conditions avantageuses importantes sont présentés à la valeur nominale actualisée pour tenir compte de la valeur de l'élément subvention. L'écart d'actualisation est amorti sur la durée des prêts selon la méthode de l'intérêt réel.

g) Provision pour contestations d'évaluation

La provision pour contestations d'évaluation représente une estimation des remboursements, comprenant le capital et les intérêts, pouvant résulter de jugements relatifs à des contestations d'évaluation foncière ou de valeur locative et à des contestations de codification prévues en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

h) Revenus reportés

Les primes à l'émission de titres sont amorties sur la durée des emprunts selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les montants perçus à l'égard de l'acquisition et de l'aménagement des parcs et terrains de jeux et pour le développement du logement social sont constatés à l'état consolidé des résultats lors de l'acquisition d'immeubles destinés à ces fins ou lors de la réalisation des travaux qui y sont reliés.

i) Actifs non financiers

La Ville comptabilise les immobilisations et certains actifs à titre d'actifs non financiers étant donné qu'ils peuvent normalement servir à fournir des services dans des exercices ultérieurs. Ces actifs ne fournissent pas de ressources affectables au règlement de ses passifs, à moins d'être vendus.

j) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative, selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Infrastructures	10 à 40 ans
Réseau du métro	20 à 100 ans
Voitures de métro	40 et 60 ans
Bâtiments	20 à 40 ans
Améliorations locatives	durée du bail
Véhicules	5 à 25 ans
Ameublements et équipement de bureau	5 à 10 ans
Machinerie, outillage et équipement	5 à 25 ans
Autres	20 à 25 ans

Les immobilisations en cours de réalisation ne sont amorties qu'à compter du moment où elles sont utilisées pour la production de biens ou la prestation de services.

Les terrains servant d'assises de rues, acquis autrement que par un contrat d'acquisition, sont comptabilisés à une valeur symbolique de 1 $. Les autres terrains sont comptabilisés au coût. Dans le cas où le coût n'a pu être déterminé, il a fait l'objet d'estimations.

Lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle est passé en charge à l'état consolidé des résultats de l'exercice au cours duquel la dépréciation est déterminée. Aucune réduction de valeur ne fait l'objet d'une reprise par la suite.

k) Stocks

Les stocks sont comptabilisés au moindre du coût, établi selon la méthode du coût moyen, et de la valeur de remplacement. Les stocks désuets sont radiés des livres.

l) Autres actifs non financiers

Les frais d'émission de titres sont amortis sur la durée des emprunts selon la méthode de l'amortissement linéaire.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

m) Revenus de taxes et de compensations tenant lieu de taxes

À l'exception des revenus de la taxe sur l'immatriculation des véhicules, les revenus de taxes et de compensations tenant lieu de taxes sont constatés à l'état consolidé des résultats dans l'exercice pour lequel ils sont exigibles. Les revenus de la taxe sur l'immatriculation des véhicules sont constatés sur une période de douze mois à compter de la date de leur encaissement.

n) Revenus de quotes-parts

Les charges constatées par la Ville dans l'exercice des compétences d'agglomération sont facturées aux municipalités liées de l'agglomération. Les revenus découlant de cette facturation sont inscrits à titre de quotes-parts à l'état consolidé des résultats.

o) Revenus de transferts

Les revenus de transferts sont constatés à l'état consolidé des résultats lors de l'enregistrement des charges et des coûts d'immobilisations auxquels ils se rapportent, dans la mesure où ils ont été autorisés par le cédant et que les critères d'admissibilité sont atteints, sauf si les stipulations dont sont assortis les transferts créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, le transfert est inscrit dans les revenus reportés et est amorti au fur et à mesure que les stipulations sont respectées.

Compte tenu de l'historique de paiement des gouvernements cédants, la Ville considère que les revenus de transferts sont autorisés par ceux-ci à partir du moment où les ententes qui les sous-tendent sont signées.

p) Services rendus

Les revenus liés aux services rendus sont constatés à l'état consolidé des résultats lorsque les services sont rendus, qu'ils donnent lieu à une créance et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

q) Revenus d'imposition de droits, d'amendes et pénalités, d'intérêts et autres revenus

Les revenus d'imposition de droits, d'amendes et pénalités et les autres revenus sont constatés à l'état consolidé des résultats dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent, qu'une estimation raisonnable des montants est possible et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés. Les revenus d'imposition de droits incluent les droits de mutation immobilière; ceux-ci sont constatés à la date de l'inscription du transfert par l'officier de la publicité des droits. Les amendes et pénalités se rapportant à l'année visée sont constatées lors de l'émission des contraventions.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

r) Charges et passif au titre des avantages sociaux futurs

- Régimes à prestations déterminées

Le passif relatif à ces régimes reflète l'écart, à la fin de l'exercice, entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs des régimes, net des gains et pertes actuariels non amortis et de la provision pour moins-value. L'évaluation actuarielle de l'actif ou du passif est établie selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service avec projection des salaires. Elle est aussi basée sur des hypothèses actuarielles qui incorporent la meilleure estimation de la direction liée, entre autres, aux taux d'actualisation, aux taux de rendement prévus des actifs des régimes et aux taux de croissance des salaires et des coûts des soins de santé.

Les actifs des régimes sont évalués selon une valeur liée au marché établie sur une période n'excédant pas cinq ans.

Le coût des services passés, lié aux modifications des régimes, est constaté dans l'exercice au cours duquel les modifications sont apportées.

Les gains et pertes actuariels, résultant de l'écart entre le rendement réel et le rendement prévu des actifs des régimes ou découlant des modifications des hypothèses actuarielles, sont reportés puis amortis sur la durée de service moyenne restante des employés actifs. Au 31 décembre 2017, cette durée de service moyenne restante pondérée est de 13 ans.

La charge de ces régimes est établie selon la méthode de la comptabilisation d'exercice de manière à attribuer le coût des prestations constituées aux exercices au cours desquels les services correspondants sont rendus par les salariés participants. Le coût des services passés, l'amortissement des gains et pertes actuariels, la charge d'intérêt résultant de l'écart entre les intérêts débiteurs sur l'obligation et le rendement prévu des actifs des régimes ainsi que la variation de la provision pour moins-value constituent les autres composantes de la charge des régimes à prestations déterminées.

- Régimes à cotisations déterminées et régimes de retraite des élus municipaux

La charge de retraite de ces régimes est constatée au moment où les cotisations sont dues.

s) Passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides

La Ville comptabilise un passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides qu'elle a exploitées. Le passif provisionné correspond à la valeur actualisée des charges estimatives prévues liées au recouvrement final du site ainsi qu'au contrôle et à l'entretien des systèmes de captage et de traitement des biogaz et des produits de lixiviation jusqu'en 2062. Ces charges sont présentées au net des redevances découlant de la valorisation des biogaz.

Les hypothèses relatives au calcul de ces coûts sont révisées périodiquement pour tenir compte des progrès dans la gestion des décharges contrôlées de déchets solides.

t) Passif environnemental

La Ville comptabilise un passif au titre de l'assainissement des sites contaminés lorsqu'il existe une norme environnementale, que la contamination dépasse cette norme, que la Ville est directement responsable ou qu'elle accepte la responsabilité, qu'il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et qu'il est possible de procéder à une estimation raisonnable des montants en cause basée sur les flux de trésorerie actualisés présentés, le cas échéant, au net des revenus de transferts.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

u) Conversion de devises

Les revenus et les charges résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens aux cours en vigueur à la date des transactions.

Les passifs monétaires libellés en devises sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'état consolidé de la situation financière et le gain ou la perte de change est imputé immédiatement à l'état consolidé des résultats s'il s'agit d'éléments monétaires.

v) Instruments financiers dérivés

La Ville utilise des instruments financiers dérivés dans le but de réduire le risque de change et le risque de taux d'intérêt auxquels l'expose sa dette à long terme et applique la comptabilité de couverture pour ses relations de couverture admissibles. Lors de leur mise en place, les relations de couverture de devises doivent faire l'objet d'une documentation détaillée telle que requise par la norme SP 2600 *Conversion des devises* et la Ville doit s'attendre à ce que les relations soient efficaces pour gérer les risques consignés. Par la suite, sur une base annuelle, les relations de couverture en place sont évaluées afin d'établir qu'elles sont demeurées efficaces et qu'il est prévu qu'elles le demeurent. L'efficacité d'une relation de couverture est généralement évaluée en analysant la concordance des principaux termes de swap et de la dette couverte. Elle n'utilise pas d'instruments financiers à des fins de transaction ou de spéculation.

La Ville utilise des contrats de swaps de devises dans le cadre de la gestion du risque associé aux emprunts libellés en devises étrangères. La valeur des swaps de devises est déterminée en appliquant la variation entre les taux de change stipulés aux contrats des swaps et les taux de change en vigueur à la date de l'état consolidé de la situation financière aux montants des notionnels des swaps. Ceux qui constituent des actifs financiers sont retranchés de la dette à long terme, ceux qui constituent des passifs financiers y sont ajoutés. Les gains et les pertes liés à ces dérivés sont constatés dans la même période que les gains et les pertes de change rattachés à la dette correspondante et sont portés en réduction de ces derniers.

De plus, la Ville utilise des contrats de swaps de taux d'intérêt dans le cadre de la gestion du risque de taux d'intérêt lié à sa dette. Ces contrats donnent lieu à des échanges d'intérêt qui sont comptabilisés à titre d'ajustement des frais de financement de l'année. Les montants à payer à des contreparties ou à recevoir de contreparties sont pris en compte à titre d'ajustement des intérêts courus sur la dette correspondante, autrement la valeur des contrats de swaps de taux d'intérêt n'est pas comptabilisée à l'état consolidé de la situation financière.

w) Compétences d'agglomération

En vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), la Ville exerce, en plus de ses compétences de nature locale, les compétences d'agglomération sur l'ensemble du territoire formé par les municipalités liées. Les compétences portant sur l'évaluation foncière, le transport collectif des personnes, certaines fonctions relatives aux voies de circulation constituant le réseau artériel, l'alimentation en eau et l'assainissement des eaux, l'élimination et la valorisation des matières résiduelles, les cours d'eau et lacs municipaux, les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants (sauf le territoire de la municipalité de Côte-Saint-Luc), la cour municipale, le logement social et l'aide destinée aux sans-abri et certains éléments de développement économique constituent les principales compétences d'agglomération. La ventilation de l'excédent consolidé des activités de fonctionnement et d'immobilisations à des fins fiscales, par type de compétences, est donnée aux tableaux complémentaires 1 et 2.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

x) Sectorisation et présentation des résultats

La situation financière de la Ville, ses résultats, ses excédents (déficits) des activités de fonctionnement et d'immobilisations à des fins fiscales de l'exercice ainsi que ses charges par objet sont ventilés entre les deux secteurs suivants : l'administration municipale et les organismes contrôlés.

Les charges sont réparties entre les fonctions suivantes :

- la fonction « administration générale » comprend l'ensemble des activités relatives à l'administration et à la gestion municipale. Les charges sont liées notamment au fonctionnement du conseil, à l'application de la loi et à la gestion financière, administrative et du personnel;

- la fonction « sécurité publique » comprend les activités liées à la protection des personnes et de la propriété. Elle comporte toutes les charges relatives au contrôle, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile;

- la fonction « transport » comprend l'ensemble des activités relatives à la planification, à l'organisation et à l'entretien des réseaux routiers ainsi qu'au transport des personnes et des marchandises;

- la fonction « hygiène du milieu » comprend les charges relatives à l'eau et aux égouts, à la gestion des matières résiduelles et à la protection de l'environnement;

- la fonction « santé et bien-être » comprend l'ensemble des services d'hygiène publique et de bien-être destinés aux personnes incluant le logement social et la sécurité du revenu;

- la fonction « aménagement, urbanisme et développement » comprend l'ensemble des activités relatives à l'élaboration et au maintien du schéma d'aménagement ou du plan d'urbanisme, ainsi que les charges liées à l'élaboration des programmes de développement économique de la Ville;

- la fonction « loisirs et culture » comprend l'ensemble des activités de planification, d'organisation et de gestion des programmes de loisirs et de culture;

- la fonction « frais de financement » regroupe les intérêts et autres frais relatifs au financement.

y) Données budgétaires

L'état consolidé des résultats et l'état consolidé de la variation de la dette nette comportent une comparaison avec les données budgétaires consolidées, ajustées conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le budget consolidé est constitué de la combinaison du budget non consolidé adopté par l'administration municipale et des budgets adoptés par les principaux organismes contrôlés, après élimination des opérations réciproques.

Une comparaison avec le budget non consolidé, adopté en décembre 2016 par le conseil municipal et par le conseil d'agglomération, est également présentée dans les annexes et tableaux établis à des fins fiscales.

3. TRÉSORERIE, ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET PLACEMENTS (en milliers de dollars)

	2017			2016
	Fonds d'amortissement	Autres	Total	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie				
Trésorerie		254 902	254 902	217 870
Équivalents de trésorerie		24 728	24 728	97 482
		279 630	279 630	315 352
Placements				
Dépôts à terme et autres titres	86 145	346 476	432 621	771 884
Obligations et débentures	2 441 555	199 943	2 641 498	2 702 523
	2 527 700	546 419	3 074 119	3 474 407

Les équivalents de trésorerie sont constitués essentiellement de billets, d'acceptations bancaires et de certificats de dépôts. Ils portent intérêt à des taux variant de 1,14 % à 1,28 % (de 0,50 % à 0,83 % en 2016).

Au 31 décembre 2017, la juste valeur des placements s'établit à 3 143,5 M$ (3 552,9 M$ en 2016).

Au 31 décembre 2016, les placements du fonds d'amortissement et les autres placements se chiffraient respectivement à 2 590,5 M$ et à 883,9 M$.

Les obligations et débentures détenues par la Ville se composent essentiellement de titres émis par des gouvernements et leurs organismes, des municipalités, des commissions scolaires, des cégeps et des établissements de la santé et des services sociaux. Elles comprennent notamment des obligations et des débentures émises par la Ville de Montréal et la STM qui s'élèvent à 676,3 M$ (512,1 M$ en 2016).

3. TRÉSORERIE, ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET PLACEMENTS (suite) (en milliers de dollars)

Les échéances des placements détenus par la Ville s'établissent comme suit :

	Dépôts à terme et autres titres	Obligations et débentures	Total	Taux d'intérêt nominal pondéré
31 décembre 2017				
2018	355 955	148 347	504 302	2,06 %
2019	44 216	332 086	376 302	3,81 %
2020	8 320	415 924	424 244	2,48 %
2021	16 812	173 931	190 743	4,00 %
2022	7 318	129 399	136 717	2,85 %
1 à 5 ans	432 621	1 199 687	1 632 308	2,87 %
6 à 10 ans		988 290	988 290	3,44 %
11 à 15 ans		225 757	225 757	3,63 %
16 à 20 ans		204 367	204 367	3,67 %
Plus de 20 ans		23 397	23 397	4,10 %
	432 621	2 641 498	3 074 119	
31 décembre 2016				
2017	555 832	419 795	975 627	2,09 %
2018	181 958	152 565	334 523	2,18 %
2019	15 877	326 276	342 153	3,69 %
2020	3 579	404 468	408 047	3,89 %
2021	14 638	218 260	232 898	3,67 %
1 à 5 ans	771 884	1 521 364	2 293 248	2,83 %
6 à 10 ans		810 443	810 443	3,45 %
11 à 15 ans		151 864	151 864	3,53 %
16 à 20 ans		192 732	192 732	3,77 %
Plus de 20 ans		26 120	26 120	4,14 %
	771 884	2 702 523	3 474 407	

4. DÉBITEURS
(en milliers de dollars)

	2017	2016
Taxes	108 074	97 720
Gouvernement du Canada et ses entreprises	294 554	248 114
Gouvernement du Québec et ses entreprises	3 397 847	2 938 220
Organismes municipaux	37 264	7 274
Services rendus et autres	368 036	371 784
	4 205 775	3 663 112

Une provision pour créances douteuses de 123,6 M$ (130,7 M$ en 2016) a été déduite des débiteurs.

	2017	2016
Montant des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme		
Gouvernement du Québec et ses entreprises	2 535 263	2 294 939

La juste valeur des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme s'établit à 2 635,1 M$ (2 447,4 M$ en 2016).

4. DÉBITEURS (suite)
(en milliers de dollars)

Les encaissements des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme, dont les modalités sont déterminées au 31 décembre 2017, s'établissent comme suit :

	Encaissements	Taux d'intérêt nominal pondéré	Refinancement
31 décembre 2017			
2018	293 698	3,88 %	41 324
2019	291 189	3,76 %	14 880
2020	254 996	3,54 %	4 539
2021	213 803	3,45 %	21 856
2022	183 812	3,43 %	13 946
1 à 5 ans	1 237 498	3,64 %	96 545
6 à 10 ans	444 077	3,19 %	280 269
11 à 15 ans	113 817	2,78 %	280 628
16 à 20 ans	40 750	2,79 %	41 679
	1 836 142	3,46 %	699 121
31 décembre 2016			
2017	292 916	4,14 %	27 477
2018	261 256	4,08 %	43 089
2019	252 348	4,02 %	16 646
2020	217 247	3,79 %	6 304
2021	176 427	3,74 %	23 622
1 à 5 ans	1 200 194	3,98 %	117 138
6 à 10 ans	488 370	3,67 %	120 355
11 à 15 ans	154 049	3,20 %	91 568
16 à 20 ans	102 700	2,84 %	16 433
	1 945 313	3,78 %	345 494

5. PRÊTS
(en milliers de dollars)

	2017	2016
Prêts aux PME MTL	24 531	23 482
Prêts à un office municipal d'habitation	5 079	4 798
Soldes de prix de vente et autres prêts	3 220	850
	32 830	29 130

Les prêts aux PME MTL, échéant en 2021, ne portent pas intérêt. Un montant de 3,3 M$ (4,2 M$ en 2016) a été déduit de la valeur de ces prêts afin de les présenter à leur valeur nominale actualisée.

Les prêts à un office municipal d'habitation, échéant de 2020 à 2033, ne portent pas intérêt. Un montant de 2,5 M$ (2,8 M$ en 2016) a été déduit de la valeur de ces prêts afin de les présenter à leur valeur nominale actualisée.

Au 31 décembre 2017, aucune provision pour moins-value n'a été constatée (aucune en 2016).

6. EMPRUNTS TEMPORAIRES

La Ville dispose de leviers pour ses besoins de liquidités à court terme qui totalisent 2 056,0 M$ au 31 décembre 2017 (1 777,2 M$ en 2016).

De ce montant, une somme de 1 736,4 M$ (750,0 M$ en vertu d'une limite relative à la STM et 986,4 M$ en vertu de la Charte de la Ville de Montréal qui autorise, à ce titre, jusqu'à 20 % des crédits budgétaires) peut être empruntée, en tout ou en partie, au moyen de billets, acceptations bancaires ou autres titres pouvant être négociés auprès des banques à charte ou sur le marché libre des emprunts à court terme. Au 31 décembre 2017, la valeur nominale des émissions en papier commercial totalise 603,3 M$ (367,1 M$ en 2016) et le taux moyen sur ces emprunts temporaires est de 1,32 % (0,84 % en 2016).

La Ville dispose également de marges de crédit à demande auprès de différentes institutions bancaires totalisant 319,6 M$. Au 31 décembre 2017, les marges de crédit utilisées se chiffrent à 35,0 M$ (11,0 M$ en 2016) et portent intérêt à un taux moyen de 1,68 % (1,08 % en 2016).

7. CRÉDITEURS, PROVISIONS ET CHARGES À PAYER (en milliers de dollars)

	2017	2016
Fournisseurs	593 272	569 102
Salaires, déductions à la source et avantages sociaux	549 234	557 651
Intérêts courus sur la dette à long terme	84 301	82 251
Provisions		
Passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides (1)	64 926	65 758
Passif environnemental (2)	76 806	85 706
Contestations d'évaluation	32 292	40 942
Autres	108 774	94 356
Dépôts et retenues de garantie	207 274	189 952
Gouvernement du Québec et ses entreprises (3)	50 643	13 837
Gouvernement du Canada et ses entreprises	7 584	8 214
Autres	58 873	40 463
	1 833 979	1 748 232

1 La Ville comptabilise un passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides. Les charges totales estimatives non actualisées se chiffrent à 115,4 M$ (118,2 M$ en 2016) et le taux d'actualisation utilisé est de 4 % (4 % en 2016).

2 La Ville comptabilise un passif environnemental à l'égard de l'assainissement des sites contaminés. Ce passif, basé sur les informations connues à ce jour, englobe les coûts directement attribuables aux activités d'assainissement. Ces coûts comprennent ceux associés aux activités de fonctionnement ainsi que ceux reliés à la construction d'infrastructures utilisées uniquement dans le cadre de l'assainissement des sites. Lorsque la période de réalisation des travaux d'assainissement a pu être établie, la Ville en actualise les coûts. Au 31 décembre 2017, le passif relatif aux sites dont les coûts d'assainissement ont été actualisés s'élève à 58,2 M$ (68,4 M$ en 2016), les charges totales estimatives non actualisées, dont la réalisation prévue s'échelonne jusqu'en 2044, se chiffrent à 80,1 M$ (89,1 M$ en 2016) et le taux d'actualisation utilisé est de 4 % (4 % en 2016). Le passif relié aux sites pour lesquels la période de réalisation des travaux n'a pu être établie est de 18,6 M$ (17,3 M$ en 2016). Les recouvrements éventuels de coûts reliés à des transferts gouvernementaux et à la facturation à des partenaires impliqués dans l'assainissement des sites, s'ils sont confirmés et satisfont à tous les critères de comptabilisation sont portés en réduction du passif. Ces recouvrements sont estimés à 9,8 M$ (aucun en 2016).

3 Au cours de l'exercice, le Gouvernement du Québec et la Société nationale du cheval de course ont cédé à la Ville certains lots d'un emplacement connu sous le nom de l'Hippodrome de Montréal. Cette cession fut faite sans contrepartie monétaire immédiate mais en considération du partage, entre la Ville et le Gouvernement, du prix de vente de ces terrains. Au 31 décembre 2017, le montant payable au Gouvernement du Québec comptabilisé aux livres de la Ville est de 38,1 M$.

8. REVENUS REPORTÉS
(en milliers de dollars)

	2017	2016
Primes à l'émission de titres	70 228	77 804
Acquisition et aménagement de parcs et de terrains de jeux	35 252	28 720
Taxe sur l'immatriculation des véhicules	16 002	16 021
Fonds de développement du logement social	11 996	6 814
Transferts	8 565	51 176
Titres de transport		23 354
Autres	20 788	14 631
	162 831	218 520

9. DETTE À LONG TERME
(en milliers de dollars)

	2017	2016
Obligations et emprunts bancaires (1)	11 164 064	10 769 407
Autres dettes à long terme		
Obligations découlant de contrats de location-acquisition		158
Emprunts à terme et hypothèques immobilières (2)	96 962	103 161
Autres	16 639	19 026
	11 277 665	10 891 752

1 Comprend la dette à long terme reliée au remboursement de l'obligation nette des régimes de retraite qui se chiffre à 1 294,9 M$ (1 294,9 M$ en 2016).

2 Les hypothèques immobilières, au montant de 14,9 M$ (19,0 M$ en 2016), sont garanties par des propriétés d'une valeur comptable de 33,7 M$ (34,9 M$ en 2016).

Au cours de l'exercice, la SHDM a obtenu un financement par prêt à terme de 100 M$, relatif à un projet immobilier, qui sera disponible à compter du 7 janvier 2019. La Société prévoit utiliser ce financement lorsque les travaux de construction seront complétés.

9. DETTE À LONG TERME (suite)
(en milliers de dollars)

Le recouvrement de la dette à long terme aux fins de son remboursement se répartit de la façon suivante :

	2017	2016
À la charge des contribuables		
De la municipalité centrale	3 961 344	3 505 605
De l'agglomération	1 921 305	2 185 247
Sommes accumulées au fonds d'amortissement	2 527 700	2 590 478
Montant des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme		
Gouvernement du Québec et ses entreprises	2 535 263	2 294 939
À recouvrer de tiers par l'entremise de redevances	332 053	315 483
	11 277 665	10 891 752

La Ville utilise des contrats de swaps de devises et de taux d'intérêt pour des emprunts totalisant 185,9 M$ (242,2 M$ en 2016). Les passifs financiers associés à ces swaps sont compris dans le montant de la dette à long terme.

En considérant ces swaps, la totalité des emprunts de la Ville portent intérêt à taux fixe. Au 31 décembre 2017, tous les emprunts contractés en devises font l'objet d'une couverture.

9. DETTE À LONG TERME (suite)
(en milliers de dollars)

Les versements estimatifs sur la dette à long terme s'établissent comme suit :

	2017			2016		
Années	Dollars canadiens (1)	À refinancer	Montant net	Dollars canadiens (1)	À refinancer	Montant net
2017				1 069 346	163 902	905 444
2018	1 052 875	307 212	745 663	1 008 131	307 213	700 918
2019	1 240 514	242 791	997 723	1 194 750	242 732	952 018
2020	532 228	88 012	444 216	486 576	57 575	429 001
2021	909 954	297 168	612 786	864 313	297 167	567 146
2022	617 223	381 023	236 200			
1 à 5 ans	4 352 794	1 316 206	3 036 588	4 623 116	1 068 589	3 554 527
6 à 10 ans	4 277 341	1 049 261	3 228 080	3 807 684	872 422	2 935 262
11 à 15 ans	725 356	80 365	644 991	299 439		299 439
16 à 20 ans	868 444	27 955	840 489	1 107 783	93 321	1 014 462
2043	934 556		934 556	934 556		934 556
2045	119 174		119 174	119 174		119 174
TOTAL	11 277 665	2 473 787	8 803 878	10 891 752	2 034 332	8 857 420

[1] Incluant les emprunts contractés en devises faisant l'objet d'une couverture.

Taux d'intérêt

Les taux d'intérêt présentés dans le tableau tiennent compte du taux d'intérêt nominal et de l'incidence des swaps de taux d'intérêt.

	2017	2016
Années d'échéance	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée
1 à 5 ans	4,08 %	4,36 %
6 à 10 ans	3,73 %	3,73 %
11 à 15 ans	4,15 %	3,95 %
16 à 20 ans	3,77 %	4,16 %
2043	6,00 %	6,00 %
2045	6,00 %	6,00 %
Moyenne pondérée	4,11 %	4,27 %

Juste valeur

La juste valeur de la dette se chiffre à 12 396,8 M$ (12 069,7 M$ en 2016). Elle comprend des passifs financiers nets associés à des swaps de devises et de taux d'intérêt de 21,1 M$ (36,4 M$ en 2016).

10. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (en milliers de dollars)

	2017	2016
Régimes de retraite à prestations déterminées	182 135	143 720
Autres régimes	276 781	267 095
Passif au titre des avantages sociaux futurs	458 916	410 815

Les charges relatives aux régimes à prestations déterminées se chiffrent à 431,7 M$ (649,7 M$ en 2016). Les charges relatives aux régimes de retraite à cotisations déterminées et aux régimes de retraite des élus municipaux s'élèvent respectivement à 1,2 M$ (1,1 M$ en 2016) et à 2,7 M$ (2,5 M$ en 2016).

Régimes à prestations déterminées

a) Description des régimes

La Ville offre à la plupart de ses employés différents régimes de retraite à prestations déterminées. En vertu de ces régimes, les prestations versées aux employés sont basées sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen des années les mieux rémunérées. Les cotisations de la Ville sont établies suivant différentes méthodes actuarielles.

Des avantages complémentaires de retraite, liés à l'assurance-vie et aux assurances couvrant le remboursement des frais médicaux et dentaires sont aussi accordés à certains employés. De plus, des avantages postérieurs à l'emploi sont aussi fournis. Ces avantages comprennent notamment les prestations de remplacement du revenu, les prestations complémentaires de chômage, le maintien des protections durant des périodes d'absence temporaire et certaines allocations de départ. Ces régimes ne sont pas capitalisés.

Les plus récentes évaluations actuarielles disponibles couvrent les exercices 2013 à 2016.

b) Rapprochement de la situation de capitalisation des régimes d'avantages sociaux et des montants portés à l'état consolidé de la situation financière

	2017		2016	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Valeur actuarielle des actifs des régimes	19 018 793		17 922 156	
Obligation au titre des prestations constituées	(18 893 396)	(304 886)	(18 254 929)	(273 305)
Excédent (déficit)	125 397	(304 886)	(332 773)	(273 305)
Pertes actuarielles non amorties	96 092	28 105	548 999	6 210
Actif (passif) au titre des prestations constituées	221 489	(276 781)	216 226	(267 095)
Provision pour moins-value	(403 624)		(359 946)	
Passif au titre des avantages sociaux futurs	(182 135)	(276 781)	(143 720)	(267 095)

10. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
(en milliers de dollars)

c) Régimes dont l'obligation au titre des prestations constituées excède les actifs

	2017		2016	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Obligation au titre des prestations constituées	(9 273 485)	(304 886)	(9 024 981)	(273 305)
Valeur actuarielle des actifs des régimes	8 606 224		8 234 467	
Déficit	(667 261)	(304 886)	(790 514)	(273 305)

d) Valeur actuarielle des actifs des régimes

	2017		2016	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Solde au début de l'exercice	17 922 156		16 623 283	
Rendement prévu des actifs des régimes	1 069 957		1 007 988	
Gains survenus dans l'exercice sur le rendement prévu des actifs des régimes	481 977		600 575	
Rendement réel des actifs des régimes	1 551 934		1 608 563	
Cotisations de l'employeur	373 587	9 983	504 551	10 024
Cotisations des employés	185 789		176 092	
Prestations versées	(1 014 673)	(9 983)	(990 333)	(10 024)
Solde à la fin de l'exercice	19 018 793		17 922 156	
Juste valeur des actifs des régimes (1)	19 757 026		18 270 472	

[1] La juste valeur des actifs comprend les obligations émises directement par la Ville à ses régimes de retraite. Elles sont inscrites à leur coût de 303,7 M$ (303,7 M$ en 2016).

10. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite) (en milliers de dollars)

e) Obligation au titre des prestations constituées

	2017		2016	
	Régimes de retraite (1)	Autres régimes	Régimes de retraite (1)	Autres régimes
Solde au début de l'exercice	18 254 929	273 305	17 716 201	265 321
Coût des services rendus au cours de l'exercice	449 558	8 481	422 145	8 554
Coût des services passés	7 409		(220 699)	(3 277)
Prestations versées	(1 014 673)	(9 983)	(990 333)	(10 024)
Intérêts débiteurs sur l'obligation	1 045 151	10 861	1 021 245	10 438
Pertes survenues dans l'exercice sur l'obligation	151 022	22 222	306 370	2 293
Solde à la fin de l'exercice	18 893 396	304 886	18 254 929	273 305

[1] Au 31 décembre 2017, l'obligation au titre des prestations constituées des régimes de retraite comprend une obligation implicite de 1 763,5 M$ (1 316,1 M$ au 31 décembre 2016) découlant de l'adoption, en 2014, de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (L.Q.2014, chapitre 15).

f) Composantes de la charge des régimes à prestations déterminées

	2017		2016	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Coût des services rendus au cours de l'exercice	449 558	8 481	422 145	8 554
Coût des services passés	7 409		(220 699)	(3 277)
Cotisations des employés	(185 789)		(176 092)	
Pertes (gains) actuariels non amortis constatés lors de modifications de régimes	(7 747)		211 588	(248)
Amortissement des pertes actuarielles	129 699	327	187 193	92
Charge au titre des avantages de retraite	393 130	8 808	424 135	5 121
Intérêts débiteurs sur l'obligation	1 045 151	10 861	1 021 245	10 438
Rendement prévu des actifs des régimes	(1 069 957)		(1 007 988)	
Charge d'intérêt	(24 806)	10 861	13 257	10 438
Variation de la provision pour moins-value	43 678		196 704	
Charge totale	412 002	19 669	634 096	15 559

10. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite) (en milliers de dollars)

g) Principales hypothèses

Les principales hypothèses sont les suivantes :

	2017		2016	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Taux d'actualisation	5,90% à 6,50%	3,50% à 3,75%	5,90% à 6,50%	4,00%
Taux de rendement prévu des actifs des régimes	5,90% à 6,50%		5,90% à 6,50%	
Taux d'inflation	2,00% à 2,25%	2,25%	2,00% à 2,25%	2,25%
Taux de croissance des salaires	2,50% à 2,75%	2,50% à 2,60%	2,50% à 2,75%	2,60%
Taux initial de croissance du coût des soins de santé		5,00% à 8,50%		5,00% à 8,50%
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé		3,00% à 5,50%		3,00% à 5,50%
Années où le taux devrait se stabiliser		2025 et 2027		2025 et 2027

Tables de mortalité

Pour les principaux régimes de retraite de la Ville, à l'exception de celui des policiers, la table utilisée est celle publiée en 2014 par l'Institut canadien des actuaires (ICA) à laquelle la Ville a choisi d'apporter certains ajustements basés sur les résultats d'une étude portant sur le secteur municipal. Pour le régime de retraite des policiers, la Ville utilise la table de mortalité CPM-2014Publ avec l'échelle CPM-B publiée par l'ICA en 2014.

10. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
(en milliers de dollars)

h) Loi favorisant la santé financière des régimes de retraite à prestations déterminées

Le 5 décembre 2014, le gouvernement du Québec a sanctionné la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (L.Q.2014, chapitre 15). Cette loi prévoit que les régimes de retraite du secteur municipal doivent être restructurés. Elle prévoit également les modifications à apporter aux régimes relativement au service accumulé avant le 1er janvier 2014 et au service accumulé à compter de cette date.

Certaines modifications prévues par la loi s'appliquaient à compter du 1er janvier 2014, d'autres, à la conclusion d'ententes entre les parties, à la suite de décisions rendues par un arbitre ou à la fin de chacune des conventions collectives alors en vigueur.

Depuis la sanction de la loi, des requêtes introductives d'instance en déclaration d'inconstitutionnalité et en nullité de la loi ont été déposées devant la Cour supérieure du Québec par des syndicats d'employés en contestation à cette loi. Puisque le résultat de ces démarches et l'ampleur des montants en cause sont indéterminables, les incidences possibles de ces requêtes n'ont pas été considérées au 31 décembre 2017.

Les incidences financières de la loi sur les composantes de la charge des régimes de retraite à prestations déterminées découlant des modifications appliquées au cours de l'exercice sont montrées dans le tableau qui suit :

	2017
	Augmentation (Réduction)
Coût des services rendus au cours de l'exercice	9 991
Coût des services passés	7 320
Gains actuariels non amortis constatés lors de modifications de régimes	(7 747)
Charge au titre des avantages de retraite	9 564
Charge d'intérêt	295
Augmentation de la charge	9 859

10. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
(en milliers de dollars)

Régimes à cotisations déterminées et régimes des élus municipaux

a) Description des régimes

Certains employés participent à des régimes de retraite à cotisations déterminées où la cotisation de la Ville représente un pourcentage de la rémunération. Les élus municipaux participent quant à eux à des régimes de retraite à prestations déterminées administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances du Québec. Les cotisations de la Ville sont fixées par le gouvernement.

b) Cotisations de l'employeur

	2017	2016
Régimes à cotisations déterminées	1 248	1 061
Régimes de retraite des élus municipaux	2 729	2 457

11. IMMOBILISATIONS
(en milliers de dollars)

	Solde au 31-12-2016	Augmentation	Cessions/ Radiations	Solde au 31-12-2017
COÛT				
Infrastructures	11 452 768	1 001 837	308 068	12 146 537
Réseau du métro	2 692 718	183 822	56 403	2 820 137
Voitures de métro	969 817	591 879	123 712	1 437 984
Bâtiments	3 552 811	235 177	16 738	3 771 250
Améliorations locatives	67 714	45 528	2 067	111 175
Véhicules	1 495 561	126 674	19 004	1 603 231
Ameublement et équipement de bureau	521 562	147 392	58 760	610 194
Machinerie, outillage et équipement	359 870	108 934	11 441	457 363
Terrains	1 241 309	80 958	5 043	1 317 224
Autres	6 775	870	1 545	6 100
	22 360 905	2 523 071	602 781	24 281 195
AMORTISSEMENT CUMULÉ				
Infrastructures	5 111 645	472 552	304 946	5 279 251
Réseau du métro	734 903	128 716	56 403	807 216
Voitures de métro	456 465	19 578	123 712	352 331
Bâtiments	1 587 163	102 967	16 336	1 673 794
Améliorations locatives	38 139	15 278	699	52 718
Véhicules	843 525	80 259	18 545	905 239
Ameublement et équipement de bureau	253 319	85 712	58 760	280 271
Machinerie, outillage et équipement	183 256	32 797	11 437	204 616
Autres	2 712	106	1 545	1 273
	9 211 127	937 965	592 383	9 556 709
VALEUR COMPTABLE NETTE	13 149 778			14 724 486

Le coût des immobilisations en cours de réalisation se chiffre à 780,6 M$ au 31 décembre 2017 (645,8 M$ en 2016). Aucune réduction de valeur n'a été opérée au cours de l'exercice (aucune en 2016).

12. AUTRES ACTIFS NON FINANCIERS
(en milliers de dollars)

	2017	2016
Dépôts pour l'achat de voitures de métro et de bus	216 940	316 065
Dépôts pour l'achat d'autres actifs		53 200
Frais d'émission de titres	43 852	43 538
Autres	7 795	9 939
	268 587	422 742

13. EXCÉDENT ACCUMULÉ
(en milliers de dollars)

	2017	2016
Excédent des activités de fonctionnement non affecté	230 970	196 384
Excédent des activités de fonctionnement affecté	347 451	404 068
Réserves financières et fonds réservés	169 336	189 529
Déficit des activités d'immobilisations	(604 284)	(223 046)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(1 249 893)	(1 219 191)
Investissement net dans les immobilisations	9 541 813	8 211 939
	8 435 393	7 559 683

Conformément au modèle élaboré par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du gouvernement du Québec, la Ville présente, dans son rapport financier annuel, certaines informations financières établies à des fins fiscales. Outre la ventilation de l'excédent accumulé dans différents postes définis aux paragraphes qui suivent, ces informations financières sont montrées aux annexes 3 et 4, ainsi qu'aux tableaux 1 à 10.

Excédent des activités de fonctionnement affecté

L'excédent des activités de fonctionnement affecté correspond à la partie de l'excédent accumulé dont l'utilisation est réservée par la *Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais* (L.Q. 2000, chapitre 56), par des résolutions adoptées par le conseil municipal, le conseil d'agglomération et les conseils d'arrondissements. Il comprend également l'excédent des activités de fonctionnement des organismes contrôlés.

Réserves financières et fonds réservés

Les réserves financières et fonds réservés correspondent à la partie de l'excédent accumulé réservée à des fins particulières en vertu de dispositions législatives et contractuelles. Ces réserves et fonds réservés servent notamment à l'aménagement et à l'entretien d'unités de stationnement, à la fourniture des services de l'eau et de la voirie et à l'acquisition d'immobilisations.

13. EXCÉDENT ACCUMULÉ (suite)
(en milliers de dollars)

Déficit des activités d'immobilisations

Le déficit des activités d'immobilisations correspond au déficit du financement sur les coûts d'immobilisations.

Charges constatées à taxer ou à pourvoir

Les charges constatées à taxer ou à pourvoir correspondent au solde net des charges constatées à l'état consolidé des résultats qui feront l'objet de revenus futurs. À l'exception du solde lié à l'obligation initiale au 1er janvier 2007 relative aux avantages complémentaires de retraite et aux autres avantages sociaux futurs postérieurs à l'emploi, ce solde net sera viré par affectations à l'excédent des activités de fonctionnement non affecté selon les montants prévus au budget ou par des résolutions adoptées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Les charges constatées à taxer ou à pourvoir résultent des éléments suivants :

- l'application des mesures d'allègements liées aux avantages sociaux futurs (affectations sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2025);

- l'application des mesures d'allègements pour atténuer les impacts de la crise financière de 2008 sur les régimes de retraite à prestations déterminées (affectations sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2022);

- l'application des mesures d'allègements liées au passif environnemental (affectations, sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2042);

- l'application permise pendant la période allant de 2014 à 2017 des mesures d'allègements liées au changement de la méthode de remboursement de la taxe de vente du Québec (TVQ) (affectations sur une période maximale de 10 ans);

- le financement à long terme de certaines charges de fonctionnement liées essentiellement au refinancement, effectué en 2003 et 2005, d'actes notariés concernant certains régimes de retraite (affectations sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2045).

Investissement net dans les immobilisations

L'investissement net dans les immobilisations correspond à la valeur comptable nette des immobilisations réduite de la portion de la dette liée à ces immobilisations et augmentée des placements du fonds d'amortissement accumulés pour le remboursement de cette dette et des débiteurs à recouvrer de tiers pour ledit remboursement.

14. REVENUS DE TRANSFERTS
(en milliers de dollars)

	2017	2016
Transferts - activités de fonctionnement		
Gouvernement du Canada	5 354	5 238
Gouvernement du Québec	524 770	438 019
Communauté métropolitaine de Montréal	35 705	38 201
	565 829	481 458
Transferts - activités d'immobilisations		
Gouvernement du Canada		
Programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec	58 814	34 683
Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)	97 442	91 681
Gouvernement du Québec		
Programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec	46 799	34 683
Programme d'infrastructures Québec-Municipalités	500 696	355 417
Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)	204 662	117 099
Autres	22 457	33 785
	930 870	667 348
	1 496 699	1 148 806

15. REVENUS D'INTÉRÊTS
(en milliers de dollars)

	2017	2016
Fonds d'amortissement	82 667	80 035
Trésorerie, équivalents de trésorerie et autres	40 102	40 979
	122 769	121 014
Arriérés de taxes	15 315	12 691
	138 084	133 705

16. INSTRUMENTS FINANCIERS

Utilisation d'instruments dérivés

La Ville utilise des instruments financiers dérivés dans le but de réduire le risque des variations des flux de trésorerie associés aux variations des taux de change et des taux d'intérêt auquel l'expose sa dette à long terme. Elle n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins de transaction et de spéculation.

Positions de change et d'intérêt

Au 31 décembre 2017, en considérant l'utilisation des contrats de swaps de devises et de taux d'intérêt, la totalité des emprunts de la Ville sont libellés en dollars canadiens et portent intérêt à taux fixe.

Risque de crédit

Dans le cadre de l'utilisation d'instruments financiers dérivés, la Ville est sujette à des pertes sur créances découlant de défauts de paiement par des tiers. La Ville considère que ces tiers seront en mesure de satisfaire à leurs obligations.

Juste valeur

La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs autres que ceux à affecter au remboursement de la dette à long terme, des emprunts temporaires et des créditeurs, provisions et charges à payer se rapproche de leur valeur comptable en raison de l'échéance prochaine de ces instruments financiers.

Le tableau qui suit illustre la juste valeur et la valeur comptable des autres instruments financiers :

(en milliers de dollars)	2017		2016	
	Juste valeur	**Valeur comptable**	**Juste valeur**	**Valeur comptable**
Placements	3 143 527	3 074 119	3 552 916	3 474 407
Débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme	2 635 148	2 535 263	2 447 415	2 294 939
Dette à long terme	12 396 833	11 277 665	12 069 709	10 891 752

La juste valeur des placements correspond au montant auquel ils pourraient être échangés sur le marché entre parties indépendantes. La juste valeur de la dette à long terme et des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme est fondée essentiellement sur le calcul des flux monétaires actualisés en utilisant les taux de rendement ou le cours du marché en fin d'exercice d'instruments similaires ayant la même échéance. La juste valeur des swaps reflète le montant que la Ville encaisserait ou débourserait si ces contrats étaient terminés à cette date. Au 31 décembre 2017, la juste valeur des passifs financiers associés aux swaps se chiffre à 21,1 M$ (36,4 M$ en 2016). Ils sont compris dans les montants de la dette à long terme.

17. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

a) Obligations contractuelles

En vertu d'obligations contractuelles, qui concernent principalement des contrats de location de propriétés, de location de machinerie et de divers équipements, de service pour le déneigement et la collecte des ordures, la Ville s'est engagée à effectuer des versements pour un montant global de 1026,1 M$. Les montants qui seront versés au cours des prochains exercices sont estimés comme suit :

2018	2019	2020	2021	2022	2023-2050	Total
324,6 M$	241,5 M$	171,2 M$	77,5 M$	47,9 M$	163,4 M$	1 026,1 M$

Les engagements à l'égard des activités d'immobilisations se chiffrent à 2 589,4 M$, dont 576,3 M$ pour l'achat de voitures de métro.

b) Grand Prix de Formule 1 du Canada

Dans le cadre d'une entente permettant le maintien du Grand Prix de Formule 1 du Canada à Montréal, la Ville s'est engagée à verser une contribution annuelle de 18,2 M$ jusqu'en 2029 inclusivement. Cette contribution sera majorée de 2 % l'an. À cet égard, la contribution annuelle à recevoir par la Ville de ses partenaires est de 16,9 M$. Cette contribution à recevoir sera également majorée de 2 % l'an.

De plus, en vertu d'une convention de bail concernant la location du circuit Gilles-Villeneuve, la Ville s'est engagée à réaliser des travaux d'amélioration du circuit d'un montant maximal de 48,0 M$ avant le mois de mai 2019.

c) Réclamations et assurances

Les réclamations pendantes en justice contre la Ville s'élèvent à 2 100,7 M$ (499,1 M$ en 2016).

Elles comprennent notamment une action collective de 1 500,0 M$ intentée par le Regroupement des activistes pour l'inclusion au Québec (le RAPLIQ) et autorisée par la Cour supérieure le 26 mai 2017. Le RAPLIQ est un organisme qui a pour mission de promouvoir et de défendre les droits des personnes en situation de handicap. Selon lui, le réseau de transport collectif que gèrent la STM, l'Agence métropolitaine de transport (AMT) (et les entités qui lui ont succédé) et l'administration municipale serait inaccessible et violerait les droits et libertés des personnes ayant un handicap physique. À l'heure actuelle, la Ville n'est pas en mesure de déterminer l'issue de cette action collective.

Les avocats de la Ville considèrent que le règlement des autres réclamations n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière de la Ville.

L'administration municipale ne contracte aucune assurance contre les risques. Toutefois, elle a prévu à son budget établi à des fins fiscales une somme équivalente à environ 1 % de ses charges afin de couvrir le règlement de réclamations, le paiement des condamnations judiciaires et les charges non prévues au budget.

d) Environnement

La Ville, à titre de propriétaire de terrains contaminés, pourrait être tenue de poser certains gestes pour se conformer notamment à la *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives relativement à la protection et à la réhabilitation des terrains* (L.Q. 2002, chapitre 11). Entre autres, il pourrait s'agir de caractériser et, si requis, de réhabiliter un terrain après son utilisation ou lorsqu'elle en change l'utilisation.

18. ORGANISATION ET GOUVERNANCE DU TRANSPORT COLLECTIF DANS LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Depuis le 1er juin 2017, la STM est assujettie à la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal* (L.Q.2016, chapitre 8). Cette loi prévoit un nouveau partage des compétences pour favoriser la mobilité des personnes, notamment par l'abolition de l'AMT qui a été remplacée par deux organismes, soit l'ARTM qui est dédiée à la planification, au développement, à la tarification et au financement des services de transport collectif dans la grande région de Montréal et le Réseau de transport métropolitain (RTM) qui a pour mandat d'exploiter certains services de transport collectif dont la desserte par trains de banlieue.

Aux fins de l'application de la loi, la STM devra conclure une entente avec l'ARTM. Cette entente spécifiera, entre autres, l'offre de transport, les objectifs de performance et de qualité des services ainsi que la rémunération de la STM.

De plus, en vertu de cette loi, l'ARTM devra acquérir de la STM et de la Ville les équipements et infrastructures qui ont un caractère métropolitain. Les contrats de transfert des actifs devront préciser la date et les modalités de transfert des biens. Il est prévu que ces actifs seront acquis à leur valeur comptable nette, déduction faite de toute aide gouvernementale reçue. Inversement, les actifs auparavant désignés comme métropolitains, dont l'usage est exclusif aux usagers de la STM, seront transférés à cette dernière. Il est aussi prévu que la STM transférera à l'ARTM son système intégré de vente et perception des titres de transport ainsi que certains terminus. L'ARTM transférera à la STM des stationnements ainsi que des actifs associés à des voies réservés. Au 31 décembre 2017, aucun transfert d'actifs n'a été réalisé.

19. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

TABLEAU 1 – EXCÉDENT (DÉFICIT) CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE

	2017	
	Compétences de nature locale	
	Budget	**Réalisations (1)**
Revenus		
Taxes	3 295 353	3 294 737
Compensations tenant lieu de taxes	256 495	260 024
Quotes-parts		
Transferts	151 167	239 889
Services rendus	423 801	419 675
Imposition de droits	179 800	263 953
Amendes et pénalités	103 016	93 742
Intérêts	76 139	82 225
Autres revenus	34 870	60 421
	4 520 641	4 714 666
Charges de fonctionnement		
Administration générale	760 018	707 837
Sécurité publique	794 026	802 955
Transport	946 766	979 238
Hygiène du milieu	434 006	421 718
Santé et bien-être	125 134	118 696
Aménagement, urbanisme et développement	184 970	187 994
Loisirs et culture	529 491	578 635
Frais de financement	257 284	257 361
	4 031 695	4 054 434
Excédent avant financement et affectations	488 946	660 232
Financement		
Remboursement de la dette à long terme (3)	(298 262)	(297 554)
Affectations (note 13)		
Activités d'immobilisations	(1 260)	(21 837)
Excédent des activités de fonctionnement affecté	57 618	131 487
Réserves financières et fonds réservés	(208 203)	(210 713)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(28 708)	(32 137)
	(180 553)	(133 200)
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice	10 131	229 478

1 Les revenus de transferts, ainsi que les charges de fonctionnement équivalentes présentées à la fonction hygiène du milieu, sont réduits d'un montant de 46,4 M$ (95,0 M$ en 2016) correspondant à la quote-part spécifique de l'administration municipale à l'égard des travaux d'infrastructures de compétences d'agglomération admissibles au programme d'aide financière de la taxe sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec (TECQ) et au fonds chantiers Canada Québec (FCCQ).

2 Les éliminations sont liées aux opérations entre les organismes inclus dans le périmètre comptable et aux opérations intercompétences.

3 Le remboursement de la dette à long terme représente les remboursements d'emprunts et les versements au fonds d'amortissement relatifs aux emprunts servant à financer les coûts d'immobilisations et pour lesquels ces remboursements ne sont pas couverts par des tiers.

(en milliers de dollars)

2017						2016
Compétences d'agglomération		Éliminations (2)		Total		Total
Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
46 690	48 704	(20 310)	(21 289)	3 321 733	**3 322 152**	3 241 764
				256 495	**260 024**	252 329
2 704 817	2 700 965	(2 301 099)	(2 303 718)	403 718	**397 247**	404 753
340 521	325 940			491 688	**565 829**	481 458
700 083	757 615	(107 977)	(108 400)	1 015 907	**1 068 890**	991 940
1 969	1 929			181 769	**265 882**	222 776
92 190	79 072			195 206	**172 814**	163 733
80 323	77 756	(22 624)	(21 897)	133 838	**138 084**	133 705
124 722	111 028	(44 482)	(48 941)	115 110	**122 508**	101 095
4 091 315	4 103 009	(2 496 492)	(2 504 245)	6 115 464	**6 313 430**	5 993 553
350 999	334 791	(283 256)	(285 829)	827 761	**756 799**	747 383
983 491	1 087 347	(786 221)	(789 541)	991 296	**1 100 761**	1 047 377
1 779 990	1 757 099	(1 041 661)	(1 046 861)	1 685 095	**1 689 476**	1 758 663
212 178	211 044	(229 382)	(226 925)	416 802	**405 837**	437 586
36 649	25 857	(16 261)	(16 101)	145 522	**128 452**	122 308
57 081	63 958	(37 803)	(37 917)	204 248	**214 035**	211 765
151 093	174 292	(106 093)	(109 240)	574 491	**643 687**	587 611
271 301	254 064	(22 624)	(21 897)	505 961	**489 528**	482 793
3 842 782	3 908 452	(2 523 301)	(2 534 311)	5 351 176	**5 428 575**	5 395 486
248 533	194 557	26 809	30 066	764 288	**884 855**	598 067
(283 463)	(240 509)	(962)	(962)	(582 687)	**(539 025)**	(526 106)
(3 910)	(28 087)		(1 000)	(5 170)	**(50 924)**	(37 423)
3 075	11 835			60 693	**143 322**	68 455
(113 198)	(114 742)			(321 401)	**(325 455)**	(231 921)
148 555	90 943	(25 847)	(28 104)	94 000	**30 702**	269 169
34 522	(40 051)	(25 847)	(29 104)	(171 878)	**(202 355)**	68 280
(408)	(86 003)			9 723	**143 475**	140 241

TABLEAU 2 – DÉFICIT CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS D'IMMOBILISATIONS À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE

	2017	
	Compétences de nature locale	
	Budget	**Réalisations**
Revenus		
Quotes-parts		
Transferts	167 100	192 367
Contributions des promoteurs	2 900	1 583
Autres revenus		6 221
	170 000	200 171
Acquisition d'immobilisations		
Administration générale	104 700	64 768
Sécurité publique		992
Transport	492 900	450 603
Hygiène du milieu	163 300	171 420
Santé et bien-être	91 739	53 569
Aménagement, urbanisme et développement	111 300	50 975
Loisirs et culture	288 300	249 327
	1 252 239	1 041 654
Déficit avant financement et affectations	(1 082 239)	(841 483)
Financement		
Financement à long terme des activités d'immobilisations	868 479	553 327
Affectations (note 13)		
Activités de fonctionnement	1 260	21 837
Excédent des activités de fonctionnement affecté		24 116
Réserves financières et fonds réservés (3)	212 500	201 549
	213 760	247 502
Déficit des activités d'immobilisations à des fins fiscales de l'exercice		(40 654)

1 Les revenus comprennent des transferts de 46,4 M$ (95,0 M$ en 2016) correspondant à la quote-part spécifique de l'administration municipale à l'égard des travaux d'infrastructures de compétences d'agglomération admissibles au programme d'aide financière de la taxe sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec (TECQ) et au fonds chantiers Canada Québec (FCCQ).

2 Les éliminations sont liées aux opérations entre les organismes inclus dans le périmètre comptable.

3 L'affectation de 142,2 M$ (162,5 M$ en 2016) présentée dans les compétences d'agglomération inclut un montant de 7,6 M$ (24,6 M$ en 2016) provenant des compétences de nature locale.

(en milliers de dollars)

2017						2016
Compétences d'agglomération		**Éliminations (2)**		**Total**		**Total**
Budget	**Réalisations (1)**	**Budget**	**Réalisations**	**Budget**	**Réalisations**	**Réalisations**
26 809	30 066	(26 809)	(30 066)			
796 040	738 503			963 140	**930 870**	667 348
	(25)			2 900	**1 558**	250
	569				**6 790**	6 846
822 849	769 113	(26 809)	(30 066)	966 040	**939 218**	674 444
70 400	45 203			175 100	**109 971**	62 538
68 400	40 347			68 400	**41 339**	49 351
851 792	1 102 659			1 344 692	**1 553 262**	1 042 567
357 700	206 807			521 000	**378 227**	385 647
	151			91 739	**53 720**	38 632
20 100	1 761			131 400	**52 736**	43 344
97 275	84 489			385 575	**333 816**	228 563
1 465 667	1 481 417			2 717 906	**2 523 071**	1 850 642
(642 818)	(712 304)	(26 809)	(30 066)	(1 751 866)	**(1 583 853)**	(1 176 198)
464 368	230 533	26 809		1 359 656	**783 860**	670 041
3 910	28 087		1 000	5 170	**50 924**	37 423
					24 116	10 307
174 540	142 167			387 040	**343 716**	292 547
178 450	170 254		1 000	392 210	**418 756**	340 277
	(311 517)		(29 066)		**(381 237)**	(165 880)

TABLEAU 3 – EXCÉDENT ACCUMULÉ CONSOLIDÉ *(en milliers de dollars)*

	2017	2016
Excédent accumulé		
Excédent des activités de fonctionnement non affecté	**230 970**	196 384
Excédent des activités de fonctionnement affecté	**347 451**	404 068
Réserves financières et fonds réservés	**169 336**	189 529
Déficit des activités d'immobilisations	**(604 284)**	(223 046)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	**(1 249 893)**	(1 219 191)
Investissement net dans les immobilisations	**9 541 813**	8 211 939
	8 435 393	7 559 683
Ventilation des différents éléments		
Excédent des activités de fonctionnement affecté		
Affectation à l'exercice suivant		48 168
Excédent affecté - Arrondissements	**192 253**	190 490
Excédent affecté - Projets spécifiques	**24 542**	40 506
Excédent affecté - Autres fins	**130 656**	124 904
	347 451	404 068
Réserves financières et fonds réservés		
Réserves financières		
Eau	**58 434**	115 528
Voirie	**43 358**	47 384
Immobilisations	**40 279**	
	142 071	162 912
Fonds réservés		
Fonds de roulement	**10 826**	10 347
Soldes disponibles des règlements d'emprunts fermés	**8 592**	8 592
Unités de stationnement	**6 144**	5 310
Autres	**1 703**	2 368
	27 265	26 617
	169 336	189 529
Charges constatées à taxer ou à pourvoir		
Avantages sociaux futurs		
Régimes de retraite	**80 248**	108 402
Autres régimes	**(199 140)**	(199 140)
	(118 892)	(90 738)
Passif environnemental	**(38 400)**	(40 000)
Mesure transitoire relative à la TVQ	**(22 540)**	(22 500)
Financement à long terme des activités de fonctionnement	**(1 070 061)**	(1 065 953)
	(1 249 893)	(1 219 191)

TABLEAU 3 – EXCÉDENT ACCUMULÉ CONSOLIDÉ (suite) *(en milliers de dollars)*

	2017	2016
Investissement net dans les immobilisations		
Actif		
Placements - Fonds d'amortissement	**2 527 700**	2 590 478
Montants des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme	**2 414 540**	2 159 664
Immobilisations	**14 724 486**	13 149 778
	19 666 726	17 899 920
Passif		
Dette à long terme	**(11 277 665)**	(10 891 752)
Dette n'affectant pas l'investissement net dans les immobilisations	**1 152 752**	1 203 771
	(10 124 913)	(9 687 981)
	9 541 813	8 211 939

TABLEAU 4 – ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME CONSOLIDÉ *(en milliers de dollars)*

	2017	2016
Dette à long terme de l'administration municipale	**8 604 927**	8 338 522
Ajouter		
Activités de fonctionnement à financer à long terme	**134 308**	83 109
Activités d'immobilisations à financer à long terme	**109 170**	28 242
Autres		
Achat de terrains	**15 164**	17 659
Débiteurs gouvernement		14 538
Déduire		
Montant des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme	**1 212 315**	1 243 221
Montant accumulé pour le remboursement de la dette à long terme	**2 006 830**	1 927 505
Montant à recouvrer par l'entremise de redevances	**342 427**	334 870
Endettement net à long terme de l'administration municipale	**5 301 997**	4 976 474
Quote-part dans l'endettement total net à long terme des organismes contrôlés	**1 187 823**	949 104
Endettement net à long terme	**6 489 820**	5 925 578
Quote-part dans l'endettement total net à long terme du RTM	**193 580**	
Quote-part dans l'endettement total net à long terme de l'ARTM	**20 604**	
Quote-part dans l'endettement total net à long terme de la CMM	**10 758**	12 072
Endettement total net à long terme consolidé	**6 714 762**	5 937 650

Information financière de l'administration municipale

2017

Ventilation par compétence

Gestion de l'eau

Ventilation des charges mixtes

Information financière de l'administration municipale

2017

Ventilation par compétence

TABLEAU 5 – EXCÉDENT (DÉFICIT) NON CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE

	2017	
	Compétences de nature locale	
	Budget	**Réalisations (1)**
Revenus		
Taxes	3 295 353	3 294 737
Compensations tenant lieu de taxes	256 495	260 024
Quotes-parts		
Transferts	151 167	239 889
Services rendus	272 911	275 466
Imposition de droits	179 800	263 953
Amendes et pénalités	103 016	93 742
Intérêts	75 939	81 943
Autres revenus	19 505	36 147
	4 354 186	4 545 901
Charges de fonctionnement		
Administration générale	760 018	707 837
Sécurité publique	794 026	802 955
Transport	864 925	900 807
Hygiène du milieu	434 006	421 718
Santé et bien-être	71 401	68 788
Aménagement, urbanisme et développement	174 650	175 876
Loisirs et culture	529 245	578 458
Frais de financement	255 514	255 353
	3 883 785	3 911 792
Excédent avant financement et affectations	470 401	634 109
Financement		
Remboursement de la dette à long terme (3)	(291 108)	(290 394)
Affectations (note 13)		
Activités d'immobilisations		(6 672)
Excédent des activités de fonctionnement affecté	57 618	131 487
Réserves financières et fonds réservés	(208 203)	(210 713)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(28 708)	(32 137)
	(179 293)	(118 035)
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice		225 680

1 Les revenus de transferts, ainsi que les charges de fonctionnement équivalentes présentées à la fonction hygiène du milieu, sont réduits d'un montant de 46,4 M$ (95,0 M$ en 2016) correspondant à la quote-part spécifique de l'administration municipale à l'égard des travaux d'infrastructures de compétences d'agglomération admissibles au programme d'aide financière de la taxe sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec (TECQ) et au fonds chantiers Canada Québec (FCCQ).

2 Les éliminations sont liées aux opérations intercompétences.

3 Le remboursement de la dette à long terme représente les remboursements d'emprunts et les versements au fonds d'amortissement relatifs aux emprunts servant à financer les coûts d'immobilisations et pour lesquels ces remboursements ne sont pas couverts par des tiers.

(en milliers de dollars)

2017						2016
Compétences d'agglomération		Éliminations (2)		Total		Total
Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
46 690	48 704			3 342 043	**3 343 441**	3 262 399
				256 495	**260 024**	252 329
2 249 175	2 245 365	(1 845 499)	(1 848 118)	403 676	**397 247**	404 753
94 110	110 813			245 277	**350 702**	244 535
60 338	56 069	(14 172)	(17 141)	319 077	**314 394**	314 038
1 969	1 929			181 769	**265 882**	222 776
92 190	79 072			195 206	**172 814**	163 733
62 253	62 627			138 192	**144 570**	138 050
2 375	6 984			21 880	**43 131**	19 370
2 609 100	2 611 563	(1 859 671)	(1 865 259)	5 103 615	**5 292 205**	5 021 983
350 999	334 791	(274 184)	(276 328)	836 833	**766 300**	756 411
983 491	1 087 347	(786 221)	(789 541)	991 296	**1 100 761**	1 047 377
565 690	569 841	(458 390)	(460 474)	972 225	**1 010 174**	907 573
212 178	211 044	(228 558)	(226 102)	417 626	**406 660**	438 417
36 649	25 857	(4 714)	(4 732)	103 336	**89 913**	89 341
57 081	63 958	(30 432)	(30 596)	201 299	**209 238**	210 201
96 042	114 383	(77 172)	(77 486)	548 115	**615 355**	559 868
140 829	134 436			396 343	**389 789**	382 947
2 442 959	2 541 657	(1 859 671)	(1 865 259)	4 467 073	**4 588 190**	4 392 135
166 141	69 906			636 542	**704 015**	629 848
(173 790)	(173 459)			(464 898)	**(463 853)**	(449 312)
	(2 815)				**(9 487)**	(8 624)
2 550	10 508			60 168	**141 995**	68 455
(113 198)	(113 415)			(321 401)	**(324 128)**	(231 921)
118 297	123 105			89 589	**90 968**	130 674
7 649	17 383			(171 644)	**(100 652)**	(41 416)
	(86 170)				**139 510**	139 120

TABLEAU 6 – DÉFICIT NON CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS D'IMMOBILISATIONS À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE

	2017	
	Compétences de nature locale	
	Budget	**Réalisations**
Revenus		
Transferts	167 100	192 367
Contributions des promoteurs	2 900	1 583
Autres revenus		6 221
	170 000	200 171
Acquisition d'immobilisations		
Administration générale	104 700	64 768
Sécurité publique		992
Transport	491 900	449 626
Hygiène du milieu	163 300	171 420
Santé et bien-être		48
Aménagement, urbanisme et développement	111 300	50 951
Loisirs et culture	288 300	249 327
	1 159 500	987 132
Déficit avant financement et affectations	(989 500)	(786 961)
Financement		
Financement à long terme des activités d'immobilisations	777 000	553 327
Affectations (note 13)		
Activités de fonctionnement		6 672
Excédent des activités de fonctionnement affecté		24 116
Réserves financières et fonds réservés (2)	212 500	201 549
	212 500	232 337
Déficit des activités d'immobilisations à des fins fiscales de l'exercice		(1 297)

1 Les revenus comprennent des transferts de 46,4 M$ (95,0 M$ en 2016) correspondant à la quote-part spécifique de l'administration municipale à l'égard des travaux d'infrastructures de compétences d'agglomération admissibles au programme d'aide financière de la taxe sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec (TECQ) et au fonds chantiers Canada Québec (FCCQ).

2 L'affectation de 142,2 M$ (162,5 M$ en 2016) présentée dans les compétences d'agglomération inclut un montant de 7,6 M$ (24,6 M$ en 2016) provenant des compétences de nature locale.

(en milliers de dollars)

2017				2016
Compétences d'agglomération		Total		Total
Budget	Réalisations (1)	Budget	Réalisations	Réalisations
213 600	75 988	380 700	**268 355**	237 072
	(25)	2 900	**1 558**	250
	569		**6 790**	6 846
213 600	76 532	383 600	**276 703**	244 168
70 400	45 203	175 100	**109 971**	62 538
68 400	40 347	68 400	**41 339**	49 351
57 400	49 041	549 300	**498 667**	394 505
357 700	206 807	521 000	**378 227**	385 647
	151		**199**	29
20 100	1 761	131 400	**52 712**	43 187
97 200	84 474	385 500	**333 801**	228 563
671 200	427 784	1 830 700	**1 414 916**	1 163 820
(457 600)	(351 252)	(1 447 100)	**(1 138 213)**	(919 652)
288 700	126 639	1 065 700	**679 966**	559 210
	2 815		**9 487**	8 624
			24 116	10 307
168 900	142 167	381 400	**343 716**	292 547
168 900	144 982	381 400	**377 319**	311 478
	(79 631)		**(80 928)**	(48 964)

TABLEAU 7 – EXCÉDENT ACCUMULÉ NON CONSOLIDÉ PAR COMPÉTENCE

	2017		
	de nature locale	d'agglomération	Total
Excédent accumulé			
Excédent des activités de fonctionnement non affecté	317 448	(81 874)	**235 574**
Excédent des activités de fonctionnement affecté	264 872	7 507	**272 379**
Réserves financières et fonds réservés	88 155	66 797	**154 952**
Déficit des activités d'immobilisations	(17 818)	(91 352)	**(109 170)**
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(1 231 626)	30 402	**(1 201 224)**
Investissement net dans les immobilisations			**5 510 426**
			4 862 937
Ventilation des différents éléments			
Excédent des activités de fonctionnement affecté			
Affectation à l'exercice suivant			
Excédent affecté - Arrondissements	192 253		**192 253**
Excédent affecté - Projets spécifiques	17 098	7 444	**24 542**
Excédent affecté - Autres fins	55 521	63	**55 584**
	264 872	7 507	**272 379**
Réserves financières et fonds réservés			
Réserves financières			
Eau	27 041	31 393	**58 434**
Voirie	38 870	4 488	**43 358**
Immobilisations	10 069	30 210	**40 279**
	75 980	66 091	**142 071**
Fonds réservés			
Fonds de roulement	3 826		**3 826**
Soldes disponibles des règlements d'emprunts fermés	1 829	706	**2 535**
Unités de stationnement	6 144		**6 144**
Autres	376		**376**
	12 175	706	**12 881**
	88 155	66 797	**154 952**
Charges constatées à taxer ou à pourvoir			
Avantages sociaux futurs			
Régimes de retraite	(43 833)	147 265	**103 432**
Autres régimes	(96 320)	(9 914)	**(106 234)**
	(140 153)	137 351	**(2 802)**
Passif environnemental	(38 400)		**(38 400)**
Mesure transitoire relative à la TVQ	(5 000)	(17 540)	**(22 540)**
Financement à long terme des activités de fonctionnement	(1 048 073)	(89 409)	**(1 137 482)**
	(1 231 626)	30 402	**(1 201 224)**

(en milliers de dollars)

	2016		
	de nature locale	**d'agglomération**	**Total**
Excédent accumulé			
Excédent des activités de fonctionnement non affecté	196 970	4 465	201 435
Excédent des activités de fonctionnement affecté	313 340	17 847	331 187
Réserves financières et fonds réservés	88 503	87 969	176 472
Déficit des activités d'immobilisations	(16 521)	(11 721)	(28 242)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(1 263 763)	153 507	(1 110 256)
Investissement net dans les immobilisations			4 988 273
			4 558 869
Ventilation des différents éléments			
Excédent des activités de fonctionnement affecté			
Affectation à l'exercice suivant	45 618	2 550	48 168
Excédent affecté - Arrondissements	190 490		190 490
Excédent affecté - Projets spécifiques	25 272	15 234	40 506
Excédent affecté - Autres fins	51 960	63	52 023
	313 340	17 847	331 187
Réserves financières et fonds réservés			
Réserves financières			
Eau	33 063	82 465	115 528
Voirie	42 586	4 798	47 384
Immobilisations			
	75 649	87 263	162 912
Fonds réservés			
Fonds de roulement	3 347		3 347
Soldes disponibles des règlements d'emprunts fermés	1 829	706	2 535
Unités de stationnement	5 310		5 310
Autres	2 368		2 368
	12 854	706	13 560
	88 503	87 969	176 472
Charges constatées à taxer ou à pourvoir			
Avantages sociaux futurs			
Régimes de retraite	(79 507)	232 745	153 238
Autres régimes	(96 320)	(9 914)	(106 234)
	(175 827)	222 831	47 004
Passif environnemental	(40 000)		(40 000)
Mesure transitoire relative à la TVQ	(9 900)	(12 600)	(22 500)
Financement à long terme des activités de fonctionnement	(1 038 036)	(56 724)	(1 094 760)
	(1 263 763)	153 507	(1 110 256)

TABLEAU 8 – CHARGES PAR OBJET NON CONSOLIDÉES À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE

	2017	
	Compétences de nature locale	
	Budget	**Réalisations**
Rémunération		
Élus	10 721	10 511
Employés	825 291	848 749
Cotisations de l'employeur		
Élus	4 313	4 735
Employés	294 479	298 242
Transport et communication	28 278	31 742
Services professionnels, techniques et autres		
Honoraires professionnels	48 612	49 863
Achats de services techniques	242 506	239 381
Autres	3 820	3 672
Location, entretien et réparation		
Location	81 527	72 542
Entretien et réparation	73 833	56 738
Biens durables		
Travaux de construction	4 382	11 821
Autres biens durables	1 592	3 922
Biens non durables		
Fourniture de services publics	45 279	45 167
Autres biens non durables	116 658	112 344
Frais de financement		
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge de :		
La municipalité	215 734	212 430
Gouvernement du Québec et ses entreprises	14 815	18 341
Autres tiers	23 655	23 466
Autres frais de financement	1 310	1 116
Contributions à des organismes		
Organismes municipaux		
Quotes-parts - Agglomération de Montréal	1 845 499	1 848 119
Quotes-parts - Société de transport de Montréal		
Quotes-parts - Communauté métropolitaine de Montréal	26 957	27 191
Quotes-parts - Autorité régionale de transport métropolitain		
Autres	12 750	13 438
Organismes gouvernementaux		
Agence métropolitaine de transport		
Autres		275
Autres organismes	94 930	140 660
Autres objets		
Créances douteuses ou irrécouvrables	9 227	21 023
Autres	(142 383)	(183 696)
	3 883 785	3 911 792

[1] Les éliminations sont liées aux opérations intercompétences.

(en milliers de dollars)

2017						2016
Compétences d'agglomération		Éliminations (1)		Total		Total
Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
				10 721	**10 511**	10 054
871 262	923 146			1 696 553	**1 771 895**	1 679 912
170				4 483	**4 735**	4 175
293 057	326 976			587 536	**625 218**	673 550
7 142	7 496			35 420	**39 238**	42 047
17 415	13 160			66 027	**63 023**	47 880
83 571	79 145	(419)	(2 265)	325 658	**316 261**	269 072
1 005	1 194			4 825	**4 866**	4 124
34 824	32 890	(13 406)	(13 394)	102 945	**92 038**	87 736
18 238	14 754	(187)	(1 183)	91 884	**70 309**	70 412
8 314	5 729			12 696	**17 550**	18 940
54	298	(54)	(298)	1 592	**3 922**	955
41 437	37 469			86 716	**82 636**	83 368
49 174	45 648			165 832	**157 992**	151 472
92 653	85 263			308 387	**297 693**	290 483
25 447	27 553			40 262	**45 894**	51 062
22 625	21 610			46 280	**45 076**	40 173
104	10			1 414	**1 126**	1 229
		(1 845 499)	(1 848 119)			
482 300	484 666			482 300	**484 666**	445 383
11 820	11 922			38 777	**39 113**	37 874
	37 536				**37 536**	
31 366	32 212	(106)		44 010	**45 650**	42 692
64 300	26 020			64 300	**26 020**	58 707
15 506	30 308			15 506	**30 583**	14 883
30 822	49 818			125 752	**190 478**	170 118
10 830	17 991			20 057	**39 014**	1 813
229 523	228 843			87 140	**45 147**	94 021
2 442 959	2 541 657	(1 859 671)	(1 865 259)	4 467 073	**4 588 190**	4 392 135

Information financière de l'administration municipale

2017

Gestion de l'eau

TABLEAU 9 – DÉFICIT NON CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES LIÉ À LA GESTION DE L'EAU PAR COMPÉTENCE

	2017	
	Compétences de nature locale	
	Budget	Réalisations
Revenus		
Quotes-parts - service de l'eau		
Quotes-parts - alimentation en eau potable		
Quotes-parts - financement des investissements TECQ		
Quotes-parts - financement des investissements FCCQ		
Quotes-parts - tarifaire		
Tarification des eaux usées et vente d'eau potable à Charlemagne		
Taxe relative à l'eau	300 961	301 140
Tarification forfaitaire et au compteur	24 301	24 545
Revenus pour activités déléguées d'agglomération	400	365
Autres tarifications	1 165	1 064
Transferts		48
	326 827	327 162
Charges		
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	179 214	175 564
Fonctionnement	117 663	114 644
	296 877	290 208
Excédent avant financement et affectations	29 950	36 954
Financement		
Remboursement de la dette à long terme (1)	(26 464)	(28 573)
Affectations (note 13)		
Excédent de fonctionnement affecté		370
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(360)	(481)
Réserve financière de l'eau	(3 126)	(8 270)
	(3 486)	(8 381)
Déficit des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice		

1 Le remboursement de la dette à long terme représente les remboursements d'emprunts et les versements au fonds d'amortissement relatifs aux emprunts servant à financer les coûts d'immobilisations et pour lesquels ces remboursements ne sont pas couverts par des tiers. Aux fins de ce tableau, le remboursement inclut les frais de financement.

2 Les opérations intercompétences sont éliminées.

(en milliers de dollars)

2017						2016
Compétences d'agglomération		**Éliminations (2)**		**Total**		**Total**
Budget	**Réalisations**	**Budget**	**Réalisations**	**Budget**	**Réalisations**	**Réalisations**
118 529	118 529	(97 031)	(97 401)	21 498	**21 128**	29 278
90 431	84 701	(79 288)	(73 646)	11 143	**11 055**	7 079
3 445	3 445			3 445	**3 445**	4 447
1 158	1 158			1 158	**1 158**	553
3 013	4 933	(2 895)	(4 517)	118	**416**	280
4 185	4 582			4 185	**4 582**	4 345
				300 961	**301 140**	310 468
				24 301	**24 545**	24 056
		(400)	(365)			
1 324	962			2 489	**2 026**	1 781
	836				**884**	4 424
222 085	219 146	(179 614)	(175 929)	369 298	**370 379**	386 711
		(179 214)	(175 564)			
170 510	171 261	(400)	(365)	287 773	**285 540**	277 132
170 510	171 261	(179 614)	(175 929)	287 773	**285 540**	277 132
51 575	47 885			81 525	**84 839**	109 579
(41 077)	(42 280)			(67 541)	**(70 853)**	(68 669)
					370	
				(360)	**(481)**	(465)
(10 498)	(10 498)			(13 624)	**(18 768)**	(40 445)
(10 498)	(10 498)			(13 984)	**(18 879)**	(40 910)
	(4 893)				**(4 893)**	

TABLEAU 10 – DÉFICIT NON CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS D'IMMOBILISATIONS À DES FINS FISCALES LIÉ À LA GESTION DE L'EAU PAR COMPÉTENCE

	2017	
	Compétences de nature locale	
	Budget	**Réalisations**
Revenus		
Quotes-parts - Villes liées		
Transferts	118 716	153 819
Autres revenus		1 199
	118 716	155 018
Acquisition d'immobilisations		
Production de l'eau potable		
Épuration des eaux usées		
Réseau secondaire d'acqueduc et d'égout	155 605	145 699
Immeubles		22 622
	155 605	168 321
Déficit avant financement et affectations	(36 889)	(13 303)
Financement		
Financement à long terme des activités d'immobilisations	33 789	
Affectations (note 13)		
Réserve financière de l'eau (1)	3 100	7 132
	3 100	7 132
Déficit des activités d'immobilisations à des fins fiscales de l'exercice		(6 171)

[1] L'affectation de 69,9 M$ (84,3 M$ en 2016) présentée dans les compétences d'agglomération inclut un montant de 7,6 M$ (24,6 M$ en 2016) provenant des compétences de nature locale.

(en milliers de dollars)

2017				2016
Compétences d'agglomération		Total		
Budget	**Réalisations**	**Budget**	**Réalisations**	**Réalisations**
				500
180 546	67 170	299 262	**220 989**	184 231
	149		**1 348**	465
180 546	67 319	299 262	**222 337**	185 196
156 992	133 292	156 992	**133 292**	164 174
157 397	39 571	157 397	**39 571**	45 075
13 767	17 911	169 372	**163 610**	140 453
	6 166		**28 788**	23 637
328 156	196 940	483 761	**365 261**	373 339
(147 610)	(129 621)	(184 499)	**(142 924)**	(188 143)
81 398		115 187		50 215
66 212	69 942	69 312	**77 074**	96 375
66 212	69 942	69 312	**77 074**	96 375
	(59 679)		**(65 850)**	(41 553)

Information financière de l'administration municipale

2017

Ventilation des charges mixtes

Vérificateur général
de la Ville de Montréal

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À Madame la Mairesse,
Au président et aux membres du comité exécutif,
Aux membres du conseil de la Ville de Montréal,
Aux membres du conseil d'agglomération de Montréal

J'ai effectué l'audit du tableau ci-joint de la ventilation des charges mixtes de la Ville de Montréal entre les compétences de nature locale et les compétences d'agglomération (ci-après le « tableau de la ventilation des charges mixtes ») pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017. Ce tableau de la ventilation des charges mixtes a été établi par la direction sur la base du règlement RCG06-054 adopté par le conseil d'agglomération le 13 décembre 2006 et de ses modifications subséquentes (ci-après les « exigences réglementaires »).

Responsabilité de la direction pour le tableau de la ventilation des charges mixtes

La direction est responsable de la préparation du tableau de la ventilation des charges mixtes conformément aux exigences réglementaires, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un tableau de la ventilation des charges mixtes exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le tableau de la ventilation des charges mixtes, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que le tableau de la ventilation des charges mixtes ne comporte pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans le tableau de la ventilation des charges mixtes. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que le tableau de la ventilation des charges mixtes comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation du tableau de la ventilation des charges mixtes afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble du tableau de la ventilation des charges mixtes.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Vérificateur général
de la Ville de Montréal

Opinion

À mon avis, le tableau de la ventilation des charges mixtes de la Ville de Montréal entre les compétences de nature locale et les compétences d'agglomération pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 a été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux exigences réglementaires.

La vérificatrice générale de la Ville de Montréal,

Michèle Galipeau, CPA auditrice, CA
Montréal
Le 13 avril 2018

TABLEAU DE LA VENTILATION DES CHARGES MIXTES PAR COMPÉTENCE

	2017	
	Compétences de nature locale	
	Budget	**Réalisations**
Charges		
Administration générale	134 183	121 892
Transport	30 027	33 895
Hygiène du milieu	15 534	16 449
Santé et bien-être	1 773	2 171
Aménagement, urbanisme et développement	16 906	14 875
Loisirs et culture	19 967	19 905
Total des charges	218 390	209 187

[1] Les opérations intercompétences sont éliminées.

(en milliers de dollars)

2017						2016
Compétences d'agglomération		Éliminations (1)		Total		
Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
154 059	166 194	(352)	(358)	287 890	**287 728**	318 570
1 412	2 390	(1)	(8)	31 438	**36 277**	12 436
6 234	7 655		(1)	21 768	**24 103**	16 524
1 671	1 707			3 444	**3 878**	3 981
8 286	7 624		(1)	25 192	**22 498**	25 914
4 772	5 339		(2)	24 739	**25 242**	11 986
176 434	190 909	(353)	(370)	394 471	**399 726**	389 411

1. CHARGES MIXTES

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), complétée par le *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (décret 1229-2005) et les décrets l'ayant modifié par la suite, énumère et circonscrit les compétences d'agglomération. En vertu de cette loi, les charges engagées par la Ville de Montréal dans l'accomplissement, par l'administration municipale, d'un acte qui relève de l'exercice, à la fois, d'une compétence d'agglomération et d'une autre compétence, sont des charges mixtes assujetties à un règlement du conseil d'agglomération qui établit tout critère permettant de déterminer quelle partie d'une charge mixte constitue une charge faite dans l'exercice des compétences d'agglomération.

L'expression « administration municipale » réfère à la Ville de Montréal excluant les organismes qu'elle contrôle.

2. VENTILATION DES CHARGES MIXTES

Les charges mixtes de l'administration municipale sont ventilées entre les compétences de nature locale et les compétences d'agglomération selon les critères et la méthode de calcul définis dans le règlement RCG06-054, adopté par le conseil d'agglomération le 31 décembre 2006, et ses modifications subséquentes.

Ainsi, la partie d'une charge mixte liée aux activités de transport, hygiène du milieu, santé et bien-être, aménagement, urbanisme et développement ainsi que loisirs et culture, qui constitue une charge faite dans l'exercice des compétences d'agglomération, est déterminée en fonction de données quantitatives factuelles ou de l'évaluation quantitative des ressources humaines ou financières qui y sont consacrées.

De plus, la partie d'une charge mixte qui en est une d'administration générale réalisée par l'une ou l'autre des unités de soutien dans l'exercice de compétences d'agglomération est déterminée en fonction d'un taux des charges d'administration à appliquer aux charges d'agglomération, à l'exclusion des charges du service de la dette, des charges de contribution, des charges contingentes et des charges mixtes d'administration générale. Le taux des charges d'administration est calculé annuellement en fonction des critères définis au règlement mentionné ci-dessus. Le taux applicable en 2017 est de 10,07 %.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les charges présentées dans le tableau de la ventilation des charges mixtes de l'administration municipale sont extraites des états financiers consolidés de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, lesquels sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. La note 2 des états financiers consolidés décrit les méthodes comptables appliquées.

De par leur nature, les charges mixtes de l'administration municipale n'incluent aucun élément de conciliation à des fins fiscales.

Publié par la Ville de Montréal
Service des finances

630, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H3B 1S6
Canada

ville.montreal.qc.ca/finances

Dépôt légal
2e trimestre 2018
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

978-2-7647-1597-0
Rapport financier annuel
Imprimé, Français

978-2-7647-1599-4
Rapport financier annuel
PDF, Français

978-2-7647-1598-7
Annual Financial Report
Imprimé, Anglais

978-2-7647-1600-7
Annual Financial Report
PDF, Anglais

Design graphique :
Ville de Montréal,
Service des communications
19876 (03-18)

Imprimé au Canada

Ce document est imprimé
sur du papier recyclé.

ville.montreal.qc.ca/finances

Ville de Montréal, Service des communications (03-18) 19876

Rapport financier 2017 consolidé

Exercice terminé le 31 décembre

Nom : Montréal

Code géographique : 66023

Type d'organisme municipal : Municipalité locale avec agglomération

Affaires municipales
et Occupation
du territoire
Québec

Attestation du trésorier ou du secrétaire-trésorier sur le rapport financier consolidé S3-G

Section I - États financiers consolidés

Table des matières S5-G

États financiers consolidés audités S6-G - S25-G

Renseignements financiers consolidés non audités S26-G - S28-G

Section II - Autres renseignements financiers non audités

Table des matières S30-G

Section III - Données prévisionnelles non auditées pour l'exercice 2018

Table des matières S54-G

Données prévisionnelles non auditées S55-G - S65-G

Membres du conseil et fonctionnaires S66-G

Autres renseignements sur l'organisme municipal S67-G

Attestation de transmission et de consentement à la diffusion S68-G

ATTESTATION DU TRÉSORIER OU DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER SUR LE RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ

Aux membres du conseil,

Je soussigné(e), Courchesne, Yves, atteste la véracité du rapport financier consolidé

de Montréal (Nom de l'organisme) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017

et que les données prévisionnelles de l'exercice 2018 présentées dans la section III du rapport financier sont conformes

au budget de Montréal (Nom de l'organisme) pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018,

adopté conformément à la loi qui régit l'organisme.

La partie du budget relative aux compétences d'agglomération a été adoptée par le conseil d'agglomération le 2018 (année) 01 (mois) 25 (jour).

La partie du budget relative aux autres compétences de nature locale a été adoptée par le conseil ordinaire de la municipalité centrale le 2018 (année) 01 (mois) 24 (jour).

Signature  Date 2018-04-16

Section I - États financiers consolidés

TABLE DES MATIÈRES

		G=Global PAGE
Section I		
États financiers consolidés audités		
Rapport de l'auditeur indépendant	S6-G	6
Rapport du vérificateur général	S6.1-G	6.1
Rapport de l'auditeur indépendant ou du vérificateur général sur la ventilation des dépenses mixtes	S6.2-G	6.2
État consolidé des résultats	S7-G	7
État consolidé de la situation financière	S8-G	8
État consolidé de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette)	S9-G	9
État consolidé des gains et pertes de réévaluation	S9-G	9
État consolidé des flux de trésorerie	S10-G	10
Notes complémentaires aux états financiers consolidés	S11-G	11
Renseignements complémentaires consolidés		
Informations sectorielles consolidées		
Résultats détaillés par organismes	S12-G	12
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales par organismes	S13-G	13
Excédent (déficit) d'investissement à des fins fiscales par organismes	S14-G	14
Situation financière par organismes	S15-G	15
Charges par objets	S19-G	16
Excédent (déficit) accumulé	S23-G	17
Avantages sociaux futurs	S24-G	18
Endettement total net à long terme	S25-G	19
Renseignements financiers consolidés non audités		
Analyse des revenus consolidés	S27-G	21
Analyse des charges consolidées	S28-G	22
COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION NON CONSOLIDÉES		39
COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE NON CONSOLIDÉES		69

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
La Tour Deloitte
1190, avenue des
Canadiens-de-Montréal
Bureau 500
Montréal (Québec) H3B 0M7
Canada

Tél. : 514-393-7115
Téléc. : 514-390-4111
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

À Madame la Mairesse,
au président et aux membres du comité exécutif,
aux membres du conseil de la Ville de Montréal,
aux membres du conseil d'agglomération de Montréal

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Ville de Montréal, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2017, et les états consolidés des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Montréal au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Observations

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur le fait que la Ville de Montréal inclut dans ses états financiers consolidés certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations, établies conformément au modèle prescrit par le MAMOT et présentées aux pages 13, 14, 15, 17-1, 17-2, 17-3 et 19, portent sur l'établissement de l'excédent de l'exercice et la ventilation de l'excédent accumulé à des fins fiscales ainsi que sur l'endettement total net à long terme.

Cependant, sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons également l'attention sur le fait que la présentation d'éléments de certaines rubriques de l'excédent accumulé diffère de ce qui est prescrit par le MAMOT.

Autre point

Nous avons également émis un rapport de l'auditeur indépendant comportant une opinion non modifiée signé en date du 13 avril 2018 relativement aux états financiers consolidés de la Ville de Montréal, à être déposés au greffe de la Ville de Montréal, le 18 avril 2018.

Deloitte S.E.N.C.R.L./S.R.L.[1]

Le 16 avril 2018

_____

[1] CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique nº A116207

Vérificateur général
de la Ville de Montréal

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À Madame la Mairesse,
Au président et aux membres du comité exécutif,
Aux membres du conseil de la Ville de Montréal,
Aux membres du conseil d'agglomération de Montréal

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Ville de Montréal, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2017, et les états consolidés des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Vérificateur général
de la Ville de Montréal

Opinion

À mon avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Montréal au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Observations

Sans pour autant modifier mon opinion, j'attire l'attention sur le fait que la Ville de Montréal inclut dans ses états financiers consolidés certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations, établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (« MAMOT ») et présentées aux pages 13, 14, 15, 17-1, 17-2, 17-3 et 19, portent sur l'établissement de l'excédent de l'exercice et la ventilation de l'excédent accumulé à des fins fiscales ainsi que sur l'endettement total net à long terme.

Cependant, sans pour autant modifier mon opinion, j'attire également l'attention sur le fait que la présentation d'éléments de certaines rubriques de l'excédent accumulé diffère de ce qui est prescrit par le MAMOT.

Autre point

J'ai émis également un rapport de l'auditeur indépendant comportant une opinion non modifiée signé en date du 13 avril 2018 relativement aux états financiers consolidés de la Ville de Montréal à être déposés au greffe de la Ville de Montréal, le 18 avril 2018.

La vérificatrice générale de la Ville de Montréal,

Michèle Galipeau, CPA auditrice, CA

Michèle Galipeau, CPA auditrice, CA
Montréal
Le 16 avril 2018

Vérificateur général
de la Ville de Montréal

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À Madame la Mairesse,
Au président et aux membres du comité exécutif,
Aux membres du conseil de la Ville de Montréal,
Aux membres du conseil d'agglomération de Montréal

J'ai effectué l'audit du tableau ci-joint de la ventilation des charges mixtes de la Ville de Montréal entre les compétences de nature locale et les compétences d'agglomération (ci-après le « tableau de la ventilation des charges mixtes ») pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017. Ce tableau de la ventilation des charges mixtes a été établi par la direction sur la base du règlement RCG06-054 adopté par le conseil d'agglomération le 13 décembre 2006 et de ses modifications subséquentes (ci-après les « exigences réglementaires »).

Responsabilité de la direction pour le tableau de la ventilation des charges mixtes

La direction est responsable de la préparation du tableau de la ventilation des charges mixtes conformément aux exigences réglementaires, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un tableau de la ventilation des charges mixtes exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le tableau de la ventilation des charges mixtes, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que le tableau de la ventilation des charges mixtes ne comporte pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans le tableau de la ventilation des charges mixtes. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que le tableau de la ventilation des charges mixtes comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation du tableau de la ventilation des charges mixtes afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble du tableau de la ventilation des charges mixtes.

Vérificateur général
de la Ville de Montréal

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, le tableau de la ventilation des charges mixtes de la Ville de Montréal entre les compétences de nature locale et les compétences d'agglomération pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 a été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux exigences réglementaires.

Autre point

J'ai émis également un rapport de l'auditeur indépendant comportant une opinion non modifiée signée en date du 13 avril 2018 relativement au tableau de la ventilation des charges mixtes de la Ville de Montréal entre les compétences de nature locale et les compétences d'agglomération incluses dans les états financiers consolidés à être déposés au greffe de la Ville de Montréal, le 18 avril 2018.

La vérificatrice générale de la Ville de Montréal,

Michèle Galipeau, CPA auditrice, CA

Michèle Galipeau, CPA auditrice, CA
Montréal
Le 16 avril 2018

S6.2-G

Information financière de l'administration municipale

Exercice terminé le 31 décembre 2017

TABLEAU DE LA VENTILATION DES CHARGES MIXTES PAR COMPÉTENCE *(en milliers de dollars)*

	2017				2017				2016
	Compétences de nature locale		Compétences d'agglomération		Éliminations (1)		Total		
	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
Charges									
Administration générale	134 183	121 892	154 059	166 194	(352)	(358)	287 890	**287 728**	318 570
Transport	30 027	33 895	1 412	2 390	(1)	(8)	31 438	**36 277**	12 436
Hygiène du milieu	15 534	16 449	6 234	7 655		(1)	21 768	**24 103**	16 524
Santé et bien-être	1 773	2 171	1 671	1 707			3 444	**3 878**	3 981
Aménagement, urbanisme et développemer	16 906	14 875	8 286	7 624		(1)	25 192	**22 498**	25 914
Loisirs et culture	19 967	19 905	4 772	5 339		(2)	24 739	**25 242**	11 986
Total des charges	218 390	209 187	176 434	190 909	(353)	(370)	394 471	**399 726**	389 411

(1) Les opérations intercompétences sont éliminées.

6.2 (3)

VENTILATION DES CHARGES MIXTES – NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 DÉCEMBRE 2017

1. CHARGES MIXTES

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), complétée par le *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (décret 1229-2005) et les décrets l'ayant modifié par la suite, énumère et circonscrit les compétences d'agglomération. En vertu de cette loi, les charges engagées par la Ville de Montréal dans l'accomplissement, par l'administration municipale, d'un acte qui relève de l'exercice, à la fois, d'une compétence d'agglomération et d'une autre compétence, sont des charges mixtes assujetties à un règlement du conseil d'agglomération qui établit tout critère permettant de déterminer quelle partie d'une charge mixte constitue une charge faite dans l'exercice des compétences d'agglomération.

L'expression « administration municipale » réfère à la Ville de Montréal excluant les organismes qu'elle contrôle.

2. VENTILATION DES CHARGES MIXTES

Les charges mixtes de l'administration municipale sont ventilées entre les compétences de nature locale et les compétences d'agglomération selon les critères et la méthode de calcul définis dans le règlement RCG06-054, adopté par le conseil d'agglomération le 31 décembre 2006, et ses modifications subséquentes.

Ainsi, la partie d'une charge mixte liée aux activités de transport, hygiène du milieu, santé et bien-être, aménagement, urbanisme et développement ainsi que loisirs et culture, qui constitue une charge faite dans l'exercice des compétences d'agglomération, est déterminée en fonction de données quantitatives factuelles ou de l'évaluation quantitative des ressources humaines ou financières qui y sont consacrées.

De plus, la partie d'une charge mixte qui en est une d'administration générale réalisée par l'une ou l'autre des unités de soutien dans l'exercice de compétences d'agglomération est déterminée en fonction d'un taux des charges d'administration à appliquer aux charges d'agglomération, à l'exclusion des charges du service de la dette, des charges de contribution, des charges contingentes et des charges mixtes d'administration générale. Le taux des charges d'administration est calculé annuellement en fonction des critères définis au règlement mentionné ci-dessus. Le taux applicable en 2017 est de 10,07 %.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les charges présentées dans le tableau de la ventilation des charges mixtes de l'administration municipale sont extraites des états financiers consolidés de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, lesquels sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. La note 2 des états financiers consolidés décrit les méthodes comptables appliquées.

De par leur nature, les charges mixtes de l'administration municipale n'incluent aucun élément de conciliation à des fins fiscales.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

		Budget	Réalisations	
		2017	2017	2016
Revenus				
Taxes	1	3 321 733 000	3 322 152 000	3 241 764 000
Compensations tenant lieu de taxes	2	256 495 000	260 024 000	252 329 000
Quotes-parts	3	403 718 000	397 247 000	404 753 000
Transferts	4	1 454 828 000	1 496 699 000	1 148 806 000
Services rendus	5	1 015 907 000	1 068 890 000	991 940 000
Imposition de droits	6	181 769 000	265 882 000	222 776 000
Amendes et pénalités	7	195 206 000	172 814 000	163 733 000
Revenus de placements de portefeuille	8	122 302 500	122 769 000	121 014 000
Autres revenus d'intérêts	9	11 535 500	15 315 000	12 691 000
Autres revenus	10	118 010 000	121 180 000	105 074 000
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux	11			
Effet net des opérations de restructuration	12			
	13	7 081 504 000	7 242 972 000	6 664 880 000
Charges				
Administration générale	14	840 564 000	771 379 000	759 778 000
Sécurité publique	15	1 028 355 000	1 137 711 000	1 083 256 000
Transport	16	2 157 428 000	2 202 791 000	2 223 221 000
Hygiène du milieu	17	639 338 000	627 979 000	653 038 000
Santé et bien-être	18	153 643 000	136 835 000	129 863 000
Aménagement, urbanisme et développement	19	236 686 000	246 736 000	243 425 000
Loisirs et culture	20	676 287 000	754 303 000	686 163 000
Réseau d'électricité	21			
Frais de financement	22	505 961 000	489 528 000	482 793 000
Effet net des opérations de restructuration	23			
	24	6 238 262 000	6 367 262 000	6 261 537 000
Excédent (déficit) de l'exercice	25	843 242 000	875 710 000	403 343 000
Excédent (déficit) accumulé au début de l'exercice				
Solde déjà établi	26		7 559 683 000	7 156 340 000
Redressement aux exercices antérieurs (note 22)	27			
Solde redressé	28		7 559 683 000	7 156 340 000
Excédent (déficit) accumulé à la fin de l'exercice	29		8 435 393 000	7 559 683 000

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour l'excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales, se référer aux renseignements complémentaires à la page S13-G.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 DÉCEMBRE 2017

		2017	2016
ACTIFS FINANCIERS			
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	1	279 630 000	315 352 000
Débiteurs (note 5)	2	4 205 775 000	3 663 112 000
Prêts (note 6)	3	32 830 000	29 130 000
Placements de portefeuille (note 7)	4	3 074 119 000	3 474 407 000
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	5		
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 8)	6		
Autres actifs financiers (note 9)	7	5 491 000	13 518 000
	8	7 597 845 000	7 495 519 000
PASSIFS			
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (note 4)	9		
Emprunts temporaires (note 10)	10	638 299 000	378 127 000
Créditeurs et charges à payer (note 11)	11	1 833 979 000	1 748 232 000
Revenus reportés (note 12)	12	162 831 000	218 520 000
Dette à long terme (note 13)	13	11 277 665 000	10 891 752 000
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 8)	14	458 916 000	410 815 000
	15	14 371 690 000	13 647 446 000
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) (note 14)	16	(6 773 845 000)	(6 151 927 000)
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations (note 15)	17	14 724 486 000	13 149 778 000
Propriétés destinées à la revente (note 16)	18	130 583 000	62 380 000
Stocks de fournitures	19	85 582 000	76 710 000
Autres actifs non financiers (note 17)	20	268 587 000	422 742 000
	21	15 209 238 000	13 711 610 000
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ	22	8 435 393 000	7 559 683 000

Obligations contractuelles (note 20)
Éventualités (note 21)

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DE LA DETTE NETTE)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

		Budget	Réalisations	
		2017	2017	2016
Excédent (déficit) de l'exercice	1	843 242 000	875 710 000	403 343 000
Variation des immobilisations				
Acquisition	2	(2 717 906 000)	(2 523 071 000)	(1 850 642 000)
Produit de cession	3	3 325 000	32 196 000	5 534 000
Amortissement	4	887 086 000	937 965 000	865 971 000
(Gain) perte sur cession	5	(3 325 000)	(21 798 000)	(2 337 000)
Réduction de valeur / Reclassement	6			
	7	(1 830 820 000)	(1 574 708 000)	(981 474 000)
Variation des propriétés destinées à la revente	8		(68 203 000)	16 591 000
Variation des stocks de fournitures	9		(8 872 000)	3 001 000
Variation des autres actifs non financiers	10		154 155 000	101 021 000
	11		77 080 000	120 613 000
Gains (pertes) de réévaluation nets de l'exercice	12			
Révision d'estimations comptables et autres ajustements	13			
Variation des actifs financiers nets ou de la dette nette	14	(987 578 000)	(621 918 000)	(457 518 000)
Actifs financiers nets (dette nette) au début de l'exercice				
Solde déjà établi	15		(6 151 927 000)	(5 694 409 000)
Redressement aux exercices antérieurs (note 22)	16			
Reclassement de propriétés destinées à la revente	17			
Solde redressé	18		(6 151 927 000)	(5 694 409 000)
Actifs financiers nets (dette nette) à la fin de l'exercice	19		(6 773 845 000)	(6 151 927 000)

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

		2017	2016
Activités de fonctionnement			
Excédent (déficit) de l'exercice	1	875 710 000	403 343 000
Éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement	2	937 965 000	865 971 000
Autres			
- Gain sur cession d'immo.	3	(21 798 000)	(2 337 000)
-	4		
	5	1 791 877 000	1 266 977 000
Variation nette des éléments hors caisse			
Débiteurs	6	(542 663 000)	(261 278 000)
Autres actifs financiers	7	(3 700 000)	(10 900 000)
Créditeurs et charges à payer	8	14 910 000	38 683 000
Revenus reportés	9	(55 689 000)	29 427 000
Actif / passif au titre des avantages sociaux futurs	10	48 101 000	135 080 000
Propriétés destinées à la revente	11	(60 176 000)	7 488 000
Stocks de fournitures	12	(8 872 000)	3 001 000
Autres actifs non financiers	13	154 155 000	101 021 000
	14	1 337 943 000	1 309 499 000
Activités d'investissement en immobilisations			
Acquisition	15	(2 452 234 000)	(1 737 735 000)
Produit de cession	16	32 196 000	5 534 000
	17	(2 420 038 000)	(1 732 201 000)
Activités de placement			
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux			
Émission ou acquisition	18	( )	( )
Remboursement ou cession	19		
Autres placements de portefeuille			
Acquisition	20	(569 173 000)	(534 388 000)
Cession	21	969 461 000	210 747 000
	22	400 288 000	(323 641 000)
Activités de financement (note 4)			
Émission de dettes à long terme	23	1 403 129 000	935 933 000
Remboursement de la dette à long terme	24	(1 017 216 000)	(606 187 000)
Variation nette des emprunts temporaires	25	260 172 000	161 291 000
Variation nette des frais reportés liés à la dette à long terme	26		
Autres			
-	27		
-	28		
	29	646 085 000	491 037 000
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	30	(35 722 000)	(255 306 000)
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) au début de l'exercice			
Solde déjà établi	31	315 352 000	570 658 000
Redressement aux exercices antérieurs (note 22)	32		
Solde redressé	33	315 352 000	570 658 000
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin de l'exercice (note 4)	34	279 630 000	315 352 000

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

1. Statut de l'organisme municipal

Voir la note 1 à la page S11-13-G.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ils contiennent certaines informations financières établies à des fins fiscales présentées aux notes 25 et 28.

Dans les informations sectorielles et les notes et tableaux complémentaires, l'expression « Ville » désigne l'entité formée par la Ville de Montréal et les organismes qu'elle contrôle et l'expression « administration municipale » réfère à la Ville de Montréal excluant les organismes qu'elle contrôle.

A) Périmètre comptable et partenariat

Voir la note 2a à la page S11-13-G.

B) Comptabilité d'exercice

N/A

C) Actifs financiers

Voir les notes 2c, 2d, 2e et 2f à la page S11-14-G.

D) Passifs

Voir les notes 2g, 2h, 2r, 2s et 2t aux pages S11-14-G et S11-17-G.

E) Actifs non financiers

Voir les notes 2e, 2i, 2j, 2k et 2l aux pages S11-14-G et S11-15-G.

Les éléments incorporels ne sont pas constatés comme actifs dans les états financiers.

F) Revenus

Voir les notes 2m à 2q aux pages S11-15-G et S11-16-G.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

G) Avantages sociaux futurs

Voir la note 2r à la page S11-17-G.

H) Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir

Voir la note 25 aux pages S11-39-G et S11-40-G.

I) Instruments financiers

Voir la note 2v à la page S11-18-G.

J) Autres éléments

Voir les notes 2b, 2u, 2w et 2x aux pages S11-14-G, S11-18-G et S11-19-G.

3. Modification de méthodes comptables

N/A

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

		2017	2016
4. Trésorerie et équivalents de trésorerie			
La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de :			
Fonds en caisse et dépôts à vue	1	254 902 000	217 870 000
Découvert bancaire	2	( )	( )
Placements à court terme, liquides, exclus des placements de portefeuille	3	24 728 000	97 482 000
Autres éléments			
-	4		
-	5		
-	6		
-	7		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin de l'exercice	8	279 630 000	315 352 000
Sommes affectées comprises dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie	9		
Remboursement de la dette à long terme inscrit dans les flux de trésorerie et ayant fait l'objet d'un refinancement au cours de l'exercice	10	89 167 000	101 829 000

Note

Voir la note 4 aux pages S11-20-G et S11-21-G.

Dans l'état des flux de trésorerie, à la page S10-G, le coût des immobilisations impayées au 31 décembre 2017 est établi à 497,5 M$ (426,6 M$ en 2016). La variation de ce coût entre 2017 et 2016 est retranchée des acquisitions puisqu'elle n'a pas d'incidence sur les flux de trésorerie.

5. Débiteurs			
Taxes municipales	11	108 074 000	97 720 000
Taxes-certificats de vente pour défaut de paiement des taxes	12		
Gouvernement du Québec et ses entreprises	13	3 397 847 000	2 938 220 000
Gouvernement du Canada et ses entreprises	14	294 554 000	248 114 000
Organismes municipaux	15	37 264 000	7 274 000
Autres			
- Services rendus et autres	16	368 036 000	371 784 000
-	17		
	18	4 205 775 000	3 663 112 000
Montants des débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme			
Gouvernement du Québec et ses entreprises	19	2 535 263 000	2 294 939 000
Organismes municipaux	20		
Autres tiers	21		
	22	2 535 263 000	2 294 939 000
Provision pour créances douteuses déduite des débiteurs	23	123 607 000	130 748 000

Note

Voir la note 5 aux pages S11-22-G et S-11-23-G.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

6. Prêts

Prêts à un office d'habitation	24	5 079 000	4 798 000
Prêts à un fonds d'investissement	25		
Autres			
- Aux PME Montréal	26	24 531 000	23 482 000
- Soldes prix vente et autres	27	3 220 000	850 000
	28	32 830 000	29 130 000
Provision pour moins-value déduite des prêts	29		

Note

Voir la note 6 à la page S11-24-G.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

		2017	2016
7. Placements de portefeuille			
Placements à titre d'investissement	30	2 527 700 000	2 590 478 000
Autres placements	31	546 419 000	883 929 000
	32	3 074 119 000	3 474 407 000
Sommes affectées comprises dans les placements de portefeuille	33	2 527 700 000	2 590 478 000
Provision pour moins-value déduite des placements de portefeuille	34		

Note

Voir la note 4 aux pages S11-20-G et S11-21-G.

8. Avantages sociaux futurs

Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs			
Actif (passif) des régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite à prestations déterminées	35	(182 135 000)	(143 720 000)
Actif (passif) des régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs à prestations déterminées	36	(276 781 000)	(267 095 000)
	37	(458 916 000)	(410 815 000)
Charge de l'exercice			
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite à prestations déterminées	38	412 002 000	634 096 000
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs à prestations déterminées	39	19 669 000	15 559 000
Régimes à cotisations déterminées	40	1 248 000	1 061 000
Autres régimes (REER et autres)	41		
Régimes de retraite des élus municipaux	42	2 729 000	2 457 000
	43	435 648 000	653 173 000

Se référer à la section « Renseignements complémentaires » pour plus de détails.

Note

Voir la note 8 aux pages S11-25-G à S11-29-G.

9. Autres actifs financiers

Propriétés destinées à la revente (note 16)	44	5 491 000	13 518 000
Autres	45		
	46	5 491 000	13 518 000

Note

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

		2017	2016

10. Emprunts temporaires

Voir la note 10 à la page S11-30-G.

11. Créditeurs et charges à payer

Fournisseurs	47	593 272 000	569 102 000
Salaires et avantages sociaux	48	549 234 000	557 651 000
Dépôts et retenues de garantie	49	207 274 000	189 952 000
Provision pour contestations d'évaluation	50	32 292 000	40 942 000
Activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement	51	64 926 000	65 758 000
Frais d'assainissement des sites contaminés	52	76 806 000	85 706 000
Autres			
- Int. Courus sur la dette à LT	53	84 301 000	82 251 000
- Autres provisions	54	108 774 000	94 356 000
- Gouv. du Qc et entreprises	55	50 643 000	13 837 000
- Gouv du Canada et entreprises	56	7 584 000	8 214 000
- Autres	57	58 873 000	40 463 000
	58	1 833 979 000	1 748 232 000

Note

Voir la note 11 à la page S11-31-G.

12. Revenus reportés

Taxes perçues d'avance	59	16 002 000	16 021 000
Fonds - Réfection et entretien de certaines voies publiques	60		
Fonds de développement des territoires	61		
Fonds parcs et terrains de jeux	62	35 252 000	28 720 000
Société québécoise d'assainissement des eaux	63		
Fonds de contributions à des travaux ou à des services municipaux	64		
Autres contributions de promoteurs	65		
Autres			
- Prime à l'émission de titres	66	70 228 000	77 804 000
- Titres de transport	67		23 354 000
- Transferts	68	8 565 000	51 176 000
- Autres	69	32 784 000	21 445 000
	70	162 831 000	218 520 000

Note

Voir la note 12 à la page S11-32-G.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

13. Dette à long terme

	Taux d'intérêt de	Taux d'intérêt à	Échéance de	Échéance à		2017	2016
Obligations et billets en monnaie canadienne	1,00	11,00	2018	2045	71	11 164 064 000	10 769 407 000
Obligations et billets en monnaies étrangères					72		
Gains (pertes) de change reportés					73		
					74		
Autres dettes à long terme							
Gouvernement du Québec et ses entreprises					75		
Organismes municipaux					76		
Obligations découlant de contrats de location-acquisition					77		158 000
Autres	1,75	7,25	2019	2027	78	113 601 000	122 187 000
					79	11 277 665 000	10 891 752 000
Frais reportés liés à la dette à long terme					80	( )	( )
					81	11 277 665 000	10 891 752 000

Les versements estimatifs sur la dette à long terme pour les prochains exercices sont les suivants :

	Obligations et billets – Avec fonds d'amortissement		Obligations et billets – Sans fonds d'amortissement		Autres dettes à long terme – Location-acquisition		Autres dettes à long terme – Autres		Total 2017	
2018	82	650 000 000	90	386 841 000	98	107	16 034 000	115	1 052 875 000	
2019	83	920 000 000	91	312 044 000	99	108	8 470 000	116	1 240 514 000	
2020	84	200 000 000	92	296 240 000	100	109	35 988 000	117	532 228 000	
2021	85	600 000 000	93	305 932 000	101	110	4 022 000	118	909 954 000	
2022	86	59 000 000	94	514 545 000	102	111	43 678 000	119	617 223 000	
2023 et +	87	5 725 298 000	95	1 194 164 000	103	112	5 409 000	120	6 924 871 000	
	88	8 154 298 000	96	3 009 766 000	104	113	113 601 000	121	11 277 665 000	
Intérêts et frais accessoires					105	( )		122	( )	
	89	8 154 298 000	97	3 009 766 000	106	114	113 601 000	123	11 277 665 000	

Note
Voir la note 13 aux pages S11-32-G à S11-35-G.

14. Actifs financiers nets (dette nette)

		2017	2016
Revenant à (à la charge de)			
L'organisme municipal	124	(6 773 845 000)	(6 151 927 000)
Tiers			
Gouvernement du Québec - revenus futurs découlant d'ententes	125	( )	( )
Autres	126	( )	( )
	127	(6 773 845 000)	(6 151 927 000)

Note

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

15. Immobilisations

		Solde au début		Addition		Cession / Ajustement		Solde à la fin
COÛT								
Infrastructures								
Eau potable	128	2 014 626 000	156	227 170 000	183	27 572 000	210	2 214 224 000
Eaux usées	129	3 103 506 000	157	130 929 000	184	39 863 000	211	3 194 572 000
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	130	3 693 216 000	158	413 760 000	185	206 928 000	212	3 900 048 000
Autres	131	5 334 138 000	159	413 800 000	186	90 108 000	213	5 657 830 000
Réseau d'électricité	132		160		187		214	
Bâtiments	133	3 552 811 000	161	235 177 000	188	16 738 000	215	3 771 250 000
Améliorations locatives	134	67 714 000	162	45 528 000	189	2 067 000	216	111 175 000
Véhicules	135	2 465 378 000	163	718 553 000	190	142 716 000	217	3 041 215 000
Ameublement et équipement de bureau	136	521 562 000	164	147 392 000	191	58 760 000	218	610 194 000
Machinerie, outillage et équipement divers	137	359 870 000	165	108 934 000	192	11 441 000	219	457 363 000
Terrains	138	1 241 309 000	166	80 958 000	193	5 043 000	220	1 317 224 000
Autres	139	6 775 000	167	870 000	194	1 545 000	221	6 100 000
	140	22 360 905 000	168	2 523 071 000	195	602 781 000	222	24 281 195 000
Immobilisations en cours	141		169		196		223	
	142	22 360 905 000	170	2 523 071 000	197	602 781 000	224	24 281 195 000
AMORTISSEMENT CUMULÉ								
Infrastructures								
Eau potable	143	614 413 000	171	71 056 000	198	27 000 000	225	658 469 000
Eaux usées	144	1 770 868 000	172	109 954 000	199	39 865 000	226	1 840 957 000
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	145	1 620 224 000	173	184 758 000	200	205 516 000	227	1 599 466 000
Autres	146	1 841 043 000	174	235 500 000	201	88 968 000	228	1 987 575 000
Réseau d'électricité	147		175		202		229	
Bâtiments	148	1 587 163 000	176	102 967 000	203	16 336 000	230	1 673 794 000
Améliorations locatives	149	38 139 000	177	15 278 000	204	699 000	231	52 718 000
Véhicules	150	1 299 990 000	178	99 837 000	205	142 257 000	232	1 257 570 000
Ameublement et équipement de bureau	151	253 319 000	179	85 712 000	206	58 760 000	233	280 271 000
Machinerie, outillage et équipement divers	152	183 256 000	180	32 797 000	207	11 437 000	234	204 616 000
Autres	153	2 712 000	181	106 000	208	1 545 000	235	1 273 000
	154	9 211 127 000	182	937 965 000	209	592 383 000	236	9 556 709 000
VALEUR COMPTABLE NETTE	155	13 149 778 000					237	14 724 486 000
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition inclus dans les immobilisations								
Coût	238		241		243		245	
Amortissement cumulé	239	( )	242	( )	244	( )	246	( )
Valeur comptable nette	240						247	

Note

Voir la note 15 à la page S11-35-G.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

		2017	2016
16. Propriétés destinées à la revente			
Immeubles de la réserve foncière	248		
Immeubles industriels municipaux	249		
Autres	250	136 074 000	75 898 000
	251	136 074 000	75 898 000
Présentées à titre d'autres actifs financiers (note 9)	252	5 491 000	13 518 000
Présentées à titre d'actifs non financiers sous le poste « Propriétés destinées à la revente »	253	130 583 000	62 380 000

Note

17. Autres actifs non financiers			
Frais payés d'avance			
- Dépôts achat métros et bus	254	216 940 000	316 065 000
- Dépôts achat d'autres actifs	255		53 200 000
- Frais d'émission	256	43 852 000	43 538 000
Autres			
- Autres	257	7 795 000	9 939 000
-	258		
	259	268 587 000	422 742 000

Note

Voir la note 17 à la page S11-36-G.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

18. Fonds local d'investissement

		2017	2016
RÉSULTATS			
Revenus			
Revenus sur les placements de portefeuille	260		
Revenus sur les prêts aux entreprises et les placements de portefeuille à titre d'investissement	261		
Autres revenus	262		
	263		
Charges			
Créances douteuses			
Radiation de prêts et de placements de portefeuille	264		
Variation de la provision pour moins-value	265		
	266		
Autres charges	267		
	268		
Excédent (déficit) de l'exercice	269		
SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE			
Actifs			
Encaisse	270		
Placements de portefeuille	271		
Débiteurs	272		
Prêts aux entreprises et placements de portefeuille à titre d'investissement	273		
Provision pour moins-value	274	( )	( )
	275		
	276		
Passifs			
Créditeurs et charges à payer	277		
Revenus reportés	278		
Dette à long terme	279		
	280		
Solde du Fonds local d'investissement	281		
VENTILATION DE L'ENCAISSE ET DES PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE			
Libres	282		
Supportant les engagements de prêts	283		
Supportant les garanties de prêts	284		
	285		

Note sur les prêts aux entreprises et les placements de portefeuille à titre d'investissement, y compris leur radiation s'il y a lieu

Note sur la dette à long terme

Note sur les obligations contractuelles relatives aux engagements de prêts

Note sur les éventualités relatives aux garanties de prêts

Note sur les autres revenus et les autres charges

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

19. Fonds local de solidarité

		2017	2016
RÉSULTATS			
Revenus			
Revenus sur les placements de portefeuille	286		
Revenus sur les prêts aux entreprises	287		
Autres revenus	288		
	289		
Charges			
Créances douteuses			
Radiation de prêts	290		
Variation de la provision pour moins-value	291		
	292		
Intérêts sur la dette à long terme	293		
Autres charges	294		
	295		
Excédent (déficit) de l'exercice	296		
SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE			
Actifs			
Encaisse	297		
Placements de portefeuille	298		
Débiteurs	299		
Prêts aux entreprises	300		
Provision pour moins-value	301	( )	( )
	302		
	303		
Passifs			
Créditeurs et charges à payer	304		
Revenus reportés	305		
Dette à long terme	306		
	307		
Solde du Fonds local de solidarité			
Excédent affecté aux prêts aux entreprises	308		
Excédent (déficit) non affecté	309		
	310		
VENTILATION DE L'ENCAISSE ET DES PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE			
Libres	311		
Supportant les engagements de prêts	312		
	313		

Note sur les prêts aux entreprises, y compris leur radiation s'il y a lieu

Note sur la dette à long terme

Note sur les obligations contractuelles relatives aux engagements de prêts

Note sur les autres revenus et les autres charges

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

20. Obligations contractuelles

Voir les notes 20 et 21a à la page S11-36-G.

21. Éventualités

a) Cautionnement et garantie

Voir les notes 20 et 21b à la page S11-37-G.

b) Auto-assurance

Voir les notes 20 et 21c à la page S11-37-G.

c) Poursuites

Voir les notes 20 et 21c à la page S11-37-G.

d) Autres

Voir les notes 20 et 21d à la page S11-37-G.

22. Redressement aux exercices antérieurs

N/A

23. Données budgétaires

Voir la note 23 à la page S11-37-G.

24. Instruments financiers

Voir la note 24 à la page S11-38-G.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

25 Excédent accumulé
Voir la note 25 aux pages S11-39-G et S11-40-G.

26 Revenus de transferts
Voir la note 26 à la page S11-41-G.

27 Revenus d'intérêts
Voir la note 27 à la page S11-41-G.

28 Remboursement de la dette
Voir la note 28 à la page S11-41-G.

29 Organisation et gouvernance du transport collectif dans la région Métropolitaine
Voir la note 29 à la page S11-42-G.

30 Chiffres de l'exercice précédent
Voir la note 30 à la page S11-42-G.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

1. STATUT

La Ville de Montréal (la Ville) est un organisme municipal constitué le 1er janvier 2002, en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (la Charte de la Ville de Montréal) (RLRQ, chapitre C-11.4).

Le 1er janvier 2006, à la suite des résultats du scrutin référendaire tenu en 2004 en vertu de la *Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités* (L.Q. 2003, chapitre 14), les anciennes municipalités de Baie-d'Urfé, de Beaconsfield, de Côte-Saint-Luc, de Dollard-Des-Ormeaux, de Dorval, de Hampstead, de Kirkland, de L'Île-Dorval, de Montréal-Est, de Montréal-Ouest, de Mont-Royal, de Pointe-Claire, de Sainte-Anne-de-Bellevue, du Village de Senneville et de Westmount ont été reconstituées, créant ainsi une Ville de Montréal résiduaire de 19 arrondissements, laquelle regroupe 88 % de la population totale de l'île de Montréal. Conformément aux dispositions de cette loi, toutes les municipalités situées sur l'île de Montréal demeurent toutefois liées les unes aux autres et forment une agglomération correspondant au territoire de la Ville de Montréal tel qu'il existait au 31 décembre 2005.

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), complétée par le *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (décret numéro 1229-2005) et ses modifications, énumère et circonscrit les compétences d'agglomération. En vertu de cette loi, la Ville de Montréal résiduaire constitue la municipalité centrale chargée d'exercer, en plus de ses compétences de nature locale, les compétences d'agglomération.

L'agglomération est sous l'autorité du conseil d'agglomération de la Ville, instance politique et décisionnelle, investie des pouvoirs décisionnels relatifs à l'exercice des compétences d'agglomération. Le conseil d'agglomération est un organe délibérant de la municipalité centrale, distinct du conseil de la Ville visé par l'article 14 de la Charte de la Ville de Montréal. Il est formé de représentants de chacune des municipalités liées; le nombre de représentants de chacune des municipalités est établi de façon proportionnelle à l'importance relative de leur population respective.

---

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

a) Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de la Ville et des organismes qu'elle contrôle. Ces organismes sont : la Société de transport de Montréal (la STM), la Société d'habitation et de développement de Montréal (la SHDM), le Technoparc Montréal, la Société du parc Jean-Drapeau, le Conseil des arts de Montréal, le Conseil interculturel de Montréal, l'Office de consultation publique de Montréal, Anjou 80, la Société en commandite Stationnement de Montréal, le Bureau du taxi de Montréal et BIXI Montréal. Les transactions interorganismes et les soldes réciproques sont éliminés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

b) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction formule des hypothèses et procède à des estimations qui ont une incidence sur les montants présentés aux titres des revenus, des charges, des actifs, des passifs, des engagements et des éventualités. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les principales estimations comprennent : la provision pour créances douteuses sur les débiteurs, la valeur de réalisation nette des propriétés destinées à la revente, la durée de vie utile estimative des immobilisations, les provisions à l'égard des salaires et avantages sociaux, du passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides, du passif environnemental, des contestations d'évaluation et des réclamations en justice, des revenus relatifs aux services rendus par la STM à l'Autorité régionale de transport métropolitain (l'ARTM) et les hypothèses actuarielles liées à l'établissement des charges et du passif au titre des avantages sociaux futurs.

c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et des placements très liquides qui viennent à échéance dans les 3 mois suivant la date d'acquisition.

d) Placements

Les placements temporaires sont présentés au moindre du coût et de leur juste valeur.

Les autres placements sont présentés au coût et sont dévalués lorsque survient une baisse de valeur durable. L'escompte ou la prime relatifs aux placements sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire jusqu'à l'échéance. L'utilisation des sommes accumulées au fonds d'amortissement est restreinte aux remboursements d'emprunts à long terme ne comportant pas de remboursement annuel.

e) Propriétés destinées à la revente

Les propriétés destinées à la revente sont comptabilisées au moindre du coût et de leur valeur de réalisation nette. La portion de ces propriétés destinées à être vendues au cours de l'exercice subséquent est présentée dans les actifs financiers.

f) Prêts

Les prêts sont présentés au moindre du coût et de leur valeur de recouvrement nette. Les prêts assortis de conditions avantageuses importantes sont présentés à la valeur nominale actualisée pour tenir compte de la valeur de l'élément subvention. L'écart d'actualisation est amorti sur la durée des prêts selon la méthode de l'intérêt réel.

g) Provision pour contestations d'évaluation

La provision pour contestations d'évaluation représente une estimation des remboursements, comprenant le capital et les intérêts, pouvant résulter de jugements relatifs à des contestations d'évaluation foncière ou de valeur locative et à des contestations de codification prévues en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

h) Revenus reportés

Les primes à l'émission de titres sont amorties sur la durée des emprunts selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les montants perçus à l'égard de l'acquisition et de l'aménagement des parcs et terrains de jeux et pour le développement du logement social sont constatés à l'état consolidé des résultats lors de l'acquisition d'immeubles destinés à ces fins ou lors de la réalisation des travaux qui y sont reliés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

i) Actifs non financiers

La Ville comptabilise les immobilisations et certains actifs à titre d'actifs non financiers étant donné qu'ils peuvent normalement servir à fournir des services dans des exercices ultérieurs. Ces actifs ne fournissent pas de ressources affectables au règlement de ses passifs, à moins d'être vendus.

j) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative, selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Infrastructures	10 à 40 ans
Réseau du métro	20 à 100 ans
Voitures de métro	40 et 60 ans
Bâtiments	20 à 40 ans
Améliorations locatives	durée du bail
Véhicules	5 à 25 ans
Ameublements et équipement de bureau	5 à 10 ans
Machinerie, outillage et équipement	5 à 25 ans
Autres	20 à 25 ans

Les immobilisations en cours de réalisation ne sont amorties qu'à compter du moment où elles sont utilisées pour la production de biens ou la prestation de services.

Les terrains servant d'assises de rues, acquis autrement que par un contrat d'acquisition, sont comptabilisés à une valeur symbolique de 1 $. Les autres terrains sont comptabilisés au coût. Dans le cas où le coût n'a pu être déterminé, il a fait l'objet d'estimations.

Lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle est passé en charge à l'état consolidé des résultats de l'exercice au cours duquel la dépréciation est déterminée. Aucune réduction de valeur ne fait l'objet d'une reprise par la suite.

k) Stocks

Les stocks sont comptabilisés au moindre du coût, établi selon la méthode du coût moyen, et de la valeur de remplacement. Les stocks désuets sont radiés des livres.

l) Autres actifs non financiers

Les frais d'émission de titres sont amortis sur la durée des emprunts selon la méthode de l'amortissement linéaire.

m) Revenus de taxes et de compensations tenant lieu de taxes

À l'exception des revenus de la taxe sur l'immatriculation des véhicules, les revenus de taxes et de compensations tenant lieu de taxes sont constatés à l'état consolidé des résultats dans l'exercice pour lequel ils sont exigibles. Les revenus de la taxe sur l'immatriculation des véhicules sont constatés sur une période de douze mois à compter de la date de leur encaissement.

n) Revenus de quotes-parts

Les charges constatées par la Ville dans l'exercice des compétences d'agglomération sont facturées aux municipalités liées de l'agglomération. Les revenus découlant de cette facturation sont inscrits à titre de quotes-parts à l'état consolidé des résultats.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

o) Revenus de transferts

Les revenus de transferts sont constatés à l'état consolidé des résultats lors de l'enregistrement des charges et des coûts d'immobilisations auxquels ils se rapportent, dans la mesure où ils ont été autorisés par le cédant et que les critères d'admissibilité sont atteints, sauf si les stipulations dont sont assortis les transferts créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, le transfert est inscrit dans les revenus reportés et est amorti au fur et à mesure que les stipulations sont respectées.

Compte tenu de l'historique de paiement des gouvernements cédants, la Ville considère que les revenus de transferts sont autorisés par ceux-ci à partir du moment où les ententes qui les sous-tendent sont signées.

p) Services rendus

Les revenus liés aux services rendus sont constatés à l'état consolidé des résultats lorsque les services sont rendus, qu'ils donnent lieu à une créance et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

q) Revenus d'imposition de droits, d'amendes et pénalités, d'intérêts et autres revenus

Les revenus d'imposition de droits, d'amendes et pénalités et les autres revenus sont constatés à l'état consolidé des résultats dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent, qu'une estimation raisonnable des montants est possible et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés. Les revenus d'imposition de droits incluent les droits de mutation immobilière; ceux-ci sont constatés à la date de l'inscription du transfert par l'officier de la publicité des droits. Les amendes et pénalités se rapportant à l'année visée sont constatées lors de l'émission des contraventions.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

r) Charges et passif au titre des avantages sociaux futurs

- Régimes à prestations déterminées

Le passif relatif à ces régimes reflète l'écart, à la fin de l'exercice, entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs des régimes, net des gains et pertes actuariels non amortis et de la provision pour moins-value. L'évaluation actuarielle de l'actif ou du passif est établie selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service avec projection des salaires. Elle est aussi basée sur des hypothèses actuarielles qui incorporent la meilleure estimation de la direction liée, entre autres, aux taux d'actualisation, aux taux de rendement prévus des actifs des régimes et aux taux de croissance des salaires et des coûts des soins de santé.

Les actifs des régimes sont évalués selon une valeur liée au marché établie sur une période n'excédant pas cinq ans.

Le coût des services passés, lié aux modifications des régimes, est constaté dans l'exercice au cours duquel les modifications sont apportées.

Les gains et pertes actuariels, résultant de l'écart entre le rendement réel et le rendement prévu des actifs des régimes ou découlant des modifications des hypothèses actuarielles, sont reportés puis amortis sur la durée de service moyenne restante des employés actifs. Au 31 décembre 2017, cette durée de service moyenne restante pondérée est de 13 ans.

La charge de ces régimes est établie selon la méthode de la comptabilisation d'exercice de manière à attribuer le coût des prestations constituées aux exercices au cours desquels les services correspondants sont rendus par les salariés participants. Le coût des services passés, l'amortissement des gains et pertes actuariels, la charge d'intérêt résultant de l'écart entre les intérêts débiteurs sur l'obligation et le rendement prévu des actifs des régimes ainsi que la variation de la provision pour moins-value constituent les autres composantes de la charge des régimes à prestations déterminées.

- Régimes à cotisations déterminées et régimes de retraite des élus municipaux

La charge de retraite de ces régimes est constatée au moment où les cotisations sont dues.

s) Passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides

La Ville comptabilise un passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides qu'elle a exploitées. Le passif provisionné correspond à la valeur actualisée des charges estimatives prévues liées au recouvrement final du site ainsi qu'au contrôle et à l'entretien des systèmes de captage et de traitement des biogaz et des produits de lixiviation jusqu'en 2062. Ces charges sont présentées au net des redevances découlant de la valorisation des biogaz.

Les hypothèses relatives au calcul de ces coûts sont révisées périodiquement pour tenir compte des progrès dans la gestion des décharges contrôlées de déchets solides.

t) Passif environnemental

La Ville comptabilise un passif au titre de l'assainissement des sites contaminés lorsqu'il existe une norme environnementale, que la contamination dépasse cette norme, que la Ville est directement responsable ou qu'elle accepte la responsabilité, qu'il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et qu'il est possible de procéder à une estimation raisonnable des montants en cause basée sur les flux de trésorerie actualisés présentés, le cas échéant, au net des revenus de transferts.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

u) Conversion de devises

Les revenus et les charges résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens aux cours en vigueur à la date des transactions.

Les passifs monétaires libellés en devises sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'état consolidé de la situation financière et le gain ou la perte de change est imputé immédiatement à l'état consolidé des résultats s'il s'agit d'éléments monétaires.

v) Instruments financiers dérivés

La Ville utilise des instruments financiers dérivés dans le but de réduire le risque de change et le risque de taux d'intérêt auxquels l'expose sa dette à long terme et applique la comptabilité de couverture pour ses relations de couverture admissibles. Lors de leur mise en place, les relations de couverture de devises doivent faire l'objet d'une documentation détaillée telle que requise par la norme SP 2600 *Conversion des devises* et la Ville doit s'attendre à ce que les relations soient efficaces pour gérer les risques consignés. Par la suite, sur une base annuelle, les relations de couverture en place sont évaluées afin d'établir qu'elles sont demeurées efficaces et qu'il est prévu qu'elles le demeurent. L'efficacité d'une relation de couverture est généralement évaluée en analysant la concordance des principaux termes de swap et de la dette couverte. Elle n'utilise pas d'instruments financiers à des fins de transaction ou de spéculation.

La Ville utilise des contrats de swaps de devises dans le cadre de la gestion du risque associé aux emprunts libellés en devises étrangères. La valeur des swaps de devises est déterminée en appliquant la variation entre les taux de change stipulés aux contrats des swaps et les taux de change en vigueur à la date de l'état consolidé de la situation financière aux montants des notionnels des swaps. Ceux qui constituent des actifs financiers sont retranchés de la dette à long terme, ceux qui constituent des passifs financiers y sont ajoutés. Les gains et les pertes liés à ces dérivés sont constatés dans la même période que les gains et les pertes de change rattachés à la dette correspondante et sont portés en réduction de ces derniers.

De plus, la Ville utilise des contrats de swaps de taux d'intérêt dans le cadre de la gestion du risque de taux d'intérêt lié à sa dette. Ces contrats donnent lieu à des échanges d'intérêt qui sont comptabilisés à titre d'ajustement des frais de financement de l'année. Les montants à payer à des contreparties ou à recevoir de contreparties sont pris en compte à titre d'ajustement des intérêts courus sur la dette correspondante, autrement la valeur des contrats de swaps de taux d'intérêt n'est pas comptabilisée à l'état consolidé de la situation financière.

w) Compétences d'agglomération

En vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), la Ville exerce, en plus de ses compétences de nature locale, les compétences d'agglomération sur l'ensemble du territoire formé par les municipalités liées. Les compétences portant sur l'évaluation foncière, le transport collectif des personnes, certaines fonctions relatives aux voies de circulation constituant le réseau artériel, l'alimentation en eau et l'assainissement des eaux, l'élimination et la valorisation des matières résiduelles, les cours d'eau et lacs municipaux, les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants (sauf le territoire de la municipalité de Côte-Saint-Luc), la cour municipale, le logement social et l'aide destinée aux sans-abri et certains éléments de développement économique constituent les principales compétences d'agglomération.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

x) Sectorisation et présentation des résultats

La situation financière de la Ville, ses résultats, ses excédents (déficits) des activités de fonctionnement et d'immobilisations à des fins fiscales de l'exercice ainsi que ses charges par objet sont ventilés entre les deux secteurs suivants : l'administration municipale et les organismes contrôlés.

Les charges sont réparties entre les fonctions suivantes :

- la fonction « administration générale » comprend l'ensemble des activités relatives à l'administration et à la gestion municipale. Les charges sont liées notamment au fonctionnement du conseil, à l'application de la loi et à la gestion financière, administrative et du personnel;

- la fonction « sécurité publique » comprend les activités liées à la protection des personnes et de la propriété. Elle comporte toutes les charges relatives au contrôle, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile;

- la fonction « transport » comprend l'ensemble des activités relatives à la planification, à l'organisation et à l'entretien des réseaux routiers ainsi qu'au transport des personnes et des marchandises;

- la fonction « hygiène du milieu » comprend les charges relatives à l'eau et aux égouts, à la gestion des matières résiduelles et à la protection de l'environnement;

- la fonction « santé et bien-être » comprend l'ensemble des services d'hygiène publique et de bien-être destinés aux personnes incluant le logement social et la sécurité du revenu;

- la fonction « aménagement, urbanisme et développement » comprend l'ensemble des activités relatives à l'élaboration et au maintien du schéma d'aménagement ou du plan d'urbanisme, ainsi que les charges liées à l'élaboration des programmes de développement économique de la Ville;

- la fonction « loisirs et culture » comprend l'ensemble des activités de planification, d'organisation et de gestion des programmes de loisirs et de culture;

- la fonction « frais de financement » regroupe les intérêts et autres frais relatifs au financement.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

3. MODIFICATION DE MÉTHODES COMPTABLES (N/A)

4. TRÉSORERIE, ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET PLACEMENTS (en milliers de dollars)

	2017			2016
	Fonds d'amortissement	Autres	Total	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie				
Trésorerie		254 902	254 902	217 870
Équivalents de trésorerie		24 728	24 728	97 482
		279 630	279 630	315 352
Placements				
Dépôts à terme et autres titres	86 145	346 476	432 621	771 884
Obligations et débentures	2 441 555	199 943	2 641 498	2 702 523
	2 527 700	546 419	3 074 119	3 474 407

Les équivalents de trésorerie sont constitués essentiellement de billets, d'acceptations bancaires et de certificats de dépôts. Ils portent intérêt à des taux variant de 1,14 % à 1,28 % (de 0,50 % à 0,83 % en 2016).

Au 31 décembre 2017, la juste valeur des placements s'établit à 3 143,5 M$ (3 552,9 M$ en 2016).

Au 31 décembre 2016, les placements du fonds d'amortissement et les autres placements se chiffraient respectivement à 2 590,5 M$ et à 883,9 M$.

Les obligations et débentures détenues par la Ville se composent essentiellement de titres émis par des gouvernements et leurs organismes, des municipalités, des commissions scolaires, des cégeps et des établissements de la santé et des services sociaux. Elles comprennent notamment des obligations et des débentures émises par la Ville de Montréal et la STM qui s'élèvent à 676,3 M$ (512,1 M$ en 2016).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

4. TRÉSORERIE, ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET PLACEMENTS (suite)
(en milliers de dollars)

Les échéances des placements détenus par la Ville s'établissent comme suit :

	Dépôts à terme et autres titres	Obligations et débentures	Total	Taux d'intérêt nominal pondéré
31 décembre 2017				
2018	355 955	148 347	504 302	2,06 %
2019	44 216	332 086	376 302	3,81 %
2020	8 320	415 924	424 244	2,48 %
2021	16 812	173 931	190 743	4,00 %
2022	7 318	129 399	136 717	2,85 %
1 à 5 ans	432 621	1 199 687	1 632 308	2,87 %
6 à 10 ans		988 290	988 290	3,44 %
11 à 15 ans		225 757	225 757	3,63 %
16 à 20 ans		204 367	204 367	3,67 %
Plus de 20 ans		23 397	23 397	4,10 %
	432 621	2 641 498	3 074 119	
31 décembre 2016				
2017	555 832	419 795	975 627	2,09 %
2018	181 958	152 565	334 523	2,18 %
2019	15 877	326 276	342 153	3,69 %
2020	3 579	404 468	408 047	3,89 %
2021	14 638	218 260	232 898	3,67 %
1 à 5 ans	771 884	1 521 364	2 293 248	2,83 %
6 à 10 ans		810 443	810 443	3,45 %
11 à 15 ans		151 864	151 864	3,53 %
16 à 20 ans		192 732	192 732	3,77 %
Plus de 20 ans		26 120	26 120	4,14 %
	771 884	2 702 523	3 474 407	

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

5. DÉBITEURS
(en milliers de dollars)

	2017	2016
Taxes	108 074	97 720
Gouvernement du Canada et ses entreprises	294 554	248 114
Gouvernement du Québec et ses entreprises	3 397 847	2 938 220
Organismes municipaux	37 264	7 274
Services rendus et autres	368 036	371 784
	4 205 775	3 663 112

Une provision pour créances douteuses de 123,6 M$ (130,7 M$ en 2016) a été déduite des débiteurs.

	2017	2016
Montant des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme		
Gouvernement du Québec et ses entreprises	2 535 263	2 294 939

La juste valeur des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme s'établit à 2 635,1 M$ (2 447,4 M$ en 2016).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

5. DÉBITEURS (suite)
(en milliers de dollars)

Les encaissements des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme, dont les modalités sont déterminées au 31 décembre 2017, s'établissent comme suit :

	Encaissements	Taux d'intérêt nominal pondéré	Refinancement
31 décembre 2017			
2018	293 698	3,88 %	41 324
2019	291 189	3,76 %	14 880
2020	254 996	3,54 %	4 539
2021	213 803	3,45 %	21 856
2022	183 812	3,43 %	13 946
1 à 5 ans	1 237 498	3,64 %	96 545
6 à 10 ans	444 077	3,19 %	280 269
11 à 15 ans	113 817	2,78 %	280 628
16 à 20 ans	40 750	2,79 %	41 679
	1 836 142	3,46 %	699 121
31 décembre 2016			
2017	292 916	4,14 %	27 477
2018	261 256	4,08 %	43 089
2019	252 348	4,02 %	16 646
2020	217 247	3,79 %	6 304
2021	176 427	3,74 %	23 622
1 à 5 ans	1 200 194	3,98 %	117 138
6 à 10 ans	488 370	3,67 %	120 355
11 à 15 ans	154 049	3,20 %	91 568
16 à 20 ans	102 700	2,84 %	16 433
	1 945 313	3,78 %	345 494

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

6. PRÊTS
(en milliers de dollars)

	2017	2016
Prêts aux PME MTL	24 531	23 482
Prêts à un office municipal d'habitation	5 079	4 798
Soldes de prix de vente et autres prêts	3 220	850
	32 830	29 130

Les prêts aux PME MTL, échéant en 2021, ne portent pas intérêt. Un montant de 3,3 M$ (4,2 M$ en 2016) a été déduit de la valeur de ces prêts afin de les présenter à leur valeur nominale actualisée.

Les prêts à un office municipal d'habitation, échéant de 2020 à 2033, ne portent pas intérêt. Un montant de 2,5 M$ (2,8 M$ en 2016) a été déduit de la valeur de ces prêts afin de les présenter à leur valeur nominale actualisée.

Au 31 décembre 2017, aucune provision pour moins-value n'a été constatée (aucune en 2016).

7. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

Voir la note 4 aux pages S11-20-G et S11-21-G.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

8. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS
(en milliers de dollars)

	2017	2016
Régimes de retraite à prestations déterminées	182 135	143 720
Autres régimes	276 781	267 095
Passif au titre des avantages sociaux futurs	458 916	410 815

Les charges relatives aux régimes à prestations déterminées se chiffrent à 431,7 M$ (649,7 M$ en 2016). Les charges relatives aux régimes de retraite à cotisations déterminées et aux régimes de retraite des élus municipaux s'élèvent respectivement à 1,2 M$ (1,1 M$ en 2016) et à 2,7 M$ (2,5 M$ en 2016).

Régimes à prestations déterminées

a) Description des régimes

La Ville offre à la plupart de ses employés différents régimes de retraite à prestations déterminées. En vertu de ces régimes, les prestations versées aux employés sont basées sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen des années les mieux rémunérées. Les cotisations de la Ville sont établies suivant différentes méthodes actuarielles.

Des avantages complémentaires de retraite, liés à l'assurance-vie et aux assurances couvrant le remboursement des frais médicaux et dentaires sont aussi accordés à certains employés. De plus, des avantages postérieurs à l'emploi sont aussi fournis. Ces avantages comprennent notamment les prestations de remplacement du revenu, les prestations complémentaires de chômage, le maintien des protections durant des périodes d'absence temporaire et certaines allocations de départ. Ces régimes ne sont pas capitalisés.

Les plus récentes évaluations actuarielles disponibles couvrent les exercices 2013 à 2016.

b) Rapprochement de la situation de capitalisation des régimes d'avantages sociaux et des montants portés à l'état consolidé de la situation financière

	2017		2016	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Valeur actuarielle des actifs des régimes	19 018 793		17 922 156	
Obligation au titre des prestations constituées	(18 893 396)	(304 886)	(18 254 929)	(273 305)
Excédent (déficit)	125 397	(304 886)	(332 773)	(273 305)
Pertes actuarielles non amorties	96 092	28 105	548 999	6 210
Actif (passif) au titre des prestations constituées	221 489	(276 781)	216 226	(267 095)
Provision pour moins-value	(403 624)		(359 946)	
Passif au titre des avantages sociaux futurs	(182 135)	(276 781)	(143 720)	(267 095)

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

8. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
(en milliers de dollars)

c) Régimes dont l'obligation au titre des prestations constituées excède les actifs

	2017		2016	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Obligation au titre des prestations constituées	(9 273 485)	(304 886)	(9 024 981)	(273 305)
Valeur actuarielle des actifs des régimes	8 606 224		8 234 467	
Déficit	(667 261)	(304 886)	(790 514)	(273 305)

d) Valeur actuarielle des actifs des régimes

	2017		2016	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Solde au début de l'exercice	17 922 156		16 623 283	
Rendement prévu des actifs des régimes	1 069 957		1 007 988	
Gains survenus dans l'exercice sur le rendement prévu des actifs des régimes	481 977		600 575	
Rendement réel des actifs des régimes	1 551 934		1 608 563	
Cotisations de l'employeur	373 587	9 983	504 551	10 024
Cotisations des employés	185 789		176 092	
Prestations versées	(1 014 673)	(9 983)	(990 333)	(10 024)
Solde à la fin de l'exercice	19 018 793		17 922 156	
Juste valeur des actifs des régimes (1)	19 757 026		18 270 472	

[1] La juste valeur des actifs comprend les obligations émises directement par la Ville à ses régimes de retraite. Elles sont inscrites à leur coût de 303,7 M$ (303,7 M$ en 2016).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

8. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
(en milliers de dollars)

e) Obligation au titre des prestations constituées

	2017		2016	
	Régimes de retraite (1)	Autres régimes	Régimes de retraite (1)	Autres régimes
Solde au début de l'exercice	18 254 929	273 305	17 716 201	265 321
Coût des services rendus au cours de l'exercice	449 558	8 481	422 145	8 554
Coût des services passés	7 409		(220 699)	(3 277)
Prestations versées	(1 014 673)	(9 983)	(990 333)	(10 024)
Intérêts débiteurs sur l'obligation	1 045 151	10 861	1 021 245	10 438
Pertes survenues dans l'exercice sur l'obligation	151 022	22 222	306 370	2 293
Solde à la fin de l'exercice	18 893 396	304 886	18 254 929	273 305

[1] Au 31 décembre 2017, l'obligation au titre des prestations constituées des régimes de retraite comprend une obligation implicite de 1 763,5 M$ (1 316,1 M$ au 31 décembre 2016) découlant de l'adoption, en 2014, de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (L.Q.2014, chapitre 15).

f) Composantes de la charge des régimes à prestations déterminées

	2017		2016	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Coût des services rendus au cours de l'exercice	449 558	8 481	422 145	8 554
Coût des services passés	7 409		(220 699)	(3 277)
Cotisations des employés	(185 789)		(176 092)	
Pertes (gains) actuariels non amortis constatés lors de modifications de régimes	(7 747)		211 588	(248)
Amortissement des pertes actuarielles	129 699	327	187 193	92
Charge au titre des avantages de retraite	393 130	8 808	424 135	5 121
Intérêts débiteurs sur l'obligation	1 045 151	10 861	1 021 245	10 438
Rendement prévu des actifs des régimes	(1 069 957)		(1 007 988)	
Charge d'intérêt	(24 806)	10 861	13 257	10 438
Variation de la provision pour moins-value	43 678		196 704	
Charge totale	412 002	19 669	634 096	15 559

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

8. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
(en milliers de dollars)

g) Principales hypothèses

Les principales hypothèses sont les suivantes :

	2017		2016	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Taux d'actualisation	5,90% à 6,50%	3,50% à 3,75%	5,90% à 6,50%	4,00%
Taux de rendement prévu des actifs des régimes	5,90% à 6,50%		5,90% à 6,50%	
Taux d'inflation	2,00% à 2,25%	2,25%	2,00% à 2,25%	2,25%
Taux de croissance des salaires	2,50% à 2,75%	2,50% à 2,60%	2,50% à 2,75%	2,60%
Taux initial de croissance du coût des soins de santé		5,00% à 8,50%		5,00% à 8,50%
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé		3,00% à 5,50%		3,00% à 5,50%
Années où le taux devrait se stabiliser		2025 et 2027		2025 et 2027

Tables de mortalité

Pour les principaux régimes de retraite de la Ville, à l'exception de celui des policiers, la table utilisée est celle publiée en 2014 par l'Institut canadien des actuaires (ICA) à laquelle la Ville a choisi d'apporter certains ajustements basés sur les résultats d'une étude portant sur le secteur municipal. Pour le régime de retraite des policiers, la Ville utilise la table de mortalité CPM-2014Publ avec l'échelle CPM-B publiée par l'ICA en 2014.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

8. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
(en milliers de dollars)

h) Loi favorisant la santé financière des régimes de retraite à prestations déterminées

Le 5 décembre 2014, le gouvernement du Québec a sanctionné la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (L.Q.2014, chapitre 15). Cette loi prévoit que les régimes de retraite du secteur municipal doivent être restructurés. Elle prévoit également les modifications à apporter aux régimes relativement au service accumulé avant le 1er janvier 2014 et au service accumulé à compter de cette date.

Certaines modifications prévues par la loi s'appliquaient à compter du 1er janvier 2014, d'autres, à la conclusion d'ententes entre les parties, à la suite de décisions rendues par un arbitre ou à la fin de chacune des conventions collectives alors en vigueur.

Depuis la sanction de la loi, des requêtes introductives d'instance en déclaration d'inconstitutionnalité et en nullité de la loi ont été déposées devant la Cour supérieure du Québec par des syndicats d'employés en contestation à cette loi. Puisque le résultat de ces démarches et l'ampleur des montants en cause sont indéterminables, les incidences possibles de ces requêtes n'ont pas été considérées au 31 décembre 2017.

Les incidences financières de la loi sur les composantes de la charge des régimes de retraite à prestations déterminées découlant des modifications appliquées au cours de l'exercice sont montrées dans le tableau qui suit :

	2017
	Augmentation (Réduction)
Coût des services rendus au cours de l'exercice	9 991
Coût des services passés	7 320
Gains actuariels non amortis constatés lors de modifications de régimes	(7 747)
Charge au titre des avantages de retraite	9 564
Charge d'intérêt	295
Augmentation de la charge	9 859

Régimes à cotisations déterminées et régimes des élus municipaux

a) Description des régimes

Certains employés participent à des régimes de retraite à cotisations déterminées où la cotisation de la Ville représente un pourcentage de la rémunération. Les élus municipaux participent quant à eux à des régimes de retraite à prestations déterminées administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances du Québec. Les cotisations de la Ville sont fixées par le gouvernement.

b) Cotisations de l'employeur

	2017	**2016**
Régimes à cotisations déterminées	1 248	1 061
Régimes de retraite des élus municipaux	2 729	2 457

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

9. AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Voir la note 9 à la page S11-4-G.

10. EMPRUNTS TEMPORAIRES

La Ville dispose de leviers pour ses besoins de liquidités à court terme qui totalisent 2 056,0 M$ au 31 décembre 2017 (1 777,2 M$ en 2016).

De ce montant, une somme de 1 736,4 M$ (750,0 M$ en vertu d'une limite relative à la STM et 986,4 M$ en vertu de la Charte de la Ville de Montréal qui autorise, à ce titre, jusqu'à 20 % des crédits budgétaires) peut être empruntée, en tout ou en partie, au moyen de billets, acceptations bancaires ou autres titres pouvant être négociés auprès des banques à charte ou sur le marché libre des emprunts à court terme. Au 31 décembre 2017, la valeur nominale des émissions en papier commercial totalise 603,3 M$ (367,1 M$ en 2016) et le taux moyen sur ces emprunts temporaires est de 1,32 % (0,84 % en 2016).

La Ville dispose également de marges de crédit à demande auprès de différentes institutions bancaires totalisant 319,6 M$. Au 31 décembre 2017, les marges de crédit utilisées se chiffrent à 35,0 M$ (11,0 M$ en 2016) et portent intérêt à un taux moyen de 1,68 % (1,08 % en 2016).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

11. CRÉDITEURS, PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
(en milliers de dollars)

	2017	2016
Fournisseurs	593 272	569 102
Salaires, déductions à la source et avantages sociaux	549 234	557 651
Intérêts courus sur la dette à long terme	84 301	82 251
Provisions		
Passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides (1)	64 926	65 758
Passif environnemental (2)	76 806	85 706
Contestations d'évaluation	32 292	40 942
Autres	108 774	94 356
Dépôts et retenues de garantie	207 274	189 952
Gouvernement du Québec et ses entreprises (3)	50 643	13 837
Gouvernement du Canada et ses entreprises	7 584	8 214
Autres	58 873	40 463
	1 833 979	1 748 232

1 La Ville comptabilise un passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides. Les charges totales estimatives non actualisées se chiffrent à 115,4 M$ (118,2 M$ en 2016) et le taux d'actualisation utilisé est de 4 % (4% en 2016).

2 La Ville comptabilise un passif environnemental à l'égard de l'assainissement des sites contaminés. Ce passif, basé sur les informations connues à ce jour, englobe les coûts directement attribuables aux activités d'assainissement. Ces coûts comprennent ceux associés aux activités de fonctionnement ainsi que ceux reliés à la construction d'infrastructures utilisées uniquement dans le cadre de l'assainissement des sites. Lorsque la période de réalisation des travaux d'assainissement a pu être établie, la Ville en actualise les coûts. Au 31 décembre 2017, le passif relatif aux sites dont les coûts d'assainissement ont été actualisés s'élève à 58,2 M$ (68,4 M$ en 2016), les charges totales estimatives non actualisées, dont la réalisation prévue s'échelonne jusqu'en 2044, se chiffrent à 80,1 M$ (89,1 M$ en 2016) et le taux d'actualisation utilisé est de 4 % (4 % en 2016). Le passif relié aux sites pour lesquels la période de réalisation des travaux n'a pu être établie est de 18,6 M$ (17,3 M$ en 2016). Les recouvrements éventuels de coûts reliés à des transferts gouvernementaux et à la facturation à des partenaires impliqués dans l'assainissement des sites, s'ils sont confirmés et satisfont à tous les critères de comptabilisation sont portés en réduction du passif. Ces recouvrements sont estimés à 9,8 M$ (aucun en 2016).

3 Au cours de l'exercice, le Gouvernement du Québec et la Société nationale du cheval de course ont cédé à la Ville certains lots d'un emplacement connu sous le nom de l'Hippodrome de Montréal. Cette cession fut faite sans contrepartie monétaire immédiate mais en considération du partage, entre la Ville et le Gouvernement, du prix de vente de ces terrains. Au 31 décembre 2017, le montant payable au Gouvernement du Québec comptabilisé aux livres de la Ville est de 38,1 M$.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

12. REVENUS REPORTÉS
(en milliers de dollars)

	2017	2016
Primes à l'émission de titres	70 228	77 804
Acquisition et aménagement de parcs et de terrains de jeux	35 252	28 720
Taxe sur l'immatriculation des véhicules	16 002	16 021
Fonds de développement du logement social	11 996	6 814
Transferts	8 565	51 176
Titres de transport		23 354
Autres	20 788	14 631
	162 831	218 520

13. DETTE À LONG TERME
(en milliers de dollars)

	2017	2016
Obligations et emprunts bancaires (1)	11 164 064	10 769 407
Autres dettes à long terme		
Obligations découlant de contrats de location-acquisition		158
Emprunts à terme et hypothèques immobilières (2)	96 962	103 161
Autres	16 639	19 026
	11 277 665	10 891 752

1 Comprend la dette à long terme reliée au remboursement de l'obligation nette des régimes de retraite qui se chiffre à 1 294,9 M$ (1 294,9 M$ en 2016).

2 Les hypothèques immobilières, au montant de 14,9 M$ (19,0 M$ en 2016), sont garanties par des propriétés d'une valeur comptable de 33,7 M$ (34,9 M$ en 2016).

Au cours de l'exercice, la SHDM a obtenu un financement par prêt à terme de 100 M$, relatif à un projet immobilier, qui sera disponible à compter du 7 janvier 2019. La Société prévoit utiliser ce financement lorsque les travaux de construction seront complétés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

13. DETTE À LONG TERME (suite)
(en milliers de dollars)

Le recouvrement de la dette à long terme aux fins de son remboursement se répartit de la façon suivante :

	2017	2016
À la charge des contribuables		
De la municipalité centrale	3 961 344	3 505 605
De l'agglomération	1 921 305	2 185 247
Sommes accumulées au fonds d'amortissement	2 527 700	2 590 478
Montant des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme		
Gouvernement du Québec et ses entreprises	2 535 263	2 294 939
À recouvrer de tiers par l'entremise de redevances	332 053	315 483
	11 277 665	10 891 752

La Ville utilise des contrats de swaps de devises et de taux d'intérêt pour des emprunts totalisant 185,9 M$ (242,2 M$ en 2016). Les passifs financiers associés à ces swaps sont compris dans le montant de la dette à long terme.

En considérant ces swaps, la totalité des emprunts de la Ville portent intérêt à taux fixe. Au 31 décembre 2017, tous les emprunts contractés en devises font l'objet d'une couverture.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

13. DETTE À LONG TERME (suite)
(en milliers de dollars)

Les versements estimatifs sur la dette à long terme s'établissent comme suit :

	2017			2016		
Années	Dollars canadiens (1)	À refinancer	Montant net	Dollars canadiens (1)	À refinancer	Montant net
2017				1 069 346	163 902	905 444
2018	1 052 875	307 212	745 663	1 008 131	307 213	700 918
2019	1 240 514	242 791	997 723	1 194 750	242 732	952 018
2020	532 228	88 012	444 216	486 576	57 575	429 001
2021	909 954	297 168	612 786	864 313	297 167	567 146
2022	617 223	381 023	236 200			
1 à 5 ans	4 352 794	1 316 206	3 036 588	4 623 116	1 068 589	3 554 527
6 à 10 ans	4 277 341	1 049 261	3 228 080	3 807 684	872 422	2 935 262
11 à 15 ans	725 356	80 365	644 991	299 439		299 439
16 à 20 ans	868 444	27 955	840 489	1 107 783	93 321	1 014 462
2043	934 556		934 556	934 556		934 556
2045	119 174		119 174	119 174		119 174
TOTAL	11 277 665	2 473 787	8 803 878	10 891 752	2 034 332	8 857 420

[1] Incluant les emprunts contractés en devises faisant l'objet d'une couverture.

Taux d'intérêt

Les taux d'intérêt présentés dans le tableau tiennent compte du taux d'intérêt nominal et de l'incidence des swaps de taux d'intérêt.

	2017	2016
Années d'échéance	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée
1 à 5 ans	4,08 %	4,36 %
6 à 10 ans	3,73 %	3,73 %
11 à 15 ans	4,15 %	3,95 %
16 à 20 ans	3,77 %	4,16 %
2043	6,00 %	6,00 %
2045	6,00 %	6,00 %
Moyenne pondérée	4,11 %	4,27 %

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

13. DETTE À LONG TERME (suite)
(en milliers de dollars)

Juste valeur

La juste valeur de la dette se chiffre à 12 396,8 M$ (12 069,7 M$ en 2016). Elle comprend des passifs financiers nets associés à des swaps de devises et de taux d'intérêt de 21,1 M$ (36,4 M$ en 2016).

14. ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)

Voir la note 14 à la page S11-6-G.

15. IMMOBILISATIONS
(en milliers de dollars)

	Solde au 31-12-2016	Augmentation	Cessions/ Radiations	Solde au 31-12-2017
COÛT				
Infrastructures	11 452 768	1 001 837	308 068	12 146 537
Réseau du métro	2 692 718	183 822	56 403	2 820 137
Voitures de métro	969 817	591 879	123 712	1 437 984
Bâtiments	3 552 811	235 177	16 738	3 771 250
Améliorations locatives	67 714	45 528	2 067	111 175
Véhicules	1 495 561	126 674	19 004	1 603 231
Ameublement et équipement de bureau	521 562	147 392	58 760	610 194
Machinerie, outillage et équipement	359 870	108 934	11 441	457 363
Terrains	1 241 309	80 958	5 043	1 317 224
Autres	6 775	870	1 545	6 100
	22 360 905	2 523 071	602 781	24 281 195
AMORTISSEMENT CUMULÉ				
Infrastructures	5 111 645	472 552	304 946	5 279 251
Réseau du métro	734 903	128 716	56 403	807 216
Voitures de métro	456 465	19 578	123 712	352 331
Bâtiments	1 587 163	102 967	16 336	1 673 794
Améliorations locatives	38 139	15 278	699	52 718
Véhicules	843 525	80 259	18 545	905 239
Ameublement et équipement de bureau	253 319	85 712	58 760	280 271
Machinerie, outillage et équipement	183 256	32 797	11 437	204 616
Autres	2 712	106	1 545	1 273
	9 211 127	937 965	592 383	9 556 709
VALEUR COMPTABLE NETTE	13 149 778			14 724 486

Le coût des immobilisations en cours de réalisation se chiffre à 780,6 M$ au 31 décembre 2017 (645,8 M$ en 2016). Aucune réduction de valeur n'a été opérée au cours de l'exercice (aucune en 2016).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

16. PROPRIÉTÉS DESTINÉES À LA REVENTE

Voir la note 16 à la page S11-8-G.

17. AUTRES ACTIFS NON FINANCIERS
(en milliers de dollars)

	2017	2016
Dépôts pour l'achat de voitures de métro et de bus	216 940	316 065
Dépôts pour l'achat d'autres actifs		53 200
Frais d'émission de titres	43 852	43 538
Autres	7 795	9 939
	268 587	422 742

18. FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (S/O)

19. FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ (S/O)

20 et 21 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ÉVENTUALITÉS

a) Obligations contractuelles

En vertu d'obligations contractuelles, qui concernent principalement des contrats de location de propriétés, de location de machinerie et de divers équipements, de service pour le déneigement et la collecte des ordures, la Ville s'est engagée à effectuer des versements pour un montant global de 1 026,1 M$. Les montants qui seront versés au cours des prochains exercices sont estimés comme suit :

2018	2019	2020	2021	2022	2023-2050	Total
324,6 M$	241,5 M$	171,2 M$	77,5 M$	47,9 M$	163,4 M$	1 026,1 M$

Les engagements à l'égard des activités d'immobilisations se chiffrent à 2 589,4 M$, dont 576,3 M$ pour l'achat de voitures de métro.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

20 et 21 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ÉVENTUALITÉS (suite)

b) Grand Prix de Formule 1 du Canada

Dans le cadre d'une entente permettant le maintien du Grand Prix de Formule 1 du Canada à Montréal, la Ville s'est engagée à verser une contribution annuelle de 18,2 M$ jusqu'en 2029 inclusivement. Cette contribution sera majorée de 2 % l'an. À cet égard, la contribution annuelle à recevoir par la Ville de ses partenaires est de 16,9 M$. Cette contribution à recevoir sera également majorée de 2 % l'an.

De plus, en vertu d'une convention de bail concernant la location du circuit Gilles-Villeneuve, la Ville s'est engagée à réaliser des travaux d'amélioration du circuit d'un montant maximal de 48,0 M$ avant le mois de mai 2019.

c) Réclamations et assurances

Les réclamations pendantes en justice contre la Ville s'élèvent à 2 100,7 M$ (499,1 M$ en 2016).

Elles comprennent notamment une action collective de 1 500,0 M$ intentée par le Regroupement des activistes pour l'inclusion au Québec (le RAPLIQ) et autorisée par la Cour supérieure le 26 mai 2017. Le RAPLIQ est un organisme qui a pour mission de promouvoir et de défendre les droits des personnes en situation de handicap. Selon lui, le réseau de transport collectif que gèrent la STM, l'Agence métropolitaine de transport (AMT) (et les entités qui lui ont succédé) et l'administration municipale serait inaccessible et violerait les droits et libertés des personnes ayant un handicap physique. À l'heure actuelle, la Ville n'est pas en mesure de déterminer l'issue de cette action collective.

Les avocats de la Ville considèrent que le règlement des autres réclamations n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière de la Ville.

L'administration municipale ne contracte aucune assurance contre les risques. Toutefois, elle a prévu à son budget établi à des fins fiscales une somme équivalente à environ 1 % de ses charges afin de couvrir le règlement de réclamations, le paiement des condamnations judiciaires et les charges non prévues au budget.

d) Environnement

La Ville, à titre de propriétaire de terrains contaminés, pourrait être tenue de poser certains gestes pour se conformer notamment à la *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives relativement à la protection et à la réhabilitation des terrains* (L.Q. 2002, chapitre 11). Entre autres, il pourrait s'agir de caractériser et, si requis, de réhabiliter un terrain après son utilisation ou lorsqu'elle en change l'utilisation.

---

22. REDRESSEMENT AUX EXERCICES ANTÉRIEURS

N/A

---

23. DONNÉES BUDGÉTAIRES

L'état consolidé des résultats et l'état consolidé de la variation de la dette nette comportent une comparaison avec les données budgétaires consolidées, ajustées conformément aux Normes comptables canadienne pour le secteur public. Le budget consolidé est constitué de la combinaison du budget non consolidé adopté par l'administration municipale et des budgets adoptés par les principaux organismes contrôlés, après éliminations des opérations réciproques.

Une comparaison avec le budget non consolidé, adopté en décembre 2016 par le conseil municipal et par le conseil d'agglomération, est également présentée dans les annexes et tableaux établis à des fins fiscales.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

24. INSTRUMENTS FINANCIERS

Utilisation d'instruments dérivés

La Ville utilise des instruments financiers dérivés dans le but de réduire le risque des variations des flux de trésorerie associés aux variations des taux de change et des taux d'intérêt auquel l'expose sa dette à long terme. Elle n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins de transaction et de spéculation.

Positions de change et d'intérêt

Au 31 décembre 2017, en considérant l'utilisation des contrats de swaps de devises et de taux d'intérêt, la totalité des emprunts de la Ville sont libellés en dollars canadiens et portent intérêt à taux fixe.

Risque de crédit

Dans le cadre de l'utilisation d'instruments financiers dérivés, la Ville est sujette à des pertes sur créances découlant de défauts de paiement par des tiers. La Ville considère que ces tiers seront en mesure de satisfaire à leurs obligations.

Juste valeur

La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs autres que ceux à affecter au remboursement de la dette à long terme, des emprunts temporaires et des créditeurs, provisions et charges à payer se rapproche de leur valeur comptable en raison de l'échéance prochaine de ces instruments financiers.

Le tableau qui suit illustre la juste valeur et la valeur comptable des autres instruments financiers :

(en milliers de dollars)	2017		2016	
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
Placements	3 143 527	3 074 119	3 552 916	3 474 407
Débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme	2 635 148	2 535 263	2 447 415	2 294 939
Dette à long terme	12 396 833	11 277 665	12 069 709	10 891 752

La juste valeur des placements correspond au montant auquel ils pourraient être échangés sur le marché entre parties indépendantes. La juste valeur de la dette à long terme et des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme est fondée essentiellement sur le calcul des flux monétaires actualisés en utilisant les taux de rendement ou le cours du marché en fin d'exercice d'instruments similaires ayant la même échéance. La juste valeur des swaps reflète le montant que la Ville encaisserait ou débourserait si ces contrats étaient terminés à cette date. Au 31 décembre 2017, la juste valeur des passifs financiers associés aux swaps se chiffre à 21,1 M$ (36,4 M$ en 2016). Ils sont compris dans les montants de la dette à long terme.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

25. EXCÉDENT ACCUMULÉ
(en milliers de dollars)

	2017	2016
Excédent des activités de fonctionnement non affecté	230 970	196 384
Excédent des activités de fonctionnement affecté	347 451	404 068
Réserves financières et fonds réservés	169 336	189 529
Déficit des activités d'immobilisations	(604 284)	(223 046)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(1 249 893)	(1 219 191)
Investissement net dans les immobilisations	9 541 813	8 211 939
	8 435 393	7 559 683

Conformément au modèle élaboré par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du gouvernement du Québec, la Ville présente, dans son rapport financier annuel, certaines informations financières établies à des fins fiscales.

Excédent des activités de fonctionnement affecté

L'excédent des activités de fonctionnement affecté correspond à la partie de l'excédent accumulé dont l'utilisation est réservée par la *Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais* (L.Q. 2000, chapitre 56), par des résolutions adoptées par le conseil municipal, le conseil d'agglomération et les conseils d'arrondissements. Il comprend également l'excédent des activités de fonctionnement des organismes contrôlés.

Réserves financières et fonds réservés

Les réserves financières et fonds réservés correspondent à la partie de l'excédent accumulé réservée à des fins particulières en vertu de dispositions législatives et contractuelles. Ces réserves et fonds réservés servent notamment à l'aménagement et à l'entretien d'unités de stationnement, à la fourniture des services de l'eau et de la voirie et à l'acquisition d'immobilisations.

Déficit des activités d'immobilisations

Le déficit des activités d'immobilisations correspond au déficit du financement sur les coûts d'immobilisations.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

25. EXCÉDENT ACCUMULÉ (suite)
(en milliers de dollars)

Charges constatées à taxer ou à pourvoir

Les charges constatées à taxer ou à pourvoir correspondent au solde net des charges constatées à l'état consolidé des résultats qui feront l'objet de revenus futurs. À l'exception du solde lié à l'obligation initiale au 1er janvier 2007 relative aux avantages complémentaires de retraite et aux autres avantages sociaux futurs postérieurs à l'emploi, ce solde net sera viré par affectations à l'excédent des activités de fonctionnement non affecté selon les montants prévus au budget ou par des résolutions adoptées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Les charges constatées à taxer ou à pourvoir résultent des éléments suivants :

- l'application des mesures d'allègements liées aux avantages sociaux futurs (affectations sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2025);

- l'application des mesures d'allègements pour atténuer les impacts de la crise financière de 2008 sur les régimes de retraite à prestations déterminées (affectations sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2022);

- l'application des mesures d'allègements liées au passif environnemental (affectations sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2042);

- l'application permise pendant la période allant de 2014 à 2017 des mesures d'allègements liées au changement de la méthode de remboursement de la taxe de vente du Québec (TVQ) (affectations sur une période maximale de 10 ans);

- le financement à long terme de certaines charges de fonctionnement liées essentiellement au refinancement, effectué en 2003 et 2005, d'actes notariés concernant certains régimes de retraite (affectations sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2045).

Investissement net dans les immobilisations

L'investissement net dans les immobilisations correspond à la valeur comptable nette des immobilisations réduite de la portion de la dette liée à ces immobilisations et augmentée des placements du fonds d'amortissement accumulés pour le remboursement de cette dette et des débiteurs à recouvrer de tiers pour ledit remboursement.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

26. REVENUS DE TRANSFERTS
(en milliers de dollars)

	2017	2016
Transferts - activités de fonctionnement		
Gouvernement du Canada	5 354	5 238
Gouvernement du Québec	524 770	438 019
Communauté métropolitaine de Montréal	35 705	38 201
	565 829	481 458
Transferts - activités d'immobilisations		
Gouvernement du Canada		
Programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec	58 814	34 683
Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)	97 442	91 681
Gouvernement du Québec		
Programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec	46 799	34 683
Programme d'infrastructures Québec-Municipalités	500 696	355 417
Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)	204 662	117 099
Autres	22 457	33 785
	930 870	667 348
	1 496 699	1 148 806

27. REVENUS D'INTÉRÊTS
(en milliers de dollars)

	2017	2016
Fonds d'amortissement	82 667	80 035
Trésorerie, équivalents de trésorerie et autres	40 102	40 979
	122 769	121 014
Arriérés de taxes	15 315	12 691
	138 084	133 705

28. REMBOURSEMENT DE LA DETTE

Le remboursement de la dette à long terme représente les remboursements d'emprunts et les versements au fonds d'amortissement relatifs aux emprunts servant à financer les coûts d'immobilisations et les charges de fonctionnement pour lesquels ces remboursements ne sont pas couverts par des tiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

29. ORGANISATION ET GOUVERNANCE DU TRANSPORT COLLECTIF DANS LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Depuis le 1er juin 2017, la STM est assujettie à la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal* (L.Q.2016, chapitre 8). Cette loi prévoit un nouveau partage des compétences pour favoriser la mobilité des personnes, notamment par l'abolition de l'AMT qui a été remplacée par deux organismes, soit l'ARTM qui est dédiée à la planification, au développement, à la tarification et au financement des services de transport collectif dans la grande région de Montréal et le Réseau de transport métropolitain (RTM) qui a pour mandat d'exploiter certains services de transport collectif dont la desserte par trains de banlieue.

Aux fins de l'application de la loi, la STM devra conclure une entente avec l'ARTM. Cette entente spécifiera, entre autres, l'offre de transport, les objectifs de performance et de qualité des services ainsi que la rémunération de la STM.

De plus, en vertu de cette loi, l'ARTM devra acquérir de la STM et de la Ville les équipements et infrastructures qui ont un caractère métropolitain. Les contrats de transfert des actifs devront préciser la date et les modalités de transfert des biens. Il est prévu que ces actifs seront acquis à leur valeur comptable nette, déduction faite de toute aide gouvernementale reçue. Inversement, les actifs auparavant désignés comme métropolitains, dont l'usage est exclusif aux usagers de la STM, seront transférés à cette dernière. Il est aussi prévu que la STM transférera à l'ARTM son système intégré de vente et perception des titres de transport ainsi que certains terminus. L'ARTM transférera à la STM des stationnements ainsi que des actifs associés à des voies réservés. Au 31 décembre 2017, aucun transfert d'actifs n'a été réalisé.

---

30. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

S12-G

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR ORGANISMES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

		Réalisations 2016	Budget 2017	Réalisations 2017			
		Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Ventilation de l'amortissement	Organismes contrôlés	Total consolidé [1]
Revenus							
Fonctionnement							
Taxes	1	3 262 399 000	3 342 043 000	3 343 441 000			3 322 152 000
Compensations tenant lieu de taxes	2	252 329 000	256 495 000	260 024 000			260 024 000
Quotes-parts	3	404 753 000	403 676 000	397 247 000		455 600 000	397 247 000
Transferts	4	244 535 000	245 277 000	350 702 000		215 127 000	565 829 000
Services rendus	5	314 038 000	319 077 000	314 394 000		845 755 000	1 068 890 000
Imposition de droits	6	222 776 000	181 769 000	265 882 000			265 882 000
Amendes et pénalités	7	163 733 000	195 206 000	172 814 000			172 814 000
Revenus de placements de portefeuille	8	106 443 000	103 656 000	107 358 000		15 411 000	122 769 000
Autres revenus d'intérêts	9	31 607 000	34 536 000	37 212 000			15 315 000
Autres revenus	10	16 267 000	21 880 000	35 519 000		126 254 000	112 832 000
Effet net des opérations de restructuration	11						
	12	5 018 880 000	5 103 615 000	5 284 593 000		1 658 147 000	6 303 754 000
Investissement							
Taxes	13						
Quotes-parts	14					30 066 000	
Transferts	15	237 072 000	380 700 000	268 355 000		662 515 000	930 870 000
Imposition de droits	16						
Autres revenus							
Contributions des promoteurs	17	250 000	2 900 000	1 558 000			1 558 000
Autres	18	6 846 000		6 790 000			6 790 000
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux	19						
	20	244 168 000	383 600 000	276 703 000		692 581 000	939 218 000
	21	5 263 048 000	5 487 215 000	5 561 296 000		2 350 728 000	7 242 972 000
Charges							
Administration générale	22	756 411 000	836 833 000	766 300 000	14 580 000		771 379 000
Sécurité publique	23	1 047 377 000	991 296 000	1 100 761 000	36 950 000		1 137 711 000
Transport	24	907 573 000	972 225 000	1 010 174 000	252 022 000	1 526 982 000	2 202 791 000
Hygiène du milieu	25	438 417 000	417 626 000	406 660 000	222 142 000		627 979 000
Santé et bien-être	26	89 341 000	103 336 000	89 913 000	531 000	57 760 000	136 835 000
Aménagement, urbanisme et développement	27	210 201 000	201 299 000	209 238 000	32 243 000	12 576 000	246 736 000
Loisirs et culture	28	559 868 000	548 115 000	615 355 000	110 570 000	60 132 000	754 303 000
Réseau d'électricité	29						
Frais de financement	30	382 947 000	396 343 000	389 789 000		121 636 000	489 528 000
Effet net des opérations de restructuration	31						
Amortissement des immobilisations	32	632 839 000	653 646 000	669 038 000	(669 038 000)		
	33	5 024 974 000	5 120 719 000	5 257 228 000		1 779 086 000	6 367 262 000
Excédent (déficit) de l'exercice	34	238 074 000	366 496 000	304 068 000		571 642 000	875 710 000

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés.

S13-G

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISMES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

		Réalisations 2016	Budget 2017	Réalisations 2017		
		Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés	Total consolidé [1]
Excédent (déficit) de l'exercice	1	238 074 000	366 496 000	304 068 000	571 642 000	875 710 000
Moins: revenus d'investissement	2	(244 168 000)	(383 600 000)	(276 703 000)	(692 581 000)	(939 218 000)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	3	(6 094 000)	(17 104 000)	27 365 000	(120 939 000)	(63 508 000)
CONCILIATION À DES FINS FISCALES						
Ajouter (déduire)						
Immobilisations						
Amortissement	4	632 839 000	653 646 000	669 038 000	268 927 000	937 965 000
Produit de cession	5	5 484 000		26 407 000	5 789 000	32 196 000
(Gain) perte sur cession	6	(2 381 000)		(18 795 000)	(3 003 000)	(21 798 000)
Réduction de valeur / Reclassement	7					
	8	635 942 000	653 646 000	676 650 000	271 713 000	948 363 000
Propriétés destinées à la revente						
Coût des propriétés vendues	9					
Réduction de valeur / Reclassement	10					
	11					
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux						
Remboursement ou produit de cession	12					
(Gain) perte sur remboursement ou sur cession	13					
Provision pour moins-value / Réduction de valeur	14					
	15					
Financement						
Financement à long terme des activités de fonctionnement	16	53 699 000	26 700 000	69 819 000	5 168 000	45 921 000
Remboursement de la dette à long terme	17	(475 559 000)	(492 055 000)	(490 951 000)	(89 888 000)	(580 839 000)
	18	(421 860 000)	(465 355 000)	(421 132 000)	(84 720 000)	(534 918 000)
Affectations						
Activités d'investissement	19	(8 624 000)	( )	(9 487 000)	(40 437 000)	(50 924 000)
Excédent (déficit) accumulé						
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	20					
Excédent de fonctionnement affecté	21	68 455 000	60 168 000	141 995 000	1 327 000	143 322 000
Réserves financières et fonds réservés	22	(231 921 000)	(321 401 000)	(324 128 000)	(1 327 000)	(325 455 000)
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	23	103 222 000	90 046 000	48 247 000	(21 652 000)	26 595 000
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	24					
	25	(68 868 000)	(171 187 000)	(143 373 000)	(62 089 000)	(206 462 000)
	26	145 214 000	17 104 000	112 145 000	124 904 000	206 983 000
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	27	139 120 000		139 510 000	3 965 000	143 475 000

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés.

S14-G

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISMES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

		Réalisations 2016	Réalisations 2017		
		Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés	Total consolidé [1]
Revenus d'investissement	1	244 168 000	276 703 000	692 581 000	939 218 000
CONCILIATION À DES FINS FISCALES					
Ajouter (déduire)					
Immobilisations					
Acquisition					
Administration générale	2	(62 538 000)	(109 971 000)	( )	(109 971 000)
Sécurité publique	3	(49 351 000)	(41 339 000)	( )	(41 339 000)
Transport	4	(394 505 000)	(498 667 000)	(1 054 595 000)	(1 553 262 000)
Hygiène du milieu	5	(385 647 000)	(378 227 000)	( )	(378 227 000)
Santé et bien-être	6	(29 000)	(199 000)	(53 521 000)	(53 720 000)
Aménagement, urbanisme et développement	7	(43 187 000)	(52 712 000)	(24 000)	(52 736 000)
Loisirs et culture	8	(228 563 000)	(333 801 000)	(15 000)	(333 816 000)
Réseau d'électricité	9	( )	( )	( )	( )
	10	(1 163 820 000)	(1 414 916 000)	(1 108 155 000)	(2 523 071 000)
Propriétés destinées à la revente					
Acquisition	11	( )	( )	( )	( )
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux					
Émission ou acquisition	12	( )	( )	( )	( )
Financement					
Financement à long terme des activités d'investissement	13	559 210 000	679 966 000	103 894 000	783 860 000
Affectations					
Activités de fonctionnement	14	8 624 000	9 487 000	40 437 000	50 924 000
Excédent accumulé					
Excédent de fonctionnement non affecté	15				
Excédent de fonctionnement affecté	16	10 307 000	24 116 000		24 116 000
Réserves financières et fonds réservés	17	292 547 000	343 716 000		343 716 000
	18	311 478 000	377 319 000	40 437 000	418 756 000
	19	(293 132 000)	(357 631 000)	(963 824 000)	(1 320 455 000)
Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	20	(48 964 000)	(80 928 000)	(271 243 000)	(381 237 000)

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés.

S15-G

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
SITUATION FINANCIÈRE PAR ORGANISMES
AU 31 DÉCEMBRE 2017

		2016	2017		
		Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés	Total consolidé [1]
ACTIFS FINANCIERS					
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	1	260 013 000	151 637 000	127 993 000	279 630 000
Débiteurs (note 5)	2	2 464 660 000	2 701 674 000	2 240 979 000	4 205 775 000
Prêts (note 6)	3	32 486 000	33 816 000	3 220 000	32 830 000
Placements de portefeuille (note 7)	4	2 805 903 000	2 546 834 000	527 285 000	3 074 119 000
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	5				
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 8)	6				
Autres actifs financiers (note 9)	7	1 592 000	1 592 000	3 899 000	5 491 000
	8	5 564 654 000	5 435 553 000	2 903 376 000	7 597 845 000
PASSIFS					
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (note 4)	9				
Emprunts temporaires (note 10)	10			638 299 000	638 299 000
Créditeurs et charges à payer (note 11)	11	1 514 420 000	1 566 572 000	367 477 000	1 833 979 000
Revenus reportés (note 12)	12	165 595 000	161 881 000	15 000 000	162 831 000
Dette à long terme (note 13)	13	8 338 522 000	8 604 927 000	3 313 702 000	11 277 665 000
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 8)	14	268 226 000	316 048 000	142 868 000	458 916 000
	15	10 286 763 000	10 649 428 000	4 477 346 000	14 371 690 000
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) (note 14)	16	(4 722 109 000)	(5 213 875 000)	(1 573 970 000)	(6 773 845 000)
ACTIFS NON FINANCIERS					
Immobilisations (note 15)	17	9 141 303 000	9 879 569 000	4 844 917 000	14 724 486 000
Propriétés destinées à la revente (note 16)	18	47 575 000	116 029 000	14 554 000	130 583 000
Stocks de fournitures	19	36 729 000	43 561 000	42 021 000	85 582 000
Autres actifs non financiers (note 17)	20	55 371 000	37 653 000	244 934 000	268 587 000
	21	9 280 978 000	10 076 812 000	5 146 426 000	15 209 238 000
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ					
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	22	201 435 000	235 574 000	(4 604 000)	230 970 000
Excédent de fonctionnement affecté	23	331 187 000	272 379 000	75 072 000	347 451 000
Réserves financières et fonds réservés	24	176 472 000	154 952 000	14 384 000	169 336 000
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	25	(1 110 256 000)	(1 201 224 000)	(110 113 000)	(1 249 893 000)
Financement des investissements en cours	26	(28 242 000)	(109 170 000)	(433 851 000)	(604 284 000)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	27	4 988 273 000	5 510 426 000	4 031 568 000	9 541 813 000
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	28				
	29	4 558 869 000	4 862 937 000	3 572 456 000	8 435 393 000

1. Le total consolidé exclut les soldes réciproques entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
CHARGES PAR OBJETS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

		Administration municipale		Données consolidées	
		Budget 2017	Réalisations 2017	Réalisations 2017	Réalisations 2016
Rémunération	1	1 707 274 000	1 782 406 000	2 491 707 000	2 373 015 000
Charges sociales	2	592 019 000	629 953 000	842 167 000	1 042 577 000
Biens et services	3	893 595 000	847 835 000	1 181 350 000	1 106 624 000
Frais de financement					
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge					
De l'organisme municipal	4	308 387 000	297 693 000	331 633 000	330 127 000
D'autres organismes municipaux	5				
Du gouvernement du Québec et ses entreprises	6	40 262 000	45 894 000	129 212 000	125 996 000
D'autres tiers	7	46 280 000	45 076 000	23 179 000	22 994 000
Autres frais de financement	8	1 414 000	1 126 000	5 504 000	3 676 000
Contributions à des organismes					
Organismes municipaux					
Quotes-parts	9	521 077 000	561 315 000	76 649 000	37 874 000
Transferts	10				
Autres	11	44 010 000	45 650 000	1 385 000	14 909 000
Autres organismes					
Transferts	12				
Autres	13	205 558 000	247 081 000	256 752 000	241 184 000
Amortissement des immobilisations	14	653 646 000	669 038 000	937 965 000	865 971 000
Autres					
- Autres	15	107 197 000	84 161 000	89 759 000	96 590 000
-	16				
-	17				
	18	5 120 719 000	5 257 228 000	6 367 262 000	6 261 537 000

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ
AU 31 DÉCEMBRE 2017

		2017	2016
Excédent (déficit) accumulé			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	1	230 970 000	196 384 000
Excédent de fonctionnement affecté	2	347 451 000	404 068 000
Réserves financières et fonds réservés	3	169 336 000	189 529 000
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	4	(1 249 893 000)	(1 219 191 000)
Financement des investissements en cours	5	(604 284 000)	(223 046 000)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	6	9 541 813 000	8 211 939 000
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	7		
	8	8 435 393 000	7 559 683 000
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté			
Administration municipale	9	235 574 000	201 435 000
Organismes contrôlés[1]	10	(4 604 000)	(5 051 000)
	11	230 970 000	196 384 000
Excédent de fonctionnement affecté			
Excédent de fonctionnement affecté - Administration municipale			
- Affect. À l'exercice suivant	12		48 168 000
- Exc.affect.-Arrondissements	13	192 253 000	190 490 000
- Exc.affect.-Projets spécifique	14	24 542 000	40 506 000
- Exc.affect.-Autres fins	15	55 584 000	52 023 000
-	16		
-	17		
-	18		
-	19		
-	20		
	21	272 379 000	331 187 000
Excédent de fonctionnement affecté - Organismes contrôlés			
- Exc.affect.-Autres fins	22	75 072 000	72 881 000
-	23		
-	24		
	25	75 072 000	72 881 000
	26	347 451 000	404 068 000
Réserves financières et fonds réservés			
Réserves financières - Administration municipale			
- Gestion de la voirie	27	43 358 000	47 384 000
- Gestion de l'eau	28	58 434 000	115 528 000
- Immobilisations	29	40 279 000	
-	30		
-	31		
	32	142 071 000	162 912 000
Réserves financières - Organismes contrôlés			
-	33		
-	34		
-	35		
	36		
Fonds réservés			
Fonds de roulement			
Administration municipale	37	3 826 000	3 347 000
Organismes contrôlés	38	7 000 000	7 000 000
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés			
Montant réservé pour le service de la dette à long terme			
Administration municipale	39		
Organismes contrôlés	40		
Montant non réservé			
Administration municipale	41	2 535 000	2 535 000
Organismes contrôlés	42	6 057 000	6 057 000
Fonds local d'investissement (note 18)	43		
Fonds local de solidarité (note 19)	44		
Autres			
-Unités de stationnement	45	6 144 000	5 310 000
-Autres	46	1 703 000	2 368 000
	47	27 265 000	26 617 000
	48	169 336 000	189 529 000

1. Les éliminations sont imputées aux organismes contrôlés.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2017

		2017	2016
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)			
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir			
Mesures d'allègement fiscal liées aux écarts de constatation avec les normes comptables			
Avantages sociaux futurs			
Déficit initial au 1er janvier 2007			
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite	49	(6 117 000)	(10 882 000)
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	50	(199 140 000)	(199 140 000)
Avantages postérieurs au 1er janvier 2007			
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite			
Mesure d'allègement pour la crise financière 2008	51	(105 161 000)	(97 647 000)
Autres	52	((191 526 000))	((216 931 000))
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	53	( )	( )
	54	(118 892 000)	(90 738 000)
Frais de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement	55	( )	( )
Frais d'assainissement des sites contaminés	56	(38 400 000)	(40 000 000)
Appariement fiscal pour revenus de transfert	57	( )	( )
Autres			
-	58	( )	( )
-	59	( )	( )
	60	(157 292 000)	(130 738 000)
Mesures d'allègement fiscal transitoires			
Modifications comptables du 1er janvier 2000			
Salaires et avantages sociaux	61	( )	( )
Intérêts sur la dette à long terme	62	( )	( )
Mesures relatives à la TVQ			
Utilisation du fonds général	63	(22 540 000)	(22 500 000)
Utilisation du fonds de roulement	64	( )	( )
Mesure relative aux frais reportés	65	( )	( )
Autres			
-	66	( )	( )
-	67	( )	( )
	68	(22 540 000)	(22 500 000)
Financement à long terme des activités de fonctionnement			
Mesure transitoire relative à la TVQ	69	( )	( )
Frais d'émission de la dette à long terme	70	((9 613 000))	((7 889 000))
Dette à long terme liée au FLI et au FLS	71	( )	( )
Autres			
- Activitées de fonc. financées	72	(1 337 190 000)	(1 333 874 000)
- Activitées de fonc.à financer	73	(76 678 000)	(50 941 000)
	74	(1 404 255 000)	(1 376 926 000)
Éléments présentés à l'encontre des DCTP			
Financement des activités de fonctionnement	75		
Fonds d'amortissement pour emprunts de fonctionnement	76	213 471 000	175 696 000
Prêts aux entrepreneurs et placements de portefeuille à titre d'investissement dans le cadre du FLI et du FLS	77		
Autres prêts et placements de portefeuille à titre d'investissement liés à des emprunts de fonctionnement	78		
Autres			
- Débiteurs sur les dép. de fonc	79	120 723 000	135 277 000
	80	334 194 000	310 973 000
	81	(1 249 893 000)	(1 219 191 000)

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2017

		2017	2016
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)			
Financement des investissements en cours			
Financement non utilisé	82	889 939 000	711 861 000
Investissements à financer	83	(1 494 223 000)	(934 907 000)
	84	(604 284 000)	(223 046 000)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs			
Éléments d'actif			
Immobilisations	85	14 724 486 000	13 149 778 000
Propriétés destinées à la revente	86	136 074 000	75 898 000
Prêts	87	32 830 000	29 130 000
Placements de portefeuille à titre d'investissement	88	2 527 700 000	2 590 478 000
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	89		
	90	17 421 090 000	15 845 284 000
Ajustements aux éléments d'actif	91		
	92	17 421 090 000	15 845 284 000
Éléments de passif correspondant			
Dette à long terme	93	(11 277 665 000)	(10 891 752 000)
Frais reportés liés à la dette à long terme	94	( )	( )
Montants des débiteurs et autres montants affectés au remboursement de la dette à long terme	95	2 535 263 000	2 294 939 000
Dettes aux fins des activités de fonctionnement	96	1 114 106 000	1 150 289 000
Autres dettes n'affectant pas l'investissement net	97	38 646 000	53 482 000
	98	(7 589 650 000)	(7 393 042 000)
Dette en cours de refinancement et ajustements aux éléments de passif	99	(289 627 000)	(240 303 000)
	100	(7 879 277 000)	(7 633 345 000)
	101	9 541 813 000	8 211 939 000

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

A) RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES SUPPLÉMENTAIRES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

		Régimes de retraite enregistrés		Régimes supplémentaires de retraite
Nombre de régimes à la fin de l'exercice	1	12	2	21

Description des régimes, date de la plus récente évaluation actuarielle et autres renseignements

		2017	2016
Conciliation de l'actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs			
Actif (passif) au début de l'exercice	3	(143 720 000)	(14 175 000)
Charge de l'exercice	4	(412 002 000)	(634 096 000)
Cotisations versées par l'employeur	5	373 587 000	504 551 000
Actif (passif) à la fin de l'exercice	6	(182 135 000)	(143 720 000)
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation			
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	7	19 018 793 000	17 922 156 000
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	8	(18 893 396 000)	(18 254 929 000)
Situation actuarielle nette : excédent (déficit) de comptabilisation	9	125 397 000	(332 773 000)
Pertes actuarielles non amorties (gains actuariels non amortis)	10	96 092 000	548 999 000
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs avant provision pour moins-value	11	221 489 000	216 226 000
Provision pour moins-value	12	(403 624 000)	(359 946 000)
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	13	(182 135 000)	(143 720 000)
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation des régimes dont la valeur des obligations excède la valeur des actifs			
Nombre de régimes en cause	14	26	26
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	15	8 606 224 000	8 234 467 000
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	16	(9 273 485 000)	(9 024 981 000)
Situation actuarielle nette : déficit de comptabilisation	17	(667 261 000)	(790 514 000)
Charge de l'exercice			
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	18	449 558 000	422 145 000
Coût des services passés découlant d'une modification de régime	19	7 409 000	(220 699 000)
	20	456 967 000	201 446 000
Cotisations salariales des employés	21	(185 789 000)	(176 092 000)
Cotisations des autres employeurs dans le cas de régimes interemployeurs dont l'organisme municipal est le promoteur	22	( )	( )
	23	271 178 000	25 354 000
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	24	129 699 000	187 193 000
Pertes actuarielles constatées (gains actuariels constatés) lors d'une modification de régime ou de la variation de la provision pour moins-value	25	(7 747 000)	211 588 000
Pertes nettes (gains nets) découlant d'une compression de régime	26		
Pertes nettes (gains nets) découlant d'un règlement de régime	27		
Variation de la provision pour moins-value	28	43 678 000	196 704 000
Autres			
-	29		
-	30		
Charge de l'exercice excluant les intérêts	31	436 808 000	620 839 000
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	32	1 045 151 000	1 021 245 000
Rendement espéré des actifs	33	(1 069 957 000)	(1 007 988 000)
Charge d'intérêts nette (intérêts créditeurs nets)	34	(24 806 000)	13 257 000
Charge de l'exercice	35	412 002 000	634 096 000

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

		2017	2016
Informations complémentaires			
Rendement réel des actifs pour l'exercice	36	1 551 934 000	1 608 563 000
Rendement espéré des actifs pour l'exercice	37	(1 069 957 000)	(1 007 988 000)
Gain (perte) de l'exercice sur le rendement des actifs	38	481 977 000	600 575 000
Gain (perte) de l'exercice sur les obligations au titre des prestations constituées	39	(151 022 000)	(306 370 000)
Prestations versées au cours de l'exercice	40	1 014 673 000	990 333 000
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice (si différente de la valeur des actifs présentée à la ligne 7)	41	19 757 026 000	18 270 472 000
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice constitués de titres de créances émis par l'organisme municipal	42		
Valeur des obligations des régimes supplémentaires de retraite non capitalisés comprises dans les obligations présentées à la ligne 8	43	(131 771 800)	(121 174 000)
Valeur des obligations implicites comprises dans la valeur des obligations présentée à la ligne 8			
Pour la réserve de restructuration	44	400 954 000	381 183 000
Pour le fonds de stabilisation et la réserve liée à la PED	45	1 362 496 000	934 899 000
DMERCA (moyenne pondérée s'il y a lieu)	46	13	13
Hypothèses d'évaluation actuarielle aux fins de la comptabilisation			
(taux pondéré s'il y a plus d'un régime)			
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	47	6,03 %	6,04 %
Taux de rendement prévu à long terme (au cours de l'exercice)	48	6,04 %	6,04 %
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	49	2,65 %	2,72 %
Taux d'inflation (fin d'exercice)	50	2,06 %	2,06 %
Autres hypothèses économiques			
-	51		
-	52		

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

B) RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

		Régimes d'avantages complémentaires de retraite		Autres avantages sociaux futurs
Nombre de régimes à la fin de l'exercice	53		54	

Description des régimes et avantages, date de la plus récente évaluation actuarielle (s'il y a lieu) et autres renseignements

		2017	2016
Conciliation de l'actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs			
Actif (passif) au début de l'exercice	55	(267 095 000)	(261 560 000)
Charge de l'exercice	56	(19 669 000)	(15 559 000)
Cotisations, prestations ou primes versées par l'employeur	57	9 983 000	10 024 000
Actif (passif) à la fin de l'exercice	58	(276 781 000)	(267 095 000)
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation			
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	59		
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	60	(304 886 000)	(273 305 000)
Situation actuarielle nette : excédent (déficit) de comptabilisation	61	(304 886 000)	(273 305 000)
Pertes actuarielles non amorties (gains actuariels non amortis)	62	28 105 000	6 210 000
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice avant la provision pour moins-value	63	(276 781 000)	(267 095 000)
Provision pour moins-value	64	( )	( )
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	65	(276 781 000)	(267 095 000)
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation des régimes et avantages dont la valeur des obligations excède la valeur des actifs			
Nombre de régimes et avantages en cause	66		
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	67		
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	68	(304 886 000)	(273 305 000)
Situation actuarielle nette : déficit de comptabilisation	69	(304 886 000)	(273 305 000)
Charge de l'exercice			
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	70	8 481 000	8 554 000
Coût des services passés découlant d'une modification de régime	71		(3 277 000)
	72	8 481 000	5 277 000
Cotisations, prestations ou primes à la charge des autres employeurs dans le cas de régimes interemployeurs dont l'organisme municipal est le promoteur	73	( )	( )
	74	8 481 000	5 277 000
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	75	327 000	92 000
Pertes actuarielles constatées (gains actuariels constatés) lors d'une modification de régime	76		(248 000)
Pertes nettes (gains nets) découlant d'une compression de régime	77		
Pertes nettes (gains nets) découlant d'un réglement de régime	78		
Variation de la provision pour moins-value	79		

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

		2017	2016
Autres			
-	80		
-	81		
Charge de l'exercice excluant les intérêts	82	8 808 000	5 121 000
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	83	10 861 000	10 438 000
Rendement espéré des actifs	84	( )	( )
Charge d'intérêts nette (intérêts créditeurs nets)	85	10 861 000	10 438 000
Charge de l'exercice	86	19 669 000	15 559 000
Informations complémentaires			
Rendement réel des actifs pour l'exercice	87		
Rendement espéré des actifs pour l'exercice	88	( )	( )
Gain (perte) de l'exercice sur le rendement des actifs	89		
Gain (perte) de l'exercice sur les obligations au titre des prestations constituées	90	(22 222 000)	(2 293 000)
Prestations versées au cours de l'exercice	91	9 983 000	10 024 000
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice (si différente de la valeur des actifs présentée à la ligne 59)	92		
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice constitués de titres de créances émis par l'organisme municipal	93		
Valeur des obligations des régimes d'avantages complémentaires de retraite capitalisés comprises dans les obligations présentées à la ligne 60	94		
DMERCA (moyenne pondérée s'il y a lieu)	95	11	11
Hypothèses d'évaluation actuarielle aux fins de la comptabilisation (taux pondéré s'il y a plus d'un régime)			
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	96	3,60 %	4,00 %
Taux de rendement prévu à long terme (au cours de l'exercice)	97	%	%
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	98	2,56 %	2,62 %
Taux d'inflation (fin d'exercice)	99	2,25 %	2,25 %
Taux initial de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	100	6,30 %	6,30 %
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	101	3,60 %	3,60 %
Année où la tendance rejoint le taux ultime (fin d'exercice)	102	2 027	2 027
Autres hypothèses économiques			
-	103		
-	104		

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

C) RÉGIMES DE RETRAITE À COTISATIONS DÉTERMINÉES

Nombre de régimes à la fin de l'exercice 105 _____

Description des régimes et autres renseignements

		2017	2016
Charge de l'exercice			
Cotisations de l'employeur	106	1 248 000	1 061 000

D) AUTRES RÉGIMES (REER individuel, REER collectif et autres)

Nombre d'autres régimes à la fin de l'exercice 107 _____

Description des régimes et autres renseignements

		2017	2016
Charge de l'exercice			
Cotisations de l'employeur	108		

E) RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Participation au Régime de retraite des élus municipaux (RREM)

109 [X] Oui
110 [ ] Non

		2017	2016
Nombre d'élus participants actifs à la fin de l'exercice	111	109	104

Description du régime

.

		2017	2016
Cotisations des élus au RREM	112	413 000	
Charge de l'exercice			
Contributions de l'employeur au RREM	113	1 400 000	1 414 000
Contributions de l'employeur à titre de participation au RPSEM	114	1 329 000	1 043 000
	115	2 729 000	2 457 000

Note

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME
AU 31 DÉCEMBRE 2017

		Compétences de nature locale	Compétences d'agglomération	Portrait global
Administration municipale				
Dette à long terme	1	5 716 961 000	2 887 966 000	8 604 927 000
Ajouter				
Activités d'investissement à financer	2	17 818 000	91 352 000	109 170 000
Activités de fonctionnement à financer	3	46 694 000	87 614 000	134 308 000
Dette en cours de refinancement	4			
Autres				
-Achat de terrains	5	14 597 000	567 000	15 164 000
-	6			
Déduire				
Sommes affectées au remboursement de la dette à long terme				
Excédent accumulé	7			
Débiteurs	8	196 638 000	1 015 677 000	1 212 315 000
Revenus futurs découlant des ententes conclues avec le gouvernement du Québec	9			
Autres montants	10			
Montant non utilisé d'emprunts à long terme contractés	11			
Autres				
-Montant à recouvrer redevances	12	342 427 000		342 427 000
-Montant acc. pour remb. dette	13	1 323 634 000	683 196 000	2 006 830 000
Endettement net à long terme de l'administration municipale	14	3 933 371 000	1 368 626 000	5 301 997 000
Quote-part dans l'endettement total net à long terme des organismes contrôlés	15	96 962 000	1 090 861 000	1 187 823 000
Endettement net à long terme	16	4 030 333 000	2 459 487 000	6 489 820 000
Quote-part dans l'endettement total net à long terme d'autres organismes				
Municipalité régionale de comté	17			
Communauté métropolitaine	18	10 758 000		10 758 000
Autres organismes	19	214 184 000		214 184 000
Endettement total net à long terme	20	4 255 275 000	2 459 487 000	6 714 762 000
Quote-part dans l'endettement total net à long terme de l'agglomération (lorsque fonctionnant par quotes-parts)	21	2 028 777 000		
Moins: Sommes affectées au remboursement de la dette à long terme de l'agglomération	22			
	23	2 028 777 000		
Endettement total net à long terme pour les compétences de nature locale compte tenu de la quote-part dans l'agglomération	24	6 284 052 000		
Endettement total net à long terme lié aux parcs éoliens et aux centrales hydroélectriques (inclus à la ligne 24 ci-dessus, pour les compétences de nature locale, et à la ligne 20, s'il y a lieu, pour les compétences d'agglomération et le portrait global)	25			

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS CONSOLIDÉS NON AUDITÉS

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

Non audité

TAXES		Administration municipale Budget 2017	Administration municipale Réalisations 2017	Données consolidées Réalisations 2017	Données consolidées Réalisations 2016
SUR LA VALEUR FONCIÈRE					
Taxes générales					
Taxe foncière générale	1	2 669 167 500	2 666 835 000	2 645 546 000	2 563 653 000
Taxes spéciales					
Service de la dette	2				
Activités de fonctionnement	3		311 736 000	311 736 000	321 142 000
Activités d'investissement	4				
Taxes de secteur					
Taxes spéciales					
Service de la dette	5	97 915 200	99 489 000	99 489 000	93 476 000
Activités de fonctionnement	6	138 116 000	136 850 000	136 850 000	137 301 000
Activités d'investissement	7				
Autres	8	312 052 700	2 121 000	2 121 000	2 150 000
	9	3 217 251 400	3 217 031 000	3 195 742 000	3 117 722 000
SUR UNE AUTRE BASE					
Taxes, compensations et tarification					
Services municipaux					
Eau	10	22 813 000	23 062 000	23 062 000	22 546 000
Égout	11				
Traitement des eaux usées	12				
Matières résiduelles	13	13 749 800	14 045 000	14 045 000	13 979 000
Autres					
-Taxe immatriculation	14	67 682 800	35 674 000	35 674 000	35 025 000
-Autres	15		473 000	473 000	796 000
-	16				
Centres d'urgence 9-1-1	17	12 340 300	13 030 000	13 030 000	11 742 000
Service de la dette	18	8 205 700	8 493 000	8 493 000	8 610 000
Activités de fonctionnement	19		18 936 000	18 936 000	19 283 000
Activités d'investissement	20				
	21	124 791 600	113 713 000	113 713 000	111 981 000
Taxes d'affaires					
Sur l'ensemble de la valeur locative	22				
Autres	23		12 697 000	12 697 000	12 061 000
	24		12 697 000	12 697 000	12 061 000
	25	124 791 600	126 410 000	126 410 000	124 042 000
	26	3 342 043 000	3 343 441 000	3 322 152 000	3 241 764 000

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

Non audité

COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES		Administration municipale Budget 2017	Administration municipale Réalisations 2017	Données consolidées Réalisations 2017	Données consolidées Réalisations 2016
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES					
Immeubles et établissements d'entreprises du gouvernement					
Taxes sur la valeur foncière	27	35 499 100	35 446 000	35 446 000	33 213 000
Taxes sur une autre base					
Taxes, compensations et tarification	28	4 505 300	3 283 000	3 283 000	3 629 000
Taxes d'affaires	29		932 000	932 000	901 000
Compensations pour les terres publiques	30				
	31	40 004 400	39 661 000	39 661 000	37 743 000
Immeubles des réseaux					
Santé et services sociaux	32	70 844 700	70 861 000	70 861 000	68 205 000
Cégeps et universités	33	53 772 700	53 776 000	53 776 000	53 608 000
Écoles primaires et secondaires	34	39 722 300	39 484 000	39 484 000	40 486 000
	35	164 339 700	164 121 000	164 121 000	162 299 000
Autres immeubles					
Immeubles de certains gouvernements et d'organismes internationaux					
Taxes sur la valeur foncière	36	1 361 500	1 591 000	1 591 000	728 000
Taxes sur une autre base					
Taxes, compensations et tarification	37	140 000	164 000	164 000	74 000
Taxes d'affaires	38				
	39	1 501 500	1 755 000	1 755 000	802 000
	40	205 845 600	205 537 000	205 537 000	200 844 000
GOUVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES					
Taxes sur la valeur foncière	41	30 128 800	34 691 000	34 691 000	30 501 000
Taxes sur une autre base					
Taxes, compensations et tarification	42	6 242 900	3 514 000	3 514 000	3 350 000
Taxes d'affaires	43		3 048 000	3 048 000	3 013 000
	44	36 371 700	41 253 000	41 253 000	36 864 000
ORGANISMES MUNICIPAUX					
Taxes sur la valeur foncière	45				
Taxes sur une autre base					
Taxes, compensations et tarification	46	11 695 900	11 010 000	11 010 000	11 523 000
	47	11 695 900	11 010 000	11 010 000	11 523 000
AUTRES					
Taxes foncières des entreprises autoconsommatrices d'électricité	48				
Autres	49	2 581 800	2 224 000	2 224 000	3 098 000
	50	2 581 800	2 224 000	2 224 000	3 098 000
	51	256 495 000	260 024 000	260 024 000	252 329 000

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

Non audité

TRANSFERTS		Administration municipale Budget 2017	Administration municipale Réalisations 2017	Données consolidées Réalisations 2017	Données consolidées Réalisations 2016
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DE FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - FONCTIONNEMENT					
Administration générale	52	12 203 700	80 542 000	80 542 000	14 501 000
Sécurité publique					
Police	53	8 450 800	9 505 000	9 505 000	8 633 000
Sécurité incendie	54	8 383 900	8 541 000	8 541 000	7 934 000
Sécurité civile	55		650 000	650 000	
Autres	56	130 900	131 000	131 000	136 000
Transport					
Réseau routier					
Voirie municipale	57	1 694 100	2 813 000	2 813 000	4 316 000
Enlèvement de la neige	58	725 200	727 000	727 000	751 000
Autres	59	747 300	1 282 000	1 282 000	1 253 000
Transport collectif					
Transport en commun					
Transport régulier	60	5 024 800	4 646 000	147 646 000	145 738 000
Transport adapté	61			42 029 000	39 998 000
Transport scolaire	62				
Autres	63				
Transport aérien	64				
Transport par eau	65				
Autres	66	100 000			
Hygiène du milieu					
Eau et égout					
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	67	147 400	148 000	148 000	157 000
Réseau de distribution de l'eau potable	68	66 400	67 000	67 000	69 000
Traitement des eaux usées	69	16 208 200	15 674 000	15 674 000	18 024 000
Réseaux d'égout	70				3 691 000
Matières résiduelles					
Déchets domestiques et assimilés	71	14 100 000	15 864 000	15 864 000	14 225 000
Matières recyclables					
Collecte sélective					
Collecte et transport	72	135 000	560 000	560 000	643 000
Tri et conditionnement	73				
Autres	74	2 264 200			
Autres	75		245 000	245 000	240 000
Cours d'eau	76				
Protection de l'environnement	77	50 300	420 000	420 000	276 000
Autres	78		4 100 000	4 100 000	
Santé et bien-être					
Logement social	79				
Sécurité du revenu	80				
Autres	81	10 114 100	10 686 000	10 686 000	11 206 000
Aménagement, urbanisme et développement					
Aménagement, urbanisme et zonage	82	317 300	7 132 000	7 132 000	5 972 000
Rénovation urbaine	83	8 041 800	9 019 000	9 019 000	26 216 000
Promotion et développement économique	84	33 331 900	3 000	3 000	26 000
Autres	85				
Loisirs et culture					
Activités récréatives	86	1 333 000	3 496 000	13 482 000	11 821 000
Activités culturelles					
Bibliothèques	87	4 651 600	4 946 000	4 946 000	5 014 000
Autres	88	2 068 900	29 566 000	29 566 000	5 758 000
Réseau d'électricité	89				
	90	130 290 800	210 763 000	405 778 000	326 598 000

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

Non audité

TRANSFERTS (suite)		Administration municipale Budget 2017	Administration municipale Réalisations 2017	Données consolidées Réalisations 2017	Données consolidées Réalisations 2016
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DE FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - INVESTISSEMENT					
Administration générale	91	3 915 000	5 404 000	5 404 000	116 000
Sécurité publique					
Police	92				
Sécurité incendie	93				
Sécurité civile	94				
Autres	95				
Transport					
Réseau routier					
Voirie municipale	96	28 488 000	30 136 000	30 136 000	33 293 000
Enlèvement de la neige	97				17 000
Autres	98				
Transport collectif					
Transport en commun					
Transport régulier	99			662 515 000	430 276 000
Transport adapté	100				
Transport scolaire	101				
Autres	102				
Transport aérien	103				
Transport par eau	104				
Autres	105	1 000 000			
Hygiène du milieu					
Eau et égout					
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	106	44 511 000	16 342 000	16 342 000	23 152 000
Réseau de distribution de l'eau potable	107	94 176 000	109 292 000	109 292 000	96 439 000
Traitement des eaux usées	108	104 259 000	6 637 000	6 637 000	22 764 000
Réseaux d'égout	109	56 359 000	89 092 000	89 092 000	41 917 000
Matières résiduelles					
Déchets domestiques et assimilés	110				
Matières recyclables					
Collecte sélective					
Collecte et transport	111				
Tri et conditionnement	112				
Autres	113	186 000			
Autres	114				
Cours d'eau	115				
Protection de l'environnement	116				
Autres	117	942 000			
Santé et bien-être					
Logement social	118				
Sécurité du revenu	119				
Autres	120				
Aménagement, urbanisme et développement					
Aménagement, urbanisme et zonage	121				
Rénovation urbaine	122				
Promotion et développement économique	123				
Autres	124	2 238 000	662 000	662 000	610 000
Loisirs et culture					
Activités récréatives	125	35 500 000	10 391 000	10 391 000	12 673 000
Activités culturelles					
Bibliothèques	126	8 276 000	285 000	285 000	5 583 000
Autres	127	850 000	114 000	114 000	508 000
Réseau d'électricité	128				
	129	380 700 000	268 355 000	930 870 000	667 348 000

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

Non audité

TRANSFERTS (suite)		Administration municipale Budget 2017	Administration municipale Réalisations 2017	Données consolidées Réalisations 2017	Données consolidées Réalisations 2016
TRANSFERTS DE DROIT					
Regroupement municipal et réorganisation municipale	130				
Péréquation	131				
Neutralité	132				
Partage des redevances sur les ressources naturelles	133				
Compensation pour la collecte sélective de matières recyclables	134	21 200 000	21 233 000	21 233 000	21 516 000
Fonds de développement des territoires	135				
Contributions des automobilistes pour le transport en commun - Droits d'immatriculation	136			20 112 000	47 068 000
Autres	137	93 786 200	118 706 000	118 706 000	86 276 000
	138	114 986 200	139 939 000	160 051 000	154 860 000
TOTAL DES TRANSFERTS	139	625 977 000	619 057 000	1 496 699 000	1 148 806 000

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

Non audité

SERVICES RENDUS		Administration municipale Budget 2017	Administration municipale Réalisations 2017	Données consolidées Réalisations 2017	Données consolidées Réalisations 2016
SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX					
Administration générale					
Greffe et application de la loi	140				
Évaluation	141				
Autres	142	8 000 000			
	143	8 000 000			
Sécurité publique					
Police	144				
Sécurité incendie	145				
Sécurité civile	146				
Autres	147				
	148				
Transport					
Réseau routier					
Voirie municipale	149				
Enlèvement de la neige	150		8 000	8 000	16 000
Autres	151				
Transport collectif	152			426 082 000	
Autres	153				
	154		8 000	426 090 000	16 000
Hygiène du milieu					
Eau et égout					
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	155	185 000	185 000	185 000	193 000
Réseau de distribution de l'eau potable	156				
Traitement des eaux usées	157				
Réseaux d'égout	158				
Matières résiduelles					
Déchets domestiques et assimilés	159				
Matières recyclables					
Collecte sélective					
Collecte et transport	160				
Tri et conditionnement	161				
Autres	162				
Autres	163				
Cours d'eau	164				
Protection de l'environnement	165				
Autres	166				
	167	185 000	185 000	185 000	193 000
Santé et bien-être					
Logement social	168				
Autres	169				
	170				
Aménagement, urbanisme et développement					
Aménagement, urbanisme et zonage	171				
Rénovation urbaine	172				
Promotion et développement économique	173				
Autres	174				
	175				
Loisirs et culture					
Activités récréatives	176				
Activités culturelles					
Bibliothèques	177				
Autres	178				
	179				
Réseau d'électricité	180				
	181	8 185 000	193 000	426 275 000	209 000

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

Non audité

SERVICES RENDUS (suite)		Administration municipale Budget 2017	Administration municipale Réalisations 2017	Données consolidées Réalisations 2017	Données consolidées Réalisations 2016
AUTRES SERVICES RENDUS					
Administration générale					
Greffe et application de la loi	182	255 800	322 000	322 000	294 000
Évaluation	183	2 505 400	1 627 000	1 627 000	149 000
Autre	184	24 886 000	30 649 000	30 649 000	21 763 000
	185	27 647 200	32 598 000	32 598 000	22 206 000
Sécurité publique					
Police	186	36 921 200	35 070 000	18 845 000	23 310 000
Sécurité incendie	187	297 200	579 000	579 000	269 000
Sécurité civile	188	157 200			
Autres	189		26 000	26 000	151 000
	190	37 375 600	35 675 000	19 450 000	23 730 000
Transport					
Réseau routier					
Voirie municipale	191	4 065 600	4 287 000	4 287 000	3 881 000
Enlèvement de la neige	192	763 000	1 892 000	1 892 000	714 000
Autres	193	63 541 600	62 816 000	9 143 000	13 885 000
Transport collectif					
Transport en commun					
Transport régulier	194	365 600		262 864 000	608 898 000
Transport adapté	195			2 244 000	5 322 000
Transport scolaire	196				
Autres	197		14 000	14 000	13 000
Autres	198	10 792 700	12 639 000	83 461 000	80 557 000
	199	79 528 500	81 648 000	363 905 000	713 270 000
Hygiène du milieu					
Eau et égout					
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	200	325 800	30 000	30 000	230 000
Réseau de distribution de l'eau potable	201	1 388 900	1 456 000	1 456 000	1 063 000
Traitement des eaux usées	202	4 270 700	4 777 000	4 777 000	4 693 000
Réseaux d'égout	203	880 100	389 000	389 000	695 000
Matières résiduelles					
Déchets domestiques et assimilés	204	43 000	156 000	156 000	183 000
Matières recyclables	205	557 000	554 000	554 000	504 000
Autres	206	133 200	201 000	201 000	82 000
Cours d'eau	207				
Protection de l'environnement	208	141 900	440 000	440 000	179 000
Autres	209	135 300	66 000	66 000	90 000
	210	7 875 900	8 069 000	8 069 000	7 719 000
Santé et bien-être					
Logement social	211	700 000	408 000	50 455 000	44 915 000
Sécurité du revenu	212	25 658 500	22 377 000	22 377 000	30 981 000
Autres	213	4 321 000	130 000	130 000	4 226 000
	214	30 679 500	22 915 000	72 962 000	80 122 000
Aménagement, urbanisme et développement					
Aménagement, urbanisme et zonage	215		29 845 000	29 845 000	30 208 000
Rénovation urbaine	216		492 000	492 000	532 000
Promotion et développement économique	217		3 307 000	3 730 000	4 355 000
Autres	218	88 764 100	55 749 000	59 405 000	61 374 000
	219	88 764 100	89 393 000	93 472 000	96 469 000
Loisirs et culture					
Activités récréatives	220	17 916 600	18 158 000	26 414 000	25 101 000
Activités culturelles					
Bibliothèques	221	427 900	489 000	489 000	472 000
Autres	222	20 676 700	25 256 000	25 256 000	22 642 000
	223	39 021 200	43 903 000	52 159 000	48 215 000
Réseau d'électricité	224				
	225	310 892 000	314 201 000	642 615 000	991 731 000
TOTAL DES SERVICES RENDUS	226	319 077 000	314 394 000	1 068 890 000	991 940 000

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

Non audité

		Administration municipale		Données consolidées	
		Budget 2017	Réalisations 2017	Réalisations 2017	Réalisations 2016
IMPOSITION DE DROITS					
Licences et permis	227	29 038 100	54 605 000	54 605 000	38 446 000
Droits de mutation immobilière	228	152 730 900	211 277 000	211 277 000	184 330 000
Droits sur les carrières et sablières	229				
Autres	230				
	231	181 769 000	265 882 000	265 882 000	222 776 000
AMENDES ET PÉNALITÉS	232	195 206 000	172 814 000	172 814 000	163 733 000
REVENUS DE PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE	233	103 656 000	107 358 000	122 769 000	121 014 000
AUTRES REVENUS D'INTÉRÊTS	234	34 536 000	37 212 000	15 315 000	12 691 000
AUTRES REVENUS					
Gain (perte) sur cession d'immobilisations	235		18 795 000	21 798 000	2 337 000
Produit de cession de propriétés destinées à la revente	236	9 527 100	2 921 000	5 128 000	1 327 000
Gain (perte) sur remboursement de prêts et sur cession de placements	237				
Contributions des promoteurs	238	2 900 000	1 558 000	1 558 000	250 000
Contributions des automobilistes pour le transport en commun - Taxe sur l'essence	239			8 416 000	24 535 000
Contributions des organismes municipaux	240				
Autres contributions	241				
Autres	242	9 452 900	20 593 000	84 280 000	76 625 000
	243	21 880 000	43 867 000	121 180 000	105 074 000
EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION	244				

S28-1-G

ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

Non audité

		Administration municipale				Données consolidées	
		Budget 2017	Réalisations 2017			Réalisations	Réalisations
		Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2017	2016
ADMINISTRATION GÉNÉRALE							
Conseil	1	61 401 440	59 794 000	15 000	59 809 000	62 216 000	59 774 000
Greffe et application de la loi	2	98 104 900	93 937 000	7 978 000	101 915 000	100 016 000	84 889 000
Gestion financière et administrative	3	249 001 900	248 481 000	4 435 000	252 916 000	254 037 000	234 984 000
Évaluation	4	17 141 100	16 987 000	1 644 000	18 631 000	17 002 000	16 875 000
Gestion du personnel	5	62 496 900	62 886 000	88 000	62 974 000	62 974 000	62 719 000
Autres							
- Autres	6	348 686 760	284 215 000	420 000	284 635 000	275 134 000	300 537 000
-	7						
	8	836 833 000	766 300 000	14 580 000	780 880 000	771 379 000	759 778 000
SÉCURITÉ PUBLIQUE							
Police	9	636 488 404	695 545 000	21 905 000	717 450 000	717 450 000	694 086 000
Sécurité incendie	10	336 627 336	378 709 000	14 882 000	393 591 000	393 591 000	370 955 000
Sécurité civile	11	1 565 800	9 467 000	163 000	9 630 000	9 630 000	1 844 000
Autres	12	16 614 460	17 040 000		17 040 000	17 040 000	16 371 000
	13	991 296 000	1 100 761 000	36 950 000	1 137 711 000	1 137 711 000	1 083 256 000
TRANSPORT							
Réseau routier							
Voirie municipale	14	138 391 928	140 398 000	227 815 000	368 213 000	368 212 000	357 897 000
Enlèvement de la neige	15	157 582 776	181 956 000	8 367 000	190 323 000	190 323 000	150 895 000
Éclairage des rues	16	38 352 215	37 754 000	14 073 000	51 827 000	51 827 000	48 639 000
Circulation et stationnement	17	51 367 315	55 797 000	1 549 000	57 346 000	127 732 000	119 225 000
Transport collectif							
Transport en commun	18	546 680 300	576 236 000		576 236 000	1 433 208 000	1 516 044 000
Transport aérien	19						
Transport par eau	20						
Autres	21	39 850 466	18 033 000	218 000	18 251 000	31 489 000	30 521 000
	22	972 225 000	1 010 174 000	252 022 000	1 262 196 000	2 202 791 000	2 223 221 000

S28-2-G

ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

Non audité

		Administration municipale				Données consolidées	
		Budget 2017	Réalisations 2017			Réalisations	Réalisations
		Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2017	2016
HYGIÈNE DU MILIEU							
Eau et égout							
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	23	55 955 700	52 088 000	27 971 000	80 059 000	80 059 000	79 631 000
Réseau de distribution de l'eau potable	24	87 869 616	87 693 000	59 659 000	147 352 000	147 352 000	139 663 000
Traitement des eaux usées	25	60 524 800	61 997 000	69 442 000	131 439 000	131 439 000	133 378 000
Réseaux d'égout	26	44 363 673	44 765 000	58 950 000	103 715 000	103 715 000	96 638 000
Matières résiduelles							
Déchets domestiques et assimilés							
Collecte et transport	27	54 929 015	53 020 000	2 612 000	55 632 000	55 632 000	58 381 000
Élimination	28	39 614 140	37 451 000	626 000	38 077 000	38 077 000	37 640 000
Matières recyclables							
Collecte sélective							
Collecte et transport	29	26 923 640	27 516 000	1 607 000	29 123 000	29 123 000	28 211 000
Tri et conditionnement	30	1 490 000	1 452 000		1 452 000	1 452 000	1 544 000
Matières organiques							
Collecte et transport	31	5 036 700	14 016 000		14 016 000	14 377 000	14 924 000
Traitement	32	5 501 900	1 317 000		1 317 000	1 317 000	1 462 000
Matériaux secs	33	15 328 200	13 919 000		13 919 000	13 919 000	43 008 000
Autres	34	3 725 500	2 316 000	361 000	2 677 000	2 316 000	2 253 000
Plan de gestion	35						
Autres	36	3 218 600	2 982 000		2 982 000	2 982 000	2 796 000
Cours d'eau	37						
Protection de l'environnement	38	12 201 300	13 123 000	914 000	14 037 000	14 037 000	13 058 000
Autres	39	943 216	(6 995 000)		(6 995 000)	(7 818 000)	451 000
	40	417 626 000	406 660 000	222 142 000	628 802 000	627 979 000	653 038 000
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE							
Logement social	41	38 985 200	29 036 000	531 000	29 567 000	75 958 000	72 116 000
Sécurité du revenu	42	25 155 400	22 933 000		22 933 000	22 933 000	24 424 000
Autres	43	39 195 400	37 944 000		37 944 000	37 944 000	33 323 000
	44	103 336 000	89 913 000	531 000	90 444 000	136 835 000	129 863 000
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT							
Aménagement, urbanisme et zonage	45	62 631 800	62 933 000	575 000	63 508 000	66 107 000	77 745 000
Rénovation urbaine							
Biens patrimoniaux	46	4 450 500	2 746 000		2 746 000	2 746 000	2 326 000
Autres biens	47	27 026 300	21 921 000	87 000	22 008 000	22 008 000	26 497 000
Promotion et développement économique							
Industries et commerces	48	86 836 400	109 565 000	33 000	109 598 000	109 598 000	91 996 000
Tourisme	49	13 157 300	11 767 000		11 767 000	11 767 000	13 626 000
Autres	50	34 300	595 000		595 000	595 000	1 009 000
Autres	51	7 162 400	(289 000)	31 548 000	31 259 000	33 915 000	30 226 000
	52	201 299 000	209 238 000	32 243 000	241 481 000	246 736 000	243 425 000

22-2

S28-3-G

ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

Non audité

		Administration municipale				Données consolidées	
		Budget 2017	Réalisations 2017			Réalisations	Réalisations
		Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2017	2016
LOISIRS ET CULTURE							
Activités récréatives							
Centres communautaires	53	65 845 800	67 933 000	12 718 000	80 651 000	80 651 000	75 524 000
Patinoires intérieures et extérieures	54	35 984 600	34 531 000	4 750 000	39 281 000	39 281 000	39 232 000
Piscines, plages et ports de plaisance	55	39 419 800	37 513 000	4 247 000	41 760 000	41 760 000	42 287 000
Parcs et terrains de jeux	56	166 177 300	181 044 000	73 340 000	254 384 000	254 384 000	237 028 000
Parcs régionaux	57						
Expositions et foires	58	75 200	63 000		63 000	63 000	71 000
Autres	59	21 612 200	21 780 000	1 078 000	22 858 000	67 193 000	58 121 000
	60	329 114 900	342 864 000	96 133 000	438 997 000	483 332 000	452 263 000
Activités culturelles							
Centres communautaires	61	17 170 800	18 680 000	995 000	19 675 000	19 675 000	17 590 000
Bibliothèques	62	93 370 000	107 485 000	3 701 000	111 186 000	111 186 000	94 642 000
Patrimoine							
Musées et centres d'exposition	63	73 177 200	75 096 000	1 944 000	77 040 000	77 040 000	75 797 000
Autres ressources du patrimoine	64						
Autres	65	35 282 100	71 230 000	7 797 000	79 027 000	63 070 000	45 871 000
	66	219 000 100	272 491 000	14 437 000	286 928 000	270 971 000	233 900 000
	67	548 115 000	615 355 000	110 570 000	725 925 000	754 303 000	686 163 000
RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ	68						
FRAIS DE FINANCEMENT							
Dette à long terme							
Intérêts	69	387 427 300	382 408 000		382 408 000	499 666 000	492 507 000
Autres frais	70	7 501 700	6 255 000		6 255 000	(15 642 000)	(13 390 000)
Autres frais de financement							
Avantages sociaux futurs	71						
Autres	72	1 414 000	1 126 000		1 126 000	5 504 000	3 676 000
	73	396 343 000	389 789 000		389 789 000	489 528 000	482 793 000
EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION	74						
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	75	653 646 000	669 038 000	(669 038 000)			

22-3

Section II - Autres renseignements financiers non audités

TABLE DES MATIÈRES

	G=Global	PAGE
Section II - Autres renseignements financiers non audités		
Acquisition d'immobilisations consolidées par catégories	S36-G	25
Acquisition d'infrastructures pour nouveau développement et autres acquisitions d'immobilisations consolidées	S36-G	25
Analyse de la dette à long terme consolidée	S37-G	26
Analyse de la charge de quotes-parts consolidée	S39-G	27
Analyse de la rémunération non consolidée	S43-G	28
Analyse des revenus de transfert non consolidés par sources	S43-G	28
Frais de financement non consolidés par activités	S44-G	29
Rémunération des élus	S45-G	30
Questionnaire	S51-G	31
COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION NON CONSOLIDÉES		40
COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE NON CONSOLIDÉES		70

ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CONSOLIDÉES PAR CATÉGORIES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

Non audité

		Administration municipale	Données consolidées	
		Réalisations 2017	Réalisations 2017	Réalisations 2016
IMMOBILISATIONS				
Infrastructures				
Conduites d'eau potable	1	169 933 000	169 933 000	192 035 000
Usines de traitement de l'eau potable	2	57 237 000	57 237 000	49 569 000
Usines et bassins d'épuration	3	19 828 000	19 828 000	34 786 000
Conduites d'égout	4	111 101 000	111 101 000	91 935 000
Sites d'enfouissement et incinérateurs	5	8 564 000	8 564 000	4 355 000
Chemins, rues, routes et trottoirs	6	400 803 000	400 803 000	307 219 000
Ponts, tunnels et viaducs	7	12 957 000	12 957 000	13 046 000
Systèmes d'éclairage des rues	8	24 489 000	24 489 000	12 836 000
Aires de stationnement	9	839 000	839 000	912 000
Parcs et terrains de jeux	10	154 186 000	154 186 000	106 675 000
Autres infrastructures	11	39 609 000	232 810 000	156 841 000
Réseau d'électricité	12			
Bâtiments				
Édifices administratifs	13	77 997 000	158 822 000	130 249 000
Édifices communautaires et récréatifs	14	106 488 000	106 488 000	113 001 000
Améliorations locatives	15	15 917 000	17 883 000	4 865 000
Véhicules				
Véhicules de transport en commun	16		591 879 000	430 869 000
Autres	17	36 647 000	126 674 000	42 359 000
Ameublement et équipement de bureau	18	76 645 000	147 392 000	81 817 000
Machinerie, outillage et équipement divers	19	33 618 000	108 934 000	40 331 000
Terrains	20	67 259 000	71 382 000	36 942 000
Autres	21	799 000	870 000	
	22	1 414 916 000	2 523 071 000	1 850 642 000

ACQUISITION D'INFRASTRUCTURES POUR NOUVEAU DÉVELOPPEMENT ET AUTRES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CONSOLIDÉES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

Non audité

Infrastructures autres que pour nouveau développement				
Conduites d'eau potable	23	46 760 000	46 760 000	36 761 000
Usines de traitement de l'eau potable	24	57 237 000	57 237 000	49 569 000
Usines et bassins d'épuration	25	19 828 000	19 828 000	34 786 000
Conduites d'égout	26	35 692 000	35 692 000	30 277 000
Autres infrastructures	27	546 022 000	739 223 000	543 151 000
Infrastructures pour nouveau développement (ouverture de nouvelles rues)				
Conduites d'eau potable	28	123 173 000	123 173 000	155 274 000
Usines de traitement de l'eau potable	29			
Usines et bassins d'épuration	30			
Conduites d'égout	31	75 409 000	75 409 000	61 658 000
Autres infrastructures	32	95 425 000	95 425 000	58 733 000
Autres immobilisations	33	415 370 000	1 330 324 000	880 433 000
	34	1 414 916 000	2 523 071 000	1 850 642 000

ANALYSE DE LA DETTE À LONG TERME CONSOLIDÉE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

Non audité		Solde au 1er janvier	Augmentation	Diminution	Solde au 31 décembre
La dette à long terme, incluant la dette en cours de refinancement, est assumée de la façon suivante :					
Par l'organisme municipal					
Emprunts refinancés par anticipation	1				
Excédent accumulé affecté au remboursement de la dette à long terme					
Excédent de fonctionnement affecté	2				
Réserves financières et fonds réservés	3				
Fonds d'amortissement	4	2 590 478 000	569 173 000	631 951 000	2 527 700 000
Montant à la charge					
D'une partie des contribuables ou des municipalités membres	5	3 505 605 000	738 692 000	282 953 000	3 961 344 000
De l'ensemble des contribuables ou des municipalités membres	6	2 185 247 000	107 654 000	371 596 000	1 921 305 000
De la municipalité (Société de transport en commun)	7				
	8	8 281 330 000	1 415 519 000	1 286 500 000	8 410 349 000
Par les tiers (montants affectés au remboursement de la dette à long terme)					
Débiteurs					
Gouvernement du Québec et ses entreprises	9	2 294 939 000	551 586 000	311 262 000	2 535 263 000
Organismes municipaux	10				
Autres tiers	11				
	12	2 294 939 000	551 586 000	311 262 000	2 535 263 000
Débiteurs encaissés non encore appliqués au remboursement de la dette	13				
	14	2 294 939 000	551 586 000	311 262 000	2 535 263 000
Revenus futurs découlant des ententes conclues avec le gouvernement du Québec	15				
Prêts et placements de portefeuille à titre d'investissement	16				
Autres	17	315 483 000	45 286 000	28 716 000	332 053 000
	18	2 610 422 000	596 872 000	339 978 000	2 867 316 000
	19	10 891 752 000	2 012 391 000	1 626 478 000	11 277 665 000
Dette en cours de refinancement	20	( )			( )
Reclassement / Redressement	21		(609 262 000)	(609 262 000)	
Dette à long terme	22	10 891 752 000	1 403 129 000	1 017 216 000	11 277 665 000

Note

ANALYSE DE LA CHARGE DE QUOTES-PARTS CONSOLIDÉE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

Non audité

		Administration municipale		Données consolidées	
		Budget 2017	Réalisations 2017	Réalisations 2017	Réalisations 2016
Administration générale					
Greffe et application de la loi	1				
Évaluation	2				
Autres	3	3 955 500	3 990 000	3 990 000	3 914 000
Sécurité publique					
Police	4				
Sécurité incendie	5				
Sécurité civile	6				
Autres	7				
Transport					
Réseau routier	8				
Transport collectif	9	482 300 000	522 202 000	37 536 000	
Autres	10	490 700	495 000	495 000	486 000
Hygiène du milieu					
Eau et égout	11				
Matières résiduelles	12				
Cours d'eau	13				
Protection de l'environnement	14	797 300	804 000	804 000	789 000
Autres	15				
Santé et bien-être					
Logement social	16	17 695 300	17 849 000	17 849 000	17 014 000
Autres	17				
Aménagement, urbanisme et développement					
Aménagement, urbanisme et zonage	18				
Rénovation urbaine	19				
Promotion et développement économique	20	3 773 800	3 807 000	3 807 000	3 734 000
Autres	21				
Loisirs et culture					
Activités récréatives	22				
Activités culturelles	23	12 064 400	12 168 000	12 168 000	11 937 000
Réseau d'électricité	24				
	25	521 077 000	561 315 000	76 649 000	37 874 000

S43-G

ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION NON CONSOLIDÉE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

Non audité

Administration municipale		Effectifs personnes/ année [2]	Semaine normale (heures)	Nombre d'heures rémunérées au cours de l'exercice	Rémunération	Charges sociales	Total [1]
Cadres et contremaîtres	1	2 082,90	35,50	3 937 031,00	243 419 000	93 582 000	337 001 000
Professionnels	2	2 233,30	35,00	4 433 182,00	230 795 000	70 993 000	301 788 000
Cols blancs	3	5 994,60	35,00	11 511 343,00	361 753 000	112 350 000	474 103 000
Cols bleus	4	4 514,60	36,00	9 280 988,00	309 421 000	136 018 000	445 439 000
Policiers	5	4 213,30	35,00	8 698 674,00	435 949 000	177 409 000	613 358 000
Pompiers	6	2 371,00	42,00	5 081 083,00	248 550 000	59 720 000	308 270 000
Conducteurs et opérateurs (transport en commun)	7						
	8	21 409,70		42 942 301,00	1 829 887 000	650 072 000	2 479 959 000
Élus	9	103,00			10 511 000	4 735 000	15 246 000
	10	21 512,70			1 840 398 000	654 807 000	2 495 205 000

1. Inclut la rémunération et les charges sociales aux fins de fonctionnement et d'immobilisations.
2. En vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1), le salaire d'un employé, à l'exception de celui d'un cadre, est un renseignement confidentiel. Afin de respecter la loi, lorsqu'une catégorie d'emploi compte un effectif ou moins, ces renseignements ne doivent pas apparaître sur le document déposé au conseil. Dans un tel cas, certaines informations sont remplacées par des astérisques à l'impression du document.

ANALYSE DES REVENUS DE TRANSFERT NON CONSOLIDÉS PAR SOURCES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

		Gouvernement du Québec		Gouvernement du Canada	MRC/ Municipalités/ Communautés métropolitaines	Total
		Fonctionnement	Investissement			
Transport en commun	11	4 646 000				4 646 000
Eau et égout						
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	12	148 000	4 776 000	11 566 000		16 490 000
Réseau de distribution de l'eau potable	13	67 000	45 302 000	63 990 000		109 359 000
Traitement des eaux usées	14	15 674 000	2 987 000	3 650 000		22 311 000
Réseaux d'égout	15	4 000	30 789 000	58 299 000		89 092 000
Autres	16	294 458 000	28 245 000	18 751 000	35 705 000	377 159 000
	17	314 997 000	112 099 000	156 256 000	35 705 000	619 057 000

FRAIS DE FINANCEMENT NON CONSOLIDÉS PAR ACTIVITÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

Non audité

		2017	2016
Administration générale			
Greffe et application de la loi	1	2 001 000	2 637 000
Évaluation	2	10 000	11 000
Autres	3	24 450 000	25 059 000
	4	26 461 000	27 707 000
Sécurité publique			
Police	5	9 884 000	11 942 000
Sécurité incendie	6	11 111 000	11 604 000
Sécurité civile	7		
Autres	8	861 000	846 000
	9	21 856 000	24 392 000
Transport			
Réseau routier			
Voirie municipale	10	106 662 000	102 961 000
Enlèvement de la neige	11	8 140 000	8 238 000
Autres	12	11 546 000	12 290 000
Transport collectif	13	29 637 000	26 517 000
Autres	14		
	15	155 985 000	150 006 000
Hygiène du milieu			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	16	13 508 000	9 968 000
Réseau de distribution de l'eau potable	17	27 320 000	24 686 000
Traitement des eaux usées	18	28 958 000	31 564 000
Réseaux d'égout	19	26 624 000	25 426 000
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	20	2 007 000	2 144 000
Matières recyclables	21	991 000	839 000
Autres	22	413 000	490 000
Cours d'eau	23		
Protection de l'environnement	24		
Autres	25	163 000	112 000
	26	99 984 000	95 229 000
Santé et bien-être			
Logement social	27	240 000	385 000
Sécurité du revenu	28	6 672 000	6 722 000
Autres	29		
	30	6 912 000	7 107 000
Aménagement, urbanisme et développement			
Aménagement, urbanisme et zonage	31	2 250 000	2 225 000
Rénovation urbaine	32	905 000	1 051 000
Promotion et développement économique	33	1 091 000	1 144 000
Autres	34	14 235 000	14 520 000
	35	18 481 000	18 940 000
Loisirs et culture			
Activités récréatives	36	49 167 000	47 965 000
Activités culturelles			
Bibliothèques	37	3 494 000	3 470 000
Autres	38	7 449 000	8 131 000
	39	60 110 000	59 566 000
Réseau d'électricité	40		
	41	389 789 000	382 947 000

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS[1]
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

Non audité

	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Chitilian, Harout	140 312	15 420
Coderre, Denis	157 254	15 420
Samson, Anie	141 534	15 420
Vallée, Monique	103 797	15 420
Desrochers, Pierre	141 630	15 420
Pagé, Lorraine	66 975	15 420
Beaudry, Gilles	29 130	14 565
Perron, Paul-Yvon	29 130	14 565
Searle, Jeremy	50 419	15 420
Copeman, Russell	141 384	15 420
Racicot, Daniel	36 470	15 420
Cloutier, Jean-François	53 681	15 420
Dauphin, Claude	104 193	15 420
Simonyk, Kimberley	36 470	15 420
Côté, Stéphane	31 693	15 164
Lévesque-René, Jean-Dominic	20 522	10 261
Celzi, Richard	71 378	15 420
Ménard, Réal	117 960	15 420
Gibeau, Jean-Marc	94 833	15 420
Ricourt, Monica	34 731	15 420
Lo Bianco, Sylvia	50 921	15 420
Cinq-Mars, Marie	79 893	15 420
Forget, Céline	29 130	14 565
Gremaud, Jacqueline	32 492	15 420
Potvin, Marie	40 333	15 420
Mcintyre, Justine	61 622	15 420
Trottier, Roger	29 130	14 565
Mainville, Louise	56 037	15 420
Guedes, Manuel	40 333	15 420
Lavoie, Guillaume	50 419	15 420
Duchesne, Érika	61 623	15 420
Gadoury, Marc-André	61 622	15 420
Cohen, Maurice	54 686	15 420
Brunet, Marie-Eve	53 257	15 420
Gauthier, Manon	123 170	15 420
Bergeron, Richard	121 033	15 420
Shanahan, Steve	51 536	15 420
Lefebvre, Elsie	96 799	15 420
Giannou, Effie	3 393	1 038
Goulet, Nathalie	6 187	1 038
Normand, Jerôme	3 963	1 038
Parizeau, Hadrien	3 590	1 038
Thuillier, Émilie	73 348	16 413
Hénault, Andrée	59 463	16 413
Leblanc, Richard	1 960	980

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS[1]
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Marsolais, Kristine	1 960	980
Shand, Lynne	1 960	980
Montgomery, Sue	3 642	1 038
Arseneault, Christian	3 786	1 038
McQueen, Peter	65 845	16 413
Popeanu, Magda	72 285	16 413
Perez, Lionel	123 521	16 413
Rotrand, Marvin	71 202	16 413
Provost, Julie-Pascale	2 454	1 038
Rouleau, Micheline	3 786	1 038
Vodanovic, Maja	47 284	16 413
Boukala, Younes	2 847	1 038
Flannery, Michèle	2 838	1 038
Blanchet, Nancy	46 490	16 413
Declos, Serge	42 931	16 413
Deschamps, Richard	71 060	16 413
Zarac, Lise	3 590	1 038
Palestini, Laura-Ann	48 533	16 413
Troilo, Josée	42 931	16 413
Marinacci, Normand	71 971	16 413
Larocque, Christian	32 578	15 805
Sarault, Yves	2 354	1 010
Samoszewski, Robert	2 354	1 010
Marceau, Suzanne	1 960	980
Caldwell, Éric Alan	67 855	16 413
Miron, Suzie	4 657	1 038
Lessard-Blais, Pierre	5 481	1 038
Boivin Roy, Karine	106 662	16 413
Plante, Valérie	101 524	16 413
Sari, Abdelhaq	3 393	1 038
Belinga, Renée-Chantal	1 960	980
Black, Christine	71 978	16 413
Rossi, Chantal	76 465	16 413
Poirier, Jean-Marc	1 960	980
Tomlinson, Philipe	4 576	1 038
Patreau, Valérie	1 872	
Corbeil, Jean-Marc	1 960	980
Pollak, Mindy	31 585	15 550
Magini, Fanny	2 354	1 010
Beis, Dimitrios Jim	128 824	16 413
Clément-Talbot, Catherine	89 099	16 413
Langevin, Benoit	3 590	1 038
Gignac, Yves	36 803	16 387
Leroux, Louise	1 960	980
Blanco, Josefina	2 319	1 010

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS[1]
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Vilain, Maeva	2 354	1 010
Ferrandez, Luc	80 810	16 413
Giguère, Marianne	44 773	16 413
Plourde, Marie	58 829	16 413
Norris, Alex	66 255	16 413
Ryan, Richard	65 652	16 413
Pierre-Antoine, Nathalie	59 067	16 387
Christensen, Lisa	1 842	755
Décarie, Suzanne	79 655	16 413
Guay, Richard	85 232	16 413
Déziel, Gilles	42 681	16 387
Rapana, Giovanni	68 182	16 413
Rouleau, Chantal	144 838	16 413
Gosselin, Christine	52 373	16 413
Watt, Stéphanie	393	1 038
Croteau, François William	86 055	16 413
Pauzé, Jocelyn	3 786	1 038
Cohen, Jacques	2 714	1 038
DeSousa, Alan	139 668	16 413
Miele, Francesco	119 839	16 413
Salem, Aref	115 829	16 413
Battista, Mario	41 886	16 413
Bissonnet, Michel	90 475	16 413
Perri, Dominic	87 255	16 413
Tremblay, Lili-Anne	58 887	16 413
Lattanzio, Patricia	63 224	16 413
Sigouin, Anne-Marie	64 346	16 413
Dorais, Benoit	100 529	16 413
Sauvé, Craig	63 733	16 413
Vaillancourt, Alain	36 020	16 215
L'heureux, Pierre	54 323	16 413
Parenteau, Jean-François	104 531	16 413
Gagnon, Luc	43 015	16 413
Tremblay, Véronique	2 624	1 038
Mauger, Marie-Andrée	46 457	16 413
Downey, Sterling	60 182	16 413
Wong, Cathy	5 379	1 038
Beaudry, Robert	5 604	1 038
Mauzerolle, Sophie	4 916	1 038
Benjamin, Frantz	110 638	16 413
Deros, Mary	98 127	16 413
Filato, Rosannie	6 187	1 038
Fumagalli, Giuliana	5 248	1 038
Ouellet, Sylvain	73 168	16 413
Gagnier, Pierre	107 646	15 420

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS[1]
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Di Genova Zammit, Michelle	40 333	15 420
Dugas, Éric	29 130	14 565
Miranda, Luis	68 952	16 413
Barbe, Manon	88 312	16 413
Lavigne Lalonde, Laurence	68 116	16 413
Limoges, François	75 195	16 413
Biron, Michèle D	59 951	16 413
Thiébaut, Sophie-Gabrielle	37 197	16 387
Parent, Marie-Josée	3 983	1 038

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).

QUESTIONNAIRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

Non audité	**OUI**	**NON**	**S.O.**
1. Est-ce que le rapport financier est consolidé? Un rapport financier consolidé comprend la consolidation ligne par ligne des organismes contrôlés et des partenariats. S'il n'y a pas de consolidation ligne par ligne mais uniquement la comptabilisation d'entreprises ou de partenariats commerciaux selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, cochez « Non ».	1 X	2	
Si oui, présentez-vous le budget consolidé?	3 X	4	
2. La présentation du budget étant facultative aux pages S27, S28 et S39, est-ce que l'organisme municipal souhaite y présenter le budget?	5 X	6	
3. Bien que les normes sur les instruments financiers du secteur public soient applicables aux municipalités à compter de 2020 seulement, une municipalité peut choisir de les appliquer de façon anticipée. Est-ce que la municipalité applique ces normes de façon anticipée?	7	8 X	
4. La municipalité applique-t-elle les normes sur les paiements de transfert en suivant la position prescrite par le gouvernement du Québec selon la recommandation du MAMOT?	9	10 X	11
5. La municipalité est-elle responsable d'un Fonds local d'investissement (FLI)?	12	13 X	
6. La municipalité est-elle responsable d'un Fonds local de solidarité (FLS)?	14	15 X	

QUESTIONNAIRE (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

Non audité

7. Montant de l'aide financière reçue ou à recevoir en 2017 dans le cadre du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local* (PAERRL) de la part du MTMDET 16 _____ $

Total des frais encourus admissibles au PAERRL :

a) Dépenses de fonctionnement (excluant l'amortissement)
- Dépenses relatives à l'entretien d'hiver 17 $
- Dépenses autres que pour l'entretien d'hiver 18 $

b) Dépenses d'investissement 19 _____ $

c) Total des frais encourus admissibles 20 _____ $

d) Description des dépenses d'investissement :

e) Si le total des frais encourus admissibles à la ligne 20 n'atteint pas 90 % de l'aide financière reçue ou à recevoir à la ligne 16, fournissez-en les justifications :

Numéro et date de la résolution par laquelle le conseil municipal atteste de la véracité des frais encourus et du fait qu'ils l'ont été sur des **routes locales de niveaux 1 et 2** :

a) Numéro de la résolution 21 _____

b) Date d'adoption de la résolution 22 _____

Section III - Données prévisionnelles non auditées pour l'exercice 2018

TABLE DES MATIÈRES

	G=Global	PAGE
Section III - Données prévisionnelles non auditées pour l'exercice 2018		
Revenus de taxes	S55-G	34
Revenus de compensations tenant lieu de taxes	S56-G	35
Questionnaire	S65-G	36
COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION NON CONSOLIDÉES		40
COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE NON CONSOLIDÉES		70

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
REVENUS DE TAXES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

TAXES

SUR LA VALEUR FONCIÈRE		
Taxes générales		
Taxe foncière générale	1	2 755 031 300
Taxes spéciales		
Service de la dette	2	
Activités de fonctionnement	3	346 093 000
Activités d'investissement	4	
Taxes de secteur		
Taxes spéciales		
Service de la dette	5	98 745 500
Activités de fonctionnement	6	143 930 100
Activités d'investissement	7	
Autres	8	682 200
	9	3 344 482 100
SUR UNE AUTRE BASE		
Taxes, compensations et tarification		
Services municipaux		
Eau	10	22 652 400
Égout	11	
Traitement des eaux usées	12	
Matières résiduelles	13	13 759 400
Autres		
-	14	37 066 400
-	15	
-	16	
Centres d'urgence 9-1-1	17	12 340 300
Service de la dette	18	8 071 300
Activités de fonctionnement	19	20 405 800
Activités d'investissement	20	
	21	114 295 600
Taxes d'affaires		
Sur l'ensemble de la valeur locative	22	
Autres	23	13 641 400
	24	13 641 400
	25	127 937 000
	26	3 472 419 100

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
REVENUS DE COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES		
Immeubles et établissements d'entreprises du gouvernement		
Taxes sur la valeur foncière	1	39 861 600
Taxes sur une autre base		
Taxes, compensations et tarification	2	
Taxes d'affaires	3	
Compensations pour les terres publiques	4	
	5	39 861 600
Immeubles des réseaux		
Santé et services sociaux	6	73 205 000
Cégeps et universités	7	56 062 000
Écoles primaires et secondaires	8	42 985 200
	9	172 252 200
Autres immeubles		
Immeubles de certains gouvernements et d'organismes internationaux		
Taxes sur la valeur foncière	10	1 691 700
Taxes sur une autre base		
Taxes, compensations et tarification	11	
Taxes d'affaires	12	
	13	1 691 700
	14	213 805 500
GOUVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES		
Taxes sur la valeur foncière	15	40 099 100
Taxes sur une autre base		
Taxes, compensations et tarification	16	3 343 200
Taxes d'affaires	17	
	18	43 442 300
ORGANISMES MUNICIPAUX		
Taxes sur la valeur foncière	19	11 421 300
Taxes sur une autre base		
Taxes, compensations et tarification	20	
	21	11 421 300
AUTRES		
Taxes foncières des entreprises autoconsommatrices d'électricité	22	
Autres	23	2 273 400
	24	2 273 400
	25	270 942 500

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
QUESTIONNAIRE
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

1.	Total des charges prévues au budget (incluant l'amortissement)	1	5 290 507 500 $
2.	Remboursement de la dette à long terme prévu au budget	2	478 373 300 $
3.	Frais de financement - Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge de l'organisme municipal, prévus au budget	3	407 285 500 $
4.	Affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté prévue au budget	4	67 287 200 $

MEMBRES DU CONSEIL

MAIRE Plante, Valérie

CONSEILLERS

Arseneault, Christian
Beaudry, Robert
Benjamin, Frantz
Black, Christine
Caldwell, Éric Alan
Croteau, François William
Deros, Mary
DeSousa, Alan
Downey, Sterling
Filato, Rosannie
Giannou, Effie
Gosselin, Christine
Guay, Richard
Langevin, Benoit
Lavigne Lalonde, Laurence
Limoges, François
Mauzerolle, Sophie
Miele, Francesco
Miron, Suzie
Normand, Jérôme
Ouellet, Sylvain
Parenteau, Jean-François
Pauzé, Jocelyn
Perri, Dominic
Rapanà, Giovanni
Rotrand, Marvin
Rouleau, Micheline
Salem, Aref
Sauvé, Craig
Thuillier, Émilie
Vodanovic, Maja
Wong, Cathy

Barbe, Manon
Beis, Dimitrios Jim
Bissonnet, Michel
Boivin Roy, Karine
Clément-Talbot, Catherine
Décarie, Suzanne
Deschamps, Richard
Dorais, Benoit
Ferrandez, Luc
Fumagalli, Giuliana
Giguère, Marianne
Goulet, Nathalie
Hénault, Andrée
Lattanzio, Patricia R
Lessard-Blais, Pierre
Marinacci, Normand
McQueen, Peter
Miranda, Luis
Montgomery, Sue
Norris, Alex
Parent, Marie-Josée
Parizeau, Hadrien
Perez, Lionel
Popeanu, Magda
Rossi, Chantal
Rouleau, Chantal
Ryan, Richard
Sari, Abdelhaq
Sigouin, Anne-Marie
Tomlinson, Philipe
Watt, Stephanie
Zarac, Lise

FONCTIONNAIRES

DIRECTEUR GÉNÉRAL Marcoux, Alain

GREFFIER Saindon, Yves

TRÉSORIER OU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER Courchesne, Yves

MEMBRES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

PRÉSIDENT Plante, Valérie

AUTRES MEMBRES

Noms	Titres
Barbe, Manon	Mairesse d'arrondissement LaSalle
Belvedere, John	Maire de la ville de Pointe-Claire
Boivin Roy, Karine	Conseillère de la Ville Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
Bottausci, Alex	Maire de Dollard-des-Ormeaux
Bourelle, Georges	Maire de Beaconsfield
Brisebois, Julie	Mairesse du village de Senneville
Brownstein, Mitchell	Maire de Côte-Saint-Luc
Coutu, Robert	Maire de Montréal-Est
Croteau, François William	Maire d'arrondissement, Rosemont-La Petite Patrie
Dorais, Benoit	Maire d'arrondissement, Sud-Ouest
Filato, Rosannie	Conseillère de la Ville Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension
Gibson, Michel	Maire de Kirkland
Goulet, Nathalie	Conseillèrede la ville, Ahuntsic-Cartierville
Hawa, Paola L.	Mairesse de Sainte-Anne-de-Bellevue
Lessard-Blais, Pierre	Maire d'arrondissement Mercier-Hocelaga-Maisonneuve
Limoges, François	Conseiller de la Ville Rosemont-La Petite Patrie
Marinacci, Normand	Maire d'arrondissement Île-Bizard-Ste-Geneviève
Masella, Beny	Maire de Montréal Ouest
McQueen, Peter	Conseiller de la Ville Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce
Ouellet, Sylvain	Conseiller de la Ville Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension
Popeanu, Magda	Conseillère de la ville Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce
Rouleau, Edgar	Maire de la Cité de Dorval
Roy, Philippe	Maire de Ville Mont-Royal
Smith, Christina M.	Maire de la ville de Westmount
Steinberg, William	Maire de la ville d'Hampstead
Thuillier, Émilie	Mairesse d'arrondissement Ahuntsic-Cartierville
Tomlinson, Philipe	Maire d'arrondissement, Outremont
Tulino, Maria	Mairesse de la ville de Baie d'Urfé
Vodanovic, Maja	Mairesse d'arrondissement, Lachine

AUTRES RENSEIGNEMENTS SUR L'ORGANISME MUNICIPAL
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

ORGANISME MUNICIPAL

Adresse: 630, boul René-Levesque Ouest, 3e étage
(no) (rue)
Montréal — H3B 1S6
(Municipalité) (Code postal)
Téléphone: (514) 872-3158
(ind. rég.) (numéro)
Télécopieur: (514) 872-8647
(ind. rég.) (numéro)
Courriel: raoulcyr@ville.montreal.qc.ca

TRÉSORIER OU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Nom: Yves Courchesne
Téléphone: (514) 872-6630
(ind. rég.) (numéro)
Télécopieur: (514) 872-3145
(ind. rég.) (numéro)
Courriel: yves.courchesne@ville.montreal.qc.ca

AUDITEUR INDÉPENDANT

Nom: Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
Titre: CPA Auditeur, CA
Adresse: 1190, av des Canadiens-de-Montréal B 500
(no) (rue)
Montréal — H3B 0M7
(Municipalité) (Code postal)
Téléphone: (514) 393-7177
(ind. rég.) (numéro)
Télécopieur: (514) 390-4111
(ind. rég.) (numéro)
Courriel: mgranger@deloitte.ca
Responsable du dossier: Martin Granger, CPA auditeur, CA

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL (s'il y a lieu)

Nom: Michèle Galipeau, CPA auditrice, CA
Titre: Vérificatrice générale de Montréal
Adresse: 1550, rue Metcalfe, B. 1201
(no) (rue)
Montréal — H3A 3P1
(Municipalité) (Code postal)
Téléphone: (514) 872-2209
(ind. rég.) (numéro)
Télécopieur: (514) 872-6590
(ind. rég.) (numéro)
Courriel: michele.galipeau@bvgmtl.ca

ATTESTATION DE TRANSMISSION ET DE CONSENTEMENT À LA DIFFUSION

Je , Yves Courchesne , atteste que le rapport financier consolidé
de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, transmis
de façon électronique au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire,
a été déposé à la séance du conseil du 2018-04-23 .

Je certifie que les informations ainsi que les rapports de l'auditeur indépendant et mon attestation de trésorier ou secrétaire-trésorier transmis de façon électronique au même Ministère sont conformes à ceux déposés lors de la séance du conseil, et que les copies originales signées de ces rapports et de mon attestation sont détenues par Montréal .

Cette transmission est effectuée conformément à la procédure établie par le Ministère.

Je confirme que Montréal consent à la diffusion intégrale par le ministre du rapport financier et des rapports d'audit, tels que transmis, pour une durée illimitée et de la manière jugée appropriée par le ministre.

Afin de permettre la diffusion intégrale de ces rapports par le ministre, je confirme également que Montréal détient les autorisations nécessaires, notamment celle de l'auditeur obtenue selon les modalités prévues dans la mission d'audit.

Je confirme qu'en appuyant sur le bouton « Attester », je manifeste mon consentement au même titre qu'une signature manuscrite.

L'excédent (déficit) de l'exercice à la page S7-G ligne 25 est de 875 710 000 $.

Le taux global de taxation réel de 2017 à la page S33-L ligne 14 est de ,9259 $.

Date et heure de la dernière modification : 2018-04-13 12:19:41

Date de transmission au Ministère :

RAPPORT FINANCIER 2017
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION NON CONSOLIDÉES

Section I - Renseignements financiers non consolidés

Table des matières	S5-A
Renseignements financiers non consolidés audités	S16-A - S23-A
Renseignements financiers non consolidés non audités	S26-A - S28-A

Section II - Autres renseignements financiers non consolidés

Table des matières	S30-A
Taux global de taxation réel audité	S31-A - S33-A
Autres renseignements non consolidés non audités	S35-A - S51-A

Section III - Données prévisionnelles non auditées pour l'exercice 2018

Table des matières	S54-A
Données prévisionnelles non auditées	S55-A - S65-A

Selon la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (chapitre E-20.001)

Affaires municipales et Occupation du territoire
Québec

Section I - Renseignements financiers non consolidés

TABLE DES MATIÈRES

		A=Agglomération PAGE
Section I		
Renseignements financiers non consolidés audités		
Renseignements complémentaires non consolidés		
Résultats détaillés	S16-A	43
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	S17-A	44
Excédent (déficit) d'investissement à des fins fiscales	S18-A	45
Charges par objets	S19-A	46
Excédent (déficit) accumulé	S23-A	47
Renseignements financiers non consolidés non audités		
Analyse des revenus non consolidés	S27-A	49
Analyse des charges non consolidées	S28-A	50

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES NON CONSOLIDÉS
RÉSULTATS DÉTAILLÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

		2017		2016
		Budget	Réalisations	Réalisations
Revenus				
Fonctionnement				
Taxes	1	46 690 000	48 704 000	46 767 000
Compensations tenant lieu de taxes	2			
Quotes-parts	3	2 249 175 000	2 245 365 000	2 241 298 000
Transferts	4	94 110 000	110 813 000	80 716 000
Services rendus	5	60 338 000	56 069 000	60 847 000
Imposition de droits	6	1 969 000	1 929 000	1 883 000
Amendes et pénalités	7	92 190 000	79 072 000	73 378 000
Revenus de placements de portefeuille	8	39 628 000	40 729 000	40 121 000
Autres revenus d'intérêts	9	22 625 000	21 898 000	18 916 000
Autres revenus	10	2 375 000	6 984 000	3 834 000
Effet net des opérations de restructuration	11			
	12	2 609 100 000	2 611 563 000	2 567 760 000
Investissement				
Taxes	13			
Quotes-parts	14			
Transferts	15	213 600 000	75 988 000	131 786 000
Imposition de droits	16			
Autres revenus				
Contributions des promoteurs	17		(25 000)	109 000
Autres	18		569 000	1 470 000
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux	19			
	20	213 600 000	76 532 000	133 365 000
	21	2 822 700 000	2 688 095 000	2 701 125 000
Charges				
Administration générale	22	350 999 000	334 791 000	329 015 000
Sécurité publique	23	983 491 000	1 087 347 000	1 033 605 000
Transport	24	565 690 000	569 841 000	525 418 000
Hygiène du milieu	25	212 178 000	211 044 000	240 559 000
Santé et bien-être	26	36 649 000	25 857 000	30 542 000
Aménagement, urbanisme et développement	27	57 081 000	63 958 000	74 431 000
Loisirs et culture	28	96 042 000	114 383 000	94 039 000
Réseau d'électricité	29			
Frais de financement	30	140 829 000	134 436 000	138 344 000
Effet net des opérations de restructuration	31			
	32	2 442 959 000	2 541 657 000	2 465 953 000
Excédent (déficit) de l'exercice	33	379 741 000	146 438 000	235 172 000

Note : les charges ne comprennent pas l'amortissement des immobilisations.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES NON CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

		2017		2016
		Budget	Réalisations	Réalisations
Excédent (déficit) de l'exercice	1	379 741 000	146 438 000	235 172 000
Moins: revenus d'investissement	2	(213 600 000)	(76 532 000)	(133 365 000)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	3	166 141 000	69 906 000	101 807 000
CONCILIATION À DES FINS FISCALES				
Ajouter (déduire)				
Immobilisations				
Amortissement	4			
Produit de cession	5			
(Gain) perte sur cession	6			
Réduction de valeur / Reclassement	7			
	8			
Propriétés destinées à la revente				
Coût des propriétés vendues	9			
Réduction de valeur / Reclassement	10			
	11			
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux				
Remboursement ou produit de cession	12			
(Gain) perte sur remboursement ou sur cession	13			
Provision pour moins-value / Réduction de valeur	14			
	15			
Financement				
Financement à long terme des activités de fonctionnement	16	26 700 100	33 666 000	35 325 000
Remboursement de la dette à long terme	17	(174 865 000)	(174 440 000)	(175 255 000)
	18	(148 164 900)	(140 774 000)	(139 930 000)
Affectations				
Activités d'investissement	19	( )	(2 815 000)	(1 946 000)
Excédent (déficit) accumulé				
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	20			
Excédent de fonctionnement affecté	21	2 550 300	10 508 000	10 723 000
Réserves financières et fonds réservés	22	(113 198 400)	(113 415 000)	(95 051 000)
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	23	92 672 000	90 420 000	98 068 000
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	24			
	25	(17 976 100)	(15 302 000)	11 794 000
	26	(166 141 000)	(156 076 000)	(128 136 000)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	27		(86 170 000)	(26 329 000)

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES NON CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

		2017 Réalisations	2016 Réalisations
Revenus d'investissement	1	76 532 000	133 365 000
CONCILIATION À DES FINS FISCALES			
Ajouter (déduire)			
Immobilisations			
Acquisition			
Administration générale	2	(45 203 000)	(26 210 000)
Sécurité publique	3	(40 347 000)	(47 298 000)
Transport	4	(49 041 000)	(99 786 000)
Hygiène du milieu	5	(206 807 000)	(255 441 000)
Santé et bien-être	6	(151 000)	(29 000)
Aménagement, urbanisme et développement	7	(1 761 000)	(8 493 000)
Loisirs et culture	8	(84 474 000)	(53 961 000)
Réseau d'électricité	9	( )	( )
	10	(427 784 000)	(491 218 000)
Propriétés destinées à la revente			
Acquisition	11	( )	( )
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux			
Émission ou acquisition	12	( )	( )
Financement			
Financement à long terme des activités d'investissement	13	126 639 000	259 479 000
Affectations			
Activités de fonctionnement	14	2 815 000	1 946 000
Excédent accumulé			
Excédent de fonctionnement non affecté	15		
Excédent de fonctionnement affecté	16		
Réserves financières et fonds réservés	17	142 167 000	162 543 000
	18	144 982 000	164 489 000
	19	(156 163 000)	(67 250 000)
Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	20	(79 631 000)	66 115 000

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES NON CONSOLIDÉS
CHARGES PAR OBJETS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

		2017		2016
		Budget	Réalisations	Réalisations
Rémunération	1	871 261 600	923 146 000	864 439 000
Charges sociales	2	293 226 500	326 976 000	341 726 000
Biens et services	3	261 172 500	237 783 000	254 060 000
Frais de financement				
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge				
De l'organisme municipal	4	92 653 200	85 263 000	88 680 000
D'autres organismes municipaux	5			
Du gouvernement du Québec et ses entreprises	6	25 447 000	27 553 000	31 895 000
D'autres tiers	7	22 624 800	21 610 000	17 761 000
Autres frais de financement	8	104 000	10 000	8 000
Contributions à des organismes				
Organismes municipaux				
Quotes-parts	9	494 120 100	534 124 000	457 078 000
Transferts	10			
Autres	11	31 366 000	32 212 000	30 279 000
Autres organismes				
Transferts	12			
Autres	13	110 627 400	106 146 000	129 780 000
Amortissement des immobilisations	14			
Autres				
- Autres	15	240 355 900	246 834 000	250 247 000
-	16			
-	17			
	18	2 442 959 000	2 541 657 000	2 465 953 000

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES NON CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ
AU 31 DÉCEMBRE 2017

		2017	2016
Excédent (déficit) accumulé			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	1	(81 874 000)	4 465 000
Excédent de fonctionnement affecté	2	7 507 000	17 847 000
Réserves financières et fonds réservés	3	66 797 000	87 969 000
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	4	(30 402 000)	(153 507 000)
Financement des investissements en cours	5	(91 352 000)	(11 721 000)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	6		
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	7		
	8		
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS			
Excédent de fonctionnement affecté			
- Exc. aff. -Projets spécifiques	9	7 444 000	15 234 000
- Exc. aff. Autres fins	10	63 000	63 000
- À l'exercice suivant	11		2 550 000
-	12		
-	13		
-	14		
-	15		
-	16		
-	17		
	18	7 507 000	17 847 000
Réserves financières et fonds réservés			
Réserves financières			
- Gestion de la voirie	19	4 488 000	4 798 000
- Gestion de l'eau	20	31 393 000	82 465 000
- Immobilisations	21	30 210 000	
-	22		
-	23		
	24	66 091 000	87 263 000
Fonds réservés			
Fonds de roulement	25		
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés			
Montant réservé pour le service de la dette à long terme	26		
Montant non réservé	27	706 000	706 000
Fonds local d'investissement	28		
Fonds local de solidarité	29		
Autres			
-	30		
-	31		
	32	706 000	706 000
	33	66 797 000	87 969 000

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES NON CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2017

		2017	2016
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)			
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir			
Mesures d'allègement fiscal liées aux écarts de constatation avec les normes comptables			
Avantages sociaux futurs			
Déficit initial au 1er janvier 2007			
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite	34	( )	(19 809 000)
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	35	(9 914 000)	(9 914 000)
Avantages postérieurs au 1er janvier 2007			
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite			
Mesure d'allègement pour la crise financière 2008	36	(61 955 000)	(32 600 000)
Autres	37	(209 220 000)	(245 536 000)
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	38	( )	( )
	39	(137 351 000)	(222 831 000)
Frais de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement	40	( )	( )
Frais d'assainissement des sites contaminés	41	( )	( )
Appariement fiscal pour revenus de transfert	42	( )	( )
Autres			
-	43	( )	( )
-	44	( )	( )
	45	(137 351 000)	(222 831 000)
Mesures d'allègement fiscal transitoires			
Modifications comptables du 1er janvier 2000			
Salaires et avantages sociaux	46	( )	( )
Intérêts sur la dette à long terme	47	( )	( )
Mesures relatives à la TVQ			
Utilisation du fonds général	48	(17 540 000)	(12 600 000)
Utilisation du fonds de roulement	49	( )	( )
Mesure relative aux frais reportés	50	( )	( )
Autres			
-	51	( )	( )
-	52	( )	( )
	53	(17 540 000)	(12 600 000)
Financement à long terme des activités de fonctionnement			
Mesure transitoire relative à la TVQ	54	( )	( )
Frais d'émission de la dette à long terme	55	( )	( )
Dette à long terme liée au FLI et au FLS	56	( )	( )
Autres			
- Dépenses de fonc financées	57	(4 243 000)	(5 250 000)
- Dépenses de fonc à financer	58	(87 613 000)	(53 948 000)
	59	(91 856 000)	(59 198 000)
Éléments présentés à l'encontre des DCTP			
Financement des activités de fonctionnement	60		
Fonds d'amortissement pour emprunts de fonctionnement	61	2 123 000	1 363 000
Prêts aux entrepreneurs et placements de portefeuille à titre d'investissement dans le cadre du FLI et du FLS	62		
Autres prêts et placements de portefeuille à titre d'investissement liés à des emprunts de fonctionnement	63		
Autres			
- Débiteurs	64	324 000	1 111 000
	65	2 447 000	2 474 000
	66	((30 402 000))	((153 507 000))

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES NON CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2017

		2017	2016
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)			
Financement des investissements en cours			
Financement non utilisé	67	283 648 000	243 311 000
Investissements à financer	68	(375 000 000)	(255 032 000)
	69	(91 352 000)	(11 721 000)

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS NON AUDITÉS

ANALYSE DES REVENUS NON CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

Non audité

TAXES		Budget 2017	Réalisations 2017	Réalisations 2016
SUR LA VALEUR FONCIÈRE				
Taxes générales				
Taxe foncière générale	1			
Taxes spéciales				
Service de la dette	2			
Activités de fonctionnement	3			
Activités d'investissement	4			
Taxes de secteur				
Taxes spéciales				
Service de la dette	5			
Activités de fonctionnement	6			
Activités d'investissement	7			
Autres	8			
	9			
SUR UNE AUTRE BASE				
Taxes, compensations et tarification				
Services municipaux				
Eau	10			
Égout	11			
Traitement des eaux usées	12			
Matières résiduelles	13			
Autres				
-Immatriculations	14	34 350 000	35 674 000	35 025 000
-	15			
-	16			
Centres d'urgence 9-1-1	17	12 340 000	13 030 000	11 742 000
Service de la dette	18			
Activités de fonctionnement	19			
Activités d'investissement	20			
	21	46 690 000	48 704 000	46 767 000
Taxes d'affaires				
Sur l'ensemble de la valeur locative	22			
Autres	23			
	24			
	25	46 690 000	48 704 000	46 767 000
	26	46 690 000	48 704 000	46 767 000

ANALYSE DES REVENUS NON CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

Non audité

COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES		Budget 2017	Réalisations 2017	Réalisations 2016
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES				
Immeubles et établissements d'entreprises du gouvernement				
Taxes sur la valeur foncière	27			
Taxes sur une autre base				
Taxes, compensations et tarification	28			
Taxes d'affaires	29			
Compensations pour les terres publiques	30			
	31			
Immeubles des réseaux				
Santé et services sociaux	32			
Cégeps et universités	33			
Écoles primaires et secondaires	34			
	35			
Autres immeubles				
Immeubles de certains gouvernements et d'organismes internationaux				
Taxes sur la valeur foncière	36			
Taxes sur une autre base				
Taxes, compensations et tarification	37			
Taxes d'affaires	38			
	39			
	40			
GOUVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES				
Taxes sur la valeur foncière	41			
Taxes sur une autre base				
Taxes, compensations et tarification	42			
Taxes d'affaires	43			
	44			
ORGANISMES MUNICIPAUX				
Taxes sur la valeur foncière	45			
Taxes sur une autre base				
Taxes, compensations et tarification	46			
	47			
AUTRES				
Taxes foncières des entreprises autoconsommatrices d'électricité	48			
Autres	49			
	50			
	51			

ANALYSE DES REVENUS NON CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

Non audité

TRANSFERTS		Budget 2017	Réalisations 2017	Réalisations 2016
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DE FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - FONCTIONNEMENT				
Administration générale	52	4 093 700	17 575 000	5 382 000
Sécurité publique				
Police	53	8 450 800	9 505 000	8 633 000
Sécurité incendie	54	8 070 400	8 227 000	7 609 000
Sécurité civile	55		650 000	
Autres	56			
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	57	885 900	1 467 000	2 223 000
Enlèvement de la neige	58			
Autres	59		533 000	479 000
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	60	4 951 100	4 573 000	5 419 000
Transport adapté	61			
Transport scolaire	62			
Autres	63			
Transport aérien	64			
Transport par eau	65			
Autres	66	100 000		
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	67			4 000
Réseau de distribution de l'eau potable	68			
Traitement des eaux usées	69	15 944 100	15 423 000	17 739 000
Réseaux d'égout	70			
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	71			
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	72			
Tri et conditionnement	73			
Autres	74			
Autres	75			
Cours d'eau	76			
Protection de l'environnement	77		420 000	276 000
Autres	78		4 100 000	
Santé et bien-être				
Logement social	79			
Sécurité du revenu	80			
Autres	81	9 000 000	8 904 000	9 353 000
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	82			
Rénovation urbaine	83	4 123 300	3 080 000	1 425 000
Promotion et développement économique	84	17 296 200	7 758 000	7 757 000
Autres	85			
Loisirs et culture				
Activités récréatives	86	44 500	1 629 000	201 000
Activités culturelles				
Bibliothèques	87			
Autres	88		16 000 000	751 000
Réseau d'électricité	89			
	90	72 960 000	99 844 000	67 251 000

ANALYSE DES REVENUS NON CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

Non audité

TRANSFERTS (suite)		Budget 2017	Réalisations 2017	Réalisations 2016
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DE FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - INVESTISSEMENT				
Administration générale	91		197 000	
Sécurité publique				
Police	92			
Sécurité incendie	93			
Sécurité civile	94			
Autres	95			
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	96	110 000	5 630 000	4 960 000
Enlèvement de la neige	97			17 000
Autres	98			
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	99			
Transport adapté	100			
Transport scolaire	101			
Autres	102			
Transport aérien	103			
Transport par eau	104			
Autres	105			
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	106	44 511 000	16 342 000	23 152 000
Réseau de distribution de l'eau potable	107	31 599 000	37 072 000	67 171 000
Traitement des eaux usées	108	104 259 000	6 637 000	22 764 000
Réseaux d'égout	109	17 000	7 062 000	7 847 000
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	110			
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	111			
Tri et conditionnement	112			
Autres	113	186 000		
Autres	114			
Cours d'eau	115			
Protection de l'environnement	116			
Autres	117	160 000		
Santé et bien-être				
Logement social	118			
Sécurité du revenu	119			
Autres	120			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	121			
Rénovation urbaine	122			
Promotion et développement économique	123			
Autres	124	1 288 000	396 000	334 000
Loisirs et culture				
Activités récréatives	125	31 470 000	2 545 000	5 096 000
Activités culturelles				
Bibliothèques	126			
Autres	127		107 000	445 000
Réseau d'électricité	128			
	129	213 600 000	75 988 000	131 786 000

ANALYSE DES REVENUS NON CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

Non audité

TRANSFERTS (suite)		Budget 2017	Réalisations 2017	Réalisations 2016
TRANSFERTS DE DROIT				
Regroupement municipal et réorganisation municipale	130			
Péréquation	131			
Neutralité	132			
Partage des redevances sur les ressources naturelles	133			
Compensation pour la collecte sélective de matières recyclables	134			
Fonds de développement des territoires	135			
Contributions des automobilistes pour le transport en commun - Droits d'immatriculation	136			
Autres	137	21 150 000	10 969 000	13 465 000
	138	21 150 000	10 969 000	13 465 000
TOTAL DES TRANSFERTS	139	307 710 000	186 801 000	212 502 000

ANALYSE DES REVENUS NON CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

Non audité

SERVICES RENDUS		Budget 2017	Réalisations 2017	Réalisations 2016
SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX				
Administration générale				
Greffe et application de la loi	140			
Évaluation	141			
Autres	142			
	143			
Sécurité publique				
Police	144			
Sécurité incendie	145			
Sécurité civile	146			
Autres	147			
	148			
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	149			
Enlèvement de la neige	150			
Autres	151			
Transport collectif	152			
Autres	153			
	154			
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	155	185 000	185 000	193 000
Réseau de distribution de l'eau potable	156			
Traitement des eaux usées	157			
Réseaux d'égout	158			
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	159			
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	160			
Tri et conditionnement	161			
Autres	162			
Autres	163			
Cours d'eau	164			
Protection de l'environnement	165			
Autres	166			
	167	185 000	185 000	193 000
Santé et bien-être				
Logement social	168			
Autres	169			
	170			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	171			
Rénovation urbaine	172			
Promotion et développement économique	173			
Autres	174			
	175			
Loisirs et culture				
Activités récréatives	176			
Activités culturelles				
Bibliothèques	177			
Autres	178			
	179			
Réseau d'électricité	180			
	181	185 000	185 000	193 000

ANALYSE DES REVENUS NON CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

Non audité

SERVICES RENDUS (suite)		Budget 2017	Réalisations 2017	Réalisations 2016
AUTRES SERVICES RENDUS				
Administration générale				
Greffe et application de la loi	182	45 800	71 000	57 000
Évaluation	183	1 800 000	1 620 000	139 000
Autres	184	544 400	725 000	1 437 000
	185	2 390 200	2 416 000	1 633 000
Sécurité publique				
Police	186	37 204 500	35 655 000	39 946 000
Sécurité incendie	187	297 200	579 000	269 000
Sécurité civile	188			
Autres	189			
	190	37 501 700	36 234 000	40 215 000
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	191			
Enlèvement de la neige	192			
Autres	193		173 000	81 000
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	194	351 600		
Transport adapté	195			
Transport scolaire	196			
Autres	197			
Autres	198	6 506 000	7 189 000	4 490 000
	199	6 857 600	7 362 000	4 571 000
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	200	325 800	30 000	230 000
Réseau de distribution de l'eau potable	201	233 300	801 000	239 000
Traitement des eaux usées	202	4 270 700	4 777 000	4 693 000
Réseaux d'égout	203	470 400	96 000	385 000
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	204		1 000	
Matières recyclables	205	239 900		
Autres	206		276 000	217 000
Cours d'eau	207			
Protection de l'environnement	208	139 500	422 000	179 000
Autres	209			
	210	5 679 600	6 403 000	5 943 000
Santé et bien-être				
Logement social	211	700 000	408 000	311 000
Sécurité du revenu	212			
Autres	213	4 100 000		4 100 000
	214	4 800 000	408 000	4 411 000
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	215	317 500	213 000	1 327 000
Rénovation urbaine	216			
Promotion et développement économique	217			
Autres	218			
	219	317 500	213 000	1 327 000
Loisirs et culture				
Activités récréatives	220	2 606 400	2 848 000	2 554 000
Activités culturelles				
Bibliothèques	221			
Autres	222			
	223	2 606 400	2 848 000	2 554 000
Réseau d'électricité	224			
	225	60 153 000	55 884 000	60 654 000
TOTAL DES SERVICES RENDUS	226	60 338 000	56 069 000	60 847 000

ANALYSE DES REVENUS NON CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

Non audité

		Budget	Réalisations	
		2017	2017	2016
IMPOSITION DE DROITS				
Licences et permis	227	1 969 000	1 929 000	1 883 000
Droits de mutation immobilière	228			
Droits sur les carrières et sablières	229			
Autres	230			
	231	1 969 000	1 929 000	1 883 000
AMENDES ET PÉNALITÉS	232	92 190 000	79 072 000	73 378 000
REVENUS DE PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE	233	39 628 000	40 729 000	40 121 000
AUTRES REVENUS D'INTÉRÊTS	234	22 625 000	21 898 000	18 916 000
AUTRES REVENUS				
Gain (perte) sur cession d'immobilisations	235			
Produit de cession de propriétés destinées à la revente	236			
Gain (perte) sur remboursement de prêts et sur cession de placements	237			
Contributions des promoteurs	238		(25 000)	109 000
Contributions des automobilistes pour le transport en commun - Taxe sur l'essence	239			
Contributions des organismes municipaux	240			
Autres contributions	241			
Autres	242	2 375 000	7 553 000	5 304 000
	243	2 375 000	7 528 000	5 413 000
EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION	244			

ANALYSE DES CHARGES NON CONSOLIDÉES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

Non audité

		Budget	Réalisations	
		2017	2017	2016
ADMINISTRATION GÉNÉRALE				
Conseil	1	1 847 400	1 033 000	788 000
Greffe et application de la loi	2	52 053 000	48 601 000	47 277 000
Gestion financière et administrative	3		626 000	116 000
Évaluation	4	17 141 100	16 987 000	16 861 000
Gestion du personnel	5		609 000	546 000
Autres				
-	6	279 957 500	266 935 000	263 427 000
-	7			
	8	350 999 000	334 791 000	329 015 000
SÉCURITÉ PUBLIQUE				
Police	9	636 572 300	690 058 000	666 471 000
Sécurité incendie	10	336 701 700	378 913 000	356 705 000
Sécurité civile	11	1 484 100	9 361 000	1 647 000
Autres	12	8 732 900	9 015 000	8 782 000
	13	983 491 000	1 087 347 000	1 033 605 000
TRANSPORT				
Réseau routier				
Voirie municipale	14	1 462 700	2 629 000	2 173 000
Enlèvement de la neige	15			
Éclairage des rues	16	(25 400)	79 000	
Circulation et stationnement	17	(8 300)	107 000	
Transport collectif				
Transport en commun	18	546 600 000	549 032 000	505 491 000
Transport aérien	19			
Transport par eau	20			
Autres	21	17 661 000	17 994 000	17 754 000
	22	565 690 000	569 841 000	525 418 000

Note : les charges ne comprennent pas l'amortissement des immobilisations.

ANALYSE DES CHARGES NON CONSOLIDÉES (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

Non audité

		Budget	Réalisations	
		2017	2017	2016
HYGIÈNE DU MILIEU				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	23	55 949 900	52 088 000	52 121 000
Réseau de distribution de l'eau potable	24	22 995 000	22 182 000	22 149 000
Traitement des eaux usées	25	60 505 800	61 979 000	62 246 000
Réseaux d'égout	26	6 767 000	10 674 000	10 921 000
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés				
Collecte et transport	27			
Élimination	28	38 363 700	36 013 000	36 680 000
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	29			
Tri et conditionnement	30	1 490 000	1 452 000	1 544 000
Matières organiques				
Collecte et transport	31		5 904 000	5 062 000
Traitement	32	5 494 400	1 315 000	1 459 000
Matériaux secs	33	11 856 600	10 947 000	40 584 000
Autres	34	1 366 700		
Plan de gestion	35			
Autres	36			
Cours d'eau	37			
Protection de l'environnement	38	7 388 900	8 490 000	7 793 000
Autres	39			
	40	212 178 000	211 044 000	240 559 000
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE				
Logement social	41	20 012 700	9 601 000	13 484 000
Sécurité du revenu	42			
Autres	43	16 636 300	16 256 000	17 058 000
	44	36 649 000	25 857 000	30 542 000
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT				
Aménagement, urbanisme et zonage	45	4 506 100	1 927 000	19 880 000
Rénovation urbaine				
Biens patrimoniaux	46	4 137 800	2 543 000	2 246 000
Autres biens	47	3 463 300	3 637 000	3 226 000
Promotion et développement économique				
Industries et commerces	48	41 768 300	53 677 000	46 989 000
Tourisme	49	2 086 500	2 174 000	1 783 000
Autres	50			307 000
Autres	51	1 119 000		
	52	57 081 000	63 958 000	74 431 000

Note : les charges ne comprennent pas l'amortissement des immobilisations.

ANALYSE DES CHARGES NON CONSOLIDÉES (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

Non audité

		Budget	Réalisations	
		2017	2017	2016
LOISIRS ET CULTURE				
Activités récréatives				
Centres communautaires	53	357 000	327 000	197 000
Patinoires intérieures et extérieures	54	471 700	639 000	812 000
Piscines, plages et ports de plaisance	55	77 600	72 000	51 000
Parcs et terrains de jeux	56	27 564 400	29 784 000	27 459 000
Parcs régionaux	57			
Expositions et foires	58			
Autres	59	4 204 800	7 068 000	2 527 000
	60	32 675 500	37 890 000	31 046 000
Activités culturelles				
Centres communautaires	61			
Bibliothèques	62	11 653 600	26 722 000	11 386 000
Patrimoine				
Musées et centres d'exposition	63	36 182 300	31 770 000	35 961 000
Autres ressources du patrimoine	64			
Autres	65	15 530 600	18 001 000	15 646 000
	66	63 366 500	76 493 000	62 993 000
	67	96 042 000	114 383 000	94 039 000
RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ	68			
FRAIS DE FINANCEMENT				
Dette à long terme				
Intérêts	69	137 148 700	131 799 000	135 809 000
Autres frais	70	3 576 300	2 627 000	2 527 000
Autres frais de financement				
Avantages sociaux futurs	71			
Autres	72	104 000	10 000	8 000
	73	140 829 000	134 436 000	138 344 000
EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION	74			

Note : les charges ne comprennent pas l'amortissement des immobilisations.

5068592

Section II - Autres renseignements financiers non consolidés

TABLE DES MATIÈRES

	A=Agglomération PAGE	
Section II - Autres renseignements financiers non consolidés		
Taux global de taxation réel audité		
Rapport de l'auditeur indépendant ou du vérificateur général sur le taux global de taxation réel	S31-A	53
Taux global de taxation réel	S33-A	54
Autres renseignements non consolidés non audités		
Acquisition d'immobilisations non consolidées par catégories	S36-A	56
Acquisition d'infrastructures pour nouveau développement et autres acquisitions d'immobilisations non consolidées	S36-A	56
Acquisition d'immobilisations non consolidées par objets	S36-A	56
Sommaire des revenus de quotes-parts de fonctionnement et d'investissement non consolidés	S40-A	57
Questionnaire	S51-A	58

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT OU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL SUR LE TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL

DATE _____

TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

REVENUS ADMISSIBLES NON CONSOLIDÉS

Revenus de taxes 1

Total des crédits et dégrèvements relatifs uniquement aux taxes foncières, pris en compte dans les revenus de taxes 2 _____

Ajouter

Revenus de taxes de l'exercice 2017 provisionnés pour contestations d'évaluation foncière 3

Crédits en vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales 4

Déduire

Taxes d'affaires 5

Taxes foncières imposées en vertu du 1er alinéa de l'article 208 LFM 6

Différence que l'on obtient en soustrayant du total des taxes sur les immeubles non résidentiels et industriels, le montant des revenus en application du taux de base 7

Taxes aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 8

Autres taxes non reconnues en vertu de la réglementation 9 _____

Revenus admissibles aux fins du calcul du taux global de taxation réel 10 _____

ÉVALUATION DES IMMEUBLES IMPOSABLES

Évaluation des immeubles imposables au 1er janvier 2017 en tenant compte de toutes modifications et mises à jour qui ont un effet à cette date 11

Évaluation des immeubles imposables au 31 décembre 2017 en tenant compte de toutes modifications et mises à jour qui ont un effet à cette date 12 _____

Évaluation des immeubles imposables aux fins du calcul du taux global de taxation réel
(Somme des lignes 11 et 12, le tout divisé par 2) 13 _____

TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL DE 2017
(Ligne 10 ÷ ligne 13 x 100) 14 |__|__| , |__|__|__|__| / 100 $

AUTRES RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS NON AUDITÉS

ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS NON CONSOLIDÉES PAR CATÉGORIES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

Non audité

		Réalisations	
		2017	2016
IMMOBILISATIONS			
Infrastructures			
Conduites d'eau potable	1	91 595 000	134 727 000
Usines de traitement de l'eau potable	2	57 237 000	49 569 000
Usines et bassins d'épuration	3	19 828 000	34 786 000
Conduites d'égout	4	21 624 000	24 292 000
Sites d'enfouissement et incinérateurs	5	8 564 000	4 355 000
Chemins, rues, routes et trottoirs	6	34 972 000	79 859 000
Ponts, tunnels et viaducs	7	666 000	2 809 000
Systèmes d'éclairage des rues	8	1 607 000	2 231 000
Aires de stationnement	9		
Parcs et terrains de jeux	10	70 744 000	55 131 000
Autres infrastructures	11	403 000	1 208 000
Réseau d'électricité	12		
Bâtiments			
Édifices administratifs	13	29 414 000	29 518 000
Édifices communautaires et récréatifs	14	6 966 000	8 441 000
Améliorations locatives	15	7 260 000	1 454 000
Véhicules			
Véhicules de transport en commun	16		
Autres	17	13 687 000	16 380 000
Ameublement et équipement de bureau	18	38 370 000	27 956 000
Machinerie, outillage et équipement divers	19	18 749 000	13 863 000
Terrains	20	5 350 000	4 639 000
Autres	21	748 000	
	22	427 784 000	491 218 000

ACQUISITION D'INFRASTRUCTURES POUR NOUVEAU DÉVELOPPEMENT ET AUTRES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS NON CONSOLIDÉES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

Non audité

Infrastructures autres que pour nouveau développement			
Conduites d'eau potable	23	12 794 000	10 861 000
Usines de traitement de l'eau potable	24	57 237 000	49 569 000
Usines et bassins d'épuration	25	19 828 000	34 786 000
Conduites d'égout	26	5 663 000	6 630 000
Autres infrastructures	27	61 480 000	106 725 000
Infrastructures pour nouveau développement (ouverture de nouvelles rues)			
Conduites d'eau potable	28	78 801 000	123 866 000
Usines de traitement de l'eau potable	29		
Usines et bassins d'épuration	30		
Conduites d'égout	31	15 961 000	17 662 000
Autres infrastructures	32	55 476 000	38 868 000
Autres immobilisations	33	120 544 000	102 251 000
	34	427 784 000	491 218 000

ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS NON CONSOLIDÉES PAR OBJETS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

Non audité

		2017	2016
Rémunération	35	26 458 000	26 611 000
Charges sociales	36	11 340 000	11 405 000
Biens et services	37	389 986 000	453 202 000
Frais de financement	38		
Autres	39		
	40	427 784 000	491 218 000

5332592

SOMMAIRE DES REVENUS DE QUOTES-PARTS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT NON CONSOLIDÉS EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

Non audité

Code géographique	Municipalité		Montant
	Ensemble des municipalités		
66023	Montréal		1 821 622 000
66112	Baie-D'Urfé		10 813 000
66107	Beaconsfield		19 352 000
66058	Côte-Saint-Luc		27 318 000
66142	Dollard-Des Ormeaux		38 716 000
66087	Dorval		67 855 000
66062	Hampstead		9 490 000
66092	L'Île-Dorval		72 000
66102	Kirkland		28 128 000
66072	Mont-Royal		44 548 000
66007	Montréal-Est		17 187 000
66047	Montréal-Ouest		5 114 000
66097	Pointe-Claire		57 418 000
66127	Senneville		3 222 000
66117	Sainte-Anne-de-Bellevue		9 245 000
66032	Westmount		51 187 000
		1	2 211 287 000
	Certaines municipalités		
66023	Montréal		26 498 000
66112	Baie-D'Urfé		178 000
66107	Beaconsfield		621 000
66058	Côte-Saint-Luc		247 000
66142	Dollard-Des Ormeaux		591 000
66087	Dorval		1 314 000
66062	Hampstead		157 000
66092	L'Île-Dorval		1 000
66102	Kirkland		695 000
66072	Mont-Royal		851 000
66007	Montréal-Est		261 000
66047	Montréal-Ouest		59 000
66097	Pointe-Claire		1 470 000
66127	Senneville		57 000
66117	Sainte-Anne-de-Bellevue		262 000
66032	Westmount		816 000
		2	34 078 000
		3	2 245 365 000

QUESTIONNAIRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

Non audité		**OUI**		**NON**
1. La municipalité a-t-elle versé des subventions en vertu de l'article 85.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), d'une disposition équivalente de la charte de la municipalité ou de l'article 94.5 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (chapitre S-8)?	1		2	X
Si oui, indiquer les montants suivants :				
a) le montant total versé en 2017	3	$		
b) le solde estimatif au 31 décembre 2017 des engagements en vertu du règlement concerné	4	$		
2. La municipalité a-t-elle attribué des crédits de taxes ou d'autres formes d'aide financière en vertu des articles 92.1 à 92.7 de la Loi sur les compétences municipales (chapitre C-47.1)?	5		6	X
Si oui, indiquer les montants attribués pour l'exercice :				
a) crédits de taxes	7	$		
b) autres formes d'aide	8	$		
3. Capital autorisé du fonds de roulement pour l'administration municipale au 31 décembre	9	$		
4. La municipalité a-t-elle créé un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques en vertu de l'article 110.1 de la LCM pour recevoir les droits en vertu de l'article 78.1 de la LCM auprès des exploitants de carrières et sablières?	10		11	X
5. La municipalité a-t-elle perçu des droits en vertu de l'article 78.2 de la Loi sur les compétences municipales auprès des exploitants de carrières et de sablières?	12		13	X
Si oui, indiquer le montant total perçu en 2017	14	$		
6. Les dépenses reliées aux compétences d'agglomération sont-elles financées par des quotes-parts?	15	X	16	

Section III - Données prévisionnelles non auditées pour l'exercice 2018

TABLE DES MATIÈRES

		A=Agglomération PAGE
Section III - Données prévisionnelles non auditées pour l'exercice 2018		
Revenus de taxes	S55-A	61
Revenus de compensations tenant lieu de taxes	S56-A	62
Calcul de certains revenus de taxes	S57-A	63
Taux des taxes	S59-A	65
Taux global de taxation prévisionnel	S60-A	66
Répartition des revenus de taxes par catégories d'immeubles	S63-A	67
Questionnaire	S65-A	69

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
REVENUS DE TAXES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

TAXES

SUR LA VALEUR FONCIÈRE		
Taxes générales		
Taxe foncière générale	1	
Taxes spéciales		
Service de la dette	2	
Activités de fonctionnement	3	
Activités d'investissement	4	
Taxes de secteur		
Taxes spéciales		
Service de la dette	5	
Activités de fonctionnement	6	
Activités d'investissement	7	
Autres	8	
	9	
SUR UNE AUTRE BASE		
Taxes, compensations et tarification		
Services municipaux		
Eau	10	
Égout	11	
Traitement des eaux usées	12	
Matières résiduelles	13	
Autres		
-	14	36 380 000
-	15	
-	16	
Centres d'urgence 9-1-1	17	12 340 300
Service de la dette	18	
Activités de fonctionnement	19	
Activités d'investissement	20	
	21	48 720 300
Taxes d'affaires		
Sur l'ensemble de la valeur locative	22	
Autres	23	
	24	
	25	48 720 300
	26	48 720 300

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
REVENUS DE COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES	
Immeubles et établissements d'entreprises du gouvernement	
Taxes sur la valeur foncière	1
Taxes sur une autre base	
Taxes, compensations et tarification	2
Taxes d'affaires	3
Compensations pour les terres publiques	4
	5
Immeubles des réseaux	
Santé et services sociaux	6
Cégeps et universités	7
Écoles primaires et secondaires	8
	9
Autres immeubles	
Immeubles de certains gouvernements et d'organismes internationaux	
Taxes sur la valeur foncière	10
Taxes sur une autre base	
Taxes, compensations et tarification	11
Taxes d'affaires	12
	13
	14
GOUVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES	
Taxes sur la valeur foncière	15
Taxes sur une autre base	
Taxes, compensations et tarification	16
Taxes d'affaires	17
	18
ORGANISMES MUNICIPAUX	
Taxes sur la valeur foncière	19
Taxes sur une autre base	
Taxes, compensations et tarification	20
	21
AUTRES	
Taxes foncières des entreprises autoconsommatrices d'électricité	22
Autres	23
	24
	25

S57-A

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
CALCUL DE CERTAINS REVENUS DE TAXES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

	Assiette d'application imposable		Taux adopté		Revenus bruts	Crédits/ Dégrèvements	Dotation à la provision	Autres ajustements	Revenus nets
Taxes sur la valeur foncière									
Taxes générales									
Taxe foncière générale (taux unique)	1	x	2 /100$		3				
Taxe foncière générale (taux variés)									
Résiduelle (résidentielle et autres)	4	x	5 /100$		6				
Immeubles de 6 logements ou plus	7	x	8 /100$		9				
Immeubles non résidentiels	10	x	11 /100$		12				
Immeubles industriels	13	x	14 /100$		15				
Terrains vagues desservis									
Immeubles non résidentiels	16	x	17 /100$		18				
Autres	19	x	20 /100$		21				
Immeubles agricoles	22	x	23 /100$		24				
Total					25	26 ( )	27 ( )	28	29
Taxes spéciales									
Service de la dette (taux unique)	30	x	31 /100$		32				
Service de la dette (taux variés)									
Résiduelle (résidentielle et autres)	33	x	34 /100$		35				
Immeubles de 6 logements ou plus	36	x	37 /100$		38				
Immeubles non résidentiels	39	x	40 /100$		41				
Immeubles industriels	42	x	43 /100$		44				
Terrains vagues desservis									
Immeubles non résidentiels	45	x	46 /100$		47				
Autres	48	x	49 /100$		50				
Immeubles agricoles	51	x	52 /100$		53				
Total					54	55 ( )	56 ( )	57	58

S58-A

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
CALCUL DE CERTAINS REVENUS DE TAXES (suite)
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

	Assiette d'application imposable		Taux adopté		Revenus bruts	Crédits/ Dégrèvements	Dotation à la provision	Autres ajustements	Revenus nets
Taxes sur la valeur foncière									
Taxes générales									
Taxes spéciales									
Activités de fonctionnement (taux unique)	1	x	2	/100$	3				
Activités de fonctionnement (taux variés)									
Résiduelle (résidentielle et autres)	4	x	5	/100$	6				
Immeubles de 6 logements ou plus	7	x	8	/100$	9				
Immeubles non résidentiels	10	x	11	/100$	12				
Immeubles industriels	13	x	14	/100$	15				
Terrains vagues desservis									
Immeubles non résidentiels	16	x	17	/100$	18				
Autres	19	x	20	/100$	21				
Immeubles agricoles	22	x	23	/100$	24				
Total					25	26 ( )	27 ( )	28	29
Taxes spéciales									
Activités d'investissement (taux unique)	30	x	31	/100$	32				
Activités d'investissement (taux variés)									
Résiduelle (résidentielle et autres)	33	x	34	/100$	35				
Immeubles de 6 logements ou plus	36	x	37	/100$	38				
Immeubles non résidentiels	39	x	40	/100$	41				
Immeubles industriels	42	x	43	/100$	44				
Terrains vagues desservis									
Immeubles non résidentiels	45	x	46	/100$	47				
Autres	48	x	49	/100$	50				
Immeubles agricoles	51	x	52	/100$	53				
Total					54	55 ( )	56 ( )	57	58

	Valeur locative imposable								
Taxe d'affaires sur la valeur locative	59	x	60	%	61	62 ( )	63 ( )	64	65

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
TAUX DES TAXES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

Compensations et tarification pour services municipaux résidentiels (montant fixe)		**Par unité de logement**
Eau	1	⌊⌋⌋⌋ , ⌊⌋⌋ $
Égout	2	⌊⌋⌋⌋ , ⌊⌋⌋ $
Eau et égout	3	⌊⌋⌋⌋ , ⌊⌋⌋ $
Traitement des eaux usées	4	⌊⌋⌋⌋ , ⌊⌋⌋ $
Matières résiduelles	5	⌊⌋⌋⌋ , ⌊⌋⌋ $

Autres taxes et compensations, et autres modes de tarification

Description	Taux	Code[1]	Préciser

1. Code : 1 - du 100 $ d'évaluation
2 - du mètre carré
3 - du mètre linéaire
4 - tarif fixe (compensation)
5 - du 1 000 litres
6 - % de la valeur locative
7 - autres (préciser)

5465592

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
TAUX GLOBAL DE TAXATION PRÉVISIONNEL
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

REVENUS ADMISSIBLES

Revenus de taxes	1	
Total des crédits et dégrèvements relatifs uniquement aux taxes foncières, pris en compte dans les revenus de taxes	2	
Ajouter		
Revenus de taxes de l'exercice 2018 provisionnés pour contestations d'évaluation foncière	3	
Crédits en vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales	4	
Déduire		
Taxes d'affaires	5	
Taxes foncières imposées en vertu du 1er alinéa de l'article 208 LFM	6	
Différence que l'on obtient en soustrayant du total des taxes sur les immeubles non résidentiels et industriels, le montant des revenus en application du taux de base	7	
Taxes aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1	8	
Autres taxes non reconnues en vertu de la réglementation	9	
Revenus admissibles aux fins du calcul du taux global de taxation prévisionnel	10	

ÉVALUATION DES IMMEUBLES IMPOSABLES AYANT SERVI À ÉTABLIR LES REVENUS DE LA TAXES FONCIÈRE GÉNÉRALE 11

TAUX GLOBAL DE TAXATION PRÉVISIONNEL DE 2018 12 ___ , ____ /100 $
(Ligne 10 ÷ ligne 11 x 100)

S63-A

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
RÉPARTITION DES REVENUS DE TAXES PAR CATÉGORIES D'IMMEUBLES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

		Immeubles non résidentiels	Immeubles industriels	Terrains vagues desservis		6 logements ou plus	Immeubles agricoles
				Immeubles non résidentiels	Autres		
Taxes sur la valeur foncière							
Générales	1						
De secteur	2						
Autres	3						
Taxes sur une autre base							
Taxes, compensations et tarification							
Service de la dette	4						
Autres	5						
Taxes d'affaires							
Sur la valeur locative	6						
Autres	7						
	8						

S64-A

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
RÉPARTITION DES REVENUS DE TAXES PAR CATÉGORIES D'IMMEUBLES (suite)
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

		Résiduelle			Total
		Résidentielles	Agriculture Résidences	Autres	
Taxes sur la valeur foncière					
Générales	9				
De secteur	10				
Autres	11				
Taxes sur une autre base					
Taxes, compensations et tarification					
Service de la dette	12				
Autres	13				
Taxes d'affaires					
Sur la valeur locative	14				
Autres	15				
	16				

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
QUESTIONNAIRE
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité		**OUI**		**NON**		**S.O.**
1. La municipalité applique-t-elle, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018, les mesures fiscales suivantes?						
a) Régime d'impôt foncier à taux variés en vertu de l'article 244.29 LFM						
- Pour la taxe foncière générale	1		2	X		
- Pour une ou des taxes spéciales en vertu des articles 979.1 et 979.2 du CM ou des articles 487.1 et 487.2 de la LCV	3		4		5	X
b) Une ou des sous-catégories d'immeubles dans la catégorie des immeubles non résidentiels en vertu des articles 244.64.1 à 244.64.8 LFM.	6		7		8	X
- Décrire chaque sous-catégorie avec son assiette d'application imposable et son taux adopté						
c) Des taux de taxes foncières distincts aux immeubles non résidentiels et / ou aux immeubles industriels en fonction de l'évaluation foncière en vertu de l'article 244.64.9 LFM.	9		10		11	X
- Pour chaque catégorie et sous-catégorie, décrire chaque tranche d'imposition distincte avec son assiette d'aplication imposable et son taux adopté.						
d) Étalement de la variation de valeur des unités admissibles en vertu des articles 253.27 à 253.35 LFM						
- Pour l'ensemble des immeubles imposables et compensables	12		13		14	X
- Pour les immeubles non résidentiels imposables et compensables seulement (incluant les immeubles industriels)	15		16		17	X
- Pour les immeubles imposables et compensables autres que non résidentiels et industriels	18		19		20	X
2. La municipalité applique-t-elle, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018, la mesure de diversification transitoire des taux de certaines taxes foncières (art. 253.54 à 253.62 LFM)?	21		22	X		
3. La municipalité recevra-t-elle du MAPAQ des remboursements de taxes de 2018 pour des exploitations agricoles enregistrées?	23		24	X		
Si oui, indiquer le montant.	25	_____ $				
4. Richesse foncière - Évaluation équivalente découlant de la capitalisation des revenus provenant de l'application de l'article 222 LFM (utilisée au calcul de la richesse foncière uniformisée de l'année suivante)	26	_____ $				
5. Les dépenses reliées aux compétences d'agglomération sont-elles financées par des quotes-parts?	27	X	28			

RAPPORT FINANCIER 2017
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE NON CONSOLIDÉES

Section I - Renseignements financiers non consolidés

Table des matières	S5-L
Renseignements financiers non consolidés audités	S16-L - S23-L
Renseignements financiers non consolidés non audités	S26-L - S28-L

Section II - Autres renseignements financiers non consolidés

Table des matières	S30-L
Taux global de taxation réel audité	S31-L - S33-L
Autres renseignements non consolidés non audités	S35-L - S51-L

Section III - Données prévisionnelles non auditées pour l'exercice 2018

Table des matières	S54-L
Données prévisionnelles non auditées	S55-L - S65-L

Selon la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (chapitre E-20.001)

Affaires municipales et Occupation du territoire
Québec

Section I - Renseignements financiers non consolidés

TABLE DES MATIÈRES

		L=Locale PAGE
Section I		
Renseignements financiers non consolidés audités		
Renseignements complémentaires non consolidés		
Résultats détaillés	S16-L	73
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	S17-L	74
Excédent (déficit) d'investissement à des fins fiscales	S18-L	75
Charges par objets	S19-L	76
Excédent (déficit) accumulé	S23-L	77
Renseignements financiers non consolidés non audités		
Analyse des revenus non consolidés	S27-L	79
Analyse des charges non consolidées	S28-L	80

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES NON CONSOLIDÉS
RÉSULTATS DÉTAILLÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

		2017		2016
		Budget	Réalisations	Réalisations
Revenus				
Fonctionnement				
Taxes	1	3 295 353 000	3 294 737 000	3 215 632 000
Compensations tenant lieu de taxes	2	256 495 000	260 024 000	252 329 000
Quotes-parts	3			
Transferts	4	151 167 000	239 889 000	163 819 000
Services rendus	5	272 911 000	275 466 000	281 939 000
Imposition de droits	6	179 800 000	263 953 000	220 893 000
Amendes et pénalités	7	103 016 000	93 742 000	90 355 000
Revenus de placements de portefeuille	8	64 028 000	66 628 000	66 322 000
Autres revenus d'intérêts	9	11 911 000	15 315 000	12 691 000
Autres revenus	10	19 505 000	28 535 000	12 433 000
Effet net des opérations de restructuration	11			
	12	4 354 186 000	4 538 289 000	4 316 413 000
Investissement				
Taxes	13			
Quotes-parts	14			
Transferts	15	167 100 000	192 367 000	104 641 000
Imposition de droits	16			
Autres revenus				
Contributions des promoteurs	17	2 900 000	1 583 000	141 000
Autres	18		6 221 000	6 021 000
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux	19			
	20	170 000 000	200 171 000	110 803 000
	21	4 524 186 000	4 738 460 000	4 427 216 000
Charges				
Administration générale	22	760 018 000	707 837 000	674 093 000
Sécurité publique	23	794 026 000	802 955 000	847 836 000
Transport	24	864 925 000	900 807 000	816 377 000
Hygiène du milieu	25	434 006 000	421 718 000	433 999 000
Santé et bien-être	26	71 401 000	68 788 000	63 193 000
Aménagement, urbanisme et développement	27	174 650 000	175 876 000	169 303 000
Loisirs et culture	28	529 245 000	578 458 000	542 071 000
Réseau d'électricité	29			
Frais de financement	30	255 514 000	255 353 000	244 603 000
Effet net des opérations de restructuration	31			
	32	3 883 785 000	3 911 792 000	3 791 475 000
Excédent (déficit) de l'exercice	33	640 401 000	826 668 000	635 741 000

Note : les charges ne comprennent pas l'amortissement des immobilisations.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES NON CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

		2017		2016
		Budget	Réalisations	Réalisations
Excédent (déficit) de l'exercice	1	640 401 000	826 668 000	635 741 000
Moins: revenus d'investissement	2	(170 000 000)	(200 171 000)	(110 803 000)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	3	470 401 000	626 497 000	524 938 000
CONCILIATION À DES FINS FISCALES				
Ajouter (déduire)				
Immobilisations				
Amortissement	4			
Produit de cession	5		7 612 000	3 103 000
(Gain) perte sur cession	6			
Réduction de valeur / Reclassement	7			
	8		7 612 000	3 103 000
Propriétés destinées à la revente				
Coût des propriétés vendues	9			
Réduction de valeur / Reclassement	10			
	11			
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux				
Remboursement ou produit de cession	12			
(Gain) perte sur remboursement ou sur cession	13			
Provision pour moins-value / Réduction de valeur	14			
	15			
Financement				
Financement à long terme des activités de fonctionnement	16		36 153 000	18 374 000
Remboursement de la dette à long terme	17	(317 189 600)	(316 511 000)	(300 304 000)
	18	(317 189 600)	(280 358 000)	(281 930 000)
Affectations				
Activités d'investissement	19	( )	(6 672 000)	(6 678 000)
Excédent (déficit) accumulé				
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	20			
Excédent de fonctionnement affecté	21	57 618 400	131 487 000	57 732 000
Réserves financières et fonds réservés	22	(208 202 800)	(210 713 000)	(136 870 000)
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	23	(2 627 000)	(42 173 000)	5 154 000
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	24			
	25	(153 211 400)	(128 071 000)	(80 662 000)
	26	(470 401 000)	(400 817 000)	(359 489 000)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	27		225 680 000	165 449 000

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES NON CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

		2017 Réalisations	2016 Réalisations
Revenus d'investissement	1	200 171 000	110 803 000
CONCILIATION À DES FINS FISCALES *Ajouter (déduire)*			
Immobilisations			
Acquisition			
Administration générale	2	(64 768 000)	(36 328 000)
Sécurité publique	3	(992 000)	(2 053 000)
Transport	4	(449 626 000)	(294 719 000)
Hygiène du milieu	5	(171 420 000)	(130 206 000)
Santé et bien-être	6	(48 000)	( )
Aménagement, urbanisme et développement	7	(50 951 000)	(34 694 000)
Loisirs et culture	8	(249 327 000)	(174 602 000)
Réseau d'électricité	9	( )	( )
	10	(987 132 000)	(672 602 000)
Propriétés destinées à la revente			
Acquisition	11	( )	( )
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux			
Émission ou acquisition	12	( )	( )
Financement			
Financement à long terme des activités d'investissement	13	553 327 000	299 731 000
Affectations			
Activités de fonctionnement	14	6 672 000	6 678 000
Excédent accumulé			
Excédent de fonctionnement non affecté	15		
Excédent de fonctionnement affecté	16	24 116 000	10 307 000
Réserves financières et fonds réservés	17	201 549 000	130 004 000
	18	232 337 000	146 989 000
	19	(201 468 000)	(225 882 000)
Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	20	(1 297 000)	(115 079 000)

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES NON CONSOLIDÉS
CHARGES PAR OBJETS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

		2017		2016
		Budget	Réalisations	Réalisations
Rémunération	1	836 012 000	859 260 000	825 527 000
Charges sociales	2	298 792 000	302 977 000	335 999 000
Biens et services	3	646 486 800	627 192 000	550 694 000
Frais de financement				
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge				
De l'organisme municipal	4	215 734 000	212 430 000	201 803 000
D'autres organismes municipaux	5			
Du gouvernement du Québec et ses entreprises	6	14 815 000	18 341 000	19 167 000
D'autres tiers	7	23 655 000	23 466 000	22 412 000
Autres frais de financement	8	1 310 000	1 116 000	1 221 000
Contributions à des organismes				
Organismes municipaux				
Quotes-parts	9	1 872 456 200	1 875 310 000	1 862 724 000
Transferts	10			
Autres	11	12 750 000	13 438 000	12 413 000
Autres organismes				
Transferts	12			
Autres	13	94 930 000	140 935 000	113 928 000
Amortissement des immobilisations	14			
Autres				
- Autres	15	(133 156 000)	(162 673 000)	(154 413 000)
-	16			
-	17			
	18	3 883 785 000	3 911 792 000	3 791 475 000

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES NON CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ
AU 31 DÉCEMBRE 2017

		2017	2016
Excédent (déficit) accumulé			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	1	(317 448 000)	196 970 000
Excédent de fonctionnement affecté	2	264 872 000	313 340 000
Réserves financières et fonds réservés	3	88 155 000	88 503 000
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	4	(1 231 626 000)	(1 263 763 000)
Financement des investissements en cours	5	(17 818 000)	(16 521 000)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	6		
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	7		
	8		

VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS

Excédent de fonctionnement affecté			
- Affect. À l'exercice suivant	9		45 618 000
- Exc.affect.-Arrondissements	10	192 253 000	190 490 000
- Exc.affect.-Projets spécifique	11	17 098 000	25 272 000
- Exc.affect.-Autres fins	12	55 521 000	51 960 000
-	13		
-	14		
-	15		
-	16		
-	17		
	18	264 872 000	313 340 000
Réserves financières et fonds réservés			
Réserves financières			
- Gestion de la voirie	19	38 870 000	42 586 000
- Gestion de l'eau	20	27 041 000	33 063 000
- Immobilisations	21	10 069 000	
-	22		
-	23		
	24	75 980 000	75 649 000
Fonds réservés			
Fonds de roulement	25	3 826 000	3 347 000
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés			
Montant réservé pour le service de la dette à long terme	26		
Montant non réservé	27	1 829 000	1 829 000
Fonds local d'investissement	28		
Fonds local de solidarité	29		
Autres			
-Unités de stationnement	30	6 144 000	5 310 000
-Autres	31	376 000	2 368 000
	32	12 175 000	12 854 000
	33	88 155 000	88 503 000

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES NON CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2017

		2017	2016
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)			
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir			
Mesures d'allègement fiscal liées aux écarts de constatation avec les normes comptables			
Avantages sociaux futurs			
Déficit initial au 1er janvier 2007			
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite	34	( )	(24 574 000)
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	35	(96 320 000)	(96 320 000)
Avantages postérieurs au 1er janvier 2007			
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite			
Mesure d'allègement pour la crise financière 2008	36	(27 645 000)	(26 700 000)
Autres	37	(16 188 000)	(28 233 000)
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	38	( )	( )
	39	(140 153 000)	(175 827 000)
Frais de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement	40	( )	( )
Frais d'assainissement des sites contaminés	41	(38 400 000)	(40 000 000)
Appariement fiscal pour revenus de transfert	42	( )	( )
Autres			
-	43	( )	( )
-	44	( )	( )
	45	(178 553 000)	(215 827 000)
Mesures d'allègement fiscal transitoires			
Modifications comptables du 1er janvier 2000			
Salaires et avantages sociaux	46	( )	( )
Intérêts sur la dette à long terme	47	( )	( )
Mesures relatives à la TVQ			
Utilisation du fonds général	48	(5 000 000)	(9 900 000)
Utilisation du fonds de roulement	49	( )	( )
Mesure relative aux frais reportés	50	( )	( )
Autres			
-	51	( )	( )
-	52	( )	( )
	53	(5 000 000)	(9 900 000)
Financement à long terme des activités de fonctionnement			
Mesure transitoire relative à la TVQ	54	( )	( )
Frais d'émission de la dette à long terme	55	( )	( )
Dette à long terme liée au FLI et au FLS	56	( )	( )
Autres			
- Dépenses de fonc. financées	57	(1 333 128 000)	(1 317 343 000)
- Dépenses de fonc. à financer	58	(46 692 000)	(29 193 000)
	59	(1 379 820 000)	(1 346 536 000)
Éléments présentés à l'encontre des DCTP			
Financement des activités de fonctionnement	60		
Fonds d'amortissement pour emprunts de fonctionnement	61	211 348 000	174 333 000
Prêts aux entrepreneurs et placements de portefeuille à titre d'investissement dans le cadre du FLI et du FLS	62		
Autres prêts et placements de portefeuille à titre d'investissement liés à des emprunts de fonctionnement	63		
Autres			
- Débiteurs sur les dép. de fonc	64	120 399 000	134 167 000
	65	331 747 000	308 500 000
	66	(1 231 626 000)	(1 263 763 000)

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES NON CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2017

		2017	2016
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)			
Financement des investissements en cours			
Financement non utilisé	67	606 291 000	468 550 000
Investissements à financer	68	(624 109 000)	(485 071 000)
	69	(17 818 000)	(16 521 000)

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS NON AUDITÉS

ANALYSE DES REVENUS NON CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

Non audité

TAXES		Budget 2017	Réalisations 2017	Réalisations 2016
SUR LA VALEUR FONCIÈRE				
Taxes générales				
Taxe foncière générale	1	2 669 167 500	2 666 835 000	2 584 288 000
Taxes spéciales				
Service de la dette	2			
Activités de fonctionnement	3		311 736 000	321 142 000
Activités d'investissement	4			
Taxes de secteur				
Taxes spéciales				
Service de la dette	5	97 915 200	99 489 000	93 476 000
Activités de fonctionnement	6	138 116 400	136 850 000	137 301 000
Activités d'investissement	7			
Autres	8	312 052 700	2 121 000	2 150 000
	9	3 217 251 800	3 217 031 000	3 138 357 000
SUR UNE AUTRE BASE				
Taxes, compensations et tarification				
Services municipaux				
Eau	10	22 813 000	23 062 000	22 546 000
Égout	11			
Traitement des eaux usées	12			
Matières résiduelles	13	13 749 800	14 045 000	13 979 000
Autres				
-Autres	14	33 332 800	473 000	796 000
-	15			
-	16			
Centres d'urgence 9-1-1	17			
Service de la dette	18	8 205 600	8 493 000	8 610 000
Activités de fonctionnement	19		18 936 000	19 283 000
Activités d'investissement	20			
	21	78 101 200	65 009 000	65 214 000
Taxes d'affaires				
Sur l'ensemble de la valeur locative	22			
Autres	23		12 697 000	12 061 000
	24		12 697 000	12 061 000
	25	78 101 200	77 706 000	77 275 000
	26	3 295 353 000	3 294 737 000	3 215 632 000

ANALYSE DES REVENUS NON CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

Non audité

COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES		Budget 2017	Réalisations 2017	Réalisations 2016
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES				
Immeubles et établissements d'entreprises du gouvernement				
Taxes sur la valeur foncière	27	35 499 100	35 446 000	33 213 000
Taxes sur une autre base				
Taxes, compensations et tarification	28	4 505 300	3 283 000	3 629 000
Taxes d'affaires	29		932 000	901 000
Compensations pour les terres publiques	30			
	31	40 004 400	39 661 000	37 743 000
Immeubles des réseaux				
Santé et services sociaux	32	70 844 700	70 861 000	68 205 000
Cégeps et universités	33	53 772 700	53 776 000	53 608 000
Écoles primaires et secondaires	34	39 722 300	39 484 000	40 486 000
	35	164 339 700	164 121 000	162 299 000
Autres immeubles				
Immeubles de certains gouvernements et d'organismes internationaux				
Taxes sur la valeur foncière	36	1 361 500	1 591 000	728 000
Taxes sur une autre base				
Taxes, compensations et tarification	37	140 000	164 000	74 000
Taxes d'affaires	38			
	39	1 501 500	1 755 000	802 000
	40	205 845 600	205 537 000	200 844 000
GOUVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES				
Taxes sur la valeur foncière	41	30 128 800	34 691 000	30 501 000
Taxes sur une autre base				
Taxes, compensations et tarification	42	6 242 900	3 514 000	3 350 000
Taxes d'affaires	43		3 048 000	3 013 000
	44	36 371 700	41 253 000	36 864 000
ORGANISMES MUNICIPAUX				
Taxes sur la valeur foncière	45			
Taxes sur une autre base				
Taxes, compensations et tarification	46	11 695 900	11 010 000	11 523 000
	47	11 695 900	11 010 000	11 523 000
AUTRES				
Taxes foncières des entreprises autoconsommatrices d'électricité	48			
Autres	49	2 581 800	2 224 000	3 098 000
	50	2 581 800	2 224 000	3 098 000
	51	256 495 000	260 024 000	252 329 000

ANALYSE DES REVENUS NON CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

Non audité

TRANSFERTS		Budget 2017	Réalisations 2017	Réalisations 2016
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DE FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - FONCTIONNEMENT				
Administration générale	52	8 110 000	62 967 000	9 119 000
Sécurité publique				
Police	53			
Sécurité incendie	54	313 500	314 000	325 000
Sécurité civile	55			
Autres	56	130 700	131 000	136 000
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	57	808 200	1 346 000	2 093 000
Enlèvement de la neige	58	725 200	727 000	751 000
Autres	59	747 300	749 000	774 000
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	60	73 700	73 000	39 000
Transport adapté	61			
Transport scolaire	62			
Autres	63			
Transport aérien	64			
Transport par eau	65			
Autres	66			
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	67	147 400	148 000	153 000
Réseau de distribution de l'eau potable	68	66 400	67 000	69 000
Traitement des eaux usées	69	264 100	251 000	285 000
Réseaux d'égout	70			3 691 000
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	71	14 100 000	15 864 000	14 225 000
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	72	135 000	560 000	643 000
Tri et conditionnement	73			
Autres	74	2 264 200		
Autres	75		245 000	240 000
Cours d'eau	76			
Protection de l'environnement	77	50 000		
Autres	78			
Santé et bien-être				
Logement social	79			
Sécurité du revenu	80			
Autres	81	1 114 100	1 782 000	1 853 000
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	82	317 300		
Rénovation urbaine	83	3 918 000	4 052 000	4 547 000
Promotion et développement économique	84	16 035 700	1 261 000	18 459 000
Autres	85		3 000	26 000
Loisirs et culture				
Activités récréatives	86	1 289 500	1 867 000	2 043 000
Activités culturelles				
Bibliothèques	87	4 651 600	4 946 000	5 014 000
Autres	88	2 068 900	13 566 000	5 007 000
Réseau d'électricité	89			
	90	57 330 800	110 919 000	69 492 000

ANALYSE DES REVENUS NON CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

Non audité

TRANSFERTS (suite)		Budget 2017	Réalisations 2017	Réalisations 2016
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DE FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - INVESTISSEMENT				
Administration générale	91	3 915 000	5 207 000	116 000
Sécurité publique				
Police	92			
Sécurité incendie	93			
Sécurité civile	94			
Autres	95			
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	96	28 378 000	24 506 000	27 688 000
Enlèvement de la neige	97			
Autres	98			
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	99			
Transport adapté	100			
Transport scolaire	101			
Autres	102			
Transport aérien	103			
Transport par eau	104			
Autres	105	1 000 000		
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	106			
Réseau de distribution de l'eau potable	107	62 577 000	72 220 000	29 268 000
Traitement des eaux usées	108			
Réseaux d'égout	109	56 342 000	82 030 000	34 070 000
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	110			
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	111			
Tri et conditionnement	112			
Autres	113			
Autres	114			
Cours d'eau	115			
Protection de l'environnement	116			
Autres	117	833 000		
Santé et bien-être				
Logement social	118			
Sécurité du revenu	119			
Autres	120			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	121			
Rénovation urbaine	122			
Promotion et développement économique	123			
Autres	124	950 000	266 000	276 000
Loisirs et culture				
Activités récréatives	125	4 017 000	7 846 000	7 577 000
Activités culturelles				
Bibliothèques	126	8 238 000	285 000	5 583 000
Autres	127	850 000	7 000	63 000
Réseau d'électricité	128			
	129	167 100 000	192 367 000	104 641 000

ANALYSE DES REVENUS NON CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

Non audité

TRANSFERTS (suite)		Budget 2017	Réalisations 2017	Réalisations 2016
TRANSFERTS DE DROIT				
Regroupement municipal et réorganisation municipale	130			
Péréquation	131			
Neutralité	132			
Partage des redevances sur les ressources naturelles	133			
Compensation pour la collecte sélective de matières recyclables	134	21 200 000	21 233 000	21 516 000
Fonds de développement des territoires	135			
Contributions des automobilistes pour le transport en commun - Droits d'immatriculation	136			
Autres	137	72 636 200	107 737 000	72 811 000
	138	93 836 200	128 970 000	94 327 000
TOTAL DES TRANSFERTS	139	318 267 000	432 256 000	268 460 000

ANALYSE DES REVENUS NON CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

Non audité

SERVICES RENDUS		Budget 2017	Réalisations 2017	Réalisations 2016
SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX				
Administration générale				
Greffe et application de la loi	140			
Évaluation	141			
Autres	142			
	143			
Sécurité publique				
Police	144			
Sécurité incendie	145			
Sécurité civile	146			
Autres	147			
	148			
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	149			
Enlèvement de la neige	150	8 000	8 000	16 000
Autres	151			
Transport collectif	152			
Autres	153			
	154	8 000	8 000	16 000
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	155			
Réseau de distribution de l'eau potable	156			
Traitement des eaux usées	157			
Réseaux d'égout	158			
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	159			
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	160			
Tri et conditionnement	161			
Autres	162			
Autres	163			
Cours d'eau	164			
Protection de l'environnement	165			
Autres	166			
	167			
Santé et bien-être				
Logement social	168			
Autres	169			
	170			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	171			
Rénovation urbaine	172			
Promotion et développement économique	173			
Autres	174			
	175			
Loisirs et culture				
Activités récréatives	176			
Activités culturelles				
Bibliothèques	177			
Autres	178			
	179			
Réseau d'électricité	180			
	181	8 000	8 000	16 000

ANALYSE DES REVENUS NON CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

Non audité

SERVICES RENDUS (suite)		Budget 2017	Réalisations 2017	Réalisations 2016
AUTRES SERVICES RENDUS				
Administration générale				
Greffe et application de la loi	182		251 000	237 000
Évaluation	183		7 000	9 000
Autres	184	46 844 600	44 824 000	46 236 000
	185	46 844 600	45 082 000	46 482 000
Sécurité publique				
Police	186			
Sécurité incendie	187			
Sécurité civile	188			
Autres	189	157 200	26 000	151 000
	190	157 200	26 000	151 000
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	191		4 287 000	3 895 000
Enlèvement de la neige	192		1 892 000	714 000
Autres	193	68 370 200	63 010 000	63 166 000
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	194			
Transport adapté	195			
Transport scolaire	196			
Autres	197	14 000	14 000	13 000
Autres	198	4 286 700	5 450 000	4 630 000
	199	72 670 900	74 653 000	72 418 000
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	200			
Réseau de distribution de l'eau potable	201		1 551 000	1 842 000
Traitement des eaux usées	202			
Réseaux d'égout	203		293 000	410 000
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	204		155 000	183 000
Matières recyclables	205		554 000	504 000
Autres	206		23 000	15 000
Cours d'eau	207			
Protection de l'environnement	208		18 000	
Autres	209	2 196 300	66 000	90 000
	210	2 196 300	2 660 000	3 044 000
Santé et bien-être				
Logement social	211			
Sécurité du revenu	212		22 377 000	30 981 000
Autres	213	25 879 500	130 000	126 000
	214	25 879 500	22 507 000	31 107 000
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	215		29 632 000	28 881 000
Rénovation urbaine	216		492 000	532 000
Promotion et développement économique	217		3 307 000	4 077 000
Autres	218	88 739 700	56 038 000	58 149 000
	219	88 739 700	89 469 000	91 639 000
Loisirs et culture				
Activités récréatives	220		15 316 000	13 968 000
Activités culturelles				
Bibliothèques	221		489 000	472 000
Autres	222	36 414 800	25 256 000	22 642 000
	223	36 414 800	41 061 000	37 082 000
Réseau d'électricité	224			
	225	272 903 000	275 458 000	281 923 000
TOTAL DES SERVICES RENDUS	226	272 911 000	275 466 000	281 939 000

ANALYSE DES REVENUS NON CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

Non audité

		Budget	Réalisations	
		2017	2017	2016
IMPOSITION DE DROITS				
Licences et permis	227	27 069 500	52 676 000	36 563 000
Droits de mutation immobilière	228	152 730 500	211 277 000	184 330 000
Droits sur les carrières et sablières	229			
Autres	230			
	231	179 800 000	263 953 000	220 893 000
AMENDES ET PÉNALITÉS	232	103 016 000	93 742 000	90 355 000
REVENUS DE PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE	233	64 028 000	66 628 000	66 322 000
AUTRES REVENUS D'INTÉRÊTS	234	11 911 000	15 315 000	12 691 000
AUTRES REVENUS				
Gain (perte) sur cession d'immobilisations	235			
Produit de cession de propriétés destinées à la revente	236		2 921 000	1 327 000
Gain (perte) sur remboursement de prêts et sur cession de placements	237			
Contributions des promoteurs	238	2 900 000	1 583 000	141 000
Contributions des automobilistes pour le transport en commun - Taxe sur l'essence	239			
Contributions des organismes municipaux	240			
Autres contributions	241			
Autres	242	16 605 000	31 835 000	17 127 000
	243	19 505 000	36 339 000	18 595 000
EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION	244			

ANALYSE DES CHARGES NON CONSOLIDÉES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

Non audité

		Budget	Réalisations	
		2017	2017	2016
ADMINISTRATION GÉNÉRALE				
Conseil	1	59 556 100	60 296 000	57 617 000
Greffe et application de la loi	2	47 726 400	45 485 000	32 294 000
Gestion financière et administrative	3	249 001 900	247 855 000	230 333 000
Évaluation	4	12 688 700	12 737 000	14 627 000
Gestion du personnel	5	62 496 800	62 313 000	62 156 000
Autres				
- Autres	6	328 548 100	279 151 000	277 066 000
-	7			
	8	760 018 000	707 837 000	674 093 000
SÉCURITÉ PUBLIQUE				
Police	9	505 333 000	513 144 000	520 468 000
Sécurité incendie	10	272 290 000	273 207 000	311 070 000
Sécurité civile	11	1 307 700	1 337 000	1 660 000
Autres	12	15 095 300	15 267 000	14 638 000
	13	794 026 000	802 955 000	847 836 000
TRANSPORT				
Réseau routier				
Voirie municipale	14	158 553 500	159 416 000	161 595 000
Enlèvement de la neige	15	157 626 800	182 020 000	142 890 000
Éclairage des rues	16	38 384 600	37 694 000	35 717 000
Circulation et stationnement	17	51 382 500	56 058 000	47 329 000
Transport collectif				
Transport en commun	18	427 646 000	456 399 000	418 581 000
Transport aérien	19			
Transport par eau	20			
Autres	21	31 331 600	9 220 000	10 265 000
	22	864 925 000	900 807 000	816 377 000

Note : les charges ne comprennent pas l'amortissement des immobilisations.

ANALYSE DES CHARGES NON CONSOLIDÉES (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

Non audité

		Budget	Réalisations	
		2017	2017	2016
HYGIÈNE DU MILIEU				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	23	5 800	63 083 000	62 774 000
Réseau de distribution de l'eau potable	24	64 887 300	90 623 000	87 652 000
Traitement des eaux usées	25	19 000	79 668 000	80 490 000
Réseaux d'égout	26	216 816 000	42 732 000	44 762 000
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés				
Collecte et transport	27	100 863 900	53 030 000	54 177 000
Élimination	28	1 252 800	31 070 000	30 526 000
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	29	26 926 000	27 516 000	29 436 000
Tri et conditionnement	30		954 000	1 046 000
Matières organiques				
Collecte et transport	31	5 037 000	8 112 000	9 711 000
Traitement	32	7 500	4 558 000	4 814 000
Matériaux secs	33	3 472 000	12 905 000	12 610 000
Autres	34	2 359 000	3 449 000	3 470 000
Plan de gestion	35			
Autres	36	3 218 600	2 982 000	2 796 000
Cours d'eau	37			
Protection de l'environnement	38	8 199 000	8 031 000	8 453 000
Autres	39	942 100	(6 995 000)	1 282 000
	40	434 006 000	421 718 000	433 999 000
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE				
Logement social	41	20 766 000	21 235 000	20 311 000
Sécurité du revenu	42	25 155 500	22 933 000	24 424 000
Autres	43	25 479 500	24 620 000	18 458 000
	44	71 401 000	68 788 000	63 193 000
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT				
Aménagement, urbanisme et zonage	45	61 578 000	64 472 000	60 329 000
Rénovation urbaine				
Biens patrimoniaux	46	312 700	1 520 000	1 377 000
Autres biens	47	27 613 000	21 032 000	26 151 000
Promotion et développement économique				
Industries et commerces	48	66 781 000	76 006 000	66 803 000
Tourisme	49	11 070 000	11 323 000	13 609 000
Autres	50	34 300	595 000	702 000
Autres	51	7 261 000	928 000	332 000
	52	174 650 000	175 876 000	169 303 000

Note : les charges ne comprennent pas l'amortissement des immobilisations.

ANALYSE DES CHARGES NON CONSOLIDÉES (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

Non audité

		Budget	Réalisations	
		2017	2017	2016
LOISIRS ET CULTURE				
Activités récréatives				
Centres communautaires	53	65 491 200	67 905 000	65 327 000
Patinoires intérieures et extérieures	54	35 515 300	34 267 000	35 211 000
Piscines, plages et ports de plaisance	55	39 342 200	37 505 000	38 400 000
Parcs et terrains de jeux	56	138 636 100	171 982 000	161 918 000
Parcs régionaux	57			
Expositions et foires	58	75 200	63 000	71 000
Autres	59	42 202 200	18 190 000	15 766 000
	60	321 262 200	329 912 000	316 693 000
Activités culturelles				
Centres communautaires	61	17 170 800	18 680 000	16 929 000
Bibliothèques	62	81 716 500	90 427 000	87 748 000
Patrimoine				
Musées et centres d'exposition	63	36 997 300	73 333 000	71 733 000
Autres ressources du patrimoine	64			
Autres	65	72 098 200	66 106 000	48 968 000
	66	207 982 800	248 546 000	225 378 000
	67	529 245 000	578 458 000	542 071 000
RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ	68			
FRAIS DE FINANCEMENT				
Dette à long terme				
Intérêts	69	250 278 000	250 609 000	240 383 000
Autres frais	70	3 926 000	3 628 000	2 999 000
Autres frais de financement				
Avantages sociaux futurs	71			
Autres	72	1 310 000	1 116 000	1 221 000
	73	255 514 000	255 353 000	244 603 000
EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION	74			

Note : les charges ne comprennent pas l'amortissement des immobilisations.

3688592

Section II - Autres renseignements financiers non consolidés

TABLE DES MATIÈRES

	L=Locale PAGE	
Section II - Autres renseignements financiers non consolidés		
Taux global de taxation réel audité		
Rapport de l'auditeur indépendant ou du vérificateur général sur le taux global de taxation réel	S31-L	83
Taux global de taxation réel	S33-L	84
Autres renseignements non consolidés non audités		
Acquisition d'immobilisations non consolidées par catégories	S36-L	86
Acquisition d'infrastructures pour nouveau développement et autres acquisitions d'immobilisations non consolidées	S36-L	86
Acquisition d'immobilisations non consolidées par objets	S36-L	86
Analyse de la charge de quotes-parts non consolidée	S39-L	87
Questionnaire	S51-L	88

Vérificateur général
de la Ville de Montréal

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À Madame la Mairesse,
Au président et aux membres du comité exécutif,
Aux membres du conseil de la Ville de Montréal,
Aux membres du conseil d'agglomération de Montréal,
Au trésorier,

J'ai effectué l'audit du taux global de taxation réel de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017. Ce taux a été établi par la direction de la Ville de Montréal sur la base des dispositions de la section III du chapitre XVIII.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, chapitre F-2.1) (ci-après les « exigences légales »).

Responsabilité de la direction pour le taux global de taxation réel

La direction est responsable de l'établissement du taux global de taxation réel conformément aux exigences légales, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre l'établissement du taux global de taxation réel exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le taux global de taxation réel, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que le taux global de taxation réel ne comporte pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant l'établissement du taux global de taxation réel. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que le taux global de taxation réel comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur l'établissement du taux global de taxation réel, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble du taux global de taxation réel.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Vérificateur général
de la Ville de Montréal

Opinion

À mon avis, le taux global de taxation réel de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 a été établi, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux exigences légales.

Observations

Sans pour autant modifier mon opinion, j'attire l'attention sur le fait que le taux global de taxation réel a été préparé afin de permettre à la Ville de Montréal de se conformer à l'article 105 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19). En conséquence, il est possible que le taux global de taxation réel ne puisse se prêter à un usage autre.

La vérificatrice générale de la Ville de Montréal,

Michèle Galipeau, CPA auditrice, CA

Michèle Galipeau, CPA auditrice, CA
Montréal
Le 16 avril 2018

TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

REVENUS ADMISSIBLES NON CONSOLIDÉS

Revenus de taxes	1	3 294 737 000
Total des crédits et dégrèvements relatifs uniquement aux taxes foncières, pris en compte dans les revenus de taxes	2 (228 000)	
Ajouter		
Revenus de taxes de l'exercice 2017 provisionnés pour contestations d'évaluation foncière	3	(1 102 000)
Crédits en vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales	4	
Déduire		
Taxes d'affaires	5	12 697 000
Taxes foncières imposées en vertu du 1er alinéa de l'article 208 LFM	6	11 968 000
Différence que l'on obtient en soustrayant du total des taxes sur les immeubles non résidentiels et industriels, le montant des revenus en application du taux de base	7	1 187 617 000
Taxes aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1	8	
Autres taxes non reconnues en vertu de la réglementation	9	(6 500 000)
Revenus admissibles aux fins du calcul du taux global de taxation réel	10	2 087 853 000

ÉVALUATION DES IMMEUBLES IMPOSABLES

Évaluation des immeubles imposables au 1er janvier 2017 en tenant compte de toutes modifications et mises à jour qui ont un effet à cette date	11	224 953 831 469
Évaluation des immeubles imposables au 31 décembre 2017 en tenant compte de toutes modifications et mises à jour qui ont un effet à cette date	12	226 031 597 478
Évaluation des immeubles imposables aux fins du calcul du taux global de taxation réel (Somme des lignes 11 et 12, le tout divisé par 2)	13	225 492 714 474

TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL DE 2017
(Ligne 10 ÷ ligne 13 x 100)

14 | | | , | 9 | 2 | 5 | 9 | / 100 $

AUTRES RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS NON AUDITÉS

ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS NON CONSOLIDÉES PAR CATÉGORIES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

Non audité

		Réalisations	
		2017	2016
IMMOBILISATIONS			
Infrastructures			
Conduites d'eau potable	1	78 338 000	57 308 000
Usines de traitement de l'eau potable	2		
Usines et bassins d'épuration	3		
Conduites d'égout	4	89 477 000	67 643 000
Sites d'enfouissement et incinérateurs	5		
Chemins, rues, routes et trottoirs	6	365 831 000	227 360 000
Ponts, tunnels et viaducs	7	12 291 000	10 237 000
Systèmes d'éclairage des rues	8	22 882 000	10 605 000
Aires de stationnement	9	839 000	912 000
Parcs et terrains de jeux	10	83 442 000	51 544 000
Autres infrastructures	11	39 206 000	28 508 000
Réseau d'électricité	12		
Bâtiments			
Édifices administratifs	13	48 583 000	35 245 000
Édifices communautaires et récréatifs	14	99 522 000	104 560 000
Améliorations locatives	15	8 657 000	1 775 000
Véhicules			
Véhicules de transport en commun	16		
Autres	17	22 960 000	25 718 000
Ameublement et équipement de bureau	18	38 275 000	21 556 000
Machinerie, outillage et équipement divers	19	14 869 000	7 588 000
Terrains	20	61 909 000	22 043 000
Autres	21	51 000	
	22	987 132 000	672 602 000

ACQUISITION D'INFRASTRUCTURES POUR NOUVEAU DÉVELOPPEMENT ET AUTRES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS NON CONSOLIDÉES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

Non audité

Infrastructures autres que pour nouveau développement			
Conduites d'eau potable	23	33 965 000	25 900 000
Usines de traitement de l'eau potable	24		
Usines et bassins d'épuration	25		
Conduites d'égout	26	30 029 000	23 647 000
Autres infrastructures	27	484 542 000	309 301 000
Infrastructures pour nouveau développement (ouverture de nouvelles rues)			
Conduites d'eau potable	28	44 373 000	31 408 000
Usines de traitement de l'eau potable	29		
Usines et bassins d'épuration	30		
Conduites d'égout	31	59 448 000	43 996 000
Autres infrastructures	32	39 949 000	19 865 000
Autres immobilisations	33	294 826 000	218 485 000
	34	987 132 000	672 602 000

ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS NON CONSOLIDÉES PAR OBJETS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

Non audité

		2017	2016
Rémunération	35	31 533 000	28 364 000
Charges sociales	36	13 514 000	12 156 000
Biens et services	37	942 085 000	632 082 000
Frais de financement	38		
Autres	39		
	40	987 132 000	672 602 000

5592592

ANALYSE DE LA CHARGE DE QUOTES-PARTS NON CONSOLIDÉE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

Non audité

		Budget	Réalisations	
		2017	2017	2016
Administration générale				
Greffe et application de la loi	1	1 674 500		
Évaluation	2	12 688 700	12 737 000	14 627 000
Autres	3	250 398 900	253 054 000	210 489 000
Sécurité publique				
Police	4	505 104 700	507 029 000	513 663 000
Sécurité incendie	5	272 343 500	273 379 000	311 070 000
Sécurité civile	6	1 226 000	1 231 000	1 553 000
Autres	7	7 214 100	7 242 000	7 049 000
Transport				
Réseau routier	8	21 584 800	21 589 000	22 460 000
Transport collectif	9	427 565 700	429 195 000	401 134 000
Autres	10	9 623 300	9 662 000	10 670 000
Hygiène du milieu				
Eau et égout	11	179 214 200	175 564 000	182 515 000
Matières résiduelles	12	45 928 000	46 103 000	48 491 000
Cours d'eau	13			
Protection de l'environnement	14	4 183 500	4 203 000	4 656 000
Autres	15			
Santé et bien-être				
Logement social	16	19 488 400	19 649 000	19 215 000
Autres	17	2 920 800	2 932 000	2 193 000
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	18	3 452 400	3 466 000	4 915 000
Rénovation urbaine	19	4 049 600	4 065 000	4 313 000
Promotion et développement économique	20	25 486 500	25 602 000	26 899 000
Autres	21	924 400	928 000	331 000
Loisirs et culture				
Activités récréatives	22	24 793 200	24 888 000	22 966 000
Activités culturelles	23	52 591 000	52 792 000	53 515 000
Réseau d'électricité	24			
	25	1 872 456 200	1 875 310 000	1 862 724 000

QUESTIONNAIRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

Non audité		**OUI**		**NON**
1. La municipalité a-t-elle versé des subventions en vertu de l'article 85.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), d'une disposition équivalente de la charte de la municipalité ou de l'article 94.5 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (chapitre S-8)?	1		2	X
Si oui, indiquer les montants suivants :				
a) le montant total versé en 2017	3			$
b) le solde estimatif au 31 décembre 2017 des engagements en vertu du règlement concerné	4			$
2. La municipalité a-t-elle attribué des crédits de taxes ou d'autres formes d'aide financière en vertu des articles 92.1 à 92.7 de la Loi sur les compétences municipales (chapitre C-47.1)?	5		6	X
Si oui, indiquer les montants attribués pour l'exercice :				
a) crédits de taxes	7			$
b) autres formes d'aide	8			$
3. Capital autorisé du fonds de roulement pour l'administration municipale au 31 décembre	9	4 050 000		$
4. La municipalité a-t-elle créé un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques en vertu de l'article 110.1 de la LCM pour recevoir les droits en vertu de l'article 78.1 de la LCM auprès des exploitants de carrières et sablières?	10		11	X
5. La municipalité a-t-elle perçu des droits en vertu de l'article 78.2 de la Loi sur les compétences municipales auprès des exploitants de carrières et de sablières?	12		13	X
Si oui, indiquer le montant total perçu en 2017	14			$
6. La municipalité a-t-elle perçu des contributions monétaires en vertu du paragraphe 2° du 1er alinéa de l'article 145.21 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme auprès des requérants d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation?	15		16	X
Si oui, indiquer le montant total perçu en 2017	17			$

Section III - Données prévisionnelles non auditées pour l'exercice 2018

TABLE DES MATIÈRES

		L=Locale PAGE
Section III - Données prévisionnelles non auditées pour l'exercice 2018		
Revenus de taxes	S55-L	91
Revenus de compensations tenant lieu de taxes	S56-L	92
Calcul de certains revenus de taxes	S57-L	93
Taux des taxes	S59-L	95
Taux global de taxation prévisionnel	S60-L	96
Répartition des revenus de taxes par catégories d'immeubles	S63-L	97
Questionnaire	S65-L	99

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
REVENUS DE TAXES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

TAXES

SUR LA VALEUR FONCIÈRE		
Taxes générales		
Taxe foncière générale	1	2 755 031 300
Taxes spéciales		
Service de la dette	2	
Activités de fonctionnement	3	346 093 000
Activités d'investissement	4	
Taxes de secteur		
Taxes spéciales		
Service de la dette	5	98 745 500
Activités de fonctionnement	6	143 930 100
Activités d'investissement	7	
Autres	8	682 200
	9	3 344 482 100
SUR UNE AUTRE BASE		
Taxes, compensations et tarification		
Services municipaux		
Eau	10	22 652 400
Égout	11	
Traitement des eaux usées	12	
Matières résiduelles	13	13 759 400
Autres		
-	14	686 400
-	15	
-	16	
Centres d'urgence 9-1-1	17	
Service de la dette	18	8 071 300
Activités de fonctionnement	19	20 405 800
Activités d'investissement	20	
	21	65 575 300
Taxes d'affaires		
Sur l'ensemble de la valeur locative	22	
Autres	23	13 641 400
	24	13 641 400
	25	79 216 700
	26	3 423 698 800

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
REVENUS DE COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES		
Immeubles et établissements d'entreprises du gouvernement		
Taxes sur la valeur foncière	1	39 861 600
Taxes sur une autre base		
Taxes, compensations et tarification	2	
Taxes d'affaires	3	
Compensations pour les terres publiques	4	
	5	39 861 600
Immeubles des réseaux		
Santé et services sociaux	6	73 205 000
Cégeps et universités	7	56 062 000
Écoles primaires et secondaires	8	42 985 200
	9	172 252 200
Autres immeubles		
Immeubles de certains gouvernements et d'organismes internationaux		
Taxes sur la valeur foncière	10	1 691 700
Taxes sur une autre base		
Taxes, compensations et tarification	11	
Taxes d'affaires	12	
	13	1 691 700
	14	213 805 500
GOUVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES		
Taxes sur la valeur foncière	15	40 099 100
Taxes sur une autre base		
Taxes, compensations et tarification	16	3 343 200
Taxes d'affaires	17	
	18	43 442 300
ORGANISMES MUNICIPAUX		
Taxes sur la valeur foncière	19	11 421 300
Taxes sur une autre base		
Taxes, compensations et tarification	20	
	21	11 421 300
AUTRES		
Taxes foncières des entreprises autoconsommatrices d'électricité	22	
Autres	23	2 273 400
	24	2 273 400
	25	270 942 500

S57-L

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
CALCUL DE CERTAINS REVENUS DE TAXES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

	Assiette d'application imposable		Taux adopté		Revenus bruts	Crédits/ Dégrèvements	Dotation à la provision	Autres ajustements	Revenus nets
Taxes sur la valeur foncière									
Taxes générales									
Taxe foncière générale (taux unique)	1	x	2 /100$		3				
Taxe foncière générale (taux variés)									
Résiduelle (résidentielle et autres)	4	x	5 /100$		6				
Immeubles de 6 logements ou plus	7	x	8 /100$		9				
Immeubles non résidentiels	10	x	11 /100$		12				
Immeubles industriels	13	x	14 /100$		15				
Terrains vagues desservis									
Immeubles non résidentiels	16	x	17 /100$		18				
Autres	19	x	20 /100$		21				
Immeubles agricoles	22	x	23 /100$		24				
Total					25	26 ( )	27 (11 510 000)	28 2 766 541 300	29 2 755 031 300
Taxes spéciales									
Service de la dette (taux unique)	30	x	31 /100$		32				
Service de la dette (taux variés)									
Résiduelle (résidentielle et autres)	33	x	34 /100$		35				
Immeubles de 6 logements ou plus	36	x	37 /100$		38				
Immeubles non résidentiels	39	x	40 /100$		41				
Immeubles industriels	42	x	43 /100$		44				
Terrains vagues desservis									
Immeubles non résidentiels	45	x	46 /100$		47				
Autres	48	x	49 /100$		50				
Immeubles agricoles	51	x	52 /100$		53				
Total					54	55 ( )	56 ( )	57	58

S58-L

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
CALCUL DE CERTAINS REVENUS DE TAXES (suite)
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

			Assiette d'application imposable		Taux adopté		Revenus bruts	Crédits/ Dégrèvements	Dotation à la provision	Autres ajustements	Revenus nets
Taxes sur la valeur foncière											
Taxes générales											
Taxes spéciales											
Activités de fonctionnement (taux unique)	1		x	2	/100$	3					
Activités de fonctionnement (taux variés)											
Résiduelle (résidentielle et autres)	4		x	5	/100$	6					
Immeubles de 6 logements ou plus	7		x	8	/100$	9					
Immeubles non résidentiels	10		x	11	/100$	12					
Immeubles industriels	13		x	14	/100$	15					
Terrains vagues desservis											
Immeubles non résidentiels	16		x	17	/100$	18					
Autres	19		x	20	/100$	21					
Immeubles agricoles	22		x	23	/100$	24					
Total						25		26 ( )	27 ( )	28 346 093 000	29 346 093 000
Taxes spéciales											
Activités d'investissement (taux unique)	30		x	31	/100$	32					
Activités d'investissement (taux variés)											
Résiduelle (résidentielle et autres)	33		x	34	/100$	35					
Immeubles de 6 logements ou plus	36		x	37	/100$	38					
Immeubles non résidentiels	39		x	40	/100$	41					
Immeubles industriels	42		x	43	/100$	44					
Terrains vagues desservis											
Immeubles non résidentiels	45		x	46	/100$	47					
Autres	48		x	49	/100$	50					
Immeubles agricoles	51		x	52	/100$	53					
Total						54		55 ( )	56 ( )	57	58
			Valeur locative imposable								
Taxe d'affaires sur la valeur locative	59		x	60	%	61		62 ( )	63 ( )	64	65

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
TAUX DES TAXES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

Compensations et tarification pour services municipaux résidentiels (montant fixe)		**Par unité de logement**
Eau	1	,$
Égout	2	,$
Eau et égout	3	,$
Traitement des eaux usées	4	,$
Matières résiduelles	5	,$

Autres taxes et compensations, et autres modes de tarification

Description	Taux	Code[1]	Préciser
	100,0000	7	Autres

1. Code : 1 - du 100 $ d'évaluation
2 - du mètre carré
3 - du mètre linéaire
4 - tarif fixe (compensation)
5 - du 1 000 litres
6 - % de la valeur locative
7 - autres (préciser)

Montréal Taux de taxation de 2018 (en $/100$)[1]

(Non audité)

Secteurs / Arrondissements	Résiduelle	6 logements ou plus	Non résidentielle	Terrains vagues desservis	Terrains vagues non desservis	Taux PTI d'arrondis-sement	Taux particuliers
Anjou	0,6851	0,6872	3,2475	1,3702	0,6851	0,0831	0,1000
Taxe spéciale de l'eau	0,0933	0,0801	0,3043	0,0933			
Lachine	0,6040	0,5461	3,0748	1,2080	0,6040	0,0634	49,52 $ / unité
Taxe spéciale de l'eau	0,0832	0,0525	0,2812	0,0832			0,0528
LaSalle	0,5914	0,5172	3,0566	1,1828	0,5914	0,0519	0,0500
Taxe spéciale de l'eau	0,0833	0,0546	0,2828	0,0833			
L'Île-Bizard	0,6256	0,6277	3,0430	1,2512	0,6256	0,0686	0,0502
Taxe spéciale de l'eau	0,0906	0,0527	0,2712	0,0906			
Montréal	0,6657	0,6678	3,1935	1,3314	0,6657		
Taxe spéciale de l'eau	0,1015	0,1015	0,3324	0,1015			
Ahuntsic-Cartierville						0,0464	0,0442
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce						0,0298	0,0457
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve						0,0507	0,0654
Plateau Mont-Royal						0,0288	0,0592
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles						0,0760	0,0845
Rosemont–Petite-Patrie						0,0389	0,0533
Le Sud-Ouest						0,0443	0,0661
Ville-Marie						0,0065	0,0433
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension						0,0462	0,0569
Montréal-Nord	0,6551	0,6572	3,1462	1,3102	0,6551	0,0652	0,1337
Taxe spéciale de l'eau	0,0776	0,0443	0,1280	0,0776			
Outremont	0,6124	0,5190	3,0316	1,2248	0,6124	0,0338	0,0456
Taxe spéciale de l'eau	0,1015	0,1015	0,3351	0,1015			
Pierrefonds	0,6050	0,5392	3,0443	1,2100	0,6050	0,0722	0,0681
Taxe spéciale de l'eau	0,0879	0,0521	0,3006	0,0879			
Roxboro	0,6287	0,6308	3,0547	1,2574	0,6287	0,0674	0,0681
Taxe spéciale de l'eau	0,0869	0,0423	0,2846	0,0869			
Sainte-Geneviève	0,5993	0,5430	3,0860	1,1986	0,5993	0,0681	0,0502
Taxe spéciale de l'eau	0,0828	0,0638	0,2602	0,0828			
Saint-Laurent	0,6369	0,6390	3,0836	1,2738	0,6369	0,0563	0,0747
Taxe spéciale de l'eau	0,0897	0,0574	0,2767	0,0897			
Saint-Léonard	0,6352	0,6373	3,0774	1,2704	0,6352	0,0647	0,0830
Taxe spéciale de l'eau	0,0832	0,0557	0,2820	0,0832			
Verdun	0,6013	0,5522	3,0545	1,2026	0,6013	0,0385	0,0709
Taxe spéciale de l'eau	0,0867	0,0595	0,3034	0,0867			

Taxe spéciale voirie	Résidentiel	Non résidentiel
Ville de Montréal	0,0033	0,0224

Verdun	Secteur IDS	Secteur TFE
Taxe pour travaux municipaux	0,0094	0,0133

Montréal-Nord	
Eau (non-résidentiel)	0,18687

Divers	OBNL	STM	Terrains	Technoparc	T.G.T. pondéré[2]
Ville de Montréal	0,5000	1,0082	0,5800	0,5000	1,1405

[1] Sauf indication contraire.

[2] Taux global de taxation utilisé à des fins de facturation.

Tarification des immeubles résidentiels dans les arrondissements de la Ville de Montréal pour l'exercice de 2018[1] (Non audité)

Arrondissements	Eau	Matières résiduelles
Ahuntsic-Cartierville	s. o.	s. o.
Anjou	Tarifs fixes variés : 20 $ par logement, 10 $ par chambre.	s. o.
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	s. o.	s. o.
Lachine	Tarif fixe de 45 $ par logement.	85 $ par logement
LaSalle	Tarif fixe de 40 $ par logement.	100 $ par logement
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	L'Île-Bizard : tarifs fixes variés : chalet d'été, 45 $ par unité; maison de chambres, 20 $ par chambre; autres immeubles, 45 $ par logement. Sainte-Geneviève : tarif fixe de 45 $ par logement ou 45 $ par immeuble pour les maisons de chambres.	L'Ile-Bizard : s. o. Sainte-Geneviève : 125 $ par logement ou 50 $ par chambre
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	s. o.	s. o.
Montréal-Nord	Tarif fixe de 45 $ par logement.	s. o.
Outremont	s. o.	202 $ par logement
Pierrefonds-Roxboro	Tarif fixe de 45 $ par logement.	Pierrefonds : 85 $ par logement Roxboro : s. o.
Plateau-Mont-Royal	s. o.	s. o.
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	s. o.	s. o.
Rosemont–La Petite-Patrie	s. o.	s. o.
Saint-Laurent	Tarif minimum de 25 $ par logement pour les premiers 228 m^3 et tarif au compteur de 0,396 $/$m^3$ sur l'excédent.	s. o.
Saint-Léonard	Tarif fixe de 45 $ par logement.	s. o.
Sud-Ouest	s. o.	s. o.
Verdun	Tarif fixe de 45 $ par logement.	96 $ par logement
Ville-Marie	s. o.	s. o.
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	s. o.	s. o.

[1] Ce tableau énumère les principaux modes de tarification. Cependant, plusieurs particularités n'y sont pas indiquées. Aussi, les données relatives à la consommation ont été converties en mètres cubes.

Tarification des immeubles non résidentiels dans les arrondissements de la Ville de Montréal pour l'exercice de 2018[1] (Non audité)

Arrondissements	Eau	Matières résiduelles
Tous	Tarif de 0,57 $/m^3 pour toute consommation excédant 100 000 m^3, en plus des tarifs présentés ci-dessous.	s. o.
Ahuntsic-Cartierville	Tarif au compteur de 0,22 $/m^3 aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Anjou	Tarif au compteur de 0,1869775 $/m^3. Un crédit de 227 m^3 par logement ou par chambre est alloué pour les immeubles mixtes.	s. o.
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Tarif au compteur de 0,22 $/m^3 aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Lachine	Tarifs variés selon le secteur (immeubles mixtes et non résidentiels) : Lachine, le plus élevé de : a) 45 $ par logement ou 150 $ par établissement; b) 0,33 $/m^3 pour 454 609 m^3 et 0,2552 $/m^3 sur l'excédent. Saint-Pierre, le plus élevé de : a) 0,90 $/m^3; b) 45 $ par logement ou 360 $ par établissement; c) selon le type de compteur : de 1 300 $ à 4 700 $.	85 $ par établissement commercial
LaSalle	Tarif de base de 90 $ par local pour les premiers 255 m^3, tarif de 0,37 $/m^3 jusqu'à 425 m^3 et de 0,41 $/m^3 sur l'excédent.	100 $ par établissement commercial
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	L'Île-Bizard : tarifs fixes variés : commerce dans un immeuble mixte, 160 $ par local; autres commerces : 270 $ par local. Sainte-Geneviève : tarif de base de 175 $ par local pour les premiers 227,3 m^3 et tarif au compteur de 0,274967 $/m^3 sur l'excédent.	L'Île-Bizard : s. o. Sainte-Geneviève : 125 $ par établissement commercial
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	Tarif au compteur de 0,22 $/m^3 aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Montréal-Nord	Le plus élevé de : tarif fixe de 0,18687 $ par 100 $ d'évaluation foncière non résidentielle ajustée ou 0,165 $ du m^3.	s. o.
Outremont	s. o.	202 $ par bureau d'affaires ou 518 $ par établissement commercial
Pierrefonds-Roxboro	Pierrefonds : tarif de base de 85 $ par local pour les premiers 360 m^3 et taux de 0,21 $/m^3 sur l'excédent. Roxboro : tarifs fixes par local, variant de 180 $ à 360 $ selon le type de commerce.	Pierrefonds : 85 $ par établissement commercial Roxboro : s. o.
Plateau-Mont-Royal	Tarif au compteur de 0,22 $/m^3 aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Tarif au compteur de 0,22 $/m^3 aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Rosemont–La Petite-Patrie	Tarif au compteur de 0,22 $/m^3 aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Saint-Laurent	Tarif minimum variable selon le diamètre du compteur. Tarif de 0,396 $/m^3 jusqu'à 909 200 m^3 et de 0,297 $/m^3 sur l'excédent.	s. o.
Saint-Léonard	Tarif minimum de 85 $ par établissement pour les premiers 318 m^3 et tarif au compteur de 0,26708 $/m^3 sur l'excédent.	s. o.
Sud-Ouest	Tarif au compteur de 0,22 $/m^3 aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Verdun	Tarif minimum de 78 $ par unité pour les premiers 228 m^3 et tarif au compteur de 0,19 $/m^3 sur l'excédent.	96 $ par établissement commercial
Ville-Marie	Tarif au compteur de 0,22 $/m^3 aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Tarif au compteur de 0,22 $/m^3 aux grands consommateurs d'eau.	s. o.

[1] Ce tableau énumère les principaux modes de tarification. Cependant, plusieurs particularités n'y sont pas indiquées. Aussi, les données relatives à la consommation ont été converties en mètres cubes.

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
TAUX GLOBAL DE TAXATION PRÉVISIONNEL
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

REVENUS ADMISSIBLES

Revenus de taxes		1	3 423 698 800
Total des crédits et dégrèvements relatifs uniquement aux taxes foncières, pris en compte dans les revenus de taxes	2 (235 000)		
Ajouter			
Revenus de taxes de l'exercice 2018 provisionnés pour contestations d'évaluation foncière		3	11 510 000
Crédits en vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales		4	
Déduire			
Taxes d'affaires		5	13 641 400
Taxes foncières imposées en vertu du 1er alinéa de l'article 208 LFM		6	10 358 000
Différence que l'on obtient en soustrayant du total des taxes sur les immeubles non résidentiels et industriels, le montant des revenus en application du taux de base		7	1 220 943 000
Taxes aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1		8	
Autres taxes non reconnues en vertu de la réglementation		9	
Revenus admissibles aux fins du calcul du taux global de taxation prévisionnel		10	2 190 266 400

ÉVALUATION DES IMMEUBLES IMPOSABLES AYANT SERVI À ÉTABLIR LES REVENUS DE LA TAXES FONCIÈRE GÉNÉRALE 11 235 141 354 089

TAUX GLOBAL DE TAXATION PRÉVISIONNEL DE 2018 12 0 , 9 3 1 5 /100 $
(Ligne 10 ÷ ligne 11 x 100)

S63-L

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
RÉPARTITION DES REVENUS DE TAXES PAR CATÉGORIES D'IMMEUBLES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

		Immeubles non résidentiels	Immeubles industriels	Terrains vagues desservis		6 logements ou plus	Immeubles agricoles
				Immeubles non résidentiels	Autres		
Taxes sur la valeur foncière							
Générales	1	1 693 584 067		14 796 484	21 777 430	236 091 111	105 978
De secteur	2	45 228 615		323 742	1 753 767	32 340 722	15 224
Autres	3						
Taxes sur une autre base							
Taxes, compensations et tarification							
Service de la dette	4	2 663 529				161 426	
Autres	5	33 289 400				7 270 200	
Taxes d'affaires							
Sur la valeur locative	6						
Autres	7	13 641 400					
	8	1 788 407 011		15 120 226	23 531 197	275 863 459	121 202

97

S64-L

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
RÉPARTITION DES REVENUS DE TAXES PAR CATÉGORIES D'IMMEUBLES (suite)
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

		Résiduelle			Total
		Résidentielles	Agriculture Résidences	Autres	
Taxes sur la valeur foncière					
Générales	9	1 093 312 307	17 544	41 439 379	3 101 124 300
De secteur	10	157 058 100	2 520	5 952 910	242 675 600
Autres	11			682 200	682 200
Taxes sur une autre base					
Taxes, compensations et tarification					
Service de la dette	12	5 246 345			8 071 300
Autres	13	16 944 400			57 504 000
Taxes d'affaires					
Sur la valeur locative	14				
Autres	15				13 641 400
	16	1 272 561 152	20 064	48 074 489	3 423 698 800

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
QUESTIONNAIRE
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité		OUI		NON		S.O.
1. La municipalité applique-t-elle, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018, les mesures fiscales suivantes?						
a) Régime d'impôt foncier à taux variés en vertu de l'article 244.29 LFM						
- Pour la taxe foncière générale	1	X	2			
- Pour une ou des taxes spéciales en vertu des articles 979.1 et 979.2 du CM ou des articles 487.1 et 487.2 de la LCV	3		4	X	5	
b) Une ou des sous-catégories d'immeubles dans la catégorie des immeubles non résidentiels en vertu des articles 244.64.1 à 244.64.8 LFM.	6		7	X	8	
- Décrire chaque sous-catégorie avec son assiette d'application imposable et son taux adopté						
c) Des taux de taxes foncières distincts aux immeubles non résidentiels et / ou aux immeubles industriels en fonction de l'évaluation foncière en vertu de l'article 244.64.9 LFM.	9		10	X	11	
- Pour chaque catégorie et sous-catégorie, décrire chaque tranche d'imposition distincte avec son assiette d'application imposable et son taux adopté.						
d) Étalement de la variation de valeur des unités admissibles en vertu des articles 253.27 à 253.35 LFM						
- Pour l'ensemble des immeubles imposables et compensables	12	X	13		14	
- Pour les immeubles non résidentiels imposables et compensables seulement (incluant les immeubles industriels)	15		16		17	X
- Pour les immeubles imposables et compensables autres que non résidentiels et industriels	18		19		20	X
2. La municipalité applique-t-elle, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018, la mesure de diversification transitoire des taux de certaines taxes foncières (art. 253.54 à 253.62 LFM)?	21		22	X		
3. La municipalité recevra-t-elle du MAPAQ des remboursements de taxes de 2018 pour des exploitations agricoles enregistrées?	23	X	24			
Si oui, indiquer le montant.	25	71 000 $				
4. Richesse foncière - Évaluation équivalente découlant de la capitalisation des revenus provenant de l'application de l'article 222 LFM (utilisée au calcul de la richesse foncière uniformisée de l'année suivante)	26	$				

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.01

2018/04/26
17:00

(1)

Dossier # : 1183838001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Équipements incendies CMP Mayer une entente-cadre d'une durée de 5 ans, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour la fourniture de casques de combat incendie de marque Bullard, modèle PX Re-Track incluant les accessoires- Appel d'offres public 17-16523 (1 seul soumissionnaire conforme) - montant approximatif de 1 285 529,15 $, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de 5 ans, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour la fourniture de casques de combat incendie de marque Bullard, modèle PX Re-Track incluant des accessoires;
2. d'accorder au seul soumissionnaire conforme Équipements incendies CMP Mayer, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16523;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-03-22 12:53

Signataire : Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1183838001**
Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Équipements incendies CMP Mayer une entente-cadre d'une durée de 5 ans, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour la fourniture de casques de combat incendie de marque Bullard, modèle PX Re-Track incluant les accessoires- Appel d'offres public 17-16523 (1 seul soumissionnaire conforme) - montant approximatif de 1 285 529,15 $, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

La présente entente-cadre permettra de pourvoir aux besoins de remplacement de casques de combat incendie pour le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM). Sur un horizon de cinq ans, le SIM procédera à l'acquisition de près de 2 500 casques, soit pour le remplacement des casques qui auront atteint leur durée de vie ou pour la fourniture d'équipement pour les recrues et les promotions.
Dans la poursuite de la mise en œuvre du plan d'action pour réduire les risques des maladies professionnelles des pompières et pompiers, il est prévu à cette entente-cadre l'acquisition d'un protège-front et d'un protège-oreille de rechange afin de permettre aux pompiers le remplacement de ces derniers lors des lavages de routine en caserne qui seront effectués suite à une intervention.

La réduction des risques liés aux maladies professionnelles des pompiers s'inscrit comme priorité n°1 au Plan stratégique 2018-2021 du SIM, *Notre leadership mobilisateur en SST au profit de tous.*

Les critères de santé et sécurité entourant les équipements de protection individuelle des pompiers sont recommandés par le comité paritaire de santé et sécurité. Ainsi, le casque de marque Bullard avec visière intégrée répond aux critères retenus et a fait l'objet d'une analyse comparative des différents casques disponibles sur le marché et des critères de santé et sécurité. Ce modèle de casque est offert par quatre distributeurs.

La norme de référence en matière de sécurité incendie NFPA 1851 Standard on Selection, Care, and Maintenance of Protective Ensembles for Structural Fire Fighting and Proximity Fire Fighting , établit la durée de vie des casques de combat d'incendie à un maximum de 10 ans.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le système électronique SÉAO le 20 décembre 2017 pour une ouverture de soumissions le 24 janvier 2018, permettant ainsi 36 jours pour déposer une proposition. La période de validité des soumissions est de 180 jours civils suivant la date d'ouverture de la soumission. Deux addenda ont été émis durant la période, soit le 16 janvier pour des questions de clarification et le 18 janvier pour une mise à jour d'un formulaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0465 - 2 avril 2014 - Autoriser la prolongation de l'entente-cadre conclue avec Équipements Incendie CMP Mayer inc. (CE10 1898), pour la fourniture de casques protecteurs pour le Service de sécurité incendie de Montréal, pour une période de vingt-quatre mois supplémentaires, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10-11380.
CE10 1898 - 2 décembre 2010 - Conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois avec Équipements Incendies CMP Mayer Inc. pour la fourniture de casques de combat incendie de marque Bullard, modèle PX et réservée à l'usage exclusif du Service de sécurité incendie de Montréal – Appel d'offres public 10-11380 (trois soumissionnaires) – (Montant estimé de l'entente : 223 944 $, taxes incluses).

DESCRIPTION

Cette entente-cadre porte sur la fourniture de casques protecteurs pour le Service de sécurité incendie de Montréal. Ces casques devant répondre à la norme NFPA, applicable pour les équipements de protection incendie, ont une durée de vie maximale de dix (10) ans à compter de la date de fabrication.

JUSTIFICATION

Un (20 %) des cinq preneurs du cahier des charges a déposé une soumission. Parmi les cinq preneurs de cahier de charge, un seul est distributeur de ce modèle de casque.
L'analyse de la soumission atteste de la conformité administrative et technique.

Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Soumissionnaire 1	1 285 529,15		1 285 529,15 $
Dernière estimation réalisée			1 473 064,30 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			187 535,15 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			-12, 7 %

Un écart favorable de 187 535,30 $, soit 12,7 %, entre l'estimation de 1 473 064,30 $ et la soumission de 1 285 529,15 $, peut être lié au nombre de quatre distributeurs potentiels.

Le soumissionnaire n'est ni déclaré non conforme en vertu du Règlement de gestion

contractuelle et n’est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles.

Le présent dossier d’appel d’offres ne requiert pas la présentation d’une attestation de l’Autorité des marchés financiers.

Conformément à l’article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Ville a effectué une estimation préalable de la dépense.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne le Service de sécurité incendie de Montréal, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.
Le SIM estime des coûts d'acquisitions pour le remplacement de casques de combat incluant les accessoires de 870 033,25 $ (avant taxes) pour la période de cinq ans.

Une dépense de près de 152 500 $ (avant taxes) est prévue en 2018 pour la mise en place des mesures en lien avec les maladies professionnelles pour l'achat de protège-front et de protège-oreille de rechange. Des coûts récurrents de 29 000 $ à 20 000 $ par année sont prévus à ce chapitre.

	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Casques de combat	299 460,25 $	181 476,25 $	142 083,75 $	148 751,75 $	97 261,25 $	870 033,25 $
Protège-front et protège-oreilles de remplacement	152 584,75 $	29 062,25 $	22 407,25 $	23 669,75 $	20 337,25 $	248 061,25 $
Total avant taxes	452 045,00 $	210 538,50 $	165 491,00 $	171 421,50 $	117 598,50 $	1 118 094,50 $
Total incluant les taxes	519 738,74 $	242 066,64 $	190 273,28 $	198 241,62 $	135 208,88 $	1 285 529,15 $

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les casques de protection désuets sont recyclés par une firme externe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les acquisitions prévues à cette entente-cadre permettront de remplir les obligations de l'employeur liées à la LSST, notamment par la fourniture aux pompières et pompiers de casques de protection sécuritaires et d'en assurer leur maintien en bon état. De plus, l'offre de protège-front et de protège-oreille de remplacement s'inscrit parmi les mesures prévues au plan d'action de réduction des risques liés aux maladies professionnelles des pompières et pompiers.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n’y a pas de stratégie de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Remplacement des casques ayant atteint leur durée de vie.
Réalisation du plan d'action en lien avec les mesures mises en place pour réduire les maladies professionnelles par l'offre de protège-front et de protège-oreille de rechange.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne DAGHER)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Dana Roxana RACASAN OANCEA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain LECOURS
Chef aux opérations

Tél : 514 872-4730
Télécop. : 514 872-6894

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-03-06

Sylvie GIRARD
Chef de division

Tél : 514 872-4711
Télécop. : 514 872-7507

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard LIEBMANN
Directeur adjoint
Tél : 514 872-8420
Approuvé le : 2018-03-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Bruno LACHANCE
Directeur
Tél : 514 872-3761
Approuvé le : 2018-03-22

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction

Dossier # : 1183838001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
Objet :	Conclure avec Équipements incendies CMP Mayer une entente-cadre d'une durée de 5 ans, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour la fourniture de casques de combat incendie de marque Bullard, modèle PX Re-Track incluant les accessoires- Appel d'offres public 17-16523 (1 seul soumissionnaire conforme) - montant approximatif de 1 285 529,15 $, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

17-16523 Intervention.pdf

17-16523 Tableau prix.pdf

Liste preneurs cahier de charges.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Dana Roxana RACASAN OANCEA
Agente d'approvisionnement
Tél : 514 872-6717

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-03-14

Danielle CHAURET
Chef de section
Tél : 514 872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 17-16523 — No du GDD : 1183838001

Titre de l'appel d'offres : SIM - Casques pour le combat incendie

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 20 - 12 - 2017

Ouverture originalement prévue le : 24 - 1 - 2018

Ouverture faite le : 24 - 1 - 2018

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 2

Date du dernier addenda émis : 18 - 1 - 2018

Délai total accordé aux soumissionnaires : 34 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 5

Nbre de soumissions reçues : 1

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 20

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 23 - 7 - 2018

Date d'échéance révisée : 23 - 7 - 2018

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	
ÉQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC.	1 285 529,15 $	√	

Information additionnelle

Le cahier de charges de l'appel d'offres a été acheté par la firme Thibault & Associés. La soumission a été deposée par Équipements incendies C.P.M. Mayer inc. Les deux firmes ont indiqué à la rubrique "Autre nom" du Registre des entreprises le nom L'Arsenal. En effet, trois entreprises (Équipements incendies C.P.M. Mayer inc., Thibault & Associés et Isotech Instrumentation inc.) sont regroupées sous la marque de commerce L'Arsenal.

Préparé par : Roxana Racasan Oancea — Le 14 - 3 - 2018

Tableau comparatif des prix reçus

#	Objet	Informations
1	Nom de l'agent d'approvisionnement	**Roxana Racasan Oancea**
2	Titre de l'appel d'offres	SIM - Casques pour le combat incendie
3	Description (si nécessaire en complétement du titre)	
4	No de l'appel d'offres	**17-16523**
5	**Préposée au secrétariat**	
6	Type de solicitation	Publique
7	Date d'ouverture	24 janv. 2018
8	Service requérant	SIM - Casques pour le combat incendie
9	Requérant	Sylvie Girard
10	Dernière estimation réalisée	

#	Soumissionnaire	Commentaires	Conformité (validée par l'agent d'approvisionnement)	No de soumission
1	ÉQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC.		Conforme	

Agent d'approvisionnement	Roxana Racasan Oancea
Numéro de l'appel d'offres	17-16523
Titre de l'appel d'offres	SIM - Casques pour le combat incendie

					Soumissionnaires	**ÉQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC.**	
G	**Item**	**Articles**	**Unité de mesure**	**Quantité prévisionnelle année 1, 2, et 3**	**Quantité prévisionnelle année 4 et 5**	**Coût unitaire année 1, 2 et 3**	**Coût unitaire année 3 et 4**	**Total**
	1	Casque complet de marque Bullard modèle PX (re-tract) Incluant : visière ReTrack R350, protège-oreilles noir Nomex R721B, attache de cou Nomex noir R144, protège-front Cotton R635. AUCUN ÉQUIVALENT	CH	*1857*	*638*	272,00 $	296,00 $	693 952,00 $
	2	Protège-front pour casque Bullard PX (re-tract) Cotton R635	CH	*2719*	*912*	13,25 $	14,25 $	49 022,75 $
	3	Protège-oreilles pour casque Bullard PX (re-tract) Nomex noir R144	CH	*2030*	*699*	35,50 $	38,50 $	98 976,50 $
	4	Visière pour casque Bullard PX (re-tract) R350	CH	*257*	*61*	68,00 $	75,00 $	22 051,00 $
	5	Quincaillerie d'installation pour visière pour casque Bullard PX (re-tract)	CH	*103*	*30*	25,00 $	28,00 $	3 415,00 $
	6	Kit de montage pour écusson en cuir pour casque Bullard PX (re-track)	CH	*210*	*50*	17,00 $	19,00 $	4 520,00 $
	7	Écusson en cuir avec identifications pour casque Bullard PX (retrack)	CH	*250*	*63*	47,00 $	53,00 $	15 089,00 $
	8	Protège-front pour casque Bullard PX Cotton R635	CH	*4351*	*1552*	13,25 $	14,25 $	79 766,75 $
	9	Protège-oreilles pour casque Bullard PX Nomex noir R721B	CH	*2884*	*517*	35,50 $	38,50 $	122 286,50 $
	10	Visière pour casque Bullard PX 4'' R330	CH	241	109	75,00 $	81,00 $	26 904,00 $
	11	Quincaillerie d'installation pour visière pour casque Bullard PX	CH	80	36	17,50 $	19,75 $	2 111,00 $
						Total		**1 118 094,50 $**
						TPS		55 904,72 $
						TVQ		111 529,93 $
						TOTAL		**1 285 529,15 $**

Le plus bas soumissionnaire conforme → **ÉQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC.**

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 17-16523
Numéro de référence : 1124451
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : SIM - Casques pour le combat incendie

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Aréo-feu ltée 5205, J.A. Bombardier Longueuil, QC, J3Z 1G4 NEQ : 1145941218	Monsieur Daniel Renaud Téléphone : 450 651-2240 Télécopieur : 450 651-1970	**Commande : (1373739)** 2017-12-21 10 h 25 **Transmission :** 2017-12-21 10 h 25	2865309 - 17-16523 Addenda 1 2018-01-16 8 h 23 - Courriel 2866985 - 17-16523 Addenda 2 2018-01-18 15 h 33 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Boivin & Gauvin inc 162 rue Vachon Trois-Rivières, QC, G8T 1Z7 http://www.1200-degres.com NEQ : 1170146808	Monsieur Jean-Francois Picard Téléphone : 819 909-9944 Télécopieur : 819 909-9955	**Commande : (1373556)** 2017-12-20 15 h 46 **Transmission :** 2017-12-20 15 h 46	2865309 - 17-16523 Addenda 1 2018-01-16 8 h 23 - Courriel 2866985 - 17-16523 Addenda 2 2018-01-18 15 h 33 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Dépôt médical Canada Inc 1031 Autoroute Laval Ouest Laval, QC, H7H 1E4 NEQ : 1163573588	Monsieur Denis Carbonneau Téléphone : 450 622-8770 Télécopieur : 450 625-3770	**Commande : (1374383)** 2017-12-27 12 h 53 **Transmission :** 2017-12-27 12 h 53	2865309 - 17-16523 Addenda 1 2018-01-16 8 h 23 - Courriel 2866985 - 17-16523 Addenda 2 2018-01-18 15 h 33 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Thibault & Associés. 2250 Andre C Hamel Drummondville, QC, J2C 8B1 NEQ : 1147359138	Monsieur Jean Thibault Téléphone : 819 474-2111 Télécopieur : 877 641-7605	**Commande : (1373696)** 2017-12-21 9 h 38 **Transmission :** 2017-12-21 9 h 38	2865309 - 17-16523 Addenda 1 2018-01-16 8 h 23 - Courriel 2866985 - 17-16523 Addenda 2 2018-01-18 15 h 33 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Travex inc. 363 Charles Marchand Repentigny, QC, J5Z 4N8 NEQ : 1142748194	Monsieur Frédéric Ouimet Téléphone : 450 585-9833 Télécopieur : 450 654-4827	**Commande : (1378458)** 2018-01-16 9 h 34 **Transmission :** 2018-01-16 9 h 34	2865309 - 17-16523 Addenda 1 2018-01-16 9 h 34 - Téléchargement 2866985 - 17-16523 Addenda 2 2018-01-18 15 h 33 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

		Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1183838001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
Objet :	Conclure avec Équipements incendies CMP Mayer une entente-cadre d'une durée de 5 ans, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour la fourniture de casques de combat incendie de marque Bullard, modèle PX Re-Track incluant les accessoires- Appel d'offres public 17-16523 (1 seul soumissionnaire conforme) - montant approximatif de 1 285 529,15 $, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Tableau coûts.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Suzanne DAGHER
Conseillère en gestion des ressources financières
Tél : 514-872-4346

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-03-13

Hélène DÉRY
Conseillère en gestion des ressources financières - C/E
Tél : 514-872-9782
Division : Direction Opérations budgétaires et comptables / PS - sécurité publique

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.02

2018/04/26 17:00

(1)

Dossier # : 1182645001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à La Boutique du Plongeur (Triton) Ltée, pour la fourniture de services d'entretien et de réparation des compresseurs d'air et des stations de remplissage pour la gestion de l'air respirable pour le Service de sécurité incendie de Montréal, pour une période de 36 mois avec deux options de renouvellement de 12 mois, pour une somme maximale de 308 723,28 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16525 - un soumissionnaire

Il est recommandé :
1- D'accorder à La Boutique du Plongeur (Triton) Ltée, au seul soumissionnaire conforme, pour une période de 36 mois avec deux options de renouvellement de 12 mois, le contrat pour la fourniture de services d'entretien et de réparation de compresseurs et des stations de remplissage pour la gestion de l'air respirable pour le Service de sécurité incendie de Montréal, aux prix de sa soumissions, soit pour une somme maximale de 308 723,28 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16525;

2- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération, pour un montant de 308 723,28 $.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-03-22 12:54

Signataire : Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1182645001**

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à La Boutique du Plongeur (Triton) Ltée, pour la fourniture de services d'entretien et de réparation des compresseurs d'air et des stations de remplissage pour la gestion de l'air respirable pour le Service de sécurité incendie de Montréal, pour une période de 36 mois avec deux options de renouvellement de 12 mois, pour une somme maximale de 308 723,28 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16525 - un soumissionnaire

CONTENU

CONTEXTE

Le présent contrat prévoit les services d'entretien et de réparation des compresseurs et des stations de remplissage pour les cylindres d'air respirable du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM).
Ces équipements sont essentiels pour répondre aux besoins de réapprovisionnement en air respirable comprimé requis pour les activités des pompières et pompiers nécessitant le port de l'appareil de protection respiratoire individuelle autonome (APRIA), et pour assurer leur santé et sécurité.

Les activités d'entretien et de réparation des compresseurs et des stations de remplissage doivent être réalisées par un fournisseur accrédité et s'inscrivent au programme de la gestion de l'air respirable du SIM. Ce programme comprend également l'entreposage, la distribution et des contrôles de gestion pour les cylindres.

La gestion de l'air respirable doit être réalisée conformément aux normes CAN/CSA-Z180.1-13 et ses révisions, CSA Z94.4-11. CAN/CSA-C-22-1.09 et CAN/CSA-B51-09.

L'appel d'offres a été publié le 18 décembre 2017 dans le quotidien Le Devoir ainsi que dans le système électronique SÉAO pour une ouverture des soumissions le 17 janvier 2018, permettant ainsi 29 jours pour déposer une proposition. La période de validité des soumissions est de 180 jours civils suivant la date d'ouverture de la soumission.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0037 – 28 février 2013 – Accorder un contrat à La Boutique du Plongeur Ltée pour la fourniture de 3 compresseurs d'air respirable et de 2 postes de remplissage, incluant

l'installation, l'entretien et la formation – Dépense totale de 493 180,97 $ - Appel d'offres public 12-12373 (un soumissionnaire)
CG11 0148 – 19 mai 2011 – Accorder un contrat à La Boutique du Plongeur Ltée pour l'entretien et la réparation de 5 compresseurs d'air respirable pour une période de 3 ans, au prix approximatif de 191 466,20 $

CG08 0635 – 18 décembre 2008 – Octroyer un contrat à La Boutique du Plongeur Ltée pour la fourniture et l'installation de deux compresseurs au prix total approximatif de 316 050 $, appel d'offres public 08-10845 (un soumissionnaire)

DESCRIPTION

Ces équipements sont localisés dans cinq sites afin de répondre efficacement aux besoins de réapprovisionnement de cylindres pour l'ensemble des casernes, soit trois casernes, la Division des services techniques et le Centre de formation du Service.
L'adjudicataire sera responsable des entretiens préventifs et périodiques conformément à la norme de référence et au manuel du manufacturier. Suite à un entretien préventif, une analyse d'air sera effectuée par un laboratoire agréé pour assurer la pureté de l'air comprimé respirable.

Le contrat prévoit une réponse dans les 48 heures pour les appels de service régulier et une disponibilité 24/24 pour les appels de service d'urgence.

Le fournisseur détient les accréditations et certifications requises.

JUSTIFICATION

Un seul preneur de cahier des charges et soumissionnaire a répondu à cet appel d'offres public.
L'analyse de la soumission atteste de la conformité administrative et technique.

Contrat octroyé au soumissionnaire conforme

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Soumissionnaire 1	308 723,28		308 723,28 $
Dernière estimation réalisée			281 815,22 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			26 908,06 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			9,5 %

Un écart de 26 908,06 $, soit 9,5 % entre l'estimation de 281 815,22 $ et la soumission de 308 723,28 $, s'explique par des coûts additionnels liés à la responsabilité du fournisseur pour le maintien en fonction des installations, par exemple par l'offre d'un appareil de remplacement lors d'une mise hors service pour réparation.

Le soumissionnaire n'est ni déclaré non conforme en vertu de Règlement de gestion contractuelle et n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles.

Le présent dossier d'appel d'offres ne requiert pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés financiers.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Ville a effectué une estimation préalable de la dépense.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne le Service de sécurité incendie de Montréal, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.
La dépense totale de 308 723,28 $ se répartit pour la période des trois années comme suit : 106 404,65 $ en 2018, 101 159,32 $ en 2019 et 101 159,32 $ en 2020. En 2018, des frais de formation de 5 246,30 $ sont prévus pour les effectifs pompiers en caserne.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le respect des entretiens selon les recommandations du manufacturier permet d'atteindre la durée de vie espérée pour ce type d'équipement et de réaliser des économies liées à des réparations pour des bris suite à un manque d'entretien.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation des entretiens et réparations conformément à la réglementation et aux recommandations du manufacturier permet de se conformer au programme de gestion de l'air comprimé respirable et d'assurer notre obligation en matière de santé et sécurité pour les effectifs pompiers.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas de stratégie de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Continuité du programme d'entretien et de réparation selon le calendrier recommandé par la réglementation et les recommandations du manufacturier, selon le type d'inspections : mensuel, semestriel et annuel.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne DAGHER)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Johanne LANGLOIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain LECOURS
Chef aux opérations

Tél : 514 872-4730
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-03-09

Sylvie GIRARD
Chef de division

Tél : 514 872-4711
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard LIEBMANN
Directeur adjoint
Tél : 514 872-8420
Approuvé le : 2018-03-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Bruno LACHANCE
Directeur
Tél : 514 872-3761
Approuvé le : 2018-03-22

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction

Dossier # : 1182645001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
Objet :	Accorder un contrat à La Boutique du Plongeur (Triton) Ltée, pour la fourniture de services d'entretien et de réparation des compresseurs d'air et des stations de remplissage pour la gestion de l'air respirable pour le Service de sécurité incendie de Montréal, pour une période de 36 mois avec deux options de renouvellement de 12 mois, pour une somme maximale de 308 723,28 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16525 - un soumissionnaire

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

17-16525 Intervention GDD1182645001.pdf
17-16525 PV.pdf
17-16525 Liste preneurs du cahier de charges.pdf
17-16525_TCP1.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Johanne LANGLOIS
Agente d'approvisionnement
Tél : 514-868-5957

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-03-13

Danielle CHAURET
Chef de section
Tél : 514-872-6935
Division : Service de l'approvisionnement , Direction

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 17-16525

No du GDD : 1182645001

Titre de l'appel d'offres : Entretien et réparation de compresseurs d'air et station de remplissage - Air respirable pour le SIM

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 18 - 12 - 2017

Ouverture originalement prévue le : 17 - 1 - 2018

Ouverture faite le : 17 - 1 - 2018

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 0

Date du dernier addenda émis : - -

Délai total accordé aux soumissionnaires : 29 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 1

Nbre de soumissions reçues : 1

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 100

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 16 - 7 - 2018

Date d'échéance révisée : 16 - 7 - 2018

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
La boutique du plongeur (Triton) Ltée	308 723,28 $	√	

Information additionnelle

Préparé par : Johanne Langlois

Le 13 - 3 - 2018

Tableau comparatif des prix reçus

1	No de l'appel d'offres	17-16525	
2	Agent d'approvisionnement	Johanne Langlois	
3	Nombre de soumissionnaires	1	*(un maximum de 20 soumissionnaires)*
4	Nombre d'items	21	*(un maximum de 1000 items)*

Informations sur les soumissionnaires

#	Soumissionnaires	Commentaires
1	**La boutique du plongeur (Triton) Ltée**	**Seul soumissionnaire conforme**

Informtions sur les items

#	Num. du lot	Description du lot	Num. d'Item	Description d'item	Unités de mesure	Quantité par période	Nombre de périodes
1			1	Entretien partiel, air respirable pour la	Chaque	6	1
2			2	Entretien partiel, air respirable pour la	Chaque	6	1
3			3	Entretien partiel, air respirable pour la	Chaque	6	1
4			4	Entretien partiel, air respirable pour la	Chaque	6	1
5			5	Vérification mensuelle, air	Chaque	24	1
6			6	Vérification mensuelle, air	Chaque	24	1
7			7	Vérification mensuelle, air	Chaque	24	1
8			8	Vérification mensuelle, air	Chaque	24	1
9			9	Vérification, cascade d'air, caserne No. 5	Chaque	3	1
10			10	Vérification, cascade d'air, caserne No. 17	Chaque	3	1
11			11	Vérification, cascade d'air, caserne No. 72	Chaque	3	1
12			12	Vérification, cascade d'air pour la Division	Chaque	3	1
13			13	Entretien complet semi-annuel, air	Chaque	6	1
14			14	Entretien complet semi-annuel, air	Chaque	6	1
15			15	Entretien complet semi-annuel, air	Chaque	6	1
16			16	Entretien complet semi-annuel, air	Chaque	6	1
17			17	Coût de la formation nécessaire	Montant forfaitaire	13	1
18			18	Taux horaire pour la main-d'œuvre pour	heure	90	1
19			19	Frais pour un appel de service régulier	Montant forfaitaire	90	1
20			20	Frais pour un appel de **service**	Montant forfaitaire	6	1
21			21	Frais de kilométrage applicable pour tout	par kilomètre	5000	1

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1M2

Montréal

Tableau d'analyse des prix

No de l'appel d'offres
17-16525

Agent d'approvisionnement
Johanne Langlois

Conformité	Oui

Soumissionnaires	Num. du Lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données: Montant sans taxes	Données: Montant taxes incluses
La boutique du plongeur (Triton) Ltée									
	0	1	Entretien partiel, air respirable pour la caserne No. 5	6	Chaque	1	1 517,12 $	9 102,72 $	10 465,85 $
		2	Entretien partiel, air respirable pour la caserne No. 17	6	Chaque	1	1 507,77 $	9 046,62 $	10 401,35 $
		3	Entretien partiel, air respirable pour la caserne No. 72	6	Chaque	1	1 517,12 $	9 102,72 $	10 465,85 $
		4	Entretien partiel, air respirable pour la Division des ressources matérielles et pour le Centre de formation	6	Chaque	1	1 033,01 $	6 198,06 $	7 126,22 $
		5	Vérification mensuelle, air respirable, caserne No. 5	24	Chaque	1	803,55 $	19 285,20 $	22 173,16 $
		6	Vérification mensuelle, air respirable, caserne No. 17	24	Chaque	1	794,20 $	19 060,80 $	21 915,15 $
		7	Vérification mensuelle, air respirable, caserne No. 72	24	Chaque	1	803,55 $	19 285,20 $	22 173,16 $
		8	Vérification mensuelle, air respirable pour la Division des ressources matérielles et pour le Centre de formation	24	Chaque	1	820,60 $	19 694,40 $	22 643,64 $
		9	Vérification, cascade d'air, caserne No. 5	3	Chaque	1	1 959,10 $	5 877,30 $	6 757,43 $
		10	Vérification, cascade d'air, caserne No. 17	3	Chaque	1	1 940,40 $	5 821,20 $	6 692,92 $
		11	Vérification, cascade d'air, caserne No. 72	3	Chaque	1	1 959,10 $	5 877,30 $	6 757,43 $
		12	Vérification, cascade d'air pour la Division des ressources matérielles et pour le Centre de formation	3	Chaque	1	1 917,30 $	5 751,90 $	6 613,25 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1M2

Montréal

Tableau d'analyse des prix

No de l'appel d'offres
17-16525

Agent d'approvisionnement
Johanne Langlois

Conformité	Oui

Soumissionnaires	Num. du Lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données: Montant sans taxes	Données: Montant taxes incluses
La boutique du plongeur (Triton) Ltée	0	13	Entretien complet semi-annuel, air respirable, caserne No. 5	6	Chaque	1	4 312,67 $	25 876,02 $	29 750,95 $
		14	Entretien complet semi-annuel, air respirable, caserne No. 17	6	Chaque	1	4 318,56 $	25 911,36 $	29 791,59 $
		15	Entretien complet semi-annuel, air respirable, caserne No. 72	6	Chaque	1	4 328,45 $	25 970,70 $	29 859,81 $
		16	Entretien complet semi-annuel, air respirable pour la Division des ressources matérielles et pour le Centre de formation	6	Chaque	1	2 155,65 $	12 933,90 $	14 870,75 $
		17	Coût de la formation nécessaire	13	Montant forfaitaire par formation	1	351,00 $	4 563,00 $	5 246,31 $
		18	Taux horaire pour la main-d'œuvre pour les heures supplémentaires dépassant le nombre d'heures prévues lors d'un appel de service demandé par la DRM, durant les heures d'ouverture de la DRM.	90	heure	1	87,50 $	7 875,00 $	9 054,28 $
		19	Frais pour un appel de service régulier demandé par la DRM (minimum de 3 heures) durant les heures ouvrables.	90	Montant forfaitaire par déplacement	1	265,00 $	23 850,00 $	27 421,54 $
		20	Frais pour un appel de service d'urgence demandé par la DRM (minimum de 3 heures) en dehors des heures ouvrables.	6	Montant forfaitaire par déplacement	1	530,00 $	3 180,00 $	3 656,21 $
		21	Frais de kilométrage applicable pour tout appel de service demandé par la DRM	5000	par kilomètre	1	0,85 $	4 250,00 $	4 886,44 $
Total (La boutique du plongeur (Triton) Ltée)								**268 513,40 $**	**308 723,28 $**

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 17-16525
Numéro de référence : 1122833
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Entretien et réparation de compresseurs d'air et station de remplissage - Air respirable pour le SIM

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
La Boutique du Plongeur (Triton) Ltée 1355 boul.des Laurentides Laval, QC, H7M 2Y2 NEQ : 1142590646	Madame Mélanie Côté Téléphone : 450 667-4656 Télécopieur : 450 667-3648	**Commande : (1372752)** 2017-12-19 9 h 15 **Transmission :** 2017-12-19 9 h 15	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1182645001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
Objet :	Accorder un contrat à La Boutique du Plongeur (Triton) Ltée, pour la fourniture de services d'entretien et de réparation des compresseurs d'air et des stations de remplissage pour la gestion de l'air respirable pour le Service de sécurité incendie de Montréal, pour une période de 36 mois avec deux options de renouvellement de 12 mois, pour une somme maximale de 308 723,28 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16525 - un soumissionnaire

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

ÉJ dépense entretien & réparation compresseurs.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Suzanne DAGHER
Conseillère en gestion des ressources financières
Tél : 514-872-4346

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-03-14

Hélène DÉRY
Conseillère en gestion des ressources financières - C/E
Tél : 514-872-9782
Division : Direction Opérations budgétaires et comptables / PS - sécurité publique

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.03

2018/04/26
17:00

(1)

Dossier # : 1186025002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver la première convention de renouvellement du bail par lequel la Ville loue de 3179362 Canada inc., un espace locatif sur le toit de l'immeuble situé au 6600, route Transcanadienne, à Montréal, pour les besoins corporatifs de radiocommunication de la Ville, et ce pour une période de cinq ans, soit du 1er juillet 2018 au 30 juin 2023, moyennant un loyer total de 104 052,40 $, taxes incluses. Bâtiment 8205-001.

Il est recommandé :

1. d'approuver la première (1re) convention de renouvellement du bail par lequel la Ville loue de 3179362 Canada inc., pour une période de cinq (5) ans, à compter du 1er juillet 2018, un espace locatif sur le toit de l'immeuble situé au 6600 route Transcanadienne, à Montréal pour les besoins de radiocommunication de la Ville, moyennant un loyer total de 104 052,40 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la première (1re) convention de renouvellement;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-03-19 11:41

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1186025002**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver la première convention de renouvellement du bail par lequel la Ville loue de 3179362 Canada inc., un espace locatif sur le toit de l'immeuble situé au 6600, route Transcanadienne, à Montréal, pour les besoins corporatifs de radiocommunication de la Ville, et ce pour une période de cinq ans, soit du 1er juillet 2018 au 30 juin 2023, moyennant un loyer total de 104 052,40 $, taxes incluses. Bâtiment 8205-001.

CONTENU

CONTEXTE

Pour les besoins opérationnels de radiocommunication, la Ville de Montréal détient en location, plusieurs sites localisés sur le territoire de l'agglomération. Le Système évolué de radiocommunication pour l'agglomération de Montréal (ci-après « SÉRAM ») pourvoit aux besoins de radiocommunication vocale des différents services de sécurité publique qui œuvrent sur le territoire de l'agglomération de Montréal, à savoir le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et, accessoirement, les municipalités liées.
Dans le cadre de l'implantation du SÉRAM, un appel d'offres avait été lancé en 2011, afin de pouvoir installer et opérer des antennes sur des sites stratégiquement positionnés. Suite à cet appel d'offres, deux contrats de location ont été octroyés en juillet 2013 pour le site du présent dossier. Un premier bail a été signé entre la Ville et le propriétaire de l'immeuble sis au 6600 route Transcanadienne, soit la compagnie 3179362 Canada inc., afin d'utiliser un abri sur le toit et d'y installer une génératrice. Ce bail viendra à échéance le 30 juin 2018. Un deuxième bail a également été signé avec la compagnie SBA Canada, ULC, propriétaire d'une tour de communication érigée sur le même immeuble, afin d'y installer des antennes de la Ville. Ces deux (2) baux sont indissociables, afin que les opérations de radiocommunication soient fonctionnelles.

En conséquence, le Service des technologies de l'information (STI) a donc mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) pour renouveler le bail, pour une période de cinq (5) ans, soit du 1er juillet 2018 au 30 juin 2023, afin d'arrimer ce présent bail avec le bail de SBA Canada, ULC.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0264 - 4 juillet 2013 - Approbation du bail avec 3179362 Canada inc. pour une période de cinq ans à compter du 1er juillet 2013.
CE13 1008 - 3 juillet 2013 - Approbation du bail avec SBA Canada, ULC pour une période de cinq ans à compter du 1er juin 2013.

CE12 1614 - 3 octobre 2012 - D'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateurs de radiocommunications vocales dans le cadre de la phase 2 du Projet SÉRAM.

CG12 0208 - 21 juin 2012 - D'accorder un contrat à CASSIDIAN communications Corp, pour l'acquisition, l'installation, la gestion et la maintenance d'un système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal (SÉRAM), pour une période de 15 ans, pour une somme maximale de 42 547 281,73$ taxes incluses - Appel d'offres public (11-11630).

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'approuver la première convention de renouvellement du bail par lequel la Ville loue de 3179362 Canada inc. un espace locatif sur le toit de l'immeuble situé au 6600, route Transcanadienne, à Montréal, pour des équipements de radiocommunication de la Ville. Le terme du renouvellement est d'une durée de 5 ans, soit du 1er juillet 2018 au 30 juin 2023.

JUSTIFICATION

Le bail viendra à échéance le 30 juin 2018 et il est nécessaire de le renouveler pour les besoins opérationnels de radiocommunication. De plus, la localisation géographique de l'antenne répond aux besoins opérationnels de radiocommunication de la Ville.
Le loyer convenu dans l'option de renouvellement ne subit pas d'augmentation par rapport au bail précédent. Le loyer total se situe à l'intérieur de la fourchette de ce que l'on observe sur le marché de location pour des sites d'antennes, qui se situe en moyenne entre 25 000 $ et 35 000 $ annuellement, selon le type et le nombre d'installations. Le loyer du présent bail (3179362 Canada inc.) est de 18 100,00 $ par année et le loyer du second bail (SBA Canada, ULC) est de 16 207,32 $, soit un loyer total pour les deux (2) sites de 34 307,32 $.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

	Loyer total pour 5 ans
Loyer brut total avant taxes	90 500,00 $
TPS 5 %	4 525,00 $
TVQ 9,975 %	9 027,38 $
Loyer brut total incluant les taxes	**104 052,38 $**
Ristourne de TPS (100 %)	4 525,00 $
Ristourne de TVQ (50 %)	4 513,69 $
Loyer total net	95 013,69 $

Le loyer est fixe pour toute la durée du bail. Il n'y a pas d'augmentation de loyer par rapport au bail précédent.

Le loyer inclut tous les frais d'exploitation, les frais d'énergie et les taxes municipales. La dépense totale pour le terme, incluant les taxes, est de 104 052,38 $.

Le coût du loyer est assumé par le SGPI. Cette dépense concerne le budget de fonctionnement et elle est entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Afin d'assurer les besoins de radiocommunication, ce site d'antennes est essentiel aux opérations de la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue pour le conseil d'agglomération du 26 avril 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Demis NUNES, Service des technologies de l'information

Lecture :

Demis NUNES, 13 mars 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Ève QUESNEL
Conseillère en immobilier

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-03-12

Annie BERTRAND
Conseillère en immobilier,
en remplacement de Madame
Nicole Rodier, chef de la Division des locations,
du 2 au 12 mars 2018 inclusivement.

Tél : 514-872-0394
Télécop. :

Tél : 514 280-4275
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2018-03-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI
Tél : 514 872-1049
Approuvé le : 2018-03-16

Montréal

1ère CONVENTION DE PROLONGATION DU BAIL

ENTRE :

3179362 CANADA INC., personne morale constituée par statuts de constitution délivrés le 31 août 1995 en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, L.R.C. (1985) c. C-44, ayant son siège au 303-426 avenue Victoria, à Saint-Lambert, province de Québec, J4P 2H9, agissant et représentée par Monsieur Normand Lamarche, gérant, dûment autorisé en vertu d'une résolution du conseil d'administration en date du 28 FEVRIER 2018 ;

TPS : 898979158
TVQ : 1019104415

Ci-après nommés le « **Locateur** »

ET :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée en vertu de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de de la résolution CG06 0006 et de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes.

Ci-après nommée le « **Locataire** »

LESQUELLES PARTIES, PRÉALABLEMENT À LA CONVENTION DE PROLONGATION QUI FAIT L'OBJET DES PRÉSENTES, DÉCLARENT CE QUI SUIT :

ATTENDU QUE par une Convention de Bail datée du 4 juillet 2013 (le « Bail Original »), 3179362 CANADA INC. a louée à la Ville de Montréal, les lieux connus et désignés comme étant des espaces sur le toit de l'immeuble sis au 6600 autoroute Transcanadienne à Montréal, pour y installer des antennes GPS, deux (2) antennes micro-onde et une (1) génératrice, ainsi qu'utiliser un espace de type « abri » sur le toit de l'Immeuble, pour une durée (la « Durée ») de cinq (5) ans commençant le 1er juillet 2013 et se terminant le 30 juin 2018 ;

ATTENDU QUE le Locataire a adopté une nouvelle politique de gestion contractuelle entrant en vigueur le 23 août 2016, et ce, afin de se conformer aux dispositions de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) et qu'il a remis une copie de cette politique au Locateur ;

En vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins

Locataire	Locateur

vétérinaires) ;

ATTENDU QUE les parties désirent prolonger le Bail, pour une période additionnelle de cinq (5) ans, soit du 1er juillet 2018 au 30 juin 2023 selon les mêmes conditions que le Bail, sous réserve des dispositions ci-après stipulées :

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante de la présente convention.

2. DURÉE

La présente Convention de Prolongation du Bail est consentie pour un terme de cinq (5) ans, débutant le 1er juillet 2018 et se terminant le 30 juin 2023.

3. PROLONGATION DU BAIL

Le Locateur accorde au Locataire l'option de renouveler le Bail à son échéance pour un (1) terme additionnel et consécutif de cinq (5) ans, aux mêmes termes et conditions, sauf quant au loyer qui sera négocié entre les parties.

Pour exercer cette option, le Locataire devra en aviser le Locateur par écrit, à ses bureaux, au moins six (6) mois avant l'échéance de la Convention de prolongation en cours.

4. LOYER

L'article 3.1 est remplacé par le paragraphe suivant :

La présente Convention de Prolongation est consentie en considération d'un loyer brut annuel de DIX-HUIT MILLE CENT DOLLARS (18 100,00 $), auquel montant s'ajoutent la TPS et la TVQ, le tout sous réserve de l'approbation des autorités compétentes du Locataire au moment du renouvellement.

5. RATIFICATION

Outre les modifications constatées par la présente convention, les parties confirment toutes les autres clauses et conditions du bail, lesquelles demeurent en vigueur et continuent de s'appliquer entre elles sans novation ni dérogation.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé les présentes en triple exemplaire, à Montréal, province de Québec, à la date mentionnée comme suit :

Locataire	Locateur

Le 6 e jour du mois de MARS 2018

3179362 CANADA INC.

Nom : _____

Monsieur Normand Lamarche

Le _____e jour du mois de _____ 2018

VILLE DE MONTRÉAL

Nom : _____

Monsieur Yves Saindon

Numéro de la décision : _____

Locataire	Locateur

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1186025002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations
Objet :	Approuver la première convention de renouvellement du bail par lequel la Ville loue de 3179362 Canada inc., un espace locatif sur le toit de l'immeuble situé au 6600, route Transcanadienne, à Montréal, pour les besoins corporatifs de radiocommunication de la Ville, et ce pour une période de cinq ans, soit du 1er juillet 2018 au 30 juin 2023, moyennant un loyer total de 104 052,40 $, taxes incluses. Bâtiment 8205-001.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1186025002 6600 rte Transcanadienne.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
Préposé au budget
Tél : 872-4065

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-03-13

Diane NGUYEN
conseillère budgétaire
Tél : 514 872-0549
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.04

2018/04/26
17:00

(1)

Dossier # : 1184565003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver la dixième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de Place Versailles inc., des espaces à bureaux situés à la Place Versailles, au 7275, rue Sherbrooke Est, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de 6 mois, soit du 1er janvier au 30 juin 2019. La dépense totale, incluant les taxes, est de 673 123,46 $. Bâtiment 3670.

Il est recommandé :

1. d'approuver la dixième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de Place Versailles inc., des espaces à bureaux situés à la Place Versailles, au 7275, rue Sherbrooke Est, d'une superficie de 54 911 pi², pour une période de 6 mois, à compter du 1er janvier 2019, et utilisés pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant une dépense totale de 673 123,46 $, incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à la dixième convention de modification de bail;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-03-19 11:39

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1184565003**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver la dixième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de Place Versailles inc., des espaces à bureaux situés à la Place Versailles, au 7275, rue Sherbrooke Est, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de 6 mois, soit du 1er janvier au 30 juin 2019. La dépense totale, incluant les taxes, est de 673 123,46 $. Bâtiment 3670.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des enquêtes spécialisées du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) occupe, depuis 1993, des espaces à bureaux situés à la Place Versailles, au 7275, rue Sherbrooke Est, à Montréal, d'une superficie de 54 991 pi². Le bail a été renouvelé et/ou modifié à neuf reprises. Le bail en vigueur arrivera à échéance le 31 décembre 2018.
En juin 2014, le conseil d'agglomération approuvait le sommaire relatif à l'acquisition de l'immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est, à Ville Montréal-Est, dans le but de relocaliser des services du SPVM, dont le Service des enquêtes spécialisées. Un projet de rénovation et d'agrandissement du bâtiment est actuellement en cours afin de loger ces services.

Les imprévus dans le processus de construction, les modifications demandées en cours de chantier par le SPVM (changement de structure organisationnelle et réorganisation des postes de travail), et la complexité de déménager des unités d'enquêtes spécialisées sans interrompre les opérations font en sorte qu'il ne sera pas possible de libérer les locaux de la Place Versailles avant la fin du bail. Il apparaît donc nécessaire de prolonger le bail à la Place Versailles jusqu'au 30 juin 2019 afin de terminer les travaux et procéder au déménagement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0070 - 30 mars 2017 - Approbation du projet de la neuvième convention de modification du bail, pour une période de 12 mois.
CG16 0467 - 25 août 2016 - Approbation du projet de la huitième convention de modification du bail, pour une durée de 3 mois.

CG14 0301 - 19 juin 2014 - Approbation du projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Produits Shell Canada, l'immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est, dans la ville de Montréal-Est, pour le prix de 8 278 200 $, taxes incluses.

CG12 0295 - 23 août 2012 - Approbation du projet de la septième convention de modification du bail, pour une durée de 5 ans.

CG07 0314 - 30 août 2007 - Approbation du renouvellement du bail et de l'ajout de superficie, pour une durée de 5 ans.

CM04 0537 - 23 août 2004 - Approbation du renouvellement du bail pour une durée de 3 ans.

Résolution 5862 - 20 juin 2001 - Approbation du renouvellement de bail (Ex-Cum).

Résolution 4730 - 9 décembre 1992 - Approbation du bail avec Place Versailles inc., pour une durée de 10 ans.

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel recommande d'approuver la dixième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de Place Versailles inc., des espaces d'une superficie de 54 991 pi², situés au 7275, rue Sherbrooke Est, utilisés par le Service des enquêtes spécialisées du SPVM, incluant une zone de stationnement intérieure sécurisée comprenant environ 80 espaces pour les voitures du SPVM. Le terme du renouvellement est de six mois, soit du 1er janvier au 30 juin 2019.
Le présent sommaire décisionnel recommande également d'approuver un montant maximum de 57 487,50 $, taxes incluses, à remettre au locateur pour la remise des espaces en conformité avec les obligations du bail et pour la disposition du mobilier vétuste de la Ville qui a plus de 25 ans et qui a atteint sa durée de vie utile.

JUSTIFICATION

Le loyer de base demandé demeure le même, soit 10 $/pi². Ce loyer de base est avantageux considérant que le taux de location pour un espace à bureaux dans ce secteur se situe entre 10 $/pi² et 14,50 $/pi². Toutes les autres conditions monétaires, soit les frais d'exploitation, les taxes foncières et les frais de stationnement demeurent également les mêmes. Les frais d'exploitation sont augmentés annuellement selon l'IPC et les taxes foncières sont payées au réel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Superficie locative 54 991 pi²	**Loyer pour la période du 1er janvier au 30 juin 2019 (6 mois)**
Loyer de base (pi²)	10,00 $
Frais d'exploitation (pi²)	6,00 $
Taxes foncières (pi²)	3,00 $
Loyer unitaire brut ($/pi²)	19,00 $
Loyer total pour le terme	522 414,50 $
Loyer total pour le stationnement sécurisé	13 037,52 $
Loyer brut total pour le terme	**535 452,02 $**
Coût de la remise en état des lieux loués	50 000,00 $
Coût total	585 452,02 $

TPS	29 272,60 $
TVQ	58 398,84 $
Loyer total	**673 123,46 $**
Ristourne TPS	29 272,60 $
Ristourne TVQ	29 199,42 $
Dépense net pour le terme	614 651,44 $

La dépense totale pour le terme de 6 mois est de 673 123,46 $, taxes incluses. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Le coût du loyer ainsi que les fluctuations seront assumés par le SGPI. Cette dépense concerne le budget de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Puisque la Ville quittera les locaux en 2019, la certification Boma Best n'a pu être exigée au locateur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le délai de prolongation de bail de six mois est essentiel à la Ville afin d'assurer une continuité dans les opérations du SPVM jusqu'à ce que les travaux soit terminés et que le déménagement soit complété en toute quiétude.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue pour le conseil d'agglomération du 26 avril 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Maline GAGNÉ-TRINQUE, Service de police de Montréal

Lecture :

Maline GAGNÉ-TRINQUE, 15 mars 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie BERTRAND
Conseillère en immobilier

Tél : 514 280-4275
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-03-13

Nicole RODIER
Chef de division - Division des locations

Tél : 514 872-8726
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2018-03-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI
Tél : 514 872-1049
Approuvé le : 2018-03-16

DIXIÈME CONVENTION DE MODIFICATION DU BAIL

ENTRE **PLACE VERSAILLES INC.**, corporation dûment constituée, ayant son siège au 5125, rue du Trianon, suite 300, Montréal, Québec, H1M 2S5, agissant et représentée par Monsieur William Gregory, dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare

(ci-après appelée le «**Locateur**»)

ET

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006

(ci-après appelée le «**Locataire**»)

ATTENDU QUE les parties ont conclu une convention de bail (le «Bail») le 16 décembre 1992 pour la location de locaux comprenant la totalité des 5e et 6e étages de l'immeuble mentionné («Immeuble») étant l'édifice à bureaux portant le numéro civique 7275, rue Sherbrooke Est, Montréal, et faisant partie du Centre commercial Place Versailles;

ATTENDU QUE les parties ont conclu une première convention de modification de Bail le 14 janvier 1994 pour l'ajout de locaux comprenant la totalité du 4e étage et une partie du 3e étage de l'Immeuble, soit une superficie locative de 20 496 pi²;

ATTENDU QUE les parties ont conclu une deuxième convention de modification de Bail le 20 décembre 1995 pour l'ajout de locaux d'une superficie locative de 1046 pi² au 3e étage de l'Immeuble;

ATTENDU QUE les parties ont conclu une troisième convention de modification de Bail le 9 juin 1997 pour l'ajout de locaux d'une superficie de 5 215 pi² complétant l'entière occupation du 3e étage de l'Immeuble;

ATTENDU QUE les parties ont conclu une quatrième convention de modification de Bail le 23 juillet 2001 afin de prolonger le terme du Bail au 30 septembre 2004;

ATTENDU QUE le 1er janvier 2002, la Communauté urbaine de Montréal est devenue la Ville de Montréal;

ATTENDU QUE les parties ont conclu une cinquième convention de modification de Bail le 8 juillet 2004 afin de prolonger le terme du Bail au 30 septembre 2007;

ATTENDU QUE les parties ont conclu une sixième convention de modification de Bail le 30 août 2007 afin, entre autres, d'augmenter la superficie à 54 911pi², d'y ajouter une option de renouvellement, et de prolonger le terme du Bail au 30 septembre 2012;

ATTENDU QUE les parties ont conclu une septième convention de modification de Bail le 23 août 2012 afin de renouveler le bail pour un terme de cinq ans, soit du 1er octobre 2012 au 30 septembre 2017;

ATTENDU QUE le 20 juin 2013, la Ville de Montréal a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes et qu'elle a remis une copie de ladite politique au Locateur;

ATTENDU QUE les parties ont conclu une huitième convention de modification de Bail, le 25 août 2016, afin de prolonger le terme du Bail au 31 décembre 2017;

ATTENDU QUE les parties ont conclu une neuvième convention de modification de Bail, le 30 mars 2017, afin de prolonger le terme du Bail au 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE les parties désirent prolonger le Bail pour une période de six (6) mois, soit du 1er janvier 2019 au 30 juin 2019, selon les mêmes termes et conditions que le Bail sous réserve des dispositions ci-après stipulées:

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1) PRÉAMBULE

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du Bail.

2) DURÉE

La présente convention de modification est consentie pour une durée de six (6) mois, débutant le 1er janvier 2019 et se terminant le 30 juin 2019.

2) REMISE DES LOCAUX

Le Locateur s'engage à disposer des biens meubles du Locataire qui demeureront dans les Locaux à la fin du bail, et ce, aux frais du Locataire. Il est entendu que la somme maximale payable au Locateur pour la disposition des meubles et équipements représentera une somme maximale à rembourser, sur présentation de facture, de 50 000 $ plus les taxes applicables.

Sous réserve des dispositions et engagements de cette dixième convention de modification du Bail faisant partie intégrante du Bail, tous les autres engagements, conditions et stipulations prévus par le Bail, tel que modifié, demeurent inchangés et continueront de s'appliquer entre les parties.

LE LOCATEUR:

PLACE VERSAILLES INC

Le _____e jour du mois de _____ 2018

Par : _____
William Gregory

LE LOCATAIRE:

VILLE DE MONTRÉAL

Le _____e jour du mois de _____ 2018

Par : _____
Yves Saindon

Cette convention a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal le _____

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1184565003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations
Objet :	Approuver la dixième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de Place Versailles inc., des espaces à bureaux situés à la Place Versailles, au 7275, rue Sherbrooke Est, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de 6 mois, soit du 1er janvier au 30 juin 2019. La dépense totale, incluant les taxes, est de 673 123,46 $. Bâtiment 3670.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GD 1184565003 - Place Versailles.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
Préposé au budget
Tél : 872-4065

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-03-15

Diane NGUYEN
conseillère budgétaire
Tél : 514 872-0549
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.05

2018/04/26
17:00

(1)

Dossier # : 1187035001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat au Groupe Puresphera inc. au montant de 846 184 $ taxes incluses, pour la collecte, le transport et le traitement des appareils contenant des halocarbures pour les écocentres et les cours de voirie, pour une période de 36 mois - Appel d'offres public 18-16707 (un soumissionnaire).

Il est recommandé :
d'accorder un contrat au Groupe Puresphera inc. au montant total de 846 184 $ taxes incluses, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour une période de 36 mois ou jusqu'à l'épuisement des crédits indiqués dans la soumission, pour les services de collecte, transport et traitement des appareils contenant des halocarbures provenant des écocentres et des cours de voirie. Le tout conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16707.

et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-03-26 10:56

Signataire : Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187035001**
Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat au Groupe Puresphera inc. au montant de 846 184 $ taxes incluses, pour la collecte, le transport et le traitement des appareils contenant des halocarbures pour les écocentres et les cours de voirie, pour une période de 36 mois - Appel d'offres public 18-16707 (un soumissionnaire).

CONTENU

CONTEXTE

L'élimination et la valorisation des matières résiduelles sont des activités qui relèvent d'une compétence d'agglomération, puisqu'elles appartiennent aux matières énumérées à l'article 19 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (R.L.R.Q., chapitre E-20.001). En vertu de l'article 17 de la loi précitée, la municipalité centrale peut agir à l'égard des matières résiduelles constituant les compétences d'agglomération non seulement sur son territoire, mais aussi sur celui de toute autre municipalité liée.
Les écocentres et les cours de voirie des territoires de l'agglomération de Montréal reçoivent annuellement près de 3 400 appareils en fin de vie utile contenant des gaz réfrigérants appelés halocarbures. On retrouve ces gaz principalement dans les réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs, déshumidificateurs et refroidisseurs d'eau.

Le règlement sur les halocarbures (Q-2, r. 29) exige que les municipalités responsables de la collecte des matières résiduelles récupèrent les halocarbures contenus dans les appareils de réfrigération et de climatisation de ses citoyens. Il est donc nécessaire que ces appareils soient pris en charge et traités selon les règles de l'art afin que les halocarbures puissent être éliminés de façon sécuritaire pour l'environnement dans un lieu autorisé.

L'entreprise qui effectue le traitement des appareils, le Groupe Puresphera inc., anciennement appelée «EcoSolutions inc.» (Fournisseur unique) a délocalisé leur usine de traitement des appareils en 2016. Les opérations ont été déplacées de Laval vers Bécancour, à plus de 150 km de Montréal. Cette entreprise ne possède pas de site de

transbordement dans la région de Montréal.

Afin d'améliorer les opérations et d'ouvrir le marché pouvant favoriser une économie d'échelle, le Service de l'Environnement a jumelé les services de collecte, de transport ainsi que de traitement dans un seul appel d'offres public.

Un premier appel d'offres a été lancé le 25 septembre 2017 (A/O 17-16376), pour une période de 36 mois avec une possibilité de deux (2) prolongations d'une année chacune. À l'ouverture des soumissions, il y a eu un seul preneur du cahier des charges et une seule soumission totalisant 849 344,71 $ taxes incluses. Ce montant a été revu à la baisse, soit à 832 462$ (taxes et indexations incluses) suite à des négociations entamées par le service de l'approvisionnement et l'unique soumissionnaire. L'estimation faite par le professionnel s'élève à 943 419$. Dans l'éventualité que la Ville décide d'utiliser les deux (2) options de prolongation, le montant total s'élèverait à 1 281 175 $ taxes et indexation comprise. Or, suite aux vérifications des intervenants du dossier, le soumissionnaire a été déclaré non conforme, l'accréditation de l'Autorité des marchés financiers n'avait pas été incluse dans les documents de soumission. Elle est requise pour des contrats supérieurs à 1 000 000 $. En conséquence, l'appel d'offres 17-16376 a dû être annulé. Le résultat de cet appel d'offres, la soumission et le nombre de preneurs du cahier de charges se retrouvent dans la section «pièces jointes».

À la suite de recommandations du service de l'approvisionnement et afin d'ouvrir le marché, le devis a été revu et modifié. Une des clauses techniques a été rédigée à nouveau et certaines exigences, dont le traitement de la mousse isolante, ont été enlevées du document.

L'appel d'offres public pour le présent contrat a été lancé le 22 janvier 2018. Les soumissionnaires ont eu 17 jours pour préparer leur dossier. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 7 février 2018. La soumission est valide pendant les 180 jours calendriers suivant la date de l'ouverture des soumissions. L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et dans le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0574 – 18 décembre 2014 - Accorder un contrat à la firme Pro-Vert Sud-Ouest pour le transport d'appareils électroménagers contenant des halocarbures en fin de vie utile pour une période de 39 mois avec une période de prolongation de 90 jours. Dépenses totales de 157 458.26 $ taxes incluses. Appel d'offres public 14-13331 - 1 soumissionnaire
CG14 0406 – 18 septembre 2014 - Accorder un contrat de gré à gré à Recyclage ÉcoSolutions inc. pour le traitement des appareils contenant des halocarbures en fin de vie utile, pour une période approximative de 41 mois (2014-2017) pour une somme maximale de 436 807 $, taxes incluses (fournisseur unique)

CE 13 1178 - 14 août 2013 - Contrat octroyé à la Firme Recyclage ÉcoSolutions inc. au montant de 90 736, 83 $, taxes incluses, pour le traitement des appareils électroménagers en fin de vie utile contenant des halocarbures pour une période de 24 mois. Appel d'offres public 13-12937 - 1 soumissionnaire.

CG11 0379 - 24 novembre 2011 - Contrat octroyé à la Firme Recyclage ÉcoSolutions inc. au montant de 142 870, 49 $, taxes incluses, pour le traitement des appareils électroménagers en fin de vie utile contenant des halocarbures pour une période de 24 mois. Appel d'offres public 11-11749 - 1 soumissionnaire.

DESCRIPTION

Le mandat du présent contrat vise la gestion intégrale des appareils contenant des halocarbures ainsi que de leurs composantes qui renferment des matières dangereuses et qui sont mises aux rebuts par les citoyens. Le service requis comporte deux volets :
o Le premier volet comprend la collecte et le transport des appareils contenant des halocarbures à partir de sites définis, dont les écocentres et les cours de voirie vers le lieu de traitement;

o Le deuxième volet concerne le traitement des appareils basé essentiellement sur le démantèlement, la récupération et la valorisation et/ou destruction des halocarbures et de leurs composantes, l'adjudicataire doit traiter ces matières selon la règlementation en vigueur et en assumer leur élimination sans frais additionnels.

Les appareils contenant des halocarbures visés dans le présent appel d'offres ont été identifiés en sept (7) catégories : climatiseurs, congélateurs, réfrigérateurs, refroidisseurs d'eau, déshumidificateurs, compresseurs et cylindres de gaz réfrigérant.

Les soumissionnaires devaient proposer un prix par catégorie d'appareil collecté, transporté et traité.

JUSTIFICATION

Au Québec, l'entreprise Le Groupe Puresphera inc., anciennement appelé EcoSolutions inc., possède la technologie pour disposer de ces gaz, en incluant ceux se trouvant dans les mousses isolantes. Leur traitement permet de recycler et de détruire jusqu'à 99,99 % des gaz, en plus de recycler 95,5 % des matériaux. Dans le cas où des frigoristes recyclent seulement les halocarbures retrouvés dans le circuit réfrigérant, ils négligent souvent de recycler les gaz contenus dans la mousse isolante.
Il y a eu trois preneurs du cahier des charges. Une seule entreprise a soumissionné. Le soumissionnaire est conforme. La raison de la non-participation à l'appel d'offres évoquée par les preneurs de cahier des charges est que le projet ne se situe pas dans leur secteur d'activité.

Présentation des résultats du processus d'appel d'offres et comparaison avec l'estimation	
Firmes soumissionnaires conformes	**Prix soumis (taxes incluses)**
Groupe Puresphera inc.	829 483,53 $
Estimation des professionnels internes	810 646,68 $
Écart entre l'estimation des professionnels ($) et la plus basse conforme (la plus basse conforme - estimation)	18 836,85 $
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) (la plus basse - l'estimation) / estimation x 100)	2 %

L'estimation a pris en considération l'historique du dossier, où depuis 2013 les quantités d'appareils collectés et traités ont augmenté continuellement. Les prix de référence ont été ceux payés pour l'année 2017, ce qui donne l'écart de 2 % entre la soumission et l'estimation du professionnel.

À la suite des vérifications faites auprès du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), ainsi qu'au registre des firmes à rendement insatisfaisant pour la

Ville de Montréal, Le Groupe Puresphera inc. est conforme. À date, il n'inscrit dans aucune de ces listes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'un contrat d'une durée de 36 mois qui s'étendra sur trois années financières. Le coût total du contrat s'élève à 846 184 $ incluant les taxes et l'indexation annuelle de 2%. La répartition est comme suit:

Année	**2018 (9 mois)**	**2019 (12 mois)**	**2020 (12 mois)**	**2021 (3 mois)**	**Total**
Montant du contrat	180 362 $	240 482 $	240 482 $	60 121 $	721 447 $
Indexation de 2%	- $	3 607 $	8 489 $	2 428 $	14 525 $
Total taxes incluses	207 371 $	280 642 $	286 255 $	71 916 $	846 184 $

Voir le détail du calcul dans la pièce jointe.

Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement du Service de l'environnement au poste budgétaire des services techniques – gestion des matières résiduelles pour la collecte et le traitement des résidus domestiques dangereux. Elle sera entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre du plan Montréal durable 2016-2020, le présent dossier contribue à l'attente des cibles et des actions dont « *Réduire et valoriser les matières résiduelles, notamment en implantant la collecte des matières recyclables, des matières organiques, des appareils issus des technologies de l'information et de la communication (TICs), des résidus domestiques dangereux (RDD) et autres matières dans les bâtiments et pratiques de l'organisation* ». Dans le même sens, ce dossier contribue à la Lutte contre les changements climatiques grâce aux réductions des émissions de gaz à effet de serre.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le non-octroi du contrat, les appareils contenant des halocarbures risquent de se retrouver dans d'autres filières comme le recyclage du métal, les halocarbures contenus dans les appareils seraient inévitablement jetés dans l'atmosphère. La Ville a comme responsabilité, selon la loi, de faire récupérer ces matières de la manière la plus efficace possible de sorte à assurer la protection de l'environnement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Avril 2018
Début du contrat : Mai 2018
Fin du contrat : Avril 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Laurence THÉORÊT)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Luu Lan LE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nuby Paola CAMACHO QUINTANA
Agente de recherche

Tél : 514 872 9232
Télécop. : 514 872 8146

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-02-21

Carl MOISE
C/s operations - gestion des matieres residuelles

Tél : 514 872-9108
Télécop. : 514 872-8146

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur
Tél : 514 872-7540
Approuvé le : 2018-03-02

Service de l'environnement
Contrat Collecte, transport et traitement des appareils contenant des halocarbures en fin de vie utile 2018-2021
GDD 1187035001

Items	Prix soumis	2018 (9 mois)		2019 (12 mois)		2020 (12 mois)		2021 (3 mois)		Total (36 mois)	
		Qtés	Total	Qtés	Total	Qtés	Total	Qtés	Total	Quantités totales	Coût total 36 mois
Climatiseurs	36,90 $	1 987	73 320 $	2 649	97 760 $	2 649	97 760 $	662	24 440 $	7 948	293 281 $
Réfrigérateurs	58,25 $	696	40 557 $	928	54 075 $	928	54 075 $	232	13 519 $	2 785	162 226 $
Réfrigérateurs < 10 pi3	47,50 $	286	13 561 $	381	18 082 $	381	18 082 $	95	4 520 $	1 142	54 245 $
Congélateurs	58,25 $	135	7 835 $	179	10 446 $	179	10 446 $	45	2 612 $	538	31 339 $
Congélateurs < 10pi3	47,50 $	68	3 218 $	90	4 291 $	90	4 291 $	23	1 073 $	271	12 873 $
Déshumidificateurs	36,75 $	736	27 048 $	981	36 064 $	981	36 064 $	245	9 016 $	2 944	108 192 $
Refroidisseurs d'eau	36,75 $	369	13 542 $	491	18 057 $	491	18 057 $	123	4 514 $	1 474	54 170 $
Compresseurs	14,83 $	27	404 $	36	539 $	36	539 $	9	135 $	109	1 616 $
cylindre gaz réfrigérants	32,16 $	27	876 $	36	1 168 $	36	1 168 $	9	292 $	109	3 505 $
TOTAL		**4 330**	**180 361,72 $**	**5 773**	**240 482,29 $**	**5 773**	**240 482,29 $**	**1 443**	**60 120,57 $**	**17 320**	**721 447 $**

Coûts totaux Contrat

Année	2018 (9mois)	2019 (12 mois)	2020 (12 mois)	2021 (3 mois)	Total
Montant du contrat	180 361,72 $	240 482,29 $	240 482,29 $	60 120,57 $	721 446,87 $
Indexation de 2%	- $	3 607,23 $	8 489,02 $	2 428,87 $	14 525,13 $
Total	**180 361,72 $**	**244 089,52 $**	**248 971,31 $**	**62 549,44 $**	**735 972,00 $**
TPS	9 018,09 $	12 204,48 $	12 448,57 $	3 127,47 $	36 798,60 $
TVQ	17 991,08 $	24 347,93 $	24 834,89 $	6 239,31 $	73 413,21 $
Total taxes incluses	**207 370,89 $**	**280 641,93 $**	**286 254,77 $**	**71 916,22 $**	**846 183,80 $**
Total taxe nette	189 357,26 $	256 263,49 $	261 388,76 $	65 669,10 $	772 678,60 $

Ajustement annuel de 2 % (IPC) faite à l'anniversaire du contrat

Imputation: 1001.0010000.103158.04349.54503.014407.0000.000000.000000.00000.00000

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Consulter un avis

Numéro : 17-16376
Numéro de référence : 1105381
Statut : Annulé
Titre : Collecte, transport et traitement des appareils contenant des halocarbures en fin de vie utile 2018 – 2020

Vous pourriez avoir accès à plusieurs autres renseignements liés à l'avis en devenant un abonné du secteur Constructo.

Information

Raison de l'annulation :	Projet annulé
Date de l'annulation	2018-01-18 9 h 53
Date de publication :	2017-09-25
Titre de l'avis :	Collecte, transport et traitement des appareils contenant des halocarbures en fin de vie utile 2018 – 2020
Type de l'avis :	Avis d'appel d'offres
Règlement (Nature du contrat) :	Services de nature technique
Date limite de réception des offres :	2017-10-11 Avant 10h30, Heure légale du Québec
Région(s) de livraison :	Montréal
Accord(s) applicable(s) :	Accord Québec-Ontario (ACCQO), Accord Québec-Nouveau-Brunswick (AQNB), Accord de libre-échange canadien (ALEC)

Information sur l'organisme public

Organisme :	**Ville de Montréal** **Ville de Montréal - Service de l'approvisionnement**
Adresse :	255 boulevard Crémazie Est 4e étage, bureau 400 Montréal, QC H2M 1M2
Site Web :	http://www.ville.montreal.qc.ca
Contact(s) :	Sébastien Biguet Téléphone: 514 872-7446 Télécopieur : 514 872-0863 Courriel : sebastien.biguet@ville.montreal.qc.ca Mandataire Appro Téléphone: 514 000-0000

Classifications et catégorie

Classifications

- 76101600 Décontamination - matières dangereuses
- 78131803 Services d'entreposage de matières dangereuses

Catégorie

- S5 Services environnementaux

Description

Appel d'offres
VILLE DE MONTRÉAL
Direction générale adjointe – Services institutionnels
Service de l'approvisionnement
Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 10 h 30 à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

Catégorie : Biens et services
Appel d'offres : 17-16376
Descriptif : Collecte, transport et traitement des appareils contenant des halocarbures en fin de vie utile 2018 – 2020
Date d'ouverture : 11 octobre 2017
Dépôt de garantie : 2 % (Cautionnement et/ou chèque visé)
Renseignements : Sébastien Biguet, agent d'approvisionnement : 514 872-7446
Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 25 septembre 2017

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux du Service du greffe à l'Hôtel de ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Montréal, le 25 septembre 2017

Le greffier de la Ville
Yves Saindon , avocat

_____

Journaux de publication : Le devoir__X__ Autre à préciser* : _____
*Toute publication additionnelle est aux frais du requérant.

Documents

La visualisation des documents d'appel d'offres est gratuite mais l'identification de l'utilisateur est nécessaire pour visualiser.

1. Cliquer sur l'icône du document à visualiser
2. S'identifier OU sélectionner « Inscription SEAO » et cliquer sur le bouton « Suivant »
3. Remplir le formulaire d'inscription
4. Visualiser le document

Le système permet gratuitement cinq opérations de visualisation de chaque document accompagnant un avis.

Prendre note que les documents disponible pour visualisation ne sont pas les fichiers originaux reçus de l'organisme public. Ils peuvent contenir certaines différences et sont fournis à titre indicatif seulement.

Titre	Description	Langue	Dimension	Nombre	Visualiser
17-16376 Appel d'offres	Devis / Document principal	Français	8 1/2 x 11 po.	113 pages	

17-16376 Bordereau	Bordereau numérique / Document de support	Français	1 page

La prévisualisation requiert:

- D'ouvrir une session
- Un certain délai, surtout pour les gros documents sur une connexion internet à faible débit
- L'utilisation des deux logiciels suivants, disponibles gratuitement sur le SEAO et installés dans cet ordre:

  Get ADOBE READER FileOpen Publisher™
- Si vous utilisez le navigateur Google Chrome, veuillez suivre ces instructions
- Si vous utilisez le navigateur Edge sur Windows 10, veuillez suivre ces instructions

Distribution de documents

Les documents d'appel d'offres ne peuvent être obtenus que par l'intermédiaire du système électronique d'appel d'offres

Par

SEAO

Tous droits réservés. Sauf pour les fins de réponse à un appel d'offres, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, adaptée, publiée ou mise en mémoire dans un système d'extraction ou communiquée ou transmise sous une forme quelconque par photocopie ou enregistrement, par un moyen électronique, mécanique ou par tout autre moyen sans l'autorisation écrite préalable de CGI, Médias Transcontinental ou, le cas échéant, du donneur d'ouvrage concerné. De plus, CGI, Médias Transcontinental, et le donneur d'ouvrage concerné n'assumeront aucune responsabilité à l'égard de tout dommage qui pourrait résulter de toute utilisation qui serait faite des données contenues dans un contexte autre que pour les fins d'une réponse à un appel d'offres.

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction

Dossier # : 1187035001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Objet :	Accorder un contrat au Groupe Puresphera inc. au montant de 846 184 $ taxes incluses, pour la collecte, le transport et le traitement des appareils contenant des halocarbures pour les écocentres et les cours de voirie, pour une période de 36 mois - Appel d'offres public 18-16707 (un soumissionnaire).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

detenteurs de cahier.pdf
18-16707 PV.pdf
18-16707_TCP1.pdf
intervention 18-16707.pdf
Grille Soumissionnaire 18-16707.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Laurence THÉORÊT
Agente d'approvisionnement
Tél : 514-872-4313

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-02-27

Richard DAGENAIS
Chef de section
Tél : 514-872-6935
Division :

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
9515, rue Saint-Hubert
Montréal (Québec) H2M 1Z4

GRILLE D'ANALYSE

Un seul soumissionaire

Nombre de preneurs du cahier des charges : 3	**Numéro de l'appel d'offres** :18-16707 **Titre de l'appel d'offres** : Collecte, transport et traitement des appareils contenant des halocarbures en fin de vie utile 2018 – 2021

Motifs des désistements	OUI/NON	COMMENTAIRE(S)
Cahier des charges		
Le devis est spécialisé	Oui	Besoin de traiter les appareils contenant des halocarbures ainsi que leurs composantes.
Délai de soumission et d'octroi		
Les délais de la soumission sont insuffisants	Non	
La période de soumission ne convient pas à la compagnie	Non	
Longs délais d'octroi de la part de la Ville	Non	
Produit ou service		
Produit ou service non offert	Oui	Au Québec, Le groupe Puresphera est la seule entreprise qui possède la technologie pour disposer de ces gaz, en incluant ceux se trouvant dans les mousses isolantes
Spécifications demandées non rencontrées	Non	

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
9515, rue Saint-Hubert
Montréal (Québec) H2M 1Z4

Motifs des désistements	OUI/NON	COMMENTAIRE(S)
Délai de livraison Délais de livraison hors d'atteinte	Non	
Les manufacturiers ne peuvent pas nous garantir la livraison au moment voulu	Non	
Carnet de commandes Le carnet des commandes de la firme est complet présentement	Non	
Autres:	Non	
Raisons de l'écart du prix estimé par rapport au prix soumis	Non	
Estimé Est-il récent?	Oui	
Autres	Oui	

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-16707

No du GDD : 1187035001

Titre de l'appel d'offres : Collecte, transport et traitement des appareils contenant des halocarbures en fin de vie utile

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 22 - 1 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 7 - 2 - 2018

Ouverture faite le : 7 - 2 - 2018

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 0

Date du dernier addenda émis : - -

Délai total accordé aux soumissionnaires : 17 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 3

Nbre de soumissions reçues : 1

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 33,33

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 6 - 8 - 2018

Date d'échéance révisée : 6 - 8 - 2018

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Groupe Puresphera Inc.	829 483,53	√	

Information additionnelle

Un preneur mentionne que les travaux sont pour une entreprise spécialisée dans le recyclage d'appereil contenant des halocarbures. L'autre mentionne que le projet ne se situe pas dans son secteur d'activités.

Préparé par : Laurence Théoret

Le 21 - 2 - 2018

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1M2

Montréal

Tableau d'analyse des prix

No de l'appel d'offres
18-16707

Agent d'approvisionnement
Laurence Théoret

Conformité	Oui

Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données: Montant sans taxes	Données: Montant taxes incluses
Groupe Puresphera inc.										
	0	0	1	climatiseurs	7948	un	1	36,90 $	293 281,20 $	337 200,06 $
			2	réfrigérateurs	2785	un	1	58,25 $	162 226,25 $	186 519,63 $
			3	réfrigérateurs 10pi3	1142	un	1	47,50 $	54 245,00 $	62 368,19 $
			4	congélateurs	538	un	1	58,25 $	31 338,50 $	36 031,44 $
			5	congélateurs 10 pi3	271	un	1	47,50 $	12 872,50 $	14 800,16 $
			6	déshumidificateurs	2944	un	1	36,75 $	108 192,00 $	124 393,75 $
			7	refroidisseurs d,eau	1474	un	1	36,75 $	54 169,50 $	62 281,38 $
			8	compresseurs	109	un	1	14,83 $	1 616,47 $	1 858,54 $
			9	cylindre gaz réfrigérants	109	un	1	32,16 $	3 505,44 $	4 030,38 $
Total (Groupe Puresphera inc.)									**721 446,86 $**	**829 483,53 $**

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par QGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 18-16707
Numéro de référence : 1129353
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Collecte, transport et traitement des appareils contenant des halocarbures en fin de vie utile

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
clean harbors ville ste-catherine 6785 route 132 Sainte-Catherine, QC, j5B 1b6 NEQ : 1145021615	Monsieur Jean Langevin Téléphone : 450 632-6640 Télécopieur : 432 632-1055	**Commande : (1384872)** 2018-01-30 8 h 32 **Transmission :** 2018-01-30 8 h 32	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Groupe PureSphera inc. 1000, rue du Haut-bois Nord, 1ere étage Sherbrooke, QC, J1N 3V4 http://www.puresphera.com NEQ : 1169837763	Monsieur Mathieu Filion Téléphone : 819 822-9183 Télécopieur :	**Commande : (1381004)** 2018-01-22 9 h 41 **Transmission :** 2018-01-22 9 h 41	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
VEOLIA ES CANADA Services Industriels Inc. 1705 - 3ième Avenue Montréal, QC, H1B 5M9 http://www.veolianorthamerica.com NEQ : 1166357260	Madame Sara Faucher-Virumbrales Téléphone : 514 645-1045 Télécopieur : 514 645-5133	**Commande : (1381892)** 2018-01-23 13 h 35 **Transmission :** 2018-01-23 13 h 35	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187035001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Objet :	Accorder un contrat au Groupe Puresphera inc. au montant de 846 184 $ taxes incluses, pour la collecte, le transport et le traitement des appareils contenant des halocarbures pour les écocentres et les cours de voirie, pour une période de 36 mois - Appel d'offres public 18-16707 (un soumissionnaire).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

ENV_1187035001_Info_Comptable.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Luu Lan LE
Agente de gestion des ressources financières
Tél : (514) 280-0066

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-03-22

Marie-Claude JOLY
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-6052
Division : Div. Conseil Et Soutien Financier - Point De Serv. Eau/Env.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.06

2018/04/26
17:00

(1)

Dossier # : 1180206001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'avenant no 3, et autoriser une dépense additionnelle de 2 673 281,67 USD $, taxes incluses, (3 435 380,80 CDN $, taxes incluses) pour la transposition logicielle du système de répartition assistée par ordinateur (RAO), ainsi que pour le renouvellement du contrat d'entretien de l'ensemble des logiciels du système RAO du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour la période du 5 mai 2018 au 4 mai 2023, dans le cadre du contrat accordé à Northrop Grumman Systems International Trading inc. (CG09 0285), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 118 690,00 USD $ à 5 791 971,67 USD $, taxes incluses / Autoriser un ajustement de la base budgétaire du Service des TI de 77 700$ au net pour 2020, de 94 600 $ au net pour 2021, ainsi qu'un ajustement récurrent de 112 200$ au net à compter de 2022.

Il est recommandé :

1. d'autoriser d'une dépense additionnelle de 2 673 281,67 USD $ taxes incluses (3 435 380,80 CDN $, taxes incluses) pour la transposition logicielle du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) ainsi que pour le renouvellement du contrat d'entretien de l'ensemble des logiciels du système de la RAO du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 5 mai 2018 au 4 mai 2023, dans le cadre du contrat accordé à Northrop Grumman Systems International Trading inc. (CG09 0285), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 118 690,00 USD $ à 5 791 971,67 USD $ taxes incluses ;

2. d'approuver un projet d'avenant no 3 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Northrop Grumman Systems International Trading inc.;

3. d'autoriser un ajustement de la base budgétaire du Service des TI de 77 700$ au net pour 2020, de 94 600 $ au net pour 2021, ainsi qu'un ajustement récurrent de 112

200$ au net à compter de 2022;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-03-29 16:14

Signataire : Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1180206001**
Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'avenant no 3, et autoriser une dépense additionnelle de 2 673 281,67 USD $, taxes incluses, (3 435 380,80 CDN $, taxes incluses) pour la transposition logicielle du système de répartition assistée par ordinateur (RAO), ainsi que pour le renouvellement du contrat d'entretien de l'ensemble des logiciels du système RAO du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour la période du 5 mai 2018 au 4 mai 2023, dans le cadre du contrat accordé à Northrop Grumman Systems International Trading inc. (CG09 0285), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 118 690,00 USD $ à 5 791 971,67 USD $, taxes incluses / Autoriser un ajustement de la base budgétaire du Service des TI de 77 700$ au net pour 2020, de 94 600 $ au net pour 2021, ainsi qu'un ajustement récurrent de 112 200$ au net à compter de 2022.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis plusieurs années, le système de répartition assistée par ordinateur (RAO) est au coeur des opérations du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) en matière de réponse et de répartition des appels de service en provenance de la population de la Ville de Montréal. Il permet la répartition des appels d'urgence ainsi que la gestion des opérations et des communications sur le territoire de l'île de Montréal. Il est actuellement utilisé pour rejoindre et répartir près de 4500 policiers. En activité jour et nuit, 365 jours par année, le centre d'appel du SPVM a traité 612 988 appels de service nécessitant 422 839 répartitions. La RAO permet d'assurer l'attribution des ressources des appels de service, le déploiement des véhicules afin d'optimiser la couverture du territoire ainsi que d'acheminer aux intervenants du SPVM plusieurs informations pertinentes relatives aux interventions. L'utilisation du RAO contribue à l'amélioration des processus de répartition du SPVM, de manière à ce que les interventions appropriées soient effectuées dans le but d'assurer la sécurité de la population.
Le 19 octobre 2000, sous la résolution 2000-0537, le Comité exécutif de la CUM octroyait à

la firme Northrop Grumman Public Safety Inc. (anciennement PRC Public Sector Inc.) le contrat 99-051 pour la fourniture et la mise en place d'un système de répartition assistée par ordinateur (RAO) au SPVM, dans le cadre du projet SITI-2. Ce système, implanté le 4 avril 2004, supporte les opérations du SPVM en matière de réponse et de répartition des appels de service en provenance de la population de la Ville de Montréal.

À ce jour, deux projets d'avenants au contrat initial ont été conclus avec le fournisseur, soit le projet d'avenant No 1 (CG13 0121) qui autorise une prolongation du contrat d'entretien de l'année 2013 à l'année 2018, et le projet d'avenant No 2 (CG 17 0236) qui autorise l'acquisition et l'intégration du module de géolocalisation et de la mise à jour de la cartographie du RAO.

Le contrat d'entretien actuel sera échu en mai 2018 et doit être renouvelé afin de permettre au système RAO d'être bien entretenu et ainsi d'assurer un bon fonctionnement des opérations policières.

Le présent dossier requiert, par ailleurs, la transposition logicielle du RAO qui permettra de migrer les composantes matérielles de l'ancien environnement (HP) vers un nouvel environnement (Linux) et ainsi assurer la continuité des affaires.

La firme Northrop Grumman Public Safety Inc.,devenue, Northrop Grumman Systems International Trading inc. est le fabricant du logiciel et le seul apte et autorisé à fournir les services.

L'objectif du présent dossier décisionnel est d'approuver un projet d'avenant no 3, et autoriser une dépense additionnelle de 2 673 281,67 USD $, taxes incluses, (3 435 380,80 CDN $, taxes incluses) pour la transposition logicielle du système de répartition assistée par ordinateur (RAO), ainsi que pour le renouvellement du contrat d'entretien de l'ensemble des logiciels du système RAO du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour la période du 5 mai 2018 au 4 mai 2023, dans le cadre du contrat accordé à Northrop Grumman Systems International Trading inc. (CG09 0285), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 118 690,00 USD $ à 5 791 971,67 USD $, taxes incluses. Le présent dossier vise également à autoriser un ajustement de la base budgétaire du Service des TI de 77 700$ au net pour 2020, de 94 600 $ au net pour 2021, ainsi qu'un ajustement récurrent de 112 200 $ au net à compter de 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0236 - 15 juin 2017 - Approuver un projet d'avenant no 2 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Northrop Grumman Systems International Trading inc. (CG09 0285), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 521 177 USD $ à 3 118 690 USD $ / Autoriser une dépense additionnelle de 597 513 US $ (954 916,89 CDN $, taxes incluses) pour l'acquisition et l'intégration du module de géolocalisation et de la mise à jour du module de la cartographie du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM).
CG16 0687 - 16 décembre 2016 - Adopter le règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054).

CG13 0121 - 25 avril 2013 - Approuver un projet d'avenant no 1 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Northrop Grumman Systems Corporation (CG09 0285), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 097 502 $ US à 2 521 177 $ US / Autoriser une dépense additionnelle de 1 423 675 $ US pour la prolongation du contrat d'entretien de l'ensemble des logiciels du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) et de la base de données Oracle, pour la période du 5 mai 2013 au 4 mai 2018).

CG09 0285 - 27 août 2009 - Approuver un projet de convention avec Northrop Grumman

Information Technology inc. pour l'entretien des logiciels du système de répartition assistée par ordinateur du SPVM, pour la période du 5 mai 2009 au 4 mai 2013 - Dépense totale de 1 269 715 $, taxes incluses (1 097 502 $ US).

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel comprend:
La transposition logicielle du système de répartition assistée par ordinateur (RAO), qui inclut:

· La configuration et les tests du RAO suite à la migration de l'environnement HP vers Linux;
· Le développement, la configuration et les tests des composantes et interfaces existantes du RAO pour le nouvel environnement matériel;
· La planification et l'exécution de la bascule vers le nouvel environnement matériel;
· Le support post bascule requis suite à la migration de l'environnement HP vers Linux;

Le renouvellement du contrat d'entretien de l'ensemble des logiciels du système du RAO, qui inclut:

· Les services de techniciens pour assurer le fonctionnement en tout temps, et pour procéder à des travaux d'exploitation et d'amélioration en raison de la nature critique de ce système pour les opérations policières du SPVM;
· Le support de service de 24 heures sur 24, sept jours sur sept;
· Le support qui couvre la correction des anomalies des composantes et interfaces existantes du RAO;
· L'entretien du système RAO et de ses composantes pour qu'il demeure opérationnel en tout temps, et ce pour tous les environnements (test, formation, production et recouvrement);
· Le service d'assistance, de mises à jour deux fois/année, l'administration du système, l'administration des bases de données, le développement et les tests.

JUSTIFICATION

La transposition logicielle du système RAO sur un nouvel environnement matériel ainsi que le renouvellement du contrat d'entretien permettent au SPVM de maintenir la continuité des opérations et d'assurer le bon fonctionnement des systèmes informatiques critiques. Northrop Grumman est le seul fournisseur qui détient tous les droits de propriété intellectuelle à l'égard du système RAO et aucun tiers n'est autorisé à y faire des changements. Pour le renouvellement du contrat de support et entretien, ainsi que pour la transposition logicielle du système RAO, seul Northrop Grumman peut y procéder. Les exceptions prévues aux articles 573.3 (6) (b) et 573.3 (9) de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), concernant les contrats accordés de gré à gré, s'appliquent à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal du contrat de 3 435 380,80 CDN $, taxes incluses, et sera réparti comme suit :

Items	2018	2019	2020	2021	2022	Total (taxes incluses)

Transposition logicielle RAO (PTI)	515 285,35 $					515 285,35 $
Entretien (BF)	464 025,45 $	498 679,31 $	633 654,53 $	652 251,82 $	671 484,34 $	2 920 095,45 $
Total						3 435 380,80 $

Dépenses capitalisables (PTI):

La dépense de 515 285,35 $, taxes incluses (470 524,21 $ net de taxes), sera imputée au PTI 2018-2020 du Service des TI au projet 68305.02 - Géolocalisation des policiers et des véhicules de police, et sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 17-013.

Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

Dépenses non capitalisables (BF) :

Un montant maximal de 2 920 095,45 $, taxes incluses, pour les années 2018 à 2023, sera imputé au budget de fonctionnement (BF) du Service des technologies de l'information.

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense, provenant des budgets du Service des technologies de l'information (Service des TI), ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputée au budget d'agglomération.

En effet, la restructuration administrative effectuée en 2017, a généré des déplacements de dépenses de compétence locale vers des dépenses de compétence d'agglomération et inversement. Toutes choses étant égale par ailleurs, ces déplacements ont modifié les budgets identifiés à chaque compétence sans pour autant que les activités opérationnelles reliées à ces budgets aient subi des modifications. Il convient donc de rétablir l'équilibre (des charges imputées à chaque compétence) qui prévalait avant la réorganisation. Cette correction s'est faite à travers le taux des dépenses mixtes d'administration de compétence d'agglomération qui est établi dans le règlement sur les dépenses mixtes. Le calcul de celui-ci pour le budget 2017, a donc été révisé afin de neutraliser l'effet du transfert fiscal causé par la réorganisation administrative. Ce taux est adopté par le conseil d'agglomération via le règlement RCG 06-054. La méthodologie d'établissement de ce taux est conforme au travail réalisé en 2006 sur le sujet par le groupe de travail créé par la commission du conseil d'agglomération sur les finances et l'administration et formé de représentants des municipalités reconstituées et du Service des finances de la Ville de Montréal. Elle permet de maintenir l'équilibre fiscal des dépenses identifiées à l'agglomération lors de restructurations administratives de la Ville de Montréal.

Cette dépense sera également financée par un ajustement de la base budgétaire du Service des TI de 77 611,05$ au net pour 2020, de 94 592,85 $ au net pour 2021, ainsi qu'un ajustement récurrent de 112 154,71 $ au net à compter de 2022. Aucun ajustement de la base budgétaire du Service des TI n'est requise pour les années 2018 et 2019.

Tableau explicatif, ajustement de la base budgétaire :

Base budgétaire - Service des TI Portion Entretien	2020	2021	2022

Dépense réelle (taxes incluses)	633 654,53 $	652 251,82 $	671 484,34 $
Montant budgété (au net)	501 000,00 $	501 000,00 $	501 000,00 $
Dépense réelle (au net)	578 611,05 $	595 592,85 $	613 154,71 $
Ajustement requis (au net)	(77 611,05 $)	(94 592,85 $)	(112 154,71 $)

Tableau comparatif des coûts annuels d'entretien (taxes incluses):

Année	Coût annuel d'entretien (taxes incluses)	Écart en $	Écart en %
2018	464 025,45 $	N/A	N/A
2019	498 679,31 $	34 653,86 $	7,46 %
2020	633 654,53 $	134 975,22 $	27,06 %
2021	652 251,82 $	18 597,29 $	2,93 %
2022	671 484,34 $	19 232,52 $	2,94 %

Les hausses de la tarification s'expliquent par:

- Année 2019 (7,46 %): la couverture de l'entretien est ajustée de huit (8) mois (2018-2019) à douze (12) mois (2019-2020) suite à l'implantation des modules de localisation des véhicules (AVL) et de cartographie (View Point map) (CG17 0236);
- Année 2020 (27,06 %): le modèle de support sera bonifié avec la mise à jour du module du RAO CommandPoint en 2020-2021. Nous bénéficierons, en plus de l'entretien actuel, du support des nouvelles licences du RAO mobile dans les véhicules policiers (AirWatch), de la gestion informatisée des tableaux de bord (Tableau) et les licences de bases de données MS SQL. Il est, aussi, prévu dans le nouveau modèle de support, deux mises à jour par année, des nouveautés sur le marché du RAO proposées par tous les clients du fournisseur. Le Service des TI fera partie, finalement, d'une communauté qui aura des rencontres régulières avec le fournisseur afin de déterminer, ensemble, leurs besoins et ce afin d'améliorer le produit.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ce contrat permet au SPVM d’améliorer l’environnement du système RAO en s’arrimant aux nouvelles technologies présentes. La transposition logicielle est essentielle au bon fonctionnement des opérations policières et permet, de plus,une modernisation future de l’environnement technologique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit:

- Approbation du dossier au CE: 11-04-2018
- Approbation du dossier au CM: 23-04-2018
- Approbation du dossier au CG: 26-04-2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Gilles BOUCHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Annabelle FERRAZ, Service de police de Montréal

Lecture :

Annabelle FERRAZ, 28 février 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Tien-Dung LÊ
Conseiller(ere) analyse - controle de gestion

Tél : 514 872-6933
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-02-28

Sébastien BERTEAU
Chef de division mesures d'urgences à la direction

Tél : 514-280-6963
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gervais THIBAULT
Directeur - Solutions d'affaires sécurité publique et justice
Tél : 514 280-3567
Approuvé le : 2018-03-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de l'information
Tél : 514-280-6070
Approuvé le : 2018-03-29

Northrop Grumman International Trading, Inc.
Mission Systems Sector
Missile Defense & Protective Systems Division
Land Forces & Protective Systems
7575 Colshire Drive
McLean, Virginia 22102

February 7, 2018

Mr. Christian Couture
Service des technologies de l'information
Ville de Montréal
801 rue Brennan, Pavillion Prince
Montréal, Qc, H3C 0G4

Subject: Altaris™ CAD, E-AVL, and MIS Upgrade Professional Services

Sent by Electronic Mail: christiancouture@ville.montreal.qc.ca

Dear Christian,

Northrop Grumman International Trading, Inc., with an office at 7575 Colshire Drive, McLean, VA 22102, hereinafter referred to as "Northrop Grumman," is pleased to provide a quotation for the Northrop Grumman professional and technical services to port the Montreal ***Altaris™*** CAD and E-AVL to the Linux Operating System. The professional services will include migration of the databases for CAD, E-AVL, and MIS to Oracle 12-C. This port is part of a planned hardware refresh by the Montreal Police Department. Montreal will be supplying the hardware, Linux Operating System, Virtual Environments (VM's), and any additional Oracle 12-C Enterprise licenses. The hardware must be compatible and capable of operating the Red Hat Linux Operating System.

The upgrade will include the migration of the existing operating environments for development, production, and test/train environments. The developers and our testing group will perform basic functional testing at the Northrop Grumman, McLean, Virginia facility. Northrop Grumman will work with the City of Montreal for additional on-site functional, integration, and acceptance testing.

Statement of Work (SOW)
The professional services will be detailed in Appendix A.

Price
The price for this Statement of Work is $348,750 USD.
This price does not include GST, PST or any other applicable taxes which will be added to the invoices.

Payment Schedule

1.	Upon receipt of contract (40%)	$ 139,500.00
2.	Complete Setup of CAD environment (20%)	$ 69,750.00

3.	Migrate CAD, E-AVL Application and migration of CAD, E-AVL and MIS databases to Oracle 12-C (20%)	$ 69,750.00
4.	Cutover CAD, E-AVL, and MIS to Live Operations (10%)	$ 34,875.00
5.	Acceptance (10%)	$ 34,875.00
	Total	**$ 348,750.00 USD**

Period of Performance

Schedule will be negotiated upon receipt of a purchase order.

Terms and Conditions

Northrop Grumman Public Safety Products Standard Terms and Conditions as attached, are applicable to and made a part of this proposal.

This quote is valid through for 90 days from the date of this letter, unless extended in writing by Northrop Grumman.

Northrop Grumman appreciates the opportunity to respond to the needs of your agency. Please contact Dwain Saulsberry at (312) – 846-5946 or myself if you need additional information.

Sincerely,

Sent By Electronic Mail – ***Sue Jun***

Sue Jun
Contracts Administrator
703-556-1330

cc: Dwain Saulsberry
Nathan Daniels
Forrest Nutter
Adam Hutton

**** NOTICE OF PROPRIETARY INFORMATION ****
This document contains Northrop Grumman Information Technology, Inc. Proprietary Information including trade secrets and shall not be duplicated, used, or disclosed (in whole or in part) without the express written authorization of Northrop Grumman Information Technology, Inc. This document may be used by the authorized recipient solely for internal purposes.

Attachment A

Altaris™ CAD, E-AVL, and MIS Upgrade - Professional Services

STATEMENT OF WORK

As part of this Statement of Work (SOW), Northrop Grumman will describe the following:

1. General Management
2. System Installation and Setup according to Northrop Grumman best practices
3. Database Installation and Setup according to Northrop Grumman best practices
4. ***Altaris™*** CAD, E-AVL Software Upgrade and database migration for CAD, E-AVL and MIS to Oracle 12-C
5. Deployment
6. ***Altaris™*** CAD, E-AVL, and MIS Testing
7. Assumptions
8. Montreal Responsibilities
9. Acceptance
10. Cutover and Post Support

Included with these sections are the tasks and responsibilities that will also be provided by Northrop Grumman.

1. General Management Tasks

Northrop Grumman has proven experience in managing projects in Montreal and understands the ***Altaris™*** CAD, E-AVL and MIS Systems, and the related components. Northrop Grumman will coordinate activities in conjunction with the Montreal management team to provide a positive framework for the CAD, E-AVL software upgrade and the ability to operate under the new Linux Operating System environment. This will also include the migration of the CAD, E-AVL, and MIS databases to Oracle 12-C. The general project tasks will include the following services to be provided by Northrop Grumman as part of this scope of work:

- Project and technical management
- Technical interfacing and coordination with Montreal
- Coordinate integration testing in Montreal
- Planning and communication
- CAD Server network port configuration recommendations provided to Montreal
- Project meetings with Montreal
- Bi-Weekly Status updates provided to Montreal
- Provide Acceptance Plan
- Provide Cutover Plan for Deployment
- Provide project schedules
- Assist Montreal with environmental support requirements

**** NOTICE OF PROPRIETARY INFORMATION ****
This document contains Northrop Grumman Information Technology, Inc. Proprietary Information including trade secrets and shall not be duplicated, used, or disclosed (in whole or in part) without the express written authorization of Northrop Grumman Information Technology, Inc. This document may be used by the authorized recipient solely for internal purposes.

- Assist Montreal when needed in providing the CAD and E-AVL Functional /System Acceptance Test. The MIS database will be migrated only and System Acceptance of that task.
- Deployment and installation in the Test, Train, and Production Environments
- Provide training to the Montreal staff for the new CAD environment
- Resolution of issues
- Update documentation as required regarding CAD, E-AVL and MIS environments, and configurations

2. System Installation and Configuration – CAD, E-AVL, and MIS Server Environment(s): Test, Train, Production, and Disaster Recovery

Northrop Grumman will ensure the Montreal environments are in alignment with Northrop Grumman product installation and configuration guidelines.

Northrop Grumman will provide for the following system Installation and Configuration tasks:

- Review the hardware environment and VM specifications that Montreal will be providing
- Assist Montreal with CAD, E-AVL, and MIS environments for installation of Northrop Grumman software and configuration
- Discuss and document system standards for file-system sizing and patching to Northrop Grumman's best practices
- Verify installation (networking storage paths, HW health check)
- Assist Montreal with the Linux Operating systems (CAD, E-AVL and MIS)
- Assist Montreal with any patches for the Operating systems (CAD, E-AVL and MIS)
- Assist Montreal with recommendations for Linux kernel tuning to support CAD, E-AVL, and MIS applications
- Assist Montreal with presenting storage
- Assist Montreal in the mounting of storage, and the creation of file-systems
- Assist Montreal in the creation of any host-based mirrored storage LUNs
- Assist Montreal in the creation of user accounts
- Assist Montreal in the setup of host networking, and any validation
- Assist Montreal in the install any Northrop Grumman recommended layered products on the CAD servers
- Assist Montreal in the configuration of clustering for high-availability
- Assist Montreal in the configuration of hosts to use NTP service (time sync)
- Assist Montreal in the installation of data protector/backup solution
- Assist Montreal staff to simplify and optimize backup schedule
- Assist Montreal staff to Implement backup schedule
- Assist DBA to implement Oracle RMAN backups with data backup
- Provide system audit scripts, and upload initial (one time) audit to a web site
- Provide system capacity graph scripts, setup, and automated process to upload graphs to a web site on a regular basis

**** NOTICE OF PROPRIETARY INFORMATION ****
This document contains Northrop Grumman Information Technology, Inc. Proprietary Information including trade secrets and shall not be duplicated, used, or disclosed (in whole or in part) without the express written authorization of Northrop Grumman Information Technology, Inc. This document may be used by the authorized recipient solely for internal purposes.

- Assist Montreal staff with setup of bootable image creation
- Assist DBA with Oracle Data-guard setup and testing
- Validate and test all environments and DR with DBA and CAD, E-AVL, and MIS support team
- Participate/support CAD, E-AVL, and MIS testing activities
- Participate/support in CAD, E-AVL, and MIS go-live activity
- Provide post go-live system support

3. Database Installation and Configuration

Northrop Grumman will ensure that the newly-installed CAD, E-AVL, and MIS database environments are in alignment with Northrop Grumman product support initiatives and ensure the environments are supportable when other Northrop Grumman support personnel are required. This will also ensure the successful migration and transition of the Montreal CAD, E-AVL, and MIS databases given Northrop Grumman past experience with other sites. This will assist in minimizing the outage time and cutover of the production database for Montreal.

Northrop Grumman will provide for the following database installation and configuration tasks:

- Support the database installation and configuration
- Migrate the Montreal development databases to a newly created environment
- Support the database installation, configuration, and data migration of the Montreal CAD and MIS databases from setup to deployment
- Support the database scripts required for the *Altaris™ CAD, E-AVL, and MIS* environment(s): Test/Train, Production, MIS and DR for a successful migration
- Support DBA activities in coordination with the Montreal DBA regarding DataGuard and the DR site testing, etc.
- Provide the knowledge transfer and coordination to the Montreal DBA
- Provide DBA deployment, migration and cutover support in coordination with Montreal
- Provide CM for the DBA related check-in for all scripts.

4. CAD and E-AVL Software

Northrop Grumman will provide for the *Altaris™* CAD and E-AVL software as follows:

- Build new development environment for Linux Development Environment
- CAD/E-AVL Server software port to Linux including CAD interfaces
- CAD/E-AVL Server software port to current version of Oracle 12-C relational database
- CAD/E-AVL HCL Windows Client basic software validation
- Configuration management of software changes required to support Linux
- CAD/E-AVL and MIS database migration to Oracle 12-C and related scripts
- Oracle re-configuration of the *Altaris™* CAD Integrated database
- CAD and E-AVL software validation testing
- MIS validation testing
- Configuration management (CM) and official software build/release will be created

**** NOTICE OF PROPRIETARY INFORMATION ****
This document contains Northrop Grumman Information Technology, Inc. Proprietary Information including trade secrets and shall not be duplicated, used, or disclosed (in whole or in part) without the express written authorization of Northrop Grumman Information Technology, Inc. This document may be used by the authorized recipient solely for internal purposes.

Note: HCL Server X-Windows client is not available on LINUX. The existing Montreal HCL Windows client UI will be used to access the Linux CAD server.

5. Deployment

Northrop Grumman will provide for the deployment tasks as follows:

- Deploy *Altaris™ CAD* ported software to the Montreal environments
- Deployment support and validate the new Montreal environment(s): Test, Train, Production, and DR

6. CAD Testing

Northrop Grumman will provide for the following in regards to testing and validation:

- Provide a functional Acceptance Test Plan (ATP) and Acceptance Test Matrix (ATM)
- Provide basic CAD developer testing for the CAD and E-AVL release(s) in the McLean facility
- Provide support to Montreal for testing and validation of the CAD and E-AVL software
- Provide support to the Montreal for CAD and E-AVL interface testing, and validation
- Provide MIS validation with Montreal and related transfers to MIS and MIS transfers to external systems
- Provide support and collaboration in execution of the ATP and ATM
- Coordination assistance and validation with Montreal for server testing in the Montreal environment(s)
- Coordination, assistance, and validation with the Montreal for workstation testing in the Montreal environment(s), e.g., operations and remotes
- Coordination, testing, and validation with Montreal for interface testing
- Coordination, testing, and validation with Montreal for printer testing
- Coordination, testing, and validation with Montreal for Map testing
- Coordination, testing, and validation with Montreal for E-AVL
- Coordination, testing, and validation with Montreal for MIS
- CAD, and E-AVL support for automatic switchover/failover scripts
- Review results for test readiness review and make fix any issues that are discovered for remedy

7. Assumptions

- The HCL server GUItiop will no longer function after LINUX port. The existing HCL for Windows must be used to access the server.

8. Customer Responsibilities

- Customer will be responsible for providing the new hardware, operating system, failover and backup software, and additional Oracle licenses needed to operate on the new hardware platform. The hardware, operating system, and Oracle maintenance will be provided by the customer. Hardware availability will be the responsibility of Montreal. The Oracle licenses must be Enterprise edition to support Oracle DataGuard. Customer hardware platform must be able to support VM's running Linux Red Hat Operating

**** NOTICE OF PROPRIETARY INFORMATION ****
This document contains Northrop Grumman Information Technology, Inc. Proprietary Information including trade secrets and shall not be duplicated, used, or disclosed (in whole or in part) without the express written authorization of Northrop Grumman Information Technology, Inc. This document may be used by the authorized recipient solely for internal purposes.

System and failover software. Customer will provide VM's and configurations to operate CAD, E-AVL, and MIS systems including DR configurations.

- Provide for a project manager for coordination with Northrop Grumman.
- Provide access to the Montreal technical manager, the on-site database administrator, and Montreal IT technical hardware and software support.
- Provide adequate workspace at the Montreal facility for Northrop Grumman project team when on-site.
- Provide remote access as needed to Northrop Grumman engineers.
- Provide dedicated workstations as needed by Northrop Grumman to remotely access for testing and validation.
- Provide any third party support that is required for testing of interfaces, etc.
- Provide any Montreal support or other entities needed for interface and/or other testing and validation, and coordination of related activities; perform interface testing.
- Provide for complete CAD, E-AVL functionality testing based on each workstation type and printer testing and the associated resources.
- Provide test mobiles and GPS devices to access E-AVL on Linux to test with.
- Perform testing and validation resources as needed for MIS testing.
- Provide any customized MIS report validation against the new Oracle 12-C MIS database that are used by Montreal.
- Provide Montreal resources for any environmental testing regarding CAD, E-AVL environments, or MIS.
- Customer will test the MIS and port any of their own applications that have been written against the MIS database.

Failure by the customer to complete these tasks in a reasonable period of time will entitle Northrop Grumman to request equitable adjustment if cost and/or schedule is impacted.

9. Acceptance

Northrop Grumman and Montreal shall conduct a system acceptance tests with the following criteria:

- Verify system configuration
  a. OS’s installed on new servers
  b. Network reachable to existing production CAD, E-AVL, and MIS systems
  c. Environments are created for the new test, train, and production environments
  d. Validate the cluster failover between the primary and secondary production nodes

- Verify databases are configured
  a. Confirm Test/Train and new production database can startup and shutdown through cluster scripts
  b. Validate new database with current product database using object by count of object types
  c. Confirm the objects are have VALID status
  d. Confirm transactions are in-sync with DataGuard instance

** NOTICE OF PROPRIETARY INFORMATION **
This document contains Northrop Grumman Information Technology, Inc. Proprietary Information including trade secrets and shall not be duplicated, used, or disclosed (in whole or in part) without the express written authorization of Northrop Grumman Information Technology, Inc. This document may be used by the authorized recipient solely for internal purposes.

e. Test database links for MIS transfer
f. Test database backups to disk and tape

- CAD/E-AVL Validation
  a. Verify the CAD /E-AVL systems for Test, Train, and Production can be started and shut down
  b. Verify the CAD/E-AVL system production environments for primary and secondary can be started and shut down via the cluster scripts
  c. CAD workstation testing will conduct the following:
    i. Workstation Sign-on/Sign-off
    ii. Administrative Forms
    iii. Unit log-on/unit log-off
    iv. Event entry @ call-taker position
    v. Event display @ dispatcher
    vi. Dispatch event
    vii. On-scene event
    viii. Pre-empt event
    ix. Close event
    x. Event query
    xi. Unit query
    xii. Unit Recommendation/Suggestion
    xiii. Status Monitors: Startup and display: Pending Events, Active Events, Available Units, and Active Unit Monitors
    xiv. Mobile Interface: Dispatch, on-scene, pre-empt and close can be made from mobiles
- MIS Validation
  a. Verify/Validate CAD to MIS transfers
  b. Montreal can access the MIS system from their custom reports

These tests will provide a high degree of confidence in achieving a successful cut-over to a production environment. As the functional tests are conducted, errors will be documented as bugs. Each bug is assigned a priority based on the nature of the error as defined below:

Priority	Definition
1 – Critical	A software defect or hardware failure that significantly affects the system or a component's ability to accomplish a critical system function, for which there is no work-around solution available.

** NOTICE OF PROPRIETARY INFORMATION **
This document contains Northrop Grumman Information Technology, Inc. Proprietary Information including trade secrets and shall not be duplicated, used, or disclosed (in whole or in part) without the express written authorization of Northrop Grumman Information Technology, Inc. This document may be used by the authorized recipient solely for internal purposes.

Priority	Definition
2 – Major Problem	A software defect or hardware failure that may significantly affect the system or a component's ability to accomplish a critical system function, but for which there is a work-around solution available, or the loss of an interface. A software defect or hardware failure that causes loss of a major system function such as file maintenance, CAD and external queries, or miscellaneous field functions, for which there is no work-around solution available but which does not cause the loss of critical system functions.
3 – Minor	A minor software defect or hardware failure in a critical function. A software defect or hardware failure that causes loss of a major system function such as file maintenance, CAD and external queries, miscellaneous field functions, for which there is a work-around solution available. A software defect or hardware failure that may significantly affect the system or a component's ability to accomplish any support function system function such as file backups, purging, statistical reports. Any other software defect or hardware failure that causes operator inconvenience or annoyance, but which does not cause the loss of any critical or major system functions.
4 – Informational Requests	All other problems and requests for consultation.

A log will be maintained documenting successful test completions and any errors encountered. For each error or failure encountered, a bug is generated. The Acceptance Test shall be considered successfully completed when bugs identified up to and throughout the test are resolved to the quantities listed in the table below.

Priority	Maximum Number
1 - Critical	0
2 – Major	0
3 – Minor (High impact)	Addressed in a future release by mutual agreement

10. Cutover and Post-Cutover Support

Northrop Grumman will provide for the following in regards to cutover and post support:

- Provide cutover plan for cutover to minimize outage to Montreal
- Provide support to assist with the resolution of any issues and other remote resources as needed: CAD engineer, systems engineer and database administrator
- Post-Cutover activities will be performed under the maintenance contract

**** NOTICE OF PROPRIETARY INFORMATION ****
This document contains Northrop Grumman Information Technology, Inc. Proprietary Information including trade secrets and shall not be duplicated, used, or disclosed (in whole or in part) without the express written authorization of Northrop Grumman Information Technology, Inc. This document may be used by the authorized recipient solely for internal purposes.

Amendment No. 3 to the Agreement
between City of Montreal (Customer) and
Northrop Grumman International Trading, Inc.

This Third Amendment to the Northrop Grumman Master Maintenance Agreement (the "Agreement") for Computer Aided Dispatch System (CAD) maintenance services is made and entered between Northrop Grumman International Trading, Inc., a Delaware corporation, with an office at 7575 Colshire Drive, McLean, VA 22102 , hereinafter referred to as "Northrop Grumman", and City of Montreal, hereinafter referred to as "Customer". The Agreement was amended on May 28, 2013.

WHEREAS, the Customer desires to extend the term of the contract for an additional five (5) years period under the Scope of the Agreement and modify Exhibit "A", Price and Payment Schedule to the Agreement; and

WHEREAS, Northrop Grumman has agreed to extend the term of the contract for an additional five (5) years period under the Scope of the Agreement and modify Exhibit "A", Price and Payment Schedule to the Agreement;

NOW, therefore, it is agreed as follows:

1. Exhibit "A", Price and Payment, to the Northrop Grumman Master Maintenance Agreement shall be amended, and made a part hereof for all purposes.

2. The Agreement is extended for an additional five (5) years period, effective May 5, 2018 , customer shall pay the amount labeled "Total Due" per the Price and Payment Schedule, Exhibit "A" attached. Payment shall be made by the Customer in accordance with the section 5 of the Agreement.

3. All other terms and conditions of the Agreement except as changed by this amendment shall remain in full force and effect.

IN WITNESS WHEREOF, the parties hereto have executed this Amendment, the day and year indicated below:

City of Montreal:	**Northrop Grumman International Trading, Inc. :**
_____	_____
Signature of Authorized Representative	Sue Jun, Contracts Administrator
_____	_____
Printed Name, Title	Date
_____	
Date	

Amendment No. 3 to the Agreement
between City of Montreal (Customer) and
Northrop Grumman International Trading, Inc.

EXHIBIT "A"

Price and Payment Schedule:

	Period No. 10	Period No. 11	Period No. 12	Period No. 13	Period No. 14	
	5/5/18 to	5/5/19 to	5/5/20 to	5/5/21 to	5/5/22 to	
Description	**5/4/2019**	**5/4/2020**	**5/4/2021**	**5/4/2022**	**5/4/2023**	**Total (USD)**
System Maintenance:	$ 216,480.00	$ 229,180.00	$ 283,260.30	$ 291,758.11	$ 300,510.85	**$ 1,321,189.26**
EAVL						
CAD/MIS						
Geo product						
Mobile SW						
Data Base Analyst	$ 44,398.08	$ 45,662.40	$ 46,995.84	$ 48,386.88	$ 49,838.40	**$ 235,281.60**
Disaster Recovery	$ 13,319.42	$ 13,698.72	$ 14,098.75	$ 14,516.06	$ 14,951.52	**$ 70,584.48**
4QTRS View Point	$ 15,976.52	$ 23,929.61	$ 24,627.57	$ 25,356.69	$ 26,117.39	**$ 116,007.78**
Oracle Database	$ 23,882.79	$ 25,040.14	$ 26,270.88	$ 27,573.88	$ 28,952.56	**$ 131,720.25**
MS SQL	$ -	$ -	$ 18,906.36	$ 18,906.36	$ 18,906.36	**$ 56,719.09**
AirWatch	$ -	$ -	$ 10,276.00	$ 10,451.00	$ 10,619.00	**$ 31,346.00**
Tableau	$ -	$ -	$ 4,427.68	$ 4,501.22	$ 4,570.87	**$ 13,499.77**
Total (USD)	**$ 314,056.81**	**$ 337,510.87**	**$ 428,863.38**	**$ 441,450.20**	**$ 454,466.95**	**$ 1,976,348.23**

NORTHROP GRUMMAN SYSTEMS CORPORATION
PUBLIC SAFETY PRODUCTS
STANDARD TERMS AND CONDITIONS

1. DEFINITIONS.

a. NORTHROP GRUMMAN shall mean Northrop Grumman Systems Corporation, a Delaware corporation represented herein by its Missile Defense & Protective Systems Division, Integrated Fires & Protective Systems business unit.
b. Customer shall mean any corporation, public agency, or political subdivision that receives and accepts a quote from NORTHROP GRUMMAN.
c. Agreement shall mean the above stated NORTHROP GRUMMAN Quote, which has been accepted by Customer, along with these standard Terms and Conditions

2. SCOPE. These terms and conditions are applicable to services and/or equipment to be provided, as set forth in any NORTHROP GRUMMAN Quote which has been accepted by Customer in writing, or for which Customer has issued a Purchase Order.

3. PRECEDENCE. Any scope of work subject hereto shall be subject to terms and conditions of documents, as set forth below in descending order of precedence:

a. The terms of the quote for services and/or equipment from NORTHROP GRUMMAN.
b. The terms and conditions set forth in this document.

4. TERM OF AGREEMENT. The term of this Agreement shall begin upon receipt by NORTHROP GRUMMAN of the written acceptance of the NORTHROP GRUMMAN Quote and shall continue through the completion of the work provided for therein and warranty period unless sooner terminated or extended as hereinafter provided.

5. CHANGES AND DELAYS. Customer may require changes in the scope of work, services and/or equipment to be performed or provided by NORTHROP GRUMMAN hereunder. All such changes (which are mutually agreed upon by and between all the parties) shall be incorporated in written amendments to this Agreement. All such amendments shall state any increase or decrease in the amount of the compensation due NORTHROP GRUMMAN for the change in scope and/or schedule, if any. NORTHROP GRUMMAN shall have no obligation to proceed with the change until such time as NORTHROP GRUMMAN and the Customer have agreed upon the impact on price and schedule, and have executed a bilateral written amendment memorializing the change and the price and schedule impacts.

Any delays caused by Customer, including but not limited to:

1. Failure to timely approve documents as provided herein,
2. Failure to comply with responsibilities set forth in the Implementation Plan,
3. Failure to provide access to facilities or information required for NORTHROP GRUMMAN to perform,
4. Failure or delay of Customer furnished equipment,

shall be regarded as constructive changes and shall entitle NORTHROP GRUMMAN to receive from Customer an equitable adjustment in price and schedule. Should NORTHROP GRUMMAN and Customer be unable to agree on the price impact to NORTHROP GRUMMAN of such delay, such price shall be computed using NORTHROP GRUMMAN's then current time and materials rates.

6. CLARIFICATION PROCEDURES. Customer shall have a maximum of fifteen (15) calendar days from the receipt of written correspondence from NORTHROP GRUMMAN in which to respond, in writing, to the clarification, proposed solution or any other situation requiring a written response from Customer. If Customer believes the contents of such correspondence does not conform to the requirements of this Agreement, or otherwise disagrees with such correspondence; it shall so notify NORTHROP GRUMMAN in writing within the above-stated fifteen (15) days, defining in detail such non-acceptance. In the event Customer finds the content of the correspondence conforming to the requirements of this Agreement, it shall, within the above stated (15) days, notify NORTHROP GRUMMAN, in writing, of this fact, and such notification shall constitute final acceptance of the content of the correspondence delivered. Should Customer fail to respond within fifteen (15) days, the content of the correspondence shall be deemed accepted.

7. STANDARD OF PERFORMANCE; ACCEPTANCE. Unless otherwise specified, the work subject to this Agreement shall be accepted upon the completion of the work set forth for the scope of work, or upon commencement of beneficial use by Customer, whichever occurs first.

8. FACILITIES. During the course of this Agreement, Customer shall provide NORTHROP GRUMMAN personnel with adequate workspace and such other related facilities as may be required by NORTHROP GRUMMAN to carry out its obligations enumerated herein.

9. LICENSE.

a. Acknowledgment of Ownership. NORTHROP GRUMMAN owns all right, title and interest to the NORTHROP GRUMMAN Software and related documentation (the "NORTHROP GRUMMAN Software"), including all custom modifications, derivative works and all technical and functional designs relating thereto. None of the services hereunder shall be considered "work for hire" within the meaning of Federal copyright law (17 U.S.C. Section 101 et seq). Customer shall not disassemble, decompile or reverse engineer the NORTHROP GRUMMAN Software and any information obtained in violation of this provision shall be deemed confidential information owned exclusively by NORTHROP GRUMMAN.

b. Operating License. Subsequent to Acceptance and payment of all amounts due to NORTHROP GRUMMAN by Customer, Customer shall upon Acceptance be granted a paid-up, perpetual, non-exclusive, not transferable operating license in object code form to install, store, load, execute and display (collectively, "Use") the NORTHROP GRUMMAN Software on the Equipment located at the Customer's Operations Center in support of Customer's local area emergency dispatch service. Customer may make one (1) archival copy for back-up purposes. NORTHROP GRUMMAN reserves all rights not expressly granted. This license is for Customer's internal use on the configuration of Equipment specified in the contract under which the software was installed by NORTHROP GRUMMAN. Use by or for the benefit of any third party or on any other configuration of equipment (including upgrades to Equipment or components thereof, such as upgrading to a higher performance processor) shall require written authorization and payment of additional license fees. This license is for operations use only and does not authorize Customer to make any alterations, adaptations, translations or derivative works. Customer shall execute any standard licensing agreement(s) necessary for any third party software subject to the above NORTHROP GRUMMAN Quote.

c. Confidentiality. Customer shall not allow any person, company, governmental agency, consulting firm or any other entity to have access to the software provided hereunder, other than employees of Customer who have a need to have access to such software in order for Customer to utilize such software for the purposes set forth herein. Should Customer allow such access without the express written consent of NORTHROP GRUMMAN, then NORTHROP GRUMMAN may terminate Customer's license granted under this Agreement. Disclosure of such proprietary information will cause irreparable injury for which monetary damages will not be a sufficient remedy. Accordingly, in addition to other remedies available at law or in equity, NORTHROP GRUMMAN shall be entitled to temporary or permanent injunctive relief,

© Copyright Northrop Grumman Systems Corporation – 2016

without the necessity of proving actual damages, to enforce the provisions of this Agreement.

10. WARRANTY; REMEDIES.

a. Warranties. Unless specified to the contrary in the Scope of Work, for a period commencing on the date of successful completion of the Work, or acceptance by beneficial use, whichever occurs first, and thirty (30) days thereafter, NORTHROP GRUMMAN warrants that (i) the software provided by it under this Agreement shall perform in accordance with the Quote; and (ii) the services performed by it under this Agreement shall be performed in accordance with the ordinary skill and care which would be reasonably executed by those who are knowledgeable, trained and experienced in rendering the services required at the time such services are performed. The warranty and maintenance for equipment shall be in accordance with the provisions received from the supplier. No such performance warranties are applicable to Time and Materials quotes.

THESE WARRANTIES ARE IN LIEU OF AND EXCLUDE ALL OTHER WARRANTIES OF ANY KIND, EITHER EXPRESS OR IMPLIED, INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, ANY WARRANTY OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE AND ANY WARRANTY WHICH MAY ARISE BY REASON OF USAGE OF TRADE OR CUSTOM OR COURSE OF DEALINGS.

b. Remedies. (1) If, during the warranty period specified in Section a., above, Customer (a) discovers that the equipment provided by NORTHROP GRUMMAN under this Agreement is not in accordance with the express warranty set forth in Section a., and (b) notifies NORTHROP GRUMMAN in writing, of such, then NORTHROP GRUMMAN shall, without charge to Customer and on behalf of Customer, be responsible for the enforcement of, or will perform without charge, the applicable obligations which the supplier of such equipment may have with respect to repairing or replacing such equipment to the extent necessary to correct such defects.

(2) If, during the warranty period specified in Section a., above, Customer (a) discovers reproducible defects in the software provided by NORTHROP GRUMMAN under this Agreement, such that the software will not perform in accordance with the express warranty set forth in Section a., and (b) notifies NORTHROP GRUMMAN, in writing, of such defects, then NORTHROP GRUMMAN shall, without charge to Customer, correct such defects.

(3) If, during the warranty period specified in Section a., Customer (a) discovers that the services performed by NORTHROP GRUMMAN under this Agreement had not been performed in accordance with the express warranty set forth in Section (a)., and (b) notifies NORTHROP GRUMMAN in writing of such faulty services, then NORTHROP GRUMMAN shall, without charge to Customer, re-perform such services to the extent necessary to correct the fault therein.

(4) Every claim that NORTHROP GRUMMAN's goods or services are faulty shall be deemed waived unless such claim is made in writing during the warranty period specified in a. above.

(5) THE REMEDIES SET FORTH IN THIS SECTION B. ARE IN LIEU OF AND EXCLUDE ALL OTHER REMEDIES AVAILABLE TO THE CUSTOMER RELATING TO WARRANTIES FOR PRODUCTS AND SERVICES PROVIDED UNDER THIS AGREEMENT.

11. CONTRACT AMOUNT AND PAYMENT SCHEDULE. Unless set forth to the contrary in the Quote for Services, payment shall be due as follows:

a. Hardware and Third-Party Software and Services - 100% of the purchase price for the hardware shall be paid upon delivery to the Customer site. Partial deliveries, invoicing, and payment based on line item pricing provided by NORTHROP GRUMMAN shall be permitted.

b. NORTHROP GRUMMAN license fees shall be paid upon acceptance of NORTHROP GRUMMAN quotation or issuance of purchase order.

c. NORTHROP GRUMMAN Software, Services, and Miscellaneous (Includes hardware delivery and installation. Bonding is not included unless specifically provided in the NORTHROP GRUMMAN Quote for Services)

1.) Upon Acceptance of NORTHROP GRUMMAN Quotation/Issuance of Purchase Order	50%
2.) Upon Installation of Software or Modifications	40%
3.) Upon Acceptance as provided in Section 7 above	10%
Total Software, Services, & Miscellaneous	100%

d. Any Time and Materials quotes shall be invoiced no more often than monthly.

12. SALES AND USE TAXES. Customer shall be liable for all federal, state and local sales use and excise taxes, which become due as a consequence of this Agreement. Customer shall be liable for any increase in tax rates or change in the scope of tax assessments whether due to changes in any statutes or interpretation by any taxing authority.

Customer shall not be liable for the payment of such taxes, provided it shall furnish to NORTHROP GRUMMAN an exemption certificate sufficient to exempt NORTHROP GRUMMAN from the payment of all such sales, use and excise taxes. Should any such certification furnished not be sufficient to exempt NORTHROP GRUMMAN from the payment of such taxes Customer shall indemnify and hold NORTHROP GRUMMAN harmless for all such taxes assessed.

13. DISPUTES. (a) Except as specifically provided for elsewhere in this Agreement, all claims and controversies arising out of or relating to this Agreement shall be subject to binding arbitration in California by a single arbitrator in accordance with the commercial arbitration rules of the American Arbitration Association ("AAA"), and judgment on the award rendered by the arbitrator may be entered into a court having jurisdiction thereof. Not withstanding any rules or practices of AAA, discovery in any such proceeding shall be limited to no more than three depositions and 25 uncompounded interrogatories or requests for admission per party. The prevailing party in any arbitration proceeding hereunder, as determined by thee arbitrators or in any legal proceedings or actions to enforce the abitral award shall be entitled to recover its reasonable attorney's fees and costs. The parties expressly agree that the arbitrator shall not have the right to award punitive damages.

(b) Notwithstanding paragraph b. above, nothing in this Agreement shall be deemed to preclude either party from seeking equitable or injunctive relief in any court of competent jurisdiction for breach of Article 9 or 18 of this Agreement. The prevailing party in any such judicial proceeding shall be entitled to recover its reasonable attorney's fees and costs. The parties expressly agree that the court in such a proceeding shall not have the power to award punitive damages

14. FORCE MAJEURE. In the event that, due to causes beyond the control of and without the fault or negligence of NORTHROP GRUMMAN, NORTHROP GRUMMAN fails to meet any of its obligations under this Agreement, such failure shall not constitute a default in performance, and Customer shall grant to NORTHROP GRUMMAN such

© Copyright Northrop Grumman Systems Corporation – 2016

extensions of time and make other arrangements, additions, or revised payments as shall be reasonable under the circumstances.

15. TERMINATION AND DEFAULT.

(a) Termination for Cause. If NORTHROP GRUMMAN should persistently or repeatedly refuse or should fail, except in cases for which extension of time is provided, to provide enough properly skilled workers or proper materials, or persistently disregard laws and ordinances, or not proceed with work or otherwise be guilty of, a substantial violation of any provision of this Agreement, Customer shall give NORTHROP GRUMMAN ninety (90) calendar days written notice. Upon receipt of such termination notice, NORTHROP GRUMMAN shall be allowed ninety (90) calendar days to cure such deficiencies.

(b) Termination for Convenience. The work may be terminated, in whole or in part, by the Customer at its sole discretion upon written notice to NORTHROP GRUMMAN, whenever, for any reason, Customer shall determine that such termination is in its best interests. Such notice to be effective must be in writing and tendered to NORTHROP GRUMMAN at least fourteen (14) days prior to the effective date of termination specified therein, during which period NORTHROP GRUMMAN will endeavor to mitigate and minimize costs relating to and/or rising from the termination. Upon receipt of such written notice of termination, NORTHROP GRUMMAN shall within ninety (90) days after the date of termination, submit an invoice for all work performed prior to the effective date of termination and all costs incurred by NORTHROP GRUMMAN (plus a reasonable profit) relating to and/or arising from the work or its termination. Such costs shall include but not limited to: prepaid travel and or travel change charges, restocking fees and termination and settlement of subcontract and subcontract claims and personnel costs relating to employees assigned to the terminated work who are awaiting reassignment for a period not to exceed thirty dates from the effective date of termination. Customer shall pay such invoice within thirty (30) days of receipt.

16. ASSIGNMENT. Nothing herein shall restrict the right of NORTHROP GRUMMAN to assign this Agreement in connection with any corporate sale merger, acquisition or consolidation or in connection with the sale of related and/or similar business assets.

17. PATENTS. NORTHROP GRUMMAN shall indemnify, defend, and hold free and harmless Customer, its officers and employees from all liabilities, claims, damages, costs, or expenses, including, but not limited to attorney's fees, imposed upon them or any of them, for any alleged infringement of patent rights or copyrights of any person or persons in consequence of the use by Customer, its officers, employees, agents, and other duly authorized representatives of articles or processes supplied to Customer hereunder by NORTHROP GRUMMAN.

If a final injunction is obtained in such action against Customers use of the products or if in NORTHROP GRUMMAN's opinion the products are likely to become the subject of a claim of infringement, NORTHROP GRUMMAN will, at its option and entirely at its expense, either: (a) procure for Customer the right to continue using the products; (b) replace or modify the same (provided that such modifications do not adversely affect Customers intended use of the products) so that the products become non-infringing; or (c) if none of the foregoing alternatives is reasonably available to NORTHROP GRUMMAN, refund in full all moneys paid by Customer in respect to such infringing products only and accept return of same.

18. SECURITY AND PRIVACY. NORTHROP GRUMMAN agrees that none of its officers or employees shall use or reveal any research or statistical information furnished by any person and identifiable to any specific private person for any purpose other than the purpose for which it was obtained. Copies of such information shall not, without the consent of the person furnishing such information, be admitted as evidence or used for any purpose in any action, suit, or other judicial or administrative proceedings, unless ordered by a court of competent jurisdiction. Customer shall be notified immediately upon receipt of any such order of court, pertaining to production of such information.

19. INDEMNITY. NORTHROP GRUMMAN shall indemnify, defend and hold harmless Customer from and against any and all claims, demands, suits, actions, proceedings, judgments, losses, damages, injuries, penalties, costs, expenses (including attorneys' fees) and liabilities, of, by, or with respect to third parties, which arise solely from NORTHROP GRUMMAN's negligent performance of services under this Agreement. NORTHROP GRUMMAN shall not be responsible for, and Customer shall indemnify and hold harmless NORTHROP GRUMMAN from and against, any and all claims, demands, suits, actions, proceedings, judgments, losses, damages, injuries, penalties, costs, expenses (including attorneys' fees) and liabilities, of, by, or with respect to third parties, which arise solely from Customer's negligence. With respect to any and all claims, demands, suits, actions, proceedings, judgments, losses, damages, injuries, penalties, costs, expenses (including attorneys' fees) and liabilities of, by or with respect to third parties, which arise from the joint for concurrent negligence of NORTHROP GRUMMAN and the Customer, each party shall assume responsibility in proportion to the degree of its respective fault.

20. LIMITATION OF LIABILITY. In no event shall either party hereto be liable for special, indirect, consequential or punitive damages of any nature. NORTHROP GRUMMAN shall not be liable for damages, for any reason, in excess of the value of the Scope of Work as set forth in the Quote for Services.

21. CONTRACT REPRESENTATIVES. Any changes in the method or nature of work to be performed under this Agreement must be processed by Customer through NORTHROP GRUMMAN's Contracts Manager. Upon acceptance of the NORTHROP GRUMMAN Quote for Services, Customer will name its representative who will represent Customer under this Agreement.

22. VALIDITY. The invalidity, in whole or in part, of any provision of these terms and conditions shall not void or affect the validity of any other provision of these terms and conditions.

23. GOVERNING LAW. This Agreement shall be governed according to the laws of the Province of Quebec, Canada.

24. INSURANCE. Without limiting NORTHROP GRUMMAN's indemnification of Customer, NORTHROP GRUMMAN shall provide and maintain, at its own expense, during the term of this Agreement, the following programs of insurance covering its operations hereunder. Such insurance shall be provided by insurer(s) licensed to do business in the state and evidence of such programs shall be delivered to Customer within thirty (30) days of request.

A. Liability and Property

Such insurance shall be primary to and not contributing with any other insurance maintained by Customer, shall name Customer as an additional insured and shall include:

Comprehensive General Liability insurance endorsed for Independent Contractor Coverage, Premises-Operations Coverage, Products/Completed Operations Coverage, Contractual Liability, Broad Form Property Damage, and Personal Injury with a combined single limit of not less than One Million Dollars ($1,000,000) per claim; and, Comprehensive Auto Liability endorsed for all owned and non-owned vehicles with a combined single limit of at least Five Hundred Thousand Dollars ($500,000).

B. Workers Compensation

A program of workers compensation insurance in an amount and form to meet all applicable requirements of the Labor Code of the State in which the services are

© Copyright Northrop Grumman Systems Corporation – 2016

being delivered and which specifically covers all persons providing services on behalf of NORTHROP GRUMMAN and all risks to such persons under this Agreement.

25. TITLE AND RISK OF LOSS. Title to all equipment provided hereunder shall pass to Customer upon payment of all amounts due NORTHROP GRUMMAN under this Agreement. Risk of loss shall be borne by NORTHROP GRUMMAN until delivery to the Customer's site. Customer shall pay any personal property taxes, which may be assessed on the equipment beginning at the time of purchase.

© Copyright Northrop Grumman Systems Corporation – 2016

Contrat d'entretien et transposition logicielle - Répartition assistée par ordinateur (RAO).SPVM

Item #	Description	Nombre d'unités	Prix unitaire en $ US avant taxes	Prix en $ US avant taxes	Prix en $ CAD avant taxes	Prix $ CAD, taxes incluses
1	Entretien système RAO 2018-2019	1	$314 056.81	$314 056.81	$403 588.13	$464 025.45
2	Entretien système RAO 2019-2020	1	$337 510.87	$337 510.87	$433 728.47	$498 679.31
3	Entretien système RAO 2020-2021	1	$428 863.38	$428 863.38	$551 123.75	$633 654.53
4	Entretien système RAO 2021-2022	1	$441 450.20	$441 450.20	$567 298.82	$652 251.82
5	Entretien système RAO 2022-2023	1	$454 466.95	$454 466.95	$584 026.39	$671 484.34
6	Tranposition logicielle RAO	1	$348 750.00	$348 750.00	$448 171.65	$515 285.35
			Total	**$ 2 325 098.21**	**$ 2 987 937.21**	**$ 3 435 380.80**

Taux de change (2018-03-01, www.XE.com)	1.28508
TPS+TVQ	1.14975

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1180206001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction
Objet :	Approuver un projet d'avenant no 3, et autoriser une dépense additionnelle de 2 673 281,67 USD $, taxes incluses, (3 435 380,80 CDN $, taxes incluses) pour la transposition logicielle du système de répartition assistée par ordinateur (RAO), ainsi que pour le renouvellement du contrat d'entretien de l'ensemble des logiciels du système RAO du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour la période du 5 mai 2018 au 4 mai 2023, dans le cadre du contrat accordé à Northrop Grumman Systems International Trading inc. (CG09 0285), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 118 690,00 USD $ à 5 791 971,67 USD $, taxes incluses / Autoriser un ajustement de la base budgétaire du Service des TI de 77 700$ au net pour 2020, de 94 600 $ au net pour 2021, ainsi qu'un ajustement récurrent de 112 200$ au net à compter de 2022.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1180206001.xlsVirement crédit - GDD 1180206001.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Gilles BOUCHARD
Conseiller budgétaire

Tél : 514-872-0962

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-03-23

Yves COURCHESNE
Professionnelle (domaine d'expertise) - chef d'équipe
Tél : 514 872-0985
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.07

2018/04/26
17:00

(1)

Dossier # : 1184145001

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division de la gestion des documents_des archives et de l'accès à l'information , Gestion
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation du contrat de fourniture d'un service d'entreposage de documents semi-actifs à Docu-Dépôt inc. pour une période de 12 mois au montant maximal de 154 535,46 $ taxes incluses, majorant ainsi les montants autorisés de 714 777,54 $ à un montant total du contrat de 869 313,00 $.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 154 535,46 $, taxes incluses, pour la reconduction du contrat de fourniture d'un service d'entreposage de documents semi-actifs de la Direction du greffe (CE13 0970), pour une période de 12 mois se terminant le 21 novembre 2019, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant, majorant ainsi les montants autorisés de 714 777 $ à un montant total du contrat de 869 313,00 $;
2. d'accorder à Docu-Dépôt inc. le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit au montant maximal de 154 535, 46 $, taxes incluses, conformément aux plans et au cahier des charges préparés pour ce contrat;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputée au budget d'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-03-07 16:26

Signataire : Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1184145001**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division de la gestion des documents_des archives et de l'accès à l'information , Gestion
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation du contrat de fourniture d'un service d'entreposage de documents semi-actifs à Docu-Dépôt inc. pour une période de 12 mois au montant maximal de 154 535,46 $ taxes incluses, majorant ainsi les montants autorisés de 714 777,54 $ à un montant total du contrat de 869 313,00 $.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service du greffe a, entre autres, pour mission la gestion des documents de la Ville. Sa Division de la gestion des documents, des archives et de l'accès à l'information offre donc aux unités administratives centrales, la possibilité de conserver leurs documents.

Depuis 2008, la conservation des documents semi-actifs est confiée à une entreprise externe. En 2013, le Service du greffe a procédé à l'appel d'offres 13-12881 visant à obtenir des services d'entreposages de documents semi-actifs. La firme Docu-Dépôt inc., le plus bas soumissionnaire conforme, a obtenu le contrat (CE13 0970).

Ce contrat se termine le 20 novembre 2018.

En date du 1er mars 2018, l'entente-cadre a été consommé à 74%, représentant un montant total de 526 608,51$.

Le Service du greffe désire exercer l'option de renouvellement prévue à l'article 4 des clauses administratives particulières, pour une période additionnelle de 12 mois, et ce, aux mêmes termes, coûts unitaires et conditions que ceux prévus pour la période initiale.

L'adjudicataire du contrat, l'entreprise Docu-Dépôt inc., a confirmé son intérêt par écrit. La lettre est déposée en pièce-jointe.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0265 - 4 juillet 2013 - Accorder un contrat à Docu-Dépôt inc. pour le service d'entreposage de documents semi-actifs, pour une période de 60 mois, pour une somme maximale de 714 777,54 $, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12881 (2 soum.)

DESCRIPTION

Actuellement, quelques 40 782 boîtes provenant de diverses unités administratives de la Ville sont entreposées chez le fournisseur. Les services consistent essentiellement en entreposage de documents, services de cueillette et livraisons des documents et de destruction de documents au terme de la période d'entreposage. Les principaux utilisateurs sont le Service des affaires juridiques, le Service des finances et le Service du capital humain qui consomment 79% du service.

JUSTIFICATION

Dans un souci d'économie d'espace et de coûts d'entreposage, les documents qui ne sont consultés qu'occasionnellement sont conservés dans un entrepôt plutôt que dans les dispendieux espaces à bureaux.

Le Service du greffe s'assure d'une gestion optimale en :

· Appliquant le calendrier de conservation

· Centralisant l'entreposage, les rappels et les retours de documents

Conformément aux dispositions de l'article 4 des clauses administratives particulières de l'actuel contrat entre la Ville de Montréal et Docu-Dépôt inc. : la Ville peut exercer deux fois, suite à une entente écrite intervenue entre les deux parties, son option de renouveler le contrat pour une période additionnelle de 12 mois, et ce, aux mêmes termes, coûts unitaires et conditions que ceux prévus pour la période initiale. Cette prolongation est la première du contrat actuel.

Le contrat ne prévoit pas de majoration des prix unitaires en cas de prolongation du contrat. En raison de l'inflation et de la faible concurrence dans ce secteur, un nouvel appel d'offres aurait pour effet d'augmenter les coûts du service.

La prolongation du contrat est avantageuse.

Avant d'entamer l'analyse proprement dite de l'éventuelle prolongation du contrat, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'adjudicataire recommandé sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction de son contrat.

L'adjudicataire du contrat n'est pas déclaré non conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle et ni inscrit au Registre des entreprises non admissibles. Le présent dossier décisionnel ne requiert par la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés financiers.

L'adjudicataire, par sa soumission, affirme s'être conformé en tout point au Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville.

Conséquemment, il est recommandé de prolonger l'entente-cadre existante qui nous garantit les mêmes conditions pour une période de douze (12) mois.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'Approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense pour la prolongation de l'entente s'élevant à 154 535,46$, taxes incluses, pour les douze (12) prochains mois.

Cette estimation est basée sur l'historique de consommation au cours des quarante-huit (48) derniers mois, calculée en fonction des derniers prix payés qui demeurent fermes pour la prolongation de douze (12) mois.

Le montant demandé pour cette prolongation est de : 134 407,88$ + 6 720,39$ (TPS) + 13 407,19$ (TVQ) = 154 535,46$ (taxes incluses)

Les fonds requis sont disponibles au budget de fonctionnement du Service du greffe pour 2018 et 2019.

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputée au budget d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Division contribue à la diminution des gaz à effet de serre en centralisant les demandes de services en gestion de documents semi-actifs pour réduire les déplacements reliés au transport des boîtes, des livraisons et des retours de dossiers.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Maintien au plus bas niveau des coûts de conservation des documents pour les unités administratives de la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune activité de communication n'est prévue dans le cadre du présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Prolongation de l'entente-cadre à la suite de l'adoption de la résolution du présent dossier décisionnel.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dana Roxana RACASAN OANCEA, Service de l'approvisionnement

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Éric BERGERON
Analyste en gestion de documents & archives

Tél : 514-872-7732
Télécop. : 514 872-5655

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-03-07

Marc LEBEL
C/d greffe

Tél : 514-872-9290
Télécop. : 514 872-5655

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur
Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2018-03-07

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 9 janvier 2018

Monsieur Wies Franc
Vp Projets spéciaux
Docu-Dépôt inc.
2301, rue de Cannes Brûlées
LaSalle (Québec) H8N 3G1

Objet : Prolongation de contrat
Appel d'offres n° 13-12881
Titre : Service d'entreposage de documents semi-actifs

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°13-12881. Cette option est définie à la clause 4 des « Clauses administratives particulières » du cahier des charges de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour une période de douze (12) mois, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 29 mai 2013 dans le cadre de l'appel d'offres 13-12881.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à l'adresse suivante d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca, **au plus tard le 15 janvier 2018** , afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation : Jean Carle _____ 9 janvier 2018
Nom en majuscules et signature — Date

Je refuse la prolongation : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

Roxana Racasan Oancea
Agente d'approvisionnement II

Courriel : d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6717

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1184145001

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division de la gestion des documents_des archives et de l'accès à l'information , Gestion
Objet :	Autoriser la prolongation du contrat de fourniture d'un service d'entreposage de documents semi-actifs à Docu-Dépôt inc. pour une période de 12 mois au montant maximal de 154 535,46 $ taxes incluses, majorant ainsi les montants autorisés de 714 777,54 $ à un montant total du contrat de 869 313,00 $.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1184155001 Docu-Dépôt.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
Préposé au budget
Tél : 872-4065

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-03-15

Ronald ST-VIL
conseillet budgétaire
Tél : 514 872-2999
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.08

2018/04/26
17:00

(1)

Dossier # : 1187488002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Grands parcs urbains et espaces publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Ceveco Inc. pour le réaménagement de la portion nord du square Dorchester - Dépense totale de 9 342 184,63$, taxes incluses - Appel d'offres public (18-6210) - (3 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 9 342 184,63 $, taxes incluses, pour le réaménagement de la portion nord du square Dorchester, comprenant tous les frais incidents;

2. d'accorder à Ceveco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 934 725,65 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (18-6210);

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-03-29 16:21

Signataire : Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1187488002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Grands parcs urbains et espaces publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Ceveco Inc. pour le réaménagement de la portion nord du square Dorchester - Dépense totale de 9 342 184,63$, taxes incluses - Appel d'offres public (18-6210) - (3 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Au coeur du centre-ville montréalais, le square Dorchester et la place du Canada forment un ensemble patrimonial prestigieux et un lieu public d'une grande valeur symbolique. Il est remarquable par son histoire, par ses figures paysagères, par ses monuments commémoratifs et par les édifices qui l'entourent. Le square Dorchester et la Place du Canada, fréquentés par une grande population de travailleurs et de touristes, s'animent quotidiennement d'une intense activité économique et sociale. Dans la foulée du Sommet de Montréal tenu en juin 2002, l'importance du square Dorchester et de la place du Canada s'est vu confirmée avec la volonté de l'Administration d'entreprendre des actions concrètes pour mettre en valeur ce patrimoine paysager montréalais. Des actions ont été mises en oeuvre selon la séquence suivante :
- Élaboration du Plan stratégique de restauration du square Dorchester et de la place du Canada (2002);
- Adoption de la Politique du patrimoine (2005);
- Annonce de la restauration du square Dorchester et de la place du Canada lors du Rendez-vous Montréal métropole culturelle (2007);
- Révision du Plan stratégique de restauration du square Dorchester et de la place du Canada (2008);
- Élaboration du plan de réaménagement et de mise en valeur du square Dorchester et de la place du Canada (2009);
- Réaménagement de la portion sud du square Dorchester (2009-2010);
- Adoption par le conseil municipal du Règlement 12-006 sur la constitution du site du patrimoine du Square-Dorchester-et-de-la-place-du-Canada (2012);

- Réaménagement de la portion nord de la Place du Canada (2014-2015);
- Actualisation du plan d'aménagement de la portion nord du square Dorchester à la suite de la décision de conserver en place les rampes et la vespasienne (2015);
- Préparation des documents d'exécution pour le réaménagement de la portion nord (2016).

La Ville identifie le réaménagement du square Dorchester et de la place du Canada comme un projet de planification intégrée permettant d'assurer, par le biais du plan d'ensemble, la cohérence des gestes posés sur ce secteur névralgique du centre-ville. L'enjeu principal de la mise en valeur de la portion nord du square, faisant l'objet du présent mandat, consiste à assurer l'achèvement de la forme paysagère. À la demande de la division du patrimoine du Service de la mise en valeur du territoire (SMVT - service requérant), le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR - service exécutant) coordonne la réalisation des travaux de construction pour l'ensemble exceptionnel que forment le square Dorchester et la place du Canada.

Étapes déjà autorisées:

	Coût	Date de début	Date de fin
• Réaménagement de la portion sud du square Dorchester - travaux	5 430 946,49 $	juillet 2009	**juin 2010**
• Réaménagement de la portion nord de la place du Canada - travaux	10 008 610,82 $	mai 2014	**novembre 2015**
• Réaménagement de la portion nord du square Dorchester - services professionnels	709 062,64 $	février 2016	**août 2017**
• Réaménagement de la portion nord du square Dorchester - dépenses additionnelles aux services professionnels	44 816,25 $	janvier 2018	**avril 2018**

Étape à autoriser dans le présent dossier:

	Date de début prévue	Date de fin prévue
• Réaménagement de la portion nord du square Dorchester - travaux	mai 2018	**décembre 2018**

Étapes à venir ultérieurement:

	Date de début prévue	Date de fin prévue
• Réaménagement de la portion sud de la place du Canada - services professionnels	été 2018	**hiver 2019**
• Réaménagement de la portion sud de la place du Canada - travaux	à venir	**à venir**

Le présent projet est situé dans le site patrimonial cité du Square-Dorchester-et-de-la-place-du-Canada. Ce faisant, une demande de certificat d'autorisation de travaux est requise et a été déposée à l'arrondissement de Ville-Marie. Le dossier a été présenté au Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement (CCU) le 15 mars 2018 et la décision déléguée est en cours de préparation par l'arrondissement afin d'obtenir le permis et le certificat. Le dossier décisionnel délégué n° 2186399001, en cours d'élaboration, a pour objet d'*approuver la délivrance du permis 3001400945 et du certificat 3001400798 relativement à la réalisation de divers travaux de réaménagement et de mise en valeur de la portion nord du square Dorchester sur l'immeuble situé au 99999, boulevard René-Lévesque Ouest, dans le site patrimonial cité du Square-Dorchester-et-de-la-place-du-Canada, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie et de la Loi sur le patrimoine culturel.*

Le processus suivi dans le présent dossier est un appel d'offres public, ouvert à tous les entrepreneurs répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges.

L'appel d'offres a débuté le 15 février 2018 et s'est terminé 26 jours plus tard, soit le 12 mars 2018. Les soumissions ont été ouvertes le 12 mars 2018 à 10 h 30.

L'appel d'offres public a été publié dans le journal Le Devoir, sur le site Internet de la Ville et sur celui du SÉAO.ca durant toute la période de l'appel d'offres.

Durant le processus, huit (8) addenda ont été émis. Les addenda 1 à 7 (émis les 21, 23, 27 et 28 février, 2 et 5 mars 2018) comprenaient le report de la date de l'ouverture des soumissions, le remplacement du formulaire de soumission, de dix (10) plans, de cinq (5) fascicules normalisés, des modifications d'articles de certaines prescriptions spéciales du devis technique et d'articles du bordereau de soumission. Les informations transmises dans le cadre de ces sept (7) addenda ont pu avoir un impact sur les prix. Les sept (7) premiers addenda ont été envoyés à tous les preneurs de documents d'appel d'offres dans les délais prescrits. Le huitième addenda, émis le 9 mars 2018 soit, trois(3) jours de calendrier avant la date d'ouverture des soumissions, a été envoyé et reçu par tous les preneurs des documents d'appel d'offres. Ce dernier apportait des modifications au cahier des clauses administratives spéciales. L'addenda visait à éliminer les critères éliminatoires associés aux preuves de compétences (expérience du maître d'œuvre, du contremaître et du chargé de projet) et à diminuer les exigences liées à ces dernières. Les informations transmises dans le cadre de cet addenda ne devait pas avoir d'impact sur le prix des soumissions mais auraient pu toutefois avoir un impact sur le nombre de soumissionnaires ayant déposés leur soumission.

Selon les termes de la section I - *Instructions aux soumissionnaires* du cahier des charges, les soumissions sont valides pour 120 jours suivant la date d'ouverture. Elles sont donc valides jusqu'au 10 juillet 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0050 - 25 janvier 2018 - Autoriser une dépense additionnelle de 44 816,25 $, taxes incluses, pour le réaménagement de la portion nord du square Dorchester dans le cadre du contrat de services professionnels accordé à Claude Cormier et associés inc., Les Services EXP inc., Nadeau foresterie urbaine inc., Aedifica inc. et François Ménard (CG16 0122), majorant ainsi le montant total du contrat de 709 062,64 $ à 753 878,89 $, taxes incluses. CG16 0122 - 25 février 2016 - Accorder un contrat de services professionnels à Claude Cormier et associés inc., Les Services EXP inc., Nadeau foresterie urbaine inc., Aedifica inc. et François Ménard, pour le réaménagement de la portion nord du square Dorchester pour une somme maximale de 709 062,64 $, taxes incluses - Appel d'offres public (15-14931) -

(3 soumissionnaires).

CG15 0510 - 20 août 2015 - Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 13 840 000 $ afin de financer les travaux de réaménagement du square Dorchester et de la place du Canada réalisés, en partie, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 ».

CE15 0146 - 28 janvier 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à Claude Cormier et Associés inc. pour l'actualisation de la portion nord du plan d'aménagement du square Dorchester pour une somme maximale de 79 204,84 $ taxes incluses - Appel d'offres sur invitation (14-1402) - (2 soumissionnaires).

CG14 0141 - 27 mars 2014 - Accorder un contrat à Ceveco inc. pour le réaménagement de la place du Canada pour une somme maximale de 9 267 232,24 $, taxes incluses - Dépense totale de 10 008 610,82 $, taxes incluses - Appel d'offres public 13-6548 (4 soumissionnaires).

BC 782376 - 4 septembre 2012 - Accorder un contrat de services professionnels à Groupe SM inc. pour l'élaboration d'un plan de géométrie de rue dans le cadre du projet de réaménagement de la rue du Square-Dorchester pour une somme maximale de 9 181,13 $, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation (12-1278) - (2 soumissionnaires).

CM12 0064 - 23 janvier 2012 - Adoption - Règlement sur la constitution du site du patrimoine du Square-Dorchester-et-de-la-place-du-Canada (L.R.Q., chapitre B-4).

CG09 0163 - 28 mai 2009 - Octroyer un contrat à « Ramcor construction inc.» au montant de 5 139 196,49$, taxes incluses, pour l'aménagement du square Dorchester - phase 1 - appel d'offres no 6227 (5 soumissions). Autoriser une dépense de 5 430 946,49$, taxes et dépenses incidentes incluses.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi du contrat pour la réalisation des travaux de réaménagement de la portion nord du square Dorchester. Le site est ceinturé par l’édifice Dominion Square Building, les rues Metcalfe et Peel et la limite des travaux réalisés en 2009-2010 dans la portion sud du square Dorchester. La stratégie d’intervention privilégiée pour la portion nord repose sur une série de critères de design adaptés à l’ensemble du site patrimonial. En misant sur ceux-ci, la qualité d’exécution des travaux attendue est la même que celle déployée dans la réalisation de la portion sud du square Dorchester et dans la portion nord de la place du Canada.
Les éléments spécifiques au projet incluent la restauration de la vespasienne et des garde-corps des rampes d’accès au stationnement souterrain qui sont maintenues dans leur implantation actuelle. Le projet comprend également la réfection de la membrane d'étanchéité du toit du stationnement et le réaménagement de la rue du Square-Dorchester réalisé selon le plan de géométrie issu de l'étude commandée par le SMVT en collaboration avec le SGPVMR, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) et l’arrondissement de Ville-Marie (AVM). La nouvelle géométrie prévoit l’aménagement d’un débarcadère pour les autobus touristiques et l’élargissement des trottoirs. D'ailleurs, les aménagements projetés au niveau du domaine public (trottoirs et chaussées) font partie des interventions qui contribuent à assurer la sécurité des automobilistes et des piétons et à améliorer la qualité de vie des citoyens. Aussi, un bassin fontaine sera aligné à la suite des monuments dédiés à la Guerre des Boers et à Sir Wilfrid Laurier. Sa facture générale, sa couleur et ses détails de conception s'inspirent de l'ancienne fontaine du square Viger, d'illustrations provenant de l'ouvrage botanique *La Flore laurentienne du Québec* et des oeuvres du sculpteur québécois Georges Audet. Finalement, des passerelles arquées enjamberont les rampes de stationnement de façon à compléter la figure paysagère du

square Dorchester.

Outre les éléments spécifiques énumérés précédemment, l'aménagement doit intégrer l'ensemble des détails de la portion sud, à savoir :

- Bordures, chaussée et trottoirs périphériques de la rue du Square-Dorchester ainsi que les trottoirs longeant les rues Peel et Metcalfe;
- Chambre électrique et mécanique du bassin-fontaine localisée dans les locaux adjacents au stationnement souterrain;
- Revêtement en pavés de granit (sentiers, place en périphérie de la vespasienne, seuils);
- Parterres gazonnés délimités par des bordures de granit;
- Mobilier urbain (bancs, lampadaires, poubelles, tables et chaises amovibles);
- Éclairage architectural et décoratif;
- Transplantation hors site de quatre(4)arbres;
- Plantation de neuf (9) arbres et de vivaces.

Le pourcentage de contingences inscrit au bordereau de soumission a été fixé à 10 % en raison de facteurs liés à la réalisation d'ouvrages d'art, à la logistique de mise en oeuvre des travaux de voirie, à la présence de ressources archéologiques non répertoriées et à l'échéancier de réalisation des travaux dont la fin est prévue pour décembre 2018.

Les incidences représentent approximativement 5.02 % du montant total du contrat excluant les contingences, soit 407 458,98 $, taxes incluses. Ce montant comprend des frais affectés au contrôle qualitatif, à diverses expertises techniques, à des travaux horticoles, à la fourniture de mobilier et à l’habillage des clôtures de chantier.

Ouverts à tous les entrepreneurs répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, les documents ont été pris par un total de seize (16) entrepreneurs, sous-traitants, fournisseurs, associations et autres. De ce nombre, sept (7) sont des entrepreneurs généraux et trois (3) d'entre eux ont déposé des soumissions conformes. Les preneurs du cahier des charges sont :

A. Entrepreneurs généraux :
- Aménagement Coté Jardin inc.;
- Ceveco inc.;
- Construction Deric inc.;
- Excavation Loiselle inc.;
- Le Groupe Vespo;
- Les entreprises Ventec;
- Ramcor Construction inc.

B. Sous-traitants :
- A. Lacroix Granit Ltée;
- Armatures Bois-Francs inc. (ABF);
- Construction NRC inc.;
- Néolect inc.;
- Systèmes urbains inc.;
- Terrassement Multi-Paysages.

C. Associations et autres :
- Corest Consultant;
- Legico CHP Consultants.

JUSTIFICATION

Sur la totalité des sept entrepreneurs généraux, preneurs du cahier des charges, trois ont déposé une soumission conforme. Cela représente 42.86 % des preneurs des documents d'appel d'offres ayant déposé une soumission et 57.14 % n'ayant pas déposé de soumission. À la suite des vérifications auprès de tous les entrepreneurs généraux, n'ayant pas déposé de soumission, les raisons de désistement sont les suivantes :
- Trop occupé à soumissionner sur d'autres appels d'offres publics de plus grande envergure;
- Manque de temps pour déposer la soumission, malgré le report de la date d'ouverture;
- Présence de la semaine de relâche dans la période de soumission et moins de personnel pour la préparer;
- Complexité du projet;
- Manque de temps pour faire le suivi avec son sous-traitant;
- Autre raison sans détails (selon case du formulaire de désistement).

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Ceveco inc.	8 122 477,86 $	812 247,79 $	8 934 725,65 $
Aménagement Coté Jardin inc.	8 922 797,51 $	892 279,75 $	9 815 077,26 $
Construction Deric inc.	9 826 886,81 $	982 688,68 $	10 809 575,49 $
Dernière estimation réalisée à l'externe	7 780 843,96 $	778 084,40 $	8 558 928,36 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)*			9 853 126,13 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*			9 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)*			1 874849,84 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*			20.98 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			375 797,29 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			4 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			880 351,61 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			9.85 %

.

Les prix déposés par le plus bas soumissionnaire sont supérieurs de 4 % à l'estimation réalisée à l’externe. L'estimation a été effectuée par une firme spécialisée en estimation de coûts de travaux à la demande du SGPVMR. L’abondance de projets actuellement en période de soumission fait en sorte que les entrepreneurs généraux ont des carnets de commande déjà remplis. Ceci pourrait être à l'origine de l'écart observé entre les prix du plus bas soumissionnaire et l’estimation réalisée à l'externe.

Les validations requises ont été faites, selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait

pas partie des listes des entreprises à licences restreintes. Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics* conformément au décret du 23 octobre 2013, (chapitre V2 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* - chapitre C-65.1). L'adjudicataire recommandé a reçu confirmation de son accréditation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 28 mars 2017. Son numéro d'identifiant AMF est le suivant : 2700007024. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat est de 9 342 184,63 $, taxes, contingences et incidences incluses. Il sera assumé comme suit :
Un montant maximal de 7 788 420,81 $, net de ristournes de taxes, correspondant à une partie de l'investissement sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération n^{o} RCG 15-067 - « Réaménagement du square Dorchester et de la place du Canada en partie dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal 2015 -2016 ». Ce montant provient du Service de la mise en valeur du territoire.

Un montant maximal de 742 238,99 $, net de ristournes de taxes, correspondant à une partie de l'investissement sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale n° 17-005 – « Règlement pour des travaux de rénovation et de protection d'immeubles ». Ce montant provient du Service de la gestion et de la planification immobilière.

Un rehaussement de 450 000 $ au budget de fonctionnement de l'arrondissement doit être prévu pour les frais d'entretien généraux du square Dorchester (portions nord et sud) et de la portion nord de la place du Canada. Pour ce faire, un ajustement au budget de l'arrondissement Ville-Marie est requis afin de prévoir une dépense annuelle et récurrente à compter de l'exercice 2019. Aussi, cette somme sera dédiée à l'entretien horticole, au déneigement , au maintien de la propreté de la portion sud du square Dorchester et de la place du Canada, ainsi qu'a l'entretien du bassin fontaine de la portion nord du square Dorchester.
.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le réaménagement de la portion nord du square Dorchester s'inscrit dans une démarche globale qui respecte les principes de base liés au développement durable. Le projet doit permettre d'offrir des espaces publics pérennes et sécuritaires. Le projet doit aussi contribuer à l'amélioration de la qualité de vie en misant sur la protection du patrimoine paysager et des équipements culturels du square. L'intégration de mobilier urbain vise à améliorer le confort et la qualité de l'expérience des usagers qui le fréquentent.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet de réaménagement de la portion nord du square Dorchester constitue l'avant-dernière phase d'intervention en vue de finaliser la mise en valeur du square Dorchester et de la place du Canada, considérés parmi les plus importants espaces publics de Montréal. En plus de contribuer à l'image de marque de Montréal, cette mise en valeur permettra de mieux apprécier la valeur exceptionnelle du lieu. Or, les usages et les tracés de la portion nord du square Dorchester ont subi avec le temps des transformations importantes qui nuisent à la fonctionnalité du lieu. Les aménagements existants ne sont pas représentatifs de sa valeur patrimoniale et ne correspondent pas à son importance touristique. De plus, comme la dalle du toit du stationnement souterrain coule, les interventions projetées doivent être réalisées dans les meilleurs délais afin de freiner sa dégradation.
Un glissement de l'échéancier initialement prévu pour le réaménagement de la portion nord du square Dorchester pourrait générer des impacts majeurs dans la planification, la

coordination et la séquence des nombreux chantiers d'envergure du secteur. Pensons entre autres au réaménagement de la rue Sainte-Catherine ou encore à celui de la rue Peel. Les phases subséquentes de ces chantiers seront en conflit direct avec les travaux du square Dorchester si ces derniers ne sont pas réalisés dans les délais prévus.

Afin de diminuer le plus possible l'impact du chantier de construction sur les activités du centre-ville, la Ville s'est dotée d'un plan de gestion des impacts et de maintien de la circulation pour assurer la sécurité des utilisateurs et des riverains. D'ailleurs, comme aucune intervention n'est prévue sur les rampes d'accès au stationnement souterrain, l'accessibilité véhiculaire est maintenue durant toute la durée des travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Passage au Comité exécutif : 11 avril 2018
Passage au Conseil municipal : 23 avril 2018
Octroi du contrat au Conseil d'agglomération : 26 avril 2018
Début des travaux : mai 2018
Date visée pour la fin des travaux : décembre 2018
Publication SÉAO : printemps 2020 - libération du solde

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paule TANGUAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nike LANGEVIN, Service des communications
José PIERRE, Ville-Marie
Ève CARLE, Service des communications
Sonia VIBERT, Service de la mise en valeur du territoire
Isabelle BONNEAU, Service de la gestion et de la planification immobilière
Bernard GRENIER, Service de la gestion et de la planification immobilière
Martine D'ASTOUS, Service de la gestion et de la planification immobilière

Sylvain FELTON, Service des infrastructures_voirie et transports
Julie J BOIVIN, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

Sylvain FELTON, 21 mars 2018
Bernard GRENIER, 19 mars 2018
Isabelle BONNEAU, 19 mars 2018
Nike LANGEVIN, 19 mars 2018
Martine D'ASTOUS, 19 mars 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marthe LEMAY
Architecte paysagiste - Division des grands parcs urbains et espaces publics

Tél : 514-872-5124
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-03-18

Mathieu DRAPEAU
Chef de division - Division des grands parcs urbains et espaces publics

Tél : 514 872-1461
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvia-Anne DUPLANTIE
Directrice - Direction de l'aménagement des parcs et espaces publics
Tél : 514 872-5638

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvia-Anne DUPLANTIE
Directrice - Direction de l'aménagement des parcs et espaces publics
Tél : 514 872-5638

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne Mme Sylvia-Anne Duplantie, directrice de l'aménagement des parcs et espaces publics du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, pour me remplacer, du 26 mars au 6 avril inclusivement, dans l'exercice de mes fonctions de directrice par intérim du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal et exercer tous les pouvoirs qui y sont rattachés.
Et j'ai signé :

Chantal Gagnon
Directrice générale adjointe - Qualité de vie
Direction générale

Approuvé le : 2018-03-29

Approuvé le : 2018-03-29



PORTION NORD (PHASE 3) DU SQUARE DORCHESTER ACTUALISÉE DANS LE PLAN DIRECTEUR DE 2009

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL SUITE À SON ASSEMBLÉE DU 6 MAI 2016
Le Conseil du patrimoine de Montréal est l'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine*

Réaménagement de la portion nord – Square Dorchester

A16-SC-06

Localisation :	Section nord du square Dorchester, bordant la rue Square-Dorchester
Reconnaissance municipale :	Situé à l'intérieur des limites du site patrimonial cité du Square-Dorchester-et-de-la-Place-du-Canada
Reconnaissance provinciale :	Aucune
Reconnaissance fédérale :	Aucune

Le Conseil du patrimoine de Montréal émet un avis à la demande du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, le projet étant situé dans un site patrimonial cité.

NATURE DES TRAVAUX

Le projet consiste à effectuer des travaux de réaménagement de la portion nord du square Dorchester visant notamment à l'agrandir pour lui redonner ses limites d'origine.

AUTRES INSTANCES CONSULTÉES

Le projet n'a pas à être soumis au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement de Ville-Marie.

HISTORIQUE ET DESCRIPTION DES LIEUX[1]

Le square Dorchester forme, avec la place du Canada, l'ancien square Dominion. La partie située au nord du boulevard René-Lévesque reçoit le nom de square Dorchester en 1987, lorsque le boulevard Dorchester est baptisé en l'honneur de l'ancien premier ministre. La partie au sud reçoit quant à elle le nom de place du Canada en 1966.

Le square Dominion est aménagé en parc public à partir de 1873 sur le site d'un ancien cimetière catholique, le cimetière Saint-Antoine, utilisé par la fabrique Notre-Dame-de-Montréal de 1799 jusqu'à sa fermeture, en 1854, à l'occasion de l'ouverture du nouveau cimetière Notre-Dame-des-Neiges sur le mont Royal. De 40 000 à 50 000 personnes y auraient été inhumées, dont une partie des sépultures a été transférée vers le nouveau cimetière. C'est en

[1] Luce Lafontaine. *Étude des vespasiennes. Square Dorchester, Montréal. Évaluation de l'intérêt patrimonial*. Montréal, Luce Lafontaine architecte, janvier 2009, 33 p.

*Règlement de la Ville de Montréal 02-136

Conseil du patrimoine de Montréal
Édifice Chaussegros-de-Léry
303, rue Notre-Dame Est, bureau 6A-26
Montréal (Québec) H2Y 3Y8
514 872-4055
ville.montreal.qc.ca/cpm

1871 que le conseil de ville vote une résolution autorisant l'acquisition des terrains par expropriation en vue de la création d'un parc. L'aménagement de la portion sud-est complété en 1876 et celui de la portion nord, en 1882. Le square Dominion est aménagé en plein cœur du quartier Saint-Antoine, informellement appelé New Town of Montreal, caractérisé par un nouveau type de planification urbaine comprenant des ruelles intégrées à une grille de rues orthogonales. Avec la construction de bâtiments de prestige sur son pourtour, le square Dominion est, à l'époque de son inauguration, l'un des espaces publics les plus prestigieux de Montréal.

En 1928, la construction de l'édifice Dominion Square empiète sur la lisière nord du square avec la création de la rue Dominion (aujourd'hui rue du Square-Dorchester), d'un petit stationnement sur rue et de l'entrée du stationnement intérieur de l'immeuble. Dans le cadre du programme des travaux de chômage instauré avec la crise économique, des vespasiennes sont construites en 1931 dans la partie nord du parc.

Le square fait l'objet d'importants travaux de réaménagement en 1986. Notamment, un stationnement souterrain étagé est aménagé dans la partie nord. Les vespasiennes, désaffectées depuis 1973, sont démolies et l'édicule est conservé et transformé en issue d'évacuation du stationnement souterrain.

Un projet de réaménagement de l'ensemble du square Dorchester et de la place du Canada est amorcé au début des années 2000, avec l'élaboration d'un premier *Plan stratégique de restauration*. En 2008, un deuxième plan d'aménagement plus détaillé est réalisé, *le projet de réaménagement et de mise en valeur du square Dorchester et de la place du Canada*. Il prévoit notamment l'enlèvement des composantes jugées incompatibles, tel que le kiosque à fleurs et les installations relatives aux descentes de garage et les aménagements connexes datant de 1986, afin de maintenir le caractère victorien du lieu. Les travaux de restauration ont débuté en 2009 par la portion sud du square Dorchester (phase 1). À l'automne 2015, la portion nord de la place du Canada (phase 2) est finalisée et ouverte au public.

L'ensemble formé par le square Dorchester, la place du Canada ainsi que l'ensemble des bâtiments qui les bordent est cité site du patrimoine par la Ville de Montréal en 2012.

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet vise le réaménagement de la portion nord du square Dorchester, du sentier est-ouest jusqu'à la façade du Dominion Square Building. Ce projet correspond à la troisième phase de la mise en valeur du square Dorchester et de la place du Canada. La quatrième phase étant le réaménagement de la partie sud de la place du Canada.

Le projet prévoit agrandir la figure du square afin de récupérer les espaces qui avaient été tronqués dans les années 1920 et y rétablir les sentiers de l'époque victorienne. Contrairement au concept d'aménagement de 2009 qui proposait de déplacer les rampes d'accès du stationnement souterrain ainsi que la vespasienne, le projet actuel compose avec les éléments existants. Trois composantes sont ajoutées; deux passerelles permettent d'enjamber les rampes d'accès dans l'axe des sentiers et une nouvelle fontaine est conçue afin de devenir un nouvel élément d'intérêt.

CONTEXTE DU PROJET

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) a été consulté en 2009 relativement au réaménagement de l'ensemble du square Dorchester et de la place du Canada. Il a consigné ses commentaires et recommandations dans une note interne en date du 3 novembre 2009 transmise aux services municipaux concernés.

Le projet de constitution du site du patrimoine du Square-Dorchester-et-de-la-Place-du-Canada a été présenté au CPM en 2011. Celui-ci a évalué et jugé recevable à la demande de citation du site et a émis une recommandation positive quant à la poursuite du processus de constitution d'un site du patrimoine en vertu de la *Loi sur les biens culturels*. En vertu de son mandat, le CPM a par la suite tenu une séance publique les 14 et 23 novembre 2011, visant à présenter le projet de constitution du site du patrimoine et à entendre les personnes et organismes désirant s'exprimer sur ce projet. Un rapport regroupant l'ensemble des commentaires, opinions, préoccupations et attentes exprimées lors de cette consultation a été produit par le CPM. Celui-ci a également produit un avis relatif au projet de citation, qu'il a appuyé avec enthousiasme. Il a émis plusieurs recommandations relatives au projet de règlement sur la constitution du site du patrimoine dans son avis en date du 19 décembre 2011 (A11-VM-09).

Le CPM a été sollicité à nouveau en 2012 relativement au réaménagement de la portion nord de la place du Canada. Il a émis un avis favorable au projet de mise en valeur et de réaménagement et a transmis ses recommandations dans son avis daté du 7 mai 2012 (A12-SC-01).

ANALYSE DU PROJET

Le CPM a reçu les représentants du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) ainsi que la firme responsable de la conception du projet lors de sa réunion du 6 mai 2016. Le représentant du SGPVMR a exposé le contexte d'intervention, puis le concepteur a présenté l'ensemble du projet. D'emblée, le CPM déplore l'aspect tardif de la présentation, à un stade très avancé du projet. Il comprend que le plan d'ensemble du réaménagement avait été présenté en 2009, mais souligne que le projet de réaménagement de la portion nord du square Dorchester a grandement évolué depuis. En vertu du règlement 02-136, le SGPVMR a l'obligation de consulter le CPM puisqu'il s'agit d'une démolition partielle dans un site patrimonial cité, même s'il estime avoir respecté les exigences de la citation. Le CPM souligne qu'au-delà de cette obligation, le projet a avantage à lui être présenté en début de processus afin de bénéficier des commentaires émis dans l'avis lors de son développement.

Cela étant dit, le CPM émet dans les paragraphes suivants des commentaires afin de bonifier le projet présenté.

Prolongement du square

Le CPM souligne la réussite du prolongement du square Dorchester tel que présenté. Il est d'avis que le projet permettra de rétablir les liens entre le square et le Dominion Square Building en créant un effet de parvis au bâtiment et en ouvrant le square au nord. Le CPM croit également que la proposition actuelle visant à conserver les éléments existants (vespasienne et rampes d'accès) est plus justifiée et de loin préférable à la solution initialement prévue en 2009. L'ajout des passerelles permet de traiter et d'intégrer les rampes d'accès du stationnement au square plutôt que de nier leur existence.

Arbres

Le projet prévoit supprimer par transplantation dans un autre site plusieurs arbres matures dont quatre érables de Norvège afin de permettre une meilleure visibilité et une plus grande luminosité. Le CPM comprend la volonté des concepteurs de réaliser un projet esthétique, cohérent et harmonieux, mais rappelle l'importance de la canopée existante et d'une véritable diversification des espèces qui mène à une plus grande résilience. Il rappelle également que pour garantir l'intégrité et la beauté d'un projet sur une longue période (50 ans et plus), il faut s'assurer que l'ensemble planté ne souffrira pas de la disparition d'une espèce par infestation ou maladie. Il est également d'avis que les nouveaux projets devraient être sensibles à l'existant et travailler avec ces éléments, qu'ils soient architecturaux ou végétaux. Le CPM se questionne sur la réelle nécessité d'enlever tous les arbres. Il comprend que deux d'entre eux doivent disparaître afin d'aménager les passerelles, mais suggère d'examiner la possibilité de conserver deux des quatre érables de Norvège dans l'aménagement proposé. Ceci permettrait de conserver une partie de la canopée existante, d'augmenter la résilience tout en laissant passer la lumière souhaitée nécessaire à la croissance des surfaces vertes. Il est également d'avis que cette solution permettrait une pénétration visuelle et le contrôle des maladies de l'érable de Norvège tout en conservant une canopée enviable à cet endroit. L'élagage des branches inférieures pourrait également être envisagé pour procurer une plus grande visibilité dans le square. Le CPM comprend que les arbres actuels ne sont pas idéaux, mais il rappelle qu'ils sont déjà matures et qu'en ce sens ils ont une grande valeur.

Cela dit, sur les principes de la transplantation, le CPM est d'avis que la conservation de la canopée prime. Si des arbres matures doivent être enlevés afin de répondre aux critères esthétiques d'un projet, il est nécessaire que ceux-ci soient transplantés. Il appuie donc la transplantation des érables de Norvège même si celle-ci est coûteuse et risquée. Le CPM recommande d'inclure dans le contrat une clause afin de garantir la survie des arbres.

Fontaine

L'ajout d'une fontaine tronquée à la limite nord du square s'inscrit dans l'histoire du site comme un nouvel élément central. Le CPM apprécie l'audace de cet ajout ainsi que son traitement architectural. Même si ce n'était pas l'intention première des concepteurs, il voit dans ce geste la symbolisation de la perte de la partie nord du square. Ce clin d'œil plait au CPM qui encourage les concepteurs à aboutir le geste dans le tracé final des sentiers. Au premier coup d'œil, la fontaine peut sembler surprenante, néanmoins le CPM croit qu'en fonction des sources et des références qui l'ont inspiré, il est possible de comprendre le geste et ainsi l'apprécier. Il est d'avis que cette fontaine doit être traitée comme une œuvre d'art. Il émet une seule crainte qui concerne la finition de la surface plane. Le CPM croit que la réussite de cet objet dépend du détail de la tranche. C'est pourquoi il suggère d'y apporter une attention particulière.

Passerelles

Le projet prévoit l'ajout de deux passerelles dans l'axe des sentiers permettant d'enjamber les rampes d'accès au stationnement souterrain. Le CPM rappelle son appréciation du concept d'aménagement incluant la présence de ces deux passerelles. Il comprend que celles-ci doivent rester silencieuses par rapport à la présence de la fontaine, mais considère que le traitement architectural de l'objet doit être raffiné et faire preuve de plus de sensibilité. Le CPM s'inquiète également quant à la surcharge des garde-corps à cet endroit. Il considère que les garde-corps des passerelles devraient être traités comme parties d'une œuvre d'art tandis que ceux des rampes d'accès devraient avoir un traitement plutôt lié à l'ensemble de la rampe.

Vespasienne

La vespasienne construite en 1931 abrite actuellement un café dont le bail arrive bientôt à échéance. À la suite d'une demande faite au SGPVMR, la possibilité d'aménager une nouvelle toilette est analysée. Pour intégrer cette fonction au bâtiment et le rendre accessible universellement, de nombreuses modifications sont requises sur l'enveloppe et sur le seuil de la vespasienne. Ces modifications porteraient atteinte au niveau d'intégrité du bâtiment. Le CPM déconseille la réhabilitation de la vespasienne en toilette publique. Il croit qu'il serait plus opportun d'aménager plusieurs toilettes publiques dans l'espace réservé à Tourisme Montréal. Le CPM souligne également la valeur ajoutée d'une animation permanente au square tel que le permettait l'usage du café.

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) est favorable au projet de réaménagement de la portion nord du square Dorchester puisque celui-ci contribue à rétablir les liens entre le square et le Dominion Square Building ainsi qu'à restituer la forme du square d'origine. Il émet néanmoins quelques recommandations en vue de bonifier le projet :

- envisager de conserver deux des quatre érables de Norvège;
- porter une attention particulière à la surface tranchée de la fontaine;
- envisager la symbolisation de la perte de la partie nord du square (la tranchée) dans le tracé des sentiers ;
- raffiner le traitement architectural des garde-corps des passerelles;
- déconseiller la réhabilitation de la vespasienne en toilette publique.

Président de séance et membre,

Original signé

Bernard Vallée

Le 24 mai 2016

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Le 28 mars 2017

CEVECO INC.
A/S MONSIEUR GUY BOULAY
2970, RUE OMER-RAVARY, BUREAU 100
MONTRÉAL (QC) H1W 3Z6

N° de décision : 2017-CPSM-1019579
N° de client : 2700007024

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous 2845-1912 INC., le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). CEVECO INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **10 décembre 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec Montreal

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187488002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Grands parcs urbains et espaces publics
Objet :	Accorder un contrat à Ceveco Inc. pour le réaménagement de la portion nord du square Dorchester - Dépense totale de 9 342 184,63$, taxes incluses - Appel d'offres public (18-6210) - (3 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1187488002 SMVT.xls

GDD 1187488002 - Réaménagement square Dorchester - Portion SGPI.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Paule TANGUAY
Préposée au budget

Tél : 514 872-5911

Co-auteur: Pierre-Luc H.Stében
514-872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-03-29

Pascal-Bernard DUCHARME
C/S - conseil et soutien financiers - point de service Développement
Tél : 514 872-2059

Division : Service des finances

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.09

2018/04/26
17:00

(1)

Dossier # : 1187231013

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les excavations Super inc., pour des travaux de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage dans la rue Clark, de l'avenue Laurier à la rue de l'Arcade dans l'arrondissement Le Plateau Mont-Royal. Dépense totale de 7 774 763,36 $ (contrat: 7 237 763,36 $ + incidences: 537 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 333002 - 6 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 7 774 763,36 $, taxes incluses pour des travaux de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage dans la rue Clark, de l'avenue Laurier à la rue de l'Arcade dans l'arrondissement Le Plateau Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2. d'accorder à Les excavations Super inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 237 763,36 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 333002 ;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 69,1 % par la ville centrale et à 30,9 % par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-03-27 16:27

Signataire : Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187231013**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les excavations Super inc., pour des travaux de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage dans la rue Clark, de l'avenue Laurier à la rue de l'Arcade dans l'arrondissement Le Plateau Mont-Royal. Dépense totale de 7 774 763,36 $ (contrat: 7 237 763,36 $ + incidences: 537 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 333002 - 6 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Dans un premier temps, le Plan de transport adopté en juin 2008 prévoit un ensemble de mesures visant à accroître les déplacements actifs sur l'ensemble du territoire de l'agglomération de Montréal. L'objectif étant de favoriser l'émergence de nouveaux liens cyclables sur le territoire des arrondissements et des villes liées dans la perspective d'accroître les déplacements actifs et d'encourager l'utilisation du vélo à des fins utilitaires et non seulement de loisirs.
Une modification à ce Plan de transport concernant la mise à jour du réseau cyclable projeté de l'île de Montréal a été approuvée par le Conseil d'agglomération le 26 février 2015. Le potentiel cumulatif de voies cyclables à être réalisées, selon cette mise à jour, est de 1280 kilomètres. À ce jour, environ 330 kilomètres de nouvelles voies cyclables se sont ajoutés au réseau initial à la grandeur de l'agglomération, portant le réseau cyclable actuel à quelque 730 kilomètres.

Dans ce contexte, l'agglomération se doit de poursuivre le développement du réseau cyclable et de continuer à offrir aux cyclistes des conditions de déplacement qui soient optimales, sécuritaires, attirantes et compétitives par rapport aux autres modes de transport. Les nouvelles infrastructures à mettre en place doivent donner un accès le plus direct possible aux pôles d'emplois, de services ainsi qu'aux zones commerciales, touristiques, institutionnelles et autres de telle sorte qu'un transfert modal soit possible et encouragé.

Dans un deuxième temps, le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la ville de Montréal.

Les conduites d'eau secondaires pour les tronçons Laurier à Fairmount et St-Viateur à Bernard ont été réhabilitées en 2016. La conduite d'égout secondaire du tronçon entre Laurier et de l'Arcade a été réhabilitée en 2016 également. Puisque la chaussée sera reconstruite, la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau recommande que la conduite d'eau secondaire entre Fairmount et St-Viateur et entre Bernard et de l'Arcade qui sont en fonte grise datant de 1959 soient remplacées.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Dans un troisième temps, la Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

Ces investissements viennent donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, atténuer le problème de dégradation des infrastructures routières et améliorer l'état global des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention, le tout en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

Les principaux objectifs de ce programme sont :

- d'assurer la sécurité des automobilistes et des piétons;
- de maintenir le réseau d'éclairage à son niveau actuel, voire de l'améliorer si possible;
- de consolider et conserver les équipements municipaux;
- de remplacer les actifs qui ont atteint la fin de leur vie utile.

Le présent dossier a été initié par la Direction des transports du SIVT pour des travaux de construction de la piste cyclable auxquels sont donc intégrés des travaux de reconstruction de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage.

La Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) et la DGSRE ont ainsi mandaté la Direction des infrastructures du SIVT afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Les travaux de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage dans la rue Clark, de l'avenue Laurier à la rue de l'Arcade dans l'arrondissement Le Plateau Mont-Royal, auront lieu sur une distance d'environ 1 000 mètres. Ces travaux consistent en :
- La reconstruction de 585 mètres de conduite d'eau secondaire de diamètre variant de 200

mm et 350 mm;
- La reconstruction complète de 12 275 m^2 de chaussée;
- La reconstruction de 4 270 m^2 de trottoirs;
- Le remplacement du système d'éclairage (à l'intérieur des limites des travaux);

Veuillez trouvez en pièce jointe la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'un plan de localisation.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et aux requérants lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 657 978,62 $ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de chloration des conduites d'eau existantes, de marquage et signalisation, d'horticulture ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe.

Le présent appel d'offres #333002 fait suite à un (1) appel d'offre annulé. L'appel d'offres initial 333001 a été annulé en raison d'un écart défavorable de 21,6 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la plus basse soumission conforme. Trois (3) soumissions avaient été déposées lors de cet appel d'offres. Il comprenait essentiellement les mêmes travaux que le présent appel d'offres.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard et sont décrites à l'article 5.1.14.3 des Clauses administratives générales du cahier des charges de l'appel d'offres 333002. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du prix du contrat accordé, excluant les taxes et le montant des contingences. Cette pénalité n'est jamais inférieure à 200 $ par jour de retard. Aucun boni n'est prévu dans les documents de l'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Sur dix-neuf (19) preneurs du cahier des charges, six (6) firmes ont déposé une soumission et treize (13) n'en ont pas déposé, soit une proportion respective de 32 % et 68 %.
La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 7 774 763,36 $, taxes incluses incluant des incidences de 537 000,00 $, taxes incluses.
Cette dépense est assumée à 69,1 % par la ville centrale pour un montant de 5 371 064,19 $, taxes incluses et à 30,9 % par l'agglomération pour un montant de 2 403 699,17 $, taxes incluses, puisque cette portion concerne le réseau cyclable identifié au Plan de transport étant de compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines

compétences dans certaines agglomérations.

Cette dépense totale de 7 774 763,36 $ représente un coût net de 7 099 395,24 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, est prévue et répartie entre les différents PTI des unités d'affaires de la façon suivante :

· 59,1 % au PTI de la Direction des transports du SIVT pour un montant de 4 193 436,47 $;
· 40,9 % au PTI de la DGSRE du Service de l'eau pour un montant de 2 905 958,78 $, lequel est financé par le règlement d'emprunt #17-083.

Le coût net de la DGSRE, soit 2 905 958,78 $ satisfait les critères d'admissibilité au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec), mais la DGSRE ne prévoit aucune subvention pour ce dernier puisque la TECQ14 a atteint son maximum autorisé pour la période 2014-2018.

La répartition du coût des travaux et des incidences est présentée en pièces jointes dans les documents « Incidences et ristournes » et « Budget requis ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l'eau ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, la DGSRE nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché, implique une détérioration accrue des infrastructures existantes des conduites d'eau, des conduites d'égout et de la chaussée.
Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 21 juin 2018, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un stratégie de communication sera déployée pour informer les riverains de la nature et des impacts des travaux. Cette stratégie s'appuiera sur les outils de communication suivants dont la distribution d'avis aux riverains, l'envoi de courriels d'information destinés aux partenaires et aux chroniqueurs à la circulation, l'affichage de panneaux de chantier lorsque requis, la diffusion d'information sur le site Web et la carte Info-travaux ainsi que sur les médias sociaux (Twitter: MTL_Circulation et Waze, ...).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :
Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées
Début des travaux : mai 2018
Fin des travaux : octobre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports
Serge LEFEBVRE, Service des infrastructures_voirie et transports
Benoît MALETTE, Le Plateau-Mont-Royal
Abdelwahid BEKKOUCHE, Service de l'eau
Ève CARLE, Service des communications

Lecture :

Ève CARLE, 28 mars 2018
Benoît MALETTE, 22 mars 2018
Jean CARRIER, 20 mars 2018
Serge LEFEBVRE, 20 mars 2018
Abdelwahid BEKKOUCHE, 20 mars 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ngoc Thao DUONG
Ingenieur

Tél : 5148723192
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-03-20

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2018-03-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2018-03-27

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION - PRELIMINAIRE

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 333002 — No du GDD : 1187231013

Titre de l'appel d'offres : Travaux de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage dans la rue Clark, de l'avenue Laurier à la rue de l'Arcade.

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 29 - 1 - 2018 — Ouverture originalement prévue le : 21 - 2 - 2018

Ouverture faite le : 21 - 2 - 2018 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 22 jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 2 — ***Si addenda, détailler ci-après***

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
6 - 2 - 2018	Précisions pour la reconstruction des trottoirs et fosses d'arbres	-
13 - 2 - 2018	Précisions pour la fondation granulaire et le pavage temporaire	-

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 19 — Nbre de soumissions reçues : 6 — % de réponses : 32

Nbre de soumissions rejetées : — % de rejets : 0.0

Soumissions rejetées (nom)	Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs — Date d'échéance initiale : 21 - 6 - 2018

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes *(Les prix de soumission et l'AMF ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés)*	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin		
	Avant contingences	Contingences	Total
LES EXCAVATIONS SUPER INC.	6 579 784.87	657 978.49	7 237 763.36
LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.	6 831 818.18	683 181.82	7 515 000.00
CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	6 860 909.09	686 090.91	7 547 000.00
LEA PAVAGES CHENAIL INC.	7 054 351.03	705 435.10	7 759 786.13
ROXBORO EXCAVATION INC.	7 194 118.98	719 411.90	7 913 530.88
GROUPE TNT INC.	7 527 247.28	752 724.73	8 279 972.01
Estimation **Interne**	6 121 047.78	612 104.78	6 733 152.56

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation **7.5%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse **3.8%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** — **NON** X

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ		X	AMF		X	***Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant***
RENA		X	Revenu Qc		X	

Recommandation

Nom du soumissionnaire : LES EXCAVATIONS SUPER INC.

Montant du contrat (incluant les contingences) ($) : 7 237 763.36

Montant des incidences ($) : 537 000.00

Date prévue de début des travaux : 28 - 5 - 2018 — Date prévue de fin des travaux : 29 - 10 - 2018

Montréal

Actifs visés par le projet

 # Soumission: **333002**
Titre: **Travaux de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage dans la rue Clark, de l'avenue Laurier à la rue de l'Arcade.**

Arrondissement: **Plateau Mont-Royal**

Voirie

	Nature des travaux	Quantité	Unité	Commentaires
Chaussée	Reconstruction de chaussée flexible	12275	m²	Longueur du tronçon d'environ 1000 m
Trottoir, Bordure et Mail	Reconstruction de trottoir monolithe en béton	3620	m²	
	Reconstruction de trottoir boulevard en béton	650	m²	

Égout / Aqueduc

Type d'Intervention et Diamètre	Quantité	Unité	Commentaires
Conduite d'eau secondaire (200 mm et 350 mm)	585	m	

Éclairage / Feux

Type d'Intervention	Quantité	Unité	Commentaires
Lampadaire sur poteau HQ	30	unité	

Préparé par:	Ngoc-Thao Duong, ing. MBA	Date:	2018-03-19

Plan de localisation

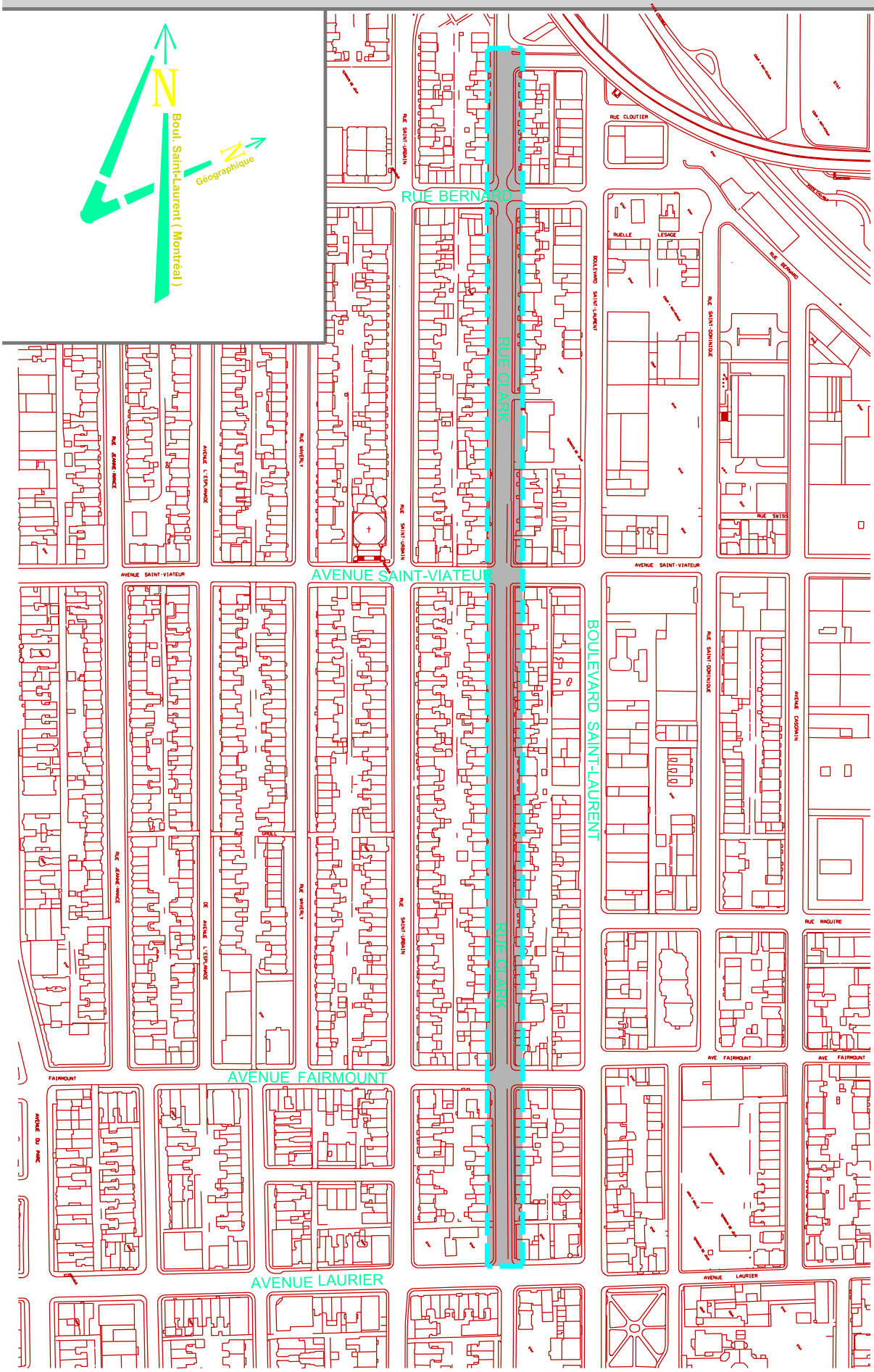

Soumission : 333002

Travaux de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage dans la rue Clark, de l'avenue Laurier à la rue de l'Arcade.

Secteur		Mesures de Mitigation
Année 2018		
Phase 1	Travaux sur la Clark entre Laurier et Fairmount.	La phase 1 est subdivisée en deux (2) zones de travaux : Les travaux de reconstruction de trottoir et éclairage, Les travaux de reconstruction de la chaussée. Les travaux sur les deux côtés (est et ouest) des trottoirs de la rue Clark ne doivent pas être réalisés en même temps afin de maintenir une circulation sécurisée des piétons. Les travaux de saillis de trottoir des deux côtés de l'intersection Clark et Laurier ne doivent pas être réalisés en même temps. Barrer la rue Clark entre les rues Laurier et Fairmount durant les travaux de reconstruction de la fondation de la chaussée. Interdire le stationnement dans le tronçon en travaux. Maintenir la bande cyclable à l'extérieur de la zone en travaux (un marquage sera fait afin de maintenir la bande cyclable à l'extérieur de la rue Clark qui sera en travaux. Toutefois, les cyclistes qui se destinent au tronçon de la rue Clark entravé seront invités à marcher sur le trottoir dans la zone en travaux. Implanter un détour pour les cyclistes en direction sud vers la bande cyclable existante. Prévoir le marquage de macles et flèches pour cyclistes sur les rues transversales (Saint-Viateur, Fairmount. Une bande cyclable existe déjà sur Bernard et Laurier. Elle doit être rafraichie. Installer des barrières Mills (ou équivalent accepté par la Ville) pour longer le trottoir ouvert à la circulation des piétons (entre Laurier et Fairmount). Les barrières Mills doivent aussi longer et protéger les dépôts de matériaux de construction de l'entrepreneur. Maintenir la voie cyclable dans la rue Clark durant les travaux de reconstruction des trottoirs, à la fin de la construction de la fondation de la rue. Une ligne de bollard ou de Mini-Guard doit séparer la bande cyclable et le chantier. L'entrepreneur doit prévoir l'aménagement du corridor cycliste dans la rue Clark, une fois que les travaux de raccordement de service seront terminés et que la fondation de la rue sera construite. Les cyclistes accédant à la rue pourront alors emprunter une bande cyclable aménagée sur une surface carrossable délimitée par des Mini-Guard ou des bollards. -Faire du marquage final de la bande cyclable à la fin des travaux. N'entraver jamais le trottoir des 2 côtés de la rue Clark ou des autres rues transversales (Laurier, Fairmount, Saint-Viateur, Saint-Bernard, De l'Arcade) durant les travaux. Les travaux doivent se faire sur un côté de la rue à la fois.

		Implanter un chemin de détour via la rue Saint-Urbain sud, Laurier est et Clark nord (en prévoyant la mise à double sens du tronçon entravé accessible en circulation locale seulement). La mise à double sens est aussi requise sur Clark à la hauteur de Fairmount lorsque les travaux se déroulent sur Clark à la hauteur de Laurier. Un chemin de détour doit aussi être implanté pour les usagers provenant de Fairmount ouest. Les travaux à deux intersections ne doivent pas se faire en même temps. La circulation des piétons, des cyclistes et des automobilistes doit être maintenue durant les travaux aux intersections. Les chemins de détours doivent être prévus pour les mouvements qui ne pourront pas être maintenus.
Phase 2	Travaux sur la rue Clark entre Fairmount et Saint-Viateur.	La phase 2 est subdivisée en trois zones de travaux soient : Les travaux de reconstruction de conduite d'eau, Les travaux de reconstruction de fondation de rue, d'éclairage et de trottoirs, Les travaux de pavage. Les travaux sur les deux côtés (est et ouest) des trottoirs de la rue Clark ne doivent pas être réalisés en même temps afin de maintenir une circulation sécurisée des piétons. Les travaux de saillis de trottoir des 4 côtés de l'intersection Laurier et Saint-Viateur ne doivent pas être réalisés en même temps. Les travaux doivent être séquencés afin de maintenir la circulation des piétons sur un côté du trottoir. Barrer la rue Clark entre les rues Fairmount et Saint-Viateur durant les travaux de reconstruction de conduite d'eau et de la fondation de la chaussée. Interdire le stationnement dans le tronçon en travaux. Maintenir la bande cyclable à l'extérieur de la zone en travaux (un marquage sera fait afin de maintenir la bande cyclable à l'extérieur de la rue Clark qui sera en travaux). Toutefois, les cyclistes qui se destinent au tronçon de la rue Clark entravé seront invités à marcher sur le trottoir dans la zone en travaux. Implanter un détour pour les cyclistes en direction sud vers la bande cyclable existante. Prévoir le marquage de macles et flèches pour cyclistes sur les rues transversales (Saint-Viateur, Fairmount). Une bande cyclable existe déjà sur Bernard et Laurier. Elle doit être rafraichie. Maintenir la voie cyclable dans la rue Clark durant les travaux de reconstruction des trottoirs, à la fin de la construction de la fondation de la rue. Une ligne de bollard ou de Mini-Guard doit séparer la bande cyclable et le chantier. L'entrepreneur doit prévoir l'aménagement du corridor cycliste dans la rue Clark, une fois que les travaux de raccordement de service seront terminés et que la fondation de la rue sera construite. Les cyclistes accédant à la rue pourront alors emprunter une bande cyclable aménagée sur

		une surface carrossable délimitée par des Mini-Guard ou des bollards. Installer des barrières Mills (ou équivalent accepté par la Ville) pour longer le trottoir ouvert à la circulation des piétons (entre Laurier et Fairmount). Les barrières Mills doivent aussi longer et protéger les dépôts de matériaux de construction de l'entrepreneur. Les barrières Mills doivent longer les trottoirs aux endroits où l'excavation dans la rue est moins profonde (inferieur ou égale à 1 mètre), tandis que les Mini-Guards surmontés d'une clôture doivent longer les trottoirs dans les endroits où la profondeur de l'excavation dans la rue est supérieure à 1 mètre. Faire du marquage de bande cyclable à la fin des travaux. Implanter un chemin de détour via Saint-Urbain sud, Fairmount est et Clark nord. Les travaux à deux intersections ne doivent pas se faire en même temps. La circulation des piétons, des cyclistes et des automobilistes doit être maintenue durant les travaux aux intersections.
Phase 3	Travaux sur la rue Clark, entre Saint-Viateur et Bernard	La phase 3 est subdivisée en deux (2) zones de travaux. Les travaux de reconstruction de trottoir et éclairage. Les travaux de reconstruction de la chaussée. Les travaux sur les deux côtés (est et ouest) des trottoirs de la rue Clark ne doivent pas être réalisés en même temps afin de maintenir une circulation sécurisée des piétons. Les travaux de saillis de trottoir des 2 côtés de l'intersection Bernard et Laurier ne doivent pas être réalisés en même temps. Les travaux doivent être séquencés afin de maintenir la circulation des piétons sur un côté du trottoir. Les travaux d'aqueduc se terminent à la hauteur de la Saillie sur la rue Bernard (coin nord est). Ils doivent être réalisés en maintenant la circulation véhiculaire, des cyclistes et des piétons circulant sur la rue Bernard. Appliquer les mêmes exigences en maintien de la circulation & gestion des impacts retenues pour la phase 1 des travaux.
Phase 4	Travaux sur la rue Clark, entre Bernard et Arcade	La phase 4 est subdivisée en trois zones de travaux. Les travaux de reconstruction de conduite d'eau. Les travaux de reconstruction de fondation de rue, d'éclairage et de trottoirs, Les travaux de pavage. Les travaux d'aqueduc doivent se faire en deux étapes dans l'intersection Arcade et Bernard en

		maintenant une voie de circulation et la bande cyclable. L'entrepreneur entrave le premier tronçon en maintenant la bande cyclable et une voie de circulation dans le tronçon non entravé, ensuite il entrave le second tronçon en maintenant une voie de circulation et la bande cyclable dans le tronçon non entravé (qui sera déjà remblayé). L'entrepreneur peut toutefois réaliser ces travaux durant une fin de semaine en débutant un vendredi et en finissant un dimanche. Dans ce cas, il peut procéder à une fermeture de tout le tronçon en maintenant seulement la bande cyclable. Les travaux de pavage doivent être réalisés à la fin des travaux de trottoirs. Appliquer les mêmes exigences en maintien de la circulation & gestion des impacts retenues pour la phase 2 des travaux.

Préparé par: Balla Moussa Diarra 2018-02-27
SIVT

SIVT

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 11 février 2015

LES EXCAVATIONS SUPER INC.
A/S MADAME TIZIANA CAPPELLO
5900, RUE SAINT-JACQUES
MONTRÉAL (QC) H4A 2E9

N° de décision : 2015-CPSM-1008545
N° de client : 2700022659

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q, c. C-65.1 (la LCOP). LES EXCAVATIONS SUPER INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **10 février 2018** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
www.lautorite.qc.ca

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Le 21 septembre 2017

LES EXCAVATIONS SUPER INC.
5900, RUE SAINT-JACQUES
MONTRÉAL QC H4A 2E9

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client : 2700022659

N° de demande : 1731542794

N° de confirmation de paiement : 000222940619

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 877 525-0337.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 333002
Numéro de référence : 1132050
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Travaux de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage dans la rue Clark, de l'avenue Laurier à la rue de l'Arcade

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Ali Excavation Inc. 760 boul des Érables Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6T 6G4 http://www.aliexcavation.com	Monsieur Jean-François Beaulieu Téléphone : 450 373-2010 Télécopieur : 450 373-0114	**Commande : (1385777)** 2018-01-31 9 h 58 **Transmission :** 2018-01-31 15 h 52	2876506 - 333002_Addenda 1 2018-02-06 13 h 54 - Courriel 2880837 - 333002_Addenda 2 2018-02-13 12 h 01 - Courriel 2880839 - 333002_Formulaires de soumission (devis) 2018-02-13 12 h 02 - Courriel 2880840 - 333002_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-02-13 12 h 02 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
BOISCLAIR ET FILS 14405 chemin Dupuis Mirabel, QC, j7n1l1 http://www.boisclairetfils.ca	Madame Suzanne Boisclair Téléphone : 450 227-2468 Télécopieur : 450 227-1698	**Commande : (1387909)** 2018-02-05 8 h 02 **Transmission :** 2018-02-05 8 h 02	2876506 - 333002_Addenda 1 2018-02-06 13 h 54 - Courriel 2880837 - 333002_Addenda 2 2018-02-13 12 h 01 - Courriel 2880839 - 333002_Formulaires de soumission (devis) 2018-02-13 12 h 02 - Courriel 2880840 - 333002_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-02-13 12 h 02 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Construction Bau-Val Inc. 87 Emilien Marcoux, Suite#101 Blainville, QC, J7C 0B4 http://www.bauval.com	Madame Johanne Vallée Téléphone : 514 788-4660 Télécopieur :	**Commande : (1385588)** 2018-01-31 8 h **Transmission :** 2018-01-31 10 h 01	2876506 - 333002_Addenda 1 2018-02-06 13 h 54 - Courriel 2880837 - 333002_Addenda 2 2018-02-13 12 h 01 - Courriel 2880839 - 333002_Formulaires de soumission (devis) 2018-02-13 12 h 02 - Courriel 2880840 - 333002_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-02-13 12 h 02 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction NRC Inc. 160 rue Deslauriers Arr. St-Laurent Montréal, QC, H4N 1V8	Madame Lany Phaneuf Téléphone : 514 331-7944 Télécopieur :	**Commande : (1385088)** 2018-01-30 10 h 58 **Transmission :** 2018-01-30 14 h 17	2876506 - 333002_Addenda 1 2018-02-06 13 h 54 - Courriel 2880837 - 333002_Addenda 2 2018-02-13 12 h 01 - Courriel 2880839 - 333002_Formulaires de soumission (devis) 2018-02-13 12 h 02 - Courriel

			2880840 - 333002_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-02-13 12 h 02 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Électricité Grimard Inc. 1855, Bernard-Lefebvre Laval, QC, H7C 0A5 http://www.grimard.ca	Monsieur Jacques Grimard Téléphone : 418 549-0745 Télécopieur : 418 545-7942	**Commande : (1386814)** 2018-02-01 12 h 56 **Transmission :** 2018-02-01 12 h 56	2876506 - 333002_Addenda 1 2018-02-06 13 h 54 - Courriel 2880837 - 333002_Addenda 2 2018-02-13 12 h 01 - Courriel 2880839 - 333002_Formulaires de soumission (devis) 2018-02-13 12 h 02 - Courriel 2880840 - 333002_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-02-13 12 h 02 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Excavation Civilpro inc 84 Riendeau Varennes, QC, J3X 1P7	Madame Valérie Laplante Téléphone : 450 652-0986 Télécopieur : 450 652-6012	**Commande : (1385129)** 2018-01-30 11 h 24 **Transmission :** 2018-01-30 14 h 34	2876506 - 333002_Addenda 1 2018-02-06 13 h 54 - Courriel 2880837 - 333002_Addenda 2 2018-02-13 12 h 01 - Courriel 2880839 - 333002_Formulaires de soumission (devis) 2018-02-13 12 h 02 - Courriel 2880840 - 333002_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-02-13 12 h 02 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Groupe TNT Inc. 4085 Rang St-Elzéar Est Laval, QC, H7E 4P2 http://www.groupetnt.com	Madame Line Proulx Téléphone : 450 431-7887 Télécopieur : 450 664-6478	**Commande : (1385169)** 2018-01-30 11 h 58 **Transmission :** 2018-01-30 14 h 55	2876506 - 333002_Addenda 1 2018-02-06 13 h 54 - Courriel 2880837 - 333002_Addenda 2 2018-02-13 12 h 01 - Courriel 2880839 - 333002_Formulaires de soumission (devis) 2018-02-13 12 h 02 - Courriel 2880840 - 333002_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-02-13 12 h 02 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
LE GROUPE LÉCUYER LTÉE. 17 Du Moulin Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 http://www.lecuyerbeton.com	Monsieur David Guay Téléphone : 450 454-3928 Télécopieur : 450 454-7254	**Commande : (1386037)** 2018-01-31 13 h 19 **Transmission :** 2018-01-31 17 h 40	2876506 - 333002_Addenda 1 2018-02-06 13 h 54 - Courriel 2880837 - 333002_Addenda 2 2018-02-13 12 h 01 - Courriel 2880839 - 333002_Formulaires de soumission (devis) 2018-02-13 12 h 02 - Courriel 2880840 - 333002_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-02-13 12 h 02 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Le Groupe LML Ltée 360 boul du Séminaire Nord Bureau 22 Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, J3B 5L1 http://www.groupelml.ca	Madame Nancy Ross Téléphone : 450 347-1996 Télécopieur : 450 347-8509	**Commande : (1385194)** 2018-01-30 12 h 55 **Transmission :** 2018-01-30 12 h 55	2876506 - 333002_Addenda 1 2018-02-06 13 h 54 - Courriel 2880837 - 333002_Addenda 2 2018-02-13 12 h 01 - Courriel 2880839 - 333002_Formulaires de soumission (devis) 2018-02-13 12 h 02 - Courriel

			2880840 - 333002_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-02-13 12 h 02 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Entreprises Canbec Construction inc. 145 rue Richer (Lachine) Montréal, QC, H8R 1R4	Monsieur François Couture Téléphone : 514 481-1226 Télécopieur : 514 481-0508	**Commande : (1388143)** 2018-02-05 10 h 43 **Transmission :** 2018-02-05 10 h 43	2876506 - 333002_Addenda 1 2018-02-06 13 h 54 - Courriel 2880837 - 333002_Addenda 2 2018-02-13 12 h 01 - Courriel 2880839 - 333002_Formulaires de soumission (devis) 2018-02-13 12 h 02 - Courriel 2880840 - 333002_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-02-13 12 h 02 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Entreprises Cogenex Inc. 3805, boul. Lite, bureau 300 Laval, QC, H7E1A3	Monsieur Carlo Rivera Téléphone : 514 327-7208 Télécopieur : 514 327-7238	**Commande : (1384687)** 2018-01-29 15 h 47 **Transmission :** 2018-01-30 8 h 06	2876506 - 333002_Addenda 1 2018-02-06 13 h 54 - Courriel 2880837 - 333002_Addenda 2 2018-02-13 12 h 01 - Courriel 2880839 - 333002_Formulaires de soumission (devis) 2018-02-13 12 h 02 - Courriel 2880840 - 333002_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-02-13 12 h 02 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Entreprises Michaudville Inc. 270 rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3G 4S6 http://www.michaudville.com	Monsieur Sylvain Phaneuf Téléphone : 450 446-9933 Télécopieur : 450 446-1933	**Commande : (1385155)** 2018-01-30 11 h 43 **Transmission :** 2018-01-30 11 h 43	2876506 - 333002_Addenda 1 2018-02-06 13 h 54 - Courriel 2880837 - 333002_Addenda 2 2018-02-13 12 h 01 - Courriel 2880839 - 333002_Formulaires de soumission (devis) 2018-02-13 12 h 02 - Courriel 2880840 - 333002_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-02-13 12 h 02 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Pavages D'Amour Inc. 1635 Croissant Newman Dorval, QC, H9P 2R6 http://pavagesdamour.com	Madame Viviana Mejia Téléphone : 514 631-4570 Télécopieur : 514 631-6002	**Commande : (1387195)** 2018-02-02 8 h 08 **Transmission :** 2018-02-02 10 h 06	2876506 - 333002_Addenda 1 2018-02-06 13 h 54 - Courriel 2880837 - 333002_Addenda 2 2018-02-13 12 h 01 - Courriel 2880839 - 333002_Formulaires de soumission (devis) 2018-02-13 12 h 02 - Courriel 2880840 - 333002_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-02-13 12 h 02 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Neolect Inc. 104 boul Montcalm Nord Candiac, QC, J5R 3L8	Madame Marjolaine Émond Téléphone : 450 659-5457 Télécopieur : 450 659-9265	**Commande : (1384251)** 2018-01-29 10 h 05 **Transmission :** 2018-01-29 13 h 33	2876506 - 333002_Addenda 1 2018-02-06 13 h 54 - Courriel 2880837 - 333002_Addenda 2 2018-02-13 12 h 01 - Courriel 2880839 - 333002_Formulaires de soumission (devis) 2018-02-13 12 h 02 - Courriel

			2880840 - 333002_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-02-13 12 h 02 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Pavages Chenail 104, St-Rémi, C.P. 3220 Saint-Rémi, QC, J0L2L0	Madame Christine Barbeau Téléphone : 450 454-0000 Télécopieur : 450 454-5219	**Commande : (1386567)** 2018-02-01 9 h 50 **Transmission :** 2018-02-01 13 h 50	2876506 - 333002_Addenda 1 2018-02-06 13 h 54 - Courriel 2880837 - 333002_Addenda 2 2018-02-13 12 h 01 - Courriel 2880839 - 333002_Formulaires de soumission (devis) 2018-02-13 12 h 02 - Courriel 2880840 - 333002_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-02-13 12 h 02 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Roxboro Excavation INC.. 1620 Croissant Newman Dorval, QC, H9P 2R8	Monsieur Yvon Théoret Téléphone : 514 631-1888 Télécopieur : 514 631-1055	**Commande : (1387128)** 2018-02-01 17 h 54 **Transmission :** 2018-02-01 17 h 54	2876506 - 333002_Addenda 1 2018-02-06 13 h 54 - Courriel 2880837 - 333002_Addenda 2 2018-02-13 12 h 01 - Courriel 2880839 - 333002_Formulaires de soumission (devis) 2018-02-13 12 h 02 - Courriel 2880840 - 333002_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-02-13 12 h 02 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Super Excavation Inc. 5900 Saint-Jacques Ouest Montréal, QC, H4A 2E9	Monsieur Natalino Cappello Téléphone : 514 488-6883 Télécopieur : 514 488-1791	**Commande : (1384485)** 2018-01-29 13 h 15 **Transmission :** 2018-01-29 14 h 41	2876506 - 333002_Addenda 1 2018-02-06 13 h 56 - Télécopie 2880837 - 333002_Addenda 2 2018-02-13 12 h 03 - Télécopie 2880839 - 333002_Formulaires de soumission (devis) 2018-02-13 12 h 34 - Télécopie 2880840 - 333002_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-02-13 12 h 02 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Systèmes Urbains Inc. 23, avenue Milton Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.systemesurbains.com	Monsieur Francis Duchesne Téléphone : 514 321-5205 Télécopieur : 514 321-5835	**Commande : (1386004)** 2018-01-31 12 h 46 **Transmission :** 2018-01-31 12 h 46	2876506 - 333002_Addenda 1 2018-02-06 13 h 54 - Courriel 2880837 - 333002_Addenda 2 2018-02-13 12 h 01 - Courriel 2880839 - 333002_Formulaires de soumission (devis) 2018-02-13 12 h 02 - Courriel 2880840 - 333002_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-02-13 12 h 02 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Travaux Routiers Métropole Inc / 9129-2201 Québec Inc 25 rue des Iris Blainville, QC, j7c6b1	Monsieur Anthony Bentivegna Téléphone : 450 430-2002 Télécopieur : 450 430-2010	**Commande : (1384609)** 2018-01-29 14 h 52 **Transmission :** 2018-01-29 21 h 22	2876506 - 333002_Addenda 1 2018-02-06 13 h 54 - Courriel 2880837 - 333002_Addenda 2 2018-02-13 12 h 01 - Courriel 2880839 - 333002_Formulaires de soumission (devis) 2018-02-13 12 h 02 - Courriel

2880840 - 333002_Formulaires de soumission (bordereau)
2018-02-13 12 h 02 - Téléchargement
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187231013

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Les excavations Super inc., pour des travaux de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage dans la rue Clark, de l'avenue Laurier à la rue de l'Arcade dans l'arrondissement Le Plateau Mont-Royal. Dépense totale de 7 774 763,36 $ (contrat: 7 237 763,36 $ + incidences: 537 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 333002 - 6 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

DGSRE_1187231013_Info_Comptable.xlsx SIVT_1187231013.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jorge PALMA-GONZALES
Préposé au budget
Tél : (514) 872-4014

Co- auteure

Marie Claude Pierre
Agente Comptable Analyste
514-868-3837

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-03-26

Reak Sa SEN
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-2813

Division : Div. Conseil Et Soutien Financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.10

2018/04/26
17:00

(1)

Dossier # : 1180598001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Le Groupe LML Ltée pour la fourniture et l'installation d'équipements électriques de moyenne tension à l'usine Atwater, pour une somme maximale de 732 520,03 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10253 - (4 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder à Le Groupe LML Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation d'équipements électriques de moyenne tension à l'usine Atwater, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 732 520,03 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10253;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-03-29 16:13

Signataire : Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1180598001**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Le Groupe LML Ltée pour la fourniture et l'installation d'équipements électriques de moyenne tension à l'usine Atwater, pour une somme maximale de 732 520,03 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10253 - (4 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du projet de construction du nouveau bâtiment administratif et ateliers sur le site du complexe Atwater, l'alimentation électrique du nouvel ouvrage sera réalisée à partir de deux (2) liens 25 kV prenant leurs sources à partir du bâtiment des UV situé à l'ouest du bâtiment des filtres, sur le site de l'usine Atwater.
La construction des infrastructures constituées d'un massif de conduits permettant le cheminement de câbles électriques entre le bâtiment des UV et le nouveau bâtiment est en cours de construction par la Commission des services électriques de Montréal (CSEM).

Un premier appel d'offres a eu lieu à l'automne 2017 pour lequel toutes les soumissions reçues étaient non conformes techniquement, l'appel d'offres a donc dû être annulé.

L'appel d'offres 10253 a été publié sur le SÉAO et dans le journal Le Devoir le 5 mars 2018. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 21 mars 2018 au Service du greffe. La durée de la publication a été de quinze (15) jours. Les soumissions sont valides durant cent vingt (120) jours, soit jusqu'au 19 juillet 2018.

Deux (2) addenda ont été publiés afin d'apporter des précisions sur le projet et de répondre aux différentes questions des preneurs du cahier des charges. Ces addenda n'ont eu aucun impact au niveau de l'estimation.

Addenda # 1	8 mars 2018	Réponses à des questions provenant de preneurs de cahier des charges relativement à la portée des travaux et à la visite de chantier.
Addenda # 2	16 mars 2018	Réponses à des questions provenant de preneurs de cahier des charges relativement à la portée des travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 0010 - 11 janvier 2017 - Autoriser une dépense totale de 130 481,60 $, aucune taxe applicable, pour la construction d'un réseau de conduits souterrains (phase 2), dans le cadre de la construction du nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe Atwater, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant - De mandater la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) pour l'exécution des travaux.
CG16 0430 - 22 juin 2016 - Accorder un contrat à Entreprise de construction T.E.Q. inc. pour la construction d'un nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe Atwater dans l'arrondissement du Sud-Ouest situé au 999 rue Dupuis - Dépense totale de 34 359 289,97 $, taxes incluses - Appel d'offres 5832 (6 soumissionnaires).

CE16 0158 - 27 janvier 2016 - Autoriser une dépense totale de 452 243,52 $, aucune taxe applicable, pour la construction d'un réseau de conduits souterrains (phase 1) dans le cadre de la construction du nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe Atwater, dans l'arrondissement du Sud-Ouest et mandater la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) pour l'exécution des travaux.

CE15 0737 - 22 avril 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à la firme Beaudoin Hurens inc. pour les services en génie civil dans le cadre de la construction d'un nouveau chemin d'accès pour l'usine Rolls Royce (Siemens) pour une somme maximale de 72 060,59 $, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14051 - (6 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Le Groupe LML Ltée pour le raccordement électrique du nouveau bâtiment administratif et ateliers sur le site de l'usine Atwater. Spécifiquement, les travaux à être effectués comprennent : la fourniture, l'installation, le raccordement et la mise sous tension de deux (2) liens électriques triphasés de 25 kV et de deux (2) câbles de contrôle sur une longueur approximative de 450 mètres ainsi que deux (2) transformateurs de puissance de 2 MVA chacun.

Ce contrat comprend aussi la fabrication et l'installation d'un système de drainage d'eau provenant de puits électriques extérieurs.

Des dépenses contingentes de 15 % du coût du contrat, soit 95 546,09 $, taxes incluses, ont été prévues dans le bordereau de soumission afin de couvrir les imprévus qui pourraient être rencontrés durant les travaux.

Ces travaux de construction sur chantier doivent débuter à l'été 2018 afin de permettre l'alimentation du nouveau bâtiment à l'hiver 2018-2019.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public, il y a eu six (6) preneurs du cahier des charges sur le site SEAO et quatre (4) soumissions ont été déposées, soit un pourcentage de soixante-sept

(67 %). La liste des preneurs du cahier des charges se trouve en pièce jointe au présent dossier.
Les deux (2) preneurs qui n'ont pas soumissionné, soit un pourcentage de trente-trois (33 %), n'ont fourni aucun motif de désistement.

Après analyse des quatre (4) soumissions par la Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau, il s'avère que trois (3) soumissionnaires sont conformes. La firme Le Groupe LML Ltée présente la soumission la plus basse conforme.

La firme Néolect inc. est non conforme car elle n'a pas complété le tableau des spécifications techniques faisant partie des exigences du devis technique (article 2.1.1). À titre informatif, la firme Néolect inc. se serait retrouvée au 2ème rang sur la base du prix de la soumission.

Soumissions conformes	Coût de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Le Groupe LML Ltée	636 973,94 $	95 546,09 $	732 520,03 $
Entreprise de construction Dawco inc.	699 758,84 $	104 963,83 $	804 722,67 $
La Cie Électrique Britton Ltée.	704 796,75 $	105 719,51 $	810 516,26 $
Dernière estimation réalisée à l'interne	690 520,76 $	103 578,11 $	794 098,87 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)*			782 586,32 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*			6,83 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)*			77 996,23 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*			10,65 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			(61 578,84 $)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			(7,80 %)

L'analyse des soumissions a permis de constater que le plus bas soumissionnaire conforme a présenté une soumission avec un écart favorable de 7,80 % (61 578,84 $) par rapport à l'estimation.

Les validations requises indiquent que le soumissionnaire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l’octroi du contrat.

Ce contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière des contrats publics (LIMCP). Le soumissionnaire recommandé n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 732 520,03 $, taxes incluses, comprenant un montant de 636 973,94 $, taxes incluses, pour les travaux et un montant de 95 546,09 $, taxes incluses, pour les contingences.
La dépense de 732 520,03 $, taxes incluses, représente un coût net de 668 888,42 $, lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Cette dépense sera entièrement financée par la réserve de l'eau d'agglomération.

La réserve de l'eau sera affectée annuellement, en fin d'exercice, en fonction des dépenses réelles constatées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La gestion des infrastructures de production de l'eau potable répond à l'une des priorités du *Plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l'eau ».*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout délai dans l'exécution de ces travaux pourrait entraîner des délais pour l'alimentation du nouveau bâtiment et par conséquent son occupation par le personnel de la DEP.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : avril 2018
Début des travaux : mai 2018
Fin des travaux : décembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Katia HEDIR, Service des communications
Marie DESORMEAUX, Service des communications

Lecture :

Marie DESORMEAUX, 28 mars 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel TROTTIER
Ingénieur-électricité

Tél : 514 872-3451
Télécop. : 514 872-2898

Annie CARRIÈRE
Chef de section

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-03-27

Christian MARCOUX
Chef de division Ingénierie

Tél : 514 872-3483
Télécop. : 514 872-8146

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François DUBUC
C/d - Division projets réseau principal
en remplacement de M. André MARSAN, directeur
Tél :
Approuvé le : 2018-03-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2018-03-29

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 10253
Numéro de référence : 1143547
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Fourniture et installation d'équipements électriques de moyenne tension

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Agence Béliveau Turmel et Associés 115 riviere Racine, QC, J0E 1Y0 NEQ : 1145388345	Monsieur Eric Massé Téléphone : 514 247-1909 Télécopieur :	**Commande : (1403968)** 2018-03-03 10 h 23 **Transmission :** 2018-03-03 10 h 23	2897459 - Addenda # 1 2018-03-08 17 h 22 - Courriel 2902481 - Addenda 2 - Soumission 10253 2018-03-16 10 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
ENTREPRISES DE CONSTRUCTION DAWCO INC. 8315 chemin Devonshire Arr. Mont-Royal Montréal, QC, H4P 2L1 http://www.dawco.ca NEQ : 1171085534	Madame Sophie Proulx Téléphone : 514 738-3033 Télécopieur : 514 342-0368	**Commande : (1404769)** 2018-03-05 16 h 16 **Transmission :** 2018-03-05 16 h 16	2897459 - Addenda # 1 2018-03-08 17 h 22 - Courriel 2902481 - Addenda 2 - Soumission 10253 2018-03-16 10 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
La Cie électrique Britton Ltée. 8555 chemin Devonshire Montréal, QC, H4P 2L3 http://www.britton.ca NEQ : 1141922808	Monsieur André Gagnon Téléphone : 514 342-5520 Télécopieur : 514 342-5108	**Commande : (1406177)** 2018-03-07 14 h 02 **Transmission :** 2018-03-07 14 h 02	2897459 - Addenda # 1 2018-03-08 17 h 22 - Courriel 2902481 - Addenda 2 - Soumission 10253 2018-03-16 10 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Le Groupe LML Ltée 360 boul du Séminaire Nord Bureau 22 Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, J3B 5L1 http://www.groupelml.ca NEQ : 1169018786	Madame Nancy Ross Téléphone : 450 347-1996 Télécopieur : 450 347-8509	**Commande : (1405159)** 2018-03-06 10 h 26 **Transmission :** 2018-03-06 10 h 26	2897459 - Addenda # 1 2018-03-08 17 h 22 - Courriel 2902481 - Addenda 2 - Soumission 10253 2018-03-16 10 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Installations Électriques Pichette Inc . 3080 rue Peugeot	Monsieur François Pichette Téléphone : 450	**Commande : (1409689)** 2018-03-13 14 h 29	2897459 - Addenda # 1 2018-03-13 14 h 29 - Téléchargement

	Laval, QC, H7L 5C5 NEQ : 1143997626	682-4411 Télécopieur : 450 682-8930	**Transmission :** 2018-03-13 14 h 29	2902481 - Addenda 2 - Soumission 10253 2018-03-16 10 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Neolect Inc. 1830 Bl. Fortin Laval, QC, H7s 1N8 NEQ : 1166302126	Madame Carole Lamarche Téléphone : 450 668-2200 Télécopieur : 450 668-8114	**Commande : (1404739)** 2018-03-05 15 h 55 **Transmission :** 2018-03-05 15 h 55	2897459 - Addenda # 1 2018-03-08 17 h 22 - Courriel 2902481 - Addenda 2 - Soumission 10253 2018-03-16 10 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1180598001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Objet :	Accorder un contrat à Le Groupe LML Ltée pour la fourniture et l'installation d'équipements électriques de moyenne tension à l'usine Atwater, pour une somme maximale de 732 520,03 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10253 - (4 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

InformationComptable_DEP_1180598001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Stéphanie SIMONEAU
Préposée au budget
Tél : 514.280.4020

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-03-29

Leilatou DANKASSOUA
conseiller(ere) budgétaire
Tél : 514.872.2648
Division : Service des Finances
Point de service: Eau et environnement

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.11

2018/04/26 17:00

(1)

Dossier # : 1187812001

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction , Division soutien et processus - affaires juridiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 a) rendre des services municipaux de manière compétente, respectueuse et non discriminatoire
Compétence d'agglomération :	Cour municipale
Projet :	-
Objet :	Conclure trois (3) contrats de services professionnels avec la firme Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (lot 1 à la somme de 566 251,88 $ (taxes incluses), lot 2 à la somme de 710 545,50 $ (taxes incluses) et lot 3 à la somme de 465 648,75 $ (taxes incluses)), pour une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services d'expertise d'affaires, de gestion de changement et d'optimisation opérationnelle, pour la modernisation des activités judiciaires de la cour municipale de Montréal. Appel d'offres : 17-16558

1. de conclure trois (3) contrats, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services d'expertise, de gestion de changement et d'optimisation opérationnelle pour la modernisation des activités judiciaires de la cour municipale de Montréal;
2. d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services spécialisés requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public N°17-16558 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;

Firme	Description	Montant
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 1 - Services d'expertise d'affaires pour la modernisation des activités judiciaires de la cour municipale	566 251,88 $
Conseillers en gestion et informatique CGI inc	Lot 2 - Services de gestion du changement pour la modernisation des activités judiciaires de la cour municipale	710 545,50 $

Conseillers en gestion et informatique CGI inc	Lot 3 - Services d'optimisation opérationnelle pour la modernisation des activités judiciaires de la cour municipale	465 648,75 $

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler. Ces dépenses seront assumées à 100% par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-04-03 10:15

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187812001**
Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction , Division soutien et processus - affaires juridiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 a) rendre des services municipaux de manière compétente, respectueuse et non discriminatoire
Compétence d'agglomération :	Cour municipale
Projet :	-
Objet :	Conclure trois (3) contrats de services professionnels avec la firme Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (lot 1 à la somme de 566 251,88 $ (taxes incluses), lot 2 à la somme de 710 545,50 $ (taxes incluses) et lot 3 à la somme de 465 648,75 $ (taxes incluses)), pour une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services d'expertise d'affaires, de gestion de changement et d'optimisation opérationnelle, pour la modernisation des activités judiciaires de la cour municipale de Montréal. Appel d'offres : 17-16558

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du PTI 2017-2019, le Service des affaires juridiques (SAJ) et le Service des technologies de l'information ont mis de l'avant le projet 70025 « Cour municipale numérique » afin de renouveler les infrastructures technologiques du SAJ. Les activités opérationnelles et les systèmes informatiques de la cour municipale sont désuets et celle-ci opère essentiellement sous forme papier depuis sa création. L'ensemble des parties prenantes au dossier a établi un consensus quant à la nécessité de mettre en place un modèle d'administration de la justice plus accessible, mieux outillé, plus efficient et plus rapide. Le constat sur l'état de santé de l'administration de la justice municipale fait l'unanimité :

· Une information judiciaire dominée par le médium papier;
· Des données éparses, incomplètes et difficiles à traiter;
· Une information judiciaire non disponible en temps réel;
· Des systèmes d'information centraux et intermédiaires désuets;
· Une organisation dont les processus et outils ne sont pas efficients;
· Un citoyen pour qui il est difficile d'avoir accès et de comprendre la justice.

Une refonte complète des façons de faire est maintenant devenue incontournable pour répondre aux enjeux actuels de l'administration de la justice municipale.

Le projet 70025 « Cour municipale numérique » est un important défi de modernisation de l'outillage de la cour municipale. Or, depuis le début du plan triennal d'immobilisation (PTI) 2016, la cour municipale fait l'objet d'un programme de développement et les divers travaux d'analyse et de définition des besoins sont en cours, mais tournent au ralenti à la suite de la perte des ressources externes, en septembre 2017, conséquence des changements au mode de sourçage du STI pour des ressources externes. La cour municipale souhaite donc obtenir des ressources afin de l'accompagner dans sa modernisation.

La Division du soutien et des processus du SAJ a entrepris une démarche complète de documentation des opérations de la cour municipale, sous la forme d'une architecture d'affaires et requiert des ressources expertes pour mener à terme ses mêmes travaux. Cette architecture définira entièrement les besoins d'affaires détaillés et les futurs outils que la cour municipale souhaite mettre en place (lot numéro 1 de l'appel d'offre).

La Division du soutien et des processus du SAJ souhaite également être accompagnée afin de gérer, en temps opportun, les modifications de structure organisationnelle, les communications, tant à l'interne qu'à l'externe, et la formation de l'ensemble de ses ressources humaines (lot numéro 2 de l'appel d'offre).

Finalement, la Division du soutien et des processus du SAJ souhaite disposer d'une équipe d'optimisation des opérations qui joindrait l'innovation, la recherche et le prototypage de solutions créatives, l'objectif étant de créer des solutions quant à la manière optimale, pour le citoyen, d'accéder à la justice (lot numéro 3 de l'appel d'offre).

C'est dans ce contexte que le SAJ a lancé l'appel d'offres 17-16558. Cet appel d'offres, publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO, a débuté le 27 novembre 2017 pour se terminer le 10 janvier 2018. La durée de la publication a été de 45 jours et 3 addendas ont été publiés.

No. addenda	Date de publication	Nature
1	1 décembre 2017	Report de la date d'ouverture des soumissions au 10 janvier 2018 pour tenir compte de la période des Fêtes.
2	18 décembre 2017	Correction d'une clause administrative erronée, précisions apportées suite à des questions du marché sur le niveau d'expertise pour le domaine « judiciaire ».
3	4 janvier 2018	Précision quant à une clause administrative particulière, correction d'une clause erronée sur le nombre de pages maximales pour les soumissions et précisions apportées suite à des questions du marché quant au séquencement des travaux sur les divers lots.

Le présent dossier vise donc à conclure trois (3) contrats de services professionnels avec la firme Conseillers en gestion et informatique CGI inc. :

1- lot 1 au montant de 566 251,88 $ taxes incluses;
2- lot 2 au montant de 710 545,50 $ taxes incluses;
3- lot 3 au montant de 465 648,75 $ taxes incluses.

Ces trois contrats, pour une durée de 36 mois, vise pour l'essentiel la fourniture sur demande de prestations de services d'expertise d'affaires, de gestion de changement et d'optimisation opérationnelle pour la modernisation des activités judiciaires de la cour municipale de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Conclure trois (3) contrats de services professionnels avec la firme Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (lot 1 à la somme de 566 251,88 $ (taxes incluses), lot 2 à la somme de 710 545,50 $ (taxes incluses) et lot 3 à la somme de 465 648,75 $ (taxes incluses)), pour une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services d'expertise, de gestion de changement et d'optimisation opérationnelle, pour la modernisation des activités judiciaires de la cour municipale de Montréal. Appel d'offres : 17 -16558

JUSTIFICATION

Le processus d'appel d'offres 17-16558 s'est conclu avec vingt (20) preneurs de cahier des charges pour l'ensemble des lots. Pour cet appel d'offres, deux (2) soumissions furent reçues pour le lot 1, trois (3) pour le lot 2 et trois (3) pour le lot 3.
De ces vingt (20) preneurs, quatre (4) d'entre eux ont déposé une soumission sur un ou plusieurs lots, soit 20 % des preneurs, alors que quatorze (14) firmes n'ont pas déposé de soumission (80 %). De ces quatorze (14) firmes, onze (11) d'entre elles ont transmis un avis de désistement au Service de l'approvisionnement. Les raisons de désistement invoquées sont :

- Deux (2) firmes déclarent que leurs carnets de commandes sont complets;
- Quatre (4) firmes n'ont pas l'expertise demandée ou ne connaisse pas le domaine d'affaires « judiciaire »;
- Deux (2) firmes ne disposent pas du personnel requis;
- Deux (2) firmes nous indiquent que l'expertise « judiciaire » est trop dominante et manque d'expérience dans ce domaine;
- Une (1) firme mentionne que les efforts estimés sont trop grands pour une petite firme afin de répondre à l'ensemble des besoins au devis.

Toutes les soumissions reçues ont été déclarées conformes du point de vue administratif. L'évaluation des soumissions a été effectuée selon la grille de pondération et des critères d'évaluation en vigueur au Service de l'approvisionnement en date du 25 janvier 2018.

Pour l'essentiel, l'appel d'offres visait l'obtention du meilleur coût horaire pour des conventions des services professionnels à venir. Les estimations préliminaires pour les fins de l'appel d'offres étaient de 6 500 heures pour le lot 1, 7 500 heures pour le lot 2 et de 5

000 heures pour le lot 3.

Les résultats de l'analyse des soumissions sont les suivants :

Lot 1 - Service d'expertise d'affaires pour la modernisation des activités judiciaires de la cour municipale :

Description succincte :

- produire la documentation pour terminer entièrement les besoins d'affaires détaillés, lesquels travaux sont à ce jour déjà complétés à 60 %;
- produire la documentation pour décrire entièrement les futurs outils requis pour la modernisation des activités judiciaires de la cour municipale.

Les soumissionnaires devaient proposer un tarif horaire et le résultat chiffré est le produit mathématique du nombre d'heures pour ce lot multiplié par ce tarif horaire (incluant les taxes).

Pour ce lot, deux (2) soumissionnaires ont déposé chacun une offre conforme :

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Tarif horaire moyen	Total
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	88,7	2,45	566 251,88 $	85,57 $	566 251,88 $
Systématix technologie de l'information inc.	77,2	1,93	658 231,88 $	101,27 $	658 231,88 $
Prix moyen des offres ($)					612 241,88 $
Dernière estimation réalisée (service de l'approvisionnement)				125,00 $	812 500,00 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($)					(246 248,12 $)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)					**(30,30 %)**
Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire ($)					91 980,00 $
Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (%)					**16,20 %**

Nous constatons un écart de 30,3 % entre la plus basse soumission conforme et l'évaluation projetée du tarif horaire moyen suggéré pour les fins de la soumission par le Service de l'approvisionnement.

Cet écart entre le résultat de l'appel d'offres et l'évaluation projetée par le Service de l'approvisionnement peut s'expliquer par l'absence de précédent pour un lot requérant une expertise dans le domaine judiciaire.

L'adjudicataire s'est démarqué au niveau de son prix, lequel est plus bas de 16,20 % par rapport au 2e soumissionnaire.

Lot 2 - Service de gestion du changement pour la modernisation des activités judiciaires de la cour municipale :

Description succincte :

- conseiller et produire la documentation liée à la gestion du changement dans le contexte des modifications de structure organisationnelle, lesquels travaux sont, à ce jour, déjà complétés à 10 %;
- conseiller et assister les parties prenantes pour les communications internes et externes liées à la gestion du changement dans le contexte des modifications de structure organisationnelle;
- conseiller et produire la documentation liée à la formation des utilisateurs.

Les soumissionnaires devaient proposer un tarif horaire et le résultat chiffré est le produit mathématique du nombre d'heures pour ce lot multiplié par ce tarif horaire (incluant les taxes).

Pour ce lot, trois (3) soumissionnaires ont déposé chacun une offre conforme :

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Tarif horaire moyen	Total
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	83,7	1,88	710 545,50 $	94,73 $	710 545,50 $
Systématix technologie de l'information inc.	71,7	1,60	758 835,00 $	101,18 $	758 835,00 $
PGF Consultants inc.	83,3	1,29	1 032 975,00 $	137,73$	1 032 975,00 $
Prix moyen des offres ($)					834 118,50 $
Dernière estimation réalisée				125,00 $	937 500,00 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($)					(226 954,50 $)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)					**(24,21 %)**
Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire ($)					48 289,50 $
Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (%)					**6,80 %**

Nous constatons un écart de 24,21 % entre la plus basse soumission conforme et l'évaluation projetée du tarif horaire moyen suggéré pour les fins de la soumission par le Service de l'approvisionnement.

Cet écart entre le résultat de l'appel d'offres et l'évaluation projetée par le Service de l'approvisionnement peut s'expliquer par l'absence de précédent pour un lot requérant une expertise dans le domaine judiciaire.

L'adjudicataire s'est démarqué au niveau de son prix, lequel est plus bas de 6,80 % par rapport au 2e soumissionnaire.

Lot 3 - Service d'optimisation opérationnelle pour la modernisation des activités judiciaires de la cour municipale :

Description succincte :

- conseiller et produire toute documentation utile aux fins d'optimiser opérationnellement les activités judiciaires de la cour municipale, le tout dans une optique d'offrir à la Ville des solutions créatives et modernes aux fins de servir de manière optimale le citoyen.

Les soumissionnaires devaient proposer un tarif horaire et le résultat chiffré est le produit mathématique du nombre d'heures pour ce lot multiplié par ce tarif horaire (incluant les taxes).

Pour ce lot, trois (3) soumissionnaires ont déposé chacun une offre conforme :

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Tarif horaire moyen	Total
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	81,2	2,82	465 648,75 $	93,21 $	465 648,75 $
Systématix technologie de l'information inc.	73,0	2,14	574 875,00 $	114,98$	574 875,00 $
KPMG S.R..L. / s.e.n.c.r.l.	92,0	1,15	1 235 981,25 $	247,19 $	1 235 981,25 $
Prix moyen des offres ($)					758 835,00 $
Dernière estimation réalisée				125,00 $	625 000,00 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)					(159 351,25 $) **(25,50 %)**
Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire ($) Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (%)					109 226,25 $ **23,46 %**

Nous constatons un écart de 25,50 % entre la plus basse soumission conforme et l'évaluation projetée du tarif horaire moyen suggéré pour les fins de la soumission par le Service de l'approvisionnement.

Cet écart entre le résultat de l'appel d'offres et l'évaluation projetée par le Service de l'approvisionnement peut s'expliquer par l'absence de précédent pour un lot requérant une expertise dans le domaine judiciaire.

L'adjudicataire s'est démarqué au niveau de son prix, lequel est plus bas de 23,46 % par rapport au 2e soumissionnaire.

Au passage, nous soulignons que, bien qu'aucun contrat de plus de 1 M$ ne soit octroyé, l'adjudicataire Conseillers en gestion et informatique CGI inc. est accrédité par l'Autorité des marchés financiers en date du 23 janvier 2017, laquelle accréditation est toujours valide.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses seront assumées par le Service des technologies de l'information dans le cadre de la réalisation du projet 70025 « Cour municipale numérique » figurant au PTI 2018 -2020.
Les prestations de services spécialisés seront utilisées au fur et à mesure de l'expression des besoins. Tous les besoins de prestations de services seront régis par le processus d'autorisation de dépenses décrit à la documentation de l'appel d'offres. Les engagements budgétaires, les virements budgétaires et le partage des dépenses seront évalués au fur et à mesure de l'exécution selon la nature des travaux.

Ces dépenses seront assumées à 100% par l'agglomération car elles concernent la Cour municipale

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans le cadre de la réalisation du projet 70025 « Cour municipale numérique » figurant au PTI 2018-2020 du Service des technologies de l'information, ces prestations de services professionnels permettront au SAJ, et plus particulièrement l'équipe d'utilisateurs de la cour municipale, d'obtenir l'expertise requise pour mener à bien la transformation organisationnelle de la cour municipale, et ce, par l'entremise de projets d'analyse d'affaires, d'optimisation des opérations et de gestion du changement.
Le virage numérique entrepris par la cour municipale vise :

- l'augmentation de l'efficience des opérations de la Direction des services judiciaires;
- l'augmentation de l'efficience des opérations de la Direction des poursuites pénales et criminelles;
- des économies de temps pour les citoyens;
- des économie des frais d'entreposage des documents papier;
- une réduction, à moyen terme, des ressources humaines requises pour mener les opérations.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun enjeu de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation comité exécutif : 11 avril 2018
Présentation au conseil municipal : 23 avril 2018
Présentation au conseil d'agglomération : 26 avril 2018
Rencontre de départ avec les fournisseurs : mi-mai 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrement administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Robert NORMANDEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Gervais THIBAULT, Service des technologies de l'information

Lecture :

Gervais THIBAULT, 29 mars 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guy PICARD
Chef de division - soutien et processus (aff.jur.)

Tél : 514 872-8097
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-02-23

Patrice GUAY
Directeur de service et avocat en chef de la Ville

Tél : 514 872-2919
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Patrice GUAY
Directeur de service et avocat en chef de la Ville

Tél : 514 872-2919
Approuvé le : 2018-02-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Patrice GUAY
Directeur de service et avocat en chef de la Ville

Tél : 514 872-2919
Approuvé le : 2018-02-23

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

PAR COURRIEL

Le 23 janvier 2017

CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC.
A/S MONSIEUR BENOÎT DUBÉ
25E ÉTAGE, 1350, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE O.
MONTRÉAL (QC) CANADA H3G 1T4

N° de client : 2700035725

Objet : Demande de renouvellement / Validité de l'autorisation

Monsieur,

La présente vous est transmise en votre qualité de répondant de CONSEILLERS EN GESTION INFORMATIQUE CGI INC. (« **CGI inc.** ») et concerne votre demande de renouvellement de contracter/sous-contracter avec un organisme public (la « **Demande de renouvellement** ») que vous avez transmise à l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») le 14 octobre 2016, en vertu de l'article 21.41 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »).

Or, tel que le prévoit l'alinéa 3 de l'article 21.41 de la LCOP, une autorisation demeure valide si la demande de renouvellement est présentée au moins 90 jours avant le terme de la durée de l'autorisation, et ce, jusqu'à ce que l'Autorité statue sur cette demande.

Compte tenu de ce qui précède et considérant que la Demande de renouvellement de CGI INC. a été soumise à l'Autorité dans les délais requis, nous vous confirmons que l'autorisation de cette dernière demeure valide, et ce, jusqu'à ce qu'une décision soit rendue sur cette demande.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon,, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Ci-après appelée la « **VILLE** »

ET :

CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUES CGI INC., personne morale ayant sa principale place d'affaires au 1350, boulevard René-Lévesque Ouest, 25e étage, Montréal, Québec, H3G 1T4, agissant et représentée par Jonathan St-Cyr, directeur, Service-conseils, dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare;

Ci-après appelé(e) le « **CONTRACTANT** »

N^{o} d'inscription T.P.S. : 887704542
N^{o} d'inscription T.V.Q. : 1020090517

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient: :

1.1 « **Directeur** » : le directeur du Service des affaires juridiques ou son représentant dûment autorisé.

1.2 « **Annexe 1** » : les documents d'appel d'offres public 17-16558, en date du 27 novembre 2017, pour produire la documentation pour terminer entièrement les besoins d'affaires détaillés et produire la documentation pour décrire entièrement les futurs outils pour la modernisation des activités judiciaires de la cour municipale (lot 1 – Service d'expertise d'affaires pour la modernisation des activités judiciaires de la cour municipale).

1.3 « **Annexe 2** » : l'offre de service présentée par le Contractant le 10 janvier 2018.

ARTICLE 2
OBJET

La Ville retient les services du Contractant qui s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention et des Annexes 1 et 2 jointes aux présentes, à rendre les services plus amplement détaillés dans l'Annexe 1

ARTICLE 3
INTERPRÉTATION

3.1 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition des Annexes 1 et 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

3.2 Le texte de l'Annexe 1 prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 4
DURÉE

La présente convention entre en vigueur à sa signature par les parties ou à toute date ultérieure fixée par le Directeur et prend fin lorsque le Contractant a complètement exécuté ses services, celui-ci demeurant tenu au respect de ses autres obligations envers la Ville.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

La Ville doit :

5.1 assurer au Contractant la collaboration du Directeur;

5.2 remettre au Contractant les documents qu'elle jugera utiles à l'exécution de la convention, documents qui seront considérés exacts, à moins que le Directeur ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;

5.3 communiquer avec diligence au Contractant la décision du Directeur sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par le Contractant.

ARTICLE 6
OBLIGATIONS DU CONTRACTANT

Le Contractant doit :

6.1 exécuter la convention en collaboration étroite avec le Directeur et tenir compte de toutes ses instructions et recommandations sur la façon d'exécuter le travail confié;

6.2 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et aux Annexes 1 et 2;

6.3 assurer la confidentialité des données et des renseignements fournis par la Ville, de même que de ceux qui lui seraient révélés à l'occasion des services faisant l'objet des présentes;

6.4 obtenir l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser ces données et renseignements à toute autre fin;

6.5 divulguer à la Ville tout intérêt qu'il peut avoir dans l'acquisition ou l'utilisation par la Ville de biens ou de services ayant une relation avec la présente convention;

6.6 remettre à la Ville, les documents ou autres éléments de production mis à sa disposition par celle-ci dans l'état où ils lui ont été livrés;

6.7 assumer ses frais généraux, tels le transport, les repas, les services de secrétariat et autres;

6.8 soumettre à la Ville une ou des factures détaillées tenant compte des heures attribuées à l'exécution de la convention et précisant le taux et le montant des taxes applicables aux services du Contractant, de même que le numéro d'inscription qui lui a été attribué par Revenu Canada pour les fins de la TPS et par Revenu Québec pour les fins de la TVQ;

6.9 transmettre au Directeur, selon les modalités et la fréquence que lui indique le Directeur, un rapport faisant état de l'avancement des travaux en regard notamment de l'évolution des coûts, du respect du calendrier et de la performance générale des activités;

ARTICLE 7
PRÉROGATIVES DU DIRECTEUR

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Directeur a pleine compétence pour :

7.1 coordonner l'exécution de la convention;

7.2 décider, de façon définitive, de toute question soulevée par le Contractant quant à l'interprétation de la convention et des Annexes 1 et 2;

7.3 refuser les travaux, recherches et rapports du Contractant qu'il juge de mauvaise qualité ou non conformes aux dispositions de la convention ou des Annexes 1 et 2;

7.4 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces travaux, recherches et rapports, aux frais de ce dernier.

ARTICLE 8
HONORAIRES

En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de cinq cent soixante-six mille deux cent cinquante-et-un dollars et quatre-vingt-huit cents (566 251,88 $), couvrant tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services du Contractant.

Cette somme est payable comme mentionné dans l'annexe 1.

Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires du Contractant si les factures de ce dernier ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ.

Aucun paiement d'honoraires versé au Contractant ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention.

ARTICLE 9
LIMITE DE RESPONSABILITÉ

La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder la somme maximale mentionnée à l'article 8.

ARTICLE 10
DROITS D'AUTEUR

En considération des honoraires prévus à l'article 8, le Contractant :

10.1 cède à la Ville tous ses droits d'auteur se rapportant aux rapports, études et autres documents réalisés dans le cadre de la présente convention, et renonce à ses droits moraux;

10.2 garantit la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'usager autorisé des droits d'auteur relatifs aux rapports, études et documents dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention;

10.3 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

ARTICLE 11
RÉSILIATION

11.1 La Ville peut mettre fin à cette convention en tout temps, sur simple avis écrit, en acquittant le coût des services alors rendus, sur présentation de pièces justificatives.

11.2 Le Contractant doit alors livrer à la Ville tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés à la date de l'avis de résiliation.

11.3 Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

ARTICLE 12
CONDITIONS GÉNÉRALES

12.1 **ÉLECTION DE DOMICILE**

Aux fins des présentes, chaque partie élit domicile à l'adresse indiquée à la première page de la présente convention ou à toute autre adresse dont elle aura préalablement avisé l'autre partie par courrier recommandé.

12.2 **HÉRITIERS ET REPRÉSENTANTS LÉGAUX**

La présente convention lie les héritiers et représentants légaux des parties, étant toutefois entendu que les droits et obligations de l'une des parties ne peuvent être cédés à un tiers qu'avec l'accord préalable écrit de l'autre partie.

12.3 **MODIFICATION**

Aucune modification aux termes de cette convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit des parties.

12.4 **VALIDITÉ**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

12.5 **LOIS APPLICABLES**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

12.6 **LIEN D'EMPLOI**

La présente convention ne crée d'aucune façon un lien d'emploi entre les parties.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le e jour de 2018

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier de la Ville

Le e jour de 2018

Conseillers en gestion et informatique CGI inc.

Par : _____
Jonathan St-Cyr, directeur,
Services-conseils

Cette convention a été approuvée par la résolution _____.

Service des affaires juridiques
Cour municipale
Ville de Montréal

Prestation de services d'expertise d'affaires, de gestion du changement et d'optimisation opérationnelle pour la modernisation des activités judiciaires de la Cour municipale

Appel d'offres public N° 17-16558

DEVIS

27 novembre 2017

Table des matières

1. Préambule 4
2. Contexte, description et objectif de la prestation de services 5
3. Description de l'appel d'offres 7
4. Critère éliminatoire 7
5. Grille d'évaluation - Critères de sélection et pondération des offres 7
6. Prestation de service de l'adjudicataire 22
7. Administration et gestion des ressources de l'adjudicataire 23
8. Enquête de sécurité 23
9. Obligations et responsabilités de l'adjudicataire 24
10. Fonctionnement général 24
11. Frais connexes liés aux activités du contrat 26
12. Facturation 26
13. Dispositions particulières relatives aux ressources 27
14. Personnes retraitées de la Ville ou ex employés 27
15. Exigences liées à la documentation 27
16. Confidentialité et droit de propriété sur les documents 27
17. Suivi d'avancement et approbation des livrables 27

Lexique

Coordonnateur des services	Chez l'adjudicataire, cette ressource est l'unique point de contact pour les interactions avec le Service des affaires juridiques (SAJ).
Fiche de prestation de services	Fiche utilisée par le SAJ pour toute demande de prestation de service à l'adjudicataire. Cette demande contiendra les éléments suivants : - Portée et caractéristiques du livrable - Éléments de qualité attendus - Échéancier souhaité - Budget suggéré

1. Préambule

Créée le 30 août 1851, la Cour municipale de la Ville de Montréal demeure depuis lors parmi les plus importantes cours de justice au Canada. Depuis le 1er janvier 2002, elle exerce ses compétences sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal et dessert présentement la Ville de Montréal et ses 19 arrondissements ainsi que quinze autres municipalités liées de l'agglomération de Montréal.

La Cour municipale exerce sa compétence en matière civile, pénale et criminelle. Elle déploie ses activités à son chef-lieu établi au 775, rue Gosford, ainsi que dans quatre points de services répartis sur le territoire de sa juridiction.

Chaque année, plus de 2 000 000 de dossiers sont traités par l'administration de la justice municipale montréalaise. La Cour municipale dispose de 22 salles d'audience au total et elle porte aux rôles d'audiences environ 250,000 dossiers, dont plus de 70,000 en matière criminelle. Le nombre de dossiers est non seulement en progression, mais la complexité de ces dossiers augmente aussi, comme en fait foi le plus grand nombre de dossiers contenant des éléments dématérialisés.

Au-delà du traitement des dossiers, l'administration de la justice municipale est là pour assurer que les droits des citoyens et des entreprises soient protégés et que les lois soient respectées. Près de 30 juges président au quotidien de nombreuses audiences, appuyés par plus de 250 employés de la Direction des services judiciaires, en lien avec les avocats de pratique publique ou privée, les procureurs de la Direction des poursuites pénales et criminelles, les huissiers de justice, les agents des corps policiers, les intervenants sociaux, les enquêteurs municipaux, etc.

La préservation des droits des uns et le renforcement des obligations des autres sont assumés par une administration de la justice où, chaque jour, une imposante logistique amène différents intervenants à s'impliquer le temps d'une demande d'information, d'un dépôt de document, d'une audience, d'un paiement, d'une libération, etc. Annuellement, ce sont des milliers d'interventions, de transactions…

Pourtant, la justice municipale est administrée à peu de choses près comme elle l'était il y a trente ans et, depuis plusieurs années, l'ensemble des parties prenantes a établi un consensus quant à la nécessité de mettre en place un modèle d'administration de la justice plus accessible, mieux outillé, plus efficient et plus rapide. Le constat sur l'état de santé de l'administration de la justice municipale fait l'unanimité:

- Une information échangée majoritairement sous format papier;
- Des données éparses, incomplètes et difficiles à traiter;
- Une information non disponible en temps réel;
- Des systèmes d'information centraux et intermédiaires désuets;
- Une organisation dont les processus et outils ne sont pas efficients;
- Un citoyen pour qui il est difficile d'avoir accès et de comprendre la justice.

Une refonte majeure des façons de faire est maintenant devenue incontournable pour adresser les enjeux actuels de l'administration de la justice municipale.

2. Contexte, description et objectif de la prestation de services

Objectifs du Service des affaires juridiques

C'est dans le cadre de cet important défi que le Service des affaires juridiques (SAJ) de la Ville de Montréal œuvre à la refonte complète de l'outillage de la Cour municipale.

Depuis le début du plan triennal d'immobilisation (PTI) 2016, la cour municipale fait l'objet d'un programme de développement de grande ampleur qui vise à outiller l'organisation afin d'en faire une « cour numérique ». Ce dossier est une priorité de l'administration et dispose de l'engagement des autorités pour le mener à bien.

Pour ce faire, la division du soutien et des processus du SAJ a entrepris, en premier lieu, une démarche complète de documentation des opérations de la Cour municipale, sous la forme d'une architecture d'affaires, et requerra des ressources expertes pour mener à terme ses mêmes travaux. Cette architecture, à compléter, définira entièrement les besoins d'affaires détaillés et les futurs outils que la Cour municipale souhaite mettre en place.

La Cour municipale souhaite également être accompagnée afin de gérer, en temps opportun, les modifications de structure organisationnelle, les communications, tant à l'interne qu'à l'externe, et la formation de l'ensemble de ses ressources humaines.

Finalement, la division du soutien et des processus du SAJ souhaite disposer d'une équipe d'optimisation des opérations qui joindrait l'innovation, la recherche et le prototypage de solutions créatives, voire perturbantes. Le tout afin de réfléchir quant à la manière optimale, pour le citoyen, d'accéder à la justice.

Le SAJ gouverne cette refonte et collabore avec le Service des technologies de l'information (STI) de la Ville de Montréal, qui, de son côté, transforme complètement ses méthodes, documente ses technologies et ses infrastructures et complète la portion technologique de l'architecture d'entreprise municipale. De plus, le Service de performance organisationnelle (SPO) de la Ville de Montréal accompagne le SAJ afin d'assurer la cohérence des activités d'affaires et de leurs transformations au sein de l'appareil municipal. D'autres parties prenantes sont également mises à contribution.

Dans ce cadre précis, le Service des affaires juridiques nécessite donc de faire appel à des fournisseurs de services ayant des expertises uniques et spécialisées, de pointe et évolutives.

Les prestations de service devant être rendues au SAJ seront définies de façon précise,

par projet de prestation de services dans le temps, avec des livrables définis précisément à l'avance selon les besoins du SAJ. La prestation de services devra être suivie par le Coordonnateur des services de l'adjudicataire. Pour assurer une compréhension commune et un suivi de la qualité de la prestation des services à rendre par l'adjudicataire, une Fiche de prestation de services sera utilisée. Le format et la forme seront convenus et entendus à l'octroi du contrat, par l'adjudicataire et le SAJ.

Objectifs du Service des affaires juridiques

Montréal vise à devenir, dès 2018, un chef de file mondialement reconnu parmi les villes intelligentes et numériques et le Service des affaires juridiques souhaite devenir une référence pour l'accessibilité numérique à la justice. À titre de prestataire de service, vous serez responsable de prendre en charge plusieurs livrables dans certains domaines spécifiques :

1. **Architecture d'affaires** : à compléter pour doter le SAJ d'une parfaite représentation de sa mission, des stratégies organisationnelles, des objectifs visés et du détail de ses opérations actuelles et futures (capacité, services et processus)
2. **Gestion du changement** : pour que la Cour puisse bien faire la transition d'une organisation traditionnelle vers une organisation numérique et pour quantifier les impacts opérationnels, supporter les parties prenantes du projet et combler les besoins de formation et de communication;
3. **Optimisation, recherche et innovation** : pour proposer des idées nouvelles, voire audacieuses, pour solutionner des problèmes complexes posés par l'administration judiciaire.

Contexte général du mandat

Le mandat consiste à fournir une prestation de services à la division de support et processus du Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal pour la réalisation de livrables reliés au projet de modernisation de la cour municipale.

Contexte du mandat

De nombreux systèmes et outils doivent être remplacés dans les prochaines années dans le domaine de la sécurité publique et justice. Le SAJ cherche un ou des partenaires pour prendre en charge l'exécution de plusieurs livrables dans certains domaines d'affaires spécifiques.

3. Description de l'appel d'offres

Cet appel d'offre est à contrats multiples et les soumissionnaires doivent soumettre, pour un ou plusieurs des lots, une proposition de prestation de service dans le but de conclure une entente-cadre en services professionnels, pour une période de trois (3) ans pouvant être renouvelée pour une (1) année seulement si les budgets d'heures estimés ne sont pas épuisés.

Pour chacun des lots, le contrat sera attribué à la firme qui aura obtenu le meilleur pointage final à la suite de l'évaluation qualitative des propositions par le comité de sélection.

4. Critère éliminatoire

Le soumissionnaire doit démontrer qu'il possède les compétences, l'expertise et de solides réalisations lui permettant de répondre aux besoins du SAJ. Afin d'assurer sa qualification et de statuer sur sa capacité, le soumissionnaire doit démontrer qu'au cours des quarante-huit (48) derniers mois, il a réalisé des mandats de prestation de services similaires à celui demandé par le SAJ. À cet effet, le soumissionnaire doit soumettre trois (3) exemples de mandats réalisés en utilisant le formulaire fourni à l'annexe 1 – Formulaire : Description des mandats réalisés.

5. Grille d'évaluation - Critères de sélection et pondération des offres

Les soumissions qui ont passé l'étape éliminatoire seront évaluées par un comité de sélection. L'évaluation des soumissions sera faite à partir des seuls renseignements qu'elles contiennent, soit les documents déposés par le soumissionnaire.

Toutefois, après le dépôt des soumissions, s'il s'avérait nécessaire pour le SAJ d'obtenir des précisions sur l'un ou l'autre des renseignements fournis dans la soumission, ces précisions deviendraient partie intégrante de la soumission. Les précisions demandées ne serviront pas à bonifier la présentation de la soumission, mais uniquement à clarifier les informations fournies.

Voici la Grille d'évaluation comprenant les critères de sélection et la pondération des offres.

Prestation de services d'expertise d'affaires,
de gestion du changement et d'optimisation opérationnelle
Grille d'évaluation

#	Critères	Pondération
1	Présentation de l'offre de services	5 %
2	Compréhension de la demande et de la problématique	10 %
3	Expertise du soumissionnaire et de son coordonnateur des services pour la réalisation de contrats similaires	30 %
4	Description des processus et méthodologies	15 %
5	Qualité du centre d'expertise	30 %
6	Analyse de l'échantillonnage des expertises spécifiques	10 %
	Total	**100 %**

Contenu de l'offre (1re enveloppe)

Le SAJ vous invite à déposer une offre de prestation de services pour chacun des lots, définis à la section 5.5 "Qualité du centre d'expertise", pour lesquelles vous avez l'expertise et souhaitez soumissionner.

L'offre de prestation de services devra détailler et inclure les éléments ci-dessous. La table des matières à respecter est la suivante :

1. Sommaire exécutif
    a. Maximum 2 pages
2. Table des matières
3. Compréhension de la demande et de la problématique
    a. Maximum 1 page
4. Expertise du soumissionnaire et de son Coordonnateur des services pour la réalisation de contrats similaires
    a. Maximum 35 pages, incluant les « Formulaire : Description des mandats réalisés » et le CV du coordonnateur des services.
5. Description des processus et méthodologies
    a. Maximum 20 pages
6. Qualité du centre d'expertise

    a. Maximum 30 pages
7. Analyse de l'échantillonnage des expertises spécifiques
    a. Maximum 5 pages, excluant les CV

Aucun CV ne sera accepté en annexe. Ceux-ci doivent être intégrés à l'intérieur de leur section respective.

Les membres du comité de sélection effectueront une évaluation qualitative de chaque proposition déclarée conforme selon les exigences prévues aux documents de l'appel d'offres.

Définition des six (6) critères d'évaluation de la grille :

5.1 Présentation de l'offre de services (5 pts)

Chaque soumissionnaire sera évalué sur la qualité générale de l'offre de services, c'est-à-dire, sur la structure, la présentation et la clarté du document.

Éléments évalués	**Descriptif**
Structure	● La cohérence dans la structure du document ● Les différents éléments du document sont-ils présents : - Sommaire exécutif - Table des matières - Compréhension de la demande et de la problématique - Expertise du soumissionnaire et de son Coordonnateur des services pour la réalisation de contrats similaires - Description des processus et méthodologies - Qualité du centre d'expertise - Analyse de l'échantillonnage des expertises spécifiques ● Le nombre de pages
Présentation et clarté	● La facilité de lecture et la qualité du français

5.2 Compréhension de la demande et de la problématique (10 pts)

Le soumissionnaire doit :

- Décrire sa connaissance et compréhension du contexte actuel de la Ville de Montréal et du SAJ.
- Fournir une description de sa compréhension de la demande ainsi que sa compréhension des enjeux stratégiques et objectifs visés par le lot pour lequel des services professionnels sont requis.

5.3 Expertise du soumissionnaire et de son coordonnateur des services pour la réalisation de contrats similaires (30 pts)

Le soumissionnaire sera évalué sur la qualité des mandats réalisés, dans le cadre de projets ou mandats en lien avec les services demandés et sur sa compréhension de l'appel d'offres. Il doit démontrer, dans son offre de services, sa capacité à satisfaire aux exigences requises, en présentant les preuves attestant qu'il possède une expérience pertinente.

Le soumissionnaire doit décrire trois (3) projets ou mandats significatifs, en lien avec les services recherchés dans le présent appel d'offres. Ces mandats doivent avoir été réalisés au cours des trente-six (36) derniers mois. Les mandats présentés seront évalués pour leur qualité et leur pertinence en fonction des éléments énumérés dans le tableau 2 ci-dessous et dans le Formulaire : Description des mandats réalisés à l'annexe 1.

Pour chacun des mandats, veuillez donner en référence une personne ressource en spécifiant le nom, son courriel ainsi qu'un numéro de téléphone. Cette référence devra avoir accepté d'agir à titre de référence, être informée qu'elle pourrait être contactée par la Ville pour toute demande de référence et autorisée par le soumissionnaire à répondre aux questions de cette dernière.

Éléments évalués	**Descriptif**
Respect des exigences du projet	● Respect de la portée et des exigences essentielles ● Respect de l'échéancier des jalons, des livrables et du projet ● Respect des normes et standards d'architecture d'affaires du maître d'œuvre ● Respect des normes de qualité convenues ● Respect de l'estimé budgétaire ● Respect des délais de réponse du soumissionnaire dans le cadre d'une demande de prestation

Bénéfices du projet	● Les objectifs du projet ● La contribution du soumissionnaire, à travers les mandats présentés, dans la réalisation du projet ● Les enjeux stratégiques reliés à la réalisation du projet et la contribution du soumissionnaire à y répondre efficacement ● Les éléments communs des mandats réalisés par le soumissionnaire dans le cadre du projet et les besoins exprimés dans le devis de la Ville ● Les résultats du projet versus les objectifs visés
Envergure du projet	● Durée et budget en dollars prévus ● Durée et budget réels ● Nombre de ressources du soumissionnaire par projet

Vérification des références:

La Ville se réserve le droit d'effectuer la vérification des références par courriel et pourrait envoyer toutes les demandes de vérification des références par courriel aux personnes-ressources citées en référence par les soumissionnaires. Dans le cas où, le troisième jour ouvrable après l'envoi du courriel, la Ville n'a pas reçu de réponse, il en avisera le soumissionnaire par courriel pour que ce dernier puisse rappeler la référence qu'il faut répondre à la Ville dans le délai de 5 jours ouvrables. Si la personne nommée n'est pas disponible pendant la période d'évaluation, le soumissionnaire peut fournir le nom et les coordonnées d'une autre personne chez le même client (offert qu'une fois par client). La période de 5 jours ouvrables ne sera pas prolongée pour permettre à la nouvelle référence client de répondre.

Les éléments suivants doivent être considérés :

- Une réponse doit être reçue dans les cinq jours ouvrables suivant la date à laquelle la Ville a transmis le courriel.
- Aucune contradiction entre l'information donnée par le soumissionnaire et celle donnée par la référence client.
- La référence client doit être en mesure de confirmer l'information donnée.
- La référence client ne doit pas être une filiale ou autre entité qui a des liens de dépendance avec le soumissionnaire.

Expérience du coordonnateur des services

Le soumissionnaire doit identifier et nommer un Coordonnateur des services. Ce Coordonnateur des services doit être une personne distincte des ressources amenées à réaliser les activités de prestation de services d'expertise d'affaires, de gestion du changement et d'optimisation opérationnelle au SAJ, et ce, peu importe le lot. Le

candidat proposé devra être affecté à ce rôle tout au long du contrat.

Advenant que l'adjudicataire doive mettre fin à l'assignation du Coordonnateur des services, cela aura pour conséquence l'obligation pour l'adjudicataire de le remplacer par une ressource équivalente.

Rôle du coordonnateur des services

Le Coordonnateur des services doit entretenir un dialogue avec le responsable désigné du SAJ afin de bien comprendre les besoins et les attentes du SAJ, assurer un suivi constant et veiller à la résolution des problèmes relatifs à la réalisation de la prestation de services. Il est le point de contact principal chez le soumissionnaire quant à la prestation de services à rendre et celui qui entre en communication directe avec le responsable désigné du SAJ quant aux services à rendre et les informations à obtenir quant aux services. Les demandes du SAJ doivent transiter obligatoirement par le Coordonnateur des services.

Ce Coordonnateur des services a pour rôle d'identifier et de sélectionner les ressources qui rendront les services, de s'assurer de leur disponibilité et de gérer leurs absences, de leur assigner les tâches, de leur communiquer les consignes de travail, de coordonner leur travail, d'effectuer le suivi de leur prestation de services et d'en assurer la qualité conformément aux meilleures pratiques et aux attentes du SAJ. Le Coordonnateur des services est ultimement imputable du travail effectué par les ressources. Le SAJ, à titre de client, s'attend à une prise en charge complète par l'adjudicataire, par le biais de son Coordonnateur des services, pour rendre la prestation de service attendue.

De façon périodique ou selon les modalités de gestion qui seront définies au cours de la réalisation du service, le responsable du SAJ rencontrera le Coordonnateur des services afin d'obtenir l'information quant à l'état de l'avancement des travaux. Cette rencontre permet, entre autres, de faire un suivi des principales interventions en cours afin d'assurer la coordination des travaux liés à la demande de prestation de services, et ce, afin d'assurer la livraison de la façon la plus optimale.

Évaluation de l'expérience du Coordonnateur des services

Le soumissionnaire doit fournir le curriculum vitae du Coordonnateur des services qui sera responsable de la gestion des ressources et de la prestation de services.

Le soumissionnaire doit décrire trois (3) projets ou mandats significatifs, au cours des trente-six (36) derniers mois, pour lesquels le Coordonnateur des services était à l'emploi du soumissionnaire et responsable de la livraison des différentes demandes de services et de la liaison entre les ressources du soumissionnaire et celles du client.

Son expérience à gérer un ensemble de ressources réalisant plusieurs livrables doit être clairement démontrée. À titre d'exemple, voici certaines compétences analysées:

- Gestion et coordination d'équipes multidisciplinaires
- Gestion et coordination de projets variés
- Gestion d'échéancier
- Gestion de la portée
- Gestion de budget
- Gestion de la relation avec le client

Le SAJ demande aussi la description des méthodologies qui sont utilisées par le Coordonnateur des services en termes de gestion des activités à réaliser et de gestion de la qualité des livrables.

5.4 Description des processus et méthodologies (15 pts)

Le soumissionnaire doit détailler son mode de fonctionnement afin de démontrer que ses procédés administratifs en place font en sorte qu'il est en mesure de répondre aux besoins du SAJ.

L'organisation de l'adjudicataire doit lui permettre d'assurer une gestion optimale de ses ressources humaines et de prendre en charge efficacement le contrat. Afin d'obtenir la note de passage, le soumissionnaire doit démontrer qu'il est en mesure de répondre aux demandes de services dans le délai prescrit et selon les ententes quant au niveau de services attendus par prestation de services.

Le SAJ désire obtenir le dépôt de la structure organisationnelle du soumissionnaire et des services qu'il offre. Le SAJ s'attend également à ce que le soumissionnaire explique le processus qu'il compte mettre en œuvre, dans le cadre du présent appel d'offres, depuis la prise en charge d'une demande de service jusqu'à la réalisation des livrables demandés.

Le soumissionnaire doit démontrer que son processus de recrutement en place est apte à lui permettre de rendre une prestation de service par des ressources qualifiées pour répondre aux besoins du SAJ. Il doit démontrer également que ses procédures en place permettent d'assurer une gestion efficace de ses ressources notamment : gestion de la capacité, de l'affectation en mandat ou en projets, supervision, évaluation de ses ressources, amélioration des compétences, formation des ressources en fonction des orientations et exigences de la Ville, gestion des absences/vacances et gestion des problèmes divers reliés aux ressources. Finalement, il doit démontrer la méthode de communication avec le représentant désigné du SAJ.

Cette démonstration devra comprendre notamment les fréquences des suivis effectués auprès des ressources, leur forme ainsi et toute autre information qui servira de base au

suivi de ses ressources.

Le soumissionnaire doit également détailler les programmes de formation et autres stratégies de développement des compétences (mentorat, assignation sur divers projets spéciaux, en R&D et autres), qu'il dispense à ses ressources, et ce, pour toutes les catégories de service visées par cet appel d'offres. Le soumissionnaire doit préciser les stratégies de formation et de développement détaillées, tant à l'embauche qu'en continu, et la fréquence de mise à jour des connaissances et des habiletés et indiquer de quelle façon le suivi est effectué.

Finalement, le SAJ désire obtenir les informations générales suivantes :

- La description du programme de gestion de la sécurité de l'information en place dans l'environnement du soumissionnaire.
- La description du processus de gestion des incidents de sécurité du soumissionnaire, couvrant ses activités et les infrastructures reliées au traitement et à la conservation des informations d'un client.
- La description de l'image de base des postes de travail des ressources du soumissionnaire. Afin de s'assurer du respect des normes de sécurité de la Ville, cette image devra être approuvée par l'équipe de sécurité TI de la Ville si une connexion au réseau de la Ville s'avérait nécessaire. Un accès direct aux ressources informationnelles de la Ville pourrait être requis pour des besoins de validation de la qualité, des besoins d'intégration ou tout autre besoin opérationnel identifié lors d'une demande de prestation de services.

5.5 Qualité du centre d'expertise (30 pts)

Évaluation du soumissionnaire en matière de pratiques ayant trait aux prestations de services décrits dans le présent document, ses certifications, sa main d'œuvre et son expertise générale du domaine.

Éléments évalués	**Descriptif**
Pratiques, programmes de formation, de développement et de perfectionnement ainsi que des certifications du soumissionnaire par domaine	Le soumissionnaire doit démontrer qu'il est en mesure d'assigner seulement des ressources compétentes aux demandes de prestation de services du SAJ. Le SAJ évaluera les critères suivants en fonction de leur pertinence en lien avec la prestation de services offerte au SAJ : ● Prix et distinctions obtenus par le soumissionnaire et jugés pertinents à la prestation de services

	● Certifications détenues par le soumissionnaire en lien avec les services demandés ● Pourcentage du revenu annuel en dollars alloué à la formation de la main-d'œuvre reliée aux services demandés ● Programme de développement des compétences ● Stratégie d'amélioration continue ● Système de coaching et de parrainage entre les ressources du soumissionnaire
Qualité et quantité des ressources du centre d'expertise	Le soumissionnaire doit démontrer qu'il est en mesure de s'assurer tout au long de la prestation de services que ses ressources donnent satisfaction au SAJ en indiquant : ● Cinq (5) exemples réels d'évaluation des ressources, dont le nom pourra être rendu anonyme. ● Nombre de ressources employées à temps plein, à Montréal, du centre d'expertise responsable de répondre aux différentes demandes de service.
Normes et standards	L'adjudicataire s'engage à intégrer, adhérer et appliquer les normes, standards et format des livrables de la Ville. Pour se faire, le soumissionnaire doit démontrer qu'il a, par le passé, su appliquer des normes et des standards de ses clients.

LOT 1 : Service d'expertise d'affaires pour la modernisation des activités judiciaires de la Cour municipale

Nature du service

La nature du service consiste à prendre en charge les activités d'architecture d'affaires et à compléter celles-ci en suivant les règles documentaires détaillées de l'équipe du SAJ. L'architecture et sa documentation sont complétées aux deux tiers. Les travaux à faire doivent nécessairement s'inscrire dans la poursuite de ceux déjà entrepris ou une documentation très complète et de nombreuses rencontres utilisateurs ont été réalisées.

Pour être en mesure d'assurer une prestation de services de qualité, le SAJ considère souhaitable que le centre d'expertise du soumissionnaire possède certaines compétences et certaines connaissances. Voici certains éléments qui seront pris en considération pour apprécier l'expertise du soumissionnaire :

Compétences d'architecture souhaitées :

1- Architecture actuelle de l'organisation :
- Analyse et documente les capacités d'affaires ;
- Analyse et documente les services d'affaires ;
- Analyse et documente tous les processus d'affaires.

2- Architecture souhaitée :
- Révise et modernise les processus en optimisant les opérations ;
- Modélise les solutions d'affaires ;
- Identifie de manière précise les besoins d'affaires des utilisateurs.

3- Compétences en documentation :
- Produire la documentation requise et la mettre à jour au besoin;
- Excellente maîtrise du français.

Connaissances du milieu d'affaires :

1- Connaissance générale du domaine de la Justice :
- Connaissance des activités des services judiciaires ;
- Connaissance des activités des divers intervenants de la Cour.

2- Connaissance du corpus législatif et de l'administration judiciaire :
- En matière pénale ;
- En matière criminelle.

3- Connaissance éprouvée de la conception de solutions d'affaires :

- Modélisation de solutions d'affaires ;
- Maitrise des techniques pour élaborer les besoins du client ;
- Adaptation de solutions diverses pour constituer un tout intégré.

Connaissances particulières :

- Business Analyst Book Of Knowledge (BABOK);
- Méthode Scrum pour le suivi d'avancement des travaux;

Nombre d'heures estimées :

• Architecture d'affaires	2,500
• Analyse des processus	4,000
Sous-total pour ce lot :	6,500

LOT 2 : Service de gestion du changement pour la modernisation des activités judiciaires de la Cour municipale

Nature du service

La nature du service consiste à soutenir l'organisation du SAJ pour faciliter la transformation de l'organisation. Les ressources proposées devront, à la fois, offrir une lecture stratégique de l'environnement d'affaires, soutenir les parties prenantes du projet de Cour numérique et identifier les impacts opérationnels. De plus, les communications requises pour la tenue du projet seront également dévolues aux ressources proposées.

Pour être en mesure d'assurer une prestation de services de qualité, la Ville considère souhaitable que le centre d'expertise du soumissionnaire possède certaines compétences et certaines connaissances. Voici certains éléments qui seront pris en considération pour apprécier l'expertise du soumissionnaire :

Compétences souhaitées :

1- Soutien à l'organisation d'un programme de transformation :
- Support stratégique et habilitation de gestionnaire intermédiaires et supérieurs ;
- Mettre en œuvre le cadre opérationnel de gestion du changement ;
- Interprétation de l'environnement stratégique et des zones d'influence.

2- Soutien aux parties prenantes d'un projet :
- Analyse l'environnement interne et externe d'un projet ;
- Dresse la liste des parties prenantes et établi un dialogue supportant une meilleure définition des besoins des utilisateurs ;
- Concrétise, en collaboration avec l'équipe d'architecture d'affaires, l'analyse fine des impacts des solutions d'affaires auprès des parties prenantes.

3- Établissement d'un programme de communication pour les parties prenantes ;
- En collaboration avec l'équipe de la Ville de Montréal ;
- Production des communiqués.

4- Planification du programme de formation des parties prenantes ;
- Établir la liste des besoins de formation ;
- Établir les moyens de formation à mettre en place.

5- Compétences en documentation :
- Produire la documentation requise et la mettre à jour au besoin;
- Excellente maîtrise du français.

Connaissances du milieu d'affaires :

1- Connaissance générale du domaine de la Justice :
   - Connaissance des activités des services judiciaires ;
   - Connaissance des activités des divers intervenants de la Cour.

2- Connaissance du corpus législatif et de l'administration judiciaire :
   - En matière pénale ;
   - En matière criminelle ;
   - En matière civile.

Nombre d'heures estimées :

• Gestion du changement	1,500
• Support aux parties prenantes	3,000
• Communication et formation	3,000
Sous-total pour ce lot :	7,500

LOT 3 : Service d'optimisation opérationnelle pour la modernisation des activités judiciaires de la Cour municipale

Nature du service

La nature du service consiste à proposer des idées nouvelles pour des problèmes complexes posés par l'administration judiciaire, notamment pour concevoir et matérialiser des scénarios de solutions servant à mieux cerner le besoin d'affaires.

Pour être en mesure d'assurer une prestation de services de qualité, la Ville considère souhaitable que le centre d'expertise du soumissionnaire possède certaines compétences et certaines connaissances. Voici certains éléments qui seront pris en considération pour apprécier l'expertise du soumissionnaire :

Compétences souhaitées :

1- Soutien à l'organisation d'un programme de transformation :
- Analyse stratégique des fondements opérationnels des activités judiciaires ;
- Détection des contraintes de l'environnement social et juridique ;
- Support à la création, à l'idéation et à l'optimisation de la Cour numérique ;
- Scénarisation préliminaire de modèles de fonctionnement pour l'administration judiciaire.

2- Compétences en documentation :
- Produire la documentation requise et la mettre à jour au besoin;
- Excellente maîtrise du français.

Connaissances du milieu d'affaires :

1- Connaissance générale du domaine de la Justice :
- Connaissance des activités des services judiciaires ;
- Connaissance des activités des divers intervenants de la Cour.

2- Connaissance du corpus législatif et de l'administration judiciaire :
- En matière pénale ;
- En matière criminelle.

3- Connaissance de la transformation d'une organisation papier vers le monde numérique :
- Conception et adaptation procédurales de solutions pratiques et innovantes;
- Maitrise des techniques pour concrétiser les besoins du client ;
- Connaissance des mécanismes de l'innovation «disruptive».

Connaissances particulières :

- Méthode Lean ou équivalente
- Maîtrise éprouvé d'un outil de scénarisation

Nombre d'heures estimées :

• Optimisation	3,000
• Recherche et innovation	2,000
Sous-total pour ce lot :	5,000

5.6 Analyse de l'échantillonnage des expertises spécifiques (10 pts)

L'adjudicataire s'engage à utiliser des ressources dont les qualifications répondent aux compétences souhaitées, détaillées à la section précédente.

L'adjudicataire devra s'assurer que les ressources qui rendront la prestation de service ont reçu une formation adéquate, sont compétentes et expérimentées. Pour chaque lot soumissionné, le soumissionnaire devra fournir cinq (5) curriculums vitae provenant de son bassin d'experts. Ces curriculums vitae devront être anonymes en s'assurant que le nom et le prénom de la ressource n'est pas présent dans le document. Ils seront utilisés comme échantillonnage afin de confirmer les compétences et expertises du bassin de ressources.

6. Prestation de service de l'adjudicataire

L'adjudicataire doit s'assurer que les ressources désignées possèdent les qualifications nécessaires à la bonne exécution de leur tâche et qu'elles ont en tout temps une tenue et une conduite irréprochables.

Les ressources de l'adjudicataire doivent signer un engagement de confidentialité quant au traitement des informations traitées dans le cadre des activités de la prestation de services.

L'adjudicataire doit s'assurer que ses ressources possèdent tous les outils et le matériel requis (ordinateur de travail, logiciels et licences d'utilisation, imprimante, accès Internet, cellulaire, etc.) qui sont nécessaires à l'exécution des différentes tâches des projets. L'adjudicataire reconnaît que la location de ces outils et de ce matériel ne constitue pas une dépense remboursable.

Les logiciels et les livrables doivent être compatibles avec les technologies du SAJ.

À titre indicatif, voici la liste des logiciels et des technologies utilisées à la Ville qui devront être supportés par l'adjudicataire :

- Microsoft Office 2003
- Microsoft Project 2007
- Microsoft Visio 2010
- Microsoft Windows 7

L'adjudicataire s'engage à mettre en place, le cas échéant, et à maintenir, pendant toute la durée du contrat, un programme de gestion de la sécurité de l'information afin de préserver la confidentialité, la disponibilité et l'intégrité des informations du SAJ. Ce programme devra être basé sur une approche généralement reconnue dans le domaine de la sécurité de l'information telle que les normes ISO/IEC 27000.

L’adjudicataire s’engage à mettre en place, le cas échéant, et maintenir, pendant toute la durée du contrat, un processus de gestion des incidents de sécurité couvrant ses activités et les infrastructures reliées au traitement et à la conservation des informations du SAJ dans le cadre du contrat. L’adjudicataire devra informer le SAJ dans les plus brefs délais de tout événement pouvant affecter la sécurité de l’information du SAJ, comme une tentative d’accès non autorisée à l’égard de cette information.

7. Administration et gestion des ressources de l’adjudicataire

L’adjudicataire est l’employeur des ressources, la seule partie patronale ou maître d’ouvrage à l’égard de celles-ci et il doit en assumer tous les droits, obligations et responsabilités. À titre d’employeur, l’adjudicataire doit notamment se conformer à l’ensemble de la législation applicable en matière de droit du travail (notamment en matière d’accidents de travail et maladie professionnelle, les normes du travail, etc.).

L’adjudicataire demeure en tout temps l'employeur du personnel qu'il embauche, contrôle, paie et affecte à la prestation de services au bénéfice du SAJ. Le SAJ n’étant pas l’employeur des ressources, l’adjudicataire doit exercer les attributs d’un employeur, notamment quant à la discipline des ressources, leur santé et sécurité au travail et l’évaluation de leur performance et assiduité.

Le SAJ transmettra à l’adjudicataire les documents, procédures et consignes pertinents à l’exécution des services. L’adjudicataire est responsable d’assigner le travail à ses ressources et de s’assurer que ses consignes sont bien assimilées par celles-ci.

8. Enquête de sécurité

Dans le cadre du contrat, le SAJ pourrait avoir recours aux services de l’adjudicataire pour répondre à des besoins liés à un projet de sécurité publique (Service de police de la Ville de Montréal).

Dans ce contexte, l’adjudicataire devra respecter le processus d’enquête qui sera transmis en temps opportun pour la réalisation de la prestation de services et s’assurer que toute personne qui doit faire l’objet d’une enquête collabore, complète et signe les documents requis.

Dans le cas où l’adjudicataire ne réussit pas le processus d’enquête, le SAJ n’utilisera pas le présent contrat pour la livraison de services liée à un projet le requérant. Advenant que l’adjudicataire ait réussi un processus à l’intérieur des 24 derniers mois, le SAJ souhaite en être informé lors du dépôt de la soumission.

9. Obligations et responsabilités de l'adjudicataire

L'adjudicataire est tenu à une obligation de résultat et doit s'acquitter de sa tâche au mieux des intérêts du SAJ, avec prudence et diligence et conformément aux usages, aux meilleures pratiques et aux règles de son art.

Il demeure en tout temps seul responsable de tous les actes posés par ses ressources ou ses représentants en relation avec la prestation de service. Il demeure responsable de ses ressources ou représentants.

10. Fonctionnement général

Sur réception d'une demande du SAJ pour un service, par l'intermédiaire du formulaire de prestation de service, l'adjudicataire a l'obligation de communiquer avec la division du soutien et des processus du SAJ, dans les trois (3) jours ouvrables, afin d'obtenir les précisions additionnelles sur le service demandé ou pour toute autre demande de clarification.

Le formulaire de prestation de service contiendra, entre autres, la description de la prestation de service à effectuer, la liste des livrables attendus, le niveau de qualité exigé, l'enveloppe budgétaire estimée, le nombre d'heures estimé pour la réalisation du service ainsi que l'échéancier de livraison souhaité.

À certaines occasions, la firme pourrait devoir collaborer avec d'autres firmes qui réaliseront des activités en lien avec leur prestation de services.

Certaines des demandes de prestation de services confiées à l'adjudicataire devront être réalisées en tenant compte d'un contexte institutionnel assez strict tandis que d'autres demandes permettront une plus grande liberté dans l'atteinte des objectifs.

Suivant l'obtention de ces informations, l'adjudicataire s'engage à fournir une description de sa compréhension du service demandé, dans un document Word d'au maximum 2 pages, et ce, à l'intérieur de cinq (5) jours ouvrables.

La prestation de service devra être réalisée à l'extérieur des bureaux du SAJ selon un échéancier précis.

Les rencontres de coordination, de démarrage, d'assurance qualité des livrables et certaines rencontres de travail se dérouleront dans les locaux du SAJ ou par tout autre mode de collaboration physique ou virtuel.

Les interactions entre le SAJ et l'adjudicataire lors de la réalisation des prestations de service se feront comme suit :

Phase	Responsable	Outils de travail	Méthode
1. Demande de prestation de services	SAJ	Courriel/Fiche de prestation de services	La Fiche de prestation de services contiendra, entre autres, la liste et la description des livrables attendus, le niveau de qualité exigé, l'enveloppe budgétaire estimée, le nombre d'heures estimé pour la réalisation du service ainsi que l'échéancier de livraison souhaité.
2. Réponse à la demande	Adjudicataire	Courriel/Fiche de prestation de service signée + Description de la compréhension du service demandé	La fiche de prestation de services signée pourra contenir des modifications préalablement approuvées par le représentant du SAJ. La description de la compréhension du service demandé doit aussi être signée par le Coordonnateur des services de l'adjudicataire.
3.Autorisation de démarrer	SAJ	Courriel	Confirmation d'autorisation
4.Démarrage du projet	Adjudicataire	Outil de l'adjudicataire	Rencontre de démarrage
5.Réalisation	Adjudicataire	Outil de l'adjudicataire	Rencontres de coordination et d'assurance qualité au minimum une (1) fois par semaine. Voir section 17 - Suivi d'avancement et approbation des livrables
6.Acceptation par la Ville	SAJ	Environnement test de l'adjudicataire si requis.	Démonstration de l'atteinte des objectifs lors de la dernière rencontre d'assurance qualité. Voir section 17 - Suivi d'avancement et approbation des livrables
7.Transfert de connaissance	Adjudicataire/ SAJ	Documentation du livrable	Rencontre entre les équipes Revue de livrable

11. Frais connexes liés aux activités du contrat

Aucune réclamation relative aux frais de subsistances, aux déplacements, aux stationnements et à la formation ne sera acceptée.

Tout frais connexe devra être évalué par le soumissionnaire et inclus dans sa tarification entendue dans le cadre du contrat.

12. Facturation

Toute ressource de l'adjudicataire impliquée dans un mandat doit obligatoirement saisir ses heures dans l'outil de l'adjudicataire prévu à cet effet. Ces heures doivent être validées et autorisées par le Coordonnateur des services de l'adjudicataire.

L'adjudicataire devra maintenir un registre informatisé des heures quotidiennes réalisées par les ressources. Ce registre devra être disponible sur demande du responsable du SAJ. Les données devront être exportables en format .xls.

L'adjudicataire doit indiquer sur la facture :

- Les heures travaillées pour la période déterminée;
- Le ou les livrables sur lesquels la ou les ressources ont travaillé;
- Le ou les numéros de projets sur lesquels la ou les ressources ont travaillé;
- Le taux horaire prévu au contrat;
- Le suivi de la consommation des heures dans le cadre de chaque prestation de service à réaliser ayant fait l'objet d'une estimation budgétaire spécifique discutée entre l'adjudicataire et le SAJ;
- La mention « DERNIÈRE FACTURE » doit être indiquée sur la facture finale lorsque le mandat est terminé;
- Les taxes applicables, de même que le numéro d'inscription qui a été attribué par Revenu Canada aux fins de la TPS et par Revenu Québec aux fins de la TVQ.

Le fournisseur pourra facturer mensuellement les heures travaillées, après approbation par le Directeur.

Seules les heures effectivement travaillées dans le cadre d'un projet à réaliser pourront être facturées. Une estimation budgétaire ne sera jamais considérée comme une entente forfaitaire.

Le fournisseur devra aviser la Ville dès que 75 % des heures planifiées pour un livrable auront été utilisées.

13. Dispositions particulières relatives aux ressources

L’adjudicataire devra assumer un rôle de coordination, via son Coordonnateur des services, pour l’ensemble des tâches qui lui seront confiées, afin rendre compte à la personne désignée de la Ville.

L’adjudicataire ne peut déposer de soumission pour un projet d’acquisition ou d’implantation d’une solution technologique, ou pour tout autre projet du SAJ qui met en péril sa capacité à fournir les services requis dans le cadre du présent contrat.

14. Personnes retraitées de la Ville ou ex-employés

L'adjudicataire ne peut proposer des employés ou des personnes retraitées de la Ville ou ayant quitté la Ville depuis moins de deux ans, dans le cadre du présent appel d’offres.

15. Exigences liées à la documentation

L’adjudicataire s’engage à mettre en place un mécanisme pour assurer la bonne gestion de la documentation, le transfert de connaissances et l’archivage de l’information technique relative aux prestations de services.

16. Confidentialité et droit de propriété sur les documents

L'adjudicataire s'engage formellement à ne pas divulguer ni publier à des tiers les renseignements ou la documentation que lui communique la Ville.

Tous les documents et leurs copies fournis par le SAJ ou produits par l'adjudicataire au cours de l'exécution du contrat sont la propriété du SAJ et ne doivent pas être utilisés pour un autre travail.

Lorsque le présent contrat prendra fin, tous les documents et copies remis à l'adjudicataire durant l'exécution du présent contrat doivent être intégralement remis au SAJ.

Une confirmation de la suppression des documents de la Ville, après la fin de toute prestation, est requise.

17. Suivi d’avancement et approbation des livrables

Suivi d’avancement de la prestation de service

Le suivi de l’avancement devra se faire au minimum une (1) fois par semaine à l’aide d’une rencontre de coordination entre le Coordonnateur des services de l’adjudicataire et les chargés de projets et/ou les chefs de livraison du SAJ.

Approbation des livrables

Les livrables réalisés et déposés dans le cadre d'une demande de service devront être conformes à un niveau de qualité convenant aux exigences du SAJ. Le contrôle de qualité est une partie intégrante des livrables et chaque étape doit être documentée pour chaque livrable. Pour assurer la qualité, une revue de chaque livrable par le SAJ aura lieu avant acceptation par cette dernière.

La démarche proposée par le SAJ est la suivante :

- Les livrables réalisés et déposés par l'adjudicataire dans le cadre d'une demande de prestation de service devront être approuvés et signés par le Coordonnateur des services de l'adjudicataire avant de demander l'approbation du chef de projet du SAJ;
- Chaque demande d'approbation devra respecter l'échéancier d'approbation planifié;
- L'approbation ou le refus à la suite d'une soumission pour approbation d'un bien livrable doit être signifié par le chef de projet du DSAJ au Coordonnateur des services de l'adjudicataire dans les dix (10) jours ouvrables suivant la date du dépôt du bien livrable. Passé ce délai, sans réponse de la Ville, le bien livrable sera considéré comme approuvé;
- Chaque livrable soumis par l'adjudicataire devra être accompagné d'une liste de contrôle de la qualité dûment complétée. Le SAJ utilisera ladite liste de contrôle afin de confirmer son approbation ou informer l'adjudicataire de son refus.

Annexe 1 - Formulaire : Description des mandats réalisés

Inscrire le nom du client ici	
Nom du projet	*Inscrire le nom du projet*
Référence client	
Nom	*Inscrire le nom de la référence*
Titre	*Inscrire son titre*
Courriel	*Inscrire son courriel*
Téléphone	*Inscrire son numéro de téléphone*
Date de début du mandat	*Inscrire la date de début du mandat*
Date de fin du mandat	*Inscrire la date de fin du mandat*
Nombre de mois d'activité dans les derniers trente-six (36) mois	*Inscrire le nombre de mois*
Montant facturé dans le cadre de ce mandat durant les trente-six (36) dernier mois :	*Inscrire montant facturé*
Description du mandat	*Inscrire la description du mandat*
Respect des exigences du projet	*Pour évaluation, décrire les éléments suivants :* ● *Respect de la portée et des exigences essentielles* ● *Respect de l'échéancier des jalons, des livrables et du projet* ● *Respect des normes et standards du maître d'œuvre* ● *Respect des normes de qualité convenues* ● *Respect de l'estimé budgétaire*
Bénéfices du projet	*Pour évaluation, décrire les éléments suivants :* ● *Les objectifs du projet, la contribution du soumissionnaire, à travers les mandats présentés, la réalisation du projet.* ● *Les enjeux stratégiques reliés à la réalisation du projet et la contribution du soumissionnaire à y répondre efficacement* ● *Les éléments communs des mandats réalisés par le soumissionnaire dans le cadre du projet et les besoins exprimés dans le devis du SAJ* ● *Les résultats du projet versus les objectifs visés*
Envergure du projet	*Pour évaluation, décrire les éléments suivants :* ● *Durée et budget en dollars prévus* ● *Durée et budget réels* ● *Nombre de ressources du soumissionnaire par projet*
Description générale et liste des technologies utilisées	*Inscrire la description générale et la liste des technologies utilisées*

Montréal

Service de l'approvisionnement Direction générale adjointe – Services institutionnels 255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400 Montréal (Québec) H2M 1L5	**SECTION IV** FORMULAIRES DE SOUMISSION Bordereau de soumission	Appel d'offres public N° 17-16558 services professionnels APP_160_SP_R2_201107_ct_multiples_20170817

PRESTATION DE SERVICES D'EXPERTISE D'AFFAIRES, DE GESTION DU CHANGEMENT ET D'OPTIMISATION OPÉRATIONNELLE POUR LA MODERNISATION DES ACTIVITÉS JUDICIAIRES DE LA COUR MUNICIPALE

Description
LOT 1 - Service d'expertise d'affaires pour la modernisation des activités judiciaires de la Cour municipale

Montant de la proposition	492 500,00 $
Taxe sur les produits et services (5 %) :	24 625,00 $
Taxe de vente provinciale (9,975 %) :	49 126,88 $
TOTAL :	**566 251,88** $

Informations complémentaires

Veuillez insérer ce document dans l'« Enveloppe n°2 ».

Important :

Le défaut de se conformer strictement à chacune des conditions du cahier des charges pourra entraîner le rejet de la soumission

Identification du soumissionnaire
Nom de la compagnie

Conseillers en gestion et informatique CGI inc.

Adresse
1350, boul. René-Lévesque Ouest, 15e étage

Ville	Code postal	Téléphone	Télécopieur
Montréal, QC	H3G 1T4	514-415-3337	514-415-3999

Nom de la personne responsable (en majuscules)
JONATHAN ST-CYR

Signature du responsable	Date Jour	Mois	Année
	10	JANVIER	2018

Le montant soumis doit être exprimé en dollars canadiens

Appel d'offres 17-16558

Bordereau Lot 1 - Service d'expertise d'affaires pour la modernisation des activités judiciaires de la Cour municipale

Description	Heures prévisionnelles	Taux horaires ($)	Total ($)
Architecture d'affaires	2500	85.00 $	212 500.00 $
Analyse d'affaires	4000	70.00 $	280 000.00 $
Sous-total des honoraires - Lot 1			**492 500.00 $**

Montant à être reporté à la section IV bordereau de soumission (Lot 1)

Veuillez insérer ce document dans l'« Enveloppe n°2 ».

CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon,, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Ci-après appelée la « **VILLE** »

ET :

CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUES CGI INC., personne morale ayant sa principale place d'affaires au 1350, boulevard René-Lévesque Ouest, 25e étage, Montréal, Québec, H3G 1T4, agissant et représentée par Jonathan St-Cyr, directeur, Service-conseils, dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare;

Ci-après appelé(e) le « **CONTRACTANT** »

N^{o} d'inscription T.P.S. : 887704542
N^{o} d'inscription T.V.Q. : 1020090517

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient: :

1.1 « **Directeur** » : le directeur du Service des affaires juridiques ou son représentant dûment autorisé.

1.2 « **Annexe 1** » : les documents d'appel d'offres public 17-16558, en date du 27 novembre 2017, pour conseiller et produire la documentation supportant les possibles modifications de structure organisationnelle, les communications interne et externe et la formation des utilisateurs (lot 2 - Service de gestion du changement pour la modernisation des activités judiciaires de la cour municipale).

1.3 « **Annexe 2** » : l'offre de service présentée par le Contractant le 10 janvier 2018.

ARTICLE 2
OBJET

La Ville retient les services du Contractant qui s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention et des Annexes 1 et 2 jointes aux présentes, à rendre les services plus amplement détaillés dans l'Annexe 1

ARTICLE 3
INTERPRÉTATION

3.1 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition des Annexes 1 et 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

3.2 Le texte de l'Annexe 1 prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 4
DURÉE

La présente convention entre en vigueur à sa signature par les parties ou à toute date ultérieure fixée par le Directeur et prend fin lorsque le Contractant a complètement exécuté ses services, celui-ci demeurant tenu au respect de ses autres obligations envers la Ville.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

La Ville doit :

5.1 assurer au Contractant la collaboration du Directeur;

5.2 remettre au Contractant les documents qu'elle jugera utiles à l'exécution de la convention, documents qui seront considérés exacts, à moins que le Directeur ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;

5.3 communiquer avec diligence au Contractant la décision du Directeur sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par le Contractant.

ARTICLE 6
OBLIGATIONS DU CONTRACTANT

Le Contractant doit :

6.1 exécuter la convention en collaboration étroite avec le Directeur et tenir compte de toutes ses instructions et recommandations sur la façon d'exécuter le travail confié;

6.2 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et aux Annexes 1 et 2;

6.3 assurer la confidentialité des données et des renseignements fournis par la Ville, de même que de ceux qui lui seraient révélés à l'occasion des services faisant l'objet des présentes;

6.4 obtenir l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser ces données et renseignements à toute autre fin;

6.5 divulguer à la Ville tout intérêt qu'il peut avoir dans l'acquisition ou l'utilisation par la Ville de biens ou de services ayant une relation avec la présente convention;

6.6 remettre à la Ville, les documents ou autres éléments de production mis à sa disposition par celle-ci dans l'état où ils lui ont été livrés;

6.7 assumer ses frais généraux, tels le transport, les repas, les services de secrétariat et autres;

6.8 soumettre à la Ville une ou des factures détaillées tenant compte des heures attribuées à l'exécution de la convention et précisant le taux et le montant des taxes applicables aux services du Contractant, de même que le numéro d'inscription qui lui a été attribué par Revenu Canada pour les fins de la TPS et par Revenu Québec pour les fins de la TVQ;

6.9 transmettre au Directeur, selon les modalités et la fréquence que lui indique le Directeur, un rapport faisant état de l'avancement des travaux en regard notamment de l'évolution des coûts, du respect du calendrier et de la performance générale des activités;

ARTICLE 7
PRÉROGATIVES DU DIRECTEUR

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Directeur a pleine compétence pour :

7.1 coordonner l'exécution de la convention;

7.2 décider, de façon définitive, de toute question soulevée par le Contractant quant à l'interprétation de la convention et des Annexes 1 et 2;

7.3 refuser les travaux, recherches et rapports du Contractant qu'il juge de mauvaise qualité ou non conformes aux dispositions de la convention ou des Annexes 1 et 2;

7.4 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces travaux, recherches et rapports, aux frais de ce dernier.

ARTICLE 8
HONORAIRES

En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de sept cent dix mille cinq cent quarante-cinq dollars et cinquante cents (710 545,50 $), couvrant tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services du Contractant.

Cette somme est payable comme mentionné dans l'annexe 1.

Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires du Contractant si les factures de ce dernier ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ.

Aucun paiement d'honoraires versé au Contractant ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention.

ARTICLE 9
LIMITE DE RESPONSABILITÉ

La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder la somme maximale mentionnée à l'article 8.

ARTICLE 10
DROITS D'AUTEUR

En considération des honoraires prévus à l'article 8, le Contractant :

10.1 cède à la Ville tous ses droits d'auteur se rapportant aux rapports, études et autres documents réalisés dans le cadre de la présente convention, et renonce à ses droits moraux;

10.2 garantit la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'usager autorisé des droits d'auteur relatifs aux rapports, études et documents dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention;

10.3 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

ARTICLE 11
RÉSILIATION

11.1 La Ville peut mettre fin à cette convention en tout temps, sur simple avis écrit, en acquittant le coût des services alors rendus, sur présentation de pièces justificatives.

11.2 Le Contractant doit alors livrer à la Ville tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés à la date de l'avis de résiliation.

11.3 Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

ARTICLE 12
CONDITIONS GÉNÉRALES

12.1 **ÉLECTION DE DOMICILE**

Aux fins des présentes, chaque partie élit domicile à l'adresse indiquée à la première page de la présente convention ou à toute autre adresse dont elle aura préalablement avisé l'autre partie par courrier recommandé.

12.2 **HÉRITIERS ET REPRÉSENTANTS LÉGAUX**

La présente convention lie les héritiers et représentants légaux des parties, étant toutefois entendu que les droits et obligations de l'une des parties ne peuvent être cédés à un tiers qu'avec l'accord préalable écrit de l'autre partie.

12.3 **MODIFICATION**

Aucune modification aux termes de cette convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit des parties.

12.4 **VALIDITÉ**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

12.5 **LOIS APPLICABLES**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

12.6 **LIEN D'EMPLOI**

La présente convention ne crée d'aucune façon un lien d'emploi entre les parties.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le e jour de 2018

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier de la Ville

Le e jour de 2018

Conseillers en gestion et informatique CGI inc.

Par : _____
Jonathan St-Cyr, directeur,
Services-conseils

Cette convention a été approuvée par la résolution _____.

Service des affaires juridiques
Cour municipale
Ville de Montréal

Prestation de services d'expertise d'affaires, de gestion du changement et d'optimisation opérationnelle pour la modernisation des activités judiciaires de la Cour municipale

Appel d'offres public N° 17-16558

DEVIS

27 novembre 2017

Table des matières

1. Préambule 4
2. Contexte, description et objectif de la prestation de services 5
3. Description de l'appel d'offres 7
4. Critère éliminatoire 7
5. Grille d'évaluation - Critères de sélection et pondération des offres 7
6. Prestation de service de l'adjudicataire 22
7. Administration et gestion des ressources de l'adjudicataire 23
8. Enquête de sécurité 23
9. Obligations et responsabilités de l'adjudicataire 24
10. Fonctionnement général 24
11. Frais connexes liés aux activités du contrat 26
12. Facturation 26
13. Dispositions particulières relatives aux ressources 27
14. Personnes retraitées de la Ville ou ex employés 27
15. Exigences liées à la documentation 27
16. Confidentialité et droit de propriété sur les documents 27
17. Suivi d'avancement et approbation des livrables 27

Lexique

Coordonnateur des services	Chez l'adjudicataire, cette ressource est l'unique point de contact pour les interactions avec le Service des affaires juridiques (SAJ).
Fiche de prestation de services	Fiche utilisée par le SAJ pour toute demande de prestation de service à l'adjudicataire. Cette demande contiendra les éléments suivants : - Portée et caractéristiques du livrable - Éléments de qualité attendus - Échéancier souhaité - Budget suggéré

1. Préambule

Créée le 30 août 1851, la Cour municipale de la Ville de Montréal demeure depuis lors parmi les plus importantes cours de justice au Canada. Depuis le 1er janvier 2002, elle exerce ses compétences sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal et dessert présentement la Ville de Montréal et ses 19 arrondissements ainsi que quinze autres municipalités liées de l'agglomération de Montréal.

La Cour municipale exerce sa compétence en matière civile, pénale et criminelle. Elle déploie ses activités à son chef-lieu établi au 775, rue Gosford, ainsi que dans quatre points de services répartis sur le territoire de sa juridiction.

Chaque année, plus de 2 000 000 de dossiers sont traités par l'administration de la justice municipale montréalaise. La Cour municipale dispose de 22 salles d'audience au total et elle porte aux rôles d'audiences environ 250,000 dossiers, dont plus de 70,000 en matière criminelle. Le nombre de dossiers est non seulement en progression, mais la complexité de ces dossiers augmente aussi, comme en fait foi le plus grand nombre de dossiers contenant des éléments dématérialisés.

Au-delà du traitement des dossiers, l'administration de la justice municipale est là pour assurer que les droits des citoyens et des entreprises soient protégés et que les lois soient respectées. Près de 30 juges président au quotidien de nombreuses audiences, appuyés par plus de 250 employés de la Direction des services judiciaires, en lien avec les avocats de pratique publique ou privée, les procureurs de la Direction des poursuites pénales et criminelles, les huissiers de justice, les agents des corps policiers, les intervenants sociaux, les enquêteurs municipaux, etc.

La préservation des droits des uns et le renforcement des obligations des autres sont assumés par une administration de la justice où, chaque jour, une imposante logistique amène différents intervenants à s'impliquer le temps d'une demande d'information, d'un dépôt de document, d'une audience, d'un paiement, d'une libération, etc. Annuellement, ce sont des milliers d'interventions, de transactions…

Pourtant, la justice municipale est administrée à peu de choses près comme elle l'était il y a trente ans et, depuis plusieurs années, l'ensemble des parties prenantes a établi un consensus quant à la nécessité de mettre en place un modèle d'administration de la justice plus accessible, mieux outillé, plus efficient et plus rapide. Le constat sur l'état de santé de l'administration de la justice municipale fait l'unanimité:

- Une information échangée majoritairement sous format papier;
- Des données éparses, incomplètes et difficiles à traiter;
- Une information non disponible en temps réel;
- Des systèmes d'information centraux et intermédiaires désuets;
- Une organisation dont les processus et outils ne sont pas efficients;
- Un citoyen pour qui il est difficile d'avoir accès et de comprendre la justice.

Une refonte majeure des façons de faire est maintenant devenue incontournable pour adresser les enjeux actuels de l'administration de la justice municipale.

2. Contexte, description et objectif de la prestation de services

Objectifs du Service des affaires juridiques

C'est dans le cadre de cet important défi que le Service des affaires juridiques (SAJ) de la Ville de Montréal œuvre à la refonte complète de l'outillage de la Cour municipale.

Depuis le début du plan triennal d'immobilisation (PTI) 2016, la cour municipale fait l'objet d'un programme de développement de grande ampleur qui vise à outiller l'organisation afin d'en faire une « cour numérique ». Ce dossier est une priorité de l'administration et dispose de l'engagement des autorités pour le mener à bien.

Pour ce faire, la division du soutien et des processus du SAJ a entrepris, en premier lieu, une démarche complète de documentation des opérations de la Cour municipale, sous la forme d'une architecture d'affaires, et requerra des ressources expertes pour mener à terme ses mêmes travaux. Cette architecture, à compléter, définira entièrement les besoins d'affaires détaillés et les futurs outils que la Cour municipale souhaite mettre en place.

La Cour municipale souhaite également être accompagnée afin de gérer, en temps opportun, les modifications de structure organisationnelle, les communications, tant à l'interne qu'à l'externe, et la formation de l'ensemble de ses ressources humaines.

Finalement, la division du soutien et des processus du SAJ souhaite disposer d'une équipe d'optimisation des opérations qui joindrait l'innovation, la recherche et le prototypage de solutions créatives, voire perturbantes. Le tout afin de réfléchir quant à la manière optimale, pour le citoyen, d'accéder à la justice.

Le SAJ gouverne cette refonte et collabore avec le Service des technologies de l'information (STI) de la Ville de Montréal, qui, de son côté, transforme complètement ses méthodes, documente ses technologies et ses infrastructures et complète la portion technologique de l'architecture d'entreprise municipale. De plus, le Service de performance organisationnelle (SPO) de la Ville de Montréal accompagne le SAJ afin d'assurer la cohérence des activités d'affaires et de leurs transformations au sein de l'appareil municipal. D'autres parties prenantes sont également mises à contribution.

Dans ce cadre précis, le Service des affaires juridiques nécessite donc de faire appel à des fournisseurs de services ayant des expertises uniques et spécialisées, de pointe et évolutives.

Les prestations de service devant être rendues au SAJ seront définies de façon précise,

par projet de prestation de services dans le temps, avec des livrables définis précisément à l'avance selon les besoins du SAJ. La prestation de services devra être suivie par le Coordonnateur des services de l'adjudicataire. Pour assurer une compréhension commune et un suivi de la qualité de la prestation des services à rendre par l'adjudicataire, une Fiche de prestation de services sera utilisée. Le format et la forme seront convenus et entendus à l'octroi du contrat, par l'adjudicataire et le SAJ.

Objectifs du Service des affaires juridiques

Montréal vise à devenir, dès 2018, un chef de file mondialement reconnu parmi les villes intelligentes et numériques et le Service des affaires juridiques souhaite devenir une référence pour l'accessibilité numérique à la justice. À titre de prestataire de service, vous serez responsable de prendre en charge plusieurs livrables dans certains domaines spécifiques :

1. **Architecture d'affaires** : à compléter pour doter le SAJ d'une parfaite représentation de sa mission, des stratégies organisationnelles, des objectifs visés et du détail de ses opérations actuelles et futures (capacité, services et processus)
2. **Gestion du changement** : pour que la Cour puisse bien faire la transition d'une organisation traditionnelle vers une organisation numérique et pour quantifier les impacts opérationnels, supporter les parties prenantes du projet et combler les besoins de formation et de communication;
3. **Optimisation, recherche et innovation** : pour proposer des idées nouvelles, voire audacieuses, pour solutionner des problèmes complexes posés par l'administration judiciaire.

Contexte général du mandat

Le mandat consiste à fournir une prestation de services à la division de support et processus du Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal pour la réalisation de livrables reliés au projet de modernisation de la cour municipale.

Contexte du mandat

De nombreux systèmes et outils doivent être remplacés dans les prochaines années dans le domaine de la sécurité publique et justice. Le SAJ cherche un ou des partenaires pour prendre en charge l'exécution de plusieurs livrables dans certains domaines d'affaires spécifiques.

3. Description de l’appel d’offres

Cet appel d’offre est à contrats multiples et les soumissionnaires doivent soumettre, pour un ou plusieurs des lots, une proposition de prestation de service dans le but de conclure une entente-cadre en services professionnels, pour une période de trois (3) ans pouvant être renouvelée pour une (1) année seulement si les budgets d’heures estimés ne sont pas épuisés.

Pour chacun des lots, le contrat sera attribué à la firme qui aura obtenu le meilleur pointage final à la suite de l’évaluation qualitative des propositions par le comité de sélection.

4. Critère éliminatoire

Le soumissionnaire doit démontrer qu’il possède les compétences, l’expertise et de solides réalisations lui permettant de répondre aux besoins du SAJ. Afin d’assurer sa qualification et de statuer sur sa capacité, le soumissionnaire doit démontrer qu’au cours des quarante-huit (48) derniers mois, il a réalisé des mandats de prestation de services similaires à celui demandé par le SAJ. À cet effet, le soumissionnaire doit soumettre trois (3) exemples de mandats réalisés en utilisant le formulaire fourni à l’annexe 1 – Formulaire : Description des mandats réalisés.

5. Grille d’évaluation - Critères de sélection et pondération des offres

Les soumissions qui ont passé l’étape éliminatoire seront évaluées par un comité de sélection. L’évaluation des soumissions sera faite à partir des seuls renseignements qu’elles contiennent, soit les documents déposés par le soumissionnaire.

Toutefois, après le dépôt des soumissions, s’il s’avérait nécessaire pour le SAJ d’obtenir des précisions sur l’un ou l’autre des renseignements fournis dans la soumission, ces précisions deviendraient partie intégrante de la soumission. Les précisions demandées ne serviront pas à bonifier la présentation de la soumission, mais uniquement à clarifier les informations fournies.

Voici la Grille d'évaluation comprenant les critères de sélection et la pondération des offres.

Prestation de services d'expertise d'affaires,
de gestion du changement et d'optimisation opérationnelle
Grille d'évaluation

#	Critères	Pondération
1	Présentation de l'offre de services	5 %
2	Compréhension de la demande et de la problématique	10 %
3	Expertise du soumissionnaire et de son coordonnateur des services pour la réalisation de contrats similaires	30 %
4	Description des processus et méthodologies	15 %
5	Qualité du centre d'expertise	30 %
6	Analyse de l'échantillonnage des expertises spécifiques	10 %
	Total	**100 %**

Contenu de l'offre (1re enveloppe)

Le SAJ vous invite à déposer une offre de prestation de services pour chacun des lots, définis à la section 5.5 "Qualité du centre d'expertise", pour lesquelles vous avez l'expertise et souhaitez soumissionner.

L'offre de prestation de services devra détailler et inclure les éléments ci-dessous. La table des matières à respecter est la suivante :

1. Sommaire exécutif
    a. Maximum 2 pages
2. Table des matières
3. Compréhension de la demande et de la problématique
    a. Maximum 1 page
4. Expertise du soumissionnaire et de son Coordonnateur des services pour la réalisation de contrats similaires
    a. Maximum 35 pages, incluant les « Formulaire : Description des mandats réalisés » et le CV du coordonnateur des services.
5. Description des processus et méthodologies
    a. Maximum 20 pages
6. Qualité du centre d'expertise

a. Maximum 30 pages
7. Analyse de l'échantillonnage des expertises spécifiques
    a. Maximum 5 pages, excluant les CV

Aucun CV ne sera accepté en annexe. Ceux-ci doivent être intégrés à l'intérieur de leur section respective.

Les membres du comité de sélection effectueront une évaluation qualitative de chaque proposition déclarée conforme selon les exigences prévues aux documents de l'appel d'offres.

Définition des six (6) critères d'évaluation de la grille :

5.1 Présentation de l'offre de services (5 pts)

Chaque soumissionnaire sera évalué sur la qualité générale de l'offre de services, c'est-à-dire, sur la structure, la présentation et la clarté du document.

Éléments évalués	**Descriptif**
Structure	● La cohérence dans la structure du document ● Les différents éléments du document sont-ils présents : - Sommaire exécutif - Table des matières - Compréhension de la demande et de la problématique - Expertise du soumissionnaire et de son Coordonnateur des services pour la réalisation de contrats similaires - Description des processus et méthodologies - Qualité du centre d'expertise - Analyse de l'échantillonnage des expertises spécifiques ● Le nombre de pages
Présentation et clarté	● La facilité de lecture et la qualité du français

5.2 Compréhension de la demande et de la problématique (10 pts)

Le soumissionnaire doit :

- Décrire sa connaissance et compréhension du contexte actuel de la Ville de Montréal et du SAJ.
- Fournir une description de sa compréhension de la demande ainsi que sa compréhension des enjeux stratégiques et objectifs visés par le lot pour lequel des services professionnels sont requis.

5.3 Expertise du soumissionnaire et de son coordonnateur des services pour la réalisation de contrats similaires (30 pts)

Le soumissionnaire sera évalué sur la qualité des mandats réalisés, dans le cadre de projets ou mandats en lien avec les services demandés et sur sa compréhension de l'appel d'offres. Il doit démontrer, dans son offre de services, sa capacité à satisfaire aux exigences requises, en présentant les preuves attestant qu'il possède une expérience pertinente.

Le soumissionnaire doit décrire trois (3) projets ou mandats significatifs, en lien avec les services recherchés dans le présent appel d'offres. Ces mandats doivent avoir été réalisés au cours des trente-six (36) derniers mois. Les mandats présentés seront évalués pour leur qualité et leur pertinence en fonction des éléments énumérés dans le tableau 2 ci-dessous et dans le Formulaire : Description des mandats réalisés à l'annexe 1.

Pour chacun des mandats, veuillez donner en référence une personne ressource en spécifiant le nom, son courriel ainsi qu'un numéro de téléphone. Cette référence devra avoir accepté d'agir à titre de référence, être informée qu'elle pourrait être contactée par la Ville pour toute demande de référence et autorisée par le soumissionnaire à répondre aux questions de cette dernière.

Éléments évalués	**Descriptif**
Respect des exigences du projet	● Respect de la portée et des exigences essentielles ● Respect de l'échéancier des jalons, des livrables et du projet ● Respect des normes et standards d'architecture d'affaires du maître d'œuvre ● Respect des normes de qualité convenues ● Respect de l'estimé budgétaire ● Respect des délais de réponse du soumissionnaire dans le cadre d'une demande de prestation

Bénéfices du projet	● Les objectifs du projet ● La contribution du soumissionnaire, à travers les mandats présentés, dans la réalisation du projet ● Les enjeux stratégiques reliés à la réalisation du projet et la contribution du soumissionnaire à y répondre efficacement ● Les éléments communs des mandats réalisés par le soumissionnaire dans le cadre du projet et les besoins exprimés dans le devis de la Ville ● Les résultats du projet versus les objectifs visés
Envergure du projet	● Durée et budget en dollars prévus ● Durée et budget réels ● Nombre de ressources du soumissionnaire par projet

Vérification des références:

La Ville se réserve le droit d'effectuer la vérification des références par courriel et pourrait envoyer toutes les demandes de vérification des références par courriel aux personnes-ressources citées en référence par les soumissionnaires. Dans le cas où, le troisième jour ouvrable après l'envoi du courriel, la Ville n'a pas reçu de réponse, il en avisera le soumissionnaire par courriel pour que ce dernier puisse rappeler la référence qu'il faut répondre à la Ville dans le délai de 5 jours ouvrables. Si la personne nommée n'est pas disponible pendant la période d'évaluation, le soumissionnaire peut fournir le nom et les coordonnées d'une autre personne chez le même client (offert qu'une fois par client). La période de 5 jours ouvrables ne sera pas prolongée pour permettre à la nouvelle référence client de répondre.

Les éléments suivants doivent être considérés :

- Une réponse doit être reçue dans les cinq jours ouvrables suivant la date à laquelle la Ville a transmis le courriel.
- Aucune contradiction entre l'information donnée par le soumissionnaire et celle donnée par la référence client.
- La référence client doit être en mesure de confirmer l'information donnée.
- La référence client ne doit pas être une filiale ou autre entité qui a des liens de dépendance avec le soumissionnaire.

Expérience du coordonnateur des services

Le soumissionnaire doit identifier et nommer un Coordonnateur des services. Ce Coordonnateur des services doit être une personne distincte des ressources amenées à réaliser les activités de prestation de services d'expertise d'affaires, de gestion du changement et d'optimisation opérationnelle au SAJ, et ce, peu importe le lot. Le

candidat proposé devra être affecté à ce rôle tout au long du contrat.

Advenant que l'adjudicataire doive mettre fin à l'assignation du Coordonnateur des services, cela aura pour conséquence l'obligation pour l'adjudicataire de le remplacer par une ressource équivalente.

Rôle du coordonnateur des services

Le Coordonnateur des services doit entretenir un dialogue avec le responsable désigné du SAJ afin de bien comprendre les besoins et les attentes du SAJ, assurer un suivi constant et veiller à la résolution des problèmes relatifs à la réalisation de la prestation de services. Il est le point de contact principal chez le soumissionnaire quant à la prestation de services à rendre et celui qui entre en communication directe avec le responsable désigné du SAJ quant aux services à rendre et les informations à obtenir quant aux services. Les demandes du SAJ doivent transiter obligatoirement par le Coordonnateur des services.

Ce Coordonnateur des services a pour rôle d'identifier et de sélectionner les ressources qui rendront les services, de s'assurer de leur disponibilité et de gérer leurs absences, de leur assigner les tâches, de leur communiquer les consignes de travail, de coordonner leur travail, d'effectuer le suivi de leur prestation de services et d'en assurer la qualité conformément aux meilleures pratiques et aux attentes du SAJ. Le Coordonnateur des services est ultimement imputable du travail effectué par les ressources. Le SAJ, à titre de client, s'attend à une prise en charge complète par l'adjudicataire, par le biais de son Coordonnateur des services, pour rendre la prestation de service attendue.

De façon périodique ou selon les modalités de gestion qui seront définies au cours de la réalisation du service, le responsable du SAJ rencontrera le Coordonnateur des services afin d'obtenir l'information quant à l'état de l'avancement des travaux. Cette rencontre permet, entre autres, de faire un suivi des principales interventions en cours afin d'assurer la coordination des travaux liés à la demande de prestation de services, et ce, afin d'assurer la livraison de la façon la plus optimale.

Évaluation de l'expérience du Coordonnateur des services

Le soumissionnaire doit fournir le curriculum vitae du Coordonnateur des services qui sera responsable de la gestion des ressources et de la prestation de services.

Le soumissionnaire doit décrire trois (3) projets ou mandats significatifs, au cours des trente-six (36) derniers mois, pour lesquels le Coordonnateur des services était à l'emploi du soumissionnaire et responsable de la livraison des différentes demandes de services et de la liaison entre les ressources du soumissionnaire et celles du client.

Son expérience à gérer un ensemble de ressources réalisant plusieurs livrables doit être clairement démontrée. À titre d'exemple, voici certaines compétences analysées:

- Gestion et coordination d'équipes multidisciplinaires
- Gestion et coordination de projets variés
- Gestion d'échéancier
- Gestion de la portée
- Gestion de budget
- Gestion de la relation avec le client

Le SAJ demande aussi la description des méthodologies qui sont utilisées par le Coordonnateur des services en termes de gestion des activités à réaliser et de gestion de la qualité des livrables.

5.4 Description des processus et méthodologies (15 pts)

Le soumissionnaire doit détailler son mode de fonctionnement afin de démontrer que ses procédés administratifs en place font en sorte qu'il est en mesure de répondre aux besoins du SAJ.

L'organisation de l'adjudicataire doit lui permettre d'assurer une gestion optimale de ses ressources humaines et de prendre en charge efficacement le contrat. Afin d'obtenir la note de passage, le soumissionnaire doit démontrer qu'il est en mesure de répondre aux demandes de services dans le délai prescrit et selon les ententes quant au niveau de services attendus par prestation de services.

Le SAJ désire obtenir le dépôt de la structure organisationnelle du soumissionnaire et des services qu'il offre. Le SAJ s'attend également à ce que le soumissionnaire explique le processus qu'il compte mettre en œuvre, dans le cadre du présent appel d'offres, depuis la prise en charge d'une demande de service jusqu'à la réalisation des livrables demandés.

Le soumissionnaire doit démontrer que son processus de recrutement en place est apte à lui permettre de rendre une prestation de service par des ressources qualifiées pour répondre aux besoins du SAJ. Il doit démontrer également que ses procédures en place permettent d'assurer une gestion efficace de ses ressources notamment : gestion de la capacité, de l'affectation en mandat ou en projets, supervision, évaluation de ses ressources, amélioration des compétences, formation des ressources en fonction des orientations et exigences de la Ville, gestion des absences/vacances et gestion des problèmes divers reliés aux ressources. Finalement, il doit démontrer la méthode de communication avec le représentant désigné du SAJ.

Cette démonstration devra comprendre notamment les fréquences des suivis effectués auprès des ressources, leur forme ainsi et toute autre information qui servira de base au

suivi de ses ressources.

Le soumissionnaire doit également détailler les programmes de formation et autres stratégies de développement des compétences (mentorat, assignation sur divers projets spéciaux, en R&D et autres), qu'il dispense à ses ressources, et ce, pour toutes les catégories de service visées par cet appel d'offres. Le soumissionnaire doit préciser les stratégies de formation et de développement détaillées, tant à l'embauche qu'en continu, et la fréquence de mise à jour des connaissances et des habiletés et indiquer de quelle façon le suivi est effectué.

Finalement, le SAJ désire obtenir les informations générales suivantes :

- La description du programme de gestion de la sécurité de l'information en place dans l'environnement du soumissionnaire.
- La description du processus de gestion des incidents de sécurité du soumissionnaire, couvrant ses activités et les infrastructures reliées au traitement et à la conservation des informations d'un client.
- La description de l'image de base des postes de travail des ressources du soumissionnaire. Afin de s'assurer du respect des normes de sécurité de la Ville, cette image devra être approuvée par l'équipe de sécurité TI de la Ville si une connexion au réseau de la Ville s'avérait nécessaire. Un accès direct aux ressources informationnelles de la Ville pourrait être requis pour des besoins de validation de la qualité, des besoins d'intégration ou tout autre besoin opérationnel identifié lors d'une demande de prestation de services.

5.5 Qualité du centre d'expertise (30 pts)

Évaluation du soumissionnaire en matière de pratiques ayant trait aux prestations de services décrits dans le présent document, ses certifications, sa main d'œuvre et son expertise générale du domaine.

Éléments évalués	**Descriptif**
Pratiques, programmes de formation, de développement et de perfectionnement ainsi que des certifications du soumissionnaire par domaine	Le soumissionnaire doit démontrer qu'il est en mesure d'assigner seulement des ressources compétentes aux demandes de prestation de services du SAJ. Le SAJ évaluera les critères suivants en fonction de leur pertinence en lien avec la prestation de services offerte au SAJ : ● Prix et distinctions obtenus par le soumissionnaire et jugés pertinents à la prestation de services

	● Certifications détenues par le soumissionnaire en lien avec les services demandés ● Pourcentage du revenu annuel en dollars alloué à la formation de la main-d'œuvre reliée aux services demandés ● Programme de développement des compétences ● Stratégie d'amélioration continue ● Système de coaching et de parrainage entre les ressources du soumissionnaire
Qualité et quantité des ressources du centre d'expertise	Le soumissionnaire doit démontrer qu'il est en mesure de s'assurer tout au long de la prestation de services que ses ressources donnent satisfaction au SAJ en indiquant : ● Cinq (5) exemples réels d'évaluation des ressources, dont le nom pourra être rendu anonyme. ● Nombre de ressources employées à temps plein, à Montréal, du centre d'expertise responsable de répondre aux différentes demandes de service.
Normes et standards	L'adjudicataire s'engage à intégrer, adhérer et appliquer les normes, standards et format des livrables de la Ville. Pour se faire, le soumissionnaire doit démontrer qu'il a, par le passé, su appliquer des normes et des standards de ses clients.

LOT 1 : Service d'expertise d'affaires pour la modernisation des activités judiciaires de la Cour municipale

Nature du service

La nature du service consiste à prendre en charge les activités d'architecture d'affaires et à compléter celles-ci en suivant les règles documentaires détaillées de l'équipe du SAJ. L'architecture et sa documentation sont complétées aux deux tiers. Les travaux à faire doivent nécessairement s'inscrire dans la poursuite de ceux déjà entrepris ou une documentation très complète et de nombreuses rencontres utilisateurs ont été réalisées.

Pour être en mesure d'assurer une prestation de services de qualité, le SAJ considère souhaitable que le centre d'expertise du soumissionnaire possède certaines compétences et certaines connaissances. Voici certains éléments qui seront pris en considération pour apprécier l'expertise du soumissionnaire :

Compétences d'architecture souhaitées :

1- Architecture actuelle de l'organisation :
- Analyse et documente les capacités d'affaires ;
- Analyse et documente les services d'affaires ;
- Analyse et documente tous les processus d'affaires.

2- Architecture souhaitée :
- Révise et modernise les processus en optimisant les opérations ;
- Modélise les solutions d'affaires ;
- Identifie de manière précise les besoins d'affaires des utilisateurs.

3- Compétences en documentation :
- Produire la documentation requise et la mettre à jour au besoin;
- Excellente maîtrise du français.

Connaissances du milieu d'affaires :

1- Connaissance générale du domaine de la Justice :
- Connaissance des activités des services judiciaires ;
- Connaissance des activités des divers intervenants de la Cour.

2- Connaissance du corpus législatif et de l'administration judiciaire :
- En matière pénale ;
- En matière criminelle.

3- Connaissance éprouvée de la conception de solutions d'affaires :

- Modélisation de solutions d'affaires ;
- Maitrise des techniques pour élaborer les besoins du client ;
- Adaptation de solutions diverses pour constituer un tout intégré.

Connaissances particulières :

- Business Analyst Book Of Knowledge (BABOK);
- Méthode Scrum pour le suivi d'avancement des travaux;

Nombre d'heures estimées :

• Architecture d'affaires	2,500
• Analyse des processus	4,000
Sous-total pour ce lot :	6,500

LOT 2 : Service de gestion du changement pour la modernisation des activités judiciaires de la Cour municipale

Nature du service

La nature du service consiste à soutenir l'organisation du SAJ pour faciliter la transformation de l'organisation. Les ressources proposées devront, à la fois, offrir une lecture stratégique de l'environnement d'affaires, soutenir les parties prenantes du projet de Cour numérique et identifier les impacts opérationnels. De plus, les communications requises pour la tenue du projet seront également dévolues aux ressources proposées.

Pour être en mesure d'assurer une prestation de services de qualité, la Ville considère souhaitable que le centre d'expertise du soumissionnaire possède certaines compétences et certaines connaissances. Voici certains éléments qui seront pris en considération pour apprécier l'expertise du soumissionnaire :

Compétences souhaitées :

1- Soutien à l'organisation d'un programme de transformation :
- Support stratégique et habilitation de gestionnaire intermédiaires et supérieurs ;
- Mettre en œuvre le cadre opérationnel de gestion du changement ;
- Interprétation de l'environnement stratégique et des zones d'influence.

2- Soutien aux parties prenantes d'un projet :
- Analyse l'environnement interne et externe d'un projet ;
- Dresse la liste des parties prenantes et établi un dialogue supportant une meilleure définition des besoins des utilisateurs ;
- Concrétise, en collaboration avec l'équipe d'architecture d'affaires, l'analyse fine des impacts des solutions d'affaires auprès des parties prenantes.

3- Établissement d'un programme de communication pour les parties prenantes ;
- En collaboration avec l'équipe de la Ville de Montréal ;
- Production des communiqués.

4- Planification du programme de formation des parties prenantes ;
- Établir la liste des besoins de formation ;
- Établir les moyens de formation à mettre en place.

5- Compétences en documentation :
- Produire la documentation requise et la mettre à jour au besoin;
- Excellente maîtrise du français.

Connaissances du milieu d'affaires :

1- Connaissance générale du domaine de la Justice :
   - Connaissance des activités des services judiciaires ;
   - Connaissance des activités des divers intervenants de la Cour.

2- Connaissance du corpus législatif et de l'administration judiciaire :
   - En matière pénale ;
   - En matière criminelle ;
   - En matière civile.

Nombre d'heures estimées :

• Gestion du changement	1,500
• Support aux parties prenantes	3,000
• Communication et formation	3,000
Sous-total pour ce lot :	7,500

LOT 3 : Service d'optimisation opérationnelle pour la modernisation des activités judiciaires de la Cour municipale

Nature du service

La nature du service consiste à proposer des idées nouvelles pour des problèmes complexes posés par l'administration judiciaire, notamment pour concevoir et matérialiser des scénarios de solutions servant à mieux cerner le besoin d'affaires.

Pour être en mesure d'assurer une prestation de services de qualité, la Ville considère souhaitable que le centre d'expertise du soumissionnaire possède certaines compétences et certaines connaissances. Voici certains éléments qui seront pris en considération pour apprécier l'expertise du soumissionnaire :

Compétences souhaitées :

1- Soutien à l'organisation d'un programme de transformation :
- Analyse stratégique des fondements opérationnels des activités judiciaires ;
- Détection des contraintes de l'environnement social et juridique ;
- Support à la création, à l'idéation et à l'optimisation de la Cour numérique ;
- Scénarisation préliminaire de modèles de fonctionnement pour l'administration judiciaire.

2- Compétences en documentation :
- Produire la documentation requise et la mettre à jour au besoin;
- Excellente maîtrise du français.

Connaissances du milieu d'affaires :

1- Connaissance générale du domaine de la Justice :
- Connaissance des activités des services judiciaires ;
- Connaissance des activités des divers intervenants de la Cour.

2- Connaissance du corpus législatif et de l'administration judiciaire :
- En matière pénale ;
- En matière criminelle.

3- Connaissance de la transformation d'une organisation papier vers le monde numérique :
- Conception et adaptation procédurales de solutions pratiques et innovantes;
- Maitrise des techniques pour concrétiser les besoins du client ;
- Connaissance des mécanismes de l'innovation «disruptive».

Connaissances particulières :

- Méthode Lean ou équivalente
- Maîtrise éprouvé d'un outil de scénarisation

Nombre d'heures estimées :

• Optimisation	3,000
• Recherche et innovation	2,000
Sous-total pour ce lot :	5,000

5.6 Analyse de l'échantillonnage des expertises spécifiques (10 pts)

L'adjudicataire s'engage à utiliser des ressources dont les qualifications répondent aux compétences souhaitées, détaillées à la section précédente.

L'adjudicataire devra s'assurer que les ressources qui rendront la prestation de service ont reçu une formation adéquate, sont compétentes et expérimentées. Pour chaque lot soumissionné, le soumissionnaire devra fournir cinq (5) curriculums vitae provenant de son bassin d'experts. Ces curriculums vitae devront être anonymes en s'assurant que le nom et le prénom de la ressource n'est pas présent dans le document. Ils seront utilisés comme échantillonnage afin de confirmer les compétences et expertises du bassin de ressources.

6. Prestation de service de l'adjudicataire

L'adjudicataire doit s'assurer que les ressources désignées possèdent les qualifications nécessaires à la bonne exécution de leur tâche et qu'elles ont en tout temps une tenue et une conduite irréprochables.

Les ressources de l'adjudicataire doivent signer un engagement de confidentialité quant au traitement des informations traitées dans le cadre des activités de la prestation de services.

L'adjudicataire doit s'assurer que ses ressources possèdent tous les outils et le matériel requis (ordinateur de travail, logiciels et licences d'utilisation, imprimante, accès Internet, cellulaire, etc.) qui sont nécessaires à l'exécution des différentes tâches des projets. L'adjudicataire reconnaît que la location de ces outils et de ce matériel ne constitue pas une dépense remboursable.

Les logiciels et les livrables doivent être compatibles avec les technologies du SAJ.

À titre indicatif, voici la liste des logiciels et des technologies utilisées à la Ville qui devront être supportés par l'adjudicataire :

- Microsoft Office 2003
- Microsoft Project 2007
- Microsoft Visio 2010
- Microsoft Windows 7

L'adjudicataire s'engage à mettre en place, le cas échéant, et à maintenir, pendant toute la durée du contrat, un programme de gestion de la sécurité de l'information afin de préserver la confidentialité, la disponibilité et l'intégrité des informations du SAJ. Ce programme devra être basé sur une approche généralement reconnue dans le domaine de la sécurité de l'information telle que les normes ISO/IEC 27000.

L’adjudicataire s’engage à mettre en place, le cas échéant, et maintenir, pendant toute la durée du contrat, un processus de gestion des incidents de sécurité couvrant ses activités et les infrastructures reliées au traitement et à la conservation des informations du SAJ dans le cadre du contrat. L’adjudicataire devra informer le SAJ dans les plus brefs délais de tout événement pouvant affecter la sécurité de l’information du SAJ, comme une tentative d’accès non autorisée à l’égard de cette information.

7. Administration et gestion des ressources de l’adjudicataire

L’adjudicataire est l’employeur des ressources, la seule partie patronale ou maître d’ouvrage à l’égard de celles-ci et il doit en assumer tous les droits, obligations et responsabilités. À titre d’employeur, l’adjudicataire doit notamment se conformer à l’ensemble de la législation applicable en matière de droit du travail (notamment en matière d’accidents de travail et maladie professionnelle, les normes du travail, etc.).

L’adjudicataire demeure en tout temps l'employeur du personnel qu'il embauche, contrôle, paie et affecte à la prestation de services au bénéfice du SAJ. Le SAJ n’étant pas l’employeur des ressources, l’adjudicataire doit exercer les attributs d’un employeur, notamment quant à la discipline des ressources, leur santé et sécurité au travail et l’évaluation de leur performance et assiduité.

Le SAJ transmettra à l’adjudicataire les documents, procédures et consignes pertinents à l’exécution des services. L’adjudicataire est responsable d’assigner le travail à ses ressources et de s’assurer que ses consignes sont bien assimilées par celles-ci.

8. Enquête de sécurité

Dans le cadre du contrat, le SAJ pourrait avoir recours aux services de l’adjudicataire pour répondre à des besoins liés à un projet de sécurité publique (Service de police de la Ville de Montréal).

Dans ce contexte, l’adjudicataire devra respecter le processus d’enquête qui sera transmis en temps opportun pour la réalisation de la prestation de services et s’assurer que toute personne qui doit faire l’objet d’une enquête collabore, complète et signe les documents requis.

Dans le cas où l’adjudicataire ne réussit pas le processus d’enquête, le SAJ n’utilisera pas le présent contrat pour la livraison de services liée à un projet le requérant. Advenant que l’adjudicataire ait réussi un processus à l’intérieur des 24 derniers mois, le SAJ souhaite en être informé lors du dépôt de la soumission.

9. Obligations et responsabilités de l'adjudicataire

L'adjudicataire est tenu à une obligation de résultat et doit s'acquitter de sa tâche au mieux des intérêts du SAJ, avec prudence et diligence et conformément aux usages, aux meilleures pratiques et aux règles de son art.

Il demeure en tout temps seul responsable de tous les actes posés par ses ressources ou ses représentants en relation avec la prestation de service. Il demeure responsable de ses ressources ou représentants.

10. Fonctionnement général

Sur réception d'une demande du SAJ pour un service, par l'intermédiaire du formulaire de prestation de service, l'adjudicataire a l'obligation de communiquer avec la division du soutien et des processus du SAJ, dans les trois (3) jours ouvrables, afin d'obtenir les précisions additionnelles sur le service demandé ou pour toute autre demande de clarification.

Le formulaire de prestation de service contiendra, entre autres, la description de la prestation de service à effectuer, la liste des livrables attendus, le niveau de qualité exigé, l'enveloppe budgétaire estimée, le nombre d'heures estimé pour la réalisation du service ainsi que l'échéancier de livraison souhaité.

À certaines occasions, la firme pourrait devoir collaborer avec d'autres firmes qui réaliseront des activités en lien avec leur prestation de services.

Certaines des demandes de prestation de services confiées à l'adjudicataire devront être réalisées en tenant compte d'un contexte institutionnel assez strict tandis que d'autres demandes permettront une plus grande liberté dans l'atteinte des objectifs.

Suivant l'obtention de ces informations, l'adjudicataire s'engage à fournir une description de sa compréhension du service demandé, dans un document Word d'au maximum 2 pages, et ce, à l'intérieur de cinq (5) jours ouvrables.

La prestation de service devra être réalisée à l'extérieur des bureaux du SAJ selon un échéancier précis.

Les rencontres de coordination, de démarrage, d'assurance qualité des livrables et certaines rencontres de travail se dérouleront dans les locaux du SAJ ou par tout autre mode de collaboration physique ou virtuel.

Les interactions entre le SAJ et l'adjudicataire lors de la réalisation des prestations de service se feront comme suit :

Phase	Responsable	Outils de travail	Méthode
1. Demande de prestation de services	SAJ	Courriel/Fiche de prestation de services	La Fiche de prestation de services contiendra, entre autres, la liste et la description des livrables attendus, le niveau de qualité exigé, l'enveloppe budgétaire estimée, le nombre d'heures estimé pour la réalisation du service ainsi que l'échéancier de livraison souhaité.
2. Réponse à la demande	Adjudicataire	Courriel/Fiche de prestation de service signée + Description de la compréhension du service demandé	La fiche de prestation de services signée pourra contenir des modifications préalablement approuvées par le représentant du SAJ. La description de la compréhension du service demandé doit aussi être signée par le Coordonnateur des services de l'adjudicataire.
3.Autorisation de démarrer	SAJ	Courriel	Confirmation d'autorisation
4.Démarrage du projet	Adjudicataire	Outil de l'adjudicataire	Rencontre de démarrage
5.Réalisation	Adjudicataire	Outil de l'adjudicataire	Rencontres de coordination et d'assurance qualité au minimum une (1) fois par semaine. Voir section 17 - Suivi d'avancement et approbation des livrables
6.Acceptation par la Ville	SAJ	Environnement test de l'adjudicataire si requis.	Démonstration de l'atteinte des objectifs lors de la dernière rencontre d'assurance qualité. Voir section 17 - Suivi d'avancement et approbation des livrables
7.Transfert de connaissance	Adjudicataire/ SAJ	Documentation du livrable	Rencontre entre les équipes Revue de livrable

11. Frais connexes liés aux activités du contrat

Aucune réclamation relative aux frais de subsistances, aux déplacements, aux stationnements et à la formation ne sera acceptée.

Tout frais connexe devra être évalué par le soumissionnaire et inclus dans sa tarification entendue dans le cadre du contrat.

12. Facturation

Toute ressource de l'adjudicataire impliquée dans un mandat doit obligatoirement saisir ses heures dans l'outil de l'adjudicataire prévu à cet effet. Ces heures doivent être validées et autorisées par le Coordonnateur des services de l'adjudicataire.

L'adjudicataire devra maintenir un registre informatisé des heures quotidiennes réalisées par les ressources. Ce registre devra être disponible sur demande du responsable du SAJ. Les données devront être exportables en format .xls.

L'adjudicataire doit indiquer sur la facture :

- Les heures travaillées pour la période déterminée;
- Le ou les livrables sur lesquels la ou les ressources ont travaillé;
- Le ou les numéros de projets sur lesquels la ou les ressources ont travaillé;
- Le taux horaire prévu au contrat;
- Le suivi de la consommation des heures dans le cadre de chaque prestation de service à réaliser ayant fait l'objet d'une estimation budgétaire spécifique discutée entre l'adjudicataire et le SAJ;
- La mention « DERNIÈRE FACTURE » doit être indiquée sur la facture finale lorsque le mandat est terminé;
- Les taxes applicables, de même que le numéro d'inscription qui a été attribué par Revenu Canada aux fins de la TPS et par Revenu Québec aux fins de la TVQ.

Le fournisseur pourra facturer mensuellement les heures travaillées, après approbation par le Directeur.

Seules les heures effectivement travaillées dans le cadre d'un projet à réaliser pourront être facturées. Une estimation budgétaire ne sera jamais considérée comme une entente forfaitaire.

Le fournisseur devra aviser la Ville dès que 75 % des heures planifiées pour un livrable auront été utilisées.

13. Dispositions particulières relatives aux ressources

L’adjudicataire devra assumer un rôle de coordination, via son Coordonnateur des services, pour l’ensemble des tâches qui lui seront confiées, afin rendre compte à la personne désignée de la Ville.

L’adjudicataire ne peut déposer de soumission pour un projet d’acquisition ou d’implantation d’une solution technologique, ou pour tout autre projet du SAJ qui met en péril sa capacité à fournir les services requis dans le cadre du présent contrat.

14. Personnes retraitées de la Ville ou ex-employés

L'adjudicataire ne peut proposer des employés ou des personnes retraitées de la Ville ou ayant quitté la Ville depuis moins de deux ans, dans le cadre du présent appel d’offres.

15. Exigences liées à la documentation

L’adjudicataire s’engage à mettre en place un mécanisme pour assurer la bonne gestion de la documentation, le transfert de connaissances et l’archivage de l’information technique relative aux prestations de services.

16. Confidentialité et droit de propriété sur les documents

L'adjudicataire s'engage formellement à ne pas divulguer ni publier à des tiers les renseignements ou la documentation que lui communique la Ville.

Tous les documents et leurs copies fournis par le SAJ ou produits par l'adjudicataire au cours de l'exécution du contrat sont la propriété du SAJ et ne doivent pas être utilisés pour un autre travail.

Lorsque le présent contrat prendra fin, tous les documents et copies remis à l'adjudicataire durant l'exécution du présent contrat doivent être intégralement remis au SAJ.

Une confirmation de la suppression des documents de la Ville, après la fin de toute prestation, est requise.

17. Suivi d’avancement et approbation des livrables

Suivi d’avancement de la prestation de service

Le suivi de l’avancement devra se faire au minimum une (1) fois par semaine à l’aide d’une rencontre de coordination entre le Coordonnateur des services de l’adjudicataire et les chargés de projets et/ou les chefs de livraison du SAJ.

Approbation des livrables

Les livrables réalisés et déposés dans le cadre d'une demande de service devront être conformes à un niveau de qualité convenant aux exigences du SAJ. Le contrôle de qualité est une partie intégrante des livrables et chaque étape doit être documentée pour chaque livrable. Pour assurer la qualité, une revue de chaque livrable par le SAJ aura lieu avant acceptation par cette dernière.

La démarche proposée par le SAJ est la suivante :

- Les livrables réalisés et déposés par l'adjudicataire dans le cadre d'une demande de prestation de service devront être approuvés et signés par le Coordonnateur des services de l'adjudicataire avant de demander l'approbation du chef de projet du SAJ;
- Chaque demande d'approbation devra respecter l'échéancier d'approbation planifié;
- L'approbation ou le refus à la suite d'une soumission pour approbation d'un bien livrable doit être signifié par le chef de projet du DSAJ au Coordonnateur des services de l'adjudicataire dans les dix (10) jours ouvrables suivant la date du dépôt du bien livrable. Passé ce délai, sans réponse de la Ville, le bien livrable sera considéré comme approuvé;
- Chaque livrable soumis par l'adjudicataire devra être accompagné d'une liste de contrôle de la qualité dûment complétée. Le SAJ utilisera ladite liste de contrôle afin de confirmer son approbation ou informer l'adjudicataire de son refus.

Annexe 1 - Formulaire : Description des mandats réalisés

Inscrire le nom du client ici	
Nom du projet	*Inscrire le nom du projet*
Référence client	
Nom	*Inscrire le nom de la référence*
Titre	*Inscrire son titre*
Courriel	*Inscrire son courriel*
Téléphone	*Inscrire son numéro de téléphone*
Date de début du mandat	*Inscrire la date de début du mandat*
Date de fin du mandat	*Inscrire la date de fin du mandat*
Nombre de mois d'activité dans les derniers trente-six (36) mois	*Inscrire le nombre de mois*
Montant facturé dans le cadre de ce mandat durant les trente-six (36) dernier mois :	*Inscrire montant facturé*
Description du mandat	*Inscrire la description du mandat*
Respect des exigences du projet	*Pour évaluation, décrire les éléments suivants :* ● *Respect de la portée et des exigences essentielles* ● *Respect de l'échéancier des jalons, des livrables et du projet* ● *Respect des normes et standards du maître d'œuvre* ● *Respect des normes de qualité convenues* ● *Respect de l'estimé budgétaire*
Bénéfices du projet	*Pour évaluation, décrire les éléments suivants :* ● *Les objectifs du projet, la contribution du soumissionnaire, à travers les mandats présentés, la réalisation du projet.* ● *Les enjeux stratégiques reliés à la réalisation du projet et la contribution du soumissionnaire à y répondre efficacement* ● *Les éléments communs des mandats réalisés par le soumissionnaire dans le cadre du projet et les besoins exprimés dans le devis du SAJ* ● *Les résultats du projet versus les objectifs visés*
Envergure du projet	*Pour évaluation, décrire les éléments suivants :* ● *Durée et budget en dollars prévus* ● *Durée et budget réels* ● *Nombre de ressources du soumissionnaire par projet*
Description générale et liste des technologies utilisées	*Inscrire la description générale et la liste des technologies utilisées*

Montréal

Service de l'approvisionnement Direction générale adjointe – Services institutionnels 255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400 Montréal (Québec) H2M 1L5	**SECTION IV** FORMULAIRES DE SOUMISSION Bordereau de soumission	Appel d'offres public N° 17-16558 services professionnels APP_160_SP_R2_201107_ct_multiples_20170817

PRESTATION DE SERVICES D'EXPERTISE D'AFFAIRES, DE GESTION DU CHANGEMENT ET D'OPTIMISATION OPÉRATIONNELLE POUR LA MODERNISATION DES ACTIVITÉS JUDICIAIRES DE LA COUR MUNICIPALE

Description
Lot 2 – Service de gestion du changement pour la modernisation des activités judiciaires de la Cour municipale

Montant de la proposition	618 000,00 $
Taxe sur les produits et services (5 %) :	30 900,00 $
Taxe de vente provinciale (9,975 %) :	61 645,50 $
TOTAL :	**710 545,50** $

Informations complémentaires

Veuillez insérer ce document dans l'« Enveloppe n°2 ».

Important :

Le défaut de se conformer strictement à chacune des conditions du cahier des charges pourra entraîner le rejet de la soumission

Identification du soumissionnaire
Nom de la compagnie

Conseillers en gestion et informatique CGI inc.

Adresse

1350, boul. René-Lévesque Ouest, 15e étage

Ville	Code postal	Téléphone	Télécopieur
Montréal, QC	H3G 1T4	514-415-3337	514-415-3999

Nom de la personne responsable (en majuscules)

JONATHAN ST-CYR

Signature du responsable	Date Jour	Mois	Année
	10	JANVIER	2018

Le montant soumis doit être exprimé en dollars canadiens

Appel d'offres 17-16558

Bordereau Lot 2 - Service de gestion du changement pour la modernisation des activités judiciaires de la Cour municipale

Description	Heures prévisionnelles	Taux horaires ($)	Total ($)
Gestion du changement	1500	88.00 $	132 000.00 $
Support aux parties prenantes	3000	81.00 $	243 000.00 $
Communication et formation	3000	81.00 $	243 000.00 $
Sous-total des honoraires - Lot 2			**618 000.00 $**

Montant à être reporté à la section IV bordereau de soumission (Lot 2)

Veuillez Insérer ce document dans l'« Enveloppe n°2 ».

CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon,, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Ci-après appelée la « **VILLE** »

ET :

CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUES CGI INC., personne morale ayant sa principale place d'affaires au 1350, boulevard René-Lévesque Ouest, 25e étage, Montréal, Québec, H3G 1T4, agissant et représentée par Jonathan St-Cyr, directeur, Service-conseils, dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare;

Ci-après appelé(e) le « **CONTRACTANT** »

N^{o} d'inscription T.P.S. : 887704542
N^{o} d'inscription T.V.Q. : 1020090517

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient: :

1.1 « **Directeur** » : le directeur du Service des affaires juridiques ou son représentant dûment autorisé.

1.2 « **Annexe 1** » : les documents d'appel d'offres public 17-16558, en date du 27 novembre 2017, pour conseiller et produire toute documentation utile aux fins d'optimiser opérationnellement les activités judiciaires de la cour municipale, le tout dans une optique d'offrir à la Ville des solutions créatives et modernes aux fins de service de manière optimale le citoyen (lot 3 – Service d'optimisation opérationnelle pour la modernisation des activités judiciaires de la cour municipale).

1.3 « **Annexe 2** » : l'offre de service présentée par le Contractant le 10 janvier 2018.

ARTICLE 2

OBJET

La Ville retient les services du Contractant qui s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention et des Annexes 1 et 2 jointes aux présentes, à rendre les services plus amplement détaillés dans l'Annexe 1

ARTICLE 3
INTERPRÉTATION

3.1 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition des Annexes 1 et 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

3.2 Le texte de l'Annexe 1 prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 4
DURÉE

La présente convention entre en vigueur à sa signature par les parties ou à toute date ultérieure fixée par le Directeur et prend fin lorsque le Contractant a complètement exécuté ses services, celui-ci demeurant tenu au respect de ses autres obligations envers la Ville.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

La Ville doit :

5.1 assurer au Contractant la collaboration du Directeur;

5.2 remettre au Contractant les documents qu'elle jugera utiles à l'exécution de la convention, documents qui seront considérés exacts, à moins que le Directeur ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;

5.3 communiquer avec diligence au Contractant la décision du Directeur sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par le Contractant.

ARTICLE 6
OBLIGATIONS DU CONTRACTANT

Le Contractant doit :

6.1 exécuter la convention en collaboration étroite avec le Directeur et tenir compte de toutes ses instructions et recommandations sur la façon d'exécuter le travail confié;

6.2 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et aux Annexes 1 et 2;

6.3 assurer la confidentialité des données et des renseignements fournis par la Ville, de même que de ceux qui lui seraient révélés à l'occasion des services faisant l'objet des présentes;

6.4 obtenir l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser ces données et renseignements à toute autre fin;

6.5 divulguer à la Ville tout intérêt qu'il peut avoir dans l'acquisition ou l'utilisation par la Ville de biens ou de services ayant une relation avec la présente convention;

6.6 remettre à la Ville, les documents ou autres éléments de production mis à sa disposition par celle-ci dans l'état où ils lui ont été livrés;

6.7 assumer ses frais généraux, tels le transport, les repas, les services de secrétariat et autres;

6.8 soumettre à la Ville une ou des factures détaillées tenant compte des heures attribuées à l'exécution de la convention et précisant le taux et le montant des taxes applicables aux services du Contractant, de même que le numéro d'inscription qui lui a été attribué par Revenu Canada pour les fins de la TPS et par Revenu Québec pour les fins de la TVQ;

6.9 transmettre au Directeur, selon les modalités et la fréquence que lui indique le Directeur, un rapport faisant état de l'avancement des travaux en regard notamment de l'évolution des coûts, du respect du calendrier et de la performance générale des activités;

ARTICLE 7
PRÉROGATIVES DU DIRECTEUR

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Directeur a pleine compétence pour :

7.1 coordonner l'exécution de la convention;

7.2 décider, de façon définitive, de toute question soulevée par le Contractant quant à l'interprétation de la convention et des Annexes 1 et 2;

7.3 refuser les travaux, recherches et rapports du Contractant qu'il juge de mauvaise qualité ou non conformes aux dispositions de la convention ou des Annexes 1 et 2;

7.4 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces travaux, recherches et rapports, aux frais de ce dernier.

ARTICLE 8
HONORAIRES

En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de quatre cent soixante-cinq mille six cent quarante-huit dollars et soixante-quinze cents (465 648,75 $), couvrant tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services du Contractant.

Cette somme est payable comme mentionné dans l'annexe 1.

Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires du Contractant si les factures de ce dernier ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ.

Aucun paiement d'honoraires versé au Contractant ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention.

ARTICLE 9
LIMITE DE RESPONSABILITÉ

La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder la somme maximale mentionnée à l'article 8.

ARTICLE 10
DROITS D'AUTEUR

En considération des honoraires prévus à l'article 8, le Contractant :

10.1 cède à la Ville tous ses droits d'auteur se rapportant aux rapports, études et autres documents réalisés dans le cadre de la présente convention, et renonce à ses droits moraux;

10.2 garantit la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'usager autorisé des droits d'auteur relatifs aux rapports, études et documents dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention;

10.3 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

ARTICLE 11
RÉSILIATION

11.1 La Ville peut mettre fin à cette convention en tout temps, sur simple avis écrit, en acquittant le coût des services alors rendus, sur présentation de pièces justificatives.

11.2 Le Contractant doit alors livrer à la Ville tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés à la date de l'avis de résiliation.

11.3 Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

ARTICLE 12
CONDITIONS GÉNÉRALES

12.1 **ÉLECTION DE DOMICILE**

Aux fins des présentes, chaque partie élit domicile à l'adresse indiquée à la première page de la présente convention ou à toute autre adresse dont elle aura préalablement avisé l'autre partie par courrier recommandé.

12.2 **HÉRITIERS ET REPRÉSENTANTS LÉGAUX**

La présente convention lie les héritiers et représentants légaux des parties, étant toutefois entendu que les droits et obligations de l'une des parties ne peuvent être cédés à un tiers qu'avec l'accord préalable écrit de l'autre partie.

12.3 **MODIFICATION**

Aucune modification aux termes de cette convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit des parties.

12.4 **VALIDITÉ**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

12.5 **LOIS APPLICABLES**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

12.6 **LIEN D'EMPLOI**

La présente convention ne crée d'aucune façon un lien d'emploi entre les parties.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le e jour de 2018

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier de la Ville

Le e jour de 2018

Conseillers en gestion et informatique CGI inc.

Par : _____
Jonathan St-Cyr, directeur,
Services-conseils

Cette convention a été approuvée par la résolution _____.

Service des affaires juridiques
Cour municipale
Ville de Montréal

Prestation de services d'expertise d'affaires, de gestion du changement et d'optimisation opérationnelle pour la modernisation des activités judiciaires de la Cour municipale

Appel d'offres public N° 17-16558

DEVIS

27 novembre 2017

Table des matières

1. Préambule 4
2. Contexte, description et objectif de la prestation de services 5
3. Description de l'appel d'offres 7
4. Critère éliminatoire 7
5. Grille d'évaluation - Critères de sélection et pondération des offres 7
6. Prestation de service de l'adjudicataire 22
7. Administration et gestion des ressources de l'adjudicataire 23
8. Enquête de sécurité 23
9. Obligations et responsabilités de l'adjudicataire 24
10. Fonctionnement général 24
11. Frais connexes liés aux activités du contrat 26
12. Facturation 26
13. Dispositions particulières relatives aux ressources 27
14. Personnes retraitées de la Ville ou ex employés 27
15. Exigences liées à la documentation 27
16. Confidentialité et droit de propriété sur les documents 27
17. Suivi d'avancement et approbation des livrables 27

Lexique

Coordonnateur des services	Chez l'adjudicataire, cette ressource est l'unique point de contact pour les interactions avec le Service des affaires juridiques (SAJ).
Fiche de prestation de services	Fiche utilisée par le SAJ pour toute demande de prestation de service à l'adjudicataire. Cette demande contiendra les éléments suivants : - Portée et caractéristiques du livrable - Éléments de qualité attendus - Échéancier souhaité - Budget suggéré

1. Préambule

Créée le 30 août 1851, la Cour municipale de la Ville de Montréal demeure depuis lors parmi les plus importantes cours de justice au Canada. Depuis le 1er janvier 2002, elle exerce ses compétences sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal et dessert présentement la Ville de Montréal et ses 19 arrondissements ainsi que quinze autres municipalités liées de l'agglomération de Montréal.

La Cour municipale exerce sa compétence en matière civile, pénale et criminelle. Elle déploie ses activités à son chef-lieu établi au 775, rue Gosford, ainsi que dans quatre points de services répartis sur le territoire de sa juridiction.

Chaque année, plus de 2 000 000 de dossiers sont traités par l'administration de la justice municipale montréalaise. La Cour municipale dispose de 22 salles d'audience au total et elle porte aux rôles d'audiences environ 250,000 dossiers, dont plus de 70,000 en matière criminelle. Le nombre de dossiers est non seulement en progression, mais la complexité de ces dossiers augmente aussi, comme en fait foi le plus grand nombre de dossiers contenant des éléments dématérialisés.

Au-delà du traitement des dossiers, l'administration de la justice municipale est là pour assurer que les droits des citoyens et des entreprises soient protégés et que les lois soient respectées. Près de 30 juges président au quotidien de nombreuses audiences, appuyés par plus de 250 employés de la Direction des services judiciaires, en lien avec les avocats de pratique publique ou privée, les procureurs de la Direction des poursuites pénales et criminelles, les huissiers de justice, les agents des corps policiers, les intervenants sociaux, les enquêteurs municipaux, etc.

La préservation des droits des uns et le renforcement des obligations des autres sont assumés par une administration de la justice où, chaque jour, une imposante logistique amène différents intervenants à s'impliquer le temps d'une demande d'information, d'un dépôt de document, d'une audience, d'un paiement, d'une libération, etc. Annuellement, ce sont des milliers d'interventions, de transactions…

Pourtant, la justice municipale est administrée à peu de choses près comme elle l'était il y a trente ans et, depuis plusieurs années, l'ensemble des parties prenantes a établi un consensus quant à la nécessité de mettre en place un modèle d'administration de la justice plus accessible, mieux outillé, plus efficient et plus rapide. Le constat sur l'état de santé de l'administration de la justice municipale fait l'unanimité:

- Une information échangée majoritairement sous format papier;
- Des données éparses, incomplètes et difficiles à traiter;
- Une information non disponible en temps réel;
- Des systèmes d'information centraux et intermédiaires désuets;
- Une organisation dont les processus et outils ne sont pas efficients;
- Un citoyen pour qui il est difficile d'avoir accès et de comprendre la justice.

Une refonte majeure des façons de faire est maintenant devenue incontournable pour adresser les enjeux actuels de l'administration de la justice municipale.

2. Contexte, description et objectif de la prestation de services

Objectifs du Service des affaires juridiques

C'est dans le cadre de cet important défi que le Service des affaires juridiques (SAJ) de la Ville de Montréal œuvre à la refonte complète de l'outillage de la Cour municipale.

Depuis le début du plan triennal d'immobilisation (PTI) 2016, la cour municipale fait l'objet d'un programme de développement de grande ampleur qui vise à outiller l'organisation afin d'en faire une « cour numérique ». Ce dossier est une priorité de l'administration et dispose de l'engagement des autorités pour le mener à bien.

Pour ce faire, la division du soutien et des processus du SAJ a entrepris, en premier lieu, une démarche complète de documentation des opérations de la Cour municipale, sous la forme d'une architecture d'affaires, et requerra des ressources expertes pour mener à terme ses mêmes travaux. Cette architecture, à compléter, définira entièrement les besoins d'affaires détaillés et les futurs outils que la Cour municipale souhaite mettre en place.

La Cour municipale souhaite également être accompagnée afin de gérer, en temps opportun, les modifications de structure organisationnelle, les communications, tant à l'interne qu'à l'externe, et la formation de l'ensemble de ses ressources humaines.

Finalement, la division du soutien et des processus du SAJ souhaite disposer d'une équipe d'optimisation des opérations qui joindrait l'innovation, la recherche et le prototypage de solutions créatives, voire perturbantes. Le tout afin de réfléchir quant à la manière optimale, pour le citoyen, d'accéder à la justice.

Le SAJ gouverne cette refonte et collabore avec le Service des technologies de l'information (STI) de la Ville de Montréal, qui, de son côté, transforme complètement ses méthodes, documente ses technologies et ses infrastructures et complète la portion technologique de l'architecture d'entreprise municipale. De plus, le Service de performance organisationnelle (SPO) de la Ville de Montréal accompagne le SAJ afin d'assurer la cohérence des activités d'affaires et de leurs transformations au sein de l'appareil municipal. D'autres parties prenantes sont également mises à contribution.

Dans ce cadre précis, le Service des affaires juridiques nécessite donc de faire appel à des fournisseurs de services ayant des expertises uniques et spécialisées, de pointe et évolutives.

Les prestations de service devant être rendues au SAJ seront définies de façon précise,

par projet de prestation de services dans le temps, avec des livrables définis précisément à l'avance selon les besoins du SAJ. La prestation de services devra être suivie par le Coordonnateur des services de l'adjudicataire. Pour assurer une compréhension commune et un suivi de la qualité de la prestation des services à rendre par l'adjudicataire, une Fiche de prestation de services sera utilisée. Le format et la forme seront convenus et entendus à l'octroi du contrat, par l'adjudicataire et le SAJ.

Objectifs du Service des affaires juridiques

Montréal vise à devenir, dès 2018, un chef de file mondialement reconnu parmi les villes intelligentes et numériques et le Service des affaires juridiques souhaite devenir une référence pour l'accessibilité numérique à la justice. À titre de prestataire de service, vous serez responsable de prendre en charge plusieurs livrables dans certains domaines spécifiques :

1. **Architecture d'affaires** : à compléter pour doter le SAJ d'une parfaite représentation de sa mission, des stratégies organisationnelles, des objectifs visés et du détail de ses opérations actuelles et futures (capacité, services et processus)
2. **Gestion du changement** : pour que la Cour puisse bien faire la transition d'une organisation traditionnelle vers une organisation numérique et pour quantifier les impacts opérationnels, supporter les parties prenantes du projet et combler les besoins de formation et de communication;
3. **Optimisation, recherche et innovation** : pour proposer des idées nouvelles, voire audacieuses, pour solutionner des problèmes complexes posés par l'administration judiciaire.

Contexte général du mandat

Le mandat consiste à fournir une prestation de services à la division de support et processus du Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal pour la réalisation de livrables reliés au projet de modernisation de la cour municipale.

Contexte du mandat

De nombreux systèmes et outils doivent être remplacés dans les prochaines années dans le domaine de la sécurité publique et justice. Le SAJ cherche un ou des partenaires pour prendre en charge l'exécution de plusieurs livrables dans certains domaines d'affaires spécifiques.

3. Description de l'appel d'offres

Cet appel d'offre est à contrats multiples et les soumissionnaires doivent soumettre, pour un ou plusieurs des lots, une proposition de prestation de service dans le but de conclure une entente-cadre en services professionnels, pour une période de trois (3) ans pouvant être renouvelée pour une (1) année seulement si les budgets d'heures estimés ne sont pas épuisés.

Pour chacun des lots, le contrat sera attribué à la firme qui aura obtenu le meilleur pointage final à la suite de l'évaluation qualitative des propositions par le comité de sélection.

4. Critère éliminatoire

Le soumissionnaire doit démontrer qu'il possède les compétences, l'expertise et de solides réalisations lui permettant de répondre aux besoins du SAJ. Afin d'assurer sa qualification et de statuer sur sa capacité, le soumissionnaire doit démontrer qu'au cours des quarante-huit (48) derniers mois, il a réalisé des mandats de prestation de services similaires à celui demandé par le SAJ. À cet effet, le soumissionnaire doit soumettre trois (3) exemples de mandats réalisés en utilisant le formulaire fourni à l'annexe 1 – Formulaire : Description des mandats réalisés.

5. Grille d'évaluation - Critères de sélection et pondération des offres

Les soumissions qui ont passé l'étape éliminatoire seront évaluées par un comité de sélection. L'évaluation des soumissions sera faite à partir des seuls renseignements qu'elles contiennent, soit les documents déposés par le soumissionnaire.

Toutefois, après le dépôt des soumissions, s'il s'avérait nécessaire pour le SAJ d'obtenir des précisions sur l'un ou l'autre des renseignements fournis dans la soumission, ces précisions deviendraient partie intégrante de la soumission. Les précisions demandées ne serviront pas à bonifier la présentation de la soumission, mais uniquement à clarifier les informations fournies.

Voici la Grille d'évaluation comprenant les critères de sélection et la pondération des offres.

Prestation de services d'expertise d'affaires,
de gestion du changement et d'optimisation opérationnelle
Grille d'évaluation

#	Critères	Pondération
1	Présentation de l'offre de services	5 %
2	Compréhension de la demande et de la problématique	10 %
3	Expertise du soumissionnaire et de son coordonnateur des services pour la réalisation de contrats similaires	30 %
4	Description des processus et méthodologies	15 %
5	Qualité du centre d'expertise	30 %
6	Analyse de l'échantillonnage des expertises spécifiques	10 %
	Total	**100 %**

Contenu de l'offre (1re enveloppe)

Le SAJ vous invite à déposer une offre de prestation de services pour chacun des lots, définis à la section 5.5 "Qualité du centre d'expertise", pour lesquelles vous avez l'expertise et souhaitez soumissionner.

L'offre de prestation de services devra détailler et inclure les éléments ci-dessous. La table des matières à respecter est la suivante :

1. Sommaire exécutif
    a. Maximum 2 pages
2. Table des matières
3. Compréhension de la demande et de la problématique
    a. Maximum 1 page
4. Expertise du soumissionnaire et de son Coordonnateur des services pour la réalisation de contrats similaires
    a. Maximum 35 pages, incluant les « Formulaire : Description des mandats réalisés » et le CV du coordonnateur des services.
5. Description des processus et méthodologies
    a. Maximum 20 pages
6. Qualité du centre d'expertise

    a. Maximum 30 pages
7. Analyse de l'échantillonnage des expertises spécifiques
    a. Maximum 5 pages, excluant les CV

Aucun CV ne sera accepté en annexe. Ceux-ci doivent être intégrés à l'intérieur de leur section respective.

Les membres du comité de sélection effectueront une évaluation qualitative de chaque proposition déclarée conforme selon les exigences prévues aux documents de l'appel d'offres.

Définition des six (6) critères d'évaluation de la grille :

5.1 Présentation de l'offre de services (5 pts)

Chaque soumissionnaire sera évalué sur la qualité générale de l'offre de services, c'est-à-dire, sur la structure, la présentation et la clarté du document.

Éléments évalués	**Descriptif**
Structure	● La cohérence dans la structure du document ● Les différents éléments du document sont-ils présents : - Sommaire exécutif - Table des matières - Compréhension de la demande et de la problématique - Expertise du soumissionnaire et de son Coordonnateur des services pour la réalisation de contrats similaires - Description des processus et méthodologies - Qualité du centre d'expertise - Analyse de l'échantillonnage des expertises spécifiques ● Le nombre de pages
Présentation et clarté	● La facilité de lecture et la qualité du français

5.2 Compréhension de la demande et de la problématique (10 pts)

Le soumissionnaire doit :

- Décrire sa connaissance et compréhension du contexte actuel de la Ville de Montréal et du SAJ.
- Fournir une description de sa compréhension de la demande ainsi que sa compréhension des enjeux stratégiques et objectifs visés par le lot pour lequel des services professionnels sont requis.

5.3 Expertise du soumissionnaire et de son coordonnateur des services pour la réalisation de contrats similaires (30 pts)

Le soumissionnaire sera évalué sur la qualité des mandats réalisés, dans le cadre de projets ou mandats en lien avec les services demandés et sur sa compréhension de l'appel d'offres. Il doit démontrer, dans son offre de services, sa capacité à satisfaire aux exigences requises, en présentant les preuves attestant qu'il possède une expérience pertinente.

Le soumissionnaire doit décrire trois (3) projets ou mandats significatifs, en lien avec les services recherchés dans le présent appel d'offres. Ces mandats doivent avoir été réalisés au cours des trente-six (36) derniers mois. Les mandats présentés seront évalués pour leur qualité et leur pertinence en fonction des éléments énumérés dans le tableau 2 ci-dessous et dans le Formulaire : Description des mandats réalisés à l'annexe 1.

Pour chacun des mandats, veuillez donner en référence une personne ressource en spécifiant le nom, son courriel ainsi qu'un numéro de téléphone. Cette référence devra avoir accepté d'agir à titre de référence, être informée qu'elle pourrait être contactée par la Ville pour toute demande de référence et autorisée par le soumissionnaire à répondre aux questions de cette dernière.

Éléments évalués	**Descriptif**
Respect des exigences du projet	● Respect de la portée et des exigences essentielles ● Respect de l'échéancier des jalons, des livrables et du projet ● Respect des normes et standards d'architecture d'affaires du maître d'œuvre ● Respect des normes de qualité convenues ● Respect de l'estimé budgétaire ● Respect des délais de réponse du soumissionnaire dans le cadre d'une demande de prestation

Bénéfices du projet	● Les objectifs du projet ● La contribution du soumissionnaire, à travers les mandats présentés, dans la réalisation du projet ● Les enjeux stratégiques reliés à la réalisation du projet et la contribution du soumissionnaire à y répondre efficacement ● Les éléments communs des mandats réalisés par le soumissionnaire dans le cadre du projet et les besoins exprimés dans le devis de la Ville ● Les résultats du projet versus les objectifs visés
Envergure du projet	● Durée et budget en dollars prévus ● Durée et budget réels ● Nombre de ressources du soumissionnaire par projet

Vérification des références:

La Ville se réserve le droit d'effectuer la vérification des références par courriel et pourrait envoyer toutes les demandes de vérification des références par courriel aux personnes-ressources citées en référence par les soumissionnaires. Dans le cas où, le troisième jour ouvrable après l'envoi du courriel, la Ville n'a pas reçu de réponse, il en avisera le soumissionnaire par courriel pour que ce dernier puisse rappeler la référence qu'il faut répondre à la Ville dans le délai de 5 jours ouvrables. Si la personne nommée n'est pas disponible pendant la période d'évaluation, le soumissionnaire peut fournir le nom et les coordonnées d'une autre personne chez le même client (offert qu'une fois par client). La période de 5 jours ouvrables ne sera pas prolongée pour permettre à la nouvelle référence client de répondre.

Les éléments suivants doivent être considérés :

- Une réponse doit être reçue dans les cinq jours ouvrables suivant la date à laquelle la Ville a transmis le courriel.
- Aucune contradiction entre l'information donnée par le soumissionnaire et celle donnée par la référence client.
- La référence client doit être en mesure de confirmer l'information donnée.
- La référence client ne doit pas être une filiale ou autre entité qui a des liens de dépendance avec le soumissionnaire.

Expérience du coordonnateur des services

Le soumissionnaire doit identifier et nommer un Coordonnateur des services. Ce Coordonnateur des services doit être une personne distincte des ressources amenées à réaliser les activités de prestation de services d'expertise d'affaires, de gestion du changement et d'optimisation opérationnelle au SAJ, et ce, peu importe le lot. Le

candidat proposé devra être affecté à ce rôle tout au long du contrat.

Advenant que l'adjudicataire doive mettre fin à l'assignation du Coordonnateur des services, cela aura pour conséquence l'obligation pour l'adjudicataire de le remplacer par une ressource équivalente.

Rôle du coordonnateur des services

Le Coordonnateur des services doit entretenir un dialogue avec le responsable désigné du SAJ afin de bien comprendre les besoins et les attentes du SAJ, assurer un suivi constant et veiller à la résolution des problèmes relatifs à la réalisation de la prestation de services. Il est le point de contact principal chez le soumissionnaire quant à la prestation de services à rendre et celui qui entre en communication directe avec le responsable désigné du SAJ quant aux services à rendre et les informations à obtenir quant aux services. Les demandes du SAJ doivent transiter obligatoirement par le Coordonnateur des services.

Ce Coordonnateur des services a pour rôle d'identifier et de sélectionner les ressources qui rendront les services, de s'assurer de leur disponibilité et de gérer leurs absences, de leur assigner les tâches, de leur communiquer les consignes de travail, de coordonner leur travail, d'effectuer le suivi de leur prestation de services et d'en assurer la qualité conformément aux meilleures pratiques et aux attentes du SAJ. Le Coordonnateur des services est ultimement imputable du travail effectué par les ressources. Le SAJ, à titre de client, s'attend à une prise en charge complète par l'adjudicataire, par le biais de son Coordonnateur des services, pour rendre la prestation de service attendue.

De façon périodique ou selon les modalités de gestion qui seront définies au cours de la réalisation du service, le responsable du SAJ rencontrera le Coordonnateur des services afin d'obtenir l'information quant à l'état de l'avancement des travaux. Cette rencontre permet, entre autres, de faire un suivi des principales interventions en cours afin d'assurer la coordination des travaux liés à la demande de prestation de services, et ce, afin d'assurer la livraison de la façon la plus optimale.

Évaluation de l'expérience du Coordonnateur des services

Le soumissionnaire doit fournir le curriculum vitae du Coordonnateur des services qui sera responsable de la gestion des ressources et de la prestation de services.

Le soumissionnaire doit décrire trois (3) projets ou mandats significatifs, au cours des trente-six (36) derniers mois, pour lesquels le Coordonnateur des services était à l'emploi du soumissionnaire et responsable de la livraison des différentes demandes de services et de la liaison entre les ressources du soumissionnaire et celles du client.

Son expérience à gérer un ensemble de ressources réalisant plusieurs livrables doit être clairement démontrée. À titre d'exemple, voici certaines compétences analysées:

- Gestion et coordination d'équipes multidisciplinaires
- Gestion et coordination de projets variés
- Gestion d'échéancier
- Gestion de la portée
- Gestion de budget
- Gestion de la relation avec le client

Le SAJ demande aussi la description des méthodologies qui sont utilisées par le Coordonnateur des services en termes de gestion des activités à réaliser et de gestion de la qualité des livrables.

5.4 Description des processus et méthodologies (15 pts)

Le soumissionnaire doit détailler son mode de fonctionnement afin de démontrer que ses procédés administratifs en place font en sorte qu'il est en mesure de répondre aux besoins du SAJ.

L'organisation de l'adjudicataire doit lui permettre d'assurer une gestion optimale de ses ressources humaines et de prendre en charge efficacement le contrat. Afin d'obtenir la note de passage, le soumissionnaire doit démontrer qu'il est en mesure de répondre aux demandes de services dans le délai prescrit et selon les ententes quant au niveau de services attendus par prestation de services.

Le SAJ désire obtenir le dépôt de la structure organisationnelle du soumissionnaire et des services qu'il offre. Le SAJ s'attend également à ce que le soumissionnaire explique le processus qu'il compte mettre en œuvre, dans le cadre du présent appel d'offres, depuis la prise en charge d'une demande de service jusqu'à la réalisation des livrables demandés.

Le soumissionnaire doit démontrer que son processus de recrutement en place est apte à lui permettre de rendre une prestation de service par des ressources qualifiées pour répondre aux besoins du SAJ. Il doit démontrer également que ses procédures en place permettent d'assurer une gestion efficace de ses ressources notamment : gestion de la capacité, de l'affectation en mandat ou en projets, supervision, évaluation de ses ressources, amélioration des compétences, formation des ressources en fonction des orientations et exigences de la Ville, gestion des absences/vacances et gestion des problèmes divers reliés aux ressources. Finalement, il doit démontrer la méthode de communication avec le représentant désigné du SAJ.

Cette démonstration devra comprendre notamment les fréquences des suivis effectués auprès des ressources, leur forme ainsi et toute autre information qui servira de base au

suivi de ses ressources.

Le soumissionnaire doit également détailler les programmes de formation et autres stratégies de développement des compétences (mentorat, assignation sur divers projets spéciaux, en R&D et autres), qu'il dispense à ses ressources, et ce, pour toutes les catégories de service visées par cet appel d'offres. Le soumissionnaire doit préciser les stratégies de formation et de développement détaillées, tant à l'embauche qu'en continu, et la fréquence de mise à jour des connaissances et des habiletés et indiquer de quelle façon le suivi est effectué.

Finalement, le SAJ désire obtenir les informations générales suivantes :

- La description du programme de gestion de la sécurité de l'information en place dans l'environnement du soumissionnaire.
- La description du processus de gestion des incidents de sécurité du soumissionnaire, couvrant ses activités et les infrastructures reliées au traitement et à la conservation des informations d'un client.
- La description de l'image de base des postes de travail des ressources du soumissionnaire. Afin de s'assurer du respect des normes de sécurité de la Ville, cette image devra être approuvée par l'équipe de sécurité TI de la Ville si une connexion au réseau de la Ville s'avérait nécessaire. Un accès direct aux ressources informationnelles de la Ville pourrait être requis pour des besoins de validation de la qualité, des besoins d'intégration ou tout autre besoin opérationnel identifié lors d'une demande de prestation de services.

5.5 Qualité du centre d'expertise (30 pts)

Évaluation du soumissionnaire en matière de pratiques ayant trait aux prestations de services décrits dans le présent document, ses certifications, sa main d'œuvre et son expertise générale du domaine.

Éléments évalués	**Descriptif**
Pratiques, programmes de formation, de développement et de perfectionnement ainsi que des certifications du soumissionnaire par domaine	Le soumissionnaire doit démontrer qu'il est en mesure d'assigner seulement des ressources compétentes aux demandes de prestation de services du SAJ. Le SAJ évaluera les critères suivants en fonction de leur pertinence en lien avec la prestation de services offerte au SAJ : ● Prix et distinctions obtenus par le soumissionnaire et jugés pertinents à la prestation de services

	● Certifications détenues par le soumissionnaire en lien avec les services demandés ● Pourcentage du revenu annuel en dollars alloué à la formation de la main-d'œuvre reliée aux services demandés ● Programme de développement des compétences ● Stratégie d'amélioration continue ● Système de coaching et de parrainage entre les ressources du soumissionnaire
Qualité et quantité des ressources du centre d'expertise	Le soumissionnaire doit démontrer qu'il est en mesure de s'assurer tout au long de la prestation de services que ses ressources donnent satisfaction au SAJ en indiquant : ● Cinq (5) exemples réels d'évaluation des ressources, dont le nom pourra être rendu anonyme. ● Nombre de ressources employées à temps plein, à Montréal, du centre d'expertise responsable de répondre aux différentes demandes de service.
Normes et standards	L'adjudicataire s'engage à intégrer, adhérer et appliquer les normes, standards et format des livrables de la Ville. Pour se faire, le soumissionnaire doit démontrer qu'il a, par le passé, su appliquer des normes et des standards de ses clients.

LOT 1 : Service d'expertise d'affaires pour la modernisation des activités judiciaires de la Cour municipale

Nature du service

La nature du service consiste à prendre en charge les activités d'architecture d'affaires et à compléter celles-ci en suivant les règles documentaires détaillées de l'équipe du SAJ. L'architecture et sa documentation sont complétées aux deux tiers. Les travaux à faire doivent nécessairement s'inscrire dans la poursuite de ceux déjà entrepris ou une documentation très complète et de nombreuses rencontres utilisateurs ont été réalisées.

Pour être en mesure d'assurer une prestation de services de qualité, le SAJ considère souhaitable que le centre d'expertise du soumissionnaire possède certaines compétences et certaines connaissances. Voici certains éléments qui seront pris en considération pour apprécier l'expertise du soumissionnaire :

Compétences d'architecture souhaitées :

1- Architecture actuelle de l'organisation :
- Analyse et documente les capacités d'affaires ;
- Analyse et documente les services d'affaires ;
- Analyse et documente tous les processus d'affaires.

2- Architecture souhaitée :
- Révise et modernise les processus en optimisant les opérations ;
- Modélise les solutions d'affaires ;
- Identifie de manière précise les besoins d'affaires des utilisateurs.

3- Compétences en documentation :
- Produire la documentation requise et la mettre à jour au besoin;
- Excellente maîtrise du français.

Connaissances du milieu d'affaires :

1- Connaissance générale du domaine de la Justice :
- Connaissance des activités des services judiciaires ;
- Connaissance des activités des divers intervenants de la Cour.

2- Connaissance du corpus législatif et de l'administration judiciaire :
- En matière pénale ;
- En matière criminelle.

3- Connaissance éprouvée de la conception de solutions d'affaires :

- Modélisation de solutions d'affaires ;
- Maitrise des techniques pour élaborer les besoins du client ;
- Adaptation de solutions diverses pour constituer un tout intégré.

Connaissances particulières :

- Business Analyst Book Of Knowledge (BABOK);
- Méthode Scrum pour le suivi d'avancement des travaux;

Nombre d'heures estimées :

• Architecture d'affaires	2,500
• Analyse des processus	4,000
Sous-total pour ce lot :	6,500

LOT 2 : Service de gestion du changement pour la modernisation des activités judiciaires de la Cour municipale

Nature du service

La nature du service consiste à soutenir l'organisation du SAJ pour faciliter la transformation de l'organisation. Les ressources proposées devront, à la fois, offrir une lecture stratégique de l'environnement d'affaires, soutenir les parties prenantes du projet de Cour numérique et identifier les impacts opérationnels. De plus, les communications requises pour la tenue du projet seront également dévolues aux ressources proposées.

Pour être en mesure d'assurer une prestation de services de qualité, la Ville considère souhaitable que le centre d'expertise du soumissionnaire possède certaines compétences et certaines connaissances. Voici certains éléments qui seront pris en considération pour apprécier l'expertise du soumissionnaire :

Compétences souhaitées :

1- Soutien à l'organisation d'un programme de transformation :
- Support stratégique et habilitation de gestionnaire intermédiaires et supérieurs ;
- Mettre en œuvre le cadre opérationnel de gestion du changement ;
- Interprétation de l'environnement stratégique et des zones d'influence.

2- Soutien aux parties prenantes d'un projet :
- Analyse l'environnement interne et externe d'un projet ;
- Dresse la liste des parties prenantes et établi un dialogue supportant une meilleure définition des besoins des utilisateurs ;
- Concrétise, en collaboration avec l'équipe d'architecture d'affaires, l'analyse fine des impacts des solutions d'affaires auprès des parties prenantes.

3- Établissement d'un programme de communication pour les parties prenantes ;
- En collaboration avec l'équipe de la Ville de Montréal ;
- Production des communiqués.

4- Planification du programme de formation des parties prenantes ;
- Établir la liste des besoins de formation ;
- Établir les moyens de formation à mettre en place.

5- Compétences en documentation :
- Produire la documentation requise et la mettre à jour au besoin;
- Excellente maîtrise du français.

Connaissances du milieu d'affaires :

1- Connaissance générale du domaine de la Justice :
   - Connaissance des activités des services judiciaires ;
   - Connaissance des activités des divers intervenants de la Cour.

2- Connaissance du corpus législatif et de l'administration judiciaire :
   - En matière pénale ;
   - En matière criminelle ;
   - En matière civile.

Nombre d'heures estimées :

• Gestion du changement	1,500
• Support aux parties prenantes	3,000
• Communication et formation	3,000
Sous-total pour ce lot :	7,500

LOT 3 : Service d'optimisation opérationnelle pour la modernisation des activités judiciaires de la Cour municipale

Nature du service

La nature du service consiste à proposer des idées nouvelles pour des problèmes complexes posés par l'administration judiciaire, notamment pour concevoir et matérialiser des scénarios de solutions servant à mieux cerner le besoin d'affaires.

Pour être en mesure d'assurer une prestation de services de qualité, la Ville considère souhaitable que le centre d'expertise du soumissionnaire possède certaines compétences et certaines connaissances. Voici certains éléments qui seront pris en considération pour apprécier l'expertise du soumissionnaire :

Compétences souhaitées :

1- Soutien à l'organisation d'un programme de transformation :
- Analyse stratégique des fondements opérationnels des activités judiciaires ;
- Détection des contraintes de l'environnement social et juridique ;
- Support à la création, à l'idéation et à l'optimisation de la Cour numérique ;
- Scénarisation préliminaire de modèles de fonctionnement pour l'administration judiciaire.

2- Compétences en documentation :
- Produire la documentation requise et la mettre à jour au besoin;
- Excellente maîtrise du français.

Connaissances du milieu d'affaires :

1- Connaissance générale du domaine de la Justice :
- Connaissance des activités des services judiciaires ;
- Connaissance des activités des divers intervenants de la Cour.

2- Connaissance du corpus législatif et de l'administration judiciaire :
- En matière pénale ;
- En matière criminelle.

3- Connaissance de la transformation d'une organisation papier vers le monde numérique :
- Conception et adaptation procédurales de solutions pratiques et innovantes;
- Maitrise des techniques pour concrétiser les besoins du client ;
- Connaissance des mécanismes de l'innovation «disruptive».

Connaissances particulières :

- Méthode Lean ou équivalente
- Maîtrise éprouvé d'un outil de scénarisation

Nombre d'heures estimées :

• Optimisation	3,000
• Recherche et innovation	2,000
Sous-total pour ce lot :	5,000

5.6 Analyse de l'échantillonnage des expertises spécifiques (10 pts)

L'adjudicataire s'engage à utiliser des ressources dont les qualifications répondent aux compétences souhaitées, détaillées à la section précédente.

L'adjudicataire devra s'assurer que les ressources qui rendront la prestation de service ont reçu une formation adéquate, sont compétentes et expérimentées. Pour chaque lot soumissionné, le soumissionnaire devra fournir cinq (5) curriculums vitae provenant de son bassin d'experts. Ces curriculums vitae devront être anonymes en s'assurant que le nom et le prénom de la ressource n'est pas présent dans le document. Ils seront utilisés comme échantillonnage afin de confirmer les compétences et expertises du bassin de ressources.

6. Prestation de service de l'adjudicataire

L'adjudicataire doit s'assurer que les ressources désignées possèdent les qualifications nécessaires à la bonne exécution de leur tâche et qu'elles ont en tout temps une tenue et une conduite irréprochables.

Les ressources de l'adjudicataire doivent signer un engagement de confidentialité quant au traitement des informations traitées dans le cadre des activités de la prestation de services.

L'adjudicataire doit s'assurer que ses ressources possèdent tous les outils et le matériel requis (ordinateur de travail, logiciels et licences d'utilisation, imprimante, accès Internet, cellulaire, etc.) qui sont nécessaires à l'exécution des différentes tâches des projets. L'adjudicataire reconnaît que la location de ces outils et de ce matériel ne constitue pas une dépense remboursable.

Les logiciels et les livrables doivent être compatibles avec les technologies du SAJ.

À titre indicatif, voici la liste des logiciels et des technologies utilisées à la Ville qui devront être supportés par l'adjudicataire :

- Microsoft Office 2003
- Microsoft Project 2007
- Microsoft Visio 2010
- Microsoft Windows 7

L'adjudicataire s'engage à mettre en place, le cas échéant, et à maintenir, pendant toute la durée du contrat, un programme de gestion de la sécurité de l'information afin de préserver la confidentialité, la disponibilité et l'intégrité des informations du SAJ. Ce programme devra être basé sur une approche généralement reconnue dans le domaine de la sécurité de l'information telle que les normes ISO/IEC 27000.

L’adjudicataire s’engage à mettre en place, le cas échéant, et maintenir, pendant toute la durée du contrat, un processus de gestion des incidents de sécurité couvrant ses activités et les infrastructures reliées au traitement et à la conservation des informations du SAJ dans le cadre du contrat. L’adjudicataire devra informer le SAJ dans les plus brefs délais de tout événement pouvant affecter la sécurité de l’information du SAJ, comme une tentative d’accès non autorisée à l’égard de cette information.

7. Administration et gestion des ressources de l’adjudicataire

L’adjudicataire est l’employeur des ressources, la seule partie patronale ou maître d’ouvrage à l’égard de celles-ci et il doit en assumer tous les droits, obligations et responsabilités. À titre d’employeur, l’adjudicataire doit notamment se conformer à l’ensemble de la législation applicable en matière de droit du travail (notamment en matière d’accidents de travail et maladie professionnelle, les normes du travail, etc.).

L’adjudicataire demeure en tout temps l'employeur du personnel qu'il embauche, contrôle, paie et affecte à la prestation de services au bénéfice du SAJ. Le SAJ n’étant pas l’employeur des ressources, l’adjudicataire doit exercer les attributs d’un employeur, notamment quant à la discipline des ressources, leur santé et sécurité au travail et l’évaluation de leur performance et assiduité.

Le SAJ transmettra à l’adjudicataire les documents, procédures et consignes pertinents à l’exécution des services. L’adjudicataire est responsable d’assigner le travail à ses ressources et de s’assurer que ses consignes sont bien assimilées par celles-ci.

8. Enquête de sécurité

Dans le cadre du contrat, le SAJ pourrait avoir recours aux services de l’adjudicataire pour répondre à des besoins liés à un projet de sécurité publique (Service de police de la Ville de Montréal).

Dans ce contexte, l’adjudicataire devra respecter le processus d’enquête qui sera transmis en temps opportun pour la réalisation de la prestation de services et s’assurer que toute personne qui doit faire l’objet d’une enquête collabore, complète et signe les documents requis.

Dans le cas où l’adjudicataire ne réussit pas le processus d’enquête, le SAJ n’utilisera pas le présent contrat pour la livraison de services liée à un projet le requérant. Advenant que l’adjudicataire ait réussi un processus à l’intérieur des 24 derniers mois, le SAJ souhaite en être informé lors du dépôt de la soumission.

9. Obligations et responsabilités de l'adjudicataire

L'adjudicataire est tenu à une obligation de résultat et doit s'acquitter de sa tâche au mieux des intérêts du SAJ, avec prudence et diligence et conformément aux usages, aux meilleures pratiques et aux règles de son art.

Il demeure en tout temps seul responsable de tous les actes posés par ses ressources ou ses représentants en relation avec la prestation de service. Il demeure responsable de ses ressources ou représentants.

10. Fonctionnement général

Sur réception d'une demande du SAJ pour un service, par l'intermédiaire du formulaire de prestation de service, l'adjudicataire a l'obligation de communiquer avec la division du soutien et des processus du SAJ, dans les trois (3) jours ouvrables, afin d'obtenir les précisions additionnelles sur le service demandé ou pour toute autre demande de clarification.

Le formulaire de prestation de service contiendra, entre autres, la description de la prestation de service à effectuer, la liste des livrables attendus, le niveau de qualité exigé, l'enveloppe budgétaire estimée, le nombre d'heures estimé pour la réalisation du service ainsi que l'échéancier de livraison souhaité.

À certaines occasions, la firme pourrait devoir collaborer avec d'autres firmes qui réaliseront des activités en lien avec leur prestation de services.

Certaines des demandes de prestation de services confiées à l'adjudicataire devront être réalisées en tenant compte d'un contexte institutionnel assez strict tandis que d'autres demandes permettront une plus grande liberté dans l'atteinte des objectifs.

Suivant l'obtention de ces informations, l'adjudicataire s'engage à fournir une description de sa compréhension du service demandé, dans un document Word d'au maximum 2 pages, et ce, à l'intérieur de cinq (5) jours ouvrables.

La prestation de service devra être réalisée à l'extérieur des bureaux du SAJ selon un échéancier précis.

Les rencontres de coordination, de démarrage, d'assurance qualité des livrables et certaines rencontres de travail se dérouleront dans les locaux du SAJ ou par tout autre mode de collaboration physique ou virtuel.

Les interactions entre le SAJ et l'adjudicataire lors de la réalisation des prestations de service se feront comme suit :

Phase	Responsable	Outils de travail	Méthode
1. Demande de prestation de services	SAJ	Courriel/Fiche de prestation de services	La Fiche de prestation de services contiendra, entre autres, la liste et la description des livrables attendus, le niveau de qualité exigé, l'enveloppe budgétaire estimée, le nombre d'heures estimé pour la réalisation du service ainsi que l'échéancier de livraison souhaité.
2. Réponse à la demande	Adjudicataire	Courriel/Fiche de prestation de service signée + Description de la compréhension du service demandé	La fiche de prestation de services signée pourra contenir des modifications préalablement approuvées par le représentant du SAJ. La description de la compréhension du service demandé doit aussi être signée par le Coordonnateur des services de l'adjudicataire.
3.Autorisation de démarrer	SAJ	Courriel	Confirmation d'autorisation
4.Démarrage du projet	Adjudicataire	Outil de l'adjudicataire	Rencontre de démarrage
5.Réalisation	Adjudicataire	Outil de l'adjudicataire	Rencontres de coordination et d'assurance qualité au minimum une (1) fois par semaine. Voir section 17 - Suivi d'avancement et approbation des livrables
6.Acceptation par la Ville	SAJ	Environnement test de l'adjudicataire si requis.	Démonstration de l'atteinte des objectifs lors de la dernière rencontre d'assurance qualité. Voir section 17 - Suivi d'avancement et approbation des livrables
7.Transfert de connaissance	Adjudicataire/ SAJ	Documentation du livrable	Rencontre entre les équipes Revue de livrable

11. Frais connexes liés aux activités du contrat

Aucune réclamation relative aux frais de subsistances, aux déplacements, aux stationnements et à la formation ne sera acceptée.

Tout frais connexe devra être évalué par le soumissionnaire et inclus dans sa tarification entendue dans le cadre du contrat.

12. Facturation

Toute ressource de l'adjudicataire impliquée dans un mandat doit obligatoirement saisir ses heures dans l'outil de l'adjudicataire prévu à cet effet. Ces heures doivent être validées et autorisées par le Coordonnateur des services de l'adjudicataire.

L'adjudicataire devra maintenir un registre informatisé des heures quotidiennes réalisées par les ressources. Ce registre devra être disponible sur demande du responsable du SAJ. Les données devront être exportables en format .xls.

L'adjudicataire doit indiquer sur la facture :

- Les heures travaillées pour la période déterminée;
- Le ou les livrables sur lesquels la ou les ressources ont travaillé;
- Le ou les numéros de projets sur lesquels la ou les ressources ont travaillé;
- Le taux horaire prévu au contrat;
- Le suivi de la consommation des heures dans le cadre de chaque prestation de service à réaliser ayant fait l'objet d'une estimation budgétaire spécifique discutée entre l'adjudicataire et le SAJ;
- La mention « DERNIÈRE FACTURE » doit être indiquée sur la facture finale lorsque le mandat est terminé;
- Les taxes applicables, de même que le numéro d'inscription qui a été attribué par Revenu Canada aux fins de la TPS et par Revenu Québec aux fins de la TVQ.

Le fournisseur pourra facturer mensuellement les heures travaillées, après approbation par le Directeur.

Seules les heures effectivement travaillées dans le cadre d'un projet à réaliser pourront être facturées. Une estimation budgétaire ne sera jamais considérée comme une entente forfaitaire.

Le fournisseur devra aviser la Ville dès que 75 % des heures planifiées pour un livrable auront été utilisées.

13. Dispositions particulières relatives aux ressources

L’adjudicataire devra assumer un rôle de coordination, via son Coordonnateur des services, pour l’ensemble des tâches qui lui seront confiées, afin rendre compte à la personne désignée de la Ville.

L’adjudicataire ne peut déposer de soumission pour un projet d’acquisition ou d’implantation d’une solution technologique, ou pour tout autre projet du SAJ qui met en péril sa capacité à fournir les services requis dans le cadre du présent contrat.

14. Personnes retraitées de la Ville ou ex-employés

L'adjudicataire ne peut proposer des employés ou des personnes retraitées de la Ville ou ayant quitté la Ville depuis moins de deux ans, dans le cadre du présent appel d’offres.

15. Exigences liées à la documentation

L’adjudicataire s’engage à mettre en place un mécanisme pour assurer la bonne gestion de la documentation, le transfert de connaissances et l’archivage de l’information technique relative aux prestations de services.

16. Confidentialité et droit de propriété sur les documents

L'adjudicataire s'engage formellement à ne pas divulguer ni publier à des tiers les renseignements ou la documentation que lui communique la Ville.

Tous les documents et leurs copies fournis par le SAJ ou produits par l'adjudicataire au cours de l'exécution du contrat sont la propriété du SAJ et ne doivent pas être utilisés pour un autre travail.

Lorsque le présent contrat prendra fin, tous les documents et copies remis à l'adjudicataire durant l'exécution du présent contrat doivent être intégralement remis au SAJ.

Une confirmation de la suppression des documents de la Ville, après la fin de toute prestation, est requise.

17. Suivi d’avancement et approbation des livrables

Suivi d’avancement de la prestation de service

Le suivi de l’avancement devra se faire au minimum une (1) fois par semaine à l’aide d’une rencontre de coordination entre le Coordonnateur des services de l’adjudicataire et les chargés de projets et/ou les chefs de livraison du SAJ.

Approbation des livrables

Les livrables réalisés et déposés dans le cadre d'une demande de service devront être conformes à un niveau de qualité convenant aux exigences du SAJ. Le contrôle de qualité est une partie intégrante des livrables et chaque étape doit être documentée pour chaque livrable. Pour assurer la qualité, une revue de chaque livrable par le SAJ aura lieu avant acceptation par cette dernière.

La démarche proposée par le SAJ est la suivante :

- Les livrables réalisés et déposés par l'adjudicataire dans le cadre d'une demande de prestation de service devront être approuvés et signés par le Coordonnateur des services de l'adjudicataire avant de demander l'approbation du chef de projet du SAJ;
- Chaque demande d'approbation devra respecter l'échéancier d'approbation planifié;
- L'approbation ou le refus à la suite d'une soumission pour approbation d'un bien livrable doit être signifié par le chef de projet du DSAJ au Coordonnateur des services de l'adjudicataire dans les dix (10) jours ouvrables suivant la date du dépôt du bien livrable. Passé ce délai, sans réponse de la Ville, le bien livrable sera considéré comme approuvé;
- Chaque livrable soumis par l'adjudicataire devra être accompagné d'une liste de contrôle de la qualité dûment complétée. Le SAJ utilisera ladite liste de contrôle afin de confirmer son approbation ou informer l'adjudicataire de son refus.

Annexe 1 - Formulaire : Description des mandats réalisés

Inscrire le nom du client ici	
Nom du projet	*Inscrire le nom du projet*
Référence client	
Nom	*Inscrire le nom de la référence*
Titre	*Inscrire son titre*
Courriel	*Inscrire son courriel*
Téléphone	*Inscrire son numéro de téléphone*
Date de début du mandat	*Inscrire la date de début du mandat*
Date de fin du mandat	*Inscrire la date de fin du mandat*
Nombre de mois d'activité dans les derniers trente-six (36) mois	*Inscrire le nombre de mois*
Montant facturé dans le cadre de ce mandat durant les trente-six (36) dernier mois :	*Inscrire montant facturé*
Description du mandat	*Inscrire la description du mandat*
Respect des exigences du projet	*Pour évaluation, décrire les éléments suivants :* ● *Respect de la portée et des exigences essentielles* ● *Respect de l'échéancier des jalons, des livrables et du projet* ● *Respect des normes et standards du maître d'œuvre* ● *Respect des normes de qualité convenues* ● *Respect de l'estimé budgétaire*
Bénéfices du projet	*Pour évaluation, décrire les éléments suivants :* ● *Les objectifs du projet, la contribution du soumissionnaire, à travers les mandats présentés, la réalisation du projet.* ● *Les enjeux stratégiques reliés à la réalisation du projet et la contribution du soumissionnaire à y répondre efficacement* ● *Les éléments communs des mandats réalisés par le soumissionnaire dans le cadre du projet et les besoins exprimés dans le devis du SAJ* ● *Les résultats du projet versus les objectifs visés*
Envergure du projet	*Pour évaluation, décrire les éléments suivants :* ● *Durée et budget en dollars prévus* ● *Durée et budget réels* ● *Nombre de ressources du soumissionnaire par projet*
Description générale et liste des technologies utilisées	*Inscrire la description générale et la liste des technologies utilisées*

Montréal

Service de l'approvisionnement Direction générale adjointe – Services institutionnels 255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400 Montréal (Québec) H2M 1L5	**SECTION IV** FORMULAIRES DE SOUMISSION Bordereau de soumission	Appel d'offres public N° 17-16558 services professionnels APP_160_SP_R2_201107_ct_multiples_20170817

PRESTATION DE SERVICES D'EXPERTISE D'AFFAIRES, DE GESTION DU CHANGEMENT ET D'OPTIMISATION OPÉRATIONNELLE POUR LA MODERNISATION DES ACTIVITÉS JUDICIAIRES DE LA COUR MUNICIPALE

Description

Lot 3 - Service d'optimisation opérationnelle pour la modernisation des activités judiciaires de la Cour municipale

Montant de la proposition	405 000,00 $
Taxe sur les produits et services (5 %) :	20 250,00 $
Taxe de vente provinciale (9,975 %) :	40 398,75 $
TOTAL :	**465 648,75** $

Informations complémentaires

Veuillez insérer ce document dans l'« Enveloppe n°2 ».

Important :

Le défaut de se conformer strictement à chacune des conditions du cahier des charges pourra entraîner le rejet de la soumission

Identification du soumissionnaire

Nom de la compagnie

Conseillers en gestion et informatique CGI inc.

Adresse

1350, boul. René-Lévesque Ouest, 15e étage

Ville	Code postal	Téléphone	Télécopieur
Montréal, QC	H3G 1T4	514-415-3337	514-415-3999

Nom de la personne responsable (en majuscules)

JONATHAN ST-CYR

Signature du responsable	Date Jour	Mois	Année
	10	JANVIER	2018

Le montant soumis doit être exprimé en dollars canadiens

Appel d'offres 17-16558

Bordereau Lot 3 - Service d'expertise d'affaires pour la modernisation des activités judiciaires de la Cour municipale

Description	Heures prévisionnelles	Taux horaires ($)	Total ($)
Optimisation	3000	81.00 $	243 000.00 $
Recherche et innovation	2000	81.00 $	162 000.00 $
Sous-total des honoraires - Lot 3			**405 000.00 $**

Montant à être reporté à la section IV bordereau de soumission (Lot 3)

Veuillez insérer ce document dans l'« Enveloppe n°2 ».

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction

Dossier # : 1187812001

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction , Division soutien et processus - affaires juridiques
Objet :	Conclure trois (3) contrats de services professionnels avec la firme Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (lot 1 à la somme de 566 251,88 $ (taxes incluses), lot 2 à la somme de 710 545,50 $ (taxes incluses) et lot 3 à la somme de 465 648,75 $ (taxes incluses)), pour une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services d'expertise d'affaires, de gestion de changement et d'optimisation opérationnelle, pour la modernisation des activités judiciaires de la cour municipale de Montréal. Appel d'offres : 17-16558

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

17-16558 intervention.pdf 17-16558 det cah fin.pdf 17-16558 tableau CONTRAT 1.pdf
17-16558 tableau CONTRAT 2.pdf 17-16558 tableau CONTRAT 3.pdf

---

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Robert NORMANDEAU
Agent d'approvisionnement
Tél : 514 868 3709

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-03-28

Richard DAGENAIS
Chef de section
Tél : 514 872-2608
Division : Service de l'approvisionnement

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 17-16558 — No du GDD : 1187812001

Titre de l'appel d'offres : Prestation de services d'expertise d'affaires, de gestion du changement et d'optimisation opérationnelle pour la modernisation des activités judiciaires de la Cour municipale

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 27 - 11 - 2017

Ouverture originalement prévue le : 13 - 12 - 2017

Ouverture faite le : 10 - 1 - 2018

Date du comité de sélection : 25 - 1- - 2018

Nombre d'addenda émis durant la période : 3

Date du dernier addenda émis : 4 - 1 - 2018

Délai total accordé aux soumissionnaires : 43 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 20

Nbre de soumissions reçues : 8

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 40

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 9 - 7 - 2018

Date d'échéance révisée : 9 - 7 - 2018

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	566 251,88 $	√	1
SYSTEMATIX TECHNOLOGIES DEL'INFORMATION INC.	658 231,88 $		1
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	710 545,50 $	√	2
SYSTEMATIX TECHNOLOGIES DEL'INFORMATION INC.	758 835,00 $		2
PGF Consultants inc.	1 032 975,00 $		2
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	465 648,75 $	√	3
SYSTEMATIX TECHNOLOGIES DEL'INFORMATION INC.	574 875,00 $		3
KPMG S.R.L./s.e.n.c.r.l	1 235 981,25 $		3

Information additionnelle

Un suivi auprès des preneurs du cahier des charges n’ayant pas déposé de soumission nous indique :

2 firmes ont un carnet de commande complet
4 firmes n'ont pas l'expertise demandée et ce n'est pas leur domaine d'affaire
2 firmes n'ont pas le personnel requis
2 firmes nous indiquent que l'expertise juridique est trop dominante et manquent d'expérience dans ce domaine
1 firme mentionne que ce sont des efforts majeurs pour une plus petite firme pour répondre à l'ensemble des besoins demandés au devis

Préparé par : Robert Normandeau Le 28 - 3 - 2018

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Rechercher un avis

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Avis du jour | Service à la clientèle | Aide | Recherche avancée

Mon SEAO | Mes avis | Rapports | Profil | Organisation | COMMANDES | PANIER

Mes avis

Saisir un avis

- Information
- Description
- Classification
- Conditions
- Documents
- Modalités
- Résumé
- Addenda
- Liste des commandes
- Résultats d'ouverture
- Contrat conclu

Liste des commandes

Numéro : 17-16558

Numéro de référence : 1118957

Statut : En attente de conclusion du contrat

Titre : Prestation de services d'expertise d'affaires, de gestion du changement et d'optimisation opérationnelle pour la modernisation des activités de la Cour municipale

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
ACCEO Solutions inc 75, rue Queen Bureau 6100 Montréal, QC, H3C 2N6	Madame Caroline Taillon Téléphone : 514 288-7161 Télécopieur : 514 843-4095	**Commande : (1366038)** 2017-11-27 14 h 47 **Transmission :** 2017-11-27 14 h 47	2852203 - 17-16588 addenda 1- Report de date 2017-12-01 9 h 57 - Courriel 2858568 - 17-16558 addenda 2 2017-12-18 15 h 24 - Courriel 2861482 - 17-16558 addenda 3 2018-01-04 8 h 58 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Alithya Services-Conseils inc. 2875, boul. Laurier bureau 1250 Québec, QC, G1V 2M2 http://www.alithya.com	Madame Josée Turcotte Téléphone : 418 650-6414 Télécopieur : 418 650-5876	**Commande : (1366235)** 2017-11-28 8 h 54 **Transmission :** 2017-11-28 8 h 54	2852203 - 17-16588 addenda 1- Report de date 2017-12-01 9 h 57 - Courriel 2858568 - 17-16558 addenda 2 2017-12-18 15 h 24 - Courriel 2861482 - 17-16558

			addenda 3 2018-01-04 8 h 58 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Boreala Management 2001 McGil College, suite 1300 Montréal, QC, H3A1G1	Monsieur Normand Aubry Téléphone : 514 882-0399 Télécopieur :	**Commande : (1371606)** 2017-12-14 13 h 50 **Transmission :** 2017-12-14 13 h 50	2852203 - 17-16588 addenda 1- Report de date 2017-12-14 13 h 50 - Téléchargement 2858568 - 17-16558 addenda 2 2017-12-18 15 h 24 - Courriel 2861482 - 17-16558 addenda 3 2018-01-04 8 h 58 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
CIM - Conseil 2001, ave McGill College, bureau 2100 Montréal, QC, H3A1G1 http://www.cim-conseil.qc.ca	Madame Andrée Champagne Téléphone : 514 393-4563 Télécopieur :	**Commande : (1366262)** 2017-11-28 9 h 16 **Transmission :** 2017-11-28 9 h 16	2852203 - 17-16588 addenda 1- Report de date 2017-12-01 9 h 57 - Courriel 2858568 - 17-16558 addenda 2 2017-12-18 15 h 24 - Courriel 2861482 - 17-16558 addenda 3 2018-01-04 8 h 58 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
CMI Groupe Conseil 330,Saint-Vallier Est, bureau 220 Québec, QC, G1K 9C5	Madame Mélanie Brousseau Téléphone : 418 529-5899 Télécopieur : 418 529-9161	**Commande : (1366343)** 2017-11-28 10 h 20 **Transmission :** 2017-11-28 10 h 20	2852203 - 17-16588 addenda 1- Report de date 2017-12-01 9 h 57 - Courriel 2858568 - 17-16558 addenda 2 2017-12-18 15 h 24 - Courriel 2861482 - 17-16558 addenda 3 2018-01-04 8 h 58 -

			Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Cofomo inc. 1000, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 1500 Montréal, QC, H3B 4W5 http://www.cofomo.com	Madame Clotilde Pignol Téléphone : 514 866-0039 Télécopieur : 514 866-0900	**Commande : (1366115)** 2017-11-27 16 h 12 **Transmission :** 2017-11-27 16 h 12	2852203 - 17-16588 addenda 1- Report de date 2017-12-01 9 h 57 - Courriel 2858568 - 17-16558 addenda 2 2017-12-18 15 h 24 - Courriel 2861482 - 17-16558 addenda 3 2018-01-04 8 h 58 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc. 1350, boul. René-Lévesque Ouest, 23e étage Montréal, QC, H3G 1T4 http://www.cgi.com	Monsieur Michel Blain Téléphone : 514 415-3000 Télécopieur : 514 415-3999	**Commande : (1366084)** 2017-11-27 15 h 42 **Transmission :** 2017-11-27 15 h 42	2852203 - 17-16588 addenda 1- Report de date 2017-12-01 9 h 57 - Courriel 2858568 - 17-16558 addenda 2 2017-12-18 15 h 24 - Courriel 2861482 - 17-16558 addenda 3 2018-01-04 8 h 58 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Fujitsu Canada (Réception des appels d'offres) 2000, boul. Lebourgneuf Bureau 300 Québec, QC, G2K 0B8 http://fujitsu.com/ca	Madame Marjolaine Giguère Téléphone : 418 840-5100 Télécopieur : 418 840-5105	**Commande : (1366081)** 2017-11-27 15 h 38 **Transmission :** 2017-11-27 15 h 38	2852203 - 17-16588 addenda 1- Report de date 2017-12-01 9 h 57 - Courriel 2858568 - 17-16558 addenda 2 2017-12-18 15 h 25 - Courriel 2861482 - 17-16558 addenda 3 2018-01-04 8 h 58 - Courriel Mode privilégié (devis) :

			Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Groupe Edgenda inc. 1751, rue du Marais bureau 300 Québec, QC, G1M0A2 http://www.edgenda.com	Madame Flora Gaffuri Téléphone : 514 670-2344 Télécopieur : 418 626-1244	**Commande : (1367625)** 2017-12-01 8 h 32 **Transmission :** 2017-12-01 8 h 32	2852203 - 17-16588 addenda 1- Report de date 2017-12-01 9 h 57 - Courriel 2858568 - 17-16558 addenda 2 2017-12-18 15 h 24 - Courriel 2861482 - 17-16558 addenda 3 2018-01-04 8 h 58 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Levio Conseils inc. 1015, avenue Wilfrid-Pelletier, bureau 530 Québec, QC, G1W 0C4 http://www.levio.ca	Madame Kathy Tremblay Téléphone : 418 914-3623 Télécopieur :	**Commande : (1366100)** 2017-11-27 15 h 58 **Transmission :** 2017-11-27 15 h 58	2852203 - 17-16588 addenda 1- Report de date 2017-12-01 9 h 57 - Courriel 2858568 - 17-16558 addenda 2 2017-12-18 15 h 24 - Courriel 2861482 - 17-16558 addenda 3 2018-01-04 8 h 58 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Linovati inc. 3107, avenue des hôtels, suite 21 Québec, QC, G1W 4W5 http://www.linovati.com	Monsieur André Fournier Téléphone : 418 781-5611 Télécopieur : 418 656-0183	**Commande : (1366052)** 2017-11-27 15 h 04 **Transmission :** 2017-11-27 15 h 04	2852203 - 17-16588 addenda 1- Report de date 2017-12-01 9 h 57 - Courriel 2858568 - 17-16558 addenda 2 2017-12-18 15 h 24 - Courriel 2861482 - 17-16558 addenda 3 2018-01-04 8 h 58 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) :

			Courrier électronique
PGF Consultants Inc.. 291 rue Dalhousie street Suite 202 Ottawa, ON, K1N7E5	Monsieur Benoît Hubert Téléphone : 613 241-2251 Télécopieur : 613 241-2252	**Commande : (1366234)** 2017-11-28 8 h 53 **Transmission :** 2017-11-28 8 h 53	2852203 - 17-16588 addenda 1- Report de date 2017-12-01 9 h 57 - Courriel 2858568 - 17-16558 addenda 2 2017-12-18 15 h 24 - Courriel 2861482 - 17-16558 addenda 3 2018-01-04 8 h 58 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
PwC Management Services L.P. 1250, boul. René-Lévesque Ouest Bureau 2500 Montréal, QC, H3B4Y1	Madame Nadia Bergeron Téléphone : 514 205-5001 Télécopieur :	**Commande : (1366477)** 2017-11-28 13 h 26 **Transmission :** 2017-11-28 13 h 26	2852203 - 17-16588 addenda 1- Report de date 2017-12-01 9 h 57 - Courriel 2858568 - 17-16558 addenda 2 2017-12-18 15 h 24 - Courriel 2861482 - 17-16558 addenda 3 2018-01-04 8 h 58 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
R3D_Conseil_Inc. 1450 city councillors 340 Montréal, QC, h3a2e6 http://www.r3d.com	Monsieur Michel Savoie Téléphone : 514 392-9997 Télécopieur : 514 392-9940	**Commande : (1366194)** 2017-11-28 8 h 13 **Transmission :** 2017-11-28 8 h 13	2852203 - 17-16588 addenda 1- Report de date 2017-12-01 9 h 57 - Courriel 2858568 - 17-16558 addenda 2 2017-12-18 15 h 24 - Courriel 2861482 - 17-16558 addenda 3 2018-01-04 8 h 58 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L. 600 De La Gauchetière O. bur. 2000 Montréal, QC, H3B 4L8 http://www.rcgt.com	Madame Annie Givern Téléphone : 514 954-4621 Télécopieur : 514 878-2127	**Commande : (1366863)** 2017-11-29 10 h 41 **Transmission :** 2017-11-29 10 h 41	2852203 - 17-16588 addenda 1- Report de date 2017-12-01 9 h 57 - Courriel 2858568 - 17-16558 addenda 2 2017-12-18 15 h 24 - Courriel 2861482 - 17-16558 addenda 3 2018-01-04 8 h 58 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
SC Services de gestion KPMG 1500-600, boul. de Maisonneuve Ouest Montréal, QC, H3A 0A3	Monsieur SEAO Jaar Téléphone : 514 840-2131 Télécopieur : 514 840-2443	**Commande : (1366163)** 2017-11-28 6 h 15 **Transmission :** 2017-11-28 6 h 15	2852203 - 17-16588 addenda 1- Report de date 2017-12-01 9 h 57 - Courriel 2858568 - 17-16558 addenda 2 2017-12-18 15 h 24 - Courriel 2861482 - 17-16558 addenda 3 2018-01-04 8 h 58 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Sigmum Inc. 4705 rue Ontario Est Montréal, QC, h1v1l3	Monsieur André Cliche Téléphone : 514 444-6314 Télécopieur :	**Commande : (1374531)** 2018-01-01 11 h 55 **Transmission :** 2018-01-01 11 h 55	2852203 - 17-16588 addenda 1- Report de date 2018-01-01 11 h 55 - Téléchargement 2858568 - 17-16558 addenda 2 2018-01-01 11 h 55 - Téléchargement 2861482 - 17-16558 addenda 3 2018-01-04 8 h 58 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
SPQR 12 rue Germain	Monsieur Pierre-Vincent	**Commande : (1366950)**	2852203 - 17-16588 addenda 1- Report de

Lyon, , 69006 http://www.spqr-conseil.fr	Guéret Téléphone : 062 139-4475 Télécopieur :	2017-11-29 12 h 59 **Transmission :** 2017-11-29 12 h 59	date 2017-12-01 9 h 57 - Courriel 2858568 - 17-16558 addenda 2 2017-12-18 15 h 24 - Courriel 2861482 - 17-16558 addenda 3 2018-01-04 8 h 58 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Systematix Technologies de l'Information Inc. 485, rue McGill, bureau 300 Montréal, QC, H2Y2H4 http://www.systematix.com	Monsieur Pierre Lecavalier Téléphone : 514 393-1363 Télécopieur : 514 393-8997	**Commande : (1366522)** 2017-11-28 14 h 11 **Transmission :** 2017-11-28 14 h 11	2852203 - 17-16588 addenda 1- Report de date 2017-12-01 9 h 57 - Courriel 2858568 - 17-16558 addenda 2 2017-12-18 15 h 25 - Courriel 2861482 - 17-16558 addenda 3 2018-01-04 8 h 58 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
WSP Canada Inc. (Pour AO sur invitation pour tout le Québec) 1135, boulevard Lebourgneuf Québec Québec, QC, G2K 0M5 http://www.wspgroup.com	Madame Martine Gagnon Téléphone : 418 623-2254 Télécopieur : 418 624-1857	**Commande : (1368755)** 2017-12-05 13 h 10 **Transmission :** 2017-12-05 13 h 10	2852203 - 17-16588 addenda 1- Report de date 2017-12-05 13 h 10 - Téléchargement 2858568 - 17-16558 addenda 2 2017-12-18 15 h 24 - Courriel 2861482 - 17-16558 addenda 3 2018-01-04 8 h 58 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Précédent

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

Aide en ligne
Formation en ligne
Glossaire
Plan du site
Accessibilité
UPAC-Signaler un acte répréhensible

Service clientèle

Grille des tarifs
Contactez-nous
Nouvelles
Marchés publics hors Québec
Registre des entreprises non admissibles
Autorité des marchés financiers

À propos

À propos de SEAO
Info sur Constructo
Conditions d'utilisation
Polices supportées

Partenaires

Secrétariat du Conseil du trésor Québec

CGI

tc media

© 2003-2018 Tous droits réservés

17-16558 Lot 1 - Prestation de services d'expertise d'affaires, de gestion du changement et d'optimisation opérationnelle pour la modernisation des activités judiciaires de la Cour municipale

FIRME	Présentation de l'offre de services 5%	Compréhension de la demande et de la problématique 10%	Expertise du soumissionnaire et de son coordonnateur des services pour la réalisation de contrats similaires 30%	Description des processus et méthodologies 15%	Qualité du centre d'expertise 30%	Analyse de l'échantillonnage des expertises spécifiques 10%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	4,33	8,33	28,33	13,00	25,33	9,33	88,7	566 251,88 $	2,45	1
SYSTEMATIX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION INC.	4,17	7,33	23,33	11,67	23,33	7,33	77,2	658 231,88 $	1,93	2
							-		-	
							-		-	
							-		-	

Comité	
Date	25-01-2018
Heure	13 h 30
Lieu	775 rue Gosford, salle 3,323

Multiplicateur d'ajustement
10000

Agent d'approvisionnement	Robert Normandeau

17-16558 Lot 2 - Prestation de services d'expertise d'affaires, de gestion du changement et d'optimisation opérationnelle pour la modernisation des activités judiciaires de la Cour municipale

FIRME	Présentation de l'offre de services 5%	Compréhension de la demande et de la problématique 10%	Expertise du soumissionnaire et de son coordonnateur des services pour la réalisation de contrats similaires 30%	Description des processus et méthodologies 15%	Qualité du centre d'expertise 30%	Analyse de l'échantillonnage des expertises spécifiques 10%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	4,33	8,00	25,67	11,67	26,00	8,00	83,7	710 545,50 $	1,88	1
SYSTEMATIX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION INC.	4,17	7,33	21,33	10,50	21,00	7,33	71,7	758 835,00 $	1,60	2
PGF Consultants inc.	3,83	9,00	24,33	13,17	25,67	7,33	83,3	1 032 975,00 $	1,29	non conforme AMF
							-		-	
							-		-	

Comité	
Date	25-01-2018
Heure	13 h 30
Lieu	775 rue Gosford, salle 3,323

Multiplicateur d'ajustement
10000

Agent d'approvisionnement	Robert Normandeau

17-16558 Lot 3 - Prestation de services d'expertise d'affaires, de gestion du changement et d'optimisation opérationnelle pour la modernisation des activités judiciaires de la Cour municipale

FIRME	Présentation de l'offre de services 5%	Compréhension de la demande et de la problématique 10%	Expertise du soumissionnaire et de son coordonnateur des services pour la réalisation de contrats similaires 30%	Description des processus et méthodologies 15%	Qualité du centre d'expertise 30%	Analyse de l'échantillonnage des expertises spécifiques 10%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	4,33	7,67	26,00	11,83	24,00	7,33	81,2	465 648,75 $	2,82	1
SYSTEMATIX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION INC.	4,17	7,33	23,00	10,83	21,00	6,67	73,0	574 875,00 $	2,14	2
KPMG S.R.L./s.e.n.c.r.l	5,00	9,67	28,33	11,67	28,00	9,33	92,0	1 235 981,25 $	1,15	3
							-		-	
							-		-	

Comité	
Date	25-01-2018
Heure	13 h 30
Lieu	775 rue Gosford, salle 3,323

Multiplicateur d'ajustement
10000

Agent d'approvisionnement	Robert Normandeau

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.12

2018/04/26
17:00

(1)

Dossier # : 1184804001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Ethnoscop inc. pour la réalisation d'interventions archéologiques dans le cadre de travaux d'infrastructures et d'aménagement de la rue Saint-Paul, phases 1 et 2 - Arrondissement de Ville-Marie, pour une somme maximale de 345 156,10 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16594 (un seul soumissionnaire).

Il est recommandé :
1. d'accorder un contrat à la seule firme soumissionnaire Ethnoscop inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour la fourniture des services professionnels requis pour la réalisation d'interventions archéologiques dans le cadre de travaux d'infrastructures et d'aménagement de la rue Saint-Paul, phases 1 et 2 - pour une somme maximale de 345 156,10 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16594;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-03-29 16:42

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1184804001**
Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Ethnoscop inc. pour la réalisation d'interventions archéologiques dans le cadre de travaux d'infrastructures et d'aménagement de la rue Saint-Paul, phases 1 et 2 - Arrondissement de Ville-Marie, pour une somme maximale de 345 156,10 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16594 (un seul soumissionnaire).

CONTENU

CONTEXTE

En 2015, la Ville entreprenait le réaménagement et la mise en valeur de la rue Saint-Paul. Le projet, qui s'inscrit au cœur de l'Entente sur le développement culturel de Montréal intervenue entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications (Entente MCC-Ville), correspond aux orientations énoncées dans le Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal, soit :

- donner priorité aux déplacements des piétons en améliorant les aménagements publics;
- privilégier le confort, la sécurité et la qualité des aménagements sur les principaux itinéraires piétons du Vieux-Montréal;
- valoriser les parcours de mise en valeur du patrimoine.

La mise en œuvre du projet, qui prévoit une reconstruction complète de la chaussée jusqu'aux bâtiments riverains et, avec elle, la modernisation des infrastructures, suppose plusieurs phases de réalisation. À ce jour, les travaux de la phase 1, compris entre la place Jacques-Cartier et la rue de Bonsecours ainsi que dans certaines rues limitrophes, ont été réalisés. Après une pause en 2017 pour les festivités du 375e, les travaux reprendront au cours des prochains mois entre les rues de Bonsecours et Berri, dans l'emprise du parvis sud du marché Bonsecours et des rues adjacentes, en vue d'une finalisation en décembre 2018.

Parallèlement au parachèvement des travaux de la phase 1, la Ville de Montréal entreprendra la seconde phase qui s'échelonnera jusqu'en 2019, entre la place Jacques-Cartier et le boulevard Saint-Laurent et qui comprendra les rues Saint-Vincent, de la rue Saint-Paul à la rue Notre-Dame, et Saint-Gabriel, entre la rue de la Commune et la rue Saint-Paul. Mentionnons que l'octroi d'un contrat pour la réalisation de cette seconde phase de travaux fait l'objet d'un dossier décisionnel distinct (1187394001).

En conformité avec les plans et politiques de la Ville, ces travaux requerront plusieurs autorisations et exigences, dont un suivi archéologique.

Processus d'appel d'offres

En vue de la réalisation des interventions archéologiques requises, un appel d'offres public (numéro 18-16594) a été mené du 29 janvier 2018 au 14 février 2018. Ce dernier a été publié dans *La Presse* et le Système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO) et a donc duré 17 jours. Le délai prévu pour la validité des soumissions déposées a été fixé à 180 jours suivant la date d'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 13 août 2018.

L'appel d'offres 18-16594 a été lancé par le Service de l'approvisionnement à la demande du Service de la mise en valeur du territoire par le biais de la Division du patrimoine de la Direction de l'urbanisme. Aucun addenda n'a été publié.

Le 26 février 2018, le comité de sélection s'est réuni afin d'analyser la soumission reçue. Une des grilles standard d'évaluation approuvées en vertu de la résolution CE12 1261 a été utilisée.

À la suite de l'analyse effectuée par le comité de sélection, l'octroi d'un contrat à la seule firme soumissionnaire, Ethnoscop inc., est recommandé. L'offre de service déposée et l'équipe de professionnels proposée par l'adjudicataire répondent aux standards de qualité et aux exigences particulières du devis, notamment en ce qui concerne l'expertise et l'expérience de l'adjudicataire considérant qu'il a réalisé, à la satisfaction de la Ville, la première phase des interventions archéologiques.

Précisons que l'embauche d'une firme externe paraît nécessaire étant donné que :

· la Ville ne dispose pas du personnel nécessaire pour réaliser le mandat à l'interne;

· les services requis ne peuvent être couverts entièrement par les contrats-cadres de la Ville.

L'Entente MCC-Ville prévoit que la Ville assure la gestion du choix du consultant, lance l'appel d'offres, procède à l'analyse des soumissions et fait la recommandation d'octroi de contrat conformément aux règles en vigueur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0521, 28 septembre 2017 (dossier 1171183001) - Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 21 400 000 $ afin de financer les travaux de réaménagement de la rue Saint -Paul réalisés en partie dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018.

CG16 0242, 21 avril 2016 (dossier 1164139003) - Accorder un contrat de services professionnels à CIMA + S.E.N.C. pour la surveillance des travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul (phase 1 - lot 2B), pour une somme maximale de 724 923,12 $, taxes incluses.

CG16 0199, 24 mars 2016 (dossier 1164139002) - Accorder un contrat à Les entreprises de construction Ventec inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Saint-

Paul, entre la place Jacques-Cartier et la rue Berri, de la rue du Marché-Bonsecours, de la rue de Bonsecours, entre la rue Saint-Paul et la rue de la Commune, et du trottoir nord de la rue de la Commune, entre la rue du Marché-Bonsecours et la rue de Bonsecours - lot 2B de la phase 1 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

CG16 0017, 28 janvier 2016 (dossier 1154139004) - Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour la réalisation des travaux de reconstruction de conduite d'eau secondaire et de raccordement des drains à l'égout unitaire dans la rue Saint-Paul entre la place Jacques-Cartier et la rue de Bonsecours - lot 2A de la phase 1 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul - Dépense totale de 1 687 611,24 $, taxes incluses.

CG16 0030, 28 janvier 2016 (dossier 1150522002) - Conclure une entente-cadre, d'une durée de 84 mois, avec Rock of Ages Canada inc. pour la fourniture de pavés de granit dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul, de la rue Berri à la rue McGill, pour une somme maximale de 1 596 004,25 $, taxes et contingences incluses.

CG15 0512, 20 août 2015 (dossier 1153751005) - Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 16 500 000 $ afin de financer les travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul réalisés en partie dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015.

CG15 0285, 30 avril 2015 (dossier 1154139001) - Accorder un contrat à Ceveco inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement de la rue de Bonsecours, entre la rue Saint-Paul et la rue Notre-Dame, et de la rue Berri, entre la rue de la Commune et la rue du Champ-de-Mars, la reconstruction des conduites d'eau et d'égout ainsi que l'aménagement de la rue Bonneau, entre la rue de la Commune et la rue Saint-Paul - lot 1 de la phase 1 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul - Dépense totale de 3 036 592,82 $, taxes incluses.

CG14 0249, 29 mai 2014 (dossier 1134804002) - Accorder un contrat à Ethnoscop inc. pour la réalisation d'interventions archéologiques dans le cadre de travaux d'infrastructures et d'aménagement de la rue Saint-Paul, entre la rue Berri et la place Jacques-Cartier - Phase 1 - Arrondissement de Ville-Marie, pour une somme maximale de 240 000 $, taxes incluses.

CG11 0175, 19 mai 2011 (dossier 1110687002) - Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 31 064 000 $ pour la réalisation de projets déterminés dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2008-2012 ainsi que divers travaux d'aménagement et de mise en valeur du domaine public dans l'arrondissement historique du Vieux-Montréal, dans l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal et dans les secteurs d'intérêt patrimonial.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet l'octroi d'un contrat de services professionnels à Ethnoscop inc. pour la réalisation de différentes expertises en matière d'étude et de conservation du patrimoine archéologique dans le cadre de la mise en œuvre de travaux de réfection et de modernisation des infrastructures.

Services professionnels requis

Les services professionnels comprennent :

- l'élaboration d'une stratégie d'intervention;
- les travaux préparatoires;

- les travaux de terrain;
- une analyse des données et la production d’un rapport archéologique.

D’une manière générale, le consultant doit réaliser, pour différents lots de travaux, des interventions archéologiques déjà prescrites selon des délais prédéterminés. Le consultant doit toutefois soumettre, pour chaque lot de travaux retenu, un plan de travail. Ce plan de travail doit faire état de la compréhension du mandat et de la stratégie d’intervention et inclure une estimation des honoraires détaillés indiquant les ressources proposées ainsi que le nombre d’heures projetées pour chacune de celles-ci.

Les zones prioritaires sont les suivantes :

Phase 1

- Parvis du marché Bonsecours donnant sur la rue de la Commune
- Rue de Bonsecours, entre les rues Saint-Paul et de la Commune
- Trottoir donnant sur la rue de la Commune, à l’est de la rue de Bonsecours
- Rue du Marché-Bonsecours, entre les rues Saint-Paul et de la Commune

Phase 2

- Rue Saint-Paul, du boulevard Saint-Laurent à la place Jacques-Cartier
- Rue Saint-Vincent, de la rue Saint-Paul à la rue Notre-Dame
- Rue Saint-Gabriel, de la rue Saint-Paul à la rue de la Commune

Mode de rémunération

C'est à partir des taux horaires soumis dans la grille de tarification et selon les heures réellement travaillées que la Ville de Montréal paiera au consultant les différentes activités jusqu'à concurrence du montant maximum autorisé par mandat ou lot de travaux et selon la proposition de travail et budgétaire approuvée.

Précisons que la valeur maximale du contrat prévu est de 345 156,10 $, taxes incluses.

JUSTIFICATION

La Ville de Montréal entreprendra prochainement la poursuite de travaux dans l'emprise de la rue Saint-Paul et de rues adjacentes. En conformité avec les plans et politiques de la Ville, ces travaux nécessiteront un encadrement archéologique. Étant donné que la Ville ne dispose pas du personnel nécessaire pour fournir les services à l'interne et que ces derniers ne peuvent être couverts par les contrats-cadres de la Ville, l'octroi d'un contrat distinct à une firme privée est recommandé.

Analyse des soumissions

Sur les deux firmes de consultants s'étant procuré le cahier des charges pour cet appel d'offres public, une seule a présenté une offre, soit une proportion de 50 %. Cette offre a été jugée recevable et analysée. Les raisons invoquées pour justifier le désistement de l'autre firme sont un devis trop contraignant en termes de temps d'intervention de même que l'absence de rémunération pour l'élaboration du plan de travail et certains postes administratifs.

La note de passage de l'évaluation qualitative, le pointage final et le prix sont les suivants :

Soumission conforme	Note intérimaire	Note finale	Prix (taxes incluses)
Ethnosocp inc.	86,67	3,96	345 156,10 $
Dernière estimation réalisée			335 292,39 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)*			+9 863,71 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*			+2,94 %

L'estimation des professionnels a été établie selon les taux horaires appliqués à des contrats similaires par la Ville de Montréal au cours des deux dernières années. Le faible écart de 2,94 % entre l'estimation et le prix soumis par Ethnoscop inc. dans son offre de services s'explique sans doute par l'expérience de la firme dans des contrats similaires réalisés antérieurement et par sa connaissance du territoire visé.

La firme Ethnoscop inc. a obtenu le pointage requis en fonction des critères d'évaluation qualitative préétablis dans l'appel d'offres et elle a été retenue pour recommandation par le comité de sélection le 26 février 2018, à l'aide de la formule prévue à cet effet (voir l'intervention du Service de l'approvisionnement).

Ce contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics; l'entreprise n'a donc pas à obtenir une attestation de l'AMF (Autorité des marchés financiers). De plus, l'entreprise ne détient pas d'autorisation obtenue dans le cadre d'un autre contrat public.

Après vérification, l'adjudicataire recommandé n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics) et n'est pas rendu non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le projet de réaménagement de la rue Saint-Paul est financé par la Ville et le ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de l'EntenteMCC-Ville.

Les services professionnels en archéologie, qui sont prévus au PTI du Service de la mise en valeur du territoire, s'inscrivent également dans la programmation de l'Entente MCC-Ville 2017-2018 sous la recommandation de crédits 17-01.01.05.03-0047.

Le détail des informations budgétaires et comptables se trouve dans l'intervention du Service des finances. Cette dépense sera assumée entièrement par l'agglomération.

Le coût total maximal de ce contrat de 345 156,10 $, taxes incluses, ou de 315 173,53 $, net des ristournes de taxes, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 17-032 - Règlement autorisant un emprunt de 21 400 000 $ afin de financer les travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul réalisés en partie dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville a reconnu la culture comme 4e pilier du développement durable. À cet effet, elle a

reconnu l'importance de préserver son patrimoine et s'emploie notamment à planifier et intensifier ses interventions en vue d'assurer la protection, la gestion et la mise en valeur du patrimoine archéologique sur son territoire.

Les travaux auxquels seront rattachés les services professionnels en archéologie contribuent également au développement durable puisqu'ils visent de différentes manières à soutenir le développement résidentiel et commercial de la rue Saint-Paul et à assurer une pérennité aux infrastructures publiques.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le présent dossier vise à assurer le respect des obligations de la Ville de Montréal en matière de protection du patrimoine archéologique.

Les travaux des lots auxquels sont rattachées les interventions archéologiques nécessiteront la fermeture temporaire de certaines portions de rues. Afin de s’assurer que les mesures adéquates d'atténuation des impacts des travaux sur la circulation soient mises en œuvre, un plan de gestion des impacts sera développé de concert avec les intervenants et directions impliqués.

Il est à noter que les travaux des lots auxquels sont rattachées les interventions archéologiques s'inscrivent également dans le calendrier menant au parachèvement du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul.

Soulignons que les activités et délais nécessaires à la réalisation des interventions archéologiques seront prévus, le cas échéant, dans les documents d'appel d'offres relatifs aux travaux de construction qui seront proposés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication appropriée sera développée et mise en oeuvre afin d'informer les usagers des travaux de réaménagement, incluant les activités archéologiques, qui seront réalisés.

Le présent mandat prévoit l'intégration d'un guide interprète dans le cadre de certaines interventions archéologiques ainsi que la réalisation de panneaux d'interprétation en prévision des interventions.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Adjudication du contrat : fin avril 2018
- Calendrier projeté des interventions archéologiques à la lumière des travaux :

Phase 1

- Avril à décembre 2018 : parachèvement des travaux

Phase 2

- Mai à août 2018 : rue Saint-Vincent
- Septembre 2018 à mai 2019 : rue Saint-Paul (aqueduc, raccordements des drains, CSEM, Bell, Énergir)
- Avril à juin 2019 : place Jacques-Cartier (chaussée)

- Mai à novembre 2019 : rue Saint-Paul (trottoirs et chaussée)
- Mai à novembre 2019 : rue Saint-Gabriel

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paule TANGUAY)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Maricela FERRER VISBAL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Tatiane PALLU, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Tatiane PALLU, 14 mars 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude A MORIN
Archéologue, conseillère en aménagement

Tél : 514 872-4091
Télécop. : 514 872-1007

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-03-07

Sonia VIBERT
Chef de division

Tél : 514-872-0352
Télécop. : 514-872-1007

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme
Tél : 514 872-4185
Approuvé le : 2018-03-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme
Tél : 514 872-4185
Approuvé le : 2018-03-29

Information sur la fiche projet

Approbation officielle de la Direction de Montréal du Ministère de la Culture et des Communications le 2018-03-22 18:38:36

Version de la fiche	1
Nom du sous-projet	Réaménagement et réfection de la rue Saint-Paul.
Recommandations de crédit	17-01.01.05.03-0047

17-01.01.05.03-0047

Entente	Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018
Année	2017 (Période du 1er Avril 2017 au 31 Mars 2018)
Axe	01 MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE
Sous-axe	01-01 Site patrimonial de Montréal
Programme/Mesure	01-01-05 Domaine public
Projet	01-01-05-03 Rue Saint-Paul
Numéro de recommandation de crédit	17-01.01.05.03-0047

Budget alloué				
Ministère de la culture et des communications		**Ville de Montréal**		**Total**
0,00 $	2 125 000,00 $	0,00 $	2 125 000,00 $	4 250 000,00 $
Transfert/BF	**Dette/PTI**	**Transfert/BF**	**Dette/PTI**	**Total**

Budget alloué (Somme des recommandations de crédits)				
Ministère de la culture et des communications		**Ville de Montréal**		**Total**
0,00 $	2 125 000,00 $	0,00 $	2 125 000,00 $	4 250 000,00 $
Transfert/BF	**Dette/PTI**	**Transfert/BF**	**Dette/PTI**	**Total**

Description

Depuis 2011, la Ville de Montréal, en collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications, a mené diverses études patrimoniales et techniques, développé des concepts de mise en valeur et réalisé des plans en vue de la réfection de la chaussée et des trottoirs de la rue Saint-Paul, la plus ancienne rue de Montréal, en plus des parvis de la chapelle Bonsecours, du marché Bonsecours et de l'Ancienne Douane. L'envergure du projet, qui vise à terme le parcours de la rue Saint-Paul depuis la rue Berri jusqu'à la rue McGill, a nécessité sa planification en 3 phases:

- phase 1 : de la rue Berri, à l'est, à la place Jacques-Cartier, et autour du marché Bonsecours;
- phase 2 : de la place Jacques-Cartier à la rue Saint-Sulpice, incluant la chaussée de la rue Saint-Vincent, entre les rues Saint-Paul et Notre-Dame Est;
- phase 3 : de la rue Saint-Sulpice à la rue McGill, à l'ouest, incluant le parvis de l'Ancienne Douane.

Les travaux de la phase 1 ont débuté en 2014 et se poursuivront en 2018, après une suspension en 2017. En parallèle, les travaux

Les travaux de la phase 1 ont débuté en 2017 et se poursuivront en 2018, après une suspension en 2017. En parallèle, les travaux concernés par la phase 2 seront entrepris selon le concept géométrique général du réaménagement qui fut élaboré pour l'ensemble de la rue.

Les parties prenantes du projet: MCC, Service de la mise en valeur du territoire, Service des infrastructures, de la voirie et des transports, Arrondissement de Ville-Marie.

Objectif(s)
Poursuivre la phase 2 du projet de réfection de la chaussée et des trottoirs de la rue Saint-Paul selon le concept de réaménagement qui fut développé, convenu entre les parties prenantes et réalisé *in situ* dans le cadre de la phase 1.

Calendrier de réalisation	
Mai à novembre 2018 :	travaux lot 1 - chaussée et trottoirs rue Saint-Vincent entre les rues Saint-Paul et Notre-Dame Est
Septembre 2018 à avril 2019 :	travaux lot 2 - infrastructures rue Saint-Paul, de la place Jacques-Cartier au boulevard Saint-Laurent
Mai 2019 à septembre 2019 :	travaux lot 3 - chaussée et trottoirs rue Saint-Paul, de la rue De Vaudreuil au boulevard Saint-Laurent
Juillet à novembre 2019 :	travaux lot 4 - chaussée et trottoirs rue Saint-Paul, de la rue De Vaudreuil à la place Jacques-Cartier

Indicateurs		
Moyens d'actions	**Indicateurs de résultats**	**Résultats attendus**
Demande d'autorisation via le guichet unique	Dépôt de la demande et des plans et devis préliminaires	Autorisation du MCC
Rétention des services d'un entrepreneur général	Tenue d'un appel public d'offres	Octroi d'un contrat pour la réalisation des travaux

Communications

Professionnels	
Professionnel (Ville de Montréal)	Claude Dauphinais <cdauphinais@ville.montreal.qc.ca>
Professionnel (Ministère de la culture et des communications)	Maryse Filion <maryse.filion@mcc.gouv.qc.ca>

Gestionnaire	
Gestionnaire (Ville de Montréal)	Sonia Vibert <sonia.vibert@ville.montreal.qc.ca>

Conseiller budgétaire	
Conseiller budgétaire (Ville de Montréal)	Finances - Pôle de service Chaussegros <finances_obc_mise_en_valeur_du_territoire@ville.montreal.qc.ca>

Liste de distribution
Aucun acteur disponible

Fichiers nécessaires à l'approbation
Aucun fichier disponible.

Remarques
INFORMATIONS Adjudicataire du contrat : CEVECO Inc. Montant du contrat : 12 577 578.00 $ GDD 1187394001

Avis du ministère
Aucun avis disponible

Commentaire

Il est à noter que les chiffres présentés n'ont pas fait l'objet d'une vérification complète. Les chiffres officiels sont ceux présentés dans les états financiers déposés par la Ville de Montréal.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction

Dossier # : 1184804001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Ethnoscop inc. pour la réalisation d'interventions archéologiques dans le cadre de travaux d'infrastructures et d'aménagement de la rue Saint-Paul, phases 1 et 2 - Arrondissement de Ville-Marie, pour une somme maximale de 345 156,10 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16594 (un seul soumissionnaire).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

18-16594_Intervention.pdf 18-16594_DetCah.pdf 18-16594_Tableau_SP_.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Maricela FERRER VISBAL
Agent d'approvisionnement
Tél : 514 868 3709

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-03-08

Richard DAGENAIS
Chef de section
Tél : 514 872-2608
Division : Service de l'approvisionnement , Direction

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-16594

No du GDD : 1184804001

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels pour la réalisation des interventions archéologiques dans le cadre de travaux d'infrastructures et d'aménagement de la Rue Saint-Paul - Phases 1 et 2

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 29 - 1 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 14 - 2 - 2018

Ouverture faite le : 14 - 2 - 2018

Date du comité de sélection : 26 - 2 - 2018

Nombre d'addenda émis durant la période : 0

Date du dernier addenda émis : - -

Délai total accordé aux soumissionnaires : 17 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 2

Nbre de soumissions reçues : 1

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 50

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 13 - 8 - 2018

Date d'échéance révisée : 13 - 8 - 2018

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Ethnoscop inc.	345 156,10 $	√	

Information additionnelle

La firme s'étant désistée a indiqué les motifs suivants : Consultant non rémunéré pour la préparation d'un plan de travail, pas de temps (honoraires) pour un coordonnateur, secrétariat, adjointe adm. Toutes les durées des travaux déjà prévues, laissant peu de latitude au consultant. Pas de dépenses pour le transport (matériel et équipes).

Préparé par : Maricela Ferrer

Le 6 - 3 - 2018

18-16594 - Services professionnels pour la réalisation des interventions archéologiques dans le cadre de travaux d'infrastructures et d'aménagement de la Rue Saint-Paul - Phases 1 et 2

FIRME	Présentation de l'offre 10%	Compréhension du mandat et problématiques de recherche 20%	Capacité de production et échéancier 20%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 20%	Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe 30%	Pointage intérimaire 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Ethnoscop inc.	8,00	17,33	16,67	18,00	26,67	86,67	345 156,10 $	**3,96**	**1**
0						-		**-**	
0						-		**-**	
0						-		**-**	
0						-		**-**	

Comité	
Date	**26 fevrier 2018**
Heure	**13h30**
Lieu	**255, boulevard Crémazie Est, Bureau 400 Montréal (Québec) H2M 1L5**

Multiplicateur d'ajustement
10000

Agent d'approvisionnement	Maricela Ferrer

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 18-16594
Numéro de référence : 1130699
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Services professionnels pour la réalisation des interventions archéologiques dans le cadre de travaux d'infrastructures et d'aménagement de la Rue Saint-Paul - Phases 1 et 2

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Arkéos 51, Rue Jean-talon est Montréal, QC, H2R 1S6 NEQ : 1143702141	Monsieur Claude Rocheleau Téléphone : 514 387-7757 Télécopieur : 514 382-5659	**Commande : (1386504)** 2018-02-01 9 h 18 **Transmission :** 2018-02-01 9 h 18	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Ethnoscop inc. 88, rue De Vaudreuil, local 3 Boucherville, QC, J4B 5G4 NEQ : 1142126078	Monsieur Paul Girard Téléphone : 450 449-1250 Télécopieur : 450 449-0253	**Commande : (1384318)** 2018-01-29 10 h 47 **Transmission :** 2018-01-29 10 h 47	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1184804001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Ethnoscop inc. pour la réalisation d'interventions archéologiques dans le cadre de travaux d'infrastructures et d'aménagement de la rue Saint-Paul, phases 1 et 2 - Arrondissement de Ville-Marie, pour une somme maximale de 345 156,10 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16594 (un seul soumissionnaire).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1184804001 info comptable.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Paule TANGUAY
Préposée au budget
Service des finances
Division du conseil et du soutien financier - point de service Développement
Tél : 514 872-5911

Co- Auteure
Marie Claude Pierre
Agente comptable analyste
514-868-3837

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-03-13

Christian BORYS
Conseiller budgétaire

Tél : 514 872-5676

Division : Service des finances

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.13

2018/04/26
17:00

(1)

Dossier # : 1184804002

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	PICQ 01/06-1: Projets d'infrastructures
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Ethnoscop inc. pour la réalisation d'interventions archéologiques requises dans le cadre du programme de réfection et de développement d'infrastructures d'aqueduc et d'égout, incluant les travaux corrélatifs de laboratoire et de voirie, pour les réseaux artériel et local ainsi que sur le territoire de l'agglomération, pour une somme maximale de 710 576,77 $, taxes incluses - Appels d'offres public 18-16680 (deux soumissionnaires conformes).

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre par laquelle Ethnoscop inc, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'interventions archéologiques requises dans le cadre du programme de réfection et de développement d'infrastructures d'aqueduc et d'égout, incluant les travaux corrélatifs de laboratoire et de voirie, pour les réseaux artériel et local ainsi que sur le territoire de l'agglomération, pour une somme maximale de 710 576,77 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16680;

2. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de projets prévus aux différents programmes triennaux d'immobilisations (PTI) des arrondissements, des services centraux et des villes reconstituées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-03-28 11:54

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1184804002**
Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	PICQ 01/06-1: Projets d'infrastructures
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Ethnoscop inc. pour la réalisation d'interventions archéologiques requises dans le cadre du programme de réfection et de développement d'infrastructures d'aqueduc et d'égout, incluant les travaux corrélatifs de laboratoire et de voirie, pour les réseaux artériel et local ainsi que sur le territoire de l'agglomération, pour une somme maximale de 710 576,77 $, taxes incluses - Appels d'offres public 18-16680 (deux soumissionnaires conformes).

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier vise à retenir des services professionnels selon le principe d'une entente-cadre afin de réaliser les interventions archéologiques requises dans le cadre du programme de réfection et de développement d'infrastructures d'aqueduc et d'égout, incluant les travaux corrélatifs de laboratoire et de voirie, pour les réseaux artériel et local ainsi que sur le territoire de l'agglomération.

Pour assurer la conformité à la Loi sur le patrimoine culturel lorsque des interventions sur les propriétés de la Ville de Montréal font appel à des travaux en sous-sol, la Ville de Montréal applique des mesures de protection des ressources archéologiques. Une intervention archéologique doit être réalisée pour localiser et évaluer la nature, l'intégrité et l'intérêt des ressources archéologiques en place. Celle-ci doit être prévue lors de la planification d'un projet afin d'éviter tout arrêt de chantier en cours d'exécution, lequel pourrait entraîner des délais importants et des coûts supplémentaires.

Des services centraux et les arrondissements réalisent annuellement des travaux sur les réseaux artériel (services centraux) et local (arrondissements) de Montréal. Spécifiquement, plusieurs projets retenus au programme triennal d'immobilisations (PTI) sont susceptibles d'être localisés dans des sites ou des secteurs d'intérêt archéologique (en référence au Plan d'urbanisme adopté en 2004) et doivent faire l'objet d'interventions archéologiques.

Voici, à titre indicatif, une liste des unités administratives dont la programmation peut toucher des secteurs susceptibles d'entraîner une intervention archéologique :

· Service des infrastructures, de la voirie et des transports

· Service de l'environnement
· Service de l'eau
· Service de la mise en valeur du territoire
· Divers services et directions des arrondissements et des villes reconstituées

Appel d'offres et octroi du contrat lié au présent dossier

Selon la directive C-OG-DG-D-15-003 émise par la Direction générale, aucune autorisation de lancement d'appel d'offres n'était requise pour le présent dossier puisque les projets sont prévus au PTI des différentes directions.

Conformément à cette directive, un appel d'offres public a été publié dans le SEAO le 31 janvier 2018. Après vingt (20) jours alloués pour la période de soumission, l'ouverture des soumissions a été faite le 21 février 2018. Aucun addenda n'a été publié.

À la suite de l'analyse des soumissions, il est maintenant possible de recommander l'octroi d'un contrat à une firme d'experts en archéologie pour réaliser les interventions archéologiques requises dans le cadre du programme de réfection et de développement d'infrastructures d'aqueduc et d'égout, incluant les travaux corrélatifs de laboratoire et de voirie.

Soulignons que le délai de validité des soumissions est de cent quatre-vingts (180) jours suivant la date de l'ouverture des soumissions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0311 - 19 mai 2016 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Ethnoscop inc. pour la réalisation d'interventions archéologiques requises dans le cadre du programme de réfection et de développement d'infrastructures d'aqueduc et d'égout, incluant les travaux corrélatifs de laboratoire et de voirie, pour les réseaux artériel et local ainsi que sur le territoire de l'agglomération, pour une somme maximale de 564 021,36 $, taxes incluses.

CG14 0355 - 21 août 2014 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Ethnoscop inc. pour la réalisation d'interventions archéologiques requises dans le cadre du programme de réfection et de développement d'infrastructures d'aqueduc et d'égout, incluant les travaux corrélatifs de voirie, pour les réseaux artériel et local ainsi que sur le territoire de l'agglomération, pour une somme maximale de 400 000 $, taxes incluses.

CG13 0105 - 25 avril 2013 - Autoriser la prolongation de l'entente-cadre conclue avec Ethnoscop inc. (CG11 0195) pour la fourniture sur demande de services professionnels en archéologie dans le cadre du programme de réfection et de développement d'infrastructures d'aqueduc et d'égout, incluant les travaux corrélatifs de voirie, pour les réseaux artériel et local ainsi que sur le territoire de l'agglomération, pour deux périodes de six mois supplémentaires, selon les mêmes termes et conditions.

CG11 0195 - 22 juin 2011 - Approuver un projet de convention de services professionnels avec Ethnoscop inc. pour la réalisation d'interventions archéologiques requises dans le cadre du programme de réfection et de développement d'infrastructures d'aqueduc et d'égout, incluant les travaux corrélatifs de voirie, pour les réseaux artériel et local ainsi que sur le territoire de l'agglomération, pour un montant de 400 000 $, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à retenir la firme Ethnoscop inc. pour la réalisation de services requis en matière d'étude et de conservation du patrimoine archéologique, dans le cadre de la mise en oeuvre de travaux de réfection et de modernisation des réseaux artériel et local, et à l'échelle de l'île de Montréal, pour les projets inscrits au PTI. La programmation du mandat est revue dès l'octroi du contrat, selon les priorités de mise en chantier des projets. La durée du mandat est de trente-six (36) mois. Pour chaque projet retenu, les activités requises peuvent comprendre, en tout ou en partie, un avis d'opportunité, une étude de potentiel, des travaux préparatoires, un décapage mécanique de surface, un inventaire, une fouille, une supervision, une conservation *in situ* et une mise en valeur, une analyse des données et la production de rapport archéologique.

Les services seront rémunérés à partir de la grille tarifaire soumise dans le cadre de l'appel d'offres et selon les taux horaires, postes et activités proposés pour chaque lot de travaux. Les paiements s'effectueront sur une base mensuelle, sur présentation et acceptation de factures et selon les heures réellement travaillées.

JUSTIFICATION

Deux (2) firmes de consultants et une (1) université se sont procuré le cahier des charges pour cet appel d'offres public. Les deux firmes ont présenté une offre, soit une proportion de 66,7 %. Ces offres ont été jugées recevables et analysées. La note de passage de l'évaluation qualitative, le pointage final et le prix sont les suivants :

Soumissions conformes	Note intérimaire	Note finale	Prix (taxes incluses)
Ethnoscop inc.	81,67	1,85	710 576,77 $
Arkéos inc.	77,33	1,35	943 791,77 $
Dernière estimation réalisée			689 850,00 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)* Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *(((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*			+ 20 726,77 $ + 3 %
Écart entre la 2è meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 e meilleure note finale – adjudicataire)* Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 e meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*			233 215,00 $ 32,82 %

La firme Ethnoscop inc. a obtenu le plus haut pointage final et elle a été retenue pour recommandation par le comité de sélection le 7 mars 2018 à l'aide de la formule prévue à cet effet (voir l'intervention du Service de l'approvisionnement).

L'estimation des professionnels a été établie selon les taux horaires appliqués à des contrats similaires par la Ville de Montréal au cours des deux dernières années. Le faible écart de 3 % entre l'estimation et le prix soumis par Ethnoscop inc. dans son offre de service s'explique sans doute par l'expérience de la firme dans des contrats similaires réalisés antérieurement.

Un écart important 32,82 % a d'ailleurs été constaté entre le prix soumis par l'adjudicataire et celui du second soumissionnaire. Les taux horaires de l'offre non retenue représentent, pour certains postes de soutien, des écarts variant entre 40 % et 58 %. Les taux horaires proposés pour les chargés de projet et les assistants en culture matérielle également n'ont

pas été établis de manière stratégique, selon les expériences exigées et l'envergure des projets.

Ce contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics; l'entreprise n'a donc pas à obtenir une attestation de l'AMF (Autorité des marchés financiers). De plus, l'entreprise ne détient pas d'autorisation obtenue dans le cadre d'un autre contrat public.

Après vérification, l'adjudicataire recommandé n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles) et n'est pas rendu non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La valeur maximale du contrat à faire approuver est de 710 576,77 $, taxes incluses.

Différentes sources de financement sont requises selon les mandats, les directions ou divisions et les champs de compétence d'agglomération, de la Ville et des arrondissements.

Chacun des mandats devra faire l'objet d'une autorisation de dépenses, en conformité avec le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employé (RCE02-004). Les montants à autoriser seront prévus au PTI. Les enveloppes budgétaires proviendront des projets indiqués par chacun des requérants (services centraux, arrondissements, villes reconstituées) et seront confiées à l'aide de « bons de commande ». Ce sont les unités administratives impliquées qui s'assureront de la disponibilité des crédits.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville a reconnu la culture comme 4e pilier du développement durable. À cet effet, elle a reconnu l'importance de préserver son patrimoine et s'emploie notamment à planifier et intensifier ses interventions en vue d'assurer la protection, la gestion et la mise en valeur du patrimoine archéologique sur son territoire.

Les travaux auxquels seront rattachés les services professionnels en archéologie contribuent également au développement durable puisqu'ils visent de différentes manières à soutenir le développement résidentiel et commercial des rues concernées et à assurer une pérennité aux infrastructures publiques.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le présent dossier vise à :

- assurer le respect des obligations de la Ville de Montréal en matière de protection du patrimoine archéologique;
- assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine archéologique dans le cadre des travaux de modernisation des infrastructures d'aqueduc et d'égout, incluant les travaux corrélatifs de voirie, pour les réseaux artériel et local ainsi que sur le territoire de l'agglomération;
- fournir les données archéologiques nécessaires aux démarches de planification des projets de modernisation des infrastructures d'aqueduc et d'égout, incluant les travaux corrélatifs de voirie, pour les réseaux artériel et local ainsi que sur le territoire

de l'agglomération.

Le présent dossier permettra :

- d'intégrer les activités et délais nécessaires à la réalisation des interventions archéologiques, par l'entremise des prescriptions spéciales, dans les documents d'appel d'offres relatifs aux travaux de construction;
- d'assurer que les mesures adéquates d'atténuation des impacts sur la circulation soient mises en œuvre de concert avec les intervenants et directions impliqués.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Selon les projets et enjeux, des stratégies de communication appropriées seront mises en oeuvre afin d'informer les usagers des travaux de réaménagement, incluant les activités archéologiques.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Comité exécutif pour approbation du contrat : 11 avril 2018
- Conseil agglomération pour approbation du contrat : 26 avril 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Pierre L'ALLIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2018-03-09

Marie-Claude A MORIN
Archéologue, conseillère en aménagement

Tél : 514 872-4091
Télécop. : 514 872-1007

Sonia VIBERT
Chef de division

Tél : 514-872-0352
Télécop. : 514-872-1007

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme
Tél : 514 872-4185
Approuvé le : 2018-03-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2018-03-22

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction

Dossier # : 1184804002

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Ethnoscop inc. pour la réalisation d'interventions archéologiques requises dans le cadre du programme de réfection et de développement d'infrastructures d'aqueduc et d'égout, incluant les travaux corrélatifs de laboratoire et de voirie, pour les réseaux artériel et local ainsi que sur le territoire de l'agglomération, pour une somme maximale de 710 576,77 $, taxes incluses - Appels d'offres public 18-16680 (deux soumissionnaires conformes).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

grille comité 18-16680.pdf final.pdfint. octroi 18-16680.pdfliste des commandes séao.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre L'ALLIER
agent d'approvisionnement II
Tél : 514 872-5359

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-03-12

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514 872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-16680 — No du GDD : 1184804002

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels pour la réalisation d'interventions archéologiques.

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 31 - 1 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 21 - 2 - 2018

Ouverture faite le : 21 - 2 - 2018

Date du comité de sélection : 7 - 3 - 2018

Nombre d'addenda émis durant la période : 0

Date du dernier addenda émis : - -

Délai total accordé aux soumissionnaires : 20 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 3

Nbre de soumissions reçues : 2

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 66,67

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 20 - 8 - 2018

Date d'échéance révisée : 20 - 8 - 2018

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Ethnoscope inc.	710 576,77 $	X	
Arkéos inc.	943 791,77 $		

Information additionnelle

La firme n'ayant pas soumis d'offres était une université.

Préparé par : Pierre L'Allier — Le 9 - 3 - 2018

18-16680 - Services professionnels pour la réalisation d'interventions archéologiques

FIRME	Présentation de l'offre 10%	Compréhension du mandat et de la problématique 10%	Capacité de production et échéancier 30%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux similaires 20%	Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe 30%	Pointage intérimaire 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Ethnoscope inc.	8,33	8,33	22,67	17,67	24,67	81,67	710 576,77 $	**1,85**	**1**
Arkéos inc.	7,67	7,67	22,00	17,67	22,33	77,33	943 791,77 $	**1,35**	**2**
0						-		**-**	
0						-		**-**	
0						-		**-**	

Comité	
Date	**mercredi 07-03-2018**
Heure	**14h00**
Lieu	**255 Crémazie Est, 4ième étage**

Multiplicateur d'ajustement
10000

Agent d'approvisionnement	Pierre L'Allier

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 18-16680
Numéro de référence : 1132619
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Ville de Montréal - Services professionnels pour la réalisation d'interventions archéologiques

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Arkéos 51, Rue Jean-talon est Montréal, QC, H2R 1S6 NEQ : 1143702141	Monsieur Claude Rocheleau Téléphone : 514 387-7757 Télécopieur : 514 382-5659	**Commande : (1386504)** 2018-02-01 9 h 18 **Transmission :** 2018-02-01 9 h 18	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Ethnoscop inc. 88, rue De Vaudreuil, local 3 Boucherville, QC, J4B 5G4 NEQ : 1142126078	Monsieur Paul Girard Téléphone : 450 449-1250 Télécopieur : 450 449-0253	**Commande : (1388958)** 2018-02-06 11 h 48 **Transmission :** 2018-02-06 11 h 48	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
HEC Montréal 3000 chemin de la Côte Sainte-Catherine Montréal, QC, H3T 2A7 http://www.hec.ca/ NEQ :	Monsieur Carl Duranceau Téléphone : 514 340-6243 Télécopieur : 514 340-5655	**Commande : (1401839)** 2018-02-28 9 h 28 **Transmission :** 2018-02-28 9 h 28	Mode privilégié : Ne pas recevoir

© 2003-2018 Tous droits réservés

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.14

2018/04/26
17:00

(1)

Dossier # : 1184139001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes: IGF Axiom inc. (contrat #1: 3 699 964,49 $$ taxes incluses), Les Consultants S.M. inc. (contrat #2: 2 888 401,95 $ taxes incluses), Axor Experts-Conseils inc. (contrat #3: 875 362,16 $ taxes incluses), pour la gestion des impacts, le maintien de circulation et les communications dans le cadre de la réalisation des grands projets - Appel d'offres public No 18-16584 (10 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. de conclure trois (3) ententes-cadres pour la fourniture sur demande des services professionnels en maintien de circulation, gestion des impacts et en communication de chantier pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal avec les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (18-16584) et selon les termes et conditions stipulés au contrat;

2.

Firme	Somme maximale taxes incluses	Contrat
IGF Axiom inc.	3 699 964,49 $	1
Les Consultants S.M. inc.	2 888 401,95 $	2
Axor Experts-Conseils inc.	875 362,16 $	3

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-03-29 14:19

Signataire : Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1184139001**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes: IGF Axiom inc. (contrat #1: 3 699 964,49 $$ taxes incluses), Les Consultants S.M. inc. (contrat #2: 2 888 401,95 $ taxes incluses), Axor Experts-Conseils inc. (contrat #3: 875 362,16 $ taxes incluses), pour la gestion des impacts, le maintien de circulation et les communications dans le cadre de la réalisation des grands projets - Appel d'offres public No 18-16584 (10 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Les divisions des grands projets du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) réaliseront dans les prochaines années plusieurs grands projets de réaménagement en milieu urbain, tel que le réaménagement des rues et espaces publics suivants : la rue Sainte-Catherine Ouest, la rue Saint-Hubert, la rue Saint-Paul, le REM, le pôle Gadboit, la rue Notre-Dame Ouest, le nouveau pont Champlain, le boulevard L'Assomption, etc.
Ces chantiers occasionneront inévitablement de multiples impacts sur le milieu et sur les déplacements : bruits, poussières, encombrements, inconfort, diminution de l'accessibilité, réduction de l'offre de stationnement, imposition de chemins de détour, etc. En pareilles circonstances, les activités riveraines, et surtout commerciales, s'en trouveront particulièrement affectées. Un des objectifs poursuivis par le SIVT est de réaliser des travaux en cherchant à réduire ou limiter l'importance des nuisances engendrées par ses chantiers de manière à diminuer, autant que possible, leurs impacts sur les riverains ainsi que sur les activités commerciales.

La mise en place de stratégies et de mesures de mitigation pour réduire les nuisances engendrées par les travaux sur le milieu immédiat et sur le secteur entourant les travaux, l'application de mesures concrètes, en rassurant les différents milieux touchés par les travaux, en les informant de leur nature exacte, de leurs évolutions dans le temps et de leurs conséquences sur leurs activités et leur qualité de vie, font à présent partie intégrante de tout chantier de construction. Cette approche oblige les responsables à adapter les méthodes de travail, les échéanciers et la gestion de la circulation pour mieux prendre en compte l'environnement où sont réalisés les travaux.

Dans ce contexte, et à la lumière des besoins projetés, les divisions des grands projets du SIVT requièrent, via trois (3) ententes-cadres, des services professionnels afin de les

assister dans la réalisation des activités suivantes durant les phases de conception (étape des plans et devis) et de réalisation des projets (étape des travaux) :

☐ le maintien de circulation (automobile, vélo, piéton, transport en commun);
☐ la gestion des impacts;
☐ la planification des mesures de mitigation;
☐ le suivi des mesures de mitigation durant les travaux;
☐ la communication de chantiers.

Ces services professionnels externes sont requis en support aux équipes de la gestion des grands projets et sous leur encadrement administratif.

L'appel d'offres #18-16584 a été publié du 5 février 2018 au 28 février 2018. Les soumissions sont valides pendant les cent quatre-vingt (180) jours qui suivent leur date d'ouverture, soit jusqu'au 27 août 2018.

L'appel d'offres a été publié sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de vingt-quatre (24) jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Trois (3) addenda ont été publiés les 14, 19 et 20 février 2018 afin de transmettre les réponses aux questions de certains preneurs à tous les preneurs du cahier des charges. Le deuxième addenda a reporté la date d'ouverture au 28 février 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0735 - Le 31 mai 2017 - Conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de trente-six (36) mois avec la firme les Services exp inc. (3 434 257,26$) incluant les taxes pour des services en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal / appel d'offres public 17-16106 - 6 soumissionnaires.
CG16 0532 - Le 29 septembre 2016 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels d'une durée de trente mois avec Axor Experts-Conseils inc. (1 953 612,08 $, taxes incluses) et Les Services exp. inc., (1 106 979,30 $, taxes incluses) pour des services en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 16-15232 (7 soum.) / Approuver les projets de convention à cet effet.

CG16 0244 - Le 21 avril 2016 - Conclure trois (3) ententes-cadres de services professionnels d'une durée de trois ans avec les firmes suivantes: Les Services EXP. Inc. (1 980 444,38$), Axor Experts Conseils Inc. (1 185 392,25$), Stantec Experts-Conseils Ltée (815 000,29$) incluant les taxes pour des services en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal / appel d'offres public 16-15079 - 8 soumissionnaires, et approuver les projets de conventions à cette fin.

CG14 0215 - Le 1 mai 2014 - Conclure trois ententes-cadres de services professionnels avec CIMA+, AXOR Experts-conseils et Les Consultants S.M. inc. pour des services professionnels en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux, pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal / Appel d'offres public 14-13260 (11 soum.) / Approuver les projets de conventions à cette fin**.**

DESCRIPTION

En considérant les nombreux projets majeurs des divisions des grands projets, le SIVT désire conclure trois (3) ententes-cadres de services professionnels pour la gestion des impacts, le maintien de la circulation et les communications pour les travaux réalisés par ces divisions. Ces services professionnels sont requis en support aux équipes des grands projets.
Ces ententes-cadres représentent une somme totale maximale de 7 463 728,60 $ et sont valides jusqu'à l'épuisement des enveloppes budgétaires ou à la fin de la période de trente-six (36) mois, selon la première des deux éventualités.

À la suite du lancement de l'appel d'offres public n° 18-16584, il est recommandé de retenir les services des trois (3) firmes suivantes :

Contrats et firmes recommandées	**Montant (taxes incluses)**
Contrat #1: IGF Axiom inc.	3 699 964.49 $
Contrat #2: Les Consultants S.M. inc.	2 888 401.95 $
Contrat #3: Axor Experts-Conseils inc.	875 362.16 $
Montant total des contrats	**7 463 728.60 $**

Le montant maximal des enveloppes budgétaires de ces ententes-cadres a été établi au prix des soumissions des adjudicataires recommandés.

Il s'agit d'ententes-cadres à taux horaires par catégorie d'employés.

Les heures prévisionnelles inscrites aux bordereaux de soumissions pour chacune des catégories d'employés sont basées sur les besoins estimés et sont utilisées seulement aux fins d'un scénario permettant de déterminer la meilleure proposition de prix.

JUSTIFICATION

Compte tenu de l'envergure des projets confiés aux divisions des grands projets pour les années à venir, le SIVT anticipe une insuffisance de ressources techniques spécifiques pour répondre aux besoins. Dans ce contexte, il est requis de retenir les services professionnels de firmes externes spécialisées en gestion des impacts et en communication de chantier afin d'assister les professionnels de ces divisions dans la réalisation de leurs mandats.
Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics* (Loi 1) conformément au décret #795-2014 adopté le 24 septembre 2014.

L'adjudicataire recommandé pour le premier contrat, soit IGF Axiom inc., ainsi que son sous-traitant Groupe Intervia inc., détiennent une attestation de *l'Autorité des marchés financiers* (AMF) valide respectivement jusqu'au 20 février 2020 et jusqu'au 22 février 2021. Une copie de ces attestations se retrouve dans la section des pièces jointes au dossier.

L'adjudicataire recommandé pour le second contrat, soit Les Consultants S.M. inc., ainsi que son sous-traitant Tetra Tech inc., détiennent une attestation de l'AMF valide respectivement jusqu'au 22 juillet 2017 et jusqu'au 1er février 2018. Une copie de ces attestations ainsi qu'une copie de l'accusé de réception de la demande de renouvellement pour chacune de

ces entreprises se retrouvent dans la section des pièces jointes au dossier.

L'adjudicataire recommandé pour le troisième contrat, soit Axor Experts-Conseils inc., détient une attestation de l'AMF valide jusqu'au 4 mars 2018. Une copie de cette attestation ainsi qu'une copie de l'accusé de réception de la demande de renouvellement se retrouvent dans la section des pièces jointes au dossier.

Analyse des soumissions

Les documents d'appel d'offres ont été préparés de façon à ce que l'attribution des contrats soit faite aux soumissionnaires qui auront obtenu le meilleur pointage final suite à l'évaluation qualitative des propositions et le prix soumis.

La rencontre du comité de sélection s'est tenue le 16 mars 2018. Les soumissions reçues le 28 février 2018 pour les trois (3) contrats ont été analysées séparément par le comité de sélection selon les critères de sélection et de pondération spécifiés au devis.

Sur treize (13) preneurs du cahier des charges dont la liste complète est présentée à l'intervention du Service de l'approvisionnement, dix (10) firmes ont déposé une soumission, soit une proportion de 77%. Trois (3) firmes se sont procurées les documents et n'ont pas déposé de proposition. Parmi
celles-ci, deux (2) firmes ont déposé à titre de sous-contractant. La troisième firme n'a pas signifié de raison de désistement

Les offres des dix (10) soumissionnaires ont été jugées recevables et analysées par le comité de sélection. Neuf (9) des dix (10) firmes ont soumissionné pour chacun des trois (3) contrats. Une (1) firme a soumissionné pour les contrats #2 et #3 sans soumissionner pour le contrat #1.

Le système de pondération et d'évaluation des offres, à deux enveloppes, obligatoire et applicable à tous les appels d'offres de services professionnels, a été utilisé. Un pointage intérimaire a été établi à la suite de l'évaluation de l'offre de services qualitative et la note finale a ensuite été établie à l'aide d'une formule impliquant le pointage intérimaire et le prix.

Tel que spécifié aux conditions de l'appel d'offres, seules les enveloppes de prix des soumissionnaires ayant obtenu un pointage intérimaire d'au moins 70 % ont été ouvertes et considérées pour l'établissement du pointage final. Enfin, tel que spécifié aux documents d'appels d'offres, une firme retenue pour recommandation pour un contrat devenait non conforme pour les contrats suivants.

Résultats de l'appel d'offres:

L'analyse des soumissions, dont le détail est présenté dans l'intervention du Service de l'approvisionnement, s'est conclue par la recommandation de trois (3) adjudicataires. Les tableaux suivants résument, pour chacune des ententes-cadres, les résultats de soumission et les écarts entre les soumissions ainsi que l'écart avec l'estimation.

Contrat # 1 :

Soumissions	Note intérim	Note finale	Total (taxes incluses)
1 - IGF Axiom inc.	79.5	0.35	3 699 964.49 $
2 - Axor Experts-Conseils inc.	75.3	0.33	3 811 340.77 $

3 - CIMA+ S.E.N.C.	75.5	0.33	3 823 516.62 $
4 - Les Consultants S.M. inc.	77.2	0.32	3 912 821.18 $
5 - SNC-Lavalin inc.	74.3	0.32	3 862 700.10 $
6 - WSP Canada inc.	79.0	0.31	4 118 358.51 $
7 - Les Services EXP inc.	78.7	0.29	4 427 066.38 $
8 - Aecom Consultants inc.	68.8		Non conforme
9 - Stantec Experts-Conseils ltée	68.2		Non conforme
Estimation interne			4 197 622.28
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire - estimation)* **Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($)** *(l'adjudicataire - estimation)/estimation) x 100*			**-497 657.79$** **-11.86%**
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire ($) *(2 e meilleure note finale - adjudicataire)* **Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (%)** *(2 e meilleure note finale - adjudicataire)/adjudicataire) x 100*			111 376.28$ 3.01%

À la suite de l'évaluation qualitative relative au contrat #1 , le pointage intérimaire obtenu par la firme Aecom Consultants inc. et par la firme Stantec Experts-Conseils ltée était inférieur à 70 %. Par conséquent, ces firmes n'ont pu être considérées pour l'établissement du pointage final puisque seules les soumissions ayant obtenu la note intérimaire de passage fixée à 70 % sont considérées pour l'ouverture de la seconde enveloppe.

Un écart de 11,86 % en faveur de la Ville pour le premier contrat entre le prix de la soumission de l'adjudicataire et la dernière estimation réalisée est observé. Cet écart peut être relié à de nombreux facteurs, dont la situation du marché au moment du dépôt des soumissions ainsi que des décisions d'affaires des entreprises ayant soumissionné.

Contrat # 2 :

Soumissions	Note intérim	Note finale	Total (taxes incluses)
1 - Les Consultants S.M. inc.	77.2	0.440	2 888 401.95 $
2 - Axor Experts-Conseils inc.	75.3	0.438	2 858 565.94 $
3 - SNC-Lavalin inc.	74.3	0.425	2 924 274.15 $
4 - WSP Canada inc.	79.0	0.418	3 086 664.84 $
5 - Les Services EXP inc.	78.7		Non-conformité administrative
6 - CIMA+ S.E.N.C.	75.5		Non-conformité administrative
7 - Aecom Consultants inc.	68.8		Non conforme
8 - Stantec Experts-Conseils ltée	68.2		Non conforme
9 - GBI Experts-Conseils inc.	64.8		Non conforme
10 - IGF Axiom inc.	79.5		Adjudicataire du contrat #1

Estimation interne			3 151 579.73$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire - estimation)* **Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($)** *(l'adjudicataire - estimation)/estimation) x 100*			**-263 177.78$** **-8.35%**
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire ($) *(2 e meilleure note finale - adjudicataire)* **Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (%)** *(2 e meilleure note finale - adjudicataire)/adjudicataire) x 100*			-29 836.01$ -1.03%

À la suite de l'évaluation qualitative relative au contrat #2 , le pointage intérimaire obtenu par la firme Aecom Consultants inc., par la firme Stantec Experts-Conseils ltée, ainsi que par la firme GBI Experts-Conseils, était inférieur à 70 %. Par conséquent, ces firmes n'ont pu être considérées pour l'établissement du pointage final puisque seules les soumissions ayant obtenu la note intérimaire de passage fixée à 70 % sont considérées pour l'ouverture de la seconde enveloppe. La soumission de la firme Les Services EXP inc. et celle de la firme CIMA+ s.e.n.c., présentaient quant à elles une non-conformité administrative. Enfin, puisque la firme IGF Axiom inc. a été recommandée comme adjudicataire pour le contrat #1, cette dernière est devenue automatiquement non conforme pour le contrat #2.

Contrat # 3 :

Soumissions	Note intérim	Note finale	Total (taxes incluses)
1 - Axor Experts-Conseils inc.	75.3	1.43	875 362.16 $
2 - WSP Canada inc	79.0	1.40	918 535.28 $
3 - SNC-Lavalin inc.	74.3	1.35	919 225.13 $
4 - Les Services EXP inc..	78.7		Non-conformité administrative
5 - CIMA+ S.E.N.C.	75.5		Non-conformité administrative
6 - Aecom Consultants inc.	68.8		Non conforme
7 - Stantec Experts-Conseils ltée.	68.2		Non conforme
8 - GBI Experts-Conseils inc.	64.8		Non conforme
9 - IGF Axiom inc.			Adjudicataire du contrat #1
10 - Les Consultants S.M. inc.			Adjudicataire du contrat #2
Estimation interne			952 567.88$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire - estimation)* **Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($)** *(l'adjudicataire - estimation)/estimation) x 100*			**-77 205.72$** **-8.11%**

Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire ($) *(2 e meilleure note finale - adjudicataire)*			43 173.12$
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (%) *(2 e meilleure note finale - adjudicataire)/adjudicataire) x 100*			4.93%

À la suite de l'évaluation qualitative relative au contrat #3 , le pointage intérimaire obtenu par la firme Aecom Consultants inc., par la firme Stantec Experts-Conseils ltée, ainsi que par la firme GBI Experts-Conseils, était inférieur à 70 %. Par conséquent, ces firmes n'ont pu être considérées pour l'établissement du pointage final puisque seules les soumissions ayant obtenu la note intérimaire de passage fixée à 70 % sont considérées pour l'ouverture de la seconde enveloppe. La soumission de la firme Les Services EXP inc et celle de la firme CIMA+ s.e.n.c., présentaient quant à elles une non-conformité administrative. Enfin, puisque la firme IGF Axiom inc. a été recommandée comme adjudicataire pour le contrat #1 et que la firme Les Consultants S.M. inc. a été recommandée comme adjudicataire pour le contrat #2, celles-ci sont devenues automatiquement non conformes pour le contrat #3.

Estimation réalisée:

L'estimation interne préparée au moment de lancer l'appel d'offres a été établie en fonction des heures prévisionnelles prévues au bordereau de soumission selon les taux horaires établis lors des anciens processus pour des services équivalents. Il est à noter que les stratégies utilisées par chacune des firmes leur sont propres et ne sont pas divulguées.

Les pourcentages d'écarts entre les adjudicataires et l'estimation interne étant tous favorables à la ville et inférieurs à 20 %, la Division des grands projets - portefeuille #2 appuie la recommandation d'octroi des trois (3) contrats.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'ententes-cadres sans imputation budgétaire.
Chaque entente-cadre attribuée permettra de couvrir plusieurs mandats. Les différents mandats seront effectués sur demande de l'une des divisions de Grands projets qui assurera la gestion desdits services et s'assurera de la disponibilité des crédits et du suivi des enveloppes.

Chacun des mandats confiés aux différentes firmes devra faire l'objet d'une autorisation de dépense, à l'aide d'un bon de commande en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière d'entente-cadre et selon la provenance des crédits déjà affectés aux différents projets identifiés par le SIVT, le ou les requérants. Ces ententes pourraient impliquer des dépenses dans le cadre de projets relevant de la compétence de l'agglomération.

La dépense maximale d'honoraires professionnels de 7 463 728,60 $, taxes incluses pour les trois (3) ententes-cadres sur une période de trois ans, représente un coût net maximal de 6 815 379,05 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi des contrats est reporté à une date ultérieure au 27 août 2018, soit la date d'échéance de validité des soumissions, les soumissionnaires ayant obtenus la meilleure note finale pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts associés.
Également, il est important de noter que plusieurs chantiers sont déjà en cours ou s'amorceront au printemps 2018 (réaménagement de la rue Sainte-Catherine, réaménagement de la rue Saint-Paul). Tout délai dans l'octroi du contrat de services professionnels aura un impact sur la gestion des impacts et sur les communications de ces différents chantiers.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation des ententes-cadres: Conseil d'agglomération du 26 avril 2018
Début des prestations de services : mai 2018
Fin des prestations de services : mai 2021 ou jusqu'à l'épuisement du montant maximal des contrats, selon la première des deux éventualités.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Matthieu C CROTEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphanie VIDAL, Service des communications

Lecture :

Stéphanie VIDAL, 25 mars 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurent GUIGNARD
Chargé de projet - Grand projet

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-03-21

Jean-Pierre BOSSÉ
Chef de division

Tél :	514 872 3365	**Tél :**	514-280-2342
Télécop. :	514 868 3232	**Télécop. :**	000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2018-03-29

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Le 5 mars 2015

AXOR EXPERTS-CONSEILS INC.
A/S MONSIEUR JACQUES GRENIER
5101, BUCHAN, BUREAU 400
MONTRÉAL (QC) H4P 1S4

N° de décision : 2015-CPSM-1012553
N° de client : 3000392192

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la LCOP). AXOR EXPERTS-CONSEILS INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **4 mars 2018** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
www.lautorite.qc.ca

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Le 29 novembre 2017

AXOR EXPERTS-CONSEILS INC.
5101, RUE BUCHAN
BUR. 400
MONTRÉAL QC H4P 1S4

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client : **3000392192**

N° de demande : **1731563524**

N° de confirmation de paiement : **000226536949**

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 877 525-0337.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 23 juillet 2014

LES CONSULTANTS S.M. INC.
A/S MONSIEUR GUY CHARBONNEAU
2111, BOUL FERNAND-LAFONTAINE
LONGUEUIL (QC) J4G 2J4

N° de décision : 2014-CPSM-1038772
N° de client : 3000156349

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- ENVIRO SOL
- ENVIROSOL
- S.M. CONSULTANTS INC.
- S.M. ENVIRONNEMENT
- SMI MOHAWK ENGINEERING

une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q, c. C-65.1 (la LCOP). LES CONSULTANTS S.M. INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **22 juillet 2017** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
www.lautorite.qc.ca

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Le 28 mars 2017

LES CONSULTANTS S.M. INC.
2111, BOUL FERNAND-LAFONTAINE
LONGUEUIL QC J4G 2J4

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client :	3000156349
N° de demande :	1731360406
N° de confirmation de paiement :	000212091681

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 877 525-0337.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Le 2 février 2015

Sous-traitant de S.M. inc.

TETRA TECH QI INC.
A/S MONSIEUR FRANÇOIS MORIN
5100, RUE SHERBROOKE EST, BUREAU 900
MONTRÉAL (QC) H1V 3R9

N° de décision : 2015-CPSM-1006611
N° de client : 3000162555

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous TÉTRA TECH QI INC., une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q, c. C-65.1 (la LCOP). TETRA TECH QI INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **1er février 2018** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
www.lautorite.qc.ca

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Le 25 octobre 2017

TETRA TECH QI INC.
5100, RUE SHERBROOKE E
900
MONTRÉAL QC H1V 3R9

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client :	3000162555
N° de demande :	1731535316
N° de confirmation de paiement :	000224743104

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 877 525-0337.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers

ANNEXE 7.00 - AUTORISATION DE CONTRACTER DE L'AMF

(le SOUMISSIONNAIRE doit joindre ce document à sa Soumission)

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Le 3 mai 2017

IGF AXIOM INC.
A/S MONSIEUR RODRIGUE ROULEAU
4125, DES LAURENTIDES (A-15) E
LAVAL (QC) H7L 5W5

N° de décision : 2017-CPSM-1027589
N° de client: 2700035832

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

IGF AXIOME
IGIF EXPERTS-CONSEILS
IGF VIGILANCE
INSTITUT DE LA GESTION DE LA FORMATION
SST-PRO

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** ») IGF AXIOM INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **20 février 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCq P

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité/Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 23 février 2018

Sous-traitant de IGF Axiom inc

GROUPE INTERVIA INC.
A/S MADAME CATERINA MILIOTO
1095, RUE LEGENDRE E, BUR. 201
MONTRÉAL (QC) H2M 2N2

N° de décision : 2017-CPSM-1059781
N° de client : 3001312721

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous INTERVIA GROUP INC., une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). GROUPE INTERVIA INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **22 février 2021** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction

Dossier # : 1184139001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Objet :	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes: IGF Axiom inc. (contrat #1: 3 699 964,49 $$ taxes incluses), Les Consultants S.M. inc. (contrat #2: 2 888 401,95 $ taxes incluses), Axor Experts-Conseils inc. (contrat #3: 875 362,16 $ taxes incluses), pour la gestion des impacts, le maintien de circulation et les communications dans le cadre de la réalisation des grands projets - Appel d'offres public No 18-16584 (10 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

18-16584_Intervention contrat 1_SIVT.pdf

18-16584_TableauRésultatComitéSélection_Contrat 1.pdf

18-16584_Intervention contrat 2_SIVT.pdf

18-16584_TableauRésultatComitéSélection_Contrat 2.pdf

18-16584_TableauRésultatComitéSélection_Contrat 3.pdf

18-16584_Intervention contrat 3_SIVT.pdf 18-16584_Detcah.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Matthieu C CROTEAU
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514 872-6777

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-03-22

Richard DAGENAIS
Chef de section
Tél : 514 872-2608
Division : Service de l'approvisionnement , Direction

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-16584 — No du GDD : 1184139001

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels en gestion des impacts, maintien de la circulation et communications de chantier dans le cadre de la réalisation des grands projets

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 5 - 2 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 26 - 2 - 2018

Ouverture faite le : 28 - 2 - 2018

Date du comité de sélection : 16 - 3 - 2018

Nombre d'addenda émis durant la période : 3

Date du dernier addenda émis : 20 - 2 - 2018

Délai total accordé aux soumissionnaires : 22 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 13

Nbre de soumissions reçues : 10

% de réponses : 76,92

Nbre de soumissions rejetées : 2

% de rejets : 20

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
Aecom Consultants inc.	pointage intérimaire < 70%
Stantec Experts-conseils ltée	pointage intérimaire < 70%

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 27 - 8 - 2018

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 27 - 8 - 2018

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Les Services EXP inc.	4 427 066,38 $		
WSP Canada inc.	4 118 358,51 $		
Axor Experts-Conseils Inc.	3 811 340,77 $		
SNC-Lavalin inc	3 862 700,10 $		
Les Consultants S.M. inc.	3 912 821,18 $		
CIMA+ S.E.N.C.	3 823 561,62 $		
IGF Axiom inc.	3 699 964,49 $	√	1

Information additionnelle

Il est à noter que les documents d'appel d'offres permettaient aux firmes de déposer une offre sur un ou plusieurs contrats (lots) et que la firme GBI Experts-Conseils inc. n'a pas déposé de proposition pour le contrat 1. Trois firmes se sont procurés les documents et n'ont pas déposé de proposition. Parmi celle-ci, deux firmes ont déposé à titre de sous-contractant. La troisième firme ne nous a pas signifié de raison de désistement malgré la relance effectuée.

,

Préparé par : Matthieu Crôteau Le 22 - 3 - 2018

18-16584 - Services professionnels en gestion des impacts, maintien de la circulation et communications de chantier dans le cadre de la réalisation des grands projets du Service des infrastructures, de la voirie et des transports

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et la problématique 10%	Méthodologie proposée 10%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 20%	Qualification et expérience du personnel affecté au mandat 30%	Qualification et expérience du chargé de projet 25%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Aecom Consultants inc.	3,17	7,00	6,67	13,67	21,67	16,67	68,8			Non conforme
Les Services EXP inc.	4,67	7,33	8,00	15,33	23,33	20,00	78,7	4 427 066,38 $	0,29	7
Stantec Experts-conseils ltée	3,67	7,33	6,67	13,67	19,67	17,17	68,2			Non conforme
WSP Canada inc.	4,67	7,67	8,00	16,33	22,00	20,33	79,0	4 118 358,51 $	0,31	6
Axor Experts-Conseils Inc.	3,67	6,67	6,67	16,67	21,33	20,33	75,3	3 811 340,77 $	0,33	2
SNC-Lavalin inc.	3,67	8,33	7,67	16,00	22,00	16,67	74,3	3 862 700,10 $	0,32	5
Les Consultants S.M. inc.	3,67	7,00	6,00	17,00	23,67	19,83	77,2	3 912 821,18 $	0,32	4
CIMA+ S.E.N.C.	4,17	8,33	8,00	15,00	19,67	20,33	75,5	3 823 516,62 $	0,33	3
IGF Axiom inc.	3,50	8,00	8,67	16,67	25,00	17,67	79,5	3 699 964,49 $	0,35	1

Agent d'approvisionnement Matthieu Crôteau

Comité — **CONTRAT 1**

Date	vendredi 16-03-2018
Heure	9 h 00
Lieu	255 boul. Crémazie Est, salle 436

Multiplicateur d'ajustement
10000

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-16584 — No du GDD : 1184139001

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels en gestion des impacts, maintien de la circulation et communications de chantier dans le cadre de la réalisation des grands projets

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 5 - 2 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 26 - 2 - 2018

Ouverture faite le : 28 - 2 - 2018

Date du comité de sélection : 16 - 3 - 2018

Nombre d'addenda émis durant la période : 3

Date du dernier addenda émis : 20 - 2 - 2018

Délai total accordé aux soumissionnaires : 22 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 13

Nbre de soumissions reçues : 10

% de réponses : 76,92

Nbre de soumissions rejetées : 5

% de rejets : 50

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
Aecom Consultants inc.	pointage intérimaire < 70%
Stantec Experts-conseils ltée	pointage intérimaire < 70%
GBI Experts-Conseils inc.	pointage intérimaire < 70%
Les Services EXP inc.	n'a pas respecté la clause 1.06.05 de la section Régie des documents
CIMA+ S.E.N.C.	n'a pas respecté la clause 1.06.05 de la section Régie des documents

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 27 - 8 - 2018

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 27 - 8 - 2018

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
WSP Canada inc.	3 086 664,84 $		
Axor Experts-Conseils Inc.	2 858 565,94 $		
SNC-Lavalin inc.	2 924 274,15 $		
Les Consultants S.M. inc.	2 888 401,95 $	√	2
IGF Axiom inc.	*		

Information additionnelle

*Tel que prévu aux documents d'appel d'offres, une firme obtenant un contrat devient non conforme pour les suivants. La firme IGF Axiom inc. étant l'adjudicataire recommandé du contrat 1 est donc non-conforme pour le contrat 2. Trois firmes se sont procurés les documents et n'ont pas déposé de proposition. Parmi celle-ci, deux firmes ont déposé à titre de sous-contractant. La troisième firme ne nous a pas signifié de raison de désistement malgré la relance effectuée.

Préparé par : Matthieu Crôteau Le 22 - 3 - 2018

18-16584 - Services professionnels en gestion des impacts, maintien de la circulation et communications de chantier dans le cadre de la réalisation des grands projets du Service des infrastructures, de la voirie et des transports

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et la problématique 10%	Méthodologie proposée 10%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 20%	Qualification et expérience du personnel affecté au mandat 30%	Qualification et expérience du chargé de projet 25%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Aecom Consultants inc.	3,17	7,00	6,67	13,67	21,67	16,67	68,8			Non conforme
Les Services EXP inc.	4,67	7,33	8,00	15,33	23,33	20,00	78,7			Non conforme*
Stantec Experts-conseils ltée	3,67	7,33	6,67	13,67	19,67	17,17	68,2			Non conforme
WSP Canada inc.	4,67	7,67	8,00	16,33	22,00	20,33	79,0	3 086 664,84 $	0,418	4
Axor Experts-Conseils Inc.	3,67	6,67	6,67	16,67	21,33	20,33	75,3	2 858 565,94 $	0,438	2
SNC-Lavalin inc.	3,67	8,33	7,67	16,00	22,00	16,67	74,3	2 924 274,15 $	0,425	3
Les Consultants S.M. inc.	3,67	7,00	6,00	17,00	23,67	19,83	77,2	2 888 401,95 $	0,440	1
CIMA+ S.E.N.C.	4,17	8,33	8,00	15,00	19,67	20,33	75,5			Non conforme*
IGF Axiom inc.	3,50	8,00	8,67	16,67	25,00	17,67	79,5			adjudicataire contrat 1
GBI Experts-Conseils inc.	3,33	6,00	5,67	13,33	20,00	16,50	64,8			Non conforme

Agent d'approvisionnement	Matthieu Crôteau

Comité — CONTRAT 2

Date	vendredi 16-03-2018
Heure	9 h 00
Lieu	255 boul. Crémazie Est, salle 436

Multiplicateur d'ajustement
10000

*Non-conformité administrative

18-16584 - Services professionnels en gestion des impacts, maintien de la circulation et communications de chantier dans le cadre de la réalisation des grands projets du Service des infrastructures, de la voirie et des transports

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et la problématique 10%	Méthodologie proposée 10%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 20%	Qualification et expérience du personnel affecté au mandat 30%	Qualification et expérience du chargé de projet 25%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Aecom Consultants inc.	3,17	7,00	6,67	13,67	21,67	16,67	68,8			Non conforme
Les Services EXP inc.	4,67	7,33	8,00	15,33	23,33	20,00	78,7			Non conforme*
Stantec Experts-conseils ltée	3,67	7,33	6,67	13,67	19,67	17,17	68,2			Non conforme
WSP Canada inc.	4,67	7,67	8,00	16,33	22,00	20,33	79,0	918 535,28 $	1,40	2
Axor Experts-Conseils Inc.	3,67	6,67	6,67	16,67	21,33	20,33	75,3	875 362,16 $	1,43	1
SNC-Lavalin inc.	3,67	8,33	7,67	16,00	22,00	16,67	74,3	919 225,13 $	1,35	3
Les Consultants S.M. inc.	3,67	7,00	6,00	17,00	23,67	19,83	77,2			adjudicataire contrat 2
CIMA+ S.E.N.C.	4,17	8,33	8,00	15,00	19,67	20,33	75,5			Non conforme*
IGF Axiom inc.	3,50	8,00	8,67	16,67	25,00	17,67	79,5			adjudicataire contrat 1
GBI Experts-Conseils inc.	3,33	6,00	5,67	13,33	20,00	16,50	64,8			Non conforme

Agent d'approvisionnement	Matthieu Crôteau

Comité — CONTRAT 3

Date	vendredi 16-03-2018
Heure	9 h 00
Lieu	255 boul. Crémazie Est, salle 436

Multiplicateur d'ajustement
10000

*Non-conformité administrative

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-16584

No du GDD : 1184139001

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels en gestion des impacts, maintien de la circulation et communications de chantier dans le cadre de la réalisation des grands projets

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 5 - 2 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 26 - 2 - 2018

Ouverture faite le : 28 - 2 - 2018

Date du comité de sélection : 16 - 3 - 2018

Nombre d'addenda émis durant la période : 3

Date du dernier addenda émis : 20 - 2 - 2018

Délai total accordé aux soumissionnaires : 22 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 13

Nbre de soumissions reçues : 10

% de réponses : 76,92

Nbre de soumissions rejetées : 5

% de rejets : 50

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
Aecom Consultants inc.	pointage intérimaire < 70%
Stantec Experts-conseils ltée	pointage intérimaire < 70%
GBI Experts-Conseils inc.	pointage intérimaire < 70%
Les Services EXP inc.	n'a pas respecté la clause 1.06.05 de la section Régie des documents
CIMA+ S.E.N.C.	n'a pas respecté la clause 1.06.05 de la section Régie des documents

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 27 - 8 - 2018

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 27 - 8 - 2018

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
WSP Canada inc.	918 535,28 $		
Axor Experts-Conseils Inc.	875 362,16 $	√	3
SNC-Lavalin inc.	919 225,13 $		
Les Consultants S.M. inc.	*		
IGF Axiom inc.	*		

Information additionnelle

*Tel que prévu aux documents d'appel d'offres, une firme obtenant un contrat devient non conforme pour les suivants. Les firmes IGF Axiom inc. et Les Consultants S.M. inc. étant les adjudicataires recommandés des contrats 1 et 2 sont donc non-conformes pour le contrat 3. Trois firmes se sont procurés les documents et n'ont pas déposé de proposition. Parmi celle-ci, deux firmes ont déposé à titre de sous-contractant. La troisième firme ne nous a pas signifié de raison de désistement malgré la relance effectuée.

Préparé par : Matthieu Crôteau Le 22 - 3 - 2018

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 18-16584
Numéro de référence : 1135031
Statut : En attente de conclusion du contrat
Titre : Services professionnels en gestion des impacts, maintien de la circulation et communications de chantier dans le cadre de la réalisation des grands projets du Service des infrastructures, de la voirie et des transports

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
.SNC-Lavalin inc. 455 Boul René-Lévesque Ouest, 7e étage Montréal, QC, H2Z 1Z3	Madame Karima Aïnenas Téléphone : 514 393-8000 Télécopieur :	**Commande : (1388584)** 2018-02-05 16 h 49 **Transmission :** 2018-02-05 16 h 49	2882039 - 18-16584 Addenda 1 (devis) 2018-02-14 15 h 25 - Courriel 2882040 - 18-16584 Addenda 1 (bordereau) 2018-02-14 15 h 25 - Téléchargement 2884758 - 18-16584 Addenda 2 2018-02-19 13 h 34 - Courriel 2885917 - 18-16584 Addenda 3 2018-02-20 16 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
AECOM Consultants Inc. 1 85 Rue Sainte-Catherine Ouest Montréal, QC, H2X 3P4 http://www.aecom.com	Madame Louise Michaud Téléphone : 514 798-7845 Télécopieur : 514 287-8600	**Commande : (1388929)** 2018-02-06 11 h 22 **Transmission :** 2018-02-06 11 h 22	2882039 - 18-16584 Addenda 1 (devis) 2018-02-14 15 h 25 - Courriel 2882040 - 18-16584 Addenda 1 (bordereau) 2018-02-14 15 h 25 - Téléchargement 2884758 - 18-16584 Addenda 2 2018-02-19 13 h 34 - Courriel 2885917 - 18-16584 Addenda 3 2018-02-20 16 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
AXOR Experts Conseils Inc. 5101 Rue Buchan, bureau 400 Montréal, QC, H4P1S4 http://axorexperts.com	Madame Linda Ménard Téléphone : 514 937-3737	**Commande : (1388707)** 2018-02-06 9 h 07 **Transmission :** 2018-02-06 9 h 07	2882039 - 18-16584 Addenda 1 (devis) 2018-02-14 15 h 25 - Courriel

	Télécopieur : 514 846-4005		2882040 - 18-16584 Addenda 1 (bordereau) 2018-02-14 15 h 25 - Téléchargement 2884758 - 18-16584 Addenda 2 2018-02-19 13 h 34 - Courriel 2885917 - 18-16584 Addenda 3 2018-02-20 16 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Cima+s.e.n.c. 3400, boul. du souvenir bureau 600 Laval, QC, H7V 3Z2 http://www.cima.ca	Madame Hélène Chouinard Téléphone : 514 337-2462 Télécopieur : 450 682-1013	**Commande : (1388615)** 2018-02-06 6 h 05 **Transmission :** 2018-02-06 6 h 05	2882039 - 18-16584 Addenda 1 (devis) 2018-02-14 15 h 25 - Courriel 2882040 - 18-16584 Addenda 1 (bordereau) 2018-02-14 15 h 25 - Téléchargement 2884758 - 18-16584 Addenda 2 2018-02-19 13 h 34 - Courriel 2885917 - 18-16584 Addenda 3 2018-02-20 16 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
GBi 255 Crémazie Est, 9e Étage Montréal, QC, H2M 1L5 http://www.gbi.ca	Monsieur Charles Mousseau, ing Téléphone : 514 384-4220 Télécopieur : 514 383-6017	**Commande : (1389500)** 2018-02-07 9 h 58 **Transmission :** 2018-02-07 9 h 58	2882039 - 18-16584 Addenda 1 (devis) 2018-02-14 15 h 25 - Courriel 2882040 - 18-16584 Addenda 1 (bordereau) 2018-02-14 15 h 25 - Téléchargement 2884758 - 18-16584 Addenda 2 2018-02-19 13 h 34 - Courriel 2885917 - 18-16584 Addenda 3 2018-02-20 16 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe Intervia Inc 7505 rue Saint-Hubert Montréal, QC, H2R2N7 http://www.intervia.ca	Madame Caterina Milioto Téléphone : 514 758-8002 Télécopieur :	**Commande : (1389273)** 2018-02-06 17 h 22 **Transmission :** 2018-02-06 17 h 22	2882039 - 18-16584 Addenda 1 (devis) 2018-02-14 15 h 25 - Courriel 2882040 - 18-16584 Addenda 1 (bordereau) 2018-02-14 15 h 25 - Téléchargement 2884758 - 18-16584 Addenda 2 2018-02-19 13 h 34 - Courriel

			2885917 - 18-16584 Addenda 3 2018-02-20 16 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
IGF Axiom Inc 4125 AUTOROUTE DES LAURENTIDES Laval, QC, H7L 5W5	Madame Marie-Claude Ainey Téléphone : 514 645-3443 Télécopieur : 450 688-9879	**Commande : (1388653)** 2018-02-06 8 h 20 **Transmission :** 2018-02-06 8 h 20	2882039 - 18-16584 Addenda 1 (devis) 2018-02-14 15 h 25 - Courriel 2882040 - 18-16584 Addenda 1 (bordereau) 2018-02-14 15 h 25 - Téléchargement 2884758 - 18-16584 Addenda 2 2018-02-19 13 h 34 - Courriel 2885917 - 18-16584 Addenda 3 2018-02-20 16 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Consultants S.M. Inc. (Bureau des Offres) 433, rue Chabanel Ouest, 12e étage Montréal, QC, H2N 2J8 http://www.groupesm.com	Madame Cinthia Fournier Téléphone : 450 651-0981 Télécopieur : 450 651-9542	**Commande : (1391434)** 2018-02-09 15 h 46 **Transmission :** 2018-02-09 15 h 46	2882039 - 18-16584 Addenda 1 (devis) 2018-02-14 15 h 25 - Courriel 2882040 - 18-16584 Addenda 1 (bordereau) 2018-02-14 15 h 25 - Téléchargement 2884758 - 18-16584 Addenda 2 2018-02-19 13 h 34 - Courriel 2885917 - 18-16584 Addenda 3 2018-02-20 16 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Services Exp Inc 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B Montréal, QC, H3A 3C8	Madame Ginette Laplante Téléphone : 819 478-8191 Télécopieur : 819 478-2994	**Commande : (1388462)** 2018-02-05 14 h 53 **Transmission :** 2018-02-05 14 h 53	2882039 - 18-16584 Addenda 1 (devis) 2018-02-14 15 h 25 - Courriel 2882040 - 18-16584 Addenda 1 (bordereau) 2018-02-14 15 h 25 - Téléchargement 2884758 - 18-16584 Addenda 2 2018-02-19 13 h 34 - Courriel 2885917 - 18-16584 Addenda 3 2018-02-20 16 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Stantec Experts-conseils ltée 600-1060 boulevard Robert-Bourassa Montréal, QC, H3B 4V3	Madame Claudine Talbot Téléphone : 418 626-2054 Télécopieur :	**Commande : (1388858)** 2018-02-06 10 h 38 **Transmission :** 2018-02-06 10 h 38	2882039 - 18-16584 Addenda 1 (devis) 2018-02-14 15 h 25 - Courriel 2882040 - 18-16584 Addenda 1 (bordereau) 2018-02-14 15 h 25 - Téléchargement 2884758 - 18-16584 Addenda 2 2018-02-19 13 h 34 - Courriel 2885917 - 18-16584 Addenda 3 2018-02-20 16 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Technologies OPA inc. 1800, rue Berlier suite 200 Laval, QC, H7L4S4	Madame Caroline Arnouk Téléphone : 514 770-0568 Télécopieur :	**Commande : (1394529)** 2018-02-15 12 h 46 **Transmission :** 2018-02-15 12 h 46	2882039 - 18-16584 Addenda 1 (devis) 2018-02-15 12 h 46 - Téléchargement 2882040 - 18-16584 Addenda 1 (bordereau) 2018-02-15 12 h 46 - Téléchargement 2884758 - 18-16584 Addenda 2 2018-02-19 13 h 34 - Courriel 2885917 - 18-16584 Addenda 3 2018-02-20 16 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Tetra Tech QI Inc. 5100, rue Sherbrooke Est, bur. 900 Montréal, QC, H1V3R9	Madame Rachel Pelletier Téléphone : 514 257-0707 Télécopieur : 514 257-2804	**Commande : (1388801)** 2018-02-06 10 h 02 **Transmission :** 2018-02-06 10 h 02	2882039 - 18-16584 Addenda 1 (devis) 2018-02-14 15 h 26 - Télécopie 2882040 - 18-16584 Addenda 1 (bordereau) 2018-02-14 15 h 25 - Téléchargement 2884758 - 18-16584 Addenda 2 2018-02-19 13 h 35 - Télécopie 2885917 - 18-16584 Addenda 3 2018-02-20 16 h 17 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
WSP Canada Inc. (Pour AO sur invitation pour tout le Québec) 1135, boulevard Lebourgneuf Québec	Madame Martine Gagnon Téléphone : 418 623-2254	**Commande : (1388525)** 2018-02-05 15 h 50 **Transmission :** 2018-02-05 15 h 50	2882039 - 18-16584 Addenda 1 (devis) 2018-02-14 15 h 25 - Courriel 2882040 - 18-16584 Addenda 1 (bordereau)

Québec, QC, G2K 0M5 http://www.wspgroup.com	Télécopieur : 418 624-1857	2018-02-14 15 h 25 - Téléchargement 2884758 - 18-16584 Addenda 2 2018-02-19 13 h 34 - Courriel 2885917 - 18-16584 Addenda 3 2018-02-20 16 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.15

2018/04/26
17:00

(1)

Dossier # : 1184426006

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, avec Arkéos inc. pour des services professionnels pour la réalisation d'études et d'interventions archéologiques dans le cadre des travaux d'aménagement du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal sur le territoire de l'agglomération - pour une somme maximale de 900 000 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16774 / deux soumissionnaires conformes.

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois à compter de la date de son émission, par laquelle Arkéos inc, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'études et d'interventions archéologiques dans le cadre des travaux d'aménagement du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal sur le territoire de l'agglomération, pour une somme maximale de 900 000 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16774;

2. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de projets prévus au programme triennal d'immobilisations (PTI) du Services des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-04-03 08:43

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1184426006**
Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, avec Arkéos inc. pour des services professionnels pour la réalisation d'études et d'interventions archéologiques dans le cadre des travaux d'aménagement du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal sur le territoire de l'agglomération - pour une somme maximale de 900 000 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16774 / deux soumissionnaires conformes.

CONTENU

CONTEXTE

La présente demande d'octroi de contrat de services professionnels selon le principe d'une entente-cadre concerne les études, historiques et archéologiques, et les interventions archéologiques, requises pour la réalisation des projets d'aménagement qui sont prévus au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2018-2020 du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVM) sur le territoire de l'agglomération. Sans s'y restreindre, les espaces suivants sont susceptibles de faire l'objet de travaux réalisés par ou en collaboration avec le Services des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal :

· Grands parcs ;

· Parcs-nature ;

· Parc du Mont-Royal, parc Jeanne-Mance et le troisième sommet ;

· Espaces publics dans les différents sites patrimoniaux de l'agglomération de Montréal ;

· Propriétés acquises ou à acquérir pour fins de parcs ;

Dans le cadre des travaux d'aménagement et de réaménagement des espaces publics, des études et des travaux préalables, telles les interventions archéologiques, doivent être exécutés. Ces études et interventions doivent être réalisées lors de la planification d'un projet afin de prévenir l'altération du patrimoine archéologique. La documentation des ressources archéologiques permet également d'assurer une prise de décision réfléchie quant à la protection et la mise en valeur de ce patrimoine fragile et, éventuellement, de son intégration aux divers projets d'aménagement. L'embauche d'une firme professionnelle

externe est nécessaire afin d'assurer la réalisation du mandat puisque la Ville ne dispose pas des ressources requises pour réaliser ce dernier.

Une partie des services professionnels touchera le site patrimonial déclaré du Mont-Royal. Les limites du site patrimonial correspondent également aux limites d'un secteur d'intérêt archéologique à fort potentiel identifié au Plan d'urbanisme. Pour assurer la conformité à la Loi sur le patrimoine culturel, lorsque des interventions sont planifiées dans ces limites, la Ville de Montréal applique des mesures de protection des ressources archéologiques. Les mesures de protection doivent être prévues lors de la planification d'un projet afin d'éviter tout arrêt de chantier en cours d'exécution, lequel pourrait entraîner des délais importants et des coûts supplémentaires.

Selon la directive émise par la Direction générale (C-OG-DG-D-12-009), aucune autorisation de lancement d'appel d'offres n'était requise pour le présent dossier puisque les projets sont prévus au PTI du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal et que la grille d'évaluation nécessaire à l'évaluation qualitative des soumissions est préapprouvée.

Conformément à cette décision, un appel d'offres public a été publié dans le SEAO, le site Internet de la Ville et le journal *Le Devoir* le 28 février 2018. Après dix-huit jours alloués pour la période de soumission, l'ouverture des soumissions a été faite le 19 mars 2018.

À la suite de l'analyse des deux soumissions déposées, le comité de sélection, qui s'est réuni le 28 mars 2018, a recommandé l'octroi d'un contrat à la firme Arkéos inc, experts en archéologie pour réaliser les études et les interventions archéologiques requises dans le cadre des travaux d'aménagement du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal sur le territoire de l'agglomération. La soumission est valide pour une durée de 180 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0520 - 27 novembre 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à Arkéos inc. pour la réalisation d'études et d'interventions archéologiques dans le cadre des travaux d'aménagement du Services des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal dans le site patrimonial déclaré du Mont-Royal pour une somme de 300 000 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13742 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.
CG11 0213 - 15 juin 2011 - Octroyer un contrat de services professionnels à Ethnoscop inc. pour la réalisation d'interventions archéologiques dans le cadre des travaux d'aménagement et de réaménagement dans le parc du Mont-Royal, pour une période de 36 mois, pour la somme maximale de 325 000 $, taxes incluses - Appel d'offres public 11-11629 - (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à retenir les services de la firme Arkéos inc. pour la réalisation des études, historiques et archéologiques, et des interventions archéologiques, requises pour la réalisation des projets d'aménagement prévus au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2018-2020 par le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal sur le territoire de l'agglomération. La programmation des projets au mandat est soumise au fur et à mesure, selon les projets dont la priorité sera établie par le SGPVM.
Le mandat est d'une durée de 36 mois, pour une somme maximale de 900 000 $, taxes incluses. Les professionnels sont rémunérés pour les services rendus selon la grille de taux horaire présentée sur quatre ans dans leur offre de services.

Pour chaque projet retenu, les activités requises peuvent comprendre en tout ou en partie : une étude historique, une étude de potentiel, un inventaire, une supervision, une fouille, une analyse des données ainsi que la rédaction d'un rapport et la réalisation d'une

présentation. Les études ou les rapports doivent comprendre, lorsque requis, l'identification des éléments caractéristiques porteurs des valeurs du lieu.

JUSTIFICATION

Deux firmes de consultants se sont procuré le cahier des charges pour cet appel d'offres public. Les deux firmes ont présenté une offre, soit une proportion de 100 %. Ces offres ont été jugées recevables et analysées. La note de passage de l'évaluation qualitative, le pointage final et le prix sont les suivants :

Soumission conforme	Note intérimaire	Note finale	Prix (taxes incluses)**(1)**
Arkéos inc.	87,33 %	278,04	4 939,33 $
Ethnosocp inc.	76,17 %	264,42	4 771,46 $
Dernière estimation réalisée			3 828,92 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)* Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*			1110,41 $ 29 %
Écart entre la 2è meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 e meilleure note finale – adjudicataire)* Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 e meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*			- 167,87 $ - 3,4 %

(1) Prix avec taxes obtenu à partir de la somme des taux horaires proposés au bordereau de soumission avec un facteur multiplicateur, pour chaque poste, utilisé pour l'application de la formule prévue par la Loi sur les cités et villes.

La firme Arkéos inc. a obtenu le plus haut pointage final et elle a été retenue pour recommandation par le comité de sélection le 28 mars 2018 à l'aide de la formule prévue à cet effet (voir l'intervention du Service de l'approvisionnement).

L'estimation des professionnels a été établie selon les taux horaires appliqués à des contrats similaires par la Ville de Montréal au cours des deux dernières années. Un écart important de 29 % entre l'estimation et le prix soumis par Arkéos inc. dans son offre de service est constaté. Cet écart s'explique par la différence marquée entre les taux horaires pour les postes de géomorphologue et d'historien proposé par l'adjudicataire et l'estimation des professionnels de la Ville. La différence est de 40 % entre les taux présentés par la firme et ceux de l'estimation de la Ville. Le taux de majoration des salaires d'une année à l'autre est également plus élevé dans la proposition de la firme que dans l'estimation des professionnels de la Ville, étant respectivement de 2,86 % et de 2 %.

Ce contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics; l'entreprise n'a donc pas à obtenir une attestation de l'AMF (Autorité des marchés financiers). De plus, l'entreprise ne détient pas d'autorisation obtenue dans le cadre d'un autre contrat public.

Après vérification, l'adjudicataire recommandé n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics) et n'est pas rendu non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La valeur maximale du contrat à faire approuver est de 900 000 $, taxes incluses. Différentes sources de financement sont requises selon les mandats, les divisions et les champs de compétence d'agglomération et de la Ville.

Chacun des mandats devra faire l'objet d'une autorisation de dépenses, en conformité avec le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employé (RCE02-004). Les montants à autoriser seront prévus au PTI. Les enveloppes budgétaires proviendront des projets indiqués par chacun des requérants (divisions du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal) et seront confiées à l'aide de « bons de commande ». Ce sont les unités administratives impliquées qui s'assureront de la disponibilité des crédits.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville a reconnu la culture comme 4e pilier du développement durable. À cet effet, elle a reconnu l'importance de préserver son patrimoine et s'emploie notamment à planifier et intensifier ses interventions en vue d'assurer la protection, la gestion et la mise en valeur du patrimoine archéologique sur son territoire.
Les travaux auxquels seront rattachés les services professionnels en archéologie contribuent également au développement durable puisqu'ils visent à assurer la qualité des milieux de vie et à améliorer la protection de la biodiversité des milieux naturels et des espaces verts.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le présent dossier vise à :

- assurer le respect des obligations légales de la Ville en matière de protection du patrimoine archéologique ;
- fournir les données historiques et archéologiques permettant l'identification des éléments caractéristiques porteurs des valeurs du lieu afin d'en tenir compte dans l'élaboration des plans et devis ;
- assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine archéologique dans le cadre des travaux d'aménagement.

Le présent dossier permet :

- d'intégrer les activités et délais nécessaires à la réalisation des interventions archéologiques, au moyen des prescriptions spéciales dans les documents d'appel d'offres pour la réalisation des travaux d'aménagement réalisés par le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal.

Le présent dossier doit être présenté aux instances en avril 2018 pour éviter les retards dans la réalisation des travaux qui sont présentement en cours, notamment des travaux d'aménagement du secteur Cedar/Côte-des-Neiges sur le Mont-Royal et de la maison Thomas-Brunet au parc-nature du Cap-Saint-Jacques.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Selon les projets et enjeux, des stratégies de communication appropriées seront mises en oeuvre afin d'informer les usagers des travaux de réaménagement, incluant les activités archéologiques.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Comité exécutif pour approbation du contrat : 11 avril 2018
- Conseil municipal pour approbation du contrat : 23 avril 2018
- Conseil agglomération pour approbation du contrat : 26 avril 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Pierre L'ALLIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Clément ARNAUD, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal

Lecture :

Clément ARNAUD, 3 avril 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Geneviève LAVERGNE
Archéologue, Conseillère en aménagement

Tél : 514-872-4024
Télécop. : 514-872-1007

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-03-28

Sonia VIBERT
Chef de division

Tél : 514-872-0352
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme
Tél : 514 872-4185
Approuvé le : 2018-03-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme
Tél : 514 872-4185
Approuvé le : 2018-03-29

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction

Dossier # : 1184426006

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Objet :	Conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, avec Arkéos inc. pour des services professionnels pour la réalisation d'études et d'interventions archéologiques dans le cadre des travaux d'aménagement du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal sur le territoire de l'agglomération - pour une somme maximale de 900 000 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16774 / deux soumissionnaires conformes.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

int. octrroi 18-16774.pdf grille comité 18-16774.pdf

__www.seao.ca_OpportunityPublication_ListeCommandes.aspx_.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre L'ALLIER
agent d'approvisionnement II
Tél : 514 872-5359

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-03-29

Richard DAGENAIS
Chef de section
Tél : 514 872-2608
Division : Service de l'approvisionnement , Direction

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-16774

No du GDD : 1184426006

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels pour la réalisation d'étude et d'interventions archéologiques dans le cadre des travaux d'aménagement du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal sur le territoire de l'agglomération.

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 28 - 2 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 19 - 3 - 2018

Ouverture faite le : 19 - 3 - 2018

Date du comité de sélection : 28 - 3 - 2018

Nombre d'addenda émis durant la période : 0

Date du dernier addenda émis : - -

Délai total accordé aux soumissionnaires : 18 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 2

Nbre de soumissions reçues : 2

% de réponses : 100

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 15 - 9 - 2018

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 15 - 9 - 2018

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Arkéos inc.	4 939,33 $	X	
Ethnoscop inc.	4 771,46 $		

Information additionnelle

Préparé par : Pierre L'Allier

Le 29 - 3 - 2018

18-16774 - Services professionnels pour la réalisation d'étude et d'interventions archéologiques dans le cadre des travaux d'aménagement du Services des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal sur le territoire de l'agglomération

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 20%	Capacité de production, échéancier et ventilation 20%	Expérience et expertise de la firme dans des projets semblables 30%	Expérience et expertise du chargé de projet et de l'équipe proposée 25%	Pointage intérimaire 100%	Prix $	Pointage final	Rang
ARKÉOS Inc.	4,33	18,00	17,33	26,00	21,67	87,33	4 939,33 $	**278,04**	**1**
ETHNOSCOP Inc.	4,17	15,33	14,67	23,33	18,67	76,17	4 771,46 $	**264,42**	**2**
0						-		**-**	
0						-		**-**	
0						-		**-**	

Comité	
Date	**mercredi 28-03-2018**
Heure	**13h30**
Lieu	**255 Crémazie Est, 4ième étage**

Multiplicateur d'ajustement
10000

Agent d'approvisionnement	**Pierre L'Allier**

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 18-16774
Numéro de référence : 1142096
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Services professionnels pour la réalisation d'études et d'interventions archéologiques

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Arkéos 51, Rue Jean-talon est Montréal, QC, H2R 1S6	Monsieur Claude Rocheleau Téléphone : 514 387-7757 Télécopieur : 514 382-5659	**Commande : (1402886)** 2018-03-01 11 h 54 **Transmission :** 2018-03-01 11 h 54	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Ethnoscop inc. 88, rue De Vaudreuil, local 3 Boucherville, QC, J4B 5G4	Monsieur Paul Girard Téléphone : 450 449-1250 Télécopieur : 450 449-0253	**Commande : (1402851)** 2018-03-01 11 h 23 **Transmission :** 2018-03-01 11 h 23	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.16

2018/04/26
17:00

(1)

Dossier # : 1187310001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	Plan de transport
Objet :	Approuver l'entente détaillée entre l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal établissant la répartition des responsabilités relatives à l'étape 2 du projet de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX comprenant l'implantation du tronçon Montréal d'un service rapide par bus (SRB Pie-IX). Cette étape 2 consiste en la réalisation des travaux, la mise en service, la mise en exploitation et la clôture du projet.

Il est recommandé de:
Approuver l'entente détaillée entre l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal établissant la répartition des responsabilités relatives à l'étape 2 du projet de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX comprenant l'implantation du tronçon Montréal d'un service rapide par bus (SRB Pie-IX). Cette étape 2 consiste en la réalisation des travaux, la mise en service, la mise en exploitation et la clôture du projet.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-03-19 14:36

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187310001**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	Plan de transport
Objet :	Approuver l'entente détaillée entre l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal établissant la répartition des responsabilités relatives à l'étape 2 du projet de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX comprenant l'implantation du tronçon Montréal d'un service rapide par bus (SRB Pie-IX). Cette étape 2 consiste en la réalisation des travaux, la mise en service, la mise en exploitation et la clôture du projet.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet SRB Pie-IX est un projet intégré codirigé par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal. Le volet transport collectif du projet vise l'aménagement de onze (11) kilomètres de voies réservées (9 à Montréal et 2 à Laval) entre l'avenue Pierre-De Coubertin à Montréal et le boulevard Saint-Martin à Laval. Les voies réservées seront surtout situées au centre du boulevard Pie-IX. Le projet prévoit la construction de dix-sept (17) stations (15 à Montréal et 2 à Laval) et la construction d'un stationnement incitatif à proximité du boulevard Saint-Martin à Laval. Le projet prévoit également l'installation de systèmes de transport intelligents (STI) dans les stations (afficheurs dynamiques, caméras, équipements de vente et de validation, etc.) et au niveau du corridor (mesures préférentielles aux feux de circulation), ainsi que l'intégration avec les systèmes technologiques en place ou prévus par les différents transporteurs. La Ville de Montréal s'intègre au projet en réalisant les travaux nécessaires aux deux volets suivants :
· réfection des infrastructures municipales (voirie, réseaux souterrains);
· bonification de l'aménagement du domaine public (verdissement, élargissement des trottoirs, mobilier urbain).
Le Conseil d'agglomération de Montréal a entériné, en novembre 2015, l'entente détaillée avec l'Agence métropolitaine de transport (AMT) prévoyant la création d'un bureau de projet conjoint et le lancement de l'ingénierie détaillée du projet intégré SRB Pie-IX. Suite à cette entente, la Ville de Montréal et l'AMT ont octroyé, en février 2016, un mandat

d'ingénierie détaillée à la firme Aecom pour la réalisation des plans et devis du tronçon montréalais. Ce mandat sera complété en février 2018.

Depuis le 1er juin 2017, l'AMT est dissoute et ses missions confiées à l'ARTM et au Réseau de transport métropolitain. L'ARTM, laquelle demeurera propriétaire des actifs de transport collectif, remplace l'AMT dans le cadre de la réalisation du projet intégré SRB Pie-IX.

En 2017, en collaboration avec le bureau de projet, l'ARTM a élaboré le Dossier d'affaires (DA) en vue de l'approbation, par le gouvernement du Québec, de lancer les travaux. Ce DA a été attesté le 23 novembre 2017 par le Conseil d'administration (CA) de l'ARTM. Suite à cette étape, le DA cheminera maintenant au sein des instances gouvernementales vers une approbation par le Conseil des ministres souhaitée en avril 2018.

En prévision du lancement des travaux, la Ville de Montréal et l'ARTM ont élaboré une entente détaillée, laquelle établit le partage des responsabilités relatives à l'étape 2 consistant en la réalisation des travaux, la mise en service, la mise d'exploitation et la clôture du projet.

Le présent sommaire vise à approuver cette entente détaillée relative à la reconstruction et la requalification du boulevard Pie-IX comprenant l'implantation du tronçon Montréal du service rapide par bus (SRB Pie-IX).

Voici l'ordonnancement des étapes du projet intégré SRB Pie-IX, dans lequel s'inscrit le présent dossier.

Étapes terminées :	**Date de début**	**Date de fin**
Avant-projet préliminaire (APP)	Décembre 2009	Septembre 2010
Étude d'intégration urbaine du projet	Juin 2011	Novembre 2011
Avant-projet définitif (APD)	Juin 2012	Juin 2013
Réaménagement du carrefour Pie-IX – Henri-Bourassa	Avril 2012	Octobre 2015
Étude préliminaire d'Hydro-Québec (HQ)	Fin 2013	Février 2014
Entente de principe AMT-Ville de Montréal	Avril 2014	février 2015
Étude préparatoire de plans et devis par Hydro-Québec	2014	2015
Approbation du dossier d'opportunité (DO) par le gouvernement du Québec	Octobre 2013	Juillet 2015
Entente détaillée entre la Ville et l'AMT pour la mise sur pied d'un bureau de projet intégré	Août 2015	Novembre 2015
Appel d'offres de services professionnels et octroi de contrat pour la réalisation des plans et devis	Novembre 2015	Février 2016
Élaboration des plans et devis	Février 2016	Février 2018

Étapes à venir :	**Date de début prévue**	**Date de fin prévue**
Approbation du DA (dossier d'affaires) par le gouvernement du Québec	Novembre 2017	Mi-avril 2018
Approbation de l'entente par les instances de la Ville de Montréal et le CA de l'ARTM	Février 2018	Fin avril 2018
Appel d'offres de services professionnels pour la surveillance des travaux et octroi du contrat	Mai 2018	Septembre 2018

Appels d'offres pour la construction et octroi des contrats	Mai 2018	Septembre 2018
Chantier et mise en service	Octobre 2018	2022

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0778 – 12 juin 2017 – Décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, de parcelles sur 39 lots situés du côté est et 17 lots situés du côté ouest du boulevard Pie-IX, pour des acquisitions ou des servitudes temporaires de construction / Autoriser une dépense maximale de 2 415 032,20 $, taxes incluses, pour ces acquisitions.
CM17 0586 - 15 mai 2017 - Abroger la résolution CM16 0758 / Décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, de parcelles sur 25 lots situés du côté ouest du boulevard Pie-IX pour des acquisitions ou des servitudes temporaires de construction dans le cadre du projet de SRB-Pie-IX / Autoriser une dépense maximale de 1 163 040,78 $, taxes incluses pour ces acquisitions.
CM16 1443 - 20 décembre 2016 - Accorder, conjointement avec l'Agence métropolitaine de transport, un contrat de services professionnels à Les services exp inc. pour la revue de qualité et l'estimation de contrôle des plans et devis à 70% du projet intégré SRB Pie-IX, sur les tronçons de Montréal et de Laval - Dépense totale 424 963,01 $, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15559 (2 soum.).
CM16 0758 - 22 juin 2016 - Décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, de 15 servitudes temporaires essentiellement pour l'installation d'un réseau électrique souterrain de la Commission des services électriques de Montréal sur 15 lots situés du côté ouest du boulevard Pie-IX, entre la 56e Rue et la rue Jean-Rivard, dans le cadre du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX / Autoriser une dépense d'un montant maximal de 1 448 685 $, taxes incluses.
CE16 1066 - 15 juin 2016 - Accorder, conformément à la loi, un contrat de services professionnels de gré à gré à Gaz Métro, fournisseur unique, pour la réalisation des plans et devis de modification de leur réseau dans la cadre du projet intégré du SRB Pie-IX. Dépense totale de 478 296,00 $, taxes incluses.
CE16 1067 - 15 juin 2016 - Accorder, conformément à la loi, un contrat de services professionnels de gré à gré à Bell Canada, fournisseur unique, pour la réalisation des plans et devis de modification de leur réseau dans la cadre du projet intégré du SRB Pie-IX. Dépense totale de 362 976,08 $, taxes incluses (montant de la soumission: 329 978,25$; réserve pour imprévus 32 997,82$).
CM16 0249 – 24 février 2016 - Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 33 300 000 $ pour le financement de la deuxième tranche de la contribution municipale au projet intégré du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB-Pie-IX).
CM16 0238 - 24 février 2016 - Accorder, conjointement avec l'Agence métropolitaine de transport, un contrat de services professionnels à Aecom Consultants inc. pour la réalisation des plans et devis du tronçon montréalais du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX pour une somme maximale de 9 074 807 $, taxes incluses (comprenant une option d'accompagnement de chantier pouvant ainsi porter le montant total du contrat à 10 722 520 $) / Autoriser une dépense maximale de 2 722 442 $, taxes incluses, pour financer la contribution de Montréal (30 %) à ce contrat - Appel d'offres public no 15-14829 (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet.
CG15 0703 - 26 novembre 2015 - Approuver le projet d'entente détaillée entre l'Agence métropolitaine de transport (AMT) et la Ville de Montréal pour la mise sur pied d'un bureau de projet intégré visant la reconstruction et la requalification du boulevard Pie-IX comprenant l'implantation de la portion montréalaise d'un système rapide par bus (SRB) / Autoriser l'embauche de 8 personnes requises pour la création du bureau de projet / Autoriser une dépense globale de 2 714 947 $, taxes non applicables.
CG15 0496 - 20 août 2015 - Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement du carrefour Pie-IX - Sherbrooke - Dépense totale de 15 350 438,74 $, taxes incluses - Appel d'offres public 321401 (6 soum.).
CG15 0464 - 20 août 2015 - Accorder un contrat à Les Constructions RRN inc. pour la

consolidation des actifs des conduites d'eau principales en lien avec le projet du SRB Pie-IX - Dépense totale de 1 519 023,83 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10076 - (1 soum.).
CG14 0300 - 19 juin 2014 - Approuver l'entente de principe entre l'Agence métropolitaine du transport (AMT) et la Ville de Montréal sur le financement, la gestion et la réalisation du projet intégré de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX, comprenant l'implantation du système rapide par bus (SRB).
CM13 1139 - 16 décembre 2013 - Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à Hydro-Québec pour la réalisation de l'étude technique préliminaire relative aux besoins électriques du projet intégré du SRB Pie-IX et au déplacement d'une partie d'une ligne électrique souterraine, pour une somme maximale de 168 506,90 $, taxes incluses / Approuver un projet d'engagement à cette fin.
CM13 0449 - 28 mai 2013 - Accorder un contrat à L. A. Hébert Ltée, pour le réaménagement du carrefour Henri-Bourassa - Pie-IX - Reconstruction de pavage, de trottoirs, de conduites d'eau secondaires et d'égouts unitaires, là où requis - Lot 2, Arrondissement: Montréal-Nord. Dépense totale de 26 498 314,06 $ (contrat: 24 388 314,06 $ + incidences: 2 110 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 227204 - 2 soumissionnaires.
CM13 0060 - 29 janvier 2013 - Règlement autorisant un emprunt de 33 400 000 $ pour le financement de travaux municipaux connexes à l'implantation d'un système rapide par bus.
CE12 1683 - 10 octobre 2012 - Autoriser un virement budgétaire de 540 000 $, en provenance du projet 39710 - Complexe Turcot vers le projet 75007 - SRB Pie-IX, pour préparer l'avant-projet définitif (APD) des travaux municipaux liés à la mise en place du SRB Pie-IX.
CE10 1130 - 7 juillet 2010 - Autoriser une dépense de 133 802,72 $, dans le cadre de l'entente-cadre avec la firme Tecsult (CG08 0420), pour l'analyse de scénarios d'intégration urbaine du projet du SRB Pie-IX.
CE06 1273 - 16 août 2006 - Donner un accord de principe sur le choix du concept de voies bidirectionnelles au centre en site propre pour autobus sur le boulevard Pie-IX. Demander à l'Agence métropolitaine de transport d'entreprendre les démarches pour le financement et la réalisation du projet.

DESCRIPTION

Bien que le projet SRB Pie-IX couvre les territoires de Montréal et Laval, ce dossier décisionnel vise spécifiquement les responsabilités relatives à l'étape 2 du projet de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX sur le tronçon montréalais. L'entente détaillée de l'étape 2 modifie l'entente de principe ainsi que l'entente détaillée de l'étape 1.
L'entente détaillée de l'étape 2 a pour objectif d'établir les modalités relatives à la réalisation des travaux du projet compris dans le cadre du projet SRB Pie-IX. Voici les points saillants de l'entente:

· maintenir et structurer le Bureau de projet à l'égard de sa composition, de sa localisation, de son budget, du partage des coûts entre l'ARTM et la Ville de Montréal, ainsi que de sa démobilisation;
· réaliser les travaux en commun de l'ARTM et de la Ville étant entendu que la Ville et l'ARTM doivent préalablement recevoir l'approbation du MAMOT leur permettant de réaliser des appels d'offres en commun pour l'exécution de tels travaux;
· réaliser les éléments d'intégration au projet de prolongement de la ligne bleue du métro, dans le cadre des travaux du projet intégré SRB Pie-IX au tronçon Jean-Talon;
· gérer les contrats de services relatifs aux travaux en commun;
· gérer le déplacement des RTU auprès des compagnies responsables;
· coordonner les services de gestion de la circulation effectués par le Service de Police de la Ville de Montréal;

· coordonner les mesures d'atténuation mises en place par la Société de transport de Montréal afin de maintenir le service autobus durant les travaux;
· élaborer un plan détaillé de mise en service;
· effectuer la mise en exploitation du Projet;
· effectuer les acquisitions de terrains et de servitudes en lien avec l'élimination des stationnements en peigne;
· réaliser toute autre activité nécessaire, notamment la conclusion d'ententes d'entretien et d'exploitation;
· procéder à la clôture administrative du Projet.

En résumé, et sous réserve de l'approbation du Dossier d'affaires par le gouvernement du Québec, l'Entente, permettra l'exécution des travaux du projet intégré SRB Pie-IX.
L'entente est accompagnée des annexes suivantes :
· Annexe A – Carte du projet;
· Annexe B – Structure et gouvernance du bureau de projet Pie-IX (étape 2);
· Annexe C – Estimation des coûts liés au bureau de projet intégré;
· Annexe D – Protocole de Communication;
· Annexe E – Modèle de registre des changements;
· Annexe F – Plan de projet;
· Annexe G – Entente de confidentialité;
· Annexe H – Limites d'estimation du projet SRB Pie-IX;
· Annexe I – Addendum aux annexes B et F.

JUSTIFICATION

Cette entente détaillée de l'étape 2 est nécessaire pour définir le partage des responsabilités entre l'ARTM et la Ville de Montréal. De plus, elle est requise pour l'approbation du Dossier d'affaires par le gouvernement du Québec.
Suite à l'approbation de cette entente et du dossier d'affaires, la Ville de Montréal et l'ARTM pourront demander au MAMOT l'autorisation pour la réalisation des appels d'offres en commun pour l'exécution des travaux en commun.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sous réserve de l'approbation du Dossier d'affaires par le gouvernement du Québec, l'engagement financier de l'ARTM pour ce projet est de 393,8 M$. Sous réserve du respect par l'ARTM des obligations prévues à la présente entente, l'engagement de la Ville pour ce projet est estimé à 131,3 M$. Le tableau suivant présente les coûts du projet.

	ARTM	**Ville**
Planification	6,6 M$	2,3 M$
Travaux préalables	0,0 M$	3,5 M$
Ingénierie	9,4 M$	3,0 M$
Acquisition de terrains	6,7 M$	3,4 M$
Construction	233,7 M$	94,7 M$
Voie réservée pont Pie-IX	15,2 M$	0,0 M$
Frais généraux (Incluant BdP, appro, mesures STM)	28,1 M$	10,3 M$
Réserve pour risques	19,2 M$	9,0 M$
Taxes (après remboursement)	13,0 M$	5,1 M$
Frais de financement	32,3 M$	0,0 M$
Acquisition d'autobus	27,9 M$	0,0 M$
Taxes (après remboursement) - Autobus	1,4 M$	0,0 M$
Frais de financement - Autobus	0,3 M$	0,0 M$
Total	**393,8 M$**	**131, 3 M$****

** Ce montant exclut les coûts de 45 M$ engagés par la Ville pour le projet de réaménagement du carrefour Henri-Bourassa / Pie-IX et les coûts de 15 M$ engagés par la Ville pour le projet de réaménagement du carrefour Sherbrooke / Pie-IX.

Sur réception des plans et devis 30%, une première mise à jour budgétaire des coûts du projet a été effectuée suite aux orientations discutées lors de la séance du CCPE du 12 décembre 2016. Ceci portait à 116,1 M$ la contribution de la Ville au projet.

Sur réception des plans et devis 70%, une seconde mise à jour budgétaire des coûts du projet a été effectuée suite aux orientations discutées lors de la séance du CCPE du 29 janvier 2018. Ceci portait à 131,3 M$ la contribution de la Ville au projet.

Les ajustements budgétaires nécessaires ont été votés en février 2018 et inscrits au PTI 2018/2019/2020.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet SRB Pie-IX s'inscrit dans une vision de développement des modes de transport collectif et aura un impact positif sur la mobilité de passagers, de 40 000 personnes/jour à 70 000 personnes/jour.
Les interventions vont permettre la bonification de l'aménagement urbain par le bais de la reconstruction des trottoirs, l'ajout de plusieurs centaines d'arbres et l'ajout de mobilier urbain.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La ratification de l'entente détaillée de l'étape 2 est requise pour les prochaines activités du projet intégré SRB Pie-IX. À défaut de sa signature, des retards seront occasionnés sur l'échéancier des activités subséquentes requises et donc sur l'échéancier global du projet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La signature de l'entente détaillée pourrait faire l'objet d'une opération de communication, le cas échéant .

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

· Avril 2018 : Approbation de l'entente détaillée de l'étape 2 par le CE et CM;
· Avril 2018 : Approbation du Dossier d'affaires par le gouvernement du Québec;
· Avril 2018 : Lancement des appels d'offres pour la construction, la surveillance et la maîtrise d'œuvre;
· Octobre 2018 : Début des travaux de construction.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guillermo LEON
controleur(euse) de projet

Tél : 514-287-8919
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-02-26

Jean-Pierre BOSSÉ
Chef de division

Tél : 514-280-2342
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2018-03-16

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1187310001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Objet :	Approuver l'entente détaillée entre l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal établissant la répartition des responsabilités relatives à l'étape 2 du projet de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX comprenant l'implantation du tronçon Montréal d'un service rapide par bus (SRB Pie-IX). Cette étape 2 consiste en la réalisation des travaux, la mise en service, la mise en exploitation et la clôture du projet.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

La présente entente est approuvée quant à sa validité et à sa forme.

FICHIERS JOINTS

Entente détaillée visée 12-02-2018.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Suzana CARREIRA CARVALHO
Avocate
Tél : 514-868-4137

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-02-27

Marie-Andrée SIMARD
Chef de division
Tél : 514 872-8323
Division : Droit contractuel

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME
12 FÉV. 2018
POUR
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

ENTENTE DÉTAILLÉE ÉTABLISSANT LA RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS RELATIVES À L'ÉTAPE 2 DU PROJET DE RECONSTRUCTION ET DE REQUALIFICATION DU BOULEVARD PIE-IX COMPRENANT L'IMPLANTATION DU TRONÇON MONTRÉAL D'UN SERVICE RAPIDE PAR BUS (SRB)

<u>ÉTAPE 2 DE 2</u> : RÉALISATION DES TRAVAUX, MISE EN SERVICE, MISE EN EXPLOITATION ET CLÔTURE DU PROJET

INTERVENUE

ENTRE

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public, dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par madame Valérie Plante, mairesse en vertu de la résolution _____, et par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisés aux fins des présentes en vertu de la résolution _____;

Ci-après appelée la **« Ville »**

ET

AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN, personne morale de droit public, ayant son emplacement au 700, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 2110, Montréal, Québec, H3B 5M2, agissant et représentée par monsieur Paul Côté, directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution _____;

Ci-après appelée l'**« ARTM »**

La Ville et l'ARTM étant collectivement appelées les **« Parties »**

LES PARTIES DÉCLARENT CE QUI SUIT :

ATTENDU QUE l'ARTM a pour mission de planifier, soutenir, développer, coordonner et promouvoir le transport collectif, et qu'à cet effet, elle a compétence de désigner les voies de circulation réservées à l'usage du transport collectif;

ATTENDU QUE l'ARTM désire aménager un corridor métropolitain et implanter un service rapide par bus « SRB » dans l'axe du boulevard Pie-IX à partir de Laval, et ce, jusqu'à l'avenue Pierre-De Coubertin à Montréal;

ATTENDU QUE le Tronçon Laval du SRB fait partie intégrante du Projet et vise l'implantation d'un tronçon de voies réservées pour autobus à haut niveau de service de 2 km sur l'A-25 et le pont Pie-IX, depuis le boulevard Saint-Martin jusqu'à la culée nord du pont Pie-IX, incluant

l'implantation de deux stations SRB et d'un stationnement incitatif à l'angle du boulevard Saint-Martin (voir carte du Projet à l'ANNEXE A);

ATTENDU QUE les voies réservées du boulevard Pie-IX sont de nature métropolitaine et relevaient de l'Agence métropolitaine de transport (ci-après appelée l'«°AMT°») jusqu'au 31 mai 2017 en vertu de la *Loi sur l'Agence métropolitaine de transport* (RLRQ., chapitre A-7.02);

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal* (RLRQ. c. O-7.3) et du décret 1025-2016, l'AMT a été abolie;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 130 de *Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain,* (RLRQ. c. O-7.3), le Projet est devenu celui de l'ARTM par l'effet de la loi à compter du 1er juin 2017;

ATTENDU QUE la gestion et l'entretien du boulevard Pie-IX relèvent de la Ville en vertu de l'article 66 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ., chapitre C-47.1);

ATTENDU QUE l'ensemble des infrastructures municipales du boulevard Pie-IX, notamment les réseaux de conduites souterraines, la chaussée et les trottoirs, doivent être mises à niveau avant la construction du SRB afin d'éviter toute interruption majeure du futur service d'autobus;

ATTENDU QUE la Ville et l'AMT ont conclu une première entente, soit l'Entente de principe;

ATTENDU QUE la Ville a déjà réalisé des travaux préalables au Projet, dont le réaménagement des carrefours Henri-Bourassa – Pie-IX et Sherbrooke – Pie-IX, lesquels comprennent des infrastructures pour un tronçon du SRB, et qu'elle en assume la responsabilité;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent que le Projet s'intègre harmonieusement au milieu traversé et permette la requalification du boulevard Pie-IX;

ATTENDU QUE, pour atteindre ces objectifs, les Parties ont élaboré conjointement un projet intégré de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX et que celui-ci a fait l'objet d'un avant-projet définitif (ci-après appelé l' « APD »);

ATTENDU QUE les quatre arrondissements traversés par le SRB – Tronçon Montréal, soit Montréal-Nord, Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension, Rosemont – La Petite-Patrie et Mercier – Hochelaga-Maisonneuve ont donné leur accord au concept défini à l'APD;

ATTENDU QUE les Parties ont un intérêt commun à réaliser ce Projet et qu'elles conviennent de la nécessité d'intégrer et de réaliser conjointement leurs travaux pour en accélérer la réalisation et en réduire les coûts;

ATTENDU QUE la Ville et l'AMT ont conclu une deuxième entente, soit l'Entente détaillée – Étape 1 précisant et modifiant l'Entente de principe qui avait pour objet d'établir les modalités relatives à la réalisation des Travaux du projet compris dans l'Étape 1;

ATTENDU QUE le Dossier d'opportunité du SRB Pie-IX, préparé par l'AMT, a été autorisé par le Conseil des ministres le 10 juin 2015 et que l'AMT a, de ce fait, été autorisée à : 1) lancer l'étape d'ingénierie détaillée, 2) procéder aux travaux pour la construction d'un Prototype

grandeur nature d'une station (Amos), 3) débuter les études requises pour la constitution du Dossier d'affaires et 4) procéder à l'implantation d'un Bureau de projet intégré;

ATTENDU QUE les Parties ont convenu qu'une demande préparée par elles sera envoyée au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire (le « MAMOT ») afin d'obtenir une autorisation d'effectuer les Travaux en commun conjointement, ce qui inclut la possibilité de procéder par appel d'offres conjoint;

ATTENDU QUE, conformément à l'Entente détaillée – Étape 1, l'AMT a réalisé les travaux de construction du Prototype et a produit, en 2017, un rapport présentant les résultats de l'évaluation de celui-ci;

ATTENDU QUE conformément à l'Entente détaillée – Étape 1, le Projet a fait l'objet d'études d'ingénierie détaillée;

ATTENDU QUE l'ARTM doit respecter les règles et politiques reliées au *Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes* (ci-après, le « Programme d'aide ») et à la *Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique* (ci-après, la « Directive »);

ATTENDU QUE la Ville a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle en a transmis une copie à l'ARTM;

ATTENDU QUE l'ARTM a déposé, en décembre 2017, le DA du SRB Pie-IX en vue de faire autoriser par le gouvernement du Québec la réalisation de la portion des Travaux du projet dont les coûts sont assumés par l'ARTM, l'élaboration du plan détaillé de Mise en service et la Mise en exploitation du Projet;

ATTENDU QUE l'ARTM entend déléguer la gestion de la partie du Projet dont elle a la responsabilité, notamment en vertu de la présente entente, à la Société de transport de Montréal (ci-après appelée la «STM»);

ATTENDU QUE les Parties souhaitent que les Travaux du prolongement soient réalisés dans le cadre du Projet;

ATTENDU QUE l'ARTM a déposé pour autorisation par le gouvernement du Québec un Dossier d'opportunité pour les Travaux du prolongement;

ATTENDU QUE l'ARTM assume la totalité des coûts associés aux Travaux du prolongement et est donc responsable d'obtenir le financement nécessaire;

ATTENDU QUE les Parties reconnaissent la nécessité de signer la présente Entente détaillée – Étape 2 établissant la répartition des responsabilités relativement au partage des coûts et des responsabilités relatifs à l'Étape 2 du Projet qui comprend la réalisation des Travaux, la mise en service, la mise en exploitation et la clôture du Projet.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – PRÉAMBULE ET ANNEXES

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente entente.

ARTICLE 2 – DÉFINITIONS

Dans la présente entente, incluant son préambule à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots et expressions suivants signifient :

2.1 **« Bureau de projet intégré » :** bureau de projet créé et mandaté pour assurer la gestion et la réalisation des Travaux du projet composé principalement de représentants de la Ville et de l'ARTM étant entendu toutefois que si l'ARTM délègue à la STM la gestion du Projet lui incombant, notamment sa représentation au sein du Bureau de projet intégré et les responsabilités qui en découlent, les représentants de l'ARTM dans le Bureau de projet intégré deviendront des représentants de la STM.

2.2 **« Comité de gestion» :** comité mandaté pour superviser le travail du Bureau de projet intégré composé du Directeur principal du Projet, d'un représentant de la Ville et d'un représentant de l'ARTM étant entendu toutefois que si l'ARTM délègue la gestion des responsabilités du Projet lui incombant notamment en vertu de la présente entente à la STM, le représentant de l'ARTM deviendra un représentant de la STM.

2.3 **« Contingence » :** Situation imprévue qui survient à l'occasion de l'exécution d'un contrat, occasionnant un travail accessoire et nécessaire, effectué par le contractant ou le fournisseur, afin d'assurer la réalisation de l'objet du contrat tel qu'octroyé et payée à même une enveloppe budgétaire dûment autorisée par une des Partie(s).

2.4 **« DA » :** dossier d'affaires préparé par l'ARTM conformément à la Directive et comprenant l'ensemble des informations nécessaires à la prise de décision du gouvernement du Québec, dont notamment la portée du Projet, l'échéancier détaillé de réalisation, les coûts d'immobilisation et d'exploitation sur la durée du cycle de vie, les analyses de risques et des parties prenantes, la structure de gouvernance et le plan de communication.

2.5 **« Entente de principe » :** entente de principe préliminaire sur le financement, la gestion et la réalisation des travaux du projet intervenue entre l'AMT et la Ville le 6 février 2015 et dûment approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville en vertu de la résolution CG140300 adoptée le 19 juin 2014.

2.6 **« Entente détaillée – Étape 1 » :** entente détaillée établissant la répartition des responsabilités, le partage des coûts et des travaux d'une première étape du Projet, soit l'ingénierie détaillée menant au dépôt par l'AMT d'un DA au gouvernement du Québec, intervenue entre l'AMT et la Ville le 1er février 2016 et dûment approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville en vertu de la résolution CG150703 adoptée le 26 novembre 2015.

2.7 **« Étape 1 » :** étape du Projet visant notamment les activités suivantes :

- la mise sur pied du Bureau de projet intégré;
- l'ingénierie détaillée;
- la construction du Prototype et son évaluation;
- la conclusion d'ententes de principe et la réalisation des plans et devis pour le déplacement et la mise à niveau des réseaux techniques urbains (RTU);
- les Études complémentaires requises pour le DA;
- les activités liées aux acquisitions de terrains et servitudes;
- la préparation des grands principes du plan de mise en service du SRB;
- toute autre activité nécessaire, notamment la conclusion d'ententes d'entretien et d'exploitation visant l'Étape 1.

2.8 « Étape 2 » : étape du Projet visant notamment les activités suivantes :

- la réalisation des Travaux en commun;
- l'élaboration du plan détaillé de Mise en service;
- la Mise en exploitation du Projet;
- toute autre activité nécessaire, notamment la conclusion d'ententes d'entretien et d'exploitation;
- la clôture administrative du Projet.

L'Étape 2 du Projet débutera suite à l'approbation du DA par le gouvernement du Québec.

2.9 « Études complémentaires » : études requises pour le DA et réalisées dans le cadre de l'Étape 1 du Projet, mais non comprises dans l'Ingénierie détaillée.

2.10 « Ingénierie détaillée » : conception et production des plans et devis détaillés pour la réalisation des Travaux du projet décrits à l'alinéa 5C de l'Entente détaillée – Étape 1.

2.11 « Mise en service » : préparation des plans de tests, réalisation des essais, observations et ajustements requis jusqu'au bon fonctionnement de tous les équipements fournis dans le cadre du Projet.

2.12 « Mise en exploitation » : préparation des plans de tests, observations et ajustements requis pour assurer une bonne exploitation des bus affectés au service à l'intérieur du corridor SRB.

2.13 « Projet » : projet d'environ 525 millions de dollars dont 394 millions sont assumés par l'ARTM et 131 millions sont assumés par la Ville en lien avec le Tronçon Montréal, ayant pour objet la mise à niveau de l'ensemble des infrastructures municipales du boulevard Pie-IX et l'implantation d'un corridor de 11 km de voies réservées pour autobus à haut niveau de service dans l'axe du boulevard Pie-IX, dont 2 km dans le Tronçon Laval et 9 km dans le Tronçon Montréal, depuis le boulevard Saint-Martin à Laval jusqu'à l'avenue Pierre-De Coubertin à Montréal, comprenant l'implantation de 17 stations, dont 15 à Montréal et 2 à Laval et l'aménagement d'un stationnement incitatif à l'angle du boulevard Saint-Martin à Laval.

2.14 « Prototype » : travaux complétés en 2016, réalisés et financés par l'AMT, visant l'aménagement d'un prototype grandeur nature de la station Amos du SRB à l'angle de la rue d'Amos et du boulevard Pie-IX et comprenant notamment une station de service en

direction sud et les infrastructures requises pour permettre l'utilisation de la voie réservée entre le boulevard Henri-Bourassa et la rue de Charleroi.

2.15 « Réception provisoire » : acceptation, avec ou sans réserve, des travaux réalisés par un entrepreneur tels que stipulés aux documents contractuels.

2.16 « Réception provisoire partielle » : acceptation, avec ou sans réserve, d'une partie des travaux réalisés par un entrepreneur tels que stipulés aux documents contractuels.

2.17 « Réception définitive » : acceptation sans réserve de l'ensemble des travaux réalisés par un entrepreneur tels que stipulés aux documents contractuels.

2.18 « RTU » : réseaux techniques urbains, lesquels désignent, de manière non limitative, les infrastructures du réseau électrique de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) et d'Hydro-Québec, le réseau de gaz naturel, les réseaux de câblodistribution, de téléphonie et autres réseaux de communication et de diffusion ainsi que les composantes du système de gestion de la circulation de la Ville.

2.19 « STI » : systèmes de transport intelligents, soit l'ensemble des systèmes de télécommunications requis pour l'exploitation du SRB, à savoir notamment :

- systèmes de diffusion vocale;
- afficheurs dynamiques;
- distributrices automatiques de titres (DAT);
- valideuses automatiques de titres (VAL);
- caméras de surveillance;
- équipements de télécommunications;
- systèmes d'appel d'urgence;
- mesures préférentielles aux feux de circulation;
- infrastructures technologiques en corridor;
- infrastructures technologiques en station.

2.20 « SRB Pie IX » ou « SRB » : corridor de 11 km de voies réservées pour autobus à haut niveau de service situé dans l'axe du boulevard Pie-IX, dont 2 km dans le Tronçon Laval et 9 km dans le Tronçon Montréal, depuis le boulevard Saint-Martin à Laval jusqu'à l'avenue Pierre-De Coubertin à Montréal, comprenant l'implantation de 17 stations, dont 15 à Montréal et 2 à Laval et l'aménagement d'un stationnement incitatif à l'angle du boulevard Saint-Martin à Laval.

2.21 « Travaux du projet » : toutes les activités et tous les travaux requis afin de mener à bien le Projet, ce qui inclut les Travaux du prolongement et les Travaux en commun.

2.22 « Travaux du prolongement » : toutes les activités et tous les travaux requis afin d'intégrer certaines infrastructures relatives au projet de prolongement de la ligne bleue du réseau de métro de Montréal aux infrastructures du Projet.

2.23 « Travaux en commun » : toutes les activités et tous les Travaux du projet relatifs au Tronçon Montréal planifiés et réalisés de façon intégrée et conjointe par la Ville et l'ARTM,

,lesquels sont coordonnés et gérés par le Bureau de projet intégré et plus amplement décrits ci-dessous :

a. Reconstruction et réhabilitation des conduites secondaires d'eau potable et d'égout, là où cela est requis, sur les tronçons non inclus dans les travaux préalables complétés par la Ville;
b. Aménagements pour maintenir, là où cela est requis, l'accès aux chambres de vannes du réseau principal d'eau potable, tout en assurant la compatibilité avec la géométrie du SRB;
c. Déplacement des réseaux techniques urbains (RTU), là où cela est requis pour le SRB, aux frais de l'ARTM, et mises à niveau des RTU, aux frais des entreprises propriétaires des RTU, sur les tronçons requis non inclus aux travaux préalables de la Ville;
d. Reconstruction complète du boulevard Pie-IX, entre la rue d'Amos et l'avenue Pierre-De Coubertin, à l'exception du tronçon reconstruit dans le cadre du réaménagement du carrefour Sherbrooke – Pie-IX. Outre les réseaux souterrains, ces travaux comprennent notamment la structure de chaussée, les trottoirs, les terre-pleins, les dispositifs d'éclairage, les feux de signalisation, la signalisation, le marquage et l'aménagement paysager;
e. Mise en place de la voie réservée et de l'ensemble des infrastructures de voirie requis pour les stations SRB;
f. Construction des stations SRB;
g. Mise en place des STI requis pour l'exploitation du SRB, en station et en corridor, incluant les équipements de vente et perception;
h. Mise en place des STI requis pour l'exploitation du corridor par la Ville;
i. Travaux du prolongement, sous réserve de leur approbation par le gouvernement du Québec, lesquels sont aux frais de l'ARTM. Ces Travaux du prolongement feront l'objet d'une estimation distincte.

2.24 « Tronçon Laval » : portion du Projet ayant trait à la zone débutant au boulevard Saint-Martin à Laval et se terminant à la culée nord du pont Pie-IX. Cette portion comprend l'implantation d'un tronçon de voies réservées pour autobus à haut niveau de service de 2 km sur l'A-25 et le pont Pie-IX, l'implantation de deux stations SRB et l'aménagement d'un stationnement incitatif à l'angle du boulevard Saint-Martin.

2.25 « Tronçon Montréal » : portion du Projet ayant trait à la zone débutant à la rue d'Amos dans l'arrondissement Montréal-Nord et se terminant à l'avenue Pierre-De Coubertin dans l'arrondissement Mercier – Hochelaga-Maisonneuve. Cette portion comprend la reconstruction et la requalification du boulevard Pie-IX, incluant la mise à niveau ou la modification des infrastructures municipales, le déplacement des réseaux techniques urbains (RTU), la bonification de l'aménagement du domaine public, l'implantation d'un tronçon de voies réservées pour autobus à haut niveau de service de 9 km sur le boulevard Pie-IX et l'implantation de 15 stations SRB, un tel tronçon incluant les tronçons définis aux articles 2.26 à 2.29.

2.26 « Tronçon nord » : portion du Projet débutant au nord à la rue d'Amos dans l'arrondissement Montréal-Nord et se terminant au sud au boulevard des Grandes-Prairies dans l'arrondissement Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension.

2.27 « Tronçon centre » : portion du Projet débutant au nord au boulevard des Grandes-Prairies dans l'arrondissement Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension et se terminant au sud à la rue Everett dans l'arrondissement Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension.

2.28 « Tronçon Jean-Talon » : portion du Projet débutant au nord à la rue Everett dans l'arrondissement Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension et se terminant au sud à la rue Bélair dans l'arrondissement Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension.

2.29 « Tronçon sud » : portion du Projet débutant au nord à la rue Bélair dans l'arrondissement Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension et se terminant au sud à l'avenue Pierre-De Coubertin dans l'arrondissement Mercier – Hochelaga-Maisonneuve.

ARTICLE 3 – OBJET ET PORTÉE

La présente entente a pour objet d'établir les modalités relatives à la réalisation des Travaux du projet compris dans l'Étape 2.

Bien que le Projet couvre les territoires de Montréal et Laval, la présente entente détaillée vise spécifiquement les Travaux du projet effectués sur le Tronçon Montréal.

ARTICLE 4 – INTERPRÉTATION

La présente entente complète, précise et modifie l'Entente de principe ainsi que l'Entente détaillée - Étape 1.

Le texte de la présente entente, incluant ses annexes, prévaut sur toute disposition ou condition de l'Entente de principe ou de l'Entente détaillée - Étape 1, qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 5 – BUREAU DE PROJET INTÉGRÉ (ÉTAPE 2)

5.1 Composition et structure du Bureau de projet intégré

Les Parties conviennent que la structure et la composition du Bureau de projet intégré, mis sur pied lors de l'Étape 1, et ce, conformément à l'Entente détaillée – Étape 1, doit être modifiée à l'Étape 2 conformément à l'ANNEXE B.

Le Bureau de projet intégré est dirigé par un Directeur principal du Projet dont le mandat est défini à l'ANNEXE B.

5.2 Mandat du Bureau de projet intégré

Le Bureau de projet intégré a pour mandat d'assurer la gestion et la réalisation des Travaux du projet, incluant les communications publiques requises dans le cadre du Projet. Ce mandat est plus amplement décrit à l'ANNEXE B.

Le Bureau de projet intégré coordonne et gère le Projet, ce qui inclut à l'Étape 2, les activités suivantes :

- Réaliser les Travaux du projet prévus à l'Étape 2;
- Effectuer la surveillance des Travaux du projet;
- Effectuer le contrôle de la qualité des Travaux du projet;
- Assurer le maintien des actifs réalisés en phase de construction (Étape 2);
- Gérer et coordonner la maîtrise d'œuvre pour l'ensemble du Tronçon Montréal;
- Effectuer la mise en service des équipements intégrés au Projet;
- Superviser la mise en exploitation du SRB, en collaboration avec les transporteurs responsables de l'exploitation du service;
- Assurer le suivi de l'échéancier global du Projet;
- Assurer le suivi des coûts d'immobilisation du Projet;
- Assurer le suivi des risques du Projet et des mesures d'atténuation requises;
- Coordonner les processus d'approvisionnement en concertation avec les services de soutien de l'ARTM et de la Ville;
- Assurer le traitement des modifications aux contrats découlant de la réalisation des Travaux du projet;
- Assurer le traitement des réclamations;
- Gérer les relations avec les tiers visés par le Projet en concertation avec les services internes concernés de l'ARTM et de la Ville;
- Produire les rapports de suivi et de reddition de comptes aux personnes concernées, incluant les rapports biannuels d'avancement destinés au *Secrétariat du Conseil du trésor* et le rapport de clôture du Projet;
- Gérer et coordonner les ententes conclues (et à conclure) relativement aux Travaux du projet impliquant une ou des Parties;
- Préciser la répartition des coûts finaux du Projet entre l'ARTM et la Ville selon les modalités définies à la présente entente;
- Assurer l'ensemble du processus de clôture du Projet, incluant l'archivage des documents, la fermeture financière et l'élaboration des leçons apprises.

Ces activités relèvent autant de la responsabilité de la Ville que de l'ARTM lorsqu'elles visent les Travaux en commun. Lorsqu'elles visent les autres Travaux du projet ou les Travaux du prolongement, elles relèvent de la responsabilité de l'ARTM.

5.3 Localisation et logistique du Bureau de projet intégré

Jusqu'au démarrage effectif des Travaux du projet - Étape 2, le Bureau de projet intégré sera localisé au 1080, Côte du Beaver Hall, 2e étage, Montréal, H2Z 1S8.

Dès le début des Travaux du projet - Étape 2, le Bureau de projet intégré sera déplacé vers des bureaux situés à proximité du chantier, dans un lieu à convenir entre les Parties.

À la Réception provisoire de l'ensemble des Travaux du projet, le Bureau de projet intégré sera localisé dans un lieu à convenir entre les Parties.

L'ARTM sera responsable de la logistique de l'aménagement du Bureau de projet intégré, notamment l'aménagement des postes de travail.

Une connexion informatique (de type VPN) permettra aux ressources humaines dédiées d'avoir accès au serveur du Bureau de projet intégré à distance. Le serveur du Bureau de projet intégré appartient à l'ARTM qui donne un droit d'accès aux personnes pré-autorisées.

Durant la période des Travaux du projet – Étape 2, des véhicules de type fourgonnette seront utilisés par le personnel du Bureau de projet intégré pour les déplacements en chantier. Ces véhicules seront munis de gyrophares et des équipements de sécurité appropriés. Leur financement sera partagé entre les Parties conformément aux modalités de l'article 5.4.

5.4 Financement du Bureau de projet intégré

Les Parties financeront à approximativement 70% pour l'ARTM et à approximativement 30% pour la Ville tout l'équipement utilisé en commun dans le cadre du Bureau de projet intégré, ce qui inclut les photocopieurs, les écrans de projection communs et les traceuses.

Chaque Partie financera seule les équipements utilisés exclusivement par ses ressources humaines affectées au Bureau de projet intégré, ce qui inclut le mobilier de bureau, les ordinateurs, les écrans d'ordinateurs et les téléphones. Chaque Partie sera alors propriétaire des équipements qu'elle aura payés dans leur totalité.

Tous les frais fixes du Bureau de projet intégré tel que le loyer, les frais d'impression, les coûts relatifs aux technologies de l'information, aux services généraux d'entretien, à la papeterie, aux services postaux et de messagerie et aux autres besoins afférents aux activités courantes du Bureau de projet intégré sont financés à approximativement 70% par l'ARTM et à approximativement 30% par la Ville. Ces coûts comprennent les coûts d'aménagement du Bureau de projet intégré par l'ARTM conformément à l'article 5.3.

Les pourcentages énoncés au présent article sont approximatifs puisqu'ils ont été établis sur la base des coûts de la réalisation des Travaux du projet tels qu'estimés à partir des plans et devis émis pour soumission, chaque Partie payant ces coûts estimés en fonction de sa quote-part respective. Une projection des dépenses de chacune des Parties relatives au Bureau de est présentée à l'ANNEXE C à titre indicatif.

Le coût des ressources humaines du Bureau de projet intégré, outre le Directeur principal du Projet, est basé sur les taux internes en vigueur à l'ARTM. Nonobstant la méthode d'évaluation des coûts, chaque Partie demeure responsable d'assumer ses obligations quant aux conditions d'emploi de ses employés respectifs.

Les Parties conviennent que le calcul et le suivi du coût des ressources humaines dédiées de l'ARTM et de la Ville seront basés sur les feuilles de temps produites mensuellement et approuvées par le Directeur principal du Projet.

Les Parties assument les dépenses liées aux ressources humaines de leurs services de soutien respectifs qui pourraient être appelées à travailler sur le Projet sans devenir une ressource dédiée au Projet.

5.5 Ajustement de la quote-part des Parties pour les coûts du Bureau de projet intégré

Les pourcentages prévus à l'article 5.4 seront rajustés lors de l'octroi des contrats d'exécution des travaux sur la base des prix soumis par les adjudicataires. Cet ajustement se fera en utilisant la méthode appliquée pour l'établissement des pourcentages approximatifs initiaux, laquelle découle des documents inclus à L'ANNEXE H.

De plus, un rajustement annuel de ces pourcentages se fera au 31 décembre de chaque année, sur la base du coût réel des travaux et selon l'avancement des travaux, et ce jusqu'à la clôture du Projet.

5.6 Démobilisation du Bureau de projet intégré

La démobilisation du Bureau de projet intégré se fera progressivement en fonction de l'avancement des Travaux du projet. La démobilisation complète ne sera effective que suivant la clôture administrative du Projet.

Nonobstant ce qui précède, les Parties peuvent, si les circonstances le justifient et d'un commun accord, suspendre les activités du Bureau de projet intégré à tout moment pour une période déterminée entre elles.

ARTICLE 6 – RÉALISATION DES TRAVAUX EN COMMUN

6.1 Processus d'approvisionnement des contrats de réalisation des Travaux en commun

Les Parties conviennent que quatre (4) appels d'offres seront lancés afin d'octroyer quatre (4) contrats de réalisation des Travaux en commun, à savoir un contrat pour le Tronçon nord, un contrat pour le Tronçon Jean-Talon, un contrat pour le Tronçon centre et un contrat pour le Tronçon sud.

Sous réserve de l'obtention de l'autorisation du MAMOT, la Ville sera responsable du processus d'approvisionnement pour chacun des quatre (4) contrats de réalisation des Travaux en commun, selon les règles d'adjudication des contrats applicables à la Ville en y incluant certaines règles plus strictes applicables à l'ARTM, le cas échéant, que les Parties prendront le soin de spécifier, mais qui ne devront en aucun cas avoir pour effet de contrevenir à une règle applicable à la Ville.

Les Parties s'engagent à revoir le contenu des documents d'appel d'offres public pour chacun des quatre (4) contrats de réalisation des Travaux en commun avant toute émission. Advenant tout désaccord entre les Parties sur le contenu de ces documents, elles feront appel au Comité de gestion qui tranchera tout désaccord. Ces documents préciseront que la Ville et l'ARTM agissent conjointement à titre de donneurs d'ouvrage

et que la Ville agit à titre de maître d'œuvre. Ces documents requerront des soumissionnaires sélectionnés de nommer l'ARTM comme assuré additionnel et comme bénéficiaire de tout cautionnement, dans les mêmes termes que la Ville.

Les soumissions seront analysées par le Bureau de projet intégré.

6.2 Octroi des contrats de réalisation des Travaux en commun

Les Parties conviennent qu'une fois le processus d'approvisionnement décrit à l'article 6.1 complété, chacun des quatre (4) contrats de réalisation des Travaux en commun sera octroyé à la fois par la Ville et l'ARTM après approbation par les instances décisionnelles compétentes de chaque Partie. Chacun des quatre (4) contrats liera à la fois la Ville, l'ARTM et l'adjudicataire retenu.

6.3 Gestion des contrats de réalisation des Travaux en commun

Chacun des quatre (4) contrats de réalisation des Travaux en commun sera géré par le Bureau de projet intégré. Des rencontres d'avancement seront planifiées de façon périodique et selon les besoins avec les adjudicataires retenus et le Bureau de projet intégré afin de suivre l'évolution de chacun des contrats.

6.4 Échéancier de réalisation des Travaux en commun

Le Bureau de projet intégré s'assurera que tous les Travaux en commun soient complétés selon l'échéancier approuvé par le Comité de gestion.

6.5 Financement des contrats de réalisation des Travaux en commun

Les Parties conviennent que les coûts des contrats de réalisation des Travaux en commun seront financés approximativement comme suit :

- Tronçon nord : à 65% par l'ARTM et à 35% par la Ville;
- Tronçon Jean-Talon : à 65% par l'ARTM et à 35% par la Ville excluant les coûts liés aux Travaux du prolongement qui sont entièrement assumés par l'ARTM;
- Tronçon centre : à 65% par l'ARTM et à 35% par la Ville;
- Tronçon sud : à 65% par l'ARTM et à 35% par la Ville.

Ces pourcentages sont approximatifs puisqu'ils ont été établis sur la base des coûts de la réalisation des Travaux en commun tels qu'estimés à partir des plans et devis émis pour soumission, chaque Partie payant ces coûts estimés en fonction de sa quote-part respective.

6.6 Ajustement de la quote-part des Parties pour les coûts des contrats de réalisation des Travaux en commun

Les pourcentages prévus à l'article 6.5 seront rajustés lors de l'octroi des contrats d'exécution des travaux sur la base des prix soumis par les adjudicataires.. Cet ajustement se fera en utilisant la méthode appliquée pour l'établissement des pourcentages approximatifs initiaux, laquelle découle des documents inclus à l'ANNEXE H.

De plus, un rajustement annuel de ces pourcentages se fera au 31 décembre de chaque année, sur la base du coût réel des travaux et selon l'avancement des travaux, et ce jusqu'à la clôture du Projet.

ARTICLE 7 – INTÉGRATION DES TRAVAUX DU PROLONGEMENT

Les Parties conviennent que, sous réserve de l'approbation des Travaux du prolongement par le gouvernement du Québec, le Bureau de projet intégré coordonnera la conception et la construction des activités relatives aux Travaux du prolongement.

Les Travaux du prolongement incluent notamment les activités et travaux relatifs à un tunnel piétonnier reliant les deux édicules de la station de métro Jean-Talon, aux ascenseurs et escaliers reliant les stations du SRB à ce tunnel piétonnier, au déplacement des RTU, au déplacement d'une conduite principale d'aqueduc et à d'autres travaux connexes.

7.1 Processus d'approvisionnement du contrat d'ingénierie détaillée relatif aux Travaux du prolongement

L'ARTM sera responsable du processus d'approvisionnement pour l'ingénierie détaillée des Travaux du prolongement selon les règles d'adjudication des contrats applicables à l'ARTM.

Les soumissions seront analysées par le Service de l'approvisionnement de l'ARTM, les comités de sélection étant formés de représentants de l'ARTM.

7.2 Octroi du contrat d'ingénierie détaillée relatif aux Travaux du prolongement

Une fois le processus d'approvisionnement décrit à l'article 7.1 complété, le contrat d'ingénierie détaillée relatif aux Travaux du prolongement sera octroyé par l'ARTM après approbation par les instances décisionnelles compétentes..

7.3 Gestion du contrat d'ingénierie détaillée relatif aux Travaux du prolongement

Le contrat d'ingénierie détaillée relatif aux Travaux du prolongement sera géré par le Bureau de projet intégré. Des rencontres d'avancement seront planifiées de façon périodique et selon les besoins avec l'adjudicataire retenu et le Bureau de projet intégré afin de suivre l'évolution des travaux.

7.4 Intégration des travaux relatifs aux Travaux du prolongement au contrat de Travaux en commun du Tronçon Jean-Talon

Les Parties conviennent que les Travaux du prolongement seront inclus au contrat de Travaux en commun relatif au Tronçon Jean-Talon régi par les articles 6.1 à 6.6 en ce qui a trait au processus d'approvisionnement, au processus d'octroi du contrat, à la gestion du contrat, à l'échéancier de réalisation des travaux, à leur financement par les Parties ainsi qu'à l'ajustement, le cas échéant, de la quote-part payable par chaque Partie.

ARTICLE 8 – CONTRATS DE SERVICES RELATIFS AUX TRAVAUX EN COMMUN

8.1 Contrats de services visés

Les Parties conviennent que des contrats visant les services suivants (ci-après, les « Contrats de services ») devront être conclus avec des tiers relativement aux Travaux en commun :

- Contrat de surveillance et de contrôle de la qualité des Travaux en commun;
- Contrat relatif à l'accompagnement technique durant l'exécution des Travaux en commun;
- Contrat relatif à la gestion de la maîtrise d'œuvre des Travaux en commun.

8.2 Processus d'approvisionnement des Contrats de services

La Ville sera responsable du processus d'approvisionnement pour chaque Contrat de services, et ce, selon les règles d'adjudication des contrats applicables à la Ville en y incluant certaines règles plus strictes applicables à l'ARTM (lorsque requis), que les Parties prendront soin de spécifier, mais qui ne devront en aucun cas avoir pour effet de contredire une règle applicable à la Ville.

Les Parties s'engagent à revoir le contenu des documents d'appels d'offres publics pour chaque Contrat de services avant toute émission. Ces documents préciseront que la Ville et l'ARTM agissent conjointement à titre de donneur d'ouvrage et que la Ville agit à titre de maître d'œuvre. Ces documents requerront des soumissionnaires sélectionnés de nommer l'ARTM comme assuré additionnel et comme bénéficiaire de tout cautionnement, dans les mêmes termes que la Ville.

Les soumissions seront analysées par le Service de l'approvisionnement de la Ville, les comités de sélection étant formés de représentants de la Ville ainsi que de l'ARTM.

8.3 Octroi des Contrats de services

Une fois le processus d'approvisionnement complété, chaque Contrat de services sera octroyé à la fois par la Ville et l'ARTM après approbation par les instances décisionnelles compétentes de chaque Partie. Chaque Contrat de services liera à la fois la Ville, l'ARTM et l'adjudicataire retenu.

8.4 Gestion des Contrats de services

Tous les Contrats de services seront gérés par le Bureau de projet intégré. Des rencontres d'avancement seront planifiées de façon périodique et selon les besoins avec l'adjudicataire retenu et le Bureau de projet intégré afin de suivre l'évolution de chaque Contrat de services.

8.5 Financement des coûts des Contrats de services

Les Parties conviennent que les coûts des Contrats de services seront financés approximativement à 65% par l'ARTM et à 35% par la Ville. Ces pourcentages approximatifs ont été établis sur la base des coûts de la réalisation des Travaux en commun tels qu'estimés à partir des plans et devis émis pour soumission, chaque Partie payant en fonction de sa quote-part respective ces coûts estimés.

8.6 Ajustement de la quote-part des Parties pour les coûts des Contrats de services

Les pourcentages prévus à l'article 8.5 seront rajustés lors de l'octroi des contrats d'exécution des travaux sur la base des prix soumis par les adjudicataires. Cet ajustement se fera en utilisant la méthode appliquée pour l'établissement des pourcentages approximatifs initiaux, laquelle découle des documents inclus à l'ANNEXE H.

De plus, un rajustement annuel de ces pourcentages se fera au 31 décembre de chaque année, sur la base du coût réel des travaux et selon l'avancement des travaux, et ce jusqu'à la clôture du Projet.

ARTICLE 9 – DÉPLACEMENT DES RTU

Le Bureau de projet intégré s'occupera de gérer l'ensemble des démarches auprès des compagnies de RTU présents sur le Tronçon Montréal afin de les déplacer lorsque requis dans le cadre des Travaux en commun. Les ententes conclues entre la Ville et les compagnies de RTU en raison de leur occupation du domaine public s'appliqueront lorsqu'un tel déplacement sera requis (ci-après, les « Ententes RTU »).

Sous réserve des exceptions mentionnées ci-dessous, l'ARTM s'engage à assumer l'ensemble des coûts relatifs au déplacement des RTU (ci-après, les « Coûts RTU ») et donc à rembourser la Ville si de tels coûts ont été payés par cette dernière conformément aux Ententes RTU, sur présentation des factures détaillées de la Ville.

Les Coûts RTU incluent notamment les coûts de préparation des plans et devis, les coûts de construction, les coûts de surveillance et de contrôle de la qualité relatifs au déplacement de RTU.

Nonobstant ce qui précède :

a) ni l'ARTM ni la Ville n'assumeront les Coûts RTU lorsqu'ils concerneront l'amélioration ou la consolidation du réseau des compagnies de RTU et;

b) la Ville assumera les Coûts RTU lorsqu'ils concerneront le déplacement de RTU requis en raison de travaux réalisés sur les infrastructures municipales qui ne sont pas nécessaires à la réalisation du SRB Pie IX.

ARTICLE 10– GESTION DE LA CIRCULATION PAR LE SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL (CI-APRÈS, LE « SPVM »)

10.1 Financement des coûts de gestion de la circulation effectuée par le SPVM

Les Parties conviennent que les coûts de gestion de la circulation effectuée par le SPVM seront financés approximativement à 65% par l'ARTM et à 35% par la Ville. Ces pourcentages approximatifs ont été établis sur la base des coûts de la réalisation des Travaux en commun tels qu'estimés à partir des plans et devis émis pour soumission, chaque Partie payant en fonction de sa quote-part respective ces coûts estimés.

10.2 Ajustement de la quote-part des Parties pour les coûts de gestion de la circulation effectuée par le SPVM

Les pourcentages prévus à l'article 10.1 seront rajustés lors de l'octroi des contrats d'exécution des travaux sur la base des prix soumis par les adjudicataires. Cet ajustement se fera en utilisant la méthode appliquée pour l'établissement des pourcentages approximatifs initiaux, laquelle découle des documents inclus à l'ANNEXE H.

De plus, un rajustement annuel de ces pourcentages se fera au 31 décembre de chaque année, sur la base du coût réel des travaux et selon l'avancement des travaux, et ce jusqu'à la clôture du Projet.

ARTICLE 11 – MESURES D'ATTÉNUATION DE LA STM

11.1 Financement des coûts des mesures d'atténuation de la STM

Les Parties conviennent que les coûts des mesures d'atténuation mises en place par la STM pour maintenir le service de transport collectif durant les Travaux en commun, lesquelles mesures seront préalablement approuvées par le Bureau de projet intégré, seront financés approximativement à 65% par l'ARTM et à 35% par la Ville. Ces pourcentages approximatifs ont été établis sur la base des coûts de la réalisation des Travaux en commun tels qu'estimés à partir des plans et devis émis pour soumission, chaque Partie payant en fonction de sa quote-part respective ces coûts estimés.

11.2 Ajustement de la quote-part des Parties pour les coûts des mesures d'atténuation de la STM

Les pourcentages prévus à l'article 11.1 seront rajustés lors de l'octroi des contrats d'exécution des travaux sur la base des prix soumis par les adjudicataires. Cet ajustement se fera en utilisant la méthode appliquée pour l'établissement des pourcentages approximatifs initiaux, laquelle découle des documents inclus à l'ANNEXE H.

De plus, un rajustement annuel de ces pourcentages se fera au 31 décembre de chaque année, sur la base du coût réel des travaux et selon l'avancement des travaux, et ce jusqu'à la clôture du Projet.

ARTICLE 12 – ENTRETIEN DES ACTIFS

Chaque Partie s'engage à entretenir et donc à maintenir en bon état d'utilisation et de fonctionnement ses propres actifs à compter de la Réception provisoire des Travaux en commun relatifs à ces actifs. Chaque Partie s'engage également à gérer les garanties relatives à ses propres actifs, de concert avec le Bureau de projet intégré.

Les Parties s'engagent à négocier avec la STM, et ce, avant la Mise en exploitation, une entente sur l'entretien du boulevard Pie-IX intégrant le SRB Pie IX. Cette entente établira les rôles et responsabilités de l'ARTM, de la Ville et de la STM concernant notamment l'entretien hivernal, l'entretien des plantations au centre du boulevard, le marquage au sol, la signalisation, l'éclairage, le nettoyage et balayage, l'entretien permanent de la chaussée et des infrastructures du SRB. Cette entente devra être approuvée par les instances décisionnelles compétentes des Parties et de la STM.

ARTICLE 13 – MISE EN SERVICE

Les Parties conviennent que le Bureau de projet intégré préparera un protocole de mise en service incluant la période d'essai et de rodage ainsi que de son déploiement. Cette activité sera réalisée en collaboration avec l'ARTM, la Ville, ainsi qu'avec les transporteurs utilisant le SRB Pie IX. Il inclura notamment la gestion des essais sur les équipements et les infrastructures, la marche à blanc, etc.

ARTICLE 14 – MISE EN EXPLOITATION

Les Parties conviennent que le Bureau de projet intégré préparera un protocole de mise en exploitation, ainsi que de son déploiement Cette activité sera réalisée en collaboration avec l'ARTM, la Ville, ainsi qu'avec les sociétés de transport en commun concernées.

ARTICLE 15 – CLÔTURE DU PROJET

Les Parties conviennent que le Bureau de projet intégré réalisera la clôture administrative du Projet. Ceci inclut, sans s'y limiter, les activités suivantes :

- la gestion des Réceptions provisoires partielles, Réceptions provisoires et Réceptions définitives;
- le suivi de la correction des déficiences;
- la libération des retenues contractuelles;

- la gestion des documents contractuels (réception et archivage);
- la gestion des réclamations jusqu'au terme des recours judiciaires;
- l'élaboration des leçons apprises;
- la fermeture financière;
- le transfert aux opérations.

ARTICLE 16 – DROITS RELATIFS AUX STATIONS DU SRB PIE IX

Les Parties conviennent que l'ARTM aura, à l'égard des stations du SRB Pie IX, tous les droits et toutes les obligations d'un propriétaire. En l'occurrence, nonobstant toute disposition contraire du Code civil du Québec relativement au bénéfice de l'accession, la Ville renonce, par les présentes, à son droit d'accession des stations.

La réglementation relative à l'occupation du domaine public s'appliquera relativement à l'occupation du domaine public par ces stations du SRB Pie-IX de l'ARTM et des ententes pourraient donc être nécessaires entre les Parties à cet effet.

ARTICLE 17 – ACQUISITIONS DES TERRAINS ET SERVITUDES EN LIEN AVEC L'ÉLIMINATION DES STATIONNEMENTS EN PEIGNE

La Ville s'engage à effectuer les démarches en vue des expropriations de terrains et des servitudes qui pourraient être requises suite à l'élimination des stationnements en peigne face aux sites commerciaux à proximité de stations SRB, la Ville devenant la propriétaire des terrains et servitudes acquis.

L'ARTM remboursera la Ville pour tous les frais associés à ce qui précède, ce qui inclut, sans limiter la généralité de ce qui précède, les frais associés aux experts et professionnels retenus, tels les évaluateurs, ingénieurs, comptables, notaires et arpenteurs géomètres.

L'ARTM s'engage à réaliser, à ses frais, les travaux nécessaires suite à l'élimination des stationnements en peigne face aux sites commerciaux à proximité de stations SRB, ce qui inclut, sans limiter la généralité de ce qui précède, tous les coûts d'acquisition et les démarches d'acquisition, les indemnités, incluant les frais de dédommagement à payer aux propriétaires, et, le cas échéant, aux locataires et aux occupants de bonne foi, les coûts des mesures d'atténuation comme la construction de stationnements, les frais judiciaires et les frais d'intérêts.

Un maximum de cinq (5) sites sont concernés par l'élimination des stationnements en peigne face aux sites commerciaux à proximité de stations SRB, soit ceux à proximité des stations de Castille, 47e Rue, 39e Rue, Jarry et Jean-Talon.

ARTICLE 18 – COMMUNICATIONS PUBLIQUES

Dans le cadre de l'Étape 2, le responsable des communications du Bureau de projet intégré coordonnera l'ensemble des communications relatives au Projet.

Pour rejoindre l'ensemble des publics cibles, les Parties conviennent de déployer un plan conjoint d'interaction et de communication, comprenant deux volets adaptés à l'évolution du Projet dans le temps, à savoir :

- volet communication de proximité, soit la communication de chantier durant les Travaux du projet de l'Étape 2;
- volet promotion du SRB et de la requalification du boulevard Pie-IX (à la fin de l'Étape 2).

Les Parties s'engagent à affecter les ressources requises afin d'atteindre les objectifs d'interaction et de communication.

Les Parties reconnaissent par ailleurs la conclusion d'un protocole de communication, lequel est joint à l'Entente détaillée – Étape 1. Une mise à jour de ce protocole est jointe à l'ANNEXE D. Ce document définit les modalités relatives aux communications du Projet en phase réalisation.

18.1 Processus d'approvisionnement des contrats de communications publiques

L'ARTM sera responsable du processus d'approvisionnement pour les contrats de communications publiques visant les Travaux du projet de l'Étape 2, selon les règles d'adjudication des contrats applicables à l'ARTM, selon ses propres règles d'approvisionnement. Ces contrats pourront viser différentes activités telles que : communications de proximité; promotion du projet; promotion du service SRB; etc.

Les Parties s'engagent à revoir le contenu des documents d'appel d'offres public pour les mandats de communications publiques avant toute émission. Les documents préciseront que l'ARTM et la Ville sont cocontractants avec l'adjudicataire dans le cadre du contrat issu de l'appel d'offres. Ces documents requerront des soumissionnaires sélectionnés de nommer la Ville comme assuré additionnel et comme bénéficiaire de toute garantie, notamment d'exécution, le tout dans les mêmes termes que l'ARTM.

Les soumissions seront analysées par le service de l'approvisionnement de l'ARTM, les comités de sélection étant formés de représentants de l'ARTM ainsi que de la Ville.

18.2 Octroi des contrats de communications publiques

Une fois le processus d'approvisionnement complété, les contrats de communications publiques sont octroyés à la fois par l'ARTM et la Ville, après approbation par les instances décisionnelles compétentes de l'ARTM et de la Ville. Les mandats lient à la fois l'ARTM, la Ville et les adjudicataires retenus.

18.3 Gestion des contrats de communications publiques

Les contrats de communications publiques seront gérés par le Bureau de projet intégré. Des rencontres d'avancement sont planifiées de façon périodique et selon les besoins

avec les adjudicataires retenus et le Bureau de projet intégré afin de suivre l'évolution des mandats.

18.4 Financement du coût des contrats de communications publiques

Les Parties conviennent que les coûts des contrats de communications publiques seront financés à approximativement à 70% par l'ARTM et à 30% par la Ville. Ces pourcentages approximatifs ont été établis sur la base des coûts de la réalisation des Travaux du projet tels qu'estimés à partir des plans et devis émis pour soumission, chaque partie payant en fonction de sa quote-part respective ces coûts estimés.

18.5 Ajustement de la quote-part des Parties pour les coûts des mandats de communications publiques

Les pourcentages prévus à l'article 18.4 seront rajustés lors de l'octroi des contrats d'exécution des travaux sur la base des prix soumis par les adjudicataires. Cet ajustement se fera en utilisant la méthode appliquée pour l'établissement des pourcentages approximatifs initiaux, laquelle découle des documents inclus à l'ANNEXE H.

De plus, un rajustement annuel de ces pourcentages se fera au 31 décembre de chaque année, sur la base du coût réel des travaux et selon l'avancement des travaux, et ce jusqu'à la clôture du Projet.

ARTICLE 19 – TRAITEMENT DES MODIFICATIONS AUX CONTRATS

À l'exception des Contingences, toute modification requise aux contrats relatifs à l'Étape 2 (ci-après, les « Modifications ») auxquels étaient partie la Ville et l'ARTM sera soumise pour approbation par l'instance décisionnelle compétente de chacune des Parties. Cela inclut toute dépense additionnelle découlant de telles Modifications.

Le paiement des coûts découlant des Modifications seront assumés par chacune des Parties, en fonction des modalités prévues à la présente entente.

Un suivi du traitement des Modifications sera inclus par le Bureau de projet intégré au rapport d'avancement produit mensuellement à l'intention des instances compétentes des Parties. Le formulaire utilisé pour cette reddition de compte est inclus à l'ANNEXE E.

Le processus de traitement des Modifications fait l'objet d'une procédure décrite au plan de Projet inclus à l'ANNEXE F et est coordonné et géré par le Bureau de projet intégré.

ARTICLE 20– MODALITÉS DE PAIEMENT

20.1 Modalités spécifiques au paiement des coûts du Bureau de projet intégré

Le Bureau de projet intégré compilera les coûts du Bureau de projet intégré.

La facturation entre les Parties se fera sur une base trimestrielle.

Chaque Partie devra alors rembourser à l'autre Partie le montant facturé dans les trente (30) jours suivant la réception de la facture et chaque partie convient qu'elle ne pourra en aucun cas réclamer de l'autre partie des intérêts pour des paiements effectués en retard.

20.2 Modalités spécifiques à la facturation des contrats

Les Parties conviennent que, pour les contrats dont les coûts sont assumés conjointement, le processus lié au traitement des factures sera transparent pour les fournisseurs et n'aura pas d'impact sur les délais liés à l'émission des paiements par l'ARTM.

Pour ce faire, les Parties conviennent qu'il sera exigé des adjudicataires qu'ils émettent des factures mensuellement à l'ARTM, à l'attention du responsable des contrats du Bureau de projet intégré. Le format des factures, ainsi que le processus de paiement seront établis par le Bureau de projet intégré et transmis aux adjudicataires avant l'émission de leur première facture.

Après validation auprès des contrôleurs de coûts de l'ARTM et de la Ville, le Bureau de projet intégré facturera la Ville pour sa quote-part des coûts des contrats, selon les paramètres définis aux articles des présentes.

La Ville devra alors rembourser à l'ARTM le montant facturé dans les trente (30) jours suivant la réception de la facture.

La facturation se fera sur une base mensuelle et chaque Partie convient qu'elle ne pourra en aucun cas réclamer de l'autre Partie des intérêts pour des paiements effectués en retard.

20.3 Indication de paiement par la STM

Si l'ARTM délègue la gestion du Projet lui incombant à la STM, notamment en ce qui a trait à sa représentation au sein du Bureau de projet intégré et les responsabilités qui en découlent, la STM pourra effectuer tout paiement dû par l'ARTM en vertu de la présente entente, et ce, en lieux et place de l'ARTM, étant toutefois entendu que si l'ARTM est en défaut d'effectuer un paiement en vertu de la présente entente, c'est l'ARTM qui demeure responsable, envers la Ville, de tel paiement.

ARTICLE 21 – CONFIDENTIALITÉ

Sous réserve de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, chaque partie s'engage à ne pas divulguer aux tiers l'information confidentielle de l'autre partie, à ne pas la rendre publique ou accessible par quelque moyen ou quelque procédé que ce soit, sous quelque forme et sur quelque support que

ce soit – numérique ou analogique – et à ne pas l'utiliser à d'autres fins que l'exécution de la présente entente sauf avec l'autorisation écrite préalable de l'autre partie.

L'information confidentielle concerne toute l'information relative au Projet et toute information transmise dans le cadre du Projet sous la forme écrite ou sous quelque autre forme que ce soit, portant ou non la mention « confidentiel ». Lorsque transmise verbalement, l'information confidentielle est confirmée dans un délai raisonnable par écrit.

Une entente de confidentialité réciproque relative à l'Étape 1 a été signée par les Parties. Les Parties conviennent que cette entente, jointe à l'ANNEXE G, est reconduite pour l'Étape 2. Un engagement de confidentialité devra être signé par chacun des employés affectés au Bureau de projet intégré, qu'il soit localisé physiquement au Bureau de projet intégré ou non.

ARTICLE 22 – MODIFICATION

Toute modification au contenu de la présente entente doit faire l'objet d'un consentement écrit entre les Parties.

ARTICLE 23 – COMMUNICATIONS ET REPRÉSENTANTS

Tout avis, toute instruction, toute recommandation ou tout document exigé en vertu de la présente entente doit, pour être valide et lier les Parties, être donné par écrit au représentant identifié, être transmis par courriel, ou être remis en mains propres ou par huissier aux coordonnées suivantes :

Avis à l'ARTM :

Autorité régionale de transport métropolitain
700, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 2110
Montréal (Québec) H3B 5M2

À l'attention de son représentant, Monsieur Benoit Gendron, directeur exécutif – Relations exploitants.

Avis à la Ville :

Ville de Montréal
Direction du Service des infrastructures, de la voirie et des transports
801, rue Brennan
Montréal (Québec) H3C 0G4

À l'attention de son représentant, monsieur Claude Carette, Directeur

Si une des Parties change de représentant ou de coordonnées, elle doit en aviser l'autre Partie par écrit dans les meilleurs délais.

ARTICLE 24 – LOIS APPLICABLES

Cette entente est régie et interprétée en vertu des lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

ARTICLE 25 – CESSION

Les droits et les obligations contenus dans la présente entente ne peuvent être cédés, en tout ou en partie, sans l'autorisation écrite de l'autre Partie, sous réserve du paragraphe qui suit.

L'ARTM pourra céder ses droits et ses obligations en vertu de la présente entente, dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

a) dans le cas où une telle cession découle d'une loi;
b) dans le cas où une telle cession est faite à un organisme public créé pour les mêmes fins poursuivies par l'ARTM et que cet organisme consente à telle cession.

LES PARTIES ONT SIGNÉ LA PRÉSENTE ENTENTE EN DEUX (2) EXEMPLAIRES À L'ENDROIT ET À LA DATE INDIQUÉS EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE

VILLE DE MONTRÉAL

Montréal, le _____ jour de _____ 2018

Par : _____
Valérie Plante
Mairesse

Par : _____
Yves Saindon
Greffier

AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN

Montréal, le _____ jour de _____ 2018

Par : _____
Paul Côté
Directeur général

ANNEXE A – CARTE DU PROJET

ANNEXE B – STRUCTURE ET GOUVERNANCE DU BUREAU DE PROJET PIE-IX (ÉTAPE 2)

ANNEXE C – ESTIMATION DES COÛTS LIÉS AU BUREAU DE PROJET INTÉGRÉ

ANNEXE D – PROTOCOLE DE COMMUNICATION

ANNEXE E – MODÈLE DE REGISTRE DES CHANGEMENTS

ANNEXE F – PLAN DE PROJET

ANNEXE G – ENTENTE DE CONFIDENTIALITÉ

ANNEXE H – LIMITES D'ESTIMATION DU PROJET SRB PIE-IX

ANNEXE A – CARTE DU PROJET

TRACÉ SRB PIE-IX

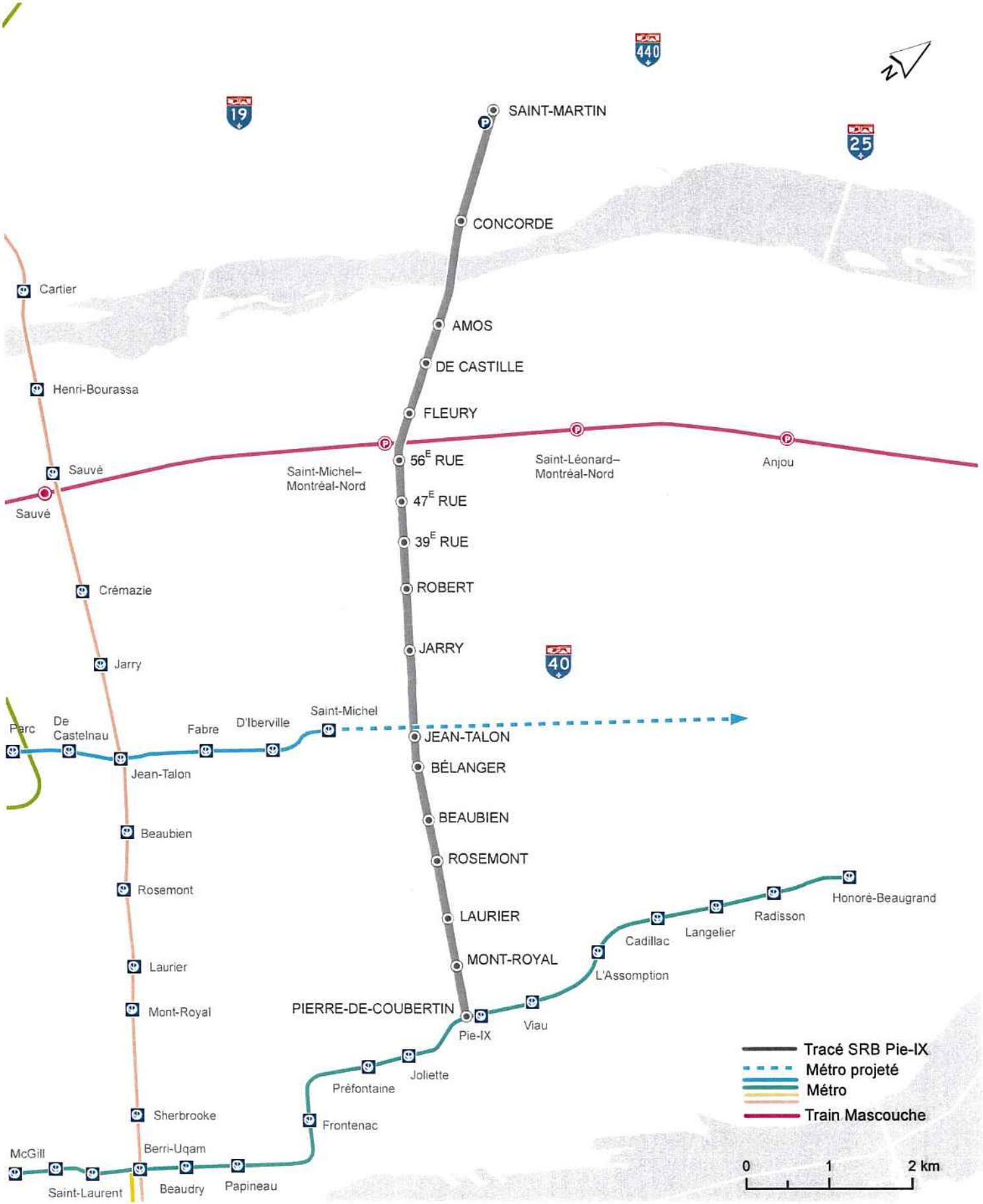

Information stratégique et affaires métropolitaines (janvier 2016)
Req : 3003116

ANNEXE B – STRUCTURE ET GOUVERNANCE DU BUREAU DE PROJET PIE-IX (ÉTAPE 2)



PROJET INTÉGRÉ
SRB PIE-IX

STRUCTURE ET GOUVERNANCE DU PROJET INTÉGRÉ SRB PIE-IX – ÉTAPE 2

14 NOVEMBRE 2017

STRUCTURE ET GOUVERNANCE DU BUREAU DE PROJET INTÉGRÉ SRB PIE-IX – ÉTAPE 2

Le présent document détaille la structure de gouvernance, la composition et l'organisation du bureau de projet intégré pour l'étape 2 du projet, soit la réalisation des travaux incluant le processus d'approvisionnement, la mise en service, la mise en exploitation et la clôture du projet. Le présent document a été préparé dans un souci de simplification et d'efficacité des structures décisionnelles et de concertation.

Structure de gouvernance et composition du Bureau de projet intégré SRB PIE-IX
(volets stratégique et décisionnel)

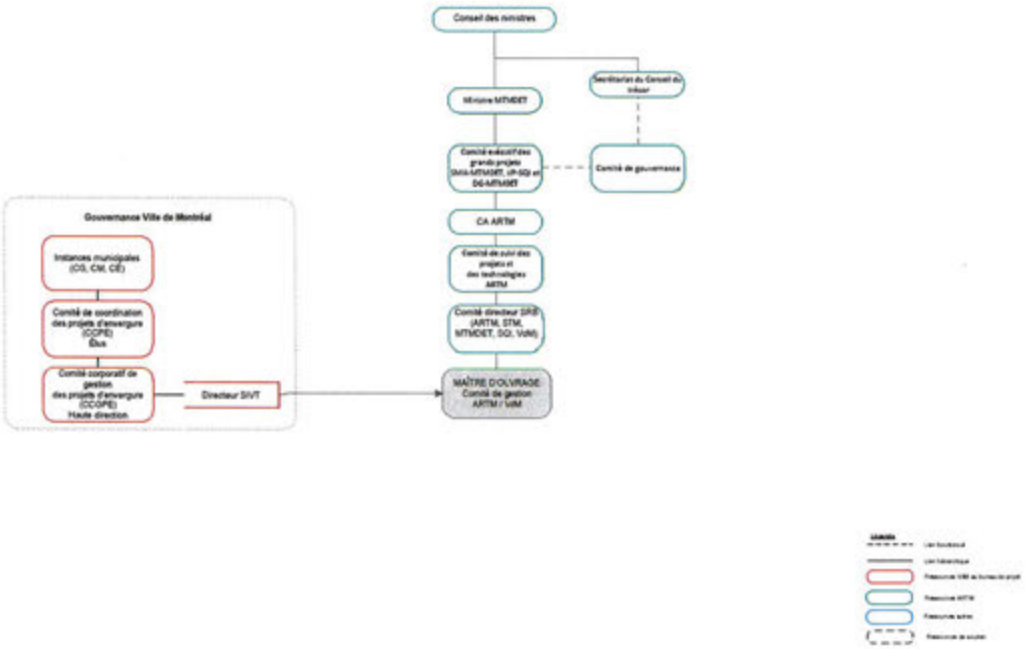

14 novembre 2017

Structure de gouvernance et composition du Bureau de projet intégré SRB PIE-IX
(volets opérationnel et stratégique)

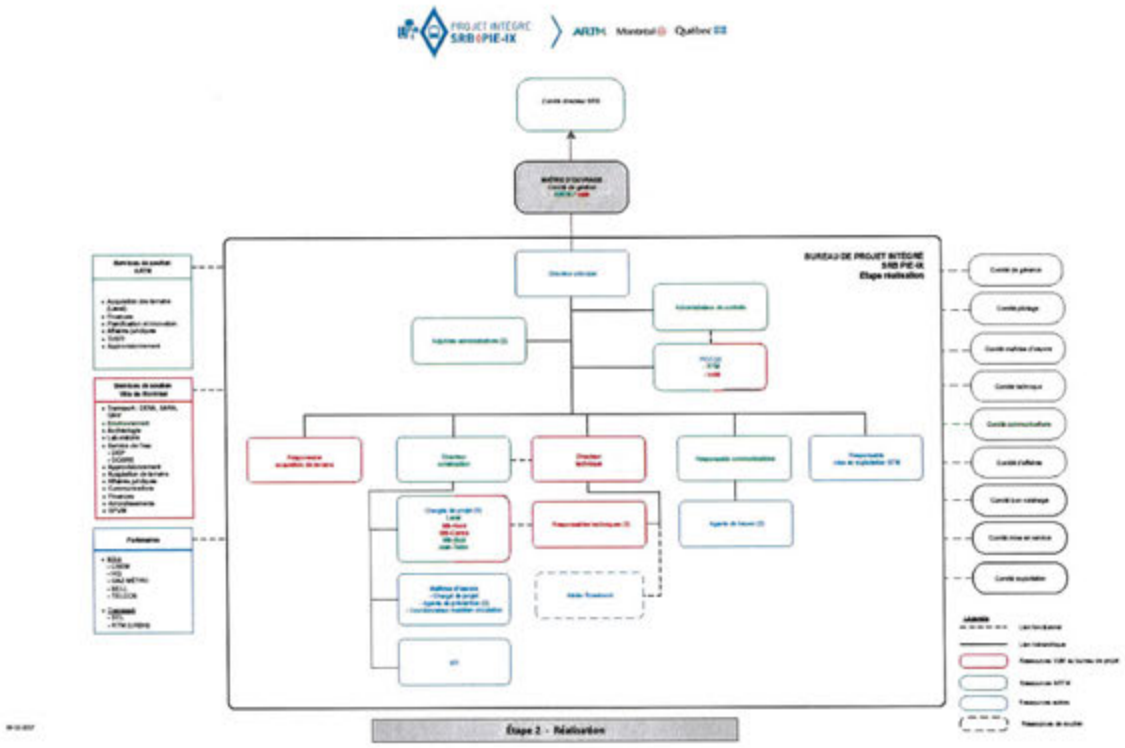

14 novembre 2017

COMITÉ EXÉCUTIF DES GRANDS PROJETS

Composition

Le *comité exécutif des grands projets* est composé des membres suivants :

- Présidence : sous-ministre adjointe, Sous-ministériat aux grands projets;
- Directrice générale, Direction générale des grands projets routiers;
- Directeur général, Direction générale du projet Turcot;
- Directeur général, Direction générale des grands projets de transport collectif et des partenariats;
- Directeur général, Direction générale des contrats du Sous-ministériat à la gestion contractuelle et à la surveillance des marchés;
- Directrice, Direction des affaires juridiques;
- Directeur, Direction de la gouvernance des grands projets;
- Directeur général, de la DGT visée par un projet ou des directions générales du SMARMM, pour les projets les concernant;
- Vice-président Gouvernance des projets, SQI, pour les projets où celle-ci est associée (dont le projet de voies réservées Pie-IX);
- Au besoin, des membres externes pourraient être invités (Représentant de l'ARTM dans le cadre du projet SRB Pie-IX).

Responsabilités

Le *comité exécutif des grands projets* exerce un double rôle, puisqu'il gère à un niveau décisionnel chacun des grands projets routiers et en transport collectif et assure une gestion de portefeuille des projets majeurs.

Le *comité exécutif des grands projets* assume des responsabilités en regard de la gestion de chacun des grands projets et effectue une gestion de portefeuille des projets majeurs. La gestion de projet doit permettre au Comité exécutif d'exercer un suivi rigoureux et de prendre des décisions éclairées et en temps opportun sur chacun des projets, alors que la gestion de portefeuille doit permettre d'avoir un portrait d'ensemble de la progression des projets sous la responsabilité du Sous-ministériat des grands projets (SMGP), identifier les enjeux de portefeuille, faire les arbitrages ou des recommandations aux autorités ministérielles sur les priorités.

De façon plus spécifique, le *comité exécutif des grands projets* a comme mandat de :

- Assurer un suivi périodique des projets pour en connaître la progression et les mesures de gestion des risques approuvées par le *comité directeur*, pour apprécier les risques d'écart par rapport aux paramètres autorisés, pour donner des orientations au *comité directeur* et pour faire des recommandations aux autorités ministérielles, au besoin;
- Faire des recommandations aux autorités ministérielles sur les priorités relatives aux grands projets;
- Veiller à l'application uniforme de la Directive, prendre des mesures pour régler les problèmes ou les incohérences qui existent entre les grands projets et veiller à l'amélioration des pratiques de gestion de projets par les leçons apprises;
- Approuver la charte, l'énoncé et le plan de gestion d'un projet, ainsi qu'attribuer les ressources nécessaires à sa réalisation (ressources gouvernementales);
- Identifier les enjeux, fixer des orientations stratégiques et des balises en regard des solutions et des modes d'approvisionnement à évaluer pour répondre au besoin identifié et obtenir les retombées recherchées, ainsi qu'en regard des paramètres du projet (portée, coût, stratégie de financement, échéancier ou tout autre élément stratégique jugé pertinent);

- Se prononcer notamment sur le contenu des DO et des DA à mi-chemin de leur réalisation (DO partiel et DA partiel) afin de s'assurer que le travail entrepris répond aux orientations fixées et est conforme aux meilleures pratiques en matière de planification de grands projets. Examiner tout document qui doit être soumis à l'attention du Ministre, du Conseil des ministres ou du SCT ou qui doit être attesté par la SQI;
- Recommander au Ministre les documents, rapports, mémoires, notes qui doivent être portés à l'attention du Conseil des ministres (FAP, DO, DA, demande de modification significative du projet, demande d'application d'une mesure différente de celles prévues à la Directive ou tout autre document exigé par le Conseil des ministres);
- Recommander au Ministre et à la SQI (lorsque requis), à des fins d'approbation, les documents qu'il doit attester (rapports sommaires de l'état d'avancement, rapport de clôture ou tout autre document exigé par le SCT), ainsi que le document confirmant la date de réception formelle de l'infrastructure publique;
- Informer le Ministre, le SCT, le Comité de gouvernance des projets stratégiques du SCT et le gouvernement fédéral, si applicable, de l'état d'avancement des grands projets et de tout enjeu jugé pertinent concernant un ou plusieurs projets;
- Appuyer le comité directeur des différents projets dans son mandat;
- Faire les arbitrages sur les éléments non résolus par le comité directeur d'un projet;
- Documenter et faire le suivi des réunions, demandes et décisions du comité.

Fonctionnement

Le *comité exécutif des grands projets* est présidé par la sous-ministre adjointe aux grands projets.

Le mode de fonctionnement du *comité exécutif des grands projets* est établi de manière à satisfaire aux exigences propres aux deux rôles exercés par celui-ci (gestion des grands projets et gestion de portefeuille des projets majeurs).

Les réunions se tiendront au minimum une fois par mois, soit à une fréquence permettant au *comité exécutif des grands* projets de suivre sur une base mensuelle l'avancement des projets.

De plus, le *comité exécutif des grands projets* pourra tenir des réunions supplémentaires au besoin, notamment pour l'examen des rapports sommaires de l'état d'avancement des projets ou pour traiter de façon plus spécifique des enjeux de ceux-ci.

Le *comité exécutif des grands projets* fonctionne sous l'autorité de la présidente, qui a compétence pour décider de tous les sujets discutés après avoir entendu les points de vue des membres.

CONSEIL D'ADMINISTRATION (ARTM)

Responsabilités

Le *conseil d'administration (ARTM)* a la responsabilité d'approuver toute modification significative à l'échéancier, à la portée ou aux coûts du projet.

COMITÉ DE SUIVI DES PROJETS ET DES TECHNOLOGIES (ARTM)

Responsabilités

Le *comité de suivi des projets et des technologies (ARTM)* effectue un suivi du déroulement du projet. Il formule, à l'intention du *conseil d'administration*, toute recommandation visant une modification significative à l'échéancier, à la portée ou aux coûts du projet.

COMITÉ DIRECTEUR SRB

Composition

Le *comité directeur SRB* est composé de 7 à 9 membres, dont notamment :

- Le Directeur général des grands projets de transport collectif du MTMDET (coprésident);
- Un représentant de l'ARTM (coprésident);
- Le Directeur principal du projet;
- Un représentant de la STM;
- Un ou des membres internes du MTMDET;
- Un ou des membres internes de la SQI;
- Un représentant de la Ville de Montréal.

Responsabilités

Le *comité directeur SRB* assume des fonctions tactiques et exerce un rôle central dans l'organisation, la planification et le suivi du projet en faisant les liens entre les activités opérationnelles, la gestion et la gouvernance du projet.

Le *comité directeur SRB* s'assure que le *comité de gérance* et le Bureau de projet intégré veillent à la réalisation des travaux dans le respect des orientations, objectifs et paramètres fixés (portée, budget et échéancier) et approuvés au DA. De plus, le *comité directeur SRB* s'assure d'une reddition de comptes répondant aux besoins des diverses instances. Il doit aussi s'assurer que l'infrastructure livrée sera d'une qualité qui répond aux normes de performance attendues.

Le *comité directeur SRB* a la responsabilité de s'assurer de la réalisation du projet autorisé par le Conseil des ministres, et doit répondre du respect de la portée du projet, du budget autorisé et du calendrier de réalisation du projet. Il doit s'assurer du financement et de l'attribution des ressources au projet.

Le *comité directeur SRB* établit et fait le suivi en termes de portée, de coûts de délais et d'autres éléments jugés pertinents.

De façon plus spécifique, le *comité directeur SRB* a comme mandat de :

- S'assurer que l'équipe du projet mise en place convient à l'ampleur et à la complexité du projet;
- Veiller à l'utilisation des meilleures pratiques en gestion de projet et à l'application rigoureuse des normes et règles en vigueur en matière de gestion de projets et d'octroi de contrats;
- Veiller à ce que le projet se réalise selon la portée, le plan de gestion, le budget et l'échéancier établis au DA approuvé par le Conseil des ministres;
- Assurer un suivi serré et périodique du projet en regard de sa planification, de la gestion des risques et de la probabilité d'atteindre les objectifs fixés, tant en termes de résultats recherchés, de la qualité de l'infrastructure livrée que des paramètres de réalisation autorisés (portée, coût, stratégie de financement et échéancier);
- Approuver les modifications non significatives au projet, en ce sens qu'elles ne compromettent pas le respect des paramètres autorisés pour la réalisation du projet (portée, coût, stratégie de financement et échéancier);
- Appuyer le Directeur principal du projet et le *comité de gérance* dans leurs actions et faire les arbitrages sur les éléments non résolus par le *comité de gérance*;
- Présenter sur une base mensuelle au comité exécutif des grands projets l'état d'avancement du projet et une appréciation à jour des risques matérialisés et lui faire part de tout enjeu ou élément pouvant compromettre l'atteinte des objectifs fixés ou le respect des paramètres autorisés;

- Mettre à la disposition du comité exécutif des grands projets ou de toute autre instance décisionnelle ou consultative (COGE du ministère, Ministre, Conseil des ministres, SQI, SCT, comité ministériel de coordination des grands projets, etc.) une information concise, juste, pertinente et adaptée au besoin du destinataire sur l'état d'avancement du projet et ses enjeux;
- Valider la qualité des données, documents et rapports destinés au comité exécutif des grands projets ou à toute autre instance décisionnelle ou consultative;
- Approuver l'utilisation des différentes réserves (risques, contingences, etc.);
- Approuver les mesures d'atténuation des risques proposées par le *comité de gérance* ou lui faire des recommandations à cet effet dans le but de maximiser la probabilité de livrer une infrastructure de qualité dans le respect des paramètres autorisés et en informer le comité exécutif des grands projets;
- Formuler des recommandations au comité exécutif des grands projets sur les changements qui ont une incidence significative sur le coût, la stratégie de financement, le calendrier et la portée du projet;
- Faire des recommandations au comité exécutif des grands projets visant l'amélioration des pratiques de gestion de projet par les leçons apprises;
- Recommander au comité exécutif des grands projets les documents, rapports, mémoires et notes qui doivent être portés à l'attention du Conseil des ministres (demande de modification significative du projet, demande d'application d'une mesure différente de celles prévues à la Directive ou tout autre document exigé par le Conseil des ministres) ou qui doivent être attestés par le Ministre et la SQI (rapports sommaires de l'état d'avancement, rapport de clôture et document confirmant la date de réception formelle de l'infrastructure publique);
- Recommander au comité exécutif des grands projets, à des fins d'approbation, les autres documents, notes et fiches sur le projet qui doivent être déposés au COGE du Ministère ou au Ministre;
- Documenter et faire le suivi des réunions, demandes et décisions du comité;
- Assurer le cheminement du projet au sein de l'ARTM, de la STM et des autorités gouvernementales afin d'obtenir les autorisations requises, dont celles prévues à la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique;
- Approuver les stratégies de consultation, de communication et d'approvisionnement.

Fonctionnement

Le *comité directeur SRB* se réunit au moins une fois par mois. Le *comité directeur SRB* peut se réunir plus souvent, si nécessaire, notamment si le *comité de gérance* ou le Directeur principal du projet le demande.

À chaque réunion, le ou les coprésidents présentent l'état d'avancement du projet, la mise à jour du registre des risques, de l'utilisation de l'enveloppe de contingences, des enjeux, des résultats atteints en regard des paramètres fixés et des mesures d'atténuation des risques mises de l'avant ou de tout autre élément pour lequel des orientations ou des décisions du *comité directeur SRB* sont requises.

Le *comité directeur SRB* est sous la responsabilité de deux membres, soit le Directeur général des grands projets de transport collectif du MTMDET et le représentant de l'ARTM qui, tous deux, en assument la coprésidence. Suivant les recommandations de chacun des membres, la prise de décision se fait par consensus.

Les rencontres ont de manière quasi statutaire deux points à l'ordre du jour, à savoir :

- Rapport d'avancement du projet (objectifs, performance, suivi budgétaire, utilisation des enveloppes de risques et de contingences, échéancier, livrables, qualité, sécurité, etc.) et recommandations sur les enjeux;
- Rapport et suivi des décisions du comité exécutif des grands projets.

Le représentant de la Ville de Montréal assiste uniquement à la première partie de la rencontre. C'est l'occasion d'échanger ouvertement, non seulement quant à l'avancement et la performance du projet intégré, mais également au sujet de certains enjeux spécifiques à un volet du projet (voie réservée, reconstruction ou requalification du boulevard Pie-IX) et de leurs conséquences sur les autres volets, le cas échéant.

Le *comité directeur SRB*, par l'intermédiaire du directeur général du MTMDET, rend des comptes au comité exécutif des grands projets. Au besoin, le directeur général du MTMDET invitera le coprésident du *comité directeur SRB* à se joindre au comité exécutif des grands projets.

COMITÉ DE COORDINATION DES PROJETS D'ENVERGURE (VILLE DE MONTRÉAL)

Composition

Le *comité de coordination des projets d'envergure (CCPE)* est composé de membres du comité exécutif (CE) de la Ville de Montréal, désignés par le maire, et de représentants de la haute direction.

Lors des rencontres concernant le projet intégré SRB Pie-IX, les maires des quatre arrondissements concernés sont également invités.

Responsabilités

Le *CCPE* a pour rôle de :

- assurer une concertation multidisciplinaire;
- recommander le passage des projets à la phase suivante, aux points de passage et aux étapes critiques intermédiaires;
- assurer le suivi mensuel d'avancement des projets (contenu, budgets et échéanciers);
- formuler des recommandations sur certains enjeux pouvant survenir durant les phases des projets;
- recommander le cheminement des projets au comité exécutif.

Fonctionnement

Le *CCPE* se réunit aux deux semaines. Le projet intégré SRB Pie-IX est suivi à haut niveau (respect de la portée, du budget, de l'échéancier). Lorsque requis, notamment lors des points de passage, le projet peut être présenté de façon plus détaillée au *CCPE*.

COMITÉ CORPORATIF DE GESTION DES PROJETS D'ENVERGURE (VILLE DE MONTRÉAL)

Composition

Le *comité corporatif de gestion des projets d'envergure (CCGPE)* est formé de représentants administratifs de la haute direction de la Ville de Montréal.

Lors des rencontres concernant le projet intégré SRB Pie-IX, les directeurs des quatre arrondissements concernés sont également invités.

Responsabilités

Le *CCGPE* a pour rôle de :

- assurer l'intégration et la coordination des expertises municipales multidisciplinaires;
- recommander le passage des projets à la phase suivante, aux points de passage et aux étapes critiques intermédiaires;

- suivre l'avancement des projets en s'assurant du respect du contenu, des budgets et des échéanciers;
- résoudre les problèmes et les enjeux pouvant survenir durant les phases des projets;
- recommander le cheminement des projets au comité de coordination des projets d'envergure (CCPE).

Fonctionnement

Le *CCGPE* se réunit aux deux semaines. Le projet intégré SRB Pie-IX est suivi à haut niveau (respect de la portée, du budget, de l'échéancier). Lorsque requis, notamment lors des points de passage, le projet peut être présenté de façon plus détaillée au *CCGPE*.

COMITÉ DE GESTION

Composition

Le *comité de gestion* est composé du Directeur principal du projet, ainsi que d'un représentant de l'ARTM et d'un représentant de la Ville de Montréal. Ce comité est présidé par le Directeur principal du projet.

Responsabilités

À titre de maître d'ouvrage, le *comité de gestion* a notamment les responsabilités suivantes :

- proposer la structure de gouvernance du projet;
- déléguer les activités opérationnelles de réalisation des travaux et contrôler leur mise en œuvre;
- assurer le respect des orientations stratégiques du projet établies par les instances de gouvernance des parties;
- valider les orientations et assurer le déroulement du projet conformément à la portée, à l'échéancier et au budget approuvés;
- au besoin, assurer la mise en œuvre des mesures nécessaires au respect de la portée, de l'échéancier et du budget;
- veiller à la collaboration de l'ensemble des parties prenantes;
- assurer le suivi des risques du projet et recommander l'utilisation de la réserve pour risques lorsque requis;
- veiller à l'atteinte des objectifs du projet;
- coordonner la mise en exploitation du corridor SRB au terme des travaux en commun;
- recommander l'approbation des avenants aux contrats;
- veiller à l'application des ententes conclues avec les partenaires et fournisseurs;
- recommander les termes d'ententes relatives au règlement des réclamations;

Fonctionnement

Le *comité de gestion* se réunit sur une base bimensuelle ou selon les besoins.

COMITÉ DE GÉRANCE

Composition

Le *comité de gérance* est composé du Directeur principal du projet, ainsi que des coordonnateurs d'activités spécifiques, d'un représentant du MTMDET et d'un représentant de la SQI. Ce comité est présidé par le Directeur principal du projet.

Responsabilités

Sous l'autorité du Directeur principal du projet, le *comité de gérance* est responsable de la coordination et de la validation des travaux requis à toutes les étapes du projet, dans le respect des orientations fournies et des paramètres autorisés. Il appuie le Directeur principal du projet dans la réalisation de son mandat.

De façon plus spécifique, le *comité de gérance* est responsable de :

- Valider la qualité des données, documents et rapports (fiches de gouvernances, rapport sommaire d'avancement, rapport de clôture, rapports d'études, etc.) destinés au *comité directeur SRB* ou à toute autre instance décisionnelle ou consultative;
- Soulever tout enjeu ou opportunité pouvant en découler;
- En informer le *comité directeur SRB* et lui présenter les recommandations appropriées;
- Recommander au *comité directeur SRB*, à des fins d'approbation, l'utilisation des différentes réserves (risques, contingences, etc.), le calendrier de réalisation et les modifications mineures au projet;
- Valider le plan de communication et faire des recommandations au *comité directeur SRB* et en faire le suivi;
- Valider le registre des risques et faire des recommandations au *comité directeur SRB* sur les mesures d'atténuation des risques, et en faire le suivi;
- Valider le plan d'approvisionnement et faire des recommandations au *comité directeur SRB* sur sa gestion et en faire le suivi;
- Prendre connaissance du suivi budgétaire et de l'utilisation des enveloppes de contingences et de risques actualisées et projetées et émettre les recommandations appropriées au *comité directeur SRB*;
- S'assurer que la reddition de comptes soit produite en temps opportun, qu'elle soit juste, pertinente, de qualité et adaptée aux besoins spécifiques de chaque instance à laquelle l'équipe de projet doit rendre des comptes;
- Proposer au *comité directeur SRB* des solutions pour corriger toute situation susceptible de compromettre le respect des paramètres autorisés pour le projet (portée, coût, stratégie de financement et échéancier);
- Autoriser la mise en application de certains outils de gestion, dont ceux visant les mesures d'atténuation des risques résiduels, le plan d'audit à appliquer durant la réalisation et les vérifications spécifiques sur la gestion du projet;
- S'assurer d'avoir une définition claire des indicateurs de performance pour chacun des objectifs du projet, ainsi qu'une description précise de la façon de les mesurer;
- S'assurer de la coordination des activités des professionnels, consultants, fournisseurs et entrepreneurs impliqués dans la planification et la réalisation du projet;
- Proposer au *comité directeur SRB* les outils de gestion et les indicateurs de performance afin de suivre l'évolution des variables stratégiques (coûts, échéancier, risques, portée) du projet;
- Proposer au *comité directeur SRB* des mesures et approches permettant d'améliorer la gestion de projet, dans un esprit de partage des leçons apprises;
- Documenter et faire le suivi des réunions, demandes et décisions du comité.

Fonctionnement

Le Directeur principal du projet préside le *comité de gérance* et rend des comptes au *comité directeur SRB*.

Le *comité de gérance* se réunit au moins une fois par mois. Il peut se réunir plus souvent, si nécessaire.

La surveillance des activités du projet doit être assez fréquente pour permettre au Directeur principal du projet, au Bureau de projet intégré et aux autres membres de l'équipe de cerner les enjeux et d'identifier les moyens pour les régler en temps opportun ou d'en informer rapidement le *comité directeur SRB*.

COMITÉ PILOTAGE

Composition

Le *comité pilotage* est composé du Directeur principal du projet, du directeur construction et du directeur technique. Ce comité est présidé par le Directeur principal du projet.

Responsabilités

Le *comité pilotage* a pour rôle de :

- procéder à la réalisation des travaux en commun;
- coordonner la surveillance des travaux en commun ainsi que des mesures de maîtrise de la circulation;
- contrôler la qualité des matériaux et leur mise en place;
- effectuer la mise en service des équipements;
- effectuer le suivi de l'échéancier global du projet et proposer des solutions en cas de retard ou de glissement;
- effectuer le suivi et le contrôle des coûts du projet;
- effectuer le suivi des risques du projet et des mesures d'atténuation à mettre en œuvre;
- assurer la maîtrise d'œuvre du projet, incluant la mise en place et le suivi du programme de prévention-cadre du maître d'œuvre;
- effectuer la gestion administrative des contrats;
- mettre en œuvre et effectuer le suivi des activités liées au processus d'acquisition de terrains et de servitudes;
- supporter la mise en œuvre des principes d'exploitation du SRB;
- coordonner les processus d'approvisionnement en concertation avec les services de soutien des parties;
- recommander l'approbation des avenants;
- effectuer l'analyse des réclamations;
- assurer la cohérence entre les différentes composantes du projet;
- coordonner la mise en exploitation du corridor SRB au terme des travaux en commun;
- approuver les choix techniques;
- gérer les parties prenantes en concertations avec les services de soutien des parties;
- formaliser les réceptions provisoires et définitives;
- assurer l'application des ententes conclues avec les partenaires et fournisseurs;
- recommander les termes d'ententes relatives au règlement des réclamations;
- produire les rapports de suivi et de reddition de comptes aux différentes instances concernées;
- assurer la clôture du projet, incluant la fermeture administrative des dossiers et l'indentification des leçons apprises.

Fonctionnement

Le *comité pilotage* se réunit sur une base bimensuelle ou selon les besoins.

COMITÉ MAÎTRISE D'ŒUVRE

Composition

Le *comité maîtrise d'œuvre* est composé du Directeur principal du projet, du responsable maîtrise d'œuvre, de représentants des intervenants concernés par la sûreté et la sécurité du SRB et du chantier, à savoir l'ARTM, la Ville de Montréal, la STM ainsi que les services d'urgence et les entreprises adjudicataires des contrats de réalisation des travaux. Plus précisément, ce comité est composé de représentants des organisations suivantes :

- ARTM
- Ville de Montréal
- STM
- Sûreté du Québec (SQ)
- Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)
- Service de sécurité incendie de Montréal (SIM)
- Urgences santé
- Entreprises adjudicataires des contrats de réalisation des travaux
- Tout autre partenaire impliqué dans les enjeux de sûreté et de sécurité

Ce comité est présidé par le responsable maîtrise d'œuvre.

Responsabilités

Le *comité maîtrise d'œuvre* a pour responsabilité de faire la promotion de bonnes pratiques en matière de santé, de sécurité et de prévention des accidents, en plus de veiller au respect de l'ensemble des normes de sûreté, de sécurité et d'intervention applicables à la réalisation du projet ainsi qu'à l'opération d'un système de transport collectif. Plus précisément, ce comité verra à :

- s'assurer du respect du *Programme de prévention-cadre du maître d'œuvre* en matière de santé et sécurité sur le chantier;
- s'assurer du respect des lois, des règlements et des normes de sûreté et sécurité applicables au projet, notamment dans le contexte de l'implantation d'une voie réservée à haut niveau de service au centre d'un boulevard urbain densément peuplé;
- s'assurer que le projet respecte les plans de mesures d'urgence des services en place, ainsi que les requis opérationnels des services d'urgence, tels que les fréquences de radiocommunications, les procédures d'évacuation, les accès d'eau, etc.;
- le cas échéant, proposer des mesures d'amélioration des règles et programmes établis.

Fonctionnement

Le *comité maîtrise d'œuvre* se réunit sur une base mensuelle ou selon les besoins.

COMITÉ TECHNIQUE

Composition

Le *comité technique* est composé du directeur des travaux, des chargés de projet et des responsables techniques. Au besoin, des représentants de la Ville de Montréal et de la Ville de Laval pourront se joindre au comité. Ce comité est présidé par le directeur des travaux.

Responsabilités

Le *comité technique* a notamment pour responsabilités de :

- effectuer le suivi de la réalisation des travaux d'aménagement des stations, des infrastructures souterraines, de la chaussée, de l'éclairage, des feux de circulation, de la signalisation, du marquage, etc.;
- coordonner les travaux des différents lots et gérer les interfaces;
- échanger sur les enjeux techniques survenant en cours d'élaboration des travaux;
- échanger sur les enjeux spécifiques aux travaux de RTU et de tirage de câbles;
- convenir des mesures les plus appropriées afin de résoudre les difficultés rencontrées.

Fonctionnement

Le *comité technique* se réunit sur une base mensuelle ou selon les besoins.

COMITÉ COMMUNICATIONS

Composition

Le *comité communications* est composé de responsables du volet communication des organisations suivantes :

- ARTM
- MTMDET
- SQI
- Ville de Montréal
- Arrondissement Mercier – Hochelaga-Maisonneuve
- Arrondissement Montréal-Nord
- Arrondissement Rosemont – La Petite-Patrie
- Arrondissement Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension
- Ville de Laval
- STM
- STL
- RTM (Urbis)

Ce comité est présidé par le responsable communications.

Responsabilités

Le *comité communications* a notamment pour responsabilités de :

- diffuser l'information sur le projet et son état d'avancement;
- relayer la stratégie de communication approuvée par le *comité directeur SRB*, conformément au protocole de communication convenu entre les parties;
- s'assurer de la cohérence des stratégies de communication ou de relations publiques en lien avec le projet;
- s'assurer de l'uniformisation des messages, documents et sorties de presse des principaux partenaires impliqués dans le projet.

Fonctionnement

Le *comité communications* se réunit sur une base mensuelle ou selon les besoins.

COMITÉ D'AFFAIRES

Composition

Le *comité d'affaires* est composé du Directeur principal du projet, du responsable communications ainsi que de commerçants, d'industries, d'institutions, d'associations et de conseillers en développement économique des arrondissements et de la ville-centre. Ce comité est présidé par le responsable communications.

Responsabilités

Le *comité d'affaires* a notamment pour responsabilités de :

- informer les parties prenantes des changements à la configuration du chantier;
- informer les parties prenantes des travaux à réaliser;
- informer les parties prenantes des mesures d'atténuation à mettre en place pour limiter les impacts sur l'activité commerciale;
- échanger sur les préoccupations et, au besoin, identifier les mesures de mitigation;
- échanger sur les situations vécues et, le cas échéant, apporter les améliorations nécessaires en vue d'étapes à venir;
- partager la stratégie de communication en vue du maintien de l'activité commerciale;
- coordonner l'application des programmes municipaux, tel que PRAM – Artère en chantier, visant à soutenir l'activité économique.

Fonctionnement

Le *comité d'affaires* se réunit sur une base trimestrielle ou selon les besoins.

COMITÉ BON VOISINAGE

Composition

Le *comité bon voisinage* est composé du Directeur principal du projet, du responsable communications, du coordonnateur maintien de la circulation ainsi que de citoyens, de représentants de la STM, de représentants du SPVM et de représentants des arrondissements. Ce comité est ouvert au grand public et est présidé par le responsable communications.

Responsabilités

Le *comité bon voisinage* a notamment pour responsabilités de :

- informer les parties prenantes des changements à la configuration du chantier;
- informer les parties prenantes des travaux à réaliser;
- informer les parties prenantes des mesures d'atténuation à mettre en place pour limiter les impacts générés par les travaux;
- effectuer une rétroaction sur les situations vécues et, le cas échéant, apporter les améliorations nécessaires en vue d'étapes à venir;
- échanger sur les préoccupations et, au besoin, identifier les mesures de mitigation.

Fonctionnement

Le *comité bon voisinage* se réunit à tous les deux mois ou selon les besoins.

COMITÉ MISE EN SERVICE

Composition

Le *comité mise en service* est composé du directeur des travaux, des chargés de projet, du responsable STI et des responsables des compagnies de transport collectif. Ce comité est présidé par le responsable STI.

Responsabilités

Le *comité mise en service* a pour responsabilité de s'assurer de la fonctionnalité de tous les équipements intégrés au projet préalablement à la mise en exploitation du SRB. Plus précisément, le *comité mise en service* a notamment pour responsabilités de :

- définir, en collaboration avec les représentants des compagnies de transport collectif, la liste des équipements dont la fonctionnalité doit être validée;
- définir les procédures de tests en vue de la mise en service du projet;
- définir un plan d'intégration, de supervision, de vérification et de validation de l'ensemble des systèmes;
- organiser et participer aux marches à blanc et essais en vue de la mise en service;
- consigner toutes les démarches en lien avec les essais de mise en service;
- rassembler les manuels d'opération des équipements;
- s'assurer du bon fonctionnement des équipements avant l'expiration des délais de garantie.

Fonctionnement

Le *comité mise en service* se réunit sur une base mensuelle ou selon les besoins.

COMITÉ EXPLOITATION

Composition

Le *comité exploitation* est composé du Directeur principal du projet, d'un représentant de l'ARTM, de la Ville de Montréal, de la STM, de la STL, du RTM (Urbis) et du MTMDET. Ce comité est présidé par le responsable mise en exploitation.

Responsabilités

Le *comité exploitation* a pour responsabilité de valider les besoins fonctionnels et les contraintes relatifs à l'exploitation du SRB en s'appuyant sur les normes du l'ARTM, de la Ville de Montréal, de la STM, de la STL, du RTM (Urbis) et du MTMDET. Plus précisément, le *comité exploitation* a notamment pour responsabilités de :

- identifier les impacts du projet et des stations sur le réseau supérieur ainsi que les ramifications requises pour assurer la fluidité des déplacements routiers;
- identifier les effets réseaux du projet sur les services des AOT concernées;
- planifier les rabattements de service des AOT concernées vers les stations du SRB;
- contrôler l'application des principes d'exploitation et d'entretien convenus avec les partenaires relativement au prototype de la station Amos;
- veiller à l'application des ententes conclues relativement à l'exploitation et l'entretien du corridor Pie-IX, notamment en ce qui concerne les fonctionnalités du matériel roulant, les activités d'opération du projet et les exigences d'entretien des infrastructures du projet.

Fonctionnement

Le *comité exploitation* se réunit sur une base mensuelle ou selon les besoins.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES RESSOURCES DU BUREAU DE PROJET INTÉGRÉ

Les principales responsabilités des ressources humaines composant le bureau de projet intégré SRB Pie-IX sont décrites ci-après. La description des postes réfère à la structure de gouvernance présentée à la FIGURE 1 du présent document.

Directeur principal du projet – contractuel

Le Directeur principal du projet voit à la bonne marche de l'ensemble du projet, en dirigeant une équipe estimée à une vingtaine de personnes. La santé et la sécurité au travail font parties intégrantes du projet. Il s'attend à ce que chaque personne travaillant sur le projet respecte toutes les consignes de sécurité. Il organise et dirige l'étape de réalisation des travaux, selon la portée, l'échéancier et le budget prévus. Il s'assure du respect des coûts, de l'échéancier, des normes techniques, administratives, de la qualité, de la sécurité, ainsi que des exigences de la *Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique* et du *Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes* du gouvernement du Québec. Il voit également au respect des procédures et règles de fonctionnement de la Ville de Montréal et de l'ARTM. Relevant de l'ARTM et de la Ville de Montréal, cette personne a notamment pour responsabilités de :

- *Gestion santé et sécurité au travail*

- s'assurer que les entrepreneurs et sous-traitants qui œuvrent sur le chantier s'engagent par écrit à respecter leur Programme de prévention spécifique et le *Programme de prévention cadre du maitre d'œuvre*;
- s'assurer de la coordination des travaux dans le but d'éliminer les situations dangereuses créées par l'interaction des divers entrepreneurs;
- voir au respect et à l'intégration des procédures et règles de fonctionnement de la Ville de Montréal et de l'ARTM en matière de santé et sécurité;
- s'assurer qu'un plan de mesures d'urgence intégré soit élaboré et communiqué avec tous les intervenants.

- *Gestion et gouvernance du bureau de projet*

- gérer et optimiser, si requis, l'organisation du bureau de projet;
- présider le *comité de gestion* ainsi que le *comité directeur SRB*;
- définir et implanter un système de gestion de projet respectant les processus internes de l'ARTM et de la Ville de Montréal, ainsi que les meilleures pratiques, et permettant une reddition de comptes adéquate;
- s'assurer du respect de la portée, de l'échéancier et des coûts du projet;
- gérer et négocier les litiges;
- mettre en place un système de suivi des risques et assurer la mise en place des mesures d'atténuation appropriées;
- gérer des indicateurs de performance et suivre leur évolution dans un esprit d'amélioration continue;
- coordonner et approuver les rapports d'avancement pour soumission aux instances requises, tant du côté du gouvernement du Québec que de la Ville de Montréal;
- agir comme expert-conseil dans la prise des décisions importantes, en fournissant les documents d'analyse, de contrôle et de planification quant aux opérations et à leur développement;

- lorsque requis et sans si limiter, agir à titre de responsable du projet auprès des instances décisionnelles de l'ARTM et de la Ville de Montréal mais également pour des représentations publiques avec l'approbation des responsables communications concernés;
- réaliser la clôture du projet incluant la fermeture administrative, l'identification des leçons apprises et la production du rapport de clôture.

o *Communications avec les parties prenantes*

- organiser et assurer le suivi des relations harmonieuses avec les professionnels et les multiples partenaires internes et externes;
- gérer les communications internes et externes associées au projet et faire les représentations et présentations selon les besoins.

o *Approbations gouvernementales et municipales*

- coordonner et approuver les dossiers et documents requis pour l'obtention des autorisations gouvernementales et municipales requises;
- coordonner et faire le suivi des activités nécessaires à l'obtention des permis de voirie, certificats d'autorisation environnementaux ou autres autorisations requises pour la réalisation du projet.

o *Acquisitions de terrains et servitudes*

- coordonner le processus des acquisitions de terrains et servitudes requises pour le projet, selon les politiques en vigueur.

o *Activités durant l'étape de réalisation des travaux*

- administrer tous les contrats et leurs avenants et en contrôler la qualité et les pièces justificatives selon les normes et règlements de la Ville de Montréal et de l'ARTM;
- administrer les demandes de paiement et conditions afférentes;
- attester de la conformité des factures et avenants en apposant sa signature;
- coordonner le déploiement des mesures d'atténuation des impacts sur la circulation, des mesures de maintien de la circulation ainsi que des mesures d'apaisement pour les riverains concernés;
- suivre l'implantation et le respect des mesures de santé et de sécurité sur les chantiers de construction et mettre en place les protocoles de communication nécessaires;
- veiller à ce que les activités des entrepreneurs, parties prenantes et RTU soient réalisées en conformité avec le budget, l'échéancier et la qualité prévus, et ce, dans le respect des normes de santé et sécurité;
- analyser l'état d'avancement et de performance des travaux de construction;
- évaluer les impacts de l'avancement des travaux de construction sur les autres activités du projet et sur l'engagement en termes de contenu, d'échéancier, de coût, de ressources, de qualité et de risques;
- négocier le règlement des litiges et réclamations.

Adjointe administrative – ARTM

Cette personne a notamment pour responsabilités de :

- assurer le soutien de secrétariat pour le personnel de l'équipe;
- organiser les réunions et assurer la coordination des invitations;
- organiser les rencontres avec les membres externes (gestion de l'agenda);
- rédiger les ordres du jour, comptes rendus, correspondances, etc.;
- préparer les formulaires, rapports ou chiffriers pour différents suivis;
- effectuer ou faire faire les reproductions de documents;

- vérifier et tenir à jour les inventaires nécessaires aux activités du projet;
- assurer le classement des documents du projet;
- mettre à jour les différents registres de suivi;
- assurer la revue qualité des livrables (lettres, rapports, etc.);
- réceptionner et gérer les factures et autres demandes.

Administrateur de contrats – ARTM

Cette personne a notamment pour responsabilités de :

- effectuer le suivi du plan d'approvisionnement pour le projet;
- participer à la définition des stratégies d'approvisionnement;
- préparer les échéanciers des processus d'appel d'offres et ce, pour chacun des contrats;
- participer à l'élaboration des documents d'appel d'offres;
- s'assurer que les appels d'offres respectent les règles d'attribution des contrats de l'ARTM et de la Ville de Montréal;
- agir à titre d'administrateur de contrats auprès des différents fournisseurs et mandataires;
- évaluer l'impact de tout changement, particulièrement sur les engagements monétaires et l'échéancier des contrats, en collaboration avec les planificateurs, contrôleurs de coûts et les chargés de projet;
- effectuer le suivi budgétaire des contrats, en collaboration avec les planificateurs, contrôleurs de coûts;
- veiller à ce que les livrables ou services soient rendus, et ce, en lien avec les attentes du bureau de projet intégré;
- agir à titre d'expert conseil dans la négociation des avenants et des réclamations, en faisant le lien entre les changements allégués et les dispositions contractuelles;
- coordonner la rédaction des avenants et la résolution des réclamations, incluant la négociation avec les parties impliquées en collaboration avec les différents responsables;
- assurer la gestion des sous-traitants, notamment en effectuant le suivi des quittances;
- supporter l'équipe de projet dans la gestion des risques contractuels avec les fournisseurs.

Planificateur, contrôleur de coûts - ARTM

Cette personne a notamment pour responsabilités de :

- élaborer la structure de découpage du projet;
- assurer le suivi des risques, des coûts et de l'échéancier;
- coordonner la préparation de l'échéancier global du projet, en assurer le suivi et la mise à jour;
- développer et assurer la mise à jour des différents registres de suivi pour le projet (risques, coûts);
- produire et suivre les indicateurs de performance pour les coûts de l'ARTM;
- effectuer le suivi et le traitement des factures, des contrats et des avenants en collaboration avec l'administrateur de contrats;
- préparer les états de situation, les sommaires mensuels et les rapports périodiques d'avancement du projet;
- produire la demande d'autorisation finale (DAF) pour l'étape de réalisation des travaux;
- participer de façon ad hoc aux différentes rencontres telles que : *comité directeur SRB, comité de gestion et comité pilotage*.

À noter que les suivis seront effectués conjointement avec le planificateur, contrôleur de coûts de la Ville de Montréal.

Planificateur, contrôleur de coûts – Ville de Montréal

Cette personne a notamment pour responsabilités de :

- participer à l'élaboration de la structure de découpage du projet;
- assurer le suivi des risques, des coûts et de l'échéancier;
- produire et suivre les indicateurs de performance pour les coûts de la Ville de Montréal;
- effectuer le suivi et le traitement des factures, des contrats et des avenants en collaboration avec l'administrateur de contrats;
- assurer la production des documents administratifs requis par la Ville de Montréal;
- participer de façon ad hoc aux différentes rencontres telles que : telles que : *comité de gestion* et *comité directeur SRB*.

À noter que les suivis seront effectués conjointement avec le planificateur, contrôleur de coûts de l'ARTM.

Directeur construction – ARTM

Cette personne a notamment pour responsabilités de :

- gérer les coûts, l'échéancier, les risques, la qualité, la sécurité et les mandats octroyés pour le SRB de concert avec l'administrateur de contrats, le directeur technique et le Directeur principal du projet;
- gérer les contrats de construction pour chacun des lots de construction;
- gérer les mandats de surveillance des travaux et de contrôle de la qualité;
- suivre les mesures de santé, sécurité au travail (SST) sur les chantiers;
- participer à l'émission de recommandations de demandes de changement aux contrats;
- valider les factures;
- recommander les réceptions provisoires et définitives;
- participer à la négociation de règlement des réclamations;
- rédiger les protocoles d'essai préalables à la mise en service;
- s'assurer du suivi de la mise en œuvre et du respect (par son équipe) des dispositions du *Programme de prévention-cadre du maitre d'œuvre* et/ou du Programme de prévention spécifique de l'entrepreneur;
- s'assurer que la santé et la sécurité au travail demeurent un enjeu prioritaire;
- utiliser une approche proactive face à la santé et la sécurité au travail;
- promouvoir la communication afin de s'assurer que l'ensemble des travailleurs soient informés des objectifs en santé et sécurité au travail;
- assurer un suivi périodique du système de gestion des risques en santé et sécurité au travail;
- s'assurer que les exigences en santé et sécurité au travail sont incluses dans tous les contrats;
- approuver au besoin, les pénalités émises aux entrepreneurs pour non-respect des exigences minimales en santé et sécurité au travail;
- si requis, participer aux rencontres des comités suivants : *comité pilotage, comité technique, comité communications, comité exploitation, comité maîtrise d'œuvre.*

Directeur technique – Ville de Montréal

Cette personne a notamment pour responsabilités de :

- gérer les coûts, l'échéancier, les risques, la qualité, la sécurité et les mandats octroyés par le SRB de concert avec l'administrateur de contrat, le directeur construction et le Directeur principal du projet;
- participer activement à l'analyse des enjeux techniques et à la formulation de recommandations;
- participer à l'émission de recommandations de demande de changement aux contrats;

- recommander les réceptions provisoires et définitives;
- participer à la négociation de règlement des réclamations;
- s'assurer que la santé et la sécurité au travail demeurent un enjeu prioritaire;
- utiliser une approche proactive face à la santé et la sécurité au travail;
- promouvoir la communication afin de s'assurer que l'ensemble des travailleurs soit informés des objectifs en santé et sécurité au travail;
- participer, si requis, aux rencontres des comités suivants : *comité pilotage, comité technique, comité communications, comité exploitation, comité maîtrise d'œuvre.*

Chargé de projet – ARTM / Ville de Montréal

Cette personne a notamment pour responsabilités de :

- gérer les coûts, l'échéancier, les risques, la qualité, la sécurité de concert avec le directeur des travaux;
- gérer le contrat de construction du lot sous sa responsabilité;
- gérer la portion du mandat de surveillance des travaux et de contrôle de la qualité relatif au lot sous sa responsabilité;
- suivre les mesures de SST sur le chantier sous sa responsabilité;
- négocier les demandes de changement aux contrats et formuler ses recommandations;
- vérifier les factures de l'entrepreneur général et recommander leur approbation;
- vérifier les factures du surveillant et recommander leur approbation;
- animer les réunions de suivi des contrats sous sa responsabilité;
- valider le contenu des livrables fournis par les mandataires (rapports d'avancement, journal de chantier, etc.);
- coordonner les essais de mise en service;
- participer au processus de réceptions provisoires et définitives du lot sous sa responsabilité;
- participer à la résolution de problèmes rencontrés en chantier, en collaboration avec le responsable technique, le surveillant et l'entrepreneur;
- participer à la fermeture des contrats sous sa responsabilité;
- participer à la négociation de règlement des réclamations;
- promouvoir l'implication personnelle de tous les entrepreneurs, sous-traitants, surveillants, travailleurs et contremaitres visant à assurer un chantier de construction sécuritaire;
- s'assurer que le contrôle de la circulation sur le chantier visé respecte les règles de l'art;
- s'assurer de la sécurité du public et des travailleurs, de concert avec les entrepreneurs et leurs sous-traitants, dans le cadre des lois et règlements en vigueur;
- s'assurer que les entrepreneurs qui œuvrent sur le chantier s'engagent à ce que tous leurs intervenants directs et indirects respectent les lois et règlements applicables;
- s'assurer que les entrepreneurs et les sous-traitants établissent et fournissent, dans chacun des cas et selon leur mandat propre, un Programme de prévention spécifique.
- s'assurer de l'application des lois et règlements en vigueur, des mesures prévues à l'intérieur du *Programme de prévention-cadre du maitre d'œuvre*, des Programmes de prévention spécifiques des entrepreneurs, des avis de correction de la CNESST et de toutes les mesures appropriées à une saine gestion d'un chantier de construction;
- s'assurer de la mise en place des plans de mesures d'urgence et en assurer le suivi;
- enquêter, conjointement avec les entrepreneurs et les représentants des travailleurs, sur les accidents de travail selon les dispositions de l'article 62 de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail,* et dans les autres cas où la santé et la sécurité des personnes et des équipements auraient pu être affectées;
- exiger un plan de redressement de l'entrepreneur lorsque la situation l'exige;

- coordonner les travaux superposés pour éliminer les situations dangereuses créées par l'interaction des entrepreneurs;
- faire le suivi de l'application des clauses pénales pour non-respect des règles de sécurité;
- participer au comité de chantier.

Responsable technique – Ville de Montréal

Cette personne a notamment pour responsabilités de :

- s'assurer que les travaux sont réalisés dans le respect des normes de la Ville de Montréal;
- assurer la coordination avec les concepteurs lorsque leur contribution est requise en cours des travaux;
- collaborer avec le chargé de projet relativement à la gestion du mandat de surveillance des travaux et de contrôle de la qualité;
- participer à la négociation de demandes de changement aux contrats;
- participer aux essais de mise en service;
- participer au processus de réceptions provisoires et définitives;
- participer à la négociation de règlement des réclamations;
- si requis, participer aux rencontres de comité suivant : *comité technique.*

Responsable STI – contractuel

Cette personne a notamment pour responsabilités de :

- prendre connaissance et effectuer la mise à jour des exigences fonctionnelles relatives aux STI en corridor et en station;
- effectuer le suivi de l'intégration des STI dans les documents d'ingénierie détaillée;
- coordonner la rédaction des clauses techniques relatives aux appels d'offres STI;
- assurer la réalisation des travaux dans le respect des normes et des documents contractuels;
- assurer la coordination avec les concepteurs lorsque leur contribution est requise en cours de travaux;
- participer à la négociation des avenants aux contrats;
- participer à la négociation du règlement des réclamations;
- participer aux essais de mise en service.

Équipe feux de circulation – contractuel

Cette équipe a notamment pour responsabilités de :

- analyser et déterminer quel mode de mesure préférentielle pour autobus est le plus efficace pour chacune des intersections avec feux de circulation;
- déterminer la position optimale des détecteurs pour chacune des intersections avec feux de circulation;
- déterminer la norme de service pour les autobus;
- effectuer le comptage et l'optimisation des feux lors de la mise en service;
- effectuer le suivi et l'optimisation de la performance des autobus suivant la mise en service.

Responsable maîtrise d'œuvre – contractuel

Cette personne a notamment pour responsabilités de :

- promouvoir l'implication personnelle de tous et chacun du bureau de projet, entrepreneurs, sous-traitants, surveillants, travailleurs et contremaitres visant à assurer un chantier de construction sécuritaire;

- faire le suivi rapidement avec les entrepreneurs de toute dérogation aux tolérances 0 de la CNESST et prendre les mesures correctives appropriées;
- assurer le contrôle de la circulation sur le chantier visé;
- assurer la sécurité du public et des travailleurs de concert avec les entrepreneurs et leurs sous-traitants dans le cadre des lois et règlements en vigueur;
- appliquer tout nouveau règlement, norme ou directive adopté en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*;
- s'assurer que les entrepreneurs qui œuvrent sur le chantier s'engagent par écrit à respecter le *Programme de prévention-cadre du maitre d'œuvre* et s'engagent à ce que tous leurs intervenants directs et indirects respectent les lois et règlements;
- s'assurer que les représentants des entreprises de services publics comme, Hydro-Québec, Gaz Métro, etc., respectent les normes de sécurité du *Programme de prévention-cadre du maitre d'œuvre*;
- s'assurer que les entrepreneurs et les sous-traitants établissent, dans chacun des cas et selon leur mandat propre, un Programme de prévention spécifique conforme aux exigences des lois et règlements en vigueur et décrivant les principales étapes de réalisation des travaux et les risques associés, les méthodes particulières de travail, ainsi que les moyens spécifiques de prévention des lésions professionnelles qui seront mis en œuvre selon l'évolution des travaux, pour assurer une prévention efficace et concrète en matière de santé et sécurité au travail. Ces Programmes de prévention spécifiques doivent être présentés au maître d'œuvre ou à son représentant pour des fins d'analyse et de vérification avant la mobilisation au chantier pour qu'ils soient compatibles avec le *Programme de prévention-cadre du maître d'œuvre*;
- contrôler, sur le chantier, l'application des lois et règlements en vigueur, des mesures prévues à l'intérieur du *Programme de prévention-cadre du maitre d'œuvre*, des Programmes de prévention spécifiques des entrepreneurs, des avis de correction de la CNESST et de toutes les mesures appropriées à une saine gestion d'un chantier de construction;
- obtenir des données relatives aux divers entrepreneurs qui travailleront sur le chantier, en particulier le calendrier, le nombre de travailleurs, les équipements, etc.;
- recevoir et évaluer, en tenant compte des travaux spécifiques à effectuer, les méthodes particulières de travail des entrepreneurs;
- s'assurer que chaque entrepreneur a le nombre de secouristes requis par les lois et règlements et que ceux-ci soit clairement identifiés et formés;
- s'assurer de la mise sur pied et du bon fonctionnement d'un comité de chantier en visant une participation active de tous les participants;
- prendre les mesures appropriées et faire les correctifs nécessaires suite aux dérogations constatées par le maître d'œuvre et par l'inspecteur de la CNESST;
- s'assurer que le maître d'œuvre rencontre les entrepreneurs avant le début des travaux pour faire la présentation du *Programme de prévention-cadre du maitre d'œuvre;*
- organiser les plans de mesure d'urgence avec tous les intervenants impliqués afin d'avoir une vision globale de tous les chantiers et en assurer la coordination et le suivi;
- faire exécuter les travaux nécessaires pour la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs (aux frais de l'entrepreneur) dans le cas du non-respect des exigences de santé et de sécurité établies par le maître d'œuvre des lois, des règlements et des normes;
- ordonner l'arrêt des travaux lorsqu'il y a danger pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs ou du public;
- s'assurer de la mise à jour du *Programme de prévention-cadre du maitre d'œuvre*;
- s'assurer que les Programmes de prévention spécifiques des entrepreneurs et des sous-traitants ont été déposés; les évaluer et les accepter avant le début des travaux, et s'assurer que les entrepreneurs se sont engagés, par écrit, à respecter le *Programme de prévention-cadre du maître d'œuvre;*

- recevoir pour des fins d'analyse, les plans, devis, méthodes et procédés de travail transmis à la CNESST (il s'agit des plans, méthodes et procédés de travail déjà prévus au règlement ou qui peuvent être exigés par l'inspecteur de la CNESST);
- enquêter, conjointement avec les entrepreneurs et les représentants des travailleurs, sur les accidents de travail selon les dispositions de l'article 62 de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* et dans les autres cas où la santé et la sécurité des personnes et des équipements auraient pu être affectées;
- exiger un plan de redressement de l'entrepreneur lorsque la gestion de la santé et la sécurité au travail sur le chantier a subi un manque de rigueur important;
- coordonner les travaux superposés pour éliminer les situations dangereuses créées par l'interaction des entrepreneurs;
- présider et faire animer par des personnes en autorité le comité de chantier;
- s'assurer que des sessions d'accueil soient organisées par le maitre d'œuvre pour informer les travailleurs (avant leur premier quart de travail) des principales règles de base de santé et de sécurité du travail.
- coordonner le travail des agents de prévention;
- assurer la formation des partenaires en lien avec le *Programme de prévention-cadre du maître d'oeuvre*;
- présider les rencontres du *comité maîtrise d'œuvre*.

Coordonnateur maintien de la circulation – contractuel

Cette personne a notamment pour responsabilités de :

- assurer l'application des mesures de maintien de circulation prévues;
- valider les plans de maintien de circulation ainsi que les itinéraires de détour;
- valider le paiement des items en lien avec le maintien de la circulation;
- au besoin, suggérer des modifications aux mesures de maintien de la circulation;
- coordonner l'implantation des mesures de maintien de circulation proposées avec les différents partenaires, notamment les quatre arrondissements concernés, la STM, le service de police, le service d'incendie, les entrepreneurs, le Bureau d'intégration et de coordination (BIC), etc.;
- faire le lien avec le responsable communications préalablement aux changements de configuration;
- assurer la mise en œuvre des mesures déjà définies sur les artères parallèles au boulevard Pie-IX;
- participer aux rencontres du *comité maîtrise d'œuvre*.

Agent de prévention – contractuel

Cette personne a notamment pour responsabilités de :

- collaborer à la mise en application du *Programme de prévention-cadre du maître d'œuvre* et de ceux des entrepreneurs et sous-traitants;
- s'assurer que tous les entrepreneurs fournissent leur Programme de prévention spécifique conforme au *Programme de prévention-cadre du maitre d'œuvre* et en font le suivi;
- procéder à des inspections quotidiennes sur le chantier et recommander les mesures nécessaires pour assurer la santé et la sécurité de tous les travailleurs;
- rédiger un rapport quotidien d'inspection en indiquant au minimum les dérogations constatées au chantier et faire parvenir le rapport au directeur construction;
- consigner dans le rapport quotidien tout avertissement émis avec le nom des travailleurs et du contremaître de l'entreprise impliquée;
- exiger que des corrections soient apportées aux conditions dangereuses constatées lors de ces inspections;

- appliquer les consignes et toute mesure de sécurité propres au chantier et au *Programme de prévention-cadre du maître d'œuvre*;
- s'assurer que les mesures d'hygiène prévues au règlement de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* soient respectées;
- enquêter, conjointement avec l'entrepreneur et le représentant des travailleurs, sur toute lésion professionnelle, en faire rapport au coordonnateur santé et sécurité et faire les recommandations qu'il juge pertinentes;
- analyser les situations à risques pour les travailleurs;
- animer les réunions du comité de chantier;
- faire appliquer les décisions prises lors de la réunion du comité de chantier;
- organiser des sessions d'accueil pour les entrepreneurs et les travailleurs afin de leur présenter le *Programme de prévention-cadre du maitre d'œuvre* et l'organisation de la santé et la sécurité sur le chantier visé;
- accompagner l'inspecteur de la CNESST lors de ses interventions sur le chantier;
- s'assurer qu'une personne désignée chez l'entrepreneur vérifie mensuellement (au minimum) le carnet de bord des grues et exiger le certificat d'inspection de tout équipement lourd à l'arrivée sur le chantier;
- consigner toutes les interventions ayant eu comme conséquence la modification de méthodes de travail, non-conformité ou arrêt des travaux;
- participer, au besoin, aux pauses-sécurité;
- compléter, après compilation des données, les rapports mensuels des statistiques de fréquence et de gravité des accidents;
- prendre action suite à des remarques ou des suggestions provenant de tout travailleur ou autre intervenant sur le chantier;
- transmettre des avis de non-conformité au surveillant du chantier, aux entrepreneurs ou à tout autre intervenant concerné;
- au besoin, participer aux rencontres du *comité maîtrise d'œuvre*.

Responsable communications - ARTM

Cette personne a notamment pour responsabilités de :

- mettre en œuvre la stratégie de communication et d'interaction avec les parties prenantes;
- gérer les relations publiques;
- gérer l'ensemble des communications de proximité en lien avec la réalisation des travaux;
- rédiger les communiqués, allocutions et autres contenus médiatiques;
- assurer le partage de l'information avec le service des communications des partenaires du projet;
- participer, au besoin, aux rencontres ad hoc organisées avec les associations de commerçants;
- participer, au besoin, aux rencontres ad hoc organisées avec les comités de citoyens;
- présider le *comité communications*;
- présider le *comité d'affaires;*
- présider le *comité de bon voisinage*.

Le responsable communication, sera appelé à coordonner ses interventions avec les différents partenaires impliqués dans le projet.

Agent de liaison – contractuel

Cette personne a notamment pour responsabilités de :

- collaborer avec les équipes de communication du bureau de projet, des arrondissements et de la ville centre en vue de la rédaction de communiqués, lettres et rapports;
- collaborer avec le commissaire au développement économique des arrondissements afin de répondre aux différentes demandes particulières des commerçants touchés par les travaux;
- participer aux rencontres ad hoc organisées avec les associations de commerçants;
- participer aux rencontres ad hoc organisées avec les comités de citoyens;
- informer les arrondissements de tout évènement pertinent en lien avec l'exécution des travaux;
- effectuer un suivi des requêtes et plaintes des citoyens et des commerçants.

Responsable mise en exploitation – STM
Cette personne a notamment pour responsabilités de :

- veiller à l'application des ententes d'entretien et d'exploitation;
- coordonner la rédaction des protocoles d'essais et de mise en exploitation;
- assister aux essais de mise en exploitation;
- participer au processus de réceptions provisoires et définitives;
- présider les rencontres du *comité exploitation*.

Responsable acquisition de terrains – Ville de Montréal
Cette personne a notamment pour responsabilités de :

- établir la stratégie et le calendrier des procédures d'acquisition de terrains;
- coordonner la production des documents requis en vue des expropriations (rapports d'évaluation, plans d'expropriation, documentation administrative, etc.);
- assurer le suivi des négociations et transactions de terrains, tronçon montréalais;
- effectuer la gestion des expropriations requises, ce qui comprend notamment la gestion de l'arpentage légal, la recherche de titres, l'obtention d'un règlement d'emprunt municipal spécifique à l'acquisition des terrains, l'envoi des avis d'expropriation, les négociations avec les propriétaires, le suivi des litiges, ainsi que la production des titres révisés de propriété.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES SERVICES DE SOUTIEN – VILLE DE MONTRÉAL

Composé de ressources de diverses équipes de la Ville de Montréal et des quatre arrondissements concernés, les services de soutien ne font pas partie intégrante du bureau de projet, mais seront appelés à intervenir de façon ad hoc, en fonction de l'avancement de l'étape 2 du projet (réalisation des travaux) et des besoins.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES SERVICES DE SOUTIEN – ARTM

Composé de ressources de diverses équipes de l'ARTM, les services de soutien ne font pas partie intégrante du bureau de projet, mais seront appelés à intervenir de façon ad hoc, en fonction de l'avancement de l'étape 2 du projet (réalisation des travaux) et des besoins.

ANNEXE C – ESTIMATION DES COÛTS LIÉS AU BUREAU DE PROJET INTÉGRÉ

Sommaire des coûts du BdP et répartition ARTM/VdM

Description	Proportion ARTM (70,0%)	Proportion VdM (30,0%)	TOTAL
Bureau de projet - Ressources humaines	16 405 005 $	7 030 717 $	23 435 722 $
Frais divers	851 589 $	364 967 $	1 216 556 $
TOTAL	**17 256 595 $**	**7 395 684 $**	**24 652 278 $**

Écart depuis la dernière version du 10 mai 2017

Description	Proportion ARTM (70,0%)	Proportion VdM (30,0%)	TOTAL
Bureau de projet - Ressources humaines	16 349 594 $	7 006 969 $	23 356 563 $
Frais divers	851 589 $	364 967 $	1 216 556 $
TOTAL	**17 201 183 $**	**7 371 936 $**	**24 573 119 $**
Écart	**(55 411) $**	**(23 748) $**	**(79 159) $**

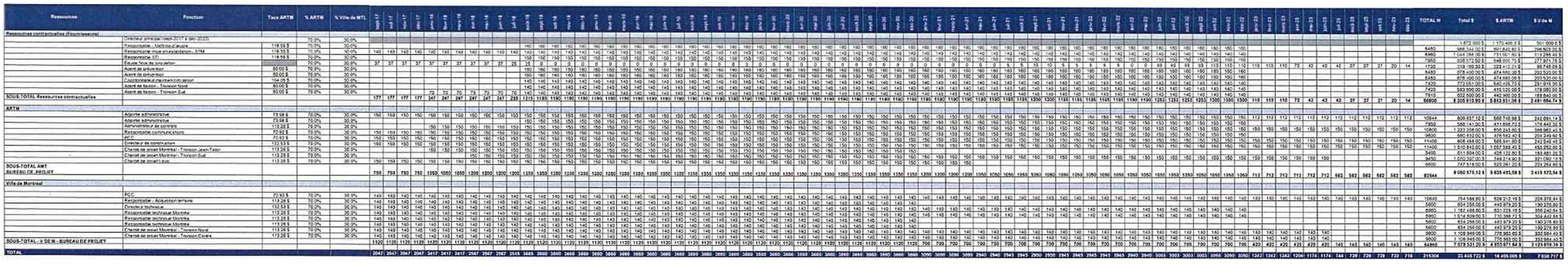

| Ressources | Fonction | Taux ARTM | % ARTM | % Ville de MTL | déc-17 | jan-18 | fév-18 | mar-18 | avr-18 | mai-18 | juin-18 | juil-18 | août-18 | sept-18 | oct-18 | nov-18 | déc-18 | jan-19 | fév-19 | mar-19 | avr-19 | mai-19 | juin-19 | juil-19 | août-19 | sept-19 | oct-19 | nov-19 | déc-19 | jan-20 | fév-20 | mar-20 | avr-20 | mai-20 | juin-20 | juil-20 | août-20 | sept-20 | oct-20 | nov-20 | déc-20 | jan-21 | fév-21 | mar-21 | avr-21 | mai-21 | juin-21 | juil-21 | août-21 | sept-21 | oct-21 | nov-21 | déc-21 | jan-22 | fév-22 | mar-22 | avr-22 | mai-22 | juin-22 | juil-22 | août-22 | sept-22 | oct-22 | nov-22 | déc-22 | jan-23 | fév-23 | mar-23 | avr-23 | mai-23 | juin-23 | juil-23 | août-23 | sept-23 | oct-23 | déc-23 | TOTAL H | Total $ | $ ARTM | $ Ville de M |
|---|---|---

Éléments	Coûts mensuels	Nombre de mois	TOTAL	Portion ARTM	Portion VdM	$ ARTM	$VdM
Loyer en phase conception	17 075 $	9	153 675 $	70%	30%	107 572,50 $	46 102,50 $
Frais immobilisation (fixe)	0 $	0	20 000 $	70%	30%	14 000,00 $	6 000,00 $
Loyer BdP en phase réalisation (inclut frais d'opération et aménagement)	9 000 $	67	603 000 $	70%	30%	422 100,00 $	180 900,00 $
Frais d'impression	500 $	76	38 000 $	70%	30%	26 600,00 $	11 400,00 $
Coûts TI	200 $	76	15 200 $	70%	30%	10 640,00 $	4 560,00 $
Location de 3 camions	3 000 $	50	150 000 $	70%	30%	105 000,00 $	45 000,00 $
Carburant camions	800 $	50	40 000 $	70%	30%	28 000,00 $	12 000,00 $
Services généraux	250 $	76	19 000 $	70%	30%	13 300,00 $	5 700,00 $
Frais de papeterie	100 $	76	7 600 $	70%	30%	5 320,00 $	2 280,00 $
Services postaux et messagerie	50 $	76	3 800 $	70%	30%	2 660,00 $	1 140,00 $
Services - Autres	100 $	76	7 600 $	70%	30%	5 320,00 $	2 280,00 $
TOTAL	**31 075 $**		**1 057 875 $**	**70%**	30%	**740 513 $**	**317 363 $**
Contingences 15%	4 661 $		158 681 $			111 077 $	47 604 $
TOTAL incluant contingences	**35 736 $**		**1 216 556 $**			**851 589 $**	**364 967 $**

Nombre d'heures requises des ressources pour le projet du SRB Pie-IX à partir de 2017

2016-12-21

Division de l'exploitation du réseau artériel

Activités	Ingénieur en circulation	Ingénieur en électricité	Dessinateur ou agent technique
1. Priorité bus (TSP) (2017-2018)			
Analyser dans Aimsun et déterminer quel mode de TSP (mesure préférentielle pour autobus) est le plus efficace pour chacune des intersections avec des feux de circulation	280		
Déterminer la position des détecteurs TSP optimale pour chacune des intersections avec des feux de circulation			
Conception des plans PE incluant TSP	70		70
Sous total	420		
2. Normes de service (2021 - 2022)			
Déterminer les normes de service pour les autobus	15		
Convenir d'un protocole d'exploitation VdM - AMT (STM?) des feux de circulation	40		
Sous total	55		
3. Comptages et optimisation des feux suite à la mise en service du SRB (2022 - 2023)			
Réaliser des comptages à 40 intersections environ 6 mois après la mise en opération du SRB	Estimation des coûts des comptages : 25 000 $		
Effectuer des relevés des files d'attentes, des débits de saturation et des observations terrains	Assumée par la Ville		
Traiter les comptages et optimiser les feux de circulation dans Synchro et la coordination de ceux-ci par rapport à la demande véhiculaire (2022-2023)	70		
Conception des plans PE finaux (AM, PM et HP)	35		35
Implantation sur le terrain par l'Atelier (PE)	$20 000 ($500 * 40 intersections)		
Sous total	140		
4. Suivi et optimisation de la performance des autobus (avec modèle Aimsun) (2022 - 2023)			
Vérifier l'aspect sécurité des autobus au centre de la chaussée par rapport aux virages à gauche véhiculaires, aux piétons, aux piétons malvoyants et aux vélos	20		50
Faire le suivi de la performance des autobus, afin de s'assurer que ceux-ci aient le gain anticipé et implanter un processus d'amélioration continu (pour une analyse)	140		70
Traiter des nouveaux comptages pour pouvoir les intégrer dans Aimsun (96 fichiers)			
Mettre à jour les phasages et les minutages des feux dans Aimsun et optimiser le TSP			
Conception des plans PE finaux (AM, PM et HP) avec TSP optimisé	105		105
Implantation sur le terrain par l'Atelier (PE)	$20 000 ($500 * 40 intersections)		
Conception des plans SL		35	70
Implantation sur le terrain par l'Atelier (SL)	$10 500 ($500 * 20 intersections)		
Sous total	595		
5. Corridor de mobilité intégrée (2022 - 2027)			
Procéder à l'implantation du corridor de mobilité intégré sur l'axe Pie-IX	Assumée par la Ville		
Suivre les problématiques de circulation à l'aide du système de prédiction des événements du logiciel Aimsun Online			
Déterminer les événements problématiques potentiels, déterminer les stratégies à adopter et faire des plans de feux, afin de minimiser les impacts de ces événements lorsqu'ils se produiront			
Mettre à jour le logiciel de modélisation Aimsun, afin d'optimiser la performance d'Aimsun Online			
6. Gestion dynamique (TRP) (2022 -2024)			
Évaluer le gain potentiel de la gestion dynamique (TRP) pour les véhicules	35		
Évaluer le gain potentiel de la gestion dynamique (TRP) pour les autobus dans Aimsun	175		
En cas de gain, déterminer les paramètres du TRP, simuler en temps réel à l'aide de Transcore, ajuster les paramètres de façon itérative sur une période de 3 mois afin d'obtenir les paramètres optimisés, faire les plans PE et procéder à l'implantation	175		105
Sous total	490		
Total	1700		

ANNEXE D – PROTOCOLE DE COMMUNICATION

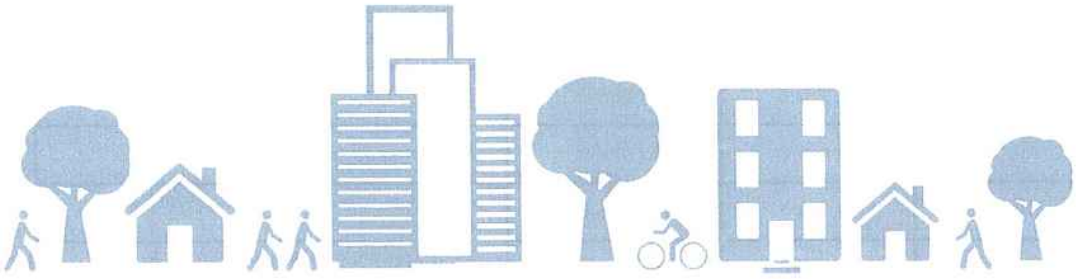

PROTOCOLE DE COMMUNICATION

PROJET DE SRB INTÉGRÉ À LA RECONSTRUCTION ET À LA REQUALIFICATION DE L'AXE PIE-IX

2 NOVEMBRE 2017

PROJET INTÉGRÉ SRB PIE-IX

ARTM Montréal Québec

No de révision	Date	Préparé par	Vérifié par	Description
VF0	2015-09-15	Karine Côté	Marc Dionne	Présentation du protocole de communication
VF1	2015-11-26	Karine Côté	Marc Dionne	Entente AMT-Ville de Montréal – étape 1
VF2	2017-04-11	Diane Rivard	Marc Dionne	Entente AMT-Ville de Montréal – étape 2
VF3	2017-05-05	Diane Rivard	Marc Dionne	Corrections du Comité des communications
VF4	2017-06-05	Diane Rivard	Marc Dionne	Corrections mineures : accents, justification et accord de verbes
VF5	2017-06-05	Diane Rivard	Marc Dionne	Remplacement de AMT par ARTM ou RTM, et révision du budget du projet
VF6	2017-08-30	Diane Rivard	Marc Dionne	Remplacement de RTM par ARTM
VF7	2017-11-02	Diane Rivard/Fanie St-Pierre	Marc Dionne	Mention du transfert du projet à la STM

PROTOCOLE DE COMMUNICATION
PROJET INTÉGRÉ SRB PIE-IX

TABLE DES MATIÈRES

ENTENTE SUR LE PROTOCOLE DE COMMUNICATION 4

PROJET INTÉGRÉ SRB PIE-IX 4

DÉFINITIONS 4

DESCRIPTION DU PROJET 5

OBJET DU PROTOCOLE DE COMMUNICATION 6

MODALITÉS DE COLLABORATION ET DE COMMUNICATION 7

DISPOSITIONS S'APPLIQUANT AUX PROMOTEURS DU PROJET INTÉGRÉ 7

DISPOSITIONS S'APPLIQUANT AUX AUTRES PARTENAIRES 7

PORTE-PAROLE 7

SORTIES PUBLIQUES 9

INFORMATION À LA CLIENTÈLE 9

COMMUNICATIONS DE CHANTIER 9

VISIBILITÉ 9

IMAGE DE MARQUE 9

APPROBATION DE L'ENTENTE 10

ENTENTE SUR LE PROTOCOLE DE COMMUNICATION

PROJET INTÉGRÉ SRB PIE-IX

Entente entre les promoteurs du projet :

- Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM)
- Ville de Montréal
- Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET)

Entente applicable aux autres partenaires du projet :

- Réseau de transport métropolitain (RTM)
- Ville de Laval
- Société québécoise des infrastructures (SQI)
- Société de transport de Montréal (STM)
- Société de transport de Laval (STL)
- Arrondissements de Montréal-Nord, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, de Rosemont–La Petite-Patrie et de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

Entente mise à la disposition des compagnies de services publics pour information :

- Hydro-Québec
- Bell
- Gaz Métro
- Vidéotron
- Commission des services électriques de Montréal (CSEM)

En vigueur au moment de l'adoption du Dossier d'affaires (DA) – Projet de service rapide par bus intégré à la reconstruction et à la requalification de l'axe Pie-IX.

Ce protocole pourra être modifié, à la demande des partenaires, avec l'accord des promoteurs.

DÉFINITIONS

Porte-parole : personne qui reçoit les demandes médias, qui effectue les recherches nécessaires, s'il y a lieu, pour développer son argumentaire, et qui diffuse les messages clés, une fois approuvés par les promoteurs.

Bureau de projet intégré : bureau de projet créé et mandaté pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux du projet intégré SRB Pie-IX. Il est composé principalement de représentants de l'ARTM, de la Ville de Montréal et de la STM. Il a comme mandat de réaliser les travaux intégrés de l'ARTM et de la Ville de Montréal, d'élaborer un plan détaillé de mise en service du SRB et d'en assurer la mise en exploitation. L'ARTM s'occupe également de la conception et de la réalisation de la portion des travaux qui se situent sur le territoire de la Ville de Laval.

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet intégré SRB Pie-IX offrira un service rapide par bus des plus performant, fiable, confortable et sécuritaire sur le boulevard Pie-IX, entre l'est de Laval et de Montréal. Le service de transport collectif actuel assure plus de 40 000 déplacements en autobus par jour, ce qui en fait l'axe de transport en commun le plus achalandé de la région métropolitaine à l'est de la ligne orange du métro. À terme, le SRB Pie-IX comptera plus de 70 000 déplacements par jour. Le boulevard Pie-IX est également emprunté quotidiennement par près de 60 000 automobilistes.

Le SRB Pie-IX comptera 17 stations réparties sur 11 km du boulevard Pie-IX, entre le boulevard Saint-Martin, à Laval, et l'avenue Pierre-De Coubertin, à Montréal.

Le SRB Pie-IX est un projet conjoint de l'Autorité régionale de transport métropolitain (anciennement l'AMT), de la Ville de Montréal et du ministère québécois des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), réalisé en étroite collaboration avec les partenaires municipaux et les transporteurs concernés, soit la STM, la STL et le RTM (pour Urbis Transport urbain Les Moulins).

Dans la foulée de la transition vers la nouvelle gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal, le projet intégré SRB Pie-IX, à vocation métropolitaine, a été transféré sous la responsabilité de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM). L'Autorité étant une organisation vouée à la planification des transports, elle peut déléguer la gestion d'un projet sous sa responsabilité à l'un ou l'autre des exploitants, qui possède l'expertise humaine et technique pour mener à bien les études et les travaux liés au projet. Dans le cas du projet SRB Pie-IX, c'est le Réseau de transport métropolitain (RTM) qui a finalisé les travaux nécessaires à l'élaboration du Dossier d'affaires du projet, suite à l'abolition de l'AMT. La gestion du projet sera toutefois bientôt transférée à la STM, qui en assurera la suite par délégation de gestion de l'ARTM. L'ARTM demeurera l'organisme responsable du projet et propriétaire des actifs.

L'ARTM et la Ville de Montréal combinent leurs efforts dans le but d'implanter le SRB dans le cadre d'un projet intégré de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX comportant les trois volets suivants :

1. **Le transport collectif :** mise en place des voies réservées et construction des stations;
2. **Les infrastructures souterraines municipales :** mise à niveau et réfection des conduites d'eau potable et d'égout, et reconstruction de la chaussée;
3. **L'aménagement du domaine public :** embellissement du boulevard Pie-IX pour lui donner un visage urbain plus convivial pour les piétons, les riverains et les usagers du transport collectif.

Le projet intégré SRB Pie-IX est un projet d'envergure qui fait appel à plusieurs partenaires. Le projet étant soumis à la Directive sur les projets majeurs d'infrastructure publique du gouvernement du Québec, plusieurs étapes d'autorisation devront être franchies avant le lancement des travaux. La dernière étape concerne l'approbation du Dossier d'affaires (DA), prévue à la fin de 2017.

Les travaux de construction débuteront dès l'automne 2018, pour se terminer avec les essais et la mise en service à l'automne 2022.

À noter que les interventions sur le pont Pie-IX, à l'exception de l'intégration d'une voie réservée pour le SRB, ne font pas partie de la portée du projet intégré SRB Pie-IX. Le MTMDET sera responsable des travaux et des communications en lien avec le pont Pie-IX.

OBJET DU PROTOCOLE DE COMMUNICATION

Considérant que :

- le projet est géré de façon conjointe par l'ARTM et la Ville de Montréal dans le cadre d'un bureau de projet conjoint
- le projet est financé par le MTMDET et l'ARTM pour le volet SRB et par la Ville de Montréal pour les volets infrastructures municipales et bonification de l'aménagement
- le nombre de partenaires concernés dans le projet est important
- la Ville de Montréal doit effectuer, à ses frais, des travaux d'infrastructures municipales préalables au projet SRB Pie-IX

Il est convenu de s'entendre sur les modalités de collaboration et de communication entre les trois promoteurs, soit l'ARTM, la Ville de Montréal et le MTMDET, ainsi que sur les procédures à établir entre l'ensemble des partenaires qui sont parties prenantes du projet.

Ce protocole de communication a pour but de spécifier les rôles et les responsabilités de chacun des partenaires dans le cadre des actions de communication du projet intégré SRB Pie-IX.

Il vise également à ce que les activités mises sur pied et les outils de communication créés durant le projet soient en concordance avec les modalités de communication mises en place dans le cadre du présent protocole.

L'objectif est de faciliter une diffusion unifiée et cohérente des messages.

Ce document constitue une entente sur une façon de faire qui soit simple, claire et partagée par tous.

MODALITÉS DE COLLABORATION ET DE COMMUNICATION

DISPOSITIONS S'APPLIQUANT AUX PROMOTEURS DU PROJET INTÉGRÉ

(ARTM, Ville de Montréal et MTMDET)

- Les promoteurs conviennent d'une stratégie commune de communication et réalisent les activités de communication de façon concertée et transparente.
- L'ARTM, en collaboration avec la Ville de Montréal et le MTMDET, s'engage à mettre régulièrement à jour le document Foire aux questions et à le faire approuver par les promoteurs avant de le transmettre aux autres partenaires concernés.
- L'ARTM s'engage à informer régulièrement les partenaires et les élus du déroulement du projet afin qu'ils diffusent les mêmes messages lors de leurs sorties publiques.
- L'ARTM s'engage à assurer la vigie médiatique du projet et à transmettre une revue de presse lorsque pertinent.

DISPOSITIONS S'APPLIQUANT AUX AUTRES PARTENAIRES

(Ville de Laval, arrondissements de Montréal-Nord, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, de Rosemont–La Petite-Patrie et de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, STM, STL, RTM et SQI)

- Toute activité de communication initiée par un partenaire doit préalablement être validée par les promoteurs et, le cas échéant, être diffusée à l'ensemble des partenaires.
- Toutes les communications doivent être orientées en fonction du projet intégré SRB Pie-IX.

De plus, le présent protocole est mis à la disposition des compagnies de services publics pour information.

PORTE-PAROLE

Le Bureau de projet intégré SRB Pie-IX agit à titre de porte-parole officiel.

- Il reçoit les demandes médias et diffuse les messages clés définis par les promoteurs. L'ensemble des promoteurs et partenaires s'engagent à lui transmettre les demandes médias pour traitement ou pour validation préalable des lignes de presse.
- Le porte-parole s'engage à communiquer avec les autres promoteurs chaque fois qu'il fait une intervention publique afin de les informer des messages-clés dévoilés.
- Dans le cas où les partenaires seraient interpellés publiquement sur le projet, ces derniers s'engagent également à en informer le porte-parole qui en informera les autres partenaires.
- Si la demande réfère à un aspect technique des travaux d'infrastructure de la Ville de Montréal, le porte-parole fait les recherches nécessaires afin de répondre aux médias ou réfère le demandeur aux personnes ressources désignées par la Ville de Montréal. Il en va de même pour la Ville de Laval.

L'ensemble des parties s'engagent à collaborer entre elles aux différentes étapes du projet et à faire preuve de transparence dans toute activité de relations publiques en lien avec le projet intégré SRB Pie-IX.

À noter que les demandes médias acheminées directement au cabinet du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et au cabinet du comité exécutif de la Ville de Montréal sont exclues de cette procédure.

SORTIES PUBLIQUES

- Toute sortie publique en lien avec le projet intégré SRB Pie-IX doit être réalisée en collaboration avec les promoteurs.
- Le Bureau de projet intégré SRB Pie-IX initie les sorties publiques proactives et il les organise en collaboration avec les promoteurs. Tous les documents utilisés doivent être approuvés par les promoteurs.
- Tous les promoteurs doivent avoir été mis au courant d'une sortie publique avant sa tenue et les représentants des organisations concernées doivent avoir été invités.

INFORMATION À LA CLIENTÈLE

Les partenaires et transporteurs associés au projet, s'ils jugent nécessaire que des messages d'information à la clientèle soient diffusés en leur nom et avec leur image de marque, peuvent réaliser des actions concrètes et des outils ciblés (par ex. : affichage aux arrêts déplacés, avis concernant les travaux sur un site web). Les communications prévues pour la clientèle seront transmises aux promoteurs à titre d'information.

COMMUNICATIONS DE CHANTIER

Dans le cadre de son mandat, le Bureau de projet intégré s'engage à assumer les communications de chantier pour l'ensemble du projet SRB Pie-IX, soit pour l'ensemble des travaux portant sur les actifs de l'ARTM et les actifs de la Ville de Montréal et de la Ville de Laval.

À noter qu'en cas d'incident survenu en chantier, qui nécessite une intervention sans délai, le Plan d'intervention d'urgence sera déployé. Toutes les parties prenantes recevront le Plan d'intervention d'urgence et un diagramme d'appels en situation d'urgence du projet intégré SRB Pie-IX avant le début des travaux.

VISIBILITÉ

- L'image définie (signature visuelle du projet intégré SRB Pie-IX) pour le projet doit apparaître dans toutes les communications publiques et sur tous les outils de communication, sauf exception – voir section INFORMATION À LA CLIENTÈLE.
- Tous les outils créés dans le cadre du projet intégré SRB Pie-IX devront minimalement comporter le logo des promoteurs.
- La disposition des logos à l'intérieur de l'outil de communication est à la discrétion du concepteur, mais doit être validée par les promoteurs.
- La dimension des logos de l'ARTM, de la Ville de Montréal et du MTMDET devra être égale.
- Les logos des partenaires pourront être également ajoutés au besoin, mais ils seront de dimension moindre et leur disposition devra être approuvée par les promoteurs.
- Chaque fois que le projet est mentionné, il doit idéalement être nommé : « projet intégré SRB Pie-IX ».

IMAGE DE MARQUE

La conception et l'intégration de l'image de marque du service rapide par bus Pie-IX sont sous l'entière responsabilité du Bureau de projet intégré, en étroite collaboration avec les promoteurs du projet.

APPROBATION DE L'ENTENTE

Entente initiée et approuvée par les promoteurs :

- Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM)
- Ville de Montréal
- Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET)

Entente diffusée aux partenaires suivants :

- Ville de Laval
- SQI
- Arrondissement de Montréal-Nord
- Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
- Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie
- Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
- STM
- STL
- RTM (Urbis Transport urbain Les Moulins)

Entente diffusée à titre d'information aux villes et aux compagnies de services publics suivants :

- Ville de Terrebonne
- Ville de Mascouche
- Hydro-Québec
- Gaz Métro
- Bell
- Vidéotron
- Commission des services électriques de Montréal (CSEM)

Cette entente entre en vigueur dès l'approbation du dossier d'affaires (DA).

ANNEXE E – MODÈLE DE REGISTRE DES CHANGEMENTS

Nom du projet - -

Modèle v1.5
Date de mise à jour : 2018-07-11

Titre du contrat:				Numéro du contrat			Numéro B/C					Responsable du projet:							
Fournisseur:				Date:			Date					Numéro de projet:							
												Responsable du contrat:							
Approbation au CA	CA (montant base initial)	CA	CA	CA	CA	CA	CA	CA	CA	CA	CA	CA	CA	CA					Montant de base révisé
Référence:																			
Date:																			- $
Montant (excl. cont.)																			- $
Contingences	- $																		

SOMMAIRE	Valeur contrat autorisé au CA			Contrat accordé (G)	DMC approuvées (I)	Montant engagé F=(D+I)	Changements en cours ou approuvés avec DMC à venir (H)	Changements potentiels (J)	Sous-total I = (F+G+H)	Variation des quantités (J)	Pénalités (K)	Indexation (L)	Prévision finale (CFE) M = (I+J+K+L)	Écarts			Processus d'approbation
AMT	Montant initial (A)	Révision(s) (B)	Montant Révisé C=(A+B)											Autorité - Engagé N=(C-F)	Autorité - CFE O=(C-M)		Potentiel: changement qui pourrait survenir et pour lequel l'AMT et ou le mandataire a énoncé un coût et un estimé monétaire En cours: changement connu et pour lequel l'entrepreneur a déposé un prix Approuvé: DC autorisée et approuvée
Montant de base	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $				
Contingences	- $	- $	- $											- $	- $		
Total	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $				

VaM	Montant initial (A)	Révision(s) (B)	Montant Révisé C=(A+B)											Autorité - Engagé N=(C-F)	Autorité - CFE O=(C-M)		
Montant de base	- $	- $	- $														
Contingences	- $	- $	- $	- $													
Total	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $		

TOTAL	Montant initial (A)	Révision(s) (B)	Montant Révisé C=(A+B)											Autorité - Engagé N=(C-F)	Autorité - CFE O=(C-M)		
Montant de base	- $	- $	- $														
Contingences	- $	- $	- $	- $													
Total	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $		

Sommaire par type de changement - Approuvés		Sommaire par type de changement - En cours		Sommaire par type de changement - Potentiels		Total	
Changement de portée	- $	Changement de portée	- $	Changement de portée	- $	- $	- $
Définition des besoins	- $	Définition des besoins	- $	Définition des besoins	- $	- $	- $
Délais	- $	Délais	- $	Délais	- $	- $	- $
Demande des partenaires	- $	Demande des partenaires	- $	Demande des partenaires	- $	- $	- $
Imprévus de chantier	- $	Imprévus de chantier	- $	Imprévus de chantier	- $	- $	- $
Omissions aux P/D	- $	Omissions aux P/D	- $	Omissions aux P/D	- $	- $	- $
Options	- $	Options	- $	Options	- $	- $	- $
Services publics	- $	Services publics	- $	Services publics	- $	- $	- $
TOTAL - Approuvés	- $	TOTAL - En cours	- $	TOTAL - En cours	- $	- $	- $
GRAND TOTAL - Changements						- $	- $

Légende
A.aucun: confirmation contractuelle de modification de contrat
B/C: Bon de commande initial, B/C rev : Bon de commande révisé
CA: Conseil d'administration de l'AMT
CFE : Coût final estimé
DC: Demande de changement
DMC : Demande de modification au contrat
SAP : Systems, Applications and Products (système de gestion intégré à l'AMT)

No. DC	Statut	Date DC	Description de la demande de changement (DC)	Type de changement	% AMT	% VaM	Montant estimé ($)	Montant demandé ($)	Objectif ($)	Objectif ($) AMT	Objectif ($) VaM	Approuvé ($)	Approuvé ($) AMT	Approuvé ($) VaM	DMC approuvée (SAP)	Numéro DMC	No avenant Fournisseur	No avenant AMT	Date avenant	Remarques
										- $	- $		- $	- $						

ANNEXE F – PLAN DE PROJET

PLAN DE GESTION DE PROJET



PROJET INTÉGRÉ
SRB PIE-IX

VERSION 0.3

10 novembre 2017

FICHE D'INFORMATION

N° DU PROJET	4.4.16
NOM DU PROJET	Projet intégré SRB Pie-IX

RÉVISIONS DU DOCUMENT

NUMÉRO DE VERSION	PRÉPARÉ PAR	APPROUVÉ PAR	DATE DE PUBLICATION	BRÈVE DESCRIPTION DU CHANGEMENT
0.1	Bureau de projet intégré	Marc Dionne	08/03/2017	Création du document
0.1	Bureau de projet intégré	Marc Dionne	30/06/2017	Révision pour intégrer les commentaires de la SQI, ainsi que la précision de certaines procédures
0.2	Bureau de projet intégré	Marc Dionne	25/09/2017	Révision pour intégrer les commentaires du SCT, ainsi que la précision de certaines procédures
0.3	Bureau de projet intégré	Marc Dionne	10/11/2017	Révision pour intégrer la structure de gouvernance

TABLE DES MATIÈRES

PLAN DE GESTION DE PROJET .....

1 PRÉAMBULE 7
1.1 OBJECTIF ET PORTÉE DU DOCUMENT 7

2 MISE EN CONTEXTE 7

3 DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET 8
3.1 ANALYSE DES BESOINS 8
3.2 RÉSULTATS RECHERCHÉS 8
3.3 LE SRB PIE-IX 8
3.4 AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN 9
3.5 ÉCHÉANCIER 10
3.6 MODE DE RÉALISATION 11
3.7 COÛTS ESTIMÉS DU PROJET 11

4 GOUVERNANCE DU PROJET 13
4.1 ORGANISATION DU PROJET 13
4.2 CYCLE DE VIE DU PROJET 15

5 GESTION DU CONTENU DU PROJET 15
5.1 PORTÉE 15
5.1.1 VOIES RÉSERVÉES 15
5.1.2 STATIONS 16
5.1.3 STI 16
5.1.4 TÉLÉCOMMUNICATION 16
5.1.5 STATION TERMINALE SAINT-MARTIN 16
5.1.6 TRAVAUX ET INFRASTRUCTURES ASSOCIÉS 16
5.1.7 TRAVAUX INCLUS À LA PORTÉE DU PROJET RÉALISÉS PAR UN AUTRE PROJET 17
5.1.8 TRAVAUX RÉALISÉS POUR LE COMPTE D'UN AUTRE PROJET 17
5.2 ENVIRONNEMENT DU PROJET 18
5.3 CONTRAINTES ET EXIGENCES 18
5.4 FACTEURS CRITIQUES DE SUCCÈS 19
5.5 STRUCTURE DE DÉCOUPAGE DU PROJET 19

6 GESTION DE L'ÉCHÉANCIER DU PROJET 21
6.1 ÉLABORATION DE L'ÉCHÉANCIER DE RÉFÉRENCE 21
6.2 ÉLABORATION DU CALENDRIER D'EXÉCUTION DES TRAVAUX 21
6.3 SUIVI ET CONTRÔLE DE L'ÉCHÉANCIER 22
6.4 CHEMIN CRITIQUE DU PROJET 22
6.5 PROCESSUS D'APPROBATIONS DU PROJET 23

7 GESTION DES COÛTS DU PROJET 23
7.1 STRUCTURE DE COÛTS 23
7.2 ESTIMATION DES COÛTS 23

7.3 GESTION DES PROVISIONS ET CONTINGENCES 24
7.4 GESTION DU CONTRÔLE DES COÛTS 24
7.4.1 MISE À JOUR MENSUELLE 25

8 GESTION DES DEMANDES DE CHANGEMENT 26
8.1 GESTION DES DEMANDES DE CHANGEMENTS DE CONTRAT 26
8.1.1 REGISTRE DE CHANGEMENTS ET CRÉATION D'UN CHANGEMENT 27
8.2 GESTION DE LA FACTURATION 28
8.3 FINANCEMENT DU PROJET 29

9 GESTION DE LA QUALITÉ DU PROJET 30
9.1 CONCEPTION 30
9.2 CONSTRUCTION 30
9.3 ASSURANCE ET CONTRÔLE DE LA QUALITÉ 32

10 GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DU PROJET 32

11 GESTION DES PARTIES PRENANTES DU PROJET 35
1.1. GESTION DES PUBLICS CIBLES (PARTIES PRENANTES) 35

12 GESTION DE LA COMMUNICATION DU PROJET 41
12.1 STRATÉGIES DE COMMUNICATION 41
12.2 PROTOCOLE DE COMMUNICATION 42
12.3 PLAN D'ACTION DES COMMUNICATIONS 42

13 GESTION DOCUMENTAIRE 43
13.1 CODIFICATION ET CLASSEMENT DES DOCUMENTS INFORMATIQUES 45
13.2 CODIFICATION ET CLASSEMENT DES DOSSIERS PAPIER 45
13.3 LES REGISTRES 46
13.4 ENREGISTREMENT DES DOCUMENTS DU PROJET 46
13.5 SITES DE TRANSFERT 47
13.6 ARCHIVAGE 47
13.7 TRANSFERT DES DOCUMENTS A LA FIN DU PROJET 47

14 GESTION DES COMMUNICATIONS FONCTIONNELLES 47
14.1 RAPPORTS DE CONSTRUCTION 48
14.1.1 RAPPORT JOURNALIER DE CHANTIER 48
14.1.2 FICHE DE SUIVI BIMENSUEL DE CHANTIER 48
14.1.3 RAPPORT MENSUEL DE PROJET 48
14.1.4 RAPPORT DE FERMETURE DE CHANTIER 49
14.1.5 RESPONSABILITÉS 50
14.1.6 RAPPORT D'AVANCEMENT BIANNUEL DU SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR (SCT) ... 50
14.1.7 RAPPORT DE CLÔTURE DU PROJET 51
14.1.8 COMPTES RENDUS 51

15 GESTION DES RISQUES DU PROJET 52
15.1 PROCÉDURE POUR LA GESTION DES RISQUES 52
15.1.1 IDENTIFICATION DES RISQUES 53

15.1.2 CRÉATION DU REGISTRE DE GESTION DES RISQUES 54
15.1.3 MISE À JOUR DU REGISTRE DE GESTION DES RISQUES 54
15.1.4 REDDITION DE COMPTES 54
15.2 APPEL À LA RÉSERVE POUR RISQUES 54

16 GESTION DES APPROVISIONNEMENTS DU PROJET 55
16.1 STRATÉGIE D'APPROVISIONNEMENT 55
16.1.1 CONTRATS D'INGÉNIERIE DÉTAILLÉE 56
16.1.2 CONTRATS DE REVUE DE LA QUALITÉ 56
16.1.3 CONTRATS DE CONSTRUCTION 56
16.1.4 CONTRAT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE 57
16.1.5 RTU 57
16.2 PROCESSUS D'APPROVISIONNEMENT DE LA VILLE DE MONTRÉAL 58
16.2.1 PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES DU SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT 58
16.2.2 PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES DE LA DIRECTION DES INFRASTRUCTURES 60
16.3 PROCESSUS D'APPROVISIONNEMENT DU RTM 61
16.3.1 CONTRAT GRÉ À GRÉ 61
16.3.2 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION 61
16.3.3 APPEL D'OFFRES PUBLIC 61

17 GESTION DE L'INTÉGRATION DU PROJET 63
17.1 AVIS D'OUVERTURE DE CHANTIER 63
17.2 PROGRAMME DE PRÉVENTION 63
17.3 GESTION DU MAINTIEN DE LA CIRCULATION 64
17.4 GESTION DE L'ENVIRONNEMENT 65

18 RÉCEPTION DES TRAVAUX 65
18.1 RÉCEPTION DES TRAVAUX 65
18.1.1 RÉCEPTION PROVISOIRE 65
18.1.2 RÉCEPTION DÉFINITIVE 65
18.1.3 INSPECTION DES OUVRAGES 65
18.1.4 LISTE DES DÉFICIENCES 66
18.1.5 AVIS DE RÉCEPTION 66
18.2 VÉRIFICATION PRÉOPÉRATIONNELLE 66
18.2.1 CERTIFICAT D'ACHÈVEMENT MÉCANIQUE 67
18.2.2 VÉRIFICATION PRÉ-OPÉRATIONNELLE (VPO) 67
18.2.3 MISE EN SERVICE 67
18.2.4 PROGRAMME DE LA VPO 67
18.2.5 PROGRAMME DE SANTÉ ET SÉCURITÉ 67
18.2.6 DÉFICIENCES 68
18.2.7 EXPLOITANT 68

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : Gouvernance du Projet 14
FIGURE 2 :Premier niveau de la structure de découpage du Projet 20
FIGURE 3 Structure de gouvernance et composition du Bureau de projet intégré SRB PIE-IX 34

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : Échéancier sommaire 10
TABLEAU 2 :Coûts estimés du Projet 11
TABLEAU 3 : Cycle de vie du Projet 15
TABLEAU 4 : Définition des types de changements 27
TABLEAU 5 Parties prenantes 35
TABLEAU 6 : Stratégie d'approvisionnement 55
TABLEAU 7 : Processus d'acceptation des travaux 66

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE A : Structure de découpage du Projet

ANNEXE B : Registre de changement

ANNEXE C : Structure de gouvernance

ANNEXE D : Courbe de décaissement

GLOSSAIRE

AMT	Agence métropolitaine de transport
Autorité	Autorité régionale de transport métropolitain
ARTM	Autorité régionale de transport métropolitain
Bureau de projet intégré	Bureau de projet intégré visant la reconstruction et la requalification du boulevard Pie-IX comprenant l'implantation de la portion montréalaise d'un service rapide par bus (SRB)
CA	Conseil d'administration
CCPE	Comité de coordination des projets d'envergure
CCGPE	Comité corporatif de gestion des projets d'envergure
CCQ	Commission de la construction du Québec
CGP	Comité de gestions de projets
CGPM	Comité de gestion des projets majeurs
CGPP	Comité de gestion du portefeuille de projets
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CNESST	Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail
CSEM	Commission des services électriques de Montréal
DA	Dossier d'affaires
DIRECTIVE	Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique
LIP	Loi sur les infrastructures publiques
M$	Millions de dollars
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MDDELC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MTMDET	Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification du transport
MTQ	Ministère des Transports du Québec
PAGTCP	Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes
Projet	Projet de service rapide par bus intégré à la reconstruction et à la requalification de l'axe Pie-IX
PPAM	Période de pointe du matin
PQI	Plan québécois des infrastructures
RTL	Réseau de transport de Longueuil
RTM	Réseau de transport métropolitain
RTU	Réseau technique urbain
SCT	Secrétariat du Conseil du trésor
SQI	Société québécoise des infrastructures
SRB	Service rapide par bus
STL	Société de transport de Laval
STM	Société de transport de Montréal
TC	Transport collectif
Urbis	Réseau de transport urbain MRC les Moulins
VDM	Ville de Montréal

1 PRÉAMBULE

Le Plan de gestion de projet (PGP) est complété par le directeur principal du projet pour planifier, établir et diffuser à l'équipe de projet élargie la façon dont le Projet est géré. Il s'agit d'un outil de communication pour le directeur principal de projet et il cible les éléments précis qui apportent le plus de valeur dans la gestion du Projet.

1.1 Objectif et portée du document

Le PGP prescrit l'application des meilleures pratiques en gestion de projet afin d'optimiser les chances de succès du projet SRB PIE-IX en lien avec les objectifs poursuivis.

Ce document est conçu pour orienter et pour encadrer la gestion quotidienne du Projet. Il permet d'aligner les efforts de l'équipe de projet et des diverses parties prenantes impliquées et de convenir des façons de faire communes et partagées. Le PGP couvre les éléments pertinents en fonction de l'avancement actuel du Projet, c'est-à-dire l'étape de planification et de présenter le fonctionnement du Projet à l'étape de la réalisation. Les enjeux liés à la réalisation du dossier d'affaires ne font pas partie de la portée du document.

Finalement, des évolutions du PGP sont prévues lors du début des nouvelles étapes clés du Projet.

2 MISE EN CONTEXTE

Le Projet de service rapide par bus intégré à la reconstruction et à la requalification de l'axe Pie-IX est un projet de transport collectif performant. Il offrira un service d'autobus rapide, fiable, confortable, sécuritaire et entièrement accessible entre la Rive-Nord, Laval et l'est de l'île de Montréal.

Le Projet de service rapide par bus intégré à la reconstruction et à la requalification de l'axe Pie-IX est réalisé conjointement par l'Autorité régionale de transport métropolitain (Autorité) — qui succède à l'Agence métropolitaine de transport (AMT) —, la Ville de Montréal (VDM) et le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET). Il est réalisé en étroite collaboration avec leurs partenaires que sont la Société québécoise des infrastructures (SQI), la Ville de Laval (VDL), la Société de transport de Montréal (STM), la Société de transport de Laval (STL), le Réseau de transport métropolitain (RTM) et les arrondissements desservis.

Le Projet de service rapide par bus intégré à la reconstruction et à la requalification de l'axe Pie-IX correspond au premier de trois volets du Projet intégré réalisé conjointement par l'Autorité et la Ville de Montréal :

- **Volet 1 — La mise en place d'un système de transport collectif (le Projet).**
- Volet 2 — La réfection complète des infrastructures municipales.
- Volet 3 — La bonification de l'aménagement du domaine public.

Seul le premier volet du Projet intégré fait l'objet du PGP.

3 DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET

Le boulevard Pie-IX traverse l'île de Montréal du nord au sud et dessert des quartiers densément peuplés[1] et des pôles d'activités stratégiques de la région métropolitaine. Grâce au pont Pie-IX, il permet aussi un accès facile à l'île de Montréal à partir de Laval et de la Rive-Nord. Il est en fait le seul passage de la rivière des Prairies entre l'A-19 et le pont de l'A-25.

3.1 Analyse des besoins

Selon les plus récentes données, 40 000 usagers du transport collectif empruntent le boulevard Pie-IX chaque jour[2]. Cinq circuits d'autobus sont en service dans cet axe[3] et permettent des connexions avec deux lignes de métro, soit la ligne orange à la station Henri-Bourassa et la ligne verte à la station Pie-IX, ainsi qu'avec la ligne Mascouche à la gare Saint-Michel–Montréal-Nord.

Afin de favoriser un transfert modal des automobilistes vers le transport collectif et d'assurer le service plus efficacement auprès des usagers actuels, un système de transport collectif plus performant est requis. L'Autorité et ses partenaires ont convenu de mettre en place un service d'autobus métropolitain sécuritaire et à haut niveau de performance sur l'axe Pie-IX.

3.2 Résultats recherchés

Les résultats recherchés par le Projet sont d'assurer la performance des déplacements en transport collectif dans l'axe du boulevard Pie-IX afin de concurrencer les déplacements automobiles et favoriser le transfert modal des automobilistes vers le transport collectif. Le Projet vise à accroître l'achalandage du transport collectif.

Les principales exigences du Projet sont :

- Améliorer significativement l'expérience des clients en bonifiant la performance du service par le biais d'une fréquence accrue, d'un meilleur confort pour les usagers et d'un temps de parcours réduit.
- Assurer la sécurité des usagers des transports collectifs et actifs.
- Assurer l'accessibilité universelle pour le nouveau service.
- Assurer l'accès des clientèles de Laval et de la Rive-Nord.

3.3 Le SRB Pie-IX

L'option retenue consiste en l'implantation d'un service rapide par bus (SRB) dans l'axe du boulevard Pie-IX. Le SRB n'est pas seulement une voie réservée, c'est un système intégré de transport rapide par autobus qui fait appel à des stations, des véhicules, des voies de circulation et même des outils technologiques et d'information pour les usagers. Le SRB Pie-IX se veut un service de transport collectif rapide, fiable, confortable, sécuritaire et entièrement accessible pour se déplacer efficacement entre la Rive-Nord, Laval et l'est de l'île de Montréal.

---

[1] Dont, notamment, le quartier Saint-Vincent-de-Paul à Laval et les arrondissements de Montréal-Nord, Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, Rosemont–La Petite-Patrie et Mercier–Hochelaga-Maisonneuve à Montréal.

[2] Source : Mobilité des personnes dans la région de Montréal, Enquête origine-destination 2013, version 13.2a.

[3] Dont trois par la STM (139, 41 et 439), un par la STL (52/252) et un par le RTM (25).

Des stations spacieuses, dotées d'outils technologiques d'information à la clientèle, seront aménagées sur un corridor dédié pour les autobus, entre le boulevard Saint-Martin à Laval et l'avenue Pierre-de Coubertin. Des aménagements et une signalisation adaptée assureront la sécurité des piétons du boulevard Pie-IX, particulièrement aux intersections où seront implantées les stations du SRB Pie-IX. Dans le but de maximiser la sécurité des piétons, la voie empruntée par les autobus sur le boulevard Pie-IX sera :

- clairement indiquée par une couleur distincte (terracotta) sur la chaussée,
- orientée dans le sens de la circulation, contrairement à l'ancienne voie réservée,
- réservée à l'usage exclusif des autobus.

Plusieurs circuits d'autobus emprunteront la voie réservée. La fréquence des autobus sera accrue et comparable avec celle du métro[4]. Le temps de parcours sera considérablement réduit par rapport à la situation actuelle. Un gain de 10 minutes est estimé entre le boulevard Henri-Bourassa et l'avenue Pierre-de Coubertin[5].

À la mise en service du service, le SRB Pie-IX permettra de desservir plus de 20 000 personnes en période de pointe du matin[6] (PPAM). Considérant l'importance des générateurs de déplacements dans le corridor, cet achalandage pourrait s'élever à plus de 70 000 déplacements par jour dès sa mise en service en 2022[7]. En raison de ses plus faibles coûts d'implantation en comparaison à d'autres modes lourds et la souplesse de son opération, le SRB s'avère un choix de mode très intéressant pour desservir un tel niveau de déplacements dans l'axe.

De plus, bien que le boulevard Pie-IX relie l'île de Montréal et Laval et est desservi par les autobus de la STM, de la STL et du RTM, les systèmes technologiques en place dans ces organisations, tels que l'aide à l'exploitation[8] et l'information aux voyageurs[9], ne sont pas intégrés. Ceci à un impact direct sur la qualité du service sur cet axe. L'important volet STI[10] intégré au projet permettra d'améliorer sensiblement l'expérience client.

3.4 Autorité régionale de transport métropolitain

Depuis 2002, la planification du Projet a été pilotée par l'Agence métropolitaine de transport (AMT), en collaboration avec ses partenaires, en raison de la portée métropolitaine du SRB Pie-IX. Le 1er juin 2017, l'Agence métropolitaine de transport (AMT) et les Conseils intermunicipaux de transport (CIT) ont été remplacés par deux nouveaux organismes : l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM ou Autorité) qui est responsable de la planification, de l'organisation et du financement des services de transports collectifs pour la grande région métropolitaine de Montréal et le Réseau de transport métropolitain (RTM), qui est responsable de l'exploitation du train de banlieue et des services de transport en commun de la couronne nord et sud.

---

[4] La fréquence pourrait atteindre un autobus par minute à l'heure de pointe maximale sur le tronçon le plus achalandé.

[5] Consortium Genivar-Cima, Avant-projet définitif, juin 2013.

[6] De 6 h à 9 h.

[7] AMT, Projet du lot SRB Pie-IX — livrable 2 — Données pour les plans & devis 70 %, 2016.

[8] Système permettant de localiser précisément les bus et gérer la flotte en temps réel afin de respecter ou d'adapter l'horaire prévu en fonction des perturbations, permet par exemple d'injecter des bus en cours de trajet ou donner des consignes aux chauffeurs. Ces systèmes peuvent aussi déclencher les mesures préférentielles d'autobus (MPB) aux feux de circulation.

[9] Les systèmes d'information voyageur (SIV) fournissent de l'information en temps réel aux usagers sur l'horaire ou les perturbations de service soit par le biais de bornes ou de panneaux à messages variables aux arrêts et dans les véhicules ou via les téléphones mobiles.

[10] Systèmes de transport intelligents, voir la section 3.2 pour une description détaillée des interventions prévues.

Tel que précisé dans les dispositions transitoires de la *Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain* (chapitre IX, article 130), la réalisation et la gestion du Projet sont de la responsabilité de l'Autorité. Toutefois, l'Autorité peut déléguer la réalisation ou la gestion d'un actif par le biais d'une entente contractuelle. La réalisation du Projet est présentement confiée au RTM pour assurer la continuité des affaires. L'Autorité à l'intention de déléguer la réalisation du Projet à la STM et d'y transférer le Bureau de projet intégré. Des discussions ont cours pour définir l'approche préconisée afin d'assurer une transition sans impacts sur le Projet.

3.5 Échéancier

La durée des travaux est estimée à 49 mois. Selon l'échéancier de réalisation, la mise en service du Projet est prévue fin octobre 2022.

TABLEAU 1 : Échéancier sommaire

Activité	Fin
Approbation du dossier d'opportunité (DO)	10 juin 2015
Signature entente détaillée AMT–Ville de Montréal	1er février 2016
Mise en place du Bureau de projet intégré intégré	Complété en janvier 2016
Plans et devis	Février 2016 à septembre 2017
Mise en service du prototype de la station Amos	17 octobre 2016
Dépôt du dossier d'affaires (DA) aux autorités gouvernementales	Novembre 2017
Approbation souhaitée du dossier d'affaires (DA) par le gouvernement du Québec	Avril 2018
Appels d'offres et octroi des contrats pour construction et surveillance	Avril 2018 à septembre 2018
Début construction	Automne 2018
Fin des travaux et mise en service complète	Automne 2022
Clôture du Projet	Décembre 2023

La durée des travaux est estimée à environ 49 mois pour le secteur Montréal et comprend quatre (4) phases successives :

1) Travée Ouest, direction sud;
2) Travée Est, direction nord;
3) Mail central incluant les stations SRB;
4) Pavage final et mise en service.

La durée des travaux est estimée à trois (3) années pour le secteur Laval et comprend les phases suivantes pouvant être réalisées en parallèle :

- Secteur Saint-Martin (terminus et stationnements);
- Secteur Rose-de-Lima et Concorde;
- Secteur R-125.

Une phase de mise en service globale est prévue suivant la finalisation des travaux pour une période de six (6) mois.

La clôture du Projet est prévue environ quatorze (14) mois après la mise en service, soit à la fin décembre 2023.

3.6 Mode de réalisation

Le Projet est découpé en deux secteurs, Laval et Montréal. Les travaux sont généralement conçus d'abord selon ce premier découpage. Les travaux seront réalisés dans un milieu urbain dense sur un des axes les plus importants des réseaux routiers et de transport collectif de la ville de Montréal. Pour assurer le maintien d'une fluidité au niveau de la circulation routière et pour minimiser les impacts sur le milieu, les commerces et les résidents, un découpage par lots des travaux est préconisé. Ainsi, le mode de réalisation traditionnel a été retenu et le découpage en quatre (4) lots est d'abord retenu; un (1) lot de travaux à Laval et trois 93) à Montréal.

Afin d'isoler les travaux d'aménagement des infrastructures souterraines entre les édicules du SRB Pie-IX et la future station de métro de la ligne bleue à l'intersection Pie-IX–Jean-Talon, un lot supplémentaire a été ajouté à Montréal. Ainsi, il sera possible de démarrer ce lot après les trois autres lots à Montréal, permettant de réaliser la conception détaillée des infrastructures souterraines sans affecter l'échéancier des autres travaux.

Les travaux de construction ont donc finalement été découpés en cinq (5) lots distincts qui seront confiés à cinq (5) entrepreneurs. Les lots du secteur Montréal seront tous réalisés en même temps (à l'exception du lot 4 Tronçon 4 – Jean-Talon). Les travaux seront réalisés en quatre (4) phases successives – la travée ouest, la travée est, le centre et le pavage – afin d'en réduire l'impact sur la circulation et l'activité économique.

Comme le Projet est réalisé selon le mode traditionnel, la réalisation sera confiée à cinq entrepreneurs après que l'ensemble des plans et devis détaillés des divers lots auront été complétés. Les travaux sur le réseau de Gaz Métro seront réalisés par cette entreprise. Le Bureau de projet intégré se chargera de l'achat des équipements STI et en confiera l'installation à un entrepreneur spécialisé. Le Bureau de projet intégré est responsable de la gestion du Projet.

3.7 Coûts estimés du Projet

Le coût du Projet est estimé à 393,8 M$

TABLEAU 2 :Coûts estimés du Projet

Poste	Coûts encourus (30 sept. 2017)	Coûts à venir	Coûts totaux
	Millions de dollars courants		
Planification	6,6	-	6,6
Études préliminaires	4,7	-	4,7
Avant-projet définitif	1,9	-	1,9

Poste	Coûts encourus (30 sept. 2017)	Coûts à venir	Coûts totaux
	Millions de dollars courants		
Ingénierie	**8,5**	**0,9**	**9,4**
Plans et devis Laval	2,2	-	2,2
Plans et devis Montréal	6,3	-	6,3
Contingence	-	0,9	0,9
Acquisitions de terrains	**-**	**6,7**	**6,7**
Construction	**7,4**	**226,3**	**233,7**
Travaux	7,4	173,0	180,4
Surveillance	-	22,5	22,5
Contingence	-	28,8	28,8
Mesures d'atténuation STM	-	2,0	2,0
Voie réservée pont Pie-IX	**-**	**15,2**	**15,2**
Travaux	-	11,0	11,0
Contingence	-	1,7	1,7
Réserve pour risques	-	2,5	2,5
Frais généraux	**6,2**	**21,9**	**28,1**
Frais de gestion	5,4	20,3	25,7
Communications	0,2	0,5	0,7
Frais juridiques	-	0,8	0,8
Élaboration DO et DA et accompagnement SQI	0,6	0,3	0,9
Sous-total	**28,7**	**271,0**	**299,7**
Réserve pour risques	-	19,2	19,2
Taxes (après remboursement)	0,2	12,8	13,0
Frais de financement	0,6	31,7	32,3
Coût total	**29,5**	**334,7**	**364,2**
Acquisition d'autobus	-	27,9	27,9
Taxes (après remboursement) - autobus	-	1,4	1,4
Frais de financement - autobus	-	0,3	0,3
Coût total avec autobus	**29,5**	**364,3**	**393,8**

4 GOUVERNANCE DU PROJET

4.1 Organisation du Projet

Le Projet implique les responsabilités de plusieurs organismes. L'Autorité est responsable du transport collectif métropolitain, alors que le MTMDET, la Ville de Laval et la Ville de Montréal sont responsables des actifs routiers qui deviendront les voies du SRB Pie-IX. La Ville de Montréal est également responsable des réseaux d'eau souterrains, alors que les réseaux techniques urbains (RTU) sont sous la responsabilité de différentes entités parapubliques ou privées. Les principaux utilisateurs de la voie réservée seront la STM, la STL et le RTM.

En conséquence, la gouvernance du Projet est complexe. Le Projet est mis de l'avant par l'Autorité qui en assure la coordination globale. Le Projet est financé par l'Autorité et le MTMDET et est soumis à la Directive. Pour cette raison, la Société québécoise des infrastructures (SQI) participe à différentes étapes de suivi du projet.

L'intégration des travaux de l'Autorité et de la Ville de Montréal en un seul chantier rend nécessaire la mise en place d'un Bureau de projet intégré pour élaborer les plans et devis détaillés et réaliser les travaux. À titre de maître d'œuvre, le Bureau de projet intégré coordonne la réalisation du Projet, jusqu'à sa clôture administrative. Le Bureau de projet intégré relève de l'Autorité et de la Ville de Montréal. L'Autorité a d'abord confié la gestion du Bureau de projet intégré au RTM, pour assurer la continuité des affaires pendant les premiers mois de mise en place de l'Autorité (ANNEXE T). Depuis, elle a délégué la gestion du Bureau de projet intégré à la STM. La transition du Bureau de projet intégré à la STM a été réalisée en novembre 2017. L'entente de délégation de gestion ARTM-STM est en cours de finalisation et sera transmise à l'hiver 2018.

L'infrastructure de transport collectif du SRB Pie-IX sera sous la responsabilité de l'Autorité. L'exploitation et l'entretien du SRB Pie-IX seront réalisés en partenariat avec la Ville de Montréal, la Ville de Laval, le MTMDET et les transporteurs (STM, STL, RTM).

La structure de gouvernance détaillée est présentée à l'**ANNEXE C.** La FIGURE 1, à la page suivante, la présente sommairement.

FIGURE 1 : Gouvernance du Projet

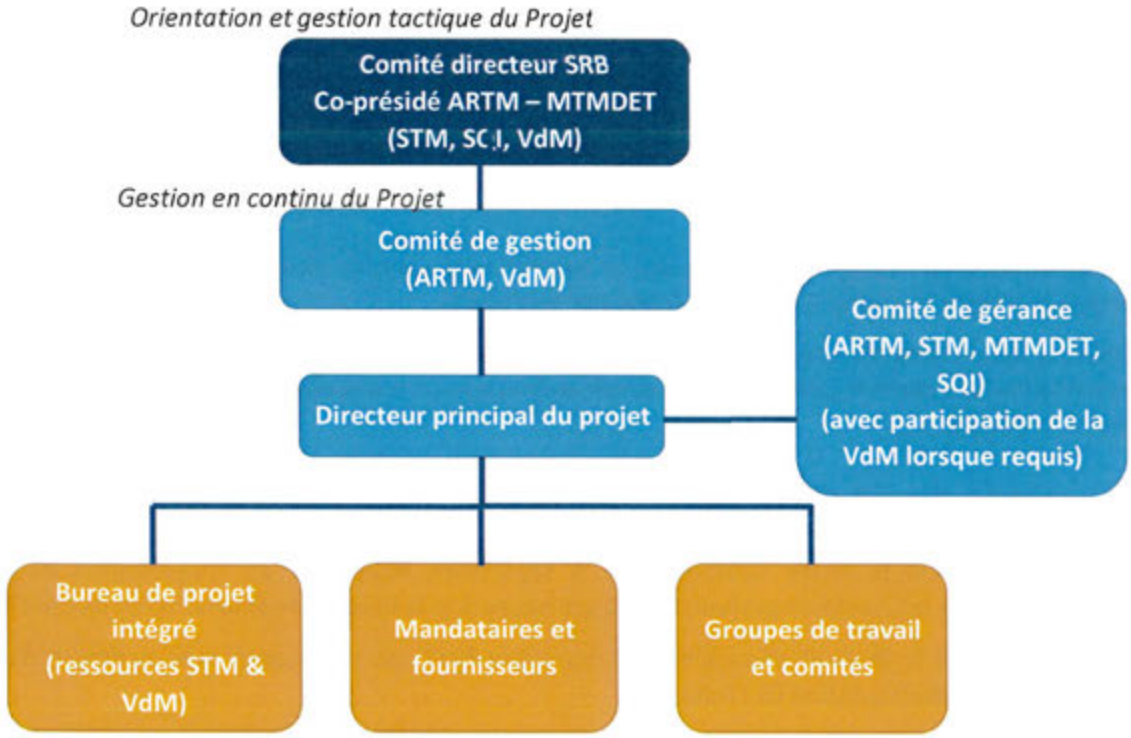

Les principales instances sont les suivantes :

Le **Comité directeur SRB** assume des fonctions tactiques et exerce un rôle central dans l'organisation, la planification et le suivi du projet en faisant les liens entre les activités opérationnelles, la gestion et la gouvernance du projet. Il est composé de 7 à 9 membres et est co-présidé par le Directeur général des grands projets de transport collectif du MTMDET et un représentant de l'Autorité. Y siègent également le directeur principal du projet, un représentant de la STM, un représentant de la Ville de Montréal, un ou des représentants du MTMDET, un ou des représentants de la SQI.

Le comité directeur SRB s'assure que le comité de gérance et le Bureau de projet intégré veillent à la réalisation des travaux dans le respect des orientations, objectifs et paramètres fixés (portée, budget et échéancier) et approuvés au DA. De plus, le comité directeur SRB s'assure d'une reddition de comptes répondant aux besoins des diverses instances. Il doit aussi s'assurer que l'infrastructure livrée sera d'une qualité qui répond aux normes de performance attendues.

Le comité directeur SRB a la responsabilité de s'assurer de la réalisation du projet autorisé par le Conseil des ministres, et doit répondre du respect de la portée du projet, du budget autorisé et ducalendrier de réalisation du projet. Il doit s'assurer du financement et de l'attribution des ressources au projet.

Le comité directeur SRB établit et fait le suivi en termes de portée, de coûts de délais et d'autres éléments jugés pertinents.

Le **Comité de gestion** agit à titre de maître d'ouvrage et est composé du directeur principal du projet, ainsi que d'un représentant de l'ARTM et d'un représentant de la Ville de Montréal. Ce comité est présidé par le directeur principal du projet.

Le **Comité de gérance** est responsable de la coordination et de la validation des travaux requis à toutes les étapes du projet, dans le respect des orientations fournies et des paramètres autorisés. Il appuie le Directeur principal du projet dans la réalisation de son mandat. Il est composé du Directeur principal du projet, ainsi que des coordonnateurs d'activités spécifiques, d'un représentant du MTMDET et d'un représentant de la SQI. Ce comité est présidé par le Directeur principal du projet.

Le **Bureau de projet intégré** réalise les plans et devis et les travaux et coordonne la réalisation du Projet, jusqu'à sa clôture. Sa composition est décrite à la SECTION 6.1.

Plusieurs autres comités sont formés dans l'objectif de formaliser les structures décisionnelles et de concertation. Ces comités sont tous présidés par le directeur principal du projet ou un membre du Bureau de projet intégré.

4.2 Cycle de vie du Projet

Le Projet a franchi la phase démarrage, le 5 septembre 2014, lors de l'approbation du dossier d'opportunité par le Comité de gestion des projets majeurs et le Conseil d'administration de l'AMT.

Le Projet franchira la phase planification, le 23 novembre 2017, lors de l'approbation du dossier d'affaires par le Conseil d'administration de l'Autorité.

La réalisation démarrera en réponse à l'approbation du dossier d'affaires par le Conseil des ministres.

TABLEAU 3 : Cycle de vie du Projet

Phase	Jalon	Date référence de base	Date réelle
Démarrage	DO		2014-09-05
Planification	DA	2017-11-23	
Réalisation	Mise en service	2022-10-22	
Clôture	Fermeture	2023-12-21	

5 GESTION DU CONTENU DU PROJET

5.1 Portée

5.1.1 VOIES RÉSERVÉES

Le Projet prévoit la construction de 11 km de voie réservée, dont 9 km à Montréal et 2 km à Laval. Les voies réservées seront situées au centre des voies sur la majeure partie du tronçon Montréal et situées sur accotement en milieu autoroutier (R-125) sur la majeure partie du tronçon Laval. Plusieurs carrefours et bretelles d'accès seront réaménagés et les aménagements piétons seront bonifiés.

5.1.2 STATIONS

Le Projet prévoit la construction de dix-sept (17) stations accessibles aux personnes à mobilité réduite aux intersections charnières du boulevard Pie-IX. Quatorze (14) stations à Montréal sont situées au centre du boulevard Pie-IX et deux (2) stations à Laval, ainsi que la station au carrefour Pierre-de Coubertin à Montréal, sont situées en rive[11]. Chaque station est composée de deux (2) édicules[12]. Les stations auront trois (3) zones distinctes : approche, perception et contrôle. La perception des tarifs est réalisée en station, plutôt qu'à bord du véhicule.

5.1.3 STI

Plusieurs équipements de systèmes de transport intelligents (STI) seront installés dans les stations et sur le boulevard Pie-IX. Les équipements en station comprennent des afficheurs dynamiques[13], caméras, systèmes de communications d'urgence, équipements de sonorisation, distributrices automatiques de titres de transport (DAT) et valideuses de titres.

Des mesures préférentielles pour bus (MPB) seront implantées dans le corridor, telles que la prolongation de feu vert à l'approche d'un bus et l'ajout d'une phase prioritaire pour bus. L'ajustement du phasage des feux de circulation et l'ajout ou le remplacement de feux de circulation sont aussi prévus. De plus, la détection véhiculaire, cycliste et piétonne sera optimisée en fonction des besoins et des opportunités et en privilégiant un type de détection non intrusive[14].

5.1.4 TÉLÉCOMMUNICATION

Un système de télécommunication assurera le bon fonctionnement des équipements en station et hors station ainsi que les mesures préférentielles de feux de circulation. Les STI du SRB Pie-IX seront reliés aux centrales d'équipements et de contrôle des utilisateurs de l'axe, dont le RTM, la STM, la STL et le centre de gestion de la mobilité urbaine de la Ville de Montréal (CGMU).

5.1.5 STATION TERMINALE SAINT-MARTIN

La station terminale Saint-Martin comprendra un stationnement incitatif de 750 places, divisé en deux aires distinctes, aménagées à l'intérieur des bretelles de l'échangeur Saint-Martin à Laval. Le stationnement sera planté d'arbres pour augmenter le confort des usagers et diminuer les îlots de chaleur. Un terminus pour autobus est prévu dans chaque aire de la station terminale de Saint-Martin, chaque terminus sera doté d'un quai de battement[15] et d'un édicule. Les correspondances seront assurées entre le réseau d'autobus de la STL et le SRB Pie-IX. Des aménagements cyclables sont aussi prévus.

5.1.6 TRAVAUX ET INFRASTRUCTURES ASSOCIÉS

Plusieurs autres travaux sont requis, dont :

[11] Comme les stations à Laval s'implantent en milieu autoroutier, les édicules sont localisés en bordure des bretelles d'accès et donc la distance entre les édicules est beaucoup plus importante que sur le tronçon Montréal. On parle néanmoins d'une seule station, dont les édicules sont situés de part et d'autre de la R-125.

[12] La station Concorde et la station Pierre-de Coubertin ne comportent qu'un édicule.

[13] Un appareil numérique qui permet de diffuser des informations dans les lieux publics sur un écran.

[14] Il s'agit de privilégier des technologies n'ayant pas besoin d'être insérées dans le sol, mais qui s'installent plutôt sur le mobilier urbain.

[15] Un espace de battement pour des autobus en attente.

- des travaux de déplacement et de mise à niveau des services des réseaux techniques urbains (RTU), dont Hydro-Québec, Gaz Métro, Vidéotron, Bell, Commission des services électriques de Montréal (CSEM);
- l'ajout de signalisation et le marquage de la voie réservée,
- des mesures de maintien de la circulation pendant les travaux pour les autos, camions et autobus circulant sur le boulevard Pie-IX,
- l'acquisition de 24 autobus supplémentaires par les sociétés de transport en commun permettant de desservir l'achalandage et le niveau de service prévu à la mise en service du Projet[16].

5.1.7 TRAVAUX INCLUS À LA PORTÉE DU PROJET RÉALISÉS PAR UN AUTRE PROJET

La réalisation des voies réservées sur le pont Pie-IX et la construction d'une bretelle d'accès réservée aux autobus entre le pont et le boulevard de la Concorde sont intégrées au projet de reconstruction partielle dudit pont mené par le MTMDET.

5.1.8 TRAVAUX RÉALISÉS POUR LE COMPTE D'UN AUTRE PROJET

La construction d'infrastructures souterraines entre la station du SRB Pie-IX à la hauteur de Jean-Talon et la future station du prolongement de la ligne bleue du métro qui sera localisée à la même intersection pourrait être intégrée aux travaux du Projet, selon la décision du Conseil des ministres.

[16] Les autobus ne seront pas assignés exclusivement au corridor du SRB Pie-IX, mais serviront à répondre à l'augmentation de l'offre de service prévue sur l'ensemble des lignes du secteur en raison de la mise en service du Projet.

5.2 Environnement du Projet

Les principales interfaces avec d'autres projets de construction sont :

- Prolongement de la ligne bleue du métro (ARTM);
- Réfection du pont Pie-IX (MTMDET);
- Réaménagement de l'avenue Pierre-De Coubertin (Ville de Montréal et STM);
- Réaménagement du boulevard Industriel (Ville de Montréal);
- Réaménagement de l'accès à l'A-40 (MTMDET);
- Travaux préalables de réhabilitation des conduites (Ville de Montréal).

Des mécanismes de suivi sont en place pour s'assurer d'une gestion optimale des interfaces notamment par l'entremise du Comité de gestion, du Comité directeur SRB et du Bureau d'intégration et de coordination (BIC) des travaux de la Ville de Montréal.

5.3 Contraintes et exigences

Les principales exigences fonctionnelles et techniques sont :

Exigences fonctionnelles et techniques	Moyen de mise en œuvre
Une fréquence de service élevée et un temps de parcours plus rapide	Perception des tarifs en station pour accélérer l'embarquement
	Voie réservée implantée principalement au centre de la chaussée
	Mesures préférentielles aux feux de circulation
Amélioration de l'expérience client aux stations	Grands édicules permettant d'accueillir de façon simultanée une centaine de personnes
	Division en trois zones distinctes : un espace dédié à l'information à la clientèle (approche), une distributrice automatique de titres[17] (perception) et une zone pour la validation[18] du titre avant l'embarquement (contrôle ou attente)
	Section couverte et section semi-fermée, toutes deux éclairées et capacité d'accueil de deux autobus à la fois
	Afficheur dynamique permettant de connaître en temps réel les prochains passages d'autobus
	Signature visuelle distinctive qui s'intègre harmonieusement au milieu urbain
Des aménagements totalement sécuritaires	Glissières de béton de chaque côté de la station avec garde-corps et clôture sur le petit terre-plein
	Systèmes de vidéosurveillance en station ;
	Boutons d'appel piétons en rive et en station, et feux de signalisation sonores et à décompte numérique

[17] La distributrice automatique de titres (DAT) permet aux clients de charger des titres de transport sur leur carte OPUS ou d'acheter des passages uniques.

[18] Le titre de transport est validé en station plutôt qu'à l'embarquement du véhicule, comme c'est déjà le cas pour le métro et le train de banlieue.

	Bouton d'urgence dans chaque édicule
	Traverses piétonnes larges de 5 mètres et en retrait de l'intersection, et légère surélévation au terre-plein pour marquer la présence de la station
Des stations universellement accessibles	Feux de signalisation sonores pour piétons à décompte numérique
	Dalles podotactiles
	Bandes balisées au sol
	Embarquement pour fauteuil roulant
	Légère surélévation du terre-plein pour marquer la présence de la station

5.4 Facteurs critiques de succès

Les facteurs critiques de réussite constituent les assises des modalités de gestion exprimées au PGP. De plus, ces facteurs orienteront, tout au long du cycle du projet, les actions et les décisions de l'ensemble des parties prenantes impliquées directement ou indirectement dans le projet.

Les facteurs essentiels à sa réalisation et au succès du Projet ainsi qu'à l'atteinte des bénéfices attendus se déclinent comme suit :

- L'obtention d'un engagement actif des parties prenantes (Autorité, Ville de Montréal, Ville de Laval, STM, STL, RTM, les arrondissements et les compagnies d'utilités publiques) en ce qui a trait à l'intégration des travaux prévus sur le boulevard Pie-IX en un seul chantier.
- La mise en place d'un Bureau de projet intégré pour gérer conjointement les travaux.
- La coordination et la finalisation d'ententes avec les compagnies d'utilités publiques (CSEM, Hydro-Québec, Gaz Métro, Bell, Vidéotron) par la Ville de Montréal.
- L'obtention des autorisations à l'intérieur des délais planifiés et convenus avec les instances gouvernementales.
- La finalisation des acquisitions de terrain dans les délais prévus.
- La mise en place d'une gouvernance claire et d'une chaîne de décision efficace.

5.5 Structure de découpage du projet

Les activités formant la structure de découpage du projet sont créées en fonction de ce que l'on désire contrôler. Chaque activité doit être utile pour le suivi et le contrôle de l'ensemble du Projet.

La planification des activités de construction sert aussi de base pour élaborer :

- le plan d'inspection,
- le plan des ressources humaines,
- le plan d'approvisionnement,
- les courbes de débours,
- le plan de construction,
- le plan de mise en service.

Comme qu'illustré ci-après, le Projet est découpé en neuf (9) activités principales qui se découpent en plusieurs sous-activités :

1. **La planification :**
   a. Étude de faisabilité
   b. Avant-projet préliminaire
   c. Avant-projet définitif
   d. Études complémentaires
   e. Audit de sécurité
2. **Les démarches d'acquisition de terrains:**
   a. Secteur Laval
   b. Secteur Montréal
   c. Permis
   d. Ententes
3. **La réalisation du processus d'approbations gouvernementales et de financement :**
   a. Dossier d'opportunité
   b. Dossier d'affaires
   c. Demandes d'autorisations finales
4. **La réalisation des plans et devis :**
   a. Secteur Laval
   b. Secteur Montréal
   c. Réseaux techniques urbains
   d. Revue de la qualité
5. **La réalisation des travaux :**
   a. Travaux préalables
      i. Carrefour Henri-Bourassa/Pie-IX, 600 mètres de voies réservées [réalisé par la Ville de Montréal et terminé en 2016]
      ii. Construction et mise en service de la station prototype grandeur nature Amos [octobre 2016]
      iii. Carrefour Sherbrooke/Pie-IX, 400 mètres de voies réservées [réalisé par la Ville de Montréal et terminé en juin 2016]
   b. Secteur Montréal :
      i. Travaux secteur Montréal : Tronçon 1 — Nord
      ii. Travaux secteur Montréal : Tronçon 2 — Centre
      iii. Travaux secteur Montréal : Tronçon 3 — Sud
      iv. Travaux secteur Montréal : Tronçon 4 — Jean-Talon
      v. Travaux secteur Montréal : Gaz Métro
   c. Lot STI : préachat des équipements et systèmes et leur installation
   d. Secteur Laval
   e. Intégration des arts
6. **La surveillance des travaux :**
   a. Surveillance et contrôle de la qualité
      i. Secteur Laval
      ii. Secteur Montréal

FIGURE 2 :Premier niveau de la structure de découpage du Projet



   b. Accompagnement technique
      i. Secteur Laval
      ii. Secteur Montréal
   c. Surveillance policière — Secteur Montréal
   d. Signaleurs du CN — Secteur Montréal
7. **La mise en service et la mise en exploitation :**
   a. Entretien et exploitation Station Amos
   b. Maintien des actifs
   c. Mise en service
   d. Mise en exploitation
8. **Gestion de projet :**
   a. Bureau de projet intégré
   b. Risques
   c. Frais financiers
   d. Communications
   e. Services juridiques
9. **Acquisition d'autobus**

La structure de découpage du Projet complète est jointe à l'ANNEXE A.

6 GESTION DE L'ÉCHÉANCIER DU PROJET

6.1 Élaboration de l'échéancier de référence

L'échéancier de référence du Projet est réalisé par le directeur principal du projet et son équipe et approuvé par le Comité directeur SRB. Une fois l'échéancier de référence approuvé par le Conseil des ministres, il devient la référence de base du Projet et ne peut plus être modifié sans autorisation.

Le Bureau de projet intégré a élaboré un échéancier global du Projet en 2015 en suivant la procédure de la gestion de l'échéancier de l'AMT. L'échéancier de référence a été fixé en août 2015 et fait l'objet d'un suivi mensuel détaillé. Il est basé sur la structure de découpage du Projet. Un nouvel échéancier de référence a été élaboré en septembre 2017 à la suite du dépôt des plans et devis conception 100%.

L'échéancier de référence présente le sommaire des principalescomposantes du Projet, indiquant pour chaque composante les étapes importantes de réalisation. Ces étapes sont généralement détaillées au niveau de chaque lot de travail. Cet échéancier, qui est basé sur l'échéancier détaillé de construction, est évolutif et représentatif de la planification au chantier. L'échéancier est élaboré et suivi à l'aide du logiciel *Primavera*.

6.2 Élaboration du calendrier d'exécution des travaux

Les dates jalons sont incluses aux documents d'appel d'offres afin de permettre à l'entrepreneur de proposer le calendrier d'exécution des travaux. Pour chaque lot de construction, l'entrepreneur doit fournir le détail des activités de construction après l'octroi de son contrat. Suite à l'examen du calendrier d'exécution des travaux par le chargé de projet du lot, et s'il est conforme, celui-ci sera considéré comme le « Calendrier du Contrat », pour toutes comparaisons futures.

L'entrepreneur doit le mettre à jour et le transmettre, pour approbation, au chargé de projet du lot, avant chaque réunion de chantier. Ces mises à jour doivent faire état du statut de toutes les activités en cours et refléter la séquence de construction réelle.

Les calendriers d'exécution des travaux, conçus, gérés et soumis par l'entrepreneur, viennent compléter l'échéancier de référence du Projet.

Les délais de production et d'ordonnancement font partie du contrat qui a été remis à l'entrepreneur lors de la soumission et sont sujets à pénalités monétaires en cas de non-respect ou à des bonus si l'entrepreneur devance les délais prévus.

6.3 Suivi et contrôle de l'échéancier

L'échéancier de référence permet de mesurer les écarts entre les activités planifiées et l'avancement du réel du Projet et de proposer les mesures d'atténuation optimales pour minimiser les retards. Le suivi de l'échéancier global est effectué mensuellement par le planificateur et contrôleur de coûts (PCC) et intégré dans le rapport mensuel d'avancement du Projet.

Chaque mise à jour de l'échéancier global implique une révision des activités en cours, la mise à jour de leur pourcentage d'avancement en fonction de l'état réel d'avancement des activités, la validation de la planification des prochaines activités, la révision des activités qui sont sur le chemin critique du Projet et le calcul et l'analyse de l'indicateur de performance de délai (IPD). L'IPD est obtenu en divisant la valeur acquise par le coût budgété du travail planifié.

En fonction de l'avancement réel des activités et de l'impact de celui-ci sur le chemin critique, le directeur principal du projet prend acte et met en place un plan d'action pour assurer le respect de la référence de base et/ou pour atténuer les conséquences d'un délai.

L'échéancier global révisé est communiqué via le rapport mensuel du projet aux membres du Comité directeur du projet avec les faits saillants.

Les échéanciers détaillés de la réalisation des différents mandats et travaux sont gérés par les mandataires et les entrepreneurs responsables. Ces échéanciers sont révisés de manière régulière par ces derniers, puis validés par le chargé de projet du lot en question. Les échéanciers révisés une fois approuvés par le chargé de projet du lot servent d'intrant pour la mise à jour de l'échéancier global. Encore une fois, un plan d'action peut être mis en place au besoin pour assurer le respect de l'échéancier de base et/ou pour en atténuer les conséquences d'un délai.

6.4 Chemin critique du Projet

CHEMIN CRITIQUE (PRINCIPAUX JALONS DU PROJET)	RESPONSABLE	DATE DE DÉBUT PRÉVUE	DATE DE FIN PRÉVUE
Plans et devis 70 % (Montréal et Laval)	Luc Beaudin	2016-09-01	2017-03-17
Revue de la qualité par un tiers	Luc Beaudin	2017-01-25	2017-06-06
Analyses financières et analyses de risques	Assumpta Cerda	2016-10-31	2017-10-31
Finalisation du Dossier d'affaires et dépôt au gouvernement du Québec	Assumpta Cerda/Marc Dionne	2016-04-27	2017-11-30
Autorisation du Dossier d'affaires	s.o.	s.o.	2018-04
Appels d'offres pour réalisation des travaux	Marc Dionne	2018-04-08	2018-09-21
Réalisation des travaux incluant mise en service	Marc Dionne	2018-09-21	2022-10-22

CHEMIN CRITIQUE (PRINCIPAUX JALONS DU PROJET)	RESPONSABLE	DATE DE DÉBUT PRÉVUE	DATE DE FIN PRÉVUE
Mise en opération du Projet	Marc Dionne	s.o.	2022-10-22
Clôture du Projet		s.o.	2023-12-21

6.5 Processus d'approbations du Projet

JALON	COMITÉ GESTION DES PROJETS	COMITÉ GESTION DE PORTEFEUILLE DES PROJETS	CA
Élaboration du DO	2014-08-18	2014-08-09	2014-09-05
Élaboration du DA			2017-11-23
Mise en service et mise en exploitation	2022-10-22		
Acceptation finale			
Fermeture			

7 GESTION DES COÛTS DU PROJET

7.1 Structure de coûts

Le budget de référence du Projet est sous la responsabilité du directeur principal du projet et de son équipe et approuvé par le Comité directeur SRB. Une fois le budget de référence approuvé par le Conseil des ministres, il devient la référence de base du Projet et ne peut plus être modifié sans autorisation.

Le Bureau de projet intégré a élaboré la structure de coûts du Projet en 2015. Elle est basée sur la structure de découpage du Projet. Le budget de la phase planification a été fixé en août 2015 et fait l'objet d'un suivi mensuel détaillé. Le budget de réalisation de référence a été fixé en septembre 2017, à la suite du dépôt des plans et devis conception 100%.

Le budget de référence présente le sommaire des principales composantes du Projet, indiquant pour chaque composante les étapes importantes de réalisation. Ces étapes sont généralement détaillées au niveau de chaque lot de travail. Ce budget, qui est basé sur l'estimation détaillée des coûts de construction, est évolutif et représentatif de la planification au chantier. Le budget est intégré au logiciel SAP.

7.2 Estimation des coûts

Le Bureau de projet intégré a produit des estimations de coûts pour les postes budgétaires suivants :

- Surveillance et contrôle de la qualité des travaux pour les secteurs Montréal et Laval;
- Accompagnement technique;
- Acquisitions;
- Frais généraux (coûts du Bureau de projet intégré, frais juridiques, frais de communications);
- Mandat SQI — Élaboration du Dossier d'affaires et suivi en phase de réalisation.

Les estimations des coûts de la surveillance sont basées sur la valeur des travaux de construction, et représentent 13% de ceux-ci. Le contrôle de la qualité des travaux est basé sur un pourcentage des honoraires d'ingénierie. Pour les frais généraux et pour les coûts du Bureau de projet intégré , un plan de ressources détaillé a été élaboré de même qu'une estimation des coûts pour des frais de fonctionnement.

Les coûts d'acquisition ont été estimés par le service immobilier de l'AMT et des villes de Laval et de Montréal.

Les coûts des travaux sont estimés par les mandataires responsables de la production des plans et devis détaillés (AECOM et WSP). La firme EXP a réalisé une revue de la qualité des plans et devis, une estimation de contrôle et un échéancier de réalisation indépendants. Les budgets de réalisation des travaux ont été établis en fonction des résultats de cette démarche.

Les coûts des mandats communs sont partagés entre l'Autorité et la Ville de Montréal conformément aux principes élaborés dans l'*Entente détaillée pour la mise en place d'un Bureau de projet intégré visant la reconstruction et la requalification du boulevard Pie-IX comprenant l'implantation de la portion montréalaise d'un service rapide par bus — Étape 2*

Une contingence de réalisation de 14% du coût des travaux de construction a été incluse au coût des travaux. La mise à jour de l'analyse de risques réalisée lors de la phase démarrage a permis de définir une réserve pour risques au montant de 19,2 M$. Une réserve pour risques de 2,5 M$ liée aux travaux sur le pont Pie-IX a été estimée par le MTMDET.

7.3 Gestion des provisions et contingences

Le directeur principal du projet autorise l'utilisation de la contingence de travaux et les transferts entre les postes budgétaires. Le Comité directeur SRB autorise le recours à la réserve pour risques. Les risques concrétisés sont financés à même la réserve pour risques du Projet.

7.4 Gestion du contrôle des coûts

La gestion du contrôle des coûts est basée sur la*Procédure de gestion du contrôle des coûts*pour les projets gérés par la direction Ingénierie et Construction du RTM. Celle-ci reflète les particularités du Projet intégré avec la Ville de Montréal.

Le suivi du contrôle des coûts est réalisé conjointement par le directeur principal du projet et le PCC. Le suivi du contrôle des coûts vise à s'assurer que les coûts de chaque lot du Projet évoluent à l'intérieur du budget autorisé et du montant engagé suivant une vérification rigoureuse des budgets, engagements, réels et prévisions.

Le suivi du contrôle des coûts vise à :

- assurer un suivi budgétaire rigoureux en vérifiant que l'information budgétaire est documentée et validée, en lien avec le système SAP,
- assurer un contrôle des imputations budgétaires,
- prévoir tous changements inappropriés, incorrects ou non autorisés dans le suivi budgétaire,
- assurer que les dépenses sont réalisées à l'intérieur du montant engagé et budgété,
- assurer un suivi rigoureux des prévisions budgétaires.

L'atteinte de ces objectifs se réalise concrètement par l'implantation d'un système de gestion du contrôle des coûts, dont les moyens et les outils sont :

- le suivi du contrôle des coûts (rapport MS Excel),
- le formulaire des transferts budgétaires (formulaire MS Excel),
- un système de gestion des budgets, engagements et réels (SAP),
- un registre de changements par entrepreneur (Ms-Excel).

Afin de pouvoir assurer un suivi rigoureux de la disponibilité des budgets, des montants engagés, des réels et des prévisions, le PCC est informé de tous changements par le directeur principal du projet et les chargés de projet des lots, et ce, régulièrement. Toutes les transactions sont documentées par les chargés de projet des lots et communiquées au PCC afin de tenir à jour le suivi des coûts. Les transactions suivantes font l'objet d'une communication constante entre le directeur principal du projet ou les chargés de projet des lots et le PCC :

- La DAF, DO et DA et leurs mises à jour;
- Le budget, les transactions budgétaires et les autorisations (MTMDET, CA et autres);
- Les demandes de biens et services (DBS) ;
- Les demandes de modifications au contrat (DMC), avant que le changement soit effectué;
- Le suivi des commandes, factures et avenants.

7.4.1 MISE À JOUR MENSUELLE

Le suivi du contrôle des coûts du Projet est mis à jour mensuellement par le PCC et inclus notamment :

- Mise à jour des budgets;
- Mise à jour des coûts des engagements budgétés (CEB) et des coûts réels des travaux exécutés (CRTE);
- Mise à jour des coûts estimés pour l'achèvement (CEA), des coûts finaux estimés (CFE) et identifications des écarts.

Lorsqu'il y a dépassement budgétaire, une transaction est requise afin de transférer un montant donné des contingences vers un lot de travail nécessitant un budget supplémentaire. L'utilisation de la contingence doit être approuvée par le directeur principal du Projet, sous réserve de l'approbation d'une demande de changement (DDC), si requis, par le niveau de gouvernance approprié en fonction du montant demandé. Voir la SECTION 8 pour le processus.

À l'inverse, un transfert vers les contingences est requis, lorsqu'il y a économie budgétaire.

Un transfert interlots ou interphases d'un même contrat peut être réalisé sans transfert préalable vers les contingences, sous réserve de l'approbation du directeur principal du Projet.

Cette transaction documente tous les transferts budgétaires à partir des contingences ou vers les contingences. Un transfert budgétaire est requis lorsque l'une des deux (2) conditions suivantes est rencontrée :

1. Dépassement budgétaire : le montant engagé ou le coût réel dépasse ou est prévu dépasser le montant du budget, l'écart est couvert par les contingences et le transfert est fait à partir des contingences vers le lot budgétaire.
2. Économie budgétaire : le coût réel final est inférieur au budget, le transfert du surplus est renvoyé vers les contingences lors de la fermeture du lot tout comme le montant supplémentaire engagé restant peut être libéré et transféré à la fermeture du lot.

S'il y a dépassement budgétaire dû à un risque qui se concrétise, un transfert budgétaire de la réserve pour risques doit être effectué plutôt que des contingences. L'utilisation de la réserve pour risques doit être approuvée par le Comité directeur SRB. Voir la SECTION 15 pour le processus.

En plus du contrôle de coûts, des indicateurs de performance sont établis et suivis afin de bien suivre les coûts, notamment la valeur acquise et l'indice de performance des coûts (IPC).

La valeur acquise représente l'avancement réel des activités budgétées. Elle est obtenue en multipliant le % d'avancement physique d'une activité par le budget prévu pour celle-ci.

L'indice de performance des coûts est obtenu en divisant la valeur acquise par les coûts réels des travaux exécutés.

Ces indicateurs sont présentés au rapport mensuel transmis au Comité directeur SRB.

8 GESTION DES DEMANDES DE CHANGEMENT

Grâce au suivi et contrôle exercé dans la gestion du projet, le directeur principal du projet et l'équipe de projet peuvent identifier un changement qui fait varier un ou des élément(s) de la planification de référence : portée, échéancier, budget. Lorsque cette situation survient, une demande de changement (DDC) doit être préparée par le directeur principal de projet, revue par l'équipe de projet et validée par l'équipe de gestion du portefeuille de projets (GPP).

Toutefois, toute modification significative à la portée, à l'échéancier ou au budget du Projet devra faire l'objet d'une demande d'autorisation au Conseil des ministres et être accompagnée des documents appuyant la demande. Toute modification au budget, à la portée ou à l'échéancier est présentée au Comité directeur SRB qui statue ensuite si celle-ci constitue une modification significative ou non.

Une DDC doit contenir toute l'information requise de manière à pouvoir permettre aux instances de prendre une décision quant à l'acceptation ou non du changement demandé.

- Le no du projet et la phase applicable;
- Type de changement : portée, échéancier, budget;
- Le montant requis;
- Les dates prévues pour les instances (Comité directeur SRB, CGP, CODIR, CA);
- Description du changement;
- Justification du changement;
- Description des impacts sur portée, échéancier, budget;
- Les risques additionnels généreux par ce changement;
- Conséquence si rejetée.

Une décision est requise par l'équipe GPP auprès des instances. Le niveau décisionnel de la DDC doit être le même que le niveau décisionnel utilisé pour approuver la dernière porte du projet. Le procès-verbal du niveau décisionnel fait foi de l'approbation de la DDC.

Suite à l'approbation de la DDC, le registre des DDC du Projet et le plan de projet sont mis à jour par le directeur principal de projet.

Si nécessaire, le directeur principal du projet crée une demande de modification au contrat suivant le Processus AP-0400 : Demande de modification de contrat/commande (DMC).

8.1 Gestion des demandes de changements de contrat

La gestion des demandes de changements est basée sur la *Procédure de gestion des changements de contrat*, pour les projets gérés par la direction Ingénierie et Construction du RTM. Celle-ci a été adaptée pour refléter les particularités du Projet intégré avec la Ville de Montréal.

TABLEAU 4 : Définition des types de changements

Types de changements	Définitions
Omissions aux plans et devis	Changement découlant d'une omission, d'une imprécision ou encore d'une erreur de conception.
Définition des besoins	Changement découlant d'une définition des besoins incomplète ou partielle lors de la réalisation des études préliminaires (APD, APP). Ce changement s'applique uniquement aux contrats des mandataires.
Changement de portée	Changement découlant d'une modification de l'envergure des travaux prévus au départ et initié à la demande du RTM et/ou de la Ville.
Demande des partenaires	Changement découlant d'une demande émise par un partenaire en regard à une exigence particulière.
Imprévus de chantier	Changement découlant d'un évènement imprévisible survenant lors de l'exécution des travaux.
Services publics	Changement découlant d'une interférence entre les activités de conception/construction et des services publics en place sur le site.
Options	Changement découlant de l'exercice d'une option prévue et possible selon les documents contractuels.
Délai	Changement découlant d'un évènement causant un délai aux travaux.

8.1.1 REGISTRE DE CHANGEMENTS ET CRÉATION D'UN CHANGEMENT

L'outil principal utilisé pour la gestion des demandes de changements est le registre de demandes de changements. Pour tout nouveau contrat de construction ou mandat de services professionnels, un registre de changements est initié et complété par le chargé de projet du lot dès l'octroi du contrat ou du mandat de services professionnels. Le chargé de projet du lot est responsable de compléter et d'effectuer la mise à jour du registre.

Le registre permet d'identifier toutes les demandes de changements pour un contrat donné et de les classer par types de changements (imprévus de chantier, changement de portée, délais, etc.) et par statut (approuvée, en cours ou potentielle). Il permet aussi de faire le suivi des autorisations émises par le RTM et la Ville de Montréal et de gérer la contingence du contrat. Finalement, le registre permet d'établir le coût final estimé pour un contrat donné. Le registre contient autant l'information pour la Ville de Montréal que pour le RTM.

Un exemple du registre se trouve à l'ANNEXE B.

En plus du registre, lorsqu'un changement doit être approuvé, un formulaire de demande de changement doit être rempli et signé par les personnes responsables. Ce formulaire contient des informations sur le contrat (numéro, fournisseur, imputation, suivi des autorisations du CA), sur la nature du changement (description, justification, documentation) et sur les impacts (budget, échéancier, portée).

Selon les politiques en vigueur au RTM, le protocole d'approbation des dépenses doit être suivi pour l'approbation de la DDC, le chargé de projet du lot doit :

a) obtenir une autorisation préalable par courriel en envoyant la demande de changement;
b) obtenir la signature de la Ville de Montréal :
- directeur principal de projet;

c) obtenir la signature du RTM, selon le montant demandé :
- directeur principal de projet et/ou directeur des travaux,
- directeur exécutif Ingénierie et Construction,

- DG du RTM ou,
- CA du RTM.

Dans le cas d'une demande de changement qui requiert de faire appel à la réserve pour risques, le formulaire de changement doit être approuvé par le Comité directeur SRB et ensuite le CA du RTM et/ou par le conseil municipal de la Ville de Montréal selon les procédures en place (SECTION 15).

Avant l'approbation finale d'un formulaire de changement, le PCC doit préalablement valider les données. Si les formulaires sont conformes, la documentation suivante sera remise à l'adjointe administrative pour compléter la DMC dans SAP :

- Formulaire de demande de changement au contrat dûment signé;
- Documentation de l'avenant (pièce justificative).

Aucun avenant ne sera saisi dans SAP si le registre ou le formulaire de demande de changement au contrat n'a pas été mis à jour pour approbation.

La gestion des demandes de changements fait l'objet d'un suivi spécifique dans le rapport mensuel.

8.2 Gestion de la facturation

La procédure de paiement des factures pour construction du Bureau de projet intégré est :

1. Approbation des quantités par le surveillant principal;
2. Envoi de l'entrepreneur d'une facture proformat au chargé de projet du lot, au directeur des travaux et aux PCC;
   Cette étape évite que la facture soit enregistrée aux comptes à payer et que nous devions procéder à des corrections.
3. Validation de la facture proformat par le chargé de projet du lot et les PCC (validation de cinq (5) jours ouvrables maximum) et validation des quittances des sous-traitants;
4. Envoie de commentaires par le chargé de projet du lot à l'entrepreneur afin que des ajustements soient apportés à la facture, s'il y a lieu;
5. Émission d'une facture finale par l'entrepreneur;
6. Signature de la facture par les PCC des 2 parties, le chargé de projet du lot, le directeur principal du projet et le directeur exécutif Ingénierie et Construction;
7. Réception de la facture par le RTM et enclenchement du processus de paiement;
8. Envoie d'une facture par le RTM à la Ville de Montréal pour le remboursement d'une portion de la facture :
   - Facture régulière : selon les répartitions prédéfinies dans l'entente entre la Ville de Montréal et le RTM,
   - Facture pour un avenant : répartition définie en fonction de la nature des travaux, variable selon le cas ;
9. Paiement de la part de la Ville de Montréal au RTM;
10. Perception du paiement par le RTM.

Comme le paiement provient du RTM à l'étape 7, les processus du RTM doivent être suivis.

La facturation est suivie conjointement par le chargé de projet du lot et le PCC. Le suivi de la facturation à l'interne est un processus dont le principal objectif est de s'assurer que le paiement est fait dans les règles de l'art suivant une vérification rigoureuse des factures avant paiement.

Le processus doit permettre de :

- créer un bon de commande et faire le suivi contractuel avec le fournisseur,
- réceptionner les factures en s'assurant que l'information et les documents pertinents sont joints et validés, lors de l'analyse de la facture précédant la réception dans SAP,
- prévenir tout changement inapproprié, incorrect ou non autorisé dans la facturation de base approuvée,
- informer les principaux intervenants des changements à la facturation,
- assurer le paiement des factures selon les délais contractuels.

L'atteinte de ces objectifs se réalise concrètement par l'implantation d'un système de gestion de la facturation, dont les moyens et les outils sont :

- le formulaire de demande de biens et services (DBS),
- un système de gestion de la facturation,
- le formulaire de demande de modification au contrat (DMC),
- le formulaire de réception,
- le rapport de suivi de la facturation et paiement des factures.

Afin de pouvoir effectuer les paiements dans les meilleurs délais, les commandes dans SAP doivent être mises à jour régulièrement. Les demandes de biens et services (DBS) et les demandes de modification au contrat (DMC) doivent être créés bien avant la réception de la première facture, et non pas après avoir reçu la facture du fournisseur. Il faut s'assurer que les budgets, les autorisations et les commandes dans SAP sont conformes aux commandes envoyées aux fournisseurs de biens ou de services. Il est primordial que chaque demande de changements soit documentée, traitée par une DMC et ajoutée à la commande comme un nouvel avenant. Il faut imputer le contrat de base aux lots associés dans la commande et imputer les avenants/changements aux lots spécifiquement associés dans la commande.

Pour plus de détails, voir la procédure pour la gestion de la facturation au RTM.

8.3 Financement du Projet

Les différentes sources de financement qui seront utilisées pour appuyer le Projet et les taux de subvention estimés sont indiqués ci-dessous.

ASSUJETTI À LA DIRECTIVE SUR LA GESTION DES PROJETS MAJEURS D'INFRASTRUCTURE PUBLIQUE		
Oui ☒	Non ☐	Le dossier d'opportunité a été autorisé en juillet 2015 par le gouvernement du Québec. Le dossier d'affaires a été déposé pour approbation en septembre 2017. L'autorisation est prévue en décembre 2017.
INSCRIT AU PQI EN VIGUEUR		
Oui ☒	Non ☐	Inscrit pour un montant de 218,4 M$. Sera modifié une fois le DA autorisé.
ADMISSIBLE À DES SUBVENTIONS MTMDET		
Oui ☐	Non ☐	Taux : 75 %
Une subvention de 22,8 M$ a été autorisée par le MTMDET le 1er juin 2017 pour l'élaboration du DO, du DA et la construction de la station prototype Amos.		
AUTRES SUBVENTIONS (P. EX. PPP)		
S.O.		

9 GESTION DE LA QUALITÉ DU PROJET

Des mécanismes d'assurance et de contrôle qualité ont été mis en place durant les différentes phases du Projet.

9.1 Conception

Les contrats de réalisation des plans et devis prévoient que les mandataires responsables déposent un plan qualité attestant des procédures et processus en place pour s'assurer de la qualité des livrables. Le plan qualité doit être autorisé formellement par le Bureau de projet intégré. Il contient notamment :

- Désignation d'un responsable de la gestion de la qualité;
- Rôles et responsabilités des membres de l'équipe de projet en termes de gestion de la qualité;
- Processus et outils implantés pour assurer la qualité des livrables (fiches d'attestation, fiches de vérification);
- Processus de gestion et non-conformités et des améliorations à apporter;
- Comité de relecture et de révision de la qualité globale avant le dépôt d'un livrable.

Cinq (5) points de contrôle sont inclus dans l'exécution des mandats de plans et devis, soit :

1. Plans et devis 30%;
2. Plans et devis 70%;
3. Plans et devis 100%;
4. Plans et devis pour soumission;
5. Plans et devis pour construction.

Ces points de contrôle visent à s'assurer de la bonne progression des activités et de la qualité des livrables. Lors du dépôt, les mandataires doivent remettre des documents formels au Bureau de projet intégré attestant que les exigences liées à la qualité ont été dûment remplies.

Suivant la remise des livrables du dépôt 2 (plans et devis 70%, bordereaux, estimations des coûts et échéancier des travaux), un mandat de revue de la qualité, d'estimation de contrôle et d'échéancier de contrôle a été octroyé à une firme indépendante dans le but de s'assurer que les livrables présentés constituent une référence solide pour élaborer les budgets et les échéanciers qui seront présentés au Dossier d'affaires, qui doit être transmis au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports en septembre 2017.

9.2 Construction

En phase de construction, deux mandats de surveillance et de contrôle de la qualité des matériaux seront octroyés pour valider la conformité des travaux des secteurs Montréal et Laval. Pour le secteur de Montréal, un seul mandat sera donné, mais il y aura une équipe par lot de construction.

Ce sont les représentants du laboratoire, retenus par le surveillant, qui assumeront au chantier le mandat de contrôle de qualité des matériaux.

L'inspecteur est le terme utilisé par la suite pour désigner autant le surveillant que le représentant du laboratoire.

Les activités reliées au contrôle de la qualité des matériaux sont :

- Contrôle de la qualité des sources des matériaux d'infrastructure et d'emprunt;
- Caractérisation in situ des matériaux d'excavation afin de les disposer dans les lieux prévus par le MDDELCC;
- Contrôle du compactage des remblais;
- Échantillonnage des sols et granulats et essais en laboratoire;
- Contrôle de la qualité du béton en chantier et usine de fabrication;
- Contrôle de la qualité des enrobés;
- Contrôle de la qualité des aciers, de la peinture et des soudures;
- Participation à des réunions de chantier;
- Vérification des attestations de conformité des matériaux;
- Assistance technique en ingénierie des matériaux;
- Production de rapports techniques.

De plus, les inspecteurs doivent s'assurer que :

- le personnel affecté aux activités de construction spécialisées possède les cartes de compétence et de qualification appropriées aux exigences applicables à ces travaux,
- les normes de référence stipulées aux plans et devis sont disponibles au chantier et respectées,
- les inspections et mesures effectuées in situ lors de l'exécution des travaux ne nuisent pas à la bonne marche des travaux,
- les échantillonnages et analyses confiés à des laboratoires externes sont coordonnés avec les activités des entrepreneurs,
- les essais, destructifs ou non, sous la responsabilité des entrepreneurs, sont réalisés en présence d'un représentant du surveillant ou du Bureau de projet intégré, et que les résultats sont documentés,
- les procédures de contrôle de la qualité sous la responsabilité des entrepreneurs sont conformes aux plans et devis.

Toutes les activités de contrôle de la qualité doivent faire l'objet d'un rapport. Chaque rapport doit être daté, signé par l'inspecteur et transmis au Bureau de projet.

L'inspecteur assure la disposition de toute non-conformité décelée en cours d'exécution des travaux au moyen d'un formulaire sur lequel il indique les coordonnées de l'entrepreneur, la description des travaux faisant l'objet de la non-conformité, l'identification numérique du point d'inspection, le cas échéant, ainsi que la description de la non-conformité.

Afin d'amorcer le processus d'identification des mesures correctives nécessaires au rétablissement de la situation, l'inspecteur transmet le rapport au Bureau de projet intégré et au surveillant.

Dans le cas où une non-conformité exige l'arrêt ou la suspension de certains travaux, une directive à cet effet doit être transmise à l'entrepreneur concerné.

Des outils standardisés et uniformes seront implantés pour assurer un suivi des avis de non-conformité en chantier et s'assurer que les actions correctives requises sont implantées. Préalablement à la réception provisoire des travaux, des visites en chantier et des inspections permettront d'identifier précisément les déficiences et les travaux à parachever afin de s'assurer que les travaux sont exécutés conformément aux exigences contractuelles.

De plus, la Ville de Montréal et le RTM ont des processus d'évaluation de rendement des fournisseurs qui permettent une utilisation optimale des deniers publics et de veiller à la qualité des travaux de construction ainsi que des biens et services fournis.

9.3 Assurance et contrôle de la qualité

LIVRABLES	CRITÈRES DE QUALITÉ	ACTIVITÉS QUALITÉ ASSOCIÉES	RESPONSABLE
Plans et devis	Cohérence entre plans, devis et bordereau de prix et quantité Nombre d'erreurs Clarté Nombre de demandes de changement suivant l'émission des plans	Revue interdisciplinaire Revue de qualité interne au mandataire Revue de qualité et estimation et échéancier de contrôle par un tiers	Responsables techniques secteurs Montréal et Laval et firme indépendante chargée de la revue des livrables (plans, devis, estimation et échéancier de travaux)
Nouvelles infrastructures municipales et de transport collectif	Nombre d'avis de non-conformité Nombre de déficiences Pérennité des ouvrages	Suivis des travaux Visites de chantier et inspections Contrôle des matériaux Établissement de liste d'avis de non-conformité et de déficiences et suivi des corrections en continu	Chargés de projet et responsables techniques (voir organigramme proposé pour phase de réalisation)

10 GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DU PROJET

La description des rôles et responsabilité des ressources humaines est présente en ANNEXE C (Structure et gouvernance du Bureau de projet intégré Pie-IX – Étape 2).

Les ressources humaines au Bureau de projet intégré sont :

- Directeur principal du projet — Contractuel
- Adjointes administratives — ARTM (2)
- Administrateur de contrats — ARTM
- Planificateur, contrôleur de coûts (PCC) — ARTM
- Planificateur, contrôleur de coûts (PCC) — Ville de Montréal
- Directeur construction — ARTM
- Directeur technique – Ville de Montréal
- Chargés de projet — ARTM (3) et Ville de Montréal (2)
- Responsable technique – Ville de Montréal (3)
- Responsable STI – contractuel

- Équipe feux de circulation – contractuel
- Responsable maîtrise d'œuvre — Contractuel
- Agents de prévention — Contractuels (2)
- Coordonnateur maintien de la circulation — Contractuel
- Responsable communications — ARTM
- Agents de liaison — Contractuels (2)
- Responsable mise en exploitation — STM
- Responsable acquisitions de terrains — Ville de Montréal
- Services de soutien - ARTM/Ville de Montréal
    - Composé de ressources de diverses équipes de l'ARTM et de la Ville de Montréal et des quatre arrondissements concernés, les services de soutien ne font pas partie intégrante du Bureau de projet intégré , mais seront appelés à intervenir de façon ad hoc durant le déroulement du Projet, et ce en fonction de l'avancement de réalisation des travaux et des besoins.

FIGURE 3 Structure de gouvernance et composition du Bureau de projet intégré SRB PIE-IX

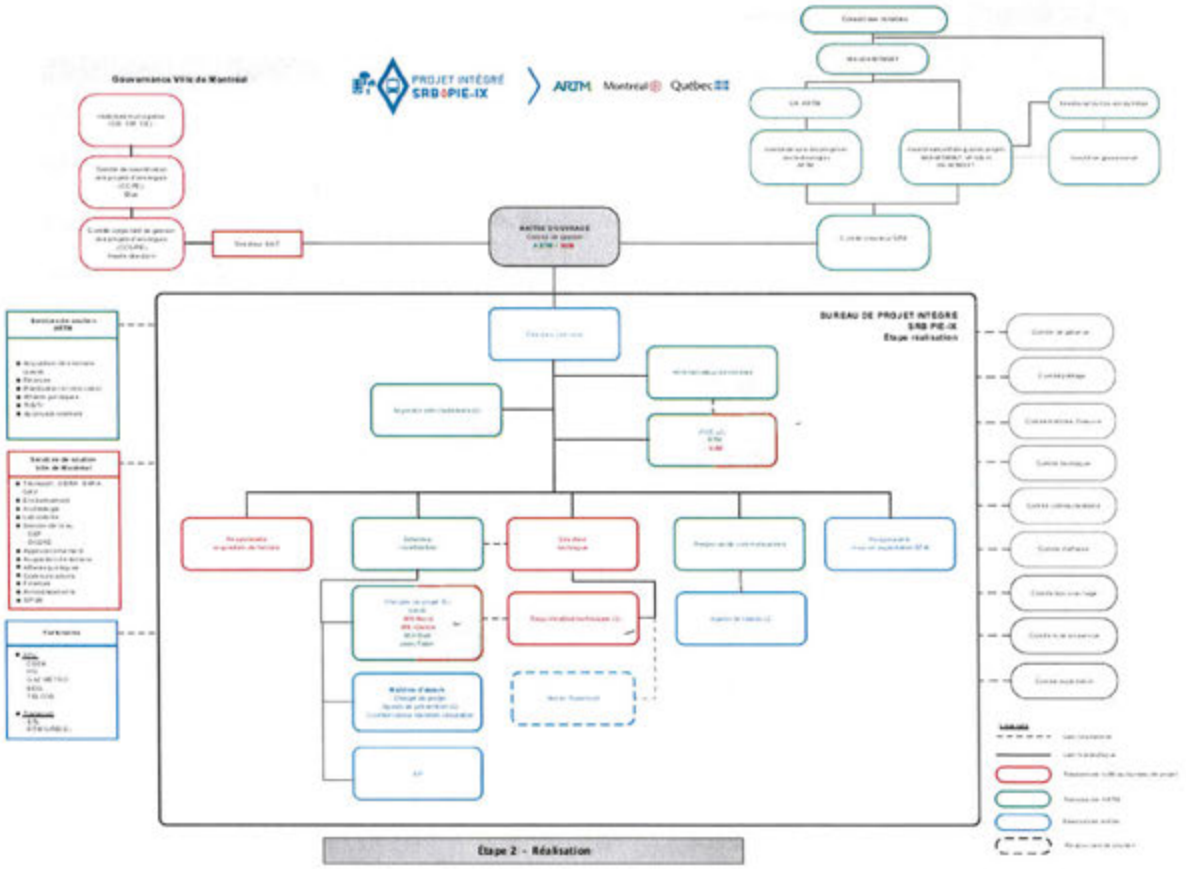

11 GESTION DES PARTIES PRENANTES DU PROJET

Le TABLEAU 5 regroupe les informations quant aux parties prenantes, leur niveau d'intérêt, d'influence et la stratégie de gestion prévue pour chacune d'elles. Une nouvelle analyse sera produite à la prochaine phase du Projet afin de bien présenter les nouvelles entités (Autorité et RTM) et leurs rôles respectifs.

TABLEAU 5 Parties prenantes

1.1. Gestion des publics cibles (parties prenantes)

Parties prenantes	Favorable ou non	Intérêts	Enjeux ou opportunités	Degré d'influence	Stratégie de gestion
AUTORITÉ (promoteur)	*Oui*	*Mise en place d'un service efficace, performant et sécuritaire qui offre aux citoyens une alternative à l'automobile*	*Enjeux :* *Respect de la portée, du budget et de l'échéancier* *la sécurité du service (expérience négative du projet précédent)* *Opportunités :* *bonification de l'expérience client* *Croissance de l'achalandage du transport collectif* *Préservation et amélioration de l'image du RTM/Autorité*	*Très élevé*	*Implication :* *Mise sur pied du Bureau de projet intégré (BdP)* *Le RTM, délégué par l'ARTM, siège au comité de gestion et de coordination des infrastructures, qui est le maître d'ouvrage du Projet, et au comité directeur du Projet.* *Préside le comité des communications.*
MTMDET (promoteur)	*Oui*	*Respect des normes et standards gouvernementaux* *Promotion de la mobilité durable (sauf pistes cyclables qui seront établies sur rues avoisinantes)*	*Enjeux :* *Respect de la portée, du budget et de l'échéancier.* *La sécurité du service (expérience négative du projet précédent)* *Meilleur arrimage possible des travaux de réfection du pont Pie-IX à ceux du projet SRB* *Opportunités :* *Préserver et améliorer l'image du Ministère*	*Très élevé*	*Implication :* *siège au comité directeur du Projet et aux autres comités, le cas échéant* Une conseillère en communication du MTMDET est consultée pour toutes les décisions liées au volet communication

Parties prenantes	Favorable ou non	Intérêts	Enjeux ou opportunités	Degré d'influence	Stratégie de gestion
			Favoriser la mobilité durable		ET ELLE FAIT PARTIE DU COMITÉ DES COMMUNICATIONS
Ville de Montréal (promoteur)	*Oui*	*Bonification de l'offre de transport* *Respect de l'intégration urbaine* *Développement de l'axe Pie-IX* *Gains environnementaux*	*Enjeux :* *Respect de la portée, du budget et de l'échéancier* *Atténuation de l'impact et de la durée des travaux, synchronisation des travaux* *Opportunités :* *Donner une bonne image de la ville* *bonification de l'offre de transport et de la mobilité durable*	*Très élevé*	*Implication :* *Mise sur pied du Bureau de projet intégré* *la Ville de Montréal siège au Comité de gestion et de coordination des infrastructures, qui est le maître d'ouvrage du Projet.* *Participation du Bureau de projet intégré à des comités de gestion de la Ville de Montréal (CCPE et CGPE)* UNE CHARGÉE DE COMMUNICATION DE LA VILLE EST CONSULTÉE POUR TOUTES LES DÉCISIONS LIÉES AU VOLET COMMUNICATION ET ELLE FAIT PARTIE DU COMITÉ DES COMMUNICATIONS
SQI	*Oui*	*Respect des normes et standards gouvernementaux*	*Enjeu:* *Respect de la portée, du budget et de l'échéancier.* *Opportunité :* *Préserver et améliorer l'image du ministère*	*Très élevé*	*Implication :* *siège au comité directeur du Projet et aux autres comités, au besoin*

Parties prenantes	Favorable ou non	Intérêts	Enjeux ou opportunités	Degré d'influence	Stratégie de gestion
Arrondissement Montréal-Nord	Oui	Bonification de l'offre de transport Potentiel de développement économique Accès et circulation	Enjeu : Atténuation de l'incidence économique du projet sur les nombreux commerces Opportunités : Consolidation du développement économique Donner une bonne image de l'arr. Bonification de l'offre de transport et de la mobilité durable	Très élevé	Implication : Participation des élus et fonctionnaires des arrondissements aux comités CCPE et CCGP Consultation des arrondissements lors de la conception des plans et devis détaillés Des représentants des arrondissements siègent au comité des communications, aux comité d'affaires et aux comités de bon voisinage Un agent de liaison fera le lien entre le Bureau de projet intégré, les arrondissements, les commerces, les institutions et les citoyens
Arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Oui	Accès et circulation Bonification de l'offre de transport	Enjeu : Minimiser l'incidence des travaux sur l'accès au parc industriel Opportunités : Donner une bonne image de l'arr. Bonification de l'offre de transport et de la mobilité durable	Très élevé	
Arrondissement Rosemont – La Petite-Patrie	Oui	Accès et circulation Bonification de l'offre de transport	Enjeu : Perte de stationnement en rive Opportunités : Donner une bonne image de l'arr. Bonification de l'offre de transport et de la mobilité durable	Très élevé	
Arrondissement Mercier –	Oui	Incidence sur le milieu	Enjeux : Remise à neuf de la chaussée et de ses	Très élevé	

Parties prenantes	Favorable ou non	Intérêts	Enjeux ou opportunités	Degré d'influence	Stratégie de gestion
Hochelaga-Maisonneuve		Bonification de l'offre de transport	Infrastructures souterraines Augmentation de la circulation des autobus; Capacité de la station de métro pour un achalandage accru Opportunités : Donner une bonne image de l'arr. bonification de l'offre de transport et de la mobilité durable		
Ville de Laval	Oui	Bonification de l'offre de transport Accès et circulation	Enjeux : accès et circulation dans le secteur Rose-de-Lima Opportunités : Donner une bonne image de la Ville bonification de l'offre de transport	Élevé	Implication : Des représentants de la Ville de Laval siègent aux comités Maîtrise d'œuvre, Technique et Communications Consultation de la Ville de Laval lors de la conception des plans et devis détaillés
STM	Oui	Mise en place d'un service efficace, performant et sécuritaire	Enjeu : Assurer la sécurité du service Opportunités : Augmenter son achalandage Bonifier l'expérience client Améliorer l'efficacité des déplacements (temps de parcours réduit)	Très élevé	Implication : un représentant travaille au Bureau de projet intégré et siège aux comités Exploitation et Mise en service Consultation de la STM lors de la conception des plans et devis détaillés Représentation au comité des communications

Parties prenantes	Favorable ou non	Intérêts	Enjeux ou opportunités	Degré d'influence	Stratégie de gestion
STL	Oui	Mise en place d'un service efficace, performant et sécuritaire	**Opportunités :** **Augmenter son achalandage** Bonifier l'expérience client Améliorer l'efficacité des déplacements (temps de parcours réduit)	Élevé	Implication : un représentant collabore avec le Bureau de projet intégré et siège aux comités Exploitation et Mise en service Consultation de la STL lors de la conception des plans et devis détaillés Représentation au comité des communications
RTM (URBIS Transport urbain Les Moulins)	Oui	Mise en place d'un service sécuritaire, efficace et performant	Opportunité : Augmenter son achalandage Bonifier l'expérience client Améliorer l'efficacité des déplacements (temps de parcours réduit)	Élevé	Implication : un représentant collabore avec le Bureau de projet intégré et siège aux comités Exploitation, Mise en service et communications Consultation d'URBIS lors de la conception des plans et devis détaillés
RTU	Neutre	Réalisation de leurs interventions Accès aux infrastructures	Enjeux : Planification et intégration de leurs travaux dans le projet du SRB Pie-IX Opportunité : Améliorer leur réseau	Modéré	Gestion : Le Bureau de projet intégré collabore étroitement avec les RTU leur participation est encadrée par des ententes définissant la portée, les coûts et l'échéancier des travaux les concernant

Parties prenantes	Favorable ou non	Intérêts	Enjeux ou opportunités	Degré d'influence	Stratégie de gestion
					Conception intégrée des plans et devis
Commerces de Montréal-Nord	Principalement non	Développement économique Circulation et accès pour leur clientèle et les livraisons	Enjeux : durée des travaux, accès aux commerces, impact sur la vitalité commerciale, incidence économique des travaux	Faible	Mandat d'interaction et d'information des parties prenantes réalisé en 2016 Des représentants siègent aux comités d'affaires et/ou de bon voisinage Communication constante avec les commissaires au développement économique Plusieurs autres canaux de communication sont en place ou prévus : lettres, avis, site web, infolettre, info-travaux, info-circulation, etc.
Commerces/industries de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Oui	Circulation et accès pour leurs clientèle, employés et livraisons	Enjeu : accès au parc industriel	Faible	
Commerces de Rosemont–La Petite-Patrie	Oui	Circulation et accès	Enjeu : perte de stationnement en rive	Faible	
Commerces Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	OUI	Circulation et accès	Enjeux : durée des travaux, accès aux commerces, incidence économique des travaux	FAIBLE	
Les institutions publiques	Oui	Circulation et accès	Enjeu : facilité d'accès à leur institution	Faible	Liaison et notification : Communication de proximité et autres canaux de communication en place ou prévus : lettres, avis, site web, infolettre, info-travaux, info-circulation, etc. Mandat d'interaction et d'information des parties prenantes réalisé en 2016
Les riverains	Oui	Bonification de l'offre de transport Fonctionnement du SRB Accès à leur résidence et quiétude	Enjeux : durée des travaux Impact sur leur milieu de vie – congestion, accès, nuisances (entraves, bruit, poussière, etc.) Perte de stationnement sur rue	Faible à modéré	
Les usagers du boulevard Pie-IX	Oui	Bonification de l'offre de transport	Enjeux : durée des travaux Impact sur leurs déplacements,	Faible	

Parties prenantes	Favorable ou non	Intérêts	Enjeux ou opportunités	Degré d'influence	Stratégie de gestion
		Fonctionnement du SRB *Circulation sur l'axe Pie-IX et rues en périphérie*	*Congestion, changements à l'offre de service actuelle* *Opportunité :* *Gain de temps pour les usagers du transport en commun*		*Séances publiques d'information de type portes ouvertes en mai 2016* *Mise sur pied de comités de bon voisinage et d'un comité d'affaires*
Les groupes d'intérêt	*Oui*	*Empreinte environnementale et mobilité durable* *Bonification de l'offre de transport* *Aménagement urbain*	*Opportunité :* *Réalisation d'un projet qui répond aux besoins/intérêts de leurs membres*	*Modéré*	

12 GESTION DE LA COMMUNICATION DU PROJET

12.1 Stratégies de communication

Coordination

- Coordonner les efforts des promoteurs du Projet intégré : garantir une information à jour et arrimer les messages et les actions.
- Maintenir un canal de communication soutenu, ouvert et transparent entre le RTM, l'Autorité, la Ville de Montréal, le MTMDET et les différentes parties prenantes.

Concertation

- Impliquer les arrondissements (politique et administratif) et les autres partenaires dans l'ensemble des démarches reliées au Projet intégré.
- Travailler de façon concertée et transparente avec les commerçants, les riverains et les institutions afin d'identifier ensemble des mesures d'atténuation qui répondent à leurs besoins.
- Prendre en compte et intégrer, lorsque possible, certains éléments et demandes provenant des parties prenantes et des publics cibles pouvant bonifier le Projet et assurer l'adhésion au projet.
- Mettre en place des rencontres d'échange d'informations.

Information

- Offrir une information adaptée aux différentes clientèles et à leur réalité.
- Informer les promoteurs, les élus et les différents partenaires tout au long du Projet.
- Informer en continu et de façon proactive et transparente l'ensemble des publics cibles sur les

répercussions des travaux et les mesures d'atténuation qui seront mises en place.
- Informer les médias locaux et nationaux sur l'atteinte des jalons importants du Projet.

Valorisation

- Démontrer les effets bénéfiques du Projet intégré en termes de qualité de vie, de requalification urbaine et de fluidité des déplacements en transport collectif et mettre de l'avant les avantages d'un SRB comme mode de transport collectif.
- Faire valoir la place accrue accordée au transport collectif et à la mobilité durable.
- Démontrer les efforts concertés du RTM et de la Ville de Montréal (ou de la Ville de Laval, pour la partie du Projet réalisée sur son territoire) visant à atténuer les impacts des chantiers en prenant en compte les préoccupations des parties prenantes.
- Faire valoir les avantages de la gouvernance intégrée des travaux, notamment en soulignant la revitalisation de l'artère et ses secteurs commerciaux, la mise à niveau des services publics et des infrastructures ayant atteint leur fin de vie utile.

12.2 Protocole de communication

Le Protocole de communication a pour but de préciser les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes dans le cadre des actions de communication du Projet intégré SRB Pie-IX.

Il décrit les modalités de collaboration et de communication entre les trois (3) promoteurs, soit l'Autorité, le MTMDET et la Ville de Montréal ainsi que les procédures à établir entre l'ensemble des partenaires qui sont parties prenantes du Projet, soit :

- Les arrondissements de Montréal-Nord, de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, de Rosemont-La Petite-Patrie et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve;
- La Société québécoise des infrastructures (SQI);
- La Société de transport de Laval (STL);
- La Société de transport de Montréal (STM);
- Le Réseau de transport métropolitain (RTM);
- La Ville de Laval.

L'objectif du protocole est de faciliter une diffusion unifiée et cohérente des messages. Il vise également à ce que les activités et outils de communication développés durant le Projet suivent les modalités de communication mises en place dans le cadre du protocole. Le protocole de communication constitue une entente sur une façon de faire qui soit simple, claire et partagée par tous.

12.3 Plan d'action des communications

PARTIES PRENANTES	MOYENS	OUTILS	ÉLÉMENTS SENSIBLES
RTM	- Comité directeur du projet - Comité des communications	- Ma Station (communication interne) - Site Web SRB - Infolettre du projet	- Respect des échéanciers et des budgets - Maintien d'une saine collaboration entre les promoteurs et partenaires

		- Présentations internes (Mercredis de l'AMT) - Q&A	- Durée des travaux et gouvernance - Communication interne - Acceptabilité sociale
MTMDET	- Comité directeur du projet - Comité des communications	- Rencontres périodiques - Site Web SRB - Infolettre du projet - Q&A - Fiche ministérielle	- Saine gouvernance du projet - Uniformité des messages - Respect des budgets et des échéanciers
SQI	- Comité directeur du projet	- Rencontres périodiques - Site Web SRB - Infolettre du projet	- Respect des budgets et des échéanciers
Ville de Montréal	- Comité directeur du projet - Comité corporatif de gestion des projets d'envergure; Comité de coordination des projets d'envergure; Conseil municipal; Conseil d'agglomération; Comité exécutif - Comité des communications	- Rencontres périodiques - Site Web SRB - Infolettre du projet - Q&A	- Impact et synchronisation des travaux - Fluidité de la circulation - Acceptabilité sociale
Arrondissements	- Rencontres avec les élus - Comité des communications - Agent de liaison	- Présentations PowerPoint - Site Web SRB - Infolettre du projet - Comité d'affaires - Comités de bon voisinage	- Impact sur les commerçants, riverains et institutions - Impact sur la circulation - Durée des travaux - Perte de stationnement - Accès au parc industriel St-Michel

13 GESTION DOCUMENTAIRE

Cette directive décrit les exigences pour le contrôle et le classement de la correspondance et des documents produits et utilisés dans le cadre du Projet intégré. Elle définit les responsabilités reliées au classement et à l'utilisation de ces documents par le personnel du Projet.

Les documents concernés par cette procédure comprennent :

- Les études;
- Les critères de conception;
- Les plans et devis techniques;
- Les dénonciations;
- Les documents contractuels;
- Les plaintes;
- Les documents de surveillance, de contrôle qualité et de maîtrise dœuvre;
- Les rapports;

- Les manuels;
- Les listes, fiches et dessins;
- Les correspondances;
- Les comptes rendus de réunion;
- Les documents de facturation;
- Les documents pour la gestion du bureau;
- Les commentaires des parties prenantes aux plans et devis conception 30%, 70% et 100%;
- Les tableaux de suivi des demandes de parties prenantes;
- Les autres dossiers techniques.

De façon générale, les exigences du plan de classification des documents du RTM ont été suivies lors de l'élaboration de la gestion documentaire. La classification des documents a été adaptée à la structure de découpage du Projet intégré.

13.1 Codification et classement des documents informatiques

Les répertoires de classification ont été créés en fonction de la codification officielle de documents uniformes en vigueur au RTM , et adaptés à la structure de découpage du Projet intégré. Les dix (10) répertoires principaux sont :

1. Gestion de projet;
2. Approbation gouvernementale et financement;
3. Planification avant projet;
4. Plans et devis;
5. Mise en service et mise en opération;
6. Réalisation des travaux;
7. Acquisition de terrains, servitudes et ententes;
8. Surveillance des travaux;
9. Entretien;
10. Acquisition d'autobus.

Le secrétariat du Projet fait un suivi périodique de ces répertoires pour assurer le maintien de la codification déterminée.

Toute la documentation doit être conservée dans le répertoire informatique approprié, sur le serveur du Projet intégré, situé dans les locaux du Bureau de projet.

Aucun fichier informatique du Projet ne doit résider sur les disques durs locaux, afin d'assurer l'archivage périodique des données et leur sécurité.

Les exigences de la politique de sécurité informatique du RTM et de la Ville de Montréal doivent être respectées en tout temps afin de préserver l'intégrité du système informatique et l'information qu'il contient, et ainsi assurer la protection et la confidentialité de ces informations.

Les dossiers relatifs à la construction sont regroupés et classés au chantier durant l'exécution du Projet en accord avec les procédures appropriées entendues entre le RTM, la Ville de Montréal et les firmes de consultants. La structure de classement des mandataires sera utilisée pour faciliter le classement sur le serveur du Bureau de projet intégré.

13.2 Codification et classement des dossiers papier

Certains documents sont disponibles en format papier. La codification de la documentation papier suit l'arborescence de la codification des documents informatiques. Les documents papier sont conservés dans les locaux du Bureau de projet intégré. Lorsqu'un document est reçu en format papier, il est numérisé et classé dans le répertoire approprié.

Certains documents informatiques sont systématiquement imprimés pour en faire le suivi et faciliter la consultation :

- Les correspondances officielles, reçues et transmises, accompagnées d'un registre;
- Les études, accompagnées d'un registre;
- Les documents de facturation;
- Les dénonciations de sous-traitants par les entrepreneurs;
- Les ententes;

- Les avenants;
- Les avis juridiques, résolutions;
- Les documents pour la gestion du Bureau de projet.

Il est à noter que certaines études très volumineuses ne sont pas imprimées. Elles apparaissent tout de même au registre pour permettre de les retrouver facilement sur le serveur.

13.3 Les registres

Les registres des correspondances officielles et des études sont conservés et tenus à jour par le secrétariat du Projet et peuvent être consultés sur place afin de retrouver un document émis antérieurement.

Les chargés de projet tiennent aussi des registres informatisés :

- Les questions/réponses des mandataires;
- Les intrants remis aux fournisseurs;
- Les dessins d'atelier;
- Les demandes de changements;
- Les demandes des arrondissements;
- Les obligations contractuelles;
- Les incidents de travail (maîtrise d'œuvre).

13.4 Enregistrement des documents du Projet

Toute correspondance provenant de l'extérieur doit être acheminée à l'adjointe administrative du Projet pour l'enregistrement, la diffusion, l'impression, s'il y a lieu, et le classement dans le dossier approprié du Projet. Le récipiendaire a la responsabilité de déterminer à qui il juge nécessaire d'en faire parvenir ou circuler une copie pour information ou action.

Les noms des fichiers doivent se limiter à 256 caractères incluant le chemin d'accès. Il est impossible de déposer un document sur le serveur du Bureau de projet intégré si son nom ne respecte cette limite maximale. Une directive de limiter la longueur du titre des documents sera donnée aux mandataires pour faciliter l'enregistrement des documents reçus.

De plus, chaque type de document doit être nommé en suivant les bonnes pratiques du RTM :

En utilisant uniquement des caractères suivants :

- A-Z et a-z (en majuscule ou minuscule)
- Chiffres (0-9)
- Caractère souligné « _ »

En bannissant l'utilisation de :

- Caractère espace
- Signes diacritiques (aigu, grave, circonflexe, tréma, cédille)
- Ponctuation
- Trait d'union « — »
- Tiret « – »

En respectant le format pour la date dans le titre du document :

- Utilisation uniquement de chiffres (0-9). Aucune lettre ne doit être utilisée
- Utilisation du caractère souligné « _ » (pas d'espace ou de tiret)
- Inscrire l'année au complet, par exemple 2016, et non 16
- Si un chiffre est plus petit que 10, utiliser le 0 devant, par exemple : 02

13.5 Sites de transfert

Les mandataires des plans et devis ont créé un site FTP pour le dépôt de leurs documents. Les chargés de projet et le secrétariat du Projet sont responsables d'y récupérer les fichiers déposés et de les classer dans le répertoire approprié.

De plus, un site FTP permanent a été créé pour des échanges avec l'externe, à l'adresse : https://ftp.rtm.quebec.

13.6 Archivage

Dans le cadre du Projet intégré SRB Pie-IX, une adresse courriel a été créée en vue de faire l'archivage de documents pertinents pour conservation au répertoire du Projet. Les membres du Bureau de projet intégré ainsi que les mandataires et les partenaires doivent utiliser cette adresse lorsque des documents, rapports, budgets, études, lettres, échéanciers, etc. doivent être conservés. L'adresse courriel est SRB_PIE-IX_archivage@rtm.quebec.

13.7 Transfert des documents à la fin du Projet

Tous les documents électroniques seront transférés au RTM et à la Ville de Montréal par disque dur externe ou DVD et clé USB.

Les études papier seront retournées soit au RTM, soit à la Ville de Montréal ou les deux selon ce qu'il est pertinent de conserver pour référence future. Toutes les études en version finale déposées au Bureau de projet intégré seront conservées au RTM (papier et/ou électronique).

Les plans tels que construits (TQC), manuels d'entretien, manuels d'opération, fiches produit et garanties seront conservés au RTM et à la Ville de Montréal et selon ce qui est pertinent à la Ville de Laval et au MTMDET.

Le RTM conservera une copie papier avec sceau et signature en format et une copie électronique en format DWG (fichier x-ref inclus dans le plan) et PDF incluant sceau et signature des plans TQC.

Le RTM conservera une copie papier assemblée des documents techniques, organisés par lot et par discipline (cartable ou boudiné) et un CD avec la version électronique.

14 GESTION DES COMMUNICATIONS FONCTIONNELLES

Cette section a pour but d'établir les lignes directrices concernant les rapports de construction utilisés dans le but d'informer les responsables du Projet sur le déroulement journalier des travaux.

Le Projet dans son ensemble comprend cinq (5) lots de construction sous la responsabilité des chargés de projets de lot.

14.1 Rapports de construction

14.1.1 RAPPORT JOURNALIER DE CHANTIER

Le rapport journalier de chantier permet de recueillir l'information nécessaire pour suivre les activités de construction des entrepreneurs au chantier, au jour le jour.

Un rapport journalier de chantier doit être établi pour chaque lot de construction à compter de la date de mobilisation de l'entrepreneur et jusqu'à la démobilisation de celui-ci. Le rapport journalier doit contenir les informations suivantes :

- Conditions climatiques
- Conditions de chantier
- Visiteurs (client, inspecteur d'un organisme de contrôle)
- Horaire de travail
- Activité de construction
- Main-d'œuvre
- Équipements
- Matériaux utilisés
- Avancement des travaux
- Photos

Les rapports journaliers de chantier sont conservés au chantier et sauvegardés au serveur du Projet.

14.1.2 FICHE DE SUIVI BIMENSUEL DE CHANTIER

La fiche de suivi bimensuel des coûts de chantier est un document de présentation destiné au RTM. Elle a pour but d'informer la gouvernance de l'état de son budget, de l'avancement des travaux, des principaux risques identifiés et de l'état de la santé et de la sécurité sur le chantier. Elle est créée par le chargé de projet du lot, assisté du PCC et des agents de prévention. Elle est transmise au directeur principal de projet et au directeur des travaux, deux (2) fois par mois (selon un horaire de base préétabli) et sert aux réunions du comité de gestion.

14.1.3 RAPPORT MENSUEL DE PROJET

Le rapport mensuel de projet doit couvrir l'ensemble des activités des lots de construction. Le chargé de projet du lot participe à la préparation de ce rapport, assisté par le PCC, mais il demeure la responsabilité finale du directeur principal du projet. La date de tombée du rapport reste à définir, mais est généralement trois (3) semaines suivant la fin de la période.

Le rapport mensuel de projet prévoit présenter les informations suivantes :

- Sommaire exécutif
- Activités réalisées au cours du mois
- Activités prévues au cours du mois suivant

- Principales tendances — Coûts et délais
- Principaux écarts — Coûts et délais
- La courbe de flux monétaire pour l'ensemble du Projet
- Principaux risques identifiés ainsi que leur suivi
- Plan de redressement, si nécessaire
- Indicateurs : valeurs acquises, IPD, IPC, comparatif mois courant avec mois précédent
- Enjeux

La production du rapport mensuel de projet se divise en deux parties distinctes, soit la partie « Descriptive » et la partie « Analytique ».

La relecture et l'approbation de ce rapport sont effectuées par le directeur principal de projet et le directeur des travaux.

14.1.4 RAPPORT DE FERMETURE DE CHANTIER

Le rapport de fermeture de chantier permet de résumer l'ensemble des activités de construction du Projet, afin de garder en main les données pertinentes aux fins d'utilisation sur d'autres chantiers. Sa présentation est basée sur celle du rapport mensuel, avec l'addition de rubriques spécifiques à l'achèvement des travaux (dossiers des réclamations en suspens, avis de réception des travaux et autres documents administratifs, consignes spéciales de suivi, par exemple). Le chargé de projet du lot est responsable de la production de ce rapport.

Un rapport de fermeture de chantier doit être préparé à la fin des travaux de chaque lot de construction. Le rapport doit contenir une synthèse des informations relatives à la réalisation du contrat, les documents requis pour la fermeture du dossier et les consignes et arrangements finaux pour la fermeture du dossier.

L'original du rapport doit être transmis au RTM et une copie conservée au dossier pour référence.

Le contenu suggéré du rapport de fermeture de chantier est décrit aux deux (2) articles suivants :

1) **Synthèse de la réalisation du contrat**

   La première partie du rapport de fermeture de chantier comprend, sans s'y limiter :

   - Résumé des faits saillants des rapports mensuels de projet;
   - Échéancier :
     - Analyse comparée du déroulement réel des activités effectuées en regard de l'échéancier qui avait été planifié au début du chantier;
     - Explication des écarts importants;
     - Rappel sommaire des principaux problèmes rencontrés ainsi que des succès.
   - Coûts :
     - Coûts réels de la construction comparés au budget approuvé;
     - Explication des principaux écarts identifiés.
   - Dossier des réclamations :
     - Description sommaire des litiges;
     - Présentation de la position de chaque intervenant et indication du règlement final, s'il est connu.

- Leçons apprises : proposition d'éléments d'amélioration.

2) **Dossier des documents de fermeture**

Afin d'attester que les travaux du contrat sont complètement terminés, en seconde partie du rapport, les documents et les formulaires suivants sont joints :

- Certificat d'achèvement mécanique et fiches d'acceptation complétées, afin d'attester de l'achèvement de tous les travaux du contrat et la correction des déficiences;
- Rapports et documents à soumettre par l'entrepreneur :
  - Lettre de l'entrepreneur avisant que les travaux sont substantiellement terminés;
  - Lettre d'attestation d'élimination adéquate des rebuts;
  - Lettre de justification de dépassement de délais contractuels (s'il y a lieu);
  - Les plans tels que construits (TQC) de l'entrepreneur et de ses sous-traitants.

14.1.5 RESPONSABILITÉS

- Directeur principal de projet :
  - Effectuer la relecture et l'approbation du rapport mensuel de projet dans son ensemble.
- Directeur des travaux :
  - Assurer la préparation et l'émission des rapports de construction;
  - Effectuer la relecture et l'approbation du rapport mensuel de projet de la section descriptive du rapport.
- Chargé de projet du lot :
  - Assurer la préparation et distribution des fiches de suivi bimensuel des coûts de chantier;
  - Production du rapport de fermeture de chantier.
- Surveillant de chantier :
  - Surveiller les activités journalières;
  - Compiler un rapport journalier de chantier pour chacun des lots qui lui est assigné. Il est également responsable de la distribution des copies du rapport;
  - Participer à la rédaction de l'ensemble des rapports de construction.
- PCC:
  - Compiler, analyser les tendances et l'état du Projet et effectuer la reddition du rapport mensuel de projet;
  - Effectuer la mise en page du rapport mensuel de projet;
  - Transmettre le rapport mensuel de projet pour relecture et approbation aux personnes responsables et diffuser la version finale.

14.1.6 RAPPORT D'AVANCEMENT BIANNUEL DU SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR (SCT)

Afin de se conformer à la *Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique* le directeur principal de projet doit produire un rapport sommaire de l'état d'avancement du Projet couvrant chaque période de six (6) mois à compter de la date d'autorisation de sa réalisation.

Le contenu de chaque rapport doit être attesté par écrit par la SQI, l'Autorité et le MTMDET et le Bureau de projet intégré. Chaque rapport attesté doit être transmis au SCT au plus tard quarante-cinq (45) jours après la date de fin de la période qu'il couvre.

Chaque rapport sommaire de l'état d'avancement du Projet prévoit inclure les chapitres suivants :

- Description sommaire de l'état d'avancement du Projet;
- Valeur acquise;
- Tableau de bord :
  - Indice de performance du coût total;
  - Indice de performance de l'échéancier;
  - Registre de modifications significatives;
  - Registre de l'utilisation des réserves pour risques.
- Principales préoccupations de la SQI, de l'Autorité , du MTMDET et du Bureau de projet intégré à l'égard de l'état d'avancement du Projet et pistes de solutions envisagées;
- Conclusion.

14.1.7 RAPPORT DE CLÔTURE DU PROJET

Toujours dans le but de se conformer à la Directive, lorsque la réception formelle de l'infrastructure publique par le Bureau de projet intégré est attestée par écrit, le directeur principal de projet doit produire le rapport de clôture du Projet.

Le contenu de ce rapport doit être attesté par écrit par la SQI, l'Autorité, le MTMDET et le Bureau de projet intégré puis transmis sans délai au SCT.

Le rapport de clôture du Projet prévoit inclure les chapitres suivants :

- Description du Projet;
- Évaluation de la performance du Projet;
- Registre des modifications significatives;
- Leçons apprises;
- Conclusion.

14.1.8 COMPTES RENDUS

Tout type de réunion ou de téléconférence avec l'entrepreneur, le client ou un tiers doit être consigné par écrit. Les propos échangés lors des réunions feront donc l'objet d'un compte rendu.

Le compte rendu de réunion de chantier fait état des discussions et décisions prises lors des rencontres périodiques avec l'entrepreneur de chaque lot de construction. Le déroulement des réunions de chantier doit suivre un ordre du jour normalisé chantier, et le détail des sujets abordés est toujours spécifique aux affaires courantes des travaux du chantier. Les gabarits sont en cours de préparation.

L'entrepreneur doit réviser son calendrier détaillé des travaux en fonction de l'avancement des travaux et il doit le soumettre avant chaque réunion de chantier. L'avancement des travaux doit faire l'objet d'une analyse à chacune des réunions de chantier. De plus, ce calendrier, avec ceux des autres lots, permettra la mise à jour hebdomadaire de l'échéancier global du Projet qui sera également analysé lors des réunions de coordination des chargés de projets des différents lots.

Les réunions de chantier doivent se tenir à la fréquence prescrite dans les documents d'appel d'offres de chaque lot. En sus des réunions de chantier régulières, des réunions de chantier spéciales peuvent être convoquées par le chargé de projet du lot.

De plus, au cours du Projet plusieurs types de réunions se tiendront selon un horaire établi, dont les fréquences restent à déterminer :

- Réunion de chantier — chaque lot
- Réunion de chantier spéciale
- Réunion de coordination des chargés de projets
- Réunion de gestion de la circulation
- Réunion de coordination gestion des impacts
- Réunion du comité de surveillance
- Réunion maîtrise d'œuvre
- Réunion santé et sécurité
- Réunion du comité de pilotage
- Réunion du comité de gestion
- Réunion du comité directeur SRB

Le chargé de projet du lot est responsable de produire et distribuer les ordres du jour des réunions de chantier, de valider et signer les comptes rendus des réunions de chantier pour les lots sous sa gouverne.

De son côté, l'adjointe administrative est responsable de la gestion documentaire, soit mettre en page et documenter les nouveaux points discutés, transmettre les comptes rendus de réunion de chantier aux personnes concernées et enregistrer les comptes rendus des diverses réunions dans les répertoires appropriés.

15 GESTION DES RISQUES DU PROJET

Le suivi des risques est effectué sur une base mensuelle par le PCC. Un comité de suivi des risques, composé du directeur principal de projet, du directeur des travaux, des chargés de projet des lots et des PCC, se réunit mensuellement pour échanger sur les principaux enjeux liés aux risques en fonction de l'évolution du Projet. L'identification de nouveaux risques et le suivi des mesures d'atténuation sont des volets importants abordés lors des rencontres de suivi. Une rencontre élargie avec tous les membres du Bureau de projet intégré est prévue chaque trimestre.

Le suivi des risques est notamment inclus dans le rapport mensuel d'avancement du Projet.

15.1 Procédure pour la gestion des risques

Cette section est inspirée de la procédure de gestion des risques du RTM. Celle-ci définit les modalités d'utilisation des outils implantés (notamment le registre de suivi des risques) et les processus implantés pour assurer la gestion des risques et la reddition de comptes auprès des principaux partenaires concernés (MTMDET, SQI).

Elle est appliquée lors des phases d'ingénierie (avant-projet définitif, plans et devis préliminaires et définitifs) et de réalisation. Par rapport au cycle de vie du Projet défini dans le cadre de la Gestion de projet

standardisée (GPS), la procédure est appliquée de la phase planification au jalon de mise en service et clôture. Finalement, il est important de mentionner que les risques identifiés en phase de planification ainsi que ceux liés à l'exploitation des infrastructures doivent être pris en compte à toutes les phases du Projet.

Le rôle du chargé de projet du lot est de :

- Fournir toutes les informations nécessaires à l'actualisation des données contenues dans le registre de gestion des risques.
- Effectuer une vigie quant à l'identification des nouveaux risques.

Le rôle du PCC est de :

- Mettre à jour le registre de gestion des risques suite à la réception des informations fournies par le chargé de projet du lot.
- S'assurer de l'intégrité et de la qualité des données.
- Effectuer la reddition de comptes dans le rapport mensuel.
- Effectuer une vigie quant à l'identification des nouveaux risques.

Les rôles du directeur principal de projet et du directeur de travaux sont de :

- Effectuer une vigie quant à l'identification des nouveaux risques.
- S'assurer que la gestion des risques identifiés pour son projet est effectuée rigoureusement.
- Fournir toutes les informations nécessaires à l'actualisation des données contenues dans le registre de gestion des risques, sur une base mensuelle.
- Effectuer le suivi des risques lors des rencontres avec les chargés de projets.
- Effectuer le suivi des risques lors des rencontres de suivi.

Les risques sont répertoriés en neuf (9) catégories, soit :

1. Planification
2. Contexte social
3. Site
4. Environnement
5. Conception
6. Construction
7. Exploitation (incluant entretien et maintien d'actifs)
8. Financier
9. Légal

Il y a quatre (4) étapes au processus de gestion des risques.

15.1.1 IDENTIFICATION DES RISQUES

Pour chacune des neuf (9) catégories, des risques sont identifiés et des informations sont fournies, notamment :

- Description du risque;
- Impacts potentiels sur les coûts et l'échéancier;
- Exemples;
- Mesures d'atténuation potentielles.

L'étape de l'identification des risques doit permettre d'en arriver à une liste exhaustive et non restrictive de risques couvrant tous les éléments du Projet.

Pour le Projet intégré SRB Pie-IX, les principaux risques ont été identifiés lors des mandats d'analyse de risques réalisés dans le cadre de l'élaboration du Dossier d'opportunités et du Dossier d'affaires.

15.1.2 CRÉATION DU REGISTRE DE GESTION DES RISQUES

L'objectif est de créer un outil utilisé par l'équipe de projet pour effectuer le suivi des risques pendant toute la durée du Projet. Le registre de gestion des risques comprend : La description du risque, l'évaluation du risque inhérent, la planification d'atténuation et l'évaluation du risque résiduel.

Lorsque le registre de gestion des risques est créé, il est souhaitable de procéder au classement des risques pour des fins de présentation et pour s'assurer de consacrer davantage d'efforts aux risques majeurs. Plusieurs options sont possibles pour le classement des risques, notamment, par responsable (si plusieurs responsables) ou par sévérité pour le risque inhérent ou résiduel.

Une bonne pratique est de classer les risques en fonction de la sévérité des risques résiduels. Ce classement permet de présenter les risques élevés dans les premières pages de la matrice lors de la reddition de comptes dans le rapport mensuel du Projet. Le classement des risques par responsable permet également un bon suivi. De plus, lors de l'actualisation de la matrice, les efforts sont avant tout consacrés à la mise à jour des données en lien avec les risques majeurs, étant donné qu'ils sont plus susceptibles de se matérialiser et d'avoir un impact important sur le Projet.

Pour le Projet intégré SRB Pie-IX, le registre de gestions des risques a été produit en 2014 à partir de l'analyse de risques réalisée par KPMG.

15.1.3 MISE À JOUR DU REGISTRE DE GESTION DES RISQUES

La mise à jour du registre de gestion des risques est effectuée sur une base mensuelle et les résultats sont présentés dans le rapport mensuel depuis février 2016.

Comme identifié précédemment, tous les acteurs impliqués dans la gestion des risques doivent exercer une vigie et s'assurer que les nouveaux risques émergeant durant le cycle de vie du Projet soient intégrés dans le registre de gestion des risques. L'intégration des nouveaux risques est effectuée lors du processus de mise à jour du registre.

Pour le Projet intégré SRB Pie-IX intégré, le registre de gestion des risques a été complètement mis à jour avec de nouveaux ateliers de risques en avril 2017 dans le cadre de l'élaboration du Dossier d'affaires.

15.1.4 REDDITION DE COMPTES

Les valeurs monétaires totales des risques inhérents et résiduels sont intégrées dans le rapport mensuel. Ces informations permettent au Bureau de projet intégré de faire une prévision sur les risques qui est comparée à la réserve de risques initiale. Également, la variation mensuelle des valeurs monétaires totales des risques inhérents et résiduels est aussi présentée dans le rapport mensuel afin d'établir des tendances.

15.2 Appel à la réserve pour risques

Si un appel à la réserve pour risques est nécessaire et approuvé par le comité directeur SRB, un formulaire de changement (SECTION 8) doit être rempli et approuvé par le CA du RTM selon les procédures en place.

16 GESTION DES APPROVISIONNEMENTS DU PROJET

Le Projet est découpé en deux secteurs, le secteur Laval et le secteur Montréal. Tous les appels d'offres seront des appels d'offres publics, à l'exception du mandat d'intégration desœuvres d'art à l'architecture qui sera octroyé par le ministère de la Culture et des Communications par le biais d'un concours.

Les appels d'offres du secteur de Laval sont faits par le RTM, selon son processus interne.

Les appels d'offres du secteur de Montréal sont faits par la Ville de Montréal, selon ses processus et règles d'adjudication des contrats.

Le service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal est responsable des appels d'offres pour tout service professionnel ou acquisition de biens et services et la direction des infrastructures est responsable des appels d'offres pour les mandats de construction. Les processus d'appels d'offres sont adaptés pour inclure, lorsque requis, certaines règles plus strictes applicables au RTM. Ces règles supplémentaires ne doivent pas avoir pour effet de ne pas respecter une règle applicable à la Ville de Montréal.

Pour tous les mandats, dont le processus d'approvisionnement est confié à la Ville de Montréal ou au RTM, le Bureau de projet intégré se charge de préparer tous les documents préalables aux appels d'offres.

16.1 Stratégie d'approvisionnement

Le tableau ci-dessous présente tous les d'appel d'offres du Projet intégré et leur valeur approximative.

TABLEAU 6 : Stratégie d'approvisionnement

SERVICE/PRODUIT	RESPONSABLE DE L'APPEL D'OFFRES	COMMENTAIRES SPÉCIFIQUES (FOURNISSEURS POTENTIELS, TYPE DE CONTRAT SOUHAITÉ, GARANTIES NÉCESSAIRES, DÉLAIS ATTENDUS, ETC.)
Ingénierie détaillée — Laval	AMT	WSP
Ingénierie détaillée — Montréal	Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal	AECOM
Revue qualité des P&D 70 % Laval et Montréal	Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal	Les services exp
Construction — Lot 1 Laval : Boul. Saint-Martin à boul. de la Concorde, incluant les travaux sur l'A-125	RTM	
Construction – Lot Nord Montréal : Rue Amos à boul. des Grandes-Prairies (côté sud)	Direction des Infrastructures de la Ville de Montréal	
Construction — Lot Centre Montréal : Boul. des Grandes-Prairies (côté sud) à rue Everett (côté sud)	Direction des Infrastructures de la Ville de Montréal	
Construction — Lot Jean-Talon Montréal : Rue Everett (côté sud) à rue Bélair (côté nord)	Direction des Infrastructures de la Ville de Montréal	

SERVICE/PRODUIT	RESPONSABLE DE L'APPEL D'OFFRES	COMMENTAIRES SPÉCIFIQUES (FOURNISSEURS POTENTIELS, TYPE DE CONTRAT SOUHAITÉ, GARANTIES NÉCESSAIRES, DÉLAIS ATTENDUS, ETC.)
Construction – Lot Sud Montréal : Rue Bélair (côté nord) à avenue Pierre-de Coubertin (limite sud du raccordement de géométrie)	Direction des Infrastructures de la Ville de Montréal	
Maîtrise d'œuvre — Montréal	Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal	
Accompagnement technique — Lot 1 Laval	RTM	WSP
Accompagnement technique — Lot 2 Montréal	Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal	AECOM
Surveillance des travaux et contrôle de la qualité des matériaux — Lot 1 Laval	RTM	
Surveillance des travaux et contrôle de la qualité des matériaux — Lot 2 Montréal	Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal	
Équipement STI	Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal	
Installation STI	Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal	
Œuvres d'art	RTM	Avec le MCC

16.1.1 CONTRATS D'INGÉNIERIE DÉTAILLÉE

Le service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal était responsable du processus d'approvisionnement pour l'ingénierie détaillée des travaux à Montréal.

L'AMT était responsable du processus d'approvisionnement pour l'ingénierie détaillée des travaux à Laval.

16.1.2 CONTRATS DE REVUE DE LA QUALITÉ

Afin d'assister les responsables du Bureau de projet intégré et d'assurer la qualité des livrables reçus dans le cadre du contrat d'ingénierie détaillée, un contrat de revue de la qualité a été donné. Ce contrat a les objectifs suivants :

- Effectuer une revue technique finale de la documentation d'appel d'offres avancés à 70 %, soit les plans, devis et bordereau de quantités.
- Réaliser une estimation et un échéancier de contrôle indépendants.

Le service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal était responsable du processus d'approvisionnement pour ce contrat de revue de la qualité. Le détail du processus est précisé à l'ARTICLE 8 de l'entente détaillée entre l'AMT et la Ville de Montréal.

16.1.3 CONTRATS DE CONSTRUCTION

Pour minimiser les impacts sur le milieu, les commerces et les résidents, ainsi que pour s'arrimer aux pratiques de la Ville de Montréal, le mode de réalisation «Gérance par lots» a été retenu pour réaliser

l'ensemble des travaux. Le Projet est découpé en deux secteurs, le secteur Laval et le secteur Montréal qui est découpé en plusieurs lots.

Suite à une étude de marché menée en 2015 pour déterminer le découpage optimal des lots de construction, un découpage en cinq lots est retenu ; un lot de construction à Laval et quatre à Montréal. Les travaux de construction ont donc été découpés en cinq lots distincts qui seront confiés à cinq entrepreneurs. Les lots du secteur Montréal seront tous réalisés en même temps (à l'exception du tronçon 4 — Jean-Talon allant de la rue Everett à la rue Bélair). Les travaux seront réalisés en 4 phases successives — la travée ouest, la travée est, le centre et le pavage — afin d'en réduire l'impact sur la circulation et l'activité économique.

Le tronçon 4 — Jean-Talon à Montréal de la rue Everett à la rue Bélair a été créé afin d'isoler les travaux d'aménagement des infrastructures entre l'édicule du SRB Pie-IX et la future station de métro de la ligne bleue à l'intersection Pie-IX–Jean-Talon. Ainsi, il sera possible de démarrer ce lot après les trois autres lots à Montréal, permettant ainsi de réaliser la conception détaillée des infrastructures souterraines sans affecter l'échéancier des autres travaux. Par contre, ce tronçon 4 — Jean-Talon, plus petit que les autres, doit tout de même se terminer en même temps que les autres lots.

Les appels d'offres pour les mandats de construction des lots de Montréal seront administrés par la direction des infrastructures de la Ville de Montréal. L'appel d'offres pour le mandat de construction du lot de Laval sera fait par le RTM.

Le responsable de contrats du Bureau de projet intégré doit faire le lien avec les responsables des appels d'offres de la Ville de Montréal et du RTM pour la gestion des contrats.

16.1.4 CONTRAT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

La maîtrise d'œuvre pour la construction du secteur Laval sera intégrée au mandat de l'entrepreneur qui sera responsable de la construction.

La Ville de Montréal sera désignée comme maître d'œuvre pour chacun des 4 lots du secteur Montréal

Le programme de prévention-cadre de la maîtrise d'œuvre est en cours de préparation par le Bureau de projet.

16.1.5 RTU

La Ville de Montréal ou son représentant au sein du Bureau de projet intégré est responsable de négocier des ententes avec les différents fournisseurs de RTU en vue de la réalisation des plans et devis et de la construction pour le déplacement des RTU. Ces ententes servent à définir la nature et la portée des travaux à réaliser et le partage des coûts et des responsabilités.

Les fournisseurs de RTU sont responsables d'élaborer les plans et devis pour le déplacement et la mise à niveau de leurs services. Des rencontres de coordination périodiques entre les équipes des RTU et les équipes responsables de l'ingénierie détaillée du Projet seront tenues tout au long du processus de préparation des plans et devis pour leur intégration dans l'ingénierie détaillée. Les travaux seront réalisés par les entrepreneurs responsables de chacun des lots. Ces entrepreneurs devront embaucher des sous-traitants accrédités pour le déplacement des câblages de Bell Canada, CSEM et Hydro-Québec.

Les travaux de Gaz Métro font exception à cette pratique, tant l'ingénierie détaillée que les travaux sont entièrement réalisés par cette firme, selon les balises prévues à l'entente conclue avec eux. Les sous-traitants responsables des travaux devront se coordonner avec les entrepreneurs de chacun des lots pour

y effectuer leurs travaux. L'appel d'offres géré par Gaz Métro sera arrimé avec les appels d'offres pour construction des lots de Montréal.

16.2 Processus d'approvisionnement de la Ville de Montréal

L'évaluation du rendement permet de porter un jugement sur le niveau de performance des fournisseurs et entrepreneurs à qui la Ville de Montréal a octroyé des contrats découlant d'appels d'offres publics ou de concours d'architecture et de design de 100 000 $ et plus. En effet, depuis décembre 2012, les municipalités sont dans le droit de refuser, à certaines conditions, la soumission d'un entrepreneur qui a fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant à l'égard d'un contrat antérieur.

Voici la distribution des responsabilités dans l'évaluation des fournisseurs :

- Les personnes désignées par le Conseil de Ville des unités d'affaires sont responsables de l'évaluation des fournisseurs.
- La personne désignée par l'unité d'affaires (chef de division) a la responsabilité de l'évaluation finale du fournisseur, à la fin d'un contrat.
- Le service de l'approvisionnement intervient en soutien à l'unité d'affaires tout au long du processus de gestion de contrat incluant l'évaluation du fournisseur. Il intervient comme n'importe quelle autre unité d'affaires lorsque porteur du dossier d'appel d'offres. Il tient à jour le fichier des fournisseurs de la Ville.
- Le fournisseur répond aux besoins de la Ville en honorant son contrat et en respectant les obligations qui s'y rattachent. Il fait l'objet d'une évaluation en fin de contrat.
- L'instance décisionnelle (Comité exécutif) reçoit les recommandations de l'unité d'affaires dans le cas d'une évaluation insatisfaisante et statue sur ces recommandations.
- Le service du greffe prend acte, le cas échéant, de la décision des instances d'inscrire une firme sur la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant de la Ville. Il tient à jour cette liste et répond aux demandes d'accès à l'information sur le sujet.

16.2.1 PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES DU SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT

Voici les grandes lignes du processus d'approvisionnement pour tout service professionnel ou acquisition de biens et services du service de l'approvisionnement. La durée totale du processus d'approvisionnement peut varier grandement d'une situation à l'autre. Il est estimé que le délai total se situe entre 11 et 14 semaines.

1. Remplir le formulaire de demande d'appel d'offres

Identifier la nature du besoin (biens et services généraux ou services professionnels), le montant de l'appel d'offres et les différentes échéances du projet).

2. Assignation d'un agent d'approvisionnement

Selon le type d'appel d'offres, un agent d'approvisionnement sera attitré au projet. L'agent communiquera avec le requérant dans les jours suivants pour discuter de la démarche d'approvisionnement.

3. Analyse du besoin, analyse du marché et choix de la stratégie d'approvisionnement

L'agent d'approvisionnement analysera le besoin, les sources d'approvisionnement et la stratégie à suivre pour solliciter le marché.

Si le montant estimé pour un contrat suite à un appel d'offres se situe entre 25 000 $ et 100 000 $, il sera possible de procéder par invitation ; si le montant est de 100 000 $ ou plus, il faudra procéder par appel d'offres public.

Le requérant devra fournir un devis technique accompagné éventuellement d'annexes (dessins, plans) comme suite aux différentes analyses effectuées. Un gabarit type de préparation d'un devis technique (biens et services) pourra aider dans cette tâche.

4. Préparation et validation du cahier des charges

Le cahier des charges comprendra notamment les instructions au soumissionnaire, les clauses administratives générales, les clauses administratives particulières, le devis technique et les annexes ainsi que la grille de sélection, s'il y a lieu. Le requérant et l'agent d'approvisionnement doivent l'approuver.

Pour les services professionnels et dans certains autres cas, une grille de sélection sera utilisée pour évaluer les soumissions reçues. En présence d'une grille de sélection autre que celles qui sont préapprouvées, cette dernière grille devra être approuvée par le directeur du service de l'approvisionnement, avant le lancement de l'appel d'offres.

Le guide de référence des systèmes de pondération et d'évaluation, des comités de sélection et des comités techniques pourra aider le requérant dans la préparation et validation des offres.

5. Publication de l'appel d'offres et sollicitation du marché

L'agent d'approvisionnement va répondre aux questions du marché (soumissionnaires potentiels) lors de la période de sollicitation. Il est à noter que la responsabilité de répondre aux questions techniques reviendra au requérant, mais toujours par l'entremise de l'agent d'approvisionnement.

6. Réception et analyse des soumissions

À cette étape, il y aura analyse des soumissions. La vérification de la conformité administrative sera effectuée par le service de l'approvisionnement et le requérant est responsable de la conformité technique, banc d'essai, etc. Le choix du soumissionnaire sera effectué en réponse à l'analyse de conformité technique et selon les exigences mentionnées au cahier des charges.

7. Octroi du contrat

Pour un contrat de 100 000 $ et plus, le requérant doit préparer le dossier décisionnel (Gestion des dossiers décisionnels - GDD) avec intervention du service de l'approvisionnement et le transmettre à l'autorité compétente pour faire autoriser l'octroi du contrat. Un comité de sélection sera mis sur pied et géré par la Ville de Montréal. Le contrat devra être approuvé auprès du Comité exécutif et du Conseil municipal (les instances), ainsi que par le CA du RTM.

Sauf exception, si le contrat est de moins de 100 000 $, il sera octroyé par le fonctionnaire autorisé, selon les règles de délégation d'autorité.

8. Gestion contractuelle

Le requérant doit faire le suivi des interventions, le contrôle qualité et la publication dans SÉAO. Le service de l'approvisionnement peut l'accompagner au besoin.

À la fin de tout contrat de 100 000 $ et plus, le requérant doit procéder à l'évaluation de la performance du fournisseur et, en cas de résultat insatisfaisant, faire approuver celle-ci par le Comité exécutif.

16.2.2 PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES DE LA DIRECTION DES INFRASTRUCTURES

Voici les grandes lignes du processus d'approvisionnement de la direction des infrastructures pour les mandats de construction. La durée totale du processus d'approvisionnement peut varier grandement d'une situation à l'autre. Il est estimé que le délai total est d'environ 102 jours. Consulter le service pour connaître les délais pour les étapes du processus d'approvisionnement.

1. Préparation des documents
   - Octroyer contrat pour estimation de contrôle (pour appel d'offres public)
   - Obtenir de la direction des infrastructures un numéro d'appel d'offres
   - Transmettre le numéro d'appel d'offres au consultant (plans et devis)
   - Obtenir du consultant les documents numériques d'appel d'offres (cahier des charges, formulaires de soumissions, clauses, instructions, etc.) et devis pour gestion des impacts
   - Vérifier le contenu des documents numériques
   - Transmettre les documents numériques à la direction des infrastructures
2. Sollicitation du marché
   - Publier l'offre dans journaux
   - Publier l'offre dans SÉAO
   - Période de soumission
   - Période pour estimation de contrôle (facultatif dans le cas du Projet, car une estimation indépendante a été effectuée par la firme EXP basée sur les estimations 70 %)
   - Ouvrir les soumissions reçues
3. Analyse des soumissions
   - Analyser la conformité administrative (mode d'octroi : Plus bas soumissionnaire conforme [PBSC])
   - Analyser la conformité technique
   - Recevoir de la direction des infrastructures le tableau des soumissions
   - Analyser les écarts de prix entre estimation de contrôle et soumissions
4. Octroi du contrat
   - Compléter la Gestion des dossiers décisionnels (GDD) avec budgets d'incidences (laboratoires, gestion des impacts, feux de circulation, communication) et recommandation d'octroi
   - Endosser GDD
   - Demander les interventions (finances, contentieux, approvisionnements) et parties prenantes (arrondissement, service de l'eau, urbanisme, etc.) dans GDD
   - Demander avis de conformité GDD
   - Signer recommandation GDD
   - Ficeler GDD
   - 1er passage au Comité exécutif (CE)
   - Commission permanente sur l'examen des contrats, si requis (CPEC)
   - 2ième passage au Comité exécutif (CE)
   - Passage au Conseil municipal (CM)
   - Approbation au CA du RTM
   - Passage au Conseil d'agglomération (CG)
   - Recevoir la résolution

- Écrire la lettre d'octroi de contrat
- Signer l'entente avec l'entrepreneur
- Transmettre les documents au laboratoire et au surveillant et demande de services, si nécessaire

16.3 Processus d'approvisionnement du RTM

16.3.1 CONTRAT GRÉ À GRÉ

Les contrats de moins 25 000 $ (taxes incluses) peuvent être conclus gré à gré, directement entre le RTM et un fournisseur.

Pour donner un contrat à un fournisseur, il doit être inscrit au fichier des fournisseurs du RTM. Pour un fournisseur qui n'est pas au fichier, le requérant doit l'inscrire. Le service des approvisionnements pourra ensuite valider l'inscription selon différents critères.

16.3.2 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION

Les mandats entre 25 000 $ et 100 000 $ (taxes incluses) doivent faire l'objet d'un appel d'offres sur invitation. Les mandats de 25 000 $ et moins peuvent aussi faire l'objet d'un appel d'offres sur invitation si le requérant le souhaite.

Lorsqu'un contrat-cadre est en vigueur pour un type de mandat, l'appel d'offres doit être fait auprès des fournisseurs préapprouvés. Si le mandat n'est concerné par aucun contrat-cadre, le requérant peut inviter les fournisseurs qu'il souhaite, pourvu qu'ils soient tous inscrits au ficher des fournisseurs.

16.3.3 APPEL D'OFFRES PUBLIC

Pour les mandats de 100 000 $ et plus, un appel d'offres public doit être lancé.

De plus, la directive sur l'évaluation du rendement des fournisseurs du RTM doit être suivie, elle**vise à assurer une utilisation optimale des deniers publics en veillant à la qualité des travaux de construction ainsi que des biens et des services fournis.**

L'évaluation du rendement des fournisseurs doit être effectuée de façon uniforme et transparente. Pour ce faire, divers services au sein du RTM sont sollicités.

Le service de l'approvisionnement doit déterminer, de pair avec le chargé de projet du lot, préalablement au lancement d'un appel d'offres, si le fournisseur fera l'objet d'une évaluation. Si oui, les documents d'appel d'offres doivent faire mention des règles entourant l'évaluation du rendement et doivent inclure la grille d'évaluation retenue ainsi que les détails quant à la façon dont l'évaluation sera effectuée. De plus, lors de la rencontre de démarrage avec le fournisseur, les règles d'évaluation de rendement doivent être mentionnées.

Le chargé de projet du lot doit effectuer une gestion contractuelle rigoureuse, tout au long du contrat, en s'assurant de donner une rétroaction au fournisseur. Il doit s'assurer que l'évaluation finale, qui est effectuée à la fin de la prestation contractuelle, constitue une synthèse fidèle et représentative de l'ensemble de la prestation du fournisseur. Le chargé de projet du lot est le signataire de l'évaluation du rendement.

Voici le processus d'appel d'offres public :

1. Préparation des documents
   - Rencontre de démarrage
   - Demande de soumission
   - Choix d'appel d'offres
   - Choix du mode d'adjudication
   - Regrouper des documents et les besoins du requérant
   - Validation des documents du requérant
   - Compléter les documents d'appel d'offres
   - Document produit : Cahier d'appel d'offres non validé
   - Envoyer les documents d'appel d'offres pour validation juridique
   - Réviser et valider les documents d'appel d'offres
   - Intégrer les commentaires du service juridique et finaliser les documents d'appel d'offres
   - S'il y a un comité de sélection, faire approuver la composition par le directeur principal de l'approvisionnement et par le responsable de l'observation des règles contractuelles (RORC)
   - Signature de la lettre de lancement par le directeur principal de l'approvisionnement
   - Document produit : Cahier d'appel d'offres validé
2. Sollicitation du marché
   - Publier l'appel d'offres (SÉAO, si applicable)
   - Rencontre d'information/visite de site
   - Répondre aux questions des fournisseurs intéressés, si applicable
   - Générer l'addenda si nécessaire
   - Document produit : Addenda (s'il y a lieu)
   - Publier l'addenda (SÉAO, si applicable)
   - Ouverture publique des soumissions
   - Publier les résultats d'ouverture sur SEAO, si applicable
3. Analyse des soumissions
   - Envoyer les soumissions pour validation de la conformité
   - Valider la conformité des soumissions
   - Si une soumission n'est pas conforme : Transmission d'avis sur la conformité juridique au soumissionnaire pour correctif, si le correctif est réalisable (certaines conditions s'appliquent)
   - Si une ou plusieurs soumissions conformes
     - Cas 1 : Mandat de construction, d'approvisionnement, d'assurances ou de services techniques
       - Option 1 : Sélection du plus bas prix
       - Option 2 : Sélection en fonction d'une analyse qualitative
         - Prévoir la tenue d'un comité de sélection
     - Cas 2 : Mandat de services professionnels
       - Sélection en fonction d'une analyse qualitative
         - Prévoir la tenue d'un comité de sélection

4. Octroi du contrat
    - Préparer le sommaire décisionnel et la grille d'analyse pour le CA au besoin (dans le cas de contrats de 100 000 $ et plus – À confirmer)
    - Si écart de 15 % et plus par rapport à l'estimation préalable des coûts faite ou fournie par le requérant : Justifier et documenter
    - Valider le sommaire décisionnel
    - Document produit : Sommaire décisionnel
    - CA du RTM : Statuer sur la résolution
    - Si la résolution est attribuée
        - Document produit : Résolution d'attribution
        - Envoyer la lettre d'attribution et de refus aux fournisseurs
        - Publier le nom de l'adjudicataire et le montant du contrat (SEAO, si applicable)

17 GESTION DE L'INTÉGRATION DU PROJET

La gestion de l'intégration du Projet vise à s'assurer que l'avancement du Projet est conforme à la planification de référence approuvée par les instances de gouvernance du Projet.

Des planifications de référence sont élaborées pour le budget, l'échéancier et la portée du Projet. Tous les changements potentiels sont évalués en fonction de leurs impacts sur ces trois composantes. Les risques sont aussi considérés et la dernière version approuvée de la matrice de risques fait l'objet d'un suivi serré. Les impacts des changements sont ensuite communiqués aux instances de gouvernance du Projet pour fins d'information et d'approbation.

Le rapport mensuel d'avancement permet de contrôler et surveiller les activités du Projet. L'avancement du Projet est mesuré par rapport à la portée, au budget et à l'échéancier de référence, notamment en utilisant des indicateurs de performance comme l'avancement physique des travaux, la valeur acquise et les indicateurs de performance des coûts et des délais. Des mesures de mitigation sont proposées lorsqu'un écart avec la planification de référence est identifié.

Des rencontres de coordination internes sont prévues avec l'équipe de projet afin de discuter des principaux enjeux du Projet. Également, des comités de suivi de l'avancement des travaux seront en place pour les quatre lots du secteur Montréal et le lot de Laval. Finalement, l'intégration du Projet est aussi assurée par les rencontres fréquentes du comité de gestion et du comité directeur SRB.

17.1 Avis d'ouverture de chantier

Le Code de sécurité pour les travaux de construction (L.R.Q., c. S 2,1, r.6) exige que le maître dœuvre transmette à la CNESST un avis écrit d'ouverture d'un chantier de construction, au moins dix (10) jours avant le début des activités sur ce chantier. Le responsable maîtrise dœuvre est chargé de transmettre l'avis.

17.2 Programme de prévention

Le Bureau de projet intégré suivra le Programme de prévention-cadre du RTM. Ce programme constitue la base des règles édictées par les promoteurs du Projet. Ces règles sont imposées aux entrepreneurs et le responsable santé et sécurité est chargé de les faire appliquer. Le Programme de prévention-cadre doit

être intégré aux documents d'appels d'offres et fait donc ultimement partie intégrante des contrats octroyés aux entrepreneurs.

La loi exige que chaque entrepreneur s'engage par écrit à faire respecter le Programme de prévention-cadre du maître d'œuvre. Un formulaire d'engagement de l'entrepreneur doit donc être signé par le représentant autorisé de tout entrepreneur et sous-traitant sur le chantier avant le début des travaux de cet entrepreneur ou sous-traitant.

De plus, chaque entrepreneur qui emploie des ouvriers sur le chantier doit participer à l'élaboration du programme de prévention du chantier. À cette fin, les documents contractuels doivent exiger qu'il prépare un programme de prévention spécifique pour les travaux qu'il aura à effectuer. Le programme de prévention de l'entrepreneur doit être fourni et approuvé avant le début des travaux par le responsable maîtrise d'œuvre.

Le Bureau de projet intégré suivra le plan d'intervention d'urgence du RTM.

Le comité de chantier, sous la responsabilité du responsable maîtrise dœuvre, doit veiller à l'observation et au respect du Code de sécurité pour les travaux de construction, se réunir au moins toutes les deux (2) semaines et tenir un procès-verbal de ses réunions.

17.3 Gestion du maintien de la circulation

La gestion du maintien de la circulation sert à établir les lignes directrices pour coordonner le maintien de la circulation entre les différents lots de construction afin de minimiser les dérangements pour les usagers de la route.

La gestion globale du maintien de la circulation du Projet se fait en coordonnant les différents plans de maintien de la circulation de chaque lot selon l'avancement de leurs travaux respectifs. Les entrepreneurs sont responsables de faire un plan de gestion de la circulation pour leur lot. Celui-ci doit être approuvé par le surveillant. Le coordonnateur du maintien de la circulation donne l'approbation finale.

Le coordonnateur du maintien de la circulation doit s'assurer que :

- les plans de maintien de la circulation de chacun des lots sont révisés et approuvés,
- les plans de signalisation soumis par l'entrepreneur sont conformes,
- le registre des plans de signalisation est maintenu à jour,
- le journal des interventions est maintenu à jour,
- les chemins de détour sont coordonnés avec la Ville de Montréal et le RTM,
- la signalisation installée et utilisée en chantier est validée quotidiennement,
- les correctifs demandés sont appliqués dans les délais prescrits,
- les planches de signalisation sont ajustées pour éviter les débordements et la confusion chez les usagers de la route,
- les fermetures et les entraves de voies sont coordonnées,
- les partenaires sont avertis des fermetures, entraves et changements,
- les recommandations de paiement sont effectuées selon les quantités en signalisation,
- les avis à l'entrepreneur sont émis et suivis.

17.4 Gestion de l'environnement

La gestion de l'environnement sert à assurer que les travaux s'effectuent en respectant les lois et règlements environnementaux en vigueur dans les villes de Montréal et de Laval et au MDDELCC durant les travaux.

Le surveillant des travaux s'assure que les entrepreneurs travaillent selon des procédures adéquates en :

- exigeant que les entrepreneurs fournissent un plan de gestion environnementale conforme aux exigences municipales et gouvernementales,
- exigeant que les entrepreneurs fournissent les procédures de travail, au préalable, pour approbation,
- vérifiant que les procédures répondent aux exigences des lois et règlements,
- s'assurant que les travaux de déroulent selon les procédures approuvées et, au besoin, émettre les avis à l'entrepreneur.

18 RÉCEPTION DES TRAVAUX

18.1 Réception des travaux

Cette section établit les lignes directrices à suivre par le personnel de projet au chantier lors de la préparation et de l'émission des avis de réception provisoires et de réception définitive des travaux exécutés par les entrepreneurs pour chacun des lots. Cette directive doit être suivie conjointement avec la directive « Vérification préopérationnelle » de la SECTION 18.2 qui détaille les activités requises avant de prononcer la réception des travaux.

En principe, sauf si le propriétaire doit utiliser une partie de l'ouvrage avant la fin des travaux, la réception des travaux ne se fait qu'une fois tous les travaux prévus au contrat complétés.

18.1.1 RÉCEPTION PROVISOIRE

Pour accorder la réception provisoire, les travaux doivent être substantiellement achevés, c'est-à-dire que l'ouvrage est en état de servir conformément à l'usage auquel on le destine. À cette occasion, le RTM remet généralement à l'entrepreneur la moitié de la retenue de garantie, ainsi qu'une liste à jour des déficiences à corriger.

18.1.2 RÉCEPTION DÉFINITIVE

La réception définitive des travaux par le RTM établit le début de la période de garantie conventionnelle décrite au document des clauses administratives générales, la date d'émission du décompte définitif et la date de la libération de la retenue.

18.1.3 INSPECTION DES OUVRAGES

Lorsque l'entrepreneur a substantiellement complété l'exécution de la totalité des travaux ou de ceux devant faire l'objet d'une réception provisoire, il demande au RTM ou son représentant d'en faire l'inspection afin d'émettre l'avis de réception.

Tous les essais doivent avoir déjà été réalisés et tous les dessins conformes à l'exécution ainsi que les manuels d'assemblage, d'exploitation et d'entretien doivent avoir été remis au RTM ou son représentant conformément au contrat.

Le RTM a alors un délai de quinze (15) jours afin de compléter l'inspection des travaux et prononcer la réception des travaux ou indiquer par écrit à l'entrepreneur les corrections à effectuer avant l'émission de l'avis de réception provisoire ou de l'avis de réception définitive, selon le cas.

18.1.4 LISTE DES DÉFICIENCES

Si une partie des travaux n'est pas conforme aux exigences du contrat, le RTM ou son représentant prépare une liste des déficiences énumérant les travaux à corriger. Cette liste est remise à l'entrepreneur et constitue une mise en demeure de corriger toutes les défectuosités constatées. Lorsque l'entrepreneur a corrigé toutes les défectuosités apparaissant sur la liste, il doit formuler une nouvelle demande d'inspection telle que décrite ci-dessus.

18.1.5 AVIS DE RÉCEPTION

Le RTM peut émettre un avis de réception provisoire malgré que certaines corrections soient requises (à condition d'indiquer celles-ci sur l'avis de réception provisoire), pourvu que l'ouvrage soit en état de servir conformément à l'usage auquel on le destine.

L'avis de réception définitive peut être émis par le RTM une fois que toutes les corrections ont été apportées par l'entrepreneur et que tous les travaux du contrat sont complets et impeccables, incluant la remise par l'entrepreneur au RTM des dessins conformes à l'exécution (tels que construits) de tous les ouvrages et systèmes.

Le mandataire de la surveillance est responsable de l'approbation des listes des déficiences, de l'émission des avis de réception provisoire et définitive des travaux et de leur distribution.

18.2 Vérification préopérationnelle

Cette section présente les lignes directrices pour procéder à la vérification préopérationnelle (VPO) de l'ouvrage avant la mise en service et menant au prononcé de la réception des travaux (SECTION 18.1).

Le processus d'acceptation des travaux, dans lequel s'insère la vérification préopérationnelle, couvre un cheminement en plusieurs étapes, telles que présentées au tableau synoptique ci-dessous :

TABLEAU 7 : Processus d'acceptation des travaux

Étape	Travaux	Responsabilité
VPO	Vérification que chaque composante du système a été reçue et installée	Surveillant
	Vérification du système versus fonction	Surveillant, chargé de projet du lot et accompagnateur technique, assistés de l'exploitant
	Rectification du système	Entrepreneur
	Revérification système versus spécification	Surveillant, chargé de projet du lot et accompagnateur technique, assistés de l'exploitant

	Acceptation du système	Exploitant
	Acceptation de l'ouvrage	Exploitant
Mise en service	Mise en service	Exploitant, assistés du surveillant, du chargé de projet du lot et de l'accompagnateur technique
	Modification de l'ouvrage	Entrepreneur
	Remise en service	Exploitant, assistés du surveillant, du chargé de projet du lot et de l'accompagnateur technique

18.2.1 CERTIFICAT D'ACHÈVEMENT MÉCANIQUE

L'émission du certificat d'achèvement mécanique a pour but de confirmer que l'ensemble des composantes d'un système est fonctionnel. À cette étape, il peut exister quelques déficiences mineures à corriger, pourvu qu'elles ne nuisent pas au bon fonctionnement de l'ouvrage.

Le certificat d'achèvement mécanique touche non seulement le fonctionnement des équipements mécaniques, mais aussi le fonctionnement de l'instrumentation, des systèmes électriques et de tout autre système nécessaire au fonctionnement de l'ouvrage conformément au schéma de procédé préparé.

Lorsqu'un système est formé de plusieurs composantes exécutées par différents entrepreneurs, un certificat d'achèvement mécanique ne peut être émis pour ce système tant que la réception provisoire ou définitive de chaque composante n'est pas prononcée conformément aux conditions générales des contrats avec les entrepreneurs.

18.2.2 VÉRIFICATION PRÉ-OPÉRATIONNELLE (VPO)

La VPO se veut un essai en charge de tout un système pour vérifier si l'ensemble des composantes des systèmes satisfont les critères fonctionnels présentés au schéma de procédé et aux devis descriptifs.

18.2.3 MISE EN SERVICE

Lorsque tous les systèmes ont passé l'étape de la VPO, un certificat d'achèvement complet est présenté à l'exploitant pour approbation. On peut alors procéder à la mise en service qui marque le début de l'exploitation régulière de l'ouvrage.

18.2.4 PROGRAMME DE LA VPO

Le programme de la VPO définit l'ensemble des actions à réaliser pour compléter la VPO. Le programme doit énumérer toutes les caractéristiques des systèmes à vérifier et décrire les méthodes de mesure et de contrôle.

Les critères d'acceptation fonctionnels sont établis à partir du schéma de procédé et des devis descriptifs. Une fiche d'acceptation est produite pour chaque système.

18.2.5 PROGRAMME DE SANTÉ ET SÉCURITÉ

Le programme de santé et sécurité s'applique aux activités de VPO, particulièrement les sections suivantes :

- Utilisation des matières dangereuses (SIMDUT)
- Procédure de cadenassage
- Fiches d'acceptation

18.2.6 DÉFICIENCES

Si les travaux ne satisfont pas les critères fonctionnels présentés aux devis descriptifs, une fiche de déficiences doit être complétée.

La première partie de la fiche comprend la description du système déficient, l'identification numérique du point d'essai, le cas échéant, ainsi que la description de la déficience. La fiche est transmise à l'équipe de projet afin d'amorcer le processus de correction.

18.2.7 EXPLOITANT

Le Bureau de projet intégré et l'exploitant acceptent l'ensemble des travaux suite à la vérification préopérationnelle. L'exploitant assume dorénavant la responsabilité opérationnelle durant la mise en service qui amènera éventuellement l'ouvrage à sa capacité d'exploitation. L'équipe de projet continue d'assister l'exploitant dans la démarche de mise en exploitation des ouvrages.

ANNEXE G – ENTENTE DE CONFIDENTIALITÉ

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME
27 AVR. 2016
POUR
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITÉ ET DE NON-DIVULGATION BILATÉRAL

ENTRE **LA VILLE de MONTRÉAL**, personne morale de droit public, dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6.

Ci-après désignée la « **VILLE** »

ET **L'AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT**, personne morale de droit public, dont le siège est au 700, De la Gauchetière Ouest, 26e étage, Montréal, Québec, H3B 5M2, agissant et représentée par Paul Côté, président-directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Ci-après désignée l' « **AMT** »

Aux fins des présentes la VILLE et L'AMT sont collectivement désignées «les Parties»

ATTENDU QUE l'AMT a pour mission de soutenir, développer, coordonner et promouvoir le transport collectif, et qu'à cet effet, elle a compétence pour déterminer des voies de circulation réservées pour promouvoir le transport collectif;

ATTENDU QUE l'AMT est responsable d'aménager un corridor métropolitain et d'implanter un système de transport rapide par bus (le « SRB ») sur le boulevard Pie-IX à partir des stationnements incitatifs situés à Laval, et ce, jusqu'à l'avenue Pierre de Coubertin à Montréal (le « Projet »);

ATTENDU QUE les Parties ont signé une entente détaillée concernant notamment la mise sur pied d'un bureau de projet intégré pour la réalisation du Projet (le « Bureau de projet intégré »);

ATTENDU QUE, dans le cadre du Projet, des études d'avant-projet ont été réalisées et que des études additionnelles seront réalisées par le Bureau de projet intégré, les Parties auront accès à divers renseignements verbaux et écrits confidentiels (collectivement, l'« **Information** »);

EN CONSÉQUENCE, les Parties conviennent et s'engagent formellement à ce qui suit :

1. Les Parties doivent garder absolument secrète et confidentielle toute l'Information mise à leur disposition de quelque façon que ce soit dans le cadre du Projet. L'Information de l'une ou l'autre des Parties est transmise et échangée par les Parties en stricte confidentialité et uniquement aux fins du Projet;

2. Les Parties doivent également garder confidentielles toutes les discussions qui se déroulent dans le cadre du Projet, ces discussions faisant expressément partie de l'Information;

3. Les Parties ne peuvent divulguer l'Information à un tiers, la publier ou la communiquer de quelque façon que ce soit sans obtenir au préalable une autorisation écrite de l'autre partie en ce sens. Il est interdit d'utiliser l'Information, de la reproduire, de la divulguer ou d'y permettre l'accès, directement ou indirectement, à des fins autres que celles expressément autorisées par les Parties;

4. Les Parties doivent prendre et mettre en œuvre toutes les mesures appropriées pour conserver le caractère secret et confidentiel de l'Information;

5. L'Information doit être divulguée uniquement aux représentants et employés des Parties qui doivent en être informés en raison de leurs fonctions. Une partie doit, pour s'assurer de respecter ses obligations aux termes des présentes, présenter aux représentants et employés visés le contenu du présent engagement et leur donner instruction de signer une reconnaissance écrite établissant qu'ils s'engagent à s'y conformer. Nonobstant cette reconnaissance écrite, la partie convient qu'elle assume l'entière responsabilité de tout manquement à ses obligations découlant d'une action ou d'une omission de l'un de ses représentants ou employés.

6. Nonobstant ce qui précède, une partie ne sera pas tenue de traiter une Information de façon confidentielle lorsque celle-ci :

   a) était connue de l'autre partie avant la signature des présentes, comme en font foi ses registres; ou

   b) est ou devient connue, autrement que par un acte ou une omission de la part de l'autre partie ou de l'un de ses représentants ou employés, ou

   c) doit être rendue publique en raison de la loi, d'un règlement ou d'une ordonnance d'un tribunal. Dans un tel cas, la partie devra au préalable en aviser l'autre partie par écrit en temps opportun afin, entre autres, de lui permettre de faire valoir le caractère confidentiel de l'Information.

7. Si une partie le demande, l'autre partie lui retourne ou détruit promptement toute Information. La partie doit certifier par écrit à l'autre partie qu'elle a détruit toute Information non retournée, incluant toute copie ou reproduction.

8. Chaque partie est responsable des dommages, pertes ou frais, directs et indirects, subis ou engagés par l'autre partie à la suite de tout défaut de l'une des Parties de respecter le présent engagement et convient d'indemniser l'autre partie et de la tenir indemne pour tels dommages, pertes ou frais.

9. Malgré sa date de signature, le présent engagement s'applique dès le moment où les Parties ont transmis l'Information à l'autre partie. Les obligations prévues dans le présent engagement ne s'éteignent pas et demeurent en vigueur tant et aussi longtemps que les Parties auront en leur possession et/ou à leur connaissance l'Information.

10. Le présent engagement est régi par les lois de la province de Québec et doit être interprété en fonction de ces dernières.

11. Chacune des dispositions du présent engagement s'applique dans toute la mesure permise par la loi et la nullité ou la non-application d'une disposition en tout ou en partie ne doit pas modifier l'application de ce qui reste de ladite disposition ou de toute autre disposition.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES SIGNENT COMME SUIT :

SIGNÉ À Montréal **CE** 30 Mai **2016**	Nom : Yves Saindon Titre : Greffier REPRÉSENTANT DÛMENT AUTORISÉ DE LA VILLE DE MONTRÉAL
SIGNÉ À montréal **CE** 15 Juin **2016**	Nom : Paul Côté Titre : Président-directeur général REPRÉSENTANT DÛMENT AUTORISÉ DE L'AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

APPROUVÉ PAR AMT AFFAIRES JURIDIQUES MTC

Ce contrat a été approuvé le
18 Mai 2016
(Résolution CE16 0840)

ANNEXE H – LIMITES D'ESTIMATION DU PROJET SRB PIE-IX

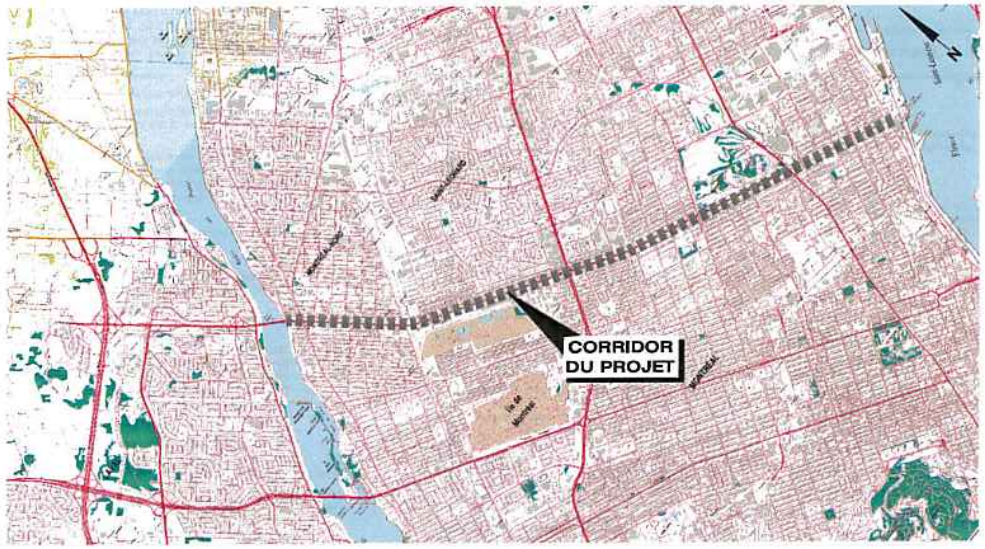

TABLE DES MATIÈRES

FEUILLET	DESCRIPTION
001	LOCALISATION ET DESCRIPTION GÉNÉRALE
002	LIMITES D'ESTIMATION
	LIMITES DES TRAVAUX ET D'ESTIMATION
003	SECTEUR MONTRÉAL-NORD DU PONT PIE-IX À LA RUE CHARLEROI
004	SECTEUR MONTRÉAL-NORD DE LA RUE CHARLEROI AU BOUL. INDUSTRIEL
005	SECTEUR ST-MICHEL BOUL. INDUSTRIEL À LA 39e RUE
006	SECTEUR ST-MICHEL DE LA RUE DENIS-PAPIN À L'A-40
007	SECTEUR ROSEMONT DE L'A-40 À LA RUE BÉLANGER
008	SECTEUR ROSEMONT DE LA RUE SAINT-ZOTIQUE À LA RUE MASSON
009	SECTEUR ROSEMONT DE L'AV. LAURIER À L'AV. PIERRE-DE-COUBERTIN
010	SECTEUR HOCHELAGA DE L'AV. PIERRE-DE-COUBERTIN À LA RUE ONTARIO
011	SECTEUR HOCHELAGA DE LA RUE LAFONTAINE À LA RUE NOTRE-DAME

SRB PIE-IX

SECTEUR MONTRÉAL

AVANT-PROJET DÉFINITIF

NO CONTRAT : AMT 107SP-0788-000 (DA11568)

LIMITES D'ESTIMATION DU PROJET SRB PIE-IX (AMT)

Agence métropolitaine de transport

CONSORTIUM GENIVAR / CIMA+

CES DOCUMENTS NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS À DES FINS DE CONSTRUCTION OU DE FABRICATION

SRB PIE-IX
AVANT-PROJET DÉFINITIF
INFORMATION GÉNÉRAL
LOCALISATION ET DESCRIPTION GÉNÉRALE

HYPOTHÈSES:

Terrassement

Démolition

La démolition de la voirie actuelle (trottoirs, mails centraux, dalles, bordures, pavage, etc.) se situe dans les zones hachurées identifiées aux plans. Les épaisseurs de démolition sont variables en fonction de la situation existante. La structure de chaussée existante considérée dans le secteur Montréal-Nord est de type flexible tandis que dans les 3 autres secteurs, elle est de type mixte (dalle de béton recouverte d'un enrobé bitumineux).

Coupe d'arbre

La coupe d'arbre est considérée lorsque les nouveaux aménagements proposés par l'AMT entrent en conflit avec ce dernier.

Planage

Le planage est considéré aux endroits où il n'y a pas de reconstruction complète ou partielle de la structure de chaussée entre les zones des futures stations et sur une longueur de 10 m pour les rues transversales.

Déblai 2e classe

Le déblai 2e classe est évalué afin d'atteindre une profondeur située à :

- 1,06 mètre lorsque la structure de chaussée (station et élargissement) est complètement reconstruite;
- 0,56 mètre lorsque la structure de chaussée (mail central) est partiellement reconstruite.

(voir profils en travers, feuillet 011)

Drainage

Démolition de puisards

La démolition des puisards situés le long des trottoirs à reconstruire (élargissement ou rétrécissement de la chaussée).

Nouveaux puisards

Le remplacement des puisards démolis (incluant leur raccordement), c'est-à-dire les puisards situés le long des trottoirs à reconstruire (élargissement ou rétrécissement de la chaussée).

L'ajout de puisards en station lorsque les nouveaux mails empêchent l'écoulement de l'eau.

Intervention de remplacement ou de nivellement sur les têtes de puisard ou de regard

Aux endroits où des puisards ou regards sont conservés dans la chaussée, dans les mails centraux ou dans les trottoirs reconstruits, une hypothèse d'intervention (remplacement ou nivellement) sur les têtes est considérée, soit :

- une intervention sur 100 % des têtes conservés est retenue pour les zones de travaux hachurées; sinon,
- une intervention sur 50 % des têtes conservées

Remplacement de regards

Selon les nouveaux aménagements proposés par l'AMT, une intervention est planifiée lorsque la tête d'un regard se retrouve dans le terre-plein de 3 mètres d'une station ou lorsqu'il se situe entre la chaussée et une bordure, un mail ou un trottoir. L'intervention retenue est le remplacement par un regard dont l'axe de la tête assure un dégagement avec l'élément en conflit.

Drains de fondation

La construction de drains de fondation le long d'un parc, lorsqu'une reconstruction complète de la chaussée est planifiée.

Aqueduc

Intervention de remplacement ou de nivellement sur les têtes de chambre ou boîtes de vanne

Aux endroits où des chambres ou boîtes de vanne sont conservées dans la chaussée, dans les mails centraux ou dans les trottoirs reconstruits, une hypothèse d'intervention (remplacement ou nivellement) sur les têtes de chambre ou boîtes de vanne est retenue, soit :

- une intervention sur 100 % des têtes conservées est retenue pour les zones de travaux hachurées; sinon,
- une intervention sur 50 % des têtes ou boîtes conservées.

Déplacement des bornes-fontaines

Le déplacement d'une borne-fontaine existante est considéré lorsqu'elle se retrouve dans la chaussée ou dans un trottoir reconstruit (seulement si elle ne l'était pas initialement) et qu'elle le rend non-fonctionnel, ce qui implique qu'elle ne laisse pas une largeur libre de 1,5 mètre pour les piétons.

Intervention (autre que remplacement ou nivellement) sur les têtes de chambre de vanne du réseau principal d'aqueduc

Selon les nouveaux aménagements proposés par l'AMT, une intervention est planifiée lorsque la tête d'une chambre de vanne se retrouve dans le terre-plein de 3 mètres d'une station ou lorsqu'elle se situe entre la chaussée et un mail. Les hypothèses d'intervention retenues sont les suivantes:

- la construction d'un cadre de béton en place avec couvercle;
- le déplacement de la tête de la chambre de vanne, ou;
- la relocalisation de la chambre de vanne.

Travaux divers

Trottoirs en béton de ciment

Majoritairement, les trottoirs reconstruits, identifiés sur les plans (zones hachurées), correspondent principalement aux zones de reconstruction estimées dans l'avant-projet préliminaire (APP). Les zones de reconstruction sont ajustées en fonction des nouveaux aménagements proposés par l'AMT dans l'étude d'avant-projet définitif.

La reconstruction des trottoirs en béton de ciment est prévue sur une largeur de 1,5 à 1,8 m sauf devant les passages piétonniers en station où le trottoir est parfois prévu sur une plus grande largeur.

Mails centraux en béton de ciment

Les mails centraux, identifiés sur les plans (zones hachurées), correspondent principalement aux zones de reconstruction estimées dans l'avant-projet préliminaire (APP). La largeur des mails considérée est de 1,2 mètre en béton de ciment même pour les mails élargis permettant la plantation.

Déplacement d'une cabine téléphonique, d'une enseigne ou d'un abribus existant

Le déplacement d'une cabine téléphonique, d'une enseigne ou d'un abribus existant est considéré lorsque les nouveaux aménagements proposés par l'AMT entrent en conflit avec cet élément.

Remise en état hors trottoir

La remise en état des lieux hors trottoir est calculée sur une largeur de 1 mètre derrière les trottoirs reconstruits, sauf pour les trottoirs reconstruits en partie sur la chaussée existante. Dans ce cas, la largeur de 1 mètre est calculée par rapport au trottoir existant.

Aménagement d'un stationnement d'école

Un tiers de l'estimation de coûts de cet ouvrage est assumé par l'AMT.

Structure de chaussée

Dans les zones des futures stations, la reconstruction complète de la chaussée est prévue (zones hachurées de couleur rouge). La structure est mixte pour les voies d'autobus et flexible pour les autres voies. Il est à noter que les granulats de la couche de surface des voies réservées sont planifiés être de couleur terracota/rosé tandis que ceux des autres voies sont de couleur gris foncé/noir.

Tableau no 1 : Structure mixte proposée en station (épaisseur en mm) - 1060

- Pavage couche de surface (ESG-10) - 60
- Dalles courtes goujonnées - 300
- Fondation (MG-20) - 200
- Sous-fondation (MR-1 ou MR- 2) - 500

Tableau no 2 : Structure flexible proposée en station (épaisseur en mm) - 1060

- Pavage couche de surface (ESG-10) - 60
- Pavage couche intermédiaire (ESG-14) - 70
- Pavage couche de base (GB-20) - 110
- Fondation (MG-20) - 320
- Sous-fondation (MR-1 ou MR- 2) - 500

Entre les zones des futures stations, la reconstruction complète de la structure de chaussée est planifiée aux élargissements (zones hachurées de couleur rouge). Les largeurs estimées des élargissements correspondent à la valeur réelle de l'élargissement et non la largeur des hachures de couleur rouge.

Tableau no 3 : Structure flexible existante du secteur Montréal-Nord (épaisseur en mm) - 1060

- Pavage couche de surface (ESG-10) - 60
- Pavage couche intermédiaire (ESG-14) - 70
- Pavage couche de base (GB-20) - 110
- Fondation (MG-20) - 320
- Sous-fondation (MR-1 ou MR- 2) - 500

Tableau no 4 : Structure mixte existante des secteurs Saint-Michel, Rosemont et Hochelaga (épaisseur en mm) - 1060

- Pavage couche de surface (ESG-10) - 60
- Pavage couche de base (EC-10) - 30
- Dalles (type Ville de Montréal) - 250
- Fondation (MG-20) - 220
- Sous-fondation (MR-1 ou MR- 2) - 500

Entre les zones des futures stations, la reconstruction partielle (jusqu'à la ligne de sous-fondation) de la structure de chaussée est planifiée aux mails centraux reconstruits (zones hachurées de couleur bleu).

Tableau no 5 : Structure flexible existante partielle du secteur Montréal-Nord (épaisseur en mm) - 560

- Pavage couche de surface (ESG-10) - 60
- Pavage couche intermédiaire (ESG-14) - 70
- Pavage couche de base (GB-20) - 110
- Fondation (MG-20) - 320

Tableau no 6 : Structure mixte partielle existante des secteurs Saint-Michel, Rosemont et Hochelaga (épaisseur en mm) - 560

- Pavage couche de surface (ESG-10) - 60
- Pavage couche de base (EC-10) - 30
- Dalles (type Ville de Montréal) - 250
- Fondation (MG-20) - 220

Aux endroits planés, une couche de surface (ESG-10) de 60 mm et une couche de correction (EC-10) correspondant à 25 % de la quantité de revêtement de surface sont prévues.

Signalisation et marquage

Tous les travaux de signalisation et de marquage sont inclus dans le projet de l'AMT.

Éclairage

Démantèlement et disposition de lampadaires existants

Le démantèlement et la disposition de lampadaires existants (double ou simple potence) sont prévus pour tous les lampadaires situés dans les zones des futures stations.

Colonne lumineuse

Cet ouvrage est inclus dans le projet de l'AMT.

Relocalisation de lampadaire

Entre les stations, la relocalisation de tous les lampadaires à double potence (incluant leur raccordement) situés dans les mails centraux devant être reconstruits.

Majoritairement, les déplacements de lampadaires comptabilisés correspondent aux zones de reconstruction des mails centraux (zones hachurées de couleur bleu) estimées dans l'avant-projet préliminaire (APP) et sont relocalisés à peu près au même endroit que les lampadaires existants.

Feux de circulation

Tous les travaux de feux de circulation sont inclus dans le projet de l'AMT.

Aménagement paysager

Gazon en plaques

Le gazon en plaques est prévu dans la remise en état hors trottoir principalement. Toutefois, du gazon en plaques est planifié à l'intérieur des zones hachurées lorsque les nouveaux aménagements proposés par l'AMT le requièrent.

Ensemencement

L'ensemencement des mails élargis, retenus (zones hachurées) comme étant des nouveaux aménagements proposés par l'AMT, est planifié.

Surfaces plantées de graminées

La plantation des extrémités des édicules des stations est prévue.

Système de transport intelligent

Tous les travaux de système de transport intelligent sont inclus dans le projet de l'AMT.

Aménagement architectural des stations

Tous les travaux d'aménagement architectural des stations sont inclus dans le projet de l'AMT.

Utilités publiques

Déplacement des utilités publiques

Tous les travaux de déplacement des utilités publiques sont inclus dans le projet de l'AMT.

Nivellement de couvercles et cadres de tête de puits d'accès d'utilité publique de la CESM et de BELL

Aux endroits où des têtes de puits d'accès des utilités publiques de la CESM et de BELL sont conservées dans la chaussée, dans les mails centraux ou dans les trottoirs reconstruits, une hypothèse d'intervention (nivellement) sur les têtes de puits d'accès est considérée, soit :

- une intervention sur 100 % des têtes conservées est retenue pour les zones de travaux hachurées; sinon,
- une intervention sur 50 % des têtes conservées.

Nivellement de couvercle et cadre de chambre de transformateur de Hydro-Québec

Le nivellement de couvercle et cadre d'une chambre de transformateur de H-Q est planifié lorsque les nouveaux aménagements proposés par l'AMT entrent en conflit avec cet élément.

CES DOCUMENTS NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS À DES FINS DE CONSTRUCTION OU DE FABRICATION

002	03-04-2013	Final	G.L.
001	20-03-2013	POUR COMMENTAIRES	G.L.
no	date	émissions et révisions	

AMT
Agence métropolitaine de transport

SRB PIE-IX
AVANT-PROJET DÉFINITIF

LIMITES D'ESTIMATION

échelle : AUCUNE
date : 20 mars 2013
référence : AMT 107SP-0766-000

M108213 — 002 002

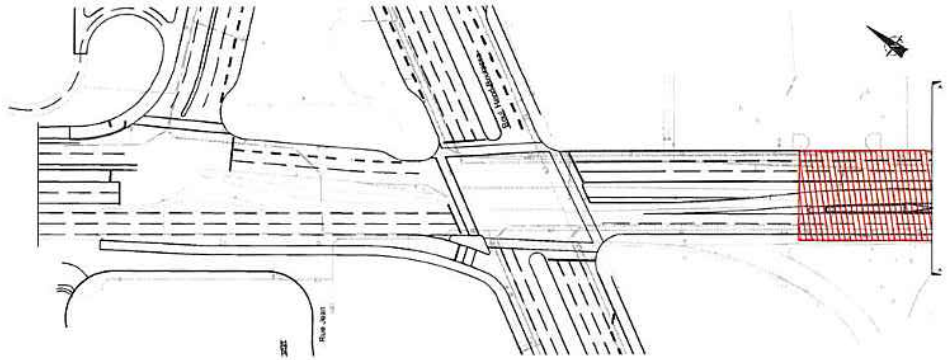

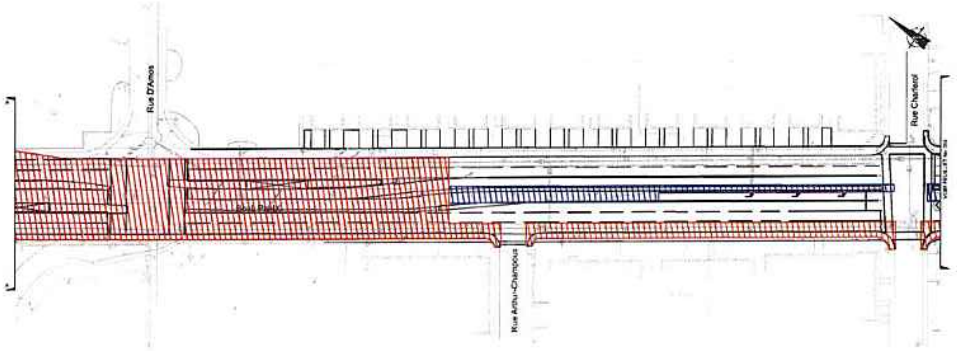

NOTE

LES HACHURES PRÉSENTANT LES ÉLARGISSEMENTS NE REPRÉSENTENT PAS LA LARGUEUR RÉELLE ESTIMÉE.

RECONSTRUCTION COMPLÈTE

RECONSTRUCTION PARTIELLE

CES DOCUMENTS NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS À DES FINS DE CONSTRUCTION OU DE FABRICATION

Pour le tronçon du boul. Pie-IX, compris dans les limites du réaménagement du carrefour Pie-IX/Henri-Bourassa, l'approche retenue pour déterminer les ouvrages qui sont de la responsabilité de l'AMT diffère de celle pour les travaux localisés au sud de la rue De Charleroi parce que la municipalité avait l'obligation d'intervenir en raison de la problématique structurale du pont d'étagement.

La solution privilégiée par la Ville de Montréal, carrefour à niveau, nécessite une modification importante de la géométrie en plan et des profils en long des boulevard Pie-IX et Henri-Bourassa. De ce fait, la solution retenue implique une reconstruction presque complète des ouvrages. Selon les informations que l'on retrouve dans le document préparé par Genivar, la modification du profil en long du boul. Pie-IX aurait pu se limiter à environ 50 m au nord de la rue Amos. Toutefois, d'un commun accord, la Ville de Montréal et l'AMT ont décidé d'intégrer certains ouvrages relatifs à la station Amos dans le cadre du réaménagement du carrefour Pie-IX/Henri-Bourassa et de prolonger ces derniers jusqu'à la rue De Charleroi.

En prenant en considération que la limite sud des travaux sur le boul. Pie-IX aurait pu être positionnée au nord de la rue Amos (raccordement du profil proposé avec le profil existant), nous avons retenu les hypothèses suivantes pour ces travaux :

- De la limite sud du pont Pie-IX jusqu'à 3 m au nord du musoir du terre-plein de la station Amos, l'AMT prend seulement les éléments complémentaires à la mise en place du SRB (Ex. : Équipements de feux de circulation reliés à la voie réservée, marquage et signalisation de la voie réservée, pavage coloré)
- De la limite nord de la station Amos jusqu'à la rue De Charleroi, on retient les mêmes hypothèses que celles retenues au sud de la rue De Charleroi.
- Le déplacement du gaz est repris par l'AMT de la rue Charleroi au boul. Henri-Bourassa.

AMT

SRB PIE-IX
AVANT-PROJET DÉFINITIF
SECTEUR MONTRÉAL-NORD
DU PONT PIE-IX À LA
RUE CHARLEROI

M 1 0 8 2 1 8 — 002 003

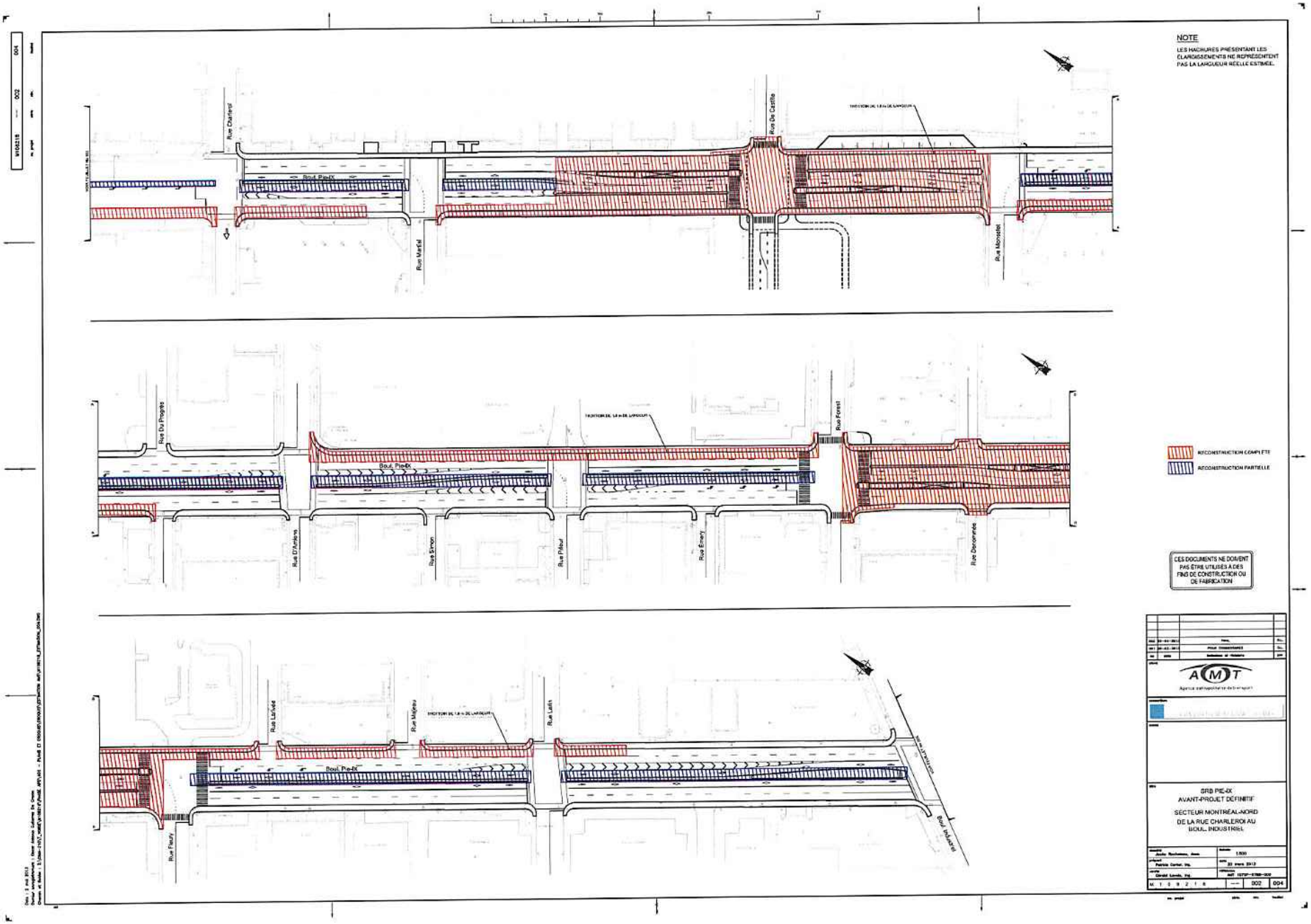
NOTE
LES HACHURES PRÉSENTANT LES ÉLARGISSEMENTS NE REPRÉSENTENT PAS LA LARGUEUR RÉELLE ESTIMÉE.
Rue Charleroi
Rue De Castille
Boul. Pie-IX
Rue Marfial
Rue Monsalet
Rue Du Progrès
Rue Forest
Rue D'Amiens
Rue Simon
Rue Piéout
Rue Émery
Rue Denonnée
Rue Larivée
Rue Majeau
Rue Latis
Rue Fleury
Boul. Industriel
RECONSTRUCTION COMPLÈTE
RECONSTRUCTION PARTIELLE
CES DOCUMENTS NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS À DES FINS DE CONSTRUCTION OU DE FABRICATION
AMT
SRB PIE-IX
AVANT-PROJET DÉFINITIF
SECTEUR MONTRÉAL-NORD
DE LA RUE CHARLEROI AU
BOUL. INDUSTRIEL
1:500
002
004

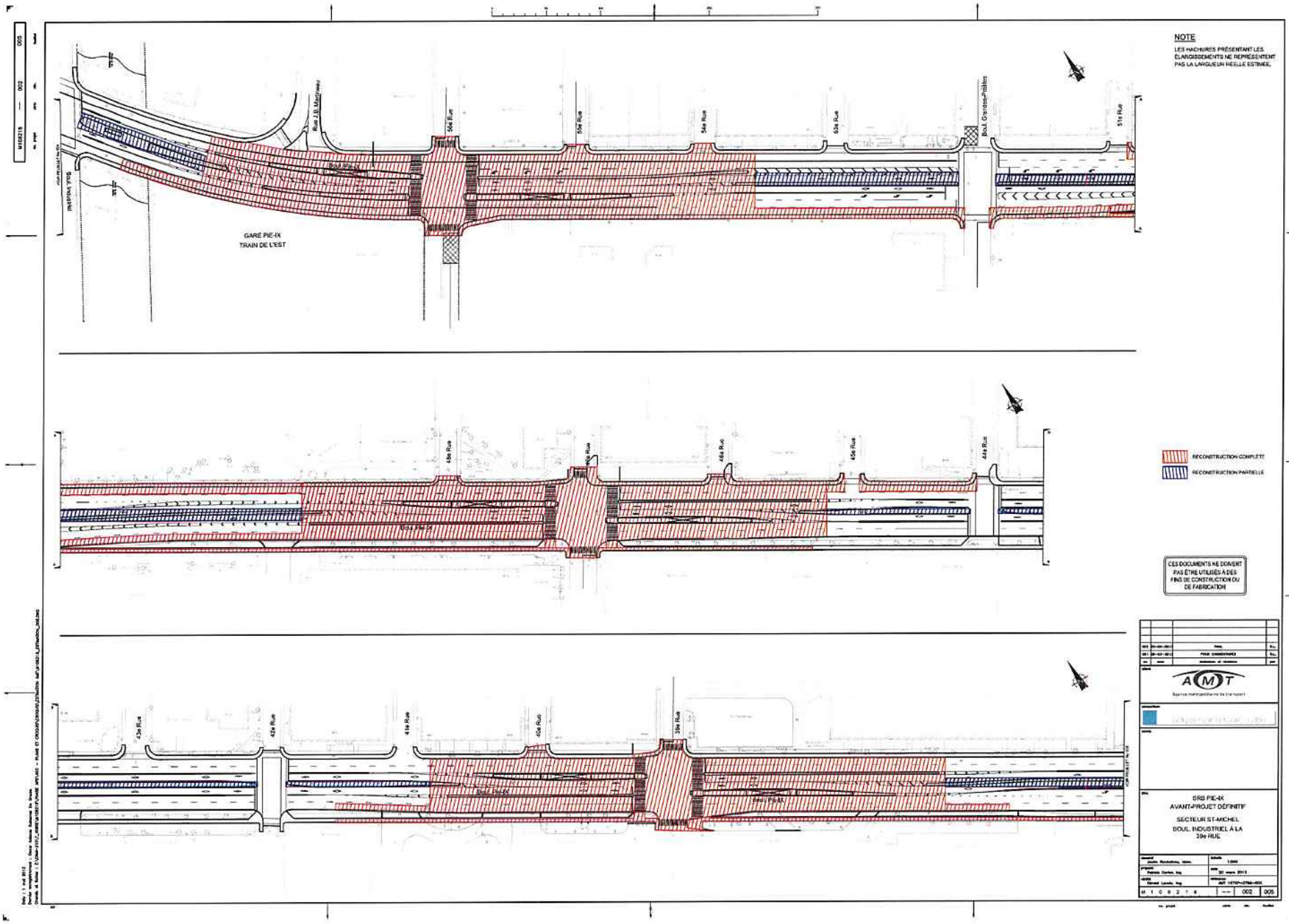
NOTE
LES HACHURES PRÉSENTANT LES ÉLARGISSEMENTS NE REPRÉSENTENT PAS LA LARGUEUR RÉELLE ESTIMÉE.
GARE PIE-IX
TRAIN DE L'EST
Rue J.B. Martineau
56e Rue
55e Rue
54e Rue
53e Rue
Boul. Grandes-Prairies
51e Rue
48e Rue
47e Rue
46e Rue
45e Rue
44e Rue
43e Rue
42e Rue
41e Rue
40e Rue
39e Rue
RECONSTRUCTION COMPLÈTE
RECONSTRUCTION PARTIELLE
CES DOCUMENTS NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS À DES FINS DE CONSTRUCTION OU DE FABRICATION
AMT
SRB PIE-IX
AVANT-PROJET DÉFINITIF
SECTEUR ST-MICHEL
BOUL. INDUSTRIEL À LA 39e RUE
M 1 0 8 2 1 8
002
005

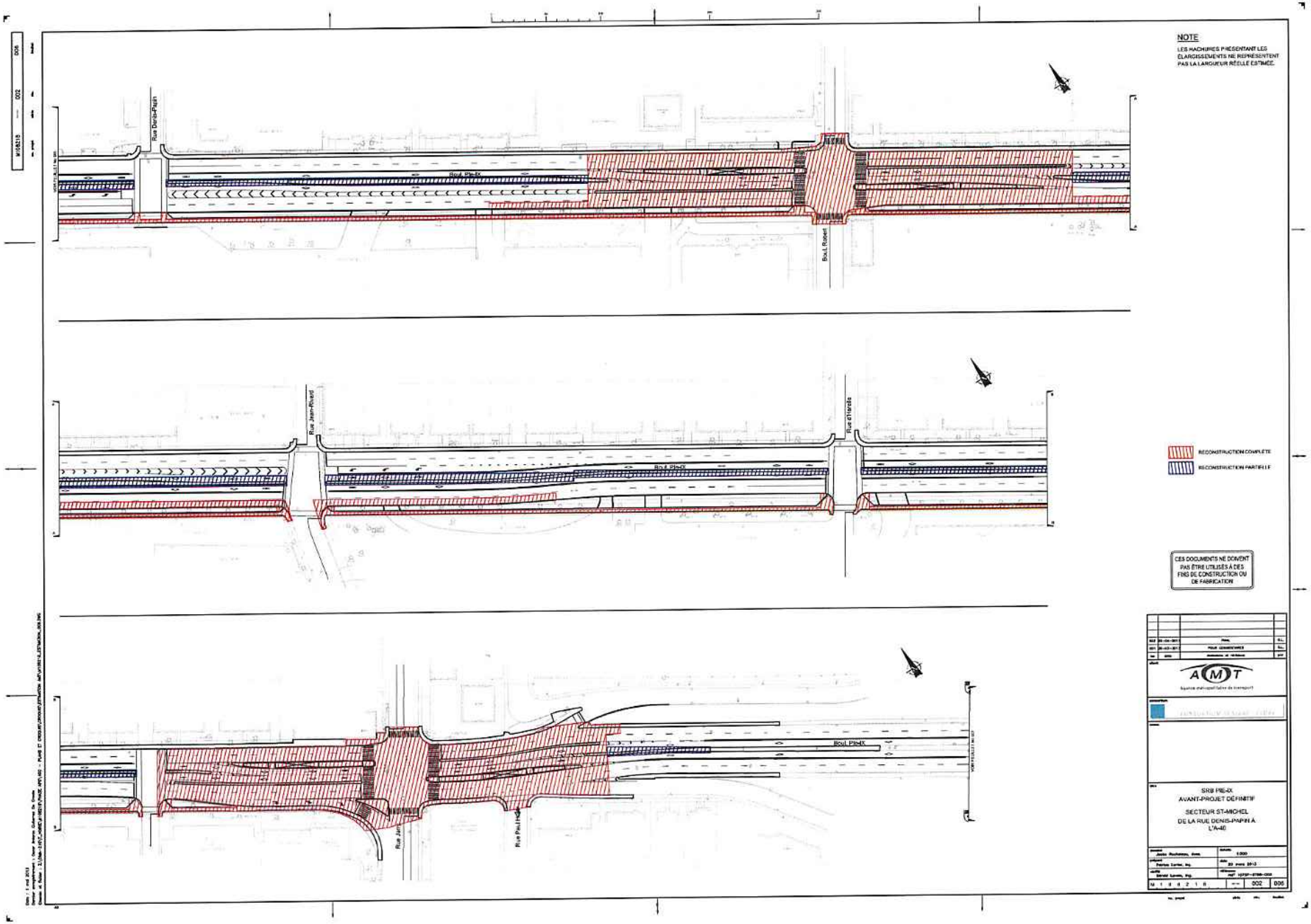
NOTE
LES HACHURES PRÉSENTANT LES ÉLARGISSEMENTS NE REPRÉSENTENT PAS LA LARGUEUR RÉELLE ESTIMÉE.
Rue Denis-Papin
Boul. Pie-IX
Boul. Robert
Rue Jean-Rivard
Rue d'Hérelle
Boul. Pie-IX
Boul. Pie-IX
Rue Jean
Rue Paul Hébert
RECONSTRUCTION COMPLÈTE
RECONSTRUCTION PARTIELLE
CES DOCUMENTS NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS À DES FINS DE CONSTRUCTION OU DE FABRICATION
AMT
SRB PIE-IX
AVANT-PROJET DÉFINITIF
SECTEUR ST-MICHEL
DE LA RUE DENIS-PAPIN À L'A-40
002
006

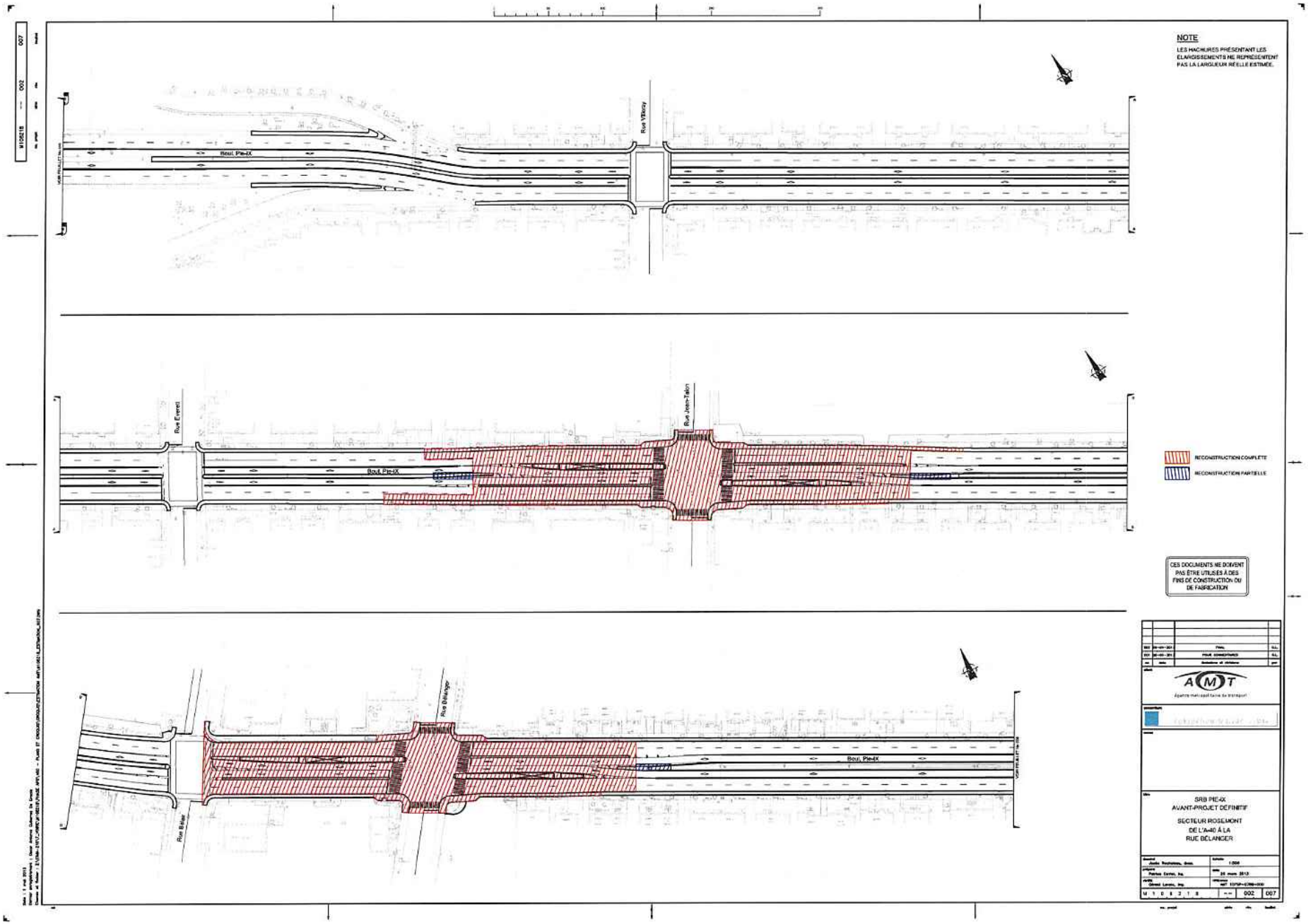
NOTE
LES HACHURES PRÉSENTANT LES ÉLARGISSEMENTS NE REPRÉSENTENT PAS LA LARGUEUR RÉELLE ESTIMÉE.
Rue Villeray
Boul. Pie-IX
Rue Everett
Rue Jean-Talon
Boul. Pie-IX
RECONSTRUCTION COMPLÈTE
RECONSTRUCTION PARTIELLE
CES DOCUMENTS NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS À DES FINS DE CONSTRUCTION OU DE FABRICATION
Rue Bélanger
Boul. Pie-IX
Rue Bélair
AMT
SRB PIE-IX
AVANT-PROJET DÉFINITIF
SECTEUR ROSEMONT
DE L'A-40 À LA
RUE BÉLANGER
002
007

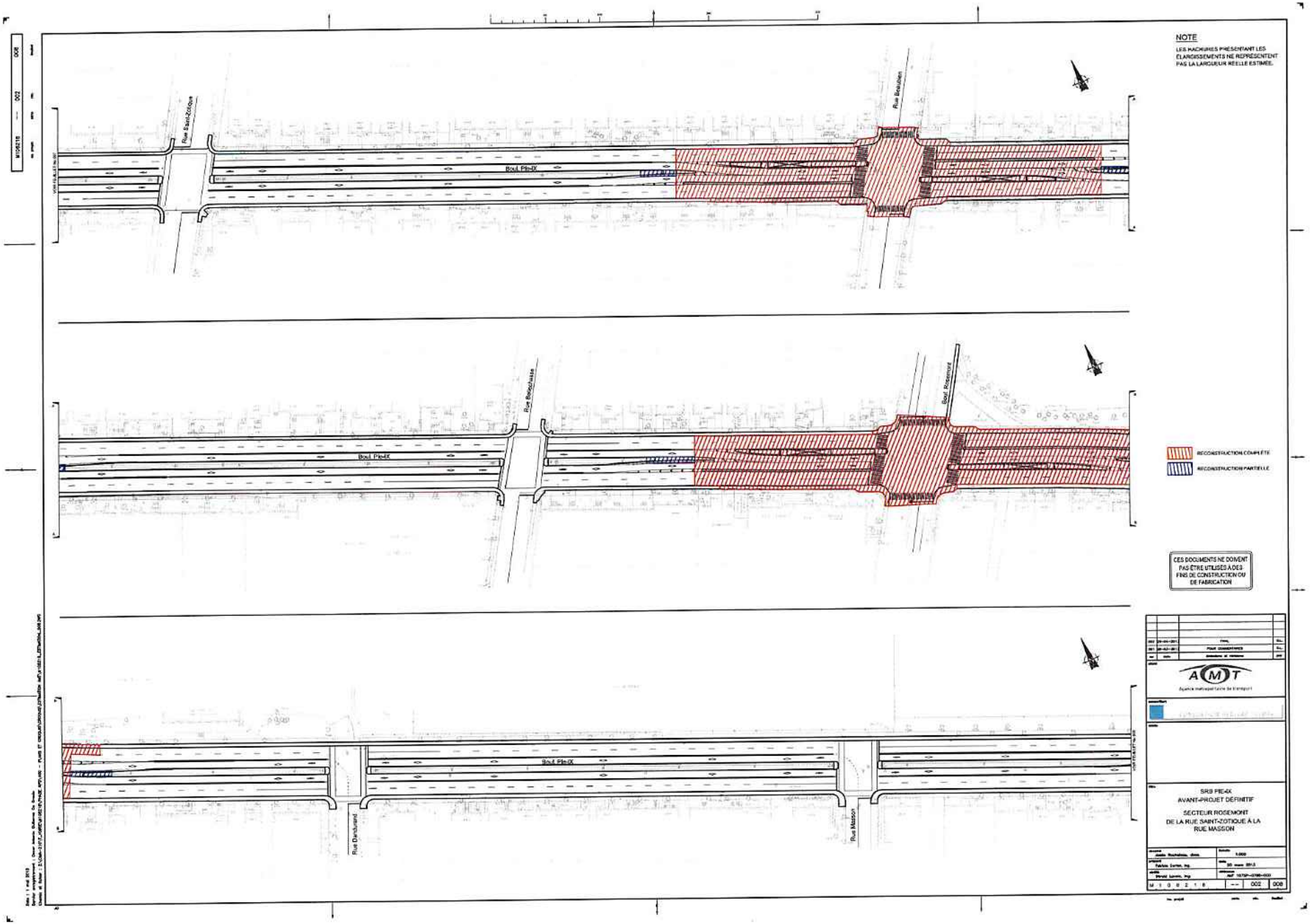
NOTE
LES HACHURES PRÉSENTANT LES ÉLARGISSEMENTS NE REPRÉSENTENT PAS LA LARGEUR RÉELLE ESTIMÉE.
Rue Saint-Zotique
Boul. Pie-IX
Rue Boutillier
Rue Bélanger
Boul. Rosemont
Rue Dandurand
Rue Masson
RECONSTRUCTION COMPLÈTE
RECONSTRUCTION PARTIELLE
CES DOCUMENTS NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS À DES FINS DE CONSTRUCTION OU DE FABRICATION
AMT
SRB PIE-IX
AVANT-PROJET DÉFINITIF
SECTEUR ROSEMONT
DE LA RUE SAINT-ZOTIQUE À LA RUE MASSON

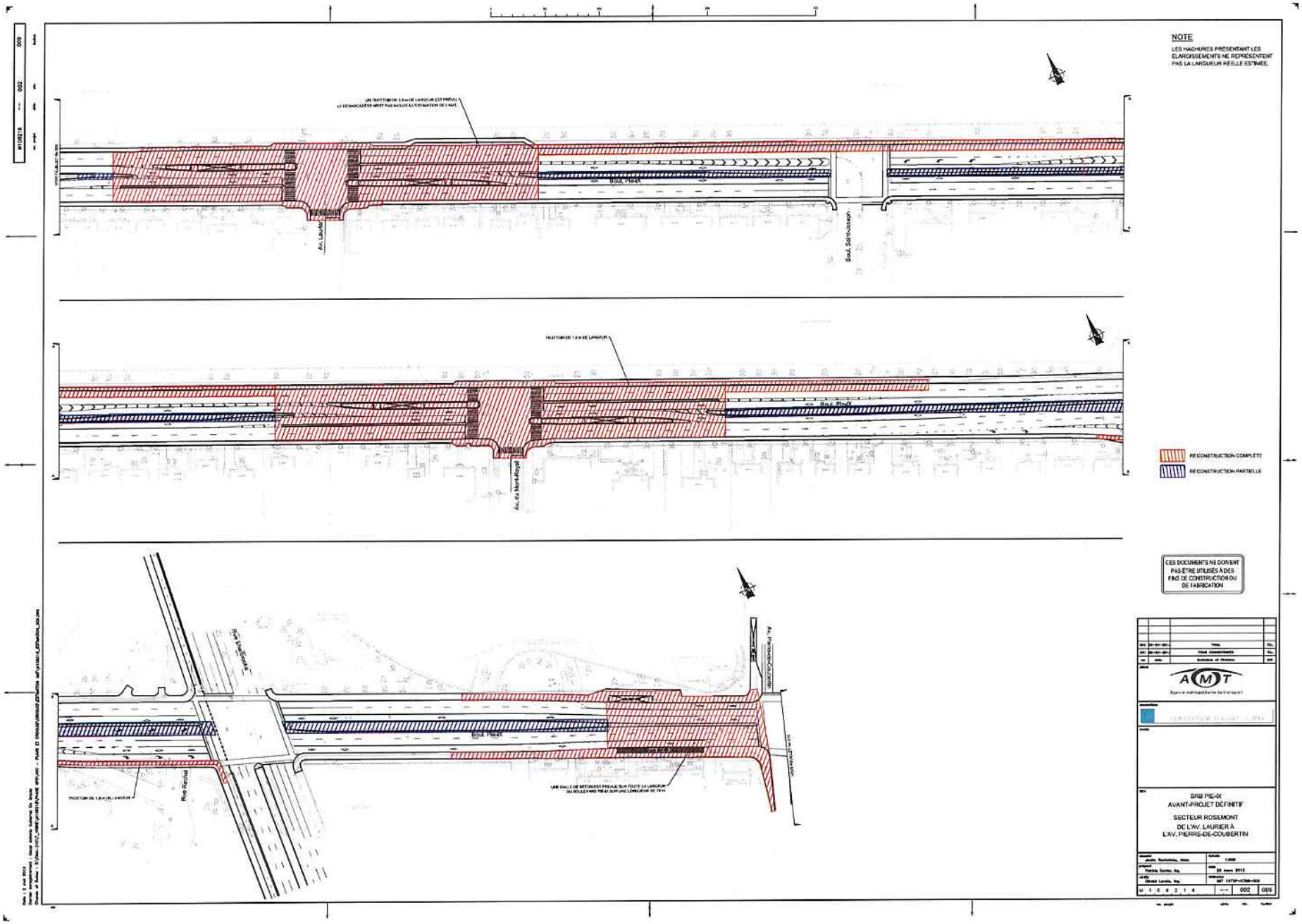
NOTE
LES HACHURES PRÉSENTANT LES ÉLARGISSEMENTS NE REPRÉSENTENT PAS LA LARGEUR RÉELLE ESTIMÉE.
RECONSTRUCTION COMPLÈTE
RECONSTRUCTION PARTIELLE
CES DOCUMENTS NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS À DES FINS DE CONSTRUCTION OU DE FABRICATION
SRB PIE-IX
AVANT-PROJET DÉFINITIF
SECTEUR ROSEMONT
DE L'AV. LAURIER À L'AV. PIERRE-DE-COUBERTIN
Boul. Pie-IX
Av. Laurier
Av. du Mont-Royal
Boul. Saint-Joseph
Rue Rachel
Av. Pierre-De Coubertin

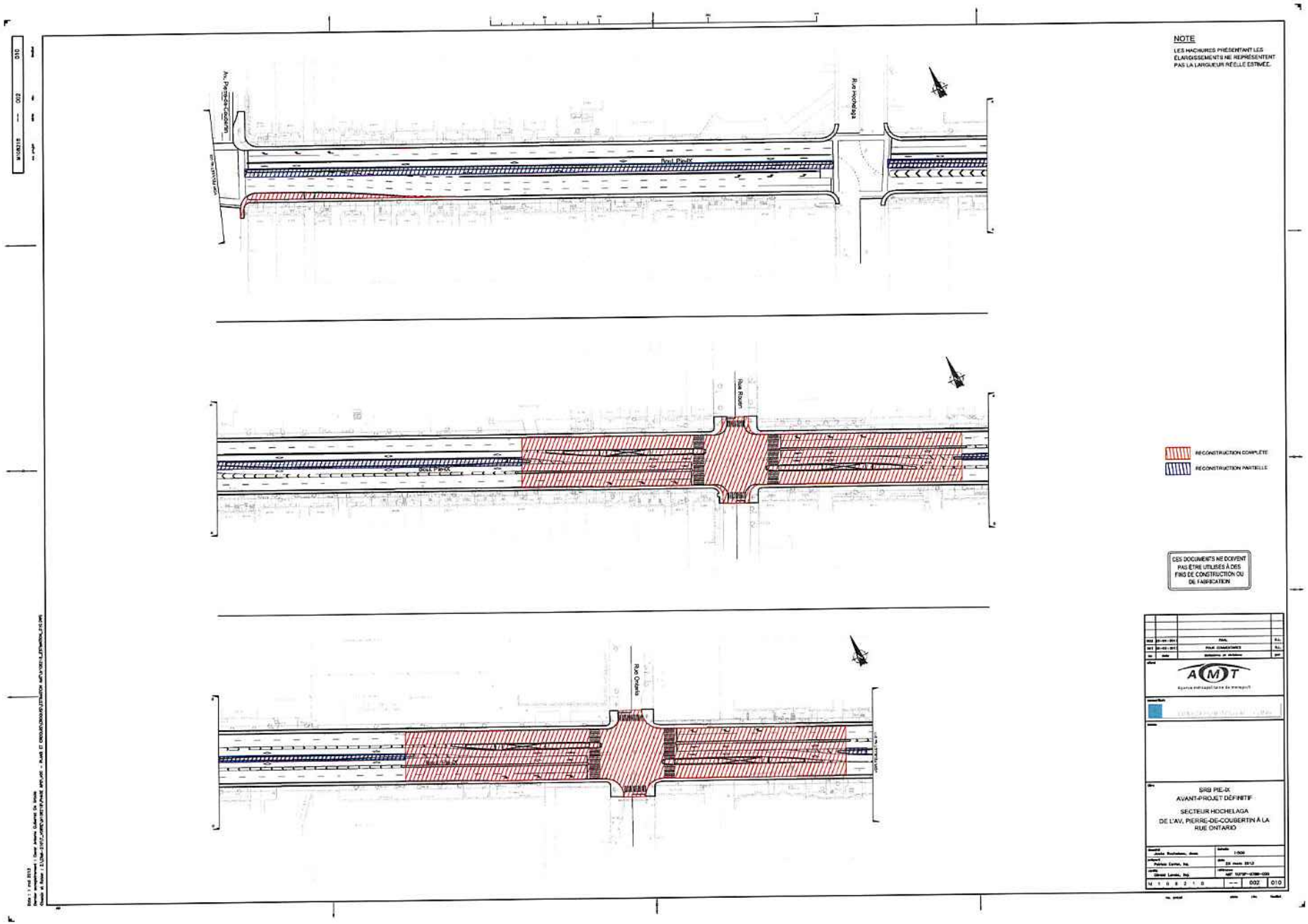
NOTE
LES HACHURES PRÉSENTANT LES ÉLARGISSEMENTS NE REPRÉSENTENT PAS LA LARGEUR RÉELLE ESTIMÉE.
Av. Pierre-de-Coubertin
Rue Hochelaga
Boul. Pie-IX
Rue Rouen
Rue Ontario
RECONSTRUCTION COMPLÈTE
RECONSTRUCTION PARTIELLE
CES DOCUMENTS NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS À DES FINS DE CONSTRUCTION OU DE FABRICATION
AMT
SRB PIE-IX
AVANT-PROJET DÉFINITIF
SECTEUR HOCHELAGA
DE L'AV. PIERRE-DE-COUBERTIN À LA RUE ONTARIO
1:500
25 mars 2013
002
010

M100218 — 002 011

NOTE

LES HACHURES PRÉSENTANT LES ÉLARGISSEMENTS NE REPRÉSENTENT PAS LA LARGEUR RÉELLE ESTIMÉE.

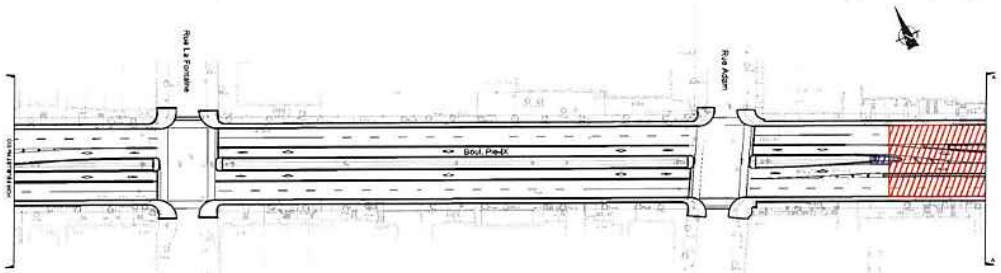

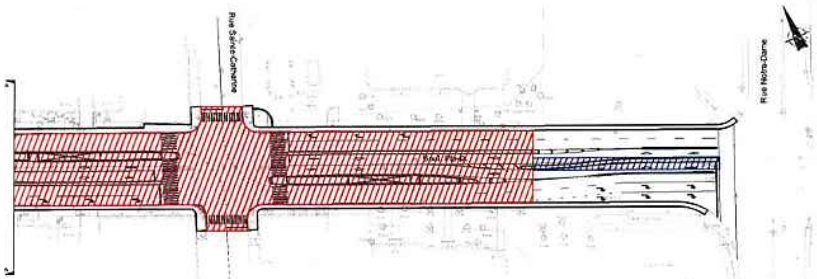

RECONSTRUCTION COMPLÈTE

RECONSTRUCTION PARTIELLE

CES DOCUMENTS NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS À DES FINS DE CONSTRUCTION OU DE FABRICATION

CÔTÉ OUEST CÔTÉ EST

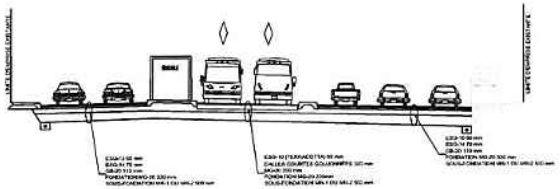

PROFIL EN TRAVERS EN STATION

ÉCHELLE 1 : 100

CÔTÉ OUEST CÔTÉ EST

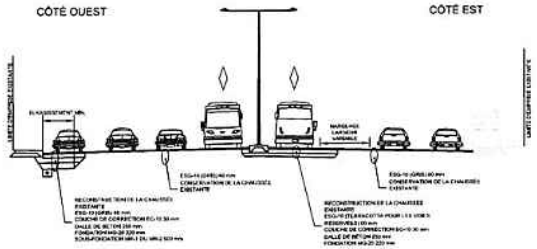

PROFIL EN TRAVERS SECTION COURANTE

(SECTEUR ST-MICHEL, ROSEMONT OU HOCHELAGA)

ÉCHELLE 1 : 100

AMT

Agence métropolitaine de transport

SRB PIE-IX

AVANT-PROJET DÉFINITIF

SECTEUR HOCHELAGA

DE LA RUE LAFONTAINE À LA RUE NOTRE-DAME

M100218 — 002 011

ANNEXE «I» – Addendum aux annexes «B» et «F»

Annexe B – Structure et gouvernance du bureau de projet Pie-IX (étape 2)

Les employés «Ville de Montréal» doivent relever du Chef de Section SRB Pie-IX identifié comme «Directeur Technique» dans la structure de gouvernance et composition du Bureau de projet intégré SRB PIE-IX (volets opérationnel et stratégique), page 4.

Annexe F – Plan de projet

Chapitre 8 – Gestion des demandes de changement :

- La gestion des changements doit être en lien avec le document «Cahier des clauses administratives générales – Exécution de travaux» de la Ville de Montréal, puisque ce document sera utiliser dans les différents appels d'offres du projet;

- Le «Guide de réalisation» de la division des grands projets (GP) du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) de la Ville de Montréal devra être intégralement appliqué pour le suivi des travaux sur le territoire de la Ville de Montréal;

- Tous travaux ou services professionnels comportant une dépense ou un crédit en contingence impliquant la Ville de Montréal devra être signé par le représentant de la Ville du bureau de projet intégré SRB Pie-IX avant d'être présenté au Directeur principal.

Finalement, le «Guide d'élaboration d'appels d'offres, d'adjudication de contrat et de gestion contractuelle» du Service de la performance organisationnelle (SPO) doit être rigoureusement appliqué.

Préparé par : _____

Jean-Pierre Bossé, ing. DESS
Chef de division aux Grands Projets
Portefeuille #2

Date : Le 20 février 2018

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.17

2018/04/26
17:00

(1)

Dossier # : 1187666001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Culture Montréal
Projet :	MCC - Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018
Objet :	Approuver la Modification no. 1 à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018 entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications, à la suite de l'ajout d'une participation financière de 351 500 $ provenant du Ministère, portant le montant total de l'Entente de 39 791 500 $ à 40 143 000 $.

Il est recommandé :
- d'approuver la Modification no. 1 à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018 entre la Ville de Montréal et le ministre de la Culture et des Communications à la suite de l'ajout d'une participation financière de 351 500 $ provenant du Ministère, portant le montant total de l'Entente de 39 791 500 $ à 40 143 000 $.

- d'autoriser le greffier à signer cette entente pour et au nom de la Ville.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-03-30 08:54

Signataire : Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187666001**
Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Culture Montréal
Projet :	MCC - Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018
Objet :	Approuver la Modification no. 1 à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018 entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications, à la suite de l'ajout d'une participation financière de 351 500 $ provenant du Ministère, portant le montant total de l'Entente de 39 791 500 $ à 40 143 000 $.

CONTENU

CONTEXTE

L'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018 a été approuvée par le conseil d'agglomération le 24 août 2017. Cette entente portait initialement sur une somme globale de 39 791 500 $ répartie sur 4 axes d'intervention avec des projets et des programmes visant :
1. la mise en valeur du patrimoine;
2. l'accès à la culture;
3. la consolidation du réseau des bibliothèques;
4. le forum des équipements culturels.

Dans sa lettre adressée à Mme la Mairesse Valérie Plante et datée du 15 mars 2018, la ministre de la Culture et des Communications, Mme Marie Montpetit, confirmait une aide financière supplémentaire de 351 500 $ visant la mise en œuvre d'activités de promotion et de valorisation de la langue française dans le cadre de la Stratégie de promotion et de la valorisation du français.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0315 – 24 août 2017 – Approuver le projet d'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018 entre le ministre de la Culture et de Communications et la Ville de Montréal.
CG17 0316 – 24 août 2017 - Approuver les modifications à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal, attestant que le ministère désengage du montant initialement annoncé à la Ville, une somme de 11.3 M$ et qu'il réengage le même montant au Programme d'Aide aux immobilisations qu'il administre lui-même.

CG17 0264 – 15 juin 2017 - Approuver la Modification No.1 à l'Entente sur le

développement culturel de Montréal 2016-2017 entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal, à la suite de l'ajout d'une participation financière de 14 782 900 $ provenant du Ministère, portant le montant total de l'entente de 54 427 215 $ à 69 210 115 $.

CG16 0618 – 24 novembre 2016 – Approuver l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Dans sa lettre du 15 mars 2018, la ministre annonce une somme complémentaire de 351 500 $ à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018. Cette somme est accordée à la Ville de Montréal en vertu du programme *Aide aux initiatives de partenariat* pour la réalisation de projets de valorisation et de promotion de la langue française et provient de la *Stratégie de promotion et de valorisation du français.* Cette contribution porte l'engagement total du MCC à l'endroit de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018, à 19 851 500 $.
Grâce à cette somme, des projets de valorisation de la langue française visant notamment les nouveaux arrivants et les jeunes issus de milieux défavorisés, seront réalisés par les bibliothèques de Montréal, le réseau Accès culture, le Centre d'histoire de Montréal et quelques partenaires culturels de la Ville.

JUSTIFICATION

L'adoption d'une version modifiée de l'Entente 2017-2018 permettra de mettre en oeuvre les activités de valorisation de la langue française qui devraient débuter au printemps 2018.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Tableau résumé des sommes respectives investies par la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications. Les montant indiqués en gras reflètent la modification apportée à l'Entente.

	MCC			**Ville**			**Total**
	Transfert ($)	**Dette ($)**	**%**	**Transfert ($)**	**Dette ($)**	**%**	
Axe 1 (Patrimoine)	415 000	6 500 000		2 498 000	9 068 000		18 481 000
Axe 2 (Culture)	1 485 000 **(+ 351 500)**	-		1 625 500	-		**3 462 000**
Axe 3 (Bibliothèques)	-	9 500 000		-	7 000 000		16 500 000
Axe 4 (Équipements culturels)	100 000	1 500 000		100 000	-		1 700 000
Total	2 351 500	17 500 000		4 223 500	16 068 000		**40 143 000**
Total par partenaire	**19 851 500**		49	20 291 500		51	
Grand total	**40 143 000**						

Cette modification est sans impact au niveau financier pour la Ville puisque cette participation financière additionnelle est entièrement assumée par le ministère de la Culture et des Communications.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville appuie la reconnaissance de la culture comme 4e pilier du développement durable et, en ce sens, les projets contenus dans l'Entente contribuent directement au développement durable. En effet, les valeurs intrinsèques aux processus culturels, telles que la diversité, la créativité ou l'esprit critique, sont essentielles au développement durable de nos sociétés.
Par ailleurs, plusieurs thèmes cités nommément dans la *Stratégie de développement durable de la Ville de Montréal* rejoignent plusieurs finalités des projets contenus dans l'Entente, notamment :

- la diversité et le dynamisme culturels
- la protection du patrimoine
- l'innovation et le savoir
- la promotion de l'économie locale
- la compétitivité : tourisme culturel
- le développement de l'art public

De plus, la ville assume le leadership de l'*Agenda 21C* qui énonce que la « culture est une composante majeure et essentielle de la société ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le gouvernement du Québec est un partenaire de premier plan et de longue date. L'engagement financier des partenaires que sont la Ville et le MCC dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal est primordial pour l'avenir de la métropole culturelle. La culture, vecteur de développement pour Montréal, a des impacts significatifs tant au niveau de la qualité de vie des citoyens de la cohésion sociale que du développement économique. L'Entente sur le développement culturel de Montréal est un outil important qui contribue à l'essor de la culture à Montréal et permet à la Ville de se distinguer à l'échelle internationale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est recommandée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Daniel D DESJARDINS, Service des finances

Lecture :

Daniel D DESJARDINS, 29 mars 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphanie ROSE
Conseillère en planification

Tél : 514-872-1160
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-03-21

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice
Tél : 514-872-4600
Approuvé le : 2018-03-29

Québec
Gouvernement du Québec
La ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française
Députée de Crémazie

Québec, le 15 mars 2018

Madame Valérie Plante
Mairesse
Ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est, bureau 3.100 R
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Madame la Mairesse,

J'ai le plaisir de vous annoncer qu'une aide financière de 351 500 $ vous sera versée en complément du montant déjà annoncé le 8 juin 2017 pour la mise en œuvre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018, ce qui porte la contribution totale du Ministère à 19 851 500 $ pour la durée de la convention intervenue entre nous à ce sujet.

À la suite d'une évaluation qui a tenu compte des objectifs et des critères établis par le Ministère, cette somme vous est accordée en vertu du programme Aide aux initiatives de partenariat pour la réalisation de projets de valorisation et de promotion de langue française et provient de la Stratégie de promotion et de valorisation du français.

Mme Laurence A. St-Denis, directrice générale par intérim de la métropole, communiquera sous peu avec vous pour préciser les modalités et les conditions relatives au versement et à l'utilisation de cette subvention, lesquelles seront détaillées dans une convention supplémentaire à intervenir ultérieurement.

Souhaitant que notre contribution vous aide à atteindre vos objectifs, je vous remercie de votre participation à l'essor de la culture et des communications au Québec et vous prie d'agréer, Madame la Mairesse, mes salutations distinguées.

La ministre,

MARIE MONTPETIT

N/Réf. : 526899

Québec
Édifice Guy-Frégault
225, Grande Allée Est
Bloc A, 1er étage
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : 418 380-2310
Télécopieur : 418 380-2311
www.mcc.gouv.qc.ca

Montréal
1435, rue de Bleury, bureau 800
Montréal (Québec) H3A 2H7
Téléphone : 514 873-2137
Télécopieur : 514 873-0980

ANNEXE A.2
ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2017-2018

Projets et programmes			Ministère		Ville		Total
			Transfert	Dette	Opération	Dette	
AXE 1		**MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE**					
1.1		**Site patrimonial de Montréal**					
1.1.1		Restauration - Biens avec statut juridique (excluant classés)		800 000 $	800 000 $		1 600 000 $
1.1.2		Archéologie					
1.1.3		Recherche et promotion	115 000 $		115 000 $		230 000 $
1.1.4		Vieux Séminaire de Montréal					
1.1.5		Domaine public					
	1.1.5.1	Cité administrative - Plan directeur	47 500 $		150 000 $		197 500 $
	1.1.5.2	Champ-de-Mars, phase 3 - Restauration du parc					
	1.1.5.3	Rue Saint-Paul		2 125 000 $		2 125 000 $	4 250 000 $
	1.1.5.4	Place Vauquelin et pourtour de l'hôtel de ville					
	1.1.5.5	Plan lumière		400 000 $		500 000 $	900 000 $
	1.1.5.6	Maintien d'actif du Plan lumière					
	1.1.5.7	Rue publiques : de la Commune			180 000 $		180 000 $
Total - Site patrimonial de Montréal			**162 500 $**	**3 325 000 $**	**1 245 000 $**	**2 625 000 $**	**7 357 500 $**
1.2		**Site patrimonial du Mont-Royal**					
1.2.1		Restauration - Biens avec statut juridique (excluant classés)		150 000 $	150 000 $		300 000 $
1.2.2		Archéologie - interventions ponctuelles	50 000 $		50 000 $		100 000 $
1.2.3		Connaissance et diffusion			50 000 $		50 000 $
	1.2.3.1	Soutien à la table de concertation			50 000 $		50 000 $
	1.2.3.2	Études et conservation du patrimoine	50 000 $		80 000 $		130 000 $
	1.2.3.3	Maintien et développement du site Internet					
	1.2.3.4	Audit écologique de l'avifaune			20 000 $		20 000 $
	1.2.3.5	Revue des pratiques et des connaissances en environnement				40 000 $	40 000 $
	1.2.3.6	Études préalables aux projets d'aménagement			107 000 $		107 000 $
1.2.4		Œuvres d'art public				173 000 $	173 000 $
1.2.5		Parcs et espaces verts					
	1.2.5.1	Parc Jeanne-Mance - Revitalisation du seuil Nord-Est		1 220 000 $		3 780 000 $	5 000 000 $
	1.2.5.2	Parc Jeanne-Mance - Plan de mise en valeur du parc et de la Côte-Placide (SP)		65 000 $		65 000 $	130 000 $
	1.2.5.3	Parc du Troisième sommet - Réaménagement et plantation - Travaux		50 000 $		50 000 $	100 000 $
1.2.6		Milieux naturels		120 000 $			120 000 $
1.2.7		Chemin de ceinture, accès et autres équipements					
1.2.8		Escales Découvertes		1 170 000 $		1 170 000 $	2 340 000 $
Total - Site patrimonial du Mont-Royal			**100 000 $**	**2 775 000 $**	**507 000 $**	**5 278 000 $**	**8 660 000 $**
1.3		**Agglomération de Montréal**					
1.3.1		Restauration - Biens privés					
	1.3.1.1	Restauration - Biens classés - Île de Montréal		300 000 $	300 000 $		600 000 $
	1.3.1.2	Restauration - Biens avec statut juridique (excl. classés et SPD)		100 000 $	100 000 $		200 000 $
1.3.2		Archéologie					
	1.3.2.1	Interventions ponctuelles (sites classés et à statuts)					
	1.3.2.2	Réserve des collections archéologiques	25 000 $		90 000 $		115 000 $
	1.3.2.3	Diffusion	25 000 $		28 500 $		53 500 $
1.3.3		Recherche et promotion	62 500 $		37 500 $		100 000 $
	1.3.3.1	Sites Web					
	1.3.3.2	Patrimoine religieux (programme de requalification)			150 000 $		150 000 $
1.3.4		Activités de support	40 000 $		40 000 $		80 000 $
1.3.5		Aide à la restauration de sites patrimoniaux					
	1.3.5.1	Site patrimonial du Boisé de Saraguay					
	1.3.5.2	Square Dorchester (Phase 3)				1 165 000 $	1 165 000 $
Total - Agglomération de Montréal			**152 500 $**	**400 000 $**	**746 000 $**	**1 165 000 $**	**2 463 500 $**
Total - Mise en valeur du patrimoine			**415 000 $**	**6 500 000 $**	**2 498 000 $**	**9 068 000 $**	**18 481 000 $**
AXE 2		**ACCÈS À LA CULTURE**					
2.1		**Patrimoine et muséologie**					
2.1.1		Programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais	190 000 $				190 000 $
2.1.2		Ententes de partenariat	156 000 $		70 000 $		226 000 $
2.1.3		Musées municipaux (Centre d'histoire de Montréal et Musée de Lachine)	69 000 $		140 000 $		209 000 $
2.1.4		Soutien aux cultures autochtones	100 000 $				100 000 $
Total - Patrimoine et muséologie			**515 000 $**		**210 000 $**		**725 000 $**

ANNEXE A.2
ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2017-2018

Projets et programmes			Ministère		Ville		Total
			Transfert	Dette	Opération	Dette	
2.2	**Diffusion - Arts de la scène et Arts visuels**						
2.2.1		Promotion du réseau Accès culture	15 000 $		75 000 $		90 000 $
2.2.2		Aide à la relève artistique / Portail Artère			25 000 $		25 000 $
2.2.3		Accueil et circulation d'artistes autochtones	15 000 $		20 000 $		35 000 $
2.2.4		Accueil et circulation d'artistes des régions du Québec	50 000 $		50 000 $		100 000 $
2.2.5		Accessibilité et décentralisation - La Roulotte			35 000 $		35 000 $
2.2.6		Ententes de partenariat - Diffuseurs	150 000 $		100 000 $		250 000 $
Total - Diffusion - Arts de la scène et Arts visuels			**230 000 $**		**305 000 $**		**535 000 $**
2.3	**Médiation culturelle**						
2.3.1		Programme de médiation culturelle des arrondissements de Montréal	177 500 $		240 000 $		417 500 $
2.3.2		Programme montréalais d'action culturelle (organismes culturels)	160 000 $		170 000 $		330 000 $
2.3.3		Programme partenariat culture et communauté (organismes culturels)	102 500 $		102 500 $		205 000 $
2.3.4		Ententes de partenariat (organismes culturels)	50 000 $		12 500 $		62 500 $
2.3.5		Projets du réseau			25 000 $		25 000 $
2.3.6		Projets numériques	50 000 $		40 000 $		90 000 $
Total - Médiation culturelle			**540 000 $**		**590 000 $**		**1 130 000 $**
2.4	**Pratique artistique amateur**						
2.4.1		Programme Inclusion et innovation (diversité et langue française inclus)			100 000 $		100 000 $
2.4.2		Programme Collaboration loisirs et culture			50 000 $		50 000 $
2.4.3		Projets de développement - Interventions en pratique amateur			8 000 $		8 000 $
Total - Pratique artistique amateur					**158 000 $**		**158 000 $**
2.5	**Développement de Montréal, métropole culturelle**						
2.5.1		Consolidation / Études stratégiques, recherche et veille	45 000 $		22 500 $		67 500 $
2.5.2		Plan stratégique en tourisme culturel (+ 70 000 $ Ville, du Service de dév. écon.)	70 000 $				70 000 $
2.5.3		Diversité / Ententes de partenariat pluriannuelles	35 000 $		140 000 $		175 000 $
2.5.4		Quartiers culturels et projets spéciaux			100 000 $		100 000 $
2.5.5		Valorisation et promotion de la langue française	351 500 $				351 500 $
Total - Développement de Montréal, métropole culturelle			**501 500 $**		**262 500 $**		**764 000 $**
2.6	**Montréal, ville UNESCO de design**						
2.6.1		Soutien aux activités de Montréal, ville UNESCO de design	50 000 $		100 000 $		150 000 $
Total - Montréal, ville UNESCO de design			**50 000 $**		**100 000 $**		**150 000 $**
Total - Axe 2 - Accès à la culture			**1 836 500 $**		**1 625 500 $**		**3 462 000 $**
AXE 3	**CONSOLIDATION DU RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES**						
3.1	**Plan de consolidation**						
3.1.1		Rénovation, agrandissement, construction de bibliothèques		5 000 000 $		7 000 000 $	12 000 000 $
	3.1.1.2	Bibliothèque Saint-Sulpice					
3.1.2		Soutien aux activités de Montréal, ville UNESCO de design *					
Total - Plan de consolidation				**5 000 000 $**		**7 000 000 $**	**12 000 000 $**
3.2	**Aide aux bibliothèques**						
3.2.1		Développement des collections		4 300 000 $			4 300 000 $
3.2.2		Renouvellement de l'environnement numérique		200 000 $			200 000 $
Total - Aide aux bibliothèques				**4 500 000 $**			**4 500 000 $**
Total - Axe 3 - Consolidation du réseau des bibliothèques				**9 500 000 $**		**7 000 000 $**	**16 500 000 $**
AXE 4	**FORUM DES ÉQUIPEMENTS CULTURELS**						
4.1	**Développement ou consolidation d'infrastructures permettant d'élargir l'accès aux biens, activités et services liés à la culture et aux communications**						
4.1.1		Études préalables et soutien aux collectes de fonds	100 000 $		100 000 $		200 000 $
4.1.2		Équipements - Aide d'urgence (Gestion MCCCF)		200 000 $			200 000 $
4.1.3		PAI (MCC) et Soutien aux équipements municipaux (Ville)					
Total - Développement ou consolidation d'infrastructures			**100 000 $**	**200 000 $**	**100 000 $**		**400 000 $**
4.2	**Art public**						
4.2.1		Programme d'art mural					
Total - Art public							
4.3	**Projets numériques structurants**						
4.3.1		Projets numériques structurants		550 000 $			550 000 $
4.3.2		Programme d'aide aux salles de diffusion montréalaises		350 000 $			350 000 $
4.3.3		Spectacle multimédia de Pointe-à-Callière		400 000 $			400 000 $
Total - Projets numériques structurants				**1 300 000 $**			**1 300 000 $**
Total - Axe 4 - Forum des équipements culturels			**100 000 $**	**1 500 000 $**	**100 000 $**		**1 700 000 $**
TOTAL			**2 351 500 $**	**17 500 000 $**	**4 223 500 $**	**16 068 000 $**	**40 143 000 $**

$ provenant du Fonds du patrimoine culturel québécois

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1187666001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , -
Objet :	Approuver la Modification no. 1 à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018 entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications, à la suite de l'ajout d'une participation financière de 351 500 $ provenant du Ministère, portant le montant total de l'Entente de 39 791 500 $ à 40 143 000 $.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons quant à sa validité et sa forme la Modification no.1 à l'entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018, à intervenir entre la ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

FICHIERS JOINTS

V-finale-Convention supp no.1 Entente 2017-2018.docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie DOYON
Avocate
Tél : 514-872-6873

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-03-27

Marie-Andrée SIMARD
Notaire et chef de division
Tél : 514-872-8323
Division : Droit contractuel

MODIFICATION N^{O} 1 À L'ENTENTE
SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL
2017-2018

ENTRE

LA MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS, pour et au nom du gouvernement du Québec, représentée par Mme Laurence A. St-Denis, directrice générale de la métropole par intérim, dûment autorisée aux termes du Règlement sur la signature de certains actes, documents ou écrits du ministère de la Culture et des Communications (RLRQ, chapitre M-17, 1, r.1),

(ci-après la « MINISTRE »);

ET

LA VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public, ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes, en vertu de la résolution du Conseil d'agglomération CG06 0006;

(ci-après la « VILLE »).

ATTENDU QUE l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 (DAF 525899), a été approuvée le 24 août 2017 par la résolution du Conseil d'agglomération CG17 0315;

ATTENDU QUE cette entente est intervenue entre les parties le 26 septembre 2017 (ci-après l' « *Entente initiale* »);

ATTENDU QUE la MINISTRE souhaite augmenter sa participation financière dans le cadre de cette *Entente initiale,* tel qu'il est précisé dans sa lettre d'annonce du 15 mars 2018, pour un montant supplémentaire de trois cent cinquante et un mille cinq cents dollars (351 500 $), portant sa contribution totale à dix-neuf millions huit cent cinquante et un mille cinq cents dollars (19 851 500 $);

ATTENDU QUE cette somme supplémentaire de trois cent cinquante et un mille cinq cents dollars (351 500 $) est accordée pour la réalisation de projets de valorisation et de promotion de la langue française et provient de la Stratégie de promotion et de valorisation du français.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante de la présente entente.

2. La clause 2 de *l'Entente initiale*, intitulée « Engagements du MINISTRE », est modifiée comme suit au paragraphe 2.1 :

« 2.1 Conformément aux lettres d'annonce du 8 juin 2017 et du 15 mars 2018, et en considération des engagements de la VILLE, le MINISTRE s'engage à participer financièrement à la réalisation des programmes, projets et activités, pour un montant total n'excédant pas dix-neuf millions huit cent cinquante et un mille cinq cents dollars (19 851 500 $) provenant de l'enveloppe ministérielle 2017-2018, le tout sous réserve de la *Loi sur l'Administration financière* (RLRQ, c. A-6.001) et de la *Loi sur l'Administration publique* (RLRQ, c. A-6.01). »

3. Le paragraphe B., premier alinéa, de la clause 2.2 est modifié comme suit :

« B. Enveloppe en crédits directs :

Deux millions trois cent cinquante et un mille cinq cents dollars (2 351 500 $) de nouveaux crédits de l'enveloppe ministérielle 2017-2018 sont versés à la VILLE à même les crédits directs, selon les modalités de versement prévues à la clause 4. »

4. L'Annexe A.1 – version finale de *l'Entente initiale* est remplacée par l'Annexe A.2 – version finale ci-jointe et il faut donc remplacer l'expression « Annexe A.1 » utilisée dans *l'Entente initiale* par « Annexe A.2 ».

5. Les autres termes et conditions de l'*Entente initiale* demeurent inchangés.

6. La présente entente entre en vigueur à sa date de signature par les parties.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé en quatre (4) exemplaires, à Montréal.

LA MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

_____ _____

Date Mme Laurence A. St-Denis
Directrice générale de la métropole par intérim

LA VILLE DE MONTRÉAL

_____ _____

Date Me Yves Saindon
Greffier

Cette convention – Modification n° 1 – a été approuvée par le Conseil d'agglomération de la VILLE, le ^e^ jour de 2018, (résolution CG…….).

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.18

2018/04/26 17:00

(1)

Dossier # : 1184565004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver la troisième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de R.L. Franco International Fashions inc., un espace à bureaux situé au 8930, boulevard Pie-IX, pour le poste de quartier 30 du Service de police de la Ville de Montréal. Le terme du renouvellement est de 8 ans 3 mois et 22 jours, soit du 10 juillet 2018 au 30 septembre 2026. Le loyer total est de 951 627,09 $, taxes incluses. Bâtiment 3255.

Il est recommandé :

1. d'approuver la troisième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de R.L. Franco International Fashions inc., pour une période de 8 ans 3 mois et 22 jours, à compter du 10 juillet 2018, un espace à bureaux d'une superficie de 6 940 pi² situé au 8930, boulevard Pie-IX et utilisé pour les besoins du PDQ 30 du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer annuel de 115 699,34 $, incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à la troisième convention de modification de bail;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-03-28 06:15

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1184565004**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver la troisième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de R.L. Franco International Fashions inc., un espace à bureaux situé au 8930, boulevard Pie-IX, pour le poste de quartier 30 du Service de police de la Ville de Montréal. Le terme du renouvellement est de 8 ans 3 mois et 22 jours, soit du 10 juillet 2018 au 30 septembre 2026. Le loyer total est de 951 627,09 $, taxes incluses. Bâtiment 3255.

CONTENU

CONTEXTE

Le poste de quartier 30 (PDQ 30) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) occupe, depuis le 1er février 1998, un espace à bureaux situé au 8930, boulevard Pie-IX à Montréal, dont le bail vient à échéance le 9 juillet 2018. En 2008, dans le cadre de la révision du schéma de couverture de services du SPVM, les locaux du PDQ 30 ont fait l'objet d'un agrandissement pour atteindre une superficie totale de 6 940 pi². Par ailleurs, à l'automne 2016, le bailleur a investi plus de 60 000 $ pour corriger une défectuosité au niveau de la dalle et rafraîchir une partie des aménagements du PDQ.
Le SGPI a reçu le mandat de renouveler le bail.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CG08 0069 - 28 février 2008 - Approuver la deuxième convention de modification de bail pour une durée de 10 ans.
Résolution CG07 0293 - 30 août 2007 - Approuver la première convention de modification de bail pour une durée de cinq ans.
Résolution CG07 0261 - 21 juin 2007 - Approuver le nouveau schéma de couverture de services et la nouvelle structure organisationnelle du Service de police de la Ville de Montréal.
Décision 5372 - 18 juin 1997 - Approbation du bail de l'ex-CUM pour une durée de dix ans.

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel recommande d'approuver la troisième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de R.L. Franco International Fashions inc., un espace à bureaux situé au 8930 boulevard Pie-IX, d'une superficie de 6 940 pi², pour le PDQ 30, incluant 17 espaces de stationnement sans frais. Le terme de la période de

renouvellement est de huit ans trois mois et 22 jours, soit du 10 juillet 2018 au 30 septembre 2026.

JUSTIFICATION

Le bail du PDQ 30 viendra à échéance le 9 juillet 2018 et il est nécessaire de le renouveler pour maintenir en opération le poste de quartier.
Bien qu'il s'agisse d'une augmentation du loyer de base de 10 %, le loyer de base convenu (10 $/pi²) représente les taux de location du marché pour des espaces à bureaux dans ce type d'immeuble pour ce secteur. En effet, les taux de location affichés pour un espace à bureaux sur le boulevard Pie-IX (au nord de l'autoroute 40) varient entre 10 $ et 15 $/pi².

ASPECT(S) FINANCIER(S)

	Loyer annuel actuel (2008-2018)	**Loyer annuel proposé pour le renouvellement**	**Loyer total pour le terme de 8 ans 3 mois et 22 jours**
Superficie locative	6 940 pi²	6 940 pi²	
Loyer de base	9,00 $/pi²	10,00 $/pi²	
Frais d'exploitation	2,05 $/pi²	3,00 $/pi²	
Taxes foncières	1,50 $/pi²	1,50 $/pi²	
Loyer unitaire brut	12,55 $/pi²	14,50 $/pi²	
Loyer brut annuel	86 097,00 $	100 630,00 $	
TPS 5 % ($)		5 031,50 $	
TVQ 9,975 % ($)		10 037,84 $	
Loyer annuel total ($)		**115 699,34 $**	**951 627,09 $**
Ristourne TPS (100 %) ($)		5 031,50 $	
Ristourne TVQ (50 %) ($)		5 018,92 $	
Loyer net ($)		105 648,92 $	

Voir le détail du loyer en pièce jointe.

Le loyer de base est fixe pour la durée du terme, les frais d'exploitation seront indexés selon l'indice des prix à la consommation (IPC) et les taxes foncières seront ajustées selon les coûts réels.

La base budgétaire du SGPI, pour l'année 2018 et les suivantes, sera ajustée selon les variations de loyer prévues au bail, conformément aux informations financières inscrites à l'intervention du Service des finances.

La dépense totale de loyer pour le terme, incluant les taxes, est de 951 627,09 $. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le renouvellement du bail n'est pas en lien avec la Politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue pour le conseil d'agglomération du 26 avril 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Maline GAGNÉ-TRINQUE, Service de police de Montréal

Lecture :

Maline GAGNÉ-TRINQUE, 15 mars 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie BERTRAND
Conseillère en immobilier

Tél : 514 280-4275
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-03-13

Nicole RODIER
Chef de division - Division des locations

Tél : 514 872-8726
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2018-03-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI
Tél : 514 872-1049
Approuvé le : 2018-03-26

Aspects financiers

Superficie locative en pi² : 6 940	Loyer actuel	Loyer annuel pour le renouvellement du terme
Loyer de base $/pi²	9,00	10,00
Frais d'exploitation $/pi²	2,05	3,00
Taxes foncières $/pi²	1,50	1,50
Loyer au pi²	12,55	14,50
Loyer annuel avant taxes	87 097,00 $	100 630,00 $

Loyer pour la période du:	10/07/2018 au 31/12/2018 (5 mois 22 jours)	01/01/2019 au 31/12/2019 (12 mois)	01/01/2020 au 31/12/2020 (12 mois)	01/01/2021 au 31/12/2021 (1 mois)	01/01/2022 au 31/12/2022 (12 mois)	01/01/2023 au 31/12/2023 (12 mois)	01/01/2024 au 31/12/2024 (12 mois)	01/01/2025 au 31/12/2025 (12 mois)	01/01/2026 au 30/09/2026 (9 mois)		
Loyer total avant taxes	47 799,25 $	100 630,00 $	100 630,00 $	100 630,00 $	100 630,00 $	100 630,00 $	100 630,00 $	100 630,00 $	75 472,50 $		**827 681,75 $**
TPS	2 389,96 $	5 031,50 $	5 031,50 $	5 031,50 $	5 031,50 $	5 031,50 $	5 031,50 $	5 031,50 $	3 773,63 $		41 384,09 $
TVQ	4 767,98 $	10 037,84 $	10 037,84 $	10 037,84 $	10 037,84 $	10 037,84 $	10 037,84 $	10 037,84 $	7 528,38 $		82 561,25 $
Total	**54 957,19 $**	**115 699,34 $**	**115 699,34 $**	**115 699,34 $**	**115 699,34 $**	**115 699,34 $**	**115 699,34 $**	**115 699,34 $**	**86 774,51 $**	**=**	**951 627,09 $**
Ristourne de TPS	2 389,96 $	5 031,50 $	5 031,50 $	5 031,50 $	5 031,50 $	5 031,50 $	5 031,50 $	5 031,50 $	3 773,63 $		41384,0875
Ristourne TVQ (50%)	2 383,99 $	5 018,92 $	5 018,92 $	5 018,92 $	5 018,92 $	5 018,92 $	5 018,92 $	5 018,92 $	3 764,19 $		41 280,63 $
Loyer net	50 183,24 $	105 648,92 $	105 648,92 $	105 648,92 $	105 648,92 $	105 648,92 $	105 648,92 $	105 648,92 $	79 236,69 $		868 962,38 $

TROISIÈME CONVENTION DE MODIFICATION DE BAIL

ENTRE: **R.L. FRANCO INTERNATIONAL FASHIONS INC.,** corporation légalement constituée ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 8920, boulevard Pie IX, bureau 300, Montréal, Québec, H1Z 3V1, ici représentée par M. Rocco Polifroni, son président dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare ;

(ci-après appelé le «Bailleur»)

ET: **LA VILLE DE MONTREAL,** personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 ;

(ci-après appelée le «Locataire»)

ATTENDU QUE le 18 juin 1997, le Bailleur a signé avec la Communauté Urbaine de Montréal une convention de Bail concernant des locaux ayant une Superficie locative des Lieux loués de 4000 pi² de l'Édifice sis au 8920-8950, boulevard Pie-IX, Ville de Montréal, province de Québec, pour un terme commençant le 1er février 1998 et se terminant le 31 janvier 2008 ;

ATTENDU QUE le 1er janvier 2002, la Communauté urbaine de Montréal est devenue la Ville de Montréal ;

ATTENDU QUE le 30 août 2007, le Bailleur a signé avec la Ville de Montréal une Première convention de modification de Bail afin, entre autres, de prolonger de 5 ans le terme du Bail ;

ATTENDU QUE le 28 février 2008, le Bailleur a signé avec la Ville de Montréal une Deuxième convention de modification au Bail pour augmenter la Superficie locative des Lieux loués à 6 940 pieds carrés et prolonger le bail jusqu'au 30 avril 2018 ;

ATTENDU QUE le 24 juillet 2008, à la suite de l'Acceptation provisoire, le Locataire a confirmé par écrit au Bailleur la date de début de la Deuxième convention de modification du Bail, soit le 9 juillet 2008 ;

ATTENDU QUE le 20 juin 2013, le Locataire a adopté une nouvelle politique de gestion contractuelle conformément aux dispositions de l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) et qu'il a remis une copie de cette politique au Bailleur ;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal désire prolonger le Bail jusqu'au 30 septembre 2026 selon les mêmes termes et conditions que le Bail sous réserve des dispositions ci-après stipulées ;

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1 Préambule

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du Bail.

2 Durée

La présente convention de modification est d'une durée de huit (8) ans, trois (3) mois et vingt-deux (22) jours débutant le 10 juillet 2018 et se terminant le 30 septembre 2026.

3 Loyer

Le Loyer de base annuel est établi à dix dollars (10,00 $) par pied carré de Superficie locative des Lieux loués pour la Durée de la présente convention de modification.

4 Option de renouvellement

Le Bailleur accorde au Locataire l'option de renouveler le Bail à son échéance pour deux (2) termes additionnels et consécutifs de cinq (5) ans chacun, aux mêmes termes et conditions, sauf quant au Loyer qui sera alors à négocier selon le taux du marché, le tout sous réserve de l'approbation des autorités compétentes du Locataire au moment de ce renouvellement.

Pour exercer une option, le Locataire devra en aviser le Bailleur par écrit, à ses bureaux, au moins neuf (9) mois avant l'échéance du Bail ou de l'option en cours. Si le Locataire ne donne pas un tel avis écrit dans le délai prescrit, le Bailleur devra alors demander par écrit au Locataire son intention quant à l'option de renouvellement. Le Locataire devra, dans un délai de soixante (60) jours à compter de la demande du Bailleur, donner un avis écrit de son intention de se prévaloir de l'option, à défaut de quoi cette option et celle restante, le cas échéant, deviendront nulles et non avenues.

5 Frais d'exploitation

Pour la première année de la présente convention de modification, la Part proportionnelle des Frais d'exploitation est fixée à un montant annuel de trois dollars (3,00 $) par pied carré de Superficie Locative des Lieux loués.

Chaque année, à la date anniversaire du Bail, un ajustement automatique du coût unitaire des Frais d'exploitation sera fait selon la variation entre l'indice général des prix à la consommation (tous les éléments), publié par "Statistique Canada Montréal", pour le troisième mois précédant la date d'entrée en vigueur de la présente convention de modification et celui publié le troisième mois précédant la date d'anniversaire de la présente modification.

Advenant le cas où l'indice des prix à la consommation serait ramené à une nouvelle base, la formule s'appliquera en fonction de l'équivalence établie par "Statistique Canada Montréal".

6 Taxes foncières

Les Taxes foncières seront payées par le Locataire au Bailleur dans un délai raisonnable suivant la réception d'une copie des comptes dûment acquittés, le tout calculé selon la Part proportionnelle du Locataire.

Les parties devront tenir compte, le cas échéant, de toute variation du montant des Taxes foncières payables pendant la durée du Bail suite à une révision de l'évaluation municipale due à une contestation devant l'organisme compétent. Le Bailleur s'engage à aviser le Locataire, sans délai, de toute telle révision, et ce, même après l'expiration du Bail.

7 Enquête de sécurité

Pouvoir : Le bailleur, ses administrateurs, actionnaires, dirigeants et gestionnaires, le cas échéant, ont tous fait l'objet d'une enquête de sécurité préalablement à la signature du Bail. Le bailleur devra aviser le Locataire par écrit, sans délai, de tout transfert de la Propriété ou de tout changement d'administrateur, d'actionnaire, de dirigeant et de gestionnaire qui pourrait survenir pendant la durée du Bail. Tout nouveau propriétaire

de la Propriété ou administrateur, actionnaire, dirigeant et gestionnaire du Bailleur devra également faire l'objet d'une enquête de sécurité et être approuvé par le Locataire.

Transfert de titres : Advenant le cas où le Bailleur désire vendre la Propriété, le Locataire aura un droit de refus du nouvel acheteur. Le Bailleur fournira au Locataire, le nom et les coordonnées du nouvel acheteur. Le Locataire aura alors une période de vingt (20) jours ouvrables pour faire les vérifications et les enquêtes nécessaires (lorsque le formulaire d'enquête aura été complété correctement) et devra transmettre par écrit, au Bailleur, l'acceptation du nouvel acheteur. Si le Bailleur ne reçoit pas d'avis écrit dans la période mentionnée, le Locataire sera réputé avoir été consulté et avoir accepté le nouvel acheteur.

Résiliation : Si les obligations stipulées à l'article 8 ne sont pas respectées et que le nouvel acheteur ne satisfait pas aux exigences de l'enquête de sécurité, le Locataire pourra résilier le Bail en signifiant au Bailleur un préavis écrit de trente (30) jours à cet effet, sans dévoiler les résultats de l'enquête ni les méthodes utilisées qui demeureront confidentielles, le tout sans indemnité ni compensation de quelque nature que ce soit pour le Bailleur, les personnes ayant fait l'objet de toute telle enquête et les tiers.

8 Intégration des termes du Bail

Sous réserve des dispositions et engagements spécifiquement convenus dans cette modification, tous les autres engagements, conditions et stipulations du Bail demeurent inchangés et continueront de s'appliquer entre les parties.

Signée par le Bailleur à Montréal, ce ___e jour du mois de _____ 2018

R.L. FRANCO INTERNATIONAL FASHIONS INC.

Par _____
Rocco Polifroni

Signée par le Locataire à Montréal, ce ___e jour du mois de _____ 2018

VILLE DE MONTRÉAL

Par _____
Yves Saindon

Ce bail a été approuvé le _____
Résolution no : _____

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.19

2018/04/26
17:00

(1)

Dossier # : 1174565003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Approuver la troisième convention de renouvellement de bail par laquelle la Ville loue de Développement Olymbec inc. un espace à bureaux situé au 465, rue Saint-Jean, pour le Service de la performance organisationnelle, pour un terme de 5 ans, soit du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2022. La dépense totale pour le terme, incluant les taxes, est de 1 080 291,88 $. Bâtiment 8146.

Il est recommandé :

1. d'approuver la prolongation du bail par lequel la Ville loue de Développement Olymbec inc., pour une période de (5) ans, à compter du 1er janvier 2018, un espace d'une superficie de 9 158 pi² situé au 2e étage du 465, rue Saint-Jean, et utilisé pour les besoins du Service de la performance organisationnelle, moyennant une dépense totale de 1 080 291,88 $, incluant les taxes, et ce, aux clauses et conditions stipulées au projet de la troisième convention de renouvellement;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 50,4 % par l'agglomération, pour un montant de 544 467,11 $, taxes incluses.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-03-29 11:06

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1174565003**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Approuver la troisième convention de renouvellement de bail par laquelle la Ville loue de Développement Olymbec inc. un espace à bureaux situé au 465, rue Saint-Jean, pour le Service de la performance organisationnelle, pour un terme de 5 ans, soit du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2022. La dépense totale pour le terme, incluant les taxes, est de 1 080 291,88 $. Bâtiment 8146.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal loue, depuis le 1er avril 2009, un espace à bureaux d'une superficie de 9158 pi² situé au 2e étage du 465, rue Saint-Jean, dont le bail est échu depuis le 31 décembre 2017. Le bail original a été négocié de gré à gré.

Au fil des ans, plusieurs services centraux de la Ville ont occupé les locaux. Le Service de la performance organisationnelle (SPO) y est installé depuis le 23 mars 2015.

N'ayant pas d'espaces vacants disponibles dans les immeubles de la Ville, le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) a reçu le mandat de renouveler le bail du 465, rue Saint-Jean.

Le SGPI n'a pas été en mesure de conclure une entente de location pour ces espaces avant la date du renouvellement, car certains éléments ont pris plus de temps à régler, et ce, malgré le début de la négociation avec le bailleur à l'été 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0049 - 29 janvier 2013 - Approuver la deuxième convention de renouvellement de bail du 465, Saint-Jean, pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2017.
CG12 0111 - 19 avril 2012 - Approuver la première convention de renouvellement de bail du 465, Saint-Jean, pour la période du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012.

CG08 0546 - 28 octobre 2008 - Approuver le bail du 465, Saint-Jean, pour la période du 1er décembre 2008 au 31 décembre 2011.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'approuver la troisième convention de renouvellement du bail par laquelle la Ville loue de Développement Olymbec inc., des locaux d'une superficie de 9158 pi², au 2e étage de l'immeuble sis au 465, Saint-Jean, à Montréal, pour le SPO, incluant 4 espaces de stationnement sans frais. Le terme de la troisième convention de renouvellement du bail est de 5 ans, soit du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2022.
Le présent dossier recommande également d'approuver le coût des travaux, selon un projet clé en main, pour les travaux de rafraîchissement et de réaménagement de certains espaces, représentant un montant maximum à remettre au locateur de 101 752,88 $, auxquels s'ajoutent des contingences et des incidences pour totaliser 124 747,88 $, taxes incluses.

JUSTIFICATION

Le bail actuel est échu depuis le 31 décembre 2017 et il est nécessaire de le renouveler pour une période de 5 ans.
Le loyer négocié est inférieur au taux du marché observé dans ce secteur pour ce type d'immeuble. En effet, le prix des loyers se situe à un niveau supérieur à 20 $/pi².

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Superficie de 9 158 pi²	**Loyer actuel**	**Loyer annuel proposé pour le renouvellement 2018 à 2022 (5 ans)**	**Loyer total pour 5 ans**
Loyer de base	16,50 $/pi²	18,15 $/pi²	
Frais d'exploitation	Inclus	Inclus	
Taxes municipales et scolaires	Inclus	Inclus	
Loyer au pi²	**16,50 $/pi²**	**18,15 $/pi²**	
Loyer annuel	**151 107,00 $**	**166 217,70 $**	
TPS	7 555,35 $	8 310,88 $	
TVQ	15 072,92 $	16 580,20 $	
Loyer total	**173 735,27 $**	**191 108,80 $**	**955 544,00 $**
Ristourne TPS		8 310,89 $	
Ristourne TVQ		8 290,10 $	
Loyer net		174 507,81 $	

Le loyer brut, incluant les frais d'exploitation et les taxes foncières, sera fixe pour la durée du bail. Le nouveau loyer convenu représente une augmentation de loyer d'environ 10 %.

Le coût du loyer sera assumé par le SGPI.

	2018
Coût maximal des travaux (clé en main)	88 500,00 $
TPS	4 425,00 $
TVQ	8 827,88 $
Total	101 752,88 $
Contingences (15 000 $ + TPS + TVQ)	17 246,25 $
Incidences (5 000 $ + TPS + TVQ)	5 748,75 $
Total	**124 747,88 $**

Cette dépense (loyer et travaux d'aménagement) sera assumée à 50,4 % par

l'agglomération, pour un montant de 544 467,11 $, taxes incluses.

Le coût des travaux d'aménagement, incluant les contingences et les incidences représente un montant total maximal de 108 500 $, excluant la TPS et la TVQ.

Les travaux sont prévus au PTI du SGPI.

Cette dépense concerne à la fois le budget de fonctionnement et le PTI.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le renouvellement du bail n'est pas en lien avec la Politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant que l'approbation de la troisième convention de renouvellement du bail soit refusée, d'autres alternatives devront être trouvées pour loger les nouveaux employés du SPO.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue pour le conseil d'agglomération du 26 avril 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Simon CLOUTIER, Service de la performance organisationnelle

Lecture :

Simon CLOUTIER, 8 mars 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie BERTRAND
Conseillère en immobilier

Tél : 514 280-4275
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-02-09

Nicole RODIER
Chef de division - Division des locations

Tél : 514 872-8726
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2018-03-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI
Tél : 514 872-1049
Approuvé le : 2018-03-22

TROISIÈME CONVENTION DE RENOUVELLEMENT DU BAIL

ENTRE **DÉVELOPPEMENT OLYMBEC INC.** personne morale constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, ayant son siège social au 333, boulevard Décarie, 5e étage, Montréal, Québec, H4N 3M9, agissant et représentée par Monsieur Derek Stern, son secrétaire, dûment autorisé aux fins des présentes; tel qu'il le déclare.

(Ci-après appelée le « **Locateur** »)

ET **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006.

(Ci-après appelée le « **Locataire** »)

ATTENDU QUE Gestion Olymbec Inc., a loué à la Ville de Montréal, en vertu d'une convention de bail approuvé par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal en date du 28 octobre 2008 et signé par le Locataire en date du 5 décembre 2008, des locaux situés au 2e étage, de l'édifice sis au 465 rue Saint-Jean, Ville de Montréal, province de Québec, H2R 2R6 (ci-après appelée le «**Bail**»), concernant des locaux ayant une superficie locative de neuf mille cent cinquante-huit pieds carrés (9 158 pi²) (ci-après appelés les «**Lieux Loués»**), pour un terme de trente-sept mois (37 mois) commençant le 1er décembre 2008 et se terminant le 31 décembre 2011;

ATTENDU QUE le 1er janvier 2011, la compagnie Gestion Olymbec Inc. a fusionné à la compagnie Investissements Olymbec Inc.;

ATTENDU QU'Investissements Olymbec Inc. a vendu l'édifice à Développement Olymbec Inc., tel qu'il appert à l'acte de vente publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 25 mars 2011, sous le numéro 17 995 054;

ATTENDU QUE le 16 décembre 2010, la Ville de Montréal a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite Politique au Locateur;

ATTENDU QUE Développement Olymbec Inc. a signé en date du 9 décembre 2011avec la Ville de Montréal une première convention de renouvellement du Bail pour un terme d'un an commençant le 1er janvier 2012 et se terminant le 31 décembre 2012. La première convention de renouvellement de Bail a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal en date du 19 avril 2012 et signé par le Locataire en date du 1er mai 2012;

ATTENDU QUE Développement Olymbec Inc. a signé en date du 12 décembre 2012 avec la Ville de Montréal une deuxième convention de renouvellement du Bail pour un terme de cinq ans commençant le 1er janvier 2013 et se terminant le 31 décembre 2017. La deuxième convention de renouvellement de Bail a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal en date du 28 janvier 2013 et signé par le Locataire en date du 6 février 2013;

ATTENDU QUE les parties désirent renouveler le Bail pour une période de 5 ans selon les mêmes termes et conditions que le Bail sous réserve des dispositions ci-après stipulées;

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1 Préambule

Le préambule ci-dessus ainsi que les annexes « A » et « B » jointes aux présentes font partie intégrante du Bail.

2 Durée

Les parties conviennent de prolonger la durée du Bail pour une période additionnelle de cinq ans (5) débutant le 1er janvier 2018 et se terminant le 31 décembre 2022.

3 Option de renouvellement

Si le Locataire n'est pas en défaut en vertu du Bail, il aura l'option de renouveler le Bail pour une période additionnelle de 5 ans, selon les mêmes conditions à l'exception que la présente option de renouvellement laquelle ne s'appliquera pas audit renouvellement ainsi que le Locataire n'aura droit à aucune période de loyer gratuit et que le Locateur n'effectuera aucune amélioration locative, ni travaux aux Lieux loués et que les Lieux loués seront acceptés dans la condition où ils seront au moment de l'exercice de la présente option (« tels quels ») ainsi que du loyer qui sera alors négocié au taux du marché pour un renouvellement, des espaces similaires, un terme similaire, dans des immeubles similaires de la Grande Région Métropolitaine. Il est expressément convenu entre les parties que le loyer payable durant la période de renouvellement ne pourra, et ce sous aucune considération, être moindre que le loyer payé par le Locataire durant la dernière année du présent renouvellement. Pour exercer cette option de renouvellement, le Locataire devra en aviser le Locateur par écrit, au moins six (6) mois avant l'échéance de la présente convention de renouvellement du bail, à défaut de quoi l'option deviendra nulle et non avenue.

4 Loyer annuel

Les articles 6.1 et 6.3 du Bail sont annulés et remplacés par :

Le Loyer annuel brut est fixé à dix-huit dollars et quinze cents (18,15 $) par pied carré de superficie locative des Lieux loués pour la période de renouvellement du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2022. Le loyer annuel brut comprend tous les frais d'exploitation mentionnés à l'article 4.16 et les taxes foncières.

5 Travaux d'aménagement

5.1 Le Locateur devra effectuer, selon un projet clé en main, les travaux d'aménagement décrits aux annexes « A » et « B » des présentes.

5.2 Tous les travaux bruyants et ceux pouvant incommoder les occupants (fortes odeurs) doivent êtres exécutés de soir, de nuit ou durant la fin de semaine.

5.3 Sous réserve de force majeure et de délais causés par le Locataire, les travaux d'aménagement devront être totalement terminés au plus tard le 30 juin 2018.

5.4 Le coût des travaux d'aménagement prévus à l'annexe A des présentes représente un montant forfaitaire maximum de quatre-vingt-huit mille cinq cents dollars (88 500 $), excluant la TPS et la TVQ.

5.5 Le montant des travaux est payable au Locateur par le Locataire sur présentation d'une facture lorsque 100 % des travaux seront terminés.

6 Intégration des termes du Bail

Sous réserve des dispositions et engagements spécifiquement convenus dans ce renouvellement, tous les autres engagements, conditions et stipulations du Bail, s'appliqueront mutatis mutandis aux Lieux loués et entre les parties quant aux Lieux loués.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé, en trois (3) exemplaires, à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective.

POUR LE LOCATEUR :

Signée par le Locateur à Montréal ce _____e jour du mois de _____2018

Par_____
Derek Stern

POUR LE LOCATAIRE :

Signée par le Locataire à Montréal ce _____e jour du mois de _____2018

Par _____
Yves saindon
Greffier

Le bail a été approuvé par le conseil d'agglomération le _____

Résolution : _____

465 ST-JEAN 2E ETAGE - SOUMISSION DATE 5 DECEMBRE 2017- VDM

Tel que plan corriger suite a une rencontre sur place avec le Client Mercredi le 15 Novembre

Couvre planchers	
Demande A au Plan:	Tapis existant a laver pieces 213, 214, 215, 235. Fournir tapis bureaux 234, 244 equivalent a l'existant 5% perte inclus Installer tapis pieces 234 et 244 Fournis et installer plinthes de tapis piece 234 et 244 Tout tuile vinyl a decaper et polir en laissant tout les meubles en place***** ***La Ville avait demande un cirage et decapage complete. Le bailleur mentionne qu'il ne peut deposer le mobilier. La Ville accepte dans la mesure ou le resultat visual soit acceptable.** Sabler et vernir les planchers de bois existant Fournis, installer, de bois neuf salle 243 + reparations Sabler et Vernir plancher de bois neuf Remplacer un ''runner'' de tapis entrée segondaire des employees main d'oeuvre pour deplacer chaise, poubelles, petits items (3 hommes 1 jour)
Demande B:	Remplacement de tube d'eclairage Remplacement de certaines balast d'eclairage Ajout de 5 luminaires 24'' x 48''
Demande C:	Verification et reparation de bruit aux equipments mecanique aux postes 27 et 28
Demande D:	Nouveaux thermostats, calibrage et ajout d'air. **Objectif vise: regler les problemes de variation de temperature.**
Demande E:	Ajout de control par carte d'access une porte de salle de toilette Fournir et installer 2 crochets manteaux sur int portes de salle de toilette
Demande F:	Fournir et installer 2 crochets manteaux sur int portes de salle de toilette remplacer le robinet **(model a approver par le client)**
Demande G:	ajout de 1 conduit et corde de tirage de la salle de telephone a la porte
Demande H:	Fournir et installer une vitre cote de la porte existante inclus reparation mur 1 cote Fournir et installer un **arret de porte**
Demande I:	Reamenagement a la salle de conference 203 Demolition disposition selective tel que plan et commentaires ML Nouvelle cloison 10' Nouvelle porte avec 2 side light Ajout de luminaires Modification electrique Reagreagedes murs tel que plan et commentaires ML Peinture de ces murs fournir et installer une tablette en bois franc sur 3 face d'une colonne existante
Demande J:	Reamenagement salle de reunion Demolition disposition selective Nouvelle cloison 10' Nouvelle porte avec 2 side light Modification aux luminaires Modifications electrique interupteur, luminaires, prises murs Reagreagedes murs Peinture de ces murs Reagreage du plancher
Demande K:	Modification a un aire de repos Ajout de meubles cuisine de bas Ajout de meubles cuisine du haut Remplacement du dessus de comptoir de cuisine Ajout de 4 prises a circuit separer Frigo, Café, Grille pain, Micro-ondes
	Plomblier pour enlevement et rebranchement d'evier existant
Demande L:	Transformation de la salle d'imprimante existant en salle de reunion Demolition disopsition selective Nouvelle cloison 10' Reagreage des murs Fournir et installer 2 side light Modification electrique interupteur et luminaires

	Peinture de la piece complete Reagreage du plancher **Disposer de l'imprimante**	
Demande M:	Ajout de portes coulissantes pleine grandeur du mur Peinture de la piece complete	
Demande Generale:	Remplacement de tuile de plafonds souiller Pellicule avec gradation opaque a clair 6 x 42 x 84 + 1 x 24 x 84 **Local 234/243/244** **Installation de protection de coin manquants sur les murs et colonnes** **System d'alarme a debrancher et désactiver** **Nettoyage requis a la fin de chaque quart de travail** **Proteger mobilier pendant les travaux**	



2e ETAGE

Initiales/Initials	
Locateur/Lessor	
Locataire/Lessee	

Légende/ Legend

=Mur Existant
=Mur a Demolir
=Nouveau Mur
=Aligner
=Changement de revêtement
=Nouvelle Prise
= Prise a Demolir
=Prise Existant

SUPERFICIE: 9,158 pi²

NOTES DE CONSTRUCTION:
SE REFERER A L'ANNEXE A.

Plan Clé/
Key Plan

no.	révision/issue	date
1	PLAN POUR BAIL	12/03/2018

Titre/Title: Ville de Montreal
Plan du 2ieme Etage

Échelle/Scale: N.T.S.
Dessiné par/ Drawn By: JC POUR ML
Date: 20-NOV-17
Nom et Localisation du Projet/ Project Name and Location: 465 rue St-Jean Montreal QC
Suite/Room #: 200

OLYMBEC
333 Décarie
8th floor, St. Laurent
Quebec H4N 3M8
Tel: (514) 344-3334
WWW.OLYMBEC.COM

*Veuillez noter que les dimensions indiquées sont approximatives et peuvent changer sans avis/ Note That All Dimensions Are Approximate and subject to change without notice

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1174565003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations
Objet :	Approuver la troisième convention de renouvellement de bail par laquelle la Ville loue de Développement Olymbec inc. un espace à bureaux situé au 465, rue Saint-Jean, pour le Service de la performance organisationnelle, pour un terme de 5 ans, soit du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2022. La dépense totale pour le terme, incluant les taxes, est de 1 080 291,88 $. Bâtiment 8146.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1174565003 - 465 St-Jean.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
Préposé au budget
Tél : 872-4065

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-03-16

Diane NGUYEN
conseillère budgétaire
Tél : 514 872-0549
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.20

2018/04/26
17:00

(2)

Dossier # : 1187394001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Ceveco inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul entre le boulevard Saint -Laurent et la Place Jacques-Cartier, de la rue Saint-Gabriel, entre les rues de la Commune et Saint-Paul et la rue Saint-Vincent - phase 2 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul - Arrondissement Ville-Marie - Dépense totale de 13 741 173,50 $ (contrat: 12 577 578,93$ + incidences: 1 163 594,57 $), taxes incluses. Appel d'offres public 329903 - 2 soumissionnaires.

Il est recommandé

1. d'octroyer un contrat de construction au soumissionnaire Ceveco inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul - phase 2. Ce dernier ayant présenté une soumission conforme au montant total de 12 577 578,93$, taxes incluses. À ce montant s'ajoutent les incidences au montant de 1 163 594,57$. Appel d'offres public 329903;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 66 % par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-03-26 10:57

Signataire : Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187394001**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Ceveco inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul entre le boulevard Saint-Laurent et la Place Jacques-Cartier, de la rue Saint-Gabriel, entre les rues de la Commune et Saint-Paul et la rue Saint-Vincent - phase 2 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul - Arrondissement Ville-Marie - Dépense totale de 13 741 173,50 $ (contrat: 12 577 578,93$ + incidences: 1 163 594,57 $), taxes incluses. Appel d'offres public 329903 - 2 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de mise en valeur du territoire (SMVT) a mandaté la Division des grands projets, portefeuille 2 du SIVT afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

La rue Saint-Paul, rue fondatrice de Montréal, constitue la première et la plus ancienne rue de la Ville. La rue Saint-Paul a servi de point de départ au premier plan d'aménagement de la Cité réalisé en juillet 1672 par le seigneur de Montréal, François Dollier de Casson. Elle fut créée officiellement en 1673 par les Messieurs de Saint-Sulpice sur l'empreinte du chemin amérindien qui bordait la lisière nord de la commune. Son tracé sinueux, issu du développement organique de la ville *intra-muros* , est presque inchangé. À part quelques «ajustements» après l'incendie de 1721, son tracé est d'origine. Son nom évoque le souvenir de Paul de Chomedey de Maisonneuve, premier gouverneur de Montréal.

C'est un lieu d'échanges autour duquel s'organise la vie sociale du bourg puis de la Cité. Des marchands importants s'y installent, tel Jacques LeBer, et font commerce autour du marché alors situé sur l'actuelle Place Royale. Encore aujourd'hui, la rue Saint-Paul constitue toujours l'artère commerciale principale du site patrimonial de Montréal, le Vieux-Montréal.

La qualité et la diversité du cadre bâti largement dominé par une architecture associée au 18e siècle, révèlent l'évolution de la cité et la capacité des habitants à adapter les immeubles (maisons bourgeoises, maisons-magasins, magasins-

entrepôts) en fonction des usages, de la densification, de l'industrialisation et des nouvelles technologies.

Les dernières interventions significatives sur la rue Saint-Paul ayant été réalisées au cours des années 1980, la Ville a retenu sa réfection comme projet prioritaire. Cette intervention est inscrite au *Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal* adopté par le conseil de ville à sa séance du 26 août 2013.

Ce projet significatif pour la mise en valeur du Vieux-Montréal est réalisé en partenariat avec le gouvernement du Québec dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

Le projet retenu privilégie les déplacements à pied dans le Vieux-Montréal tout en assurant la vitalité commerciale de la rue. Le concept retenu à fait l'objet de consultation en amont auprès des organismes œuvrant en accessibilité universelle. Cette démarche a été qualifiée de «particulièrement rigoureuse» par l'Ombudsman de la Ville (réf.: OMBUD 2017-0447). La préoccupation de s'inscrire dans une démarche de développement durable milite en faveur de systèmes constructifs et de matériaux simples, résistants, faciles d'entretien et tenant compte des qualités patrimoniales du lieu.

Le projet complet de réaménagement de la rue Saint-Paul comprend la réfection des infrastructures et l'aménagement du domaine public de manière à permettre un meilleur partage de l'espace public en diminuant l'emprise de la voiture au profit des piétons. Le territoire d'intervention couvre la rue Saint-Paul, de la rue Berri à la rue McGill, et la réalisation du projet est prévue en trois phases :

· phase 1 : section située entre la rue Berri et la place Jacques-Cartier incluant la côte Berri (entre la rue du Champ-de-Mars et la rue de la Commune), la rue Bonsecours (entre la rue Notre-Dame et la rue de la Commune), la rue du Marché-Bonsecours et la rue Bonneau;

· phase 2 : section située entre la Place Jacques-Cartier et le boulevard Saint-Laurent, incluant les rues Saint-Vincent et Saint-Gabriel;

· phase 3 : section située entre le boulevard Saint-Laurent et la rue McGill, incluant les abords de la Place Royale.

La première phase de ce projet réalisée en partie en 2016, avec une pause en 2017 pour les festivités du 375e, sera complétée en 2018. Lors de cette première phase, la section de la rue Saint-Paul entre la côte Berri et la place Jacques-Cartier, ainsi que la rue Bonsecours, entre la rue Notre-Dame et la rue de la Commune, la rue du Marché-Bonsecours et la rue Bonneau sont touchées par les travaux.

Le présent contrat concerne la phase 2 des travaux d'infrastructures, qui a été découpée en 5 (cinq) lots de travaux, soit :

· LOT 1 – Réaménagement de la rue Saint-Vincent;

· LOT 2 – Infrastructures de la rue Saint-Paul, entre le boulevard Saint-Laurent et la place Jacques-Cartier, à l'approche ouest;

· LOT 3 – Aménagement de surface de la rue Saint-Paul, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue de Vaudreuil et aménagement de surface de la rue Saint-Gabriel, entre la rue Saint-Paul et de la rue de la Commune;

· LOT 4 – Aménagement de surface de la rue Saint-Paul, entre la rue de Vaudreuil et l'approche ouest de la place Jacques-Cartier;

· LOT 5 – Infrastructures et aménagement de surface de la rue Saint-Paul, à la croisé de la place Jacques-Cartier.

Les travaux de la phase 2 font l'objet d'un seul appel d'offres où tous les travaux seront intégrés. Des travaux de la CSEM, Bell et de Énergir seront également intégrés à cette phase.

Le budget global des aménagements de surface du projet est estimé à 35M$. L'aménagement de surface de la phase 1, financé dans l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015, est évalué à 16,5M$, dont 3M$ proviennent du ministère de la Culture et des Communications. Le financement de l'aménagement de surface des phases 2 et 3 est prévu dans l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018 et évalué à 17,5M$, dont 2,25M$ proviennent du ministère de la Culture et des Communications.

Étapes déjà réalisées:	Coûts globaux	Date de début	Date de fin
• Plans et devis de la phase 1	157 078$	Septembre 2014	Décembre 2015
• Phase 1 - Lot 1 : Réaménagement de la rue Bonsecours, de la rue Bonneau et de la Côte Berri	3 036 593 $ *	Juin 2015	Mai 2016
• Phase 1 - Lot 2A : Reconstruction de l'aqueduc et raccordement des drains à l'égout de la rue Saint-Paul, de la Place Jacques-Cartier à la rue Bonsecours	1 687 611 $ *	Mars 2016	Mai 2016

Étapes en cours de réalisation :	Coûts globaux	Date de début	Date de fin
• Phase 1 - Lot 2B : Réaménagement de la rue Saint-Paul entre la Place Jacques-Cartier et la rue Berri	12 678 724,54 $ *	Mai 2016	Décembre 2018
• Phase 1 - Lot 2B : Surveillance des travaux de réaménagement de la rue	724 923,12$ (maximum prévu au contrat)	Mai 2016	Décembre 2018

Saint-Paul entre la Place Jacques-Cartier et la rue Berri			

Étape à autoriser dans le présent dossier

	Date de début prévue	Date de fin prévue
• Phase 2 : Réaménagement de la rue Saint-Paul, de la place Jacques-Cartier au boulevard Saint-Laurent	Mai 2018	Décembre 2019

Étapes à venir :	Date de début prévue	Date de fin prévue
• Phase 3: Réaménagement de la rue Saint-Paul, du boulevard Saint-Laurent à la rue MGill	à confirmer	à confirmer

* : Les coûts globaux des travaux inclut non seulement les aménagements de surface mais également les coûts reliés à la réfection des infrastructures municipaux et des réseaux techniques urbains, tels que l'aqueduc, ses branchements, certaines interventions au niveau de l'égout ainsi que les conduits de la CSEM, de Bell Canada et finalement ceux de la cie Énergir.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG 17 0521, 28 septembre 2017 (dossier 1171183001) - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 21 400 000 $ afin de financer les travaux de réaménagement de la rue Saint -Paul réalisés en partie dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018

CG 16 0242, 21 avril 2016 (dossier 1164139003) - Accorder un contrat de services professionnels à CIMA + s.e.n.c. pour la surveillance des travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul (phase 1 - lot 2B)

CG 16 0199, 24 mars 2016 (dossier 1164139002) - Accorder un contrat à Les entreprises de construction Ventec inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul, entre la Place Jacques-Cartier et la rue Berri, de la rue du Marché-Bonsecours, de la rue Bonsecours, entre la rue Saint-Paul et la rue de La Commune, et du trottoir nord de la rue de la Commune, entre la rue du Marché-Bonsecours et la rue Bonsecours - lot 2B de la phase 1 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul, dans l'arrondissement de Ville-Marie

CG16 0017, 28 janvier 2016 (dossier 1154139004) - Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour la réalisation des travaux de reconstruction de conduite d’eau secondaire et de raccordement des drains à l’égout unitaire dans la rue Saint-Paul entre la Place Jacques-Cartier et la rue Bonsecours - lot 2A de la phase 1 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul

CG16 0030, 28 janvier 2016 (dossier 1150522002) - Conclure une entente-cadre, d'une durée de 84 mois, avec Rock of Ages Canada inc. pour la fourniture de pavés de granit dans

le cadre du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul, de la rue Berri à la rue McGill, pour une somme maximale de 1 596 004,25 $, taxes et contingences incluses.

CG15 0512, 19 octobre 2015 (dossier 1153751005) - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 16 500 000 $ afin de financer les travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul - phase 1 - réalisés en partie dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015

CG15 0285 , 4 mai 2015 (dossier 1154139001) - Accorder un contrat à Ceveco inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Bonsecours entre la rue Saint-Paul et la rue Notre-Dame, de la rue Côte Berri entre la rue de la Commune et la rue du Champ-de-Mars, de la reconstruction des conduites d'eau et d'égout ainsi que l'aménagement de la rue Bonneau entre la rue de la Commune et la rue Saint-Paul - lot 1 de la phase 1 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul

CG11 0175, 19 mai 2011 (dossier 1110687002) - Règlement autorisant un emprunt de 31 064 000 $ pour la réalisation de projets déterminés dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2008-2012, ainsi que divers travaux d'aménagement et de mise en valeur du domaine public dans l'arrondissement historique du Vieux-Montréal, dans l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal et dans les secteurs d'intérêt patrimonial.

DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi du contrat de réalisation des travaux de la phase 2 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul, soit celui portant sur les travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul entre le boulevard Saint-Laurent et la Place Jacques-Cartier, la rue Saint-Gabriel, entre les rues de la Commune et Saint-Paul et la rue Saint-Vincent.
De façon générale, les travaux de construction comprennent :

Travaux de trottoirs :

- Construction du coussin de pierre pour les trottoirs;
- Fourniture et mise en place de bordures de granit;
- Construction de trottoir à granulats exposés;
- Fourniture et mise en place de plaques podotactiles dans les rampes pour handicapés;
- Repositionnement de pierres naturelles servant de marches pour les résidents et les commerces;
- Réparation de l’arrière trottoir selon le type de terrain s’y trouvant avant le début des travaux;
- Mise en place de manchons pour la signalisation écrite;
- Maintien de la circulation;
- Autres travaux connexes.

Travaux de chaussée :

- Construction des coussins de pierre de la chaussée;
- Construction d’une dalle de béton ceinturée d’acier d’armature;
- Installation de pavé de granit brut fourni par la Ville;
- Installation de pavé de granit récupéré (coblestone);
- Raccordement de la chaussée aux différentes intersections;
- Maintien de la circulation;
- Autres travaux connexes

Travaux d'infrastructure :

- Pose d’une conduite d’eau secondaire de 100, 150, 200, 250 et 300 mm de diamètre respectivement avec des longueurs de 5m, 80m, 40m, 5m et 280m sur la rue Saint-Paul, entre la place Jacques-Cartier et le boulevard Saint-Laurent
- Remplacement de 275 m de drains et d'entrées de service d'égout sur Saint-Paul entre la place Jacques-Cartier et le boulevard Saint-Laurent
- Remplacement de 100 m de drains et d'entrées de service d'égout sur Saint-Vincent;
- Pose de puisards de rue;
- Excavation, dégagement et remblayage des conduites de Bell et de Gaz Métro;
- Enlèvement des bases de lampadaires et de conduits existants pour l’éclairage;
- Construction de nouvelles bases de lampadaires et de conduits pour l’éclairage;
- Travaux de la CSEM, de Bell et de Gaz Métro;
- Travaux d’archéologie;
- Construction de trottoirs temporaires à revêtement bitumineux incluant le coussin de pierre;
- Construction de chaussée temporaire à revêtement bitumineux incluant le coussin de pierre.

Afin de diminuer la durée totale des travaux, plusieurs mesures ont été imposées au devis:

Le contrat impose les horaires de travail suivant à l'entrepreneur:
- l’entrepreneur doit obligatoirement travailler de 7h à 19h du lundi au vendredi et de 9h à 17h les samedis. S’il le désire l’Entrepreneur est autorisé à travailler le dimanche de 9h à 17h.

Finalement, le montant des pénalités pour retard a été ajusté à la hausse et un boni est prévu dans l’éventualité où les travaux seraient complétés avant l’échéance des délais contractuels.

Compte tenu du haut niveau de qualité exigé pour ce projet et de sa localisation, le processus d'octroi du contrat imposait que les soumissionnaires devaient avoir exécuté au cours des cinq (5) dernières années, un minimum de deux (2) contrats de même nature et d’une valeur de 3 000 000,00 $ et plus en coût des travaux, un contrat de même nature étant défini comme un projet de construction ou de reconstruction d’aménagement du domaine public dans un milieu urbain et sur une rue à caractère commerciale et touristique. Les soumissionnaires devaient ainsi joindre avec leur offre, pour chaque contrat exécuté, l’année de réalisation, la description de la nature des travaux, le nom de rue et de la municipalité, la valeur du contrat. Le défaut de respecter cette condition entraînait le rejet de la soumission.

L'appel d'offres a été publié du 29 janvier au 21 février 2018. La durée de publication a donc, été de 23 jours de calendrier, conformément au minimum requis en vertu de la loi sur les cités et les ville. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 21 juin 2018.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 24 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Trois (3) addenda ont été émis dans le cadre de cet appel d'offres.

- Addenda no 1 - 1er février 2018 - Modification au cahier de charges

- Modification du bordereau de soumission

- Addenda no 2 - 12 février 2018 - Modification à la formule de soumission - ajout de l'article: "Revêtement en béton à granulats exposés 150mm d'épaisseur"

- Addenda no 3 - 16 février 2018 - Rémission de la section IV du cahier des clauses administratives spéciales: Expérience du soumissionnaire (page IV-8 de IV-9 et Page IV-9 de IV-9)
- Précisions au devis technique d'éclairage

Contingences et incidences:

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est de 1 143 416,27$$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes peuvent comprendre des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication et de gestion des impacts, de signalisation, les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et le contrôle environnemental, ainsi que les frais et dépenses de la Commission des services électriques de Montréal liés au projet. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe. Une enveloppe de 1 163 594,57$ est allouée aux incidences, soit un montant représentant 9% de la valeur du contrat.

JUSTIFICATION

La mise en œuvre du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul répond aux orientations et aux objectifs poursuivis par la Ville en termes de patrimoine, de conservation et de mise en valeur du territoire. La volonté d'assurer la mise en valeur du coeur historique de la ville a été affirmée dans plusieurs documents d'orientations dont le Plan d'urbanisme (2004), la Politique du patrimoine (2005) dans laquelle la Ville s'impose les rôles de propriétaire et de gestionnaire exemplaires, le Plan d'intervention sur l'aménagement du domaine public du Vieux-Montréal, le Plan de transport (2008), le Plan sectoriel de gestion des déplacements du Vieux-Montréal et le Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal (2013). Ainsi, dans son rapport de consultation publique sur ce dernier document, la commission de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) «recommande que le premier objectif du Plan de protection et de mise en valeur soit l'affirmation et l'enrichissement de ce trait fondamental de la personnalité du Vieux-Montréal [sa valeur de centre historique], ainsi que la mise en valeur de son patrimoine.».

Le réaménagement de cette rue emblématique, au coeur de la Cité historique, permettra de mettre en valeur le cadre bâti exceptionnel qui raconte l'histoire de la ville et son évolution. En ce lieu de promenade par excellence, le réaménagement sera l'occasion de repenser la rue afin de la rendre plus conviviale, et de régler des problèmes de confort, de sécurité et d'accessibilité. Par son aménagement, le projet permettra de créer un véritable milieu inclusif, stimulera la vitalité commerciale, attirera une clientèle et des commerces de qualité et ce, hiver comme été.

Suite à l'appel d'offres, il y a eu dix-neuf (19) preneurs de cahier des charges, deux (2) firmes ont déposé une soumission et dix-sept (17) n'en ont pas déposé; soit des proportions respectives de 11% et 89%. Parmi les preneurs du cahier des charges qui n'ont pas déposé de soumission, on en retrouve sept (7) qui se désignent comme étant sous-traitants et un (1) responsable de l'estimation de contrôle. Pour les autres neuf (9) qui n'ont pas déposé de soumission, nous n'avons eu aucune réponse quant aux raisons de désistement. Il se pourrait que les exigences propres à cet appel d'offres (horaires des travaux, pénalités,

expérience du soumissionnaire dans des projets similaires) les aient amenés à renoncer à déposer une soumission.

Le tableau des résultats de soumission suivant (voir également en pièce jointe) résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation de contrôle réalisée par le consultant engagé par les professionnels de la Ville et le montant de la plus basse soumission conforme pour l'appel d'offres public #329903:

RÉSULTATS D'OUVERTURE DE SOUMISSION *(taxes incluses)*

	FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1	Ceveco inc. (Licence RBQ # 5658-0392-01) (Attestation Revenu Québec valide du 19 février au 31 mai 2018)	11 434 162,66 $	1 143 416,27 $	12 577 578,93 $
2	Les Entreprises Ventec inc.	12 261 028,74 $	1 226 102,87 $	13 487 131,61 $
	Estimation des professionnels externes	10 191 347,32 $	1 019 134,73 $	11 210 482,05 $
	Coût moyen des soumissions reçues ($)			**13 032 355,27 $**
	Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			**3,6%**
	Écart entre la plus haute et la plus basse conforme		**($)**	**909 552,68 $**
			(%)	**7,2%**
	Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		**($)**	**1 367 096,88 $**
			(%)	**12,2%**
	Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse		**($)**	**909 552,68 $**
			(%)	**7,2%**

La Division des grands projets, portefeuille 2 a mandaté la firme externe Macogep pour produire une estimation des coûts de travaux à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main-d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation de la firme Macogep est de 1 367 096,88$ (+12,2%).

L'écart est plus élevé pour les travaux d'infrastructures urbaines. Étant donné que les infrastructures ont un certain âge sur la rue Saint-Paul, l'entrepreneur a dû prévoir dans ses prix unitaires le risque associé, tandis que la firme responsable de l'estimation ne l'a pas fait. De plus, étant donné que le projet est intégré, il est responsable de tous les travaux d'infrastructures, incluant les RTU, alors tout imprévu au contrat sera absorbé par lui lors d'un retard des travaux, par exemple.

Une autre contrainte est la localisation du projet. Il existe un risque lié aux demandes des commerçants du secteur, qui doit aussi être assumé par l'entrepreneur.

Le présent dossier répond à l'un des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. Selon les dépenses prévisionnelles, le contrat d'exécution de travaux est supérieur à 10 000 000$.

Ceveco possède l'autorisation valide de l'AMF de conclure un contrat public en date du 28 mars 2017 (voir pièce jointe), conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics. Cette entreprise est inscrite au registre des entreprises autorisées que tient l'AMF. L'attestation ainsi que la preuve de réception de la demande de renouvellement sont mises en pièces jointes au dossier.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni

du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Ceveco détient une attestation de revenu Québec valide du 19 février au 31 mai 2018.

Le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les travaux de la phase 2 sont prévus au PTI corporatif 2017-2019 du Service de la mise en valeur du territoire ainsi qu'à celui de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) et celui de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE).

Le coût total du contrat à octroyer est de 12 577 578,93$ (taxes incluses) incluant un montant de 11 434 162,66$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 1 143 416,27 (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 13 741 173,50$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 1 163 594,57$ (taxes incluses) et sera assumée comme suit :

- CSEM: le coût total des travaux à la charge de la CSEM est de 1 261 902,85$ (taxes incluses), incluant un montant de 114 718,44$ (taxes incluses) pour les contingences. Un montant de 351 546,86$ (taxes incluses) est prévu pour couvrir les dépenses incidentes de la CSEM, ce qui représente 1 458 398,08$ net des ristournes de taxes.

- DGSRE: le coût total des travaux à la charge de la DGSRE est de 2 980 119,93$, incluant un montant de 270 920$ (taxes incluses) pour les contingences. Un montant de 84 000,00$ (taxes incluses) est prévu pour couvrir les dépenses incidentes de la DGSRE, ce qui représente un montant de 2 797 949,91 $ net des ristournes de taxes qui sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 17-083 - 'Renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égout.'.

- Service de la mise en valeur du territoire (SMVT): le coût total des travaux à la charge du SMVT est de 8 335 556,15$ (taxes incluses), incluant un montant de 757 777,83$ (taxes incluses) pour les contingences. Un montant de 728 047,71$ (taxes incluses) est prévu pour couvrir les dépenses incidentes du SMVT, ce qui représente un montant totale de 9 063 603,87 $ toutes taxes incluses ou de 8 286 011,65 $ net des ristournes de taxes qui sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 17-032 - 'Travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul.'
Dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018, le Ministère de la Culture et des Communications subventionne le projet de la rue Saint-Paul à 50% jusqu'à concurrence de 4,25M, soit de 2,125M$ (taxes incluses), sous le numéro de recommandation 17-01.01.05.03-0047.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des Finances.

Dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul, les dépenses concernant les travaux d'aménagement, soit les trottoirs, chaussé en pavé, éclairage et travaux connexes; seront assumés par l'agglomération à la hauteur de 66 % du montant total du contrat, puisque, ces travaux seront réalisés dans le territoire du lieu historique du Vieux Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La conception du projet tient compte de l'accessibilité aux personnes ayant des limitations fonctionnelles, tout en respectant le caractère historique du lieu.
L'espace réaménagé aura une durée de vie de plusieurs décennies. L'utilisation de matériaux nobles, tel le granit, et la mise en place d'un programme d'entretien adapté permettront la livraison d'un projet urbain de grande qualité qui profitera à l'ensemble de la collectivité pour les prochaines générations. Enfin, l'aménagement privilégie une approche simple et durable, dans le respect des contraintes archéologiques du site.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux visés par le présent dossier occasionneront des entraves habituelles à la circulation dans ce genre de projet. Ceux-ci feront l'objet de mesures de mitigation selon les pratiques en vigueur à la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Depuis 2013, 6 soirées avec les riverains (commerçants et résidents) ont été organisées. Ces rencontres avaient pour but d'identifier les besoins et les préoccupations des riverains, de discuter du partage de l'espace entre les différents usagers et les scénarios d'aménagement, et de présenter le concept final et l'échéancier de réalisation de la première phase. La Société de développement commercial du Vieux-Montréal a également été consultée tout au long du projet.
Pour les travaux de la phase 2, une opération de communication est élaborée par le Service des communications.

Un agent de liaison est également prévu tout au long du chantier pour assurer une meilleure communication entre les riverains et le chantier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Cheminement du projet (phase 2):
Octroi de contrat de travaux par le Conseil d'agglomération – 26 avril 2018
Octroi du contrat de surveillance des travaux à l'intérieur de l'entente cadre : avril 2018
Début des travaux – mai 2018
Fin des travaux – décembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission (Serge A BOILEAU)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paule TANGUAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sonia VIBERT, Service de la mise en valeur du territoire
Alain DUFRESNE, Ville-Marie
Kathy DAVID, Service de l'eau

Lecture :

Alain DUFRESNE, 8 mars 2018
Kathy DAVID, 8 mars 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Tatiane PALLU
Ingénieur

Tél : 514 872-8630
Télécop. : 514 872-2896

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-03-07

Jean-Pierre BOSSÉ
Chef de division

Tél : 514-280-2342
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2018-03-08

Projet de la rue Saint-Paul – phase 2

Portée et échéancier des travaux



- Lot 1 - Rue St-Vincent – Mai à décembre 2018
- Lot 2 - Rue St-Paul – Septembre 2018 à avril 2019
- Lot 3 - Rue St-Paul – Mai à septembre 2019
- Lot 4 - Rue St-Paul – Août à novembre 2019
- Lot 5 - Place Jacques - Cartier – Février à juin 2019

Montréal

RÉSULTATS D'OUVERTURE DE SOUMISSION

SOUMISSION NO 329903 **RELANCE :** **NON**
ANNONCE NO 4 DATE DE L'ANNONCE: 29/01/2018
DATE D'OUVERTURE 21/02/2018
DÉCRET 1049-2013
CHARGÉ DE PROJET: Sébastien Breton
CHARGÉ DE CONFORMITÉ: Tatiane Pallu

TITRE: Travaux de reconstruction , sur les rues Saint-Paul, entre le boulevard Saint-Laurent et la Place Jacques-Cartier, Saint-Gabriel, entre les rues de la Commune et Saint-Paul, et Saint-Vincent (Phase 2 - Projet Saint-Paul)

PRÉPARÉ PAR: Majida Tabit DATE DE TRAITEMENT: 06-Mar-18

RÉSULTATS D'OUVERTURE DE SOUMISSION *(taxes incluses)*

	FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES*	PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1	Ceveco inc. (Licence RBQ # 5658-0392-01) (Attestation Revenu Québec valide du 19 février au 31 mai 2018)	11 434 162,66 $	1 143 416,27 $	12 577 578,93 $
2	Les Entreprises Ventec inc.	12 261 028,74 $	1 226 102,87 $	13 487 131,61 $
	Estimation des professionnels externes	10 191 347,32 $	1 019 134,73 $	11 210 482,05 $
	Coût moyen des soumissions reçues ($)			**13 032 355,27 $**
	Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			**3,6%**
	Écart entre la plus haute et la plus basse conforme		**($)**	**909 552,68 $**
			(%)	**7,2%**
	Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		**($)**	**1 367 096,88 $**
			(%)	**12,2%**
	Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse		**($)**	**909 552,68 $**
			(%)	**7,2%**

CEC

En ce qui concerne les informations relatives à l'analyse des résultats de soumission, veuillez vous référer aux rubriques "Description" et "Justification" du document "Complément au guide de rédaction des dossiers décisionnels".

	FIRMES SOUMISSIONNAIRES NON CONFORMES	PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1				
2				

Caution Conforme

Culture et Communications Québec

Direction générale du patrimoine et des immobilisations

Le 23 mars 2018

Madame Hélène Benoit
Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Ville de Montréal
801, rue Brennan, 10e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

Madame,

La présente fait suite au dépôt de la demande d'autorisation portant le numéro 134327 visant les travaux de réaménagement et de remplacement des services sous-terrain de la rue Saint-Paul Est, entre le boulevard Saint-Laurent et la place Jacques-Cartier, incluant la rue Saint-Gabriel (entre les rues de la Commune et Saint-Paul) et la rue Saint-Vincent.

Nous souhaitons vous informer que nous avons débuté l'analyse de la demande et que certains éléments doivent encore être complétés. Toutefois, à ce stade de l'analyse, nous pouvons vous informer que le Ministère entend émettre très prochainement une autorisation sous réserve de certaines conditions reliées notamment à la préservation du patrimoine archéologique. Celles-ci vous seront confirmées sous peu. Par ailleurs, nous vous rappelons que la phase 1 du projet, qui établissait le concept d'aménagement pour l'ensemble de travaux prévus sur la rue Saint-Paul, a déjà fait l'objet d'une autorisation en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.

Nous vous rappelons que la présente ne constitue pas une autorisation au sens de la Loi sur le patrimoine culturel. Pour obtenir de l'information sur le traitement de la demande, veuillez communiquer avec monsieur Bernard Hébert au 514-873-0011.

Veuillez agréer, madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

Isabelle Lemieux

N/Réf. : 134327

Québec
Édifice Guy-Frégault
225, Grande Allée Est, RC-C
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : 418 380-2352
Télécopieur : 418 380-2336
www.mcc.gouv.qc.ca

Montréal
Édifice Le Wilder
1435, rue de Bleury, 8e étage
Montréal (Québec) H3A 2H7
Téléphone : 514 873-0011
Télécopieur : 514 864-2448

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

2-1

Le 28 mars 2017

CEVECO INC.
A/S MONSIEUR GUY BOULAY
2970, RUE OMER-RAVARY, BUREAU 100
MONTRÉAL (QC) H1W 3Z6

N° de décision : 2017-CPSM-1019579
N° de client : 2700007024

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous 2845-1912 INC., le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). CEVECO INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **10 décembre 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 329903
Numéro de référence : 1132308
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Travaux de reconstruction , sur les rues Saint-Paul, entre le boulevard Saint-Laurent et la Place Jacques-Cartier, Saint-Gabriel, entre les rues de la Commune et Saint-Paul, et Saint-Vincent (Phase 2 - Projet Saint-Paul)

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Allia Infrastructures 2000, rue de Lierre Laval, QC, H7G 4Y4 NEQ : 1169875342	Madame Louise Genest Téléphone : 514 326-5200 Télécopieur : 450 668-5989	**Commande : (1388394)** 2018-02-05 13 h 58 **Transmission :** 2018-02-05 13 h 58	2874871 - 329903_ADDENDA NO. 1_2018-02-01 2018-02-05 13 h 58 - Téléchargement 2874872 - 329903_Cahier des charges_addenda no 1 2018-02-05 13 h 58 - Téléchargement 2874874 - Addenda no 1_329903_Formule_de_soumission (devis) 2018-02-05 13 h 58 - Téléchargement 2874875 - Addenda no 1_329903_Formule_de_soumission (bordereau) 2018-02-05 13 h 58 - Téléchargement 2880910 - 329903_ADDENDA_2_2018-02-12-signé-rev 2018-02-13 13 h 16 - Courriel 2880915 - Addenda no 2_329903_Formule_de_soumission (devis) 2018-02-13 13 h 30 - Courriel 2880916 - Addenda no 2_329903_Formule_de_soumission (bordereau) 2018-02-13 13 h 30 - Téléchargement 2884115 - 329903_Addenda_3_2018-02-16_Signé 2018-02-16 17 h 24 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Armatures Bois-Francs Inc (ABF) 249 boul de la Bonaventure Victoriaville, QC, G6T 1V5 http://www.abf-inc.com NEQ : 1143798842	Madame Geneviève Beaudoin Téléphone : 819 758-7501 Télécopieur : 819 758-7629	**Commande : (1390744)** 2018-02-09 6 h 48 **Transmission :** 2018-02-09 6 h 48	2874871 - 329903_ADDENDA NO. 1_2018-02-01 2018-02-09 6 h 48 - Téléchargement 2874872 - 329903_Cahier des charges_addenda no 1 2018-02-09 6 h 48 - Téléchargement 2874874 - Addenda no 1_329903_Formule_de_soumission

				(devis) 2018-02-09 6 h 48 - Téléchargement 2874875 - Addenda no 1_329903_Formule_de_soumission (bordereau) 2018-02-09 6 h 48 - Téléchargement 2880910 - 329903_ADDENDA_2_2018-02-12-signé-rev 2018-02-13 13 h 16 - Courriel 2880915 - Addenda no 2_329903_Formule_de_soumission (devis) 2018-02-13 13 h 30 - Courriel 2880916 - Addenda no 2_329903_Formule_de_soumission (bordereau) 2018-02-13 13 h 30 - Téléchargement 2884115 - 329903_Addenda_3_2018-02-16_Signé 2018-02-16 17 h 24 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	BOISCLAIR ET FILS 14405 chemin Dupuis Mirabel, QC, j7n1l1 http://www.boisclairetfils.ca NEQ : 1140359127	Madame Suzanne Boisclair Téléphone : 450 227-2468 Télécopieur : 450 227-1698	**Commande : (1389568)** 2018-02-07 10 h 34 **Transmission :** 2018-02-07 10 h 34	2874871 - 329903_ADDENDA NO. 1_2018-02-01 2018-02-07 10 h 34 - Téléchargement 2874872 - 329903_Cahier des charges_addenda no 1 2018-02-07 10 h 34 - Téléchargement 2874874 - Addenda no 1_329903_Formule_de_soumission (devis) 2018-02-07 10 h 34 - Téléchargement 2874875 - Addenda no 1_329903_Formule_de_soumission (bordereau) 2018-02-07 10 h 34 - Téléchargement 2880910 - 329903_ADDENDA_2_2018-02-12-signé-rev 2018-02-13 13 h 16 - Courriel 2880915 - Addenda no 2_329903_Formule_de_soumission (devis) 2018-02-13 13 h 30 - Courriel 2880916 - Addenda no 2_329903_Formule_de_soumission (bordereau) 2018-02-13 13 h 30 - Téléchargement 2884115 - 329903_Addenda_3_2018-02-16_Signé 2018-02-16 17 h 24 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Bordures Polycor Inc 76 rue Saint-Paul, Suite 100 Québec, QC, G1K 3V9	Monsieur Rémi Guillemette Téléphone	**Commande : (1385091)** 2018-01-30 11 h	2874871 - 329903_ADDENDA NO. 1_2018-02-01 2018-02-02 11 h 35 - Courriel

	http://www.polycor.com NEQ : 1143280379	: 418 558-7740 Télécopieur : 418 323-2046	**Transmission :** 2018-01-30 11 h	2874872 - 329903_Cahier des charges_addenda no 1 2018-02-02 13 h 34 - Courriel 2874874 - Addenda no 1_329903_Formule_de_soumission (devis) 2018-02-02 11 h 48 - Courriel 2874875 - Addenda no 1_329903_Formule_de_soumission (bordereau) 2018-02-02 11 h 48 - Téléchargement 2880910 - 329903_ADDENDA_2_2018-02-12-signé-rev 2018-02-13 13 h 16 - Courriel 2880915 - Addenda no 2_329903_Formule_de_soumission (devis) 2018-02-13 13 h 30 - Courriel 2880916 - Addenda no 2_329903_Formule_de_soumission (bordereau) 2018-02-13 13 h 30 - Téléchargement 2884115 - 329903_Addenda_3_2018-02-16_Signé 2018-02-16 17 h 24 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Ceveco inc. 2970 Omer Ravary Bureau 100 Montréal, QC, H1W 3Z6 http://www.ceveco.ca NEQ : 1144463719	Monsieur Patrick Lapointe Téléphone : 514 521-1042 Télécopieur : 514 521-1048	**Commande : (1385635)** 2018-01-31 8 h 35 **Transmission :** 2018-01-31 10 h 17	2874871 - 329903_ADDENDA NO. 1_2018-02-01 2018-02-02 11 h 35 - Courriel 2874872 - 329903_Cahier des charges_addenda no 1 2018-02-02 13 h 34 - Courriel 2874874 - Addenda no 1_329903_Formule_de_soumission (devis) 2018-02-02 11 h 48 - Courriel 2874875 - Addenda no 1_329903_Formule_de_soumission (bordereau) 2018-02-02 11 h 48 - Téléchargement 2880910 - 329903_ADDENDA_2_2018-02-12-signé-rev 2018-02-13 13 h 16 - Courriel 2880915 - Addenda no 2_329903_Formule_de_soumission (devis) 2018-02-13 13 h 30 - Courriel 2880916 - Addenda no 2_329903_Formule_de_soumission (bordereau) 2018-02-13 13 h 30 - Téléchargement 2884115 - 329903_Addenda_3_2018-02-16_Signé 2018-02-16 17 h 24 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

				Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Construction Bau-Val Inc. 87 Emilien Marcoux, Suite#101 Blainville, QC, J7C 0B4 http://www.bauval.com NEQ : 1143718063	Madame Johanne Vallée Téléphone : 514 788-4660 Télécopieur :	**Commande : (1385593)** 2018-01-31 8 h 06 **Transmission :** 2018-01-31 10 h 02	2874871 - 329903_ADDENDA NO. 1_2018-02-01 2018-02-02 11 h 35 - Courriel 2874872 - 329903_Cahier des charges_addenda no 1 2018-02-02 13 h 34 - Courriel 2874874 - Addenda no 1_329903_Formule_de_soumission (devis) 2018-02-02 11 h 48 - Courriel 2874875 - Addenda no 1_329903_Formule_de_soumission (bordereau) 2018-02-02 11 h 48 - Téléchargement 2880910 - 329903_ADDENDA_2_2018-02-12-signé-rev 2018-02-13 13 h 16 - Courriel 2880915 - Addenda no 2_329903_Formule_de_soumission (devis) 2018-02-13 13 h 30 - Courriel 2880916 - Addenda no 2_329903_Formule_de_soumission (bordereau) 2018-02-13 13 h 30 - Téléchargement 2884115 - 329903_Addenda_3_2018-02-16_Signé 2018-02-16 17 h 24 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Construction Deric Inc 3869 boul.des Sources suite #110 Dollard-des-Ormeaux, QC, H9B 2A2 http://www.groupederic.ca NEQ : 1169078178	Monsieur Luc Lecomte Téléphone : 514 685-8989 Télécopieur : 514 685-6484	**Commande : (1385898)** 2018-01-31 11 h 12 **Transmission :** 2018-01-31 16 h 35	2874871 - 329903_ADDENDA NO. 1_2018-02-01 2018-02-02 11 h 35 - Courriel 2874872 - 329903_Cahier des charges_addenda no 1 2018-02-02 13 h 34 - Courriel 2874874 - Addenda no 1_329903_Formule_de_soumission (devis) 2018-02-02 11 h 48 - Courriel 2874875 - Addenda no 1_329903_Formule_de_soumission (bordereau) 2018-02-02 11 h 48 - Téléchargement 2880910 - 329903_ADDENDA_2_2018-02-12-signé-rev 2018-02-13 13 h 16 - Courriel 2880915 - Addenda no 2_329903_Formule_de_soumission (devis) 2018-02-13 13 h 30 - Courriel 2880916 - Addenda no 2_329903_Formule_de_soumission (bordereau) 2018-02-13 13 h 30 - Téléchargement

				2884115 - 329903_Addenda_3_2018-02-16_Signé 2018-02-16 17 h 24 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Construction NRC Inc. 160 rue Deslauriers Arr. St-Laurent Montréal, QC, H4N 1V8 NEQ : 1149495146	Madame Lany Phaneuf Téléphone : 514 331-7944 Télécopieur :	**Commande : (1390852)** 2018-02-09 8 h 49 **Transmission :** 2018-02-09 9 h 47	2874871 - 329903_ADDENDA NO. 1_2018-02-01 2018-02-09 8 h 49 - Messagerie 2874872 - 329903_Cahier des charges_addenda no 1 2018-02-09 8 h 49 - Messagerie 2874874 - Addenda no 1_329903_Formule_de_soumission (devis) 2018-02-09 8 h 49 - Messagerie 2874875 - Addenda no 1_329903_Formule_de_soumission (bordereau) 2018-02-09 8 h 49 - Téléchargement 2880910 - 329903_ADDENDA_2_2018-02-12-signé-rev 2018-02-13 13 h 16 - Courriel 2880915 - Addenda no 2_329903_Formule_de_soumission (devis) 2018-02-13 13 h 30 - Courriel 2880916 - Addenda no 2_329903_Formule_de_soumission (bordereau) 2018-02-13 13 h 30 - Téléchargement 2884115 - 329903_Addenda_3_2018-02-16_Signé 2018-02-16 17 h 24 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Construction Tro-MAP inc. 11750 avenue Philippe-Panneton Montréal, QC, H1E 4G4 NEQ : 1169971778	Monsieur Marco Polizzi Téléphone : 514 648-0111 Télécopieur : 514 648-0009	**Commande : (1384691)** 2018-01-29 15 h 52 **Transmission :** 2018-01-29 20 h 50	2874871 - 329903_ADDENDA NO. 1_2018-02-01 2018-02-02 11 h 35 - Courriel 2874872 - 329903_Cahier des charges_addenda no 1 2018-02-02 13 h 34 - Courriel 2874874 - Addenda no 1_329903_Formule_de_soumission (devis) 2018-02-02 11 h 48 - Courriel 2874875 - Addenda no 1_329903_Formule_de_soumission (bordereau) 2018-02-02 11 h 48 - Téléchargement 2880910 - 329903_ADDENDA_2_2018-02-12-signé-rev 2018-02-13 13 h 16 - Courriel 2880915 - Addenda no 2_329903_Formule_de_soumission

				(devis) 2018-02-13 13 h 30 - Courriel 2880916 - Addenda no 2_329903_Formule_de_soumission (bordereau) 2018-02-13 13 h 30 - Téléchargement 2884115 - 329903_Addenda_3_2018-02-16_Signé 2018-02-16 17 h 24 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	LE GROUPE LÉCUYER LTÉE. 17 Du Moulin Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 http://www.lecuyerbeton.com NEQ : 1145052065	Monsieur David Guay Téléphone : 450 454-3928 Télécopieur : 450 454-7254	**Commande : (1386124)** 2018-01-31 14 h 23 **Transmission :** 2018-01-31 14 h 23	2874871 - 329903_ADDENDA NO. 1_2018-02-01 2018-02-02 11 h 35 - Courriel 2874872 - 329903_Cahier des charges_addenda no 1 2018-02-02 13 h 34 - Courriel 2874874 - Addenda no 1_329903_Formule_de_soumission (devis) 2018-02-02 11 h 48 - Courriel 2874875 - Addenda no 1_329903_Formule_de_soumission (bordereau) 2018-02-02 11 h 48 - Téléchargement 2880910 - 329903_ADDENDA_2_2018-02-12-signé-rev 2018-02-13 13 h 16 - Courriel 2880915 - Addenda no 2_329903_Formule_de_soumission (devis) 2018-02-13 13 h 30 - Courriel 2880916 - Addenda no 2_329903_Formule_de_soumission (bordereau) 2018-02-13 13 h 30 - Téléchargement 2884115 - 329903_Addenda_3_2018-02-16_Signé 2018-02-16 17 h 24 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Entreprises Michaudville Inc. 270 rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3G 4S6 http://www.michaudville.com NEQ : 1142707943	Monsieur Sylvain Phaneuf Téléphone : 450 446-9933 Télécopieur : 450 446-1933	**Commande : (1385166)** 2018-01-30 11 h 52 **Transmission :** 2018-01-30 11 h 52	2874871 - 329903_ADDENDA NO. 1_2018-02-01 2018-02-02 11 h 35 - Courriel 2874872 - 329903_Cahier des charges_addenda no 1 2018-02-02 13 h 34 - Courriel 2874874 - Addenda no 1_329903_Formule_de_soumission (devis) 2018-02-02 11 h 48 - Courriel 2874875 - Addenda no 1_329903_Formule_de_soumission (bordereau) 2018-02-02 11 h 48 - Téléchargement

				2880910 - 329903_ADDENDA_2_2018-02-12-signé-rev 2018-02-13 13 h 16 - Courriel 2880915 - Addenda no 2_329903_Formule_de_soumission (devis) 2018-02-13 13 h 30 - Courriel 2880916 - Addenda no 2_329903_Formule_de_soumission (bordereau) 2018-02-13 13 h 30 - Téléchargement 2884115 - 329903_Addenda_3_2018-02-16_Signé 2018-02-16 17 h 24 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Entreprises Ventec Inc 5600 rue Notre-Dame O Bureau 104 Montréal, QC, H4C 1V1 NEQ : 1145668878	Monsieur Gino Ventura Téléphone : 514 932-5600 Télécopieur : 514 932-8972	**Commande : (1385325)** 2018-01-30 14 h 41 **Transmission :** 2018-01-31 7 h 55	2874871 - 329903_ADDENDA NO. 1_2018-02-01 2018-02-02 11 h 36 - Télécopie 2874872 - 329903_Cahier des charges_addenda no 1 2018-02-02 16 h 48 - Messagerie 2874874 - Addenda no 1_329903_Formule_de_soumission (devis) 2018-02-02 11 h 49 - Télécopie 2874875 - Addenda no 1_329903_Formule_de_soumission (bordereau) 2018-02-02 11 h 48 - Téléchargement 2880910 - 329903_ADDENDA_2_2018-02-12-signé-rev 2018-02-13 13 h 16 - Télécopie 2880915 - Addenda no 2_329903_Formule_de_soumission (devis) 2018-02-13 14 h 04 - Télécopie 2880916 - Addenda no 2_329903_Formule_de_soumission (bordereau) 2018-02-13 13 h 30 - Téléchargement 2884115 - 329903_Addenda_3_2018-02-16_Signé 2018-02-16 18 h 01 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Macogep inc 1255, University, bureau 700 Montréal, QC, H3B 3w1 NEQ : 1143366715	Monsieur Gunther Conard Téléphone : 514 223-9001 Télécopieur : 514 670-2814	**Commande : (1384535)** 2018-01-29 13 h 56 **Transmission :** 2018-01-29 13 h 56	2874871 - 329903_ADDENDA NO. 1_2018-02-01 2018-02-02 11 h 35 - Courriel 2874872 - 329903_Cahier des charges_addenda no 1 2018-02-02 13 h 34 - Courriel 2874874 - Addenda no 1_329903_Formule_de_soumission

				(devis) 2018-02-02 11 h 48 - Courriel 2874875 - Addenda no 1_329903_Formule_de_soumission (bordereau) 2018-02-02 11 h 48 - Téléchargement 2880910 - 329903_ADDENDA_2_2018-02-12-signé-rev 2018-02-13 13 h 16 - Courriel 2880915 - Addenda no 2_329903_Formule_de_soumission (devis) 2018-02-13 13 h 30 - Courriel 2880916 - Addenda no 2_329903_Formule_de_soumission (bordereau) 2018-02-13 13 h 30 - Téléchargement 2884115 - 329903_Addenda_3_2018-02-16_Signé 2018-02-16 17 h 24 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Neolect Inc. 104 boul Montcalm Nord Candiac, QC, J5R 3L8 NEQ : 1166302126	Madame Marjolaine Émond Téléphone : 450 659-5457 Télécopieur : 450 659-9265	**Commande : (1384526)** 2018-01-29 13 h 46 **Transmission :** 2018-01-29 15 h 29	2874871 - 329903_ADDENDA NO. 1_2018-02-01 2018-02-02 11 h 35 - Courriel 2874872 - 329903_Cahier des charges_addenda no 1 2018-02-02 13 h 34 - Courriel 2874874 - Addenda no 1_329903_Formule_de_soumission (devis) 2018-02-02 11 h 48 - Courriel 2874875 - Addenda no 1_329903_Formule_de_soumission (bordereau) 2018-02-02 11 h 48 - Téléchargement 2880910 - 329903_ADDENDA_2_2018-02-12-signé-rev 2018-02-13 13 h 16 - Courriel 2880915 - Addenda no 2_329903_Formule_de_soumission (devis) 2018-02-13 13 h 30 - Courriel 2880916 - Addenda no 2_329903_Formule_de_soumission (bordereau) 2018-02-13 13 h 30 - Téléchargement 2884115 - 329903_Addenda_3_2018-02-16_Signé 2018-02-16 17 h 24 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Pomerleau Inc... 500 rue St-Jacques O. Suite 900	Madame Nancy Lazure Téléphone	**Commande : (1385099)** 2018-01-30 11 h 06	2874871 - 329903_ADDENDA NO. 1_2018-02-01 2018-02-02 11 h 35 - Courriel

	Montréal, QC, H2Y 0A2 NEQ : 1142005934	: 514 789-2728 Télécopieur : 514 789-2288	**Transmission :** 2018-01-30 11 h 06	2874872 - 329903_Cahier des charges_addenda no 1 2018-02-02 13 h 34 - Courriel 2874874 - Addenda no 1_329903_Formule_de_soumission (devis) 2018-02-02 11 h 48 - Courriel 2874875 - Addenda no 1_329903_Formule_de_soumission (bordereau) 2018-02-02 11 h 48 - Téléchargement 2880910 - 329903_ADDENDA_2_2018-02-12-signé-rev 2018-02-13 13 h 16 - Courriel 2880915 - Addenda no 2_329903_Formule_de_soumission (devis) 2018-02-13 13 h 30 - Courriel 2880916 - Addenda no 2_329903_Formule_de_soumission (bordereau) 2018-02-13 13 h 30 - Téléchargement 2884115 - 329903_Addenda_3_2018-02-16_Signé 2018-02-16 17 h 24 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Ramcor Construction Inc. 8085 rue Champ D'Eau Arrondissement Saint-Léonard Montréal, QC, H1P 1Y1 NEQ : 1161184792	Monsieur Guy Cormier Téléphone : 514 329-4545 Télécopieur : 514 329-4818	**Commande : (1385934)** 2018-01-31 11 h 29 **Transmission :** 2018-01-31 16 h 53	2874871 - 329903_ADDENDA NO. 1_2018-02-01 2018-02-02 11 h 36 - Télécopie 2874872 - 329903_Cahier des charges_addenda no 1 2018-02-02 16 h 49 - Messagerie 2874874 - Addenda no 1_329903_Formule_de_soumission (devis) 2018-02-02 11 h 49 - Télécopie 2874875 - Addenda no 1_329903_Formule_de_soumission (bordereau) 2018-02-02 11 h 48 - Téléchargement 2880910 - 329903_ADDENDA_2_2018-02-12-signé-rev 2018-02-13 13 h 16 - Télécopie 2880915 - Addenda no 2_329903_Formule_de_soumission (devis) 2018-02-13 13 h 31 - Télécopie 2880916 - Addenda no 2_329903_Formule_de_soumission (bordereau) 2018-02-13 13 h 30 - Téléchargement 2884115 - 329903_Addenda_3_2018-02-16_Signé 2018-02-16 17 h 24 - Télécopie

				Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Roxboro Excavation INC.. 1620 Croissant Newman Dorval, QC, H9P 2R8 NEQ : 1142760280	Monsieur Yvon Théoret Téléphone : 514 631-1888 Télécopieur : 514 631-1055	**Commande : (1390288)** 2018-02-08 10 h 47 **Transmission :** 2018-02-08 10 h 47	2874871 - 329903_ADDENDA NO. 1_2018-02-01 2018-02-08 10 h 47 - Téléchargement 2874872 - 329903_Cahier des charges_addenda no 1 2018-02-08 10 h 47 - Téléchargement 2874874 - Addenda no 1_329903_Formule_de_soumission (devis) 2018-02-08 10 h 47 - Téléchargement 2874875 - Addenda no 1_329903_Formule_de_soumission (bordereau) 2018-02-08 10 h 47 - Téléchargement 2880910 - 329903_ADDENDA_2_2018-02-12-signé-rev 2018-02-13 13 h 16 - Courriel 2880915 - Addenda no 2_329903_Formule_de_soumission (devis) 2018-02-13 13 h 30 - Courriel 2880916 - Addenda no 2_329903_Formule_de_soumission (bordereau) 2018-02-13 13 h 30 - Téléchargement 2884115 - 329903_Addenda_3_2018-02-16_Signé 2018-02-16 17 h 24 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Super Excavation Inc. 5900 Saint-Jacques Ouest Montréal, QC, H4A 2E9 NEQ : 1142493619	Monsieur Natalino Cappello Téléphone : 514 488-6883 Télécopieur : 514 488-1791	**Commande : (1386307)** 2018-01-31 16 h 57 **Transmission :** 2018-01-31 20 h 21	2874871 - 329903_ADDENDA NO. 1_2018-02-01 2018-02-02 11 h 36 - Télécopie 2874872 - 329903_Cahier des charges_addenda no 1 2018-02-02 16 h 47 - Messagerie 2874874 - Addenda no 1_329903_Formule_de_soumission (devis) 2018-02-02 11 h 49 - Télécopie 2874875 - Addenda no 1_329903_Formule_de_soumission (bordereau) 2018-02-02 11 h 48 - Téléchargement 2880910 - 329903_ADDENDA_2_2018-02-12-signé-rev 2018-02-13 13 h 17 - Télécopie 2880915 - Addenda no 2_329903_Formule_de_soumission (devis) 2018-02-13 13 h 31 - Télécopie 2880916 - Addenda no 2_329903_Formule_de_soumission

				(bordereau) 2018-02-13 13 h 30 - Téléchargement 2884115 - 329903_Addenda_3_2018-02-16_Signé 2018-02-16 17 h 25 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Systèmes Urbains Inc. 23, avenue Milton Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.systemesurbains.com NEQ : 1168008721	Monsieur Francis Duchesne Téléphone : 514 321-5205 Télécopieur : 514 321-5835	**Commande : (1385940)** 2018-01-31 11 h 32 **Transmission :** 2018-01-31 11 h 32	2874871 - 329903_ADDENDA NO. 1_2018-02-01 2018-02-02 11 h 35 - Courriel 2874872 - 329903_Cahier des charges_addenda no 1 2018-02-02 13 h 34 - Courriel 2874874 - Addenda no 1_329903_Formule_de_soumission (devis) 2018-02-02 11 h 48 - Courriel 2874875 - Addenda no 1_329903_Formule_de_soumission (bordereau) 2018-02-02 11 h 48 - Téléchargement 2880910 - 329903_ADDENDA_2_2018-02-12-signé-rev 2018-02-13 13 h 16 - Courriel 2880915 - Addenda no 2_329903_Formule_de_soumission (devis) 2018-02-13 13 h 30 - Courriel 2880916 - Addenda no 2_329903_Formule_de_soumission (bordereau) 2018-02-13 13 h 30 - Téléchargement 2884115 - 329903_Addenda_3_2018-02-16_Signé 2018-02-16 17 h 24 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

Dossier # : 1187394001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Objet :	Accorder un contrat à Ceveco inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul entre le boulevard Saint-Laurent et la Place Jacques-Cartier, de la rue Saint-Gabriel, entre les rues de la Commune et Saint-Paul et la rue Saint-Vincent - phase 2 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul - Arrondissement Ville-Marie - Dépense totale de 13 741 173,50 $ (contrat: 12 577 578,93$ + incidences: 1 163 594,57 $), taxes incluses. Appel d'offres public 329903 - 2 soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1442 Intervention et Répartition des coûts- GDD1187394001.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-03-08

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242
Division :

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187394001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Objet :	Accorder un contrat à Ceveco inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul entre le boulevard Saint-Laurent et la Place Jacques-Cartier, de la rue Saint-Gabriel, entre les rues de la Commune et Saint-Paul et la rue Saint-Vincent - phase 2 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul - Arrondissement Ville-Marie - Dépense totale de 13 741 173,50 $ (contrat: 12 577 578,93$ + incidences: 1 163 594,57 $), taxes incluses. Appel d'offres public 329903 - 2 soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

DGSRE_1187394001_Info_Comptable.xlsx SMVT 1187394001 info comptable.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Paule TANGUAY
Préposée au budget
Tél : 514 872-5911

Co-auteur pour la DGSRE :
Luu Lan LE
Agente de gestion des ressources financières
Tél. : 514-280-0066

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-03-14

Christian BORYS
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5676

Division : Service des finances

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CG : 20.20

2018/04/26 17:00

(2)

Dossier # : 1187394001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Objet :	Accorder un contrat à Ceveco inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul entre le boulevard Saint-Laurent et la Place Jacques-Cartier, de la rue Saint-Gabriel, entre les rues de la Commune et Saint-Paul et la rue Saint-Vincent - phase 2 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul - Arrondissement Ville-Marie - Dépense totale de 13 741 173,50 $ (contrat: 12 577 578,93$ + incidences: 1 163 594,57 $), taxes incluses. Appel d'offres public 329903 - 2 soumissionnaires.

Rapport- mandat SMCE187394001.pdf

Dossier # :1187394001

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidentes

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

Mme Fanny Magini
Arrondissement d'Outremont

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 26 avril 2018

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE187394001

Accorder un contrat à Ceveco inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul entre le boulevard Saint-Laurent et la Place Jacques-Cartier, de la rue Saint-Gabriel, entre les rues de la Commune et Saint-Paul et la rue Saint-Vincent - phase 2 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul - Arrondissement Ville-Marie - Dépense totale de 13 741 173,50 $ (contrat: 12 577 578,93$ + incidences: 1 163 594,57 $), taxes incluses. Appel d'offres public 329903 - 2 soumissionnaires.

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE187394001
Accorder un contrat à Ceveco inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul entre le boulevard Saint-Laurent et la Place Jacques-Cartier, de la rue Saint-Gabriel, entre les rues de la Commune et Saint-Paul et la rue Saint-Vincent - phase 2 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul - Arrondissement Ville-Marie - Dépense totale de 13 741 173,50 $ (contrat: 12 577 578,93$ + incidences: 1 163 594,57 $), taxes incluses. Appel d'offres public 329903 - 2 soumissionnaires.

À sa séance du 4 avril 2018, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M$.*

Le 11 avril 2018, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont bien compris que des démarches avaient été entreprises, dans le cadre de ce projet, à l'initiative du Bureau de l'Ombudsman sans qu'une plainte n'ait été déposée, avec des organismes représentant des personnes à mobilité réduite, afin de bien tenir compte des besoins en matière d'accessibilité universelle.

Ils ont aussi compris que 66 % du montant de ce contrat était sous la charge de l'agglomération et ont signalé au Service qu'il aurait été souhaitable d'expliciter davantage, dans le sommaire décisionnel, la ventilation des coûts entre la Ville et l'agglomération

Les membres ont aussi noté que ce dossier comportait des exigences d'expérience pour les entrepreneurs. La Commission juge que ces clauses d'expérience peuvent être justifiées dans certaines situations, mais qu'il conviendrait de poursuivre la réflexion sur l'utilisation efficace de telles clauses, notamment en ce qui a trait à leur effet restrictif sur le marché. Elle est d'avis que le Service devrait réfléchir à cette question en perspective de la troisième phase de ce projet.

Pour une des membres de la Commission, Mme Paola Hawa, il était impossible de constater la conformité pour diverses raisons, notamment la durée de la période de l'appel d'offres qu'elle jugeait trop courte dans les circonstances. En raison de son inconfort général face à ce dossier, elle a inscrit sa dissidence.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M$.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE187394001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à la majorité, avec la dissidence de Mme Hawa, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.21

2018/04/26 17:00

(2)

Dossier # : 1184730003

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 328 670,87 $, taxes incluses, pour la poursuite des contrats octroyés à la firme Koncas Recyclage (CG 14-0587) pour la réception, le tri et la mise en marché de résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) et encombrants, ainsi qu'à la firme Services Matrec (anciennement LEEP) (CG 15 0379) majorant ainsi le montant total des contrats de 7 412 537,94 $ à 7 741 208,81 $ (toutes taxes incluses).

Il est recommandé au Conseil d'agglomération :
- d'autoriser une dépense additionnelle de 295 618,04 $ pour le contrat 14-13817 et une dépense additionnelle de 33 052,83 $ pour le contrat 15-14219 pour la réception, le tri et la mise en valeur de résidus de CRD et encombrants pour des territoires de l'agglomération et les écocentres majorant ainsi le montant total des contrats qui passe de 7 412 537,94 $ à 7 741 208,81 $;

- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2018-04-13 13:37

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1184730003**
Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 328 670,87 $, taxes incluses, pour la poursuite des contrats octroyés à la firme Koncas Recyclage (CG 14-0587) pour la réception, le tri et la mise en marché de résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) et encombrants, ainsi qu'à la firme Services Matrec (anciennement LEEP) (CG 15 0379) majorant ainsi le montant total des contrats de 7 412 537,94 $ à 7 741 208,81 $ (toutes taxes incluses).

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RRLQ, chapitre E- 20. 001 - **Loi 75**), la valorisation des matières résiduelles est une compétence d'agglomération. Cette compétence est exercée par le Service de l'environnement. En vertu de l'article 17 de la Loi, la municipalité centrale peut agir à l'égard des matières constituant les compétences d'agglomération non seulement sur son territoire, mais aussi sur celui de toute autre municipalité liée.

Le Service de l'environnement a demandé que soit lancé des appels d'offres pour le traitement des résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) et encombrants en 2014 et 2015. L'échéance de ces contrats est le **30 juin 2018**.

Un appel d'offres a donc été lancé à la fin décembre 2017 pour assurer le renouvellement des contrats car selon des hypothèses basées sur les données de 2017, les contrats viendront à manquer de crédits au début du mois de mai 2018 et la prestation de service est une priorité.

Toutefois, ce dossier n'a pu être mené à terme.

Dans un premier temps, seulement deux entreprises ont présenté des soumissions. À leur analyse, le Service de l'approvisionnement a constaté qu'un des soumissionnaires n'avait pas joint sa caution de soumission et l'autre n'avait pas son certificat délivré par l'AMF. Ils ont donc été jugés non conformes.

Les démarches du Service de l'approvisionnement ont démontré que peu de soumissionnaires potentiels étaient intéressés à présenter un prix pour le traitement des résidus de CRD de la Ville.

Le Service de l'environnement doit ainsi relancer un appel d'offres, toutefois, d'ici à ce qu'un nouveau contrat soit octroyé (juin 2018) il manquera de crédit dans les contrats actuels et puisque la prestation de service est une priorité, il est nécessaire d'approuver une dépense additionnelle pour les contrats en cours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG 15 0379 - 18 juin 2015 - Accorder un contrat à Multi Recyclage S.D. et à Les Entreprises Environnementales Pierrefonds (LEEP) pour la réception, le tri et la mise en marché de résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) et encombrants pour une période approximative de 36 mois avec possibilité d'une prolongation de 60 jours - Dépense totale de 1 205 557,40 $, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14219 (5 soumissionnaires)
CG 14-0587 - 18 décembre 2014 - Accorder un contrat à Koncas Recyclage pour la réception, le tri et la mise en marché des résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) et encombrants, pour une période de 43 mois avec possibilité d'une prolongation de 60 jours - Dépense totale de 6 749 421 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13817 (3 soumissionnaires)

DESCRIPTION

Le traitement des résidus de CRD et encombrants se fait dans des centres équipés pour trier les matières qui sont reçues pêle-mêle.
Une fois triée, les matières sont envoyées vers des entreprises où elles sont recyclées et/ou valorisées et/ou enfouies.
Sur une base annuelle, les quantités de matières varient entre 55 000 et 60 000 tonnes.

JUSTIFICATION

La demande de crédit supplémentaire est nécessaire pour maintenir la prestation de service actuelle jusqu'à la fin juin 2018. Les contrats actuels ne comportent pas de contingences. Suite à l'appel d'offres lancé en décembre 2017, le Service de l'approvisionnement a constaté que le marché du recyclage des matériaux de construction connaît une période difficile en raison des restrictions dans les marchés de revente des matières recyclables.

Par exemple, le bois qui constituait une source de revenu intéressante dans le passé est beaucoup plus difficile à vendre en raison de la réglementation plus sévère imposée par le ministère de l'environnement. Il en est ainsi pour d'autres matières qui s'écoulaient rapidement et à bons prix sur les marchés auparavant.

De plus, l'obligation de posséder maintenant un certificat délivré par l'AMF pour soumissionner sur des contrats de la Ville exclut certains soumissionnaires potentiels ce qui n'était pas le cas il y a quelques années. Un nombre réduit d'entrepreneurs diminue la compétitivité et crée une pression à la hausse sur les prix.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une dépense additionnelle de 5% pour chacun des deux contrats est nécessaire afin de maintenir la prestation de services aux citoyens. Le coût total s'élève à 328 670,87 $ incluant les taxes et il est réparti comme suit :

Adjudicataires	Résolution	Montants octroyés	Dépense additionnelle 5% - $	Total taxes incluses $
Services Matrec (LEEP)	CG15 0379	663 117,38 $	33 052,83 $	696 170,21 $
Koncas Recyclage	CG14 0587	6 749 420,56 $	295 618,04 $	7 045 038,60 $
Grand total		**7 412 537,94 $**	**328 670,87 $**	**7 741 208,81 $**

Le détail du calcul est dans la pièce jointe 'Aspects financiers'

Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement du Service de l'environnement au poste budgétaire des services techniques pour l'enfouissement et la valorisation des matériaux secs.

L'agglomération doit payer les redevances à l'enfouissement de 25,95 $ / tonne taxes incluses sur la portion non valorisable des matières. Le montant estimé pour ces redevances s'élève à 23 107,57 $ pour 890 tonnes des matières non valorisables.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le contrat de réception et traitement des résidus de CRD et encombrants touche le volet : "Pratiquer une gestion responsable des ressources" qui vise à récupérer 80 % de matières recyclables et organiques, des RDD, des résidus de CRD et encombrants d'ici 2019.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut d'obtenir les crédits nécessaires pour terminer les contrats dont l'échéance est le 30 juin 2018, cette matière en provenance des écocentres et des territoires sera envoyée à l'enfouissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Autorisation de la dépense additionnelle : 26 avril 2018 (CG)
Fin des contrats actuels: 30 juin 2018
Nouvel appel d'offres lancé le mercredi 11 avril 2018
Ouverture des soumissions le lundi 7 mai 2018
Octroi du contrat par le CG le 21 juin 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Richard DAGENAIS, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Richard DAGENAIS, 12 avril 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis R DESJARDINS
Agent(e) de recherche

Tél : 514 872-2279
Télécop. : 514 872-8146

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-04-11

Carl MOISE
C/s operations - gestion des matieres residuelles

Tél : 514 872-9108
Télécop. : 514 872-8146

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur
Tél : 514 872-7540
Approuvé le : 2018-04-12

Ajudicataires	Résolution	Montants octroyés	Dépenses additionnelles 5% - $	Total taxes incluses $
SERVICES MATREC (LEEP)	CG15 0379	663 117.38 $	33 052.83 $	696 170.21 $
Koncas	CG14 0587	6 749 420.56 $	295 618.04 $	7 045 038.60 $
Grand total		**7 412 537.94 $**	**328 670.87 $**	**7 741 208.81 $**

Coût de traitement des résidus de construction, rénovation, démolition et d'encombrants (CRD)
Contingences de 5%

Territoires	Ajudicataires	Résolution	Tonnages octroyés	Montants octroyés	Contigences 5% - tonnages	Contigences 5% - $	Total - Tonnages	Total taxes incluses $
Baie d'Urfé	SERVICES MATREC (Anciennement LEEP)	CG15 0379	8 395.00	663 117.38 $	419.75	33 052.83 $	8 814.75	696 170.21 $
Beaconsfield								
Kirkland								
DDO								
Dorval								
Pointe-Claire								
Ahuntsic/Cartierville	Koncas (1)	CG14 0587	96 992.73	6 749 420.56 $	4 217.08	295 618.04	101 209.80	7 045 038.60 $
Anjou								
Outremont								
St-Laurent								
St-Léonard								
Ville-Marie								
Écocentre Acadie								
Écocentre CDN								
Écocentre Eadie								
Écocentre LaSalle								
Écocentre Petite-Patrie								
Écocentre RDP								
Écocentre St-Laurent								
Écocentre St-Michel								
Grand total - taxes incluses					**4 636.83**	**328 670.87 $**	**110 024.55**	**7 741 208.81 $**
Grand total - taxe nette						**300 120.31 $**		

Contingences 5%
Coût de traitement en 2018

		Coût unitaire
Matrec (LEEP)	CRD non valorisable	73.38
	CRD valorisable	61.15
Koncas	CRD non valorisable	60.97
	CRD valorisable	60.97

1) Les tonnages octroyés à l'ajudicataire Koncas incluent la contingences de 15 %

CRD valorisable 1001-0010000-103125-04383-54503-014476-00000
CRD non valorisable 1001-0010000-103125-04383-54503-014403-000000

Redevance à payer 890.47 23 107.57 $

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1184730003

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 328 670,87 $, taxes incluses, pour la poursuite des contrats octroyés à la firme Koncas Recyclage (CG 14-0587) pour la réception, le tri et la mise en marché de résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) et encombrants, ainsi qu'à la firme Services Matrec (anciennement LEEP) (CG 15 0379) majorant ainsi le montant total des contrats de 7 412 537,94 $ à 7 741 208,81 $ (toutes taxes incluses).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

ENV_1184730003_Info_Comptable-Révisé.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François BALLARD
Préposé au budget
Tél : 514-872-5916

Co-auteur : Luu Lan LE
Agente de gestion des ressources financières
Tél. : 514-280-0066

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-04-17

Marie-Claude JOLY
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-6052

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.01

2018/04/26
17:00

(1)

Dossier # : 1187030001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Approuver le plan économique conjoint Ville de Montréal - Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) du Québec / Approuver le projet de convention d'aide financière de 150 M$ entre le MESI et la Ville / Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel attendu

Il est recommandé au comité exécutif :
1. d'approuver le plan économique conjoint Ville de Montréal - Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI);

2. d'approuver le projet de convention d'aide financière de 150 M$ entre le MESI et la Ville.

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

- d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel attendu.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-03-27 10:54

Signataire : Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187030001**
Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Approuver le plan économique conjoint Ville de Montréal - Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) du Québec / Approuver le projet de convention d'aide financière de 150 M$ entre le MESI et la Ville / Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel attendu

CONTENU

CONTEXTE

Le Gouvernement du Québec a souligné la particularité de Montréal en ratifiant en 2016 la Déclaration sur la reconnaissance du statut particulier de la métropole.
En parallèle, le Gouvernement et la Ville ont signé l'Entente-cadre Réflexe Montréal sur leurs engagements pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole. Par cette entente, le Gouvernement s'est engagé à verser à la Ville de Montréal une contribution de 150 M$ sur cinq ans pour soutenir sa *Stratégie de développement économique 2018-2022.*
La contribution est aussi liée à l'établissement d'un plan économique conjoint qui établit une vision commune pour le développement économique de la métropole afin que les interventions des parties s'arriment et convergent vers le meilleur intérêt des entreprises, de l'économie de Montréal et de celle du Québec.

Ainsi, conformément à cet engagement, le Service de développement économique, le Bureau des relations gouvernementales et municipales et le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) ont élaboré un plan économique conjoint qui a été entériné par le conseil des ministres le 28 février 2018. Ce même conseil des ministres a également approuvé une convention qui précise les modalités de versement de l'aide financière de 150 M$.

Enfin, parallèlement aux travaux sur le plan économique conjoint, le Service de développement économique a élaboré la Stratégie de développement économique 2018-2022 de la Ville. L'adoption de cette stratégie fait l'objet d'un dossier distinct (1187586001).

Le présent dossier a pour objet :

- l'approbation du Plan économique conjoint Ville de Montréal - Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation
- l'approbation de la convention d'aide financière de 150 M$ entre la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et la Ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 1131 - 4 juillet 2012 - Approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville de 175 M$, en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*
CE11 0975 - 22 juin 2011 - Approuver la nouvelle stratégie de développement économique 2011-2017

CE08 0515 - 31 mars 2008 - Approuver un protocole d'entente avec le gouvernement du Québec, ayant comme objet d'établir les modalités de l'octroi d'une aide financière de 140 M$ à la Ville, en vue de permettre la réalisation de projets identifiés dans la stratégie Imaginer - Réaliser Montréal 2025

CE05 1047 - 8 juin 2005 - Adopter la Stratégie de développement économique 2005-2010 de la Ville de Montréal

DESCRIPTION

Planification économique conjointe Ville de Montréal / Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation
La planification stratégique économique conjointe a pour objectifs de :

1. Convenir d'une planification conjointe des orientations de développement économique relativement à l'aide annuelle versée par le Gouvernement ainsi que pour l'aide octroyée par la Ville de Montréal en vertu des nouveaux pouvoirs que lui confère la Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec;
2. Identifier et reconnaître les orientations et les axes de développement économique pour lesquels les parties conviennent de se coordonner et de se concerter en vue du développement de la métropole;
3. Établir un cadre de concertation entre les parties permettant d'harmoniser et d'arrimer les interventions du Gouvernement et de la métropole afin qu'elles convergent vers l'intérêt supérieur de l'économie de la métropole.

La planification repose sur les quatre (4) principes directeurs suivants :

1. Cohérence et complémentarité
2. Partenariat et concertation
3. Effet de levier
4. Optimisation et efficience

Cette planification économique conjointe comprend cinq (5) orientations stratégiques touchant, respectivement, les entreprises, l'entrepreneuriat privé et collectif, le savoir et les talents, le territoire et la dimension internationale. Chacune de ces cinq (5) orientations stratégiques est traduite en axes d'intervention. La Ville entend développer des partenariats stratégiques avec les divers paliers gouvernementaux et les acteurs socio-économiques autour des orientations et des axes de développement économique convenus dans cette planification économique conjointe.

Un cadre de concertation et des mécanismes de gouvernance ont également été convenus pour assurer l'arrimage des interventions du Gouvernement et de la Ville ainsi que le respect des principes directeurs lors de la mise en œuvre de la planification conjointe. Celle-ci sera effective au moment de la signature de l'entente par les parties et se renouvellera

automatiquement lors de son cinquième anniversaire, à moins que l'une ou l'autre des parties émette un avis contraire trois mois avant la date de son expiration.

Convention d'aide financière entre le MESI et la Ville

Cette convention a pour objet de préciser les modalités et les conditions de versement d'une aide financière maximale de 150 000 000 $ sur cinq (5) ans, de la ministre à la Ville, pour soutenir sa *Stratégie de développement économique 2018-2022,* laquelle s'inscrit dans le *Plan économique conjoint Ville de Montréal - MESI.* Cette aide financière est dotée d'une enveloppe de 10 000 000 $ en 2017-2018, de 20 000 000 $ en 2018-2019, de 30 000 000 $ en 2019-2020, de 40 000 000 $ en 2020-2021 et de 50 000 000 $ en 2021-2022. Elle permettra de soutenir les grandes orientations et les secteurs prioritaires de la *Stratégie de développement économique 2018-2022* en appuyant la mise en oeuvre de ses huit (8) plans d'action.

La gestion des sommes reçues, incluant le choix des projets et des programmes de soutien au développement économique dont elle permettra la réalisation, sera sous l'unique responsabilité de la Ville de Montréal.

Conformément aux modalités de la convention, les contributions reçues annuellement seront, si inutilisées, reportées à l'année suivante. À l'échéance de l'entente, les sommes restantes devront être remises au MESI.

JUSTIFICATION

Par la vision commune qu'elle vient exprimer, son cadre de concertation et ses mécanismes d'arrimage des interventions, la planification économique conjointe Ville / MESI permettra de mieux coordonner les actions gouvernementales et municipales.
Complément indispensable à la planification économique conjointe et à la *Stratégie de développement économique 2018-2022* , l'aide financière gouvernementale permettra à la Ville d'utiliser pleinement les nouveaux pouvoirs en matière de développement économique obtenus par la *L oi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec* . Aussi, ce financement d'importance accordé à la nouvelle stratégie et à ses plans d'actions permettra à la Ville de poser des actions pour mieux soutenir les activités créatrices de richesse et la réalisation de projets d'envergure. À terme, cette aide financière et la vision commune qui l'aura précédée, auront permis de renforcer l'environnement d'affaires en améliorant les processus internes, l'expérience client des entrepreneurs et la vitalité de l'écosystème de développement économique montréalais.

La convention d'aide financière précise les modalités des redditions de compte annuelles. Ces dernières permettront au MESI de prendre connaissance, notamment, des mesures déployées grâce à l'aide gouvernementale, des résultats obtenus et des progrès réalisés au fil des années.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Afin de recevoir l'aide financière gouvernementale, des budgets de revenus et de dépenses devront être créés pour chacune des années de la convention.
Le tableau qui suit présente la répartition de l'aide attendue en fonction des années budgétaires de la Ville.

Années financières budgétaires				
2018	**2019**	**2020**	**2021**	**Total**
30 M$	30 M$	40 M$	50 M$	150 M$

Pour les années 2017 et 2018, il est suggéré d'affecter dix pour cent (10 %) des sommes à des projets locaux. Lors des années ultérieures, ce pourcentage pourra être ajusté en fonction de la planification des dépenses.

Le dossier est sans impact budgétaire pour la Ville puisque les coûts admissibles seront entièrement remboursés par le MESI.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'entente d'aide financière permettra la réalisation de la *Stratégie de développement économique 2018-2022* dont l'objectif premier est d'accroître la richesse inclusive des montréalais tout en maintenant une qualité de vie exceptionnelle, dans une perspective de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Doter Montréal d'une vision commune Ville - Gouvernement du Québec permettant de consolider son rôle de métropole du Québec

- Assurer la complémentarité et la coordination des interventions municipales et gouvernementales en matière de développement économique
- Doter Montréal d'une enveloppe budgétaire permettant la mise en oeuvre de la nouvelle Stratégie 2018-2022

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera développée avec les partenaires gouvernementaux et la collaboration du Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avril 2018 : adoption de la *Stratégie de développement économique 2018- 202 2*

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Christian BORYS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Maha BERECHID, Service du développement économique

Lecture :

Maha BERECHID, 21 mars 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valérie POULIN
Chef de Division Intelligence Économique

Tél : 514-872-7046
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-03-02

Véronique DOUCET
Directrice

Tél : 514 872-3116
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice
Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2018-03-02

PLAN ÉCONOMIQUE CONJOINT

VILLE DE MONTRÉAL – MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE DE LA SCIENCE ET DE L'INNOVATION (MESI)

23 février 2018

Table des matières

1. Préambule 3
2. Contexte 3
3. Objectifs de la planification économique conjointe 4
4. Principes directeurs 5
5. Une vision commune 5
6. Orientations et axes d'intervention de la stratégie montréalaise 6
   - Orientation 1 : Favoriser l'essor des entreprises 6
   - Orientation 2 : Stimuler l'entrepreneuriat privé et collectif 16
   - Orientation 3 : Miser sur le savoir et les talents 18
   - Orientation 4 : Mettre en valeur les pôles économiques territoriaux de la métropole 21
   - Orientation 5 : Rayonner à l'échelle nationale et sur la scène internationale. 22
7. Cadre de concertation et mécanismes de gouvernance 24
   - Comité d'orientation 24
   - Table économique de la Conférence administrative régionale de Montréal 25
8. Durée de la planification économique conjointe 25

1. PRÉAMBULE

Métropole du Québec, Montréal regroupe le quart de la population québécoise et se caractérise par sa forte urbanisation. Sa population se distingue également par sa diversité puisqu'une personne sur trois y est d'origine immigrante. De plus, Montréal concentre le quart de l'ensemble des entreprises du Québec et plus du tiers des entreprises de 100 employés ou plus.

Montréal contribue largement au développement et au rayonnement du Québec à l'étranger grâce à ces activités économiques et scientifiques d'envergure mondiale dans plusieurs secteurs tels que le jeu vidéo, les effets visuels, l'aérospatiale, les sciences de la vie ainsi que les technologies de l'information.

Elle possède une masse critique d'institutions d'enseignement supérieur et d'activités de recherche qui rayonnent à l'échelle internationale. Près des trois quarts des activités de recherche et développement au Québec se réalisent dans la région de Montréal, où se concentre un nombre impressionnant de centres de recherche privés et publics.

L'influence de Montréal sur le plan de la culture est également considérable. Que ce soit pour son design, ses réalisations artistiques remarquées, ses industries créatives ou sa scène événementielle, la région contribue avec les créateurs de l'ensemble du Québec à la notoriété de la société québécoise dans les réseaux internationaux.

L'agglomération de Montréal est en outre la plaque tournante du transport des marchandises et des exportations québécoises, avec près des deux tiers des entreprises exportatrices.

Montréal offre finalement une concentration de services spécialisés propre à une métropole, en plus d'être le siège d'un grand nombre d'organisations internationales, dont certaines institutions spécialisées des Nations Unies. L'ensemble des activités sur le territoire montréalais confère de fait à la métropole le rôle de locomotive économique de l'ensemble du Québec.

2. CONTEXTE

Le gouvernement du Québec a souligné la particularité de Montréal en ratifiant en 2016 la Déclaration sur la reconnaissance du statut particulier de la métropole.

En parallèle, le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal ont signé l'« Entente-cadre Réflexe Montréal » sur les engagements du gouvernement et de la Ville de Montréal pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole.

Dans cette Entente-cadre, les parties ont convenu d'établir un nouveau partenariat en matière de développement économique afin que leurs interventions s'arriment et convergent vers le meilleur intérêt des entreprises, de l'économie de la métropole et de celle du Québec. Le gouvernement et la Ville ont ainsi convenu d'élaborer une

planification économique conjointe qui établit une vision commune pour le développement économique de la métropole du Québec et un cadre d'arrimage de leurs interventions.

Par la signature de cette entente, le gouvernement s'engage à verser à la Ville de Montréal une aide annuelle qui atteindra 50 M$ en 2021-2022 pour soutenir sa stratégie de développement économique. Ce fonds sera doté d'une enveloppe de 10 M$ en 2017-2018 , de 20 M$ en 2018-2019, de 30 M$ en 2019-2020, de 40 M$ en 2020-2021 et de 50 M$ en 2021-2022.

La Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec lui confère également de nouveaux pouvoirs en matière de développement économique. Ainsi la Ville peut, par règlement, adopter tout programme d'aide à l'entreprise. Cette aide peut prendre toute forme, incluant une subvention, un crédit de taxes, un cautionnement ou la cession ou la location d'un immeuble dans la mesure où elle « découle d'une planification conjointe entre la Ville et le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation »[1].

La gestion des aides financières octroyées par la Ville, incluant le choix des projets qui se verront attribuer des subventions dans le cadre de ses programmes de soutien au développement économique, sera sous l'unique responsabilité de la Ville de Montréal.

Enfin, la Ville a pour objectif de développer des partenariats stratégiques avec les divers paliers gouvernementaux et les acteurs socio-économiques autour des orientations et des axes de développement économique convenus dans cette planification stratégique[2].

3. OBJECTIFS DE LA PLANIFICATION ÉCONOMIQUE CONJOINTE

- Convenir d'une planification conjointe des orientations de développement économique relativement à l'aide annuelle versée par le gouvernement ainsi que pour l'aide octroyée par la Ville de Montréal en vertu des nouveaux pouvoirs que lui confère la Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec ;
- Identifier et reconnaître les orientations et les axes de développement économique pour lesquels les parties conviennent de se coordonner et de se concerter en vue du développement de la métropole ;

1. Article 10.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

2. Pour ce faire, elle souhaite poursuivre et accroître ses partenariats avec notamment : Tourisme Montréal, Montréal International, Investissement Québec, le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Développement économique Canada, Quartier de l'innovation, Quartier des spectacles, les universités et collèges montréalais, la Chambre de commerce du Montréal Métropolitain et les regroupements sectoriels d'entreprises.

- Établir un cadre de concertation entre les parties permettant d'harmoniser et d'arrimer les interventions du gouvernement et de la métropole afin qu'elles convergent vers l'intérêt supérieur de l'économie de la métropole et du Québec.

4. PRINCIPES DIRECTEURS DE LA PLANIFICATION ÉCONOMIQUE CONJOINTE

Cette planification économique conjointe repose sur les quatre principes directeurs suivants :

- **Cohérence et complémentarité**

Cette planification économique conjointe s'inscrit en cohérence avec les politiques et stratégies adoptées par le gouvernement du Québec en matière de développement économique. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette planification conjointe, les parties conviennent de s'assurer de la complémentarité de leur offre de services et de leurs actions de soutien au développement économique déployées sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une meilleure efficacité. L'arrimage des expertises respectives et des programmes de la Ville de Montréal et du gouvernement constitue l'élément central autour duquel s'articulera cette complémentarité.

- **Partenariat et concertation**

Les parties s'engagent à se concerter et à coordonner leurs efforts et leurs actions pour la mise en œuvre de cette planification économique conjointe. Celle-ci repose sur la mise en place d'un partenariat innovant qui renforcera la capacité d'intervention des parties sur le territoire de la métropole.

- **Effet de levier**

Les parties arrimeront les moyens et les actions privilégiés dans le cadre de cette planification afin de maximiser leur impact sur le développement économique du territoire. Les nouveaux moyens dont dispose la Ville pour soutenir sa stratégie de développement économique, conjugués à ceux déployés sur le territoire par les ministères et organismes, devraient favoriser un effet de levier.

- **Optimisation et efficience**

Dans la phase de mise en œuvre de la planification économique conjointe, la Ville de Montréal et le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) s'inscriront dans les orientations gouvernementales visant à optimiser les programmes d'aides financières destinés aux entreprises et aux organismes, et s'assurer de la cohérence des paramètres des programmes afin d'éviter les dédoublements, garantir l'optimisation et l'efficience des interventions, tant du MESI que de la Ville et simplifier l'offre de services aux clientèles.

5. UNE VISION COMMUNE

La vision économique du gouvernement est celle d'un *Québec prospère, innovant et durable, sur tout le territoire et à l'image de ses régions*. Sous l'appellation « OSER #PROSPÉRER », cette vision s'appuie sur trois piliers : le manufacturier innovant ;

l'exportation et l'entrepreneuriat et trois socles : l'innovation, le développement durable et les talents. Découlant de cette vision gouvernementale, celle du MESI s'énonce comme suit : *« Être un partenaire reconnu pour la pertinence et l'efficacité de son appui à la réussite des entreprises ». Sa mission est de soutenir la croissance des entreprises, l'entrepreneuriat, la science, l'innovation ainsi que l'exportation et l'investissement. Il coordonne l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie numérique. Il conseille également le gouvernement en vue de favoriser le développement économique de toutes les régions du Québec, et ce, dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique et de développement durable.*
La vision de développement économique de la Ville de Montréal est de : « *Faire de Montréal un leader mondial en matière de créativité, d'innovation, d'inclusion et du développement durable, pour créer de la prospérité* ».

Partant de leurs visions respectives, la Ville de Montréal et le MESI s'assignent la vision commune suivante dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre du plan économique conjoint *: « Agir conjointement, mettre à profit les ressources, valoriser les talents et arrimer les expertises pour contribuer à faire de Montréal un leader mondial en matière de créativité, d'innovation et d'inclusion pour créer de la prospérité et un développement durable ».*

6. ORIENTATIONS ET AXES D'INTERVENTION DE LA STRATÉGIE MONTRÉALAISE

À la suite d'une réflexion stratégique sur son développement économique, la Ville de Montréal a identifié cinq orientations autour desquelles s'articuleront ses actions pour les cinq années prévues à l'entente actuelle.

Balises essentielles pour le développement de cette planification économique conjointe, ces orientations stratégiques touchent respectivement les entreprises, l'entrepreneuriat privé et collectif, le savoir et les talents, le territoire et la dimension internationale. Chacune de ces cinq orientations stratégiques est traduite en axes d'intervention.

Un cadre d'intervention est prévu pour chacune des orientations afin de guider le développement des actions et des mesures qui découleront de chacun de ces axes. De plus, afin d'optimiser le déploiement de ces actions et d'assurer leur adéquation avec les principes directeurs de cette planification économique conjointe, des références aux politiques, stratégies et plans gouvernementaux sont précisées.

ORIENTATION 1 : FAVORISER L'ESSOR DES ENTREPRISES

L'économie montréalaise possède une identité économique forte dans plusieurs secteurs industriels à valeur ajoutée. La prospérité de Montréal est fortement tributaire de ces secteurs stratégiques. Ils permettent non seulement d'avoir une

économie diversifiée, et donc résiliente, mais aussi de stimuler l'innovation et l'émergence d'initiatives ou de nouveaux créneaux porteurs et avant-gardistes.

La Ville de Montréal a réalisé un exercice de priorisation à partir d'une analyse quantitative des secteurs industriels montréalais dans le but d'identifier ceux à prioriser, les enjeux communs à ceux-ci et les créneaux d'avenir pour lesquels Montréal possède les atouts pour stimuler leur développement et leur enracinement sur son territoire.

Cet exercice a permis de retenir comme priorités stratégiques les cinq secteurs suivants : transport et mobilité, industries créatives et culturelles, industries numériques, technologies propres, sciences de la vie et technologies de la santé. Il est à noter que ces choix de secteurs et créneaux à privilégier peuvent évoluer et être ajustés, au cours de la période couverte par cette planification économique conjointe, selon les retombées, les progrès réalisés et les réalités économiques futures.

De plus, afin d'assurer l'essor des entreprises de Montréal, la Ville entend porter une attention particulière aux besoins des entreprises et œuvrer pour que les programmes et services offerts y soient toujours adaptés. L'essor des entreprises dans les secteurs stratégiques retenus étant tributaire d'une réponse adéquate à ces besoins.

Axes d'intervention privilégiés dans le cadre de la planification conjointe :

Axe 1.1 : Stimuler la croissance des secteurs d'activité suivants : transport et mobilité, industries créatives et culturelles, industries numériques, technologies propres, santé et sciences de la vie.

Axe 1.2: Répondre efficacement aux besoins des entreprises et les soutenir dans leurs projets par des services efficaces et complémentaires.

Axe1.3 : Procéder de manière continue à l'évaluation des programmes et interventions destinés à stimuler la création et la croissance des entreprises ainsi que l'attractivité et la compétitivité des zones d'emploi et des artères commerciales.

Pour l'axe 1.1 : Stimuler la croissance des secteurs d'activité suivants : transport et mobilité, industries créatives et culturelles, industries numériques, technologies propres, santé et sciences de la vie, une brève description des secteurs industriels à prioriser et des principaux enjeux qui les caractérisent est présentée ci-après suivie d'indications sur l'intervention gouvernementale.

❖ Transport et mobilité

Description et enjeux

Industrie névralgique pour plusieurs secteurs économiques montréalais, le transport et la mobilité comprennent non seulement l'ensemble des activités qui consistent à transporter des biens et des personnes, à entreposer des produits, ainsi qu'à offrir

des services de logistique, mais aussi les activités industrielles reliées à la conception, la production et le soutien en service de matériel de transport.

Ce secteur industriel est important pour la vitalité et la prospérité de Montréal et du Québec tout entier d'autant plus que plusieurs infrastructures routières de l'agglomération desservent les corridors de transport les plus importants du Québec, de l'Ontario et du centre-ouest américain.

Sur le plan de l'innovation et du développement durable, le secteur des transports et le développement de sa filière électrique constituent des incontournables. Montréal dispose de nombreux atouts pour relever le défi de la mobilité durable et de la transition vers des transports électrifiés propres. Par ailleurs, la croissance des échanges internationaux crée des tensions sur les chaînes d'approvisionnement mondial et sur la logistique des transports ce qui constitue un autre défi d'importance pour le développement économique de la métropole.

- Créneaux privilégiés :
  - Transports électriques et intelligents
  - Logistique avancée
  - Partage de données et données ouvertes

<u>Indications sur l'intervention gouvernementale</u>

Le MESI intervient directement dans le développement du secteur du transport et de la mobilité. Ses ressources contribuent au développement des secteurs des équipements de transport aérien, maritime et terrestre (aéronautique, autobus/autocar, automobile, ferroviaire, véhicules électriques, récréatifs et spéciaux), du secteur de l'aérospatial, de la défense et des services associés à ces secteurs.

Pour le transport, l'intervention gouvernementale est encadrée par les stratégies et les plans d'action suivants :

- Plan d'action en électrification des transports (2015-2020) du MTMDET.
- Stratégie maritime du Québec, qui prévoit notamment l'établissement de pôles logistiques dans la région métropolitaine de Montréal.
- Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2017-2022 (SQRI) du MESI dont une mesure est dédiée au soutien au développement de solutions pour la mobilité durable.

Par ailleurs, dans le domaine du transport, soulignons que le MESI soutient activement le développement du secteur de l'aérospatial qui est un pôle majeur pour la région de Montréal. L'intervention gouvernementale est encadrée par la stratégie suivante :

- Stratégie québécoise de l'aérospatiale 2016-2026 : cette stratégie de développement industriel permet de guider l'action gouvernementale afin

d'assurer le développement de l'industrie aérospatiale québécoise qui est principalement concentrée dans la grande région de Montréal.

Les Ministères et organismes suivants sont aussi impliqués dans le développement de ce secteur : le MTMDET, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS), le Conseil emploi métropole, le comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie du transport routier (CAMO-Route) et Transition énergétique Québec (TEQ).

Concernant les grappes :

- Cargo M en matière de logistique et transport.
- Aéro Montréal, la grappe aérospatiale du Québec, forum stratégique de concertation et de mobilisation réunissant l'ensemble des premiers dirigeants du secteur aérospatial au Québec.
- La nouvelle grappe industrielle des véhicules électriques et intelligents qui vise à mobiliser tous les acteurs de cette filière autour de projets concertés avec pour objectif de positionner le Québec parmi les leaders mondiaux du développement et du déploiement des modes de transport terrestre vers le transport intelligent et tout électrique.

❖ Industries créatives et culturelles

Description et enjeux

Ces industries regroupent les entreprises ayant comme objectif la création, le développement, la production, la reproduction, la promotion, la diffusion ou la commercialisation de biens, de services et d'activités qui ont un contenu culturel, scientifique, artistique et/ou patrimonial.

Les industries créatives et culturelles représentent l'une des assises de l'identité et du caractère distinctif de Montréal. Elles constituent un vecteur important pour le rayonnement de Montréal à l'international et engendrent un nombre substantiel d'emplois. Avec des retombées directes et indirectes de près de 11 milliards de dollars, soit environ 6 % du PIB de la région métropolitaine, la culture est pour Montréal un formidable levier de développement économique et de création de richesse.

La commercialisation des contenus demeure un des plus importants enjeux de ces industries. Le rayonnement à l'international et l'accès aux marchés internationaux sont autant de défis que ces industries doivent relever pour assurer leur croissance et attirer les talents et les investissements requis à cette fin.

- Créneaux privilégiés :
  - Architecture et design
  - Multimédia et jeux vidéos
  - Médias
  - Art numérique

Indications sur l'intervention gouvernementale

En ce qui concerne les industries créatives et culturelles, le MESI intervient directement dans ce secteur d'activité en favorisant le développement des marchés, en encourageant l'appropriation de l'innovation et en améliorant l'environnement d'affaires des entreprises. Le MESI mise ainsi sur le développement des filières industrielles stratégiques des TI au Québec, telles celles du jeu vidéo, des effets spéciaux visuels et du traitement des données massives. D'ailleurs, une carte de visite promotionnelle (www.gamesfromquebec.com) a été mise en ligne par le MESI pour mieux faire connaître l'industrie québécoise des jeux vidéo à l'étranger.

De plus, le MESI soutient activement le développement de la filière des industries de la mode qui représente une industrie clé pour le Québec et pour Montréal en particulier. À cet effet, le Ministère appuie également la grappe métropolitaine de la mode (mmode) et ses initiatives.

Le MTESS, le Conseil emploi métropole, le comité sectoriel de main-d'œuvre en culture (Compétence culture), le comité sectoriel de main-d'œuvre en technologies de l'information et des communications (Techno Compétences) et Alliance numérique (réseau d'affaires de l'industrie des nouveaux médias et des contenus numériques interactifs du Québec) contribuent activement au développement de ces industries créatives et culturelles.

Pour sa part, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) est responsable de la mise en œuvre de la politique culturelle du Québec, et de l'application de la Loi sur le patrimoine culturel.

L'action du MCC dans ce secteur est guidée également par différents plans d'action notamment le plan culturel numérique du Québec et le plan de soutien au cinéma et à la production audiovisuelle.

Également, l'Entente sur le développement culturel de Montréal, financée conjointement par le MCC et la Ville de Montréal soutient d'une part les activités du Bureau du design de la Ville de Montréal contribuant au statut de Montréal, Ville Unesco de design, et d'autre part le milieu culturel grâce à différents programmes d'aide financière (fonctionnement, projets, immobilisations et partenariat).

Avec le développement des technologies de l'information et de communication, la réalité de la création, de la production et de la diffusion des contenus culturels s'est grandement transformée. Le MCC entend collaborer avec les autres ministères et organismes afin d'identifier les possibilités d'optimisation des interventions gouvernementales en lien avec ces industries.

Il est à noter que, le MCC est appuyé par un réseau de 15 organismes et société d'État, dont la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) ainsi que le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) qui interviennent dans le secteur. Le Bureau du cinéma et de la télévision du Québec a un mandat gouvernemental pour la filière audiovisuelle du Québec.

❖ Industries numériques

Description et enjeux

L'industrie numérique regroupe autant les entreprises qui œuvrent dans les domaines de l'informatique, des télécommunications et de l'électronique, que celles qui utilisent ces technologies pour se développer dans un contexte de transformation et de numérisation de l'économie. Ce secteur constitue un élément clé pour la croissance de la productivité, notamment par sa capacité à créer des emplois dans des secteurs innovants. Les industries de ce secteur sont au cœur d'un écosystème dynamique d'innovation et stimulent le développement de nouvelles entreprises (start-up) dans des domaines de pointe, tels que l'intelligence artificielle, l'impression 3D et la robotique avancée.

L'attraction et la rétention de talents dans ce secteur sont des défis constants qui vont s'accentuer dans les prochaines années. Le développement des entreprises locales et le vieillissement de la population créent une pression de plus en plus forte sur la disponibilité de la main-d'œuvre.

L'accès à un financement adéquat pour assurer le démarrage et la pérennité des entreprises de ce secteur est également un enjeu crucial dans le contexte montréalais.

- Créneaux privilégiés :
  - Intelligence artificielle
  - Méga données
  - Réalité augmentée et virtuelle
  - Internet des objets
  - Cyber sécurité
  - Infonuagiques et centres de données
  - Télécommunications

Indications sur l'intervention gouvernementale

Le MESI intervient directement dans le développement des industries numériques, en prenant part à l'élaboration des politiques, stratégies et plans d'action inhérents à ce secteur. La Stratégie numérique du Québec lancée en décembre 2017 et le Plan d'action en économie numérique constituent en effet les références de l'intervention gouvernementale liée aux industries numériques.

Aussi, dans le cadre de la SQRI 2017-2022, une grappe en intelligence artificielle (IA) a été annoncée et est présentement en élaboration. D'autre part, la grappe Techno Montréal a un mandat gouvernemental pour le secteur des TI.

Le MTESS, le Conseil emploi métropole et le comité sectoriel de main-d'œuvre en technologies de l'information et des communications (Techno Compétences) agissent aussi pour le développement du secteur des industries numériques.

Le MCC est également un interlocuteur privilégié pour les enjeux touchant aux télécommunications, notamment par ses interventions auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada.

❖ Technologies propres

Description et enjeux

Les technologies propres regroupent les entreprises qui développent des solutions novatrices s'inscrivant dans une perspective de développement durable.

Qu'il s'agisse de nouveaux produits ou services, ceux-ci doivent être écologiquement efficaces, économiquement avantageux et socialement responsables.

La croissance de ce secteur industriel est importante pour le développement économique de Montréal, entre autres, parce qu'il stimule l'innovation en développant des produits et services qui ont une incidence sur plusieurs secteurs économiques. De plus, les activités de ces industries contribuent à concrétiser la transition vers une économie plus sobre en carbone.

L'accès à des ressources financières suffisantes pour assurer la pérennité et la visibilité des entreprises, principalement pour celles en phase d'amorçage, et pour soutenir la pré-commercialisation et la commercialisation constituent les principaux enjeux et défis rencontrés par les entreprises de ce secteur.

- Créneaux privilégiés :
  - Efficacité énergétique
  - Bioénergies
  - Capture et stockage de CO^2
  - Traitement des sols et des eaux souterraines
  - Réhabilitation des sols contaminés
  - Construction durable

Indications sur l'intervention gouvernementale

Le MESI intervient directement dans le secteur d'activité industriel des technologies propres. Il a pour mandat d'appuyer le développement de l'économie verte, principalement des technologies vertes. Le MESI soutient les entreprises de ce secteur qui produisent des biens et des services servant à mesurer, prévenir, limiter au maximum ou corriger les atteintes à l'environnement. Le MESI collabore également avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) à la mise en œuvre du Plan d'action (2013-2020) sur les changements climatiques issu de la Stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques 2013-2020.

La SQRI 2017-2022 offre aussi des incitatifs importants pour ce secteur par plusieurs de ses mesures d'appui aux infrastructures de recherche, aux plateformes technologiques et l'accroissement de la compétitivité des regroupements stratégiques de chercheurs.

Également, la grappe Écotech Québec a un mandat gouvernemental pour accompagner le développement de ce secteur.

Le MTESS, le Conseil emploi métropole, le comité sectoriel de main-d'œuvre de l'environnement (Enviro Compétences) interviennent également pour soutenir le secteur des technologies propres.

❖ Sciences de la vie et technologies de la santé

Description et enjeux

L'industrie des sciences de la vie et des technologies de la santé comprend l'ensemble des activités liées au domaine de la santé, depuis la recherche jusqu'à la commercialisation de produits et de services liés à la santé, qu'il s'agisse de la fabrication de technologies médicales, des services de recherche ou de fabrication à contrat ou encore de la distribution de produits pharmaceutiques innovateurs ou génériques.

Très attractif en matière de financement, ce secteur industriel représentait 30 % des investissements en capital de risque investi à Montréal en 2016. Il est également caractérisé par un bassin important d'emplois constitué d'une main-d'œuvre hautement qualifiée.

Sur le plan des défis à relever, cette industrie a connu depuis les dernières années de profondes transformations. Les entreprises ont rapidement dû adapter leur modèle d'affaires en s'orientant maintenant sur la conclusion de partenariats pour la R&D avec les centres de recherche publics et l'impartition à des entreprises de services fournissant de nombreuses fonctions opérationnelles de la découverte jusqu'à la fabrication de lots commerciaux.

Dans ces circonstances, le développement de produits de masse est de plus en plus rare, car les innovations répondent à des problèmes de santé toujours plus pointus, ce qui engendre une hausse importante des coûts pour les systèmes de santé.

Afin de mieux faire face à cette explosion des coûts, les entreprises de technologies médicales doivent proposer des solutions de plus en plus intégrées pour mieux concilier les objectifs médicaux et économiques des systèmes de santé (soins fondés sur la valeur).

- Créneaux privilégiés :
  - Médecine de précision ou personnalisée
  - Méga données

Indications sur l'intervention gouvernementale

En ce qui concerne les sciences de la vie et technologies de la santé, le MESI soutient le développement des industries offrant des produits et services requis pour la prestation des soins de santé, soit l'industrie pharmaceutique, l'industrie des biotechnologies liées à la santé, l'industrie des technologies médicales incluant les technologies de l'information et de la communication en santé et matériel

médical, l'industrie des produits de santé naturels. De plus, le MESI collabore à la coordination et à la concertation des différents intervenants impliqués dans la promotion et la prospection des investissements étrangers dans ce secteur.

La Stratégie québécoise des sciences de la vie 2017-2027 élaborée par le MESI constitue la référence de l'action gouvernementale pour ce secteur.

La SQRI 2017-2022 offre également des incitatifs pour ce secteur par le biais de plusieurs de ses mesures d'appui aux infrastructures de recherche, aux plateformes technologiques et l'accroissement de la compétitivité des regroupements stratégiques de chercheurs. De plus, la grappe In Vivo détient un mandat gouvernemental pour ce secteur.

De plus, le MTESS, le Conseil emploi métropole, le comité sectoriel de main-d'œuvre des industries des produits pharmaceutiques et biotechnologiques (Pharmabio) soutiennent les entreprises de ce secteur.

Pour l'axe 1.2 : répondre efficacement aux besoins des entreprises et les soutenir dans leurs projets par des services efficaces et complémentaires et l'axe 1.3 : procéder de manière continue à l'évaluation des programmes et interventions destinés à stimuler la création et la croissance des entreprises ainsi que l'attractivité et la compétitivité des zones d'emploi et des artères commerciales; une brève description des enjeux qui les caractérisent est présentée ci-après suivie d'indications sur l'intervention gouvernementale.

Description et enjeux

Concernant le soutien aux entreprises, de concert avec ses arrondissements et les acteurs économiques présents sur son territoire, la Ville entend harmoniser ses programmes, simplifier sa réglementation et améliorer l'efficacité de ses services aux entreprises en assurant un traitement fiable et rapide des demandes de permis et des autres requêtes. L'objectif est de développer une véritable culture du service à la clientèle.

La Ville entend également déployer sur l'ensemble de son territoire une stratégie de suivi et d'accompagnement des entreprises afin, d'une part, d'avoir une meilleure connaissance de leurs besoins et de leurs défis de croissance et, d'autre part, de mieux les soutenir dans leurs démarches auprès des différents intervenants institutionnels et gouvernementaux.

Indications sur l'intervention gouvernementale

Les mesures, services et programmes à mettre en place par la Ville pour répondre aux besoins des entreprises de l'agglomération de Montréal, dans le cadre de l'axe 1.2, s'arrimeront avec les programmes, mesures et services offerts par le MESI, notamment en matière d'accompagnement-conseil.

De plus, une complémentarité sera assurée avec les programmes et services aux entreprises du MTESS, du ministère de la Culture et des Communications (MCC), du

ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et d'Investissement-Québec (IQ).

Enfin, le portail Entreprises Québec servira de porte d'entrée pour les services et programmes gouvernementaux offerts aux entreprises.

ORIENTATION 1

CADRE D'INTERVENTION ET CHAMPS DE COLLABORATION ENTRE LA VILLE ET LE GOUVERNEMENT

Ville de Montréal

Le gouvernement du Québec contribue au développement de secteurs industriels notamment en soutenant le développement de grappes, de pôles industriels et de créneaux d'excellence. À divers niveaux, la Ville de Montréal et la Communauté métropolitaine de Montréal ont participé, avec les outils et ressources dont elles disposaient, au développement de ces initiatives gouvernementales.

La croissance de l'écosystème des secteurs industriels innovants doit être encouragée et bonifiée pour répondre à des enjeux précis. Montréal entend donc utiliser ses nouveaux pouvoirs de soutien au développement économique pour contribuer plus directement, en collaboration avec ses partenaires locaux et gouvernementaux, au développement de secteurs industriels prioritaires, et elle entend répondre le plus efficacement possible aux besoins des entreprises.

Dans le but d'identifier les besoins, les défis et les leviers de croissance de ces secteurs, la Ville a entrepris un exercice de consultation d'entreprises issues des secteurs concernés. Cet exercice permettra à la Ville d'identifier les meilleurs stratégies et outils d'intervention à déployer pour atteindre les objectifs recherchés.

Quels que soient les outils développés, les interventions de la Ville seront complémentaires à celles menées par le gouvernement auprès de ces secteurs industriels. Pour plusieurs, elles s'inscriront en continuité avec les projets de collaboration en cours. À titre d'exemples, citons le réseau d'innovation ouverte en mobilité durable et le projet de Hub 4.0 pour le secteur manufacturier.

Gouvernement

Le gouvernement du Québec soutient activement le développement des secteurs industriels par la mise en œuvre de différentes politiques, stratégies et plans d'action.

Au regard des secteurs industriels spécifiques sur lesquels la Ville souhaite orienter ses actions, le gouvernement est à même d'offrir l'expertise de ses ressources pour l'accompagner dans le déploiement de ses actions.

Pour ce faire, la concertation entre les différents ministères porteurs des stratégies gouvernementales et la Ville de Montréal est primordiale pour assurer le développement efficace des secteurs ciblés.

Enfin, il convient de souligner qu'en plus des politiques, stratégies et plans d'action mentionnés, la mise en œuvre de l'orientation 1, soit de favoriser l'essor des entreprises, devra aussi se faire en complémentarité et en cohérence avec les futurs

documents à être publié par les différents ministères concernés au cours de la période où la planification économique conjointe sera en vigueur.

ORIENTATION 2 : STIMULER L'ENTREPRENEURIAT PRIVÉ ET COLLECTIF

À l'instar du gouvernement du Québec, Montréal estime particulièrement crucial de relever le défi de l'entrepreneuriat privé et collectif. Bien que de plus en plus de personnes souhaitent lancer leur entreprise[3], les intentions ne se matérialisent pas dans une proportion suffisamment grande pour garantir une relève entrepreneuriale permettant de soutenir la croissance actuelle de l'économie québécoise.

Pour assurer notre futur entrepreneurial, il faut stimuler davantage l'intention d'entreprendre auprès des étudiants universitaires et leur capacité à créer des modèles d'affaires tournés vers l'international, soutenir l'entrepreneuriat auprès des immigrants et miser sur le fort potentiel entrepreneurial que représentent les femmes.

Un volet de l'économie montréalaise s'est fortement démarqué ces dernières années. Solidement ancrée dans la communauté montréalaise, l'économie sociale s'est imposée par sa capacité d'innover et de contribuer à la création de la richesse collective. La Ville souhaite à cet égard aller plus loin et devenir une référence internationale en matière d'innovation sociale en stimulant l'entrepreneuriat social.

Ainsi, en cohérence avec les initiatives et les mesures du gouvernement, la Ville entend soutenir la concrétisation des intentions d'entreprendre des Montréalais et Montréalaises et les accompagner pour favoriser la croissance et la pérennité de ces nouvelles entreprises créées sur son territoire.

Axes d'intervention privilégiés dans le cadre de la planification conjointe :

Axe 2.1 : Stimuler la création et la croissance des entreprises et le développement de toutes les composantes de l'écosystème entrepreneurial en accordant une attention particulière à l'entrepreneuriat féminin, jeunesse, et immigrants.

Axe 2.2 : Soutenir le développement de l'économie sociale et faire de Montréal une référence internationale en matière d'innovation sociale.

[3] 21 % des adultes songent à se lancer en affaires selon l'indice entrepreneurial québécois établi par le Réseau M en 2016. C'est trois fois plus qu'en 2009. Source : https://iebn.hec.ca/observatoire-2/indice-entrepreneurial-quebecois-2016/

ORIENTATION 2

CADRE D'INTERVENTION ET CHAMPS DE COLLABORATION ENTRE LA VILLE ET LE GOUVERNEMENT

Ville de Montréal

Un environnement d'affaires stable et l'accès au financement sont des facteurs favorisant l'entrepreneuriat et le repreneuriat. Ainsi, au moyen de son réseau PME-Montréal, la Ville de Montréal met en place un système d'accompagnement terrain pour soutenir le développement de toutes les composantes de l'écosystème entrepreneurial et de certaines clientèles en particulier : entrepreneuriat féminin, jeunesse et immigrants. Partenaire du plan d'action gouvernemental en économie sociale, la Ville entend, avec la complicité du Conseil d'économie sociale de l'île de Montréal (CÉSIM), continuer de soutenir le développement des entreprises d'économie sociale sur son territoire.

Gouvernement

Le MESI intervient directement en matière d'entrepreneuriat et d'économie sociale. Il contribue à la mise en œuvre des politiques, des stratégies et des mesures en entrepreneuriat visant notamment à atténuer les barrières à l'entrée pour le démarrage, la croissance et la transmission d'entreprise.

Les politiques, stratégies et plans d'action définis par le gouvernement en lien avec ce secteur d'activités économique s'articulent autour de la Stratégie action jeunesse 2016-2021 et des mesures annoncées par le MESI pour soutenir l'entreprenariat, telles que les pôles régionaux d'innovation et la création de l'organisme Entreprendre ici.

Des mesures de la SQRI 2017-2022 visent également à renforcer l'entrepreneuriat technologique et innovant. Par exemple, l'appui à l'entrepreneuriat innovant et scientifique chez les jeunes (Startup Jeunesse), l'appui aux startups et à l'entrepreneuriat innovant par la bonification du programme Startup Québec, le développement de pôles d'innovation, etc.

De plus, Le MESI conseille le gouvernement dans son engagement à soutenir l'émergence et la croissance des entreprises collectives afin qu'elles contribuent activement à la création d'emplois et au développement durable du Québec. Les politiques, stratégies et plans d'action définis par le gouvernement en lien avec ce secteur d'activités économiques sont notamment le Plan d'action gouvernemental en économie sociale (PAGES) et le Programme d'immobilisation en entrepreneuriat collectif (PIEC).

Pour sa part, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) met à la disposition des agglomérations et des municipalités régionales de comté, le Fonds de développement des territoires (FDT) pour le financement de mesures de développement local et régional, notamment en matière de soutien à l'entrepreneriat selon les priorités d'intervention établies.

Le MCC souhaite travailler en collaboration avec d'autres ministères et organismes pour faciliter les déploiements des actions qui pourront concerner l'entrepreneuriat culturel sous toutes ses formes.

Le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI), par l'entremise de sa Stratégie d'action en matière d'immigration, de participation et d'inclusion 2016-2021, favorise un environnement propice à l'entrepreneuriat des personnes immigrantes. Il encourage aussi la venue de gens d'affaires talentueux et innovants, qui contribueront au développement économique du Québec par la création ou l'acquisition d'entreprises.

Enfin, une collaboration dans ce domaine est prévue avec l'organisme "Territoires innovants en économie sociale et solidaire" (TIESS). Soutenu par le MESI, cet organisme regroupe de nombreux acteurs de l'économie sociale et du développement territorial de même que des centres de recherche, des universités et des collèges. Il repère et répertorie les innovations expérimentées par les entreprises et les organisations de l'économie sociale afin d'en favoriser la diffusion et l'appropriation.

Il convient également de souligner qu'en plus des politiques, stratégies et plans d'action mentionnés, la mise en œuvre de l'orientation 2 visant à soutenir l'entrepreneriat privé et collectif devra aussi se faire en complémentarité et en cohérence avec les futurs documents à être publiés par les différents ministères concernés au cours de la période où la planification économique conjointe sera en vigueur.

ORIENTATION 3 : MISER SUR LE SAVOIR ET LES TALENTS

Montréal fait face à un déclin relatif de la population en âge de travailler, ce qui signifie que les entreprises auront de plus en plus de difficulté à recruter la main-d'œuvre dont elles ont besoin. Pour faire face à cet enjeu et demeurer compétitive face aux autres métropoles, Montréal devra non seulement attirer et retenir davantage d'étudiants internationaux et de travailleurs temporaires, mais aussi redoubler d'efforts pour contrer le décrochage scolaire et augmenter le taux de diplomation universitaire de sa population. Parallèlement, nous devrons, collectivement, travailler à mieux intégrer au plan économique les nouveaux arrivants dont le taux de chômage est systématiquement plus élevé que la population montréalaise née au Canada, et attirer davantage de talents internationaux convoités par les grandes métropoles.

Le défi de l'innovation est un autre enjeu de taille. Dans une économie mondialisée et marquée par un virage numérique qui s'accélère, l'innovation est au cœur de la croissance des entreprises et de l'économie montréalaise. Ainsi, il importe de développer une culture scientifique et de l'innovation qui permet aux individus de

mieux appréhender le monde dans lequel ils vivent et aux entreprises d'avoir les compétences liées à l'innovation. Des partenariats stratégiques avec les principaux acteurs gouvernementaux et institutionnels concernés au Québec et à l'étranger doivent être développés afin de contribuer à la mise en place des leviers nécessaires pour améliorer la formation et l'emploi, amener une meilleure culture de la science et de l'innovation, et favoriser l'innovation et soutenir la productivité des entreprises.

Dans une vision de ville intelligente, Montréal entend jouer un rôle comme laboratoire et plateforme pour stimuler l'innovation dans les entreprises, notamment en appuyant le développement de partenariats entre les universités, les centres de recherches et les entreprises elles-mêmes, notamment les PME.

Cet axe d'intervention s'inscrit dans l'un des objectifs phares de la SQRI 2017-2022 à l'effet d'accélérer et d'amplifier le transfert et la commercialisation des innovations.

Axes d'intervention privilégiés dans le cadre de la planification conjointe :

Axe 3.1 : Soutenir des initiatives mettant en relation des représentants d'entreprises et des chercheurs autour de thématiques technologiques intersectorielles pour stimuler le développement économique (ex. : SERI-Montréal).

Axe 3.2 : Contribuer à la valorisation de la recherche issue du réseau de l'enseignement supérieur et à la création d'un plus grand nombre d'entreprises comme résultat de ces activités.

Axe 3.3 : Instaurer des partenariats stratégiques avec les partenaires institutionnels et gouvernementaux pour relever le défi des besoins croissants en main-d'œuvre qualifiée (MTESS, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), MIDI, Montréal International, etc.)

ORIENTATION 3

CADRE D'INTERVENTION ET CHAMPS DE COLLABORATION ENTRE LA VILLE ET LE GOUVERNEMENT

Ville de Montréal

Il est de la responsabilité du gouvernement et des institutions d'enseignement de permettre les conditions favorables au développement d'une main-d'œuvre qualifiée et en nombre suffisant. La Ville de Montréal a un rôle à jouer dans l'identification des besoins de main-d'œuvre des entreprises présentes sur son territoire. La Ville participera d'ailleurs activement à l'exercice de détermination des besoins de main-d'œuvre sur le territoire de la métropole aux fins de la sélection des candidats et candidats à l'immigration.

Par ailleurs, par l'entremise de son Bureau de l'enseignement supérieur, qui œuvre à maintenir un lien permanent entre la Ville et les établissements d'enseignement supérieur, la Ville entend mettre en valeur ces établissements, stimuler les projets de collaboration entre la Ville et ceux-ci et soutenir l'écosystème de l'innovation montréalais.

Gouvernement

De par leurs missions respectives, les trois ministères suivants sont à consulter par la Ville de Montréal pour toute action qu'elle se propose de déployer en matière de « savoirs et de talents » :

- le MTESS;
  Trois documents clés de ce ministère précisent son rôle dans ce domaine : l'intervention d'Emploi-Québec et de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) dans le cadre des stratégies gouvernementales par secteur d'activité économique ou par thème, le plan d'action 2017-2018 d'Emploi-Québec et le Plan d'action régional de Services Québec de l'île de Montréal 2017-2018.
- Le MIDI;
  Dans le sillage de la nouvelle Loi sur l'immigration au Québec et de la Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion Ensemble, nous sommes le Québec, le MIDI est à déployer un système d'immigration basé sur la déclaration d'intérêt. Cette nouvelle approche favorisera un arrimage optimal entre les besoins économiques du Québec et le profil professionnel des candidates et candidats à l'immigration. Le MIDI soutient en outre par diverses mesures l'accompagnement des entreprises qui aspirent à combler leurs besoins de main-d'œuvre par l'immigration. Par ailleurs, le MIDI et la Ville travaillent à conclure une entente sectorielle en immigration notamment dans le but de favoriser une pleine participation à la vie économique et sociale, en français, des personnes de toutes origines sur le territoire de la métropole.
- Le MEES.

Par ailleurs, les projets de mise en relation entre les institutions de recherche et les entreprises de Montréal s'inscriront en complémentarité des initiatives pilotées par le gouvernement du Québec dans ce domaine.

De façon plus spécifique, il est essentiel d'arrimer les projets de la ville avec les initiatives déjà existantes et les mesures annoncées dans le cadre de la SQRI 2017 2022 tels les incubateurs, les regroupements sectoriels de recherche et d'innovation (RSRI), les sociétés de valorisation universitaire et le réseau « QuébecInnove ».

Enfin, comme pour les orientations 1 et 2, il convient de souligner qu'en plus des politiques, stratégies et plans d'action mentionnés, la mise en œuvre de l'orientation 3 qui concerne le savoir et les talents devra se faire en complémentarité et en cohérence avec les futurs documents à être publiés par les différents ministères concernés au cours de la période où la planification économique conjointe sera en vigueur.

ORIENTATION 4 : METTRE EN VALEUR LES PÔLES ÉCONOMIQUES TERRITORIAUX DE LA MÉTROPOLE

Montréal fait face à des défis majeurs de requalification de terrains et de bâtiments vacants. Son développement s'appuie en grande partie sur la réhabilitation de grands territoires en mutation, qui sont souvent situés dans des secteurs névralgiques, près du fleuve Saint-Laurent, du centre-ville ou des grandes voies de communication terrestres. Ces opérations de réhabilitation sont souvent grevées au départ par des coûts élevés de décontamination des sols et de réfection d'infrastructures vétustes.

La mise en place de partenariats multisectoriels et d'outils de financement novateurs s'impose comme une nécessité pour le développement de Montréal. Par ailleurs, la Ville de Montréal entend revitaliser ses parcs industriels qui ne sont pas tous adéquatement pourvus des infrastructures de base (trames de rues, aqueducs ou égouts) et parfois mal desservis en transport en commun. Toutefois, ces enjeux dépassent largement le cadre financier subjacent à cette planification économique conjointe.

Parallèlement, la Ville se fixe comme objectif de mieux soutenir les projets de valorisation du cadre bâti et des terrains vacants ayant un potentiel de développement dans les pôles territoriaux. La Ville de Montréal estime à 53 millions le nombre de pieds carrés pouvant être développés sur le territoire de l'île de Montréal. À cela s'ajoutent plus de 100 millions de pieds carrés de terrains vacants et d'espaces à requalifier.

Montréal souhaite également appuyer les commerçants qui sont importants pour l'économie montréalaise et qui contribuent à la vitalité des quartiers.

Axes d'intervention privilégiés dans le cadre de la planification conjointe :

Axe 4.1 : Consolider l'attractivité des pôles territoriaux d'emplois et du centre-ville comme place d'affaires.
Axe 4.2 : Améliorer l'accessibilité des pôles territoriaux d'emplois et le déplacement des marchandises.
Axe 4.3 : Redynamiser les artères commerciales.

ORIENTATION 4
CADRE D'INTERVENTION ET CHAMPS DE COLLABORATION ENTRE LA VILLE ET LE GOUVERNEMENT

Ville de Montréal

La Ville de Montréal entend accroître les maillages avec les acteurs économiques ainsi que les intervenants institutionnels et gouvernementaux afin de renforcer l'attractivité des principaux pôles d'emploi territoriaux et du centre-ville comme place d'affaires. Au besoin, elle utilisera les nouveaux pouvoirs juridiques (droit de

préemption) et financiers qui lui ont été dévolus par la Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec. La Ville entend aussi poursuivre ses collaborations avec les Sociétés de développement commercial pour assurer le dynamisme des artères commerciales.

Gouvernement

Cette orientation concerne davantage les champs d'intervention du MDDELCC et le MTMDET. Ainsi ce ministère, par le biais des différents projets de transport collectif structurants en cours et à venir ainsi que par ses différents programmes d'aide gouvernementale en transport collectif, alternatif et actif, pourra aider à augmenter l'attractivité et l'accessibilité des pôles territoriaux d'emplois et de déplacements de marchandises. Des projets de collaboration Gouvernement-Ville de Montréal pourront également être évalués afin d'améliorer l'accessibilité et la desserte des pôles à caractère national, en respect des responsabilités de chacun.

Pour sa part, le MAMOT appuie financièrement les travaux d'infrastructure de la métropole par le biais de différents programmes d'aide.

Un des axes identifiés par la Ville touche à la modernisation des infrastructures industrielles situées sur le territoire de la Ville de Montréal. Les mesures qui seront développées dans ce domaine viendront ainsi bonifier la démarche « Manufacturier innovant » (Industrie 4.0) mise en œuvre conjointement par le MESI et IQ.

De plus, cette orientation s'inscrit dans les travaux en cours concernant le développement de la Zone industrialo-portuaire de Montréal dans le cadre de la Stratégie maritime du gouvernement.

Le MCC, par son soutien à l'installation d'ateliers d'artistes ou d'organismes culturels dans certains secteurs dévitalisés de la Ville de Montréal contribue à les redynamiser et à les rendre plus attractifs. La Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics y contribue également.

Par ailleurs, les investissements du gouvernement du Québec dans le Quartier des spectacles ont contribué au développement économique du centre-ville de Montréal.

Comme pour les autres orientations, il convient aussi de souligner que la mise en œuvre de cette orientation devra aussi se faire en complémentarité et en cohérence avec les projets structurants à être mise en place et les futurs documents à être publiés par les différents ministères concernés au cours de la période où la planification économique conjointe sera en vigueur.

ORIENTATION 5 : RAYONNER À L'ÉCHELLE NATIONALE ET SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE

À l'ère des chaînes de valeur mondiales, on ne peut pas penser le développement économique sans y intégrer le volet international. Que ce soit pour développer les marchés étrangers, attirer et accueillir des investisseurs étrangers, établir des partenariats internationaux, apprendre des initiatives et des meilleures pratiques d'autres villes, l'international est crucial pour l'essor de l'économie montréalaise.

Une majorité d'entreprises de petite taille composent toujours le tissu économique montréalais, et celles-ci gagneraient à innover davantage et à se tourner vers l'international. Il importe ainsi que les entreprises montréalaises continuent d'être soutenues pour accroître leur compétitivité, notamment en favorisant l'innovation, l'internationalisation et l'intégration des chaînes de valeur.

En collaboration avec ses partenaires gouvernementaux et institutionnels, Montréal compte agir en ce sens dans certains secteurs porteurs de l'économie montréalaise, soient ceux identifiés à l'axe 1.1 de cette planification conjointe.

Axes d'intervention privilégiés dans le cadre de la planification conjointe :

Axe 5.1 : Collaborer à l'attraction, à l'accueil et à l'accompagnement de projets d'investissements de sociétés locales ou étrangères, en collaboration avec Montréal International et IQ.

Axe 5.2 : Promouvoir à l'international le talent des designers de Montréal ainsi que son statut de « Ville UNESCO de design » et développer la coopération internationale en tant que membre du Réseau des villes créatives de l'UNESCO.

Axe 5.3 : Soutenir l'internationalisation des entreprises montréalaises.

ORIENTATION 5
CADRE D'INTERVENTION ET CHAMPS DE COLLABORATION ENTRE LA VILLE ET LE GOUVERNEMENT

Ville de Montréal

De plus en plus active et reconnue sur la scène internationale, la Ville de Montréal souhaite, en collaboration avec ses partenaires, maximiser les retombées économiques de cette présence. Pour ce faire, la Ville entend tenir compte de ses orientations économiques et secteurs prioritaires dans ses missions commerciales dans le but d'assurer une cohérence et d'agir comme levier économique.

Gouvernement

Dans sa nouvelle Politique internationale du Québec, le gouvernement reconnaît le rôle particulier de Montréal en matière d'affaires internationales et sa contribution à l'avancement des intérêts du Québec sur la scène internationale.

En ce sens, toutes les actions à déployer par la Ville de Montréal en lien avec cette orientation s'inscriront en complémentarité avec la Politique internationale du Québec ainsi qu'avec la Stratégie québécoise de l'exportation 2016-2020 pilotée par le MESI, le MCC et les autres ministères impliqués dans la mise en œuvre, ainsi qu'avec les autres documents à être publiés par les différents ministères concernés au cours de la période où la planification économique conjointe sera en vigueur.

D'autre part, et en cohérence avec la Politique internationale du Québec une collaboration sera aussi prévue avec le ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF), le réseau des représentations du Québec à l'étranger (dans le cadre du mécanisme de consultation des villes et régions), IQ et Montréal International pour les activités de rayonnement et de prospection internationale**.**

7. CADRE DE CONCERTATION ET MÉCANISMES DE GOUVERNANCE

Le cadre de concertation et les mécanismes de gouvernance visent à assurer l'arrimage et la convergence des interventions du gouvernement et de la Ville ainsi que le respect des principes directeurs lors de la mise en œuvre de la planification économique conjointe.

- **Comité directeur**
  - Mandat :
    - Faire le bilan annuel des activités réalisées pour la mise en œuvre du plan de développement économique et en apprécier les résultats;
    - Convenir des priorités annuelles en matière de développement économique pour la métropole.
  - Fréquence des rencontres
    - Une rencontre annuelle
  - Composition
    - Ce comité sera composé des deux élus désignés par la Ville de Montréal et des deux élus désignés par le gouvernement pour assurer le suivi de l'entente.
    - Les membres du comité d'orientation seront présents à titre d'observateur.

- **Comité d'orientation**
  - Mandat :
    - Identifier des enjeux économiques ayant une portée significative pour la métropole et proposer des pistes de collaboration.
    - S'assurer de la mise en œuvre des orientations contenues dans la planification économique conjointe.
    - S'assurer que tout octroi de subventions par la Ville dans le cadre de cette planification économique conjointe respecte les engagements du Québec en matière de commerce international, notamment les accords de l'Organisation mondiale du commerce, la législation américaine en matière de droits compensateurs, l'Accord de libre-échange canadien, l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne et le Partenariat transpacifique.
    - Recueillir les informations nécessaires aux autorités pour apprécier l'évolution de l'entente, ses retombées ainsi que l'utilisation de l'aide financière.
    - En fonction des besoins, former des comités de travail techniques de façon ponctuelle afin de contribuer à la mise en place de projets, programmes et mesures complémentaires et cohérents par les deux parties.
    - Élaborer une évaluation de la planification économique conjointe d'ici au 31 mars 2022.
  - Fréquence des rencontres
    - Trois rencontres annuellement
  - Composition
    - Ce comité de suivi sera composé de deux représentants du MESI (Directeur général des affaires régionales et métropolitaines et Directrice régionale de Montréal) et de deux représentants de la Ville de Montréal (Directrice du service du développement économique ainsi que la Directrice du Bureau des relations gouvernementales et municipales). En fonction des sujets à traiter, des collaborateurs du MESI, du gouvernement et de la Ville pourront être invités à se joindre aux rencontres.

- **La Table économique de la Conférence administrative régionale de Montréal (TÉ-CAR)**
  - Mandat
    - Assurer un rôle de concertation auprès des ministères et organismes ayant des responsabilités sur le plan économique dans la métropole afin d'assurer la réussite du plan économique conjoint.

- Fréquence de rencontre
  - Huit rencontres par année.
- Composition
  - Ministères à vocation économique, Ville de Montréal, Communauté métropolitaine de Montréal, Développement économique Canada.

8. DURÉE DE LA PLANIFICATION ÉCONOMIQUE CONJOINTE

La planification conjointe sera effective au moment de la signature de l'entente par les parties et se renouvellera automatiquement lors de son cinquième anniversaire, à moins que l'une ou l'autre des parties émette un avis contraire trois mois avant la date de son expiration.

Convention d'aide financière

Pour l'octroi d'une aide financière d'un montant maximal de 150 000 000 $ pour la mise en œuvre de la stratégie de développement économique de la Ville de Montréal

---

Entre : **LA MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE LA SCIENCE ET DE L'INNOVATION,** agissant aux présentes pour et au nom du gouvernement du Québec, ici représentée par monsieur Jocelin Dumas, sous-ministre, dûment autorisé en vertu des Modalités de signature de certains actes, documents ou écrits du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (RLRQ, chapitre M-30.01, r. 5);

ci-après appelée la « Ministre »;

Et : **LA VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale légalement constituée en vertu de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4), dont l'adresse principale est le 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836,

ci-après appelé la « Ville ».

ATTENDU QUE la Ville contribue largement au développement du Québec et qu'elle jouit d'une notoriété économique d'envergure mondiale dans plusieurs secteurs économiques, tels que le domaine culturel, le jeu vidéo, l'intelligence artificielle, les effets visuels, l'aérospatiale, les sciences de la vie ainsi que les technologies de l'information et de la communication;

ATTENDU QUE l'entente-cadre Réflexe Montréal, signée le 8 = décembre 2016 entre le gouvernement du Québec et la Ville, circonscrit les engagements du gouvernement et de la Ville pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette entente-cadre, le gouvernement et la Ville ont ainsi convenu d'établir un nouveau partenariat en matière de développement économique afin que leurs interventions s'arriment et convergent vers le meilleur intérêt des entreprises, de l'économie de la métropole et de celle du Québec. Le gouvernement et la Ville ont ainsi convenu d'élaborer une planification économique conjointe qui établit une vision commune pour le développement économique de la métropole du Québec et un cadre d'arrimage de leurs interventions;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette entente-cadre, le gouvernement s'est engagé à verser à la Ville une aide annuelle pour soutenir sa stratégie de développement économique et à élaborer avec la Ville la planification économique conjointe relativement à cette aide;

ATTENDU QUE le gouvernement a annoncé dans le Budget 2017-2018, un appui financier de 150 000 000 $ sur cinq ans pour soutenir sa stratégie de développement économique en reconnaissance du statut de métropole de la Ville;

ATTENDU QUE la Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec (2017, chapitre 16), adoptée le 21 septembre 2017 par l'Assemblée nationale, lui confère de nouveaux pouvoirs en matière de développement économique et que toute aide versée à une entreprise en vertu de ces nouveaux pouvoirs doit découler d'une planification économique conjointe entre la Ville et la Ministre;

ATTENDU QUE l'entente-cadre prévoit que la gestion des aides financières octroyées par la Ville, incluant le choix des projets qui se verront attribuer des subventions, sera sous l'unique responsabilité de la Ville;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 2018-XXX du XX XX 2018, le gouvernement du Québec a autorisé la Ministre à octroyer à la Ville une contribution d'un montant total maximal de 150 000 000 $ pour les exercices financiers 2017-2018 à 2021-2022, pour la reconnaissance du statut de métropole de la Ville de Montréal.

Les parties conviennent de ce qui suit :

Objet

1. La présente convention a pour objet de préciser les modalités et les conditions de versement d'une aide financière maximale de 150 000 000 $ de la Ministre à la Ville pour soutenir sa stratégie de développement économique, laquelle est appuyée par *La Planification économique conjointe Ville de Montréal - ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI)*, ci-après appelé le « Projet », le tout conformément à la description apparaissant à l'annexe A.

Documents contractuels

2. Les annexes jointes font partie intégrante de la convention. La présente convention et les annexes constituent la convention complète entre les parties.
3. Toute entente verbale non reproduite aux présentes est réputée nulle et sans effet.

Aide financière

4. La Ministre accorde à la Ville une aide financière pouvant atteindre une somme maximale de 150 000 000 $. Cette aide financière sera dotée d'une enveloppe de 10 000 000 $ en 2017-2018, de 20 000 000 $ en 2018-2019, de 30 000 000 $ en 2019-2020, de 40 000 000 $ en 2020-2021 et de 50 000 000 $ en 2021-2022.
5. Tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe, sur un crédit, un solde disponible suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement conformément aux dispositions de l'article 21 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6 001).

Obligations de la Ville

6. La Ville s'engage à :

a) utiliser le montant de l'aide financière aux seules fins du Projet tel que décrit à l'annexe A;

b) aviser la Ministre, sans délai et par écrit, de tout événement pouvant affecter de façon majeure la mise en œuvre du Projet;

c) obtenir l'autorisation préalable par écrit de la Ministre pour toute modification majeure touchant la présente convention;

d) rembourser sans délai à la Ministre tout montant utilisé à des fins autres que celles prévues à la présente convention;

e) rembourser à la Ministre toute portion de l'aide financière octroyée non utilisée au 31 décembre 2022, à moins que la convention ne soit reconduite;

f) ne pas céder ni transférer les droits ou obligations qui lui sont conférés par la présente convention, sans une autorisation écrite préalable de la Ministre;

g) présenter, sur demande de la Ministre, tout document ou renseignement qu'elle juge utile d'obtenir dans le cadre de l'application de la présente convention;

h) transmettre à la Ministre les plans d'action de la mise en œuvre de la planification stratégique à déployer; ainsi qu'une prévision annuelle de l'utilisation des sommes à être versées;

i) transmettre à la Ministre un rapport annuel des activités réalisées, approuvé par l'autorité compétente de la Ville, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre. Le rapport devra comprendre minimalement les informations suivantes : projets et actions réalisées, montants dépensés au titre de l'aide financière et impact des mesures qui ont été déployées en fonction des objectifs visés dans les plans d'actions de la Ville.

Un premier rapport devra être déposé à la Ministre au plus tard le 31 mars 2019 et rendra compte de l'utilisation des sommes reçues en 2018 en vertu de l'article 7 a) et 7 b). Pour les années subséquentes, soit les années civiles 2019, 2020 et 2021, le rapport annuel devra être déposé au plus tard le 31 mars de chacune des années 2020, 2021 et 2022.

j) déposer à la Ministre le rapport final qui présente une évaluation des retombées du Projet, et ce, au plus tard le 31 mars 2022, ou, au besoin, à une date ultérieure à être convenue entre la Ministre et la Ville;

k) obtenir l'autorisation de la Ministre pour vendre les biens acquis avec l'aide financière versée pour le Projet. Le cas échéant, les sommes découlant de ces transactions seront réinvesties selon les paramètres établis dans la présente convention et présentées dans le rapport annuel portant sur l'utilisation de l'aide versée;

l) aviser la Ministre de tout changement dans sa situation ou événement qui risquerait de porter atteinte aux engagements mentionnés à l'article 6 h) et i);

m) tenir des registres appropriés des dépenses liées au Projet et conserver une preuve écrite de chaque dépense et paiement, ainsi que toutes autres pièces justificatives s'y rattachant, durant les trois (3) années suivant le dernier versement, ou jusqu'au règlement des litiges et réclamations, s'il y a lieu, selon la plus tardive des deux dates, à moins d'obtenir une autorisation écrite de la Ministre;

n) respecter les lois, règlements, décrets, arrêtés ministériels et normes applicables.

Modalités de paiement de l'aide financière

7. Sous réserve de l'approbation des crédits à chaque année par l'Assemblée nationale et du respect des conditions prévues à la présente convention, l'aide financière est payable selon les modalités suivantes :

    a) Un premier versement de 10 000 000 $ pour l'année financière 2017-2018 est versé au plus tard dans les 30 jours de l'entrée en vigueur de la convention, avant le 31 mars 2018;

    b) Un second versement au montant de 20 000 000 $ pour l'année financière 2018-2019 est versé au plus tard le 31 mars 2019, suite à la réception des documents prévus à l'article 6 h);

    c) Un troisième versement au montant de 30 000 000 $ pour l'année financière 2019-2020 est payable au plus tard le 31 mars 2020, suite à la réception des documents prévus à l'article 6 h) et i) et dans la mesure où ces documents sont jugés satisfaisants par la Ministre;

    d) Un quatrième versement au montant de 40 000 000 $ pour l'année financière 2020-2021 est payable au plus tard le 31 mars 2021, suite à la réception des documents prévus à l'article 6 h) et i) et dans la mesure où ces documents sont jugés satisfaisants par la Ministre;

    e) Un cinquième versement au montant de 50 000 000 $ pour l'année financière 2021-2022 est payable au plus tard le 31 mars 2022, suite à la réception des documents prévus à l'article 6 h) et i) et dans la mesure où ces documents sont jugés satisfaisants par la Ministre.

Représentations et garanties

8. La Ville représente et garantit à la Ministre ce qui suit :

    a) elle est une personne morale légalement constituée, n'est pas en défaut en vertu des lois et règlements qui la régissent et a les pouvoirs nécessaires à la poursuite de ses affaires;

    b) elle détient tous les droits lui permettant de réaliser la présente convention ainsi que tous les pouvoirs aux fins de réaliser et signer toute entente et de s'engager conformément aux présentes;

    c) elle n'est au courant d'aucun fait qui rendrait inexacts ou trompeurs les documents ou renseignements qu'elle a soumis à la Ministre pour sa prise de décision, ces documents et renseignements étant complets et représentant fidèlement la vérité;

d) il n'existe contre elle, à sa connaissance, aucune réclamation, poursuite, plainte civile ou pénale de quelque nature et pour quelque montant que ce soit qui pourrait l'empêcher d'exécuter ses obligations prévues à la présente convention en date de la signature des présentes.

Cas de défaut

9. Pour les fins des présentes, la Ville est réputée être en défaut si :

   a) directement ou par ses représentants, elle a fait des représentations ou a fourni des garanties, des renseignements ou des documents qui sont faux, inexacts ou trompeurs;

   b) elle ne respecte pas l'un des termes, l'une des conditions ou obligations de la convention.

Sanction et recours

10. Lorsque la Ministre constate un défaut de la Ville suivant l'un des cas prévus à l'article 9, elle peut, après en avoir avisé la Ville par écrit, exercer, séparément ou cumulativement, les recours suivants :

    a) résilier la convention et mettre fin à toute obligation de la Ministre découlant de la présente convention;

    b) réclamer immédiatement le remboursement partiel ou intégral de l'aide financière déjà versée dans les cas prévus aux paragraphes a) et b) de l'article 9.

Résiliation

11. Dans l'éventualité où la Ministre demande la résiliation de l'entente conformément au paragraphe a) de l'article 10 pour un défaut suivant les dispositions du paragraphe b) de l'article 9, la Ministre doit accorder dix (10) jours ouvrables à la Ville pour remédier au défaut énoncé, à défaut de quoi, la présente convention est automatiquement résiliée à l'expiration du délai, lequel débute à compter de la réception par la Ville d'un avis écrit de la Ministre à cet effet.

    Dans les autres cas de l'article 9, la résiliation prend effet de plein droit à compter de la date de réception par la Ville d'un avis écrit de la Ministre, ou à toute autre date ultérieure indiquée dans l'avis. La Ville doit alors, dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la date de résiliation de la convention, rembourser tout montant de la contribution non remboursable qui n'aura pas été utilisé par lui.

    La résiliation de la présente convention ne met pas fin à l'application de l'article 6 l) (Propriétaire du bien) et 15 (Responsabilité de la Ville).

Remboursement en cas de défaut

12. Dans tous les cas où la Ministre demande le remboursement de l'aide financière, en tout ou en partie, et ce, en application de ce qui précède, celui-ci comprend le capital et les intérêts accumulés à la date du remboursement.

    Tout montant réclamé pour le remboursement partiel ou total de l'aide financière porte ainsi intérêt au taux applicable à une créance de l'État exigible, tel que déterminé conformément à l'article 28 de la *Loi sur l'administration fiscale* (RLRQ, chapitre A-6 002), et qui était en vigueur à la date du versement du montant faisant l'objet du remboursement. Les intérêts sont calculés rétroactivement à partir de cette date.

Réserve

13. Le fait pour la Ministre de s'abstenir d'exercer un droit qui lui est conféré par la convention ne peut être considéré comme une renonciation à ce droit. En outre, l'exercice partiel ou ponctuel d'un tel droit ne l'empêche nullement d'exercer ultérieurement tout autre droit ou recours en vertu de la présente convention ou de toute autre loi applicable.

Vérification

La Ministre _____

La Ville _____

14. La Ville s'engage à permettre, à tout représentant autorisé de la Ministre, un accès raisonnable à son lieu physique, ses livres et autres documents, afin d'évaluer la progression et les résultats du Projet, et ce, jusqu'à trois (3) ans après le dernier versement ou jusqu'au règlement des litiges et réclamations, s'il y a lieu, selon la plus tardive des deux dates. Le représentant de la Ministre peut tirer des copies ou des extraits de tout document qu'il consulte à cette occasion.

Responsabilité de la Ville

15. La Ville s'engage, d'une part, à assumer seule toute responsabilité légale à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de l'objet de la présente convention, et d'autre part, à tenir indemne et prendre faits et cause pour la Ministre, ses représentants et le gouvernement, advenant toute réclamation pouvant en découler et s'assurer qu'il en soit de même pour tout contrat octroyé aux fins de la réalisation de l'objet de la présente convention.

Éthique et conflit d'intérêts

16. La Ville accepte d'éviter toute situation qui mettrait en conflit l'intérêt personnel de ses administrateurs et l'intérêt de la Ministre ou créerait l'apparence d'un tel conflit. Si une telle situation se présente, la Ville doit immédiatement en informer la Ministre qui pourra, à sa discrétion, émettre une directive indiquant à la Ville comment remédier à ce conflit d'intérêts ou résilier la convention.

    Le présent article ne s'applique pas à un conflit pouvant survenir sur l'interprétation ou l'application de l'entente.

Annonce publique

17. La Ville consent à ce que la Ministre ou un de ses représentants fasse une annonce publique ou des activités publicitaires communiquant les renseignements suivants : le nom et l'adresse de la Ville, la nature du Projet et le budget alloué.

18. Si la Ville souhaite faire une annonce de cette aide, il doit en informer la Ministre au moins quinze (15) jours à l'avance.

Visibilité

19. La Ville consent à accorder à la Ministre une visibilité adéquate en fonction de sa participation financière. La Ministre se réserve le privilège d'exiger des éléments de visibilité afin de faire connaître sa participation financière. Ces éléments de visibilité sont inscrits à l'annexe B de la présente convention.

Communications

20. Tout avis requis en vertu de la présente convention doit être effectué par écrit et être expédié à l'autre partie à son adresse indiquée ci-après par la poste sous pli recommandé ou certifié ou par service de messagerie.

Les adresses respectives des parties sont les suivantes :

Pour la Ministre : Monsieur Jacques La Rue
Directeur général
Direction générale des affaires régionales et métropolitaines
Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation
380, rue Saint-Antoine Ouest, 5e étage
Montréal (Québec) H2Y 3X7

Pour la Ville Madame Véronique Doucet
Directrice du Service du Développement économique
Ville de Montréal
700, rue de la Gauchetière Ouest, 28e étage
Bureau 28-342
Montréal (Québec) H3B 5M2

Tout changement d'adresse doit être communiqué à l'autre partie dans les plus brefs délais par le moyen d'un avis écrit, et ce, de la manière prévue au présent article.

Représentants des parties

21. La Ministre, aux fins de la présente convention, désigne monsieur Jacques La Rue, directeur général, Direction générale des affaires régionales et métropolitaines pour la représenter. Si un remplacement était rendu nécessaire, la Ministre en avisera la Ville dans les plus brefs délais.

    De même, la Ville désigne madame Véronique Doucet, directrice, Direction du Service du Développement économique, pour la représenter. Si un remplacement était rendu nécessaire, la Ville en avisera la Ministre dans les plus brefs délais.

Droit applicable

22. La présente convention, toute annexe à celle-ci, les documents qui en émanent, de même que les droits et obligations des parties qui en découlent sont régis et interprétés selon le droit applicable au Québec, et en cas de contestation s'y rapportant, les tribunaux du Québec sont les seuls compétents à en connaître.

Entrée en vigueur et durée

23. La convention entre en vigueur au moment de sa signature par les parties et se termine lors de la complète exécution des obligations de chacune des parties.

Exemplaires

24. La présente convention peut être signée en plusieurs exemplaires, chacun étant réputé constituer un original, mais tous les exemplaires seront considérés comme une seule et même convention.

Déclarations des parties

25. La Ministre et la Ville déclarent avoir pris connaissance de la présente convention, en accepter les termes, conditions et modalités et la signer en toute bonne foi.

Lieu de la convention

26. La présente convention est réputée faite et passée en la Ville de Montréal.

La Ministre _____

La Ville _____

En foi de quoi, les parties ont signé la présente convention faite en deux exemplaires originaux.

Pour la Ministre

Date : _____

_____
Monsieur Jocelin Dumas
Sous-ministre

Pour la Ville

Date : _____

_____
Me Yves Saindon
Greffier

La Ministre _____

La Ville _____

Économie, Science et Innovation Québec

Annexe A – Projet

Le projet consiste à mettre en œuvre *La Planification économique conjointe Ville de Montréal - Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) telle que décrite dans le document joint à la présente.*

La Ministre _____

La Ville _____

Économie, Science et Innovation Québec

Annexe B – Plan de visibilité

Toutes les clauses de visibilité ci-dessous sont obligatoires, si applicables. Toutefois, le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) pourrait se réserver le droit de ne pas utiliser certaines clauses.

Conformément aux dispositions de l'article 19 de la présente convention, la Ville s'engage à :

- **honorer le principe d'équité** quant à la visibilité offerte au MESI, en fonction de l'importance de la contribution des autres partenaires;

- **faire approuver** par le représentant du MESI, dans les délais mentionnés, tout matériel sur lequel apparaît la signature ministérielle ou la mention du Ministère.

Visibilité

Dans la réalisation de son Projet soutenu par la MINISTRE, la Ville doit procurer à celle-ci une visibilité publique, selon les modalités suivantes :

1. Pour tout **outil de communication et de promotion** rendu public par la Ville, y compris son rapport annuel et les mesures de suivi décrites à l'annexe C, positionner la signature visuelle gouvernementale à titre de partenaire financier.

   Note : Au moins 7 jours ouvrables avant la date de tombée, la Ville doit transmettre l'épreuve à son répondant ministériel, aux fins d'approbation.

2. Sur le **site Web** de la Ville, positionner sur la page d'accueil ou dans la section « Partenaires » le logo du gouvernement du Québec (ou une mention écrite si la page ne permet pas l'insertion d'un logo) incluant un hyperlien menant vers le site Web d'Entreprise Québec. www2.gouv.qc.ca

3. Dans tout **communiqué de presse** de la Ville :
   a) mentionner la participation gouvernementale à titre de partenaire financier;
   b) offrir la possibilité d'insérer une citation de la MINISTRE et un paragraphe descriptif du partenariat financier qui soutient le Projet de la Ville.

   Note : Au moins 7 jours ouvrables avant la date de tombée, la Ville doit transmettre le communiqué à son répondant ministériel, aux fins d'approbation.

4. À l'occasion de tout **événement public ou activité de presse d'importance** de la Ville :

   a) si le contexte s'y prête, inviter la MINISTRE à y participer et à y prendre la parole. Pour ce faire, acheminer une invitation officielle au cabinet de la MINISTRE, par la poste, au 710, place D'Youville, 6e étage, Québec (Québec) G1R 4Y4 ainsi qu'une copie par courriel à votre représentant ministériel;

      Note : Au moins 15 jours ouvrables avant la date de tombée, la Ville doit transmettre l'invitation à son répondant ministériel;

   b) offrir, dans le PROGRAMME officiel, la possibilité de placer :
      - une publicité au choix de la MINISTRE;
      - un message de la MINISTRE;

La Ministre _____

La Ville _____

Économie, Science et Innovation Québec

Note : Au moins 20 jours ouvrables avant la date de tombée, la Ville doit transmettre à son répondant ministériel les informations nécessaires à la production d'une publicité ou d'un message de la MINISTRE;

c) offrir la possibilité d'insérer un communiqué de la MINISTRE dans la pochette de presse;

d) rendre disponible un espace permettant d'installer une bannière ministérielle l'identifiant à titre de partenaire financier dans les principaux lieux où se déroulent les événements publics ou les activités de presse;

e) distribuer le matériel promotionnel du MESI (document ou objet), si disponible;

f) mentionner verbalement la participation gouvernementale à titre de partenaire financier;

g) offrir une ou des participations gratuites aux différentes activités prévues à la programmation annuelle de la Ville.

Note : Pour toute activité de visibilité importante non définie à la présente annexe, la Ville est invitée à communiquer avec son répondant.

La Ministre _____

La Ville _____

Économie, Science et Innovation Québec

Utilisation de la signature gouvernementale

La Ville doit faire approuver tout matériel de communication (communiqué de presse, publication imprimée ou électronique, etc.) sur lequel apparaît la signature gouvernementale ou la mention du gouvernement du Québec par le représentant du MESI au moins 7 jours ouvrables avant la date de diffusion ou de publication prévue. Voici les coordonnées du représentant à qui adresser cette demande :

Marie-Ève Jean, directrice régionale
Téléphone : 514 499-2199, poste 3127
Courriel : marie-eve.jean@economie.gouv.qc.ca

Les fichiers relatifs à la signature gouvernementale se trouvent sur le site du MESI au **www.economie.gouv.qc.ca/piv**, sous la dénomination « Signature gouvernementale ». La Ville doit se référer à la section intitulée « Normes d'utilisation » pour obtenir les directives appropriées à l'utilisation et au positionnement de la signature dans chacun des véhicules de communication et doit se conformer en tout temps à ces directives.

Québec

Pour toute question sur la visibilité ministérielle, vous pouvez communiquer avec votre conseiller au moyen des coordonnées indiquées ci-dessus.

Pour en savoir plus sur le Programme d'identification visuelle du gouvernement du Québec, veuillez visiter le www.piv.gouv.qc.ca.

La Ministre _____

La Ville _____

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187030001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Objet :	Approuver le plan économique conjoint Ville de Montréal - Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) du Québec / Approuver le projet de convention d'aide financière de 150 M$ entre le MESI et la Ville / Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel attendu

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1187030001 - Ajustements requis base budgétaire.xlsx

GDD 1187030001 - Information comptable.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Christian BORYS
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5676

Isabelle Fortier
Conseillère budgétaire
514 872-9366

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-03-15

Yves COURCHESNE
Directeur de service - finances et trésorier
Tél : 514-872-6630

Division : Service des finances

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.02

2018/04/26
17:00

(1)

Dossier # : 1185304001

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des services judiciaires , Division du greffe de la cour municipale , Section du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Cour municipale
Projet :	-
Objet :	Demande de nomination d'un juge à la cour municipale

Recommander au conseil d'agglomération de demander à la ministre de la Justice d'entreprendre les procédures nécessaires au lancement d'un avis de sélection aux candidats à la fonction de juge à une cour municipale afin de combler un (1) poste de juge à la cour municipale de la Ville de Montréal.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-03-13 09:24

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1185304001**
Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des services judiciaires , Division du greffe de la cour municipale , Section du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Cour municipale
Projet :	-
Objet :	Demande de nomination d'un juge à la cour municipale

CONTENU

CONTEXTE

La cour municipale de la Ville de Montréal est composée de 31 juges qui exercent leurs fonctions à temps plein et de façon exclusive afin d'exercer leur juridiction en matière civile, pénale et criminelle sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération de Montréal. Annuellement, dans l'exercice de ses compétences ce sont plus de 259 000 dossiers qui sont portés aux rôles de la cour municipale.
Le processus de concours et de nomination des juges municipaux relève de la compétence exclusive du gouvernement du Québec et plus précisément de la ministre de la Justice. Par ailleurs, l'article 7 du *Règlement sur la procédure de sélection des candidats à la fonction de juge de la Cour du Québec, de juge d'une cour municipale et de juge de paix magistrat, RLRQ* c T-16, r. 4.1 (chapitre 3) prévoit ce qui suit:

> « Lorsqu'un juge doit être nommé et après avoir pris en considération les besoins exprimés par le juge en chef de la Cour du Québec ou, le cas échéant, ceux exprimés par la municipalité où est situé le chef-lieu de la cour municipale et par le juge en chef adjoint de la Cour du Québec responsable des cours municipales, le secrétaire ouvre, à la demande du ministre, un concours et fait publier dans le Journal du Barreau du Québec et sur le site Internet du ministère de la Justice un avis invitant les personnes intéressées à soumettre leur candidature. »

Des échanges ont déjà eu lieu entre les représentants de la Ville de Montréal, le juge-président de la cour municipale de la Ville de Montréal et l**a juge en chef adjointe** de la Cour du Québec responsable des cours municipales pour convenir d'adresser une demande à la ministre de la Justice pour combler un poste de juge. Comme requis par les représentants du ministère de la Justice, le présent sommaire vise à officialiser cette demande.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0506 - 28 septembre 2017 - Demander à la ministre de la Justice d'entreprendre les procédures nécessaires au lancement d'un avis de sélection aux candidats à la fonction de

juge à une cour municipale afin de combler deux postes à la cour municipale de la Ville de Montréal.
CG17 0211 - 18 mai 2017 - Demander à la ministre de la Justice d'entreprendre les procédures nécessaires au lancement d'un avis de sélection aux candidats à la fonction de juge à une cour municipale afin de combler quatre postes à la cour municipale de la Ville de Montréal.

CG16 0262 - 21 avril 2016 - Demander à la ministre de la Justice d'entreprendre les procédures nécessaires au lancement d'un avis de sélection aux candidats à la fonction de juge à une cour municipale afin de combler un poste de juge à la cour municipale de la Ville de Montréal.

CG16 0136 - 25 février 2016 - Demander à la ministre de la Justice d'entreprendre les procédures nécessaires au lancement d'un avis de sélection aux candidats à la fonction de juge à une cour municipale afin de combler un poste de juge à la cour municipale de la Ville de Montréal.

CG15 0711 - 26 novembre 2015 - Demander à la ministre de la Justice d'entreprendre les procédures nécessaires au lancement d'un avis de sélection aux candidats à la fonction de juge à une cour municipale afin de procéder au comblement de 3 postes à la cour municipale de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Demande de nomination d'un juge à la cour municipale.

JUSTIFICATION

Le 24 février 2019, l'honorable Gilles R. Pelletier quittera ses fonctions de juge à la cour municipale de la Ville de Montréal et prendra sa retraite, comme le prévoit l'article 92.1 de la *Loi sur les tribunaux judiciaires* , RLRQ c T-16, et l'article 39 de la *Loi sur les cours municipales* , RLRQ c C-72.01.
L'absence de ce juge se répercutera sur la tenue des audiences qui devront alors être assumées ponctuellement par divers juges provisoires rémunérés à la séance.

Également, la Cour suprême du Canada, dans la décision *R.* c. *Jordan* , requiert que l'administration de la justice s'exerce dans un délai raisonnable dans le but de respecter la *Charte canadienne des droits et libertés* .

La gestion efficace des fonds publics et la saine administration de la justice à la cour municipale nécessitent la nomination d'un juge municipal pour remplacer de manière permanente le juge Gilles R. Pelletier et assumer ses assignations à temps plein et de façon exclusive, comme le prévoit l'article 45.1 de la *Loi sur les cours municipales* , RLRQ c C-72.01.

Le 27 février 2017, madame la juge Yanick Laramée a été nommée juge à la Cour du Québec. Suite à son départ, le 28 mars 2017, un sommaire décisionnel était préparé demandant son remplacement. Le 18 mai 2017, une résolution était adoptée par le Conseil d'agglomération demandant à la ministre de la Justice d'initier les procédures nécessaires à la publication d'un avis de sélection pour les candidats à la fonction de juge à la cour municipale. En date du 12 mars 2018, nous sommes toujours en attente de la nomination du remplaçant ou remplaçante de la juge Laramée.

Le processus est très long, c'est pourquoi nous demandons d'initier le processus immédiatement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'absence prolongée d'un juge municipal entraîne des coûts d'honoraires et de frais plus élevés parce que son remplacement doit être assumé par plusieurs juges provisoires.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le cas échéant, une stratégie de communication sera établie avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie GRAVEL
C/s greffière adjointe et chef de section du greffe

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-03-05

Yves BRIAND
Directeur des services judiciaires

Tél : 514 872-6866
Télécop. :

Tél : 514 872-9382
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Yves BRIAND
Directeur des services judiciaires

Tél : 514 872-9382
Approuvé le : 2018-03-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Patrice GUAY
Directeur de service et avocat en chef de la Ville
Tél : 514 872-2919
Approuvé le : 2018-03-05

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.03

2018/04/26
17:00

(1)

Dossier # : 1187287001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division du bureau d'intégration et de coordination
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une appropriation de 270 000 $ de la réserve de voirie d'agglomération et une appropriation de 4 627 000 $ de la réserve de voirie locale afin de financer des études et autres pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

Afin de financer en 2018 des études et autres pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, il est recommandé:
- d'autoriser une appropriation de 125 000 $ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'une étude de faisabilité technique d'un lien nord-sud dans la cour Turcot et au-dessus des voies de l'autoroute 20 et des voies du CN qui relirait les arrondissements de Côte–des–Neiges–Notre–Dame–de–Grâce et du Sud–Ouest.

- d'autoriser une appropriation de 25 000 $ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour accompagner le MTMDET dans la définition des critères et l'élaboration d'un concept d'aménagement de bassins de rétention visant à recueillir les eaux pompées de la nappe phréatique prévue dans le cadre du projet Turcot et les eaux de ruissellement du grand parc urbain à implanter dans la cour Turcot.

- d'autoriser une appropriation de 120 000$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'études associées à des mesures ou à l'élaboration d'outils visant l'augmentation de la part modale du vélo.

- d'autoriser une appropriation de 500 000 $ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'études d'avant-projet préliminaire et d'études techniques dans le cadre du projet de la rue des Pins.

- d'autoriser une appropriation de 2 550 000$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'études techniques, de démarches de consultations et les avants projets préliminaires pour la phase 2 dans le cadre du projet

Sainte–Catherine.

- d'autoriser une appropriation de 1 577 000$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'études techniques, de démarches de consultations et les avants projets préliminaires pour la phase 3 dans le cadre du projet Sainte–Catherine.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-04-05 10:38

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187287001**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division du bureau d'intégration et de coordination
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une appropriation de 270 000 $ de la réserve de voirie d'agglomération et une appropriation de 4 627 000 $ de la réserve de voirie locale afin de financer des études et autres pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

CONTENU

CONTEXTE

La mission du service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) est d'assurer la fonctionnalité du réseau de rues artérielles de Montréal considérant l'exploitation des équipements, l'entretien, le maintien, l'aménagement et le développement des infrastructures. Le SIVT doit répondre à différents besoins opérationnels totalisant 4 897 000 $. Ces demandes visent à financer la livraison des projets et programmes ainsi que d'autres activités particulières de gestion et, le tout, au budget de fonctionnement en raison de sa mission relative essentiellement à la réalisation de projet d'immobilisation. Ces besoins annuels sont très variables dans le temps.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 1248 - 25 septembre 2017 - Autoriser une appropriation de 685 000 $ de la réserve de voirie locale afin de financer des activités d'avant projet définitif pour la livraison des projets et programmes du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.
CG17 0278 - 15 juin 2017 - Autoriser une appropriation de 5 372 000 $ de la réserve de voirie locale et de 825 000 $ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer en 2017 des études et autres pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

CG17 0050 – 23 février 2017 - Autoriser une appropriation de 1 437 000 $ de la réserve de voirie locale et de 1 382 400 $ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer en 2017 des études et autres pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports / Autoriser une appropriation de 2 333 761 $ de la réserve de voirie locale à la suite du changement de compétence des travaux d'aménagement et d'infrastructures au centre-ville.

CG16 0505 – 25 août 2016 - Autoriser une appropriation de 3 113 000 $ de la réserve de voirie locale et de 1 806 000 $ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer des

études et autres pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (dossier 1165056001).

CG15 0359 - 29 mai 2015 - Autoriser une appropriation de 1 400 739 $ de la réserve de voirie locale et de 185 000 $ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer des études pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (dossier 1150032003).

CG14 0373 - 21 août 2014 - Autoriser une appropriation de crédits de 211 367,59 $ en provenance de la réserve du fonds de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du Service des infrastructures, voirie et transports pour consolider et assurer la planification intégrée et la coordination des travaux 0-5 ans sur le réseau artériel de la Ville de Montréal (dossier 1144372002).

CG14 0227 - 1 mai 2014 - Autoriser une appropriation de crédits de 270 608,48 $ de la réserve du fonds de voirie d'agglomération au budget de fonctionnement de la Direction des transports en vue de réaliser le portrait et le diagnostic du stationnement sur le territoire de l'agglomération de Montréal (dossier 1133455002).

CM14 0415 - 29 avril 2014 - Autoriser une appropriation de 960 000$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement de la Direction des transports pour l'aménagement de voies cyclables et la mise aux normes des feux de circulation (dossier 1140776002).

CG14 0157 – 27 mars 2014 - Autoriser une appropriation de crédits de 4 396 631$ de la réserve de voirie d'agglomération au budget de fonctionnement de la Direction des transports (Service des infrastructures, transport et environnement) pour le projet de la rue Sainte-Catherine Ouest afin de réaliser des études, des expertises et l'avant-projet préliminaire en vue d'obtenir l'autorisation de passer en phase réalisation qui sera imputable au PTI dès l'amorce de l'avant-projet définitif (dossier 1146428001).

CG14 0156 - 27 mars 2014 - Autoriser une appropriation de crédits de 600 000 $ de la réserve de voirie d'agglomération au budget de fonctionnement de la Direction des transports pour l'aménagement de voies cyclables (dossier 1140776001).

CE14 0350 - 12 mars 2014 - Autoriser une appropriation de crédits de 4 396 631 $ de la réserve de voirie d'agglomération au budget de la Direction des transports (Service des infrastructures, transport et environnement) pour le projet d'infrastructures et de réaménagement de la rue Sainte–Catherine Ouest afin de réaliser des études, des expertises et l'avant-projet préliminaire en vue d'obtenir l'autorisation de passer en phase plans et devis pour le projet qui sera imputable au PTI, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CM13 1136 - 16 décembre 2013 - Autoriser une appropriation de crédits de 211 367,59 $ en provenance de la réserve du fonds de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du Service des infrastructures, voirie et transports pour consolider et assurer la planification intégrée et la coordination des travaux 0-5 ans sur le réseau artériel de la Ville de Montréal (dossier 1134822067).

DESCRIPTION

L'appropriation de la réserve de voirie d'agglomération est évaluée à 270 000 $ et celle de la réserve de voirie locale est évaluée à 4 627 000 $ pour couvrir les besoins de 2018 à 2022.
Ces appropriations seraient effectuées à même les fonds de voirie d'agglomération et serviraient à financer la réalisation de projets d'études pour la livraison des projets et

programmes afin de permettre l'augmentation de la capacité de réalisation des travaux de voirie et autres activités particulières et le tout au budget de fonctionnement du SIVT.

JUSTIFICATION

Besoin 2018 pour la livraison des projets et des programmes :
Appropriation de 125 000 $ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'une étude de faisabilité technique d'un lien nord -sud dans la cour Turcot et au-dessus des voies de l'autoroute 20 et des voies du CN qui relirait les arrondissements de Côte–des–Neiges–Notre–Dame–de–Grâce et du Sud–Ouest.

Appropriation de 25 000 $ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour accompagner le MTMDET dans la définition des critères et l'élaboration d'un concept d'aménagement de bassins de rétention visant à recueillir les eaux pompées de la nappe phréatique prévue dans le cadre du projet Turcot et les eaux de ruissellement du grand parc urbain à implanter dans la cour Turcot.

Appropriation de 120 000 $ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'études associées à des mesures ou à l'élaboration d'outils visant l'augmentation de la part modale du vélo.

Appropriation de 500 000 $ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'études d'avant-projet préliminaire et d'études techniques dans le cadre du projet de la rue des Pins.

Appropriation de 2 550 000 $ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'études techniques, de démarches de consultations et les avants projets préliminaires pour la phase 2 dans le cadre du projet Sainte–Catherine.

Appropriation de 1 577 000 $ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'études techniques, de démarches de consultations et les avants projets préliminaires pour la phase 3 dans le cadre du projet Sainte–Catherine.

Direction	Division	Réserve de Voirie Locale	Réserve de Voirie Agglo	Total
Grands Projets	Portefeuille 1	- $	150 000,00 $	150 000,00 $
Grands Projets	Portefeuille 2	4 627 000,00 $	- $	4 627 000,00 $
Direction des transports	Transports actifs et collectifs	- $	120 000,00 $	120 000,00 $
Total		4 627 000,00 $	270 000,00 $	**4 897 000,00 $**

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le détail des informations budgétaires et comptables concernant ces appropriations se trouve dans l'intervention du service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Permettra de financer les travaux de voirie qui sont jugés prioritaires par l'Administration.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Autorisation de l'appropriation de réserve : Avril 2018
Réalisation : Avril 2018 à décembre 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce
dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Reak Sa SEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Imen ZAYANI
Contrôleueuse de projet

Tél : 5147822144
Télécop. : 5148722874

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-02-20

James BYRNS
Chef de Divison Grands Projets

Tél : 514 868-4400
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855

Approuvé le : 2018-03-22

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187287001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division du bureau d'intégration et de coordination
Objet :	Autoriser une appropriation de 270 000 $ de la réserve de voirie d'agglomération et une appropriation de 4 627 000 $ de la réserve de voirie locale afin de financer des études et autres pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1187287001.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Reak Sa SEN
Conseillère budgétaire
Tél : (514) 872-2813

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-04-04

Yves COURCHESNE
Directeur de service
Tél : 514 872-6630
Division : Service des finances , Finances et trésorier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.04

2018/04/26 17:00

(1)

Dossier # : 1172748003

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Dépannage, remorquage et remisage des véhicules
Projet :	-
Objet :	1-Autoriser en 2018, un virement budgétaire de 631 900 $, en provenance du budget des dépenses contingentes vers le budget de fonctionnement du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), ainsi qu'aux budgets du Service des technologies de l'information (STI) et du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) afin de permettre la mise en place du nouveau Module inspection remorquage (MIR) au SPVM. 2-Autoriser l'augmentation du budget de dépenses de fonctionnement et de revenus du SPVM de 353 700 $ en 2018 provenant du revenu additionnel de frais de gestion de contrats. 3-Ajuster la base budgétaire du SPVM, STI et SMRA, pour les années 2019 et subséquentes, soit de 1 138 900 $ au budget de dépenses de fonctionnement et de 466 000 $ au budget de revenus, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Il est recommandé au comité exécutif :

1. D'autoriser en 2018, un virement budgétaire de 631 900 $, en provenance du budget des dépenses contingentes vers le budget de fonctionnement du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), ainsi qu'aux budgets du Service des technologies de l'information (STI) et du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) afin de permettre la mise en place du nouveau Module inspection remorquage (MIR) au SPVM.

2. D'ajuster la base budgétaire du SPVM, STI et SMRA, pour les années 2019 et subséquentes, soit de 1 138 900 $ au budget de dépenses de fonctionnement et de 466 000 $ au budget de revenus, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

1. D'autoriser l'augmentation du budget de dépenses de fonctionnement et de revenus du SPVM de 353 700 $ en 2018 provenant du revenu additionnel de frais de gestion de contrats.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-04-04 11:49

Signataire : Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1172748003**
Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Dépannage, remorquage et remisage des véhicules
Projet :	-
Objet :	1-Autoriser en 2018, un virement budgétaire de 631 900 $, en provenance du budget des dépenses contingentes vers le budget de fonctionnement du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), ainsi qu'aux budgets du Service des technologies de l'information (STI) et du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) afin de permettre la mise en place du nouveau Module inspection remorquage (MIR) au SPVM. 2-Autoriser l'augmentation du budget de dépenses de fonctionnement et de revenus du SPVM de 353 700 $ en 2018 provenant du revenu additionnel de frais de gestion de contrats. 3-Ajuster la base budgétaire du SPVM, STI et SMRA, pour les années 2019 et subséquentes, soit de 1 138 900 $ au budget de dépenses de fonctionnement et de 466 000 $ au budget de revenus, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

CONTENU

CONTEXTE

En 2014, la Ville de Montréal a entrepris une réflexion sur les activités de remorquage pour mieux comprendre la gestion de ces activités sur le territoire de la Ville de Montréal. L'objectif était d'analyser tous les types de remorquage en présentant des enjeux et des recommandations liés à la gouvernance pour chaque type d'activité, et ce, pour optimiser et harmoniser l'encadrement des activités de remorquage sur le territoire.
Il est à noter que le remorquage est sous la responsabilité du Bureau du taxi de Montréal (BTM) depuis 2003.

En janvier 2016, la Ville de Montréal demandait le transfert de la responsabilité du remorquage au SPVM, notamment par l'application du règlement (03-098) intitulé « Règlement sur le remorquage des véhicules ». Or, la Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec (2017, chapitre 16) a été sanctionnée le 21 septembre 2017, laquelle a eu pour effet de modifier la Loi sur l'exercice

de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (chapitre E-20.001) pour faire du dépannage, remorquage et remisage des véhicules une compétence d'agglomération. À noter que cette compétence relevait, avant l'entrée en vigueur de cette loi, des conseils d'arrondissement, du conseil de la ville et du conseil d'agglomération selon la nature des activités de remorquage.

L'ensemble des activités de remorquage relève désormais de la compétence du conseil d'agglomération, ce qui comprend le remorquage :

· des véhicules abandonnés et en situation d'infraction de stationnement ;
· des véhicules stationnés sur les terrains privés sans le consentement du propriétaire ;
· des véhicules obstruant la circulation ou qui présentent un danger sur la voie publique et finalement ;
· des véhicules en situation de délit.

À ce jour, le partage des compétences et responsabilités concernant les activités de remorquage n'était pas uniforme sur l'ensemble de l'agglomération et complètement inexistant à certains endroits ; certains arrondissements ou villes reconstituées étaient dépourvus de réglementation ou possédaient des dispositions minimales.

La standardisation et le service offert aux citoyens seront au premier plan de cette initiative, permettant d'uniformiser les contrats octroyés sur l'île de Montréal et de s'assurer de la capacité des compagnies de remorquage à offrir un service de qualité. La mise en place d'une réglementation claire et uniforme permettra aux villes de l'Agglomération et au SPVM de communiquer efficacement aux citoyens leurs droits dans le cadre d'un remorquage et d'en faciliter l'application. Le fait d'uniformiser la tarification permettra au citoyen d'économiser, car la tarification actuelle exigée sur le marché est plus élevée que celle proposée dans le présent dossier.

Ainsi, le SPVM est à préparer les différents dossiers décisionnels qui définiront les gestes juridiques requis à la suite du rapatriement des compétences en matière de remorquage au sein du conseil d'agglomération.

Un dossier décisionnel (1162748005) est requis pour adopter un Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation des activités de remorquage en lien avec les opérations de déneigement aux municipalités liées.

Un dossier décisionnel (1172748001) est requis pour adopter un règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (03-098) et adopter de nouveaux tarifs dans le cadre de l'adoption du nouveau règlement sur le remorquage.

Le présent dossier vise à mettre en place le nouveau Module inspection remorquage (MIR) au sein du SPVM.

Des crédits de revenus sont à prévoir au SPVM liés aux frais de gestion de contrats. Au BTM, les revenus liés aux ventes de vignettes continueront d'être perçus. Pour leur part, les revenus liés aux frais de remorquage inscrits aux constats d'infraction continueront d'être enregistrés à la Cour municipale.

Pour la masse salariale, des frais d'implantation et des frais récurrents sont à prévoir au SPVM et au STI.

En ce qui a trait aux biens et services, des frais d'implantation et des frais récurrents sont à prévoir au SPVM, au STI et au SMRA ainsi qu'une réorganisation entre les unités, et ce,

conformément aux informations financières inscrites à l'intervention du Service des finances.

Cette nouvelle unité aura comme responsabilité d'appliquer et de faire respecter la réglementation ainsi que la gestion de performance des différents contrats en matière de remorquage.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0204 (29 mars 2018) - Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (03 098) ».

DESCRIPTION

La nouvelle équipe du MIR se déploiera dès signature du présent dossier et celle-ci sera localisée dans un bâtiment qui est une propriété de la Ville de Montréal.
Les tâches et responsabilités du MIR seront :

- Appliquer et faire respecter la réglementation ainsi que la gestion de performance des différents contrats en matière de remorquage, à l'exception de remorquage lors d'opérations de déneigement :
-
    - Il y aura treize (13) contrats d'exclusivité sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal pour le remorquage de véhicules abandonnées et en situation d'infraction de stationnement, véhicules stationnés sur les terrains privés sans le consentement du propriétaire, véhicules obstruant la circulation ou qui présentent un danger sur voie publique ; et
    - Quatre (4) contrats d'exclusivité déjà en vigueur sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit.

- Traiter les plaintes soumis autant par des citoyens que par des policiers à l'égard des entreprises de remorquage.

- Supporter les policiers par la collecte d'informations et par l'identification d'individus en lien avec des actes d'intimidation.

Les tâches et responsabilités des ressources au STI seront :

- Maintenir 24/7 des applications qui sont utilisées par l'équipe des opérations de remorquage tant du point de vue de mobilité que du point de vue opérations (mobile, terminaux SÉCI, ordinateur véhiculaire) ;
- Gérer et traiter des données transactionnelles et informationnelles (CRPQ) ;
- Amener les systèmes d'information du BTM vers l'environnement du SPVM.

JUSTIFICATION

Afin de permettre au SPVM de se doter du MIR, il est demandé d'autoriser un virement budgétaire de 631 900 $, en provenance du budget des dépenses contingentes vers le budget de fonctionnement du SPVM et vers les budgets du STI et du SMRA en 2018 ; d'autoriser l'augmentation du budget de dépenses de fonctionnement et de revenus du SPVM de 353 700 $ en 2018 reflétant des revenus additionnels de frais de gestion des contrats pour compléter le financement nécessaire ; ajuster la base budgétaire du SPVM et

des autres services mentionnés, pour les années 2019 et subséquentes, soit de 1 138 900 $ au budget de dépenses de fonctionnement et de 466 000 $ au budget de revenus, conformément aux informations inscrites au présent sommaire décisionnel.
Le financement demandé permettra au SPVM de procéder à la création des postes permanent et temporaire :

- Un (1) poste permanent d'inspecteur principal – taxi et remorquage à créer (emploi #721710) ;
- Six (6) postes d'inspecteur – taxi et remorquage (emploi #713220) dont :

- deux (2) postes permanents sont transférés du BTM (emploi #71926 et #71927) ;
- quatre (4) postes temporaires sont à créer.

- Deux (2) postes d'agent de bureau , soit un (1) poste permanent et (1) poste temporaire sont à créer (emploi #792820).
- Un (1) poste de préposé à l'information policière-CUM (emploi #713350) temporaire pour un an au Module de vérification d'antécédents.

Pour les **postes temporaires**, au terme de la première année (12 mois de travail s'échelonnant sur 2 années budgétaires), les besoins seront réévalués en fonction du volume du travail et les postes temporaires seront convertis en postes permanents ou abolis, le cas échéant.

Les deux (2) postes permanents requis au STI, seront assumés à même le budget de fonctionnement du STI, aucun ajustement requis de la base budgétaire, il s'agit de :

- Un (1) poste d'analyste en TI principal (emploi #401490) à créer à la Direction sécurité publique et justice ;
- Un (1) poste d'administrateur principal base de donnée (DBA) (emploi #304360) à créer à la Direction plateformes et infrastructures.

Il est à noter que la création de ces postes sera autorisée via un dossier décisionnel délégué.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Revenus annuels

- 466 000 $, pour les frais de gestion seront perçus par le SPVM - *Revenu supplémentaire pour la Ville de Montréal* ;
- 385 250 $, pour les frais d'émission de permis continueront d'être perçus par le BTM ;
- 2 337 084 $ (moyenne estimée) pour les frais de remorquage inscrits sur le constat d'infraction continueront d`être perçus par la Cour municipale.

En moyenne un montant de 2 337 084 $ est actuellement remis annuellement aux arrondissements (2 712 953 $ en 2017, 1 946 700 $ en 2016 et 2 351 600 $ en 2015). Les revenus de remorquage étant d'abord comptabilisés au Service des affaires juridiques (cour municipale) puis par la suite remis aux arrondissements en fonction des opérations réelles de remorquage lesquelles varient d'une année à l'autre. Les montants incluent tous les types de remorquage confondus (déneigement et hors déneigement). De ce nombre, il est estimé qu'environ 300 000 $ sont liés à des remorquages hors déneigement lesquelles

seront désormais à la charge du SPVM.

Par conséquent, dorénavant seule la partie des revenus issus des opérations de déneigement sera remise aux arrondissements, soit 2 037 084 $ (moyenne estimée). Et la partie des revenus issus des opérations hors déneigement (300 000 $ estimé) ne fera pas l'objet de remise au SPVM et demeurera comptabilisée au Service des affaires juridiques (cour municipale).

Des crédits budgétaires annuels additionnels de revenus seront requis au SPVM comme démontré dans le tableau plus bas. L'imputation comptable est détaillée dans l'intervention du Service des finances.

Dépenses

- Masse salariale : frais d'implantation et frais récurrents pour le SPVM et STI.
- Biens et services : frais d'implantation et frais récurrents pour le SPVM, STI et le SMRA.

Le coût total d'implantation du projet en 2018 est de 1 169 400 $ et sera financé par le budget de fonctionnement. Une somme de 631 900 $ en provenance des dépenses contingentes devra être virée au budget du SPVM, de la STI et du SMRA. De plus, une somme de 353 700 $ est à prévoir en provenance du revenu additionnel de frais de gestion de contrats. Tandis qu'une somme de 183 800 $ sera financée par le budget de fonctionnement du STI.

Ce dossier présente un impact récurrent sur le cadre financier des exercices 2019 et subséquents.

Ainsi, un ajustement à la base budgétaire du SPVM, de la STI et du MRA à la hauteur de 1 138 900 $ est requis pour les exercices 2019 et subséquents tel qu'illustré au tableau ci-après. Les imputations comptables sont détaillées dans l'intervention du Service des finances. De plus, le STI financera à la hauteur de 249 900 $ pour des dépenses de budget de fonctionnement totalisant ainsi une somme totale de 1 388 800 $.

Budget de fonctionnement

Unité administrative	2018	2019 et subséquents
SPVM		
Revenu	353 700 $	466 000 $

Unité administrative	2018	2019 et subséquents
SPVM		
Masse salariale	568 200 $	718 100 $
Biens et services (1)	356 900 $	368 300 $
Total	925 100 $	1 086 400$
STI		
Masse salariale	183 800 $	249 900 $
Biens et services (2)	18 000 $	1 400 $
Total	201 800 $	251 300 $
SMRA		
Biens et services (3)	42 500 $	51 100 $
GRAND TOTAL	1 169 400 $	1 388 800 $

Les biens et services sont présentés au montant net de taxes

(1) Inclus le coût des frais de remorquage de l'ordre de 300 000 $ par année.
(2) Inclus les frais pour un photocopieur, les lignes téléphoniques et les radios portatifs SÉRAM et ses équipements.
(3) Inclus le coût pour une flotte de quatre (4) véhicules.

Ces dépenses seront assumées à 100% par l'agglomération.

Budget d'investissement

Année 2018

Pour le Service du matériel roulant et des ateliers, un montant de 166 100 $ est identifié au Programme triennal d'immobilisation du SMRA pour l'acquisition et l'aménagement de quatre (4) véhicules.

Ces dépenses seront assumées à 100% par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La création de ce module au sein du SPVM permettra un meilleur contrôle des activités de remorquage, notamment le respect de la réglementation, le traitement des plaintes et les inspections de remorques pour n'en nommer que quelques-unes, et ce, sur l'ensemble du territoire de l'île Montréal au profit des citoyens de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le SPVM conviendra avec les municipalités liées d'un plan de communication interne et externe approprié.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jocelyne GUAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvain PERRAS, Service des technologies de l'information
Marie-Claude LAVOIE, Service de la gestion et de la planification immobilière
Claude SAVAGE, Service du matériel roulant et des ateliers
Chelene COULANGES, Bureau du taxi de Montréal
Annie AUDETTE, Service des ressources humaines
Anne POIRIER, Service des finances

Lecture :

Anne POIRIER, 13 février 2018
Claude SAVAGE, 12 février 2018
Annie AUDETTE, 12 février 2018
Chelene COULANGES, 12 février 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain SAUVAGEAU
C/s- application de la reglementation du stationnement

Tél : 514 872-6407
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-02-12

Alain GAGNON
Inspecteur Chef
Division du soutien aux opérations et patrouilles spécialisées

Tél : 514 280-3304
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Claude BUSSIÈRES
Directeur adjoint
Direction des services corporatifs
Tél : 514 280-6959
Approuvé le : 2018-03-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Martin PRUD'HOMME
Directeur

Tél : 514-280-2005
Approuvé le : 2018-03-29

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1172748003

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , -
Objet :	1-Autoriser en 2018, un virement budgétaire de 631 900 $, en provenance du budget des dépenses contingentes vers le budget de fonctionnement du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), ainsi qu'aux budgets du Service des technologies de l'information (STI) et du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) afin de permettre la mise en place du nouveau Module inspection remorquage (MIR) au SPVM. 2-Autoriser l'augmentation du budget de dépenses de fonctionnement et de revenus du SPVM de 353 700 $ en 2018 provenant du revenu additionnel de frais de gestion de contrats. 3-Ajuster la base budgétaire du SPVM, STI et SMRA, pour les années 2019 et subséquentes, soit de 1 138 900 $ au budget de dépenses de fonctionnement et de 466 000 $ au budget de revenus, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1. GDD 1172748003-intervention financière.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jocelyne GUAY
Conseillere budgétaire
Tél : 514 280-2953
Lucie Huard 514 872-1093
Gilles Bouchard 514 872 0962

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-03-22

Yves COURCHESNE
Directeur
Tél : 514 872-6630

Division : Service des finances

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.05

2018/04/26
17:00

(1)

Dossier # : 1180640002

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Approuver l'entente tripartite entre la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, en application de l'Entente relative au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation émanant de l'Entente Réflexe Montréal; autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalant à la subvention attendue.

Il est recommandé au comité exécutif :

D'approuver cette entente tripartite telle que proposée au présent sommaire.

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

D'autoriser le budget additionnel de revenus et de dépenses équivalant à la subvention attendue.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-03-23 15:29

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1180640002**

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Approuver l'entente tripartite entre la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, en application de l'Entente relative au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation émanant de l'Entente Réflexe Montréal; autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalant à la subvention attendue.

CONTENU

CONTEXTE

Dans la foulée de l'Entente «*Réflexe Montréal »,* sur la reconnaissance du statut particulier de la métropole»*,* la Société d'habitation du Québec (SHQ) et la Ville de Montréal ont convenu d'un transfert à la Ville de budgets et de responsabilités en matière d'habitation. Cette Entente de transfert a été signée par le gouvernement du Québec le 14 mars 2018, et doit être soumise aux conseils de ville et d'agglomération les 26 et 29 mars 2018; elle fait l'objet du sommaire 1180640001 qui chemine en parallèle au présent sommaire.
Cette Entente transfère à la Ville les responsabilités et les budgets relatifs au développement de l'habitation sur son territoire. Les budgets proviennent de trois programmes de la SHQ (AccèsLogis Québec, Rénovation Québec et Adaptation de domicile pour personnes handicapées) et représentent en tout 93,7 M $ pour l'année 2017-2018. De ce montant, 74,6 M $ proviennent du programme AccèsLogis Québec.

L'Entente de transfert reconnaît par ailleurs l'existence d'unités de logement AccèsLogis allouées à Montréal dans le cadre de programmations antérieures à 2017, mais non utilisées à ce jour. L'Entente reconnaît qu'une solution doit être apportée à cette situation, qui résulte de l'inadaptation du programme québécois aux conditions de réalisation à Montréal depuis plusieurs années. Cette solution doit être adoptée dans les 60 jours suivant la signature de l'Entente de transfert.

La ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation a soumis à la Ville une proposition en ce sens, qui fait l'objet du présent sommaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE/CM/CG (à venir) - - Entente entre la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Entente-cadre Réflexe Montréal reconnaissant le statut particulier de la métropole (Sommaire 1180640001)
CG 17 0502 - 28 septembre 2917 - Approbation du projet d'entente entre la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au transfert des responsabilités en habitation et des budgets afférents, en vue de la mise en oeuvre de l'entente-cadre (Réflexe Montréal) reconnaissant le statut particulier de la métropole (Sommaire 1170640001)

DESCRIPTION

L'entente tripartite sur le financement de projets AccèsLogis prévoit le versement, par la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation, d'une subvention maximale de vingt-deux millions cent quatre-vingt deux milles dollars (22 182 000 $), pour permettre à la Ville de compléter le financement de projets AccèsLogis Québec sur son territoire. Cette somme sera versée par versement unique.
La somme s'applique aux unités allouées à Montréal par la SHQ avant le 1er avril 2017 et n'ayant pas encore atteint l'étape de l'engagement définitif de subvention dans le cadre du programme AccèsLogis Québec. Le nombre d'unités concernées en date de la signature de la présente entente est de 3 562. Il appartient à la Ville de décider des projets qu'elle subventionnera sur son territoire. L'entente tripartite prévoit que la Ville produise des rapports de suivi de l'utilisation des fonds reçus.

JUSTIFICATION

L'entente tripartite répond à un engagement pris par la SHQ lors de la signature de l'Entente relative au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation, qui elle-même découle de l'Entente-cadre Réflexe Montréal reconnaissant le statut particulier de la métropole. L'entente tripartite permettra de débloquer des projets qui sont actuellement à l'étape de l'engagement conditionnel de subvention, ou à des étapes précédentes dans le processus de traitement. Le nombre précis d'unités qui pourront être débloquées ne peut être établi à cette étape, puisque les coûts dépendent de multiples facteurs (type de projet, typologie des unités, localisation, etc.); il est à prévoir que des sommes additionnelles devront être négociées pour viabiliser l'ensemble des 3562 unités concernées; les 22,184 M $ constituent cependant un apport majeur pour lancer l'opération.
L'accès à ces unités non utilisées est essentiel pour que la Ville puisse atteindre ses objectifs en matière de développement de logements sociaux (6 000 unités d'ici la fin de 2021). Les unités qui bénéficieront de la subvention de 22,182 M $ s'ajouteront à celles qui seront produites dans le cadre du nouveau programme à venir (AccèsLogis Montréal) dans le cadre de l'Entente de transfert.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La subvention ne demande pas de contrepartie de la Ville. La Ville continuera par ailleurs de fournir les contributions, dites «du milieu», exigées par le programme AccèsLogis Québec, qui sont remboursées par la Communauté métropolitaine de Montréal dans le cadre de son mécanisme régional de partage des coûts du logement social.
La subvention de 22 182 000 $, reçue en 2018, sera reportée à l'année suivante pour la portion inutilisée et par la suite d'année en année.
Les budgets de revenus et de dépenses de 2018 du Service de la mise en valeur du territoire devront être augmentés d'un montant équivalent à la subvention.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La poursuite des interventions en matière d'habitation permet à la Ville de Montréal d'agir sur plusieurs aspects clé du développement durable, dont la conservation du parc résidentiel existant, la consolidation du territoire urbanisé et sa densification dans les secteurs desservis par le transport collectif, la réponse aux besoins sociaux et, plus largement, le maintien d'une offre résidentielle saine et diversifiée, garante d'une réelle mixité sociale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La subvention de la SHQ permettra de débloquer des unités AccèsLogis qui seraient demeurées inutilisées sans cette aide. Cet apport est essentiel pour rencontrer les objectifs de l'Administration en matière de logement social.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est recommandée par le Service des communications

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'entente tripartite entre en vigueur à la date de sa signature par les trois parties et prend fin à la complète exécution des obligations de chacune d'entre elles.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Christian BORYS)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie DOYON, Service des affaires juridiques

Lecture :

Julie DOYON, 16 mars 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2018-03-12

Suzanne LAFERRIÈRE
Conseillère au développement de l'habitation

Tél : 872-5897
Télécop. : 872-3883

Marthe BOUCHER
c/d soutien projets logement social et abordable

Tél : 514.868.7384
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marthe BOUCHER
c/d soutien projets logement social et abordable
Tél : 514.868.7384
Approuvé le : 2018-03-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2018-03-16

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1180640002

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Direction
Objet :	Approuver l'entente tripartite entre la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, en application de l'Entente relative au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation émanant de l'Entente Réflexe Montréal; autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalant à la subvention attendue.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons quant à sa forme et à sa validité le projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal et la Société d'habitation du Québec relativement au financement de programme d'habitation dans le cadre du programme Accès-logis Québec.

FICHIERS JOINTS

4-Entente-SHQ-MTL-Backlog-20180312_1.docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie DOYON
Avocate
Tél : 514-872-6873

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-03-16

Marie-Andrée SIMARD
Notaire et chef de division
Tél : 514-872-8323
Division : Droit contractuel

ENTENTE CONCERNANT UNE SUBVENTION ACCORDÉE À LA VILLE DE MONTRÉAL POUR COMPLÉTER LE FINANCEMENT DE PROJETS D'HABITATION SUR SON TERRITOIRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC

ENTRE

MINISTRE RESPONSABLE DE LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS ET DE L'HABITATION, représentée par M. Marc Croteau, sous-ministre, dûment autorisé en vertu de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (RLRQ, chapitre M-22.1) ayant son siège à l'Aile Chauveau, 4e étage au 10, rue Pierre-Olivier-Chauveau, Québec (Québec), G1R 4J3;

ci-après appelée « la Ministre »,

ET

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame-Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836;

ci-après appelée « Ville »,

ET

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, organisme public légalement constitué en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8), représentée par Me Guylaine Marcoux, présidente-directrice générale, dûment autorisée en vertu du Règlement sur la délégation de pouvoirs et de signature de certains documents de la Société d'habitation du Québec (approuvé par le décret numéro 1246-2017), ayant son siège à l'Aile Jacques-Parizeau, 3e étage au 1054, rue Louis-Alexandre-Taschereau, Québec (Québec), G1R 5L7;

ci-après appelée « Société ».

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec et la Ville ont conclu, le 8 décembre 2016, l'Entente-cadre sur les engagements du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole (ci-après : « Entente-cadre »);

ATTENDU QUE l'Entente-cadre prévoit notamment que la Société transférera à la Ville les budgets et la responsabilité relatifs au développement de l'habitation sur son territoire, à l'exclusion des budgets relatifs au parc d'habitation à loyer modique;

ATTENDU QUE les nouvelles unités du programme AccèsLogis Québec (ci-après : « ACL ») annoncées dans le discours du budget 2017-2018 pour le territoire de la Ville seront gérées dans le cadre d'un programme à être adopté par la Ville;

ATTENDU QUE l'Entente concernant le transfert des budgets et de la responsabilité en habitation entre la Ville et la Société prévoit que les unités allouées dans le cadre d'ACL pour le territoire de la Ville avant le 1er avril 2017 ne sont pas régies par cette entente et qu'une entente distincte sera conclue quant à leur réalisation;

ATTENDU QUE certaines unités ACL allouées avant le 1er avril 2017 n'ont pas encore atteint l'étape de l'engagement définitif et que les projets visant leur réalisation requièrent un soutien financier supplémentaire de la part de la Ville, notamment à titre de contribution du milieu;

ATTENDU QUE la Ville est le mandataire de la Société pour les unités d'ACL allouées pour son territoire avant le 1er avril 2017 et qu'elle est responsable de l'administration de ce programme sur son territoire;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro XX-2018 du XX, la Ministre est autorisée à octroyer une subvention à la Ville afin de lui permettre de financer la réalisation de projets d'habitation;

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. OBJET DE L'ENTENTE

1.1 La présente entente a pour objet de convenir des engagements de chacune des parties et des modalités d'utilisation de la subvention accordée par la Ministre à la Ville.

Cette subvention vise à permettre à la Ville de compléter le financement de projets ACL sur son territoire, afin de réaliser les unités allouées par la Société avant le 1er avril 2017 et n'ayant pas encore atteint l'étape de l'engagement définitif.

Le nombre d'unités concernées en date de la signature de la présente entente est de 3 562.

2. MODALITÉS DE VERSEMENT ET D'UTILISATION DE LA SUBVENTION

2.1 Une subvention d'un montant total et maximal de 22 182 000 $ sera versée par la Ministre à la Ville en un versement unique, au courant de l'année financière 2017-2018, et ce, au moment déterminé par la Ministre.

2.2 La subvention versée par la Ministre ainsi que les intérêts qu'elle génère doivent être utilisés exclusivement par la Ville à titre de contribution du milieu dans le cadre d'un projet qui sera réalisé dans ACL.

2.3 La Ville peut décider à sa convenance des projets qu'elle subventionnera sur son territoire.

2.4 Le solde non utilisé de la subvention versée par la Ministre, incluant les intérêts, devra être reporté à l'année suivante.

3. ENGAGEMENTS DE LA VILLE

La Ville s'engage à :

3.1 Fournir à la Société, un rapport audité dans les trois mois suivant la date de la fin de chaque exercice financier de la Ville se terminant au 31 décembre, et ce, jusqu'à l'épuisement du solde incluant les intérêts.

3.2 Conserver les originaux des documents requis, des pièces justificatives et des registres afférents à tous les projets ayant fait l'objet d'une subvention pour une période d'au moins sept ans suivant la date de transmission à la Société de la reddition finale des dépenses ou, selon le cas, suivant l'expiration de la présente entente.

4. ENGAGEMENTS DE LA SOCIÉTÉ

La Société s'engage à :

4.1 S'assurer que les engagements de la Ville prévus à la section 3 soient remplis.

4.2 Aviser la Ministre de tout défaut de la Ville qui pourrait être porté à sa connaissance.

4.3 Transmettre à la Ministre un bilan final des contributions réalisées par la Ville dans le cadre de la présente entente, lorsque le solde incluant les intérêts sera épuisé.

5. MODIFICATION À L'ENTENTE

5.1 Toute modification à l'entente doit être faite par écrit et être dûment signée par chacune des parties.

6. CESSION

6.1 Les droits et les obligations contenus à la présente entente ne peuvent, sous peine de nullité, être cédés à un ou des tiers, en tout ou en partie.

7. ÉTHIQUE ET CONFLIT D'INTÉRÊTS

7.1 Chacune des parties s'engage à fournir les meilleurs efforts afin d'assurer l'intégrité et d'éviter les situations de conflits d'intérêts réels ou apparents dans le cadre de l'application de la présente entente.

Si une partie constate une situation visée au premier alinéa, elle en avise les autres parties dans les meilleurs délais. Les parties tentent alors, avant d'exercer tout autre recours, de trouver une solution amiable à leur différend.

7.2 Aucun membre de l'Assemblée nationale du Québec, ni aucun élu municipal, ne peut être partie à tout contrat, toute entente ou toute commission découlant de la présente entente, ni en tirer un quelconque avantage.

Aucune personne assujettie au Règlement sur l'éthique et la discipline dans la fonction publique du Québec (RLRQ, chapitre F-3.1.1, r. 3) ne peut tirer avantage de la présente entente, à moins que cette personne ne se conforme aux dispositions applicables.

8. DÉFAUT DE LA VILLE

La Ville est en défaut lorsqu'elle :

8.1 Ne respecte pas l'un ou l'autre des engagements qui lui incombent en vertu de la présente entente.

8.2 A fait une fausse déclaration, une fraude ou une falsification de documents.

9. RECOURS EN CAS DE DÉFAUT

9.1 En cas de défaut de la Ville, la Ministre peut se prévaloir de l'un ou l'autre des recours suivants :

a) exiger que la Ville remédie au défaut dans le délai qu'elle fixe;
b) exiger le remboursement en partie ou en totalité du solde non engagé de la subvention et des intérêts non utilisés;
c) résilier la présente entente.

Lorsque la Ministre constate un défaut, elle doit aviser la Ville par écrit du ou des recours qu'elle entend utiliser et lui donner un délai d'au moins 30 jours pour remédier audit défaut. L'avis de la Ministre prend effet à la date de sa réception par la Ville et vaut une mise en demeure extrajudiciaire.

Le fait que la Ministre n'exerce pas ses droits en cas de défaut par la Ville ne saurait être interprété comme une renonciation à ceux-ci.

10. VÉRIFICATION

10.1 Les transactions financières découlant de l'exécution de la présente entente sont sujettes à la vérification par le Contrôleur des finances (Loi sur le ministère des Finances, (RLRQ, chapitre M-24.01)).

10.2 La Ministre ou la Société peut raisonnablement procéder en tout temps à une vérification des dossiers de la Ville en lien avec cette entente. Toute personne autorisée à cette fin par la Société ou la Ministre a, en tout temps, accès à tous les livres, registres, dossiers et autres documents liés à l'administration de la présente entente, et peut en prendre copie.

10.3 La Ministre ou la Société peuvent effectuer des vérifications dans le but de s'assurer du respect des normes de la présente entente.

11. DURÉE DE L'ENTENTE

11.1 La présente entente entre en vigueur à la date de sa signature par les trois parties et prend fin à la complète exécution des obligations de chacune d'entre elles.

Nonobstant l'alinéa précédent, la Ministre peut en tout temps mettre fin, en tout ou en partie, à la présente entente en transmettant aux autres parties un avis écrit à cet effet d'au moins quatre-vingt-dix (90) jours et exiger le remboursement de la subvention et des intérêts non utilisés.

EN FOI DE QUOI, LA PRÉSENTE ENTENTE A ÉTÉ SIGNÉE EN TRIPLE EXEMPLAIRE, AUX DATES ET AUX ENDROITS CI-DESSOUS MENTIONNÉS.

Québec, le _____ 2018

MINISTRE RESPONSABLE DE LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS ET DE L'HABITATION

_____
Par : M. Marc Croteau
Sous-ministre

Montréal, le _____ 2018

VILLE DE MONTRÉAL

_____
Par : Me Yves Saindon
Greffier

Montréal, le _____ 2018

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

_____
Par : Me Guylaine Marcoux
Présidente-directrice générale

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1180640002

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Direction
Objet :	Approuver l'entente tripartite entre la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, en application de l'Entente relative au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation émanant de l'Entente Réflexe Montréal; autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalant à la subvention attendue.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1180640002 - information comptable.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Christian BORYS
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5676

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-03-15

Yves COURCHESNE
Directeur de service - finances et trésorier
Tél : 514-872-6630
Division : Service des finances

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.06

2018/04/26
17:00

(2)

Dossier # : 1187586001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Approuver la stratégie de développement économique 2018-2022

Il est recommandé :
- d'approuver la Stratégie de développement économique 2018-2022.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-04-09 12:59

Signataire : Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187586001**
Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Approuver la stratégie de développement économique 2018-2022

CONTENU

CONTEXTE

La Stratégie de développement économique 2011-2017 et le plan d'action en développement économique 2015-2017 sont tous deux arrivés à échéance. Le Service de développement économique de la Ville, parallèlement aux travaux sur la planification économique conjointe avec le Gouvernement du Québec suite à la signature de l'Entente Réflexe Montréal, a travaillé à l'élaboration d'une stratégie de développement économique pour la période 2018-2022. Cette nouvelle démarche stratégique définit les orientations que la Ville entend poursuivre en matière de développement économique afin de soutenir l'environnement d'affaires et l'économie de la métropole. L'approche choisie est basée sur l'innovation, le développement durable, l'inclusion et la qualité des services que Montréal souhaite offrir, comme administration, et répondre plus adéquatement et plus efficacement aux besoins des entrepreneurs et des partenaires du territoire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE18 0491 - 28 mars 2018 - approuver le plan économique conjoint Ville de Montréal - Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) du Québec / Approuver le projet de convention d'aide financière de 150 M$ entre le MESI et la Ville

CE12 1131 - 4 juillet 2012 - Approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville de 175 M$, en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*

CE11 0975 - 22 juin 2011 - Approuver la nouvelle stratégie de développement économique

2011-2017

CE08 0515 - 31 mars 2008 - Approuver un protocole d'entente avec le gouvernement du Québec, ayant comme objet d'établir les modalités de l'octroi d'une aide financière de 140 M$ à la Ville, en vue de permettre la réalisation de projets identifiés dans la stratégie Imaginer - Réaliser Montréal 2025

CE05 1047 - 8 juin 2005 - Adopter la Stratégie de développement économique 2005-2010 de la Ville de Montréal

DESCRIPTION

La Stratégie de développement économique 2018-2022 proposée est basée sur un diagnostic économique très rigoureux de la métropole et une analyse de ses forces, faiblesses, opportunités et menaces. Des enjeux majeurs ont été mis en lumière et la Stratégie 2018-2022 propose de s'y attaquer en priorité.
La Stratégie comprend cinq (5) grandes orientations :
- Dynamiser les grands pôles économiques;
- Miser sur le savoir et le talent;
- Stimuler l'entrepreneuriat;
- Propulser Montréal à l'international;
- Appuyer un réseau performant.

Des études du tissus industriel montréalais et des grandes tendances locales et internationales ont été également menées pour déterminer les secteurs prioritaires visés par la Stratégie. Les cinq (5) secteurs stratégiques retenus sont :
- Le transport et la mobilité;
- Les industries créatives et culturelles;
- Les industries numériques;
- Les technologies propres;
- Les sciences de la vie et les technologies de la santé.

Notons que les créneaux innovant de ces secteurs sont visés en priorité. Également, le numérique étant un secteur transversal, il influencera les initiatives du Service du développement économique pour accompagner le secteur manufacturier et le secteur du commerce de détail dans leur virage numérique.

Pour la mise en oeuvre de la Stratégie, huit (8) plans d'action seront livrés entre avril 2018 et juin 2018 :

- Plan d’action en entrepreneuriat

- Plan d’action en Innovation sociale

- Plan d’action en Affaires internationales

- Plan d’action pour Miser sur le savoir et le talent

- Plan d’action du bureau du Design

- Plan d’action en développement économique du territoire

- Plan d’action pour un réseau performant

- Plan d’action en commerce

JUSTIFICATION

La Stratégie 2018-2022, intitulée *Accélérer Montréal,* s'inscrit dans le nouveau contexte rendu possible par l'attribution du statut de métropole. Elle cible les leviers et les actions pour lesquels la Ville a un rôle d'influence, de facilitateur ou d'acteur. En complémentarité avec l'action du Gouvernement du Québec en matière de développement économique, la Stratégie, et les plans d'action qui en découleront, permettront de mieux coordonner les actions gouvernementales et de renforcer l'environnement d'affaires en améliorant les processus internes, l'expérience client des entrepreneurs et la vitalité de l'écosystème montréalais.
La Stratégie mise sur les forces de la métropole et la grande capacité des montréalais à créer et à innover. Elle a pour objectif de propulser Montréal parmi les métropole les plus dynamiques en terme de création de richesse et de création d'emplois de qualité, tout en maintenant la position de tête quant à la qualité de vie. Il s'agit d'un projet collectif qui mise sur la collaboration des citoyens, des organisations sans but lucratif, des entreprises, des institutions, des corps publics et de l'administration municipale.

Enfin, la Stratégie inclut des indicateurs généraux qui permettront de mesurer la performance et l'impact de ses actions et des programmes mis en place sur le développement économique de la métropole. La Ville rendra compte à la population montréalaise et à ses partenaires gouvernementaux des résultats obtenues et des progrès réalisés au cours des prochaines années.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La mise en oeuvre de la Stratégie 2018-2022 sera essentiellement financée par l'entente de contribution avec la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Plusieurs des projets inclus dans cette Stratégie s'inscrivent dans la démarche de développement durable de la Ville de Montréal, qu'il s'agisse d'environnement, de développement sociale, de développement économique ou de culture. L'objectif premier de la Stratégie est d'accroître la richesse inclusive des montréalaise tout en maintenant une qualité de vie exceptionnelle et dans une perspective de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption de la Stratégie permettra de doter Montréal d'une vision et d'orientations claires en matière de développement économique, arrimées sur celles du Gouvernement du Québec, permettant ainsi de consolider le rôle de Montréal en tant que métropole du Québec.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera développée avec la collaboration du Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Printemps-été 2018 : présentation des huit (8) plans d'action en développement économique.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean J THERRIEN, Direction générale

Lecture :

Jean J THERRIEN, 22 mars 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maha BERECHID
Conseillère en développement économique

Tél : 514 872-7640
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-03-21

Véronique DOUCET
Directrice

Tél : 514 872-3116
Télécop. :

Accélérer **Montréal**

Stratégie de **développement économique** 2018-2022

Montréal

Table des matières

Mot de la mairesse 3

Mot de l'élu responsable du développement économique et commercial, ainsi que des relations gouvernementales 4

Mot de la directrice du service du développement économique 5

Sommaire 7

Introduction 8

Vision 9

Une économie bien positionnée pour l'avenir . . 10

Le statut de métropole 15

De grandes orientations pour accélérer le développement économique de Montréal . . . 18

Des secteurs à haut potentiel 23

- Industries culturelles et créatives 24

- Sciences de la vie et technologies de la santé . . . 26

- Industrie numérique 28

- Transport et mobilité 30

- Technologies propres 32

Indicateurs généraux 2018-2022. 35

Huit plans d'action 39

MOT DE LA MAIRESSE

Une stratégie à la hauteur de nos ambitions



L'économie de Montréal est plus vibrante, dynamique et avant-gardiste que jamais. Nous assistons à des performances record en matière d'emploi, nous sommes en tête de file dans des créneaux d'avenir comme l'intelligence artificielle et nous attirons des entreprises de renommée internationale comme Google et Facebook.

La métropole traverse une période charnière. Les nouvelles technologies et les mégadonnées transforment l'économie mondiale. Les modèles d'affaires, les secteurs économiques et le marché du travail — toutes les sphères de l'économie — sont en évolution. Et les villes sont amenées à jouer un rôle plus important dans le nouvel écosystème mondial.

Nous sommes dans une position privilégiée pour profiter de ces changements. Les établissements d'enseignement supérieur, les centres de recherche, la diversité sectorielle et la présence de talents constituent des atouts indéniables pour accélérer la croissance économique de la métropole et améliorer la qualité de vie de la population montréalaise. De plus, le statut de métropole donne des moyens et des pouvoirs additionnels à Montréal pour jouer son rôle de moteur économique.

Les défis à relever sont nombreux, notamment en matière d'attraction et de rétention de talents, d'entrepreneuriat et d'internationalisation des entreprises. La solution repose sur l'amélioration de la productivité de l'économie et, du côté de la Ville, sur la stimulation de l'environnement d'affaires de Montréal. Nous devons également renforcer le rôle de la Ville de Montréal comme facilitateur et catalyseur du développement économique et commercial.

Pour ce faire, il est essentiel de renforcer les collaborations entre les partenaires publics et privés et de nous assurer que tous les paliers de gouvernement collaborent activement afin de maximiser l'impact de chacune de nos actions. À cet effet, la planification économique conjointe avec le gouvernement du Québec, dans le cadre du statut de métropole, nous permettra de mieux coordonner nos efforts et nos actions pour accélérer le développement économique de Montréal, qui demeure le moteur économique de l'ensemble de la province.

Notre ambition est de faire de Montréal un leader dans les secteurs d'avenir et une référence en matière de croissance économique inclusive et durable. Nous invitons tous les acteurs économiques de Montréal à travailler ensemble afin de réaliser le plein potentiel de la métropole et d'améliorer notre prospérité collective.

L'heure est au rassemblement de nos forces vives. Joignez-vous à cet effort dès aujourd'hui !

La mairesse de Montréal,



VALÉRIE PLANTE

MOT DE L'ÉLU RESPONSABLE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL, AINSI QUE DES RELATIONS GOUVERNEMENTALES

Une stratégie et des actions concrètes pour notre développement économique



Nous sommes fiers de vous présenter notre stratégie de développement économique, qui est le fruit d'une démarche rigoureuse d'analyse et de consultation des acteurs individuels et institutionnels en développement économique. Celle-ci nous a permis d'évaluer les forces, les faiblesses ainsi que les opportunités économiques qui s'offrent à Montréal. Elle trace ainsi les principales orientations pour 2018-2022 afin de consolider le rôle de Montréal comme force économique, notamment dans les secteurs d'avenir, et d'en faire une référence pour un développement économique innovant, inclusif et durable.

Notre stratégie de développement économique repose sur cinq piliers : le savoir et le talent, l'entrepreneuriat, le développement économique du territoire, le rayonnement international des entreprises et la performance du réseau et de l'écosystème. À terme, nos actions permettront de renforcer l'environnement d'affaires dans lequel évoluent les entreprises en améliorant les processus internes, l'expérience client des entrepreneurs et la vitalité de l'écosystème de développement économique de Montréal. La stratégie priorise également plusieurs autres éléments clés qui ont un impact direct sur l'environnement d'affaires de Montréal, telle que la mobilité des personnes et des marchandises pour accroître la productivité des entreprises.

Au cours des prochains mois, l'administration municipale et les services centraux travailleront de concert avec les organisations locales et les acteurs économiques afin de décliner les plans d'action pour les cinq prochaines années, le tout afin de multiplier et de soutenir des initiatives porteuses et concrètes liées à nos priorités économiques. Nous voulons miser sur les efforts de tous les acteurs du développement économique afin de renforcer la prospérité des Montréalais et Montréalaises, et la performance de la métropole.

Les consultations et le dialogue continu avec le milieu se poursuivront afin d'alimenter les huit grands plans d'action, qui suivront d'ici l'été 2018, et de renforcer les collaborations entre les secteurs privé et public. Un forum interactif est prévu à l'automne prochain, où nous pourrons ensemble propulser la métropole sur la base d'actions concrètes et d'efforts concertés.

Le responsable du développement économique et commercial et des relations gouvernementales au comité exécutif de la Ville de Montréal,



ROBERT BEAUDRY

MOT DE LA DIRECTRICE DU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Des opportunités à saisir pour accélérer notre développement



Pôle d'innovation incontournable et leader dans des domaines d'avenir, la métropole est aujourd'hui plus attrayante que jamais pour les individus et les entreprises qui veulent réaliser leurs rêves, concrétiser leurs idées ou consolider leurs acquis.

Il y a longtemps que Montréal n'avait pas connu une posture économique aussi favorable. Actuellement, 24 milliards $ de dollars en projets de construction sont en cours. Les investissements soutenus au cours des dernières années témoignent de l'attractivité de Montréal comme ville où il fait bon vivre.

L'économie diversifiée et résiliente de la métropole est largement reconnue dans l'ensemble du pays, et lui confère un caractère unique. Forte de sa créativité, de son secteur technologique, de ses universités et de ses talents, Montréal offre une variété d'écosystèmes à l'intérieur desquels se lancent des projets ambitieux.

Notre communauté d'affaires traverse d'ailleurs une période d'effervescence emballante.

Le contexte économique favorable est porteur de croissance, et celle-ci est de plus en plus à l'image de notre belle métropole : diversifiée, inclusive et engagée. Le vent d'optimisme qui souffle sur notre économie est d'autant plus prometteur lorsque l'on constate l'avantage compétitif que détient la Ville dans des secteurs d'avenir.

Mais peu importe votre domaine d'expertise, soyez assurés que vous faites notre fierté. Vous êtes courageux, talentueux, ouverts sur le monde et connectés. Plus que jamais, Montréal sera là pour vous écouter, vous accompagner dans vos défis et vos projets. Nous allons continuer à travailler ensemble afin de saisir l'opportunité qui nous est offerte d'accélérer notre développement économique.

Montréal veut jouer son rôle pour inspirer, faciliter, accompagner et soutenir les initiatives des rêveurs, des entrepreneurs, des investisseurs et de tous les autres acteurs qui contribuent à notre essor collectif.

Saisissons cette opportunité unique de faire avancer Montréal !

La directrice du service du développement économique de la Ville de Montréal,

Véronique Doucet

VÉRONIQUE DOUCET

Équipe de direction

Véronique Doucet
Service du développement économique

Alain Houde
Partenariats stratégiques et affaires internationales

Géraldine Martin
Entrepreneuriat

Josée Chiasson
Mise en valeur des pôles économiques

Valérie Poulin
Intelligence économique

L'Agglomération de Montréal c'est :

Superficie
500 km²

Habitants
1,9 millions en 2016

soit **24 %** de la population du Québec
et **47 %** de la population de la Région métropolitaine de recensement de Montréal (RMR)

Emplois
1,2 millions

soit **63 %** des emplois de la RMR
et **28 %** des emplois du Québec

PIB brut
au prix de base de **125 milliards $**

64 % du PIB de la RMR

35 % du PIB du Québec

16 municipalités
incluant la ville de Montréal

19 arrondissements
dans la ville de Montréal

Sommaire

Montréal profite d'un climat économique porteur pour son développement et son rayonnement. L'emploi y est à un sommet et les nombreux investissements annoncés dans des secteurs de pointe, tels que les technologies numériques et l'intelligence artificielle, démontrent la confiance des grands acteurs économiques envers les perspectives de Montréal.

Les atouts et les forces vives de Montréal en innovation, talents et dans des créneaux porteurs lui permettront de profiter des tendances mondiales bien amorcées, telles que la rapidité des progrès technologiques, ainsi que la sensibilité grandissante des citoyens envers l'impact environnemental et éthique associé à leurs habitudes de consommation des biens et des services.

La reconnaissance de Montréal comme métropole du Québec lui permet de mieux jouer son rôle de moteur économique, de mieux arrimer les initiatives de développement économique sur son territoire, de favoriser une plus grande intégration de la main-d'œuvre immigrante et d'optimiser l'aménagement de son territoire dans un soucis de qualité à la hauteur de son statut de Ville UNESCO de design.

Bien que Montréal offre une qualité de vie exceptionnelle et qu'elle jouisse d'une économie diversifiée et innovante, elle devra relever quelques défis pour poursuivre sa lancée :

L'accès et l'adéquation de la main-d'œuvre disponible avec les besoins présents et futurs des entreprises pour assurer leur développement et augmenter la productivité de l'ensemble de l'économie

La création et la croissance des entreprises pour soutenir la prospérité de l'économie

La commercialisation des découvertes, laquelle demeure sous-optimale malgré l'importante place qu'occupe l'activité de recherche et développement à Montréal

La nécessité d'accroître le rayonnement économique de Montréal et le développement des entreprises à l'international pour assurer leur pérennité et leur croissance

Le renforcement de l'approche de développement intégrée du territoire pour s'assurer de la diversité et de la complémentarité des activités économiques au sein des zones industrielles et d'emploi

La cohérence et la coordination de l'ensemble des initiatives en développement économique à Montréal ainsi que le virage client

Pour assurer sa prospérité, Montréal se doit donc de devenir un vecteur d'innovation, de talents et de développement économique, entrepreneurial, international, durable et social.

Pour ce faire, Montréal articule son plan de développement économique autour de cinq grandes orientations et de cinq secteurs stratégiques.



ORIENTATIONS

1 MISER SUR LE SAVOIR ET LE TALENT
2 STIMULER L'ENTREPRENEURIAT
3 DYNAMISER LES PÔLES ÉCONOMIQUES
4 PROPULSER MONTRÉAL À L'INTERNATIONAL
5 ASSURER UN RÉSEAU PERFORMANT

SECTEURS STRATÉGIQUES POUR RENFORCER L'INNOVATION ET LE VIRAGE NUMÉRIQUE DE MONTRÉAL

- INDUSTRIES CULTURELLES ET CRÉATIVES
- SCIENCES DE LA VIE ET TECHNOLOGIES DE LA SANTÉ
- TRANSPORT ET MOBILITÉ
- INDUSTRIE NUMÉRIQUE
- TECHNOLOGIES PROPRES

Introduction

La Ville de Montréal vise à se tailler une place de choix au sein de l'échiquier mondial au chapitre de la vitalité économique. Bénéficiant d'un positionnement privilégié en matière de talents et de diversité économique, tant sur le plan du territoire que des secteurs de forces, et d'un emplacement géographique stratégique, la Ville souhaite concrétiser la réflexion stratégique qui lui permettra d'établir son rôle de locomotive économique.

Afin de faire émerger une stratégie de développement économique pragmatique, la Ville de Montréal a détaillé sa démarche en plusieurs grandes étapes. L'élaboration de la vision du développement économique a permis de déterminer l'ambition de la Ville de Montréal. Un diagnostic économique complet a positionné la métropole de façon à jeter les bases d'une réflexion pour adopter des orientations stratégiques cohérentes. L'élaboration des huit plans d'action consolidera la démarche de la stratégie de développement économique de la Ville de Montréal. La collaboration de tous les acteurs économiques de la métropole contribuera à renforcer la richesse collective et inclusive de Montréal.



1 Vision

Consultation de hauts dirigeants d'entreprises, d'organismes montréalais et de la communauté d'affaires.

2 Diagnostic

- Consultation interne des services de la Ville de Montréal
- Consultation d'experts économistes et en mégadonnées pour le diagnostic économique, les indicateurs et les secteurs prometteurs
- Consultation des partenaires d'affaires et des entreprises
- Organisation de 5 ateliers d'entrepreneurs visant les cinq secteurs

3 Orientations stratégiques et diffusion de la stratégie

4 Plans d'action

Huit plans d'action à venir à l'été 2018

5 Mobilisation

Organisation d'un forum mobilisateur à l'automne 2018

Vision

MONTRÉAL, VECTEUR D'INNOVATION, DE TALENTS ET DE DÉVELOPPEMENT :

- Économique
- Entrepreneurial
- International
- Durable
- Social

Une économie bien positionnée pour l'avenir

LES ACTEURS ÉCONOMIQUES DE MONTRÉAL JOUISSENT D'UN CONTEXTE ET DE PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES FAVORABLES.

Une performance record en matière d'emploi

En 2017, le taux d'emploi de la population de 15 ans et plus de l'agglomération de Montréal a atteint un sommet depuis 1987, soit de 61,1 %. C'est aussi l'année où Montréal a enregistré le plus faible taux de chômage depuis 1987, soit de 8,2 % pour la même année[1]. Ces chiffres se reflètent également sur les revenus des ménages, puisque le salaire hebdomadaire moyen a crû de plus de 2 % en 2016.

Taux d'emploi pour la population de 15 ans et plus, Agglomération de Montréal

En %

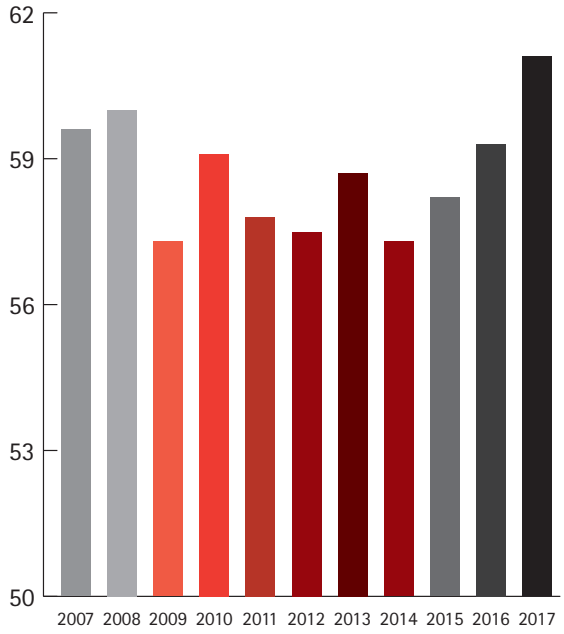

Source : Institut de la statistique du Québec

Une croissance soutenue de la richesse

Le PIB réel a crû de 16 % depuis les 10 dernières années (de 2006 à 2016)[2]. Le PIB par habitant a quant à lui augmenté d'environ 8 % pour la même période.

À l'échelle de la région métropolitaine de recensement, Montréal continuera d'afficher un taux de croissance du PIB par habitant inférieur à celui de la moyenne des métropoles canadiennes comparables en 2017, mais il sera supérieur à celui de Toronto et de Vancouver.

PIB par habitant, Agglomération de Montréal

En milliers de dollars constants de 2007

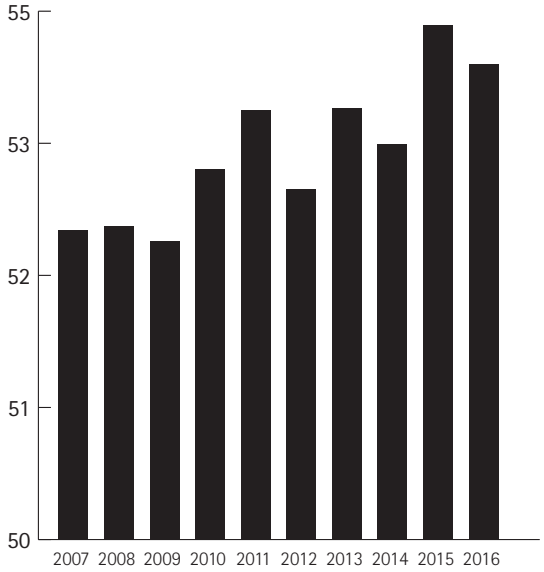

Source : Institut de la statistique du Québec

Taux de croissance du PIB par habitant, Régions métropolitaines de recensement

En %

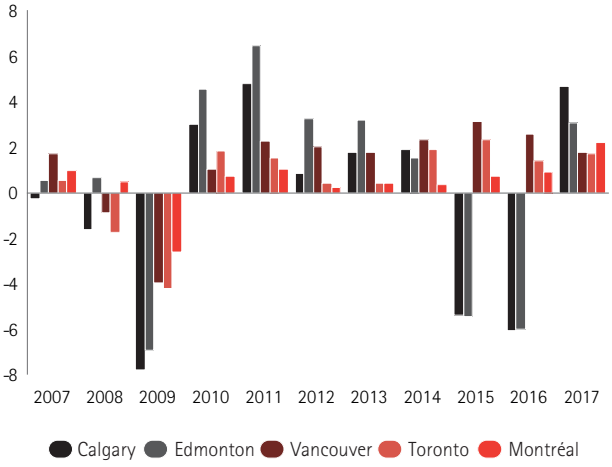

Source : Conference Board du Canada

1. Source : Institut de la statistique du Québec
2. Source : idem

Une population en croissance qui renforce l'économie de Montréal

Grâce, entre autres, à l'apport de l'immigration, la population montréalaise a augmenté de 1,2 % en 2016. Sans cet apport, on estime que la population déclinerait de plus de 20 000 personnes annuellement.

Cette croissance contribue à l'expansion de la richesse et aide Montréal à mieux faire face aux défis démographiques.

Croissance annuelle de la population avec et sans l'immigration, Agglomération de Montréal

En nombre

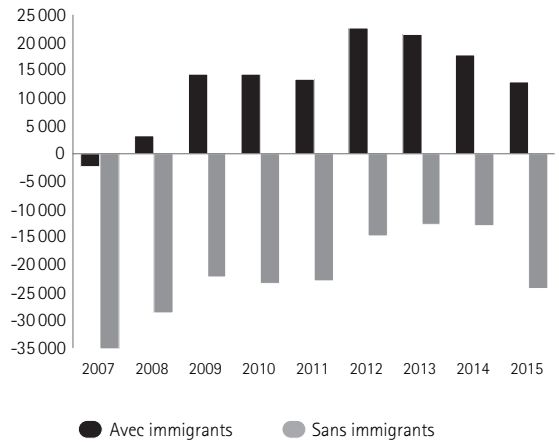

Source : Institut de la statistique du Québec

Des investissements structurants qui reflètent la confiance des acteurs économiques envers les perspectives de croissance de Montréal

L'activité de construction est forte, tant pour les infrastructures publiques que pour les projets privés : des projets totalisant plus de 24 milliards de dollars sont en cours.

De plus, les investissements privés en immobilisations à Montréal affichent une hausse de 14 % depuis les cinq dernières années[3].

La nature des projets d'investissement en cours démontre la confiance des acteurs économiques envers l'économie de Montréal.

L'investissement soutenu dans les projets résidentiels témoigne de l'attractivité de Montréal comme ville où il fait bon vivre.

De plus en plus d'acteurs internationaux dans des secteurs de pointe choisissent Montréal

Au cours des cinq dernières années, plus d'une soixantaine d'entreprises internationales ont choisi Montréal pour développer leurs équipes dans des secteurs d'activité de pointe, tels que l'intelligence artificielle, la recherche et développement en sciences de la vie, les technologies financières, et les centres de données.

3. Source : Institut de la statistique du Québec

DES TENDANCES MONDIALES QUI AURONT UN IMPACT IMPORTANT SUR L'ÉCONOMIE DE MONTRÉAL

La rapidité des progrès technologiques

L'industrie 4.0, l'avènement des mégadonnées, l'avancement des processus d'automatisation et le développement de l'intelligence artificielle transforment l'économie.

- Les industries, la chaîne de production, les modèles d'affaires, l'organisation du travail et les compétences changent très rapidement.
- Cette nouvelle façon d'opérer aura des répercussions dans tous les secteurs d'activité, autant pour le secteur manufacturier, le secteur du transport et les services gouvernementaux que pour les services financiers.
- Les avancées technologiques des voitures électriques, et ultimement leur autonomie complète, forceront d'importantes adaptations des infrastructures publiques, des modèles de financement et des propriétaires immobiliers.
- Les programmes de formation, les infrastructures, la réglementation et les pratiques de gestion devront s'adapter à cette révolution technologique.

Les changements démographiques

La population mondiale est vieillissante. La cohorte des plus de 60 ans est celle qui croît le plus rapidement, et ce, surtout dans les pays développés[4]. La population mondiale devient également plus urbaine.

- Ces changements modifient les habitudes de consommation qui évoluent rapidement et redéfinissent les notions d'accès des logements, l'adaptation nécessaire des infrastructures et des transports.
- Les prochaines cohortes de consommateurs semblent également intéressées par l'économie de fonctionnalité où la possession est remplacée par la location (logement, voitures).
- La croissance des immigrants de première et de deuxième génération aidera dans une certaine mesure à solutionner les enjeux de main-d'œuvre, tout en contribuant à la diversité des services requis.

L'émergence de nouveaux mouvements sociaux et économiques

L'évolution des mouvements sociaux et économiques influe sur le développement économique.

Bien que relativement stables au Canada, les inégalités de revenus continuent de s'accentuer dans la plupart des pays, contribuant à la perception que les systèmes commerciaux et financiers actuels créent des perdants et des gagnants. Les frictions qui en découlent sont notables, telles que la montée du protectionnisme économique chez plusieurs partenaires commerciaux d'importance. La renégociation de l'accord de libre-échange nord-américain (l'ALÉNA) en est un bon exemple.

Les inégalités ont un impact certain sur les flux migratoires pour lesquels Montréal devra préparer sa capacité d'accueil et d'intégration au marché du travail.

Des sociétés de plus en plus sensibles à l'impact environnemental et éthique de leurs habitudes de consommation

La sensibilité collective aux enjeux environnementaux et à l'impact du gaspillage influe sur les processus décisionnels pour les approvisionnements des entreprises et des consommateurs.

- L'application de politiques de développement durable concrètes visant à minimiser l'impact environnemental exerce une influence grandissante sur les processus d'approvisionnement et les décisions d'achat des consommateurs. Les phénomènes climatiques extrêmes en toile de fond renforcent ces préoccupations.

Ces tendances vont changer le paysage économique mondial et montréalais au cours des prochaines années, et l'économie de Montréal doit bien se positionner pour profiter de ce contexte de changement.

4. Source : National Intelligence Council, *Global Trends*, 2017

MONTRÉAL PEUT MISER SUR PLUSIEURS ATOUTS POUR PROPULSER SON DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Une ville de savoir et de talents

Avec ses établissements universitaires, ses centres de recherche de renommée mondiale et ses établissements d'enseignement collégial, Montréal est la ville canadienne de prédilection[5] pour étudier et innover. Plus de 32 000 étudiants internationaux ont choisi Montréal comme lieu de formation en 2016.

- Montréal est le premier pôle de recherche universitaire au pays, ce qui contribue au rayonnement international de la métropole, comme le démontrent les initiatives en intelligence artificielle.
- La présence d'établissements d'enseignement supérieur de renom, de talents et de centres de recherche est propice à l'innovation et à l'essor de créneaux porteurs.

Une ville multiculturelle et cosmopolite

Montréal accueille chaque année plus de 35 000 immigrants. Sa population, très diversifiée, regroupe plus d'une centaine de communautés culturelles.

- Autant de facteurs qui contribuent à la créativité, à l'innovation et au rayonnement international de Montréal.

Une situation géographique stratégique et des coûts compétitifs

Montréal constitue une plaque tournante du transport intermodal : aérien, maritime, routier et ferroviaire. Sa situation géographique, ses infrastructures de transport et les accords de libre-échange auxquels elle participe permettent de rejoindre plus de 50 % de la population mondiale et de renforcer les échanges commerciaux qui transitent par la métropole.

De plus, de toutes les grandes métropoles nord-américaines, Montréal est celle qui affiche les coûts d'exploitation d'entreprises les plus bas[6], ce qui favorise l'attraction et la rétention des talents, des investissements étrangers et des entreprises.

Une économie diversifiée et résiliente

Montréal compte 10 grappes industrielles. Elles représentent un levier important de compétitivité et de croissance.

- La présence de secteurs innovants et à haute valeur ajoutée a contribué à la résilience de l'économie de Montréal durant la dernière crise économique.
- La spécialisation des secteurs en grappes industrielles facilite l'orientation de l'économie de la métropole vers des secteurs innovants et d'avenir comme l'intelligence artificielle, etc.

Une qualité de vie exceptionnelle

Montréal est réputée mondialement pour sa qualité de vie. Elle figure parmi les cinq villes nord-américaines les plus sécuritaires selon *The Economist* (2015).

- La qualité de vie à Montréal exerce un important facteur d'attraction et de rétention de la main-d'œuvre pour les entreprises.

5. Selon le Classement QS meilleure ville pour étudier
6. Selon une étude de KPMG, 2016



LE STATUT DE MÉTROPOLE PERMET À MONTRÉAL DE RENFORCER SON RÔLE DE MOTEUR ÉCONOMIQUE



La stratégie de développement économique 2018-2022 de la Ville de Montréal s'inscrit dans un contexte stratégique et historique rendu possible, entre autres, par l'attribution du statut de métropole.

En effet, septembre 2017 a marqué un moment important pour la Ville de Montréal. L'adoption de la loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec, ainsi que l'entente Réflexe Montréal[7] ont eu pour effet d'augmenter l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, le gouvernement du Québec reconnaissant maintenant son statut particulier et unique, celui de métropole du Québec.

Les nouveaux pouvoirs et responsabilités découlant de cette entente accordent à Montréal une plus grande latitude lui permettant de jouer son rôle de métropole. Outre le transfert financier à la Ville à terme de 50 M$ par année prévu pour le développement économique dans l'entente Réflexe Montréal, la métropole obtient également plusieurs nouveaux pouvoirs.

Ce nouveau statut permet d'adopter des programmes d'aide aux entreprises afin de mieux soutenir les activités économiques créatrices de richesse, d'attirer et de retenir les investissements étrangers en plus de soutenir la réalisation de projets d'envergure. La Ville de Montréal exerce également de nouveaux pouvoirs en matière d'immigration, de gestion du patrimoine, d'habitation et d'intervention pour améliorer le cadre de vie de ses citoyens.

Cette entente permettra aussi de renforcer la cohérence des initiatives de développement économique du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal et d'en maximiser la portée. En effet, le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal ont établi un nouveau partenariat en matière de développement économique et ont élaboré une planification économique conjointe qui établit une vision commune du développement économique de la métropole du Québec.

Enfin, le statut de métropole donne à la Ville de Montréal plus de latitude et de ressources afin de réaliser sa vision, d'atteindre son ambition stratégique et de concrétiser ses orientations en développement économique.

7.Entente-cadre sur les engagements du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole

MONTRÉAL DEVRA TOUTEFOIS RELEVER DES DÉFIS AFIN DE SOUTENIR SON DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La main-d'œuvre

Pour prospérer, Montréal a besoin d'une main-d'œuvre qui puisse combler les besoins des entreprises en matière de volume et de compétences. Malgré l'accès à une main-d'œuvre qualifiée grâce, entre autres, à la présence des établissements universitaires, de nombreux défis sont à relever.

- Une plus faible productivité de la main-d'œuvre puisque le PIB par emploi à Montréal[8] est en queue de peloton par rapport à celui de grandes villes comparables en Amérique du Nord.
- La baisse du bassin relatif de travailleurs potentiels due aux défis démographiques. Cette baisse aura un impact sur les entreprises de la métropole qui auront davantage de difficulté à combler leurs besoins en main-d'œuvre. D'ailleurs, selon les perspectives d'Emploi-Québec, de 2015 à 2019, 143 500 emplois seront à pourvoir sur l'île de Montréal, dont 102 500 postes seront disponibles en raison des départs prévus à la retraite. Le vieillissement de la population signifie également que la population active sera de plus en plus composée de jeunes et d'immigrants.
- Une intégration sous-optimale des immigrants, population pour laquelle le taux de chômage des personnes de 15 ans et plus est supérieur de 3,1 points de pourcentage par rapport à celui de la population née au Canada en 2017 selon Statistique Canada.
- Une difficulté croissante de recruter des travailleurs spécialisés, reflet d'une population plus faiblement diplômée par rapport à plusieurs villes comparables canadiennes. On constate que les taux de diplomation sont plus faibles par rapport aux villes canadiennes comparables (notamment en sciences, technologies, ingénierie et mathématiques) à Montréal pour l'ensemble des strates de niveaux d'études, et les taux de décrochage scolaire demeurent élevés.

L'entrepreneuriat

Le soutien de l'entrepreneuriat est au cœur du développement économique. En effet, les entreprises créent des emplois et génèrent des investissements ainsi que de la valeur ajoutée.

Cependant, il existe plusieurs enjeux :

- L'augmentation de la création des entreprises et le passage de l'intention à l'action. Selon l'indice entrepreneurial québécois de 2017 (RéseauM), 21 % des adultes québécois songent à se lancer en affaires, une statistique par ailleurs trois fois plus élevée qu'en 2009. Toutefois, 9,6 % entament réellement des démarches.
- La croissance des entreprises. Selon le registre des entreprises, en 2016, plus de 99 % des entreprises de la région administrative de Montréal sont des PME, et plus de 50 % sont des microentreprises constituées de moins de cinq employés.
- La relève. Jusqu'à 10 000 PME québécoises, soit près de 30 % des propriétaires d'entreprise, pourraient fermer leurs portes d'ici 2024 si elles ne trouvent pas la relève adéquate. Montréal a besoin de plus d'entrepreneurs pour assurer cette relève[9].

La valorisation de l'innovation

Bien que Montréal puisse célébrer plusieurs succès dans les secteurs des nouvelles technologies et des sciences, elle fait encore face à de nombreux défis en matière de commercialisation des innovations :

- Un intérêt plus faible des étudiants pour les études en sciences, technologies, génie et mathématiques. La région métropolitaine de Montréal a des taux de diplomation plus faibles que plusieurs villes comparables dans ces domaines[10].
- De plus faibles investissements en capital de risque. La région métropolitaine de Montréal demeure dans la moyenne des villes nord-américaines comparables, se situant au huitième rang pour les ententes liées à des investissements en capital de risque[11].
- Une difficulté à faire passer les activités de recherche à l'étape commerciale. Montréal a des taux de demandes de brevets plus faibles comparativement à ceux des autres grandes villes nord-américaines.

8. Source : Communauté métropolitaine de Montréal
9. Étude 2014 – Chambre de commerce du Montréal métropolitain
10. Source: Institut du Québec. Comparer Montréal
11. Source : Thomson Reuters

Le développement des entreprises à l'international et le rayonnement de Montréal

Avec l'intégration économique mondiale et la rapidité des changements technologiques, les villes sont appelées à jouer un rôle de plus en plus important dans l'économie mondiale. À cet égard, Montréal livre une vive concurrence aux autres métropoles à l'échelle internationale pour attirer les talents, les investissements et les entreprises. Plus que jamais, Montréal doit renforcer sa présence à l'international pour prospérer. Ainsi, elle doit répondre à plusieurs enjeux :

- Le développement des entreprises à l'international et le renforcement des chaînes de valeurs existantes, notamment en se lançant dans de nouveaux marchés. Montréal est un petit marché ouvert dans lequel les entreprises doivent se doter d'une stratégie ou renforcer leur présence à l'international afin de croître, de rester compétitives et pérennes.

- L'attraction des investissements étrangers. Montréal doit saisir l'occasion de se présenter comme une destination propice à l'innovation et au développement des affaires. Bien que Montréal possède une notoriété reconnue dans le domaine de la culture et du tourisme, le rayonnement des affaires l'est dans une moindre mesure.

La redynamisation des pôles économiques et industriels

Renforcer l'approche de développement intégrée du territoire demeure un enjeu important pour s'assurer de la diversité et de la complémentarité des activités économiques au sein des zones industrielles. Cela permettra de limiter l'étalement urbain, d'optimiser l'utilisation du territoire et des infrastructures existantes et de redévelopper et convertir les espaces industriels, alors qu'on retrouve près de 53 millions de pieds carrés de terrains vacants à développer et 7,3 millions de pieds carrés de bâtiments vacants. Autrement dit, une approche intégrée de développement est cruciale pour maximiser la portée des actions en développement économique, le tout dans une optique de développement durable et de qualité des aménagements.

Or, les zones industrielles et commerciales font face à plusieurs défis :

- Les espaces industriels et commerciaux sont confrontés à une tendance lourde de développement résidentiel.

- Le secteur manufacturier est en pleine mutation avec l'avènement de l'industrie 4.0, ce qui a un impact sur l'aménagement du territoire.

- L'accès aux terrains industriels est limité en raison d'une hausse des prix et de la faible disponibilité de très grands terrains vacants.

- La fluidité des déplacements des personnes et des marchandises, l'efficacité du réseau de transport et l'accès aux zones d'emploi sont à améliorer.

- Le secteur du commerce de détail et de proximité doit être revitalisé.

- La filière logistique doit être renforcée.

L'efficacité de l'écosystème de développement économique et de l'offre de services aux entreprises

Pour offrir des services de qualité aux citoyens et aux entreprises et donc maximiser l'impact des actions de la Ville et de ses partenaires en développement économique, Montréal doit relever les défis suivants :

- La multiplication des organismes et des initiatives en développement économique sur le territoire de Montréal amène un enjeu de cohérence et de coordination de l'ensemble des initiatives en développement économique à Montréal.

- Le rythme des changements technologiques et des modèles d'affaires des entreprises font que celles-ci ont besoin de solutions plus agiles et plus rapides en matière d'accompagnement et de financement.

De grandes orientations pour accélérer le développement économique de Montréal



MISER SUR LE SAVOIR ET LES TALENTS

Rationnel stratégique

Montréal est une ville de savoir et de talents, un pôle de connaissances reconnu au Québec, au Canada et en Amérique du Nord. La métropole rencontre toutefois différents enjeux démographiques, d'accessibilité à la main-d'œuvre qualifiée et de commercialisation des innovations, etc. Pourtant, elle dispose de leviers qui pourraient avoir un effet multiplicateur sur l'économie avec ses secteurs de pointe, son écosystème d'innovation constitué notamment d'un solide réseau d'enseignement supérieur. Tout est là pour générer un environnement favorable au développement et au transfert des connaissances vers l'industrie, lui permettant d'être à la fine pointe et ainsi de renforcer la compétitivité de l'ensemble de l'économie.

Objectifs

- Renforcer les compétences de la main-d'œuvre pour améliorer la productivité de l'économie
- Assurer l'attraction et la rétention des talents
- Favoriser une adéquation entre les besoins des entreprises et la main-d'œuvre disponible

Priorités

- Solidifier les liens entre la Ville de Montréal, les entreprises et les établissements d'enseignement supérieur pour renforcer l'adéquation formation-emploi
- Créer un maillage entre les entreprises et les talents disponibles, notamment pour la population issue de la diversité culturelle
- Soutenir des projets axés sur le développement des talents pour appuyer la performance des entreprises

STIMULER L'ENTREPRENEURIAT

Rationnel stratégique

En dépit d'une croissance des intentions de se lancer en affaires, réaliser des démarches concrètes reste un enjeu pour les Québécois. Comptant sur un écosystème riche en PME, Montréal doit aussi encourager leur croissance, puisque près de la moitié d'entre elles sont composées de moins de cinq employés. De surcroît, la pérennité des entreprises existantes peut constituer un défi alors que plusieurs propriétaires d'entreprises peinent à faire face aux problèmes de relève au Québec.

Objectifs

- Stimuler la création d'entreprises
- Soutenir la croissance des petites et moyennes entreprises
- Augmenter le taux de survie des entreprises et s'assurer de la relève

Priorités

- Stimuler les différents tissus d'entrepreneuriat prioritaires (femmes, jeunes, immigrants, *startups*)
- Accroître la commercialisation des innovations locales
- Soutenir les initiatives en innovation sociale, particulièrement en économie sociale
- Améliorer les processus d'octroi de la commande municipale, notamment en design et en architecture
- Poursuivre les initiatives visant à accroître la collaboration avec les régions du Québec pour renforcer l'entrepreneuriat et le développement économique tel que la Maison des Régions

DYNAMISER LES PÔLES ÉCONOMIQUES

Rationnel stratégique

Afin de limiter l'étalement urbain et d'optimiser l'utilisation du territoire et des infrastructures existantes, le renforcement de l'approche de développement intégrée du territoire est essentiel. Près de 53 millions de pieds carrés de terrains vacants et 7,3 millions de pieds carrés de bâtiments vacants sont d'ailleurs disponibles. De plus, le secteur manufacturier est en pleine mutation dû à l'avènement de l'automatisation et des nouvelles technologies, ce qui renforce la nécessité de repenser le développement des zones industrielles.

Il existe trois réalités territoriales différentes (Ouest, Centre, Est) tant sur le plan de leur tissu économique que sur celui des enjeux de mobilité sous-jacents à leur réalité géographique.

Objectifs

- Transformer et densifier les zones industrielles en favorisant des aménagements de qualité et un cadre attractif
- Améliorer l'accessibilité et la fluidité de la circulation des personnes et des marchandises dans les pôles d'emploi
- Assurer la complémentarité et la synergie industrielle, et bien mettre en évidence les atouts économiques du territoire
- Dynamiser le commerce de détail et de proximité

Priorités

- Développer les secteurs géographiques clés dans un axe de développement durable tout en favorisant l'économie circulaire
- Développer une stratégie pour améliorer l'accessibilité des pôles d'emplois ainsi que le transport des marchandises
- Dynamiser les artères commerciales
- Renforcer l'approche intégrée de développement du territoire et développer les infrastructures nécessaires à la transformation numérique
- Développer des programmes performants de soutien aux entreprises

PROPULSER MONTRÉAL À L'INTERNATIONAL

Rationnel stratégique

Avec l'intégration économique mondiale et la rapidité des changements technologiques, les entreprises doivent se doter d'une stratégie ou renforcer leur présence à l'international afin de croître et de demeurer concurrentielles et pérennes. Cela est encore plus important pour un petit marché ouvert comme Montréal. Ainsi, le rayonnement de Montréal comme place propice aux affaires reste aussi à renforcer.

Objectifs

- Renforcer la notoriété de la Ville de Montréal comme place d'affaires
- Assurer le développement des entreprises montréalaises sur les marchés internationaux
- Attirer les investissements étrangers au sein de la métropole

Priorités

- Développer une stratégie pour assurer la présence et le succès des entreprises sur les marchés internationaux
- Contribuer à l'attraction, à l'accueil, ainsi qu'à l'accompagnement de projets d'investissements étrangers
- Fournir un service d'accompagnement aux entreprises ayant des projets d'exportation et d'internationalisation

APPUYER UN RÉSEAU PERFORMANT

Rationnel stratégique

La multiplication du nombre d'organismes et d'initiatives en développement économique rend difficile la coordination de chacun des acteurs et des projets sur le territoire de la Ville de Montréal. Les entreprises doivent en outre réagir de plus en plus rapidement pour s'adapter au rythme accru des changements tant de l'environnement que des modèles d'affaires. L'établissement du réseau PME MTL est un pas dans la bonne direction et permet de mieux répondre aux besoins des entrepreneurs.

Objectifs

- Assurer un virage client
- Optimiser les processus internes de la Ville de Montréal pour renforcer la productivité des services et des programmes en développement économique
- Renforcer l'écosystème montréalais en développement économique

Priorités

- Solidifier la première ligne de services aux entreprises
- Identifier les partenariats stratégiques permettant de renforcer la cohérence de l'écosystème montréalais en développement économique
- Établir un processus d'évaluation et d'amélioration continue de la performance des programmes et des initiatives de la Ville de Montréal





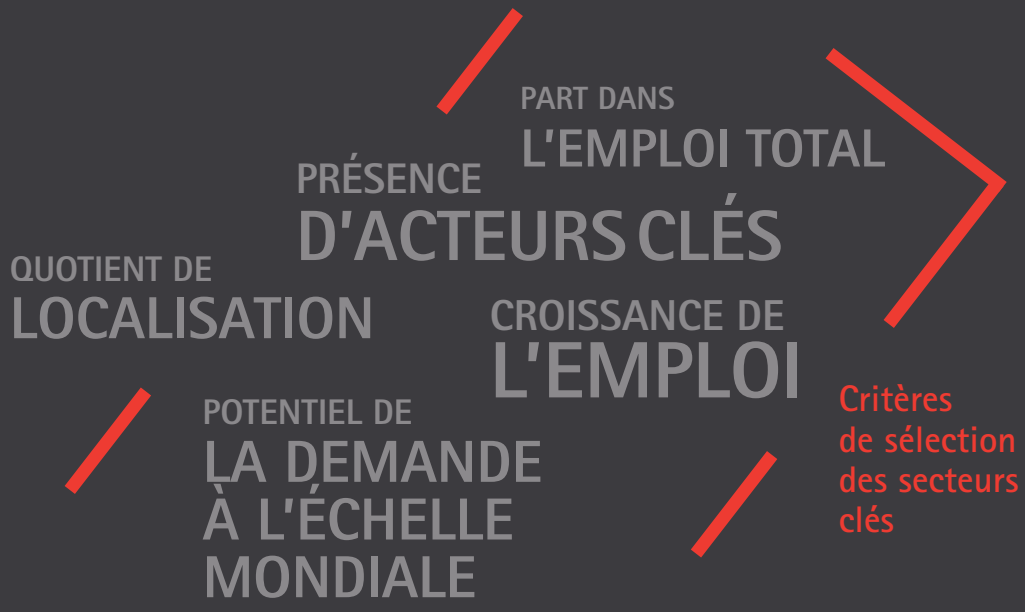

DES SECTEURS À HAUT POTENTIEL POUR APPUYER LES ORIENTATIONS DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

La stratégie de développement économique vise à s'assurer avant tout que les bonnes conditions sont en place pour favoriser la croissance dans tous les secteurs de l'économie montréalaise.

Une priorisation de certains secteurs présentant un important potentiel – et qui nécessitent une certaine attention – permettra à l'économie de Montréal d'être avant-gardiste et plus compétitive. Le fait de cibler des secteurs prometteurs aura également pour effet de maximiser le rendement des ressources de la Ville en plus d'assurer la cohérence de la stratégie de développement économique de Montréal. Ces secteurs sont pour la plupart transversaux et, par conséquent, leur soutien permettra de renforcer d'autres secteurs et créneaux d'avenir.

Il est important de noter que cette stratégie met l'accent sur l'importance de l'innovation et sur le virage numérique que doit prendre l'économie de Montréal. Par conséquent, tous les secteurs et les créneaux innovants, comme le secteur de l'aérospatiale, en passant par le manufacturier 4.0, le commerce électronique, la technologie financière, etc., seront pris en considération dans la stratégie et dans les initiatives de développement économique de la Ville de Montréal.

INDUSTRIES CULTURELLES ET CRÉATIVES

Représentant l'un des piliers de l'identité et du caractère distinctif de Montréal, les industries culturelles et créatives sont la combinaison de la créativité, de la culture, de la technologie et de l'innovation. Ces industries incluent notamment l'architecture et le design, la mode, les multimédias, les jeux vidéo, les arts numériques ainsi que les arts traditionnels, vivants et visuels. Ces industries dont la demande est de plus en plus forte en raison d'une urbanisation en croissance se déclinent en de nouveaux modèles d'affaires.

Génèrent près de
92 000 emplois et
8,6 milliards de dollars
en retombées économiques dans la région métropolitaine de Montréal[12].



12. Selon une étude de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM) intitulée Les industrie créatives : catalyseurs de richesse et de rayonnement pour la métropole, 2013.

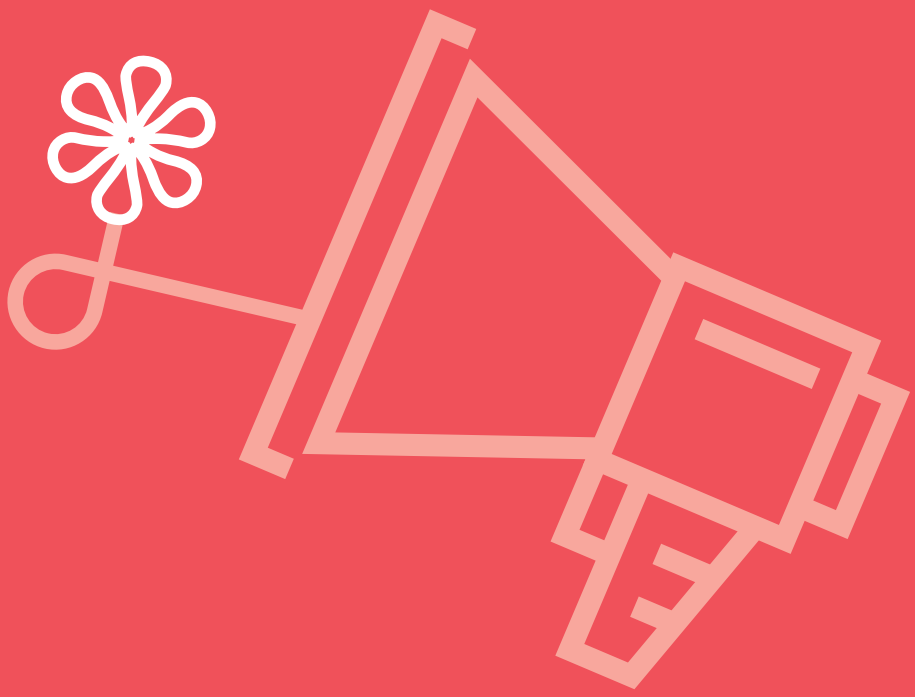

Les atouts qui font de Montréal un chef de file en matière de créativité numérique

- Ville UNESCO de design, Montréal jouit d'une réputation mondiale dans des domaines de force comme le jeu vidéo, les arts numériques, la réalité augmentée et immersive, les effets visuels, l'animation d'espaces publics ainsi que les arts du cirque
- Un écosystème créatif et une forte concentration de talents, d'artistes et de créateurs, regroupant les grandes entreprises, les entreprises en multimédia, les activités culturelles et les festivals, les organismes de soutien, etc.
- Une présence de talents grâce à des collèges, des écoles professionnelles, et des universités de renom qui ont développé des offres de formation

Des défis à relever afin de propulser le secteur des industries créatives à Montréal

- L'accès et la rétention de la main-d'œuvre puisque les industries culturelles et créatives ont des cycles de projets de plus en plus courts et ont souvent besoin d'une main-d'œuvre agile et disponible pour réaliser leurs mandats
- La commercialisation des contenus et la valorisation de la propriété intellectuelle locale
- Une proportion importante de très petites entreprises et de travailleurs autonomes
- Une concurrence internationale vive et l'accès aux marchés internationaux pour favoriser la croissance des entreprises

La stratégie de développement économique de la Ville de Montréal, qui mise tant sur le développement des talents que sur la culture entrepreneuriale, en plus de promouvoir le rayonnement à l'international, permettra de renforcer les industries culturelles et créatives.

SCIENCES DE LA VIE ET TECHNOLOGIES DE LA SANTÉ

Le secteur des sciences de la vie et des technologies de la santé englobe les activités liées au domaine de la santé, depuis la recherche jusqu'à la conception de produits et services liés à la santé, qu'il s'agisse de la fabrication d'équipements médicaux, des services de recherche et développement (R.-D.) ou de la distribution de produits pharmaceutiques. L'avenir de ce secteur est tributaire de la synergie qui existe entre les institutions (gouvernements, établissements d'enseignement supérieur, réseau de santé, centres de recherche) et les entreprises (entreprises, PME, multinationales, sociétés de financement). Ce secteur est important pour le développement économique de Montréal.

30 % des investissements en capital de risque ont été reçus à Montréal en 2016[13].

80 % des emplois directs en sciences de la vie au Québec sont à Montréal.

Le PIB réel de ce secteur à Montréal représente environ 65 % de celui du secteur au Québec[14].

L'industrie crée 70 % plus de valeur ajoutée par emploi direct que l'ensemble des autres secteurs d'activités économique au Québec[15].

13. Thomson Reuters, 22 mars 2016. Compilation : Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation.
14. Montréal InVivo, Fenêtre sur les sciences de la vie, 2013.
15. Montréal InVivo, Contribution économique et évolution du secteur privé des SVTS de la région de Montréal, 2014.



Les atouts qui permettent à Montréal de miser sur une industrie génératrice d'innovation

- Une expertise en R.-D. dans des domaines d'excellence représentatifs de grands défis de santé (oncologie, maladies cardiovasculaires et métaboliques, neurosciences et santé mentale, etc.)
- Des centres de recherche, des hôpitaux et centres hospitaliers universitaires et des laboratoires de calibre mondial
- Un bassin de main-d'œuvre compétente et un accès à des chercheurs renommés grâce à des institutions d'enseignement post-secondaire offrant des programmes répondant aux besoins de l'industrie
- Un réseau des capitaux de risque et des incubateurs bien établis



Des défis à surmonter afin d'accroître la compétitivité de la métropole

- Le transfert des connaissances et des innovations dans le réseau de la santé est plus lent que le rythme de l'évolution technologique
- La commercialisation des produits de masse, notamment en raison des nouvelles innovations qui répondent à des problèmes de santé de plus en plus précis
- La restructuration de l'industrie pharmaceutique mondiale et l'apparition de nouveaux modèles d'affaires (établissement de partenariats de R. D., impartition de nombreuses fonctions opérationnelles, etc.)
- Des exigences réglementaires complexes, notamment en ce qui concerne l'homologation des produits

Le déploiement d'axes stratégiques tels que le soutien à la commercialisation des innovations, l'enrichissement de l'écosystème de talents ainsi que l'attraction et la rétention d'entreprises étrangères contribueront à la pérennité de cette industrie.

INDUSTRIE NUMÉRIQUE

À l'origine de nouveaux secteurs innovants, l'industrie numérique constitue un levier pour l'attraction d'investissements tant domestiques qu'étrangers. De plus en plus étendue, elle s'introduit dans tous les autres secteurs d'activités et permet l'émergence de nouveaux modèles d'affaires. Ses principaux sous-secteurs sont l'intelligence artificielle et l'apprentissage profond, la réalité virtuelle augmentée, les données massives, le secteur manufacturier avancé, les logiciels et services informatiques ainsi que les services de télécommunications. Cette industrie est cruciale pour le développement économique de la métropole.

Plus de 100 000 emplois dans la métropole, soit 8 % des emplois totaux montréalais et 72 % des emploi en technologies de l'information et des communications (TIC) au Québec[16]

12 milliards de dollars de PIB générés par le secteur des TIC[17]

21 milliards de dollars en revenus d'exploitation des entreprises[18]

16. Profil des TIC, Techno Montréal 2014.
17. *Ibidem.*
18. *Ibidem.*

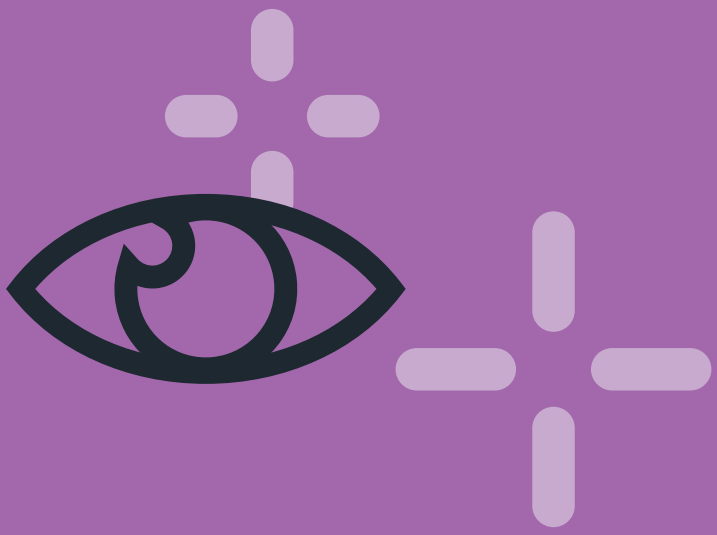

Les atouts définissant Montréal comme la plaque tournante des TIC

- Une expertise en R.-D. dans des créneaux d'excellence et prisés internationalement (ex. : intelligence artificielle, robotique avancée, centre de données, etc.)
- Un leadership international en intelligence artificielle et en apprentissage profond grâce à la présence de groupes de recherche reconnu mondialement tels que l'Institut des algorithmes d'apprentissage de Montréal (MILA), l'Institut de valorisation des données (IVADO) et des chercheurs de renommée mondiale etc.
- La présence d'incubateurs et d'accélérateurs spécialisés en TIC, ainsi que d'un solide réseau de soutien à l'entrepreneuriat
- Une main-d'œuvre hautement qualifiée, compétente et bilingue dans le secteur des TIC, qui alimente tous les autres secteurs stratégiques de l'économie

Des défis à surmonter afin de tirer profit de la révolution technologique

- L'attraction et la rétention des talents notamment en raison du développement rapide des technologies de rupture et du vieillissement de la population
- Le besoin accru de nouvelles compétences nécessitant des formations spécialisées en vue de répondre aux besoins futurs des entreprises du secteur
- L'adaptation aux nouveaux modèles d'affaires axés sur les services qui transforment l'ensemble des secteurs
- La nécessité de développer des infrastructures numériques performantes (la fibre optique, la connectivité des logiciels et des équipements etc.)

Comme le démontrent les orientations stratégiques de la Ville de Montréal, c'est en renforçant les compétences de la main-d'œuvre, en stimulant la commercialisation des innovations et en soutenant l'innovation au sein des entreprises de son territoire, que la Ville sera outillée pour faire face aux enjeux technologiques soulevés.

TRANSPORT ET MOBILITÉ

Desservant la majorité des secteurs de l'économie, tant le transport des personnes, des produits manufacturés, les centres de distribution, le commerce de gros et de détail, le commerce électronique que la livraison finale des biens aux consommateurs, cette industrie névralgique combine tous les modes de transport ainsi que leur logistique distinctive. Cette industrie créatrice d'emploi et de richesse dont la prospérité est tributaire de la qualité de ses services a un impact direct sur la productivité et le rendement des entreprises et joue un rôle clé dans l'attractivité du territoire montréalais. L'émergence de nouveaux systèmes de transport durables et intelligents représente une opportunité pour renforcer le positionnement de Montréal dans cette industrie.

63 000 emplois
dans l'agglomération de Montréal en 2015[19]

6,1 milliards de dollars de PIB
dans l'agglomération de Montréal en 2014[20]

19. Montréal en statistiques, Profil sectoriel : Transport et entreposage (SCIAN 48-49), juillet 2017.
20. Ibid.



Des atouts permettant de renforcer le secteur de transports et mobilité

- Une intermodalité complète (transports maritime, ferroviaire, routier, aérien)
- Un positionnement géographique avantageux qui fait de Montréal une plaque tournante du commerce international avec la proximité des principaux marchés (Boston, New York, Chicago, etc.)
- Des infrastructures de calibre mondial telles que ses deux aéroports, le Port de Montréal ainsi que le réseau ferroviaire
- Une expertise en recherche et développement dans les différents modes de transport

Des défis à surmonter afin de demeurer concurrentiel

- Une congestion routière importante qui touche plusieurs axes routiers à Montréal ce qui démontre le besoin de favoriser des modes de transports alternatifs.
- La désuétude de différentes infrastructures entraîne des travaux d'envergure, ce qui renforce l'enjeu que représente la mobilité et la nécessité de favoriser les déplacements des personnes via les transports actifs et collectifs ainsi qu'une meilleure planification du transport de marchandises
- L'urbanisation et les problèmes liés à l'intensité du camionnage renforcent la nécessité de trouver des solutions pour favoriser la mobilité durable

Montréal se tourne vers des axes stratégiques qui permettront d'assurer la coordination et une synergie industrielle qui contribuera à améliorer le transport et la mobilité dans une perspective de développement durable.

TECHNOLOGIES PROPRES

Secteur émergent en forte croissance, les technologies propres permettent de concilier croissance économique et performance environnementale. Assurant une transition vers une économie sobre en carbone, ce secteur stimule l'innovation grâce à la création de produits et de services ayant une incidence sur les autres secteurs d'activité économique, en plus de favoriser l'émergence d'entreprises innovantes. Le secteur des technologies propres inclut principalement la chimie verte, l'efficacité énergétique, l'énergie renouvelable, l'écomobilité, la gestion des matières résiduelles, la gestion de l'eau, la réhabilitation des sites contaminés, le traitement de l'air, etc. La forte croissance des investissements en R.-D. pousse le secteur à mettre au point des solutions novatrices.

120 filiales
employant plus de
15 300 personnes

60 % des emplois
dans le secteur des énergies propres situés à Montréal

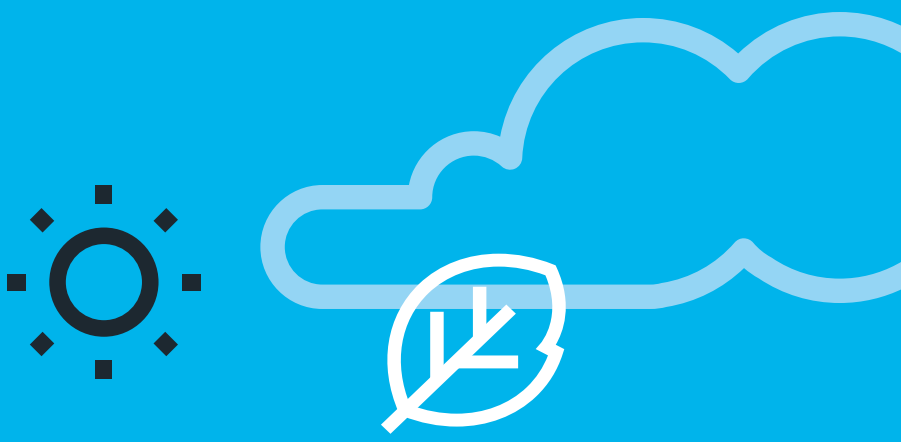

Les atouts de Montréal renforçant sa performance en matière d'innovation et de commercialisation

- Une disponibilité des ressources naturelles et énergétiques, notamment la biomasse et l'électricité produite à partir de sources renouvelables et bon marché
- Une expertise en R.-D. dans des domaines d'excellence de portée mondiale (biocarburant, stockage d'énergie, réseaux intelligents, etc.)
- La présence d'organismes environnementaux internationaux, dont l'Alliance financière pour le développement durable, la Commission de coopération environnementale, etc.
- Des fonds de capital de risque et d'amorçage permettant d'alimenter une panoplie d'entreprises innovantes
- Un bassin de main-d'œuvre compétente et des établissements d'enseignement offrant des formations spécialisées, techniques et professionnelles

Des défis à relever afin de jouer un rôle plus important en matière de technologies propres

- La précommercialisation et la commercialisation, notamment pour la démonstration de la viabilité commerciale des projets et ainsi susciter l'intérêt des investisseurs
- Une faiblesse du financement principalement pour les entreprises en phase d'amorçage et en phase d'expansion afin de percer les marchés internationaux hautement concurrentiels
- Un manque de diversification des investissements qui sont davantage concentrés dans les sous-secteurs « énergies renouvelables » et « efficacité énergétique » et le sous-secteur « Chimie verte »
- Une promotion à renforcer pour l'adoption des technologies propres à grande échelle, tant par l'industrie que par les consommateurs et les décideurs
- Les compétences et l'expertise en gestion doivent être renforcées chez les entrepreneurs

L'accompagnement des entreprises dans leurs efforts d'acquisition de talents ainsi que le soutien de la Ville de Montréal, tant à la création d'innovations que pour leur commercialisation, aura pour effet d'accroître la compétitivité de la métropole en matière de technologies propres.

Indicateurs généraux 2018-2022



L'objectif de la stratégie de développement économique est d'accélérer la croissance de la richesse collective des Montréalais, une croissance économique qui doit être inclusive et durable.

À terme, il importe de renforcer le positionnement de Montréal parmi les régions métropolitaines ayant le meilleur niveau et la meilleure qualité de vie en Amérique du Nord.

Bien que la performance économique de Montréal soit aussi tributaire de la vigueur de l'économie mondiale, et particulièrement des principaux partenaires commerciaux de la métropole, la stratégie de développement économique 2018-2022 est un des outils nécessaires au renforcement de l'économie de Montréal.

Cette stratégie cible les leviers et actions auprès desquels la Ville de Montréal a un rôle d'influenceur, de facilitateur ou d'acteur. Dans cet esprit, la collaboration et l'arrimage avec les autres paliers de gouvernement ainsi qu'avec les autres acteurs du développement économique de Montréal sont des éléments clés pour assurer l'efficacité et le succès des orientations.

Par ailleurs, de nombreux éléments conjoncturels ont une incidence sur la performance économique de Montréal à plus court terme. Des indicateurs globaux à courte échéance ont été identifiés et la performance de Montréal par rapport aux métropoles canadiennes comparables sera analysée.

Analyse de la performance de Montréal par rapport aux métropoles comparables

Note méthodologique

- Les métropoles comparables choisies proviennent de l'analyse développée par le Centre universitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO) qui vise à déterminer les régions comparables à l'échelle canadienne[21].
- Les villes comparables à la région économique de Montréal sont : Toronto, Vancouver, Calgary et Edmonton.
- Ces mêmes villes sont utilisées à des fins de comparaison à l'échelle de la région métropolitaine de recensement (RMR)

21. CIRANO. Octobre 2016. Établir des groupes de régions comparables au Canada : une analyse par grappes. Stéphanie Lapierre et Marcelin Joanis.

ACCROÎTRE LE TAUX D'EMPLOI

Taux d'emploi de la population de 15 ans et plus, régions économiques

2017, en %

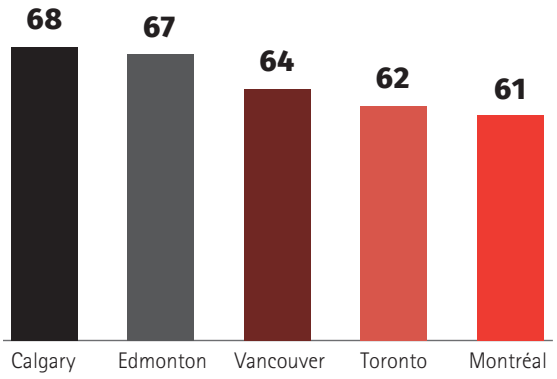

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active

Objectif

Atteindre un taux d'emploi de 65 %[22] pour la population de 15 ans et plus en 2022 (basé sur la moyenne des autres villes comparables)

Raisonnement

- Les données de l'emploi sont d'importants déterminants du bien-être économique de la population, puisque l'augmentation du taux d'emploi accroît la richesse par habitant et favorise l'inclusion économique et sociale des populations.

- Le taux d'emploi est un bon indicateur de l'utilisation de la main-d'œuvre disponible surtout compte tenu des enjeux démographiques de Montréal. Un accent sera mis sur la population de 25 ans et plus.

ACCROÎTRE LA PART DES EMPLOIS À TEMPS PLEIN DANS LES EMPLOIS TOTAUX

Part des emplois à temps plein dans les emplois totaux de la population de 15 ans et plus, régions économiques

2017, en %

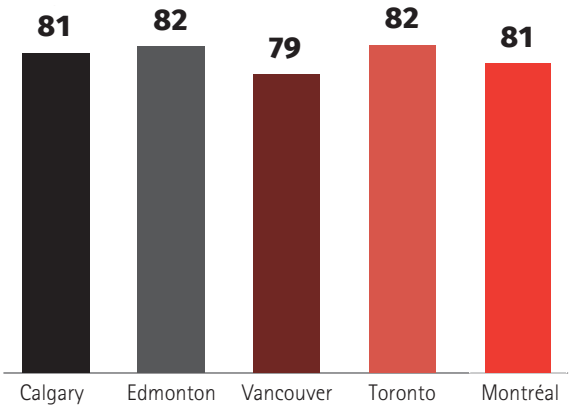

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active

Objectif

Atteindre un taux de 82 % d'ici 2022 pour la part des emplois à temps plein dans les emplois totaux[23] de l'agglomération de Montréal pour la population de 15 ans et plus, et ainsi dépasser la moyenne des autres villes canadiennes comparables.

Raisonnement

- Cet indicateur vient améliorer l'analyse du taux d'emploi, car il fournit une indication de la qualité de l'emploi puisqu'il constitue la principale source de revenu des personnes en âge de travailler et donc un déterminant clé du bien-être financier. D'autres indicateurs seront surveillés pour la qualité des emplois, notamment les hausses des salaires médians des Montréalais.

- Par ailleurs, les changements technologiques et sociaux viennent modifier les façons de travailler et peuvent se traduire par une augmentation de l'emploi à temps partiel.

22. Le taux d'emploi pour un groupe donné (âge, sexe, état matrimonial, région géographique, etc.) correspond au nombre de personnes occupées dans ce groupe, exprimé en pourcentage des personnes âgées de 15 ans et plus, de ce groupe.

23. Le taux d'emploi à temps plein est défini comme étant la part du nombre total des Canadiens âgés de 15 à 64 ans qui travaillent au moins 30 heures par semaine dans leur emploi principal.

DIMINUER LA PART DE LA POPULATION SANS DIPLÔME SECONDAIRE

Part de la population de 15 ans et plus sans diplôme secondaire, RMR

En %, 2017

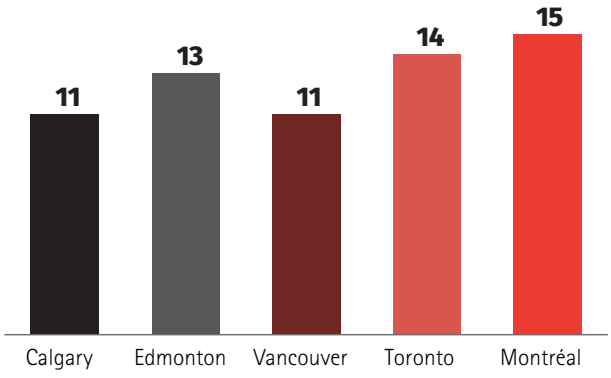

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active

Objectif

Diminuer la part de la population de 15 ans et plus sans diplôme secondaire[24] afin d'atteindre un taux d'au plus 12 % en 2022 (soit l'équivalent de la moyenne des villes canadiennes)

Raisonnement

- Un faible niveau de scolarité se répercute sur le plan individuel en diminuant le bien-être social et économique des citoyens
- Les personnes faiblement scolarisées sont susceptibles d'occuper un emploi moins bien rémunéré et d'être touchées par un taux de chômage plus important

AUGMENTER LE TAUX DE DIPLOMATION UNIVERSITAIRE

Part de la population de 15 ans et plus possédant un grade universitaire, RMR

En %, 2017

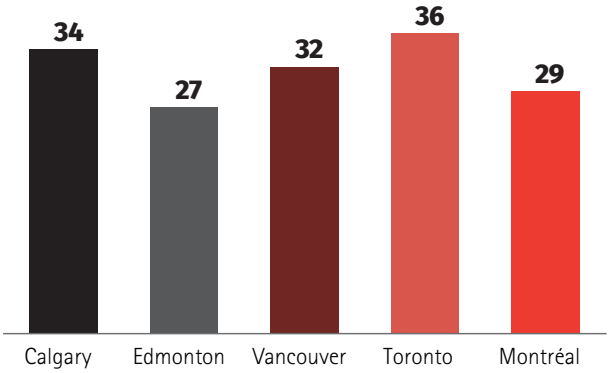

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active

Objectif

Atteindre un taux de diplomation[25] de la population de 15 ans et plus d'au moins 32 % en 2022, (et ainsi basé sur la moyenne des autres métropoles canadiennes comparables)

Raisonnement

- La diplomation universitaire est un levier important pour renforcer la productivité et le niveau de vie des Montréalais
- Le taux de diplomation élevé pour tous les groupes d'âge de la population active est visé afin répondre aux défis démographiques et aux besoins d'une économie basée sur le savoir comme celle de Montréal

24. Cet indicateur correspond à la part de la population de 15 ans et plus dans la population totale qui a entre 0 à 8 ans d'études et celle qui n'a pas complété ses études secondaires.

25. Le taux de diplomation est obtenu en divisant la population de 15 ans et plus qui a un baccalauréat, un diplôme ou certificat supérieur au baccalauréat, par la population totale de ce groupe d'âge.

AMÉLIORER L'INTÉGRATION PROFESSIONNELLE DES IMMIGRANTS

Taux d'emploi selon le statut d'immigrant de la population de 25 à 54 ans, RMR

En %, 2017

MONTRÉAL

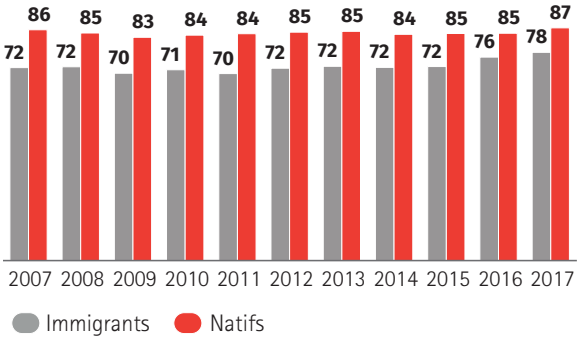

TORONTO

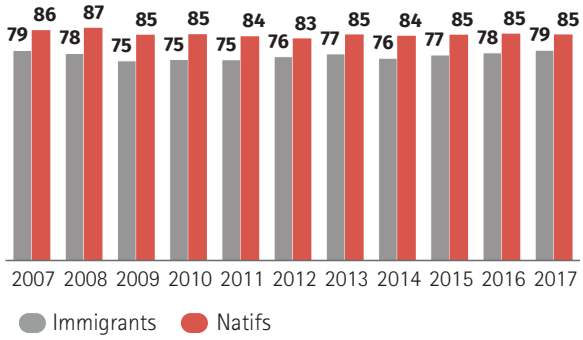

VANCOUVER

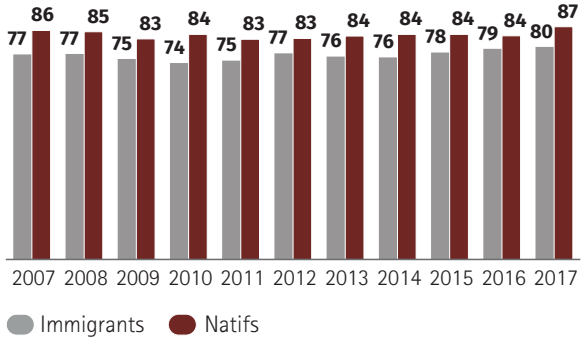

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active

Objectif

Augmenter le taux d'emploi des immigrants[26] de 25 à 54 ans afin d'atteindre au moins 80 % et ainsi réduire l'écart entre le taux d'emploi des personnes issues de l'immigration et des personnes nées au Canada.

Raisonnement

- L'augmentation du taux d'emploi des immigrants se traduit par une meilleure inclusion sociale et économique des immigrants
- L'écart entre les taux d'emplois des personnes nées au Canada et des immigrants est plus élevé pour la population de 25 à 54 ans que pour la population de 15 ans et plus.
- L'évolution des taux d'activité, des taux de chômage notamment pour les immigrants récents (reçus depuis cinq ans et moins) ainsi que des indicateurs sur la qualité des emplois des immigrants sont également suivis afin de s'assurer que les immigrants occupent des emplois qui correspondent à leurs formations et compétences.

Un tableau de bord détaillé sera publié pour suivre l'évolution de l'économie de Montréal, et des indicateurs de performance seront identifiés pour mesurer l'avancement de chaque orientation et chacun des huit plans d'action.

26. Le taux d'emploi des immigrants correspond au nombre d'immigrants de 15 ans et plus dans ce groupe exprimé en pourcentage de la population de ce groupe.

HUIT PLANS D'ACTION

SERONT DÉVOILÉS D'ICI L'ÉTÉ 2018 POUR CONCRÉTISER LA VISION ET LES ORIENTATIONS EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA VILLE DE MONTRÉAL 2018-2022 :

1. PLAN D'ACTION EN **ENTREPRENEURIAT**
2. PLAN D'ACTION SUR **L'OPTIMISATION DES SERVICES EN ENTREPRISES**
3. PLAN D'ACTION SUR **LE SAVOIR ET LE TALENT**
4. PLAN D'ACTION EN **AFFAIRES ÉCONOMIQUES INTERNATIONALES**
5. PLAN D'ACTION EN **INNOVATION SOCIALE**
6. PLAN D'ACTION EN **COMMERCE**
7. PLAN D'ACTION EN **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE**
8. PLAN D'ACTION EN **DESIGN**

Un forum mobilisateur aura lieu à l'automne 2018 sur la stratégie de développement économique de Montréal

Montréal

ville.montreal.qc.ca/affaires

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.07

2018/04/26 17:00

(2)

Dossier # : 1180854001

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Adoption du Plan stratégique organisationnel 2025 de la Société de transport de Montréal

Il est recommandé
d'approuver le Plan stratégique organisationnel 2025 de la Société de transport de Montréal, le tout conformément à l'article 131 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01)

Signé par Sylvain - Ext JOLY **Le** 2018-03-29 11:00

Signataire : Sylvain - Ext JOLY

Secrétaire corporatif et directeur – Affaires juridiques
Société de transport de Montréal , Direction

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1180854001

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Adoption du Plan stratégique organisationnel 2025 de la Société de transport de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Voir pièce jointe

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniele - Ext PORRET
Assistante - secrétaire

Tél : 514 350-0800 poste 85213

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-03-29

Christian - Ext PORTELANCE
Secrétaire corporatif adjoint

Tél : 514 350-0800 poste 85203

Télécop. :

Extrait du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'administration
de la Société de transport de Montréal
tenue le 8 juin 2017
au par conférence téléphonique

CA-2017-194 ADOPTER LE PLAN STRATÉGIQUE ORGANISATIONNEL 2025

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification, finances et contrôle et du directeur général

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Philippe Schnobb
APPUYÉ à l'unanimité par les membres présents du conseil d'administration

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

1° d'adjuger le **PLAN STRATÉGIQUE ORGANISATIONNEL 2025** de la Société de transport de Montréal (STM) sur la base des quatre orientations stratégiques suivantes :
- Améliorer l'expérience client;
- Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance;
- Maîtriser les finances;
- Attirer, développer et mobiliser les talents;

2° de transmettre le **PLAN STRATÉGIQUE ORGANISATIONNEL 2025** à l'agglomération de Montréal et à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour approbation;

3° de transmettre le **PLAN STRATÉGIQUE ORGANISATIONNEL 2025** à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et au Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET) pour information;

le tout selon des termes substantiellement conformes au projet de **PLAN STRATÉGIQUE ORGANISATIONNEL 2025** joint en annexe à la recommandation.

COPIE VIDIMÉE



CHRISTIAN PORTELANCE
SECRÉTAIRE CORPORATIF ADJOINT

MONTRÉAL, LE 14 MARS 2018

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat corporatif

À l'usage du Secrétariat corporatif

Assemblée du : 8 juin 2017

Article de l'ordre du jour numéro : 2

Résolution numéro : CA-2017-194

Recommandation Adoption du Plan stratégique organisationnel 2025

D'adopter le ***Plan stratégique organisationnel 2025*** de la Société de transport de Montréal (STM) sur la base des quatre orientations stratégiques suivantes :

Améliorer l'expérience client
Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance
Maîtriser les finances
Attirer, développer et mobiliser les talents

De transmettre le ***Plan stratégique organisationnel 2025*** à l'agglomération de Montréal et à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour approbation.

De transmettre le ***Plan stratégique organisationnel 2025*** à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et au Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET) pour information.

Le tout selon des termes substantiellement conformes au projet de ***Plan stratégique organisationnel 2025*** joint en annexe à la présente.

☐ Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE: $ –

DE responsable : Planification, finances et contrôle	**DE responsable :** Direction générale
Nom : Linda Lebrun	Nom Luc Tremblay
Titre : Trésorière, Directrice exécutive, Plan. finances, contrôle	Titre Directeur général
Date : 5/6/2017	Date : 6-6-2017
Signature :	Signature :

Secrétaire de l'assemblée :

Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client

☑ Améliorer l'expérience client ☑ Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance ☑ Maîtriser les finances ☑ Attirer, développer et mobiliser les talents

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'excellence de l'expérience client

À l'automne 2015, la STM amorçait un virage stratégique d'importance axé sur l'amélioration de l'expérience client. Ce regard différent sur l'avenir se concrétise dans les choix qui ont mené à l'élaboration du *Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO 2025)*. Les quatre orientations stratégiques de ce *PSO 2025* s'articulent autour de l'**excellence en mobilité.** Ce plan résulte notamment d'une vaste consultation auprès des clients et de ses employés.

Le *PSO 2025* s'appuie sur des assises, dont le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la CMM, le Plan d'action en électrification des transports 2015-2020 du gouvernement du Québec, sans oublier les engagements pris par Montréal, les gouvernements du Québec et du Canada notamment en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Dans un contexte en transformation, d'importantes occasions sont à saisir par la STM afin qu'elle contribue au développement de Montréal et à la nouvelle organisation métropolitaine du transport collectif. Par ce *PSO 2025*, la STM dépose son engagement à cet effet, pour ses clients, la collectivité et ses employés.

En conformité avec la Loi sur les sociétés de transport (L.R.Q., chapitre S-30.0) la STM doit adopter un plan stratégique organisationnel et - dans les 30 jours suivants - le transmettre à l'agglomération de Montréal et à la CMM pour approbation ainsi qu'au MTMDET pour information.

☐ *Voir suite de la rubrique Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client*

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : Adoption du Plan stratégique organisationnel 2025

Démarche, solution proposée et conclusion

Depuis l'arrivée d'une nouvelle direction générale durant l'été 2015, la STM a entamé un véritable virage stratégique, lequel se confirme dans le *PSO 2025*. Sous la gouverne du conseil d'administration, un diagnostic a été réalisé à partir de 2015 avec la contribution des clients, des employés, des milieux associatifs, de l'ensemble de l'équipe de direction ainsi que de collaborateurs. L'identification des principaux enjeux, le choix des orientations stratégiques, des axes d'intervention et des objectifs ont été réalisés dans le cadre d'une démarche collective. Cette démarche a permis de réfléchir à la vision, aux valeurs qui guident la STM et à ce qu'elle vise à réaliser dès maintenant et sur l'horizon 2025.

Les décisions prises depuis le début du virage stratégique portent fruit; la satisfaction générale des clients a fait un bond de 3 points en 2016. Le *PSO 2025* se veut la feuille de route pour intégrer de façon gagnante non seulement la vision d'***excellence en mobilité,*** mais aussi les changements contextuels récents. L'adoption de ce *PSO 2025* est recommandée. Ce *PSO 2025* se veut une véritable feuille de route pour la STM et ses partenaires, particulièrement Montréal, le gouvernement du Québec, la nouvelle Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la CMM.

L'article 130 de la Loi sur les sociétés de transport obligeait la STM à produire un plan stratégique sur une période de 10 ans, ajusté annuellement et révisé tous les cinq ans. Néanmoins, une nouvelle loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal a été sanctionnée le 20 mai 2016. Cette loi crée l'ARTM qui se voit octroyer plusieurs responsabilités, dont l'établissement d'un plan stratégique de développement du transport collectif sur le territoire de la CMM, la compétence exclusive pour établir le cadre tarifaire et le pouvoir de contracter des ententes de services avec les organismes publics de transport en commun dont la STM. L'entrée en vigueur des derniers articles de cette loi, complétant les pouvoirs de l'ARTM, a été fixée au 1er juin 2017. Le Plan stratégique - dorénavant - organisationnel de la STM tient compte de cette nouvelle gouvernance.

L'adoption de ce PSO 2025 est recommandée afin d'engager la STM à sa réalisation.

☐ Voir suite de la rubrique *Démarche, solution proposée et conclusion*

Cheminement décisionnel – Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité: Rencontre préparatoire du Conseil d'administration — Date: 01 (JJ) 03 (MM) 2017 (AAAA)

Comité: Rencontre de travail du Conseil d'administration sur le PSO 2025 — Date: 05 (JJ) 04 (MM) 2017 (AAAA)

Développement durable ☐ S/O (Information validée par l'équipe du Développement durable)

Sélectionnez le ou les chantiers du Plan de développement durable correspondant à la présente recommandation

Dans le cadre du *PSO 2025*, de nombreuses pratiques sont intégrées afin d'améliorer la performance environnementale, sociale et économique de la STM. Ces pratiques sont encadrées par tous les chantiers du *Plan de développement durable 2025* prévu au présent *PSO 2025*.

☐ Voir suite de la rubrique *Développement durable*

Préparé par :

Nom: Guylaine St-Louis — Titre: Directrice d'études stratégiques

Service : Direction principale, Planification stratégique et innovations

Nom: Céline Desmarteau — Titre: Directrice principale, Planif. stratégique et innovations

Signature: Céline Desmarteau — Date: 5 juin 2017

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : Adoption du Plan stratégique organisationnel 2025

Informations financières ☐ *S/O*

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3[1]	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat				0,00

1. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts ☐ *S/O*

Période couverte par le contrat : de JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

–	2017	2018	2019 et suivantes[3]	Total
(A) Base[2]				0,00$
(B) TPS	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$
(C) TVQ	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$
(F) Montant net (D – E)	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.
3. Si le contrat se poursuit après 2019, indiquer le total des années 2019 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification ☐ *S/O*

☐ Voir suite de la rubrique *Subvention*

Certification de fonds

Certification de fonds requise ? NON

Disponibilité des fonds ?

Trésorier : Linda Lem

Date : 5/6/2017

SOMMAIRE DÉCISIONNEL
PLAN STRATÉGIQUE ORGANISATIONNEL 2025

Conformément aux obligations de la *Loi sur les sociétés de transport*, la STM devait produire une révision de son Plan stratégique 2020 approuvé en 2012. Ce travail a été réalisé depuis 2015 et s'est concrétisé par l'amorce d'un virage axé sur l'amélioration de l'expérience client et l'élaboration du Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO 2025).

Adopté par le CA de la STM en juin 2017, le PSO 2025 s'appuie sur des assises, dont le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), le Plan d'action en électrification des transports 2015-2020 du gouvernement du Québec, sans oublier les engagements pris par Montréal, les gouvernements du Québec et du Canada, notamment en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il s'appuie également sur l'opinion des clients et des employés de la STM qui ont été consultés.

Le PSO 2025 propose comme vision l'excellence en mobilité et repose sur 4 orientations stratégiques : améliorer l'expérience client, adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance, maîtriser les finances et attirer, développer et mobiliser les talents.

Concrètement la STM va s'attarder de façon particulière à six grandes initiatives :

1. Une amélioration sans précédent du service métro
2. Un réseau de bus révisé
3. Un service de transport adapté amélioré et un réseau plus accessible
4. Des investissements de 8 G$ pour un service fiable et de qualité
5. Une solution aux enjeux liés aux grands chantiers routiers
6. Une mobilité réinventée avec la mobilité intégrée

La STM déploie ce plan depuis 2016 et celui-ci est en mode accélération à plusieurs chapitres :

- Bus : La STM accélère la cadence quant à l'acquisition de nouveaux autobus, notamment avec le lancement de l'appel d'offres pour l'acquisition supplémentaire des 300 nouveaux bus hybrides climatisés au cours de 2020.
- Réalisation des projets : La STM termine l'année 2017 avec un taux de réalisation de 105 % (916 M$ en hausse de 86 M$ par rapport au Programme des immobilisations original). Ces résultats se comparent avantageusement par rapport au taux de 94 % obtenu en 2016 (559 M$) et de 50 % en 2015 (334 M$).
- Stratégie d'électrification : Suite à l'annonce effectuée en septembre dernier à cet effet, la STM devance sa stratégie d'électrification et a déjà entamé les démarches pour acquérir les 40 autobus électriques.
- Déficit de maintien d'actifs : En 2015, le déficit était de 4,1 G$. Le Programme des immobilisations 2018-2027 permet de rencontrer et même d'accélérer la réduction du déficit qui est évalué à 2,5 G$ en 2025 par rapport à la cible de 2,8 G$ fixée au PSO 2025.

Le rapport d'avancement complet du PSO 2025 sera disponible sous peu.











L'excellence en mobilité


33-811
CE BUS = 70 AUTOS
DE MOINS SUR LA ROUTE



Le Plan stratégique organisationnel 2025

Un vent de renouveau souffle sur la STM

La Société de transport de Montréal (STM) est en constante évolution. Son expertise à titre d'exploitant a été reconnue en 2010 lorsqu'elle a été désignée comme étant la meilleure société de transport en Amérique du Nord par l'American Public Transportation Association (APTA). Cet honneur mettait de l'avant son excellence à titre d'expert dans la gestion, le développement et l'exploitation d'un réseau de transport. Le virage stratégique que propose le Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO 2025) veut aller au-delà de cette reconnaissance et faire de la STM une organisation qui excellera dans la mobilité des personnes. Le contexte actuel est particulièrement favorable à ce virage et nous sommes confiants que les transports collectifs et actifs s'imposeront encore plus comme des alternatives à l'auto-solo.

Avec les investissements massifs en infrastructures de transport annoncés par les gouvernements et la création de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), la STM vit une période charnière. La nouvelle gouvernance lui permettra de jouer pleinement son rôle de leader en mobilité. Les investissements annoncés permettront de concrétiser des projets attendus depuis des décennies. La STM entend contribuer à ce dynamisme en visant l'excellence dans toutes les sphères de ses activités. Fiers d'être un agent de changement dans les habitudes de mobilité des Montréalais, c'est donc en leader du développement durable et en société responsable que nous amorçons ce virage et que nous vous présentons le PSO 2025.

Le PSO 2025 prend en compte la refonte de la gouvernance métropolitaine des transports. Cette refonte amènera l'entreprise à signer un contrat de performance avec l'ARTM, un changement fondamental. La STM sera désormais évaluée et rémunérée sur la livraison et la qualité de son service. La structure du PSO 2025, ses orientations, ses actions et les cibles qui y sont associées tiennent compte de cette nouvelle réalité. La STM ne peut plus faire de plan stratégique comme par le passé. Elle doit se concentrer sur des éléments dont elle contrôle les leviers. C'est d'ailleurs pour cette raison que la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal* parle de plan stratégique organisationnel pour les sociétés de transport et non plus de plan stratégique de développement.

Au cœur de nos préoccupations : améliorer l'expérience de nos clients, investir massivement dans le maintien de nos actifs et proposer une nouvelle façon de concevoir la mobilité à travers de grandes initiatives qui changeront le portrait du transport collectif et actif de la métropole.

La STM réalisera ou contribuera aux grands projets de développement comme le prolongement de la ligne bleue du métro, le SRB Pie-IX et la mise en service du Réseau électrique métropolitain (REM). Ces projets structurants viendront redéfinir les habitudes de déplacement de centaines de milliers de gens. Associés à une amélioration du niveau de service et de l'expérience au sein du réseau de la STM, les transports collectifs seront plus que jamais une alternative forte à l'auto-solo et à la congestion résultant des chantiers qui seront présents pour encore plusieurs années. Ils pourront ainsi contribuer significativement à l'atteinte des objectifs de réduction de GES et de transfert modal que se sont fixés nos partenaires gouvernementaux.

La réalisation d'une planification stratégique est une responsabilité fondamentale d'un conseil d'administration. Depuis près de deux ans, nous avons amorcé cette réflexion afin de doter la STM d'une nouvelle vision qui permettra de répondre aux attentes toujours plus grandes des clients. Le conseil d'administration est fier du PSO 2025 et remercie la direction, l'ensemble des employés et les clients qui y ont contribué.

Vision 2025
Vers l'excellence en mobilité



De gauche à droite

Marie Plourde
Conseillère d'arrondissement
Le Plateau Mont-Royal

Nathalie Pierre-Antoine
Conseillère d'arrondissement
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Francesco Miele
Conseiller de la Ville de Montréal
Saint-Laurent

Philippe Schnobb
Président du conseil d'administration
Représentant des clients
du transport collectif

Claudia Lacroix Perron
Représentante des clients
du transport collectif
Membre âgée de moins de 35 ans

Jean-François Parenteau
Maire d'arrondissement
Verdun

Beny Masella
Maire de la Ville de Montréal-Ouest

Marie Turcotte
Représentante des clients
du transport adapté

Pierre Gagnier
Maire d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville

Marvin Rotrand
Vice-président du conseil
d'administration
Conseiller de la Ville de Montréal
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

MOT DU COMITÉ DE DIRECTION

La réponse de la STM aux attentes croissantes de la clientèle

Nous sommes très heureux de vous présenter le Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO 2025). Ce plan est le fruit d'un diagnostic objectif des résultats du Plan stratégique 2020 et d'une analyse approfondie du contexte dans lequel évolue la STM. Il résulte également d'une consultation ayant permis d'identifier les attentes de nos clients et de nos employés. Il propose comme vision l'excellence en mobilité. En effet, plusieurs des cibles présentées dans le PSO 2025 sont le fruit d'un balisage international qui nous indique où se situent les niveaux d'excellence dans les différentes facettes de notre industrie. En poursuivant ces cibles, la STM poursuit l'excellence.

Le PSO 2025 s'inscrit dans la continuité du Plan stratégique 2020. En effet, plusieurs projets prévus dans ce dernier se concrétiseront au cours des prochaines années. Pensons au prolongement de la ligne bleue du métro, au SRB Pie-IX, la mise en place du système iBUS ou l'intégration des voitures AZUR dans le métro. La STM veut aussi accompagner le développement du bus électrique de demain et n'acheter que celui-ci au plus tard en 2025, avec les meilleures technologies disponibles. L'amélioration du niveau de service va également se poursuivre au rythme d'une hausse d'environ 2 % par année.

Le contexte a toutefois grandement évolué et la STM doit faire plus en s'y adaptant. C'est ainsi qu'en 2015, elle a amorcé un virage client qui vise à améliorer qualitativement et quantitativement l'offre de service. Ce virage nécessitait une série d'actions à court terme comme l'accélération des investissements dans le maintien d'actifs. Des infrastructures en bon état sont effectivement à la base d'un service de qualité. La STM a donc pris la décision d'enchâsser, pour la première fois dans un plan stratégique, un plan d'investissement financé de 8 G$ sur 10 ans : des investissements sans précédent à la STM qui auront une incidence positive directe sur l'expérience à bord du réseau et qui représentent un défi de taille puisque les projets seront réalisés sans réduire le service.

> Ainsi, la STM investira plus d'argent dans le maintien des infrastructures au cours des 4 prochaines années qu'elle ne l'a fait au cours des 10 dernières, et ce, en s'engageant à minimiser les impacts sur la qualité de son service.

Nous tenons à remercier l'ensemble des employés qui ont participé à l'élaboration de ce plan et tous ceux qui ont contribué à la réflexion par leurs commentaires et suggestions. Nos employés constituent l'actif le plus important de l'entreprise. Leur expertise et leur expérience sont des gages de succès pour combler les attentes de nos clients. La STM peut être fière de ce plan qui aura un impact positif sur la qualité du service offert aux clients.



De gauche à droite

Michel Lafrance
Directeur exécutif
Expérience client et Activités commerciales

Renée Amilcar
Directrice exécutive
Bus

Luc Tremblay
Directeur général

Alain Brière
Directeur exécutif
Capital humain, Approvisionnement et Affaires juridiques

Luc Lamontagne
Directeur exécutif
Technologies de l'information et Innovation

Marie-Claude Léonard
Directrice exécutive
Métro

François Chamberland
Directeur exécutif
Ingénierie, Infrastructures et Projets majeurs

Linda Lebrun
Trésorière et directrice exécutive
Planification, Finances et Contrôle

LE PLAN EN BREF

Un contexte favorable

Le Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO 2025) bénéficie d'un contexte particulièrement favorable au transport collectif. Pour la première fois depuis plusieurs décennies, l'ensemble des acteurs gouvernementaux et municipaux sont au rendez-vous et investissent massivement dans les transports collectifs, et ce, tant dans le maintien des actifs que dans les projets de développement.

Tous ont pris acte de l'importance des transports collectifs sur notre environnement, notre économie et notre société. La mobilité est au cœur de la vitalité de nos grandes villes qui sont devenues de véritables moteurs de développement pour le Québec et le Canada.

Choisir les transports collectifs : c'est faire le choix de milieux de vie plus sains, plus denses et à échelle humaine.

C'est permettre aux gens de se déplacer plus facilement en s'assurant de faire des choix durables au bénéfice des générations à venir. Tous les acteurs sont d'accord et répondent présents.

Le gouvernement fédéral a annoncé des sommes colossales qui viendront appuyer les transports collectifs pour les prochaines années. Après avoir confirmé 3,4 G$ pour des projets de maintien d'actifs, dont 934 M$ sont destinés au Québec, le budget 2017 confirme des investissements de 20 G$ sur 11 ans, auxquels il faut ajouter les 5 G$ de la Banque de l'infrastructure du Canada. Ces sommes sont disponibles pour appuyer des projets de développement ambitieux partout au pays.

Des sommes dédiées aux transports collectifs en provenance du fédéral. 20 G$ d'investissements sur 11 ans.

Le gouvernement du Québec a d'ailleurs donné un avant-goût de ce que seront ces grands projets pour la région de Montréal dans son budget 2017. En effet, le Réseau électrique montréalais (REM) et le prolongement de la ligne bleue du métro vers l'est sont deux projets majeurs qui bonifieront de façon significative l'offre de transport durable dans la région. Le gouvernement a également annoncé une hausse de sa contribution financière totale de 1,5 G$ sur 5 ans, dont 333 M$ pour bonifier les aides à l'exploitation. Ces sommes permettront, entre autres, de bonifier le service de 10 % en 5 ans. Ce faisant, le gouvernement vise une augmentation d'achalandage de 5 % pour la même période.

NOUVELLE POLITIQUE DE MOBILITÉ DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

↑ 10 %

Augmentation de 10 % du service en 5 ans.

Le gouvernement a aussi offert son soutien à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) avec 399 M$ sur 5 ans. Cette nouvelle autorité responsable de la planification régionale, de la tarification et des grands projets de développement, mettra en place des ententes de service avec les quatre exploitants, incluant les trois sociétés de transport et le Réseau de transport métropolitain (RTM). La STM sera donc désormais évaluée en fonction de sa performance et de la qualité de son service. La STM ainsi que la Ville de Montréal sont favorables à cette refonte de la gouvernance métropolitaine. Elle permettra une planification régionale plus cohérente, en plus de donner une meilleure prévisibilité aux exploitants en ce qui concerne leurs revenus, la planification de leurs travaux et de leur offre de service : des éléments qui se reflèteront sur l'expérience client.

L'agglomération de Montréal est pour sa part toujours présente avec des contributions en constante évolution et un appui indéfectible. Les contributions totales de l'agglomération de Montréal sont effectivement passées de 401 M$ en 2014 à 482 M$ en 2017. Ces appuis permettent à la STM de présenter un Plan stratégique organisationnel dont toutes les actions sont financées.

Seulement en 2016, un montant record de 559 M$ a été investi, dont 430 M$ dans le maintien des actifs. Au cours des 4 prochaines années, il y aura plus d'investissements que dans les 10 dernières. Le contexte est donc extrêmement favorable et comme le PSO 2025 le démontre, l'avenir est prometteur pour nos clients actuels et futurs.

Nouveaux rôles et responsabilités

ARTM

- **Établir l'offre de transport collectif en recourant aux services des exploitants**
- **Financer les services de transport collectif**
- **Établir le cadre tarifaire**
- **Élaborer un plan stratégique de développement du transport collectif**

STM

- **Fournir les services de transport collectif convenus avec l'ARTM**
- **Percevoir les recettes tarifaires**
- **Élaborer un plan stratégique organisationnel**
- **Réaliser les prolongements du métro**



Un plan porteur

Forte de son nouveau rôle dans la gouvernance métropolitaine des transports et du contexte favorable, la STM se fixe la vision ambitieuse d'offrir l'excellence en mobilité. Comme exploitant d'un service de transport collectif, elle entend s'intéresser de façon très particulière à l'expérience client.

Avec la multiplication des acteurs de la mobilité durable et l'évolution des technologies, les gens s'attendent à plus. La consultation réalisée en 2015 auprès des clients le démontre très clairement.

UNE CONSULTATION ÉLOQUENTE



Climatisation dans les bus

Ponctualité

Information clientèle

Accessibilité

Nouvelles technologies

Quelque 8500 idées et commentaires recueillis lors de cette consultation font ressortir que les clients veulent une expérience agréable à bord (la climatisation dans les bus, l'accès au réseau sans fil, etc.), des transferts modaux facilités, des fréquences améliorées, de la ponctualité, de l'information clientèle de qualité, l'intégration des nouvelles technologies et une plus grande accessibilité, pour ne nommer que quelques exemples.

En bref, les clients recherchent l'excellence, de leur point de départ à leur arrivée, et la STM l'a entendu.

Le maintien des actifs

Pour ce faire, l'entreprise entend s'attarder au maintien de ses actifs. Comme beaucoup d'infrastructures québécoises construites dans les années 1960, celles de la STM ont besoin d'être rénovées. L'entreprise a donc réalisé un bilan exhaustif de l'état de ses actifs et a été en mesure de fixer le déficit d'investissement accumulé au cours des dernières décennies à 4,1 G$. Des équipements en bon état étant à la base d'un service de qualité, la STM a pris la décision d'intégrer à même son PSO 2025 le plus important programme d'investissement en maintien d'actifs financé de son histoire, soit 8 G$ sur 10 ans. Malgré l'accélération des travaux et la multiplication des chantiers à venir, la STM s'engage à le réaliser tout en exploitant normalement son réseau, ce que peu de sociétés de transport dans le monde arrivent à faire. Pour le client, cela veut évidement dire un service plus fiable, mais aussi des stations de métro rénovées, de nouveaux escaliers mécaniques, une ventilation améliorée ou encore la reconstruction de deux centres de transport et du complexe Crémazie qui permettront de hausser la capacité du réseau de bus. Il s'agit d'une décision ambitieuse et responsable, mais surtout d'un engagement envers les générations futures.

Des équipements en bon état sont à la base d'un service de qualité. La STM présente ainsi le Plan de maintien le plus ambitieux de son histoire : 8 G$ sur 10 ans.

La STM veut également y aller d'initiatives qui vont améliorer l'offre de service. Le gouvernement du Québec a confirmé son intention d'investir dans le prolongement de la ligne bleue du métro vers Anjou. Afin d'en assurer le financement, des sommes ont été réservées dans le Plan québécois des infrastructures 2017-2027. L'amorce du chantier est prévue pour 2021, afin de permettre une mise en service vers 2025. La STM assurera la maitrise d'œuvre des travaux. En matière de mobilité métropolitaine, il s'agit d'une priorité afin de renforcer la colonne vertébrale du réseau de transport collectif et d'offrir une connexion efficace avec le SRB Pie-IX, dont la mise en service est prévue en 2022. Il s'agit également d'un important levier de développement économique et social pour l'Est de Montréal.

Évolution du déficit de maintien d'actifs (G$)

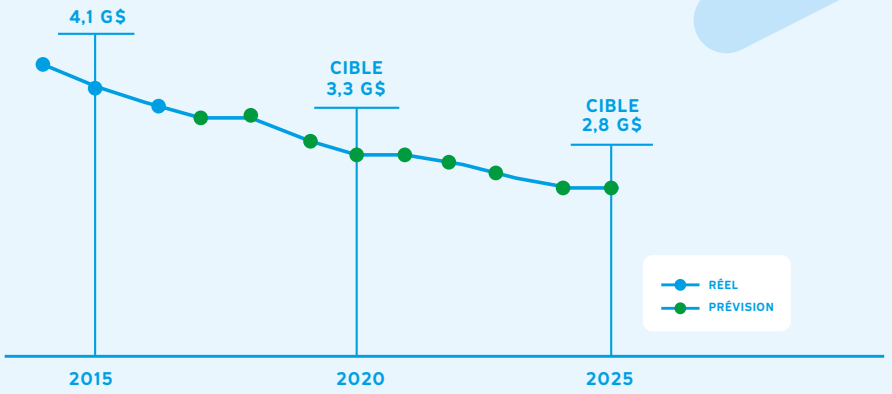



Les actions au métro

En plus du prolongement, le niveau de service du métro continuera à augmenter à des niveaux inégalés grâce à la mise en service des voitures AZUR qui ajouteront à terme 14 trains au parc actuel. La STM veut aussi améliorer l'accessibilité universelle de ses stations au bénéfice de toute sa clientèle. Annoncée en 2016, la première phase du programme Accessibilité prévoit des investissements de 213 M$ pour accélérer l'installation d'ascenseurs dans les stations de métro. La STM aura pris 50 ans pour rendre accessibles 10 stations. Elle en ajoutera 21 en 5 ans. En 2025, 41 stations seront accessibles. Il s'agit d'un geste fort en faveur d'une ville plus équitable et accessible à tous. Comme pour le développement durable, la STM prend l'engagement d'introduire l'accessibilité universelle dans son processus décisionnel et dans tous ses projets.

Le programme Accessibilité fera passer le nombre de stations accessibles de 10 à 31 en 5 ans.



AZUR



Des voitures modernes et plus spacieuses, des fréquences améliorées, un réseau plus accessible, branché et prolongé, voici donc ce qui attend la clientèle du métro d'ici 2025.

À ces améliorations significatives au réseau du métro, il faut ajouter le projet du REM. Un grand projet structurant, qui se déploiera progressivement à partir de 2021. La STM est d'avis qu'ensemble, le prolongement du métro et le REM vont doter la région d'une offre de transport durable efficace, rapide et intégrée qui viendra accroitre significativement l'attractivité des transports collectifs. Il s'agit de projets déterminants pour permettre à la CMM d'atteindre ses objectifs de part modale. La région s'est en effet fixée comme cible de faire passer la part des transports collectifs en période de pointe de 25 % à 30 % d'ici 2021 et à 35 % en 2031. La STM entend contribuer à cet objectif en augmentant de 20 % son offre de service globale d'ici 2025, soit une hausse annuelle moyenne de 2 %, conformément à la politique annoncée par le gouvernement québécois dans son budget 2017. Elle veut également revoir complètement son réseau de bus afin d'en améliorer l'efficacité et la fiabilité pour ainsi répondre à une préoccupation croissante de la clientèle.

La STM va contribuer à atteindre les objectifs de part modal de la CMM en augmentant, entre autres, de 20 % son offre de service globale sur 10 ans.

Les projets bus

Le moment est effectivement bien choisi pour revoir en profondeur l'ensemble du réseau de bus. Les grands projets comme le REM et le prolongement de la ligne bleue auront une incidence majeure sur l'ensemble du réseau de bus qui se réorganisera autour de ces modes lourds. De plus, il est essentiel de faire évoluer le réseau dans un contexte où la congestion routière s'accentue, ce qui a inévitablement un impact sur la qualité du service. Cette refonte importante du réseau fera d'ailleurs l'objet d'une consultation publique.

Cette refonte majeure du réseau de bus sera accompagnée de la poursuite du déploiement de mesures préférentielles et de l'implantation des systèmes iBUS et Extra du côté du transport adapté. Ces deux systèmes permettront de générer des données en temps réel et ainsi fournir de l'information fiable à la clientèle sur les temps de passage.

L'expérience à bord des bus sera également plus agréable grâce aux nouveaux bus hybrides climatisés qui offrent, entre autres, un espace supplémentaire pour les clients en fauteuil roulant et des ports USB. Ces bus présentent des économies de carburant pouvant atteindre 30 % grâce à leur moteur diesel-électrique. La réception progressive de ces nouveaux véhicules et le retrait des bus diesel permettront de faire passer de 69,5 % à 88,6 %, à l'horizon 2025, la proportion des déplacements à la STM ayant recours à l'électricité. L'entreprise veut toutefois aller plus loin alors qu'elle a toujours l'objectif de n'acheter que des bus électriques à partir de 2025, avec les meilleures technologies disponibles. Pour ce faire, elle se montre proactive et participe avec l'industrie au développement du bus de demain. Le projet Cité Mobilité permet d'ailleurs de mettre en service trois bus 100 % électriques au cours des prochaines années. À eux seuls, ces trois bus, propulsés par un moteur électrique conçu et fabriqué au Québec, permettront chacun une réduction de 285 tonnes de GES annuellement. La STM est d'ailleurs la seule société de transport en Amérique du Nord à participer au programme Cité Mobilité, qui vise l'avancement des connaissances et le partage d'information en ce qui a trait au développement de bus 100 % électriques capables de répondre aux besoins de l'industrie.

RECHARGE DE JOUR

En début et fin de parcours grâce à deux stations de recharge rapide.





RECHARGE DE NUIT

Recharge lente au centre de transport pour équilibrer et recharger lentement les batteries.



BUS 100 % ÉLECTRIQUE

Véhicules novateurs aux grandes qualités :

- 0% de GES
- Climatisé
- Silencieux
- Fabriqué au QC

La mobilité réinventée

Le PSO 2025 veut aussi répondre aux attentes des clients qui veulent se déplacer plus facilement en utilisant une foule de modes pour ainsi se créer des déplacements sur mesure. La multiplication des acteurs de la mobilité durable est d'ailleurs une très bonne nouvelle pour la clientèle. Cela dit, l'évolution de l'offre de service des différents acteurs de la mobilité durable ne peut plus se faire en vase clos et la STM veut jouer un rôle de leader en la matière. Elle entend, entre autres, faciliter, avec la Ville de Montréal, l'ARTM et ses partenaires, la création d'une plateforme qui permettra à un client de passer d'un mode à l'autre sans tracas, en plus de faciliter le paiement en utilisant les nouvelles technologies mobiles. Il s'agit d'un projet qui contribuera à décloisonner les modes de transport durable au bénéfice des clients et d'une autre réalisation dans le déploiement de la ville intelligente que mène Montréal.

Le PSO 2025 prend également en compte que le réseau routier montréalais fera l'objet de plusieurs travaux au cours des 10 prochaines années. La STM poursuivra sa collaboration avec la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec pour mieux connaître en amont les chantiers à venir. Elle va aussi se doter d'une plus grande flexibilité opérationnelle afin de pouvoir améliorer le service dans les secteurs les plus touchés par les travaux et ainsi offrir, comme en 2016 et 2017 dans l'axe Turcot-Bonaventure-Champlain, une véritable alternative pour se déplacer à Montréal.



Toujours au cœur du développement durable

Dans son Plan stratégique 2020, la STM avait pris un engagement très fort pour le développement durable. Le PSO 2025 entend continuer dans la même veine et aller encore plus loin.

Le développement durable est au cœur de toutes les décisions de l'entreprise. Depuis 2012, toute recommandation soumise au conseil d'administration doit préciser en quoi elle est conforme aux engagements de la STM en matière de développement durable. Les bonnes pratiques de l'entreprise sont d'ailleurs reconnues. La revue spécialisée en développement durable Corporate Knights place la STM au sein d'un groupe sélect d'entreprises canadiennes de taille moyenne qui se distinguent par leurs pratiques responsables exemplaires. La STM se classe première au Québec et occupe le 11e rang canadien. Elle est la seule entreprise de transport public à faire partie du top 40 au Canada. Forte de cette reconnaissance, la STM veut contribuer activement au développement durable de sa collectivité et à la lutte aux changements climatiques.

En ratifiant la Déclaration de Paris en 2015, Montréal s'est engagée à réduire de 80 % ses émissions de GES d'ici 2050. Le gouvernement du Québec vise pour sa part une réduction de 20 %, d'ici 2020, et de 37,5 %, d'ici 2035, par rapport au niveau de 1990. Sachant que le secteur des transports représente à lui seul 41 % des émissions de GES du Québec, l'atteinte de ces objectifs passe inévitablement par un transfert modal vers les transports collectifs. L'augmentation du niveau de service comprise dans le PSO 2025 et l'amélioration de l'expérience client contribueront à augmenter la compétitivité des transports collectifs.

Il est important de comprendre que le transfert modal est un élément clé dans l'atteinte des objectifs de réduction de GES. Pour chaque tonne de GES émise par la STM, 20 tonnes sont évitées pour la grande région de Montréal. Actuellement, les déplacements effectués par la STM permettent d'éviter la présence de 475 000 voitures sur le réseau routier et de 2,3 millions de tonnes de GES annuellement.

La STM ne s'arrêtera pas là et veut aller plus loin en maintenant son engagement d'acheter des bus 100 % électriques au plus tard en 2025 avec les meilleures technologies disponibles. La STM croit à ce virage électrique et contribue activement au développement du bus de demain avec ses partenaires de l'industrie. Tous les investissements prévus au PSO 2025 intégreront également une composante de développement durable (LEED, Envision, etc.).

La STM est également une force économique et sociale. Elle est la 15e entreprise en importance au Québec. Elle investit 363 M$ annuellement en biens et services et compte 2 200 fournisseurs répartis dans 13 régions du Québec. La STM soutient ainsi 13 654 emplois directs et indirects et génère 251 M$ annuellement en fiscalité pour les gouvernements. Elle permet aussi de déplacer des centaines de milliers d'étudiants et de travailleurs grâce au métro, aux bus et au transport adapté, en plus de donner un accès aux lieux culturels et aux installations sportives. La STM contribue ainsi activement à créer une métropole à échelle humaine plus dynamique, plus dense, moins congestionnée, plus accessible et plus équitable. L'entreprise est pleinement consciente du rôle qu'elle joue et a l'intention d'occuper la place qui lui revient comme acteur incontournable du développement durable.

L'atteinte des objectifs de réduction de GES passe par un transfert modal. Pour ce faire, la STM mise sur des infrastructures de qualité, une offre de service bonifiée et une expérience à bord du réseau améliorée.

Répartition des émissions de GES au Québec, en 2014, par secteurs d'activité

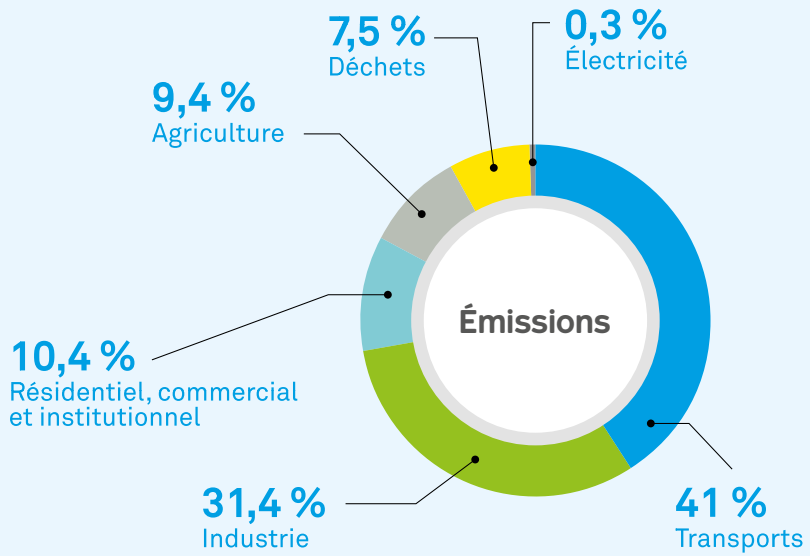

Source : Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre 2014 — MDDELCC

Grandes initiatives en bref

Amélioration sans précédent du service métro

Un réseau de bus révisé pour un service amélioré

8 G$ d'investissements pour un réseau de transport collectif fiable et de qualité

Un service de transport adapté amélioré et un réseau plus accessible

La mobilité réinventée

Une solution aux chantiers routiers

GRANDES INITIATIVES

Amélioration sans précédent du service métro

Prolongement de la ligne bleue

Remplacement de 38 trains MR-63
par 38 trains AZUR (8 % plus de capacité)

Ajout de 14 trains AZUR au parc de la STM

Amélioration des fréquences de passage

Construction du garage Côte-Vertu, essentiel
à l'accueil des trains AZUR et à l'amélioration du service



GRANDES INITIATIVES

Un réseau de bus révisé pour un service amélioré

Révision complète du réseau de bus afin de l'adapter au nouveau contexte

Bonification de l'offre de service

Acquisition de 1 230 bus hybrides climatisés (347 ajouts)

Construction du complexe Crémazie (entretien bus)

Relocalisation et agrandissement de deux centres de transport (Saint-Denis et Mont-Royal)





GRANDES INITIATIVES

8 G$ d'investissements pour un réseau de transport collectif fiable et de qualité

70 % pour des projets de maintien et 30 % pour des projets de développement



GRANDES INITIATIVES

Un service de transport adapté amélioré et un réseau plus accessible

Déploiement d'Extra permettant la prévisibilité pour le transport adapté

Accélération de la mise en accessibilité du métro pour atteindre 41 stations en 2025



GRANDES INITIATIVES

La mobilité réinventée

Contribution au développement d'un outil qui permettrait l'accès à l'ensemble des services de mobilité durable. Le métro, le bus, le train, les véhicules en libre-service, les vélos en libre-service, le taxi, le covoiturage seraient accessibles à partir d'une plateforme de paiement unique.

Développement d'une technologie pour permettre l'acquisition de titres et l'accès aux services avec des téléphones intelligents.

PLAN STRATÉGIQUE ORGANISATIONNEL 2025 | STM 21



GRANDES INITIATIVES

Une solution aux chantiers routiers

Flexibilité dans la planification du service afin d'améliorer la desserte dans les secteurs les plus touchés par les travaux pour ainsi donner une alternative de qualité aux Montréalais.



Le Plan stratégique organisationnel 2025

Portrait de la STM

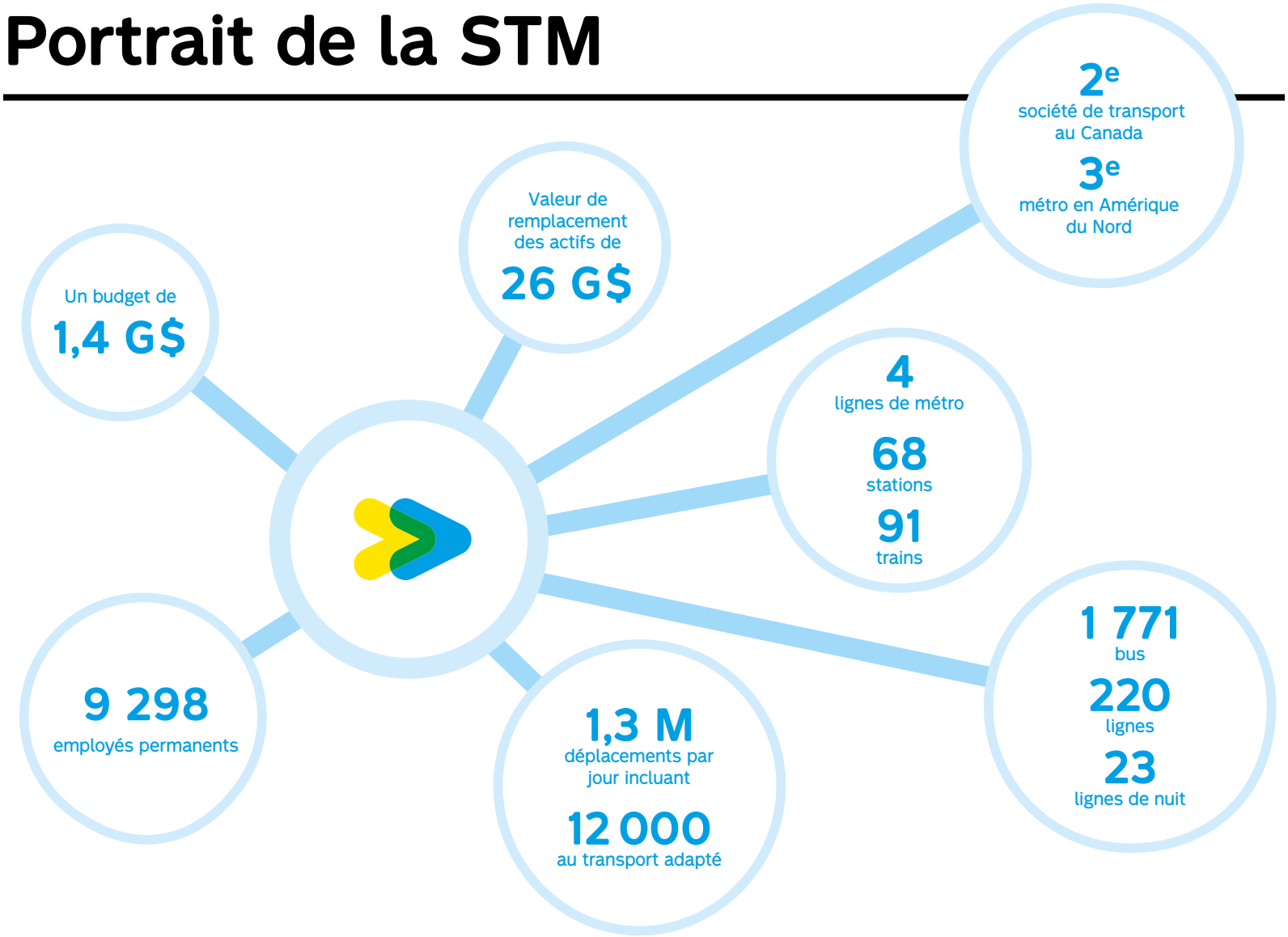

Au cœur du développement durable

Une force économique pour le Québec

15e entreprise en importance au Québec

2 200 fournisseurs répartis dans 13 régions du Québec

363 M$ en acquisitions de biens et services

13 654 emplois directs et indirects soutenus

251 M$ en fiscalité pour les gouvernements

De nombreux bénéfices environnementaux

2,3 millions de tonnes de gaz à effet de serre (GES) évitées par année

Pour chaque tonne de GES émise par la STM, 20 tonnes sont évitées pour la région métropolitaine de Montréal

69,5 % de l'ensemble des déplacements sur le réseau de la STM ont recours à un mode de transport électrique

Un outil de développement social et urbain

475 000 voitures en moins dans la circulation grâce aux services de la STM

66 % des travailleurs ayant pour destination le centre-ville s'y rendent en transport collectif (en pointe du matin, 2013)

Une densité urbaine 3 à 4 fois supérieure pour la région métropolitaine grâce au transport collectif

Données de 2016 (économiques) et 2015 (environnementales et sociales)

Valeurs, mission et vision

VALEURS

Orientation client

Travail d'équipe

Rigueur

Respect

Responsabilisation

Transparence

MISSION

Entreprise publique de transport collectif, la STM est au cœur du développement durable de la région de Montréal. À juste coût, elle met en œuvre, exploite et maintient un réseau performant et intégré qu'elle contribue à développer.

Forte de l'engagement de ses employés et de ses partenaires, la STM assure à ses clients un service sécuritaire, fiable, rapide, convivial et accessible.

VISION

L'excellence en mobilité

Quatre orientations stratégiques

À l'image de toute grande organisation, la STM évolue, se transforme et traverse des cycles. Lancé à l'automne 2015, un virage stratégique d'importance se concrétise dans ce Plan stratégique organisationnel 2025. Les quatre orientations stratégiques s'articulent autour de l'excellence en mobilité.

1. Améliorer l'expérience client



2. Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance



3. Maîtriser les finances



4. Attirer, développer et mobiliser les talents



Orientation 1

Améliorer l'expérience client



La STM maintient un point d'équilibre entre différentes priorités : offrir un service fiable, maintenir ses actifs en bon état et bonifier son offre de service.

Les clients qui choisissent la STM s'attendent avant tout à y trouver une option de déplacement qui soit sécuritaire, fiable, rapide, conviviale et accessible. Offrir un service de qualité, c'est la base des activités de la STM, sa raison d'être. Cette volonté a été confirmée dans un virage organisationnel entamé par la STM en 2015, qui a mis l'amélioration de l'expérience client au cœur de ses priorités.

La rénovation ou le remplacement des actifs sont essentiels afin de préserver la fiabilité à long terme du réseau de la STM. Cela représente un défi colossal : réaliser des investissements massifs et récurrents tout en minimisant les impacts – inévitables – sur l'expérience du client et la capacité de la STM à livrer le service.

Enfin, les options des clients en matière de mobilité se multiplient, notamment grâce à l'apport des nouvelles technologies. Leurs attentes sont en constante évolution. Pour la STM, cela implique d'améliorer l'expérience et de bonifier le parcours de ses clients sur tous les plans. L'accroissement de l'offre de service et de l'achalandage doit aller de pair avec l'augmentation de la satisfaction des clients actuels.

Axes	Objectifs
1. Un service fiable	1. Livrer l'offre de service promise 2. Améliorer la régularité du service et assurer un parcours client prévisible 3. Miser sur la qualité de service et augmenter le sentiment de sécurité 4. Poursuivre le déploiement de l'accessibilité universelle
2. Des actifs en bon état	5. Réduire le déficit de maintien des actifs 6. Améliorer la performance lors de la réalisation des investissements 7. Poursuivre l'électrification du réseau
3. Une mobilité intégrée	8. Bonifier le parcours client 9. Développer le réseau en favorisant la mobilité intégrée

Orientation 2

Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance

Suivant la réforme de la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine, la STM évoluera dans un environnement organisationnel et financier différent. Elle sera liée par une entente de service à l'ARTM pour l'exploitation des services sur son territoire. L'entente établira notamment les niveaux de service, les obligations de performance et les modalités de rémunération des services convenus. La planification stratégique du développement, le financement des services et le cadre tarifaire relèveront dorénavant de l'ARTM. Plus que jamais, la STM sera jugée sur la performance et la qualité de son service.

La STM collaborera également avec l'ARTM pour la planification des projets de développement et réalisera les projets dont elle sera l'exploitante. À ce titre, elle proposera des initiatives de développement et sera maître d'œuvre du prolongement de la ligne bleue du métro. La STM sera également maître d'œuvre des prolongements de métro subséquents.

La nouvelle gouvernance permettra une meilleure intégration des différents modes de transport (transport collectif, transport adapté, covoiturage, transport actif). À ce maillage s'ajoutera le Réseau électrique métropolitain (REM) auquel de nombreux clients accéderont par d'autres modes de transport. La STM adaptera son réseau à ces évolutions et participera activement aux efforts métropolitains de coordination et d'intégration des réseaux.

Face à ce nouveau contexte, la STM doit s'adapter. Elle doit d'abord revoir ses activités, ses processus et ses façons de faire. Ce renouvellement organisationnel a été entamé en 2015 avec le virage stratégique qui a mis l'expérience client au cœur des priorités de l'entreprise.

Enfin, la STM poursuivra ses efforts pour faire du développement durable un élément central de ses opérations et de ses projets, et ainsi consolider sa position de chef de file en la matière.

Axes	Objectifs
4. Un acteur clé de mobilité durable	10. Renouveler l'organisation pour l'excellence de l'expérience client 11. Agir comme chef de file en mobilité et développement durables

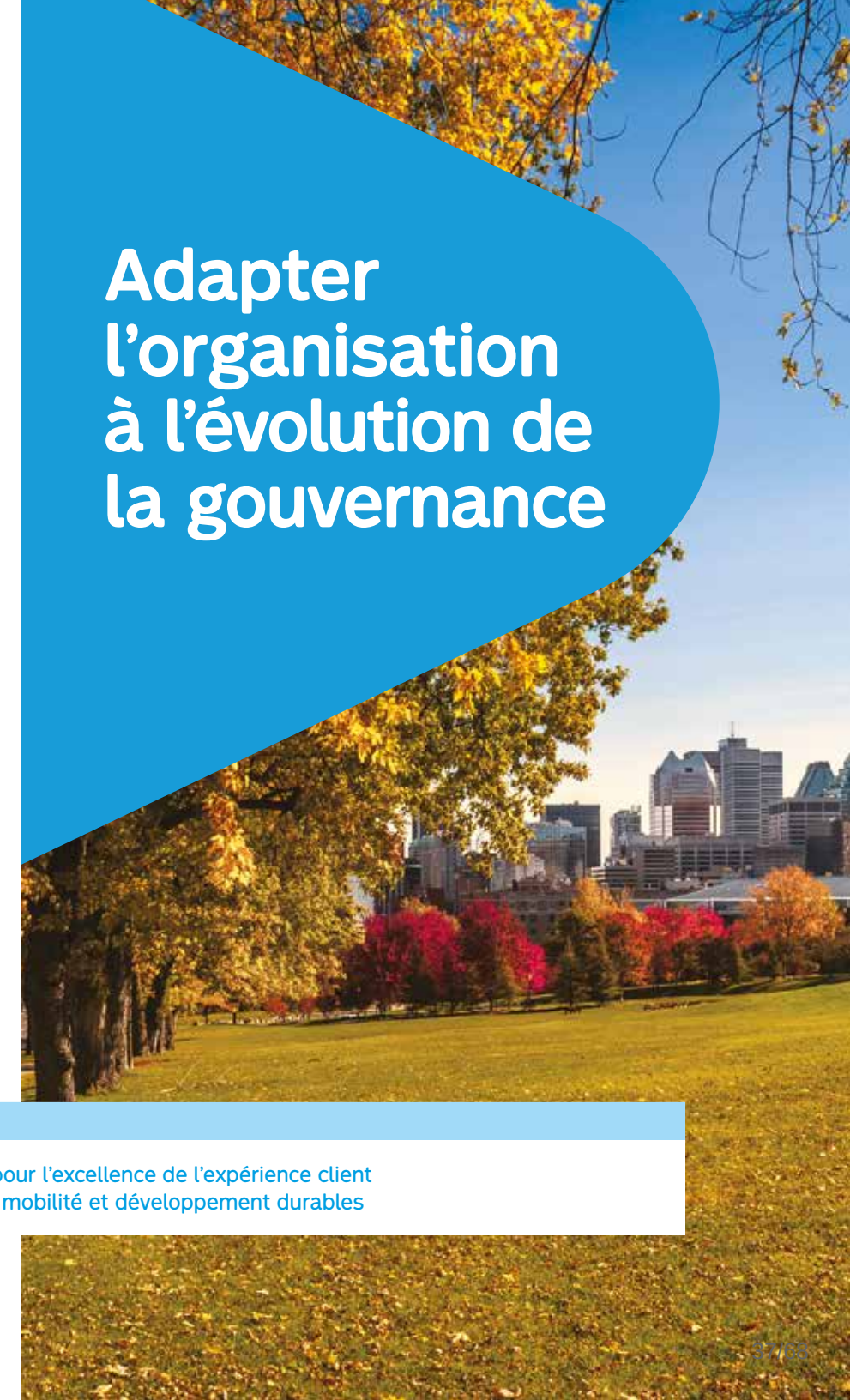

Orientation 3

Soucieuse de la saine gestion de ses finances, la STM cherche chaque année à contrôler ses dépenses et gérer ses ressources avec une efficience maximale.

Les changements occasionnés par la nouvelle gouvernance métropolitaine, avec notamment la mise en place d'ententes de service, sont des incitatifs supplémentaires pour la STM à instaurer une culture d'excellence opérationnelle. En vertu de ces ententes, la STM sera évaluée sur des critères précis liés à l'offre générale de service et aux investissements. Dans un second temps, ces critères seront liés à des incitatifs financiers. Il s'agira d'une dynamique inédite dans le contexte du transport collectif québécois. Pour la STM, ce nouveau défi implique d'apporter des ajustements dans ses façons de faire.

Afin de se conformer aux obligations et d'atteindre – voire dépasser – les objectifs des ententes de service, la STM entend revoir ses activités et optimiser ses processus de manière constante. Elle va, notamment, continuer à déployer un programme d'amélioration continue afin d'augmenter sa productivité sans réduire le service aux clients.



Maîtriser les finances

Axes	Objectifs
5. Une culture d'excellence opérationnelle	12. Maîtriser la gestion de l'entente de service 13. Améliorer l'efficience des processus et la productivité

Orientation 4

Attirer, développer et mobiliser les talents

Les employés font la force de toute organisation. C'est pourquoi la STM s'efforce de recruter les meilleurs talents, favoriser le développement des compétences, offrir une rémunération globale compétitive et assurer un environnement de travail stimulant, sécuritaire et inclusif.

La STM compte sur des employés aux profils très diversifiés. Certains ont des compétences et qualifications uniques, étant donné qu'elle opère le seul métro au Québec.

Comme pour d'autres grandes organisations, d'importantes vagues de retraites sont prévues à la STM lors des prochaines années. Afin de préparer la relève, un renouvellement de la main-d'œuvre et un transfert des expertises sont nécessaires. La compétence, la disponibilité et l'engagement du personnel sont des ingrédients de succès essentiels.

La STM poursuit ses activités de planification, de recrutement, d'intégration, de développement et de mobilisation des gens de talent, tout en maintenant l'excellence dans ses communications. Du même coup, elle confirme sa volonté de valoriser le partage d'idées, d'expériences et de connaissances. Elle encourage des échanges productifs au sein de ses équipes.

Axes	Objectifs
6. Un employeur de choix	14. Attirer et retenir les talents 15. Développer les compétences
7. Des employés engagés	16. Encourager l'implication et le leadership



ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	AXES	OBJECTIFS
Améliorer l'expérience client	Un service fiable	1. Livrer l'offre de service promise 2. Améliorer la régularité du service et assurer un parcours client prévisible 3. Miser sur la qualité de service et augmenter le sentiment de sécurité 4. Poursuivre le déploiement de l'accessibilité universelle
	Des actifs en bon état	5. Réduire le déficit de maintien des actifs 6. Améliorer la performance lors de la réalisation des investissements 7. Poursuivre l'électrification du réseau
	Une mobilité intégrée	8. Bonifier le parcours client 9. Développer le réseau en favorisant la mobilité intégrée
Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance	Un acteur clé de mobilité durable	10. Renouveler l'organisation pour l'excellence de l'expérience client 11. Agir comme chef de file en mobilité et développement durables
Maîtriser les finances	Une culture d'excellence opérationnelle	12. Maîtriser la gestion de l'entente de service 13. Améliorer l'efficience des processus et la productivité
Attirer, développer et mobiliser les talents	Un employeur de choix	14. Attirer et retenir les talents 15. Développer les compétences
	Des employés engagés	16. Encourager l'implication et le leadership

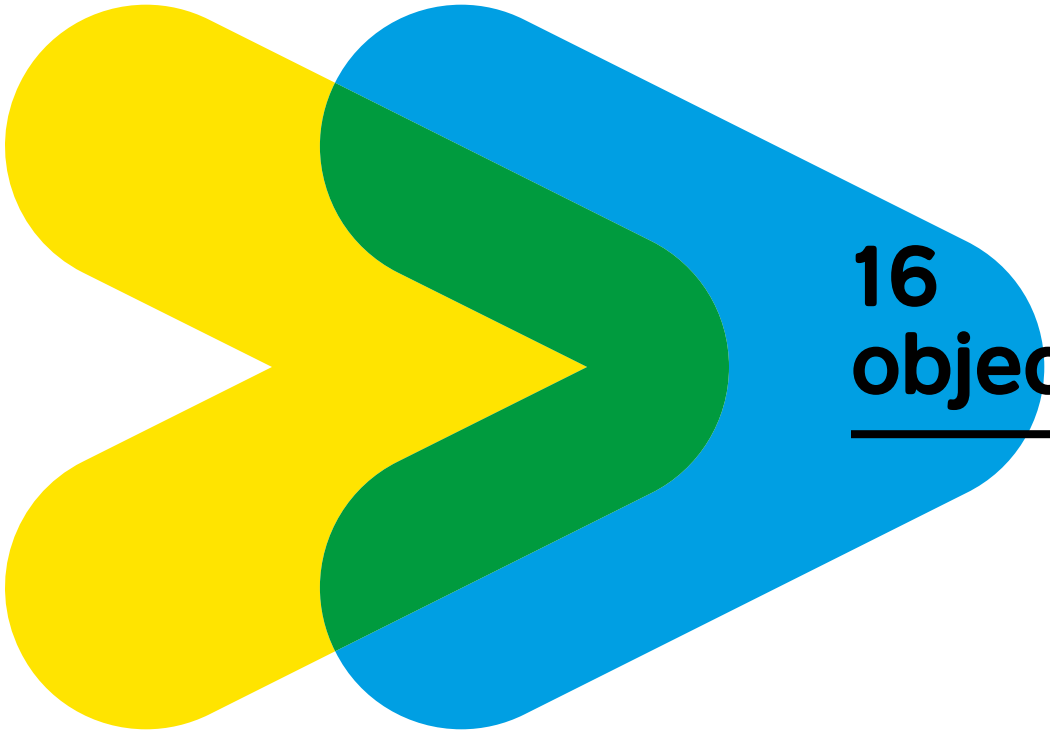

16 objectifs

Objectif 1

La STM investit continuellement afin d'augmenter la fréquence et la capacité de son service de métro. Elle poursuit également l'acquisition de nouvelles voitures AZUR. D'ici 2018, 52 trains AZUR circuleront dans le réseau. Le déploiement des trains AZUR permet de bonifier le service de manière importante : capacité accrue de 8 %, systèmes d'information à la fine pointe de la technologie, nouveau système de ventilation, portes 27 % plus larges et aménagement optimisé.

En matière d'offre de service du métro, la STM continue de prioriser la livraison du service promis au client. Cela implique de réduire au maximum les écarts entre le service annoncé et le service livré. Pour y arriver, elle doit prendre en compte plusieurs facteurs tels que les règles d'exploitation (qui assurent la sécurité du personnel et des clients), sa capacité d'entretien du matériel roulant, la fiabilité des technologies et du matériel roulant, le savoir-faire de ses équipes ainsi que les travaux planifiés sur les infrastructures.

Des efforts constants seront déployés afin de réduire les interruptions occasionnées par le comportement de certains individus (elles constituent 43 % de l'ensemble des incidents sur le réseau) et celles dues à la STM. Des efforts soutenus seront mis en place afin de réduire les occurrences et les impacts des interruptions. Des mesures de prévention des comportements à risques seront mises en place dans le réseau. Au-delà des appels à la vigilance déjà bien présents, la STM compte améliorer ses façons de faire et continuer à sensibiliser l'ensemble de sa clientèle.

Indicateur	2015	Cible 2020	Cible 2025
Taux de livraison du service métro	99,7 %	99,7 %	99,7 %

Livrer l'offre de service promise (métro)

Actions

- Revoir et adapter l'offre de service du métro en augmentant la fréquence et la capacité
- Revoir le processus de communication en situation d'interruption de service
- Sensibiliser la clientèle pour réduire les incidents
- Poursuivre le déploiement des nouvelles voitures AZUR et de leur technologie de pointe

Objectif 1 (suite)

Livrer le service promis au client est prioritaire pour le réseau de bus. Des efforts importants seront déployés afin d'améliorer significativement le taux de livraison de service.

La STM est déterminée à poursuivre ses efforts afin de contribuer à diminuer les impacts de la congestion routière de la région métropolitaine de Montréal. Le service de bus fait de plus en plus face aux défis occasionnés par les travaux routiers et la congestion grandissante. Pour maintenir le service promis dans ce contexte et offrir des solutions de rechange au transport automobile, la STM continuera d'ajouter du service ciblé dans les périmètres des chantiers routiers.

La STM pourra, en collaboration avec ses partenaires, apporter les ajustements nécessaires au service de bus en période de travaux. Elle compte se synchroniser encore davantage avec les responsables des travaux, afin de connaître le plus rapidement possible les changements prévus et ainsi pouvoir assurer une meilleure planification des horaires.

Aussi, parmi les autres mesures prévues pour faire augmenter le taux de livraison bus, la STM compte notamment augmenter sa flexibilité opérationnelle par l'ajout d'une réserve et de chauffeurs. Elle compte également faire évoluer la fréquence des passages des bus.

Indicateur	2015	Cible 2020	Cible 2025
Taux de livraison du service bus	99,1 % (km global*)	99,5 % (km commercial)	99,6 % (km commercial)

* Jusqu'en 2016, la STM mesurait les km globaux livrés dans le réseau bus.



Livrer l'offre de service promise (bus)

Actions

- Revoir et adapter l'offre de service bus en effectuant une refonte du réseau
- Assurer un meilleur arrimage entre la planification du service bus et les travaux routiers
- Déployer des renforts bus dans des secteurs ciblés afin d'avoir une marge de manœuvre
- Mettre en service 347 bus supplémentaires

Objectif 1 (suite)

En collaboration avec le milieu associatif, la STM revoit constamment ses façons de faire pour répondre à une demande de transport adapté en forte croissance, notamment en raison du vieillissement de la population.

La STM cherche constamment à améliorer l'expérience de la clientèle et à optimiser ses ressources. Le déploiement du projet EXTRA permettra d'optimiser les déplacements et de communiquer en temps réel avec les chauffeurs et les clients. Ces derniers seront avisés de l'arrivée imminente du véhicule.

Les réseaux de bus et de métro de plus en plus accessibles offrent la possibilité de se déplacer de manière spontanée pour les clients qui sont en mesure de les utiliser. L'implantation prochaine du processus d'accueil des clients du transport adapté permettra de connaître leurs besoins et capacités afin de les orienter de la façon appropriée et de les informer sur l'accessibilité universelle des réseaux.

EXTRA est un projet de transport adapté qui met à profit les technologies et permet de suivre en temps réel les minibus de la STM et les quelque 1 500 taxis qui réalisent quotidiennement plus de 12 000 déplacements de transport adapté. Cette gestion en temps réel permettra de mieux faire face à la croissance des déplacements, tout en améliorant la ponctualité. L'expérience client sera enrichie grâce aux notifications (rappels) transmis aux clients par courriels, messages textes ou messages téléphoniques quelques minutes avant l'arrivée de leur transport.

Indicateur	2015	Cible 2020	Cible 2025
Taux d'acceptation des demandes de déplacement	100 %	100 %	100 %

Le taux d'acceptation des demandes de déplacement s'applique sur les demandes effectuées la veille jusqu'à 21h00.



Livrer l'offre de service promise (transport adapté)

Actions

- Adapter l'offre de service en fonction de la croissance
- Mettre en place le système de rappels EXTRA du transport adapté
- Faciliter l'accueil du client et donner une alternative vers le réseau régulier

Objectif 2

La STM pose constamment de nouveaux gestes afin de fournir une information précise et de qualité, dans les meilleurs délais possibles. Par exemple, du côté des médias sociaux, l'accompagnement lors des perturbations de service du métro et du bus se développe continuellement en fonction des attentes des clients et de l'évolution technologique. Cela se reflète dans des projets tels iBUS dans le réseau régulier et EXTRA pour le transport adapté.

La STM lance une importante démarche visant à cartographier et identifier les moments clés du parcours du client. Des initiatives sont explorées afin d'assurer une meilleure prévisibilité et fluidité du déplacement, par exemple en communiquant au moment approprié des parcours alternatifs aux clients lors d'arrêts de service non planifiés ou de travaux routiers.

iBUS est un tout nouveau système d'aide à l'exploitation et d'information voyageurs (SAEIV) qui permet de localiser les bus et de diffuser, par différents outils visuels et sonores, l'heure réelle de passage à chaque arrêt, les annulations d'arrêts et même les détours.

Concrètement, de nouveaux afficheurs indiquent les prochains passages à l'intérieur des bus et sur des bornes d'information clientèle (90) situées aux arrêts les plus achalandés. Les mêmes indications seront disponibles sur le site web ainsi que les plateformes mobiles (via une stratégie de libération des données). Ainsi, quel que soit leur emplacement, les clients recevront la même information.



Améliorer la régularité du service et assurer un parcours client prévisible

Actions

- Accompagner et informer le client dans ses déplacements
- Assurer la régularité du service du métro et la fluidité en station
- Revoir les centres de service à la clientèle et de renseignements
- Améliorer la régularité, la ponctualité et la fluidité du service
- Déployer le plein potentiel de la technologie d'iBUS
- Assurer la prévisibilité du service de transport adapté

Objectif 2 (suite)

Afin d'atteindre ses cibles de ponctualité, de régularité, de fluidité et de prévisibilité du déplacement, la STM s'active notamment à :

- déployer une refonte de la communication des arrêts de service dans le métro;
- implanter progressivement une nouvelle signalétique dans le réseau de métro afin de faciliter l'orientation et les déplacements. Cette nouvelle famille d'outils signalétiques s'inspire des meilleures pratiques à l'échelle mondiale. Moderne et structurante, elle tient compte des besoins spécifiques des différentes clientèles et s'adapte en fonction des particularités de chaque station. Mieux hiérarchisée, l'information sera plus lisible, davantage constante et présentée de manière logique;
- poursuivre l'évolution du rôle des changeurs du métro et assurer une présence dans les stations, le soutien aux déplacements sur les quais et le fonctionnement des escaliers mécaniques (le parc de la STM compte 296 escaliers mécaniques. Avec près d'un million de déplacements par jour et 250 millions par année, il est le plus sollicité au Canada);
- revoir les centres de service du métro et les centres d'appels;
- fournir de l'information de qualité en temps réel, davantage de messages sonores et d'information lors de chantiers;
- poursuivre le déploiement de l'embarquement par toutes les portes dans le réseau de bus;
- ajuster le réseau de bus (interlignage et rabattement) aux réalités sur le terrain (congestion, travaux).

Indicateurs	2015	Cible 2020	Cible 2025
Clients à l'heure dans le métro	97,7 %	97,9 %	98,0 %
Ponctualité des bus	82,3 %	83,3 %	84,3 %
Ponctualité du transport adapté	82,0 %	85,0 %	88,0 %

Le taux de ponctualité des bus calcule le pourcentage de bus qui sont à l'arrêt à l'intérieur d'une plage de temps qui correspond à une minute d'avance et trois minutes de retard par rapport à l'horaire planifié pour cet arrêt. La méthodologie de mesure de la ponctualité bus va évoluer lorsque de nouveaux outils seront implantés grâce à iBUS et tiendra compte de la régularité des bus.

La ponctualité du service de transport adapté compare l'heure d'arrivée réelle à la plage de temps de 30 minutes promise au client pour son embarquement. Si l'heure d'arrivée se trouve à l'intérieur de cette plage de temps ou qu'elle la précède d'un maximum de 5 minutes, la ponctualité est considérée respectée.

Objectif 3

L'importance qu'accorde la STM à la qualité du service offert se traduit notamment par son programme qui vise à évaluer deux aspects : l'accueil des employés et la disponibilité de l'information à la clientèle. La qualité du service est évaluée à partir de 2 400 observations réalisées par des clients mystères qui circulent dans le réseau toute l'année.

Depuis la mise en place du programme, les résultats de ces évaluations se sont graduellement améliorés. En 2016, presque toutes les normes ont dépassé l'objectif de 90 %. Afin de mieux rencontrer les attentes des clients, la STM entend revoir, moderniser et bonifier le programme, notamment en ajoutant des normes pour évaluer un plus grand nombre d'aspects de la qualité du service.

La STM continuera également de mesurer la satisfaction et les perceptions des clients et mettra en place de nouveaux indicateurs agrégés, notamment pour évaluer le sentiment de sécurité. La STM compte aussi installer des abribus additionnels. Avec une plus grande surface vitrée, ces abribus offrent aux clients un plus grand confort et un meilleur sentiment de sécurité. Enfin, tous les bus en service après minuit seront munis de caméras.

Indicateur	2015	Cible 2020	Cible 2025
Information clientèle	La méthodologie de certaines mesures est en révision	À venir	À venir
Confort et service à la clientèle		À venir	À venir
Billettique		À venir	À venir
Accessibilité universelle		À venir	À venir
Sentiment de sécurité (sondage)		À venir	À venir

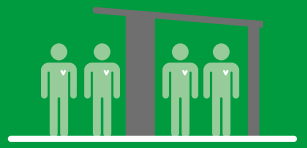

Miser sur la qualité du service et augmenter le sentiment de sécurité

Actions

- Bonifier le programme de qualité de service
- Développer et déployer de nouvelles mesures de la satisfaction des clients et de leurs perceptions
- Poursuivre le déploiement de mesures de sécurité ou d'urgence au moment approprié

Objectif 4

Un réseau de transport collectif universellement accessible est bénéfique tant pour la collectivité que pour toutes les clientèles, y compris celles ayant des limitations fonctionnelles. Depuis 25 ans, la STM a pris le virage de l'accessibilité universelle et a investi plus de 235 M$ en la matière. Elle entend poursuivre sur cette voie avec son nouveau **Plan de développement d'accessibilité universelle 2016-2020**, dont l'ambition est de rendre toujours plus accessibles ses réseaux de bus et de métro.

Le Plan est le résultat d'une démarche rigoureuse qui s'est appuyée sur la mobilisation des partenaires associatifs et la participation des employés de la STM. Il s'articule autour d'une « vision 2025 » en accessibilité universelle et se décline en neuf chantiers.

Un nouveau programme d'installation d'ascenseurs dans les stations de métro est également prévu : le programme Accessibilité viendra doubler la cadence des travaux d'installation d'ascenseurs. La phase 1 du programme s'étalera de 2017 à 2022, au coût de 213 M$. Jusqu'à 14 stations seront dotées d'ascenseurs, ce qui portera à 31 le nombre de stations accessibles en 2022 avec le programme Réno-Systèmes (phases 3 et 4). La STM s'est donné l'objectif de rendre 41 stations accessibles en 2025.

Indicateur	2015	Cible 2020	Cible 2025
Niveau de maturité en accessibilité universelle*	2 / 4	3 / 4	3,5 / 4
Nombre de stations de métro accessibles par ascenseurs	9 + Bonaventure	24	41

*Les détails sur les cibles de maturité de l'accessibilité universelle sont à la page suivante.

Poursuivre le déploiement de l'accessibilité universelle

Actions

- Mettre en œuvre le programme Accessibilité
- Mettre en œuvre les actions des neuf chantiers du Plan de développement d'accessibilité universelle
  1. Les besoins du client;
  2. Les véhicules, les infrastructures, les équipements et les correspondances;
  3. Le système de billettique;
  4. Les opérations et l'entretien;
  5. L'information et l'éducation de la clientèle;
  6. La formation des employés;
  7. Les orientations et politiques;
  8. La mise en œuvre et l'évaluation des plans d'action;
  9. Le financement.

Objectif 4 (suite)

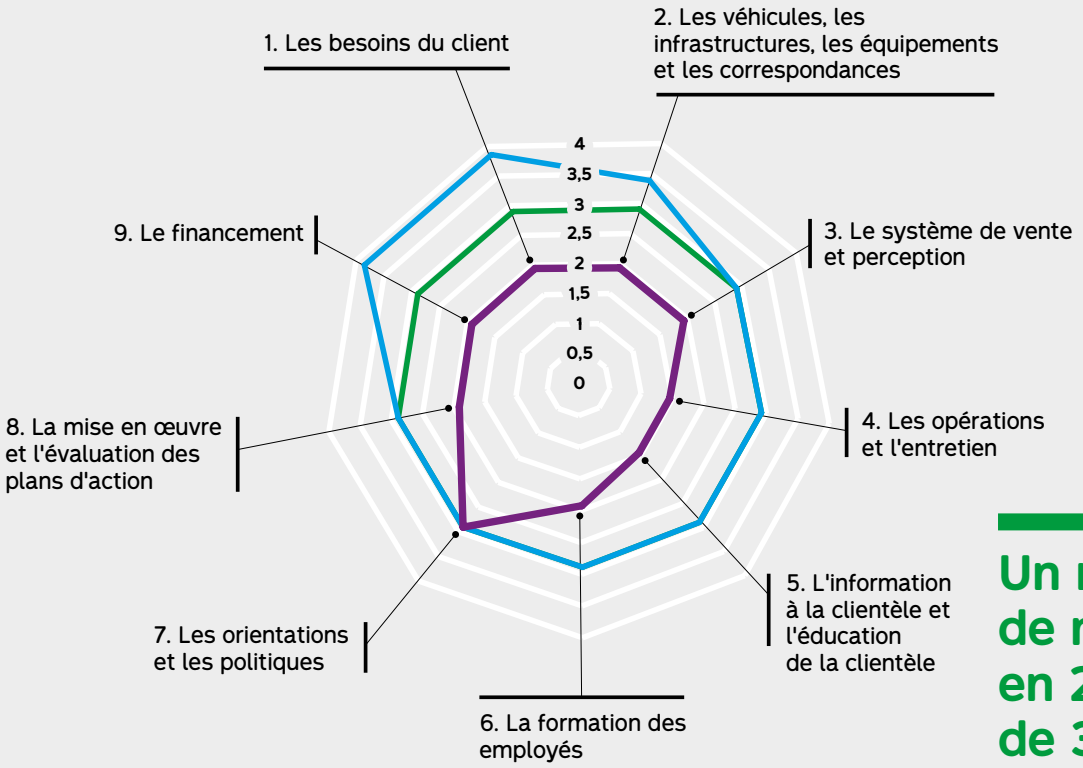

Un niveau 3 de maturité ciblé en 2020 et un horizon de 3,5 en 2025

Objectif 5

La valeur de remplacement des actifs de la STM s'élève à plus de 26 G$. Entretenir et maintenir en bon état ces actifs constitue un défi de taille. Or, un retard d'investissements évalué en 2015 à 4,1 G$ s'est accumulé au cours des décennies passées, particulièrement dans le réseau du métro. La STM s'efforce donc de rénover ses installations, une condition de base pour sa capacité à offrir un service fiable.

Pour garder ses actifs fonctionnels, performants et en bon état, la STM doit non seulement augmenter considérablement le volume de ses investissements dans le maintien d'actifs, mais elle doit aussi accélérer la réalisation des travaux.

Évolution du déficit de maintien d'actifs (G$)

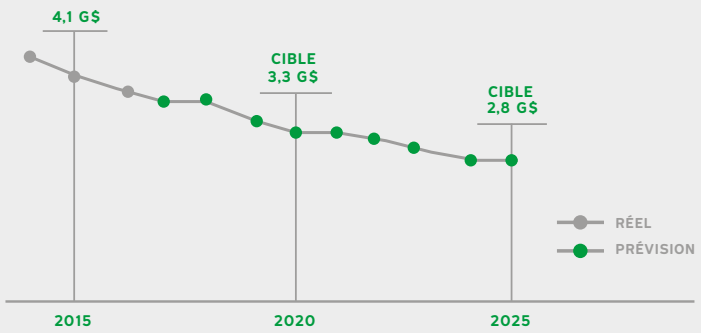

Source : Programme des immobilisations 2017-2026

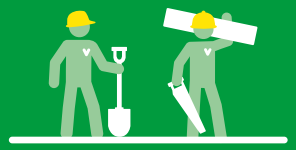

Réduire le déficit de maintien des actifs

Actions

- Maintenir à jour la connaissance de l'état des actifs
- Prioriser les investissements à réaliser
- Accélérer les investissements et augmenter la capacité de réalisation
- Se doter d'une stratégie d'intervention à long terme

Objectif 5 (suite)

La STM veut réduire son déficit de maintien d'actifs de 4,1 G$ à 3,3 G$ en 2020, 2,8 G$ en 2025, puis 1 G$ en 2030. Pour y parvenir, le Plan des investissements 2025 totalise 8 G$, dont 4,5 G$ au cours des quatre prochaines années (2017, 2018, 2019 et 2020). Au cours de cette période, la STM investira davantage qu'au cours des 10 années précédentes.

Malgré ces efforts, le Plan des investissements ne permet pas à lui seul d'atteindre la cible de 1 G$ de déficit de maintien d'actifs en 2030. Pour y parvenir, la STM doit d'abord augmenter sa capacité de réaliser les projets dans le métro tout en maintenant le service aux clients. À moyen terme, elle doit également augmenter la cadence des investissements.

Le Plan des investissements 2025 est présenté à l'objectif 6. Parmi les principaux investissements, soulignons les voitures de métro AZUR, l'acquisition de bus hybrides et électriques, la reconstruction du centre d'entretien majeur des bus Crémazie, Réno-Systèmes, Réno-Infrastructures, la prolongation de la vie utile des voitures de métro MR-73 et la mise à jour des installations de surface (garages et bâtiments).

Indicateur	2015	Cible 2020	Cible 2025
Déficit de maintien d'actifs	4,1 G$	3,3 G$	2,8 G$



Objectif 6

Le Plan des investissements 2025 de la STM prévoit plus de 8 G$ en dépenses d'immobilisations. La STM veut accélérer le rythme des investissements, mais aussi améliorer sa performance en matière de réalisation des projets. Alors que le taux de réalisation des projets inscrits au Programme des immobilisations (revu annuellement) était de 50,3 % en 2015, la STM vise un taux de réalisation de 83,0 % en 2020 et de 85,0 % en 2025. En 2016, ce taux a atteint 94 % (un taux exceptionnel, notamment en raison de la livraison des trains AZUR).

La pertinence des projets et programmes dans les investissements est mesurée de plusieurs façons : l'impact de leur implantation sur les indicateurs clés de gestion, leur contribution à l'atteinte des objectifs organisationnels ainsi que la valeur ajoutée de leur mise en œuvre. Dans cette optique, la STM a mis en place en 2012 un programme de gestion des bénéfices. Il vise à renforcer le processus de sélection des projets et à soutenir l'évaluation des bénéfices réalisés des projets complétés. Les bénéfices sont catégorisés et évalués selon leur pertinence par rapport à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique organisationnel.

Pour maximiser la réalisation des bénéfices, la STM utilise l'approche de gestion d'un portefeuille de projets. Cette approche est caractérisée par la mise en priorité et l'optimisation des projets. Ceux-ci sont approuvés par phases et font l'objet d'un suivi budgétaire, d'état d'avancement et d'une reddition de comptes. Pour être inclus dans le portefeuille de projets, un projet doit générer des bénéfices liés au Plan stratégique organisationnel ou permettre à la STM de se conformer à une loi ou à un règlement. Il doit aussi avoir pris en compte les moyens de maximiser sa contribution au développement durable et à l'accessibilité universelle.

Indicateur	2015	Cible 2020	Cible 2025
Taux de réalisation des projets	50,3 %	83,0 %	85,0 %



Améliorer la performance lors de la réalisation des investissements

Actions

- Réaliser les travaux du Programme des immobilisations
- Réaliser des projets d'investissements porteurs pour l'amélioration de l'expérience client
- Bonifier les 1 230 nouveaux bus (883 en remplacement et 347 supplémentaires) avec de la climatisation et des ports USB
- Doter l'organisation des ressources, de l'expertise et de la capacité nécessaires pour réaliser les projets d'importance

Objectif 6 (suite)

Plan des investissements 2025 (en millions de $)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total PI 2016-2025	%
Maintien												
Acquisition des voitures de métro AZUR	207,3	367,9	230,6	-	236,2	-	-	-	-	-	1 042,0	
Modification des ateliers et des équipements métro - voitures AZUR	14,8	12,1	11,5	12,6	52,9	-	-	-	-	-	103,7	
Réno-Systèmes - phase 3	71,9	61,2	50,2	34,5	33,5	-	-	-	-	-	251,3	
Réno-Systèmes - phase 4	11,2	38,8	100,9	141,4	110,7	79,9	60,3	34,5	-	-	577,6	
Réno-Infrastructures - phase 1	50,8	22,3	24,6	-	-	-	-	-	-	-	97,7	
Réno-Infrastructures - phase 2	5,2	17,9	58,4	81,1	81,1	58,0	-	-	-	-	301,6	
Station Berri-UQAM : réfection majeure - phase 1	21,2	13,1	6,9	-	-	-	-	-	-	-	41,2	
Acquisition des bus hybrides 12 mètres	2,2	89,4	86,4	0,6	0,4	-	-	-	-	-	179,0	
Reconstruction du complexe Crémazie	9,2	28,3	47,9	39,6	20,7	30,7	0,8	-	-	-	177,2	
Autres projets	36,2	78,0	86,4	85,1	47,9	33,3	4,2	-	-	-	371,1	
Sous-total	**430,1**	**728,9**	**703,8**	**394,8**	**583,3**	**201,9**	**65,3**	**34,5**	**-**	**-**	**3 142,4**	**70 %**
Développement											0,0	
Acquisition des voitures de métro AZUR (développement)	-	-	322,8	15,3	87,0	-	-	-	-	-	425,1	
Garage Côte-Vertu	16,8	26,4	182,2	94,6	96,6	-	-	-	-	-	416,6	
Programme de mesures préférentielles pour bus	3,4	2,8	3,4	3,2	2,8	2,8	2,9	3,0	3,0	2,4	29,7	
Nouvel édicule et nouveau lien piétonnier - Vendôme	2,3	12,2	21,8	25,1	14,0	-	-	-	-	-	75,4	
Système d'aide à l'exploitation et d'information aux voyageurs iBUS	29,0	13,8	11,8	15,2	-	-	-	-	-	-	69,9	
Acquisition des bus hybrides 12 mètres (ajout)	58,2	16,5	-	-	-	-	-	-	-	-	74,7	
Programme d'accessibilité des stations de métro – phase 1	0,1	6,6	15,1	46,7	68,2	54,9	20,3	-	-	-	211,9	
Autres projets	9,1	4,9	3,1	2,2	-	-	-	-	-	-	19,3	
Sous-total	**118,9**	**83,3**	**560,0**	**202,3**	**268,7**	**57,8**	**23,2**	**3,0**	**3,0**	**2,4**	**1 322,6**	**29 %**
Performance											**0,0**	
Divers projets	8,7	17,2	8,3	1,6	-	-	-	-	-	-	**35,8**	
Sous-total	**8,7**	**17,2**	**8,3**	**1,6**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**35,8**	**1 %**
TOTAL AUTORISÉS	**557,7**	**829,3**	**1 272,2**	**598,7**	**851,9**	**259,6**	**88,5**	**37,4**	**3,0**	**2,4**	**4 500,9**	**100 %**
Total des projets en définition	0,9	18,9	61,1	189,6	179,2	65,7	36,0	-	-	-	**551,4**	
Total des projets en identification	0,3	39,2	64,6	216,9	171,6	197,2	420,4	586,4	638,4	668,2	**3 003,1**	
Total des investissements	**558,9**	**887,4**	**1 397,8**	**1 005,2**	**1 202,7**	**522,6**	**544,9**	**623,8**	**641,4**	**670,6**	**8 055,3**	

Source : Programme des immobilisations 2017-2026
Les montants inscrits dans le tableau sont arrondis au million de dollars près. Il est possible que la somme des montants diffère légèrement du total présenté.

Objectif 7

La STM vise à augmenter significativement la proportion de ses déplacements ayant recours à l'électricité. Pour y arriver, elle compte mettre en place plusieurs mesures :

- Acquérir uniquement des bus électriques au plus tard en 2025, avec les meilleures technologies disponibles, afin que le parc de bus soit entièrement à zéro émission en 2040;
- Remplacer les bus au diesel par des véhicules hybrides, en attendant une technologie de bus électriques permettant un déploiement à grande échelle. Les bus à propulsion hybride permettent des économies de carburant appréciables (jusqu'à 30 %). La STM procédera à l'acquisition de 258 bus hybrides climatisés de 12 mètres de 2016 à 2018;
- Augmenter l'offre de places disponibles dans le parc de voitures de métro.

La STM prévoit la réalisation de plusieurs projets différents d'électrification. Par exemple, certains véhicules de service et de travaux dans le réseau du métro (qui déplacent les équipes de travail et le matériel) seront remplacés par des véhicules électriques.

À moyen terme, la STM compte transformer en profondeur son parc de véhicules et ses centres de transport bus. Plusieurs technologies de recharge pourraient être nécessaires pour faire face à la diversité des besoins du transport collectif, d'où la nécessité d'effectuer des tests et des essais.

Poursuivre l'électrification du réseau

Actions

- Acquérir uniquement des bus électriques au plus tard en 2025
- Remplacer les bus au diesel par des véhicules hybrides
- Augmenter les places disponibles dans l'offre de service métro
- Électrifier les véhicules de service et de travaux

Objectif 7 (suite)

Pour la STM, la participation au projet Cité Mobilité est un pas important vers l'électrification de son parc de bus. Cité Mobilité regroupe l'expertise d'acteurs publics et privés dans un projet commun d'électrification des transports. La STM est la seule société de transport en Amérique du Nord à participer au programme international Cité Mobilité à la suite d'une entente de partenariat stratégique avec Nova Bus.

Trois bus électriques sont mis en service. Ils permettent chacun une réduction de 285 tonnes de GES annuellement. Ils sont silencieux, propulsés entièrement à l'électricité par un moteur conçu et fabriqué au Québec.

Avec des bus entièrement électriques en service auprès des clients, ce projet teste de nouvelles technologies dans les conditions réelles d'exploitation et en évalue les impacts sur la planification, les opérations, l'entretien, les coûts et l'amélioration de l'expérience client.

La STM effectue constamment une veille technologique et se positionne comme pionnière en matière d'électrification.

Indicateur	2015	Cible 2020	Cible 2025
Proportion des déplacements STM ayant recours à l'électricité	69,5 %	79,7 %	88,6 %



Objectif 8

À l'ère de l'instantanéité de l'information, les clients s'attendent à recevoir une information précise et en temps réel. Ils cherchent également un service fiable, ponctuel et accessible. Ces quatre composantes forment les assises de l'expérience client.

Dans ce contexte, la STM revoit son approche selon le modèle suivant :



La STM est à l'écoute de ses clients afin de définir leurs attentes en matière d'expérience. Elle identifie des pistes d'amélioration du parcours client afin de satisfaire leurs attentes. Pour y arriver, elle privilégie une approche basée sur les « moments de vérité » et les irritants.

L'évaluation de la satisfaction de la clientèle par un sondage en continu sera maintenue. À ce sondage, une mesure de l'expérience client sera également ajoutée. En ce qui concerne les clients du transport adapté, ils feront également l'objet de mesures ponctuelles de leur satisfaction.

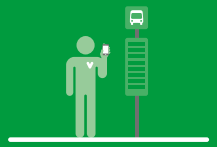

Bonifier le parcours client

Actions

- Cibler les « moments de vérité » dans le déploiement des initiatives
- Prioriser des initiatives porteuses ayant un impact tangible sur la satisfaction de la clientèle
- Mettre en œuvre des initiatives en mode exploratoire, évaluer leur impact sur l'expérience client et envisager ensuite leur déploiement à grande échelle

Objectif 8 (suite)

Pour le client, un « moment de vérité » est un événement ou une étape dans son parcours qui influence de manière importante sa perception de l'expérience et de la marque STM, que ce soit positivement ou négativement. Lors de ces moments, la STM doit redoubler d'efforts afin de répondre aux attentes de ses clientèles, dans l'objectif d'atteindre l'excellence de leur expérience et un engagement fort des clients envers sa marque.

- Les grands moments de vérité sont la planification, l'attente à la station de métro (ou à l'arrêt de bus) et le transport.
- L'irritant majeur est le bris de service (arrêt ou ralentissement). Les employés ont un rôle clé à jouer lors de situation de perturbation tandis que la technologie est incomparable en situation normale.

Indicateur	2015	Cible 2020	Cible 2025
Satisfaction générale des clients	85 %	90 %	90 %



Objectif 9

La STM exploite et maintient un réseau performant et intégré, dont elle contribue également au développement. Ce réseau assure environ 75 % des déplacements en transport collectif dans la région métropolitaine. En réponse aux besoins de ses clients, en s'arrimant à l'ARTM et à la Ville de Montréal, la STM aspire à augmenter son offre de service, en cohérence avec les objectifs de la Politique de mobilité durable du gouvernement du Québec.

Avec la multiplication des alternatives de mobilité durable et les possibilités offertes par les nouvelles technologies, l'offre de service de la STM ne peut plus évoluer en vase clos. C'est pourquoi elle favorise la mobilité intégrée et entend déployer plusieurs moyens de créer des ponts entre son réseau et les autres modes de déplacement.

La STM entend accompagner davantage ses clients dans leurs déplacements, notamment avec une information bonifiée. Cela facilitera l'ensemble de leurs déplacements, quelle que soit la combinaison choisie de modes de transport collectif (métro, bus, train, covoiturage), actifs (marche, vélo, vélopartage) et complémentaires (autopartage, taxi). La STM compte donc contribuer à la mise en place d'une première stratégie de mobilité intégrée – un volet incontournable de la ville intelligente – et faire appel aux données ouvertes.

La STM compte multiplier et mettre à profit des liens avec des partenaires de la mobilité durable pour encourager le maillage des différents modes et mettre en œuvre des initiatives de mobilité intégrée innovantes et conviviales. Par exemple, il est possible pour un utilisateur de Communauto d'utiliser sa carte OPUS pour déverrouiller une voiture empruntée. Aussi, Montréal a instauré un système de bornes intelligentes qui lie le transport collectif et le vélo-partage et où la carte OPUS permet de louer un vélo BIXI.

Pour favoriser l'innovation qui soutient la mobilité intégrée, la STM vise aussi à réaliser des essais en collaboration avec plusieurs acteurs du marché des technologies de pointe. C'est dans cette optique qu'elle suit de très près les nouvelles percées en matière de billettique mobile qui pourraient s'avérer une avancée importante pour faciliter la mobilité intégrée. En 2017, une preuve de concept sur la technologie NFC est réalisée et conduit à des résultats concluants quant à l'utilisation d'appareils intelligents NFC avec le système OPUS.



Développer le réseau en favorisant la mobilité intégrée

Actions

- Contribuer à une première stratégie en mobilité intégrée
- Revoir les parcours et synchroniser encore davantage le service de bus
- Développer et exploiter un réseau de mesures préférentielles par bus (MPB)
- Multiplier les partenariats avec les partenaires de la mobilité durable

Objectif 9 (suite)

Les travaux d'exploration de solutions de billettique mobile se poursuivront au cours des prochaines années en vue d'identifier la technologie la plus porteuse et celle qui offrira le maximum d'occasions.

Enfin, la STM mise sur des services rapides par bus (SRB) et des mesures préférentielles pour bus (MPB) comme levier pour améliorer l'expérience client, développer le réseau et atténuer les impacts de la congestion. Déjà, elle s'active à préparer un SRB sur le boulevard de la Côte-Vertu et à accélérer la mise en place des MPB afin d'atteindre 375 km en 2017. La STM compte également poursuivre le déploiement des MPB au cours des années à venir. Sur l'horizon 2025, près de 33 M$ sont prévus dans le programme de mesures préférentielles pour bus.

La STM entend augmenter son offre de service globale de 144,7 à 173,9 millions de kilomètres, ce qui représente une augmentation de 20 % sur 10 ans.

Les Mesures préférentielles pour bus (MPB) sont des interventions sur le réseau routier permettant d'offrir une priorité au transport collectif et d'améliorer la fiabilité et la ponctualité du service, augmentant ainsi l'attrait et la part modale du transport collectif.

Indicateur	2015	Cible 2020	Cible 2025
Offre métro (km commercial)	77,9 M km	91,4 M km	99,1 M km*
Offre bus (km commercial)	66,8 M km	71,2 M km	74,8 M km
Achalandage STM (déplacements)	413,3 M	422,8 M	440,0 M
Part modale STM (24 heures)	27,2 %	27,4 %	28,1 %

*Excluant le prolongement de métro sur la ligne bleue.



Objectif 10

La STM compte renouveler son organisation vers l'excellence de l'expérience client. Elle veut évoluer d'une organisation experte en gestion, exploitation et développement d'un réseau de transport collectif vers une organisation experte dans le service de transport de personnes.

Sur cette toile de fond, la STM met en place un comité multisectoriel stratégique dont la gouvernance, plus légère, ne nécessitera pas de passer systématiquement par l'ensemble des paliers d'approbation internes. Le comité va :

- définir les critères de sélection des initiatives à mettre en œuvre pour bonifier le parcours client en ciblant les moments de vérité (tels que présentés à l'objectif 8);
- prioriser les initiatives selon les efforts de mise en œuvre requis;
- déployer des initiatives en mode exploratoire afin de tester leur faisabilité et leur impact sur l'expérience client;
- définir les indicateurs permettant de mesurer leur implantation et leurs résultats;
- opérationnaliser des mécanismes récurrents d'évaluation des opportunités de bonification du parcours et de l'expérience client.

Au-delà de ce qui est visible pour le client, la transformation de l'organisation s'appuiera également sur des encadrements internes dont la gestion intégrée des risques. Exemple de bonne pratique de gouvernance, la gestion intégrée des risques mène à des décisions, à des pratiques et à des actions éclairées grâce à l'identification des principaux risques encourus et la mise en place de mesures appropriées.



Renouveler l'organisation pour l'excellence de l'expérience client

Actions

- Définir et établir les paramètres de l'excellence de l'expérience client
- Outiller les employés en information clientèle afin de répondre en temps réel
- Poursuivre les pratiques de gestion intégrée des risques et renforcer les encadrements de contrôle interne

Objectif 10 (suite)

Voici trois exemples concrets de projets porteurs qui contribuent à bonifier l'expérience du client :

1- La révision du rôle du changeur est un projet que la STM déploie progressivement. Avec les distributrices automatiques de titres (DAT), le rôle traditionnel du changeur se transforme. Ses tâches évoluent davantage vers des services à plus grande valeur ajoutée. Concrètement, l'objectif derrière cette révision est de faire du changeur un agent de service à la clientèle, plus mobile et tourné vers le client. Cette approche permet de mieux servir le client et d'améliorer son expérience en station, tout en valorisant l'expertise des employés. Pour l'expérience du client, l'apport des employés en contact direct avec la clientèle est primordial.

2- L'embarquement par toutes les portes du bus est un des moyens testés par la STM dans le cadre du déploiement de l'objectif 2 visant à améliorer la régularité du service et assurer un parcours client prévisible. Le déploiement de cette mesure est un exemple où l'ensemble des équipes impliquées transforment leur façon de faire. En retour, la mesure assure une meilleure répartition des clients à bord et permet à ces derniers de se déplacer plus rapidement et de mieux circuler dans le bus.

3- L'optimisation du processus d'admission au transport adapté est une initiative où l'organisation du travail des employés et les façons de faire ont été revues et transformées afin d'améliorer les délais de traitement des demandes d'admission des nouveaux clients. Déjà, le délai d'admission a été réduit de plus de 50 % entre 2015 et 2016, malgré la croissance du volume des nouvelles demandes d'admission. La STM a l'intention d'aller encore plus loin.

Afin de mesurer ses progrès en matière d'amélioration de l'expérience du client, la STM mettra en place l'indice d'appropriation de l'excellence de l'expérience client. Cet indice est mesuré à partir des résultats d'un sondage effectué auprès des employés.

Indicateur	2015	Cible 2020	Cible 2025
Indice d'appropriation de l'excellence de l'expérience client	62 %*	72 %	80 %

*Données de 2016. L'indice d'appropriation de l'excellence de l'expérience client est mesuré à partir des résultats d'un sondage effectué auprès des employés. Il tient compte de la perception qu'ont les employés de l'arrimage entre leurs objectifs de travail et l'amélioration de l'expérience des clients, d'une part, et de l'adéquation des efforts pour s'adapter aux demandes des clients, d'autre part.

Objectif 11

La STM s'est engagée à mettre le développement durable au cœur de ses activités. Elle en fait un élément central de ses opérations et de ses projets et l'intègre à ses processus décisionnels. Elle cherche ainsi à consolider sa position de chef de file en la matière. De nombreuses pratiques sont intégrées afin d'améliorer sa performance environnementale, sociale et économique. Son Plan de développement durable 2025 en encadrera l'évolution.

L'approvisionnement est un levier puissant pour maximiser les bénéfices environnementaux, sociaux et économiques de la STM et de ses fournisseurs. L'approvisionnement responsable s'inscrit dans la volonté d'intégrer le développement durable dans les processus décisionnels.

Plus qu'un simple exploitant du réseau de métro et de bus, la STM assume pleinement son rôle d'acteur central de la mobilité durable métropolitaine. D'ici 2021, la STM contribuera à l'atteinte de l'objectif du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal : à ce qu'au moins 55 % des déplacements des résidents soient réalisés en transport collectif et actif à la pointe du matin. Elle participera également aux grands projets de transport collectif, notamment le Réseau électrique métropolitain (REM), le SRB Pie-IX ainsi qu'aux efforts de revitalisation et de consolidation urbaine sur l'ile de Montréal. De plus, la STM sera maître d'œuvre des travaux du prolongement de la ligne bleue, souhaités à partir de 2021 afin de permettre une mise en œuvre en 2025.

Enfin, la STM entend poursuivre son implication dans la communauté et accroitre ses actions en matière d'inclusion sociale.

Indicateur	2015	Cible 2020	Cible 2025
GES par passager-km (grammes de CO_2 équivalent)	47,4*	46,2	44,7

*La méthodologie et le périmètre du calcul ont changé en 2016.



Agir comme chef de file en mobilité et développement durables

Actions

- Contribuer à la réalisation des grands projets de transport collectif (REM, SRB Pie-IX)
- Assurer la maîtrise d'œuvre des travaux du prolongement de la ligne bleue
- Déployer le Plan de développement durable 2025
- Renforcer l'intégration du développement durable dans les processus décisionnels
- Construire des bâtiments et infrastructures durables (LEED et Envision) et renforcer le système de gestion environnementale
- Mettre en place des actions pour contrer l'exclusion sociale et l'itinérance
- Faire de la STM un partenaire de choix des grands événements

Objectif 12

La *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal* prévoit la mise en place d'une entente entre la nouvelle ARTM et la STM pour la fourniture d'un service de transport collectif sur le territoire de cette dernière. La STM participe activement à la mise en place du nouveau cadre de gouvernance et elle accueille favorablement la mise en place d'une entente de service.

Elle entend être proactive dans la mise en place de l'entente de service et se donne comme objectif d'en maîtriser les rouages, et d'atteindre, voire surpasser les exigences et objectifs. Pour ce faire, une fois l'entente finalisée, la STM s'activera à mesurer et à assurer le respect des modalités, que ce soit au chapitre de l'offre et de la qualité de service, de la satisfaction des clients ou encore des coûts, pour ne nommer que celles-ci.

Indicateur	2015	Cible 2020	Cible 2025
Coût par km commercial voiture de métro	5,78 $	6,03 $	6,50 $
Coût par km commercial bus	10,71 $	11,47 $	12,88 $
Coût par déplacement en transport adapté	21,68 $	21,08 $	22,90 $

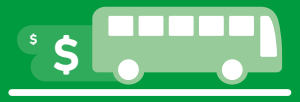

Maîtriser la gestion de l'entente de service

Actions

- Négocier l'entente de service
- Transférer les actifs métropolitains et assurer la gestion déléguée
- Assurer le suivi et la reddition de comptes avec les intervenants
- Développer un mécanisme de suivi des coûts complets par mode

Objectif 13

La STM gère ses finances de façon rigoureuse. En 2015, pour la première fois, sa cote de crédit a été haussée par la firme Standard & Poor's pour atteindre le niveau AA- en raison de sa bonne gestion. Moody's a pour sa part maintenu pour la 7e année consécutive sa cote Aa2.

La STM entend poursuivre ses efforts d'optimisation des coûts et des processus. Sa démarche d'excellence opérationnelle vise à s'assurer que les différents choix de l'organisation soient cohérents avec les orientations stratégiques, de même qu'à trouver des solutions durables aux défis financiers. De même, l'amélioration continue, qui permet de parfaire les processus et de trouver des solutions ciblées à différents problèmes, sera davantage intégrée dans diverses sphères d'activité de la STM et de ses fournisseurs.

La STM s'active également à augmenter ses revenus non tarifaires. Sa filiale commerciale, la société Transgesco, développe le potentiel commercial de la STM et crée de la valeur ajoutée pour ses clients (abribus confortables et dynamiques, réseau cellulaire dans le métro, afficheurs technologiques, boutique virtuelle, journal gratuit, etc.). Transgesco continuera à développer encore davantage la publicité, la location d'espaces, les droits aériens et la valorisation des actifs de la STM. Elle portera également une attention particulière au développement du potentiel immobilier de la STM, encore relativement peu exploité.

Indicateur	2015	Cible 2020	Cible 2025
Km commerciaux livrés / heure payée au métro	16,5	18,3	19,3
Km commerciaux livrés / heure payée au réseau de bus	7,0	6,8	6,8



Améliorer l'efficience des processus et la productivité

Actions

- Réaliser le Programme d'excellence opérationnelle
- Simplifier et optimiser l'ensemble des processus d'affaires
- Instaurer des pratiques de gestion optimales et des méthodes de travail standardisées
- Mettre en place des mesures pour réduire le taux d'absentéisme
- Pérenniser la culture d'amélioration continue et doter les équipes des outils nécessaires
- Augmenter les revenus non tarifaires et développer le potentiel immobilier à travers la société Transgesco

Objectif 14

La STM cherche à attirer des gens de talent, qui doivent souvent être qualifiés dans des domaines spécialisés. Elle veut offrir à ses employés un environnement de travail valorisant, stimulant et inclusif.

Les besoins en effectifs font l'objet d'une planification stratégique de main-d'œuvre basée sur « l'analytique RH ». Les responsables des opérations et des ressources humaines y collaborent de façon à assurer une embauche proactive qui répond aux besoins opérationnels. Par exemple, le Comité de planification des chauffeurs est l'une des initiatives qui, sous forme d'ateliers, assure que le rythme d'embauche des chauffeurs permet de soutenir l'offre de service.

La STM investit également dans ses équipes déjà en place. Le recrutement, l'accueil et l'intégration réussis permettent à la STM de se positionner comme employeur de choix et ainsi d'attirer des candidatures de qualité tout en insufflant un sentiment de fierté chez les employés.

Avec sa Marque employeur, la STM vise non seulement à être un employeur primé, mais aussi à présenter aux employés actuels et aux candidats potentiels ce que travailler à la STM signifie, de façon claire et simple.

La STM vise à être à l'image de la diversité de sa clientèle et de Montréal. Dans la foulée de la préparation du présent Plan stratégique, elle continue de faire progresser son Plan d'accès à l'égalité en emploi, notamment pour assurer des milieux de travail pleinement inclusifs à travers tout le parcours d'emploi. Le talent et la diversité des équipes de la STM sont des atouts majeurs.

Indicateur	2015	Cible 2020	Cible 2025
Indice de mobilisation des employés récents	79 %*	81 %	83 %

*Données de 2016. L'indice de mobilisation des employés récents est mesuré à partir des résultats d'un sondage auprès des employés. Il tient compte du ressenti de l'ensemble des salariés à l'emploi de la STM depuis moins de deux ans en matière de mobilisation.



Attirer et retenir les talents

Actions

- Déployer la Marque employeur
- Optimiser le processus de dotation et les outils de sélection
- Optimiser l'accueil et l'intégration des nouveaux employés
- S'assurer que la rémunération globale soit compétitive
- Déployer le programme de diversité, incluant le Plan d'accès à l'égalité en emploi

Objectif 15

La STM a à cœur de développer des talents et de disposer d'une relève compétente. Elle accorde une grande importance à la formation et au soutien au développement de ses employés. De nouveaux besoins sont occasionnés par plusieurs facteurs comme l'arrivée d'AZUR et d'iBUS, le renouvellement de l'organisation, la révision des activités suite aux changements de la gouvernance du transport collectif, l'accélération de la réalisation de projets de maintien d'actifs, l'évolution des technologies ou encore les départs à la retraite. Pour répondre à ces besoins et disposer d'un personnel qualifié et compétent, la STM compte offrir plusieurs types de formation, comme l'apprentissage en ligne.

La STM tient à préserver, renouveler et développer les savoir-faire jugés essentiels, aussi bien en gestion que dans les opérations. Cela représente un défi majeur; d'importantes vagues de départs à la retraite sont attendues. Le développement des compétences visera non seulement le maintien et le développement d'une main-d'œuvre qualifiée, mais aussi une prise en compte de l'évolution des technologies et des façons de faire. À cette fin, la STM poursuivra le développement de divers outils plus technologiques et des approches, comme l'apprentissage par les pairs, pour optimiser la transmission des connaissances et le développement des compétences.

Indicateur	2015	Cible 2020	Cible 2025
Indice portant sur le développement des compétences	47 %*	58 %	68 %

*Données de 2016. L'indice de développement des compétences est mesuré à partir des résultats d'un sondage auprès des employés. Il tient compte de la perception de l'ensemble des employés envers le soutien offert par la STM en matière de formation et de développement, d'une part, et envers les perspectives de carrière, d'autre part.



Développer les compétences

Actions

- Assurer une transition planifiée lors de départs à la retraite
- Offrir du développement et de la formation continue selon des approches variées

Objectif 16

Que ce soit pour qu'ils se sentent mobilisés autant que pour bénéficier de leur créativité et expertise particulière, la STM a à cœur que ses employés puissent s'impliquer de manière proactive dans le développement de l'organisation. À cette fin, elle sollicite l'expertise des employés et incite l'émergence de leurs idées en les impliquant dans les décisions. Cela peut prendre plusieurs formes; les équipes sont invitées à co-construire et s'approprier les données et outils nécessaires. Plusieurs mécanismes permettent aux employés de communiquer leurs idées et commentaires. C'est d'ailleurs grâce à des suggestions des employés qu'une « boîte à questions » a été conçue. En plus de fournir des réponses aux questions, cet outil permet de générer des débats et des échanges.

La STM mène un sondage interne récurrent et utilise différents mécanismes pour stimuler en continu des échanges productifs. Le sondage 2016 représente l'occasion d'intégrer concrètement l'apport des employés à la réalisation du Plan stratégique organisationnel et à l'amélioration de l'expérience client.

Pour favoriser l'implication et le développement des gestionnaires de la STM, des programmes de développement du leadership et des plans de développement individuels sont déployés. Sous forme d'ateliers, deux autres démarches permettront de définir un guide des meilleures pratiques à intégrer aux activités de développement des gestionnaires et aux considérations d'embauche. À cela s'ajoutent en continu différents outils de gestion qui facilitent la communication et la mise en valeur de l'expertise et des bons coups des employés.

La STM favorise l'approche de partage des résultats. Cette approche se veut bénéfique pour l'entreprise, pour les employés et pour le client en développant une culture où la contribution des employés est associée aux résultats.

Indicateur	2015	Cible 2020	Cible 2025
Indice de mobilisation global	54 %*	60 %	65 %

*Données de 2016. L'indice de mobilisation global est mesuré à partir des résultats d'un sondage auprès des employés. Il tient compte du ressenti de l'ensemble des salariés à l'emploi de la STM en matière de mobilisation.

Encourager l'implication et le leadership

Actions

- Soutenir la mobilisation par une communication interne de proximité et un plan d'action ciblé
- Concevoir et réaliser des plans de développement individuel
- Poursuivre l'effort de prise en charge de la santé et sécurité par les gestionnaires et favoriser l'engagement des employés
- Poursuivre la reconnaissance et maintenir une approche de gestion collaborative et participative
- Renouveler les conventions collectives en tenant compte du nouveau cadre légal

Note liminaire

Le Plan stratégique organisationnel 2025 de la STM a été adopté par son conseil d'administration le 8 juin 2017 sous la résolution CA-2017-194.

Le présent document montre les principaux indicateurs et cibles 2020 et 2025 de la STM. La déclinaison des objectifs stratégiques en objectifs opérationnels recourt aussi à des indicateurs opérationnels. Dans la mise en œuvre de son Plan stratégique organisationnel 2025, la STM a donc recours à un grand nombre d'indicateurs opérationnels ciblés.

Publié par la Société de transport de Montréal

800, rue de La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H5A 1J6

stm.info



Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.08

2018/04/26 17:00

(2)

Dossier # : 1185929002

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Report des budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2017 du conseil d'agglomération

Il est recommandé :

- D'adopter un budget supplémentaire de 3 203 000 $ au PTI 2018-2020, provenant de report de surplus du budget d'emprunt à la charge des contribuables d'agglomération au 31 décembre 2017, et ce, pour les arrondissements de Ville-Marie, de Saint-Laurent et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, selon le document présenté en pièce jointe.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-04-09 10:59

Signataire : Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1185929002**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Report des budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2017 du conseil d'agglomération

CONTENU

CONTEXTE

L'objet du présent dossier vise l'adoption d'un budget supplémentaire au PTI 2018-2020 provenant du report des surplus budgétaires des arrondissements au 31 décembre 2017. Parmi les budgets de dépenses d'immobilisations non utilisés de 2017 provenant des arrondissements, certains relèvent de la compétence du conseil d'agglomération dont le projet du Technoparc de Montréal à l'arrondissement de Saint-Laurent, le projet «Divers équipements et véhicules du Parc Mont-Royal» à l'arrondissement de Ville-Marie et finalement le projet Camionnette avec benne basculante pour le Complexe environnemental de Saint-Michel à l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Un portrait des résultats des arrondissements au 31 décembre 2017 est présenté en pièce jointe au présent dossier.

Il est important de rappeler que la gestion budgétaire des dépenses d'immobilisations s'effectue selon la base d'une limite d'emprunt à la charge des contribuables (PTI net), l'enveloppe budgétaire allouée aux arrondissements est basée sur la dépense au brut déduite des dépôts de promoteurs, des contributions provenant du budget de fonctionnement et des subventions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0094 - 14 février 2018 - Adoption du programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de la Ville de Montréal (volet agglomération)
CG16 0652 - 29 novembre 2016 - Adoption du programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet agglomération)
CG15 0660 - 19 novembre 2015 - Adoption du programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal (volet agglomération)

DESCRIPTION

Afin de permettre aux arrondissements de finaliser les projets amorcés et non terminés, les budgets non utilisés au 31 décembre 2017 des dépenses d'immobilisations seront reportés en cours d'année 2018 pour leurs PTI 2018-2020. Rappelons que le montant des reports représente l'écart cumulé entre les dépenses réelles et le budget modifié 2017 pour l'ensemble des projets de chacun des arrondissements.

JUSTIFICATION

L'objet du présent dossier vise l'adoption d'un budget supplémentaire au PTI 2018-2020 provenant du report des surplus du budget d'emprunt à la charge des contribuables au 31 décembre 2017.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les budgets relevant du conseil d'agglomération reportés en 2017 se chiffrent à 3 203 000 $ pour les arrondissements. Ce report concerne principalement l'arrondissement de Saint-Laurent pour un montant de 2 962 000 $. Voir en pièce jointe le détail des reports par arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le report de ces budgets permettra notamment aux arrondissements de Saint-Laurent, de Ville-Marie et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension de poursuivre les investissements prévus à leur programmation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le transfert des sommes reportées à chacun des arrondissements ou projets sera effectué après approbation du présent dossier par le conseil d'agglomération.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Natacha SAINT-JEAN
Conseillère budgétaire

Tél : 514 872-5864
Télécop. : 514 872-3145

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-03-23

Philippe BRILLANT
Chef de division - Plan de l'investissement

Tél : 514 872-2238
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine LAVERDIÈRE
Directrice - Direction du budget et de la planification financière et fiscale
Tél : 514 872-3219
Approuvé le : 2018-04-06

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2018-04-09

REPORT DES SURPLUS DES DÉPENSES D'IMMOBILISATIONS 2017 (AU NET)
Conseil d'agglomération
Données au 30 janvier 2018
(milliers $)

Arrondissements	Sous-projet	Conseil d'agglomération
Ahuntsic-Cartierville		-
Anjou		-
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce		-
Île-Bizard–Sainte-Geneviève		-
Lachine		-
LaSalle		-
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve		-
Montréal-Nord		-
Outremont		-
Pierrefonds-Roxboro		-
Plateau-Mont-Royal		-
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles		-
Rosemont–La Petite-Patrie		
Saint-Laurent	1855515003	2 962
Saint-Léonard		-
Sud-Ouest		-
Verdun		-
Ville-Marie	1855832010	131
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	1855838002	110
Total		3 203

SUIVI BUDGÉTAIRE DES DÉPENSES D'IMMOBILISATIONS DES ARRONDISSEMENTS (AU NET)

AU 31 DÉCEMBRE 2017

(milliers $)

REPORTS 2017

Total Ville	Budget Original	Budget Modifié	Réel [3]	Reports Avant ajustements.	Ajustements	Reports après ajustements	Conseil d'arrond.	Conseil municipal	Conseil d'agglo.
Ahuntsic-Cartierville	7 113	21 374	11 586	9 788	-	9 788	4 137	5 651	-
Anjou [1]	5 663	14 130	5 915	8 215	(2)	8 213	7 748	465	-
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce [1]	6 830	21 684	10 051	11 633	(87)	11 546	9 441	2 105	-
Lachine	3 677	12 769	2 729	10 040	-	10 040	7 580	2 460	-
LaSalle	5 132	20 102	9 941	10 161	-	10 161	9 114	1 047	-
L'île-Bizard-Sainte-Geneviève [2]	2 927	14 381	5 425	8 956	557	9 513	9 473	40	-
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve [1]	8 454	32 995	13 042	19 953	(611)	19 342	16 769	2 573	-
Montréal-Nord [2]	4 214	14 860	4 382	10 478	232	10 710	9 093	1 617	-
Outremont	2 561	9 594	1 964	7 630	-	7 630	7 392	238	-
Pierrefonds-Roxboro	5 799	18 151	4 920	13 231	-	13 231	12 102	1 129	-
Plateau-Mont-Royal	4 695	16 892	9 957	6 935	-	6 935	6 717	218	-
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	12 730	50 553	3 531	47 022	-	47 022	38 415	8 607	-
Rosemont-La Petite-Patrie [1]	8 840	31 376	10 694	20 682	(1 439)	19 243	14 813	4 430	-
Saint-Laurent	9 620	37 641	15 705	21 936	-	21 936	14 642	4 332	2 962
Saint-Léonard	5 940	13 106	8 759	4 347	-	4 347	2 864	1 482	-
Sud-Ouest	5 839	18 007	8 720	9 287	-	9 287	8 015	1 272	-
Verdun	7 560	24 265	2 427	21 838	-	21 838	20 934	904	-
Ville-Marie	11 154	29 775	7 729	22 046	-	22 046	7 306	14 609	131
Villeray-St-Michel-Parc-Extension [1]	6 981	28 137	13 188	14 949	(514)	14 435	12 158	2 167	110
Total Ville	**125 729**	**429 792**	**150 663**	**279 129**	**(1 864)**	**277 265**	**218 715**	**55 347**	**3 203**

Conseil municipal	Budget Original	Budget Modifié	Réel [3]	Reports Avant ajustements	Ajustements	Reports après ajustements	Conseil d'arrond.	Conseil municipal	Conseil d'agglo.
Ahuntsic-Cartierville	7 113	21 374	11 586	9 788	-	9 788	4 137	5 651	-
Anjou [1]	5 663	14 130	5 915	8 215	(2)	8 213	7 748	465	-
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce [1]	6 830	21 684	10 051	11 633	(87)	11 546	9 441	2 105	-
Lachine	3 677	12 769	2 729	10 040	-	10 040	7 580	2 460	-
LaSalle	5 132	20 102	9 941	10 161	-	10 161	9 114	1 047	-
L'île-Bizard-Sainte-Geneviève [2]	2 927	14 381	5 425	8 956	557	9 513	9 473	40	-
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve [1]	8 454	32 995	13 042	19 953	(611)	19 342	16 769	2 573	-
Montréal-Nord [2]	4 214	14 860	4 382	10 478	232	10 710	9 093	1 617	-
Outremont	2 561	9 594	1 964	7 630	-	7 630	7 392	238	-
Pierrefonds-Roxboro	5 799	18 151	4 920	13 231	-	13 231	12 102	1 129	-
Plateau-Mont-Royal	4 695	16 892	9 957	6 935	-	6 935	6 717	218	-
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	12 730	50 553	3 531	47 022	-	47 022	38 415	8 607	-
Rosemont-La Petite-Patrie [1]	8 840	31 376	10 694	20 682	(1 439)	19 243	14 813	4 430	-
Saint-Laurent	9 620	31 951	12 977	18 974	-	18 974	14 642	4 332	-
Saint-Léonard	5 940	13 106	8 759	4 347	-	4 347	2 864	1 482	-
Sud-Ouest	5 839	18 007	8 720	9 287	-	9 287	8 015	1 272	-
Verdun	7 560	24 265	2 427	21 838	-	21 838	20 934	904	-
Ville-Marie	11 154	29 549	7 634	21 915	-	21 915	7 306	14 609	-
Villeray-St-Michel-Parc-Extension [1]	6 981	28 027	13 188	14 839	(514)	14 325	12 158	2 167	-
Total Conseil municipal	**125 729**	**423 766**	**147 840**	**275 926**	**(1 864)**	**274 062**	**218 715**	**55 347**	**-**

Conseil d'agglomération	Budget Original	Budget Modifié	Réel [3]	Reports Avant ajustements	Ajustements	Reports après ajustements	Conseil d'arrond.	Conseil municipal	Conseil d'agglo.
Ahuntsic-Cartierville	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Anjou	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Côte-Des-Neiges-Notre-Dame-De-Grâce	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Lachine	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LaSalle	-	-	-	-	-	-	-	-	-
L'île-Bizard-Sainte-Geneviève	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montréal-Nord	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Outremont	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pierrefonds-Roxboro	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Plateau-Mont-Royal	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rosemont-La Petite-Patrie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Laurent	-	5 690	2 728	2 962	-	2 962	-	-	2 962
Saint-Léonard	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sud-Ouest	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Verdun	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ville-Marie	-	226	95	131	-	131	-	-	131
Villeray-St-Michel-Parc-Extension	-	110	-	110	-	110	-	-	110
Total Conseil d'agglomération	**-**	**6 026**	**2 823**	**3 203**	**-**	**3 203**	**-**	**-**	**3 203**

Note 1 : Report non requis à la demande de l'arrondissement.

Note 2 : Programme de soutien pour la mise en valeur de la rivière des Prairies (GDD 1164107001).

Note 3 : Excluant les écritures corporatives de paiement au comptant des investissements.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.09

2018/04/26
17:00

(2)

Dossier # : 1185205002

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Autoriser le transfert des soldes non utilisés des surplus affectés au surplus libre pour un montant total de 689,8 $ (en milliers de dollars), volet agglomération

Il est recommandé :
D' autoriser le transfert des soldes non utilisés des surplus affectés au surplus libre pour un montant total de 689,8 $ (en milliers de dollars), volet agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-04-16 13:54

Signataire : Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1185205002**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Autoriser le transfert des soldes non utilisés des surplus affectés au surplus libre pour un montant total de 689,8 $ (en milliers de dollars), volet agglomération

CONTENU

CONTEXTE

Le rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 sera déposé à l'assemblée du conseil municipal du 23 avril (GDD1180029002).
Ce rapport démontre que la Ville de Montréal dégage un surplus global de 139,5 M$, composé d'un surplus de 225,7 M$ pour le volet municipal et d'un déficit de 86,2 M$ pour le volet agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande de retourner au surplus libre certains surplus affectés des années antérieurs qui ne sont plus requis.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Excédent (déficit) des activités de fonctionnement non affecté accumulé au 31 décembre 2017 (*en milliers $*)*

	Volet agglomération
Surplus libre cumulé au 31 décembre 2017	4 295,1
Résultat / surplus (déficit) - Exercice 2017	(86 169,6)
Déficit cumulé	**(81 874,5)**
Ajustements (note 1)	

Surplus affectés retournés au surplus libre	**689,8**
Déficit cumulé	**(81 184,7)**

** Les chiffres ont été arrondis.*

Note 1 : Une description détaillée des surplus affectés retournés au surplus libre est présentée en pièce jointe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2018-04-12

Daniela TANASE
Conseillère budgétaire C/E

Tél : 514 872-5867
Télécop. : 514 872-5851

Martine HACHÉ
Chef de division- budget

Tél : 514 872-2454
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine LAVERDIÈRE
Directrice - Direction du budget et de la planification financière et fiscale
Tél : 514 872-3219
Approuvé le : 2018-04-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2018-04-16

Surplus affectés des années antérieures retournés au surplus libre
(en milliers $)

Dossiers	Volet agglomération	Description
Service du matériel roulant et des ateliers Diagnostic et réparation des moteurs diesel du parc des véhicules du Service de sécurité incendie de Montréal	226,8	En 2014, les réparations sur garanties des camions du Service d'incendie (SIM) n'ont pas pu être honorées à la suite de contamination interne du moteur. Cette contamination a été causée par une défectuosité du filtre à air (WIX 46893). La poursuite juridique contre la compagnie de filtre WIX a donné gain de cause à la Ville et la compagnie a défrayé presque la totalité des coûts de réparation. Ainsi, le montant peut être libéré.
Service de Mise en valeur du territoire Soutien financier bâtiments commerciaux Acadie-Chabanel	200,0	Soutien financier accordé aux propriétaires de 6 bâtiments pour mise au norme d'installations électriques. Un montant initial de 540,0 $ a été affecté du surplus de 2012. Selon les GDD 1143809005 et 1143809006, les travaux devaient être réalisés au 31 décembre 2014 pour être admissibles. Les subventions demandées ont été versées en 2015. Le programme étant terminé, le solde résiduel n'est plus requis.
Bureau du contrôleur général Code de conduite des employés et Comité-conseil sur les règles d'attribution et de gestion de contrats	62,3	En 2012, le Bureau du contrôleur général avait obtenu un budget pour le Code de conduite des employés et Comité-conseil sur les règles d'attribution et de gestion de contrats. Ce budget n'a pas été dépensé en totalité en 2012 et un montant de 120,0 $ (62,3 $ à l'agglomération) a été affecté pour finaliser le mandat. L'unité avait assumé ce coût à même ses disponibilités budgétaires. Donc, ce montant peut être retourné au surplus libre.
Service du matériel roulant et des ateliers Compensation carbone	40,1	Découlant du "Plan corporatif de Montréal en développement durable 2010/2015" dont l'un des objectifs est de réduire de 30% les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise d'ici 2020 par rapport à 1990, le fonds des véhicules verts a été créé afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre des véhicules légers municipaux (CE11 1354). En 2012, un mécanisme financier a été mis sur pied afin de compenser financièrement les unités qui achètent des véhicules électriques ou hybrides et de charger des sommes aux unités qui achètent des véhicules légers conventionnels. L'affectation sert à verser au fonds véhicules verts les sommes prélevées des véhicules conventionnels. Depuis la centralisation des activités du matériel roulant, ce mécanisme n'est plus requis donc, le solde résiduel peut être retourné au surplus libre.
Services de finances Remboursement aux villes reconstituées - Contrôle circulation	13,1	Le montant initial de 64,1 $ représentait le remboursement à 6 villes liées. Tous les remboursements ont été effectués à l'exception de celui de la ville de Montréal-Est, pour laquelle une note de crédit a été appliquée sur une autre facture. Le montant peut être retourné au surplus libre.
Services des infrastructures, voirie et transports Grands projets - frais non prévus	0,2	Un montant de 1,5 M$ de compétence d'agglomération a été affecté, à partir des résultats de 2007, pour le financement des études et analyses pour plusieurs grands projets prévus au PTI 2008-2010. Ces frais non capitalisables n'étaient pas prévus au budget de fonctionnement (CE-CG08 0207). Le solde de 0,2 $ n'est plus requis, donc il peut être retourné au surplus libre.
Services de finances Divers soldes d'affectations	147,3	Ce montant résiduel pour des dépenses imprévues non utilisées n'est plus requis. Cette somme peut être retournée au surplus libre.
TOTAL	689,8	

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CG : 41.01

2018/04/26 17:00

(1)

Dossier # : 1183558008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains immeubles commerciaux (RCG 09-023) afin d'y ajouter le secteur du Triangle (les rues Buchan et Paré).

IL EST RECOMMANDÉ AU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION :
1 - d'adopter un règlement modifiant le *Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains immeubles commerciaux* (RCG 09-023) afin d'y ajouter le secteur du Triangle (les rues Buchan et Paré);

2 - d'autoriser une dépense de 69 800 $, taxes incluses, pour les travaux de conversion de l'entrée électrique de commerces existants;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-03-14 08:42

Signataire : Alain DUFORT

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Côte-des-Neiges
Notre-Dame-de-Grâce
Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 12 mars 2018	Résolution: CA18 170067

TRANSMISSION AU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - ADOPTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RCG 09-023

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Sue Montgomery

De demander au conseil d'agglomération d'adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains immeubles commerciaux (RCG 09-023) afin d'y ajouter le secteur du Triangle (les rues Buchan et Paré).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1183558008

Geneviève REEVES
_____
Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 13 mars 2018

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 41.01

2018/04/26 17:00

(1)

Dossier # : 1183558008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains immeubles commerciaux (RCG 09-023) afin d'y ajouter le secteur du Triangle (les rues Buchan et Paré).

IL EST RECOMMANDÉ :
De demander au conseil d'agglomération d'adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains immeubles commerciaux (RCG 09-023) afin d'y ajouter le secteur du Triangle (les rues Buchan et Paré).

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2018-03-07 08:53

Signataire : Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1183558008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains immeubles commerciaux (RCG 09-023) afin d'y ajouter le secteur du Triangle (les rues Buchan et Paré).

CONTENU

CONTEXTE

La requalification du secteur Le Triangle est un projet de création d'un milieu de vie au cœur de Montréal. À proximité de plusieurs lieux d'emplois et desservi par deux stations de métro, le secteur va accueillir, d'ici 2025, environ 3 300 nouveaux logements. Dans le cadre du projet, l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (CDN-NDG) désire procéder à l'enfouissement des fils électriques par Hydro-Québec, par le biais du Programme "Embellir les voies publiques".
À cet effet, l'arrondissement CDN-NDG a adopté une résolution en 2009 visant à participer à un programme de financement d'Hydro-Québec.

Dans le cadre de la mise en œuvre de projets d'enfouissement des réseaux câblés, la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) a réalisé les travaux d'ouvrages civils souterrains, afin d'enfouir la ligne aérienne existante en bordure de la rue Paré du boulevard Décarie jusqu'à l'avenue Victoria incluant la boucle Paré/Victoria/Buchan/Mountain Sights, sur une distance de 1450 mètres. Il est prévu l'enlèvement de 56 poteaux.

Pour assurer le succès de l'enfouissement des fils électriques sur son territoire, la Ville de Montréal a adopté en 2000 le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M, c. S-6.01). En vertu de ce règlement, un propriétaire peut obtenir une subvention de la Ville pour la mise aux normes de son entrée électrique en lien avec les travaux d'enfouissement des fils électriques.

De son côté, le Conseil d'agglomération a adopté le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) pour les commerces et industries, puisque les subventions aux commerces et industries sont considérées comme étant de l'aide à l'entreprise qui relève de la compétence de l'agglomération.

Ces deux règlements ont été modifiés à quelques reprises afin d'ajouter des secteurs d'application pour les riverains de manière à ce que ce soit à « coût nul » pour eux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 170206 - 22 juin 2015 – Acceptation du rapport d'étude d'avant-projet déposé par Hydro-Québec concernant le projet d'enfouissement des fils électriques dans Le Triangle et demande à Hydro-Québec de poursuivre la phase de réalisation des travaux. Approbation d'une somme de 57 815,06 $ sans les taxes, en plus des contingences de 15%, pour un montant total de 76 443,78 $ incluant taxes, pour ses frais d'ingénierie.
CA15 170064 - 16 mars 2015 - Adoption d'une résolution pour accepter le rapport d'étude préliminaire No DCL-21164674 déposé par Hydro-Québec concernant le projet d'enfouissement des fils dans le secteur Le Triangle. Demande à Hydro-Québec de poursuivre la démarche en vue de la réalisation du projet d'enfouissement des fils à l'étape d'avant-projet. Confirmation de l'engagement de la Ville à rembourser les frais encourus par Hydro-Québec, si le projet est annulé. Confirmation de l'engagement de la Ville de contribuer à cette étape du projet. Entrée en vigueur le 19 mars 2015.

CM13 0144 - 26 février 2013 - Adoption du Règlement 13-007 autorisant un emprunt de 30 900 000 $ pour le financement de travaux de réaménagement de l'emprise publique.

CA12 170106 - 2 avril 2012 - Présentation d'une demande d'inscription au programme « Embellir les voies publiques d'Hydro-Québec » afin d'officialiser l'inscription du projet d'enfouissement des fils dans le secteur Le Triangle.

CG09 0367 - 27 août 2009 - Adoption du Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023).

CA09 30040091 - 7 avril 2009 - Demande de financement à Hydro-Québec, afin de pouvoir réaliser les travaux d'enfouissement des fils prévus dans le secteur du Triangle.

DESCRIPTION

L'arrondissement CDN-NDG profite du projet requalification du secteur Le Triangle pour procéder, avec ses partenaires, à l'enfouissement des fils électriques. Le projet consiste à l'enfouissement des fils des réseaux électriques et de télécommunications prévus sur la boucle Mountain Sights-Buchan-Victoria-Paré et sur la rue Paré entre Mountain-Sights et Décarie. Ce projet vise aussi plusieurs branchements électriques souterrains de bâtiments commerciaux.

JUSTIFICATION

Le règlement RCG 09-023 prévoit que le Conseil d'agglomération peut subventionner les travaux relatifs aux modifications de branchements électriques des propriétaires de commerces et industries concernés dans les projets de conversion.
Les travaux d'enfouissement des réseaux de distribution d'électricité et de télécommunications contribuent à améliorer le paysage urbain montréalais par l'élimination des poteaux et des fils du réseau aérien. Ceux-ci font partie intégrante des orientations et objectifs d'aménagement préconisés par le Plan d'urbanisme de Montréal.

Il y a lieu de modifier le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023), afin notamment de hausser le plafond admissible de subvention pour assurer le paiement complet par la Ville des coûts de branchement découlant des projets pour, à toute fins utiles, assurer que ce projet se fasse à « coût nul » pour les propriétaires concernés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant requis pour le raccordement est de 69 800,00 $ (taxes incluses). Cette somme représente la subvention maximale pour les travaux de conversion de l'entrée électrique de commerces existants. Cette dépense non capitalisable sera entièrement assumée par l'agglomération et sera financée par le budget des chapitres corporatifs. Le détail de l'imputation des crédits est présenté à l'intervention du Service des finances.

ANNEXE J

TABLEAU DES MONTANTS MAXIMAUX DE SUBVENTION POUR LE SECTEUR DES RUES BUCHAN ET PARÉ, ARRONDISSEMENT CÔTE-DES-NEIGES – NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

No civique	Rue	Montant maximale de la subvention (taxes incluses)
4980	Buchan	6 400,00 $
4985	Buchan	5 200,00 $
5000	Buchan	6 700,00 $
5005	Buchan	7 900,00 $
5011-17	Buchan	8 200,00 $
5025	Buchan	10 900,00 $
4900	Paré	4 000,00 $
5010	Paré	11 400,00 $
5050	Paré	7 700,00 $
5055	Buchan	
5250-54	Paré	1 400,00 $
	Total	**69 800,00**

Les propriétaires devront présenter leur demande de subvention avant le 31 décembre 2018. L'aide financière aux propriétaires visés sera versée uniquement sur présentation des pièces justificatives, à la fin des travaux et conditionnellement à la conformité de ces derniers aux exigences d'Hydro-Québec.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets d'enfouissement des fils soutiennent les principes de développement durable de protection du patrimoine et de réduction des nuisances et des impacts sur l'environnement et les paysages. Ils permettent également de mettre les fils à l'abri des intempéries pouvant résulter de conditions climatiques extrêmes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'enfouissement des fils électriques et de télécommunications contribuera à rehausser la qualité du domaine public et l'image du secteur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le projet Le Triangle a déjà fait l'objet de plusieurs annonces publiques. Les propriétaires seront avisés qu'une subvention est prévue à cet effet, le tout après l'adoption de l'amendement au règlement RCG 09-023.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les travaux de construction des infrastructures civiles de la CSEM étant complétés, les travaux de modification des entrées privées pourront être faits après l'envoi d'un avis aux propriétaires concernées par la CSEM.
Les propriétaires devront présenter leur demande de subvention avant le 31 décembre 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Michelle GAGNÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lucie CAREAU, Service de la mise en valeur du territoire
Gilles G - Ext GAUDET, Commission des services électriques

Lecture :

Gilles G - Ext GAUDET, 5 mars 2018
Lucie CAREAU, 23 février 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacques LEMIEUX
Ingénieur

Tél : 514 872-3897
Télécop. : 000-0000

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-02-22

Lucie BÉDARD_URB
directeur(trice) - amen. urb.& serv. aux entreprises en arrondissement

Tél : 514-872-2345
Télécop. :

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1183558008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Objet :	Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains immeubles commerciaux (RCG 09-023) afin d'y ajouter le secteur du Triangle (les rues Buchan et Paré).

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir ci-joint le projet de règlement et son annexe afférente.

FICHIERS JOINTS

Règl. modifiant RCG 09-023_rues Buchan et Paré_CDN-NDG.docx
ANNEXE.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Evelyne GÉNÉREUX
Avocate - Droit public et législation
Tél : 514 872-8594

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-02-26

Véronique BELPAIRE
Avocate - Chef de division
Tél : 514 872-3832
Division : Droit public et législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'AGGLOMÉRATION SUR LA SUBVENTION À LA MODIFICATION DU RACCORDEMENT DU SERVICE ÉLECTRIQUE DE CERTAINS BÂTIMENTS (RCG 09-023)

Vu le sous-paragraphe f) du paragraphe 11 de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019);

Vu les articles 82 et 90 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

À l'assemblée du XXXXX, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) est modifié par l'ajout, après l'article 5.7., de l'article suivant :

« **5.8.** Le présent règlement s'applique dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, sur les rues Buchan et Paré, spécifiquement aux adresses mentionnées dans le tableau de l'annexe J, selon les modalités particulières suivantes :

1° le montant maximal de subvention, pour la modification d'un bâtiment à la suite d'un enfouissement de fils électriques, est égal au montant prévu au tableau de l'annexe J en regard de chacun des bâtiments visés;

2° aucune demande de subvention présentée après le 31 décembre 2018 ne sera recevable;

3° le comité exécutif peut, par ordonnance :

a) modifier les montants prévus à l'annexe 1°;

b) modifier la date prévue au paragraphe 2°. ».

2. Ce règlement est modifié par l'ajout, après l'annexe I, de l'annexe J jointe en annexe au présent règlement.

ANNEXE

ANNEXE J – TABLEAU DES MONTANTS MAXIMAUX DE SUBVENTION POUR LE SECTEUR DES RUES BUCHAN ET PARÉ, ARRONDISSEMENT CÔTE-DES-NEIGES – NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXX.

GDD : 1183558008

ANNEXE J

TABLEAU DES MONTANTS MAXIMAUX DE SUBVENTION POUR LE SECTEUR DES RUES BUCHAN ET PARÉ, ARRONDISSEMENT CÔTE-DES-NEIGES – NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

No civique	**Rue**	**Montant maximal de la subvention**
4980	Buchan	6 400,00 $
4985	Buchan	5 200,00 $
5000	Buchan	6 700,00 $
5005	Buchan	7 900,00 $
5011-17	Buchan	8 200,00 $
5025	Buchan	10 900,00 $
4900	Paré	4 000,00 $
5010	Paré	11 400,00 $
5050 5055	Paré Buchan	7 700,00 $
5250-54	Paré	1 400,00 $

GDD : 1183558008

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale

Dossier # : 1183558008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Objet :	Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains immeubles commerciaux (RCG 09-023) afin d'y ajouter le secteur du Triangle (les rues Buchan et Paré).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1183558008-Information comptable.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Michelle GAGNÉ
Agente de gestion des ressources financières et matérielles
Tél : 514 872-5882

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-03-02

Mélanie BEAUDOIN
Conseillère en planification budgétaire

Tél : 514 872-1054
Division : Service des finances , Div. de la mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 41.02

2018/04/26 17:00

(1)

Dossier # : 1187526006

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 71 820 000 $ pour le financement des travaux de construction de l'ouvrage de rétention Saint-Thomas et son raccordement au système des intercepteurs.

Il est recommandé :
d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 71 820 000 $ pour le financement des travaux de construction de l'ouvrage de rétention Saint-Thomas situé dans l'arrondissement du Sud-Ouest et son raccordement au système des intercepteurs », sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-03-29 10:36

Signataire : Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1187526006**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 71 820 000 $ pour le financement des travaux de construction de l'ouvrage de rétention Saint-Thomas et son raccordement au système des intercepteurs.

CONTENU

CONTEXTE

La station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station) intercepte et traite près de 99,6 % des eaux usées produites sur le territoire de l'île de Montréal. Cependant, lors d'épisodes de très fortes précipitations et afin de soulager le réseau des intercepteurs, la Ville se voit dans l'obligation de déverser des eaux usées vers les milieux récepteurs. En 2001, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a mis en place un programme de « Suivi des débordements ». Ce programme définit et encadre les objectifs environnementaux de rejets et oblige la ville de Montréal à mettre en place des mesures correctives visant l'atteinte de ces objectifs.

Un ouvrage de rétention permet d'emmagasiner temporairement les eaux usées lors de très fortes précipitations afin d'éviter un refoulement dans le réseau ou leur déversement vers le milieu naturel. Lorsque la pluie est terminée et/ou lorsque le réseau dispose d'une capacité hydraulique adéquate, les eaux sont réintroduites dans le réseau afin d'être acheminées vers la Station pour y être traitées.

Au cours des prochaines années, le Service de l'eau prévoit la construction de plusieurs bassins de rétention importants, dont le bassin Saint-Thomas.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0094 – 14 février 2018 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de la Ville de Montréal (volet agglomération)

DESCRIPTION

L'ouvrage de rétention à construire aura une capacité de 15 000 m³. Il sera situé dans le secteur Griffintown entre les rues Saint-Thomas, du Séminaire, William et Ottawa, dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

En plus de la construction du bassin de rétention, les travaux incluront la construction de deux chambres de dérivation, d'une conduite de 2,1 m de diamètre en tunnel sur 440 m de longueur, ainsi que d'une station de pompage.

À partir de l'ouvrage de rétention, l'eau se déversera dans le collecteur Ottawa et sera acheminée vers l'ouvrage de régulation de la rue McGill.

Le bassin sera raccordé au système de contrôle intégré en temps réel des intercepteurs (CIDI), dont le contrôle se fait à partir de la Station, dans l'objectif de minimiser la fréquence et le nombre de surverses effectuées en temps de fortes pluies vers le fleuve Saint-Laurent.

JUSTIFICATION

Le réseau d'égouts unitaires du bassin de drainage Saint-Jacques-d'Youville est raccordé à l'intercepteur sud-est. Annuellement, son émissaire occasionne en temps de pluie de multiples épisodes de surverses d'eaux contaminées vers le fleuve Saint-Laurent. De plus, sa capacité résiduelle ne permet aucun développement dans ce secteur. Les eaux de surverses contiennent des quantités importantes de polluants qui contribuent à augmenter le niveau de pollution dans le fleuve Saint-Laurent.

La construction d'un ouvrage de rétention permet de réduire la quantité de polluants rejetée lors des épisodes de surverses et de réduire les effets négatifs de ces polluants sur la santé humaine et l'environnement. Elle permet également de soulager le réseau existant et d'augmenter le niveau de service des collecteurs Saint-Jacques et William qui desservent en partie le développement Griffintown. La protection hydraulique ainsi instaurée sécurisera la poursuite du développement de ce secteur résidentiel et permettra de gérer les événements de fortes pluies sans inondation.

Sur le plan environnemental, le contrôle des débordements est une obligation municipale reliée à la *Stratégie pancanadienne sur la gestion des eaux usées municipale s* et d'exigences du ministère de Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Ce projet, en contribuant à la réduction des fréquences et des volumes de débordement, constitue une étape importante dans la réalisation de cette obligation à atteindre les objectifs de réduction des débordements établis.

Il est également intéressant de souligner qu'avec la réduction des débordements au site McGill, ce projet favorise les activités récréotouristiques dans le Vieux Port tels le triathlon international de Montréal et la baignade, l'accès à l'eau étant un enjeu prioritaire pour les Montréalais.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement permettra de financer différents travaux du projet « Ouvrage de rétention Saint-Thomas » tel que présenté au programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de l'agglomération de Montréal.

L'ensemble de ces travaux est de compétence d'agglomération puisqu'il concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations ».

Certains de ces travaux pourraient bénéficier de subventions dont les taux varient selon les programmes. Pour les dépenses qui ne sont pas admissibles à ces programmes de subventions, le financement de l'emprunt proviendra des revenus généraux de l'agglomération de Montréal.

Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doivent pas excéder 20 ans.

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet financé par ce règlement d'emprunt contribuera à la pratique d'une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du présent règlement d'emprunt est requise afin de lancer l'appel d'offres de construction du bassin de rétention Saint-Thomas.

Sans ce règlement d'emprunt, la réalisation des travaux prévus ne sera pas possible.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Avis de motion : avril 2018;
2. Adoption : mai 2018;
3. Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantale POTVIN, Service des communications
Marie DESORMEAUX, Service des communications

Lecture :

Marie DESORMEAUX, 27 février 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sally DAGHER
Ingénieure - Administratrice de contrats

Tél : 5142804418
Télécop. : 5142804387

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-02-22

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à l'exploitation

Tél : 514 280-4364
Télécop. : 514 280-4387

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees
Tél : 514 280-3706
Approuvé le : 2018-03-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2018-03-28

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1187526006

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 71 820 000 $ pour le financement des travaux de construction de l'ouvrage de rétention Saint-Thomas et son raccordement au système des intercepteurs.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1187526006 - Ouvrage St-Thomas-VF.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-02-26

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 71 820 000 $ POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'OUVRAGE DE RÉTENTION SAINT-THOMAS ET SON RACCORDEMENT AU SYSTÈME DES INTERCEPTEURS

Vu les articles 19 et 25 à 27.1 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 71 820 000 $ est autorisé pour le financement des travaux de construction de l'ouvrage de rétention Saint-Thomas situé dans l'arrondissement du Sud-Ouest et son raccordement au système des intercepteurs.

2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD 1187526006

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187526006

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 71 820 000 $ pour le financement des travaux de construction de l'ouvrage de rétention Saint-Thomas et son raccordement au système des intercepteurs.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Reglement emprunt GDD1187526006.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Stéphanie SIMONEAU
Préposée au budget
Tél : 514.280.4400

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-02-26

Iva STOILOVA-DINEVA
Conseillère budgétaire
Tél : 514.280.6614
Division : Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 41.03

2018/04/26
17:00

(1)

Dossier # : 1187303003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division d'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Recommander au conseil d'agglomération d'adopter un règlement autorisant la construction et l'occupation d'un immeuble destiné à du logement social en vertu du paragraphe 4° de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, sur le lot 5 963 496 du Cadastre du Québec, (angle nord-est de la rue de la Montagne et la rue Saint-Jacques)

D'adopter un règlement autorisant la construction d'un immeuble destiné à du logement social en vertu de l'article 89, paragraphe 4 de la Charte, sur le lot 5 963 496 du Cadastre du Québec

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-03-05 12:00

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Ville-Marie
Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 13 mars 2018	Résolution: CA18 240137

Recommander au conseil d'agglomération d'adopter un règlement autorisant la construction et l'occupation d'un immeuble destiné à du logement social en vertu du paragraphe 4° de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, sur le lot 5 963 496 du Cadastre du Québec (angle nord-est de la rue de la Montagne et la rue Saint-Jacques)

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

De recommander au conseil d'agglomération d'adopter un règlement autorisant la construction et l'occupation d'un immeuble destiné à du logement social en vertu du paragraphe 4° de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, sur le lot 5 963 496 du Cadastre du Québec (angle nord-est de la rue de la Montagne et la rue Saint-Jacques).

Adoptée à l'unanimité.

40.20
1187303003

Domenico ZAMBITO
_____
Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 15 mars 2018

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1187303003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division d'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Recommander au conseil d'agglomération d'adopter un règlement autorisant la construction et l'occupation d'un immeuble destiné à du logement social en vertu du paragraphe 4° de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, sur le lot 5 963 496 du Cadastre du Québec, (angle nord-est de la rue de la Montagne et la rue Saint-Jacques)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec (SHQ), la Coopérative d'habitation de la Montagne verte a proposé le développement d'un bâtiment situé sur l'emplacement municipal, à l'angle nord-est de la Montagne et Saint-Jacques dans l'arrondissement de Ville-Marie. Une demande a été déposée par la coopérative afin d'ériger un bâtiment résidentiel de 14 étages , visant les familles et petits ménages sur ce site (lot : 5 963 496). Tel que proposé, le projet déroge à la hauteur maximale en mètres, à la densité, au mode d'implantation, aux marges et au nombre minimal de stationnements prescrits par le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), mais peut être autorisée en vertu de l'article 89, paragraphe 4° de la Charte de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0022 – 30 janvier 2014 – Approuver un projet de convention par laquelle la Ville de Montréal accorde un soutien financier de 175 000$ provenant du "Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels" pour la réalisation du projet de la coopérative d'habitation Montagne verte.
CM16 0152 – 26 janvier 2016 – Adopter du programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des gares comprenant une modification de la densité maximale autorisée.

CE16 0678 – 27 avril 2016 – Réserver le terrain visé par le projet en vue d'une vente ultérieure à la Coopérative d'habitation de la Montagne verte pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires dans le cadre du programme AccèsLogis.

CG16 0319 – 19 mai 2016 – Approuver un projet de par lequel la Ville de Montréal accorde un soutien financier de 1 470 000 à la Coopérative d'habitation de la Montagne verte provenant du Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels.

DESCRIPTION

Le site
Le site du projet est un terrain vacant bordé des rues de la Montagne et Saint-Jacques, mais également de terrains acquis par le Ministère des transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTQ) au moment de la construction de l'autoroute Ville-Marie (A720).

L'îlot dans lequel est situé le projet est l'objet d'un développement de forte densité dans sa partie nord : les tours des Canadiens 2 et 3. Les portions nord et sud de cet îlot sont séparées par une sortie d'autoroute donnant accès à la rue Jean-D'Estrée. À l'angle des rues Jean-D'Estrée et Saint-Jacques se trouve également un jardin communautaire, le jardin Georges-Vanier. Enfin, le projet est également situé à l'intérieur des limites du programme particulier d'urbanisme (PPU) du quartier des gares, plus précisément, au sud du futur parc qui devrait occuper l'empreinte recouverte de l'A720.

Le projet
Le projet consiste à construire un bâtiment résidentiel de 14 étages pour une hauteur totale de 44 mètres et un coefficient d'occupation du sol (COS) de 9. Le projet offrira environ 136 logements dont 66 comprennent deux chambres à coucher ou plus. L'entrée principale se fera du côté de la rue Saint-Jacques et l'entrée du stationnement se fera à partir d'une rampe d'accès connectée à une porte automatique du côté est du bâtiment. Au total, le stationnement, situé au sous-sol, comprend 11 unités pour voitures et un support permettant d'y attacher 74 vélos. Des supports à vélos supplémentaires sont prévus dans un espace extérieur adjacent à la rampe d'accès.

La forme du bâtiment est constituée d'un prisme scindé en deux dont un des volumes a été glissé. Cette forme permet de répondre aux contraintes dues à la forme particulière du lot sur lequel sera érigé le bâtiment et à une installation souterraine de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM). De plus, le projet ne présente pas de basilaire à proprement parler, mais, afin d'y pallier, il est proposé de modifier le revêtement à partir du 4e étage. Ainsi, la portion inférieure sera constituée de maçonnerie de couleur anthracite et la portion supérieure sera composée de panneaux de céramique de tons de gris différents.

L'entrée principale sera encadrée d'un revêtement métallique de couleur verte et ce revêtement se retrouvera également au dixième étage encadrant la salle commune aménagée du côté nord-ouest. Cette salle commune comprend également une terrasse entièrement intégrée au volume, ce qui est également le cas de tous les balcons qui sont en loggia.

Les dérogations
Le projet tel que proposé déroge à six dispositions du règlement d'urbanisme soit :

· l'article 9 qui prévoit que la hauteur maximale d'un bâtiment ne présentant pas de retrait de façade est de 30 m;
· l'article 43 qui prévoit que le COS maximal est de 6;
· l'article 58 qui prévoit que le projet doit avoir une implantation contigüe;
· l'article 81 qui prévoit que la marge latérale minimale doit être de 4 m;
· l'article 381 qui ne permet pas d'aménager un support à vélo dans une cour latérale;

· l'article 605 qui prévoit que le projet doit avoir un minimum de 62 places de stationnement.

JUSTIFICATION

Dérogations
Le site visé par le projet présente à la fois une grande visibilité, mais également un lot élevé de contraintes. Il s'agit d'un terrain en pente peu profond sur lequel se trouvent plusieurs servitudes de non-construction découlant de la présence d'une conduite d'eau, d'installations de la CSEM et de la présence de l'autoroute Ville-Marie. Par conséquent, afin de faciliter la réalisation du projet, la densité maximale du pan d'urbanisme avait été relevée de 6 à 9 dans le cadre du PPU du quartier des gares.

Les particularités du site sont toutes à l'origine des dérogations du projet. Outre la densité du plan d'urbanisme augmentée dans le cadre du PPU du quartier des gares, le lot du MTQ voisin, situé entre la rue de la Montagne et le bâtiment, contraint à une implantation du bâtiment ne pouvant respecter la marge requise par le règlement. Cette dérogation n'entraînera aucune conséquence négative puisque le lot appartenant au MTQ est impossible à construire. De plus, la présence d'une conduite d'eau au nord-est oblige également le bâtiment à s'implanter de façon isolée puisqu'un retrait de 3 m est exigé. Enfin, afin de limiter les coûts, puisqu'il s'agit d'une coopérative d'habitation et que la proximité de plusieurs stations de métro rend les déplacements en automobiles moins nécessaires, il est justifié d'avoir un nombre de stationnements réduit et de maximiser le nombre de supports pour vélos.

Révision architecturale
La proposition présente donc une implantation maximale en regard des paramètres réglementaires et aucun retrait de façade n'est présent dans la portion « surhauteur » du projet. Ainsi, la solution de moduler la matérialité préconisée est intéressante, et pour éviter que l'effet du basilaire soit réussi perceptible dans le contexte de l'aménagement du futur parc voisin, il est préférable que ce basilaire ait minimalement une hauteur de quatre étages.

Le choix de matériaux plus léger dans la portion supérieure est également intéressant afin d'atténuer l'effet de masse. Par contre, il sera nécessaire d'éviter de surcharger la partie supérieure et de réduire le nombre de tonalités de gris. Également, le couronnement de la tour devrait quant à lui être raffiné afin de présenter plus de détails et de jeux d'ombres lorsque le projet sera à nouveau soumis pour une révision de projet conformément au titre VIII du règlement d'urbanisme de l'arrondissement.

Également, les 2 portions de façade créées par le glissement des 2 volumes sont traitées avec le même revêtement de maçonnerie que le basilaire de la tour, diluant ainsi le concept des blocs décalés. Leur traitement sera également revu afin de mieux participer au concept architectural de la tour. La même attention sera accordée à la façade donnant sur la rue de la Montagne, particulièrement au niveau du basilaire, qui est traitée comme une façade secondaire. Elle devra faire l'objet d'un traitement plus soigné, afin de mieux participer à l'animation du secteur.

Enfin, il résulte de l'implantation « glissée » un espace résiduel au sol en façade à l'angle des rues de la Montagne et Saint-Jacques. Il est proposé de faire un aménagement paysager afin de combler ce vide et ainsi réduire le risque d'incivilités.

En conséquence, **la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est d'avis que l'on devrait donner une suite favorable**.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s. o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion par le Conseil municipal;

- Adoption par le Conseil municipal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daniel AUBÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme / Avis favorable avec conditions

---

Parties prenantes

Marianne CLOUTIER, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

Marianne CLOUTIER, 5 mars 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Olivier LÉGARÉ
Conseiller en aménagement

Tél : 514 872-8524

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-02-28

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du développement économique

Tél : 514 872-9545

Télécop. : 514 123-4567 **Télécop. :** 514 123-4567

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc LABELLE
Directeur
Tél : 514 872-2698
Approuvé le : 2018-03-01

Ville-Marie
Montréal

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
15 février 2018
n° à venir
4.1.1 et 4.6.34

Objet :	**ARTICLE 89 ET RÉVISION DE PROJET**
Endroit :	99999, rue de la Montagne
Responsables :	Olivier Légaré et Louis Routhier
Description :	La demande vise la construction d'un bâtiment résidentiel de 14 étages pour une hauteur totale de 44 mètres et un coefficient d'occupation du sol (COS) de 9. Le projet prévoit offrir 136 logements dont 66 comprennent deux chambres à coucher ou plus. L'entrée principale se fera du côté de la rue Saint-Jacques et l'entrée du stationnement se fera à partir d'une rampe d'accès connectée à une porte automatique du côté est du bâtiment. Au total, le stationnement, situé au sous-sol, comprend 11 unités pour voitures et un support permettant d'y attacher 74 vélos. Des supports à vélo supplémentaires sont prévus dans un espace extérieur adjacent à la rampe d'accès.

La forme du bâtiment est constituée d'un prisme scindé en deux dont un des volumes a été glissé. Cette forme permet de répondre aux contraintes dues à la forme particulière du lot sur lequel sera érigé le bâtiment et à une installation souterraine d'Hydro-Québec. De plus, le projet ne présente pas de basilaire à proprement parler, mais, afin d'y pallier, il est proposé de modifier le revêtement à partir du 4e étage. Ainsi, la portion inférieure sera constituée de maçonnerie de couleur anthracite et la portion supérieure sera composée de panneaux de céramique de trois tons de gris différents. L'entrée principale sera encadrée d'un revêtement métallique de couleur verte et ce revêtement se retrouvera également au dixième étage encadrant la salle commune aménagée du côté nord-ouest. Cette salle commune comprend également une terrasse entièrement intégrée au volume, ce qui est également le cas de tous les balcons qui sont en loggia.

Le projet tel que proposé déroge à six dispositions du règlement d'urbanisme soit :

- L'article 8 qui prévoit que la hauteur maximale d'un bâtiment ne présentant pas de retrait de façade est de 30 m;
- L'article 43 qui prévoit que le COS maximal est de 6;
- L'article 58 qui prévoit que le projet doit avoir une implantation contigüe;
- L'article 81 qui prévoit que la marge latérale minimale doit être de 4 m;
- L'article 381 qui ne permet pas d'aménager un support à vélo dans une cour latérale;

- L'article 605 qui prévoit que le projet doit avoir un minimum de 62 places de stationnement.

Élément particulier : Aucun

Remarque importante : Aucune

Considérant que : Le site visé présente une grande visibilité, mais également un lot élevé de contraintes.

Considérant que : Les particularités du site sont à l'origine des dérogations du projet.

Considérant que : La portion surhauteur du projet ne présente aucun retrait par rapport à la façade et que la solution de moduler la matérialité préconisée est intéressante, mais que l'effet du basilaire s'en trouve écrasé.

Considérant que : Le choix de matériaux plus léger dans la portion supérieure est intéressant afin d'atténuer l'effet de masse, mais la multiplication des tons de gris surcharge le volume de la tour.

Considérant que : La façade donnant sur la rue de la Montagne, particulièrement au niveau du basilaire, est traitée comme une façade secondaire.

Considérant que : L'implantation glissée crée un espace résiduel au sol en façade.

Par conséquent, à l'unanimité, le comité consultatif d'urbanisme émet un AVIS FAVORABLE à l'égard de cette demande aux conditions suivantes :

- **Inclure le quatrième étage au basilaire.**
- **Simplifier le revêtement de la partie supérieure du bâtiment.**
- **Proposer un couronnement plus raffiné.**
- **Revoir la composition architecturale de la façade du basilaire faisant face à la rue de la Montagne.**
- **Revoir le traitement de la façade « glissée » afin de mieux participer au concept architectural de la tour.**
- **Encadrer l'aménagement paysager avec des éléments permanents, notamment par du mobilier ou par une œuvre d'art, afin de marquer davantage le coin des rues.**
- **Revoir le traitement de la rampe d'accès au stationnement, par l'ajout d'un muret végétalisé afin de favoriser une meilleure harmonisation avec le parc adjacent.**

Le Comité consultatif d'urbanisme mentionne que l'ajout d'une œuvre d'art extérieure pourrait être envisagé.

Richard Ryan
Vice-président

Caroline Cantin
Secrétaire

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1187303003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division d'urbanisme
Objet :	Recommander au conseil d'agglomération d'adopter un règlement autorisant la construction et l'occupation d'un immeuble destiné à du logement social en vertu du paragraphe 4° de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, sur le lot 5 963 496 du Cadastre du Québec, (angle nord-est de la rue de la Montagne et la rue Saint-Jacques)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir les documents joints.

FICHIERS JOINTS

89_4 Règlement.docx Annexe A plans estampillés.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Daniel AUBÉ
Avocat droit public et législation
Tél : 514-872-6872

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-03-01

Véronique BELPAIRE
Chef de division
Tél : 514-872-4222
Division : Droit public et législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT LA CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE À DES FINS DE LOGEMENT SOCIAL SITUÉ SUR LE LOT 5 963 496 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

Vu le paragraphe 4° de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu le paragraphe 10° de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

À l'assemblée du ..... 2018, le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal décrète :

CHAPITRE I
TERRITOIRE D'APPLICATION

1. Le présent règlement s'applique au territoire formé du lot 5 963 496 du cadastre du Québec.

CHAPITRE II
AUTORISATION

2. Malgré la règlementation d'urbanisme applicable au territoire identifié au présent règlement, la construction d'un immeuble à des fins de logement social est autorisée aux conditions prévues au présent règlement.

À ces fins, il est notamment permis de déroger aux articles 9, 43, 49, 53, 58, 81, 381 et 605 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues au présent règlement s'applique.

CHAPITRE III
CONDITIONS

3. L'implantation et la volumétrie du bâtiment doivent être substantiellement conformes à celles illustrées aux plans joints en annexe A au présent règlement.

4. Aucune unité de stationnement pour un véhicule automobile ni aucun frais au fonds de compensation n'est exigé.

5. Préalablement à la délivrance d'un permis de construction, les travaux visés par le présent règlement doivent être approuvés conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

6. En plus des critères prévus au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), les critères suivants s'appliquent aux fins de l'approbation visée à l'article 5 :

1° les quatre premiers étages hors-sol doivent avoir un traitement distinctif de manière à créer l'effet d'un basilaire;

2° le revêtement extérieur doit être simplifié de manière à favoriser l'unité d'ensemble;

3° le bâtiment doit présenter un couronnement présentant une forte expression architecturale avec un profil travaillé;

4° la façade ayant front sur la rue de la Montagne doit être traitée avec le même soin que pour une façade principale;

5° toutes les façades doivent participer de façon claire au concept architectural de la tour;

6° les aménagements paysagers en cours avant doivent tendre à être marqués par des éléments permanents, particulièrement au coin des rues de la Montagne et Saint-Jacques;

7° l'interface entre la rampe d'accès au stationnement et les espaces publics adjacents doit faire l'objet d'une intervention harmonieuse tel qu'un muret végétalisé et, si requis, un garde-corps de grande qualité.

CHAPITRE IV
DÉLAI DE RÉALISATION

7. Les travaux de construction visés par le présent règlement doivent débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur du présent règlement.

En cas de non-respect du premier alinéa, l'autorisation prévue au présent règlement est nulle et sans effet.

CHAPITRE V
DISPOSITION PÉNALE

8. Quiconque occupe ou utilise une partie de lot, un lot, un terrain ou une construction, en autorise l'occupation ou l'utilisation, ou érige ou permet l'érection d'une construction, la démolit ou en permet la démolition, la transforme ou en permet la transformation en contravention de l'une des dispositions du présent règlement ou contrevient à l'une des dispositions du présent règlement, commet une infraction et est passible de la pénalité prévue à l'article 718 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

ANNEXE A
PLANS NUMÉROTÉS 6 À 13 ET 15 À 19, PRÉPARÉS PAR DOUGLAS ALFORD ARCHITECTE, ESTAMPILLÉS PAR L'ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE LE 27 FÉVRIER 2018

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans ..... le ..... 2018.

GDD : 1187303003



VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE

27 février 2018

DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN
ET SERVICES AUX ENTREPRISES



VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE

27 février 2018

DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN
ET SERVICES AUX ENTREPRISES

Perspective principale
(rue st-Jacques/ rue de la Montagne)

Coopérative d'habitation Montagne Verte

Arrondissement Ville-Marie Montréal | 15 Février 2018

Perspective 07

Douglas **ALFORD**
architecte



Entrée principale (rue st-Jacques)

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE

27 février 2018

DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN
ET SERVICES AUX ENTREPRISES



Salle communautaire (10 étage)

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE

27 février 2018

DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN
ET SERVICES AUX ENTREPRISES

Salle commmunautaire

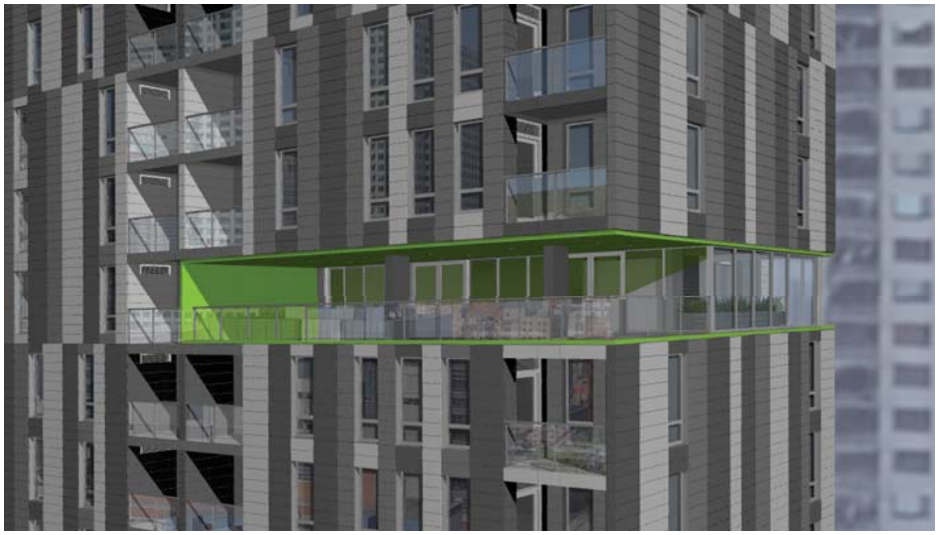



Façade arrière



Entrée stationnement

Coopérative d'habitation Montagne Verte

Arrondissement Ville-Marie Montréal | 15 Février 2018

Perspective

09

Douglas **ALFORD**
architecte



VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE

27 février 2018

DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN ET SERVICES AUX ENTREPRISES

1

Produit: Céramique, KERA-TWIN K20
Compagnie: Céragrès
Utilisation: Façades Ouest. Sud, Est, Nord
Dimentions: Hauteur: 300mm
Largeur: 600mm, 900mm, 1200mm
Couleurs: 1 Gris foncé
2 Gris moyen
3 Gris pale



2

Produit: Maçonnerie
Compagnie: À Déterminer
Utilisation: Façades Ouest. Sud, Est, Nord
Dimentions: Hauteur: 90mm
Largeur: 390mm
Couleur: Gris foncé

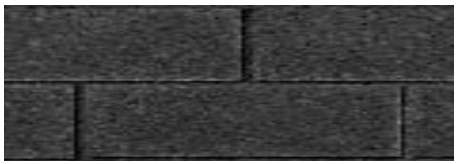

3

Produit: Garde corps en verre
Compagnie: Non-déterminé
Utilisation: Façades Sud et Nord
Dimentions: Hauteur: 1070mm
Largeur: variable
Couleur: Anodisé

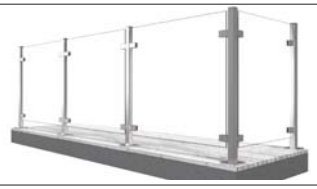

4

Produit: Revêtement métallique
Compagnie: Non-déterminé
Utilisation: Entrée et salle communautaire
Couleur: Vert



5

Produit: Revêtement métallique
Modèle: Corrugué 7/8, Posé horizontalement
Utilisation: Appentis
Couleur: Gris foncé



6

Produit: Cadre de fenêtre
Utilisation: Façades Ouest. Sud, Est, Nord
Couleur: Anodisé

6.1

Utilisation: Façades Sud, Nord
Couleur: Gris foncé



VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE

27 février 2018

DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN
ET SERVICES AUX ENTREPRISES



Coopérative d'habitation Montagne Verte

Arrondissement Ville-Marie Montréal | 15 Février 2018

Élévation principale - Rue St-Jacques

11

Douglas **ALFORD**
architecte

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE

27 février 2018

DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN
ET SERVICES AUX ENTREPRISES





Coopérative d'habitation Montagne Verte

Arrondissement Ville-Marie Montréal | 15 Février 2018

Élévations - Latérales

12

Douglas **ALFORD**
architecte

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE

27 février 2018

DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN
ET SERVICES AUX ENTREPRISES



Coopérative d'habitation Montagne Verte

Arrondissement Ville-Marie Montréal | 15 Février 2018

Élévation - Arrière

13

Douglas **ALFORD**
architecte

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE

27 février 2018

DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN
ET SERVICES AUX ENTREPRISES

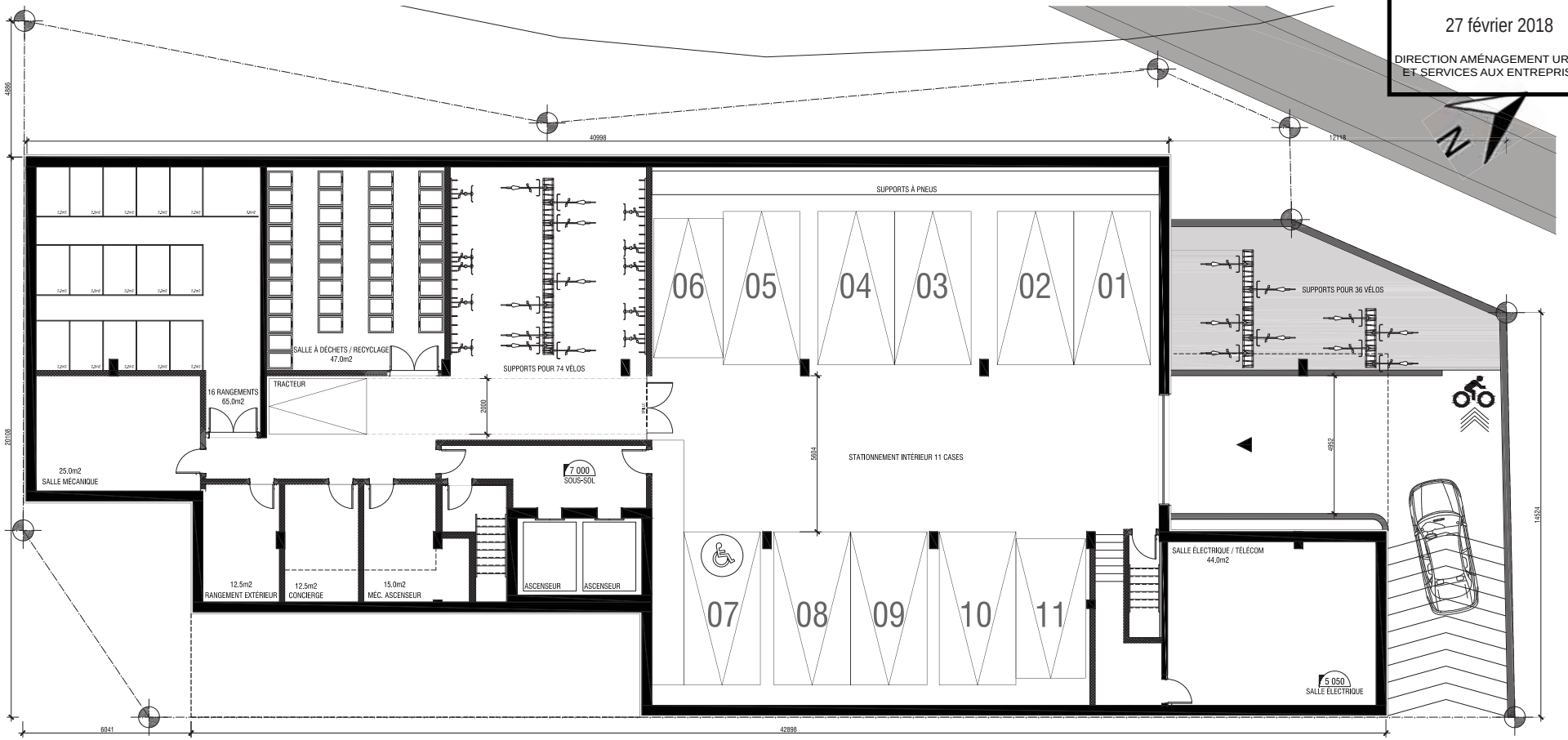

RUE SAINT-JACQUES

Coopérative d'habitation Montagne Verte

Arrondissement Ville-Marie Montréal | 15 Février 2018

Plan - Sous-sol

15

Douglas **ALFORD**
architecte

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE

27 février 2018

DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN ET SERVICES AUX ENTREPRISES

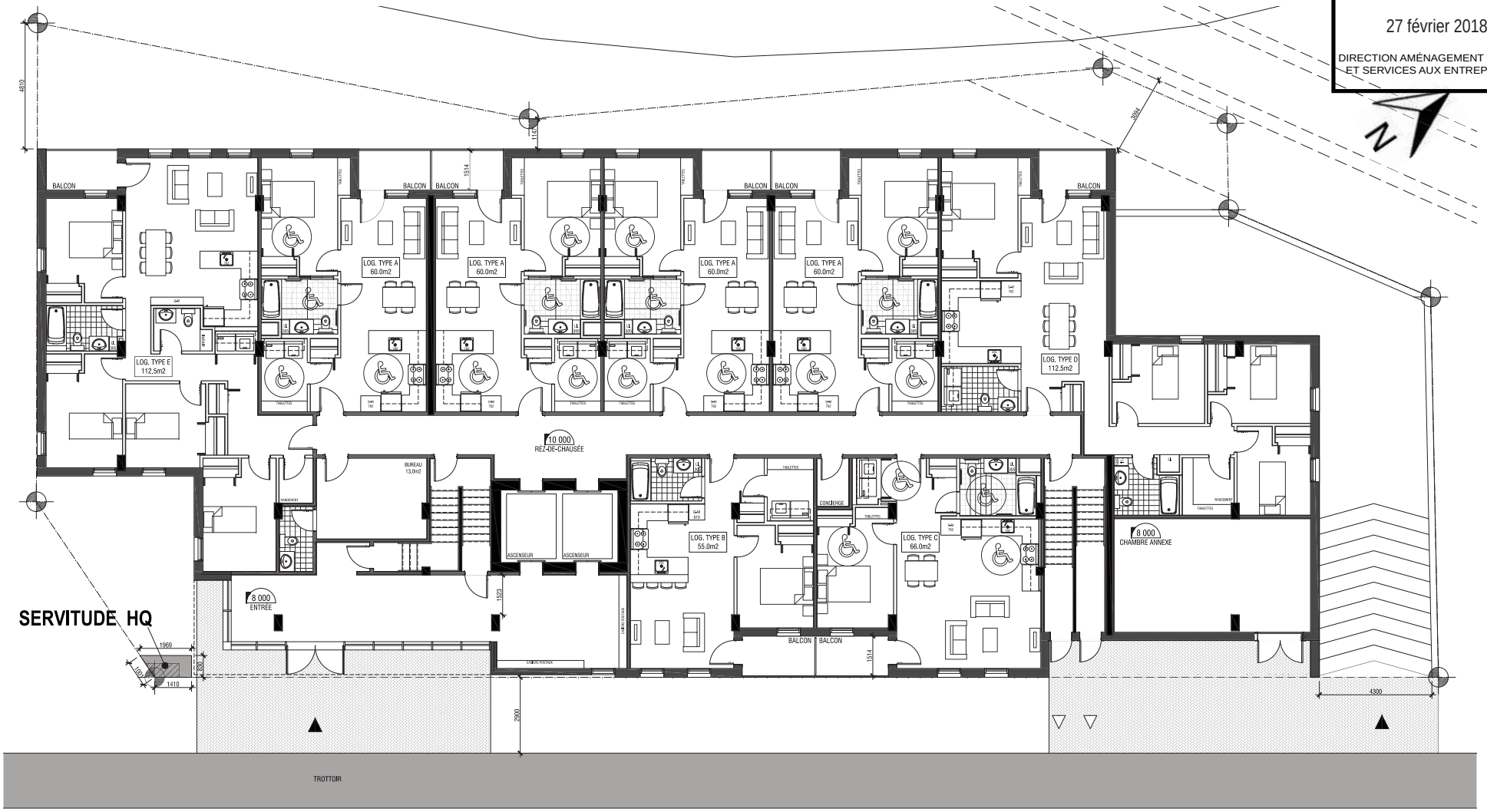

RUE SAINT-JACQUES

Coopérative d'habitation Montagne Verte

Arrondissement Ville-Marie Montréal | 15 Février 2018

Plan - Rez-de-chaussée

16

Douglas **ALFORD**
architecte

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE

27 février 2018

DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN
ET SERVICES AUX ENTREPRISES

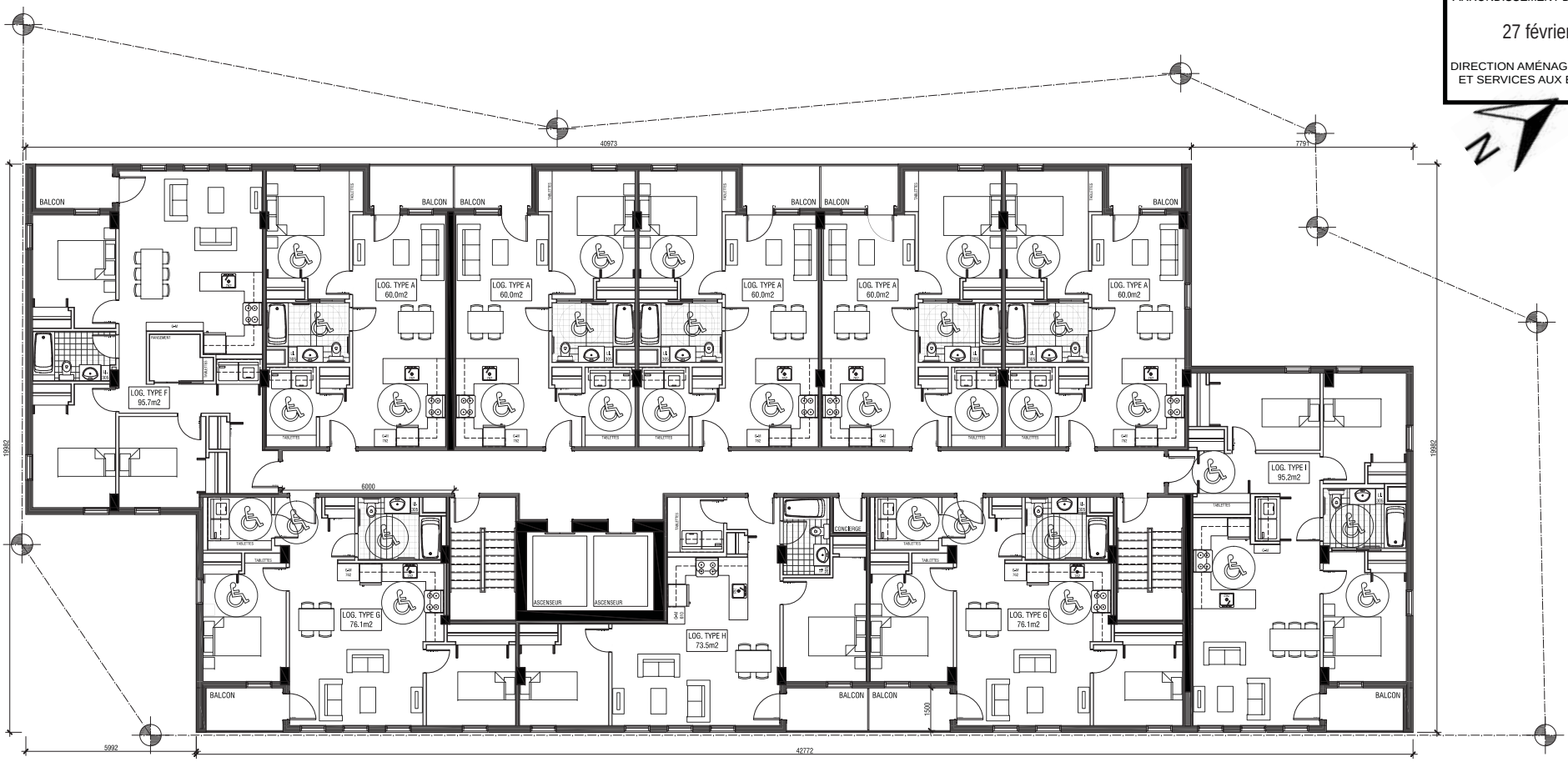

RUE SAINT-JACQUES

Coopérative d'habitation Montagne Verte

Arrondissement Ville-Marie Montréal | 15 Février 2018

Plan - Étage type

17

Douglas **ALFORD**
architecte

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE

27 février 2018

DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN
ET SERVICES AUX ENTREPRISES

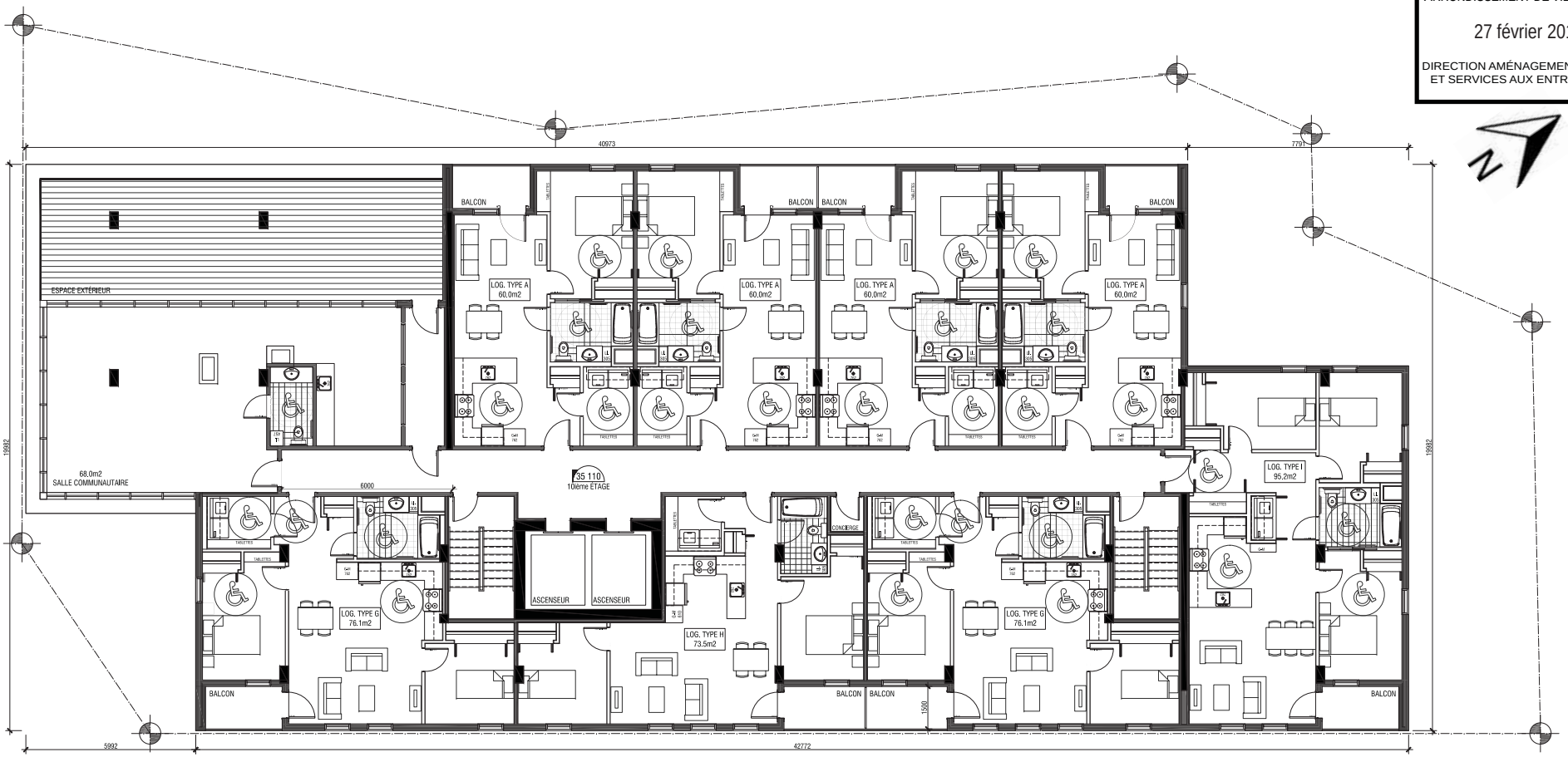

RUE SAINT-JACQUES

Coopérative d'habitation Montagne Verte

Arrondissement Ville-Marie Montréal | 15 Février 2018

Plan - Étage10

18

Douglas **ALFORD**
architecte

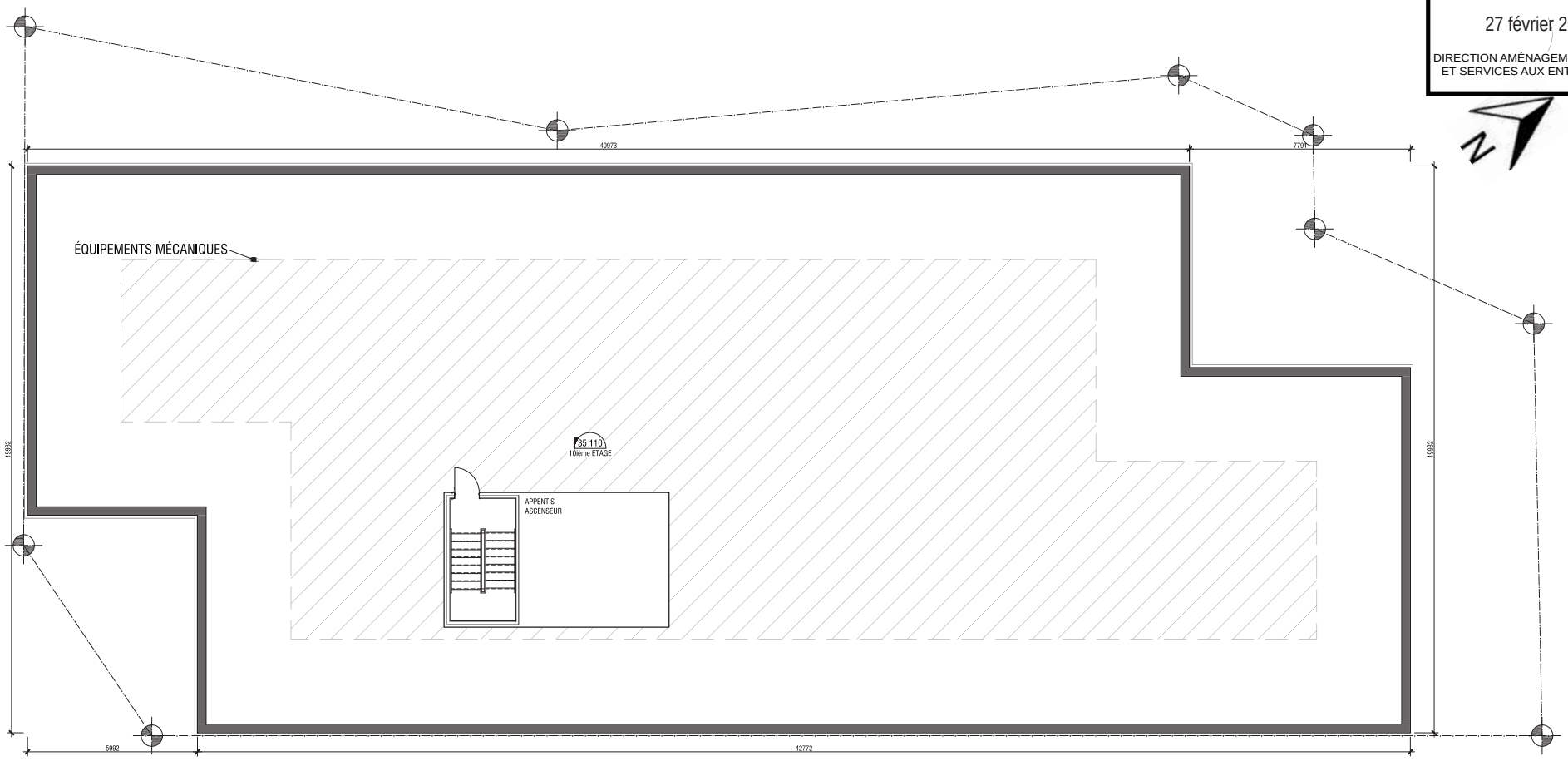

RUE SAINT-JACQUES

Coopérative d'habitation Montagne Verte

Arrondissement Ville-Marie Montréal | 15 Février 2018

Plan - Toit

19

Douglas **ALFORD**
architecte

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 41.04

2018/04/26 17:00

(2)

Dossier # : 1186620004

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité , Développement et programmation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver le règlement modifiant le Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional afin d'agrandir le territoire du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme.

Il est recommandé :
1. d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional afin d'agrandir le territoire du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme».

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-03-29 10:43

Signataire : Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1186620004**
Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité , Développement et programmation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver le règlement modifiant le Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional afin d'agrandir le territoire du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis l'adoption de la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* en 2004, la Ville de Montréal a mené diverses interventions en vue d'affecter à des fins de conservation plusieurs terrains à l'intérieur de l'Écoterritoire du corridor écoforestier de la rivière à l'Orme, dans l'ouest de l'île de Montréal. De telles interventions sont menées dans le contexte d'un agrandissement du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme.
En 2006, des discussions entre le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR), la Société générale de financement (la SGF qui est maintenant devenue Investissement Québec), le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, menèrent à l'identification de terrains de propriété gouvernementale qu'il convenait de protéger et d'intégrer au parc-nature de l'Anse-à-l'Orme. En 2011, le lot 4 879 073 qui longe la rivière à l'Orme fut transféré de la SGF au MDDELCC pour que celui-ci en assure la protection à long terme en partenariat avec la Ville de Montréal. De plus, d'autres terrains, soit les lots 4 879 074 et 1 559 477, sur le territoire de Sainte-Anne-de-Bellevue, sont intéressants à ajouter à l'assise territoriale du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme.

Le parc-nature de l'Anse-à-l'Orme est un parc régional qui relève de la compétence de l'agglomération de Montréal. Il a été créé dans les années 1980 à l'époque de la Communauté urbaine de Montréal. Ce parc-nature, comme les autres du réseau, a été créé en application du Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional. De manière à pouvoir réviser l'assise territoriale d'un parc-nature, il est nécessaire de modifier le Règlement 72 afin d'identifier précisément les lots concernés par un éventuel agrandissement. Depuis son adoption initiale en 1984, le Règlement 72 a été

modifié à quatre reprises pour inclure des lots qui peuvent être ajoutés aux assises territoriales des parcs régionaux de l'agglomération de Montréal. La dernière modification de ce règlement est celle de 2015 qui permettait d'ajouter des terrains du Bois Angell (sur le territoire de Beaconsfield et de Kirkland) au parc-nature de l'Anse-à-l'Orme.

Soulignons ici que le Règlement 72 vient traduire l'intention de l'agglomération de Montréal d'inclure des terrains dans les limites souhaitées d'un parc régional, que ce soit des lots publics ou privés. Toutefois, conformément à l'article 112 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1), l'agrandissement d'un parc régional annoncé avec le Règlement 72 n'a pas d'effet concret tant que la Ville de Montréal n'a pas conclu une entente formelle avec les propriétaires des terrains visés (acquisition, bail, ou autres formes d'entente).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0644 - 29 octobre 2015 - Adoption du Règlement modifiant le Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional.
CM04 0861 - 14 décembre 2004 - Adoption de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels.

Conseil de la Communauté urbaine de Montréal - 25 avril 1984 - Adoption du Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional.

DESCRIPTION

Le projet de règlement propose, dès son entrée en vigueur, la modification du Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional afin d'ajouter trois lots (soit les lots 4 809 074, 4 809 073 et 1 559 477) aux limites visées du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme. Le règlement viendra modifier le Règlement 72 (RCG 15-074) en y insérant les trois numéros de lot au paragraphe i de l'alinéa e) du titre 5 (parc-nature de l'Anse-à-l'Orme).
Les trois lots en cause, situés sur le territoire de Sainte-Anne-de-Bellevue et dont on trouvera la localisation sur la carte en pièce jointe, sont décrits ci-dessous :

Lot 4 879 073 Superficie : 31,06 hectares Propriétaire : MDDELCC
Lot 4 879 074 Superficie : 14,02 hectares Propriétaire : Développement Immobilier SAB Inc.
Lot 1 559 477 Superficie : 0,92 hectares Propriétaire : Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

JUSTIFICATION

L'agrandissement des parcs-nature en vue d'en faire des espaces de conservation s'inscrit notamment dans la volonté de l'agglomération de Montréal de protéger 10 % de la superficie terrestre de son territoire. De nombreux milieux naturels qui se retrouvent aux abords de la rivière à l'Orme, dans l'ouest de l'île de Montréal, sont considérés comme étant des terrains à forte valeur écologique qui méritent de recevoir un statut de protection.
Les trois lots en cause ici sont caractérisés par une très grande biodiversité. On y retrouve une concentration de milieux humides (marais et marécages) recherchés par les amphibiens, les reptiles et les oiseaux aquatiques. Plusieurs plantes à statut précaire ont été répertoriées sur ces terrains. Le MDDELCC, qui a obtenu la propriété du lot 4 879 073 en 2011, a d'ailleurs l'intention de constituer sur son lot un habitat floristique officiellement reconnu en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables du Québec. En outre, on retrouve à cet endroit une bétulaie jaune ainsi qu'une importante concentration de cédrières qui sont des peuplements forestiers rares à Montréal. Ces bois constituent des abris de qualité pour le cerf de Virginie. Les cédrières qui sont présentes sur le site sont le centre de l'habitat hivernal d'un troupeau de cerfs établi dans le secteur. Quant au lot 4 879

074, avec sa mosaïque de bois et de friches arborescentes, arbustives et herbacées, il montre de très belles qualités en terme de biodiversité. Le lot 1 559 477 recèle également un bon potentiel de conservation du fait qu'il englobe les bandes riveraines d'un ruisseau qui constitue un des affluents de la rivière à l'Orme.

Mentionnons ici que la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, sur le territoire de laquelle les terrains en cause sont situés (et qui est elle-même propriétaire du lot 1 559 477), est en accord avec les intentions de la Ville de Montréal d'agrandir le parc-nature de l'Anse-à-l'Orme en incluant les trois lots visés. Cela s'inscrit dans les orientations retenues par la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue à l'occasion de l'adoption, en 2017, de son Plan particulier d'urbanisme pour le secteur nord de la municipalité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'intégration de ces lots dans les limites visées du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme s'inscrit dans les démarches que poursuit la Ville de Montréal pour protéger les milieux naturels de cet espace unique d'une grande biodiversité conformément aux orientations du Plan de développement durable 2016-2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le règlement modifiant le Règlement 72 assurera l'intégration légale des lots à protéger dans les limites du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme, ce qui permettra ensuite à la Ville de poursuivre ses démarches en vue d'assurer leur conservation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y aura pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'adoption du règlement est prévue pour le conseil d'agglomération du mois de mai 2018. Il pourra s'en suivre des démarches pour assurer la protection des trois lots visés et leur inclusion dans les limites du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire du dossier décisionnel atteste de sa conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre LEGENDRE
conseiller(ere) en amenagement

Tél : 514 872-8658
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-03-19

Véronique ANGERS
c/d developpement stratégique et programmation - grands parcs

Tél : 000-0000
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Johanne FRADETTE
c/d Biodiversité urbaine
Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11), je désigne Madame Johanne Fradette, chef de division - Biodiversité urbaine, pour me remplacer du 23 au 28 mars et Madame Guylaine Parr, chef de division - Gestion des grands parcs le 29 mars dans l'exercice de mes fonctions de directeur - Gestion des parcs et biodiversité, au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, et exercer tous les pouvoirs qui y sont rattachés.

Et j'ai signé,

Daniel HODDER, directeur

Tél : 514-280-6838
Approuvé le : 2018-03-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvia-Anne DUPLANTIE
Directeur(trice) - aménagements des parcs et espaces publics
Pendant mon absence, je désigne :
Pour mes fonctions de directrice par intérim du Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal, Mme Sylvia-Anne Duplantie, directrice de l'aménagement des parcs et espaces publics du Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal, pour me remplacer dans l'exercice de mes fonctions et exercer tous les pouvoirs qui y sont rattachés.

Pour mes fonctions de directrice générale adjointe - Qualité de vie, M. Alain Marcoux, directeur général pour me remplacer dans l'exercice de mes fonctions et exercer tous les pouvoirs qui y sont rattachés. Toute demande de signature de sommaire décisionnel et de bon de commande SIMON devra lui être transmise.

Et j'ai signé :

Chantal Gagnon
Tél : 514 872-5638
Approuvé le : 2018-03-29

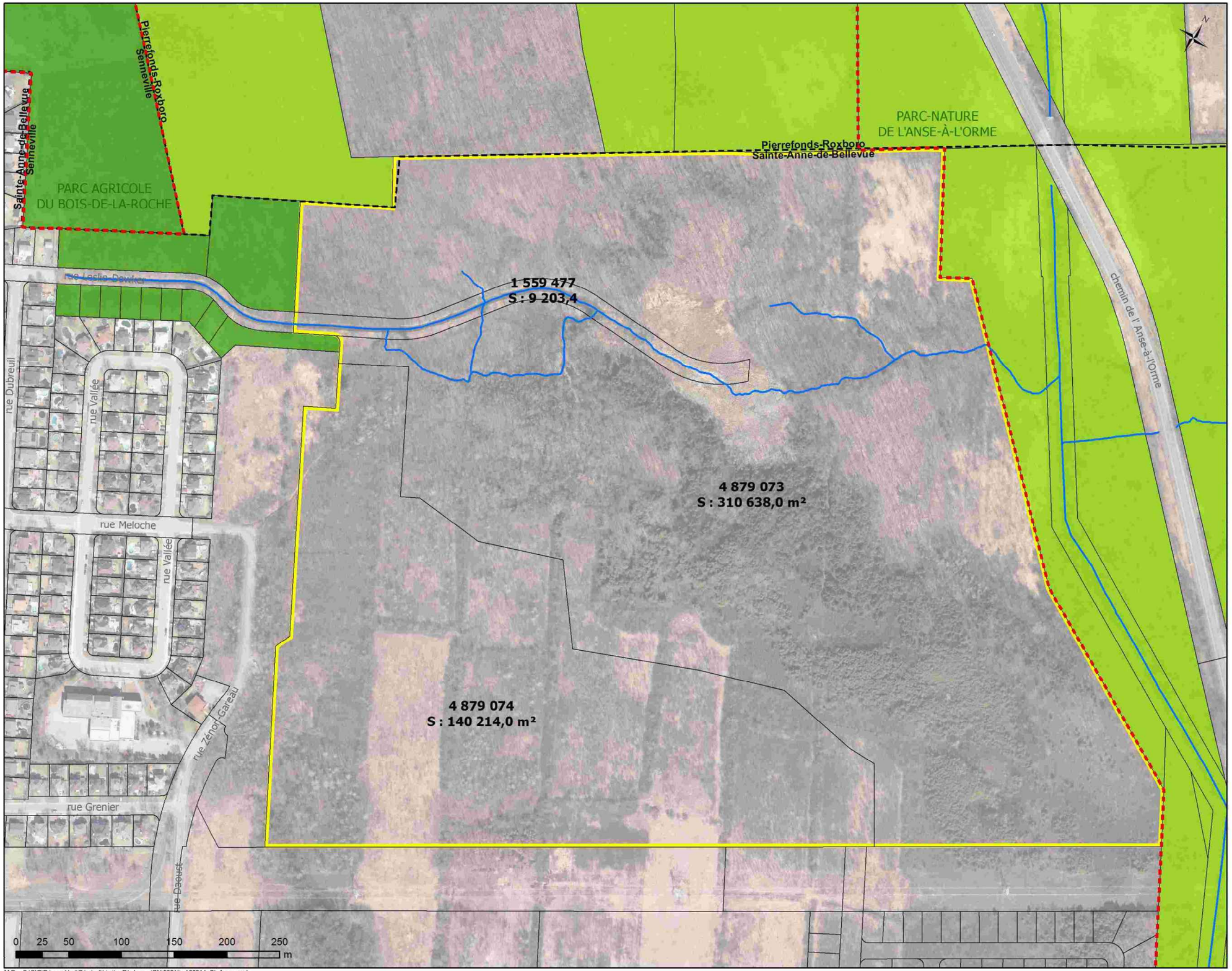

M.D. - S:\SIG\RéseauVert\Général\LimitesRèglementPN\9501lim180314_SteAnne.mxd

Règlement modifiant le règlement 72
Parc-nature de l'Anse-à-l'Orme

Sainte-Anne-de-Bellevue

- parc agricole du Bois-de-la-Roche
- parc-nature de l'Anse-à-l'Orme
- limite du règlement 72 actuel (approximative)
- agrandissement de la limite du règlement 72 pour le parc-nature de l'Anse-à-l'Orme
- cadastre
- limite administrative
- cours d'eau

Orthophotos : © Communauté métropolitaine de Montréal, 2005-2013

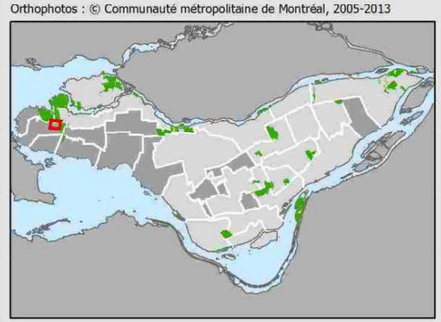

Montréal

Service des grands parcs,
du verdissement et du Mont-Royal

14 mars 2018

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1186620004

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité , Développement et programmation
Objet :	Approuver le règlement modifiant le Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional afin d'agrandir le territoire du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AG 1186620004 Règl. mod. Règl 72.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Annie GERBEAU
Avocate
Tél : 514-872-3093

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-03-26

Annie GERBEAU
Avocate, chef de division
Tél : 514-872-3093
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 72 RELATIF À L'ÉTABLISSEMENT ET À LA DÉNOMINATION DE PARCS À CARACTÈRE RÉGIONAL AFIN D'AGRANDIR LE TERRITOIRE DU PARC-NATURE DE L'ANSE-À-L'ORME

Vu l'article 112 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1);

Vu le paragraphe 12° de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

À l'assemblée du , le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Le paragraphe i de l'alinéa e) du titre 5 (parc-nature de l'Anse-à-l'Orme) du Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional est modifié comme suit:

1° par l'insertion, après le lot « 1 418 791 », du lot « 1 559 477 »;

2° par l'ajout, à la fin du paragraphe i, après le lot « 3 944 966 », des lots « 4 879 073 et 4 879 074 ».

GDD 1186620004

Dossier # : 1175092011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la démolition d'un bâtiment commercial situé au 9050, rue Sherbrooke Est et la construction d'un bâtiment destiné à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance

JE RECOMMANDE :
De demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la démolition d'un bâtiment commercial situé au 9050, rue Sherbrooke Est et la construction d'un bâtiment destiné à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-02-09 14:38

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Mercier
Hochelaga-Maisonneuve
Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 6 février 2018	Résolution: CA18 27 0031

Demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal*, un règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance situé sur le lot 5 798 658 situé au 9050, rue Sherbrooke Est.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Laurence LAVIGNE LALONDE

Et résolu :

De demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu de l'article 89, paragraphe 4, de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, c. C-11.4), un règlement autorisant la démolition d'un bâtiment commercial situé au 9050, rue Sherbrooke Est et la construction d'un bâtiment destiné à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1175092011

Dina TOCHEVA
_____
Secrétaire d'arrondissement substitut

Signée électroniquement le 7 février 2018

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 42.01

2018/04/26
17:00

(1)

Dossier # : 1175092011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la démolition d'un bâtiment commercial situé au 9050, rue Sherbrooke Est et la construction d'un bâtiment destiné à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance

JE RECOMMANDE :
De demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la démolition d'un bâtiment commercial situé au 9050, rue Sherbrooke Est et la construction d'un bâtiment destiné à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance.

Signé par Jacques SAVARD **Le** 2018-01-25 09:15

Signataire : Jacques SAVARD

_____

Directeur d'arrondissement
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1175092011**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la démolition d'un bâtiment commercial situé au 9050, rue Sherbrooke Est et la construction d'un bâtiment destiné à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance

CONTENU

CONTEXTE

La Fondation des aveugles du Québec ainsi que le groupe de ressources techniques « Atelier Habitation Montréal » projette la démolition d'un bâtiment commercial vacant depuis plusieurs années situé au 9050, rue Sherbrooke Est et la construction d'un bâtiment destiné à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance. Ce bâtiment de 39 unités d'habitation de différentes typologies serait composé de deux volumes intégrés, soit un volume dans la partie avant d'une hauteur de cinq étages et un volume de trois étages dans la partie arrière. Ce projet est financé par l'entremise du programme AccèsLogis par la Société d'habitation du Québec (SHQ). La Direction de l'habitation de la Ville de Montréal est désignée comme étant le mandataire de la gestion pour le territoire de l'agglomération.
La Fondation des aveugles du Québec soutien les personnes aveugles ou ayant une déficience visuelle dans le domaine de l'habitation, des loisirs et de la vie communautaire. Elle a aussi comme mandat de promouvoir une vie autonome et active pour cette clientèle et apporter son appui afin de contrer l'isolement.

Le projet à l'étude déroge à certaines dispositions du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275). Les dérogations sont les suivantes :

- Le bâtiment projeté comporte de trois à cinq étages et atteint environ 15,37 mètres de hauteur, dérogeant à la hauteur maximale autorisée (article 9). Ce secteur de zones permet un maximum de trois étages et 11 mètres de hauteur. Le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, pour sa part, autorise les bâtiments d'un maximum de huit étages.

- Le projet requiert un minimum d'une case de stationnement par deux logements (article 561) pour un projet de cette envergure, soit un minimum de 19 cases.

Cependant, la clientèle visée n'est pas susceptible de posséder une automobile et d'engendrer une augmentation du nombre de véhicules stationnés sur le domaine public. En somme, on retrouverait sur le site quatre cases de stationnement extérieur au lieu des 19 requises.

- Le projet doit prévoir qu'au moins la moitié des cases de stationnement soient situées à l'intérieur puisqu'il comporterait plus de 12 unités d'habitation (article 565). Or, le projet prévoit quatre cases de stationnement aménagées à l'extérieur du côté de la rue Paul-Pau.

- Le projet prévoit une aire de stationnement de quatre unités située en cour avant aux abords de la rue Paul-Pau, ce qui est non conforme à la réglementation (article 566). Cependant, il s'agit d'une cour avant non adjacente à une façade comportant l'entrée principale.

- Le bâtiment projeté déroge à l'alignement de construction (article 60) et au pourcentage (60 % minimum) d'un plan de façade devant être construit à l'alignement de construction (article 52). Cependant, puisqu'il s'agit d'un bâtiment prévu sur une tête d'îlot, le Règlement d'urbanisme (01-275) offre la possibilité de déterminer l'implantation optimale d'un bâtiment même si celle-ci est dérogatoire à l'alignement de construction prescrit.

- Le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) requiert, dans ce secteur de zones, que la partie du bâtiment au rez-de-chaussée face à la rue Sherbrooke Est, sur une profondeur minimale de 4 m, doit obligatoirement avoir un usage commercial (articles 124 et 200). Le projet ne prévoit pas d'usages de la famille commerce ou de la famille équipements collectifs et institutionnels au niveau du rez-de-chaussée. Par contre, on y prévoit l'aménagement d'une salle communautaire et d'un bureau pour la gestion de l'édifice dans la partie centrale du rez-de-chaussée en bordure de la rue Sherbrooke Est.

Le projet de démolition du bâtiment actuellement sur le site n'est pas soumis à l'autorisation du comité de démolition en vertu de l'article 6 paragraphe 10 du Règlement régissant la démolition d'immeubles (RCA02-27006).

Le conseil d'agglomération peut adopter un règlement en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal afin de permettre la réalisation du projet (article 89.1.1 de la Charte de la Ville de Montréal).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 27 0151 - 2 mai 2017 - Adopter la résolution autorisant le projet particulier PP27-0245 modifiant le projet particulier PP27-0160 afin de prolonger l'échéancier de réalisation d'un projet résidentiel projeté au 9050, rue Sherbrooke Est (1175092003).
CA12 27 0214 - 1er mai 2012 - Adopter le projet particulier PP27-0160 dont l'objet est de permettre la démolition d'un bâtiment commercial situé au 9050, rue Sherbrooke Est et la construction d'un bâtiment résidentiel d'un maximum de 36 unités (1115092015).

DESCRIPTION

Le bâtiment visé par la démolition est situé au 9050, rue Sherbrooke Est. Il s'agit d'un immeuble vacant qui était occupé anciennement par un commerce de réparations de pièces automobiles (Duro vitres d'autos) qui a été transformé récemment en bureau des ventes pour un projet immobilier résidentiel qui a été abandonné. Le projet proposé par la présente demande prévoit la construction d'un bâtiment de 39 logements sociaux ainsi qu'une salle

communautaire.
Le projet de remplacement est prévu sur la tête d'îlot formée par les rues Desmarteau, Sherbrooke Est et Paul-Pau. D'une hauteur de cinq étages dans la partie avant donnant sur la rue Sherbrooke Est et de trois étages dans la partie arrière, il comporte 39 unités résidentielles de différentes typologies, soit :

- 30 unités d'une chambre à coucher;
- 7 unités de deux chambres à coucher;
- 2 unités de trois chambres à coucher.

Le projet possède également les caractéristiques suivantes :

- Salle communautaire et bureau de gestion de l'édifice aménagés aux abords de la rue Sherbrooke Est;
- Quatre unités de stationnement extérieur pour autos;
- Huit unités de stationnement pour vélos;
- Taux de verdissement du site de 31,4 %.

Le concept architectural du bâtiment de style contemporain devra être soumis à une révision architecturale selon le titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) en étant analysé par le comité consultatif d'urbanisme (CCU) à une séance ultérieure, et ce, suite au dépôt des demandes de permis de démolition et de construction.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à cette demande pour les raisons suivantes :

- Le bâtiment à démolir ne présente aucun caractère architectural significatif;
- Le projet prévoit la construction d'un bâtiment destiné à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance;
- L'orientation du bâtiment (nord de l'îlot) ne nuit pas à l'ensoleillement des bâtiments environnants;
- Le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) préconise la densification des terrains situés sur un coin de rue;
- Le projet permettrait la construction d'un bâtiment résidentiel qui viendrait consolider la tête d'îlot formée par les rues Desmarteau, Sherbrooke Est et Paul-Pau;
- Actuellement, on retrouve sur le site qu'une très faible présence de végétation, ce qui constitue un important îlot de chaleur. Le projet viendrait bonifier considérablement la présence de végétation sur le site.

À sa séance du 13 décembre 2017, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à la demande.

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) recommande d'accepter la présente demande selon les conditions suivantes :

- L'implantation du bâtiment doit être réévaluée afin d'optimiser la plantation d'arbres et de végétaux, notamment en façade. Nous recommandons donc un recul supplémentaire du bâtiment d'environ 0,9 m vers l'arrière ainsi que de rééquilibrer les marges donnant sur les rues Desmarteau et Paul-Pau;

- Les dérogations réglementaires à autoriser doivent être représentatives du projet présenté au comité consultatif d'urbanisme et seront détaillées dans le projet de règlement;

- Le projet doit être soumis à une révision architecturale selon le titre VIII du règlement d'urbanisme (01-275), en étant analysé par le comité consultatif d'urbanisme (CCU) à une séance ultérieure, et ce, suite au dépôt des demandes de permis de démolition et de construction;

- Avant l'émission du permis de démolition et de construction, le requérant doit déposer les garanties bancaires applicables à la démolition du bâtiment existant et la construction du nouveau bâtiment et à l'aménagement paysager du site.

Commentaires sur le concept architectural du bâtiment

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) a évalué cette demande quant à la qualité de l'expression architecturale du bâtiment et de son voisinage, et ce, selon les critères inscrits au règlement d'urbanisme.

Le bâtiment de facture plutôt contemporaine s'inscrit dans un cadre bâti assez diversifié où des bâtiments de types résidentiels, multiplex et commerciaux à proximité se côtoient. Pour le présent projet, le bâtiment de cinq étages donnant sur la rue Sherbrooke Est et de trois étages donnant sur la cour arrière se démarque par une composition d'une façade assez dynamique avec des matériaux de bonne qualité tel qu'une brique d'argile de la compagnie Yankee Hill de couleur brun légèrement grisâtre et une brique d'argile de la compagnie Belden de couleur pâle « Alaska White », toutes deux de format modulaire métrique ainsi qu'un panneau d'aluminium de la compagnie Panfab.

Les balcons en semi-alcôves, composés de deux manières sont répartis de façon à dynamiser davantage la façade en introduisant une couleur accent plutôt éclatante (Orange Blossom de Benjamin Moore). La DAUSE considère que la façade semble chargée par trop d'éléments différents par leurs textures, couleurs et dispositions (deux types de garde-corps, deux types de balcons, la disposition des ouvertures peu conventionnelles, trois couleurs très contrastantes). En vue de la révision architecturale, la DAUSE recommande de revoir l'agencement des matériaux ou bien de revoir la couleur accent orange du revêtement métallique. L'application de tant de matériaux et de couleurs n'est pas nécessaire pour dynamiser le projet. Un aménagement paysager sera également demandé au niveau du rez-de-chaussée afin de rendre plus agréable l'expérience du piéton sur la rue Sherbrooke Est.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Actuellement, on retrouve sur le site qu'une très faible présence de végétation, ce qui constitue un important îlot de chaleur. Le projet viendrait bonifier considérablement la

présence de végétation sur le site et prévoit la plantation de plusieurs arbres. Par ailleurs, le bâtiment serait doté d'un toit blanc.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement (CA) - Demande au conseil d'agglomération d'adopter le règlement

- Comité exécutif (CE) - Inscription à l'ordre du jour du conseil d'agglomération pour avis de motion
- Conseil municipal (CM) - Orientation pour l'adoption du règlement
- Conseil d'agglomération (CG) - Avis de motion et adoption du projet du règlement
- Conseil d'agglomération (CG) - Adoption du règlement
- Parution d'un avis public et entrée en vigueur du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Cette demande est conforme aux dispositions du paragraphe 4 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal.
À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2018-01-22
Carl BOUDREAULT	Réjean BOISVERT	

Conseiller en aménagement - Division de l'urbanisme

Tél : 514 872-7599
Télécop. : 514-872-2312

Chef de division - Division de l'urbanisme

Tél : 514 872-9635
Télécop. : 514 872-2312

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Myriam BEAUDOIN
Directrice Aménagement urbain et services aux entreprises
Tél : 514 868-3906
Approuvé le : 2018-01-22

Comité consultatif d'urbanisme
CCU-2017-12

PROCÈS-VERBAL
Séance tenue le mercredi, 13 décembre 2017, à 13 h 30
au 6854, rue Sherbrooke Est
à la salle 3 du conseil d'arrondissement

8.1 AVIS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

AVIS 27-CCU2017-1927

Dossier n° : 1175092011

Objet : Demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la démolition d'un bâtiment commercial et la construction d'un bâtiment destiné à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance

Endroit : 9050, rue Sherbrooke Est

Responsable du dossier : M. Carl Boudreault, conseiller en aménagement

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme :

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment à démolir ne présente aucun caractère architectural significatif;

CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit la construction d'un bâtiment destiné à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance;

CONSIDÉRANT QUE l'orientation du bâtiment (nord de l'îlot) ne nuit pas à l'ensoleillement des bâtiments environnants;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) préconise la densification des terrains situés sur un coin de rue;

CONSIDÉRANT QUE le projet permettrait la construction d'un bâtiment résidentiel qui viendrait consolider la tête d'îlot formée par les rues Desmarteau, Sherbrooke Est et Paul-Pau;

CONSIDÉRANT QU'actuellement, on retrouve sur le site qu'une très faible présence de végétation, ce qui constitue un important îlot de chaleur. Le projet viendrait bonifier considérablement la présence de végétation sur le site.

Par conséquent, il est adopté, À L'UNANIMITÉ :

DE RECOMMANDER AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE DONNER UNE SUITE FAVORABLE À LA DEMANDE AVEC LES CONDITIONS SUIVANTES :

- Il est exigé que l'implantation du bâtiment soit réévaluée afin d'optimiser la plantation d'arbres et de végétaux, notamment en façade. Un recul supplémentaire du bâtiment d'environ 0,9 m vers l'arrière est donc exigé;
- Il est exigé que les dérogations réglementaires à autoriser soient représentatives du projet présenté au comité consultatif d'urbanisme et soient détaillées dans le projet de règlement;
- Il est exigé que le projet soit soumis à une révision architecturale selon le titre VIII du règlement d'urbanisme (01-275), en étant analysé par le comité consultatif d'urbanisme (CCU) à une séance ultérieure, et ce, suite au dépôt des demandes de permis de démolition et de construction;
- Il est exigé qu'avant l'émission du permis de démolition et de construction que le requérant dépose les garanties bancaires applicables à la démolition du bâtiment existant et à l'aménagement paysager du site.

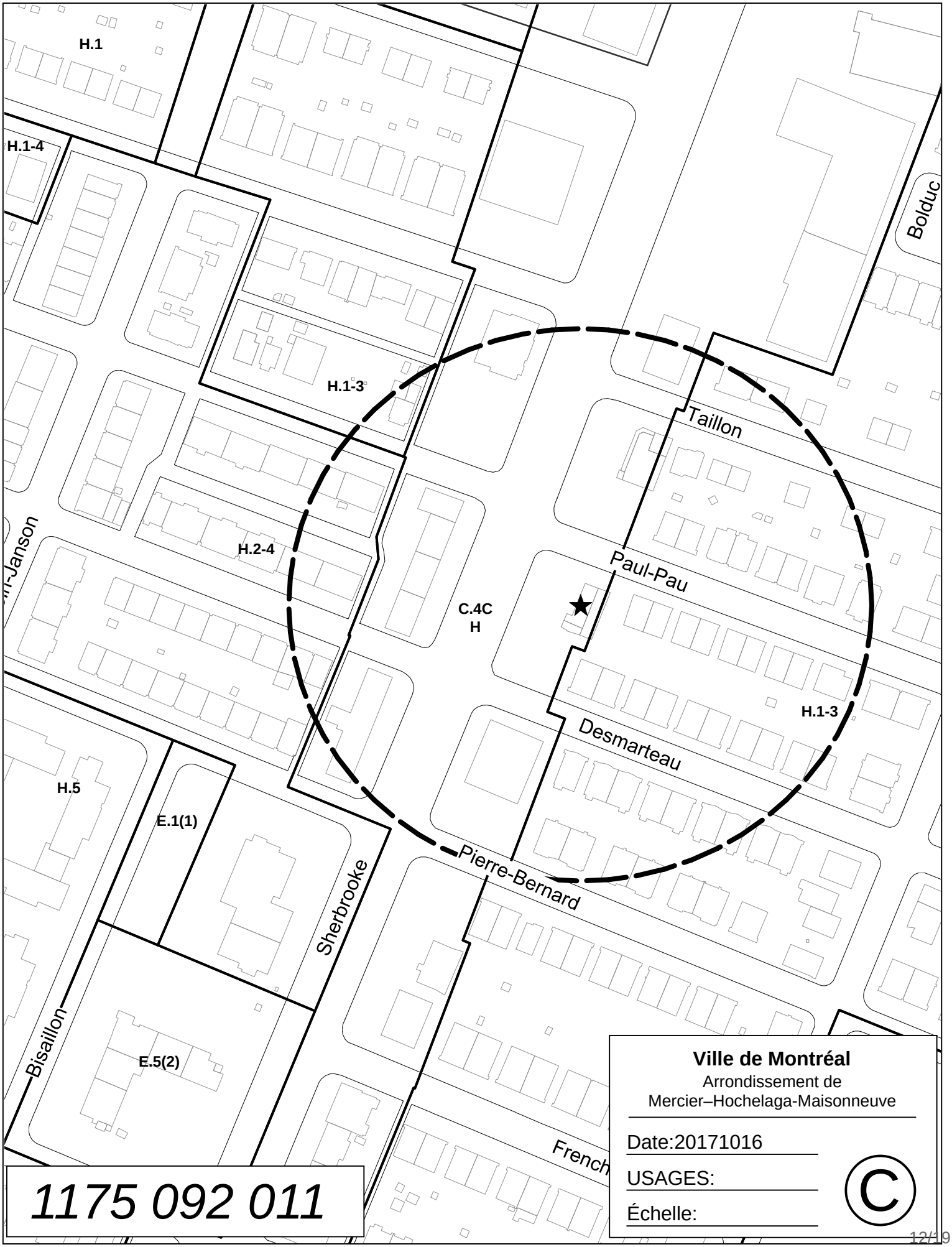
H.1
H.1-4
H.1-3
H.2-4
C.4C
H
H.5
E.1(1)
E.5(2)
Taillon
Paul-Pau
Desmarteau
Pierre-Bernard
Sherbrooke
Bisaillon
Bolduc
H.1-3
1175 092 011
Ville de Montréal
Arrondissement de
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
Date:20171016
USAGES:
Échelle:
©


4071
4051
4031
4011
9215
3295
Bolduc
3300
4680
4650
4300
4010
3900
3288
3270
4571
4255
9105
9170
3771
3345
3333
3275
3235
Taillon
4600
4400
4200
4050
3770
9100
3350
3330
3270
3215
9085
9065
3315
3285
3255
3220
4025
3815
3605
3535
Paul-Pau
9055
3225
3215
9125
9045
9050
3290
3270
3250
3209
4000
3800
3600
3365
3220
3210
3335
3180
3805
3605
3425
3305
Desmarteau
3275
3245
8990
3340
9055
3320
9045
3290
3260
3345
3230
9021
3305
Pierre-Bernard
9009
8955
3265
9020
3340
3245
8999
9014
3310
8975
8960
3290
3195
3260
8950
3365
3315
3285
Sherbrooke
8888
3255
French
1175 092 011
Ville de Montréal
Arrondissement de
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
Date:20171016
Utilisation du sol:
Échelle:
B

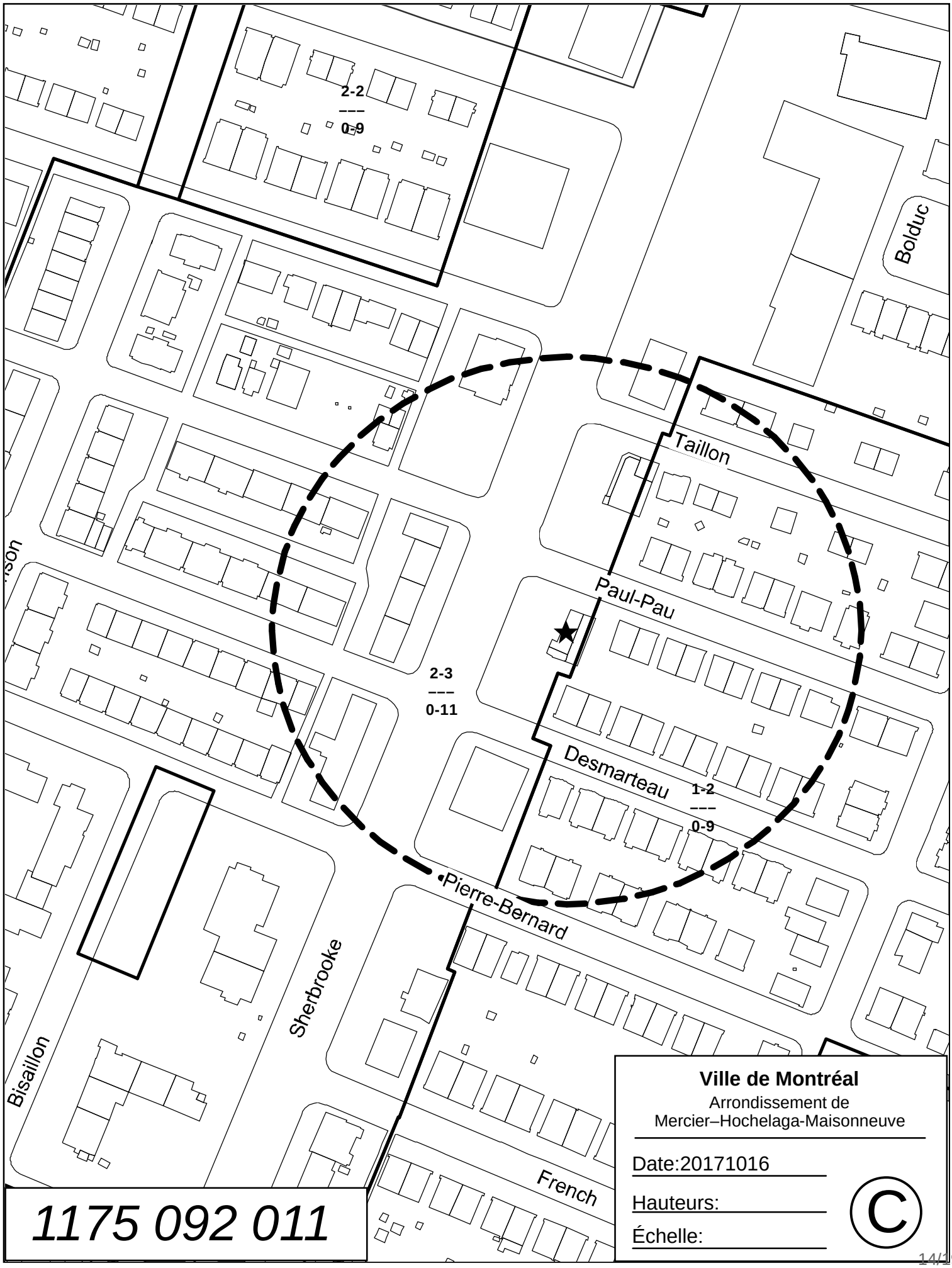
2-2

0-9
Bolduc
Taillon
Paul-Pau
2-3

0-11
Desmarteau
1-2

0-9
Pierre-Bernard
Sherbrooke
Bisaillon
French
1175 092 011
Ville de Montréal
Arrondissement de
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
Date:20171016
Hauteurs:
Échelle:
©



Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1175092011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Objet :	Demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la démolition d'un bâtiment commercial situé au 9050, rue Sherbrooke Est et la construction d'un bâtiment destiné à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir document ci-joint.

FICHIERS JOINTS

18-233 - 89 (4) Mercier - lot 5798658 - 22 janvier.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sabrina GRANT
Avocate, droit public et législation
Tél : 514-872-6872

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-01-23

Véronique BELPAIRE
Avocate
Tél : 514-872-6872
Division : Droit public et législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT LA DÉMOLITION, LA CONSTRUCTION ET L'OCCUPATION D'UN BÂTIMENT À DES FINS D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES AYANT BESOIN D'AIDE ET D'ASSISTANCE SITUÉ SUR LE LOT 5 798 658

Vu le paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu le paragraphe 10° de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal décrète :

SECTION I
TERRITOIRE D'APPLICATION

1. Le présent règlement s'applique au territoire formé du lot 5 798 658 du cadastre du Québec.

SECTION II
AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire identifié à l'article 1, la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sont autorisées conformément au présent règlement.

À ces fins, il est notamment permis de déroger aux articles 9, 52, 60, 124, 200, 561, 565 et 566 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues au présent règlement continue de s'appliquer.

SECTION III
DÉMOLITION

3. Toute demande de certificat d'autorisation de démolition doit être accompagnée d'une demande de permis de construction relative à une construction autorisée en vertu du présent règlement.

SECTION IV
CONDITIONS

4. Le nombre d'étages maximal est de 5.

5. La hauteur maximale du bâtiment est de 15,5 m.

6. Une aire de stationnement comportant un minimum de 4 unités de stationnement doit être aménagée.

L'aire de stationnement visée au premier alinéa doit être située dans la cour avant bordant la rue Paul-Pau.

7. L'alignement de construction minimal en bordure de la rue Sherbrooke Est est de 1,5 m.

SECTION V
PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

8. Préalablement à la délivrance d'un certificat d'autorisation de démolition et d'un permis de construction, les travaux visés par le présent règlement, incluant les travaux d'aménagement des espaces extérieurs, doivent être approuvés conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).

SECTION VI
GARANTIES BANCAIRES

9. La délivrance d'un certificat d'autorisation de démolition visé par le présent règlement est conditionnelle au dépôt d'une lettre de garantie bancaire irrévocable au montant de 65 600 $.

La garantie visée au premier alinéa doit demeurer en vigueur jusqu'à ce que les travaux visés par le certificat d'autorisation de démolition et les travaux de construction soient complétés.

Si les travaux de démolition et de construction ne sont pas réalisés conformément au présent règlement et au plan d'implantation et d'intégration architecturale approuvé par le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, la Ville peut réaliser la garantie afin de faire exécuter les travaux ou encaisser celle-ci à titre de pénalité.

10. La délivrance d'un permis de construction visé par le présent règlement est conditionnelle au dépôt d'une lettre de garantie bancaire irrévocable au montant de 5 000 $.

La garantie visée au premier alinéa doit demeurer en vigueur jusqu'à ce que les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient complétés.

Si les travaux d'aménagement des espaces extérieurs ne sont pas réalisés conformément au présent règlement et au plan d'implantation et d'intégration architecturale approuvé par le

conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, la Ville peut réaliser la garantie afin de faire exécuter les travaux ou encaisser celle-ci à titre de pénalité.

SECTION VII
DÉLAIS DE RÉALISATION

11. Les travaux de démolition et de construction autorisés par le présent règlement doivent débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur du présent règlement.

En cas de non-respect du premier alinéa, les autorisations prévues au présent règlement deviennent nulles et sans effet.

12. Les travaux de construction doivent être complétés avant la fin de la validité du permis de construction.

13. Les travaux d'aménagement des espaces extérieurs doivent être complétés dans les 12 mois suivant la fin de la validité du permis de construction.

SECTION VIII
DISPOSITION PÉNALE

14. Quiconque occupe ou utilise une partie de lot, un lot, un terrain ou une construction, en autorise l'occupation ou l'utilisation, ou érige ou permet l'érection d'une construction, démolit ou permet la démolition, transforme ou permet la transformation, en contravention à l'une des dispositions du présent règlement, commet une infraction et est passible de la pénalité prévue à l'article 674 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le devoir* le XXXXXX.

GDD : 1175092011

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CG : 42.02

2018/04/26 17:00

(1)

Dossier # : 1175378010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la démolition des bâtiments situés aux 4255 et 4471, rue Paul-Pau (lots 1 713 026 et 1 713 027) en vue de permettre la construction d'une résidence pour personnes ayant besoin d'aide

JE RECOMMANDE :
De demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la démolition des bâtiments situés aux 4255 et 4471, rue Paul-Pau (lots 1 713 026 et 1 713 027) en vue de permettre la construction d'une résidence pour personnes ayant besoin d'aide.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-02-09 14:36

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Mercier
Hochelaga-Maisonneuve
Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 6 février 2018	Résolution: CA18 27 0032

Demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal*, un règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance situé sur les lots 1 713 026 et 1 713 027 situé au 4255-4471, rue Paul-Pau.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

De demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu de l'article 89, paragraphe 4, de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, c. C-11.4), un règlement autorisant la démolition des bâtiments situés aux 4255 et 4471, rue Paul-Pau (lots 1 713 026 et 1 713 027) en vue de permettre la construction d'une résidence pour personnes ayant besoin d'aide.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1175378010

Dina TOCHEVA
_____
Secrétaire d'arrondissement substitut

Signée électroniquement le 7 février 2018

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 42.02

2018/04/26
17:00

(1)

Dossier # : 1175378010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la démolition des bâtiments situés aux 4255 et 4471, rue Paul-Pau (lots 1 713 026 et 1 713 027) en vue de permettre la construction d'une résidence pour personnes ayant besoin d'aide.

JE RECOMMANDE :
De demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la démolition des bâtiments situés aux 4255 et 4471, rue Paul-Pau (lots 1 713 026 et 1 713 027) en vue de permettre la construction d'une résidence pour personnes ayant besoin d'aide.

Signé par Jacques SAVARD **Le** 2018-01-24 13:44

Signataire : Jacques SAVARD

_____

Directeur d'arrondissement
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1175378010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la démolition des bâtiments situés aux 4255 et 4471, rue Paul-Pau (lots 1 713 026 et 1 713 027) en vue de permettre la construction d'une résidence pour personnes ayant besoin d'aide.

CONTENU

CONTEXTE

La maison Marguerite, un organisme fournissant de l'hébergement et de l'encadrement à des femmes en difficultés, projette, en collaboration avec le groupe de ressources techniques Atelier Habitation Montréal, la démolition de deux bâtiments en vue de construire un nouveau bâtiment d'habitation de 26 logements sur la rue Paul-Pau entre les rues Sherbrooke et De Forbin-Janson.
Le projet déroge aux dispositions du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) relatives :

- au nombre maximum de logements (usage autorisé)
- à l'alignement de construction (marge avant)
- à la hauteur en mètres du bâtiment
- au nombre minimum d'unités de stationnement

La demande est recevable en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal pour permettre la réalisation d'un projet relatif à de l'habitation destinée à des personnes ayant besoin d'aide, de soins ou d'hébergement. Il est à noter que le dossier cheminera jusqu'au conseil d'agglomération pour l'approbation du financement, car il est financé par le programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec (article 89.1.1 de la Charte de la Ville de Montréal)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Deux bâtiments sont visés par une démolition, un atelier mécanique désaffecté et le bâtiment voisin de gauche (un bâtiment résidentiel d'un logement et un étage en voie d'acquisition par le requérant).
Le projet de remplacement propose un nouveau bâtiment de trois étages plus un rez-de-jardin qui présente les caractéristiques suivantes :

- 24 logements d'une chambre à coucher;
- 2 logements de deux chambres à coucher;
- Taux d'implantation de 63 %;
- 27 % d'espace vert;
- Huit unités de stationnement pour vélo;
- Salles communautaire;
- Espaces de rangement communs.

Le bâtiment s'insère dans une portion d'îlot présentement déstructurée par la présence d'un atelier mécanique non conforme à l'usage prescrit et de bâtiments de plus petit gabarit d'un étage comportant un logement et dérogatoire quant au nombre minimal d'étages (le nombre minimal prescrit étant de deux). La portion d'îlot face au projet présente des bâtiments de trois étages de gabarit comparable au bâtiment projeté.

Le projet déroge au Règlement d'urbanisme relativement :

- **à l'usage autorisé**, le bâtiment comporte 26 logements alors que le maximum autorisé dans cette zone est de trois (article 124)

- **à l'alignement de construction**, le bâtiment dépasse d'un mètre l'alignement prescrit par les bâtiments voisins (articles 52 et 60)

- **à la hauteur maximale en mètres du bâtiment**, la hauteur projetée est de 11,18 m alors que la hauteur maximale est établie à 11 m (articles 8 et 10)

- **au nombre minimal d'unités de stationnement à fournir**, le projet ne prévoit pas d'unité de stationnement alors que le minimum exigé est de 13 (une cases pour chaque groupe de deux logements) (article 561)

JUSTIFICATION

Usage autorisé
La dérogation au nombre de logements provient en parti du fait que le bâtiment s'implante sur un lot substantiellement plus grand que les lots types de la zone (835 m.c. vs environ 250 m.c.). De plus, le projet vise une clientèle dont les besoins ne commandent pas la construction de grands logements.

Alignement de construction
Le projet s'implante légèrement devant l'alignement de construction prescrit permettant de bonifier l'espace intérieur et ainsi d'aménager des espaces communs et plus de logements afin d'assurer la pérennité et la viabilité du projet et d'autre part de libérer un espace minimal en cour arrière destiné à l'utilisation des résidentes.

Hauteur maximale en mètres
La dérogation de 18 cm n'est pas substantielle à l'échelle du bâtiment, mais elle permet d'aménager les logements du rez-de-jardin avec un espace supplémentaire hors-sol.

Nombre minimal d'unité de stationnement à fournir

La clientèle cible ne présente pas un taux élevé de possession de véhicules et la proximité du réseau de transport en commun pourra lui fournir une offre de transport adéquate. La seule demande de stationnement que générera le projet viendra des visiteurs et des intervenants et pourra aisément être comblée par le stationnement sur rue. À cet effet, la Division des études technique de l'arrondissement a émis un avis favorable à la dérogation considérant qu'aucune problématique relative au stationnement n'avait été relevée dans le secteur.

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) est favorable à cette demande pour les raisons suivantes :

- Les bâtiments à démolir ne présentent pas de caractéristiques particulières;
- La démolition de l'atelier mécanique soustrait du milieu résidentiel un usage potentiellement nuisible;
- La volumétrie du bâtiment s'harmonise avec la volumétrie dominante des bâtiments sur le tronçon de rue;
- Le projet offrira à des femmes dans le besoin des logements adaptés de qualité à coûts modestes à proximité des services et du réseau de transport en commun;
- L'ajout de logements contribuera à densifier le milieu résidentiel à proximité de l'axe de la rue Sherbrooke Est;
- L'aménagement du terrain viendra augmenter considérablement les surfaces de verdure et la plantation présentement inexistantes sur le terrain;

À la séance du 13 décembre 2017, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable, sans modification.

La DAUSE recommande d'accepter la présente demande selon les conditions suivantes :

- Les dérogations réglementaires à autoriser doivent être représentatives du projet présenté au comité consultatif d'urbanisme tel qu'illustré dans le cahier de présentation préparé par Rayside Labosière et daté de novembre 2017 et seront détaillées dans le projet de règlement;
- Le projet doit être soumis à une révision architecturale selon les dispositions du Titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275);
- La délivrance du certificat de démolition sera assujettie au dépôt de deux lettres de garantie bancaire, l'une relative à la réalisation du projet de remplacement et l'autre à la réalisation de l'aménagement paysager.

Commentaires sur l'aspect architectural

- La DAUSE s'interroge quant à la sélection des couleurs de la brique et des portes et fenêtres :

- La maçonnerie aurait avantage à être de couleur légèrement plus pâle afin de s’harmoniser avec le bâti existant et d’estomper l’effet tranchant avec les constructions voisines;

- Les portes et fenêtres pourraient avoir une couleur plus accentuée afin de bien se démarquer;

- L'entrée principale se distingue étant donné la forme en alcôve proposée. Cet élément ponctuel pourrait être traité avec une démarcation plus accentuée par rapport au bloc monolithique de maçonnerie;
- L'ajout d'ouvertures donnant sur la voie publique, dans la portion renfoncée, permettrait d'adoucir l'effet massif créé par les panneaux métalliques tout en procurant un apport en lumière naturelle au sein des espaces intérieurs;
- Le traitement de la marquise ainsi que les supports à plantation évoquent la protection, mais ceux-ci demeurent rigides par leur composition à la fois rectiligne et angulaire. Il serait intéressant de revoir le mouvement conceptuel, dans son ensemble, et d'ajouter une forme plus fluide pour cet élément architectural fort en façade du bâtiment;
- Au niveau de l'ensemble de la fenestration, celle-ci aurait avantage à comprendre une variation dans les formats. L'ajout d'une modulation quant au rythme des ouvertures permettrait d'estomper l'aspect répétitif proposé;
- Un traitement plus raffiné dans l'appareillage de la maçonnerie, au pourtour des fenêtres et sur les élévations en général, pourrait également ajouter une texture intéressante au bâtiment.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'aménagement du terrain prévoit l'ajout de verdure et la plantation d'arbres présentement inexistants sur le terrain.
Le nouveau bâtiment sera muni d'un toit blanc.

Le projet permettra d'offrir de l'hébergement et du soutient à des femmes en difficulté.

La construction d'un nouveau bâtiment permettra d'améliorer le cadre bâtit tout en bonifiant sa valeur sur le plan monétaire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Conseil d'arrondissement (CA) - Demande au conseil d'agglomération d'adopter le règlement
- Comité exécutif (CE) - Inscription à l'ordre du jour du conseil d'agglomération pour avis de motion
- Conseil municipal (CM) - Orientation pour l'adoption du règlement
- Conseil d'agglomération (CG) - Avis de motion et adoption du projet de règlement

- Conseil d'agglomération (CG) - Adoption du règlement
- Parution d'un avis public et entrée en vigueur du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

François MIHOS
Conseiller en aménagement

Tél : 514.872.7581
Télécop. : 514.872.2312

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-01-22

Réjean BOISVERT
Chef de division - Division de l'urbanisme

Tél : 514 872-9635
Télécop. : 514 872-2312

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Myriame BEAUDOIN
Directrice
Tél : 514 868-3906
Approuvé le : 2018-01-22

Comité consultatif d'urbanisme
CCU-2017-12

PROCÈS-VERBAL
Séance tenue le mercredi, 13 décembre 2017, à 13 h 30
au 6854, rue Sherbrooke Est
à la salle 3 du conseil d'arrondissement

9.1 AVIS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

AVIS 27-CCU2017-1928

Dossier n^{o} : 1175378010

Objet : Demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la démolition des bâtiments en vue de permettre la construction d'une résidence pour personnes ayant besoin d'aide

Endroit : 4255 et 4471, rue Paul-Pau (lots 1 713 026 et 1 713 027)

Responsable du dossier : M. François Mihos, conseiller en aménagement

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme :

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments à démolir ne présentent pas de caractéristiques particulières;

CONSIDÉRANT QUE la démolition de l'atelier mécanique soustrait du milieu résidentiel un usage potentiellement nuisible;

CONSIDÉRANT QUE la volumétrie du bâtiment s'harmonise avec la volumétrie dominante des bâtiments sur le tronçon de rue;

CONSIDÉRANT QUE le projet offrirait à des femmes dans le besoin des logements adaptés de qualité à coûts modestes à proximité des services et du réseau de transport en commun;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout de logements contribuera à densifier le milieu résidentiel à proximité de l'axe de la rue Sherbrooke Est;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement du terrain viendrait augmenter considérablement les surfaces de verdure et la plantation présentement inexistantes sur le terrain.

PAR CONSÉQUENT, IL EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DE RECOMMANDER AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE DONNER UNE SUITE FAVORABLE À LA DEMANDE AVEC LES CONDITIONS SUIVANTES :

- Il est exigé que les dérogations réglementaires à autoriser soient représentatives du projet présenté au comité consultatif d'urbanisme tel qu'illustré dans le cahier de présentation préparé par Rayside Labosière et daté de novembre 2017 et seront détaillées dans le projet de règlement;
- Il est exigé que le projet soit soumis à une révision architecturale selon les dispositions du Titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275);
- Il est exigé que l'aménagement des espaces extérieurs inclue du mobilier destiné à l'utilisation des résidentes;
- Il est exigé que la délivrance du certificat de démolition soit assujettie au dépôt de deux lettres de garantie bancaire, l'une relative à la réalisation du projet de remplacement et l'autre à la réalisation de l'aménagement paysager.

PERSPECTIVE - VUE DE LA RUE PAUL-PAU



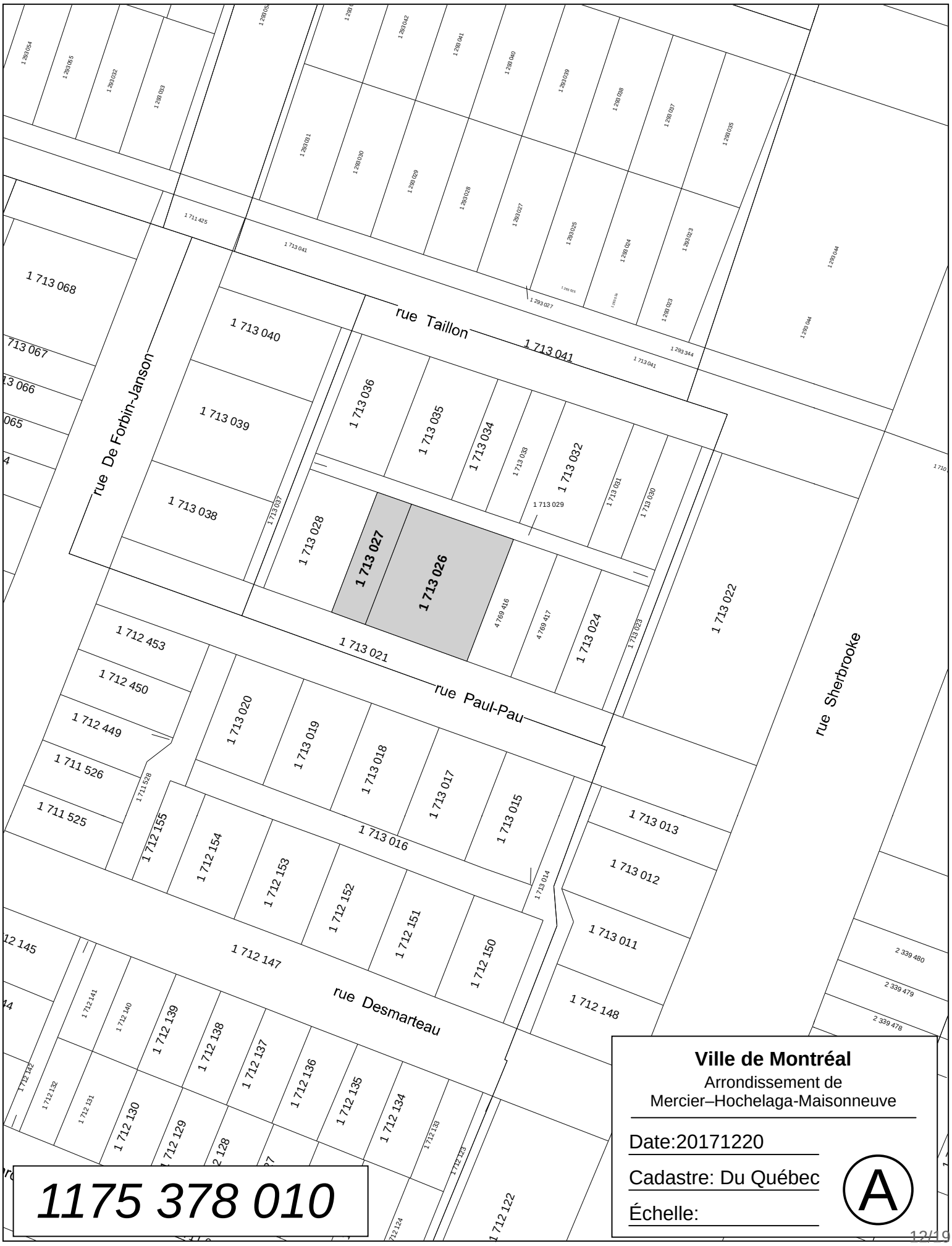

Ville de Montréal

Arrondissement de
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

Date:20171220

Cadastre: Du Québec

Échelle:

A

1175 378 010

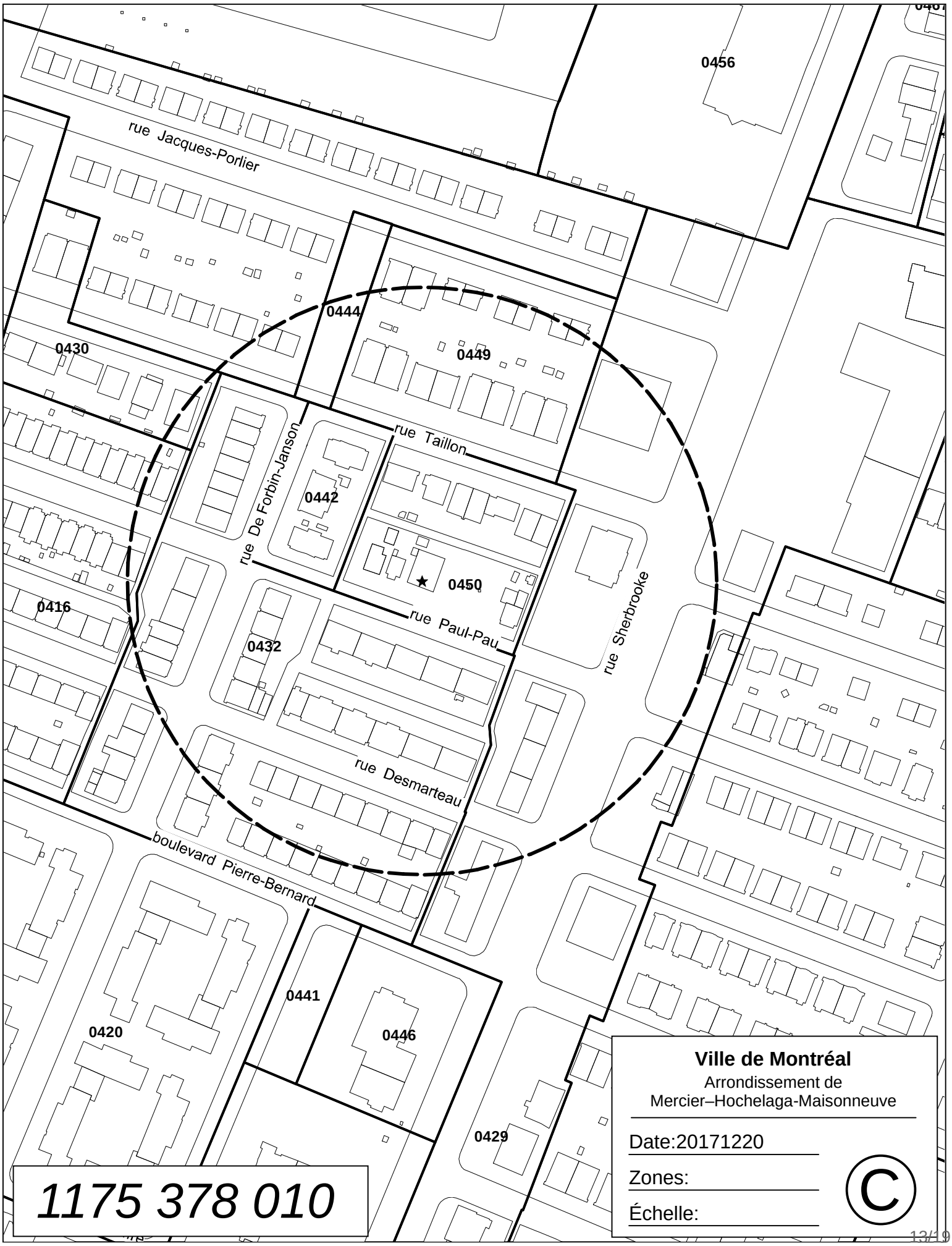
0456
rue Jacques-Porlier
0444
0430
0449
rue Taillon
rue De Forbin-Janson
0442
0450
0416
rue Paul-Pau
rue Sherbrooke
0432
rue Desmarteau
boulevard Pierre-Bernard
0441
0420
0446
0429
1175 378 010
Ville de Montréal
Arrondissement de
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
Date:20171220
Zones:
Échelle:
©

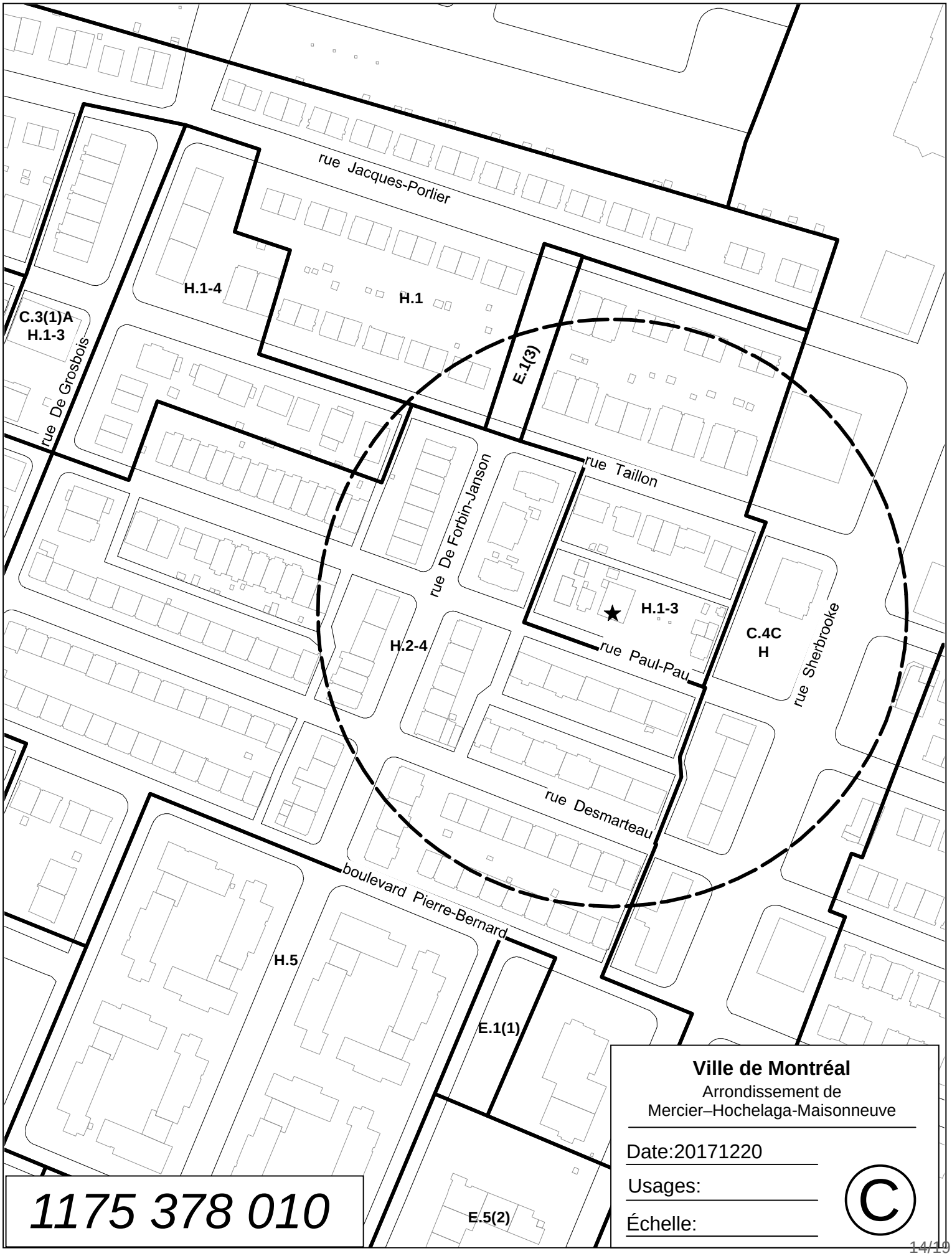

Ville de Montréal
Arrondissement de
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

Date:20171220

Usages:

Échelle:

©

1175 378 010

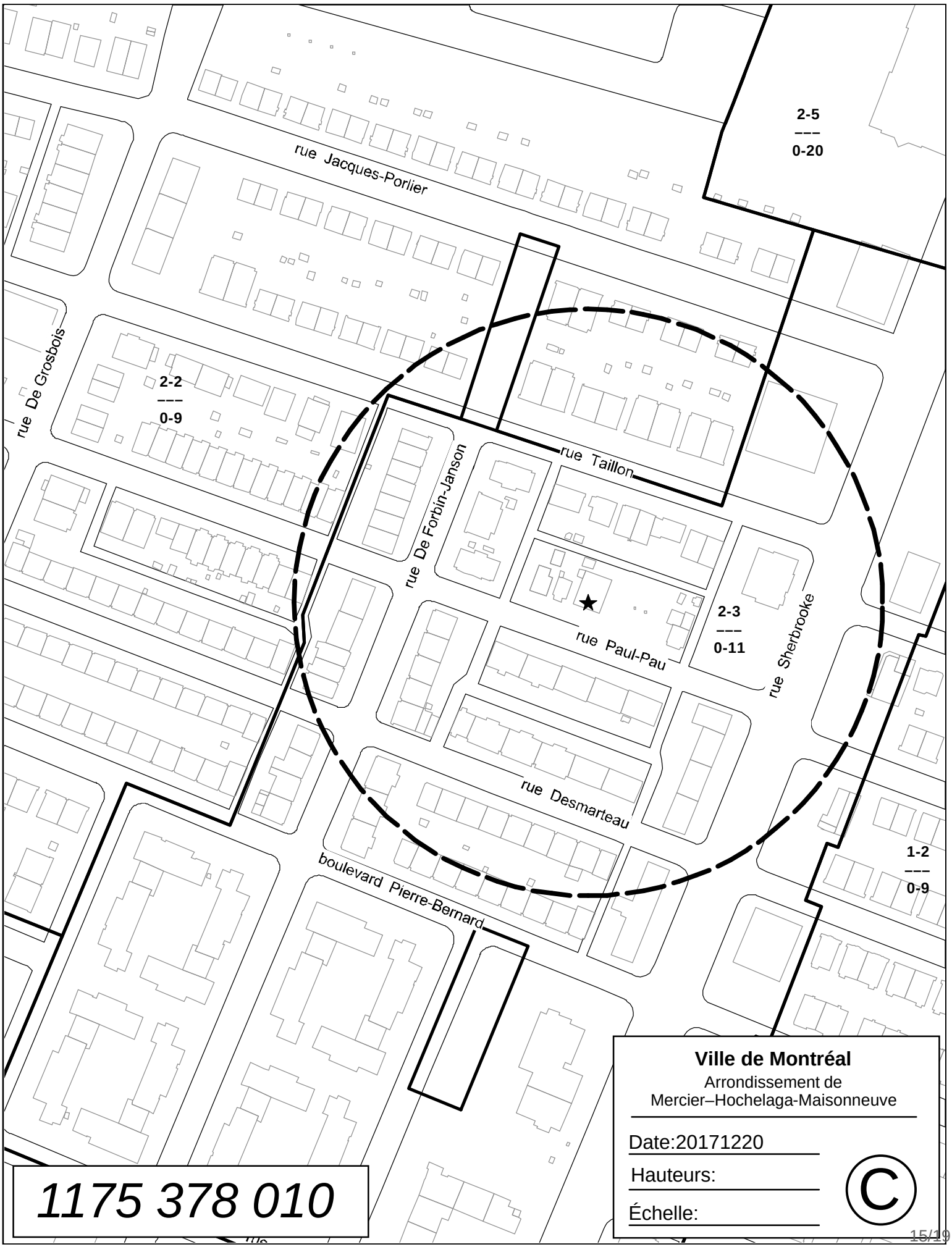
2-5

0-20
rue Jacques-Porlier
rue De Grosbois
2-2

0-9
rue Taillon
rue De Forbin-Janson
rue Paul-Pau
2-3

0-11
rue Sherbrooke
rue Desmarteau
boulevard Pierre-Bernard
1-2

0-9
1175 378 010
Ville de Montréal
Arrondissement de
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
Date:20171220
Hauteurs:
Échelle:
©

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1175378010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Objet :	Demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la démolition des bâtiments situés aux 4255 et 4471, rue Paul-Pau (lots 1 713 026 et 1 713 027) en vue de permettre la construction d'une résidence pour personnes ayant besoin d'aide.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir document ci-joint.

FICHIERS JOINTS

18-234 - 89 (4) Mercier - lot 1713026 - 22 janvier.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sabrina GRANT
Avocate, droit public et législation
Tél : 514-872-6872

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-01-23

Véronique BELPAIRE
Avocate
Tél : 514-872-6872
Division : Droit public et législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT LA DÉMOLITION, LA CONSTRUCTION ET L'OCCUPATION D'UN BÂTIMENT À DES FINS D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES AYANT BESOIN D'AIDE ET D'ASSISTANCE SITUÉ SUR LES LOTS 1 713 026 ET 1 713 027

Vu le paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu le paragraphe 10° de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal décrète :

SECTION I
TERRITOIRE D'APPLICATION

1. Le présent règlement s'applique au territoire formé des lots 1 713 026 et 1 713 027 du cadastre du Québec.

SECTION II
AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire identifié à l'article 1, la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sont autorisées conformément au présent règlement.

À ces fins, il est permis de déroger aux articles 8, 10, 52, 60, 124 et 561 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues au présent règlement continue de s'appliquer.

SECTION III
DÉMOLITION

3. Toute demande de certificat d'autorisation de démolition doit être accompagnée d'une demande de permis de construction relative à une construction autorisée en vertu du présent règlement.

SECTION IV
CONDITIONS

4. La hauteur maximale du bâtiment est de 12 m.

5. L'alignement de construction minimal est de 3,2 m.

6. Le nombre maximum de logements est de 26.

7. Un plan d'aménagement des espaces extérieurs doit accompagner une demande de permis de construction relative à une construction autorisée en vertu du présent règlement.

SECTION V
PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

8. Préalablement à la délivrance d'un certificat d'autorisation de démolition et d'un permis de construction, les travaux visés par le présent règlement, incluant les travaux d'aménagement des espaces extérieurs, doivent être approuvés conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).

SECTION VI
GARANTIES BANCAIRES

9. La délivrance d'un certificat d'autorisation de démolition visé par le présent règlement est conditionnelle au dépôt d'une lettre de garantie bancaire irrévocable au montant de 50 000 $.

La garantie visée au premier alinéa doit demeurer en vigueur jusqu'à ce que les travaux visés par le certificat d'autorisation de démolition et les travaux de construction soient complétés.

Si les travaux de démolition et de construction ne sont pas réalisés conformément au présent règlement et au plan d'implantation et d'intégration architecturale approuvé par le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, la Ville peut réaliser la garantie afin de faire exécuter les travaux ou encaisser celle-ci à titre de pénalité.

10. La délivrance d'un permis de construction visé par le présent règlement est conditionnelle au dépôt d'une lettre de garantie bancaire irrévocable au montant de 5 000 $.

La garantie visée au premier alinéa doit demeurer en vigueur jusqu'à ce que les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient complétés.

Si les travaux d'aménagement des espaces extérieurs ne sont pas réalisés conformément au présent règlement et au plan d'implantation et d'intégration architecturale approuvé par le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, la Ville peut réaliser la garantie afin de faire exécuter les travaux ou encaisser celle-ci à titre de pénalité.

SECTION VII
DÉLAIS DE RÉALISATION

11. Les travaux de démolition et de construction autorisés par le présent règlement doivent débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur du présent règlement.

En cas de non-respect du premier alinéa, les autorisations prévues au présent règlement deviennent nulles et sans effet.

12. Les travaux de construction doivent être complétés avant la fin de la validité du permis de construction.

13. Les travaux d'aménagement des espaces extérieurs doivent être complétés dans les 12 mois suivant la fin de la validité du permis de construction.

SECTION VIII
DISPOSITION PÉNALE

14. Quiconque occupe ou utilise une partie de lot, un lot, un terrain ou une construction, en autorise l'occupation ou l'utilisation, ou érige ou permet l'érection d'une construction, démolit ou permet la démolition, transforme ou permet la transformation, en contravention à l'une des dispositions du présent règlement, commet une infraction et est passible de la pénalité prévue à l'article 674 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le devoir* le XXXXXX.

GDD : 1175378010

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 42.03

2018/04/26 17:00

(1)

Dossier # : 1184348001

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt de 292,3 M$ pour le versement à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) de contributions municipales spéciales destinées au financement de la part municipale des projets d'investissement dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des activités locales du Québec (SOFIL)

Il est recommandé :

- d'adopter un règlement d'emprunt de 292,3 M$ pour le versement à l'ARTM de contributions municipales spéciales destinées au financement de la part municipale des projets d'investissement dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des activités locales du Québec (SOFIL).

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-03-02 16:30

Signataire : Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1184348001**
Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt de 292,3 M$ pour le versement à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) de contributions municipales spéciales destinées au financement de la part municipale des projets d'investissement dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des activités locales du Québec (SOFIL)

CONTENU

CONTEXTE

À la suite du transfert d'une partie de la taxe fédérale d'accise sur l'essence, le gouvernement du Québec a mis sur pied un nouveau programme de subvention applicable aux immobilisations de transport en commun (décret 115-2007). Le programme de subvention, intitulé : « Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) », a connu trois phases à ce jour. Les deux paliers de gouvernement ont annoncé en juin 2014 le prolongement de l'entente de la taxe sur l'essence entre le Canada et le Québec pour la période de 2014 à 2019 (SOFIL 3). En vertu du programme, les dépenses d'immobilisations admissibles sont financées en totalité par les gouvernements du Canada et du Québec et par la Ville de Montréal dans une proportion respective de 85 % par les gouvernements canadiens et québécois et de 15 % par la Ville de Montréal.
Bien que la Ville de Montréal doive prévoir des contributions spéciales chaque année, elle verse ses contributions SOFIL en fonction de la réalisation des travaux d'investissement.

Jusqu'à 2017, les contributions SOFIL étaient versées directement à la STM. Dorénavant, elles sont incluses dans la contribution versée à l'ARTM.

Au cours des dernières années, la Ville de Montréal a escompté à chaque budget annuel, un financement par emprunt de ses contributions. Un règlement d'emprunt est en vigueur pour un total de 62,6 M$. Au 31 décembre 2017, le solde résiduel de ce règlement d'emprunt ne s'élève plus qu'à 5,1 M$. Par ailleurs, puisque la contribution SOFIL est dorénavant transférée à l'ARTM le règlement d'emprunt actuel ne peut plus être utilisé. Il convient donc de créer un nouveau règlement d'emprunt. Le tableau suivant illustre la prévision des contributions SOFIL présentée au Programme des immobilisations 2018-2027 de la STM, lequel a été adopté par le conseil d'agglomération le 14 février 2018.

Contributions SOFIL de l'agglomération de Montréal prévues au Programme des

immobilisations 2018-2027 de la STM

Année	Contributions (M$)
2018	38,1
2019	49,4
2020	93,7
2021	29,5
2022	29,4
2023	22,4
2024	29,7
Total	**292,3**

Puisqu'il est souhaité de financer par emprunt les contributions SOFIL de l'agglomération de Montréal, il est recommandé d'adopter un nouveau règlement d'emprunt de 292,3 M$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0443 – 22 novembre 2012 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 62 600 000 $ pour le versement à la Société de transport de Montréal de contributions spéciales destinées au financement de la part municipale des projets d'investissement dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des activités locales du Québec (SOFIL)

CG09 0365 - 27 août 2009 - Adoption d'un règlement d'emprunt de 55,1 M$ pour le versement à la Société de transport de Montréal (STM) de contributions municipales spéciales destinées au financement de la part municipale des projets d'investissement dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des activités locales du Québec (SOFIL)

CG09 0096 - 2 avril 2009 - Adoption d'un règlement modifiant le Règlement relatif au financement des dépenses liées à la contribution SOFIL à même le surplus d'agglomération - RCG 08-017-1

CG08 0214 - 30 avril 2008 - Adoption d'un règlement relatif au financement des dépenses liées à la contribution SOFIL à même le surplus d'agglomération

CG07 0509 - 20 décembre 2007 - Comblement des déficits cumulés au 31 décembre 2006 et du déficit anticipé de 2007 de la STM et versement de la contribution SOFIL 2007 de la Ville de Montréal à la STM

DESCRIPTION

Adopter un nouveau règlement d'emprunt de 292,3 M$ pour le versement à l'ARTM de contributions municipales spéciales destinées au financement de la part municipale des projets d'investissement dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la SOFIL.

JUSTIFICATION

Selon l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., c. E-20.001), le transport collectif est une responsabilité d'agglomération.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les contributions municipales spéciales versées à l'ARTM permettront à celle-ci d'octroyer à la STM les ressources nécessaires à la réalisation de plusieurs projets d'investissement, notamment l'acquisition de nouveaux autobus. Les contributions municipales sont des dépenses de fonctionnement au sens des règles comptables pour la Ville de Montréal, ce qui implique que le terme de l'emprunt ne devrait pas excéder 5 ans.
Le Programme des immobilisations 2018-2027 de la STM laisse entrevoir des contributions municipales pour la SOFIL totalisant 292,3 M$ au cours de la période. Le conseil d'agglomération pourrait permettre l'utilisation de toutes disponibilités financières pour payer les contributions municipales spéciales sans avoir recours à l'emprunt.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion pour le règlement d'emprunt par le conseil d'agglomération : 29 mars 2018
Adoption du règlement d'emprunt par le conseil d'agglomération : 26 avril 2018
Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire : juillet - août 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Michelle GAGNÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christian C NADEAU
Conseiller(ere) en planification budgetaire

Tél : 514 872-7656
Télécop. : 514 872-7795

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-02-28

Gildas S. GBAGUIDI
Chef de division - Planification budgétaire

Tél : 514 872-1293
Télécop. : 514 872-7795

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine LAVERDIÈRE
Directrice - Direction du budget et de la planification financière et fiscale
Tél : 514 872-3219
Approuvé le : 2018-03-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2018-03-02

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1184348001

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt de 292,3 M$ pour le versement à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) de contributions municipales spéciales destinées au financement de la part municipale des projets d'investissement dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des activités locales du Québec (SOFIL)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AG - 1184348001 - contribution ARTM (SOFIL).doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Annie GERBEAU
Avocate
Tél : 514-872-3093

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-03-01

Annie GERBEAU
Avocate
Tél : 514-872-3093
Division : Chef de division Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 292 300 000 $ POUR LE VERSEMENT À L'AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN DE CONTRIBUTIONS SPÉCIALES DESTINÉES AU FINANCEMENT DE LA PART MUNICIPALE DES PROJETS D'INVESTISSEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AUX IMMOBILISATIONS EN TRANSPORT EN COMMUN DE LA SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES DU QUÉBEC (SOFIL)

Vu les articles 18 et 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 148 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4) et les articles 544 et 544.1 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

À l'assemblée du _____, le conseil de l'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 292 300 000 $ est autorisé pour le versement à l'Autorité régionale de transport métropolitain de contributions spéciales destinées au financement de la part municipale des projets d'investissement dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL).

2. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 5 ans.

3. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

_____

GDD 1184348001

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale

Dossier # : 1184348001

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt de 292,3 M$ pour le versement à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) de contributions municipales spéciales destinées au financement de la part municipale des projets d'investissement dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des activités locales du Québec (SOFIL)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1184348001-Information comptable.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Michelle GAGNÉ
Agente de gestion des ressources financières et matérielles
Tél : 514 872-5882

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-03-01

Daniela TANASE
Conseillère en planification budgétaire - Chef d'équipe
Tél : 514 872-5867
Division : Service des finances , Div. de la mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 42.04

2018/04/26 17:00

(1)

Dossier # : 1185075002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

Il est recommandé :
d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) »

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-03-05 09:19

Signataire : Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1185075002**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

CONTENU

CONTEXTE

Le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) (ci-après nommé «le règlement») est complété par les 4 annexes suivantes:
- annexe A - Liste des activités d'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout déléguées;
- annexe B - Liste des ouvrages et stations de pompage de l'agglomération ne faisant pas l'objet de la délégation aux municipalités liées;
- annexe C - Guide d'entretien pour les activités déléguées du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées sur le territoire de l'agglomération de Montréal;
- annexe D - Grille tarifaire des équipements et véhicules d'agglomération.

Lorsqu'une activité d'entretien pour un ouvrage ou poste de pompage est déléguée aux villes liées, elle apparaît à l'annexe A du règlement et est définie dans l'annexe C; cependant, l'ouvrage sur lequel cet entretien est réalisé ne doit pas figurer à la *Liste des ouvrages et stations de pompage de l'agglomération ne faisant pas l'objet de la délégation aux municipalités liées* (annexe B) du règlement de délégation. De même, dans le but d'uniformiser les coûts à rembourser aux villes liées pour les équipements et véhicules qu'elles utilisent dans la réalisation des travaux d'entretien et de réparation des ouvrages d'agglomération, une grille tarifaire est incluse au règlement à l'annexe D.

Le comité technique, composé de cinq membres de la Ville de Montréal et de quatre des autres municipalités liées, dont l'un des rôles est d'analyser les demandes de modification au règlement de délégation, recommande l'adoption des modifications proposées au règlement afin d'y refléter les changements apportés à la délégation de l'entretien des

ouvrages, en fonction des opérations courantes, ainsi qu'à la grille tarifaire des équipements et véhicules.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0165 - 27 avril 2017 - Règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) (adoption de l'annexe D révision 4);
CG16 0441 - 22 juin 2016 - Règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) (adoption de l'annexe D révision 3);

CG15 0305 - 30 avril 2015 - Règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) (adoption de l'annexe D révision 2);

CG14 0382 - 21 août 2014 - Adoption du règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) (adoption de l'annexe B révision 5 et de l'annexe D révision 1 en remplacement des annexes B et D du règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées);

CG12 0319 - 23 août 2012 - Modifier le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) (adoption de l'annexe D);

CG05 0020 - 19 décembre 2005 - Adoption du règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées.

DESCRIPTION

Les tarifs des équipements qui apparaissent à la grille tarifaire en vigueur actuellement au règlement tient compte d'une indexation de l'indice du prix à la consommation (IPC) de la région de Montréal. Pour 2018, il est requis d'adopter l'annexe D « révision 5 » datée du 1er mars 2018, afin de refléter l'indexation de l'IPC de l'année 2017.

JUSTIFICATION

La révision de l'annexe D du règlement, recommandée par le comité technique, permet de refléter la réalité opérationnelle qui prévaut pour l'entretien standard des ouvrages d'agglomération.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Fonds de l'eau, par son budget dédié à l'agglomération, rembourse aux villes liées les coûts d'entretien et de réparation des infrastructures déléguées du réseau principal d'aqueduc et d'égout.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La mise à jour du règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées est essentielle au bon fonctionnement des opérations d'entretien des ouvrages d'aqueduc et d'égout de l'agglomération.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Transmission du règlement et de ses annexes aux arrondissements et villes liées.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie MCSWEEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Ava L. COUCH, Ville de Mont-Royal
Jean-François DUBUC, Service de l'eau
Bruno LAGACÉ, Service des finances
Alain DUFRESNE, Ville-Marie
Christianne CYRENNE, LaSalle
Marie DESORMEAUX, Service des communications

Lecture :

Ava L. COUCH, 28 février 2018
Christianne CYRENNE, 28 février 2018
Alain DUFRESNE, 28 février 2018
Marie DESORMEAUX, 28 février 2018
Bruno LAGACÉ, 28 février 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Danielle MARIN
Agente technique

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-02-28

Hervé LOGÉ
Chef de division Gestion durable de l'eau

Tél : 514-280-0179
Télécop. : 514-872-3587

Tél : 514-872-3944
Télécop. : 514 872 8827

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique DEVEAU
Directrice - DGSRE
Tél : 514 872-4023
Approuvé le : 2018-03-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2018-03-02

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1185075002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Direction
Objet :	Adoption - Règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir les documents suivants:

FICHIERS JOINTS

Annexe D - révision 5.pdfProjet de règlement, GDD 1185075002.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anne-Marie MCSWEEN
avocate
Tél : 514-872-4783

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-03-01

Véronique BELPAIRE
avocate, chef de division
Tél : 514-872-4222
Division :

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR LA DÉLÉGATION DE L'ENTRETIEN DU RÉSEAU PRINCIPAL D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT AUX MUNICIPALITÉS LIÉES (RCG 05-002)

VU l'article 47 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

À l'assemblée du _____ 2018, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) est modifié par le remplacement de l'annexe D par le document joint en annexe 1 au présent règlement**.**

ANNEXE 1
ANNEXE D : GRILLE TARIFAIRE DES ÉQUIPEMENTS ET VÉHICULES D'AGGLOMÉRATION (révision 5, le 1er mars 2018)

_____

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXXX.

GDD : 1185075002

ANNEXE D
GRILLE TARIFAIRE DES ÉQUIPEMENTS ET VÉHICULES D'AGGLOMÉRATION

Tarif horaire des équipements (comité technique)

Classe	Nom de l'équipement	Base tarif 2018
128A	Camionnette 4 roues - 8 cylindres - 4 portes	18,89
129	Camionnette tracteur 4 roues - 8 cylindres - 2 portes	19,26
134	Auto compacte - 4 cylindres	10,05
151	Auto C.E.	25,76
178A	Fourgonnette - 8 cylindres	13,72
178B	Fourgonnette vitrée - avec passagers	14,26
211A	Camion de 5001 à 10000 lbs PBV	12,03
212A	Camion de 5001 à 10000 lbs PBV – 6 passagers	12,61
217A	Fourgon 5001 à 10000 lbs PBV – régulier	20,41
217B	Fourgon 5001 à 10000 lbs PBV - régulier 115 V	23,43
217C	Fourgon 5001 à 10000 lbs PBV - h.h.	24,33
224	Camion 10001 à 14000 lbs PBV - B.B. - 6 passagers	25,67
227E	Fourgon 10001 à 14000 lbs PBV - patrouille	36,56
234	Camion 14001 à 16500 lbs - 6 passagers	23,32
237B	Fourgon 14001 à 16500 lbs PBV - 115 V	36,56
237C	Fourgon 14001 à 16500 lbs PBV - h.h.	36,56
247	Camion 16501 à 19500 lbs PBV - B.F.	24,08
283A	Camion 30001 à 33000 lbs PBV - B.B.	45,35
286	Camion 30001 lbs PBV et plus, grue, treuil	58,81
293	Camion 33000 lbs PBV et plus, B.B.	55,40
296	Camion 33000 lbs PBV et plus, grue légère	65,25
299	Camion tracteur, 33000 lbs PBV et plus	50,06
309	Camion écureur d'égout	102,40
319	Camion vide-puisard (Vector)	68,87
387	Unité mobile d'entretien mécanique	59,39
414	Tracteur sur roues 65 à 100 H.P.	27,90
433	Chargeur sur roues 1 à 1 1/2 v.c.	39,15
435	Chargeur sur roues 2 à 2 1/2 v.c.	59,71
439	Chargeur sur roues 7 v.c.	259,38
451A	Excavatrice sur roues	51,66
451B	Excavatrice avec marteau piqueur	99,28
478A	Profileuse à asphalte - 24000 lbs	160,73

ANNEXE D
GRILLE TARIFAIRE DES ÉQUIPEMENTS ET VÉHICULES D'AGGLOMÉRATION

Tarif horaire des équipements (comité technique)

Classe	Nom de l'équipement	Base tarif 2018
481B	Rouleau motorisé - (moins de 2 tonnes) B vibrateur	11,82
484	Rouleau motorisé - 6 à 8 tonnes	40,55
538	Balai aspirateur 2 à 5 v.c.	74,49
548	Chariot élévateur à fourche 7001 à 8000 lbs	41,07
549	Chariot élévateur à fourche 8001 à 10000 lbs	47,48
557	Grue automotrice 7 tonnes	65,22
559	Grue automotrice de plus de 20 tonnes	133,72
603	Opérateur de vanne remorqué, motorisé	29,58
614	Opérateur de valve remorqué	7,58
644	Génératrice 5 KW à projecteurs remorquée	12,24
645C	Génératrice 15 KW remorquée	21,80
645E	Génératrice 150 KW remorquée	93,65
645F	Génératrice 280 KW remorquée	112,13
646	Génératrice à souder remorquée	13,88
654	Pompe centrifuge 4" remorquée	9,67
661	Compresseur 100 à 199 PCM remorqué	14,29
753	Fardier 4 à 6 tonnes	5,09
755	Fardier 8 à 10 tonnes	8,83
759B	Fardier 50 tonnes	44,36
760B	Roulotte de 20 à 40 pieds	17,30
760E	Remorque à chlorination	16,38
761	Roulotte de chantier	6,53
763B	Semi-remorque, benne basculante	38,51
815	Scie à béton	23,92
843	Génératrice 2 à 3 KW portative	4,56
845B	Génératrice 15 KW portative	19,06
852	Pompe 2" centrifuge portative	3,36
853	Pompe 2" diaphragme portative	3,36
860	Compresseur petite capacité portatif	3,17
861	Compresseur 100 à 199 PCM fixe	12,86

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 42.05

2018/04/26 17:00

(1)

Dossier # : 1183843001

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2017)

Il est recommandé :

- d'adopter le Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2017).

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-03-02 12:52

Signataire : Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1183843001**
Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2017)

CONTENU

CONTEXTE

Les dépenses d'agglomération sont financées par des quotes-parts exigées des municipalités liées, conformément à la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* . Le potentiel fiscal est le critère de répartition qui s'applique par défaut, à moins que la loi ou que le conseil d'agglomération n'ait prévu d'autres critères.
Jusqu'au 31 décembre 2013, l'article 68 du décret 1229-2005 prévoyait que :

- les coûts réels de l'alimentation en eau potable étaient partagés entre les villes desservies par l'agglomération de Montréal selon la consommation réelle;
- les usines de Dorval et de Pointe-Claire étaient exploitées par les municipalités où elles étaient situées.

Cet article du décret, dont l'application se terminait le 31 décembre 2013, n'a pas été reconduit. Depuis le 1er janvier 2014, les usines de Dorval et Pointe-Claire sont donc exploitées par la ville centre qui dessert en eau potable l'ensemble des municipalités de l'agglomération.

Le 4 mars 2016, une entente est intervenue entre les villes reconstituées et la Ville de Montréal au sujet du partage des dépenses relatives à l'alimentation en eau potable prévoyant notamment qu'à partir du 1er janvier 2017, les dépenses de fonctionnement relatives aux activités de production et de distribution de l'eau potable seront réparties entre les villes liées en fonction de leur consommation respective d'eau potable. En contrepartie, la quote-part pour le service de l'eau est réduite pour tenir compte de l'augmentation de la proportion des coûts qui sont financés par la quote-part relative à l'alimentation en eau potable.

Ainsi, aux fins de l'établissement de la quote-part représentant les coûts réels relatifs à l'alimentation en eau assurée par la Ville de Montréal sur le territoire des municipalités liées, le taux est établi à 0,1947 $ par m3 pour l'exercice financier de 2017. Ce taux se compare

au taux de 0,1209 $ par m3 pour l'exercice financier de 2016. Alors que les coûts relatifs à l'alimentation en eau sont stables, l'augmentation du taux reflète le nouveau partage des dépenses relatives à l'eau entre les municipalités de l'agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0686 - 16 décembre 2016 - Adoption - Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2017)
CG17 0168 - 27 avril 2017 - Adoption - Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2016)
CG16 0276 - 21 avril 2016 - Adoption - Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2015)
CG15 0361 - 28 mai 2015 - Adoption - Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2014)
CG14 0226 - 1er mai 2014 - Adoption - Résolution fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2013)
CG13 0133 - 25 avril 2013 - Adoption - Résolution fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable, aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2012)
CG12 0223 - 21 juin 2012 - Adoption - Résolution fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable, aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2011)

DESCRIPTION

Le *Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2017)* prévoit qu'au terme de l'exercice financier 2017, la Ville fixe, par règlement du conseil d'agglomération le taux définitif de la quote-part en fonction du coût relatif à l'alimentation en eau potable qu'elle a assurée sur le territoire des municipalités liées au cours de cet exercice financier. Ce règlement établit également les modalités de paiement ou de remboursement ainsi que le montant des intérêts

JUSTIFICATION

Le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2017) prévoit que la quote-part provisoire pour l'alimentation en eau potable est transmise au plus tard le 30 janvier 2017. Un ajustement du montant de la quote-part est effectué lorsque le taux définitif de la quote-part pour l'alimentation en eau potable est fixé, au terme de l'exercice financier de 2017 et que la consommation réelle de chacune des municipalités liées est connue. Il équivaut à la différence entre la quote-part pour l'alimentation en eau potable et la quote-part provisoire pour l'alimentation en eau potable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aux fins de l'établissement de la quote-part représentant les coûts réels relatifs à l'alimentation en eau assurée par la Ville de Montréal sur le territoire des municipalités liées, le taux est établi à 0,1947 $ par m^3 pour l'exercice financier de 2017.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphanie RAULT
Conseillère en planification budgetaire

Tél : 514 872-8507
Télécop. : 514 872-3145

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-02-28

Gildas S. GBAGUIDI
Chef de division - Planification budgétaire

Tél : 514 872-1293
Télécop. : 514 872-3145

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine LAVERDIÈRE

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE

Directrice - Direction du budget et de la planification financière et fiscale
Tél : 514 872-3219
Approuvé le : 2018-03-01

DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2018-03-01

FOURNITURE DE L'EAU POTABLE AUX VILLES LIÉES
EXERCICE 2017 - CALCUL DU COÛT RÉEL

(en milliers de dollars)

	Réel 2017
1. Approvisionnement et traitement de l'eau potable	52 087,6
2. Réseau de distribution de l'eau potable	22 177,9
	74 265,5
Frais généraux d'administration applicable à la fourniture de l'eau potable	14,55%
	10 805,6
Coût direct de fourniture en eau potable	**85 071,13**
Volumes d'eau distribués nets (m3) - 2017	**436 950 107**
Tarif réel 2017 pour les villes liées	**0,1947 $/m3**

Quotes-parts réelles pour le financement de l'eau, 2016 et 2017

Villes liées	Réel 2016	Réel 2017	Écart	
Baie D'urfé	1 141 924,63 $	1 000 036,06 $	(141 888,58 $)	(12,4 %)
Beaconsfield	2 104 683,50 $	1 869 776,08 $	(234 907,42 $)	(11,2 %)
Côte-Saint-Luc	3 131 499,98 $	2 947 204,88 $	(184 295,09 $)	(5,9 %)
Dollard-des-Ormeaux	4 524 075,80 $	4 306 042,32 $	(218 033,49 $)	(4,8 %)
Dorval	7 198 684,41 $	6 283 767,55 $	(914 916,86 $)	(12,7 %)
Hampstead	1 063 672,67 $	919 178,70 $	(144 493,97 $)	(13,6 %)
L'Île Dorval	11 679,32 $	15 603,81 $	3 924,49 $	33,6 %
Kirkland	3 018 554,72 $	2 585 882,86 $	(432 671,85 $)	(14,3 %)
Mont-Royal	4 568 761,70 $	4 151 749,49 $	(417 012,21 $)	(9,1 %)
Montréal-Est	2 108 921,48 $	2 124 485,85 $	15 564,37 $	0,7 %
Montréal-Ouest	556 540,30 $	588 311,05 $	31 770,75 $	5,7 %
Pointe-Claire	5 876 300,52 $	5 184 323,00 $	(691 977,52 $)	(11,8 %)
Senneville	357 927,33 $	310 707,63 $	(47 219,70 $)	(13,2 %)
Sainte-Anne-de-Bellevue	952 891,67 $	788 190,66 $	(164 701,01 $)	(17,3 %)
Westmount	5 082 129,01 $	4 302 438,46 $	(779 690,54 $)	(15,3 %)
Sous-total Villes reconstituées	**41 698 247,03 $**	**37 377 698,40 $**	**(4 320 548,62 $)**	**(10,4 %)**
Montréal	**182 504 693,66 $**	**175 563 519,31 $**	**(6 941 174,35 $)**	**(3,8 %)**
Total	**224 202 940,68 $**	**212 941 217,71 $**	**(11 261 722,97 $)**	**(5,0 %)**

Les quotes-parts incluses dans ce tableau :
- les quotes-parts pour le service de l'eau
- les quotes-parts pour l'alimentation en eau potable
- les quotes-parts pour les travaux admissibles aux programe TECQ et FCCQ
- les quotes-parts pour l'achat de compteurs d'eau.

Ensemble, ces quotes-parts financent l'ensemble des coûts de l'eau à l'agglomération.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1183843001

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Objet :	Adopter un règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2017)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AG - 1183843001 - Taux définitif de l'eau 2017.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Annie GERBEAU
Avocate
Tél : 514-872-3093

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-02-28

Annie GERBEAU
Avocate
Tél : 514-872-3093
Division : Chef de division Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT FIXANT LE TAUX AU MÈTRE CUBE DE L'EAU EN FONCTION DES COÛTS RÉELS RELATIFS À L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE AUX FINS DE LA QUOTE-PART TARIFAIRE POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (EXERCICE FINANCIER DE 2017)

Vu les articles 118.80 et 118.81 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001) (ci-après désignée la « Loi »);

Vu l'article 4 du Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2017) (RCG 16-057);

À l'assemblée du _____ , le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

CHAPITRE I
DISPOSITION GÉNÉRALE

1. Dans le présent règlement, les mots suivants signifient :

« coûts relatifs à l'alimentation en eau potable » : les charges relatives à l'exercice des compétences d'agglomération qui sont imputées, conformément au Manuel de la présentation de l'information financière municipale, aux activités *Approvisionnement et traitement de l'eau potable* et *Réseau de distribution de l'eau potable* de la fonction *Hygiène du milieu* au rapport financier annuel 2017 de la Ville de Montréal, auxquelles sont ajoutés des frais généraux d'administration équivalant à 14,55% de ces charges;

« la Ville » : la Ville de Montréal;

« municipalité liée » : une municipalité visée à l'article 4 de la Loi;

CHAPITRE II
LA QUOTE-PART POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

2. Aux fins du financement des coûts relatifs à l'alimentation en eau potable assurée par la Ville sur le territoire des municipalités liées, le taux définitif de la quote-part pour l'alimentation en eau potable est établi à 0,1947 $/m^3 pour l'exercice financier de 2017.

CHAPITRE III
ENTRÉE EN VIGUEUR

3. Le présent règlement entre en vigueur à la date de sa publication et s'applique à l'exercice financier de 2017.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 42.06

2018/04/26
17:00

(1)

Dossier # : 1185237018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement autorisant la démolition de deux bâtiments ainsi que la construction et l'occupation, à des fins résidentielles, pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement, d'un bâtiment sur le lot 2 317 486 et une partie du lot adjacent 1 885 486 du cadastre du Québec (RCG 17-033) afin de remplacer le lot 2 317 486 par le lot 2 317 252

Adopter un règlement modifiant le Règlement autorisant la démolition de deux bâtiments ainsi que la construction et l'occupation, à des fins résidentielles, pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement, d'un bâtiment sur le lot 2 317 486 et une partie du lot adjacent 1 885 486 du cadastre du Québec (RCG 17-033) afin de remplacer le lot 2 317 486 par le lot 2 317 252

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-03-12 09:32

Signataire : Alain DUFORT

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1185237018**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement autorisant la démolition de deux bâtiments ainsi que la construction et l'occupation, à des fins résidentielles, pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement, d'un bâtiment sur le lot 2 317 486 et une partie du lot adjacent 1 885 486 du cadastre du Québec (RCG 17-033) afin de remplacer le lot 2 317 486 par le lot 2 317 252

CONTENU

CONTEXTE

La Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) a déposé une demande d'approbation pour la démolition de deux bâtiments résidentiels de 3 étages, aux 2231-35 et 2239-43 rue de Champlain, au sud de la rue Sherbrooke et pour la construction d'un projet relatif à de l'habitation destinée à des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement.
Suite à cette demande le conseil d'agglomération a, lors de sa séance du 28 septembre 2017, adopté, en vertu du paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4), le Règlement RCG 10-033 intitulé « Règlement autorisant la démolition de deux bâtiment ainsi que la construction et l'occupation, à des fins résidentielles, pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement, d'un bâtiment sur le lot 2 317 486 et une partie du lot adjacent 1 885 486 du cadastre du Québec ».

Une erreur s'est glissée dans le Règlement RCG-17-033. En effet, le règlement aurait du mentionner le lot 2 317 252 et non le lot 2 317 486.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CG17 0522 : 28 septembre 2017 - adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition de deux bâtiment ainsi que la construction et l'occupation, à des fins résidentielles, pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement, d'un bâtiment sur le lot 2 317 486 et une partie du lot adjacent 1 885 486 du cadastre du Québec RCG 10-033.

DESCRIPTION

Le Règlement autorisant la démolition de deux bâtiments ainsi que la construction et l'occupation, à des fins résidentielles, pour des personnes ayant besoin d'aide et

d’hébergement, d’un bâtiment sur le lot 2 317 486 et une partie du lot adjacent 1 885 486 du cadastre du Québec (RCG 17-033) est modifié par le remplacement du lot 2 317 486 par le lot 2 317 252.

JUSTIFICATION

Pour que le projet puisse se réaliser sur le site du 2231-35 et 2239-43 rue de Champlain, le numéro de lot 2 317 252 doit être indiqué dans le Règlement RCG 17-033.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

un avis de motion et du projet de règlement par le conseil d'agglomération
adoption du règlement par conseil d'agglomération;

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-François MORIN, Ville-Marie

Lecture :

Jean-François MORIN, 9 mars 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2018-03-09
Domenico ZAMBITO	Domenico ZAMBITO

Secrétaire d'arrondissement

Tél : 514 872-3125
Télécop. : 514 872-5607

Secrétaire d'arrondissement

Tél : 514 872-3125
Télécop. : 514 872-5607


36,88
15,04
2251
37,00
2 317 252
S: 270,9
2245
37,05
2239
1 885 486
2219
37,05
7,32
2215
2209
15,04
1 884 786
S: 227,4
37,27

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT AUTORISANT LA DÉMOLITION DE DEUX BÂTIMENTS AINSI QUE LA CONSTRUCTION ET L'OCCUPATION, À DES FINS RÉSIDENTIELLES, POUR DES PERSONNES AYANT BESOIN D'AIDE ET D'HÉBERGEMENT, D'UN BÂTIMENT SUR LE LOT 2 317 486 ET UNE PARTIE DU LOT ADJACENT 1 885 486 CADASTRE DU QUÉBEC (RCG-17-033).

Vu le paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu le paragraphe 10° de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

À l'assemblée du ..... 2018, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Le Règlement autorisant la démolition de deux bâtiments ainsi que la construction et l'occupation, à des fins résidentielles, pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement, d'un bâtiment sur le lot 2 317 486 et une partie du lot adjacent 1 885 486 du cadastre du Québec (RCG 17-033) est modifié par le remplacement du numéro « 2 317 486 » par le numéro « 2 317 252 » partout où il se trouve.

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans ..... le ..... 2018.

GDD 1185237018

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 42.07

2018/04/26
17:00

(1)

Dossier # : 1187782001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Bureau de projet et des services administratifs , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 $ afin de financer le projet de développement des installations du SPVM, dans l'immeuble situé au 10 351, rue Sherbrooke est", dépenses relevant de la compétence du Conseil d'agglomération

Il est recommandé d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 $ afin de financer le projet de développement des installations du SPVM dans l'immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke est

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-03-02 07:03

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187782001**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Bureau de projet et des services administratifs , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 $ afin de financer le projet de développement des installations du SPVM, dans l'immeuble situé au 10 351, rue Sherbrooke est", dépenses relevant de la compétence du Conseil d'agglomération

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des enquêtes du Service de police de la Ville de Montréal (le « SPVM ») est actuellement localisé à la Place Versailles au 7275, rue Sherbrooke Est. Le SPVM occupe des locaux constitués d'espaces à bureaux totalisant 5 108,84 m² (54 991 pi²) et ce depuis 1993.
Suite au rapport du vérificateur de la Ville de Montréal en 2012, le Service de la gestion et de la planification immobilière (le «SGPI») a étudié la possibilité de reloger les bureaux du SPVM. Dans son rapport sur la sécurité publique, le Vérificateur recommande d'héberger les bureaux du SPVM dans un édifice dédié uniquement à celui-ci. Ceci a pour but de sécuriser les activités qui s'y tiennent, de même que les citoyens qui fréquentent les espaces commerciaux adjacents à nos installations.

Le SPVM est également soumis régulièrement à des inspections du ministère de la Sécurité publique. Ce dernier a récemment procédé à une inspection des installations du SPVM à la Place Versailles et a émis une recommandation de même nature.

Par ailleurs, la cour municipale, installée en 2011 à la Place Versailles, génère un achalandage de clientèle qui n'est pas souhaitable à proximité des installations du SPVM. Le SPVM et la Ville de Montréal n'ont aucun droit de regard sur les locataires du complexe commercial adjacent aux locaux occupés par le SPVM. Il est donc impossible d'avoir une influence sur la mitigation des risques.

En conséquence, l'acquisition de l'immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est (l'« Immeuble ») permet au SPVM d'utiliser un site dédié exclusivement à ses activités. Le bâtiment est muni d'un système de sécurité adéquat et son emplacement limitent les menaces envers les installations. L'Immeuble permet également de répondre aux besoins d'expansion et d'atteindre les objectifs recherchés tant au niveau opérationnel que financier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE-CG18 0088	1er février 2018	Adopter le PTI 2018-2020 de la Ville de Montréal (volet Agglomération).
CE-CG17 0282	15 juin 2017	Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 11 500 000 $ afin de financer le projet de développement des installations du SPVM dans l'immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est.
CE-CG 14 0301	19 juin 2014	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Produits Shell Canada, un immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est dans la Ville de Montréal-Est, pour le prix de 8 278 200 $, incluant les taxes pour le regroupement de divers services dans un bâtiment dédié uniquement au SPVM. N/Réf. : 31H05-005-3977-01

DESCRIPTION

Autoriser un règlement d'emprunt d'agglomération au montant total du projet, tel qu'inscrit au PTI 2018-2020, soit de 46 M$. De ce coût de projet, 23,5 M$ est consacré à la phase I (contrats octroyés) et le solde est réservé pour la phase II (estimation de classe D).

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant la réalisation des phases 1 et 2 des travaux de développement du pôle multifonctionnel du SPVM dans l'immeuble situé au 10 351, rue Sherbrooke Est. La phase 1 consiste au relogement du service des enquêtes tandis que la phase 2 consiste à la construction de nouvelles salles de tir.

Au CCPE du 24 mars 2017, la deuxième phase du projet de développement du site au 10351, rue Sherbrooke Est a été approuvée.

Le montant demandé initialement est insuffisant pour les deux phases. Lors de cette demande initiale, un avis de motion a été donné le 15 juin 2017 (CG17 0282) pour la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé: « Règlement autorisant un emprunt de 11 500 000 $ afin de financer le projet de développement des installations du SPVM, dans l'immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est ». Au CCGPE du 17 octobre 2017, le coût pour la réalisation des phases 1 et 2 a été présenté.

Il a été décidé d'inclure la totalité des dépenses requises pour la réalisation des deux phases dans ce règlement d'emprunt telle qu'inscrite au PTI 2018-2020 soit un montant total de 46 M$.

Le montant à emprunter pour la phase 1 inclut :

- le coût des travaux de rénovation et d'agrandissement du bâtiment existant (travaux en cours);
- la majoration du contrat des services professionnels;
- des contingences pour les services professionnels;
- les incidences pour l'achat de mobilier, les frais de déménagement, de télécommunications, de laboratoire et de surveillance accrue;
- des contingences, sur l'ensemble du projet, de 5%.

Le montant à emprunter pour la phase 2 inclut :
- la décontamination des sols;
- la construction d'un bâtiment comprenant les salles de tir;
- la construction d'un bassin de rétention des eaux pluviales;
- la construction d'un stationnement temporaire;
- les incidences pour le projet;
- des contingences, sur l'ensemble du projet, de 5%.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

PTI 2018-2020 64020 Pôle multifonctionnel SPVM 46 000 000 $

Cette dépense est entièrement de la responsabilité de l'Agglomération. La période d'amortissement maximale est de 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n.a.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce règlement d'emprunt permettra de réaliser ce projet essentiel pour le SPVM.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n.a.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion CG 29 mars 2018
Adoption CG avril 2018
Approbation par le MAMOT juillet 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Abdelkodous YAHYAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2018-02-27
Mohamed JERM Conseiller(ere) analyse - controle de gestion	Richard TOUPIN Chef de division
Tél : 514-872-3735 **Télécop. :**	**Tél :** 514-872-5387 **Télécop. :** 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION	**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**
Sylvie DESJARDINS Directrice du bureau de projet et des services administratifs	Marie-Claude LAVOIE Directrice de service SGPI
Tél : 514 872-5493 **Approuvé le :** 2018-02-27	**Tél :** 514 872-1049 **Approuvé le :** 2018-03-01

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1187782001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Bureau de projet et des services administratifs , -
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 $ afin de financer le projet de développement des installations du SPVM, dans l'immeuble situé au 10 351, rue Sherbrooke est", dépenses relevant de la compétence du Conseil d'agglomération

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1187782001 - Projet SPVM-VF.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-02-27

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 46 000 000 $ AFIN DE FINANCER LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES INSTALLATIONS DU SPVM DANS L'IMMEUBLE SITUÉ AU 10351, RUE SHERBROOKE EST

Vu l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 46 000 000 $ est autorisé afin de financer le projet de développement des installations du SPVM dans l'immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est.

2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD1187782001

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187782001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Bureau de projet et des services administratifs , -
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 $ afin de financer le projet de développement des installations du SPVM, dans l'immeuble situé au 10 351, rue Sherbrooke est", dépenses relevant de la compétence du Conseil d'agglomération

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1187782001 règlement d'emprunt.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Abdelkodous YAHYAOUI
Agent comptable anlayste
Div. Du Conseil Et Du Soutien Financier-Point De Service Hdv
Tél : 5148725885

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-02-28

Dominique BALLO
Conseiller(ere) budgetaire

Tél :
(514) 872-7344
Division :
Conseil Et Soutien Financier-Point De Service Hdv

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CG : 51.01

2018/04/26 17:00

(1)

Dossier # : 1183269001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Recommander au conseil d'agglomération de nommer Monsieur Michel Bissonnet, à titre de représentant élu de l'arrondissement de Saint-Léonard au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'Île.

Il est recommander au conseil d'agglomération :
De nommer Monsieur Michel Bissonnet à titre de représentant élu de l'arrondissement de Saint-Léonard au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'Île.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-03-07 13:58

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 5 mars 2018	Résolution: CA18 13 0066

RECOMMANDER AU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE NOMMER MONSIEUR MICHEL BISSONNET, À TITRE DE REPRÉSENTANT ÉLU DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PME MTL EST-DE-L'ÎLE.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

De recommander au conseil d'agglomération de nommer Monsieur Michel Bissonnet à titre de représentant élu de l'arrondissement de Saint-Léonard au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'Île.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.01 1183269001

Guylaine CHAMPOUX

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 6 mars 2018

Dossier # : 1183269001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Recommander au conseil d'agglomération de nommer Monsieur Michel Bissonnet, à titre de représentant élu de l'arrondissement de Saint-Léonard au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'Île.

IL EST RECOMMANDÉ:
De recommander au conseil d'agglomération :

De nommer Monsieur Michel Bissonnet à titre de représentant élu de l'arrondissement de Saint-Léonard au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'Île.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2018-02-22 15:29

Signataire : Steve BEAUDOIN

_____

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1183269001**
Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Recommander au conseil d'agglomération de nommer Monsieur Michel Bissonnet, à titre de représentant élu de l'arrondissement de Saint-Léonard au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'Île.

CONTENU

CONTEXTE

L'organisation PME MTL Est-de-l'Île a le mandat du développement de l'entrepreneuriat et de la main-d'œuvre pour les arrondissements d'Anjou, de Montréal-Nord, de Saint-Léonard, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, ainsi que de la Ville de Montréal-Est.
Le conseil d'administration doit être composé de 15 personnes ayant le droit de vote, soit 5 administrateurs élus des conseils d'arrondissement et de la Ville de Montréal-Est et 10 administrateurs représentants des gens d'affaires, dont deux pour chacun des territoires.

Ainsi, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard recommande au conseil d'agglomération de nommer Monsieur Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement, pour siéger à titre de représentant élu au conseil d'administration de PME MTL Est-de-L'Île.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CG16 0167 en date du 25 février 2016 (1163022005) : Nommer Madame Lili-Anne Tremblay, à titre de représentante élue de l'arrondissement de Saint-Léonard, au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'île, nouvel organisme de développement économique local régional.

DESCRIPTION

De recommander au conseil d'agglomération de nommer Monsieur Michel Bissonnet afin de siéger à titre de représentant élu de l'arrondissement de Saint-Léonard au conseil d'administration de PME MTL Est-de-L'Île.

JUSTIFICATION

La participation d'un représentant élu de l'arrondissement au conseil d'administration de l'organisation de développement économique locale a pour but d'assurer la cohérence, la complémentarité, la concertation et le suivi des interventions communes de cette organisation et de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La nomination de l'élu de l'arrondissement au sein de l'organisation est primordiale afin de ne pas retarder les activités de l'organisation ainsi que l'accompagnement et le financement des projets d'affaires des entreprises de l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Résolution du comité exécutif : 11 avril 2018
Résolution du conseil municipal : 23 avril 2018
Résolution du conseil d'agglomération : 26 avril 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Johanne COUTURE
Directrice - Aménagement urbain et des services aux entreprises

Tél : 514 328-8500 poste 8353

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-01-19

Johanne COUTURE
Directrice - Aménagement urbain et des services aux entreprises

Tél : 514 328-8500 poste 8353

Télécop. : 514 328-8369

Télécop. : 514 328-8369